HAL
archives-ouvertes.fr

Franc-maçonnerie, réseaux maçonniques et dynamiques bordelaises au XVIIIe siècle

Lauriane Cros

To cite this version:

Lauriane Cros. Franc-maçonnerie, réseaux maçonniques et dynamiques bordelaises au XVIIIe siècle. Histoire. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2018. Français. NNT : 2018BOR30008 . tel-02927765

HAL Id: tel-02927765

https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02927765

Submitted on 2 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN « HISTOIRE»

Franc-maçonnerie, réseaux maçonniques et dynamiques bordelaises au XVIIIe siècle.

Présentée et soutenue publiquement le 29 mai 2018 par

Lauriane CROS

Sous la direction de François CADILHON

Tome I

Membres du jury

Scarlett BEAUVALET, Professeur, Université d'Amiens Picardie Jules-Verne.

Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Professeur, Université de Nice Sophia-Antipolis.

Michel VERGÉ-FRANCESCHI, Professeur, Université de Tours François-Rabelais.

Michel FIGEAC, Professeur, Université de Bordeaux-Montaigne.

François CADILHON, Professeur, Université de Bordeaux-Montaigne.

REMERCIEMENTS

Passer du temps parmi les secrets de la franc-maçonnerie, les individus qui peuplent les loges constitue une aventure unique, une chance particulière.

Ce sont plusieurs années de travail qui se sont déroulées parmi les cérémonies d'installation des loges, les tensions qui construisent l'espace bordelais. Ce temps de recherche s'est construit autour des membres vénérables, des parlementaires ou encore des capitaines de navire qui ont porté nos regards jusqu'aux places antillaises et atlantiques ; notre curiosité de connaissances est complété par l'appétit et les goûts des francs-maçons du siècle des Lumières qui transparaissent dans leur commande de boissons ou les agapes qui scandent la vie et les pratiques maçonniques de ces hommes. Et que dire des divertissements proposés par les loges depuis les lectures d'ouvrages maçonniques ou de journaux d'informations, ou encore les tables de billards qui regroupent des hommes unis par des liens fraternels.

Le doctorat n'a pas été un voyage initiatique maçonnique, mais bien un voyage sous le regard bienveillant, attentif de mon directeur vis-à-vis de l'étudiante que je fus et que je suis.

C'est pourquoi tous mes remerciements et ma gratitude s'adressent en premier lieu à mon directeur de recherche, le Professeur François Cadilhon. Je tiens à remercier très sincèrement Monsieur Cadilhon qui a accepté de me prendre sous sa direction pour mener ce travail, pour sa bienveillance, sa très grande disponibilité et ses remarques attentives, ses critiques toujours pertinentes et ses conseils inestimables afin de progresser sans cesse vers la rigueur nécessaire plus que tout je perçois la chance dont j'ai pu bénéficier au long de ces années de recherche et qui ont pu mener à l'aboutissement de ce travail.

Je souhaite également adresser mes remerciements les plus vifs à Caroline Le Mao pour sa disponibilité, son écoute et son aide précieuse depuis les formations impromptues au regard bienveillant sur l'écriture laborieuse, sa patience jamais éprouvée devant mes demandes, et son attention jusqu'au dernier instant. Cette thèse et ce travail se sont

construits également aux côtés des membres dirigeants du Centre d'Études des Mondes Moderne et Contemporain de l'Université Bordeaux Montaigne, qui ont toujours su faire preuve d'attention et d'intérêt vis-à-vis de mes recherches et m'ont accordé leur confiance. Par là, je souhaite marquer ma profonde reconnaissance à Monsieur Michel Figeac, toujours bienveillant et disponible. Je remercie également Madame Christine Bouneau et Monsieur Laurent Coste, actuelle équipe dirigeante du CEMMC, et Monsieur Michel Figeac et Madame Christine Bouneau qui étaient alors à la tête du Centre lors de mes premiers pas. C'est aussi un lieu de rencontres et d'échanges, notamment sous les regards accueillants des nombreux membres, dont Messieurs Coste, Poumarède, Lastacouérès, Chassaigne, Champ pour ne citer qu'eux. C'est également au CEMMC que j'ai pu mener avec leur confiance l'expérience d'organiser des activités scientifiques en proposant la tenue d'une journée dédiée aux jeunes chercheurs et doctorants. Cette journée, de même que les participations aux événements scientifiques, ont donné lieu à des échanges fructueux jusqu'à des rencontres menant en Pologne.

C'est également le moment pour moi d'adresser mes remerciements aux professeurs et à l'équipe du département d'Histoire de l'Université Bordeaux Montaigne pour leur accueil et leur présence.

Ce travail de recherches n'aurait pu se faire sans le soutien et les recommandations formulées par Le Comité pour l'Histoire de la Poste, auquel j'adresse ma reconnaissance, notamment à Madame Muriel Le Roux, Madame Josiane Foynat et Monsieur Sébastien Richez pour leur accueil, leur gentillesse et leur soutien.

Tout travail de recherches est aussi un travail de rencontres, dont les premières se font devant les sources et les archives. En ce sens, je remercie le Professeur Pierre-Yves Beaurepaire, qui en plus de sa disponibilité et de ses encouragements devant le sujet de mes recherches, a pu me faire bénéficier de nombreuses informations et d'apports particuliers qui ont profité à l'approfondissement du travail initié.

Je ne peux oublier de remercier les différentes personnes rencontrées lors de mes déplacements dans les entrailles des archives. D'abord au magnifique site Richelieu de la Bibliothèque Nationale de France et Madame Sylvie Bourel, responsable des Fonds maçonniques. Mais aussi au siège du Grand Orient de France, rue Cadet, où Madame Irène Mainguy et Monsieur Pierre Mollier ont su me conseiller et m'aider dans mes

recherches, tout comme le Musée de la Franc-maçonnerie. L'accueil réservé à mes recherches à la Grande Loge de France fut tout aussi enthousiaste et j'en remercie les responsables de m'avoir ouvert les portes de leur bibliothèque. Les sites locaux de Bordeaux, depuis les Archives Départementales, les Archives Municipales et la Bibliothèque Municipale m'ont tous réservé un accès et un accueil privilégiés, je les remercie pour leur attention à mes différentes demandes. C'est également dans ces lieux que j'ai pu faire des rencontres enrichissantes, motivées par l'intérêt des recherches sur la franc-maçonnerie, dont Monsieur Robine ou Monsieur Naditch.

Après ces années de travail, je ne peux que remercier mes amis qui ont su faire la part juste entre le travail et la nécessité de m'éloigner parfois de ces hommes de la franc-maçonnerie : Hélène, Marine, Guillaume, Allison, Dominique, pour ne citer qu'eux.

Et surtout ma famille et mes sœurs pour leur soutien indéfectible, leur patience, leurs remarques et les silences qu'ils ont du supporter.
Exprimer ma gratitude en ces quelques lignes serait insuffisant devant l'ampleur de la tâche, mes pensées, je l'espère, seront suffisantes.

SOMMAIRE

SOMMAIRE 5

INTRODUCTION 9

PARTIE 1 31

CHAPITRE I 33

IMPLANTATION PRECOCE ET POLE MAJEUR : L'ART ROYAL DANS LA CITE BORDELAISE AU XVIIIE SIECLE 33

CHAPITRE II 133

RAYONNEMENT DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE ET DE SES LOGES 133

CHAPITRE III 221

LE VISAGE DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE 221

PARTIE 2 291

CHAPITRE IV 293

LES REALITES DERRIERE LES PORTES DU TEMPLE 293

CHAPITRE V 375

COMMUNICATION ET OUVERTURE DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE 375

CHAPITRE VI 447

L'ENCHEVETREMENT DES LIENS, LA QUESTION DES RESEAUX DES HOMMES DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE 447

PARTIE 3 497

CHAPITRE VII 499

LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS : NEGOCIER ET S'AFFIRMER, LES COMPORTEMENTS DE LA SOCIETE MAÇONNIQUE DANS LA CITE 499

CHAPITRE VIII 599

DANS LA CITE BORDELAISE, L'INSERTION DES LOGES AU CŒUR DE LA VILLE 599

CHAPITRE IX 691

LE MONDE DE LA CULTURE, L'IMPREGNATION DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LA SOCIETE DE LA CONNAISSANCE 691

CONCLUSION 755

BIBLIOGRAPHIE 761

INDEX 823

TABLE DES FIGURES ET CARTES 827

TABLE DES MATIERES 833

ABRÉVIATIONS

ADG : Archives Départementales de Gironde

AMB : Archives Municipales de Bordeaux

AR : Archives de Réserve du Grand Orient de France

BMB : Bibliothèque Municipale de Bordeaux

BNB : Bibliothèque Nationale de Biélorussie

BNF : Bibliothèque Nationale de France

GLDF : Grande Loge de France

GODF : Grand Orient de France

L'orthographe des citations a été modernisée, sauf mention contraire.

INTRODUCTION

C'est en vain qu'une morale austère veut effacer les traits que le plus grand de tous les ouvriers a imprimé dans nos âmes. C'est à la morale, qui veut travailler sur le cœur de l'homme, à régler ses sentiments, et non pas à les détruire.

Montesquieu, *Pensées*[1].

En voulant prendre en compte le développement à la fois exponentiel et sensible que connaît la recherche sur la franc-maçonnerie depuis presque un demi-siècle, Pierre-Yves Beaurepaire a pu dresser le constat de la situation contemporaine. « Comment oublier à ce point que la loge maçonnique d'Ancien Régime est intimement liée à l'étude de la « ville sociable » des Lumières ? Qu'elle constitue le laboratoire pionnier d'observation et d'élaboration des structures et des pratiques de la sociabilité urbaine, le miroir des élites, de leurs réseaux, de leurs stratégies et trajectoires sociales, culturelles et politiques ? » [2]. Cette forme originale de sociabilité se dégage du regard purement « maçonnologique » et des polémiques qui l'entourent depuis la Révolution française. La franc-maçonnerie est devenue un objet d'études scientifiques qui s'éloigne des mystères qui lui sont attribués et des travaux engagés ou amateurs.

Les études reposent toujours sur les travaux anciens, classiques et solides**,** de Pierre Chevallier, de Daniel Ligou ou de Jacques Léglise[3] et ils restent d'actualité. Les

---

[1] Montesquieu, *Pensées*[1], Paris Gallimard, 1949, p. 993

[2] Beaurepaire P.-Y., *L'espace des francs-maçons, Une sociabilité européenne au XVIII*e *siècle,* Rennes, PUR, 2003, p. 32.

[3] Chevallier P., *Histoire de la franc-maçonnerie française, La maçonnerie, école de l'égalité, 1725-1799*, Paris, Fayard, 1974 ; Ligou D., *Histoire des francs-maçons en France, 1715-1815*, Toulouse, Privat, 2000 ; Le Bihan A., *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France*, Paris, BNF, 1967 ; Gayot G., *La franc-maçonnerie française, Textes et pratiques XVIII*e*-XIX*e *siècles*, Paris, Gallimard, 1980 ;

vastes enquêtes qu'ils ont menés à partir des fonds maçonniques de la Bibliothèque Nationale de France n'ont pas été repris. Les très utiles répertoires et les inventaires réalisés sous la direction d'Alain Le Bihan ou de Françoise Weil ne peuvent quant à eux pas donner une vue exhaustive du phénomène dans le royaume de France au siècle des Lumières. Un premier renouvellement a été apporté par Maurice Agulhon dans son ouvrage sur sa sociabilité méridionale en 1966[1] qui ancre le mouvement dans les structures de sociabilité anciennes à la rencontre de l'histoire sociale et l'histoire des idées. Pour sa part, Daniel Roche, dans son travail sur les académies et sociétés savantes, insère la franc-maçonnerie dans ces institutions urbaines où se rencontrent les élites traditionnelles[2]. Peut-on cependant oser constater que pour une seule comptabilité bordelaise le chiffre des mille maçons qu'il relève reste inférieur à la réalité. Les recherches maçonniques ont profité des travaux menés dans le prolongement du bicentenaire de la Révolution française où la question des liens entre franc-maçonnerie et Révolution a poursuivi des débats sans fin entamés deux siècles plus tôt. Le numéro thématique de la revue *Dix-huitième siècle* en 1987 en est un prélude[3]. À la suite de François Furet, Ran Halevi[4] s'intéresse ainsi à la sociologie du recrutement au sein des loges et accompagne une réflexion sur la sociabilité maçonnique[5] à la rencontre d'une sociabilité démocratique. Son travail propose une chronologie et une cartographie des implantations maçonniques à travers le royaume et il ouvre également une réflexion sur la nature de la loge et ses pratiques humaines, sociales ou même sociables.

Le Forestier R., *La franc-maçonnerie templière et occultiste aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Aubier, 1970 ; Léglise J., *Catalogue des manuscrits maçonniques des bibliothèques publiques de France*, Paris, SEPP, 1988.

[1] Agulhon M., *La sociabilité méridionale rééditée sous le titre de Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence,* Paris, Fayard, 1984.

[2] Roche D., *Le siècle des Lumières en province*, *Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, éd. EHESS, 1984.

[3] « La franc-maçonnerie », *Dix-huitième siècle,* Paris, PUF, 1987.

[4] Furet F., *La Révolution française*, Paris, Hachette, 1986 ; Halévi R., « Les origines intellectuelles de la Révolution française, de la maçonnerie au jacobinisme », Étienne F. (dir.)., *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Paris, 1986.

[5] Agulhon M., « La sociabilité est-elle objet d'histoire ? », François É. (dir.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Paris, Recherches sur les Civilisations, 1986, p. 13-22 ; Halevi R., *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime*, *aux origines de la sociabilité démocratique*, Paris, A. Colin, 1984 ; Beaurepaire P.-Y., « La fabrique de la sociabilité », *Dix-huitièm*e, 2014/1, n°46, p. 85-105 ; Chappey J.-L., Bourdin P. (dir.), *Réseaux et sociabilité littéraire en Révolution*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2007 ; François É., Rechardt R., « Les formes de la sociabilité en France au milieu du XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1987, n° 34, p. 453-472.

Outre des monographies régionales, les chercheurs disposent d'outils comme les dictionnaires, vastes recueils de savoirs. Les ouvrages collectifs dirigés par Daniel Ligou, par Éric Saunier ou encore par Pierre-Yves Beaurepaire ou Charles Porset[1] offrent des articles nombreux et contribuent au renouvellement de la connaissance. Cécile Révauger, dans un *Dictionnaire prosopographique*[2]*,* propose des fiches biographiques des hommes engagés à travers l'espace atlantique au siècle des Lumières. Reflétant le paysage sociologique du monde maçonnique du XVIIIe siècle, cet ouvrage ne prétend pas à l'exhaustivité mais veut relever des espaces structurants de ce phénomène à une échelle étendue sur l'ensemble des rives de l'Atlantique, de l'Europe à l'Amérique. La sociologie maçonnique doit pourtant aussi chercher à s'éloigner des seuls répertoires qui, s'ils constituent une base approfondie, ne suffisent pas à aborder l'importance des dynamiques qui animent la loge du siècle des Lumières.

Les travaux de Pierre-Yves Beaurepaire mettent justement en évidence l'intérêt des réseaux et des espaces réticulaires pour appréhender ce mouvement au XVIIIe siècle. L'interconnexion des réseaux maçonniques aux espaces professionnels, familiaux, confessionnels ou communautaires s'accompagne en effet du développement de liens d'amitié ou de clientèle et construit une « sociabilité européenne » [3] chère à Montesquieu. *L'Autre et le frère* aborde ainsi de manière privilégiée cette confrontation et ces influences variées qui accompagnent la diffusion du phénomène.

Les recherches sur la franc-maçonnerie française au siècle des Lumières reposent encore sur des monographies locales qui ont été profondément renouvelées. À l'échelle d'un orient, les études menées participent en fait à l'essor global de la recherche maçonnique.

Des monographies régionales, parfois anciennes, sont également des références pour aborder la franc-maçonnerie dans les provinces du royaume. Ces monographies, comme celle conduite par Paul Bouton sur les francs-maçons manceaux qui peut être présentée

---

[1] Ligou D., *Histoire des francs-maçons en France, 1715-1815*, Toulouse, Privat, 2000 ; Ligou D., *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie, Hommes illustres, pays, rites, symboles*, Paris, éd. du Prisme, 1974., Saunier É., *Encyclopédie de la franc-maçonnerie,* Paris, Le Livre de Poche, 2000 ; Beaurepaire P.-Y., *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Paris, A. Colin, 2014.

[2] Porset C., Révauger C. (dir.), *Le monde maçonnique des Lumières, Europe-Amériques et colonies : Dictionnaire prosopographique*, Paris, Honoré Champion, 2013.

[3] Beaurepaire P.-Y., *L'espace des francs-maçons, Une sociabilité européenne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2003; Beaurepaire P.-Y., *L'Autre et le frère : l'étranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 1998.

comme une référence, sont nombreuses : l'étude ancienne de Michel Taillefer, pour un espace toulousain mais avec le port de Bordeaux comme débouché, celles de Marius Lepage sur la Mayenne, de Jacques Fénéant sur l'espace du Val-de-Loire, d'Éric Saunier sur la Normandie sous l'œil éclairé, de Thierry Zarcone et de Jean-Marie Mercier sur la Provence ou encore de Céline Sala sur l'espace frontalier du Roussillon[1].

Même privilégié, le prisme parisien reste encore en chantier[2] et certaines grandes métropoles sont peu touchées par ces études du mouvement mais la cité portuaire bordelaise, où la franc-maçonnerie s'impose durablement à partir de 1732 dans le tissu urbain et sociable, a bénéficié d'études très différentes et d'ouvrages de vulgarisation. L'étude presque classique de Johel Coutura, les travaux anciens d'Alain Bernheim ou les ouvrages consacrés à une seule loge comme Francis Delord sur l'*Anglaise* sont complétées par un regard croisé des sources explorées comme celle de la correspondance de l'*Harmonie* par François Cadilhon[3].

---

[1] Lepage M., *Histoire de la franc-maçonnerie dans la Mayenne, 1756-1951*, Le Mans, Monnoyer, 1951 ; Bouton P., *Les francs-maçons manceaux et la Révolution française, 1741-1815*, Le Mans, Monnoyer, 1958 ; Fénéant J., *Histoire de la franc-maçonnerie en Touraine*, Chambray, CLD, 1981 ; Taillefer M., *La franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime et la Révolution, 1741-1799*, Paris, CHTS, 1984 ; Saunier É., *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIIIe et XIXe siècle : 6000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1999 ; Zarcone T., Mercier J.-M., *Les francs-maçons du pays de Daudet, Beaucaire et Tarascon ; Destins croisés du XVIIIe au XXe siècle*, Aix-en-Provence, EDISUD, 2004 ; Sala C., *Les francs-maçons en terres catalanes entre Lumières et Restauration, L'Art Royal de Perpignan à Barcelone, 1740-1830*, Paris, Honoré Champion, 2009 ; Beaurepaire P.-Y., *Les francs-maçons à l'orient de Clermont-Ferrand au XVIIIe siècle*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, 1991 ; Masgnaud F., *Franc-maçonnerie et Francs-Maçons en Aunis et Saintonge sous l'Ancien Régime et la Révolution*, La Rochelle, Rumeur des Âges, 1989 ; Hivert-Messeca Y., *La franc-maçonnerie en pays niçois, fin XVIIIe siècle-1940*, Thèse dactyl., Université Nice Sophia-Antipolis ; Ladret A., *Le Grand Siècle de la franc-maçonnerie, la franc-maçonnerie lyonnaise au XVIIIe siècle*, Paris, Dervy, 1976. On pourrait y ajouter les mémoires universitaires qui ne manquent pas.

[2] Le Bihan A., *Francs-maçons et ateliers parisiens de la Grande Loge de France*, Paris, BNF, 1973 ; Diet I., « Pour une compréhension élargie de la sociabilité maçonnique à Paris à la fin du XVIIIe siècle », *Annales Historiques de la Révolution Française*, 1991, n°1, p. 31-47; Amiable L., *Une loge d'avant 1789, La Respectable Loge des Neufs Sœurs*, Paris, EDIMAF, 1989.

[3] Coutura J., *La franc-maçonnerie à Bordeaux, XVIIIe-XIXe siècles*, Marseille, éd. Laffitte, 1978 ; Coutura J., *Les francs-maçons à Bordeaux au XVIIIe siècle,* Bordeaux, éd. du Glorit, 1988 ; Bernheim A., « Notes on Early Freemasonry in Bordeaux, 1732-1769 », *Ars Quator Coronatorum*, 1988, p. 33-102 ; Ducaunnes D., « Les sociétés maçonniques de Bordeaux pendant la Révolution Française », *Revue historique de Bordeaux*, 1909 ; Delord F., *Histoire d'une loge maçonnique bordelaise, la loge Anglaise 204*, Bouliac, Connaissance historique, 2007 ; Cadilhon F., « Quelle harmonie maçonnique pour les réalités bordelaises ? », Beaurepaire P.-Y., Loiselle K., (dir.), *Diffusions et circulations des pratiques maçonniques*, Paris, Garnier, 2012, p. 101-113 ; Figeac M., « La maçonnerie bordelaise revisitée à la lumière des sources russes, l'*Anglaise* de 1732 à 1817 ou les Frères dans la ville », Beaurepaire P.-Y., Loiselle K. (dir.), *Diffusion et circulation des pratiques maçonniques, XVIIIe siècle-XXe siècle*, Paris, Garnier, 2012, p. 83-100.

Bordeaux connaît une prospérité sans équivalent au XVIIIe siècle qui fascine et attire dans toute l'Europe[1]. La cité médiévale et provinciale s'ouvre sur le fleuve et associe à son développement les faubourgs qui la bordent. Ses berges animées et sa façade étendue sur plusieurs lieues, des chantiers de Sainte-Croix au faubourg négociant des Chartrons en passant par la place Royale et la Bourse, illustrent la réussite indissociable de la ville et de ses élites.

Le large croissant de la Garonne s'impose depuis longtemps comme un marqueur identitaire qui structure la cité et ses activités mais c'est aussi par ce fleuve que s'implante le phénomène maçonnique. Le fleuve et son réseau fluvial drainent l'arrière-pays et ses productions où dominent les vins, les farines et les textiles ; le vaste estuaire est bien la porte vers les espaces antillais et ses riches produits exotiques ou vers l'Europe du Nord et les villes hanséatiques qui sont des partenaires commerciaux privilégiés du négoce bordelais. Les navires aux cales chargées, après avoir évité, sur une centaine de kilomètres, les pièges et les méandres du fleuve, peuvent jeter l'ancre devant les façades de pierre blonde de la place royale ou défier l'imposante forteresse. Cette forêt de mâts marque les témoins de ce spectacle permanent.

La série des ports de France commandée à Joseph Vernet par le marquis de Marigny[2] témoigne de cet essor portuaire et maritime dans lequel Bordeaux tient la première place et marque l'ambition du pouvoir royal et des autorités locales. L'identité portuaire et océanique n'efface pas la richesse des vignes et des terres, le prestige et la fierté de la cité parlementaire dont les magistrats marquent de leur empreinte les façades d'une ville en chantier permanent, bénéficiant de son opulence pour faire construire ou aménager bâtiments de spectacle, jardins et places encadrés d'hôtels particuliers qui cachent le lacis de ruelles médiévales.

---

[1] Cadilhon F., Figeac M., *Histoire des Bordelais*, *La modernité triomphante, 1715-1815, Tome 1*, Bordeaux, Mollat, 2002 qui succède à des études classiques, Higounet C. (dir.), *Histoire de Bordeaux, tome V, Bordeaux au XVIIIe siècle*, Bordeaux, FHSO, 1968 ; Jullian C., *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895*, Bordeaux, Fréret, 1895 pour ne citer que ces études. Butel P., Poussou J.-P., *La vie quotidienne à Bordeaux au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1980 ; Butel P., *Les négociants bordelais, l'Europe et les îles au XVIIIe siècle*, Paris, Aubier, 1996 ; Butel P., *Les dynasties bordelaises*, Paris, Perrin, 1991 ; Gallinato B., *Les corporations à Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime*, Bordeaux, PUB, 1992, Poussou J.-P., *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIIIe siècle, croissance économique et attraction urbaine*, Paris, éd. EHESS, 1983 ; Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise, 1770-1830*, Bordeaux, FHSO, 1996 ; Minvielle S., *Les comportements démographiques des élites bordelaises au XVIIIe siècle*, Angers, éd. du Sud-Ouest, 2009 ; Gardey P., *Négociants et marchands de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Restauration, 1780-1830*, Paris, PUPS, 2009 ; Taillard C., *Bordeaux à l'âge classique*, Toulouse, Eché, 1987.

[2] Il est Surintendant des Bâtiments, Arts, Jardins et Manufactures du Roi, de 1751 à 1773.

Les dynamiques humaines font du port un creuset démographique, une terre de migration mise en avant depuis longtemps par Jean-Pierre Poussou : la ville voit sa population doubler en un demi-siècle passant de 60 000 habitants au mitan du siècle à 110000[1] aux débuts de la Révolution. Du petit peuple aux élites – où parlementaires et négociants occupent le sommet des hiérarchies économique, sociale et politique – tous se retrouvent sur les berges animées ou dans les ruelles encombrées de la vieille ville. Les dynamiques urbaines impulsées par les intendants ou le gouverneur font de la cité portuaire**,** qui sort de sa gangue emmuraillée, un gigantesque chantier où le désordre savant vaut bien les embarras de Paris. La prospérité et à certains égards l'insolence des habitants marquent les témoignages des contemporains qui s'empressent de noter l'opulence et les démonstrations bordelaises dans un tourbillon de plaisirs et de réceptions défrayant la chronique scandaleuse. Mais Bordeaux n'est pas seulement une ville de plaisirs, cette seule image est dépassée par l'affairisme des négociants et des portefaix sur les berges, l'occupation des commis ou les joutes oratoires et politiques des parlementaires sous les toits du palais de l'Ombrière. La capitale de Guyenne s'enorgueillit de son importance : ouverte sur un monde que Toulouse ne maîtrise pas, elle dispose aussi d'un faisceau d'institutions qui l'ancre dans le monde des savoirs et de la connaissance que les Nantais ou les Marseillais ne peuvent avancer.

Dans cet espace dynamique les élites parlementaires, marchandes, ecclésiastiques participent aux évolutions de la métropole provinciale. Ces élites mêlent sans réticence leurs dynasties et leurs destins familiaux et se retrouvent dans un cadre de vie comparable.

Les activités multiples qui occupent le port et ses protagonistes, les sociabilités qui s'y nouent, construisent autant que les évolutions architecturales ou l'affluence des navires, l'identité bordelaise. Les cinétiques économiques appuyées sur l'essor fulgurant du commerce antillais sont un des pans de l'affirmation urbaine comme le sont la place des parlementaires qui défendent les intérêts de la province, la culture de la vigne ou encore le réseau de correspondance de l'Académie royale au cours du siècle des Lumières.

Bordeaux est au carrefour des espaces de circulations : au débouché d'un réseau fluvial prolongé par le canal des Deux-Mers, qui rejoint la mer Méditerranée, ou le couloir

[1] Poussou J.P., *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIIIe siècle, croissance économique et attraction urbaine*, *op. cit.*

rhodanien, porte des Antilles et premier port du royaume celui-ci étend ses regards jusqu'à l'océan Indien et l'Extrême-Orient à la fin du siècle. Le port assure une place d'intermédiarité entre les rivages atlantiques et les espaces nord-européens, entre les deux rives de l'Atlantique. Cette nodalité renforce les dynamiques territoriales, humaines, économiques qui animent la cité depuis un large arrière-pays qui remonte la Garonne et un avant-pays étendu vers l'Atlantique et l'Europe. L'océan Atlantique est alors perçu comme un pont davantage qu'une frontière et appartient à l'horizon quotidien des populations locales. La connexion océanique contribue à la définition de l'identité bordelaise et dessine une géographie, une perspective atlantique[1] qui ne peuvent être ignorées dans cette métropole littorale.

Les récits des voyageurs étrangers à Bordeaux, comme l'anglais Arthur Young qui évoque la « forêt de mâts » venus de toute l'Europe et des Amériques et qui souligne « que toutes les parties de la ville exposent aux yeux [de tous] des preuves indubitables de son importance »[2]. C'est encore l'allemande Sophie de la Roche qui aperçoit «comme dans un rêve, le trafic du port, les merveilleuses façades, la Place Royale et le Château Trompette »[3] dès son arrivée au printemps 1785. Les mêmes perspectives sont abordées par François de La Rochefoucauld en 1783: « La ville forme une demi-circonférence, appuyée sur la rivière qui elle-même est un croissant. Je n'ai rien vu de si beau à Lyon ou à Marseille. Presque tous les bâtiments sont beaux, et beaucoup sont réguliers ». Si tous les voyageurs se repaissent du dynamisme économique et démographique du port, de l'opulence et des débordements des mœurs, tous paraissent silencieux sur le phénomène maçonnique qui s'impose au cours du siècle, alors même que nombre de ces visiteurs étrangers de passage fréquentent également les rangs de la maçonnerie, comme les capitaines de navire ou les négociants, où ils retrouvent cette douceur d'être inclus dans une société fraternelle. Cette étude s'attache à considérer la place de hommes dans la franc-maçonnerie locale et les ressorts qu'ils utilisent à travers cette appartenance. Il s'agit de se détacher des seules listes comptables des hommes initiés pour les appréhender dans leur environnement.

---

[1] Bailyn B., *Atlantic history, concepts and contours*, Londres, Harvard University Press, 2005 ; Armitage D., Braddick M., *The british atlantic world, 1500-1800*, New-York, Palgrave Mac Millan, 2002 ; Harland Jacobs J., *Builders of Empire, Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007, ouvrage qui ouvre une perspective mondiale ; Marzagalli S., « L'histoire atlantique en Europe », *Nuevo Mundo*, *Mundos Nuevos*, EHESS, 2008.

[2] Young A., *Voyages en France*, *trad. H. Sée*, Paris, A. Colin, 1931, p. 901.

[3] Desgraves L., *Voyageurs à Bordeaux du dix-septième à 1914*, Bordeaux, Mollat, 1991, p. 55

La franc-maçonnerie touche les bords de la Garonne dès 1732 et devient prégnante au sein des dynamiques de la ville. Il s'agit alors de placer l'étude dans son environnement et se dégager de la seule histoire des loges et de la franc-maçonnerie à l'échelle locale pour considérer les liens maçonniques dans leur environnement social, professionnel, politique, social ou confessionnel. La perspective de la sociabilité des acteurs et des pratiques permet de dépasser le seul cadre de la loge et articule cette société à secrets avec son environnement urbain. Dominique Poulot définit la ville des Lumières comme la « ville sociable »[1] rythmée par des sociétés nombreuses (académies, salons, cafés, et bibliothèques) parmi lesquelles les loges s'insèrent rapidement. Ville ouverte et pleine d'audace, il n'est pas étonnant que la capitale de la Guyenne soit touchée très tôt par la franc-maçonnerie.

À la veille de la Révolution ce sont donc 40 à 50 000 maçons que l'on essaye de comptabiliser en France, parmi lesquels plus de 2 000 bordelais. Les sources renouvellent la question de la franc-maçonnerie bordelaise et légitime le choix de se consacrer à cet orient actif. La première loge de Bordeaux est créée le 27 avril 1732 et dès lors la franc-maçonnerie s'impose comme un espace incontournable au sein de la société locale qui y retrouve son dynamisme, son ouverture cosmopolite et son ancrage multiscalaire. Dans ce foyer maçonnique se remarquent également des questions originales sur la place de ces hommes dans les structures civiles locales, leur rôle dans les phénomènes propres à l'espace bordelais. Ce choix bordelais aborde un questionnement particulier, la place des femmes dans cette société fermée, élargissant leur position à celles d'épouses ou de salonnières[2]. Au sein de l'association maçonnique fraternelle, dont le profil sociologique reste ancré au sein des élites économiques, politiques et sociaux, la question de la place des femmes se pose rapidement dans cet espace particulier. Les *Constitutions* d'Anderson interdisent catégoriquement l'admission des femmes dans les loges maçonniques mais de nombreuses femmes furent initiées à travers le continent et la place bordelaise fait en cela figure de précurseur. Des réflexions sont ouvertes sur le sujet dans le prolongement des

---

[1] Poulot D., *Les Lumières*, Paris, PUF, 2000 : terme de sociabilité qui s'étend avec la publication par l'abbé Pluquet de l'ouvrage *De la Sociabilité* publié à Paris en 1767.

[2] Beauvalet-Boutouyrie Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Belin, 2003 ; Godineau Dominique, *Les femmes dans la société française, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, A. Colin, 2003 ; Timmermans Linda, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, H. Champion, 2005 ; Lilti A., *Le monde des salons, sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle,* Paris, Fayard, 2005 ; Grellet-Dumazeau A., *La société bordelaise sous Louis XV et le salon de Mme Duplessy*, Bordeaux, Fréret et fils, 1897.

travaux de Margaret C. Jacob et Janet Burke avec la thèse de Marie-Anne Mersch[1] qui s'interroge sur la place des femmes dans les loges. À Bordeaux, si les femmes sont formellement exclues des ateliers, elles créent pourtant une première loge d'adoption reconnue et participent pleinement aux grandes festivités données en l'honneur du Grand Maître et de son épouse initiée elle aussi à la franc-maçonnerie. Ce double phénomène apporte un regard complexe sur les évolutions de la société maçonnique au siècle des Lumières et son impact à l'échelle d'un orient si dynamique. Au-delà des positions parfois antagonistes quant à la place des femmes dans cette société fermée, l'étude sur le terrain permet de dessiner une prosopographie des francs-maçons qui se détache des études menées sur les élites, où la perspective maçonnique est, peut-être, trop envisagée au regard de la catégorie sociale considérée. Les études locales sur la noblesse menées par Michel Figeac, sur le monde de la bourgeoisie ou des avocats de Laurent Coste abordent la question de l'adhésion maçonnique, tandis que celle sur le monde du négoce au tournant révolutionnaire des XVIIIe et XIXe siècles de Philippe Gardey ou l'étude de Paul Butel[2] laissent paradoxalement dans l'ombre cette participation maçonnique des femmes qui pouvaient gérer l'entreprise de leur mari ou de leurs enfants.

La représentation des élites mérite de s'attarder de manière préliminaire sur la qualité des membres. Si les trois catégories de la société de l'Ancien Régime sont présentes, du noble au clerc en comptant les négociants et les représentants des professions libérales, leur répartition définit un profil attaché aux dynamiques de la ville bordelaise. Le monde des armes reste peu représenté, tout comme le clergé malgré la présence remarquée des abbés et curés de campagne ; c'est bien le monde de la loi et le monde du négoce qui dominent le profil sociologique de l'orient bordelais. Spécificité d'un grand port atlantique, d'une capitale parlementaire ? L'étude permet de dégager alors le visage de la franc-maçonnerie locale.

---

[1] Burke J., Jacob M., *Les premières franc-maçonnes au siècle des Lumières*, Pessac, PUB, 2011 ; Snoek J., *Le rite d'adoption et l'initiation des femmes des Lumières à nos jours*, Paris, Devry, 2012 ; Mersch M.-A., *La franc-maçonnerie et les femmes au temps des Lumières : Angleterre, France et territoires allemands*, Thèse dactyl. Université Bordeaux Montaigne, 2016 ; Révauger C., « Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours », *REHMLAC*, 2013-4/2.

[2] Coste L., *Messieurs de Bordeaux, Pouvoirs et hommes de pouvoir à l'Hôtel de ville, 1548-1789*, Bordeaux, FHSO, 2006; Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise 1770-1830*, Bordeaux, FHSO, 1996 ; Gardey P., *Négociants et marchands de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Restauration, 1780-1830*, Paris, PUPS, 2009 ; Butel P., *Les dynasties bordelaises, de Colbert à Chaban*, Paris, Perrin, 1991 ; Loupès P., *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVIIe siècle-XVIIIe siècle*, Bordeaux, FHSO, 1985.

Au-delà de la composition socio-professionnelle, la fréquence des appartenances maçonniques et les stratégies d'adhésion sont significatives et composent un espace réticulaire qui dépasse les portes du temple maçonnique. Il s'agit alors de s'éloigner du seul comptage des francs-maçons à partir des listes pour constater les affiliations éphémères et les visiteurs dans un atelier : composition complexe de la cellule maçonnique qui évolue, change, se restructure et s'adapte. Les rapprochements familiaux et les liens affectifs doivent être considérés comme constitutifs de l'identité maçonnique. La perspective cosmopolite répond également aux particularités de l'espace littoral. Port fréquenté par des négociants venus de toute l'Europe, par les marchands remontant la Garonne ou les créoles revenus des plantations coloniales, les berges et les places sont des lieux cosmopolites où se mêlent une foule bigarrée partageant, adaptant modes, langues et idées[1]. La recherche d'un goût nouveau par ces élites, d'une sociabilité distinguée renforce aussi le succès de la franc-maçonnerie dans la société bordelaise. Bordeaux s'impose très vite comme un orient actif, un centre maçonnique dynamique traversé par des influences nombreuses. À une échelle plus fine, la loge s'impose comme un lieu privilégié de rencontres. Les liens fraternels qui s'y manifestent renforcent et dépassent les liens nationaux, professionnels, familiaux ou confessionnels par un entre-soi novateur mais qui conserve cependant des particularismes traditionnels dans la société d'Ancien Régime. Le phénomène maçonnique met en évidence des espaces de sociabilités particuliers alors que se multiplient les sociétés de pensées, les institutions savantes, les cafés ou des lieux de promenade. La perspective sociable permet de se pencher sur l'observation des liens multiples et la loge en est bien un observatoire unique.

Nouer des relations de confiance, échanger et se côtoyer, se retrouver auprès de « gens honnêtes et de bonnes mœurs », pratiquer un catéchisme commun, tous ces éléments identifient les francs-maçons comme partie prenante d'une société distinguée où ils peuvent construire des réseaux de sociabilité supplémentaires et complémentaires de l'habituel ou de l'ancien, ainsi que le développe Kenneth Loiselle dans son étude sur l'amitié fraternelle qualifiant les francs-maçons de « nouveaux mais vrais amis »[2].

---

[1] Cadilhon F., Figeac M. (dir.), *Histoire des Bordelais, La modernité triomphante, 1715-1815, Tome 1*, Bordeaux, Mollat, 2002 ; Le Mao C., *Les villes portuaires maritimes dans la France moderne*, Paris, A. Colin, 2015 ; Hilaire-Perez L., *L'expérience de la mer, les Européens et les espaces maritimes au XVIIIe siècle*, Paris, éd. Seli Arslan, 1997 ; Van Hille J.-M., (dir.), *Dictionnaire des marins francs-maçons, gens de mer et professions connexes aux XVIIIe-XIXe-XXe siècles*, Nantes, éd. le Phare de Misaine, 2008.

[2] Loiselle K., « Nouveaux mais vrais amis, La Franc-maçonnerie et les rites de l'Amitié au XVIIIe siècle », *Dix-huitième siècle*, 2007/1, n°39, p. 303-318.

Entre espace clos et surveillé, entre secret et sphère publique, la loge répond au goût de la convivialité, d'une vie en société qui réunit des pairs. Par l'adhésion volontaire et sélective, la franc-maçonnerie séduit les élites locales. L'étude permet d'aborder la sociabilité maçonnique dans une perspective culturelle, économique, sociale politique ou encore matérielle au sein de l'espace bordelais. La centralité bordelaise résonne d'une pertinence particulière pour les études réticulaires, port majeur et ville carrefour, Bordeaux s'insère dans des espaces étendus jusqu'aux rives antillaises et américaines, portée par son activité économique et son dynamisme démographique. L'originalité de l'étude repose en effet sur la définition d'un territoire particulier : celui de Bordeaux et de sa zone d'influence. Ce concept, dont les frontières sont mouvantes sur l'ensemble du siècle, démontre la capacité bordelaise à étendre son attractivité et asseoir sa domination sur des espaces étendus. Ce sujet amène à se concentrer sur de vastes territoires depuis l'arrière-pays immédiat qui se définit dans un rayon de quelques kilomètres jusque Libourne ou Langon en amont, et jusqu'à l'estuaire en aval, jusqu'à des espaces atlantiques plus lointains : les Antilles ou les rivages nord-américains ; et cela sans oublier l'Europe du Nord[1]. Ces territoires sont en effet traversés par des liens étroits avec la cité bordelaise : liens économiques, liens humains, liens de communication. La franc-maçonnerie bordelaise au siècle des Lumières n'est pas uniquement centrée sur une ville close, mais sur une ville ouverte et attractive.

Les bornes chronologiques de ce XVIIIe siècle ne sont pas les mêmes selon les espaces observés et la pertinence de celles-ci. Si pour le Roussillon Céline Sala étend l'étude de la franc-maçonnerie des Lumières au-delà de la Révolution et observe les comportements de cette société jusqu'à la Restauration, nous avons procédé au choix d'une coupure déterminée par les temps révolutionnaires avec toutes les transformations qu'ils impliquent au sein de l'espace maçonnique bordelais. Le bornage de l'étude repose sur la vie même des ateliers, de la naissance de la première loge à la mise en sommeil de la franc-maçonnerie durant les événements révolutionnaires et les transformations de son recrutement. Pour les Antilles, les révoltes, la distance géographique, les guerres et les

[1] Les espaces considérés dans cette étude sont donc : l'arrière-pays immédiat girondin dont les liens sont étroits et multiples ; un arrière-pays plus lointain lié par les voies de communication essentiellement fluviales sur la Garonne et la Dordogne. Ce sont également les avant-pays portuaires : l'Europe du Nord, partenaire commerciale majeur de Bordeaux, et le monde américain qui assure la richesse bordelaise au siècle des Lumières et avec lequel les relations s'accroissement considérablement dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

exils impliquent un découpage différent qui répond aux tendances locales, tandis que dans l'arrière-pays girondin, celui de l'hinterland maçonnique qui vaut celui des flux démographiques, les ateliers de campagne sont confrontés à l'absence de leurs membres et aux impacts économiques, politiques et sociaux de la Révolution. De manière précoce, certains d'entre eux votent une mise en sommeil dès 1789. Les perceptions varient cependant selon les cas, Bordeaux fonctionne selon les structures de l'Ancien Régime jusqu'à la fin de la Terreur.

Cette période de 1732 à 1794 correspond à un temps de l'histoire, un temps long. Plusieurs générations de loges et d'hommes marquent la cité de leur empreinte et affichent des élans qui leur sont propres. La coupure de 1794 paraît centrale dans l'orient bordelais : au-delà de l'interdiction qui ne dure qu'un temps, c'est un marqueur de changement dans les ateliers mêmes, avec leurs pratiques et leur recrutement, ce qui justifie ce bornage.

Cette thèse souhaite apporter un regard novateur sur Bordeaux, foyer maçonnique majeur du XVIIIe siècle. Elle repose sur une masse considérable d'archives dont certaines sont inconnues ou redécouvertes. Il s'agit de se dégager de la mono-exploitation des seules sources administratives de l'ordre par l'apport massif de documents maçonniques nouveaux d'une richesse exceptionnelle et de les confronter autant que possible aux archives locales. Cette stratégie d'exploration et d'analyse de l'orient s'engage donc aussi à sortir du temple afin de l'insérer dans son environnement riche et complexe, reflet des dynamiques qui organisent la société bordelaise du siècle des Lumières.

Les recherches menées dans le cadre de ce travail s'appuient donc sur une pluralité de sources : des sources internes parmi lesquelles se retrouvent des documents anciennement traditionnellement exploités par les chercheurs et des archives nouvellement redécouvertes ; et des sources externes profanes qui permettent d'insérer ce sujet dans son environnement profane. Ces sources permettent de reconstituer l'histoire fragmentée des loges, leur recrutement, leurs difficultés ou leur essor, percevoir leurs activités lors des réunions, qui s'insèrent dans le cadre de la ville portuaire au siècle des Lumières. Comme un échange d'influences et au croisement de l'histoire maçonnique, voulue creuset d'humanisme et d'universalité, l'histoire politique, sociale, économique ou intellectuelle de Bordeaux sont alors renforcées par l'apport de ces documents.

Les lieux de conservation sollicités sont nombreux : les archives départementales et municipales conservent quelques documents maçonniques qui permettent d'aborder

l'histoire de la franc-maçonnerie bordelaise à travers des biais précis, essentiellement liés aux structures des loges[1]. En plus de ces quelques pièces maçonniques, il est pertinent de se confronter aux individus par le prisme de documents profanes. Les archives des fonds anciens, des registres de l'Amirauté aux minutes notariales, des fonds consulaires aux gazettes contemporaines**,** éclairent leur vie professionnelle, civile et leurs pratiques économiques, politiques ou sociales.

Mais aborder la franc-maçonnerie bordelaise au XVIIIe siècle nécessite de s'appuyer également sur un faisceau de sources internes, qui, contrairement aux idées reçues, sont peu secrètes pour les temps de l'Ancien Régime. Elles amènent l'historien à se pencher sur l'histoire sociale, l'histoire des idées ou même l'histoire matérielle des loges maçonniques et des hommes de l'Art Royal.

Les sources proprement maçonniques sont multiples, réparties à travers plusieurs ensembles, tous accessibles. Le fonds bien connu de la Bibliothèque Nationale de France au Cabinet des manuscrits occidentaux recèle des documents officiels relevant des fondations des ateliers, des tableaux de membres ou encore des correspondances entretenues entre les différentes structures[2]. Des fonds sont désormais également entreposés au Grand Orient de France. Ces documents, revenus en France au début du deuxième millénaire après un parcours atypique, sont d'une grande richesse quant à l'orient bordelais. Composés de documents divers depuis les correspondances à des livres de comptes ou des catéchismes, ils offrent une nouvelle lecture du phénomène. La Grande Loge de France[3] conserve, quant à elle, quelques dossiers concernant la première loge locale, l'*Anglaise*. Enfin, des fonds maçonniques sont encore conservés, comme nous

---

[1] Léglise J., *Catalogue des manuscrits maçonniques des bibliothèques publiques, op .cit.* ; Coutura J., « Ouvrages maçonniques imprimés à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Annales Historique de la maçonnerie*, avril 1977, n°18. Cela a été également utilisé pour des orients majeurs comme Lyon avec le fonds Willermoz, le fonds Gaborria à Alençon dans *La Franc-maçonnerie en Alençon et dans l'Orme, 250 ans de fidélité aux libertés*, 2003 ou encore l'inventaire des archives de la ville de Strasbourg au sein du legs Paul Gerschel en 1975.

[2] C'est notamment à partir de ces fonds que Johel Coutura a pu mener ses études ; de manière habituelle, les chercheurs se réfèrent aux travaux de Johel Coutura pour aborder la franc-maçonnerie bordelaise et surtout les maçons bordelais ; Coutura J., *Les francs-maçons de Bordeaux au XVIIIe siècle, op. cit.* ; Coutura J., *La franc-maçonnerie à Bordeaux, XVIIIe-XIXe siècles*, *op. cit.*

[3] Il existe différentes obédiences pour la franc-maçonnerie française : les documents des loges du XVIIIe siècle sont attachés aux archives du Grand Orient de France et de la Grande Loge de France, les deux obédiences existant sous l'Ancien Régime.

allons le voir, dans les pays de l'Est européen, notamment en Biélorussie à la Bibliothèque Nationale de Minsk ou à la bibliothèque de Poznań[1].

Les sources spécifiquement maçonniques consultées concernent les documents relevant de l'obédience centrale en construction au XVIIIe siècle et les relations entretenues avec les loges de provinces. Ce sont également des sources internes aux loges comme les registres de procès-verbaux, les correspondances diverses ou les tableaux des membres qui ont été dépouillés. Au sein de la Bibliothèque nationale de France, sont conservés nombre de documents de la maçonnerie du siècle des Lumières. Malgré la diversité des obédiences, les loges du XVIIIe siècle entretiennent toutes des relations épistolaires avec l'obédience parisienne[2], ce qui permet d'appréhender le paysage maçonnique de ce siècle à partir de ces documents. Ce sont essentiellement des planches qui relèvent de tableaux des membres, des correspondances officielles avec leurs limites puisque ces documents sont stéréotypés. Toutefois, à ce jour, ce sont les seuls documents qui renseignent en partie de l'existence de la diversité maçonnique à Bordeaux et apportent un regard élargi sur la connaissance de la vie sociale et intellectuelle de la cité bordelaise à l'époque des Lumières. En 1940, Bernard Fay, directeur de la Bibliothèque Nationale de France est chargé par le régime de Vichy de collecter les documents concernant la Franc-maçonnerie qui vient d'être interdite par le régime qui mène une politique antimaçonnique délibérée[3]. En complément des saisies nazies[4], il s'agit pour Vichy de s'approprier des informations sur les membres d'une société condamnée. Ces documents prélevés sont conservés dans les locaux de la bibliothèque pendant la guerre. Ces derniers sont laissés après-guerre au sein de l'institution par les autorités maçonniques, régularisant une situation qui de prime abord avait été imposée. Le Grand Orient de France, au sortir de la guerre, n'a plus les ressources suffisantes pour récupérer, organiser et entretenir des fonds de cette importance. De plus, durant la guerre, les fonds publics sont ceux qui ont le mieux

---

[1] La Bibliothèque universitaire de Poznań abrite plus de 60 000 documents maçonniques venus de toute l'Europe transférés pendant la Seconde Guerre mondiale, un fonds français y est entreposé.

[2] Le fonds maçonnique conservé à la Bibliothèque Nationale de France concerne majoritairement les loges reconnues et constituées par le Grand Orient de France après sa création en 1773. Peu de ressources concernent les temps de la Grande Loge, lors de la Grande Maitrise du comte de Clermont. Le Grand Orient de France est l'héritier de cette première autorité maçonnique qui s'est imposée dans le royaume de France et c'est sous son autorité que les échanges se multiplient.

[3] On peut renvoyer également à l'exposition tenue à la Bibliothèque Nationale de France : « La Franc-maçonnerie », BNF Site François-Mitterand, du 12 avril au 24 juillet 2016, où plus de 450 pièces sont présentés ; Bourel S., Mollier P., dir, *La franc-maçonnerie, Catalogue d'exposition*, Paris, BNF, 2016.

[4] Dès le 1er juillet 1940, les services nazis, sous la direction d'Alfred Rosenberg, organisent la prise des archives maçonniques qui sont ensuite envoyées en Allemagne.

préservé les archives maçonniques des pillages[1]. Suite à des accords les fonds déposés à la Bibliothèque Nationale constituent le Fonds maçonnique du Cabinet des Manuscrits[2] et sont classés. Ce fonds représente plus de 300 mètres linéaires soit plus de 2500 cartons[3] organisés en cinq séries, cotées de FM^1 à FM^5. Le fonds coté FM^1 rassemble les archives centrales de l'obédience, les correspondances avec les différentes Chambres du Grand Orient, notamment la Chambre des Provinces. La série FM^2 organise les archives par orients, c'est-à-dire par villes, jusque 1900. Y sont rassemblés essentiellement les correspondances administratives entretenues entre les loges de province et l'obédience centrale ainsi que les tableaux de membres envoyés annuellement. Plusieurs cartons concernent les loges bordelaises et girondines pour le XVIIIe siècle, sans oublier les loges militaires ou les loges coloniales, associées pour certaines au dynamisme du port de la lune. Au sein de la Bibliothèque Nationale de France, huit cartons concernent dix des loges bordelaises; les loges de la sénéchaussée de Bordeaux sont quant à elles réparties entre six cartons pour les six orients concernés[4]. Le fonds FM^3 conserve les livres d'architecture qui recensent toutes les dates des réunions, les frères présents et relèvent les discussions, mais la présence bordelaise y est anecdotique. La série FM^4 conserve les rituels maçonniques pratiqués dans toute leur diversité en France tandis que le dernier fond sous la côte FM^5 organise les diplômes maçonniques et patentes des loges, classés par ordre alphabétique des orients et concernent trois loges de l'orient de Bordeaux[5].

Ces fonds maçonniques bien connus de la Bibliothèque Nationale de France renforcent évidemment en contrepoint l'intérêt des archives russes qui complètent notre appréhension de la vie de l'orient bordelais. Au Grand Orient, la bibliothèque conserve et donne accès à ses archives jusqu'en 1940[6]. Pour la compréhension du phénomène au

---

[1] À la fin des années 1950, le Grand Orient de France cède à la BNF ses documents concernant la période 1850-1880, puis en 1983 les documents relatifs à la période 1880-1900.

[2] Mollier P., « Le voile levé sur les archives « secrètes » de la Franc-maçonnerie », Laurent S. (dir.), *Archives secrètes, secrets d'archives, historiens et archivistes face aux archives sensible*s, Paris, éd. CNRS, 2003, p. 125.

[3] BNF moteur de recherche : http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc94879m

[4] Les loges bordelaises au XVIIIe siècle sont réparties entre les dossiers FM^2 169bis et FM^2 174bis ; les loges girondines sont celles de Blaye FM^2 167 ; Coutras FM^2 219 ; Langon FM^2 249 ; Libourne FM^2 253 ; Pauillac FM^2 343 ; Saint-Émilion FM^2 396 ; les loges coloniales et américaines sont conservées dans les fonds FM^2 516 à FM^2 561.

[5] Il s'agit des loges de l'*Amitié*, l'*Essence de la Paix* et *Saint Étienne des Amis Joyeux*. Kerjan D., Le Bihan A. (dir.), *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2012.

[6] Les documents postérieurs sont consultables uniquement par les frères de ces loges ou par autorisation spéciale.

siècle des Lumières, les archives dites russes sont d'une grande richesse. Il s'agit d'une collection importante de documents prélevés par les occupants nazis en 1940, envoyés en Allemagne puis considérés comme prises de guerre de l'Armée Rouge en 1945 lors de sa marche vers Berlin. Acheminés par train vers Moscou via la Pologne, la Biélorussie et l'Ukraine, le transfert est parfois compliqué d'arrêts imprévus et les dommages subis par les réseaux pendant la guerre entrainent également un éparpillement des pièces dont une majorité atteint néanmoins Moscou. Les fonds maçonniques y sont conservés à côté d'autres fonds français, comme ceux de la Sûreté Générale ou les archives confisquées au siège la SFIO ou chez Léon Blum. Conservés de 1945 à 2000 au sein des Archives Spéciales Centrales de Moscou, leur retour longuement négocié par le ministère des Affaires étrangères est effectif en décembre 2000. Les archives du Grand Orient de France saisies par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale ont été déposées à la Bibliothèque Nationale de France, inventoriées et rendues disponibles pour les chercheurs depuis 2002[1]. Cet ensemble de 750 cartons, dits russes, est aussi revenu aux différentes obédiences selon les appartenances des loges. C'est par ces affiliations que la Grande Loge de France conserve quelques dossiers relatifs aux loges bordelaises, dont la principale est l'*Anglaise n°204*. Les pièces concernant le XVIIIe siècle sont toutefois peu nombreuses. Ces archives rapatriées en France ont conservé le système de cotation soviétique, elles sont laissées dans l'ordre alphabétique de l'alphabet cyrillique et sont réparties dans les fonds 75 et 91 entreposés à la Grande Loge de France[2] tandis que les fonds 133, 175 et 191 sont relatifs au Conseil supérieur des grades de rite ancien et écossais. Le Grand Orient de France quant à lui, conserve les fonds 92 relatifs aux archives administratives et le fonds 133 qui concerne les archives des loges organisées par ordre alphabétique selon les villes du royaume, des colonies et de l'étranger.

[1] Cœuré S., Monier F., « De l'ombre à la lumière, Les archives françaises de retour de Moscou, 1940-2002 », Laurent S. (dir.), *Archives secrètes, secrets d'archives, op. cit.*, p. 133-148 ; Mollier P. « Les archives de la franc-maçonnerie », Laurent S. (dir.), *Archives secrètes, secrets d'archives*, *op. cit.,* p. 123-132 ; Grimstead Kennedy P., *Returned from Russia, Nazi archival plunder in Western Europe and recent restitution issues*, Builth Wells, Institute of Art and Law, 2007; Mollier P., « Paris-Berlin-Moscou, les archives retrouvées », *L'Histoire* n°256, juillet-août 2001 ; Baumard R., *Le Grand Orient de France et ses archives : entre protection et ouverture*, Mémoire dactyl., Université d'Angers, 2012 ; Beaurepaire P.-Y., *L'espace des francs-maçons, une sociabilité européenne au XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 93-97.

[2] Grande Loge de France, rue Puteaux, XVII arrondissement Paris, notamment l'*Anglaise n°204* qui appartient aujourd'hui à cette obédience ; son parcours est plus mouvementé au XVIIIe siècle et explique la diversité des lieux de conservation de ses archives du siècle des Lumières. Ces fonds comptent une centaine de cartons.

L'historienne américaine Patricia Grimstead Kennedy qualifie ces archives russes de « deux fois pillées et deux fois sauvées » par leur parcours étonnant[1].

Pour autant, les archives russes, par leur diversité[2], voire leur rareté, à l'image des livres de comptes, des contrats de location ou des listes nominatives précoces, sont essentielles pour appréhender l'essor de l'orient bordelais. Celui-ci, mieux associé aux sources classiques, peut alors être abordé sous de nouvelles perspectives qui éclairent l'histoire des loges au sein de leur environnement social, culturel, cultuel politique et économique. Ces documents apportent une connaissance, qui certes reste parfois embryonnaire, de loges jusqu'alors inconnues ou seulement mentionnées au détour des correspondances et notamment les ateliers qui n'obtiennent jamais leurs constitutions. Les enjeux qui dynamisent l'espace maçonnique local gagnent un nouvel éclairage, avec des documents qui n'ont pas tous la consonance officielle et précautionneuse des correspondances entretenues avec l'obédience centrale et conservées à la Bibliothèque nationale de France. Ce « gisement prometteur »[3] pour Pierre-Yves Beaurepaire tient toutes ses promesses et apporte un complément précieux pour la compréhension de la franc-maçonnerie sur les rives de la Garonne aux portes de l'océan atlantique, comme une fête des lumières bordelaises rapprochées de leur environnement profane.

D'autres archives sont conservées à l'étranger, et n'ont assurément pas encore relevées tous leurs mystères. Cet apport des sources russes est ainsi encore enrichi par d'autres éléments conservés dans les archives européennes, évidemment souvent selon le trajet des trains de l'armée rouge. C'est le cas de dossiers entreposés en Biélorussie, comme le livre d'architecture n°1 de la loge *Anglaise*. Si l'un des plus anciens livres d'architectures connus en France est celui de la loge dite *Coustos-Villeroy* établie à Paris, qui concerne les années 1736-1737[4], le livre de l'*Anglaise*, conservé à la Bibliothèque Nationale de Biélorussie à Minsk[5], permet d'approfondir un peu plus la connaissance des premiers temps de la franc-maçonnerie dans le royaume de France. Loge précoce en

---

[1] Pierre Mollier présente ces archives du Grand Orient de France sous trois ensembles, les archives d'obédiences, les archives des loges et les archives des francs-maçons eux-mêmes. L'intérêt de ces derniers, les ego-documents de francs-maçons est rappelé par Pierre-Yves Beaurepaire ; toutefois pour l'orient bordelais du XVIIIe siècle, ces écrits du for privé de frères engagés n'ont pas été trouvés.

[2] D'une grande richesse, ces fonds ont été consultés par les chercheurs, maçons et érudits au XIXe et au début XXe comme Alain Bernheim.

[3] Beaurepaire P.-Y., *L'espace des francs-maçons, op. cit.,* p. 93.

[4] Mollier P., « Le voile levé sur les archives « secrètes » de la Franc-maçonnerie »,*art. cit.* Ces 17 folios du registre sont conservés

[5] Bibliothèque Nationale de Biélorussie à Minsk (BNB Minsk) ; j'adresse mes remerciements à Pierre-Yves Beaurepaire et Anatole Stebouraka pour leur aide et leurs apports.

province, l'*Anglaise* révèle son parcours à travers ce livre – qui débute le 27 avril 1732 et court jusqu'au 13 mai 1755, chronologiquement le premier de son histoire – dont l'utilité scientifique est exceptionnelle. Il montre la complexité des documents internes à la maçonnerie. Les livres d'architecture relèvent en effet les dates des tenues de la loge, les officiers opérants, parfois les noms des frères et les grands points recensés durant ces tenues, enfin les visiteurs. Toutefois selon les secrétaires, selon les périodes**,** leur richesse peut rester lacunaire et les informations incomplètes. Ces livres procèdent d'une mise en forme qui tend à s'uniformiser selon un modèle stéréotypé et les évènements relatifs à la vie de l'atelier comme les discours ou les prises de paroles ne sont pas toujours mentionnés ou ne le sont que succinctement, comme peuvent l'être les présences des frères.

Les fonds Latomia sont également précieux pour l'appréhension des loges écossaises. Ces dossiers concentrent des documents au parcours original. Rassemblés par le franc-maçon britannique Alfred Sharp affilié à la loge bordelaise de l'*Anglaise* après la Première Guerre Mondiale, loge qui existe depuis presque deux siècles, ces documents concernent essentiellement des pièces anciennes, manuscrites, de la vie maçonnique du XVIIIe siècle. Leur publication par l'éditeur Latomia permet de découvrir des écrits perdus sous leur forme originale ou inaccessibles. Ce sont six volumes qui rassemblent les pièces retrouvées par Sharp, numéroté de 126 à 131 concernant ces ateliers écossais répartis entre Bordeaux, Toulouse et les îles antillaises voire jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

Les imperfections du fonds maçonnique, du fait des pertes ou des insuffisances des secrétaires**,** responsables de la régularité et de l'assiduité des correspondances envoyées à Paris[1]**,** taisent parfois le quotidien au profit des grands événements qui agitent loges et orients. Ces sources internes sont parfois complétées par des documents appartenant à une réflexion maçonnique comme les discours prononcés par des frères ou encore des documents plus atypiques comme les livres de compte ou encore des correspondances personnelles qui nous permettent alors d'appréhender davantage les quotidiens des loges et des frères. L'exploitation de ces documents nous permet désormais de renouveler les travaux jusqu'alors entrepris.

La diversité des fonds et leur pluralité nécessitent de rationnaliser leur exploitation en vue de constituer un corpus cohérent, autant des loges que des hommes de la franc-

[1] Saunier É., *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIIIe et XIXe siècle op.cit.*, p. 37.

maçonnerie eux-mêmes. Par une méthodologie stricte, des outils de travail ont été progressivement construit, notamment un répertoire des francs-maçons présents dans les ateliers de Bordeaux qui a été créé. Le choix délibéré de ne considérer que les seuls frères initiés, affiliés ou visiteurs des loges de la cité et de son environnement immédiat n'appauvrit pas l'étude, il permet de dégager des perspectives dynamiques qui intègrent cet orient majeur dans des réseaux spécifiques. Pour construire ce répertoire des hommes de la franc-maçonnerie nous avons procédé à la sélection d'un logiciel de traitement de données. L'utilisation du logiciel FileMaker[1] a été appliquée au traitement des données personnelles concernant chaque frère inscrit sur les colonnes des temples bordelais. Une fiche individuelle, rassemblant les données professionnelles et familiales, renseignant sur leur présence dans leur loge et jusqu'aux voyages qu'ils effectuent sous le sceau de la recommandation maçonnique a donc été constituée. Des fiches ont ainsi pu être créées et complétées progressivement et dessinent le paysage des frères bordelais. Ce sont alors plus de 2 000 maçons qui ont peuplé les nombreux ateliers élevés dans la ville, qui nous permettent d'affirmer que cet orient précoce et parmi les foyers majeurs de la franc-maçonnerie dans le royaume de France a pu compter au long du siècle quelques 2 500 francs-maçons. Si un grand nombre de maçons restent des anonymes, connus par leur seul nom, la présence des élites économiques et sociales est remarquable et influe sur la vie maçonnique qui dépasse les portes des temples pour entrer dans l'environnement sociable de la ville des Lumières.

Ces ressources ouvrant les perspectives d'appréhension des frères dans leur environnement se placent au carrefour d'une histoire sociale, culturelle et politique, et ouvrent les espaces géographiques, de l'orient local aux territoires touchés par l'expansion de l'Ordre et des frères ainsi que par les correspondances, vecteurs de liens étendus. À l'échelle de l'orient bordelais elles permettent assurément d'approfondir une histoire régionale au siècle des Lumières.

Nous touchons ainsi à une histoire plurielle, à la croisée des trajectoires individuelles et des pratiques collectives ; espace de rencontres et d'échanges, la loge ne peut être exclue de son environnement.

---

[1] Logiciel au format propriétaire au même titre que Access, le choix de l'un ou de l'autre de ces logiciels relève d'un choix personnel, et de la possibilité de l'utilisation selon le système d'exploitation utilisé. Lemercier C., « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005-2, n°52, p. 88-112 ; Dedieu J.-P., « Une nouvelle approche de l'histoire sociale : les grandes bases de données », *Sciences de l'homme et de la société*, 2003, n° 66, p. 35-38.

Si Caroline Le Mao a pu soutenir son habilitation à diriger des recherches le 2 décembre 2017 en intitulant celle-ci « Servir le Roi et s'en servir », on peut se demander de manière bien audacieuse si beaucoup de francs-maçons bordelais ne voulaient pas agir de la même manière ? La question est certes régulièrement posée, il semble pourtant évident que s'intégrer à des réseaux maçonniques pouvait servir les intérêts de la plupart et favoriser quelques ascensions sociales[1]. Cette thèse espère donc offrir un autre regard sur les Bordelais du XVIIIe siècle et une approche renouvelée de la franc-maçonnerie bordelaise et de ses projections.

Bordeaux capitale provinciale portuaire dynamique est-elle un observatoire particulier de la franc-maçonnerie ou illustre-t-elle un modèle maçonnique général ? Le jeu des échelles et des projections est-il constitutif de l'identité maçonnique locale, quelle est l'insertion et l'interpénétration de la franc-maçonnerie dans la vie sociable locale ? Quelle est la réalité des ancrages réticulaires de la franc-maçonnerie dans les pratiques des hommes du siècle des Lumières ?

Trois parties permettent d'appréhender les enjeux multiples d'un foyer maçonnique majeur au siècle des lumières et ses particularités liées à son espace portuaire ouvert

Cette étude repose sur des piliers qui permettent d'appréhender au plus près la réalité des pratiques et des enjeux de la franc-maçonnerie locale qui s'insère dans un environnement dynamique. Dédiée à l'étude chronologique des créations des loges dans la cité, la première partie examinera l'affirmation de Bordeaux comme pôle précoce et majeur du phénomène maçonnique dans le royaume de France. Cet orient connaît un rythme élevé de créations des ateliers et reflète la diversité du monde maçonnique au siècle des Lumières. Les tentations centrifuges et les influences étrangères participent à la définition de cet espace maçonnique. De l'éclosion du phénomène à la réorganisation de l'orient, le paysage maçonnique urbain local se construit progressivement et s'adapte aux réalités du temps, son dynamisme se répercute sur sa constitution même entre des loges régulières et

[1] Cadilhon F., « Les amis des amis : les cercles du pouvoir et de la réussite en France au XVIIIe siècle », *Revue historique*, 1993/1, p.115-130 ; Aust J., Picard E., « Gouverner par la proximité », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 2014, n° 94, p 7-31 ; Carribon C., Picco D., Lachaise B., Dussert-Galinat D. (dir.), *Réseaux de femmes, femmes en réseaux, XVIe-XXIe siècles*, Pessac, PUB, 2017 ; Lemercier C., *Histoire de la famille et analyse de réseaux*, Paris, Belin, 2005 ; Castellano J.-L., Dedieu J.-P. (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, éd. CNRS, 1998 ; Rollet L., Nabonnand P., *Les uns et les autres... Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses Universitaires de Lorraine, 2012.

des ateliers situés aux marges. La polarisation maçonnique n'est pas un obstacle au rayonnement de cette franc-maçonnerie bordelaise et au contraire y participe. À la fois du fait des ateliers et des hommes qui y appartiennent la franc-maçonnerie bordelaise s'étend vers les espaces dynamisés par ses réseaux multiples. Dans le prolongement de l'axe de la Garonne, l'influence bordelaise se projette vers son arrière-pays, reposant sur des liens économiques, humains mais aussi sur les axes de transports majeurs qui rejoignent la capitale provinciale. Port fluvial au débouché de rivières nombreuses, Bordeaux est aussi une porte océane ouverte sur le monde de l'Europe de Nord et vers les rivages atlantiques. Les liens de commerce, les flux migratoires et les relations familiales, communautaires et confessionnelles soutiennent cette extension de la sphère maçonnique bordelaise. Ce rayonnement dynamique, voire centrifuge, sur les frontières littorales du royaume est soutenu par un recrutement actif et choisi. Le paysage sociologique de la franc-maçonnerie bordelaise démontre une adhésion des élites à ce phénomène nouveau, à cette sociabilité particulière. Le profil socio-professionnel des membres compose un visage de la franc-maçonnerie qui se perçoit à l'échelle de l'orient d'abord mais plus finement à l'échelle des loges elles-mêmes qui se caractérisent par des identités particulières reconnues par les contemporains.

Cette visualisation du phénomène maçonnique au sein de la capitale de Guyenne nous permet dans un second temps de considérer les structures mêmes des ateliers, l'organisation interne de cet espace fermé aux yeux des profanes. C'est dans ce lieu dédié, le temple, que se manifestent les pratiques initiatiques comme s'expriment les discours prononcés qui sont le reflet des valeurs défendues par cette société maçonnique. Des célébrations aux agapes, des initiations aux tenues, toutes les démarches maçonniques participent à l'expression des valeurs de perfectibilité de l'homme à travers son élévation à la lumière dont la philanthropie en est un témoignage au sein de la sphère particulière ou de l'espace public. La structure maçonnique bordelaise repose sur une identité ancrée dans l'espace local et répond à ses caractéristiques particulières. Ville portuaire, capitale administrative, pôle urbain, Bordeaux est une ville cosmopolite et ouverte. Cet élargissement des frontières géographiques et sociales s'exprime au sein des espaces de communications touchés par les loges locales, par la diffusion assumée par les frères au gré de leurs déplacements. Au voyage des Bordelais et des régnicoles répond la pénétration des représentants des communautés européennes et américaines dans les cellules maçonniques. Ces déplacements sont l'une des facettes des réseaux qui dynamisent l'orient et le port bordelais. Ces liens reposent sur des considérations

multiples : familiales, professionnelles, confessionnelles pour ne considérer que ces dernières. Ceux-ci dépassent alors les portes du temple et participent à la définition de l'espace maçonnique qui en devient l'un des composants. Les réseaux professionnels, communautaires entrent dans la loge tandis que l'appartenance maçonnique commune soutient des liens profanes. Plurielles, ces relations construisent une identité mouvante de la société maçonnique locale.

Cette identité maçonnique pose dans un troisième temps, la question de sa place au sein de l'environnement qui l'entoure. La franc-maçonnerie est une sociabilité d'Ancien Régime qui est privée de la reconnaissance officielle des autorités et même soumise à l'hostilité déclarée et l'interdiction de l'Église romaine. Pour répondre à ce déficit de reconnaissance, les loges et plus largement la franc-maçonnerie s'inscrivent dans un conformisme social et politique que les Bordelais intègrent dans leurs pratiques. Le respect de l'ordre établi se remarque dans l'attitude des loges face aux pouvoirs, il se distingue également dans les discours tenus. L'atelier est une tribune d'expression policée qui pour autant n'ignore pas les grandes inflexions intellectuelles et politiques du siècle. L'optique bordelaise est prégnante au long du siècle des Lumières et des débats politiques qui agitent le royaume et elle se poursuit au cours des événements révolutionnaires alors que la franc-maçonnerie locale doit s'adapter aux nouvelles réalités politiques, sociales et économiques. Au gré des événements politiques, l'atelier et le frère font preuve d'adaptabilité qui est possible par la perméabilité des temples et leur inscription dans la société. Insérés au cœur de la cité, ces espaces initiatiques s'ouvrent aux modes et aux pratiques sociables des Lumières et participent par la voie de leurs membres aux cercles de l'esprit qui peuplent la ville bordelaise. L'univers maçonnique s'insère au plus près des réalités locales et répond aux attentes des hommes solidement installés dans une cité en plein essor.

PARTIE 1

Après une implantation précoce, l'orient bordelais est touché durablement par le phénomène maçonnique qui s'étend au royaume de France. La capitale de Guyenne voit s'ouvrir la premier loge locale sept ans après Paris, la ville portuaire est l'un des premiers orients du royaume, premier en termes chronologiques mais aussi premier sur le numérique. L'Art Royal, comme est qualifiée la franc-maçonnerie, s'implante dès 1732 et dès lors, le succès qu'il rencontre auprès des élites terriennes, politiques, négociantes ne se dément pas. Les filiations de loge se multiplient rapidement, les créations croissent au long du siècle des Lumières, se jouant des réticences des autorités et des interdictions, et profitant des courants divers venus de l'Europe. L'organisation de l'ordre maçonnique à l'échelle locale connaît des tensions et des tentations nombreuses sous le regard des loges les plus anciennes qui assoient leur domination. Cette prépondérance n'empêche pas la prolifération des ateliers et la polarisation d'un foyer maçonnique actif et considérable.

La propagation de l'ordre suit les réseaux du port de la Lune vers des destinations de l'environnement proche qui appartiennent à la sphère d'influence de la capitale provinciale ou vers des espaces plus éloignés. Depuis les cités secondes de son arrière-pays, accessibles rapidement depuis la centralité administrative qu'est la ville de Bordeaux, les liens s'étendent vers un arrière-pays élargi suivant les voies de communication et s'appuyant sur des liens économiques et humains approfondis. La voie de la Garonne participe à cette diffusion de la franc-maçonnerie et construit l'aire d'influence bordelaise qui se voit confrontée à d'autres espaces régionaux comme ceux de Toulouse ou de Lyon sans que les relations soient systématiquement antagonistes. Sur ces frontières régionales, les échanges se multiplient, parfois utilisés par les ateliers eux-mêmes à leur profit. Les rencontres sont alors fourmillantes, comme l'est la franc-maçonnerie. La diversité des influences et des opportunités dans les espaces lointains du monde atlantique illustre cet enchevêtrement du paysage maçonnique colonial au sein duquel la franc-maçonnerie bordelaise s'insère et participe. Des rivages de Saint-Domingue, « perle des Antilles », qui contribue à l'essor du port de la Lune jusqu'à l'île de Sainte-Lucie dont la souveraineté varie au gré des guerres et des traités, en passant par les littoraux nord-américains, les ateliers bordelais participent aux évolutions de la franc-

maçonnerie par la création d'ateliers ou par les liens noués entre les hommes sur les deux rives de l'Atlantique. L'espace océanique devient une frontière aux confluences des espaces métropolitains. Force centrifuge, Bordeaux joue un rôle majeur dans ces territoires, appuyée par la place des hommes de la franc-maçonnerie.

Les membres appartenant à cette société initiatique participent à cette diffusion et dessinent un profil sociologique, présentent des traits socio-professionnels qui méritent notre attention. Le visage de la franc-maçonnerie bordelaise repose sur des caractéristiques liées aux dynamiques de la ville elle-même. Capitale parlementaire, port majeur et cosmopolite, siège d'institutions politiques et culturelles, la ville de Bordeaux est un orient majeur à l'échelle du royaume. Cette place tient à l'importance numérique des frères initiés mais aussi à son profil qui distingue les élites locales en son sein. Cette distinction sépare les francs-maçons de la société profane et elle établit également des frontières en son sein, la dissociant de l'Autre. L'Autre se définit alors par l'appartenance religieuse, genrée ou raciale alors que la société maçonnique met en avant des principes d'égalité et d'ouverture, un paradoxe sur lequel il faut insister.

Au long du siècle des Lumières la franc-maçonnerie s'impose au sein de la société bordelaise et ancre ses pratiques dans son environnement.

CHAPITRE I

IMPLANTATION PRÉCOCE ET PÔLE MAJEUR : L'ART ROYAL DANS LA CITÉ BORDELAISE AU XVIIIE SIECLE

Les origines des premiers temps des loges de province restent souvent obscures, méconnues voir inconnues[1]. Un tableau exhaustif reste très difficile voire impossible, découvrant un pan de l'histoire de ces ateliers au gré de livres d'architecture peu courants pour ces premiers temps. En cela, le livre d'architecture n°1 de l'*Anglaise* est singulier et dévoile en partie les premiers pas de la franc-maçonnerie bordelaise.

À l'échelle du royaume les connaissances sont plus avancées. Le phénomène maçonnique apparaît dans le royaume de France à partir de la décennie 1720, une loge parisienne s'ouvre en 1725 et rapidement leur construction progressive sous le regard d'une grande loge et les démêlés de ces premiers ateliers avec les autorités sont bien connus des historiens[2]. Fort de son succès auprès des élites, ce phénomène se dilate et se

---

[1] Les histoires générales de la franc-maçonnerie s'attache surtout à commenter les destinées de la capitale du royaume et des instances centrales tandis que les orientations provinciales sont évoquées au gré de leurs rapports avec l'espace central. Les connaissances des orients de province relèvent surtout des travaux monographiques sur un orient ou une loge. De plus, la recherche maçonnique en France se caractérise par un déficit de légitimité scientifique et universitaire, même si des travaux sont régulièrement entrepris, déficit notamment en comparaison avec le contexte européen ou américain. Beaurepaire P.-Y., *L'espace des francs-maçons, op.cit*., p. 13-37.

[2] Le Bihan A., *Francs-maçons et ateliers parisiens de la Grande Loge de France au XVIIIe siècle, 1760-1795*, Paris, Bibliothèque Nationale de France, 1973 ; Amiable L. *Une loge maçonnique d'avant 1789, la loge des Neuf Sœurs, augmenté d'un commentaire et de notes critiques de Charles Porset*, Paris, Edimaf, 1989.

Chevallier P., *Les Ducs sous l'Acacia ou les premiers pas de la franc-maçonnerie française, 1725-1743*, Paris, Vrin, 1964 ; Weil F., « La franc-maçonnerie en France jusqu'en 1755 », *Studies on Voltaire and the Eighteeth Century*, 1963-27, p.1787-1815 ; Chevallier P., *Histoire de la franc-maçonnerie française, Tome I, La Maçonnerie, École de l'Égalité, 1725-1799*, Paris, Fayard, 1974 ; Bernheim A., « Aux origines de la franc-maçonnerie française ; Les règlements généraux de 1743 et les statuts de 1755 », *Annales Historiques de la Révolution française*, 1969-41, p. 379-391 ; Bord G., *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909.

propage[1], faisant face aux difficultés exprimées par les différents pouvoirs, religieux ou politiques[2], faisant face aux critiques et pamphlets qui s'élèvent contre l'ordre.

Progressivement la franc-maçonnerie se structure au sein du royaume, une Grande Loge s'impose à Paris, dont le duc d'Antin en dirige le devenir de 1738 à 1743. Lui succède au sommet de l'édifice maçonnique français un grand du royaume, le comte de Clermont[3], et sous sa direction le mouvement d'expansion se poursuit à travers l'ensemble du royaume de France, touchant de orients sans cesse plus nombreux.[4]. Sous l'autorité de ce prince du sang, le patronage reste assez lointain et l'encadrement structurel lâche. C'est également au cours de ces premières années que la franc-maçonnerie doit faire face à des phases de répression menées par le pouvoir central. À ces obstacles, le contexte international renforce les difficultés rencontrées par la franc-maçonnerie française.

Dans les années 1760 et jusqu'à la mort du Grand Maître le comte de Clermont, les scissions et les tensions que connaît l'obédience parisienne sont bien connus, mais leurs impacts à l'échelle des orients provinciaux moins, pourtant ces ateliers ont eux aussi connu des bouleversements nombreux. Le tournant des années 1770 avec la création du Grand Orient de France et la restructuration annoncée[5], repose sur les liens accrus qui s'étoffent entre Paris et les villes de province. La franc-maçonnerie française connaît alors sous l'impulsion du nouveau Grand Maître, le duc de Chartres, et surtout de l'Administrateur-général le duc de Montmorency-Luxembourg, une véritable organisation commune et centralisée, qui laisse peu de place aux tentatives marginales.

---

[1] Naissance des premiers ateliers de province au début de la décennie 1730, quelques années après les premiers pas parisiens : Bordeaux même si la loge *Anglaise* dépend de l'obédience londonienne ou encore Valenciennes. C'est également la diffusion du discours de Ramsey.

[2] Opposition menée par Fleury en France, et le Lieutenant-général de police Hérault ; la franc-maçonnerie subit la condamnation pontificale de 1738, renouvelée en 1751.

[3] Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont. Grand Maître de la Grande Loge de France de 1743 à 1771.

[4] Les travaux d'Alain Le Bihan, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France, op. cit.,* datant des années 1960 fait état des listes des loges installées dans le royaume de France. Ligou D., Essai de répertoire des loges maçonniques françaises des origines à nos jours, Tome I, Province, colonies françaises, étranger, Paris, Publications d'histoire du Grand Orient de France, 1966. Depuis, peu de tableaux exhaustifs ont été proposés devant le manque d'investissement scientifique sur ces questions, tableaux qui pourtant ont évolué devant les sources disponibles. La nomenclature des ateliers et leur place dans la société d'Ancien Régime peuvent être précisées. À l'échelle bordelaise, ce tableau proposé par Alain Le Bihan ou encore celui de Gustave Bord ont ainsi été renouvelé.

[5] Bauer A., *Le Grand Orient de France*, Paris, PUF Que sais-je, 2012 ; Combes A., *Les trois siècles de franc-maçonnerie française*, Paris, Edimaf, 1998 ; Gayot G., *La franc-maçonnerie française, textes et pratiques, XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Gallimard, 1991 ; Kerjan D., *Les débuts de la franc-maçonnerie de la Grande Loge au Grand Orient de France, 1699-1793*, Paris, Dervy, 2014 ; Ligou D., *Histoire des francs-maçons en France, 1715-1815*, Toulouse, Privat, 2000.

De plus, le mouvement maçonnique, qui est phénomène européen et atlantique où les espaces coloniaux tant français qu'anglais[1] sont touchés rapidement, connaît de nombreux courants divers qui multiplient les pratiques de la franc-maçonnerie.
Tolérée par les pouvoirs politiques français, ce mouvement maçonnique se dilate, le seuil d'urbanité des orients touchés décroit, les petites villes provinciales n'ignorent pas l'Art Royal.

Si la naissance de l'*Anglaise*, parmi les premières loges installées dans les provinces du royaume, mais relevant de l'obédience londonienne, est largement commentée il n'en est pas toujours de même pour les nombreuses loges qui sont installées sur les berges de la Garonne. La capitale bordelaise s'impose comme un foyer maçonnique précoce et majeur dont le recrutement est actif, élitaire et cosmopolite.

Ce chapitre, à travers la relative chronologie de la naissance des ateliers, permet d'appréhender chacune des loges connues dans la capitale de Guyenne. Un tableau exhaustif et complet est difficile, voire impossible à travers les sources et leurs constitutions. Toutefois, un large panorama de cet orient bordelais au siècle des Lumières peut être reconstitué. En cela, ce chapitre cherche à mettre en avant la dilation de l'horizon maçonnique à l'échelle de la cité provinciale et les mécanismes sur lesquels repose ce phénomène au sein d'une ville en plein essor au siècle des Lumières qui se trouve au carrefour des influences terrestres et océaniques, ouverte sur le monde et

---

[1] Combes A., « La franc-maçonnerie aux Antilles et en Guyane française de 1789 à 1848 », *Chroniques d'histoire maçonnique*, 1987-38, p. 21-44 ; Le Bihan A., « La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises du XVIIIe siècle » *Annales historiques de la Révolution Française*, 1974-215 ; De Keghel A. (dir.), *L'Amérique latine et la Caraïbe des Lumières, une franc-maçonnerie d'influence,* ParisDervy, 2017 ; Escalle É., Gouyon-Guillaume M., *Francs-maçons des loges françaises « aux Amériques », 1770-1850. Contribution à l'étude de la société créole. Dépouillement du Fonds maçonnique conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Paris, BNF, 1993 ; Ferrer Benimeli J.A., « Vias de penetracion de la masoneria en el Caribe », *REHMLAC*, 2009-1 ; Harland-Jacobs J., *Builders of Empire. Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007 ; Bullock S.C., *Revolutionnary Brotherhood, Freemasonry and the transformation of the American Social Order, 1730-1840*, London, University of North Carolina Press, 1996 ; Molles D., « Triangle atlantique et triangle latin, l'Amérique latine et le système-monde maçonnique, 1717-1921, Éléments pour une histoire des opinions publiques internationales », *REHMLAC*, 2013-5 ; Odo G., *La franc-maçonnerie dans les colonies, 1738-1960*, Paris, Edimaf, 2001 ; Révauger C., *La Franc-maçonnerie en Grande-Bretagne et dans l'Amérique révolutionnaire, 1717-1813*, Thèse dactyl., Université Bordeaux III, 1987 ; Hivert-Messeca Y., *L'Europe sous l'acacia, Histoire des franc-maçonneries européennes du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Drevy, 2012.
À cet égard les recherches universitaires européennes sur la franc-maçonnerie sont dynamiques et le crédit scientifique reconnu, Beaurepaire P.-Y., *L'espace des francs-maçons, Une sociabilité européenne au XVIIIe siècle, op. cit.,* p.19 ; Beaurepaire P.-Y., « Masonic studies », Beaurepaire P.-Y. (dir.), *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Paris, A. Colin, 2014, p. 165-170.

intégrée au royaume de France. Cette expansion provinciale s'appuie sur la propagation des idées et des valeurs de la franc-maçonnerie, se confronte aux hostilités des pouvoirs ou des acteurs locaux et parallèlement se construit vis-à-vis des obédiences parisienne et européennes et acquiert une légitimité certaine.

Il s'agit de mener dans ce chapitre, une reconstitution fine de la création et des implantations des loges bordelaises, de leurs parcours et des relations plurielles que ces cellules entretiennent, ainsi que les membres qui les composent. Ce travail préalable, indispensable, dispose, de plus, d'une vision approfondie par l'apport exceptionnel des « archives russes » qui permet de renouveler les travaux jusqu'alors effectués. Au-delà, cette représentation permet de mettre en perspective la franc-maçonnerie locale avec la chronologie générale du phénomène dans le royaume de France, voire de l'inclure dans une échelle européenne du fait des multiples influences. Cette évocation se place à la croisée des chronologies maçonniques et bordelaises. À travers les étapes chronologiques, les nomenclatures des ateliers qui naissent, se développent ou disparaissent pour certains, à travers les lignes de fractures qui se dessinent au sein de l'orient maçonnique bordelais, se sont les dynamiques de ce foyer maçonnique marqué par une forte densité qui se distinguent au siècle des Lumières ; de 1732, date de la première installation locale, aux temps révolutionnaires qui entrainent le déclin du développement du phénomène maçonnique.

I- L'éclosion du phénomène maçonnique bordelais

Les nombreuses études, devenues classiques, aussi bien démographiques, économiques ou sociales font peut-être de Bordeaux l'une des villes modernes françaises les plus étudiées et soulignent sa croissance admirée par les voyageurs: « Je me trouve à Bordeaux qu'on appelle le petit Paris. Paris est la capitale de la France et l'endroit où se rendent les étrangers du monde entier, possède des richesses, un luxe, des commodités et des plaisirs de toute sorte; mais Bordeaux le dépasse en opulence, en dédain de l'argent, en cherté, en audace et en certaines richesses »[1]. Et Bordeaux rejoint rapidement la capitale du royaume face à l'engouement de la franc-maçonnerie en son sein.

[1] Desgraves L., *Voyageurs à Bordeaux, op. cit.*, p. 47, lettre du pasteur Hallman à son correspondant Linné.

1-Les premiers « feux maçonniques »[1] et les premières expansions de l'ordre sur les bords de Garonne, 1732-1746

Les débuts de la franc-maçonnerie en province sont rapides après les premiers feux parisiens en 1725, mais ils sont difficiles à percevoir. Si Bordeaux est un orient précoce faisant partie de l'élan primitif qui touche le royaume de France, peu de documents de ces premières années sont connus, excepté à travers le livre d'architecture de la loge *Anglaise* qui consigne de manière réglementaire les événements de la loge. Ce livre de l'*Anglaise* conservé à Minsk[2] recouvre les débuts de l'atelier depuis sa création au mois d'avril 1732 jusqu'en mai 1755, illustrant les deux premières décennies locale de l'Art Royal, c'est-à-dire la franc-maçonnerie.

Les premiers pas de la franc-maçonnerie bordelaise, s'ils restent encore mal cernés, sont largement alimentés par le dynamisme de l'Art Royal dans cet orient et son succès auprès des élites. La dilation du phénomène maçonnique se poursuit dans ce pôle provincial après la naissance de la première loge. Porte océane[3], Bordeaux est un foyer majeur du mouvement malgré les réticences et les oppositions des autorités politiques, religieuses et sociétales. Le succès de ce phénomène ne se dément pas au cours du siècle dans cet espace bordelais largement ouvert et connecté aux réalités du siècle, il réussit à s'implanter durablement et à se démarquer.

La présentation des étapes successives du maillage maçonnique permet de repérer de manière préliminaire une chronologie des audaces bordelaises et les liens qui se dessinent au sein de la ville, à destination des obédiences centrales parisiennes ou étrangères, ainsi qu'à travers son environnement.

---

[1] Par premiers « feux maçonniques » nous entendons les premières créations d'ateliers maçonniques au sein de l'orient, c'est-à-dire la ville, de Bordeaux.

[2] BNB Minsk 091/85.

[3] *Bordeaux et l'Aquitaine*, *Bordeaux Porte océane*, *tome I, Actes du cinquantenaire de la Fédération historique du Sud-Ouest*, Bordeaux, FHSO, 1998.

-L'*Anglaise*

Apparue précocement, la loge *Anglaise* de Bordeaux, fondée le 27 avril 1732, serait le plus ancien atelier fondé en province, suivi par la loge de la *Parfaite Union* de Valenciennes[1], toutes deux relevant de la Grande Loge de Londres. Source de prestige, cette ancienneté est valorisée systématiquement par l'atelier et ses membres.
Avant 1744, ce sont seulement sept villes du royaume hors Paris[2] qui sont touchées par l'éclosion maçonnique. À cette date, la capitale de Guyenne est déjà riche de trois ateliers alors que le royaume de France compte une quarantaine de loges lors de l'élection du comte de Clermont[3] à la Grande Maîtrise cette même année. Sur les décennies qui s'étendent de 1730 à 1755, Pierre Chevallier relève soixante-douze orients actifs, dont treize comptent plus d'un atelier comme la capitale de Guyenne[4] ; ce bornage concerne la première phase d'expansion chronologique de la franc-maçonnerie dans le royaume de France.

Ainsi, le premier livre d'architecture de l'*Anglaise,* conservé à la Bibliothèque Nationale de Biélorussie à Minsk[5], met en valeur la précocité et la richesse de l'orient bordelais. Le 27 avril 1732, trois marins britanniques installent la première loge bordelaise sous le titre de l'*Anglaise*[6], pratiquant en langue anglaise et sous le rite anglais[7]. Au cours des dix premiers jours qui suivent la création de cet atelier, le livre d'architecture fait état de sept tenues qui permettent l'initiation ou l'affiliation de huit frères et le renouvellement accéléré des officiers après le départ des premiers membres.

---

[1] Chevallier P., *Histoire de la Franc-maçonnerie française*, *La Maçonnerie, école de l'égalité 1725-1799*, *tome 1,* Paris, Fayard, 2002, p. 32.
[2] Halevi R., *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime*, *aux origines de la sociabilité démocratique*, Paris, A. Colin, 1984, p. 45.
[3] Louis de Bourbon Condé comte de Clermont, 1709-1771, Grand Maître de la Grande Loge de France de 1744 à sa mort en 1771. Le Grand Maître est à la tête d'une obédience symbolique, élu à titre inamovible sous la Grande Loge de France. Il succède au duc d'Antin en tant que Grand Maître. Louis de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, 1707-1743, Grand Maître de 1738 à 1743 ; Révauger C., Porset C., *Le monde maçonnique des Lumières, op. cit.,* p. 2165.
[4] Chevallier P, *Histoire de la franc-maçonnerie française, op. cit*., p. 95.
[5] BNB Minsk O91/85.
[6] Bernheim A., « Notes on Early Freemaonry in Bordeaux, 1732-1769 », *Ars Quator Coronatorum*, 1988, p. 33-102 ; Renou F., *Histoire de la loge Anglaise 204,* 1915 ; Coutura J., *La Franc-maçonnerie à Bordeaux, XVIII*e*-XIX*e *siècles*, *op. cit*.; Figeac M., « La maçonnerie bordelaise revisitée à la lumière des sources russes, l'*Anglaise* de 1732 à 1817 ou les Frères dans la ville », Beaurepaire P.-Y., Loiselle K. (dir.), *Diffusion et circulation des pratiques maçonniques, op. cit.*, p. 83-101; Delord F., *op. cit*.
[7] « Ne pas s'écarter de nos anciens usages », BNB Minsk 091/85 le 21 juillet 1746.

Ces départs sont occasionnés par les occupations professionnelles de ces premiers frères. Les trois fondateurs, Martin Kelly, Nicolas Staimton et Jonathan Robinson se retirent rapidement de la loge qu'ils ont créée sur les bords de Garonne[1]. Ces premières tenues, quasi hebdomadaires, permettent à celle-ci de s'affirmer et d'entretenir la flamme de l'Art Royal dans la cité portuaire, qui, après l'initiation d'étrangers de passage ou des membres des colonies étrangères installées à Bordeaux, s'ouvre aux élites locales et ancre cette cellule maçonnique dans l'espace urbain. Cette activité s'appuie sur un règlement fort de vingt-et-un articles[2] qui encadre les réunions, les élections des officiers ou les statuts.

Ce règlement est nécessaire pour une loge qui est la première à s'installer dans le port bordelais : celle-ci apparaît alors comme un phénomène nouveau et attractif. Si quelques personnalités locales ont pu découvrir l'Art Royal lors de leurs voyages en Angleterre ou à Paris, comme Montesquieu[3], peu ont finalement été initiés à ses mystères. Les détails d'un premier recrutement montrent une ouverture privilégiée aux noms de consonances anglo-saxonnes, anglaises ou irlandaises, aux tendances jacobites[4], qui se rejoignent dans l'usage de la langue anglaise lors des travaux de la loge. Parmi les onze premiers frères inscrits lors du premier mois d'existence de l'*Anglaise*, quatre sont installés de manière permanente dans la cité, dont James Bradshaw qui est un représentant caractéristique de ce mouvement. Cette ouverture aux élites anglo-saxonnes se poursuit mais devient moins exclusive grâce à l'ancrage de plus en plus fort dans l'environnement local et l'attractivité de la loge auprès des élites bordelaises, d'origine locale ou encore germanique comme Martin Zachau, venu de Lübeck, ou les Hambourgeois Syling et Havemester. C'est une décennie après sa création, le 8 septembre 1743, que l'ouverture affirmée du temple aux élites locales amène l'*Anglaise* à privilégier la langue française pour ses travaux, le français étant la langue comprise par la majorité des frères présents.

---

[1] Kelly quitte le royaume le 2 mai 1732, Staimton annonce son départ le 6 mai 1732 et Robinson peu après.

[2] Le règlement, écrit en anglais lors des premiers feux de l'*Anglaise,* est traduit par la suite en français en 1745 par les frères Bradshaw et Lée et inscrit dans le livre d'architecture.

[3] Montesquieu est initié dans la loge anglaise *The Horn*, à Londres. Volpilhac-Auger C. (dir.), *Œuvres complètes de Montesquieu, Correspondance II, tome 19*, Paris, Garnier, 2014 ; volume dû à Cadilhon F., Häseler J., Verdier C., Volpilhac-Auger C. qui présente 288 lettres de la correspondance de Montesquieu entre 1731 et 1747.

[4] Clarke de Dromantin P., *Les réfugiés jacobites dans la France du XVIIIe siècle*, Pessac, PUB, 2005.

Les profils professionnels, les nécessités de voyage, les troubles internationaux et les premières interdictions des représentants des pouvoirs royal et ecclésiastique[1] suscitent des mises en sommeil régulières de la loge. Même si le premier livre d'architecture permet de mieux appréhender les évolutions de la loge *Anglaise* lors de ses débuts, les notes sont succinctes et ne permettent pas systématiquement de percevoir les débats internes, les difficultés ou même de connaître plus que le nom des premiers frères qui peuplent la loge.

Première loge bordelaise et loge mère, l'*Anglaise* fonde sa première fille sous le titre de la *Française* en 1740, qui pratique immédiatement ses travaux en français. Cette première filiation pérenne insère l'*Anglaise* au sein de l'orient et l'intègre dans des relations maçonniques étroites et durables. L'*Anglaise*, établie depuis une décennie, se trouve alors confrontée au zèle de l'Intendant Boucher qui, à travers sa correspondance avec le ministre Amelot[2], est amené à signifier l'interdiction de la tenue de réunions maçonniques dans la capitale bordelaise et à punir les frères « comme désobéissants aux ordres du Roi »[3]. Cette interdiction semble sans conséquence à long terme. Après une mise en sommeil[4], les travaux se poursuivent et le nombre d'ateliers se trouve multiplié sous le regard si ce n'est approbateur, du moins neutre, de l'*Anglaise*. Celle-ci prend acte de la création de la *Parfaite Harmonie* en 1744 dont la naissance est trouble si l'on en croit les registres. Par la suite, une loge sécessionniste y est mentionnée le 12 janvier 1744, composée de seize frères mais dès le 9 mai suivant, ces frères semblent être rentrés dans les rangs. Peu de détails sont inscrits dans les registres, les connaissances restent dès lors imparfaites. De même, si elle a connaissance de l'apparition de la loge de l'*Amitié,* installée aux Chartrons en mai 1746, l'*Anglaise* ne prend pas part aux émulations de cette extension de la vie maçonnique locale[5]. Il est fait mention ultérieurement d'une loge sous

[1] Dès 1737 les autorités de police à Paris interdisent les réunions, tandis que l'Intendant de Bordeaux Claude Boucher signale l'existence de cette loge en 1742 et demande sa fermeture, demande reçue et délibérée en loge le 29 août 1742, BNB Minsk 091/85.

[2] Jean-Jacques Amelot de Chaillou, ministre d'État aux Affaires étrangères de 1737 à 1744 et Surintendant général des Postes en 1737.

[3] *Archives historiques de la Gironde, tome XXVI*, Bordeaux, Gounouilhou Impr., 1888, p. 202-204.

[4] La France est opposée à la Grande-Bretagne au cours de la guerre de Succession d'Autriche, qui peut justifier également la mise en sommeil d'une loge installée par la Grande Loge de Londres.

[5] BNB Minsk 091/85, le 5 mai 1746.

le nom de *Loge du Vénérable Cursol* en juillet 1747[1], dont le nom apparaît au détour d'une planche.

L'*Anglaise* semble privilégier les questions relatives à son propre rayonnement. En 1746, elle se trouve confrontée à la question de l'adhésion des juifs dans les ateliers alors même que l'un de ses membres initié dès les premières années, Sohl, est juif. Il semble que ce dernier soit poussé à partir rapidement, sans que son exclusion ne soit prononcée. Elle mène également une activité importante de filiation dans le royaume et les colonies : la loge de *l'Heureuse Rencontre* à Brest est constituée en novembre 1745 ; une loge sous le nom de l'*Anglaise* est installée à Pons en 1754 puis l'année suivante nait l'*Anglaise* à Cayenne. L'expansion se poursuit jusque sur les rives du Golfe du Mexique où une loge est créée par l'*Anglaise* à la Nouvelle-Orléans sous le nom de la *Consolante des maçons*.

[1] BNB Minsk 091/85, le 27 juillet 1747. Un vénérable Cursol apparaît comme membre de la *Parfaite Harmonie* et peut-être de la loge du *Vénérable Lavie*. Est-ce une nouvelle loge ou l'une de ces dernières tandis que l'*Anglaise* choisit de la nommer différemment par le nom de son vénérable ? Aucune loge de ce nom n'est relevée par Johel Coutura, Alain Le Bihan ou Gustave Bord. Sur la famille Cursol, Le Mao C., *Parlement et parlementaires, Bordeaux au Grand Siècle*, Paris, Champ Vallon, 2007.

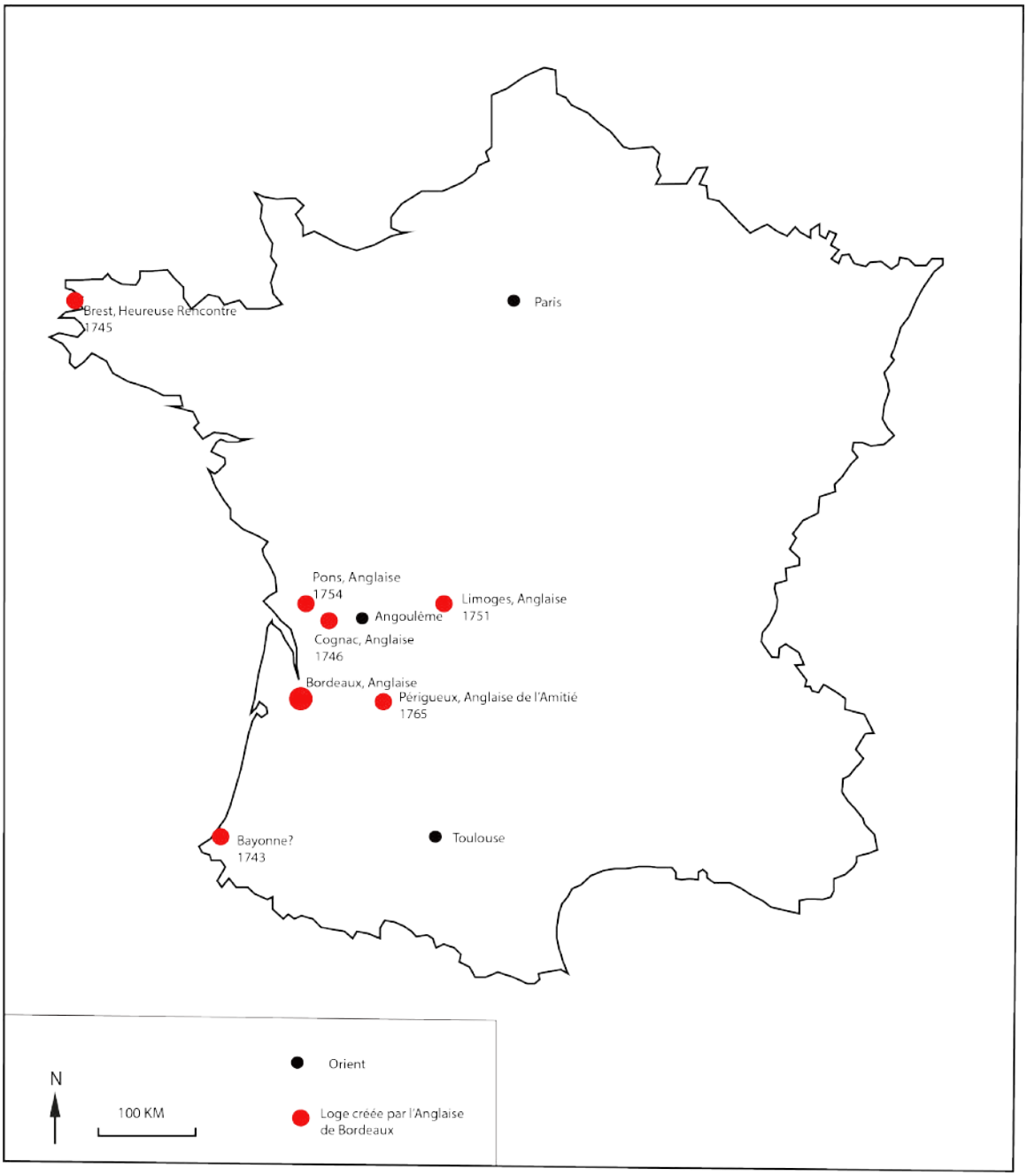

1.1.1 Les loges filles de l'*Anglaise* dans le royaume de France

Cette dilatation de ses filiations se place dans un contexte où, dès 1750, un accord est instauré entre les loges de la cité portuaire, établissant qu'aucun nouvel atelier ne sera installé dans un rayon de dix lieues sans l'accord des trois déjà existantes. Cet accord s'inscrit dans la pratique maçonnique de l'*Anglaise* qui, en mars 1750, apprend l'existence d'une « loge clandestine en ville et [juge] qu'il faudrait […] en faire part aux loges [la *Française*, la *Parfaite Harmonie* et l'*Amitié*] et leur demander s'ils ont des

renseignements sur ce sujet »[1]. Cette loge clandestine ne laisse guère d'autres traces quant à son existence ou ses membres et elle illustre les difficultés d'établissement de nouveaux ateliers, ainsi que les enjeux qui y sont associés dans une métropole provinciale[2].

Entre le 27 avril 1732 et mai 1755, la loge *Anglaise* tient 471 tenues sur ces vingt-trois ans, ce qui en moyenne permet aux frères de se retrouver vingt fois par an. Cette moyenne, élevée pour les débuts de la maçonnerie, cache une grande variabilité et passe sous silence les périodes de mise en sommeil de l'atelier qui ne juge pas « à propos d'entretenir une loge »[3] . Si dix-sept tenues sont réunies en 1732, on n'en compte que deux l'année suivante, avant la fermeture des portes du temple jusqu'en 1738 qui amène la reprise épisodique de l'activité maçonnique. Le nombre de réunions se stabilise à partir de la décennie 1740. Vingt tenues sont convoquées en 1742, un sommet est atteint en 1746 où les frères se retrouvent à quarante-huit occasions, le nombre de frères restant toutefois variable et d'une régularité douteuse.

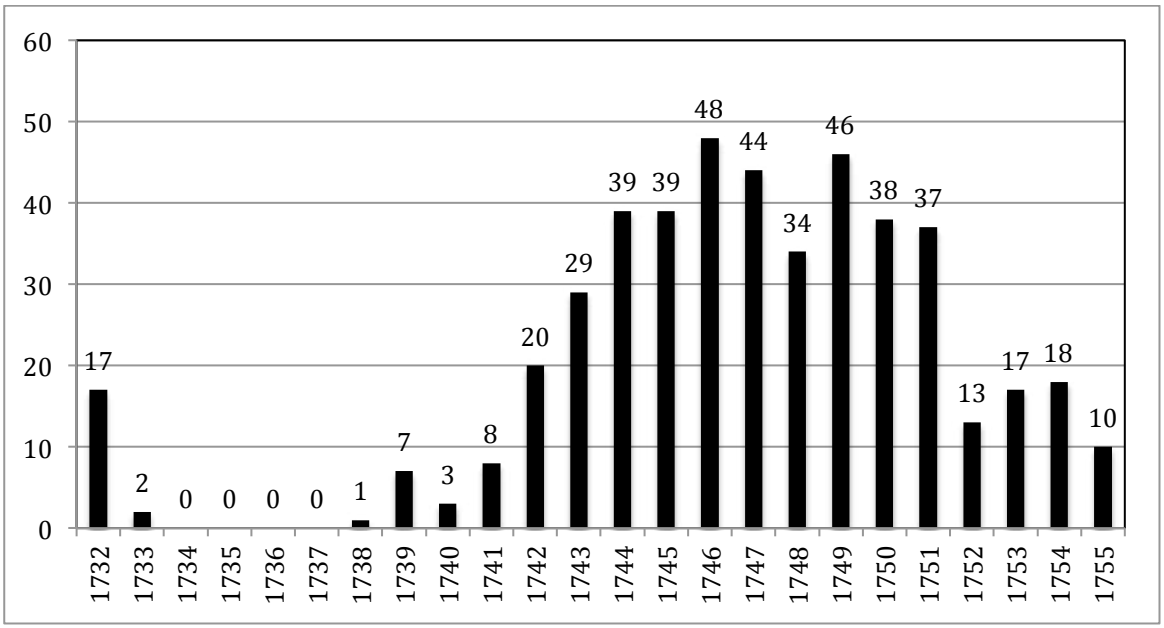

1.1.2 Régularité des tenues de la loge *Anglaise* entre 1732 et 1755

Ces tenues rassemblent dans le temple de l'*Anglaise* entre cinq et trente frères, parmi la soixantaine d'initiés à la loge au cours de ces vingt premières années. Les aléas

[1] BNB Minsk, le 17 mars 1750.
[2] Une autre loge clandestine est mentionnée en janvier 1752 sans davantage de détails.
[3] BNB Minsk 091/85, le 30 mai 1749.

et les obstacles n'amoindrissent pas le succès de l'Art Royal à Bordeaux et de son premier temple.

Après les créations et la pérennisation de la *Française* et de l'*Amitié,* une certaine stabilité sur l'orient bordelais s'établit. La décennie 1760 voit plusieurs tentatives de nouvelles installations, auxquelles l'*Anglaise* semble ne pas prendre part. Toutefois, les limites des sources ne permettent pas d'établir des certitudes, même si ce mouvement de retrait semble correspondre à la place que l'*Anglaise* souhaite se donner au sein de l'orient : celle d'une loge mère, figure incontournable et directrice mais hors des confusions du quotidien. Ce retrait correspondrait aussi à une mise en sommeil entre 1760 et 1764[1], alors que la guerre de Sept Ans tend les relations internationales avec la Grande-Bretagne[2]. La concurrence entre les obédiences nationales en temps de guerre et le renouveau des tenues contribuent à affirmer la volonté de l'*Anglaise* d'obtenir de nouvelles constitutions qui sont délivrées par la Grande Loge de Londres le 8 mars 1766[3] et rappellent son ancienneté. Cette même année, la Grande Loge de France déclare alors ne pouvoir reconnaître l'*Anglaise* comme régulière ainsi que les autres loges détenant des constitutions anglaises présentes dans le royaume.

Les liens restent nombreux et constants entre les différentes loges bordelaises, donnant une réalité maçonnique locale originale, capable de dépasser les différences face aux constructions nationales inexorables des Grandes Loges.

À l'écart des troubles qui divisent l'orient bordelais en 1773 et de la réorganisation amorcée par le Grand Orient de France[4], l'*Anglaise* renouvelle son rôle central dans l'orient bordelais au tournant des décennies 1770-1780. La loge se place comme pilier et figure tutélaire au sein de l'orient, et c'est dans cette perspective que le nouvel atelier sous le nom de l'*Alliance* sollicite l'*Anglaise* en 1775 pour demander des constitutions à cette loge considérée « comme la plus ancienne non seulement de Bordeaux mais encore la première établie en France et représentant la T[rès] R[espectable] Grande Loge de Londres, centre et berceau de la maçonnerie en Europe »[5]. Sous le vénéralat de Chicou

---

[1] Bernheim A., *Notes on early freemasonry, op cit*., p. 65.

[2] Butel P., *Les négociants bordelais, l'Europe et les iles au XVIIIe siècle*, Paris, Aubier, 1974.

[3] Le Bihan A., *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France*, Paris, BNF, 1967, p. 39. Elle prend le nom qu'elle porte toujours de *Anglaise n°204* en 1792 ; *n°298* en 1770, *n°240* en 1781 par la Grande Loge d'Angleterre. Elle rejoint la Grande Loge de France en 1923, ce qui explique que les « archives russes » restituées concernant la loge *Anglaise* soient partagées entre rue Cadet et rue Puteaux.

[4] Le Grand Orient de France est installé définitivement en 1773 avec l'élection du duc de Chartres comme Grand Maître.

[5] Grande Loge de France (GLDF) 112-4-5 f°412.

Saint-Bris,[1] elle se mêle d'installer une nouvelle loge, l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys,* qui, dès 1779 demande à l'*Anglaise* son appui pour obtenir des constitutions auprès du Grand Orient de France[2] alors que parallèlement, la loge vient de renoncer à constituer des loges pour pouvoir être agrégée au Grand Orient de France. La tentation centrifuge se fait sentir au sein de l'*Anglaise* qui par tradition a toujours eu une indépendance certaine vis-à-vis de l'obédience centrale française. La période de guerre trouble les relations maçonniques ; l'*Anglaise* se rapproche du Grand Orient de France alors que Versailles est alliée aux jeunes États-Unis contre la Grande-Bretagne. L'*Anglaise* est alors agrégée au Grand Orient le 18 juillet 1780 après avoir été reconnue par ce dernier comme la plus ancienne loge de Bordeaux en 1778.

Par la suite la question de l'installation de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* agite l'orient local. La loge *Anglaise*, en dépit des débats internes qui n'aboutissent à aucun consensus, reçoit du Grand Orient de France les constitutions accordées à l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* et le pouvoir d'installer cette loge, cérémonie à laquelle elle procède en janvier 1783[3]. L'opposition des loges voisines de la *Française* et de l'*Amitié* est relayée au sein même de l'*Anglaise* par une majorité de ses membres. Ces désordres parviennent jusqu'au Grand Orient de France qui s'en offusque : « Comment avez-vous pu procéder à l'installation dans l'instant où vous étiez divisés ? Quel exemple à donner à de nouveaux maçons »[4]. L'irrégularité de la cérémonie, les troubles et le vol des archives, les positions prises par chacun des membres sur la question de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* amènent à la scission de l'atelier. L'*Anglaise,* menée par Chicou Saint-Bris et les Guirant, retourne sous obédience londonienne, tandis que l'atelier issu de cette sécession organisée par les frères Lapause et Poitevin et D'Arche[5] s'installe comme loge sous le nom de la *Vraie Anglaise*. Ce nouvel atelier obtient des constitutions accordées par le Grand Orient de France et il s'inscrit localement dans la mouvance de la *Française*, éloigné de l'*Anglaise*. Cette séparation suscite une

[1] Benoît Chicou Saint-Bris, capitaine de navire et négociant, il est membre de l'*Anglaise* dès 1755, il est le vénérable de la loge en 1775 puis de 1781 à 1788. L'*Anglaise* obtient des constitutions de la Grande Loge de Londres le 8 mars 1766, elle est agrégée au Grand Orient de France entre le 18 juillet 1780 et 1785, où elle retourne dans le giron anglais.

[2] Bibliothèque nationale de France (BNF) Manuscrits occidentaux, Fonds maçonniques, FM^2 170.

[3] Grand Orient de France (GODF) Archives de Réserve (AR) 113-2-444 f°2.

[4] GODF AR 113-2-444 f°2.

[5] Il s'agit de l'abbé Jean-Pierre Lapause initié en 1778 à l'*Anglaise*, Laurent Poitevin maître à danser membre la même année et l'abbé Jean Darche initié depuis 1781 dans la même loge.

correspondance des plus actives : mémoires, justificatifs, sollicitations sont envoyés de part et d'autre.

Après la scission de la *Vraie Anglaise* puis son retour dans le giron de la Grande Loge d'Angleterre[1], l'*Anglaise* « se rappelle avec regret son état florissant que les révolutions lui ont fait perdre et son malheur, [mais elle] se glorifie d'avoir conservé son rite, sa discipline, ses usages »[2]. Ces malheurs sont à nuancer car le livre d'architecture[3] montre une activité qui se poursuit et un recrutement qui a retrouvé les chiffres d'avant sécession. En 1783, la loge *Anglaise* compte alors trente-deux frères. Parmi ces derniers, six soit un cinquième , sont des piliers de la loge, membres depuis plus de trente ans comme Pierre Borel ou Auguste et George Boyd. Ces frères continuent de se retrouver régulièrement. Au cours des six derniers mois de l'année 1786, l'*Anglaise* tient trente-quatre tenues, l'année suivante ce sont soixante-neuf réunions qui sont appelées dans le temple et cinquante-six de janvier à août 1788, exprimant par la fréquence et l'affluence des frères le dynamisme de l'*Anglaise* après cette scission.

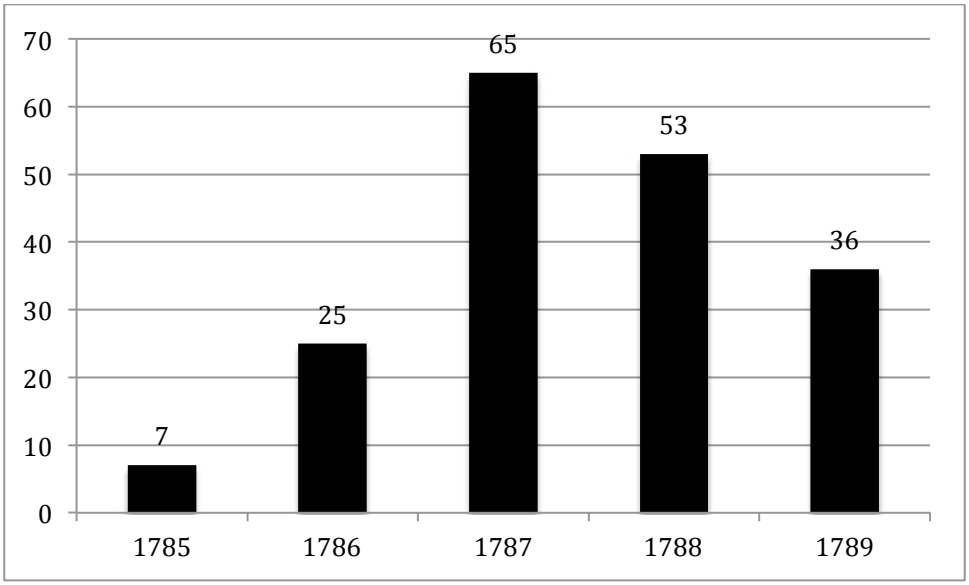

1.1.3 Fréquence des tenues de l'*Anglaise* entre 1782 et 1789

Au cours du siècle, près du quart des frères bordelais ont été inscrits sur les colonnes de l'*Anglaise,* initiatrice de l'Art Royal dans la cité, première loge bordelaise et

[1] Le Grand Orient de France annule les lettres d'agrégation de l'*Anglaise* le 6 mai 1784.
[2] GODF AR 113-2-444 f°1.
[3] GODF AR 113-2-101 Livre d'architecture des apprentis tenu du 1er juin 1786 au 28 août 1788. Le nombre de tenues donné ne concerne donc que les réunions qui réunissent maîtres, compagnons et apprentis, les réunions ont pu être plus nombreuses pour les maîtres de la loge *Anglaise*. Toutefois, les réunions se tenaient régulièrement le même jour à la suite les unes des autres.

foyer majeur au cours du siècle, signe de la place majeure de l'*Anglaise* au sein du port de la Lune.

- La *Française*

« La loge *Anglaise* constituée à Bordeaux par la Grande Loge de Londres fut la source de la lumière légitime qui s'est répandue sur cet orient, elle nous donna le jour sous le nom de loge *Française*, nous fécondâmes nous-mêmes sous le nom de loge de l'*Harmonie* et cette dernière nous produisit la loge de l'*Amitié* ».

Cet état présenté par la *Française* en 1773 au moment de la création du Grand Orient de France démontre la place centrale qu'occupe cette dernière au sein de l'orient bordelais et ses débuts féconds. Les feux de cette loge sont allumés le 29 août 1740[1], née de la première loge locale, l'*Anglaise*. Cette division, expliquée par des différences linguistiques, religieuses ou de nationalités n'est pas mentionnée dans le premier livre d'architecture de l'*Anglaise*. Les relations entre ces deux loges, mère et fille, restent étroites et dès 1741, des membres de l'*Anglaise* fréquentent les bancs de la *Française*.

La *Française* obtient sa reconnaissance et ses constitutions de l'obédience parisienne et n'en diffère pas tout au long de son existence[2], même si elle semble parfois attirée par des tendances maçonniques diverses, comme l'illustrent la pratique des hauts grades, l'incorporation de la *Parfaite Harmonie* en 1760 ou le consentement qu'elle accorde à la création d'un atelier sous le nom de l'*Harmonie,* affilié à une obédience étrangère germanique. Cette affirmation précoce permet à la *Française* d'afficher avec fierté et parfois abus sa place de loge mère de l'orient bordelais, occultant le rôle de l'*Anglaise* affiliée, il est vrai, à la Grande Loge de Londres[3] et s'opposant dans ce rôle à l'*Amitié,* sa petite-fille, qui sut s'imposer sur la scène locale.

Le premier tableau conservé fait état de trente-deux frères en 1746, soit six ans après l'installation de la *Française* et après la scission qui donne naissance à la loge de la *Parfaite Harmonie* en 1744. Le vénérable Augey, en compagnie des officiers Montuy,

[1] Le Bihan A., *Loges et chapitres, op cit*., p. 42.

[2] Ces constitutions sont accordées par la Grande Loge de France en 1765, renouvelées par le Grand Orient de France en 1775.

[3] À l'exception de la période 1780-1785 où l'*Anglaise* est affiliée au Grand Orient de France.

Posier ou Delpech[1], assoit la loge et lui assure une stabilité et une autorité certaines face aux initiatives diverses qui voient le jour au sein de l'orient bordelais. Installée en 1740, la *Française* affermit son ascendant sur l'espace maçonnique bordelais et devient loge-mère dès 1744. C'est également cette loge qui est sollicitée par les ateliers naissants au cours de la décennie 1760 pour demander constitutions et régularisations. Dans cette perspective, la *Française*, soutenue par les ateliers de l'*Anglaise*, l'*Amitié* et la *Parfaite Harmonie*, appuie la décision de ne constituer aucune nouvelle loge dans l'espace local sans l'accord des autres loges, estimant que le nombre de loges atteint en 1750 est suffisant pour contenter l'attrait exercé par l'Art Royal auprès des élites locales. Ce sont à ces loges d'assurer la propagation des lumières maçonniques et de maintenir l'unité et l'harmonie de l'orient sous leur contrôle. Dès lors, les ateliers de la *Sincérité*, de la *Saint Michel* ou de la *Réunion des Élus*, malgré leurs sollicitations n'obtiennent aucun succès dans leur demande de régularisation.

Les sources internes à la vie de l'atelier sont peu nombreuses avant la création du Grand Orient de France en 1773 ; c'est essentiellement à travers la correspondance avec l'obédience centrale que la *Française* nous est connue. Stéréotypée, cette correspondance fait surtout état des oppositions de l'atelier aux nouvelles créations de loges. Ces échanges permettent néanmoins d'appréhender le dynamisme qui anime la *Française* et son rôle dans la propagation de l'Art Royal tant à travers le royaume de France que dans les colonies américaines, au fur et à mesure de son appropriation spatiale. La dilation de la loge reflète les aires du négoce bordelais, vers son arrière-pays et l'espace atlantique. Cette ouverture s'affirme lorsque la *Française* acquiert une certaine indépendance vis-à-vis de l'obédience parisienne. Cette volonté d'ouverture par le recrutement de ses membres, par ses pratiques maçonniques ainsi que par sa correspondance, amène la *Française* à soutenir la création de l'*Harmonie* en 1773.

> « Ce sont dix avocats distingués de ce Parlement qui avaient reçu la lumière dans la loge de l'*Amitié*, […] ils prirent la sage résolution d'élever un atelier particulier, le marteau français se trouvait depuis quelque temps privé des secours de sa Grande Loge de Paris, dont la suspension se perpétue encore, ce qui les a déterminé à s'adresser à la

[1] Les professions de ces membres sont inconnues à ce jour, affiliés depuis 1746 au moins à la *Française* en l'état actuel de nos connaissances.

Grande Loge de Dresde pour lui demander des constitutions. […] Nous nous déclarâmes favorables aux propositions des frères proposants »

déclare la *Française* à Dresde en juin 1773[1]. Ce choix et les liens entretenus avec l'obédience de Dresde à cette occasion, brouillent la *Française* avec sa petite-fille l'*Amitié*.

À Bordeaux, *l'Anglaise* a définitivement tourné ses regards vers l'Angleterre en demandant sa reconstitution par la Grande Loge de Londres, permettant à la *Française* et sa petite-fille l'*Amitié* de dominer le paysage maçonnique local. L'initiative de la création d'une loge sous le titre de l'*Harmonie,* annoncée par plusieurs frères issus de l'*Amitié*, dont Polverel, Lumière ou Ferbos, secoue durablement l'orient. La *Française*, par sa correspondance directe avec une obédience étrangère, affirme des prérogatives qui dépassent l'obédience française et les frontières nationales, tout en s'intégrant à un espace maçonnique européen et s'expose ainsi à des tentations. Ce choix de soutenir la scission de l'*Amitié* par la création d'un nouvel atelier n'est pas anodin au sein des relations locales. L'*Amitié,* dès lors, s'oppose à la *Française*, lui ferme un temps ses portes et prend son indépendance au sein de l'orient en choisissant de se placer dans le strict respect de l'obédience parisienne. Après cette affaire, la *Française* demande des reconstitutions au Grand Orient de France, requête qui est l'occasion pour l'*Amitié* de manifester son hostilité et de placer cette sollicitation comme un enjeu de concurrence au regard des préséances au sein de l'orient bordelais.

Atelier où se retrouvent de nombreux parlementaires, la *Française* reçoit le duc de Chartres et célèbre à cette occasion[2] une grande fête, un an après le retour du Parlement. Ce sont autant d'occasions de dépenses importantes inscrites dans les livres de comptes de la loge qui marque sa visibilité au sein de l'orient et devant l'opinion publique.

Par la suite, une certaine langueur s'empare de la loge entre 1775 et 1780, période marquée par des troubles internes en avril 1777 qui nécessitent sa réinstallation. Ces troubles pourraient marquer des tensions exacerbées au sein de l'atelier et annoncer la scission qui aboutit à la création de la *Française d'Aquitaine* en 1781. Après cette scission de la *Française d'Aquitaine* à laquelle la *Française* s'oppose, l'atelier s'affirme

[1] De fait, la Grande Loge a suspendu ses travaux depuis 1767 à l'initiative des autorités, et si des efforts de réorganisation sont entrepris dès 1771 par le duc de Montmorency-Luxembourg, Administrateur-général après la mort de Clermont, les effets sont plus tardifs en province.

[2] Archives Municipales de Bordeaux (AMB) AA 22, détails des dépenses effectuées lors de la visite du Grand Maître à Bordeaux.

comme foyer nodal de l'espace maçonnique bordelais qu'il anime désormais aux côtés de la *Vraie Anglaise* et l'*Harmonie* à la fin du siècle.

-La *Parfaite Harmonie*

Lors de ses premières années d'existence, la *Française* autorise un dissident du nom de Merit, en compagnie des frères Ristau, Thomas et Jean d'Arche[1], à créer la *Parfaite Harmonie* en 1744 à la suite de dissensions, sous le regard neutre de l'*Anglaise* loge-mère de l'orient bordelais.
Cette loge de la *Parfaite Harmonie* s'affirme au sein du paysage maçonnique pendant la période trouble de la guerre de Succession d'Autriche aux côtés des trois loges existantes. Cette loge de la *Parfaite Harmonie* est suivie l'année suivante en 1745 par la loge connue par le nom de son vénérable, la loge du *Vénérable Lavie*. L'apparition d'une nouvelle loge semble démontrer l'engouement pour le phénomène maçonnique auprès des élites locales après la naissance de la *Française* en 1740 : ce sont deux loges qui apparaissent successivement en 1744 et 1745.

Les informations concernant la loge de la *Parfaite Harmonie* sont des informations secondes, apparaissant au détour des livres d'architecture des loges voisines ou de la correspondance. Il en est ainsi d'un tableau daté de l'année 1749[2] qui est envoyé à la loge *Anglaise,* conservé dans ses archives, ainsi que d'un tableau non daté qui concerne les frères inscrits sur les colonnes de la loge de la *Parfaite Harmonie* pour l'année 1759[3]. Parmi les cent quatre frères qui peuplent la loge de la *Parfaite Harmonie* au cours de son existence, deux seulement sont reportés comme quittant les colonnes de la *Parfaite Harmonie* pour s'affilier à la loge de l'*Amitié*, loge fille de la *Parfaite Harmonie* née le 24 mai 1746. Les frères fondateurs de l'*Amitié* ne sont pas inscrits sur les tableaux postérieurs de la *Parfaite Harmonie*, et cette filiation ne paraît pas susciter un départ massif de frères vers la nouvelle loge qui s'insère rapidement dans l'espace maçonnique urbain. Ces deux départs qui ont lieu peu de temps après la naissance de la

[1] En 1749, ce dénommé Merit n'apparaît plus sur le tableau de la loge, Ristau est mentionné comme Premier Surveillant, Thomas exerce la fonction de second surveillant, tandis que Jean d'Arche est devenu le vénérable de la loge en 1749.
[2] GODF AR 113-2-512 f°14.
[3] GODF AR 113-2-512 f°174-175, la date de ce tableau n'est pas reportée, mais l'hypothèse de l'année 1759 semble probable.

loge de l'*Amitié*[1] sont ceux de George Daniel Meinicken en 1748 et de Lafore jeune, suspendu de la *Parfaite Harmonie* en 1749 et inscrit sur les colonnes de l'*Amitié* en 1752, tous deux exerçant la profession de négociants.

La *Parfaite Harmonie* essaime également à Bergerac et installe la loge de la *Fidélité* à Bergerac le 3 juin 1747[2] affirmant son dynamisme maçonnique.

Les relations entretenues entre la *Parfaite Harmonie* et l'*Anglaise* semblent régulières, comme le démontre le nombre de frères visiteurs inscrits sur les registres d'architecture de l'*Anglaise*. Ces deux loges entretiennent une correspondance abondante concernant les échanges de tableaux de leurs membres[3] ou des activités maçonniques particulières. C'est ainsi que les députés de la *Parfaite Harmonie* sont amenés à faire part à l'*Anglaise* de l'envoi par leur loge de constitutions pour établir une loge au régiment de Crilon[4] quelques mois après avoir constitué sa loge fille de l'*Amitié* sur l'orient de Bordeaux. La *Parfaite Harmonie* approuve également la constitution de la loge de Bergerac en 1747. L'activité de dilation maçonnique dynamise la loge de la *Parfaite Harmonie*. C'est à ce titre qu'elle s'oppose à l'apparition de loges jugées clandestines sur l'orient bordelais au cours de l'année 1750 aux côtés de l'*Anglaise*, de la *Française* et de l'*Amitié*[5]. Ces quatre loges dominent et organisent le paysage maçonnique local, affirmant une volonté de contrôle quant à l'ouverture de nouveaux ateliers par le contrat formulé en 1750 et renouvelé le 30 juillet 1752. En mars 1750, une loge clandestine est relevée en ville, puis en mai de la même année, il est fait mention de « deux loges qui se sont formées, l'une est française, l'autre est juive »[6]. La mention de la religion juive acceptée au sein d'une des loges apparues montre les tensions qui existent quant à l'ouverture religieuse de la franc-maçonnerie[7]. Aucun autre détail n'est apporté quant à ces deux loges qui semblent disparaître rapidement. La vie de la loge de la *Parfaite Harmonie* reste inconnue, jusque sa fusion au sein de la *Française* en 1760 qui annonce que « la loge *Harmonie* s'incorpora chez nous, de façon que notre atelier et celui de l'*Amitié* notre

---

[1] Loge de *l'Amitié* qui à ses débuts porte le nom d'*Amitié allemande*.

[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[5] 8. Coutura J., *La franc-maçonnerie à Bordeaux XVIIIe-XIXe siècle, op. cit*. p. 30.

[3] Si les seuls tableaux de l'année 1749 et 1759 sont conservés, il est fait mention en février 1746 de l'envoi d'un « tableau de la *Parfaite Harmonie* non conforme aux règles de la maçonnerie française ».

[4] BNB Minsk 091/85 le 22 décembre 1746, sans mention de détails quant à la localisation du régiment ou des frères qui peuvent la composer.

[5] À cette date, la loge du *Vénérable Lavie* semble avoir disparue.

[6] BNB Minsk 091/85 le 24 mai 1750.

[7] Nous reviendrons par la suite sur cette question.

petite fille sont les seuls qui subsistent » alors que l'*Anglaise* a suspendu ses travaux[1], et annonce est l'activité de l'orient bordelais au début de la décennie 1760.

Ainsi la *Parfaite Harmonie* est incorporée à sa loge-mère, elle retourne dans le giron de la *Française*. Les hypothèses de ce retour peuvent être une langueur qui s'empare de la loge, des difficultés financières, les troubles politiques et économiques de la guerre de Sept Ans[2] ; aucun document ne permet d'en établir la chronologie précise ni les motifs exacts.

-L'*Amitié*

La naissance d'une « nouvelle loge établie aux Chartrons sous le nom de l'*Amitié* »[3] illustre l'attrait pour l'Art Royal des élites du négoce, qu'elles soient locales ou d'origine étrangère. Mentionnée dans les registres de l'*Anglaise* dès le début du mois de mai, la loge de l'*Amitié* est ouverte le 18 mai 1746 par la *Parfaite Harmonie* et compte pour fondateurs et premiers officiers les négociants Jacques Imbert, Durand aîné et Joseph Ménoire. Son premier tableau est transmis aux loges locales, la *Française*, l'*Anglaise* et la *Parfaite Harmonie* dès la fin du mois de mai, mais ces premiers pas manquent encore d'assurance. La loge de l'*Amitié*, fondée par des négociants, est installée aux Chartrons, quartier du négoce et des colonies étrangères en aval du Château Trompette. La recherche d'un local où tenir ses réunions occupe ses premières rencontres. Cette recherche l'amène à solliciter l'*Anglaise*, afin de pouvoir réunir ses tenues dans les locaux de celle-ci[4], demande qui est refusée. Cette objection n'est pas expliqué par l'*Anglaise* : une volonté de rester séparée, un manque de place ou des considérations maçonniques en sont peut-être les causes, associées à un régime maçonnique différent ou encore des tensions internes qui s'accentuent.

La *Française* reconnaît l'*Amitié* et par la suite s'enorgueillit des liens de filiation de l'*Amitié* vis-à-vis d'elle, l'*Amitié* étant fondée en mai 1746 par la *Parfaite Harmonie,*

[1] GODF AR 92-3-53 f°68.
[2] Entre 1756 et 1763, la loge *Anglaise* connaît plusieurs épisodes de mise en sommeil, l'*Amitié* semble également ralentir son activité, voire se mettre en sommeil.
[3] BNB Minsk 091/85 le 5 mai 1746.
[4] BNB Minsk 091/85, le 09 juin 1746.

elle-même fille de la *Française*[1]. Au mitan du siècle, le paysage maçonnique bordelais s'installe dans une configuration durable, dominée par ces premières loges qui se pérennisent. Cette domination, à laquelle participe activement l'*Amitié* tant par son recrutement, ses relations avec l'obédience centrale que ses liens avec les autres loges amène cette dernière à s'opposer aux tentatives de création de nouvelles loges qui apparaissent par la suite. La *Réunion des Élus* sous l'égide de Raoux, la *Sincérité* ou la *Saint Michel* se trouvent confrontées au refus exprimé par l'*Amitié*[2] de voir de nouvelles loges allumer leurs feux dans l'orient. L'accord réciproque de ces premières loges de n'instaurer aucun nouvel atelier est dans la continuité de cette politique menée par l'*Amitié*. Cela peut expliquer la crispation de l'*Amitié* lors de la création de l'*Harmonie*[3] issue d'une scission d'une partie de ses membres alors qu'elle « a de tout temps était opposée à tout nouvel atelier »[4].

En 1773, à l'initiative des avocats Lumière, Polverel, Ferbos et quatre autres frères, une nouvelle loge sous l'orient de Dresde s'installe et prend le nom d'*Harmonie*, issue d'une scission avec l'*Amitié* qui déclare sans ambages au Grand Orient de France que « l'expérience nous atteste que l'orient [se] contente de deux [loges et que] la multiplicité des temples est toujours l'occasion de schismes »[5]. La poursuite des troubles maçonniques renforcent cette vision : face à cette volonté centrifuge, la loge de l'*Amitié* prend acte et conclut à « l'exclusion [de ces frères] sous l'argument qu'ils ont gravement contrevenu à l'Art Royal et aux statuts et règlements des loges en prenant des constitutions étrangères »[6]. De plus, son opposition farouche à la scission et à la naissance de l'*Harmonie* l'amène par conséquent à se poser en opposition à la *Française,* puisque celle-ci approuve et soutient cette nouvelle loge. Le schisme annoncé par l'*Amitié* dans sa correspondance prend forme et se renforce avec la naissance du Grand Orient de France en 1773, quand celui-ci, dans un souci de réorganisation, oblige tous les ateliers réguliers à solliciter leur reconstitution. À Bordeaux, l'*Amitié* prend l'initiative de ces demandes et, par hostilité, s'oppose à la reconstitution de la *Française*[7]. Entre ces deux loges, la question de la prééminence au sein de l'orient local est prégnante dans toutes leurs

[1] GODF AR 113-2-513 f°50.
[2] GODF AR 113-2-470 f°12.
[3] Cadilhon F., « Quelle harmonie maçonnique pour les réalités bordelaises ? », dans Beaurepaire P.-Y. (dir.), *Diffusions et circulations des pratiques maçonniques*, *op. cit*., p. 101-113.
[4] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 169bis.
[5] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 169bis.
[6] GODF AR 113-2-474 f°37.
[7] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 169bis, le 20 avril 1775.

démarches. Ces relations tendues brouillent l'orient pendant quelques années : ces deux loges majeures se ferment à toutes relations réciproques, essentiellement du fait de l'*Amitié* « qui ne peut point envoyer de députés à la *Française* »[1] tant elle est hostile à tous liens avec cette dernière. Ces divisons entraînent l'envoi d'une délégation du Grand Orient de France menée notamment par le frère Lamarque l'Américain[2] et sont consacrées par le voyage du Grand Maître dans le sud du royaume en 1776, qui cherche à apaiser les relations maçonniques locales[3].

À l'occasion du retour du Parlement à Bordeaux en 1775, puis lors de la venue du Grand Maître le duc de Chartres l'année suivante, la *Française* et l'*Amitié* donnent ensemble deux fêtes pour célébrer ces événements, dans une volonté soigneusement réfléchie de fraternisation et d'exhibition[4]. Ces célébrations ne sont pas sans conséquences sur les finances de ces deux loges, et les comptes apurés tardivement entre ces deux loges[5] crispent des relations déjà compromises. L'enjeu de l'ancienneté reprend vigueur en 1776 à l'occasion d'une loge générale qui réunit la *Française* et l'*Amitié*, lorsque la première s'arroge le titre de mère loge de l'orient d'Aquitaine, au détriment de l'*Amitié*. C'est dans cette situation de concurrence et de tensions larvées que l'*Amitié* est amenée à reconnaître la *Française d'Aquitaine*, en 1781 « à la grande douleur de la *Française* »[6] qui est farouchement opposée à cette loge issue de ses rangs divisés.

On est bien loin de l'harmonie maçonnique prônée par l'ordre. L'*Amitié* adopte une politique de strict respect des règles édictées par l'obédience, nouant des relations avec les seules loges régulières et oppose des refus réguliers à toutes les nouvelles loges souhaitant s'installer sur l'orient local. Elle diffère en cela de la *Française* qui a adopté une position plus ouverte devant les mutations de l'Art Royal et ses impacts au sein de l'orient local[7]. C'est dans cette perspective que l'*Amitié* se refuse ainsi à reconnaître le traité d'union du Directoire écossais dont dépend la loge sécessionniste de l'*Harmonie* en avril 1777, ou encore qu'elle s'oppose aux demandes de constitutions formulées par les

---

[1] GODF AR 92-3-100 f°3.

[2] Lamarque François, dit Lamarque l'Américain, négociant et ancien officier à Saint-Domingue, il est le vénérable de la loge des Cayes les *Frères Réunis* avant de s'installer à Paris où il est désigné député de nombreuses loges de provinces dont des ateliers du Sud-Ouest.

[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[1] 86, Chambre des Provinces, le 15 avril 1776.

[4] Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise 1770-1830*, Bordeaux, FHSO, 1996, p. 304.

[5] En 1788, les comptes de ces fêtes ne sont toujours pas clos et répartis entre les deux loges.

[6] GLDF 112-4-23 f°43.

[7] GODF AR 113-2-470 f°12, l'*Amitié* se prononce notamment contre les hauts grades à plusieurs reprises entre 1770 et 1772.

loges de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*, la *Famille Unie des Bons Accords*, *l'Essence de la Paix* ou les *Cœurs Réunis* au cours de la décennie suivante. Son avis régulièrement sollicité par le Grand Orient de France n'est pas systématiquement respecté, Paris accorde à certaines de ces loges des constitutions en dépit de l'opposition manifestée par l'*Amitié*.

Solidement installée dans l'orient, l'*Amitié* domine les relations maçonniques locales ainsi que le recrutement des frères. Dès sa naissance, l'*Amitié* est largement ouverte au monde du négoce et de la mer, foyer cosmopolite implanté dans la cité portuaire. En 1746, lors de sa naissance, dix-sept frères sont inscrits dans ses rangs ; trois ans plus tard, les effectifs sont triplés, quarante-neuf frères se retrouvent sur les colonnes de la loge, dont douze sont présents depuis la création. Ce recrutement actif et cette attractivité se poursuivent tout au long du siècle. Cent vingt frères sont relevés au moment de la reconstitution du Grand Orient de France en 1774, plus de deux cent en 1782, et un sommet du recrutement est atteint l'année suivante où trois cent quinze frères sont inscrits sur le tableau de l'*Amitié* au sortir de la guerre[1]. Ce pic tend à diminuer par la suite ; ce sont quarante membres en 1788 qui composent les effectifs de la loge. Ces variations sont à considérer avec précaution car il faut distinguer les membres actifs et les frères de passage affiliés le temps d'un déplacement. Ils permettent toutefois de considérer la séduction qu'exerce l'*Amitié* au sein de son orient et sa connaissance par les élites locales et les membres éminents des communautés étrangères. L'*Amitié* compte sur ses colonnes 15 à 20% de frères nés à l'étranger. La loge assure un espace d'intégration complétif des activités professionnelles et des liens personnels qui animent les parcours individuels des frères. Ce recrutement étranger démontre la proximité des phénomènes maçonniques et des activités négociantes au sein de la place bordelaise étroitement liée au monde atlantique et aux espaces d'Europe du Nord. Ce sont de ces espaces qu'une majorité de ce recrutement étranger au sein des colonnes de l'*Amitié*[2] s'effectue.

Loge ouverte et attractive, l'*Amitié,* installée au cœur du quartier des Chartrons, assoit une position locale. Elle entretient des relations privilégiées avec le Grand Orient de France et s'impose ainsi comme loge régulière de l'obédience parisienne face à

[1] Guerre d'Indépendance américaine dont les préliminaires de paix débutent en 1782 et le traité de Versailles est signé le 3 septembre 1783 concluant la guerre.
[2] Beaurepaire P.-Y., *L'Autre et le frère, op. cit.,* p. 262-287.

l'*Anglaise* qui se place en retrait par ses constitutions anglaises où la *Française* trop facilement ouverte aux influences étrangères.

-Loge du *Vénérable Lavie*, Loge du *Vénérable Cursol*

Ces premiers ateliers bordelais ne doivent pas laisser dans l'ombre les tentatives, moins durables et plus personnelles, de loges constituées par des initiatives individuelles. Celles-ci imitent l'orient parisien où plusieurs loges sont issues de la volonté d'un membre, le vénérable, qui est bien souvent son fondateur. Le vénéralat, au sommet de l'atelier, est alors constitué en office dans l'esprit d'une société d'Ancien Régime[1] où le maître est inamovible et la loge patrimoniale.

À Bordeaux, la loge du Président Lavie semble s'associer à cette dynamique puisqu'elle reste désignée sous le nom de loge du *Vénérable Lavie*. Elle apparaît en septembre 1745 au détour d'un tableau et de quelques mentions dans les documents internes aux loges déjà existantes. Relevée entre 1745 et 1747, les sources sont allusives. Elle est surtout connue par son tableau envoyé en 1746[2], ainsi que par des mentions épisodiques dans le livre d'architecture de l'*Anglaise*[3]. L'orient bordelais, foyer maçonnique précoce, compte alors cinq loges en activité, une décennie après les premiers feux, alors même que les temps troublés ont entraîné les mises en sommeil périodiques de certaines loges. Vingt noms sont inscrits sur le tableau envoyé par la loge du *Vénérable Lavie*[4] à la *Française* et l'*Anglaise*. Jean Charles de Lavie, président de la Chambre des enquêtes du Parlement de Bordeaux, membre de l'Académie de Bordeaux, appartient aux élites locales et montre une ouverture aux nouvelles formes de sociabilité. Il est à l'origine de cette création dont il est le vénérable pendant deux années[5]. Dynamisé par celui-ci, le recrutement montre une forte tendance à l'homogamie professionnelle :

[1] Chevallier P., *Histoire de la franc-maçonnerie française, op. cit.,* p. 49.
[2] Tableau en partie illisible du fait de taches d'encre.
[3] Alain Le Bihan ne la mentionne pas, ni même Gustave Bord.
[4] GODF AR 113-2-96 f°35.
[5] Johel Coutura donne le Président Jean Charles de Lavie comme membre de la *Française* par la suite, on ne le retrouve pas dans les tableaux de son vivant. Coutura J., *Les francs-maçons de Bordeaux au XVIIIe siècle*, p. 150 ; Ferry M.-P., *Une dynastie de robe dans le Bordeaux moderne, la famille de Lavie, vers 1640-1801*, Master dactyl., Université Bordeaux Montaigne, 2014 ; Minvielle S., *Dans l'intimité des familles bordelaises du XVIIIe siècle*, Angers, éd. du Sud-Ouest, 2009, p. 439.

l'entourage parlementaire du Président Lavie apparaît sur le tableau de cette loge. Le Président Barbet, Prunes et Navarre, futurs conseillers au Parlement, sont présents[1], au côté de Pontac qui peut être lié à la famille du parlementaire. Selon les sources de l'*Anglaise* et la *Française,* cette loge a su s'insérer dans les dynamiques maçonniques locales par sa correspondance et ses députations.

La dernière occurrence de cette loge du *Vénérable Lavie* dans le livre d'architecture de l'A*nglaise* date du 25 mai 1747[2]. Quand cet atelier s'est-il éteint, quel est le devenir de ses membres, et quelle est sa participation aux inflexions maçonniques locales ? Les sources ne sont pas à même de répondre à ces questions. Il ne semble pas que les frères identifiés aient été affiliés à d'autres ateliers par la suite[3]. Ont-ils trouvé dans cette loge une nouvelle forme de sociabilité, qui, lorsqu'elle a disparu, a pu être remplacée par des structures plus traditionnelles ou leur pratique maçonnique est-elle juste abandonnée ? Cette création ne laisse finalement que son nom derrière elle dans le paysage maçonnique bordelais après 1750.

C'est encore l'*Anglaise* qui signale dans ses registres en 1747 l'existence d'une loge sous le nom du *Vénérable Cursol*[4]. Succinctement évoqué, cet atelier éphémère nous reste largement inconnu. Est-ce une loge fugace liée à son vénérable ou n'est-ce pas la loge connue sous le nom de loge du *Vénérable Lavie* dont le nom s'est modifié avec la nomination d'un nouveau vénérable? Les hypothèses restent ouvertes. Ainsi un frère du nom de Cursol apparaît sur les registres de la *Parfaite Harmonie* en 1746 et 1749, cette loge du *Vénérable Cursol* mentionnée en 1747 est peut-être alors intégrée à la *Parfaite Harmonie*. Ce cas illustre les difficultés d'appréhender le paysage maçonnique et ses évolutions au cours des premières années et les difficultés structurelles connues par les loges elles-mêmes, loin d'une Grande Loge qui laisse faire en province davantage qu'elle n'oblige.

---

[1] Doyle W., *The Parlement of Bordeaux and the end of the Old Regime*, Londres, Tonbridge, 1974.

[2] BNB Minsk 091/85.

[3] Un frère du nom de Prunes est inscrit sur le tableau de la loge de la *Parfaite Harmonie*. Toutefois ce tableau étant non daté et sans davantage de précision, on ne peut établir avec une absolue certitude s'il s'agit du même frère et s'il a été initié d'abord à la *Parfaite Harmonie* ou s'il s'y fait affilier après la disparition des sources de la loge du *Président Lavie*.

[4] BNB Minsk 091/85, le 06 juillet 1747.

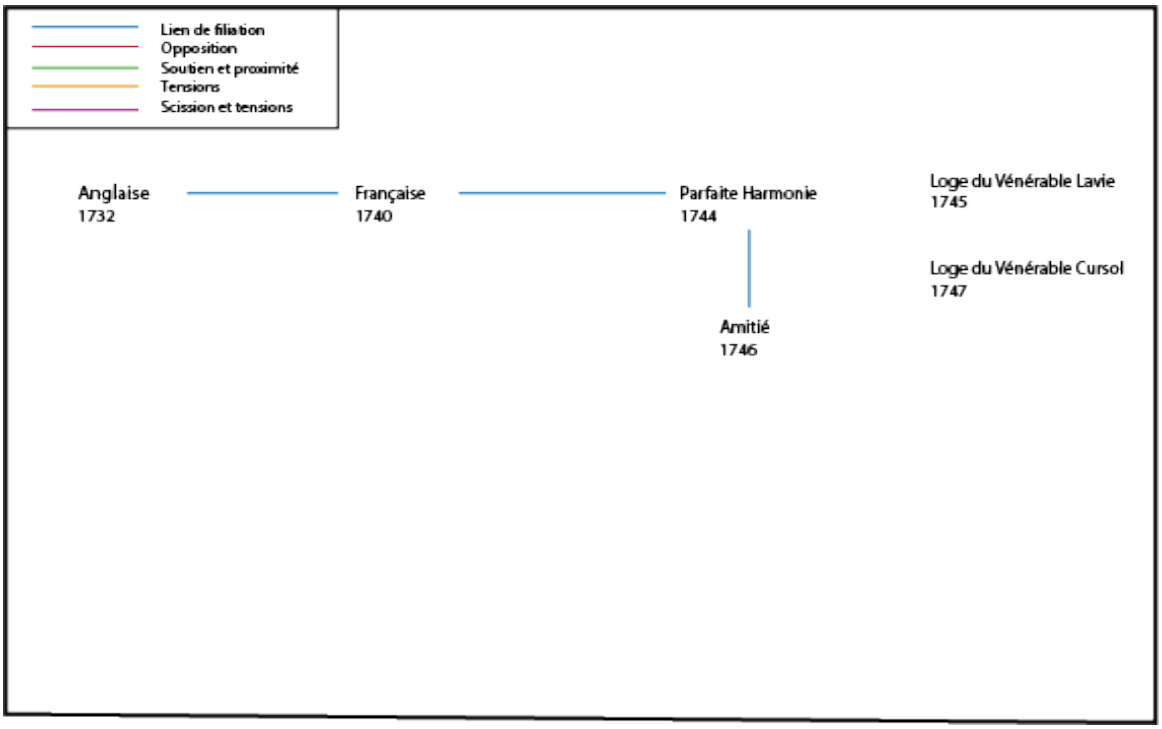

1.1.4 Schéma de l'orient bordelais au milieu du XVIIIe siècle

2- Ouverture et diversité, les succès relatifs d'acteurs atypiques : la maçonnerie bordelaise face à de nouvelles tentations

Les premiers temps de la franc-maçonnerie à Bordeaux sont marqués par le succès que ce phénomène obtient auprès des élites locales. Si la chronologie des créations est rapprochée, ces nouvelles loges restent encore fragiles face aux conjonctures avant de s'imposer. Aux côtés des loges régulières, apparaît et se diffuse des nouvelles initiatives portées par des hommes au parcours particulier, porteurs d'influences maçonniques multiples au sein du carrefour bordelais, comme Morin ou Martines.

-Étienne Morin et la franc-maçonnerie écossaise à Bordeaux

Étienne Morin est un nom qui appartient à l'essor de la franc-maçonnerie française au siècle des Lumières dont son passage dans la capitale provinciale bordelaise est une étape. Ce maçon, connu pour la « Patente Morin » en 1761, fait l'objet d'une large bibliographie[1], tandis que son parcours profane et maçonnique est trouble[2]. Né vers 1717 à Cahors dans le Quercy[3], il exerce la profession de négociant et de ce fait voyage régulièrement à travers le royaume de France, vers la Grande-Bretagne ou les Antilles. Sa présence dans le port bordelais est régulièrement mentionnée dans les registres d'architecture des loges qui nous sont parvenus, la loge de l'*Anglaise* notamment[4].

Morin poursuit son parcours maçonnique au gré de ses voyages et de ses activités[5]. Il apparaît sur les registres de l'*Anglaise* comme visiteur à six occasions en 1746 et trois fois en 1747 après avoir voyagé aux Antilles en 1744-1745. Son nouveau départ professionnel vers les Antilles en 1748-1749 explique que son nom ne réapparaisse dans les registres qu'aux mois de juin et juillet 1750. Au cours de ses visites, il intervient comme député de la loge de la *Parfaite Harmonie*, témoignant pour demander secours à destination d'un frère dans le besoin ou pour justifier de son activité face aux mises en cause prononcées par la *Française* contre lui au cours de l'année 1750.

Son activité maçonnique, qui va de pair avec son activité marchande bordelaise, paraît donc soutenue et il est un élément promoteur de cette nouvelle loge apparue au sein de l'orient bordelais au cours de la décennie 1740 sous le nom de *Parfaite élue écossaise*. Sous l'impulsion d'Étienne Morin, c'est une loge écossaise qui s'installe au sein de l'orient bordelais entre 1745 et 1760, loge écossaise qui dispose d'un atelier qui pratique les hauts grades au-delà des premières étapes bleues ou symboliques d'apprenti, compagnon et maître. Ces grades, dits hauts ou écossais, sont l'expression d'un attrait

---

[1] Ce franc-maçon et son parcours sont rappelés dans le Chapitre II.

[2] Johel Coutura pourtant découvreur de l'archive issue dans l'Amirauté, donne dans son ouvrage *Les francs-maçons à Bordeaux au XVIIIe siècle* la version d'un Étienne Morin d'origine protestante, d'une famille issue de La Rochelle.

[3] Archives Départementales de Gironde (ADG) 6B52 f°152, registres de l'Amirauté de Guyenne, qui lui délivre un certificat le 27 mars 1762, et le dit « âgé de quarante-cinq ans, de taille moyenne, cheveux noirs, natif de Cahors dans le Quercy ».

[4] Livre d'architecture n°1 de la loge *Anglaise* conservé à la Bibliothèque Nationale de Biélorussie de Minsk, du 27 avril 1732 au 13 mars 1755, BNB Minsk 091/85. Sa vie bordelaise est moins connue que son activité antillaise.

[5] Révauger C., *Le monde des Lumières, op. cit.*, p. 2032-2037.

vers des courants plus ésotériques. Ils apparaissent au tournant des décennies 1730-1740 dans le royaume et sont légitimés par les autorités maçonniques en 1745.
Fondée en 1744 ou 1745 à l'orient de Bordeaux, cette loge écossaise devient permanente et signe des règlements qui l'organisent sous le titre de la *Parfaite Loge d'Écosse* de Bordeaux le 8 juillet 1745[1]. Il semble que la *Parfaite loge d'Écosse* de Bordeaux soit souchée sur la loge symbolique fondée deux ans auparavant, la *Parfaite Harmonie.*

La franc-maçonnerie dite écossaise se développe en France ; elle est davantage provinciale que parisienne à ses débuts. La diffusion des hauts grades se remarque dès les années 1740-1745 ; Bordeaux, Rouen, Toulouse, Montpellier, Lyon ou Metz en sont des foyers actifs. C'est dès lors une grande profusion des grades et des rituels à travers le royaume de France, accompagnée d'une prolifération des chapitres ou directoires ; cette abondance en fait un fouillis maçonnique qui n'altère pas son succès. Peu de sources sont conservées sur les étapes de la maçonnerie écossaise à Bordeaux ; néanmoins, son expansion est notable vers les espaces proches et vers les espaces accueillants des îles antillaises. Ainsi, à la fin de l'année 1749, la loge mère écossaise de Bordeaux constitue une loge écossaise à Toulouse sous le titre de la *Sagesse*[2] dont l'acte de constitution est signé par Raoul, Pedesclaux, D'arche et Laneuville de Frémicourt, frères de la loge bleue la *Parfaite Harmonie* et membres de la *Parfaite élue écossaise* qui pratique les hauts grades écossais. Cette loge toulousaine obtient de sa loge mère bordelaise des règlements qui sont composés de vingt-huit articles :

> « Pour conférer aux membres qui composent la susdite loge l'ordre de la parfaite maçonnerie d'Écosse aux conditions ci-après, savoir : Que la dite loge sera établie sous le titre de fille de notre Respectable Loge. Que nos constitutions, règlements et statuts dont copie collationnée par notre grand secrétaire sera remise à ladite loge […], que ladite loge ne pourra en aucun temps ni pour quelque raison que ce soit permettre l'établissement d'aucune autre loge parfaite d'Écosse sans y avoir été par notre respectable loge autorisée expressément et par écrit ».

Après Toulouse, c'est la cité portuaire de Marseille qui est concernée par cette diffusion. La loge mère écossaise poursuit son activité de filiation : la Martinique, Saint-Domingue

[1] Elle est peut-être dotée de constitutions issues de l'ordre royal d'Écosse ou Heredom de Kilwinning, dont la mention est reportée par Gustave Bord. Un autre fondateur y est associé : Lamolère de Feuillard.
[2] Taillefer M., *La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime et la Révolution, 1741-1799*, Paris, CHTS, 1984, p. 75 ; BNF Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 470 f°1-18.

et même les rives du Golfe du Mexique sont touchées par cette diffusion en quelques années, reproduisant en partie le tracé des voyages de Morin vers les colonies. Une loge écossaise est installée à Saint-Pierre en Martinique dès 1750, tandis que Saint-Domingue a été touchée dès l'année précédente. Dans cette île, la loge bordelaise constitue deux loges, une première au Cap Français en 1749 installée rue Penthièvre, un des principaux centre économique et culturel de la ville et une deuxième quatre plus tard à Saint-Marc en 1753. La Louisiane est concernée par la dilatation de la loge *Parfaite élue écossaise* où un atelier est installé à la Nouvelle-Orléans en juillet 1752, sous l'impulsion d'un frère venu depuis Saint-Pierre en Martinique. En 1756 la loge louisianaise projette d'obtenir des constitutions par l'entremise de l'orient bordelais, mais les événements internationaux mettent un frein à ces évolutions.

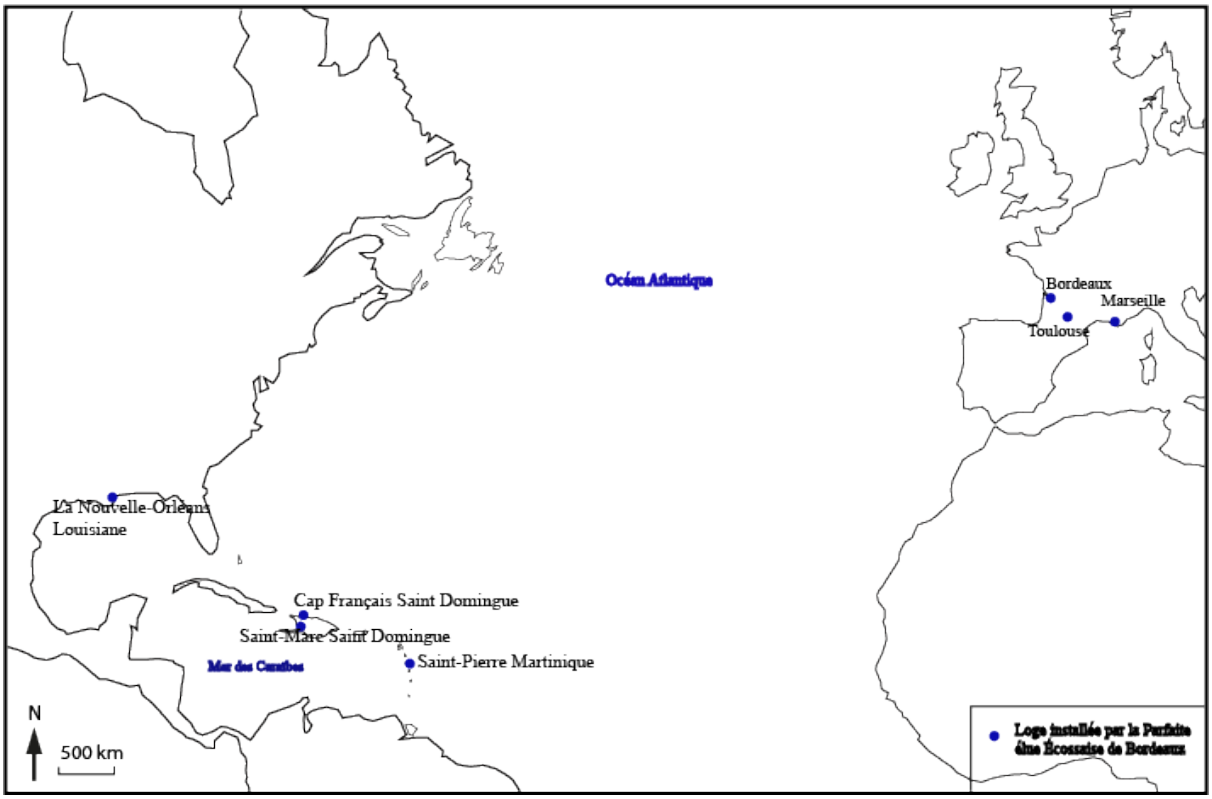

1.1.5 Les espaces touchés par la diffusion de la *Parfaite élue Écossaise* de Bordeaux

Les loges bleues[1] locales qui pratiquent les trois premiers grades font parfois mention de ces loges dites rouges fréquentées par leurs membres qui prennent ponctuellement place dans leur temple. Les hauts grades connaissent un fort succès mais

[1] Les loges dites bleues sont celles qui pratiquent sous les trois grades d'apprenti, compagnon et maître.

ne recueillent qu'une minorité des frères[1], un petit nombre d'initiés devant ces plus secrets des mystères maçonniques. Dans le prolongement des évolutions de son activité, la loge de la *Parfaite élue écossaise* de Bordeaux est incorporée à la *Française*, qui prend par la suite le nom de *Française élue écossaise* vers 1764-1765, sans que ce titre ne soit systématique[2].

Morin, quant à lui, obtient par la suite à Paris une patente en 1761 pour pratiquer et propager la maçonnerie notamment vers les colonies et s'y adonne depuis Saint-Domingue dès 1763. Renié quelques années plus tard par l'obédience centrale, il poursuit ses voyages profanes, maçonniques et initiatiques avant de décéder en 1771 sur l'île de Jamaïque à Kingston.

L'écossisme est difficile à appréhender et à présenter au XVIIIe siècle. Née dans le royaume de France, la franc-maçonnerie écossaise se développe en province davantage encore que dans la capitale parisienne. L'attrait pour les hauts grades et l'écossisme n'épargne donc pas la cité bordelaise.

Dès 1743, la Grande Loge apprend que des maîtres écossais se présentent dans les loges et y revendiquent des usages et rituels non recensés. En 1744, ces derniers s'organisent en loges écossaises et confèrent grades et rituels[3] qui prolifèrent devant leur attrait auprès des maçons français.. La franc-maçonnerie présente une profusion de grades, une diversité des rituels et des régimes, de nombreux chapitres ou directoires. De nombreux frères proposent par des écrits et une correspondance élargie une réflexion abondante quant à cet aspect. La prolifération des grades et de leurs nomenclatures oblige la Grande Loge à définir son attitude face à ce succès qui relèvent d'un véritable engouement. Les loges bleues, qui confèrent en quelques jours voire en même temps les trois premiers grades ont perdu de leur force distinctive ; cela explique en partie le succès des hauts grades écossais réservés à une minorité des francs-maçons.

Il n'est pas pertinent de développer ici les questionnements et les évolutions de l'élaboration des rituels et des rites, mais plutôt la perméabilité bordelaise face aux évolutions maçonniques et aux tendances mystiques, voire sa place comme point de

---

[1] À Toulouse, ce sont 15% des frères, Taillefer M., *La franc-maçonnerie toulousaine, op. cit*., p. 81.

[2] La Perfection élue écossaise ; la *Française* prend le nom de *Française élue écossaise* en 1764 ; la mention la plus précoce reportée dans les dossiers date de 1765, GODF AR 113-2-471 f°86.

[3] Gayot G., *La franc-maçonnerie française, textes et pratiques, XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Gallimard, 1991, p. 50

diffusion et d'extraversion de cette maçonnerie écossaise à travers le royaume et les océans.

Bordeaux participe à cette diffusion des hauts grades par l'action de frères, appuyée par sa position de carrefour entre arrière-pays aquitain et avant-pays américain. La métropole portuaire se positionne comme foyer de l'écossisme, aux côtés de Paris, Lyon, Toulouse[1] ou Saint-Domingue.Les loges bordelaises ont des positions variées sur cette question : la *Française* y prend part et fait mention dans ses planches de pratiques des hauts grades ainsi que de déroulement de tenue en « loge rouge », tandis que l'*Amitié* s'y refuse et se concentre sur les trois grades symboliques. De plus, la *Française* intègre la *Parfaite élue écossaisse* par la suite. Mais ces positions sont perçues au détour de livres d'architectures, de correspondances, peu d'informations sont apportées sur ce phénomène : la loge symbolique mentionne l'existence d'une loge rouge que certains de ses membres fréquentent. Celles-ci semblent exister sans susciter de heurts avec les loges bleues régulières, au contraire des loges associées à des personnages controversés comme Martines de Pasqually. Une exception peut apparaître au détour des planches échangées par les loges régulières de l'orient bordelais. En 1775, l'*Amitié* s'offusque auprès de la *Française* du fait que certains des frères de celle-ci portent une « attache à leur boutonnière qui ne ressemble à aucune décoration maçonnique »[2]. Cette boutonnière bleue et blanche entraîne la fermeture du temple de l'*Amitié* aux frères de la *Française* tant que cette décoration est portée par ceux-xi. Si peu d'informations supplémentaires sont apportées, on peut penser que ces bijoux maçonniques peuvent être associés aux pratiques des hauts degrès, c'est-à-dire les grades, par des frères de la *Française*. Cette protestation s'inscrit dans le cadre d'un conformisme maçonnique exprimé par l'*Amitié* et une volonté de préserver l'indépendance des loges bleues tout en consacrant la légitimité des loges rouges.

Le succès de ces degrés supérieurs ne touche qu'une minorité des frères bordelais. L'identification de ces frères initiés aux hauts grades est difficile, peu de documents nous sont parvenus. Les signatures peuvent apporter des indications, sans toutefois préciser l'atelier qui a pu délivrer ces grades supérieurs. Ces mystères de l'Art Royal ne concernent qu'une minorité, une élite qui entend le rester. Tous les maçons ne parviennent pas aux grades écossais, ni ne se retrouvent dans les chapitres écossais ; cela

[1] Taillefer M., *La franc-maçonnerie toulousaine, op. cit*., p. 83.
[2] GODF AR 113-3-87 f°5, le 29 décembre 1775.

ne concerne qu'une minorité qui travaille simultanément dans une loge bleue et sous les hauts grades. Pour beaucoup de ces initiés, l'accession aux grades supérieurs n'est qu'une étape dans le processus du cursus maçonnique et se déroule naturellement dans la continuité de leur activité maçonnique des banquets, des rituels et des participations financières. À Toulouse, où la pratique est très implantée, Michel Taillefer estime que 15% des maçons se retrouvent dans les chapitres écossais[1] ; les effectifs semblent inférieurs dans la capitale bordelaise.

Accueillir un petit nombre d'affiliés permet de conserver les mystères au sein d'une élite et de poursuivre l'idéal maçonnique. C'est une volonté élitiste des hauts grades au sein même de la société maçonnique, qui explique peut-être l'intérêt manifesté par la *Française* pour cette maçonnerie écossaise à travers son recrutement où se retrouvent les noms de la noblesse et des représentants du Parlement et des cours souveraines, attirés par les grades chevaleresques qui permettent une nouvelle distinction dans une société elle-même distinguée.

De fait, la *Française* tient une loge rouge pour les frères qui sont décorés des hauts degrés maçonniques une fois par mois dès juillet 1784, posant la question de la régularité des réunions de hauts grades jusqu'alors. La fréquence mensuelle semble montrer un attrait important et une volonté de poursuivre ces travaux qui ouvrent les mystères de l'Art Royal au-delà des trois premiers grades, développant symboles et légendes maçonniques recherchés par ces frères. La loge est touchée par l'écossisme depuis plusieurs années, voire quelques décennies, renforcée par l'intégration de la loge de la *Parfaite élue écossaise* ultérieurement. En 1771, un rapport concernant « les hauts grades »[2] semble insister sur le fait que la loge *Française* pratique le système des hauts grades depuis plusieurs années, et que cette pratique est un atout de poids dans le rayonnement de l'atelier, et un ressort de son dynamisme et de son recrutement. La recherche approfondie de la lumière et des mystères touche un grand nombre de frères, qui y voient la possibilité d'une pratique maçonnique plus ésotérique, une initiation aux secrets de l'Art Royal et une possibilité de se retrouver entre initiés sensibilisés aux mêmes mystères pratiquant une sociabilité plus réduite et distinctive des autres frères maçons. La perte des hauts grades, mentionnée par une correspondance d'un frère adressée à sa loge, paraît être un recul de son dynamisme et non une disparition ou une mise en sommeil de la loge rouge : la pratique de ces hauts degrés par la loge *Française*,

[1] Taillefer M., *La franc-maçonnerie toulousaine, op. cit.*, p. 89.
[2] GODF AR 113-2-474 f°42.

peut-être en compagnie de frères venus de l'*Anglaise,* se poursuit au cours des décennies suivantes. L'*Anglaise,* au tournant des années 1780 s'adonne de manière certaine à la maçonnerie écossaise, et cet attrait semble important en son sein, attirant plusieurs frères et organisant le local où se réunissent loge bleue et loge rouge[1], nécessitant alors des fournitures et des outils dédiés aux tenues consacrées aux hauts grades. Ces outils renforcent les pratiques des plus hauts mystères de la franc-maçonnerie, lient les frères par leurs secrets, leurs usages et les connaissances et légendes associées. Cette maçonnerie écossaise se diffuse, elle est connue par les frères ; toutefois elle ne semble pas remporter l'adhésion de toutes les loges. L'*Amitié* rejette les hauts grades[2], et cette ligne de conduite l'amène d'ailleurs à connaître régulièrement des tensions avec la *Française* qui les pratique.

-Martines de Pasqually et l'ordre des Élus Coens

> « Le fameux Martin de Martines si connu par les exploits maçonniques, méprisé et en horreur parmi les vrais maçons n'ayant plus sans doute trouvé des sujets qui eussent la faiblesse d'adopter ses rêveries s'est associé un certain Carvallo avec lequel il loge rue Carpenteyre près Saint-Michel. Ce Carvallo pour le moins aussi fourbe que Martin a été au moment de prendre dans ses filets nombres de personnes de bonne foi qu'il a sollicité depuis longtemps mais quelques vrais maçons à qui ces honnêtes gens se sont confiés leur ont démasqué cet escroc.
> Ce Carvallo s'est annoncé pour un inspecteur général des loges de France ayant pouvoir dit-il d'interdire de créer des loges à sa volonté, il va certainement commencer par interdire la vôtre, ensuite l'*Amitié*, l'*Anglaise* et la *Réunion des Élus*, il porte sa téméraire audace jusqu'à dire qu'il allait écrire à Paris pour faire arrêter le frère De Lachaussée et qu'il serait fort heureux s'il n'était pas pendu pour avoir enlevé le sceau de la Grande Loge de France et d'en avoir abusé ainsi que du nom de notre T[rès] R[espectable] F[rère] le comte de Clermont en donnant des

[1] GODF AR 113-2-98 f°9v°.
[2] GODF AR 113-2-513 f°50.

constitutions et certificats. […]

L'imprudence de ce drôle et de son condisciple doit soulever notre zèle et chasser de la province ces monstres dont le souffle ternirait la vertu qui dirige nos travaux ».

Tel est le discours tenu par la loge de la *Française* en 1769, devant les errements constatés du frère Pasqually de Martines[1].

« Martines est un de ces personnages qui surgissaient à l'improviste sur la scène du monde, l'occupaient quelque temps puis disparaissaient brusquement »[2]. Arrivé à Bordeaux en 1762, il a déjà un parcours maçonnique bien rempli. Passé par Toulouse en 1760[3] d'où il est exclu des loges symboliques à cause de ses activités troubles et précédemment par les villes du sud du royaume d'Avignon, de Marseille et de Montpellier, son souvenir n'est pas toujours sans tache et il suscite la méfiance des frères locaux. À Toulouse, il se présente à l'atelier de la *Saint Jean des Trois Loges réunies* muni d'une charte et d'une lettre de fonction d'inspecteur de la loge de Stuart, qui suscite le scepticisme des frères toulousains. Il quitte par la suite précipitamment Toulouse après d'infructueuses démonstrations de ses pouvoirs évocatoires et y laisse quelques dettes qui achèvent de ruiner sa réputation dans l'orient toulousain, qui se charge de prévenir les loges de Bordeaux de cet échec et les engage à se méfier du personnage.

---

[1] GODF AR 113-2-474 f°46, par la *Française* en 1769.

[2] Van Rijnberk G., *Un thaumaturge au XVIIIe siècle, Martines de Pasqually,* New-York, éd. Hildesheim, 1982, p. 1 ; Le Forestier R., *La Franc-maçonnerie templière et occultiste aux XVIIIe siècle et XIXe siècles*, *op. cit*., p. 420.

BNB Minsk Minsk 091 : « Les quatre portes du temple étant ouvertes par le pouvoir du G[rand] A[rchitecte] et de Charles Stuart, roi d'Écosse d'Irlande et d'Angleterre, G[rand] M[aître] de toutes les loges répandues sur la surface de la terre.

La loge Stuart, constitution dans la province d'Aix en France le 20 mai 1738,

En vertu de notre pouvoir a autorité nous G[rand] M[aître] des ordres de la maçonnerie d'Écosse, d'Irlande et d'Angleterre avons confié notre voix et pouvoir de G[rand] M[aître] de loge à notre R[espectable] M[aître] Dom Martines Pasqualli écuyer âgé de 67 ans natif de la ville d'Alicante en Espagne afin qu'il puisse diriger et construire en paix sur toutes la surface de la terre un temple au G[rand] A[rchitecte],

Nous G[rand] M[aître] de la loge de Stuart donnons ordre à notre député G[rand] M[aître] de diriger tous nous ouvrages, ceux de F[rère] Joachim dom Martines Pasqualli son fils ainé âgé de 28 ans, natif de la ville de Grenoble en France et que cette même constitution et patente il la lui remette dans la forme ordinaire avant sa mort et sa bonne volonté afin qu'il puisse jouir savoir son droit et pouvoirs, ayant publié cette constitution et patente de G[rand] M[aître] de la loge de Stuart le 20mai dans la G[rande] L[oge] en 1738, donné et remis dans les mains du dit F[rère] le 29 juin 1738, Rowland G[rand] M[aître] Thomas Combes P[remier] S[urveillant] Kewer S[econd] S[urveillant] Wrallam orateur

Signé dom Martines Pasqualli, Joachim Martines Pasqualli écuyer ».

[3] Taillefer M., *La franc-maçonnerie toulousaine, op. cit.,* p. 92.

C'est à Bordeaux en 1762, après s'être affilié à la *Française* qu'il donne naissance véritablement à l'ordre des Élus Coens. La *Française* affilie ce frère qu'elle juge régulier dans un premier temps, avant de constater les difficultés soulevées par la présence de Martines et par son activité prolifique et dangereuse pour l'harmonie de la maçonnerie locale. La loge de Toulouse adresse d'ailleurs à la *Française* de Bordeaux des planches pour l'informer des essais infructueux de ce dernier et lui conseiller la méfiance et un contrôle le plus étroit vis-à-vis des activités de ce frère. Pendant ces quelques années, le maçon s'efforce d'organiser son système et son rite ; il forme un tribunal souverain et élabore des instructions pour chaque grade.

Dans le rituel élaboré, l'initiation propose de donner les clefs des connaissances ésotériques, où des esprits attirés par les plus hauts mystères de la maçonnerie peuvent se retrouver dans les propositions de Martines et de son ordre des Élus Coens. Il tâche de faire du système qu'il met en place un ensemble cohérent et s'efforce sans cesse de le perfectionner ; il fixe un rituel dans son *Traité de la réintégration des êtres* dont certains aspects sont développés dans sa correspondance avec Jean-Baptiste Willermoz à Lyon. Lyon s'affirme comme un carrefour maçonnique. Ville marquée par les réseaux d'affaires, du commerce et de la banque et lieu nodal des réseaux professionnels, la capitale provinciale est un terreau favorable pour un syncrétisme des sociabilités maçonniques. Jean-Baptiste Willermoz, maître fabricant de soie, est initié en 1750. Désigné vénérable de la loge *Parfaite Amitié* en 1753, il explore et découvre rites et rituels qu'il organise[1]. Il rencontre Pasqually en 1767 lors du voyage de ce dernier à Lyon et tous deux entretiennent une correspondance qui s'étale jusqu'à la mort de Pasqually, survenue dans les colonies en 1775. Celui-ci embarque depuis Bordeaux pour Saint-Domingue en 1772, laissant derrière lui son secrétaire et proche Saint-Martin, élevé au grade de Réau croix, le degré suprême de son rituel. Louis-Claude de Saint-Martin est sous-lieutenant au régiment de Foix Infanterie stationné à Bordeaux quand il adhère au rite des Élus Coens en 1765 avant de quitter l'armée en 1771 pour se fixer auprès de Martines de Pasqually en qualité de secrétaire et l'aider dans la rédaction de son ouvrage. Il quitte Bordeaux à son tour en 1776 et confirme le rôle déterminant des militaires dans le développement des courants hétérodoxes de la maçonnerie française. L'ordre des Élus Coens a ainsi trouvé une large diffusion en France grâce aux officiers du régiment de Foix, dont Louis-Claude Saint-Martin.

[1] Il se tourne vers la maçonnerie allemande : en 1778 un convent des Gaules est rassemblé qui réunit des maçons européens jusqu'au convent de Wilhelmsbad en 1782, où est proposé le Régime Écossais Rectifié.

C'est à travers la correspondance que certains aspects de la vie profane et maçonnique de Martines de Pasqually apparaissent. Le fond Latomia[1] conserve des pièces de correspondance entre ce dernier et Willermoz à Lyon, une correspondance essentiellement activée par le premier et qui s'étend de 1767 à 1779, cette dernière lettre anononçant le décès de Martines de Pasqually, décès qui est pourtant survenu quatre ans plus tôt, en 1775. Entre 1767 et 1775 ce sont trente-trois missives qui sont conservées et laissent transparaitre les difficultés temporelles rencontrées par Martines à Bordeaux puis à Saint-Domingue ainsi que les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration des rituels des Élus Coens ou la rédaction de son *Traité de la Réintégration des corps*. Des liens personnels sont évoqués, de même que les relations de l'ordre avec différents orients du royaume : il s'agit des villes de La Rochelle, La Réole, Libourne, Paris et Lyon. Entre 1767 et 1772, la géographie maçonnique de Martines semble d'ailleurs se concentrer sur ces espaces d'expansion.

À Libourne, un temple est érigé après avoir reçu du Tribunal Souverain des Élus Coens des constitutions. Ce temple constitué en février 1769[2], se retrouve en proie à l'hostilité manifestée par les loges régulières locales et ne semble pas perdurer.

> « J'ai été informé de bonne part que le sieur Martines de Pasqually qui se donne pour l'un des chefs composants le Tribunal Souverain des chevaliers maîtres Élus Coens de l'univers à faire des proscrits à Libourne, qu'il a tenu une loge clandestine dans laquelle il a conféré des grades de maçonnerie et doit y envoyer des constitutions pour l'établissement d'un atelier sur ces principes. Quelques anciens maçons que je connais ont été séduits par les rêveries dont il les a bernés et ont eu la faiblesse de concourir aux réceptions qu'il a faites et dont il a d'ailleurs tiré beaucoup d'argent. Sur l'avis que j'ai eu des intrigues de ce charlatan et des progrès qu'il faisait dans une ville où un temple régulier pouvait être établi j'ai agi de toutes mes forces pour empêcher que des constitutions y soient reçues.
>
> L'assurance que j'ai que le sieur Pasqually était le constituant d'une loge batarde établie au faubourg Saint-Seurin à Bordeaux et que ses

[1] Les Fonds Sharp de la collection Latomia sont des documents réunis par le franc-maçon britannique Alfred Sharp, membre de la loge *Anglaise* après la Première Guerre Mondiale qui mène une activité de recherches et d'études sur la franc-maçonnerie.

[2] Latomia n° 12.

membres étaient proscrits de toutes les loges orthodoxes de France […] pourriez-vous m'envoyer une déclaration signée de vous et toutes les loges régulières de Bordeaux portant que la loge de Pasqually n'est pas reconnue pour légitime; déclaration que j'enverrai à nous f[rères] de Libourne et les sortir de leur crédulité »[1].

La réponse bordelaise reste inconnue, néanmoins le succès de l'entreprise de Martines est limité.

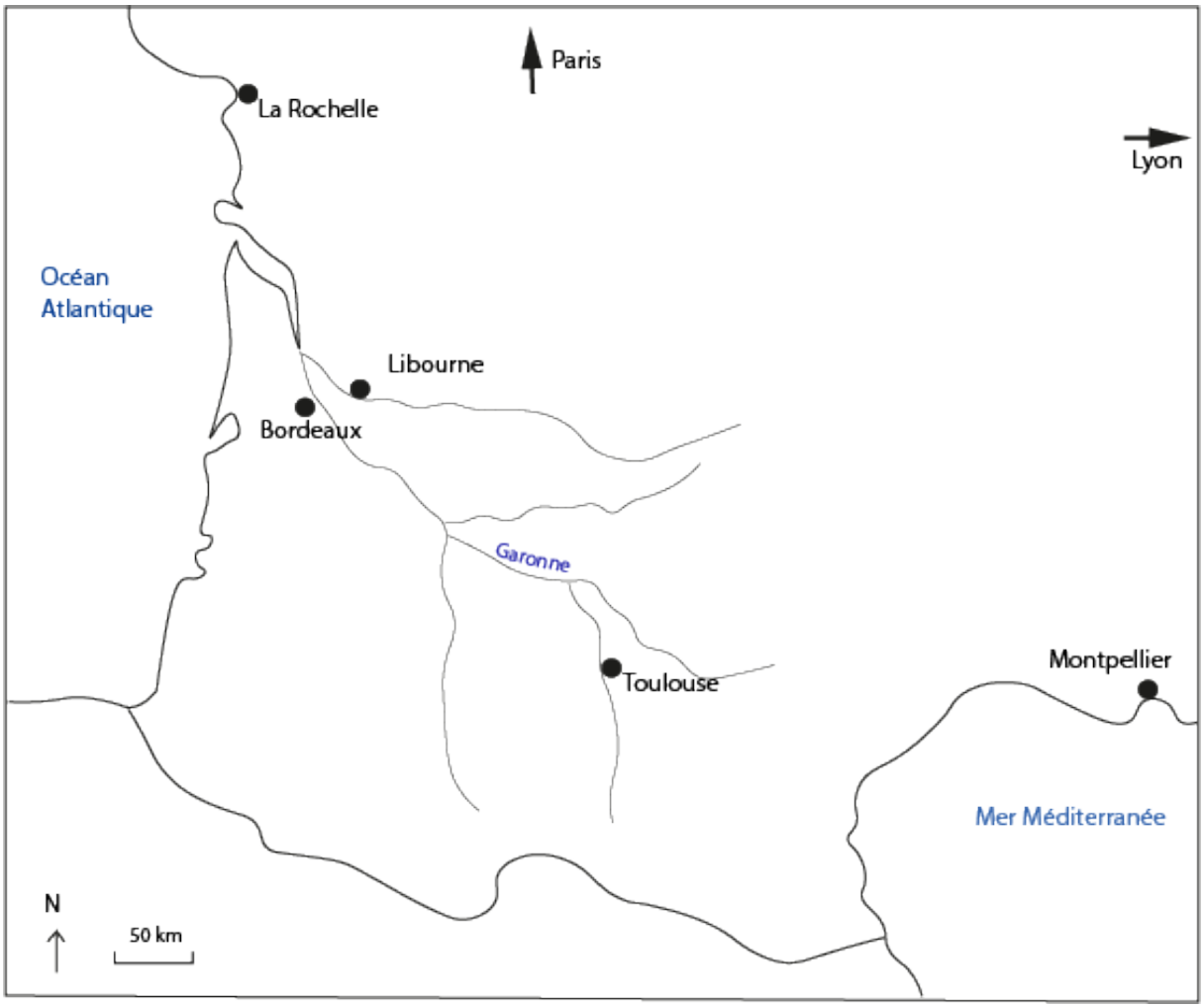

1.1.6 Les orients ayant reçu Martines de Pasqually lors de ses déplacements dans le Sud-Ouest du royaume

Entre 1768 et 1770, la correspondance est soutenue : ce sont en moyenne six à huit lettres qui sont échangées entre Lyon et la localité où réside Martines, essentiellement la capitale girondine.

[1] GODF AR 113-2-320 f°40.

Des détails des projets de rituel sont décrits dans la missive en réponse aux attentes de Willermoz :« le temple de Lyon peut en très peu de temps prendre une consistance réelle, c'est à vous d'en jeter les fondements […] il faut nous expliquer de bonne foi pour fixer le sort de chacun, je ne cherche point à vous fâcher mais à être éclairé une fois pour toute »[1].

Des règlements ont été proposés par Martines pour le déroulement des cérémonies de l'ordre:

> « Vous serez habillé sur vous d'une veste culotte et bas noir dénué de tout métal, pas même une épingle sur vous, vous n'aurez pas même vos souliers aux pieds lors de votre prosternation, mais vous les aurez au pied en pantoufle […] vous aurez ensuite comme premier habillement une longue robe blanche autour de laquelle il y aura une frange bordure couleur de feu d'environ un pied de large […] vous aurez de plus sur vous toutes les couleurs de l'ordre à savoir le cordon bleu céleste en sautoir au col sans aucun attribut ensuite le cordon noir passé de droite à gauche après le grand cordon rouge passé de gauche à droite autour de la ceinture, ensuite vous passerez l'écharpe verte d'eau de gauche à droite ceinte sur la poitrine l'emplacement de ses deux écharpes sur votre corps font allusion aux séparations matérielles animale et spirituelle, étant ainsi habillé vous sortirez la lumière qui est allumée dans votre cercle de prosternation »[2].

Martines se préoccupe également des illuminations, des dessins à tracer sur le sol ou des parfums à diffuser pendant les cérémonies « dans le quart de cercle et qui est vers l'ouest. Le parfum est composé de 4 sol de safran, 4 sol d'encens mâle, 4 sol de fleur de soufre, 4 sol de graine de pavot blanc et noir, 4 sol de clous de girofle, 4 sol de cannelle blanche, 4 sol de mastic en larme gommé, 4 sol [sandana], 4 sol de noix de muscade, 4 sol de graine de parasol, mêlés le tout ensuite », autant de règlements dont il fait part à son correspondant.

Installé à Bordeaux avec son épouse et fondant une famille, Martines de Pasqually s'occupe de ses affaires maçonniques. C'est par le biais de celles-ci qu'il se retrouve confronté aux autorités locales, suite à des malversations d'un aventurier de la franc-

[1] Latomia 226-01, lettre n°13, de Paris le 29 avril 1769 par Willermoz à Martines.
[2] Latomia 226-01 lettre n°6.

maçonnerie, le sieur du Guers. Il présente ainsi sa défense au lyonnais Willermoz au début de l'année 1769 :

> « Contre les escroqueries que le dit sieur a faite aux personnes de bonne foi, qu'il a pu séduire sous prétexte de maçonnerie, en effet après avoir communiqué à droite et à gauche des grades et fait plusieurs réceptions tête à tête dont il a reçu beaucoup d'argent des sujets qu'il a empaumé par ses propos sophistiqués et par de faux pouvoirs qu'il assurait tenir de moi […] ce malheureux n'ignorait pas qu'il était criminel dans l'ordre et coupable envers ceux qu'il a trompé de bonne foi […]. Il fit un complot entre plusieurs polissons et autres maçons que j'avais jadis chassé de mon ancien temple ; pour surprendre la bonne foi de messieurs les magistrats et leurs justices par des fausses accusations qu'il leur portât contre moi ; et ne lui disant point qui j'étais, sinon un étranger et aventurier dans Bordeaux […] enfin cet homme se voyant définitivement découvert, s'en fut avec sa clique chez le curé de ma paroisse lui dire que j'étais un apostat, et que j'enseignai sous prétexte de maçonnerie une secte contraire à la religion chrétienne. Ayant eu vent de cela je me transportais chez mon curé et lui demandais ce qui avait été dit de la part de ce drôle contre moi, il ne m'en fit point mystère, il me dit tout. Et je lui fit voir que j'étais dans ma religion mes certificats de catholicité et mes devoirs exacts et essentiels d'un zélé chrétien et fut convaincu de la vérité que je lui ai dit »[1].

Martines, face à « cet escroc sous prétexte de maçonnerie » se réjouit de l'attitude des autorités qui tranchent en sa faveur avant le départ de l'aventurier du Guers pour Cayenne. Connu des autorités, Martines de Pasqually l'est aussi des loges locales en activité. À son arrivée à Bordeaux, sont ouvertes les loges de l'*Anglaise*, la *Française* sa fille, l'*Amitié* la petite-fille de cette dernière tandis que la *Réunion des Élus* tente d'asseoir sa régularité sur l'orient bordelais. Ces loges et leurs frères font preuve de curiosité vis-à-vis de l'activité de Martines notamment la *Française* qui a été prévenue contre lui par les loges toulousaines d'où il arrive en remontant la Garonne. Néanmoins après maladresses et troubles, dès 1764, celui-ci est proscrit par la *Française*, de concert

[1] Latomia 226-01 lettre n°11.

avec l'*Anglaise* et l'*Amitié* qui se justifient par les troubles rencontrés sur l'orient[1], « où depuis la disparition de Martines règne la paix et l'union »[2].

3- Tentations et limites, contrôler l'orient bordelais

Les difficultés d'installation face au monopole des loges majeures[3], la *Française* et l'*Amitié* ou l'*Anglaise* qui se tient toutefois davantage en retrait, rythment la vie de l'orient et motivent des correspondances nombreuses face à ces tentatives. Ainsi, dès la deuxième moitié du siècle, on constate un renouveau certain de l'activité maçonnique dans le royaume dont Bordeaux n'est pas exempt. Plusieurs ateliers y sont jugés illégitimes et leurs membres ne sont pas considérés comme des maçons réguliers.

Le tableau général de tous les vénérables des loges de Paris et de province régulièrement constituées par la Grande Loge de France, établi en 1766, compte trois loges à Bordeaux : la loge de la *Réunion des Élus*, la loge de l'*Amitié* et la *Française*[4]. Ce tableau masque en partie la réalité du paysage maçonnique local et les enjeux qui le traversent, établissant la volonté manifestée par les loges les plus anciennes d'asseoir leur préséance. Nombre de réunions dont nous n'avons pas connaissance, se sont tenues clandestinement sans reconnaissance officielle. Toutefois, quelques tentatives apparaissent dans les correspondances des loges, échangées entre elles ou destinées à l'obédience centrale[5]. Cette restriction imposée par les loges majeures semble de toute évidence être connue par des maçons qui sollicitent une régularisation. Après des essais infructueux par la voie traditionnelle, c'est-à-dire en demandant leur appui aux loges locales, il semble que les solliciteurs cherchent à passer au-dessus en s'adressant directement à la Grande Loge de Paris. « À cet effet nous nous sommes adressés aux

---

[1] Correspondance de loges de Toulouse et de Villeneuve d'Agenais (Villeneuve-sur-Lot), Libourne et La Rochelle qui mentionnent les troubles et tensions qui suivent le cheminement de Martines et ses passages dans leur orient.

[2] GODF AR 113-2-470 f°2, 26 février 1767.

[3] Nous qualifions de loges majeures les trois loges les plus anciennement établies et au recrutement important, c'est-à-dire l'*Anglaise*, la *Française* et l'*Amitié*.

[4] GODF AR 92-3-53. Ce tableau date sûrement de l'année 1767.

[5] Même ces loges qui laissent des traces ne sont pas systématiquement recensées ; Bord G., *La franc-maçonnerie en France, op. cit.,* p. 407-412 ; douze loges sont relevées au sein de l'orient de Bordeaux, certaines dont on n'a pas connaissance et dont les sources ne sont pas indiquées. Parfois des erreurs semblent se glisser dans ce catalogue : ce que Gustave Bord nomme la *Réunion des États* est en fait la *Réunion des Élus*.

loges constituées de cet orient pour nous en tracer la route. N'en ayant aucun succès, nous nous adressons à vous, nos très chers frères »[1], « ces loges pourraient bien faire des difficultés pour empêcher que nous soyons constitués comme ils viennent de le faire à une loge qui voulait se créer »[2].

La tentation des deux loges principales de conserver le monopole maçonnique bordelais est battue en brèche sur une étroite temporalité. Au cours de trois années, entre 1765 à 1767, ce sont trois ateliers qui tentent de s'ouvrir sous le regard hostile des loges déjà constituées. Il s'agit de la *Saint Michel*, la *Sincérité* et la *Réunion des Élus*. Cette augmentation quantitative du nombre d'ateliers et de francs-maçons témoigne d'un renouvellement de l'enthousiasme maçonnique après-guerre, de temps plus propices pour ces réunions et du renouveau du commerce international qui accompagnent le réveil des loges comme l'*Anglaise* et l'*Amitié* qui étaient provisoirement en sommeil pendant la guerre. Avec le retour de la paix, les loges semblent renaître de leurs cendres, et à l'image de l'explosion économique atlantique, l'activité maçonnique de l'orient bordelais se démarque peut-être encore plus, par son enthousiasme et son dynamisme, de celle des autres villes du royaume.

Le contrat passé en juillet 1750 entre les quatre loges installées et confirmé deux ans plus tard de ne pas créer de nouvel atelier dans un rayon de dix lieues alentour de la capitale de Guyenne ni de reconnaître un nouvel atelier sans l'accord des trois autres n'apparaît pas comme un frein à l'apparition de nouvelles loges. Toutefois, les difficultés de reconnaissance et de régularisation troublent le parcours maçonnique de ces ateliers plus éphémères[3].

-La *Sincérité*

La première source mentionnant ce nouvel atelier qui tente de s'établir sous le nom de la *Sincérité* date du mois d'août 1765, mais il est possible qu'elle apparaisse clandestinement dès 1764[4]. Une planche datée du 12 août 1765[1] est envoyée à la Grande

[1] GODF AR 113-1-12.
[2] *Ibid.*
[3] Le Bihan A., *Loges et chapitres, op. cit.*, p. 38.
[4] GODF AR 112-1-15, la mention « passé maître » en 1765 laisse supposer qu'un vénérable a été élu l'année précédente donc en 1764. Cela reste hypothétique.

Loge de France à Paris, depuis la cité de Beaufort-en-Anjou, à l'initiative d'un frère, sous le nom de Chaussée[2]. Le rédacteur de cette missive, Chaussée, n'apparaît plus les années suivantes lors des suppliques élaborées par l'atelier de la *Sincérité* pour demander une régularisation de son activité maçonnique. Il présente son initiative en 1765, sans toutefois apporter le moindre élément sur le nombre de frères souhaitant participer à cette ouverture, leur état ou leur résidence. Réellement, les affaires de la *Sincérité* s'ouvrent à l'été 1766, aux mois de juin et juillet.

L'activité de l'atelier la *Sincérité* n'est connue qu'à travers des rapports contradictoires et orientés par leurs émetteurs, qu'il s'agisse des requérants ou de la loge *Française* quant à elle, s'oppose évidemment vivement à l'érection de cette nouvelle loge. Ces correspondances contradictoires reflètent les tensions qui agitent l'orient bordelais à l'occasion de cette nouvelle initiative et les rapports de force qui s'exercent entre les loges, ainsi que vis-à-vis de l'obédience centrale. Paris est loin, les décisions longues et parfois superficielles aux yeux des loges locales et la tentation centrifuge d'un orient majeur installé sur les frontières du royaume[3] est manifeste.

Il semble que la *Sincérité* souhaite voir le jour après le mécontentement de certains membres de la loge *Française*, au nombre de cinq, sous l'égide du frère Thivens[4]. Les frères mentionnés justifient cette scission par les difficultés qu'ils ont à se rendre dans le temple de la *Française,* trop éloigné. Ce sont donc des considérations pratiques qui suscitent leur volonté de créer un nouvel atelier[5]. Il semble que les démarches à entreprendre afin d'élever un atelier légitime ne soient pas connues par les nouveaux membres qui souhaitent en apprendre les étapes en se renseignant auprès de la Grande Loge de France. La création de la *Sincérité* leur apparaît être possible par la division de membres de la *Française*.

---

[1] GODF AR 112-1-15.

[2] Il est possible que cette lettre ne concerne par la *Sincérité* de Bordeaux, mais qu'elleait été mal rangée dans les archives russes ou, dès le XVIIIe siècle, conservée parmi d'autres correspondances sans relever de l'orient bordelais.

[3] Beaurepaire P.-Y., « Au cœur de l'expansion maçonnique du siècle des Lumières : la correspondance fraternelle et ses réseaux », dans Albert P. (dir), *Correspondre jadis et naguère*, Paris, CTHS, 1997, p. 337-348.

[4] Thivens, orthographié aussi sous la forme Thievent. Il serait alors officier de la *Française*, en tant que second surveillant. De nombreux rapports sont envoyés jusqu'en 1770 concernant Thivens et sa tentative de créer une nouvelle loge contre l'avis de la *Française* qui l'exclue de sa loge. Ces cinq frères ne sont connus que par la correspondance, car il n'existe pas de tableaux de la loge *Française* au cours de cette année.

[5] Il ne semble pas s'éloigner de la *Française* pour les membres de ce nouvel atelier. GODF AR 112-1-15.

En ces temps troublés, où seules trois loges s'imposent sur le paysage maçonnique bordelais et après les troubles précédents provoqués par les initiatives de Morin et Pasqually, ces loges régulières se raidissent désormais sur leurs positions face à de nouvelles tentatives. Les cinq frères souhaitant quitter la *Française* pour le nouvel atelier ne précisent pas leur profession ni même leur résidence. Est-ce que le prétexte de l'éloignement n'en est qu'un, ou alors cette scission s'appuie-t-elle également sur des distinctions socio-professionnelles ? Le fait que la *Française* rejette par la suite leur demande sous le principe bien contestable qu'ils aviliraient l'Ordre par leur état civil et par leurs mœurs, alors même qu'ils semblent avoir été initiés ou affiliés à la *Française* pose la question des motivations de la *Française* et peut limiter la portée de ce jugement sur leurs mœurs. Les résidences des frères ou du local ne sont toutefois pas connues. La loge pourrait s'installer vers les quartiers de Saint-Michel ou Saint-Julien, ou encore vers les Chartrons. La réponse sans équivoque de la Grande Loge de France oblige les cinq solliciteurs à recevoir le consentement des officiers de la *Française* et de l'ensemble de cette loge pour obtenir une régularisation. La formulation prononcée par la *Sincérité* qu'« il n'y aura aucune difficulté »[1] suppose que les demandes énoncées par le frère Thivens ont été exagérées et laisse sous silence les tensions qui peuvent déjà se manifester au sein de la loge *Française*. Au-delà des correspondances, la vie interne des ateliers reste inconnue à cette époque. Néanmoins, des difficultés se distinguent à travers les discours tenus par les deux protagonistes, la *Française* d'un côté qui s'estime spoliée, et les membres de la *Sincérité* par la voix de Thivens. Les mécanismes de délibération en loge apparaissent : les frères concernés, appartenant à la *Française* mais souhaitant s'en détacher, doivent être absents des délibérations tenues par la *Française* devant la requête de la création d'un nouvel atelier. Cette exclusion de la tenue des frères requérants est nécessaire pour assurer la régularité de la séance, tout comme les frères souhaitant l'affiliation ne sont pas présents lors des délibérations de la loge. Le jugement de la *Française* du 9 juillet 1766 ne semble pas, dans un premier temps, opposé à la création d'un nouvel atelier par la scission d'une partie de ses membres, toutefois la source est orientée car elle est envoyée par Thivens. Le paiement des cotisations et l'épuration des comptes des frères souhaitant quitter les colonnes de la *Française* semble être la seule exigence préalablement mentionnée[2] par les délibérations de la *Française*. Cette mention des cotisations démontre l'importance de la tenue des comptes, les cotisations participant

[1] GODF AR 112-1-15.
[2] *Ibid.*

aux frais quotidiens d'un atelier. S'agit-il d'une unique considération financière de la loge, ou cherche-t-elle également des arguments pour retarder une procédure à laquelle elle est susceptible de s'opposer, car une scission cause une perte de prestige tout autant qu'une réduction de son recrutement et de ses finances ? Les démarches et les vices de procédures sont autant d'arguments qui semblent employés par les protagonistes pour défendre leur position de gardien de l'ordre maçonnique sur l'orient bordelais et leur recours à la Grande Loge de France[1]. Les arguments exposés illustrent les tensions contradictoires qui existent sur la scène bordelaise mais aussi les discordes qui éclatent entre les loges[2]. De plus, l'opposition manifestée à la demande de régularisation de la *Sincérité* peut s'appuyer sur la présence, parmi les membres enregistrés, d'un souffleur de la Comédie[3], qui est un motif de refus dans les recommandations de l'Art Royal[4]. À travers les correspondances officielles, qui sont à manier avec précaution car elles sont orientées, mais qui sont, pour ce cas, les seules sources quant aux déboires qui agitent la loge irrégulière de la *Sincérité*, se dessine l'argument majeur de la *Française* quant à son opposition. Ces motifs d'opposition se concentrent sur un seul frère, le frère Thivens, inscrit à la *Française*, qui a déjà marqué sa volonté de quitter les rangs de la *Française*, d'abord pour rejoindre la loge de l'*Amitié*[5], puis pour former son propre atelier. Les sources rendent difficile l'appréhension de la vie des loges et de l'activité quotidienne de ces dernières. La correspondance apporte un éclairage limité.

Par la suite, les frères de la *Française,* associés aux frères de l'*Amitié,* rendent leur jugement par la voix de leurs commissaires désignés[6]. Ces affaires, qui deviennent facilement sociales, semblent poursuivre le frère Thivens, même si plus aucune mention de la loge de la *Sincérité* ne lui est associée. La loge ne semble pas avoir obtenu de reconnaissance et face aux difficultés rencontrées, elle se délite pour disparaître pour un temps au moins. Cet épisode anime les débats des tenues des loges *Française* et *Amitié* et occupe les discussions des maçons. L'orient bordelais est soulevé par de nouvelles

---

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] GODF AR 113-1-14.
[4] Les gens du théâtre sont exclus régulièrement des loges, la loge *Anglaise* le mentionne dans son livre d'architecture également.
[55] GODF AR 112-1-15 ; cela expliquerait aussi pourquoi la *Française* en opposition avec l'*Amitié* signifie clairement les jugements portés contre ce frère.
[6] Ces commissaires sont respectivement au nombre de cinq et six. Parmi ces derniers commissaires officiels, la moitié des frères de l'*Amitié* participent également au jugement contre la loge de Raoux et un seul issu de la *Française*.

tentations de diversification des ateliers, hors des grandes loges majeures[1]. Après une dernière supplique adressée à la Grande Loge, la *Sincérité* et ses frères semblent s'effacer du paysage bordelais jusqu'en 1784.

-La *Réunion des Élus*

Une nouvelle loge apparaît en 1766 une loge sous le nom de la *Réunion des Élus*, aussi appelée la loge du frère Raoux car il en est l'initiateur et le vénérable. Le frère Raoux, qui se qualifie lui-même facilement de seul membre à « être muni de certificat des loges de la ville de Montpellier »[2] et seul maître maçon, ne semble pas proposer d'arguments plus solides pour installer sa loge. Cette réunion de douze personnes demande à être légitimée sous l'égide de la Grande Loge de France dès 1766. La fête de la Saint-Jean semble marquer une date majeure dans les initiatives de légitimation de cet atelier qui tient des réunions depuis quelques temps déjà au cours du premier semestre de l'année 1766. Nouvel arrivant à Bordeaux, le frère Raoux manifeste une activité importante dans la mise en place d'un espace de sociabilité maçonnique supplémentaire, instaurant des réunions et initiant des correspondances nombreuses pour obtenir la régularisation[3]. « À cet effet nous nous sommes adressés aux loges constituées de cet orient [la *Française* et l'*Amitié*] pour nous en tracer la route »[4], ce qu'elles lui refusent. Jusqu'en 1769, une correspondance s'établit pour obtenir la régularisation de cet atelier. La normalisation est un moteur important, le nombre de réunions et le nombre de présents diminue face aux difficultés éprouvées par la *Réunion des Élus* pour être reconnue et acceptée sur l'orient bordelais. Ces lettres requérant une régularisation adressées aux loges bordelaises et de la Grande Loge parisienne sont issues des délibérations de la loge comme le laissent supposer les signatures de plusieurs officiers. D'autres sont rédigées par le frère Raoux, à l'initiative de la création et de la vitalité de l'atelier constitué ainsi sous le nom de la *Réunion des Élus*. Ces sollicitations démontrent les circuits empruntés

[1] GODF AR 112-1-15, « la *Française* a représenté à la Grande Loge l'inutilité de l'érection d'une quatrième loge sous cet orient », c'est-à-dire l'*Anglaise*, la *Française* et l'*Amitié* ; puisque la *Perfection des Mœurs* est absorbée, la loge du *Vénérable Lavie* disparue, la *Réunion des Élus* ou la *Saint Michel* non reconnues.

[2] GODF AR 113-1-14. Les archives conservées dans le Fonds maçonnique, Cabinet des Manuscrits de la BNF sur la loge montpelliéraine n'ont pas été consultées. Le frère Raoux n'est pas enregistré dans le fichier Bossu.

[3] GODF AR 113-1-12.

[4] GODF AR 113-1-12.

par un atelier pour obtenir sa légitimité et dessinent l'ensemble des flux de correspondance nécessaires à cette démarche. Cette géographie communicationnelle s'établit de l'atelier demandeur vers les loges constituées de son orient, de cet atelier vers l'obédience centrale puis de cette dernière à la fois vers le demandeur et vers les ateliers locaux pour demander enquêtes et avis et se conclut par les réponses des loges locales vers les différents protagonistes.

Dans le cas de la *Réunion des Élus*, la réaction de la *Française* et l'*Amitié* est une objection manifestée tant auprès des membres de la *Réunion des Élus* que de la Grande Loge de France. Les arguments présentés par la *Française* et l'*Amitié* pour s'opposer à la régularisation de cet atelier, qui comprend en 1767 dix membres, relèvent tant de « la forme que du fond »[1]. Ces deux loges s'émeuvent des infractions faites autant par l'atelier requérant que par l'obédience centrale au cours des démarches administratives engagées pour la reconnaissance d'un nouvel atelier travaillant pour la gloire de l'Art Royal. Toutefois, au-delà des arguments de forme, le discours tenu par ces deux ateliers s'attache davantage aux manquements quant à l'organisation même de la cellule maçonnique et au recrutement de ses membres. Ces deux loges considèrent que les membres de la *Réunion des Élus* « ne sont pas en état de socier avec [les francs-maçons] soit par leurs qualités civiles, soit par leur conduite peu réservée »[2]. Le deuxième argument soulevé est la crainte d'une nouvelle division de l'orient comme ce fut le cas quelques années auparavant. L'intérêt affiché par ces deux loges est de maintenir « la paix, l'union, la décence et le bon ordre » au sein de l'orient de Bordeaux. La volonté monopolistique du recrutement et la domination de l'activité maçonnique sont autant d'arguments qui sont absents du discours tenu par ces deux loges, mais perçus par les ateliers sollicitant des constitutions. L'ensemble répond également au pacte passé quinze ans auparavant entre les loges légitimes.

La Grande Loge de Paris, qui paraît vouloir reconnaître la *Réunion des Élus* et lui accorder des constitutions se met en porte-à-faux avec les principales loges de la capitale bordelaise et marque ainsi les distances qui peuvent exister entre obédience centrale et relais provinciaux les mieux établis. Les discussions concernant cette demande de régularisation occupent les tenues et discussions de ces deux ateliers que sont la *Française* et l'*Amitié*, et les délibérations sont prises et signées en commun, puisque cinq frères de la *Française* et huit de l'*Amitié* entérinent cette opposition.

---

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*

Pendant plus d'un an, l'atelier formé par les frères autour de Raoux cherche à obtenir sa régularisation, mais l'opposition des loges locales contrecarre avec vigueur ce projet. À la fin de la décennie 1760, le paysage maçonnique bordelais reste dominé par les trois loges apparentées, l'*Anglaise*, la *Française* et l'*Amitié*, qui conservent encore toute autorité sur les initiatives qui peuvent éclore. Ces essais démontrent l'attraction de l'Art Royal auprès des élites et d'une audience plus large. Les membres recensés lors de l'envoi d'un tableau en mars 1767 par la *Réunion des Élus* sont essentiellement des marchands et des courtiers. Ces hommes, à l'exception notable du frère Tolède, peintre en miniature, appartiennent au monde du commerce ou sont des notables. Ce recrutement socio-professionnel suscite l'opposition des loges bordelaises établies qui se manifeste par la négation de toute reconnaissance et le refus d'ouvrir les portes de leur temple aux membres appartenant à la *Réunion des Élus* qualifiée de clandestine. Ce rejet est battu en brèche par la loge la *Française*, qui, après avoir effectué des vérifications, envisage de reconnaître les membres de la *Réunion des Élus* comme frères maçons.

Cette reconnaissance renforce la légitimité de cet atelier qui a obtenu des constitutions par la Grande Loge de France en février 1767[1], soit deux ans auparavant. Les démarches sont longues et difficiles. Si la *Française* songe à accepter la constitution de la *Réunion des Élus* sur l'orient, l'*Amitié* persiste « dans ses précédentes délibérations, [et] elle déclare qu'elle ne peut, sans se manquer à elle-même, reconnaître la dite loge [de la *Réunion des Élus*], ni recevoir aucun de ses membres comme visiteurs »[2]. Cette dissension entre la *Française* et l'*Amitié* se poursuit et s'accentue. La *Réunion des Élus* prend acte des difficultés et des reproches qui la condamnent à être refusée au sein de l'espace maçonnique bordelais : « ces refus obstinés nous obligèrent à ne rien négliger pour savoir ce qui pourrait les occasionner »[3]. Les membres actifs de l'atelier sont amenés à proscrire le membre fondateur, le sieur Raoux « dont le nom a été biffé, bâtonné et brulé »[4]. Cette ultime initiative semble fonctionner ; après avoir regardé plus positivement les

[1] Elles sont délivrées le 4 février 1767 selon les correspondances du frère Raoux et du frère secrétaire Lanaudouze. Il n'y a pas d'autres sources mentionnant ces constitutions obtenues auprès de la Grande Loge de France.

[2] GODF AR 113-1-12, « comme il y a entre ces deux loges une délibération par laquelle elles se sont promis mutuellement de rien faire à cet égard que de concert l'une avec l'autre sans quoi la loge *Française* nous aurait déjà reconnue ».

[3] GODF AR 113-1-12.

[4] GODF AR 113-1-12. Il n'est pas fait mention des reproches qui sont attachés à la personne du sieur Raoux, marchand parfumeur.

constitutions qui lui ont été soumises à examen, la *Française* considère favorablement les efforts de la *Réunion des Élus* pour accéder à la régularisation. Cette reconnaissance est une première étape, mais face au manque de dynamisme et à la faiblesse numérique, l'atelier de la *Réunion des Élus* se retrouve confronté à de nouveaux choix. Un extrait de délibération conservé dans les archives de la loge *Française*, du 12 avril 1774, amène à percevoir les délibérations et négociations qui ont eu lieu entre ces deux loges pour la réunion de la *Réunion des Élus* à la *Française*. Cela renforce le désaccord de la loge de l'*Amitié*, opposée depuis sa création à la *Réunion des Élus* et inscrite dans une situation d'hostilité avec la *Française* depuis que cette dernière a reconnu la scission de l'*Harmonie* en 1773.

-La *Saint Michel*

Au cours de l'année 1766, une nouvelle initiative apparaît sur l'orient bordelais afin d'allumer les feux d'un nouvel atelier sous le nom de la *Saint Michel*[1]. Les sources concernant cette loge sont peu nombreuses et épisodiques. La première démarche entreprise par les membres de cet atelier naissant est de demander des constitutions à la Grande Loge de France, afin de pouvoir régulariser et poursuivre ses travaux. Cette demande est associée à un manque de connaissances des démarches à suivre : « Daignez me guider dans la marche que nous devons tenir »[2], ce qui laisse supposer que les membres ne sont pas affiliés à des loges régulières et sont en marge de la vie maçonnique locale existante[3]. Toutefois, parmi les dix membres mentionnés sur le tableau réalisé à destination de la Grande Loge et de la loge de l'*Amitié* chargée d'en vérifier la régularité[4], trois noms peuvent appartenir à des frères initiés au sein de la *Française,* sans aucune certitude toutefois face au silence des tableaux au-delà d'un relevé nominal. Les cinq

[1] Le dossier conservé dans les archives russes du Grand Orient de France permet d'appréhender les démarches de loges éphémères comme pour la *Saint Michel* pour lesquelles aucun document n'est conservé dans les Fonds maçonniques de la BNF.
[2] GODF AR 113-1-13.
[3] Sur les neufs membres, Blanquet de Latour est peut-être le même que celui inscrit sur les colonnes de la *Française* en 1760 puis en 1767 mais le manque d'informations rend cette hypothèse possible mais non certifiée. Il en est de même pour le frère Pescheur inscrit sur le tableau de la *Française* en 1760 puis dans le tableau de la *Saint Michel* mais aucune information supplémentaire ne permet de certifier s'il s'agit du même individu. Despiau est inscrit à la *Française* en 1760.
[4] GODF AR 113-1-13.

missives qui composent la correspondance associée à cette loge *Saint Michel* manifestent le fait que l'opposition des loges *Française* et de l'*Amitié* occupe le cœur des échanges. Celles-ci prétendent refuser toute reconnaissance par crainte que « ce nouvel établissement [ne fasse] ombrage aux loges de cet orient [qui] perdraient beaucoup de sujets »[1]. À cette date, les effectifs de ces deux loges sont inconnus ; mais on sait qu'après les déboires de la guerre de Sept Ans, elles retrouvent une prospérité certaine[2]. L'opposition des deux ateliers majeurs et le retrait de l'obédience centrale des activités provinciales participent sans doute au refus d'accorder des constitutions à une « loge sous le titre de la *Saint Michel* »[3], et après 1766, il semble que les revendications des membres s'estompent. Le silence semble s'affirmer des deux côtés. Il se pourrait en effet que face aux difficultés, les membres[4] aient renoncé ou, pour certains, se soient détournés vers des ateliers établis[5]. Le silence condamne cet atelier à l'extinction.

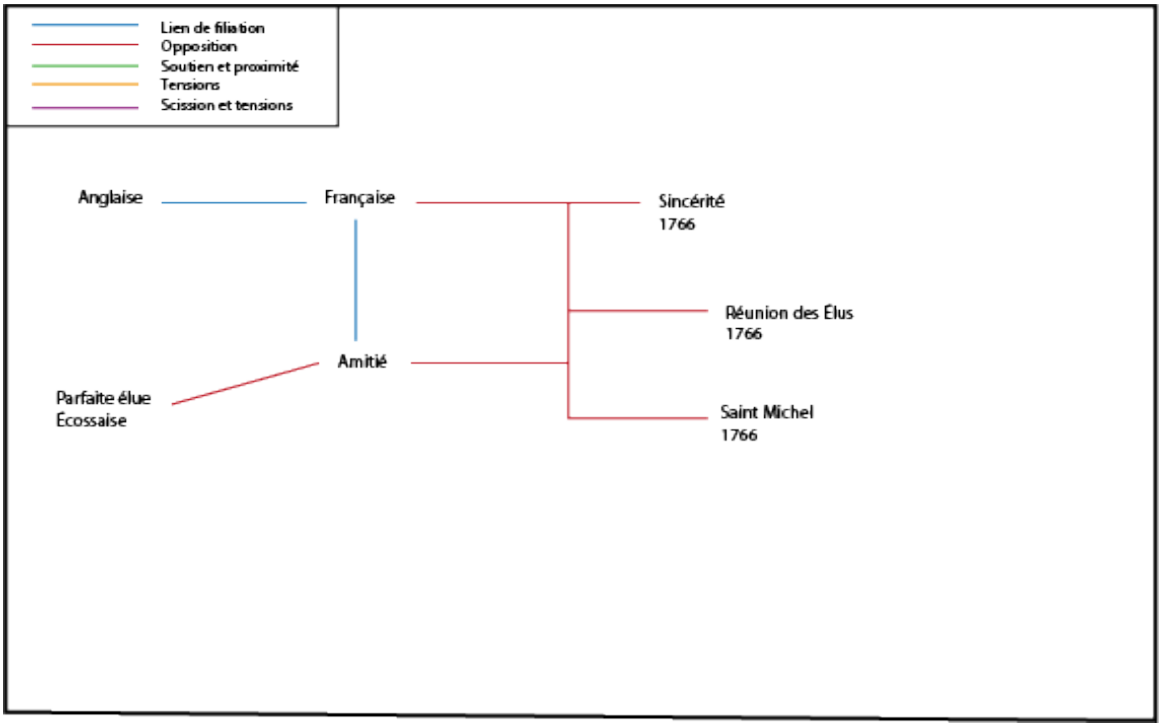

1.1.7 Schéma de l'orient bordelais au cours de la décennie 1760

[1] GODF AR 113-1-14.
[2] La loge *Amitié* en 1766 recense 60 membres sur ses tableaux démontrant sa vigueur et son dynamisme. Chacune de ces loges compte sans doute une vingtaine de membres au minimum durant la première moitié des années 1760.
[3] GODF AR 113-1-13.
[4] GODF AR 113-1-13.
[5] Blanquet de Latour et Pescheur sont inscrits sur les colonnes de la *Française* en 1767 s'il s'agit effectivement des mêmes individus.

Gustave Bord mentionne la loge de la *Française dans la Ville*, en 1765, qui est toujours en activité en 1779[1], tandis qu'Alain Le Bihan mentionne cette loge comme constituée par la Grande Loge en faveur du vénérable Moreau[2]. Nous n'en avons toutefois pas trouvé traces dans les sources consultées.

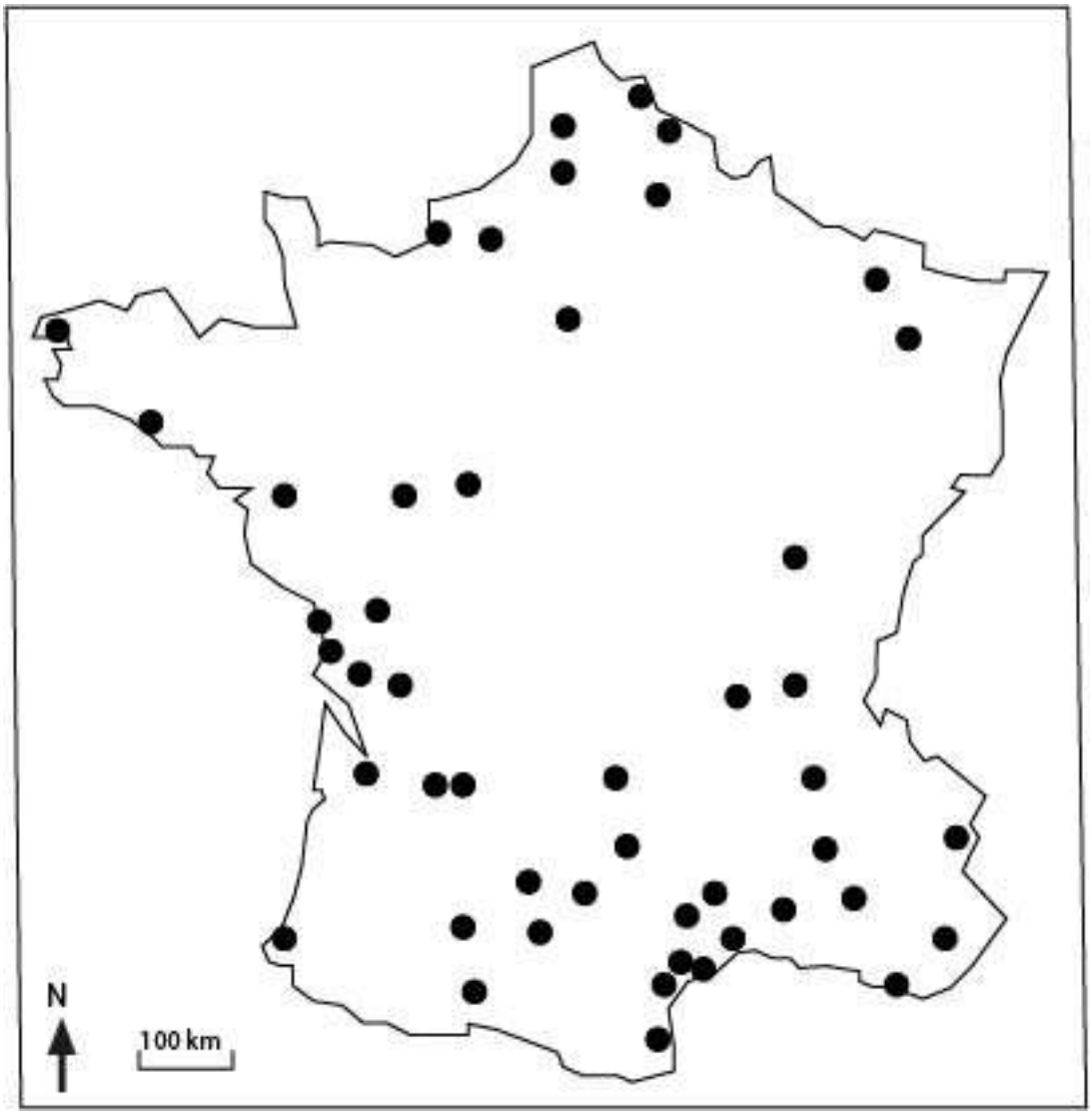

1.1.8 Les loges dans le royaume de France au milieu du XVIIIe siècle, Bordeaux un orient précoce et actif

[1] Bord G., *La franc-maçonnerie en France, op. cit.,* p. 411.
[2] Le Bihan A., *Loges et chapitres, op. cit*., p. 412.

Les sources nous permettent d'apercevoir les phénomènes qui dynamisent un orient aussi riche que Bordeaux face au succès de la maçonnerie. Toutefois, cette appréhension reste imparfaite au cours des premières décennies.

Ces créations sont souvent l'affaire des « hasards des rencontres »[1] où quelques individus déjà initiés ou attirés par les mystères maçonniques se retrouvent et forment le noyau de base qui structure autour de lui un atelier qui recrute dans les espaces réticulaires professionnels et familiaux.

II- Ouvertures et organisation de l'orient : au défi de pérenniser la vie maçonnique bordelaise

Entre 1760 et 1773, le mouvement d'implantation maçonnique prend une ampleur dans le royaume de France et s'épanouit dans les décennies 1770-1780[2] : Bordeaux n'échappe pas à cette dynamique de création de loges. Les loges déjà constituées et solidement implantées sont associées à un mouvement de création dynamique au cours de des décennies. En cela, la chronologie bordelaise répond à celle du royaume de France tout en disposant de quelques spécificités : les années 1760 sont plus prolifiques dans l'orient provincial tandis que le rythme ralentit dans les années suivant la création du Grand Orient de France, profitant de ces temps pour réorganiser solidement l'orient bordelais traversé par des nombreuses tensions et difficultés.

1- Réorganiser l'orient bordelais

L'activité réduite de la Grande Loge de France à partir de 1767 devant des dissensions internes ralentit les relations entre les ateliers de province et l'obédience. L'obédience est l'association des loges maçonniques d'un espace sous une même autorité et dans le royaume de France ; la centralisation parisienne est précoce face aux tendances centrifuges qui s'appronfondissent quand la Grande Loge de France est en difficulté.

---

[1] Saunier É., *Révolution et sociabilité en Normandie, op. cit*., p. 91.

[2] Halevi R., *Les loges maçonniques, op. cit.,* p. 46. L'auteur donne 22 à 26 nouvelles créations d'ateliers entre 1773 et 1780 sous l'égide du Grand Orient de France puis une amplification qui maintient une activité créatrice supérieure à 20 ateliers par an, jusqu'à 43 nouvelles loges en 1785. À Paris en 1773, on compte 96 ateliers actifs.

Il semble qu'en 1771, la Grande Loge silencieuse compte 164 loges[1], dont quatre en activité à Bordeaux, y compris l'*Anglaise* qui n'appartient pas à l'obédience française. L'*Anglaise* possède de nouvelles constitutions envoyées par la Loge de Londres le 8 mars 1766[2], qui reconnaissent les premiers travaux dès 1732. C'est cette même année que la Grande Loge de France déclare en septembre 1766, qu'elle ne peut reconnaître comme régulières les loges anglaises constituées dans le royaume sans son accord. À Bordeaux, sont alors établies et reconnues par Paris la *Française* et l'*Amitié,* tandis que la loge de la *Saint Esprit,* ouverte depuis 1770, n'est pas reconnue par les instances centrales ni même par les ateliers de la circonscription.

À l'aube de la création du Grand Orient de France, le nombre de loges dans le royaume reste relativement modéré. Ce sont donc quatre loges actives dans le port bordelais, tandis que Toulouse capitale provinciale compte alors six ateliers actifs et à l'autre bout du royaume Rouen, capitale parlementaire également, compte quatre loges en 1773 tandis que Lille en compte un nombre identique[3]. À l'aune de ces chiffres, l'orient bordelais est un orient majeur qui s'intègre dans les mêmes dynamiques que les grandes capitales provinciales. La spécificité de ce pôle maçonnique s'explique par la force de son recrutement ou encore par sa dilation vers les espaces périphériques ainsi que son ouverture aux influences extérieures que la création de la loge de l'*Harmonie* la même année illustre. La Grande Loge de Dresde ou aussi la Stricte Observance Templière regroupe neuf grades en trois degrés et se répand depuis l'espace germanique vers la Suisse, le carrefour lyonnais et strasbourgeois jusque Bordeaux.

Face aux difficultés et aux divisions de la Grande Loge de France, l'initiative est prise par le duc de Montmorency-Luxembourg, grand nom du royaume initié en 1762. Il est nommé le 18 avril 1772 Administrateur-général après une élection qui lui confère une grande autorité dont il use pour aborder de nombreuses réformes de l'obédience. À partir de 1771-1773, devant les réformes lancées la structure qui devient le Grand Orient de

[1] Bauer A., *Le Grand Orient de France*, Paris, PUF Que Sais-Je, 2012, p. 13.
[2] Traité de 1765 entre la Grande Loge d'Angleterre des modernes et la Grande Loge de France délimitant les ressorts de chaque obédience et le principe de non ingérence. Pour certains officiers du Grand Orient de France, dont Guillotin, les constitutions accordées à l'*Anglaise* de Bordeaux l'année suivante le 8 mars 1766 sont une infraction à ce traité tandis que l'obédience d'Angleterre considère que l'*Anglaise* de Bordeaux est sous sa protection depuis sa naissance en 1732 et ce n'est que la continuité de cette protection et non une violation du traité de 1765 qui concerne les « nouvelles » loges.
[3] Trenard L. (dir.)., *Histoire de Lille Tome 2,* Toulouse, Privat, 1991, p. 133.

France[1] s'impose comme centre de la franc-maçonnerie française, et étoffe sa construction ainsi que son encadrement administratif.

L'une des réformes les plus emblématiques est la fin de l'inamovibilité des vénérables. Paris compte alors de nombreuses loges aux mains de leur vénérable tandis que dans la capitale bordelaise les loges apparues précédemment sous le nom de leur vénérable ont disparu. Quelques loges bordelaises ont été installées par un franc-maçon qui donne son nom à l'atelier, comme la loge du *Vénérable Lavie* ou la loge du *Vénérable Cursol,* apparues lors des premières années de la franc-maçonnerie locale, mais celles-ci s'éteignent au milieu du siècle tandis que les vénérables des loges actives semblent changer fréquemment à la tête de ces ateliers. Cette fin de l'inamovibilité est également affirmée à la tête même de l'obédience centrale. La charge de Grand Maître du Grand Orient de France est proposée au duc de Chartres, cousin du roi et futur chef de la maison d'Orléans qui l'accepte et il est élu à cette charge après son retour en grâce à la cour royale en 1773. Élu par les membres du Grand Orient de France, le duc de Chartres se voit alors confier la charge de Grand Maître, qui lui est alors accordée de manière inamovible à l'initiative des représentants élus. Dans l'esprit de la réforme entreprise par l'Administrateur-général, ces deux officiers principaux proposent de renoncer à l'inamovibilité, proposition refusée par les frères. Le Grand Maître est élu à vie, et la franc-maçonnerie a en la personne de son Grand Maître, un représentant au sommet de la société française.

Par ailleurs, l'obédience centrale est réorganisée à son sommet : « Le Grand Orient de France sera composé de tous les vénérables en exercice ou députés des loges, tant de Paris que des Provinces »[2] et installé dans les bâtiments de l'ancien noviciat jésuite entre Saint-Sulpice et le jardin du Luxembourg, rue du pot-de-fer. Le Grand Orient est alors structuré en plusieurs chambres, la Chambre d'Administration, la Chambre de Paris et la Chambre de Provinces. C'est avec cette dernière que l'immense majorité des relations des loges bordelaises s'établit à travers l'envoi de correspondances ou l'action de leurs députés. Y compris dans ces Chambres, les officiers sont élus essentiellement parmi les membres de la haute noblesse libérale ou au sein de représentants d'une bourgeoisie éclairée qui fréquente les mêmes cercles.

Devant ces restructurations, une majorité des vénérables des loges parisiennes refusent le principe du vote et de l'élection aux offices. Ces derniers se réunissent et

[1] Plusieurs dates sont avancées : le 7 avril 1773 selon Charles Porset, le 24 mai 1773 selon André Combes.
[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[1] 94, statuts de 1773, chapitre 1, section 2.

forment la Grande Loge de France dite Grande Loge de Clermont, qui annonce qu'elle maintient résolument l'inamovibilité des vénérables. Si quelques ateliers provinciaux dépendent de cette obédience, ce sont au mieux une cinquantaine d'ateliers qui se placent sous son autorité : la plupart des loges et des nouvelles créations en province se rangent sous l'autorité du Grand Orient de France qui gagne en puissance jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La réorganisation en province est rapide où chaque atelier doit demander et obtenir auprès de Paris des reconstitutions après l'examen de la régularité de leurs travaux et de leur ancienneté. Ces ateliers reconstitués sont désormais astreints à l'envoi annuel du tableau de leurs officiers élus et/ou de leurs membres après la fête de la Saint-Jean d'été. En 1773, on compte 115 loges en activité ; en 1789 l'obédience réunit 656 ateliers réguliers, témoignant de son succès à travers le royaume.

Dès sa réorganisation, dans un objectif de reprise en main et de contrôle, le Grand Orient de France demande à toutes les loges régulières de sa correspondance de se faire reconstituer. Le délai pour demander des reconstitutions est fixé à deux ans dans l'espace métropolitain en décembre 1774, et trois ans pour les loges des colonies ou installées en Europe, fixant à l'année 1777 la date qui qualifie les loges non reconstituées d'irrégulières. Les loges ont dû prouver leur orthodoxie à l'instance centrale, répondre aux règles rigoureuses édictées par le Grand Orient et obtenir de sa part des reconstitutions. Plus une loge était ancienne, plus elle était prestigieuse, « c'est à qui fera preuve d'ancienneté, car celle-ci n'est autre chose qu'un véritable quartier de noblesse maçonnique »[1], ce qui explique aussi les débats qui ont pu naître au sein de l'orient bordelais entre les loges les plus anciennement établies que sont la *Française* et l'*Amitié,* toujours en situation de tensions depuis la naissance de l'*Harmonie*. L'*Amitié* s'impose comme la première loge bordelaise reconstituée, ce qui lui permet de revendiquer une nouvelle légitimité sur l'orient car le rang accordé par le Grand Orient de France est celui de la date de la requête, complété par le rappel des dates antérieures de création et de constitutions primitives.

Dans ses efforts de réorganisation, le Grand Orient de France s'adresse à la *Française* qui demande ses reconstitutions en 1774 en ce sens :

> « C'est toujours avec un plaisir infini que nous voyons nos enfants qui sont nos frères, nous donner des marques de leur souvenir. Ce plaisir est

[1] Chevallier P., *Histoire de la franc-maçonnerie, op. cit*., p. 175.

> d'autant plus grand que la loge qui nous fait part de ses sentiments est plus recommandable par l'ancienneté et par la régularité de ses travaux, par son amour pour l'Art Royal et pour les principes sacrés qui en font la base […] Jugez [ainsi] de la satisfaction que nous a causé la planche que vous nous avez fait la faveur de nous adresser, surtout après un silence dont la longueur nous causait les plus vives alarmes »[1].

La *Française* a demandé ses lettres de reconstitutions auprès du Grand Orient de France plus tardivement que l'*Amitié* qui marque ainsi son conformisme au sein de l'obédience centrale. L'*Anglaise,* quant à elle, se détermine à demander des lettres au Grand Orient de France à la fin des années 1770 afin de rompre son isolement et d'être considérée comme régulière sur le territoire national, appartenant jusqu'alors à l'obédience londonienne. Agrégée au Grand Orient de France, l'*Anglaise* est une interface entre les influences française et anglaise.

Au sein de l'orient bordelais, le Grand Orient de France s'impose sans que cette situation exclut des tendances maçonniques variées : certains ateliers locaux revendiquent des constitutions accordées par des obédiences étrangères, notamment germaniques, ou s'intègrent au sein de la Grande Loge de France dite Grande Loge de Clermont après leur rejet par le Grand Orient de France. De fait, la notion de régularité des loges est subjective, toutes les obédiences se revendiquent comme régulières et les conjonctures peuvent faire évoluer cette définition. L'*Anglaise,* constituée par une Grande Loge anglaise, est reconnue comme régulière après son agrégation ; la loge de l'*Harmonie* qui dépend du Directoire Écossais, confirme sa régularité après le traité signé entre le Grand Orient de France et les Directoires.

La Grande Loge de Clermont, issue de l'hostilité des maîtres parisiens face à la rénovation mise en œuvre par le Grand Orient de France et son Administrateur-général, s'oppose à une pratique élective des charges d'officiers et conservent des fonctions perpétuelles et inamovibles pour ses officiers. La Grande Loge de Clermont reprend son activité et si l'orient parisien domine[2], les loges provinciales participent à ce dynamisme qui se place en concurrence avec le Grand Orient de France. La Grande Loge qui se veut

---

[1] GODF AR 113-2-517 f°21.

[2] Chevallier P., *Histoire de la franc-maçonnerie, op. cit*., p. 182. L'histoire de cette Grande Loge de Clermont reste encore peu connue et son activité en province se rencontre essentiellement au détour des recherches locales.

plus conservatrice, poursuit une activité en province qui décline progressivement au cours des deux décennies pré-révolutionnaires, tandis que les loges qu'elle constitue trouvent une régularité et une légitimité incertaines au sein de leur orient. Les motifs des loges bordelaises qui sollicitent des constitutions auprès de la Grande Loge de France sont difficilement perceptibles et oscillent entre concurrence, réorientation et opportunités. La question mérite d'être posée devant le constat de certaines loges bordelaises qui devant les refus du Grand Orient de France et de ses loges régulières d'accorder constitutions et régularisations, n'hésitent pas à se tourner vers l'obédience de Clermont pour en obtenir[1]. Le prestige des obédiences, les questions personnelles et les enjeux maçonniques sont autant de facteurs. Cette concurrence démontre les lignes de fractures qui parcourent le royaume de France et se ressent au sein des orients provinciaux. Bordeaux n'en est pas exempt, son paysage maçonnique connaît des tensions d'organisation et de structuration qui font appel à différentes obédiences, françaises ou étrangères.

Ville portuaire et nœud du commerce international, ville culturelle et d'échanges, la cité participe à cette géographie maçonnique du siècle des Lumières. Face à ces recompositions, les réactions des ateliers locaux varient : l'*Amitié* s'ancre dans la légalité et la régularité vis-à-vis du Grand Orient de France[2], la *Française* fait preuve d'ouverture sous son égide tandis que l'*Anglaise* profite un temps de la régularité française.
L'année 1773 est une année troublée au sein l'orient bordelais comme dans la Grande Loge de France dont la réorganisation aboutit cette année-là à la création du Grand Orient de France. L'envergure centrifuge de l'orient bordelais entre en concurrence avec la force centralisatrice de l'obédience parisienne et se transforme tout en poursuivant le rôle d'intermédiaire et de pivot que la franc-maçonnerie bordelaise a développé.

2- Nouvelles scissions et influences extérieures, l'année 1773

Si à l'échelle du royaume et de l'obédience centrale les structures s'imposent progressivement, à l'échelle de l'orient bordelais, l'année 1773 marque une nouvelle étape dans les troubles qui agitent ce foyer majeur traversé par des tentations multiples.

[1] On compte sept loges bordelaises liées à la Grande Loge de Clermont après 1773.
[2] Beaurepaire P.-Y., *L'Autre et le frère, op. cit.*, p. 274.

Les influences étrangères participent à la constitution du paysage maçonnique local alors que l'obédience parisienne nouvellement instituée tend à asseoir une volonté centralisatrice. L'espace bordelais reflète ces tiraillements du mouvement maçonnique au siècle des Lumières.

- L'*Harmonie*

La *Candeur* de Strasbourg se place sous l'obédience anglaise en 1772, guidée par la volonté de pouvoir constituer des loges au-delà des frontières obédientielles et politiques, bénéficiant de sa place de carrefour dans l'Europe rhénane. De cette place privilégiée face à la maçonnerie allemande, elle en arrive à demander des constitutions allemandes à Dresde. Strasbourg est par capillarité un pôle dans la diffusion de la réforme de la Stricte Observance Templière[1]. Cette autonomie et son élargissement se concrétisent en 1773 par l'adresse à la loge *Amitié*.

Si au cours de la décennie précédente, les créations et apparitions de loges comme la *Saint Michel* ou la *Sincérité* furent âprement négociées et discutées par les loges anciennement établies qui dominent le paysage maçonnique, la naissance de l'*Harmonie* issue de la scission de la loge de l'*Amitié,* suscite de nombreux troubles qui ne sont pas apaisés après son installation. Ces dissensions qui agitent pendant plusieurs années l'orient bordelais et ses prolongements sont le fait de chacune des loges concernées qui défendent leurs arguments face à cette nouvelle loge. La loge de l'*Harmonie* naît le 7 août 1773[2], du fait de six frères rencontrés sur les colonnes de l'*Amitié*. Les avocats Thomas Lumière, André Plassan, Dominique Garat, Pierre Ferbos, Raymond Barennes et Étienne Polverel[3] en sont les initiateurs devant l'attrait du rite de Saxe et les planches envoyées par la *Candeur* de Strasbourg. Tous sont membres de l'*Amitié,* avant de se prononcer pour l'édification d'une nouvelle loge reposant sur des constitutions étrangères. Boulé est inscrit dès 1759 sur les colonnes de l'*Amitié*, où il exerce l'activité d'orateur, Garat,

[1] Beaurepaire P.-Y., « Le creuset maçonnique dans l'Europe des Lumières, La loge de la *Candeur* orient de Strasbourg », *Revue d'Alsace*, 1998, n°124, p. 89-99.
[2] Cette loge n'est mentionnée ni par Gustave Bord ni par Alain Le Bihan.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 169bis.

Ferbos et Plassan sont initiés en 1771, tandis que Lumière et Polverel sont inscrits au sein de l'*Amitié* à une date non mentionnée.

La loge de l'*Harmonie* illustre ces affrontements maçonniques et les tentations nombreuses qui existent au sein d'un paysage maçonnique en constante évolution au siècle des Lumières, face aux rites nombreux qui se construisent et qui résonnent dans la cité bordelaise. Celle-ci est au carrefour entre les rives de l'Atlantique, en liens avec les espaces germaniques et l'Europe du Nord, sans oublier ses relations avec le centre lyonnais. La loge de l'*Amitié* est férocement opposée à la scission de son atelier et l'érection d'un nouvel atelier sur le même orient, dont les membres sont dans l'attente de constitutions émanant de Dresde, constitutions d'une Grande Loge étrangère qui pratique un régime maçonnique différent.

Dès les premières initiatives amorcées par la correspondance de la loge *Candeur* de Strasbourg en septembre 1772, l'*Amitié* s'oppose farouchement à ces tentations centrifuges qui déstabilisent l'obédience centrale à laquelle elle reste fidèle[1]. La scission organisée par six de ses membres provoque une ferme objection de sa part, et le fait que la *Française*[2] reconnaisse ce nouvel atelier, en contradiction avec la bonne entente précédente et le contrat de 1750, étend la fermeture de l'*Amitié* à la *Française*[3]. Ce premier acte oriente la vie maçonnique locale pendant plusieurs années, suscitant des flots de correspondances, des mémoires et justifications, des négociations avant de retrouver – pour un temps – un orient apaisé. Par son acceptation des évolutions locales, la *Française* détériore ses relations avec l'*Amitié* pour plusieurs années. L'obédience centrale du Grand Orient ne peut rester insensible aux troubles qui agitent un des orients majeurs du royaume, et dès 1774, elle charge Jean Guillotin de la Vigerie[4] et François Lamarque l'Américain de réconcilier les deux loges devenues ennemies[5]. L'*Anglaise*, loge mère de l'orient bordelais est également sollicitée pour servir d'intermédiaire entre les deux camps

[1] Première loge bordelaise reconstituée par le Grand Orient de France en 1774 avant la *Française* : quand on connaît l'importance de l'ancienneté pour ces loges, cela explique les tensions qui s'expriment sur l'orient bordelais.

[2] « Les frères s'aident d'une délibération qu'ils ont fait rendre par la loge la *Française* de notre orient, elle admet le projet », BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 169bis.

[3] GODF AR 113-2-87 f°15 :« qu'elle se rappelle par là le zèle et l'affection avec lesquels la loge la *Française* a concouru à l'installation de la loge de l'*Harmonie* y compris face à l'hostilité de l'*Amitié* ».

[4] Jean-Louis Guillotin de la Vigerie, vénérable et fondateur de la loge L'*Humanité* au Moule en Guadeloupe en 1776, Officier à la Chambre des Provinces du Grand Orient de France à partir de 1781.

[5] Cadilhon F., « Quelle harmonie maçonnique pour les réalités bordelaises ? », dans Beaurepaire P.-Y. (dir.), *Diffusions et circulations des pratiques maçonniques*, Paris, Garnier, 2012, p. 101-113.

formés par ces oppositions. Le voyage du duc de Chartres en 1776 dans les provinces méridionales permet d'instaurer une harmonie prétendument retrouvée au sein de l'orient bordelais.

La nouvelle loge de l'*Harmonie*, dotée de ses constitutions étrangères, est installée par Sorbier de Jaure, vénérable de la loge la *Fidélité* de Bergerac. Les débuts de la loge de l'*Harmonie* sont définis par les négociations engagées entre le Grand Orient de France et les Directoires écossais[1] pour l'agrégation de ces derniers au Grand Orient de France. Le duc de Montmorency-Luxembourg et les officiers du Grand Orient de France, dans une planche adressée à l'*Harmonie* en 1776, annoncent cette agrégation.

> « Le Grand Orient de France, à tous les maçons réguliers, Union, Force, Salut. Nous, conformément à l'article trois de la section première du chapitre de nos statuts et au traité d'union passé entre nous et les Directoires Écossais de la maçonnerie d'Allemagne, séants à l'orient de Lyon, de Strasbourg et de Bordeaux, suffisamment autorisés par leurs chefs, sous la date du trentième jour du troisième jour de l'an de la V[raie] L[umière] cinq mille sept cent soixante-seize, vu les pièces qui nous ont été présentées par le Directoire écossais de Bordeaux pour la Loge de l'*Harmonie* à l'orient de Bordeaux, attendu la bonne composition de la dite Loge […] nous reconnaissons pour régulière la loge de l'*Harmonie* à l'orient de Bordeaux, en conséquence l'avons agrégée et l'agrégeons par ces présentes au corps de la maçonnerie de France »[2].

Cette agrégation, effective à la date du 17 janvier 1777 pour rang du 24 juin 1776 est reçue par le Directoire écossais d'Occitanie en avril 1777[3]. L'agrégation de l'*Harmonie* est alors signifiée à l'*Amitié*, permettant d'apaiser les relations entre ces deux loges, et de légitimer l'activité maçonnique de l'*Harmonie* aux yeux de la loge dont elle s'est séparée. Le discours semble toutefois plein de retenue face aux troubles qui ont agité les relations entre les deux ateliers au cours des quatre précédentes années.

---

[1] Directoire écossais d'Occitanie.

[2] GODF AR 113-2-87 f°13. Les lettres d'agrégation sont reçues et inscrites dans le registre de l'*Harmonie*, BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 176 f°3.

[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2]171 bis, extrait du traité d'union du Directoire Écossais, le 3 avril 1777.

> « [L'atelier] poursuit avec une constance inaltérable le but sublime de ses travaux, tranquille et calme dans les conjonctures les plus délicates, il voit d'un même œil ses revers et ses avantages […] Pourrions-nous balancer à vous faire part d'un événement qui en nous procurant l'occasion d'édifier l'univers maçonnique peut mettre le sceau à votre gloire et à la nôtre ? Le Grand Orient […] vient de reconnaître la régularité de notre établissement […] voilà le moment de faire éclater avec enthousiasme les sentiments d'affection et d'estime que malgré la diversité d'opinion nous ne cessâmes jamais d'avoir les uns pour les autres »[1].

Les divergences sont évincées, les conflits minorés dans un discours présentant les valeurs d'une maçonnerie unie et fraternelle. L'agrégation de l'*Harmonie* au titre du Directoire développe les échanges dont profite l'*Harmonie*, tant avec les loges locales qu'avec le Grand Orient de France. L'*Harmonie* s'insère dès lors comme loge majeure et régulière de l'orient bordelais et participe aux changements que connaît ce dernier au cours de la décennie 1780. Aux côtés de la *Française* et de l'*Amitié,* elle se prononce contre l'*Anglaise*, ses membres sont interdits d'entrer dans le temple de l'*Harmonie* face aux « méfaits de l'*Anglaise* suite à la prétendue installation de la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* en 1783 »[2]. C'est l'*Harmonie* qui est sollicitée par le Grand Orient de France en 1788 pour répondre aux demandes de constitutions d'une loge qui souhaite s'établir sur l'orient sous le titre de l'*Essence de la Paix*. Devant cette requête, l'*Harmonie* se prononce dans la lignée « de la *Française élue écossaise* avec laquelle [elle est] étroitement liée »[3]. Cette proximité durable avec la *Française* n'empêche pas cette dernière de présenter des délibérations opposées à l'*Harmonie*, appliquant sans doute son rôle de loge tutélaire, assurant une surveillance maternelle des pratiques maçonniques d'une loge plus jeune. En 1788, la *Française* déclare « que le travail fait par la loge de l'*Harmonie* est irrégulier et contraire aux règlements généraux de l'ordre », ce qui fait réagir l'*Harmonie* qui s'empresse de répondre à ce jugement prononcé contre elle après la réception jugée irrégulière d'un frère visiteur. « La loge *Harmonie* a donné à la

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 176 f°7, copie d'une lettre écrite par la loge réformée de l'*Harmonie* à la loge de l'*Amitié,* le 12 avril 1777.
[2] GODF AR 113-2-87 f°15, 13 février 1783.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 176 f°23.

loge *Française* des preuves de son attachement inviolable aux principes de la maçonnerie […] et [si elle] ne perd pas de vue les égards […] et devoirs que les loges ont de s'éclairer mutuellement […] la *Française* n'a aucune juridiction sur la loge de l'*Harmonie*, […] le jugement de la *Française* sur l'*Harmonie* est donc illégal »[1]. Ces délibérations, issues des échanges réguliers entre les loges locales, ne sont pas atypiques, elles rythment les relations inter-loges. Dans ce cas précis, les remontrances ne suscitent pas davantage de remous à la suite de la réponse de l'*Harmonie*. Le frère visiteur qui a occasionné ce jugement est peu inquiété durant sa visite, et les relations entre les deux loges se poursuivent harmonieusement. Ces délibérations sont souvent l'une des seules sources que nous avons de l'activité interne des loges, outre les débats inscrits dans les registres et livres d'architecture. Ils permettent ainsi de mettre en relief les liens qui sous-tendent l'espace maçonnique bordelais.

Les tableaux envoyés au Grand Orient de France ou vers les loges de sa correspondance permettent d'appréhender le recrutement de l'*Harmonie*. Ces tableaux font état de trente-cinq frères entre 1773 et 1790, mais seuls les tableaux de 1776 puis de 1785 et 1788 recensent tous les frères qui composent la « Respectable Loge de l'*Harmonie*, établie à l'Orient de Bordeaux, suivant les Rites anciens des L[oges] de Saxe et agrégée au Grand O[rient] de France »[2]. Parmi ces trente-cinq noms, un profil typé se distingue à l'image des six fondateurs: les avocats et le monde parlementaire composent plus des deux tiers des membres de la loge. Cette typologie professionnelle, en sus de l'attirance vers le rite étranger pourrait en partie expliquer la scission de la loge du négoce qu'est l'*Amitié*, même si cette dernière n'est pas exclusive. Un septième de l'*Harmonie*, c'est-à-dire cinq frères, appartient au monde du négoce, trait majeur et caractéristique de la maçonnerie bordelaise au siècle des Lumières. Cette sociologie de la loge associée à son appartenance au Directoire Écossais d'Occitanie dessine en partie le rayonnement de cette dernière à travers sa correspondance : les loges de Brest, de Toulouse ou de Nantes[3], Bergerac et Agen[4], ou Dresde, La Rochelle et Montpellier[5] sont des correspondantes

[1] GODF AR 113-2-87 f°31-35, le 10 juin 1788.
[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 176 f°13.
[3] Correspondances conservées à la BNF.
[4] Correspondances reportées dans le registre conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux (BMB), Ms 860 aux côtés des villes de Limoges, Clermont, Périgueux, Libourne, Condom, Montauban, Castres, Carcassonne, Espéranza, Limoux, Narbonne, Béziers, Sète, Marseille et Aix-en-Provence.
[5] Profil de la Stricte Observance, dont le Directoire de Septimanie.

régulières de l'*Harmonie*. La pérennité de son recrutement est remarquable au sein des colonnes de l'*Harmonie*. Si la loge compte un nombre de frères raisonnable au cours des quinze ans qui précèdent les événements révolutionnaires, ces derniers restent inscrits durablement. Les frères de l'*Harmonie* inscrivent leur pratique maçonnique dans la durée : les parcours maçonniques de chacun sont supérieurs à trois ans à l'exception de cinq frères qui n'apparaissent qu'une année. La majorité travaille au sein de l'Art Royal pendant plus d'une décennie, à l'image des frères fondateurs[1]. Thomas Lumière, fondateur et officeir de la loge, est présent jusqu'en 1790, aux côtés de Pierre-Bruno Ferbos ou André Plassan qui est inscrit jusqu'en 1788. Le profil socio-professionnel des frères justifie cette absence de mobilité et d'altération de la société de l'*Harmonie*. Cette permanence d'un noyau de frères permet sans doute de mieux débattre des rites et rituels et d'aborder une réflexion plus ésotérique de l'Art Royal.

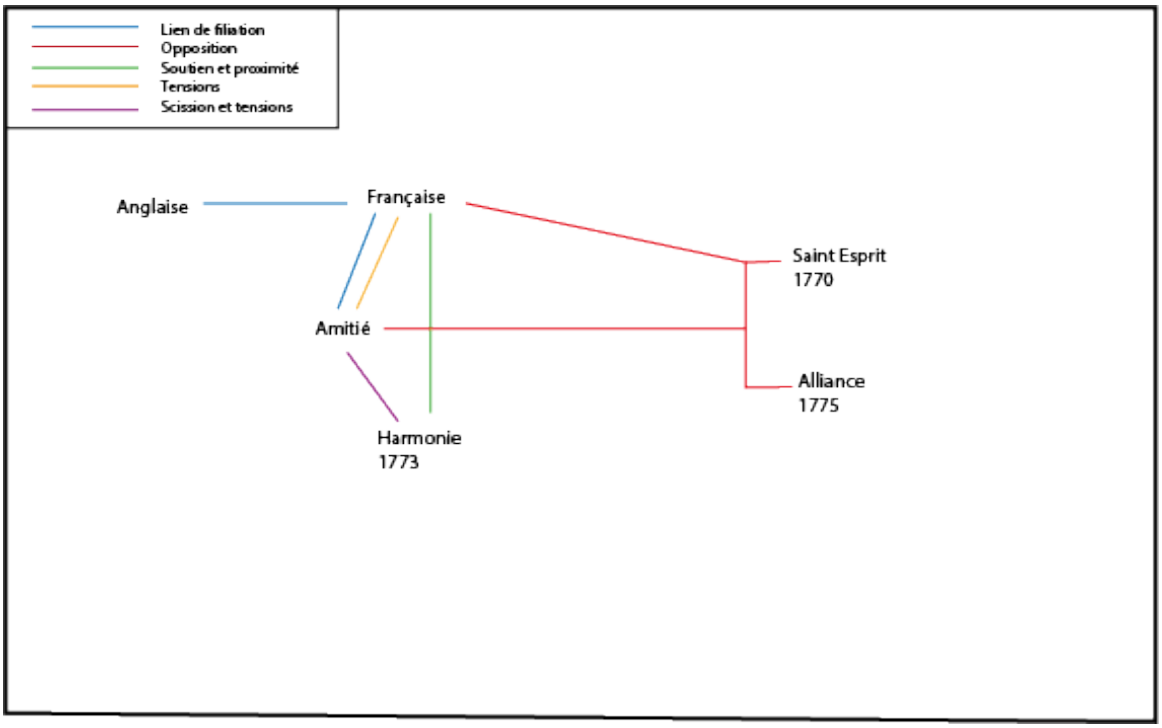

1.2.1 Schéma de l'orient bordelais en 1775

[1] Seul Dominique Garat n'apparaît plus après 1773 parmi les six frères fondateurs de la loge.

3- Des loges en marge, au défi de la régularisation et de la reconnaissance

Alors que des ateliers soutenus par des réseaux de correspondance et d'appuis peinent à obtenir une reconnaissance locale et nationale comme l'*Harmonie*, certains ateliers naissants sont confrontés à une hostilité qui se maintient et les retient aux marges de la régularité. Les mécanismes alors sollicités proposent une lecture conflictuelle de la construction des relations entre les loges et construisent la géographie du paysage maçonnique local.

-*Chapitre provincial des Architectes Africains*

À Berlin, apparaît sous l'impulsion de Karl Friedrich Köppen[1] dès 1770, l'ordre des Architectes Africains qui s'étend dans le Sud-Ouest de la France par l'activité de Jean Frédéric Kuhn, négociant membre de la loge *Amitié* dont il s'exclut pour former son chapitre dans la ville de Bordeaux.

Sans réponse de Berlin, et alors que la loge des *Architectes Africains* s'effondre quelques années après sa création, à Bordeaux, Kuhn s'implique dans d'autres systèmes maçonniques et dans les évolutions locales, même si le Chapitre Provincial des Architectes Africains se maintient et installe plusieurs loges[2].

-L'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*

La loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* apparaît sous l'impulsion de Jean Frédéric Kuhn. Constituée par le Chapitre Provincial des Architectes Africains, cet atelier obtient des constitutions de la Grande Loge du Silence de Berlin[3] d'une obédience étrangère. Cette nouvelle éclosion issue d'un rite germanique démontre l'attrait des

[1] Karl Friedrich Köppen, 1734-1797, conseiller militaire issu d'une famille au service de la Prusse, il dispose d'une fortune familiale importante. Franc-maçon, il est membre de la loge *Amitié Royal-York* et de la Loge-Mère aux Trois Globes. Il développe par la suite lui-même les grandes lignes de son système maçonnique sou le nom des *Architectes Africains*. Gerlach K., « Die Afrikanischen Bauherren », *Quatuor Coronati*, Bayreuth, 1996, n°33.

[2] Le Bihan A., *Loges et chapitres, op. cit*., p. 410.

[3] GODF AR 113-2-832 f°6, « nous tenons nos constitutions du corps illustre des Architectes Africains de la Grande Loge du Silence à l'orient de Berlin sous la protection du très cher Frère Frédéric second roi de Prusse et Frédéric Guillaume prince Héréditaire de Prusse ».

maçons bordelais pour les rites étrangers et les phénomènes maçonniques divers. Jean Frédéric Kuhn est un strasbourgeois installé à Bordeaux, et membre de l'*Amitié* depuis 1772. Les sources restent silencieuses pour les premières années de *l'Étoile Flamboyante aux Trois Lys* et son recrutement. Seuls quelques membres sont connus comme Kuhn et Roque, ou le maçon Degrange, déjà remarqué sur l'orient par son activité maçonnique prolifique. Ce n'est qu'avec les premières démarches entreprises pour être affilié au Grand Orient de France que l'envoi de tableaux et de correspondances se multiplie et permet une meilleure appréhension de cet atelier. Les correspondances grises, qui se placent entre correspondances officielles de loge et correspondances personnelles entre Kuhn et Roque en 1779, font mention de « brouillamini dans l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* »[1], et si ces désordres internes ne sont pas davantage développés, ils expliquent en partie la volonté de la loge de s'inclure dans l'espace maçonnique français et de demander des constitutions au Grand Orient de France dès mars 1779 afin de régulariser son activité et de s'intégrer à l'environnement maçonnique local[2]. Membre actif du Chapitre Provincial, Kuhn se voit en décembre 1780 exclu de la loge *Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. Celle-ci est dès lors présidée par Degrange qui, après l'échec de régularisation de sa loge la *Saint Esprit* fondée en 1770, y voit peut-être la possibilité de participer aux travaux maçonniques d'une loge constituée par le Grand Orient de France. L'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* renouvelle régulièrement ses demandes de constitutions, notamment auprès des loges locales, afin qu'elles servent d'intermédiaires[3] auprès de l'obédience centrale. Ces démarches s'inscrivent dans le prolongement du Chapitre Provincial auquel elle est affiliée, qui lui-même demande un traité d'agrégation au Grand Orient de France dès 1781.

En 1780, le « Chapitre Provincial [qui] a voulu vous donner une nouvelle marque de sa confiance a jugé convenable de vous envoyer les constitutions que la T[rès] R[espectable] L[oge] de l'*Aimable Sagesse* votre sœur a sollicité »[4]. Ces loges, aux côtés de l'*Alliance*, constituent ce que l'on pourrait qualifier de sous-espace maçonnique au sein de Bordeaux, marginalisé face aux loges régulières du Grand Orient de France. En

[1] GODF AR 113-2-816 f°125.
[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 170.
[3] GLDF 112-4-23 f°30, l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* renouvelle sa demande en mai 1781 et cherche à s'appuyer sur l'*Anglaise* « amie de notre loge », le 29 août 1781.
[4] GODF AR 113-2-832 f°8.

opposition à cette marginalisation, l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* poursuit ses démarches et demande à être reconnue et installée par le Grand Orient. Lorsqu'une loge demande à être constituée, il est d'usage pour ce dernier de consulter les loges de la circonférence. C'est ce que fait le Grand Orient de France qui se voit apposer des refus de la *Française*, de l'*Amitié* et d'une partie des membres de l'*Anglaise*. L'*Harmonie* et la *Française* se manifestent contre la régularisation de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* par le Grand Orient de France au motif de l'irrégularité de certains de ses membres, dont la figure de proue est Degrange, et cette affaire occupe l'orient durant plusieurs mois de 1780 à 1783, lorsque le Grand Orient de France consent malgré les dissensions à accorder des constitutions et le pouvoir d'installer l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* à la loge *Anglaise*[1]. C'est faire fi des protestations des loges régulières, dont toutefois l'*Amitié* semble s'exclure et des oppositions internes à la loge installatrice. L'*Anglaise*, forte de sa situation privilégiée, organise rapidement la cérémonie d'installation de cette loge. La nouvelle de cette installation les premiers jours de janvier 1783 provoque la réunion d'une loge générale entre la *Française* et l'*Harmonie* pour exposer à l'*Anglaise* leurs motifs d'opposition et la volonté de retenir cette cérémonie.

> « La Franchise doit être le partage de tous les frères, la confiance respective seule capable du bonheur des frères. L'opposition que nous avons formée est la suite de ces principes, pour le bien général de la maçonnerie […] Nous ne pouvons vous dissimuler qu'en envoyant des députés à la soi-disante loge l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* [pour les informer de la réception des constitutions] et en recevant les leurs, vous vous êtes écartés de la régularité de l'ordre de cette société. Pourriez-vous procéder à son installation sans être assurés du consentement des loges *Française* et *Harmonie* ? »[2].

L'*Anglaise* procède néanmoins à l'installation de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* le 5 janvier 1783[3] « d'une manière dont on ne peut se défendre de voir des manquements essentiels et un oubli formel de ce qu'elle devait à la pureté de la règle

[1] GODF AR 113-2-98 f°21.
[2] GLDF AR 112-4-48 f°3, le 27 décembre 1782.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 173, Procès-Verbal d'installation de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*.

maçonnique »[1]. C'est faire mention du manque de considération des réserves affichées par la *Française* et l'*Harmonie*, et surtout procéder à une cérémonie jugée irrégulière alors que plus de la moitié des frères de l'*Anglaise* y sont hostiles et marquent leur rejet par leur absence. L'installation de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* provoque l'exclusion et la scission de dix-sept membres de l'*Anglaise*. Ces derniers s'installent en 1785 en atelier sous le nom de la *Vraie Anglaise* reconnu par les loges régulières du Grand Orient de France. Cette scission entraîne le retour de l'*Anglaise* vers l'obédience londonienne. L'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys,* après cette installation troublée, se voit refuser sa régulation et l'orient bordelais reste divisé après ces controverses.

Les membres de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* ne renoncent pas à obtenir l'appui des loges bordelaises et la régularisation du Grand Orient de France. Les demandes se poursuivent tout au long de la décennie 1780, d'autant que les objections formulées auparavant contre certains des frères sont circonvenues par l'exclusion de ces derniers. L'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* se justifie par la suite auprès de la *Française,* « malheureusement pour nous, soit par inexpérience dans la connaissance des mœurs et du cœur des hommes soit par désir de ne voir parmi nous que des hommes dignes de notre association »[2], certains frères ne sont qualifiés pour appartenir à l'ordre maçonnique. « S'il est en quelque sorte mortifiant pour une société d'hommes honnêtes de maçons d'avouer qu'elle s'est trompée dans le choix de ses membres en laissant prendre part aux avantages de la fraternité des sujets peu faits pour en apprécier les charmes »[3], l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* prend acte et exclut le frère Degrange[4] qui cristallise contre lui les animosités.

Face aux réticences des loges comme la *Française* et l'*Harmonie*, l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* cherche de nouveaux biais de reconnaissance de ses travaux, et noue des liens avec la *Française d'Aquitaine*, loge qui doit également faire face aux réserves des autres loges régulières menées par la *Française*. Elle poursuit ses activités maçonniques même si son recrutement semble plus difficile après les obstacles connus en 1783.

---

[1] GODF AR 113-2-87 f°19.
[2] GODF AR 113-2-833 f°2, 21 juin 1785.
[3] GODF AR 113-2-514 f°3.
[4] Cette exclusion ne signifie pas la fin de sa carrière maçonnique et dès 1786, il est à la tête de la loge de la *Saint Esprit*. La *Saint Esprit* conserve des liens avec l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. En 1788, lors de sa mise en sommeil nombre de frères se tourne vers l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* toujours en déficit de reconnaissance de la part du Grand Orient de France, GODF AR 113-2-840 f°9v°.

En 1779, lors de la première demande de reconstitution au Grand Orient de France, l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* compte seize membres, dont la majorité se retrouve en 1781 parmi les vingt-huit membres qui sont alors présents sur ses colonnes. Un pic de frères présents dans l'atelier est atteint en 1782, à la veille des premières constitutions et de l'installation en janvier 1783, élevant les effectifs à quarante membres. La perspective de la régularisation a suscité un enthousiasme notable auprès des frères et profanes nouvellement initiés. L'échec de l'installation et les troubles associés au sein de l'orient justifient la chute des effectifs de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*, même si des limites doivent être posées à l'apport des tableaux quant à la connaissance précise des effectifs[1]. Ainsi en 1785, vingt-et-un membres appartiennent à la loge, tandis que trois ans plus tard seuls onze frères sont reportés, la loge ayant « choisi de poursuivre les travaux avec un petit nombre choisi »[2] de frères. L'année 1789 marque un changement, tant dans les effectifs, que dans le recrutement ou dans les démarches de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* auprès des autorités. Après la reconnaissance de l'*Essence de la Paix*, l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* sollicite vivement les piliers maçonniques locaux pour obtenir des constitutions. Ses membres, au nombre de trente en 1789, ont entièrement renouvelé le profil fraternel de la loge. Ces nouveaux membres qui constituent l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* n'obtiennent pas plus de réintégrer le Grand Orient de France, en raison de l'hostilité des loges bordelaises régulières. Le risque d'une multiplication des loges semble être leur argument principal désormais pour s'opposer à la reconnaissance de nouveaux ateliers, même anciennement ouverts.

III- Un paysage maçonnique multiple : prolifération et polarisation

Dans le prolongement de la régorganisation de l'obédience centrale et la recherche de l'harmonie entre les lges locales, une certaine harmonie s'installe. Harmonie rapidement battue en brèche par l'activité prolifique du phénomène maçonnique au cours des dernières années de l'Ancien Régime. La décennie 1780 illustre l'attractivité de la

[1] Cette incertitude relève de l'irrégularité des tableaux, qui de plus, peuvent ne concerner que les officiers de la loge.
[2] GODF AR 113-2-514 f°9.

franc-maçonnerie auprès des élites du royaume et de la cité bordelaise, les effectifs augmentent ; néanmoins cette attractivité se diffuse également auprès d'une audience de plus en plus large. Accompagnant le succès de l'Art Royal, se constatent la multiplication des ressorts maçonniques, en terme d'obédience française ou étrangère, la prolifération des loges et leur ouverture sociale qui peuvent entrainer des troubles au sein de la localité.

1- Des ressorts multipliés : la diversité maçonnique

La fraternité bordelaise s'enracine et se propage largement tandis que les loges constituées voient leurs effectifs augmenter. L'offre maçonnique explose au sein de l'orient bordelais au cours de cette décennie pré-révolutionnaire et se pérennise malgré des disparitions ou des échecs. Diversité d'obédiences, influences extérieures et parisiennes se rencontrent et se confrontent dans la capitale de Guyenne. Ce phénomène est à considérer en parallèle avec la croissance démographique et économique considérable de la cité provinciale[1].

« La coexistence allait rarement sans écueil, d'autant que, très souvent, l'un des ateliers était issu de l'autre par suite d'une scission plus ou moins tapageuse »[2]. Les relations entre l'*Harmonie* et l'*Amitié* et leurs conséquences à l'échelle de l'orient bordelais illustrent ces tensions.

De nouvelles loges expérimentent la difficile reconnaissance de leur légitimité en ces temps de restructuration de l'obédience centrale parisienne tandis que les loges installées doivent répondre à la nécessité d'obtenir leurs reconstitutions. Les tensions entre les obédiences centrales se répercutent en province : le Grand Orient de France, la Grande Loge de Clermont ou des obédiences étrangères dont les exemples sont nombreux dans la décennie 1780.

-La *Saint Esprit*

La loge *Saint Esprit* s'affirme dès sa naissance comme une loge à l'écart de la vie maçonnique locale mais qui réussit à s'attacher des fidélités. La place du frère Degrange, qui se dit initié depuis 1769 aux mystères de l'Art Royal et relève d'un parcours

[1] Butel P., Poussou J.-P., *La vie à Bordeaux au XVIIIe siècle*, *op. cit.*
[2] Halevi R., *Les loges maçonniques, op. cit*., p. 39.

maçonnique mouvementé, se remarque dès les débuts de l'atelier et ce frère concentre les objections des loges régulières. La majorité des connaissances concernant cet atelier sont le fait du livre d'architecture, conservé à la Bibliothèque Nationale de Minsk. Il permet de reconstituer le cours de cette loge, le nombre de tenues, leurs dates, il donne à connaître quelques frères qui la composent si ces derniers sont relevés sur les procès-verbaux[1].

La loge est constituée par la Grande Loge de France le 7 juin 1770[2], ce qui initie la rédaction d'un règlement de neuf articles[3]. Celui-ci est présenté aux frères le jour de la fête de la Saint-Jean d'été qui se tient trois semaines plus tard et réunit l'ensemble des frères. L'un des premiers points est la régularité souhaitée pour les réunions de la loge qui doivent se tenir tous les premiers dimanches de chaque mois, suivies par le banquet de la loge. Cette fréquence est dépassée pendant les premières années de son existence. Entre juin et décembre 1770, la loge se réunit deux à quatre fois par mois. Il en est de même au cours de l'année 1771, où trente tenues réunissent les frères. Dès 1772, l'atelier marque le pas, tant en nombre de tenues que de frères présents tandis que la loge s'endette. La dernière tenue de cette année 1772 se déroule en juillet, clôturant le nombre de tenues à dix pour l'année, chacune ayant compté sur ses colonnes sept frères au maximum. De fait, la loge tombe en désuétude en 1773 par la dispersion de ses membres. L'atelier reste silencieux au cours de cette année 1773, à l'exception de la réunion le 1er novembre 1773, plus d'un an de sommeil, où il n'est fait uniquement mention que de l'élection du duc de Chartes comme Grand Maître de l'obédience.

Cette existence aléatoire marginalise la loge vis-à-vis des ateliers réguliers de l'orient. Active au début des années 1770, elle se met en sommeil en 1773[4] pour treize ans « se réservant le droit de la reprendre lorsqu[e les frères] le croiront raisonnable » [5] pour renouer avec son activité maçonnique et reprendre le fil des pages de son livre

[1] Bord G., *Histoire de la franc-maçonnerie*, *op. cit*., p. 412 : « *Saint Esprit* […] ces trois loges fondées à des époques inconnues n'ont pas laissé de traces ». Désormais, le registre de la BNB de Minsk permet de revenir sur ces propos et mieux appréhender cette loge bordelaise.
[2] Le Bihan A., *Loges et chapitres, op. cit.,* p. 37.
[3] BNB Minsk 091/90.
[4] Le livre d'architecture conservé à la bibliothèque nationale de Minsk ne mentionne pas de cérémonie particulière pour cette mise en sommeil, il est possible que la seule absence de la majorité des frères décide de ce manque de réunions de la loge qui a été constituée en juin 1770.
[5] BNB Minsk 019/167 f°79.

d'architecture[1]. Treize ans plus tard, le 27 avril 1786, huit frères s'étant assemblés dans la résolution de « reprendre les travaux de la loge du *Saint Esprit* régulièrement constituée […] et pour donner à [leur] union toute la stabilité possible et à [leurs] travaux toute l'activité dont ils seront susceptibles les trois loges d'apprenti, compagnon et de maître ont été successivement ouvertes»[2]. Parmi ces huit frères, deux appartiennent au noyau primitif de la loge *Saint Esprit* : Degrange encore, qui entre-temps s'est affilié après Roque à la loge de l'*Alliance* en 1775, puis en 1779 dans les rangs de *l'Étoile Flamboyante aux Trois Lys* dont il est un temps le vénérable, et le frère Beraud, ancien vénérable de la loge. Ces derniers ont su attirer autour de la loge en sommeil et de leur activité maçonnique de nouveaux membres, pour lesquels sont lus les règlements lors de ces premières tenues de réouverture.

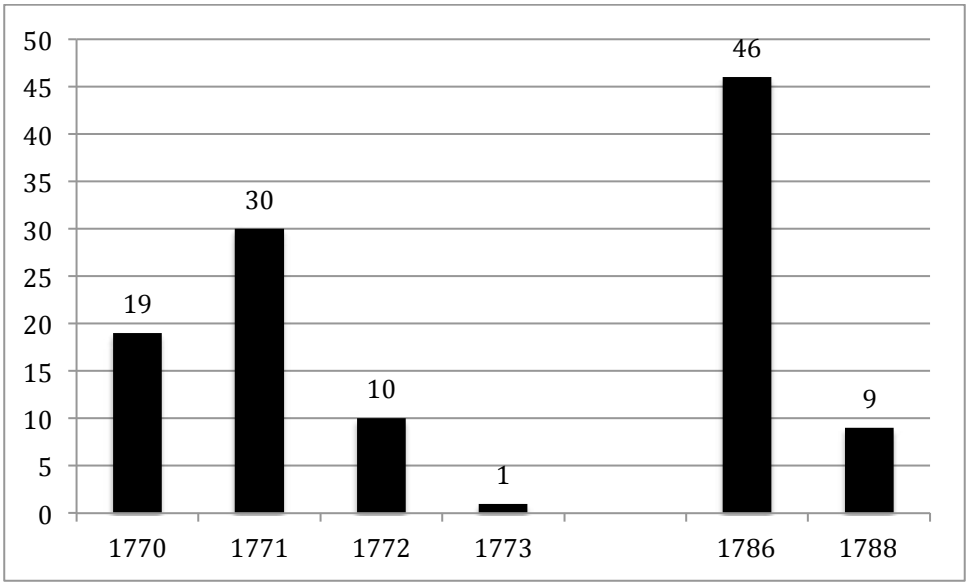

1.3.1 Fréquence des tenues de la *Saint Esprit* entre 1773 et 1788

Les tendances du recrutement sont élargies et la diversité professionnelle domine parmi les frères. Après la reprise de l'activité maçonnique en juin 1786, des négociants et musiciens se côtoient aux côtés des capitaines de navire. Négociants étrangers, de religion

[1] On ne sait où ni par qui a été conservé le livre d'architecture. Par la connaissance des liens étroits qui existent avec *l'Étoile Flamboyante aux Trois Lys,* il est possible que cette dernière ait pu le conserver dans ses archives. Ou encore auprès d'un des frères actifs dans cette loge comme le frère Degrange qui est toutefois absent de la cité bordelaise entre 1774 et 1775, et qui par la suite prend part à l'aventure de l'*Alliance*.

[2] BNB Minsk 091/167 f°78.

protestante, sont accueillis dans cette loge aux côtés de sept musiciens en déplacement qui demandent leur initiation en juillet 1786[1].

Cet élargissement du recrutement appartient aux dynamiques d'ouverture de l'Art Royal à Bordeaux au cours des deux dernières décennies du siècle des Lumières, qui s'illustrent dans les nouvelles loges qui allument –ou rallument– leurs feux. Dès les premiers mois, la loge *Saint Esprit* initie ou affilie douze nouveaux membres qui augmentent en théorie les effectifs de cet atelier. Toutefois, au cours des nombreuses tenues, quarante-six entre avril et novembre 1786, les effectifs présents n'excèdent pas quatorze frères réunis. En moyenne, ce sont huit frères qui sont présents aux tenues lors de cette année de reprise. Le nombre de réunions[2], les professions et déplacements des frères peuvent expliquer en partie ces faibles effectifs présents.

Cet atelier renaissant s'installe sur les marges de la cité à l'écart des autres loges bordelaises. Cette marginalisation géographique peut être un choix délibéré et pratique pour les membres ou bien une distanciation choisie devant l'hostilité manifestée par les loges régulières de l'orient qui ne reconnaissent pas la *Saint Esprit,* en dehors de la *Française d'Aquitaine*[3]*,* qui, par ce choix manifeste ainsi de nouveau sa force autonome face aux autres loges. De fait, la *Saint Esprit* s'intègre dans l'espace réticulaire animé par les loges de la *Sincérité* et de la *Famille Unie des Bons Accords* qui appartiennent également à l'obédience de la Grande Loge de France, ainsi que par l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. La loge du *Temple* à laquelle elle donne son approbation entre également dans ce sous-espace maçonnique particulier. Ce sont les membres de ces loges qui sont reçus comme visiteurs au cours de l'année 1788, aux côtés de maçons venus de France ou d'Europe. La volonté de dynamisme de la loge s'illustre aussi par l'accueil de visiteurs, tant étrangers que locaux. Les frères visiteurs locaux s'intègrent dans les fractures du paysage maçonnique bordelais : des membres de la *Sincérité*, quelques frères de la *Française d'Aquitaine* passent les portes du temple. Toutefois, les visiteurs permettent à la loge de rayonner, sans négliger les limites de cette ouverture : ce sont des visites ponctuelles et aux conséquences réticulaires faibles.

---

[1] Les musiciens, hormis les frères à talent, sont refusés dans les loges bordelaises. Leur initiation intervient six ans après l'inauguration de la salle de spectacle du Grand Théâtre.

[2] Pour l'année 1786, la *Saint Esprit* convoque 4 réunions en mai, 8 en juin, 8 en juillet, 5 en août, 6 en septembre, 8 en octobre et 6 en novembre. Le livre d'architecture se conclut par « Porté la continuation du présent livre d'architecture au registre n°2 dont la première page sera collée », BNB Minsk 091/90 f°181.

[3] GODF AR 113-2-840 f°2v°.

Cet état des relations maçonniques pérennise le découpage de l'orient bordelais en plusieurs factions. Au total, ce sont quelques dix-sept frères qui sont reçus dans le temple de la *Saint Esprit* au cours des années 1786-1788. Après neuf réunions qui rythment le début de l'année 1788, la loge *Saint Esprit* et ses frères déclarent lors de la dernière tenue du 18 mai 1788 qu'il « a été délibéré qu'il serait écrit aux loges de la *Sincérité*, la *Candeur*, le *Temple* que celle du *Saint Esprit* avait cessé ses travaux »[1]. Il semble dès lors qu'après deux nouvelles années d'activité, la loge *Saint Esprit* se mette à nouveau à sommeil. Certains des frères se retrouvent par la suite cette même année sur le tableau de la loge *Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. Les liens entre les loges se manifestent ici, les frères qui souhaitent poursuivre leur activité maçonnique se dirigent vers les portes du temple de *l'Étoile Flamboyante aux Trois Lys* qui leur sont ouvertes. Cette préférence qui les mène vers cet atelier, pourtant lui-même en difficulté face au Grand Orient de France, n'est pas justifiée par les frères. Dans l'embarras face aux loges majeures et régulières de cet orient, il semble plus à même d'accepter des membres issus d'une loge constituée par la Grande Loge de France. Seul le frère Degrange, membre fondateur de la loge au parcours atypique, a déjà appartenu quelques années auparavant à la loge *Étoile Flamboyante aux Trois Lys.* Ce facteur ne semble pas prégnant dans la décision de ces dix frères transfuges de demander leur affiliation à l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* après la mise en sommeil de la *Saint Esprit* au cours de l'année 1788.

La *Saint Esprit* illustre la concurrence des obédiences à Bordeaux et des tendances nombreuses qui divisent le paysage maçonnique bordelais mais ne le ferme pas irrémédiablement. Même si elles sont hostiles ou en tension, les loges se connaissent les unes des autres, échangent ou au contraire s'ignorent délibérément.

-L'*Alliance*

La loge de l'*Alliance* apparaît dans le paysage maçonnique local dès 1775, à l'occasion d'un règlement qui est édicté cette année-là pour organiser la société de l'*Alliance*. Elle présente par la suite une demande des constitutions qui est envoyée à la Chambre des Provinces du Grand Orient de France le 13 juin 1776, demande rejetée

[1] GODF AR 113-2-840 f°9v°.

presque trois ans plus tard le 18 février 1779[1]. Un fait notable et peut-être redoutable pour ce nouvel atelier, est la présence du frère Degrange au sein de cette loge, après la première mise en sommeil de la loge *Saint Esprit.* Son nom apparaît lors de la demande des constitutions au Grand Orient de France[2]. Le frère Degrange, au parcours maçonnique multiple, suscite contre lui les oppositions des loges régulières et il peut être un argument des refus opposés à l'*Alliance* par le Grand Orient. Le 26 septembre 1775, l'atelier non constitué prononce ses règlements composés de vingt-huit articles signés par les vingt frères recensés[3]. Ces règlements qui organisent la vie des frères, l'ordonnance du temple et des banquets sont présentés aux instances maçonniques pour justifier la demande de régularisation. Celle-ci intervient quelques années après les troubles suscités en 1773 par l'apparition de l'*Harmonie* et l'activité de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. Dès cette officialisation de ses règlements en 1775, l'atelier renouvelle régulièrement ses demandes de légitimation, : « il y a cinq ans qu'elle désire être constituée »[4] affirme-t-elle le 21 mai 1782, mettant sous silence les premières planches de 1775-1776. En 1777, des troubles agitent l'atelier face au secret maçonnique obligatoire devant le regard profane et féminin[5].

Ces demandes de régularisation qui se multiplient, restent sans réponse ou rejetées, « sans égard qu'une des plus grandes villes du royaume est fixé au nombre de quatre loges régulières pendant que des villes moins considérables sont favorisées d'un plus grand nombre »[6]. Les jugements de ces loges de la *Française* et de l'*Harmonie* « ont arrêté qu'eu égard à ce que nous n'étions que des artistes et par notre fortune peu propre à contribuer au bien de l'ordre il convenait de nous renvoyer dans nos familles… Nous pouvons vous assurer que depuis dix-sept ans nous avons respecté les règles » alors que « les maçons qui composent depuis de nombreuses années cet atelier régulier quoique non constitué à l'orient de Bordeaux vous exposent leur bonne conduite dans le monde civil et maçonnique »[7]. Des réunions de l'*Alliance* se tiennent régulièrement malgré son absence de reconnaissance sur la scène maçonnique locale. Toutefois, la loge de l'*Alliance* fait

[1] Le Bihan A., *Loges et chapitres, op. cit.,* p. 37.
[2] GODF AR 113-2- 839 f°4.
[3] GODF AR 113-2-816 f°1 à f°11.
[4] GODF AR 113-2-721 f°1, cette mention chronologique prend peut-être compte qu'à partir de la réponse de la Chambre des Provinces donc en 1777.
[5] GODF AR 113-2-816 f°62-67, année 1777.
[6] GODF AR 113-2-816 f°32, 19 juillet 1783.
[7] GODF AR 113-2-816 f°34, le 1 avril 1783.

preuve d'un dynamisme qui n'est pas entravé par les obstacles soulevés face à une régularisation incertaine.

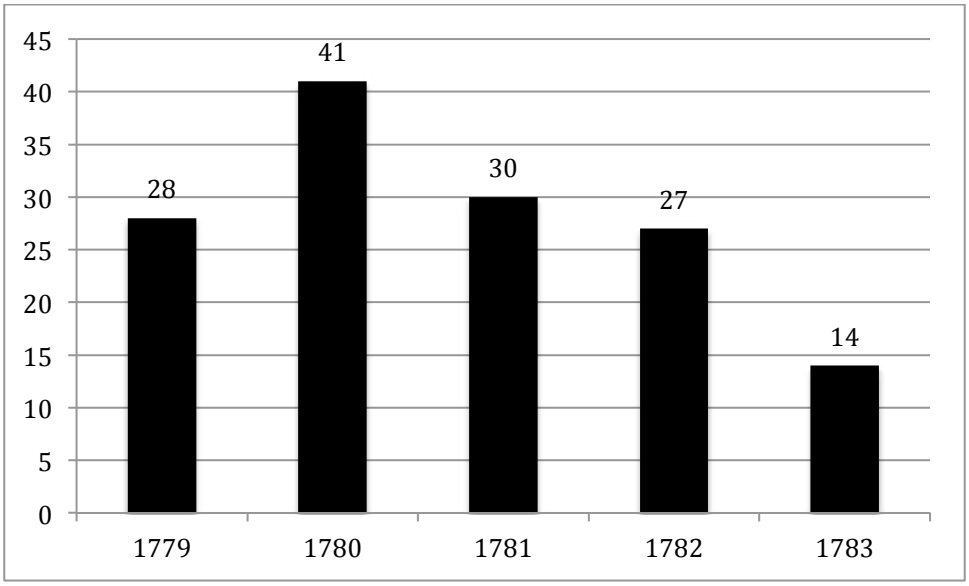

1.3.2 Fréquence des réunions de l'*Alliance* entre 1779 et 1783

Pendant une décennie, réunions, règlements, correspondances et tenues de comptes rythment la vie maçonnique des quelques quarante frères enregistrés sur ses colonnes. En moyenne, ce sont dix à quinze frères qui animent chaque année la loge de l'*Alliance* et élisent quatorze officiers.

L'année 1784 marque la fin de ses initiatives[1] pour être reconnue et régularisée par le Grand Orient qui « a jugé [l'*Alliance*] inhabile à être jamais constitué[e] »[2]. Face aux refus de l'obédience parisienne, l'*Alliance* emploie de nombreux recours, elle destine ses sollicitations au Grand Orient de France tout en menant des demandes auprès du Chapitre provincial des Architectes Africains, au premier qui répondra positivement. Le 22 avril 1779, à l'*Anglaise* à laquelle les frères ont « demandé [leur] amitié, [leurs] secours et [leurs] lumières dans l'usage que [l'*Anglaise*] a de les accorder à tous ceux qu'elle en reconnaît dignes », l'*Alliance* appuie sa supplique par des soutiens que sont la loge la *Fraternité* de Langon et la loge militaire de l'*Heureux Hasard*, qui sont toutes deux des loges régulières du Grand Orient de France[3].

[1] En la connaissance actuelle des sources.
[2] GODF AR 113-2-816 f°45.
[3] GLDF 112-4-5 f°412.

Par la suite, les frères qui composent l'*Alliance* supplient le 19 mai 1779 le chapitre séant à Berlin « qu'il lui plaise d'accorder sa haute protection et de leur accorder des lettres patentes et constitutions pour rendre ses travaux conformes à ceux des francs et acceptés maçons »[1]. À cette requête, le chapitre de Berlin répond rapidement : « nous avons érigé dans notre province de France, orient de Bordeaux la Très Respectable loge de *Saint Jean de Jérusalem* sous le titre de l'*Alliance* […] nous donnons plein-pouvoirs pour tenir loge d'apprentis, de compagnons et de maîtres »[2]. En l'espace d'un mois, l'atelier diversifie ses recours de régularisation. Ainsi, la première réponse suffit à l'*Alliance* qui accepte alors les constitutions venues d'Allemagne. La transmission des constitutions est effectuée par *l'Étoile Flamboyante aux Trois Lys*, première loge du Chapitre Africain et sœur. Dans la continuité de ces constitutions, la même année, de nouveaux règlements sont pris après la régularisation.

En 1780, la nouvelle loge *Aimable Sagesse* reconnaît son existence, appartenant aussi à cette mouvance du Chapitre Africain, devenant ainsi la troisième loge incorporée à l'Ordre Royal du Silence des Architectes Africains après l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* et l'*Alliance*. Cette reconnaissance semble inaugurer une nouvelle ère pour l'*Alliance*.

Ces règlements, édictés en juin 1779, se composent de dix articles[3] répondant aux nécessités d'organiser la vie du temple, les agapes et les mœurs des frères. Ces constitutions et règlements amènent l'ouverture d'un nouveau livre d'architecture vierge qui représente la nouvelle naissance de l'atelier à la lumière maçonnique. Ce livre d'architecture permet de constater la régularité des tenues et le choix d'un local sédentaire.

À partir du mois de juin 1779, après l'obtention des constitutions du Chapitre Provincial, l'*Alliance* se réunit à trente-huit occasions jusqu'à la fin de l'année à raison de plus d'une tenue en moyenne par semaine. L'année suivante montre la poursuite de cette régularité des réunions : ce sont quelques quarante-sept tenues qui sont convoquées en 1780, presque une par semaine. En 1781, la fréquence diminue, trente-six tenues seulement sont appelées, trente-trois en 1782 et vingt-sept réunions sont assemblées en

[1] GODF AR 113-2-816 f°119, signée par 12 frères.
[2] GODF AR 113-2-816 f°118.
[3] GODF AR 113-2-816 f°12 à 27.

1783. Le 2 novembre 1783, la loge déclare son incapacité à obtenir des constitutions du Grand Orient de France alors que sa sœur l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* a été reconnue, installée et de nouveau déclarée irrégulière en l'espace de quelques mois au cours de cette année. Cela semble sonner le glas de cet atelier qui s'affaiblit devant la concurrence et la multiplication des ateliers qui tentent d'allumer leurs feux. Cette extinction tient aussi à la présence fraternelle dont le nombre varie et se délite progressivement. Au cours de ces quatre années, la loge compte cinq à dix-neuf frères présents, chaque tenue réunit en moyenne huit frères. Ces variations démontrent les difficultés d'entretenir la vie d'un petit atelier en butte aux hostilités. Durant sa décennie d'existence, ce sont quelques quarante frères qui ont appartenu à l'*Alliance*. L'atelier regroupe treize frères en 1779, quatorze en 1782, ce qui laisse croire à un maintien mais seuls trois frères sont reconduits sur ces deux tableaux, la pérennité de l'appartenance à l'atelier est faible. En 1783, les effectifs s'accroissent, vingt-quatre membres sont recensés mais ils ne cachent pourtant pas le fléchissement de l'atelier. Parmi ces quarante membres, seulement six frères sont présents pendant quatre ans, constituant dès lors le noyau actif de l'atelier. Ce déséquilibre entre le nombre de frères actifs et les noms reportés sur les tableaux n'est pas étonnant, au gré des venues de certains frères et de leur participation maçonnique, des départs. Quelques frères de l'*Alliance*, après sa disparition du foyer local, poursuivent leur activité maçonnique au sein d'une autre loge, l'*Essence de la Paix*, née en 1787.

-La *Sincérité*

Le retour d'une loge sous le nom de la *Sincérité* est caractéristique des agitations qui troublent l'orient bordelais. Cette loge reste en grande partie inconnue, sans que l'on puisse définir si des frères sont présents vingt ans plus tard dans la continuité de la précédente loge éponyme, née en 1765. En 1784, cette loge *Sincérité* semble installée et reçoit des membres, sans qu'il ne soit fait mention de sa naissance, une fois celle-ci reconnue par la Grande Loge de France. Est-ce toujours la même loge qui renoue avec une activité maçonnique après une mise en sommeil? C'est en tout cas cette loge qui annonce à la *Saint Esprit* le 12 octobre 1786, une fête pour célébrer la reprise de ses

travaux[1], ce qui serait en faveur d'une mise en sommeil de la loge précédente pendant plus d'une décennie. Cet atelier, pas plus que le précédent, n'obtient de constitutions. Cependant, son irrégularité aux yeux du Grand Orient de France et des loges majeures bordelaises n'est pas un obstacle à sa vie maçonnique. En 1786, elle démontre les liens qui l'unissent à la loge du *Saint Esprit*. Cette dernière semble prendre une position dominante parmi ces loges irrégulières au regard du Grand Orient de France. Ce cas démontre les tendances centrifuges qui s'exercent face aux loges majeures. Dans cette démarche, la *Sincérité* participe à l'installation de la loge la *Famille Unie des Bons Accords*[2] en 1787 et fréquente régulièrement les rangs de la *Saint Esprit*[3]. La *Sincérité*[4], rapidement, compte trente-huit membres dont le profil socio-économique est moins élitaire, s'affirmant face à la concurrence accrue au cours de la décennie 1780. Cette ouverture du recrutement explique son succès auprès de catégories socio-professionnelles qui cherchent à imiter les comportements des élites. Elle se prononce en faveur d'un espace réticulaire qui touche la *Française d'Aquitaine*, plutôt que les loges majeures de l'orient local. Ces relations avec la *Française d'Aquitaine* ancre la loge de la *Sincérité* dans le paysage maçonnique local, au même titre que les liens entretenus avec la *Famille Unie des Bons Accords*, le *Temple*, la *Candeur* qui sont toutefois des loges en marge.

-L'*Aimable Sagesse*

Le nom de la loge de l'*Aimable Sagesse* apparaît dès septembre 1779[5]. Cet atelier n'est pas régulier mais il est approuvé par l'*Alliance,* qui accepte de recevoir dans son temple un frère de *l'Aimable Sagesse,* le reconnaissant de fait comme orthodoxe. Dès 1779, l'atelier cherche à obtenir reconnaissance et légitimation et l'*Aimable Sagesse* affirme avoir obtenu des constitutions de la part du Chapitre Provincial des Architectes Africains par l'intermédiaire de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys,* présente sur l'orient

[1] BNB Minsk, 091/167 f°134, le 12 octobre 1786.
[2] GODF AR 112-1-15.
[3] GODF AR 113-2-339 f°31, le 30 novembre 1787.
[4] Sources connues par l'intermédiaire d'autres loges qui ont conservé dans leurs archives des pièces de correspondance de la *Sincérité*, ce sont essentiellement la *Saint Esprit* ou la *Française d'Aquitaine*. Cela complique la compréhension d'une loge qui porte sur ses colonnes un chiffre raisonnable de frères et compte sur le paysage maçonnique local.
[5] GODF AR 113-2-694, le 26 septembre 1779. Ce frère visiteur peut être initié dans l'*Aimable Sagesse* ou affilié à celle-ci, rien n'est indiqué.

depuis six ans. « Le très illustre, très sublime et très magnifique Chapitre Provincial voulant vous donner une nouvelle marque de sa confiance a jugé convenable de vous adresser les constitutions que la R[espectable] L[oge] de l'A*imable Sagesse* votre sœur a sollicitées auprès de lui par votre canal. Il y joint un plein pouvoir qui autorise trois frères d'entre vous […] pour en faire la remise »[1], ce qui permet à la loge de l'*Aimable Sagesse* d'être installée en 1780 par la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. Dès cette première année, l'atelier de l'*Aimable Sagesse* s'installe dans le paysage maçonnique, puisque l'*Alliance* juge bon de lui transmettre son tableau des officiers en juillet 1780 à la suite de la fête de la Saint Jean d'été, instaurant des relations officielles entre les deux ateliers. Entre l'*Alliance* et l'*Aimable Sagesse,* ces liens sont maintenus et approfondis car l'une comme l'autre dépendent du Chapitre des Architectes Africains qui leur a accordé des constitutions[2]. « S'il existait un seul maçon sur la surface de la terre qui osât douter un instant de la force de cette amitié constante dont les heureux liens nous unissent les uns aux autres le procédé de votre R[espectable] L[oge] lui aurait ouvert les yeux en le pénétrant d'une juste admiration […] et jamais la Très R[espectable] L[oge] ne fut plus aimable elle-même que par cette dernière preuve qu'elle nous donne de la plus parfaite intimité » qui qualifie la correspondance entretenue entre la loge de l'*Alliance* et l'*Aimable Sagesse*[3].

Cette dernière semble dès lors se tenir dans le sillage de la loge de l'*Alliance*. S'il est vrai que celles-ci sont étroitement liées par leurs pratiques, au cours de la décennie, l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* n'en est pas écartée puisqu'elle est présente à leurs côtés lors de la tenue d'une loge générale qui ne concerne que les ateliers constitués par le Chapitre des Architectes Africains à Bordeaux.

À travers les correspondances et les frères visiteurs, quatre frères de l'*Aimable Sagesse* sont identifiés, dont seul le frère Marc est présent deux années consécutives en 1780 et 1781. Il est probable que cette loge maintienne au long de son existence un faible recrutement numérique, réunissant au mieux une dizaine de frères, se reposant sur ses liens avec les autres loges.

Sa création peut être comprise comme la possibilité de proposer un panorama maçonnique plus large au sein de l'obédience du Chapitre germanique, et offrir des temples plus nombreux et donc accessibles à travers la ville, sans que des raisons soient

[1] GODF AR 113-2-832 f°6, 1780.
[2] GODF AR 113-2-694, le 12 décembre 1779.
[3] GODF AR 113-2-721 f°39, 1782.

clarmeent énoncées. Par la suite, le silence des sources peut laisser supposer sa mise en sommeil.

-Le *Temple*

Certaines loges conservent leur mystère, elles ne se dévoilent que par quelques initiatives qui traversent les réunions et les débats des loges locales. C'en est ainsi de la loge « dont les frères qui se réunissent sur cet orient sous le titre de *Temple* »[1] demandent aux loges de la *Saint Esprit* et de la *Sincérité*[2] leur reconnaissance et l'officialisation des travaux. Dès l'automne 1786, l'atelier du *Temple* adresse une planche à la *Saint Esprit* en ce sens[3]. Cette orientation du nouvel atelier vers la *Saint Esprit* et la *Sincérité* qualifie ces démarches d'illégitimes de la part des loges régulières de l'orient bordelais. Ces deux dernières, réunies en loge générale, donnent leur agrément à la formation de cet atelier du *Temple*[4] après délibérations.

La loge du *Temple* est toujours en activité à la veille des événements révolutionnaires[5]. Cet atelier s'inscrit dans le paysage maçonnique bordelais qui se construit au cours de la décennie 1780, il se place dans la continuité du réseau développé par la *Saint Esprit* et s'éloigne des loges régulières du Grand Orient. Ce paysage est organisé par les loges de la *Saint Esprit*, le *Temple*, la *Sincérité*, la *Candeur*, la *Famille Unie des Bons Accords*, autant de loges qui s'éloignent du Grand Orient dont elles n'obtiennent pas de reconnaissance et de régularisation, notamment du fait de l'opposition manifestée par les loges anciennes. Reconnu par une partie des loges locales, le *Temple* poursuit ses activités mais peu de connaissances sont disponibles quant à son recrutement ou ses activités. Cet atelier apparaît sur les marges de l'orient bordelais, mais témoigne de la prolifération des loges à la fin de l'Ancien Régime, dans une cité traversée par des influences maçonniques multiples.

---

[1] Minsk 091/197, folio non numéroté, le 12 novembre 1786.
[2] La *Sincérité* est ouverte en 1784 tandis que la *Saint Esprit* est en activité depuis 1770. Aucunes des deux ne sont reconnues par le Grand Orient de France.
[3] Minsk 091/167 f°168, le 7 novembre 1786.
[4] Minsk 091/197, folio non numéroté, 16 novembre 1786.
[5] GODF AR 113-2-840 f°9v°, le 18 mai 1788.

-La *Famille Unie des Bons Accords*

Les frères de la loge *Famille Unie des Bons Accords* « animé[s] du désir de la propagation de l'Art Royal, […] réunis pour élever sous cet orient un atelier [qu'ils] cherchent à rendre stable »[1] demandent à cet effet des constitutions auprès du Grand Orient de France en l'année 1784, réunissant un tableau de vingt-huit membres. Dès la connaissance de la naissance de cette « prétendue loge »[2] au sein de l'orient bordelais, les oppositions fusent, menées principalement par l'*Amitié*[3]. Après une première demande formulée auprès du Grand Orient de France en 1784, la *Famille Unie des Bons Accords*[4] n'obtient aucune réponse, elle renouvelle alors ses demandes au cours de l'année 1785. L'opposition de l'*Amitié* tient également à la composition socio-professionnelle de la *Famille Unie des Bons Accords*, l'*Amitié* manifestant sa « répugnance à reconnaître pareils frères »[5]. Outre cette réticence, l'opposition de l'*Amitié* s'appuie également sur son refus renouvelé de voir se multiplier les ateliers sur l'orient bordelais.

Le tableau qu'elle envoie en 1784 fait état de vingt-huit membres, dont vingt-trois frères appartiennent au monde du commerce : la moitié se qualifie de négociants et neuf se présentent comme marchands en gros. Ces frères représentent une forte typologie sociologique des membres de cet atelier. Les données apportées par les frères eux-mêmes peuvent aussi être présentées au meilleur avantage du frère : la réalité professionnelle du franc-maçon peut être inférieure dans la réalité. L'*Amitié*, qui se perçoit comme une loge du négoce pourrait se sentir concurrencée et souhaite éviter la dévaluation du profil maçonnique de son atelier et de l'orient bordelais. Les catégories sociales sont inférieures, représentées par les marchands grossistes et maîtres artisans présents. « Il est vrai que nous sommes tous marchands et que sous ce point de vue nous avons pu nous qualifier de négociants »[6], se justifient les frères de la *Famille Unie des Bons Accords*[7]. Une orientation professionnelle lie de nombreux membres de cet atelier, celle du commerce des vins, ce qui pose l'hypothèse d'une proximité professionnelle qui aurait pu motiver la création d'un atelier par des individus souhaitant se rapprocher au sein de l'Art

[1] GODF AR 113-2-472 f°123, le 5 février 1785.
[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 169 bis, *Amitié* le 25 mars 1785.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 174.
[4] Bord G., *La franc-maçonnerie en France, op. cit.*, « *Famille Unie du Bon Accord*, fondée à des époques inconnues, n'ont pas laissé de traces », p. 412.
[5] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^5 86, le 23 novembre 1786.
[6] GODF AR 113-2-472, f°123, le 5 février 1785.
[7] Ligou D., *Constitutions d'Anderson*, Paris, Lauzeray, 1978.

Royal. Ce faisceau de rencontres est appuyé par le recrutement de proches liés par des liens professionnels et géographiques. Cette hypothèse est renforcée par le nom choisi par l'atelier de « Famille Unie ». Les questions d'antériorité, de réciprocité des différents liens, la situation de proximité géographique des entrepôts et comptoirs d'activité avec le temple ne peuvent avoir de réponses explicites devant le déficit des sources. L'*Amitié* n'est sans nul doute pas l'unique loge à s'opposer à la reconnaissance de cet atelier. Ce dernier affirme dans sa correspondance n'avoir pu obtenir le consentement d'aucune des loges bordelaises ; en effet, deux loges doivent signifier leur approbation pour que l'atelier requérant puisse prétendre à une régularisation.

L'atelier de la *Famille Unie des Bons Accords* se détourne du Grand Orient face à ces refus manifestés et se tourne vers la Grande Loge de Clermont pour obtenir une régularisation qui est effective le 8 janvier 1787. La loge de la *Famille Unie des Bons Accords* poursuit son activité au sein de l'orient bordelais et s'intègre à l'espace maçonnique local par les liens qu'elle entretient avec la loge *Saint Esprit* qui semble s'affirmer comme point nodal. En cela, la *Famille Unie des Bons Accords* suit le même parcours que la *Sincérité* apparue la même année. Ces liens s'affirment lorsque les loges de *Saint Esprit*, *Sincérité* et *Temple* participent à l'installation de la *Famille Unie des Bons Accords* en 1787[1]. Ces loges ressentent une communauté de liens formés par le refus de régularisation formulé par le Grand Orient de France et leur appartenance commune à l'obédience de la Grande Loge de Clermont. Cet espace dépendant de la Grande Loge n'est pas imperméable ; des relations réciproques sont établies avec la *Française d'Aquitaine* qui est une loge régulière du Grand Orient de France en butte à l'hostilité des loges de la *Française* et de l'*Amitié*. Cette reconnaissance peut être appréciée par les réunions communes ou les visites rendues entre membres de ces loges[2]. La *Française d'Aquitaine* peut apparaître comme un contrepoids pour les loges en déficit de reconnaissance au sein de l'orient et accéder mutuellement à un meilleur ancrage local.

[1] GODF AR 113-2-339 f°31, le 30 novembre 1787.
[2] GODF AR 113-2-840 f°4, le 11 mars 1788.

-La *Candeur*

La décennie 1780 est propice aux nouvelles créations d'ateliers ; ces derniers se multiplient en élargissant l'offre maçonnique locale. Une nouvelle loge s'établit au sein de l'orient bordelais en 1785, à une époque où une dizaine d'ateliers sont actifs. Face aux tensions et hostilités des loges déjà présentes, ce nouvel atelier sous le nom de la *Candeur* est installé et légitimé par la Grande Loge de France le 2 octobre 1785[1]. Cette nouvelle loge, à l'image des précédentes, s'inscrit dans les tensions qui agitent les obédiences centrales et se répercutent sur la vie maçonnique provinciale.
Si la *Candeur* semble être installée à la fin de l'année 1785, les sources restent silencieuses quant à son activité et sa composition jusqu'en septembre 1786, lorsqu'elle apparaît au détour des livres d'architecture des loges avec lesquelles elle est liée. Aucune indication n'apparaît quant à son recrutement[2], dont les effectifs doivent rester limités, l'atelier fonctionnant avec dix frères environ, à l'image de la loge du *Temple*. La *Candeur* apparaît comme une loge liée au réseau local organisé par le dynamisme de la *Saint Esprit*[3] : des frères de la *Candeur* sont nommés comme visiteurs sur les colonnes de la *Saint Esprit*[4] et de la *Famille Unie des Bons Accords*[5] aux côtés de la *Sincérité* ou du *Temple*.

Candeur, *Sincérité*, *Temple*, *Famille Unie des Bons Accords* et *Saint Esprit* s'organisent au sein de l'orient bordelais, parallèlement aux loges du Grand Orient de France. Ces loges constituées par la Grande Loge de France rencontrent peu les loges régulières du Grand Orient de France après les rejets formulés. Les visites et les échanges de correspondance sont les seules traces de l'activité de cette loge, entre 1785 et mai 1788, lorsque la loge *Saint Esprit* informe ses loges de correspondance de sa mise sommeil. Cette extinction provisoire de la *Saint Esprit* peut-elle entraîner par inertie celle de la *Candeur,* au-delà du fait de la multiplication des loges au sein de l'orient bordelais en plein dynamisme[6] ? Cet atelier illustre les recours employés par les frères pour

[1] Le Bihan A., *Loges et chapitres, op. cit*., p. 46.
[2] Aucun tableau n'est retrouvé à ce jour quant à cet atelier.
[3] Il faut toutefois faire preuve de nuances, ce regard pouvant être orienté par les sources dont seules celles de la *Saint Esprit* sont à ce jour dépouillées et connues.
[4] BNB Minsk 091/167 f°119, le 21 septembre 1786, BNB Minsk 091/167 f°134 le 12 octobre 1786.
[5] GODF AR 113-2-339 f°31, novembre 1787.
[6] En parallèle avec les dates de création proposé par Ran Halevi, après 1784 notamment même si deux nouveaux ateliers en 1780-1781.

apparaître comme légitimes et ancrés dans l'espace maçonnique local. Ces petits ateliers ne semblent pas entretenir de liens avec des loges externes à l'orient ou même vers l'obédience centrale parisienne, ces ateliers ont un rayonnement limité, circonscrit à l'orient voire aux seules loges qui les reconnaissent. La *Saint Esprit* semble apparaître comme un pôle intermédiaire qui structure la vie du temple et les règlements de la *Candeur*.

-La *Saint Étienne des Amis Joyeux*

La loge *Saint Étienne des Amis Joyeux*[1], qui pour Gustave Bord n'a pas laissé de traces, apparaît à la fin de la décennie 1780. Alain Le Bihan la déclare constituée par la Grande Loge de France le 2 décembre 1786[2] ; le diplôme de constitution accordé par la Grande Loge de Clermont date la régularisation au 2 octobre 1786[3]. Son existence semble éphémère dans un orient traversé par des tensions et concurrencé par de nombreuses loges existantes.

Les créations se multiplient au sein de l'orient, les initiatives essaiment, néanmoins l'ancrage reste souvent laborieux pour ces ateliers naissants qui font face aux difficultés nombreuses : réticences des obédiences centrales à les reconnaître, hostilité manifeste des loges majeures locales, manquements structurels ou encore gênes à recruter un nombre suffisant de membres pour assurer leur pérennité. Ces initiatives toutefois permettent d'illustrer le dynamisme de l'orient bordelais et les orientations qui le traversent.

[1] Bord G., *La franc-maçonnerie en France, op. cit.* : « fondée à des époques inconnues, elle n'a pas laissé de traces », p. 412.
[2] Le Bihan A., *Loges et chapitres, op. cit.,* p. 48.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[5] 182.

2- Conflits et scissions : une situation en marges ou nouvelles modalités d'organisation de l'orient.

Ainsi, si de nombreuses tentatives d'implanter de nouvelles loges voient le jour au sein de l'orient bordelais, la vitalité maçonnique est aussi le fait de l'éclatement de tensions internes aux ateliers qui aboutissent parfois par des scissions. Ces scissions des loges déjà existantes sont sources de nombreux conflits qui se répercutent aux différentes échelles, internes, locale et nationale, chacun des acteurs sollicitant leurs réseaux afin d'obtenir satisfaction. Ces oppositions brouillent décidément l'harmonie maçonnique de l'orient bordelais qui doit s'adapter aux nouveaux cadres ainsi définis.

-La *Française d'Aquitaine*

À l'orée de la décennie 1780, la loge *Française* connait des difficultés internes qui sont récurrentes. Ces tensions aboutissent à une scission emmenée par quelques frères qui souhaitent former un nouvel atelier. Cette séparation apparaît comme définitive en 1781, lorsque certains d'entre eux proposent d'ériger un nouvel atelier et se tournent en août 1781 vers le Grand Orient pour demander la régularisation de leur activité et constitutions car :

> « Travailler régulièrement et [dans] la satisfaction d'être compris dans l'atmosphère que les rayons de Votre Lumière vivifient, ont toujours été l'objet de nos vœux. Un nuage nous a dérobé trop longtemps cette Lumière. Victimes malheureuses des discussions qui se sont élevées parmi nous, nous avons été longtemps regardés comme proscrits, […] nous vous prions de nous accorder des constitutions sous le titre distinctif de la Loge la *Française d'Aquitaine* »[1].

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 174bis f°1, le 26 août 1781. Choix du nom car « le titre de la *Française* est infiniment précieux à nos cœurs, et en y joignant celui d'Aquitaine parce que notre local est près de la porte d'Aquitaine à Bordeaux ». La richesse de consulter le livre d'architecture conservé à la BNB à Minsk permet de prendre en compte la vitalité de la vie de l'atelier par la régularité des tenues, le nombre de frères présents, les évènements qui peuvent être consignés, ou les correspondances et visiteurs.

Les motifs de cette séparation n'apparaissent pas, les hypothèses quant à cette scission sont diverses: une pratique maçonnique diffèrente, comme le montre le cas précédent de l'*Harmonie* alors que la *Française d'Aquitaine* reste au sein de l'obédience du Grand Orient de France, des clans renouvelés au sein de la loge de la *Française*, une volonté géographique et sociale de déplacer le local vers une nouvelle polarité urbaine ou l'ouverture du recrutement à des membres refusés jusqu'alors. Il est possible que les raisons qui motivent les sécessionnistes soient au croisement de ces hypothèses. Cette situation conflictuelle aboutit à la constitution de deux ateliers, la *Française* d'un côté, et le nouvel atelier qui prend le nom de la *Française d'Aquitaine*. Les raisons de cette désunion n'apparaissent pas malgré l'abondante correspondance qui suit cette demande préliminaire pour obtenir des constitutions.

Passées sous silence, les dissensions se poursuivent après la division de cette loge, qui depuis sa création en 1740, avait su surmonter les troubles qui agitèrent périodiquement sans qu'elle se scinde. Le Grand Orient ne tarde pas à demander avis aux loges locales quant à l'apparition de ce nouvel atelier. L'*Anglaise*, mère de la *Française,* répond par l'envoi de députés[1] pour juger de la situation et de l'état du nouvel atelier. De fait, en 1781, l'*Anglaise* est agrégée au Grand Orient de France depuis un an, ce qui explique qu'en tant que loge doyenne et loge reconnue comme régulière par le Grand Orient de France, ce dernier lui demande des renseignements quant aux événements qui agitent la *Française* dont des membres émigrent [2] pour « constituer une loge dite *Française*, séante à la porte Saint Julien »[3]. À cette situation, les loges locales ne présentent pas de réponse unanime, marquant les lignes de division qui sous-tendent l'orient bordelais. Si l'*Anglaise* s'y oppose, la loge de l'*Amitié* reçoit dans son temple « plusieurs frères de la soi-disante loge *Française* installée à la porte Saint Julien »[4]. La *Française* et l'*Amitié* observent depuis plusieurs années des relations réservées, entachées par les troubles qui les opposent depuis une décennie. La reconnaissance par l'*Amitié* s'inclut dans cette dynamique de concurrence avec la *Française*. La *Française* s'oppose de fait à la sécession d'une partie de ses membres, et déclare comme irrégulier cet atelier installé Porte Saint-Julien, composé de quarante-trois membres dès cette première année.

[1] GODF AR 113-2-98 f°3v°.
[2] GLDF 112-4-23 f°9, Lettre du Grand Orient de France à l'*Anglaise* le 3 novembre 1781.
[3] La *Française élue écossaise* tient son local rue de Gourgues ou à proximité immédiate à cette époque.
[4] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 174bis.

La *Française* s'oppose farouchement à la constitution de la *Française d'Aquitaine* qui quant à elle, se justifie au gré de ses correspondances avec le Grand Orient de France, pour réclamer la régularisation de ses travaux. En 1784, « les maçons réguliers [de la *Française*] forment opposition à ce que le Grand Orient séant à Paris fasse expédier et délivrer à la soi-disante loge *Française* de Bordeaux des constitutions qu'elle attend et qui doivent régulariser ses travaux à l'époque de 1781 »[1]. La réponse de la *Française d'Aquitaine* est sans équivoque : la loge cherche à « triompher de ses ennemis en reprenant ses droits que la calomnie, les considérations humaines et les intrigues lui disputent depuis trop longtemps »[2]. Le Grand Orient de France accorde finalement des constitutions à la *Française d'Aquitaine* le 11 août 1785, pour rang du 30 juin 1781, et ce sont vingt-neuf frères qui signent dans un premier temps l'obligation prêtée en loge[3]. Le nombre élevé de signataires montre le succès de l'initiative de la création de la *Française d'Aquitaine* et son fort ancrage local malgré les premiers obstacles. La scission de la *Française* et la naissance d'un nouvel atelier perpétuent la « mésintelligence [qui règne entre les] différentes loges de l'orient de Bordeaux »[4] et permet de mieux appréhender le délai avant que la *Française d'Aquitaine* ne reçoive ses constitutions. Cependant, même régularisée et installée, la *Française d'Aquitaine* conserve une situation marginale au sein de l'orient bordelais, cultivée par elle-même et imposée par les loges principales qui la repoussent sur la périphérie. En 1786, la *Française* et la *Vraie Anglaise*[5] la considèrent toujours comme irrégulière et la *Française* tend à inciter les loges de sa correspondance à en faire de même[6]. Cette démarche offusque la *Française d'Aquitaine* qui s'en plaint auprès de l'obédience parisienne, et prolonge les tensions qui animent l'orient. Après une première réaction favorable, l'*Amitié* se positionne dans un refus de reconnaître ce nouvel atelier, interdisant son temple à ces membres. Ce retournement est justifié par le renouveau de l'entente entre la *Française* et l'*Amitié* et la volonté de conserver une place dominante au sein de l'orient[7].

---

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 174bis f°20.
[2] GODF AR 113-2-366 f°32, le 6 janvier 1784.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 174 bis, f°27.
[4] GODF AR 113-2-366 f°37, le 1er juillet 1784.
[5] La *Vraie Anglaise* suit en cela sa loge installatrice, la *Française*.
[6] « Avons délibéré de prévenir les loges de notre correspondance pour ne pas admettre dans leurs travaux des membres dont le certificat est émargé de la soi-disant loge *Française d'Aquitaine* », GODF AR 113-2-445 f°23.
[7] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 174bis f°47.

Cette place marginale permet à la *Française d'Aquitaine* de s'établir comme un intermédiaire privilégié pour les nouveaux ateliers qui cherchent à s'établir au cours de la décennie 1780. Ainsi, la *Française d'Aquitaine* entretient des relations avec l'*Anglaise* qui a quitté l'obédience du Grand Orient de France pour retourner vers la Grande Loge de Londres, tisse des liens avec les loges de l'*Essence de la Paix* qu'elle installe, la *Saint Martin* de Pauillac qui lui doit sa régularisation ou la *Sincérité* qui rallume ses feux, et elle poursuit ses relations avec l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* qui est en position précaire après son installation contestée en 1781.
Malgré les difficultés rencontrées par la *Française d'Aquitaine*, celle-ci s'impose dans le paysage maçonnique local.

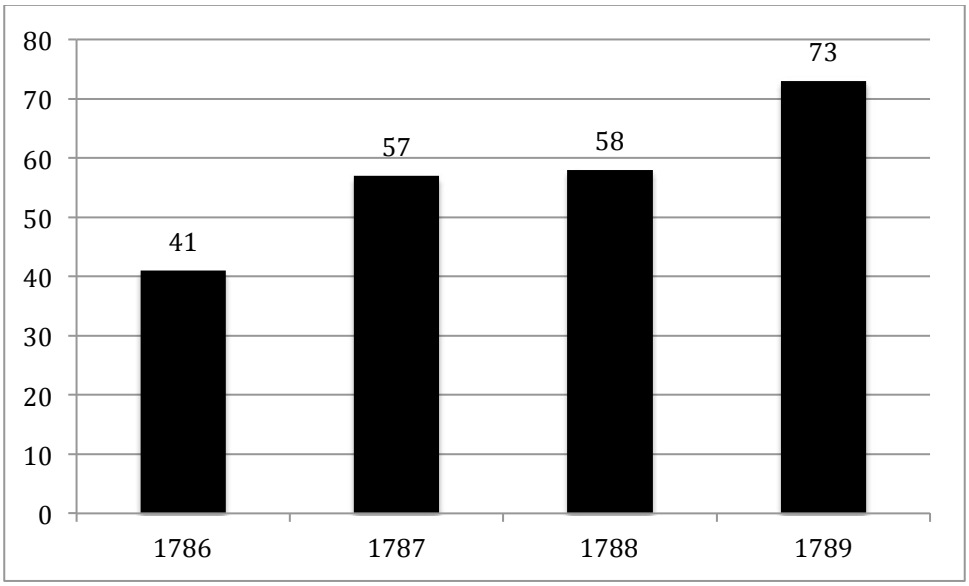

1.3.3 Fréquence des réunions de la *Française d'Aquitaine* entre 1786 et 1789

Le nouvel atelier se réunit fréquemment, appelant autour d'un noyau de frères des membres réguliers, l'assiduité de la loge lui permet d'asseoir sa pérennité dans un orient agité.

Ces nombreuses réunions de la loge regroupent un nombre actif de membres, démontrant s'il en est, le succès de cette scission. Au cours de la décennie, ce sont quelques cent trente-cinq frères qui peuplent ses colonnes. Un noyau principal se forme autour d'un dizième des membres. Onze frères pérennisent leur appartenance à la *Française d'Aquitaine* entre1781 et 1789, et sept parmi ces derniers sont toujours présents l'année suivante en 1790. Ce noyau durable est organisé autour des Aumailley,

dont cinq membres de cette famille se retrouvent au sein de cette loge. Les Aumailley sont accompagnés du père et du fils Darvoy, de Martial Lousteau-Lamothe ou de Guillaume Darblade. Les liens familiaux dynamisent cette loge tandis que le profil professionnel est plus divers : négociants et avocats fréquentent capitaines de navire, architectes ou horloger. Aux quarante-trois frères qui la composent à l'origine, quarante-huit sont présents cinq ans plus tard en 1786, dont plus de la moitié sont présents depuis 1781 : le recrutement est durable et la participation pérenne, fait remarquable pour un atelier naissant. La permanence de la moitié des effectifs permet d'organiser la vie de la loge et d'assurer sa stabilité. Si l'année 1787 accuse une baisse de recrutement, puisque trente-trois frères sont recensés sur les tableaux de la loge, dès l'année suivante le niveau antérieur est retrouvé avant une croissance jusqu'en 1789, acmé du recrutement de la *Française d'Aquitaine* qui compte alors quelques cinquante-sept frères : elle s'affirme donc comme loge majeure au sein de la cité. Chaque année, la moitié des frères renouvelle son appartenance à cette loge tandis qu'autour de ce noyau stable, le temple voit ses effectifs doubler par les initiations et affiliations de frères qui ont une présence maçonnique moins marquante, souvent du fait de leur activité professionnelle qui prête au voyage et aux déplacements, faisant de l'appartenance maçonnique un passeport apprécié.

-La *Vraie Anglaise*

La décennie 1780 voit plusieurs scissions au sein des loges majeures : après la *Française* en 1781, l'*Anglaise* connaît des troubles importants suite aux désordres liés à l'installation de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys.* Ces derniers amènent des membres à se séparer, une partie d'entre eux retrouve l'obédience londonienne sous le nom d'*Anglaise n° 240*[1]. La *Vraie Anglaise*, issue de cette scission, demande et obtient la régularisation du Grand Orient de France et s'installe au cœur de la ville, rue Désirade[2]. Elle s'éloigne alors par le choix de son obédience, par la situation géographique par rapport à l'*Anglaise* qui est établie dans le quartier des Chartrons, à proximité du Jardin Public.

[1] Le nom de *Anglaise n° 204*, que la loge porte aujourd'hui, lui est attribué en 1792.
[2] GODF 113-2-446 f°17. Elle est installée à proximité du local de la *Française* et de l'Hôtel de ville.

Les désordres qui retentissent au sein de l'*Anglaise* se cristallisent autour de la question de l'installation de l'*Étoile Flamboyante au Trois Lys* et de sa marginalité du fait de la présence de frères considérés comme irréguliers, notamment le frère Degrange et de l'absence de constitutions. La reconnaissance de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* fait débat au sein de l'orient bordelais, de nombreuses loges s'y opposent comme la *Française* ou l'*Amitié*[1]. Au sein même de la loge *Anglaise*, qui est agrégée depuis 1780 au Grand Orient de France et loge la plus ancienne de Bordeaux, les discussions entourent cette installation s'enveniment. Au moment où le Grand Orient de France accorde à l'*Anglaise* le pouvoir d'installer l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* une partie de ses membres déclarent « l'étendard de la révolte [est levé] au moment où la loge reçoit les constitutions et le pouvoir d'installation de l'*Étoile Flamboyante* »[2]. Les positions prises amènent à une division irrémédiable de la loge *Anglaise* autour de deux clans qui s'arcboutent sur les arguments, l'un animé par le vénérable Chicou Saint-Bris, et l'autre concentré autour des abbés Lapause et D'Arche. Cette discorde entraîne une correspondance abondante vers Paris et les loges de la correspondance pour justifier les arguments de chacun. Les défauts lors de la cérémonie d'installation, les oppositions manifestées amènent à déclarer l'irrégularité de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*.

Les frères hostiles qui s'estiment lésés par la décision du vénérable de l'*Anglaise* Chicou Saint-Bris de procéder à la cérémonie malgré leurs réticences choisissent de se réunir à part en 1783. Ce sont ces réunions clandestines, hors du couvert du temple[3], qui sanctionnent réellement la scission de la loge. L'atelier dissident prend le nom de *Vraie Anglaise* en 1785 tandis que les membres dissidents sont exclus et proscrits par l'*Anglaise*.

Les frères exclus, au nombre de quinze[4], c'est-à-dire plus de la moitié des membres de l'*Anglaise*, initient les démarches pour obtenir leur reconnaissance et légitimation auprès du Grand Orient de France, soutenus en cela par la loge *Française*. La *Française,* qui s'est trouvée confrontée à la scission d'une partie de ses membres peu auparavant, n'hésite pourtant pas à soutenir les frères de la *Vraie Anglaise*. La *Française* cherche-t-

[1] Nous renvoyons aux développements portés sur la création de ces premières loges, Chapitre I, I.
[2] GODF AR 113-2-444 f°1.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 170.
[4] Dix-sept frères sont exclus, toutefois seuls quinze se retrouvent sur les tableaux de la *Vraie Anglaise*.

elle à marquer le pas face à sa propre loge dissidente[1], à s'affirmer comme loge mère face à l'*Anglaise* sur l'orient et s'imposer ainsi ? L'orient bordelais est loin d'être un espace harmonieux, les discordes se multiplient. Quels que soient les motifs qui animent la *Française*, dès 1785 ses officiers ratifient et apposent leur sceau sur le tableau envoyé à Paris par la *Vraie Anglaise*. Ce tableau comprend trente-trois frères[2], ce sont vingt frères qui ont rejoint les treize exclus de l'*Anglaise*. Le Grand Orient de France demande pour constituer toute nouvelle loge, l'accord préalable de deux loges locales ; le sceau apposé par la *Française* répond à ces exigences. Des constitutions sont accordées au nouvel atelier de la *Vraie Anglaise* le 12 avril 1786 pour rang du 22 mai 1785, et le pouvoir d'installation est accordé à la *Française*. Cette cérémonie permet « au calme de succéder à l'orage »[3] aux dires des frères réunis. L'installation de la *Vraie Anglaise*, rapidement après sa sécession permet à celle-ci de s'insérer dans la vie maçonnique bordelaise. Toutefois, si en 1786, quarante-deux frères sont inscrits dans ses colonnes, dès l'année suivante, les effectifs se restreignent, soit seize frères recensés jusqu'à la Révolution, associés à un fort taux de renouvellement. Cette alternance s'explique notamment par les profils professionnels des frères, négociants et capitaines de navire étant nombreux.

À la fin du siècle, la prolifération de loges tend à renforcer la constitution d'espaces maçonniques distincts au sein même de l'orient, et dessine les réseaux préférentiels de chacune des loges. Opposée à l'*Anglaise* et installée par la *Française*, la *Vraie Anglaise* s'inscrit dans le sillage de sa loge installatrice. Dans cette lignée, la Vraie Anglaise qui « n'ignore point que [la *Française d'Aquitaine*] n'est ni reçue ni visitée par la loge *Française* [et ne peut] se permettre de recevoir des membres de la *Française d'Aquitaine* qui accueille dans son temple avec une sorte d'affectation très offensante pour le Grand Orient les frères de la loge *Anglaise* proscrite par lui »[4]. Cette inimitié lui est retournée par la *Française d'Aquitaine* et l'*Anglaise*. Cette dernière, en effet miroir, refuse l'entrée des frères de la *Vraie Anglaise* dans son temple, ainsi que des visiteurs qui seraient entrés dans le temple de la *Vraie Anglaise* et en auraient fait viser leur certificat. Ces hostilités, éprouvées par les loges locales sur l'orient bordelais mais obscures pour

[1] « Il ne faut pas qu'un jour si beau soit souillé par le souvenir de nos douleurs passées et de la cruelle injustice dont nous sommes vengés », discours de l'orateur de la *Française* lors de la cérémonie d'installation de la *Vraie Anglaise*, GODF AR 113-2-444 f°20.
[2] GODF AR 113-2-445 f°18v°.
[3] GODF AR 113-2-446 f°3.
[4] GODF AR 133-2-481 f°13.

les visiteurs étrangers, ébauchent un paysage maçonnique découpé, fragmenté au cœur duquel s'inscrivent la *Française*, l'*Harmonie*, l'*Amitié* et la *Vraie Anglaise*[1]. D'un espace « harmonieux où devrait régner un esprit d'hospitalité et d'honnêteté »[2] idéal, c'est une représentation morcelée qui s'affirme.

3- Multiplication et adhésion, le dynamisme de la maçonnerie dans la cité bordelaise

Les dernières années de l'Ancien Régime, à l'échelle du royaume de France comme de l'orient bordelais, sont marquées par un climat d'effervescence maçonnique, le nombre d'ateliers se multiplient et le succès de ce phénomène se déploit progressivement à travers les échelles sociales.

-L'*Essence de la Paix*

Les usages s'inscrivent dans les pratiques maçonniques des loges et les initiatives des ateliers qui cherchent à allumer leurs feux. L'*Essence de la Paix* perçoit les nécessaires exigences auxquelles elle doit répondre lors de son ouverture à l'automne 1787.

> « Une loge naissante sous la dénomination de l'*Essence de la Paix* désire régulariser ses travaux à la faveur de constitutions, elle sait qu'il est d'usage préalable de consulter deux loges du même orient, comme elle n'ignore point que la plus grande partie de celles qui y résident s'opposent autant qu'il est possible à l'établissement de nouveaux ateliers »[3].

Dès l'automne 1787, vingt-et-un noms sont inscrits sur le tableau présenté par le nouvel atelier sous le titre de l'*Essence de la Paix*. Entre 1787 et 1789, ce sont cinquante-six frères qui sont inscrits sur les colonnes de ce nouvel atelier qui prend rapidement son essor et s'installe dans le paysage maçonnique local. Vingt-et-un frères en 1787, les

[1] En 1787, la *Vraie Anglaise* déclare dans sa correspondance au Grand Orient de France ne connaître que ces quatre loges régulières.
[2] GODF AR 133-2-102 f°23.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 172, f°1, le 29 novembre 1787.

effectifs sont doublés l'année suivante où quelque trente-huit frères sont inscrits dans cette loge dont douze sont présents pour la deuxième année consécutive au sein de cette nouvelle loge. Ce sont donc vingt-six nouveaux initiés qui sont présents, prouvant le succès de cet atelier. Cette prospérité est toutefois difficile à qualifier sur la durée : pour l'année 1789, seul le tableau des officiers est conservé dans les archives, portant le nombre d'officiers à treize, ce qui laisse supposer un succès certain et maintenu. Parmi ces treize officiers, seuls cinq d'entre eux sont de nouveaux inscrits.

Au long de ces trois années, un noyau composé de sept frères fait vivre l'atelier et anime les démarches entreprises par celui-ci pour obtenir sa régularisation auprès du Grand Orient de France. Ces démarches sont appuyées par les relations de proximité qui sont entretenues dès 1787 avec la loge la *Française d'Aquitaine* qui se place à contre-courant des autres loges majeures de l'orient, poursuivant sa tradition en marge des loges régulières[1]. L'*Amitié*, la *Française* ou la *Vraie Anglaise* sont sollicitées par le Grand Orient afin de répondre des qualités des frères de l'atelier requérant qui rappellent « combien il est essentiel d'écarter de nos mystères tous ceux qui pourraient ou les troubler ou en avilir la dignité »[2] et de « faire examen des noms de ceux qui se prétendent appartenir à la loge *Essence de la Paix* »[3]. Cette exigence de sonder le tableau d'une loge requérante est rappelée par le Grand Orient face aux réticences et aux silences prolongés des loges sollicitées. L'injonction donnée à la *Française* rappelle que « si la règle est qu'en pareil cas nous devions consulter les loges du même orient, elles doivent de leur côté donner les renseignements requis »[4]. Après l'envoi de commissaires, l'*Amitié* et la *Française* se prononcent contre une régularisation du fait de la qualité des membres inscrits sur les tableaux envoyés par l'*Essence de la Paix*. « Un certain nombre ne jouisse pas d'une bonne réputation, nombre d'entre eux professent dans le civil un état qui les range dans une classe peu honorable. Il est d'avis que le Grand Orient ne doit pas accueillir leur demande en constitutions pour les raisons ci-dessus et parce qu'il y a déjà suffisamment de loges sur cet orient » déclare l'*Amitié* au cours du printemps 1788[5]. Ce jugement est repris par la *Française* : « Jaloux de conserver l'ordre sur notre orient, nous

[1] La *Française d'Aquitaine*, si elle appartient au Grand Orient de France du fait de sa scission et des difficultés induites, mène une vie maçonnique qui se place en marge sur l'orient bordelais.
[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fond maçonniques FM^2 172 f°5, le 5 mai 1788, *Vraie Anglaise* au Grand Orient de France.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fond maçonniques FM^2 172 f°7, *Française* au Grand Orient de France.
[4] GODF AR 113-2-474 f°81, le Grand Orient de France à la *Française*, le 19 mars 1788.
[5] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 172 f°13.

avons pris les plus exactes informations concernant la loge établie sur notre orient sous le titre de *Essence de la Paix* et qui veut faire régulariser ses travaux. Après un examen sévère des sujets qui la compose à peine en avons-nous trouvé trois qui puissent être admis dans l'ordre »[1]. Les deux arguments principaux de la qualité des membres et du maintien d'un nombre limité d'ateliers sont communs aux deux loges majeures de Bordeaux, parmi les plus anciennes et les mieux établies. Cet argument quasi monopolistique est battu en brèche tout au long de la décennie 1780 qui voit la multiplication des demandes de nouveaux ateliers. L'*Essence de la Paix* réussit toutefois à obtenir sa régularisation et à s'implanter à travers un recrutement actif réunissant trente-huit membres l'année de sa régularisation. L'atelier de l'*Essence de la Paix* est constitué par le Grand Orient de France le 11 septembre 1788 pour rang du 29 janvier 1788, « auguste cérémonie que le G[rand] O[rient] [a] confié pour [ce] nouvel atelier »[2]a confié à la *Française d'Aquitaine*[3].

L'argument de la qualité des membres est régulièrement soulevé dans les contestations émises par les loges examinatrices qui sont réticentes face à la propagation des ateliers. Le profil socio-professionnel est moins élevé que celui de l'*Amitié,* marchands, maîtres artisans et capitaines peuplent l'*Essence de la Paix*. La vie de l'atelier se poursuit à la fin de l'Ancien Régime malgré « des circonstances et des révolutions qui depuis huit mois bouleversent toute la France »[4], mention assez rare des troubles révolutionnaires par les loges.
En 1791, sept loges sont encore en activité[5] sur l'orient bordelais dont l'*Essence de la Paix* qui poursuit ses travaux jusque 1793[6].

---

[1] GODF AR 113-2-445 f°39, le 4 mai 1788, la *Française* au Grand Orient de France.
[2] GODF AR 113-2-339 f°13.
[3] GODF AR 113-2-480 f°3 *Essence de la Paix* ; BNB Minsk 091/86 le 15 octobre 1788 *Française d'Aquitaine.*
[4] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 172 f°30, le 8 février 1790.
[5] GLDF 112-4-51 f°32.
[6] Le Bihan A., *Loges et chapitres, op. cit*., p. 40.

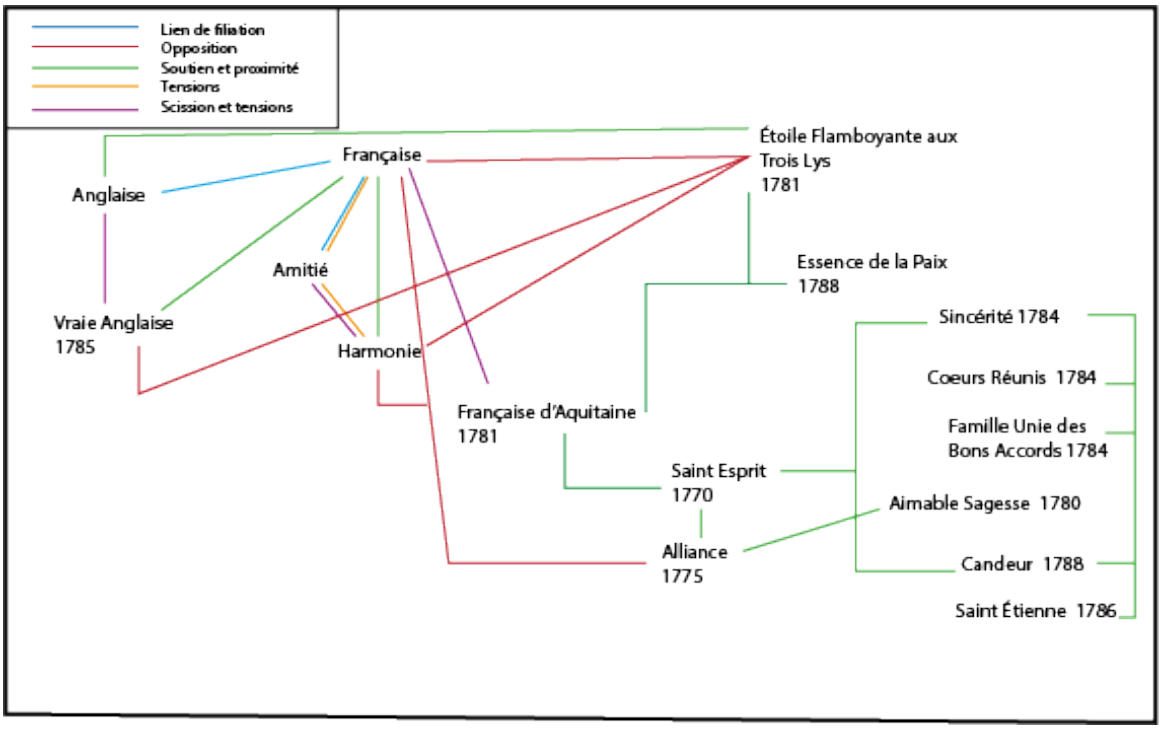

1.3.4 Schéma simplifié de l'orient bordelais et des relations entre certaines loges au cours de la décennie 1780

L'orient bordelais à la veille de la Révolution est riche de nombreux ateliers dynamiques, le phénomène maçonnique y trouve un terreau fertile. Toutefois, loin de démontrer les valeurs d'harmonie et de fraternité, ces loges expriment un faisceau de relations, depuis des liens étroits d'amitié à des tensions voire des hostilités manifestes.

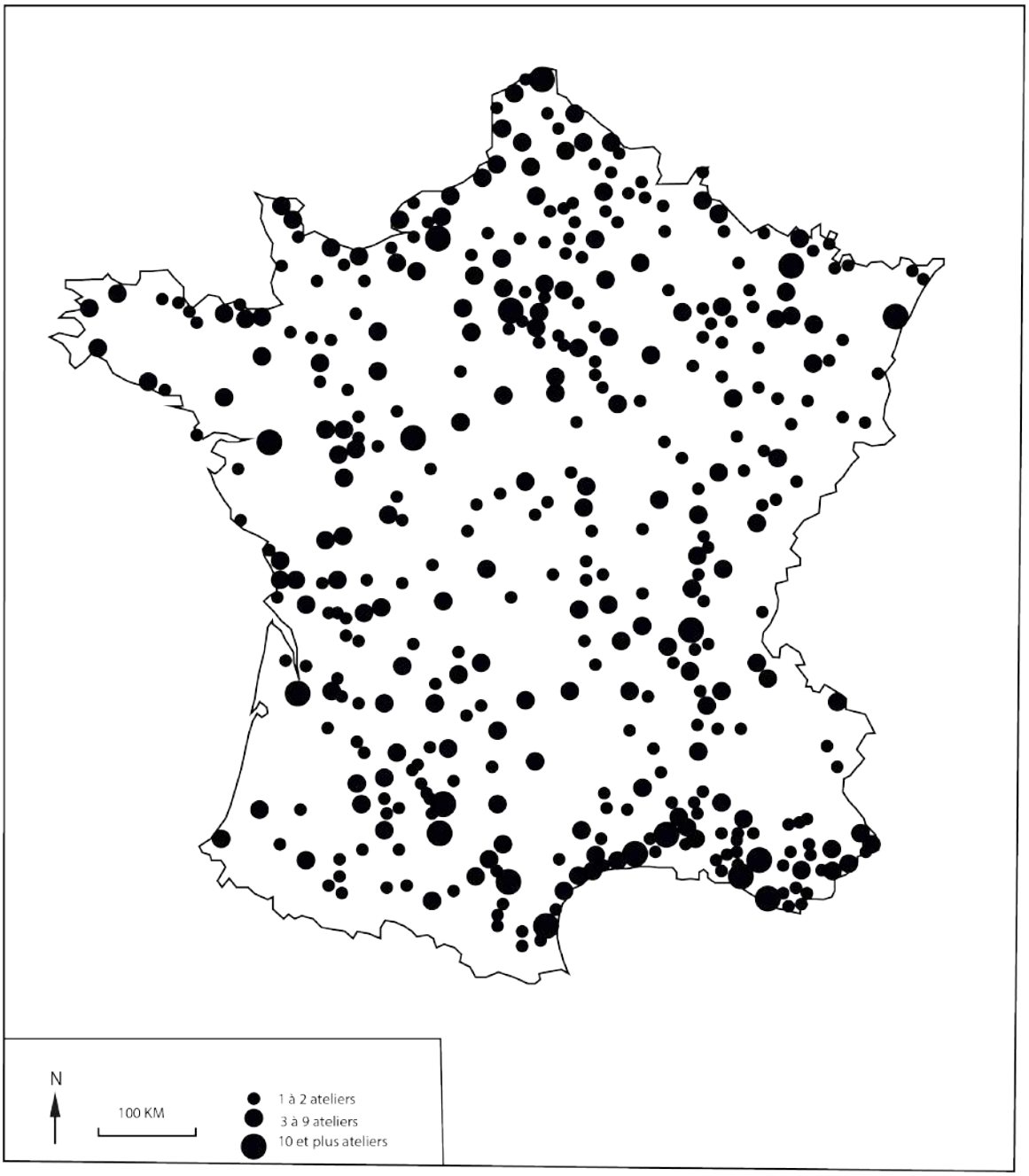

1.3.5 Les loges dans le royaume de France à la veille de la Révolution

À la veille des événements révolutionnaires, plus de huit cent ateliers ont vu le jour dans le royaume de France, seize à Toulouse[1], quarante dans le carrefour maçonnique qu'est Lyon[2], quinze dans l'espace roussillonnais[3], quatorze à Rouen[1].

[1] Taillefer M., *La franc-maçonnerie toulousaine, op cit.,* p. 124.
[2] Ladret A., *Le Grand Siècle de la Franc-maçonnerie, la Franc-maçonnerie lyonnaise au XVIIIe siècle,* Paris, Dervy, 1976. Albert Ladret dresse un tableau de 40 ateliers à Lyon.
[3] Sala C., *Les francs-maçons en terres catalanes entre Lumières et Restauration, l'Art Royal de Perpignan à Barcelone, 1740-1830*, Paris, Honoré Champion, 2009, p. 162.

Bordeaux, troisième ville du royaume et premier port de France a vu allumer les feux de vingt-cinq ateliers qui ont laissé des traces.

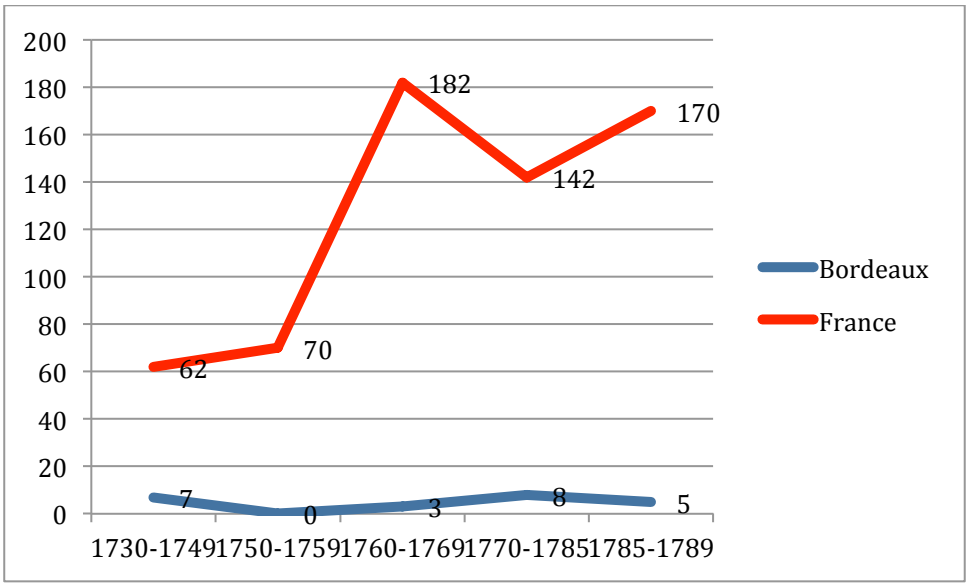

1.3.6 Rythme de créations des loges, comparaison entre Bordeaux et le royaume de France[2]

Certains de ces ateliers bordelais sont éphémères, mais ils sont constitutifs de cet essor maçonnique au siècle des Lumières dans lequel la cité bordelaise prend une part active.

[1] Saunier É., *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des dix-huitième et dix-neuvième siècle, 6000 francs-maçons de 1770 à 1830*, France, 1995.

[2] Les chiffres relevés pour les créations de loges dans le royaume de France sont issus de l'ouvrage de Ran Halévi, Halévi R., *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime, op. cit.*

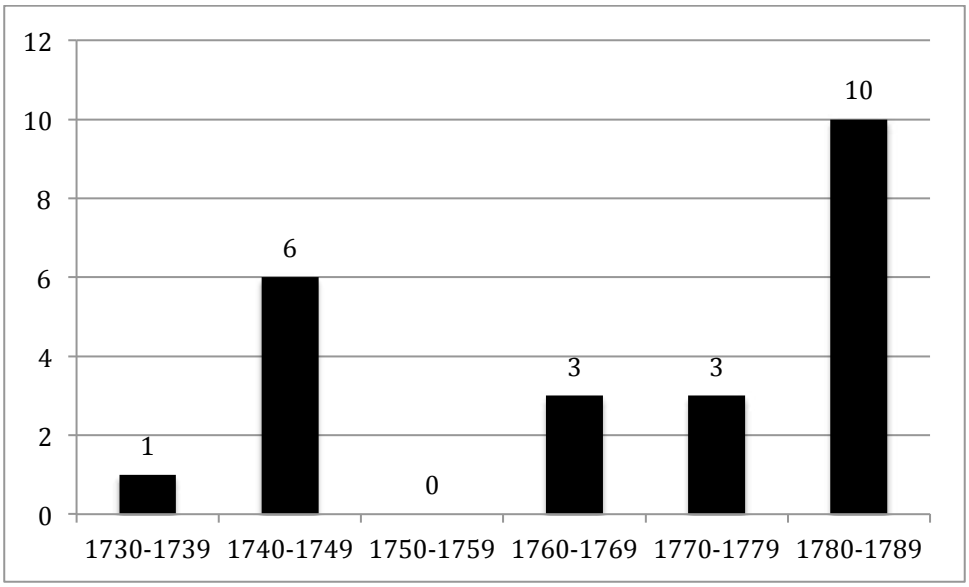

1.3.7 Rythme de créations des loges au sein de l'orient bordelais au XVIIIe siècle

Bordeaux maintient sa place d'orient majeur et dynamique au carrefour des influences et des tentations. Donner l'image d'une franc-maçonnerie unie paraît impossible dans la capitale provinciale : désordres, lignes de fractures et jeux de proximité dynamisent les relations protéiformes entre les ateliers locaux. Le paysage maçonnique bordelais fait apparaître un orient dynamique au long du XVIIIe siècle, précoce et actif. Tensions, créations, recompositions démontrent une organisation en mutation, des lignes de fractures entre les loges et obédiences.

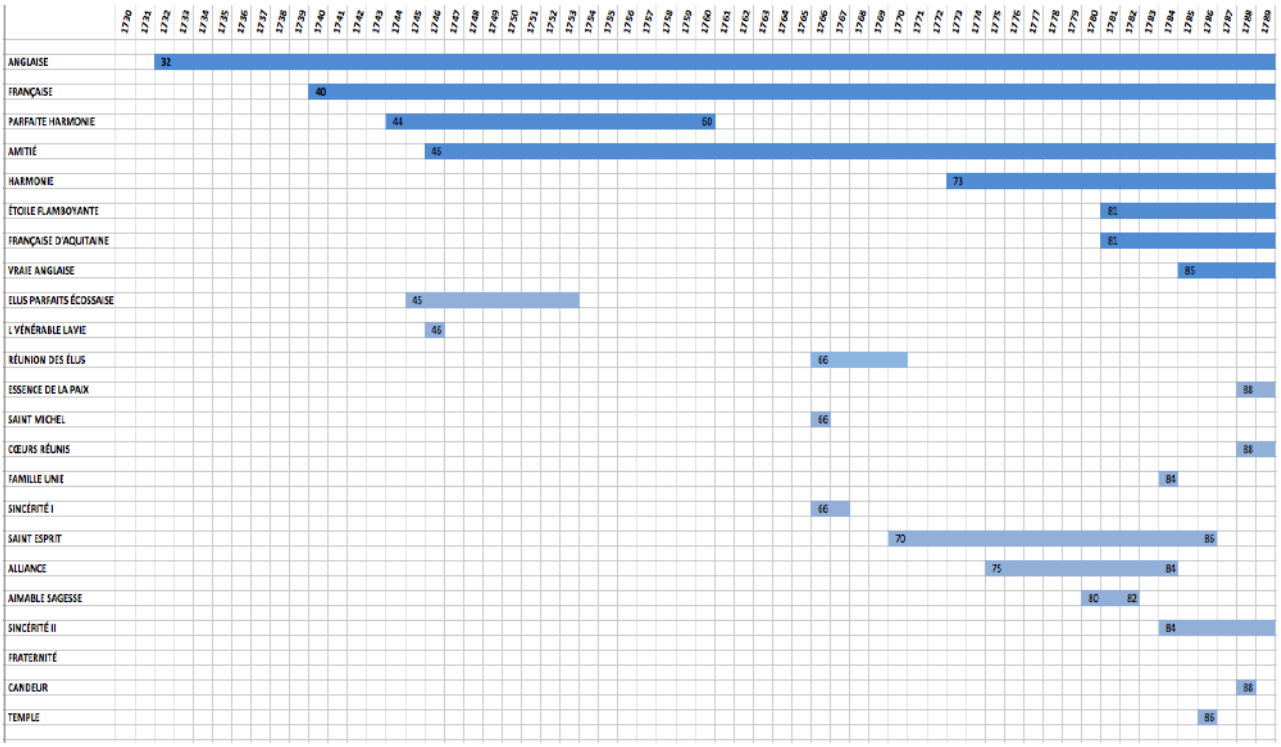

1.3.8 La chronologie des loges de Bordeaux entre 1732 et 1789

Les tensions et conflits qui animent l'orient sont représentatifs de cette sociabilité maçonnique du siècle des Lumières[1]. Les sources donnent une perception orientée : correspondances, procès-verbaux, compte-rendu, extraits de discours reflètent les justifications de chacun des acteurs. Ces affrontements et ces confrontations donnent une image plus précise d'un orient traversé par ces tentations, ces tensions qui sont un des ressorts de son dynamisme.

Au sein de l'orient bordelais s'affirme au cours du siècle une polarisation de la scène maçonnique par les loges majeures à travers leur recrutement, leur importance numérique qui s'appuie sur le prestige exploité de leur ancienneté. Face à cette domination, des pôles maçonniques périphériques se construisent au sein de l'orient et répondent aux besoins d'une population attirée par l'Art Royal. Cette ouverture maçonnique permet également de répondre aux tentations centrifuges de nouvelles obédiences et/ou nouveaux rites. Au cours du XVIIIe siècle, la propagation de l'Ordre dans l'espace urbain et social bordelais est caractérisée par la multiplication des ateliers, qui semblent suivre les mouvements de la croissance économique et démographique de la cité, autant que les moments des relations internationales.

[1] Sala C., *Les francs-maçons en terres catalanes, op. cit.*, p. 161.

Les ensembles réticulaires des loges bordelaises construisent des traits majeurs qui ne sont toutefois pas systémiques ni univoques: le système multipolaire de l'orient bordelais est caractéristique d'une franc-maçonnerie diverse au siècle des Lumières.

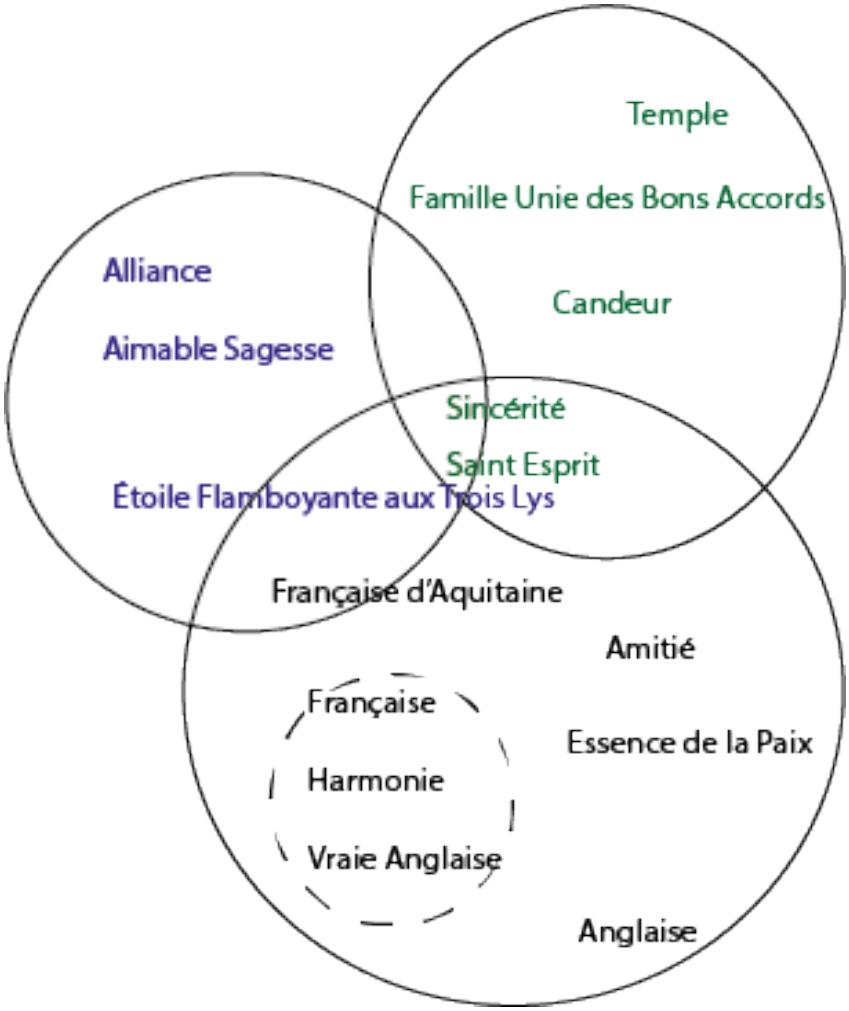

1.3.9 Schéma simplifié des sous-espaces et des liens entre les loges bordelaises à la fin du siècle : cercles de proximité et éloignements

Le travail de recherche ouvre des perspectives de réflexion qui dépassent la seule histoire des loges. Les documentations nous renseignent tant à la BNF qu'au Grand Orient de France sur les traits distinctifs de chaque atelier. Aller au-delà de ces profils est essentiel et permet d'intégrer l'appréhension du phénomène maçonnique dans son environnement profane, d'associer le comportement des individus au sein d'espaces réticulaires multiples et d'allier les échelles géographiques variables qui composent

l'espace bordelais. Les frontières de la fraternité maçonnique sont étendues et repoussées par les sources et les ouvertures historiographiques.

Au terme d'un panorama peut-être encore incomplet, la franc-maçonnerie bordelaise révèle une richesse immense de la franc-maçonnerie dans le royaume de France où l'orient de Bordeaux fait figure de pôle majeur.

CHAPITRE II

RAYONNEMENT DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE ET DE SES LOGES

La capitale bordelaise est précocement et largement touchée par le phénomène maçonnique qui rencontre un large succès auprès des élites politiques, économiques et sociales locales. Par leur dynamisme, ces loges bordelaises participent à la diffusion de la franc-maçonnerie à travers le royaume, depuis la province proche jusqu'aux frontières du pays voir jusqu'aux rivages américains. Ce rayonnement de la franc-maçonnerie bordelaise, par les loges ou les hommes initiés, s'appuie sur des réseaux multiples qui participent aux circulations multiscalaires.

Très actif, l'orient de Bordeaux s'impose comme un foyer majeur de la franc-maçonnerie du siècle des Lumières. Sur l'ensemble de ces réseaux, la franc-maçonnerie bordelaise a su s'appuyer pour étendre son influence vers les villes secondes qui organisent le territoire aquitain.

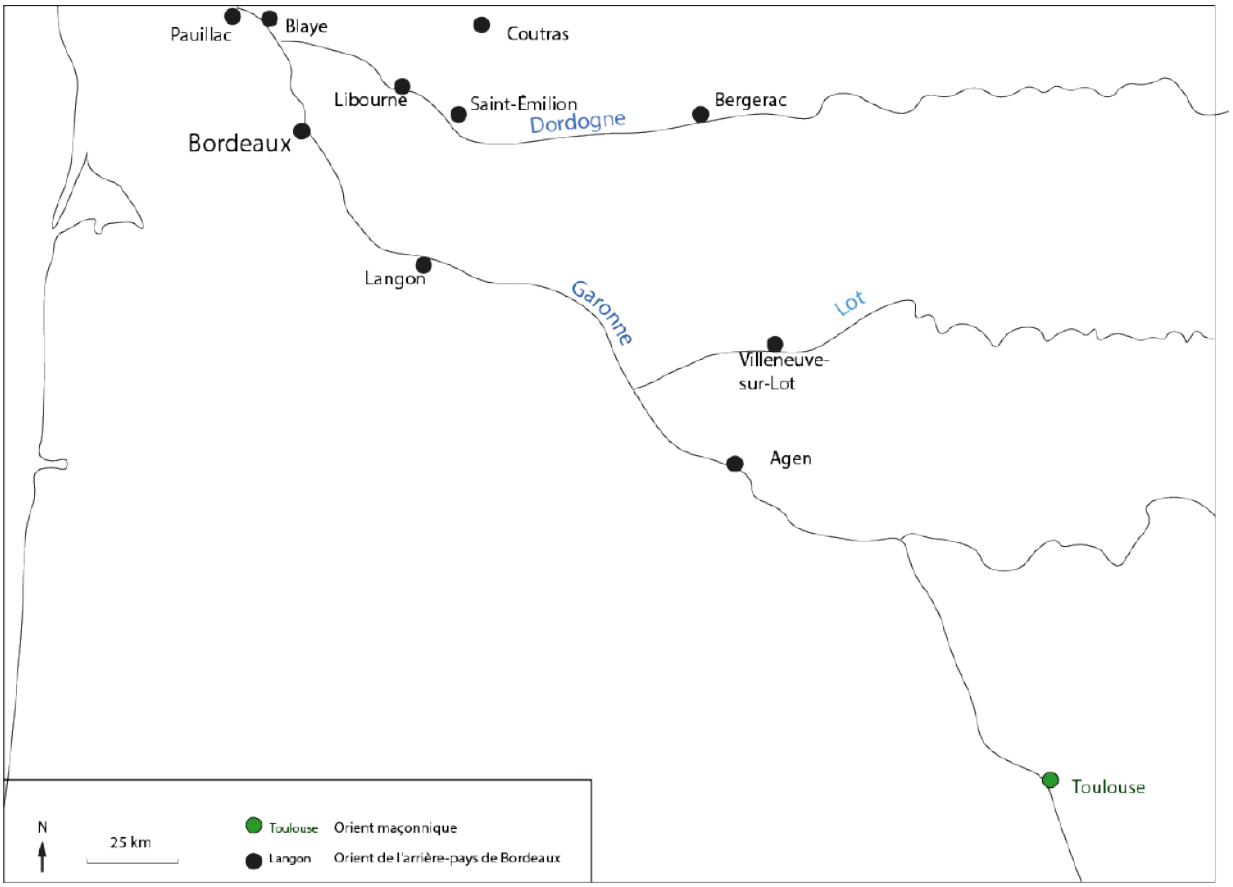

2.1.1 Les orients de l'arrière-pays bordelais au XVIIIe siècle

Déjà Johel Coutura déclarait que « le rayonnement des loges maçonniques bordelaises mériterait une étude plus attentive »[1]. Nous reprendrons cette affirmation pour tenter de dégager des pistes de réflexion qui comprennent les diffusions et l'influence des loges bordelaises vers leur environnement régional proche. Les liens étroits, démographiques et économiques, entretenus entre le port bordelais et son hinterland sont secondés par une extension de la maçonnerie depuis la capitale vers sa région. De l'amont à l'aval, l'aire d'influence commerciale bordelaise s'étend aussi jusqu'au Languedoc par le canal, mais la franc-maçonnerie bordelaise, si elle y entretient des relations et correspondances, ne s'impose pas comme motrice dans cet espace méditerranéen, face aux influences des autres foyers maçonniques. Toulouse, point de rupture de charge sur le fleuve, est aussi le point d'arrêt de l'influence maçonnique bordelaise vers son arrière-pays que l'on mesure aussi aux liens économiques.

[1] Coutura J., *La franc-maçonnerie à Bordeaux, op. cit.,* p. 34.

I-Extensions proches, les liens de la maçonnerie bordelaise vers l'arrière-pays girondin

L'extension de la franc-maçonnerie au sein de l'espace bordelais définit des seuils d'urbanité qui participent à cet accroissement du phénomène maçonnique. La capitale provinciale apparaît comme un pôle central dans cette diffusion qui s'oriente vers son arrière-pays, dynamisé par des flux démographiques et économiques et renforce ces liens. Des localités de l'environnement immédiat jusqu'aux villes périphériques, les influences sont multiples.

Un arrière-pays a quatre fonctions majeures : nourrir la croissance démographique des ports, rendre disponible un réseau de richesses et de savoir-faire, procurer des produits à échanger, constituer un marché pour les marchandises en retour. L'accessibilité à l'intérieur des terres par les routes ou des axes fluviales est importante. Bordeaux s'appuie au XVIIIe siècle sur son vaste arrière-pays : la croissance démographique de la ville repose en grande partie sur l'apport migratoire des régions alentour (plus d'un tiers des mariés dans la décennie 1780 n'est pas né à Bordeaux). Ces migrations apportent aussi des liens grâce aux parentés sollicitées par les marchands qui bénéficient ainsi de rapports privilégiés dans les constitutions de leurs réseaux d'approvisionnement ou de vente. Ainsi autour de Bordeaux, se constitue un réseau de villes et d'espaces plus ou moins lointains encerclant la capitale provinciale sur lesquelles celle-ci rayonne, des villes secondes qui s'affirment comme des relais pour la cité portuaire tout en disposant de leur puissance sur leur environnement immédiat, pôles secondaires structurant comme Blaye, Libourne, siège des pouvoirs locaux comme les présidiaux et les officiers ; le rythme économique de ces cités est claqué sur celui du grand port : économie terrestre et économie maritime se complètent.

1- Le long de la Garonne en remontant l'estuaire

Située au débouché d'un vaste arrière-pays et à la réception d'un riche avant-pays antillais et américain, la capitale de Guyenne a connu un essor sans précédent au XVIIIe siècle ; Bordeaux est le premier port du royaume grâce à son rôle dans la mise en valeur des îles des Antilles et du commerce atlantique[1].

Entre 1720 et 1780, la valeur totale du commerce bordelais passe de 13 à 250 millions de livres tournois, c'est un accroissement de plus de 4 % par an qui est bien supérieur au taux moyen du commerce extérieur français. Le commerce colonial explique en grande partie le dynamisme bordelais. En 1717, Bordeaux reçoit 20 % des importations coloniales françaises. Grâce au remarquable essor de la seconde moitié du siècle, cette part atteint 45 % en 1788, faisant ainsi de Bordeaux le premier port de France, dont l'activité incessante est immortalisée par les peintres et les voyageurs.

L'originalité bordelaise s'appuie sur un solide réseau de réexportations coloniales vers les pays d'Europe du Nord, profitant des liaisons traditionnelles nées notamment du commerce du vin. De plus, la cité girondine alimente une partie de son commerce grâce aux produits de son arrière-pays et réalise ainsi l'essentiel de ses échanges en « droiture » avec les îles, se distinguant des autres ports atlantiques du royaume. Le trafic triangulaire y est moins développé mais gagne progressivement en importance. Au milieu du siècle, il est quatre fois moins développé qu'à Nantes premier port négrier français et dix fois moins qu'à Liverpool, de loin le premier port négrier européen. D'ailleurs, la part des navires négriers dans l'armement total des Bordelais ne dépasse pas 4,4 %. Cependant, il ne faut pas en minorer le développement, avec 205 expéditions pour la seule décennie 1783-1792, Bordeaux est en passe de rattraper Nantes et arme à la traite jusque dans l'océan Indien.

Le commerce bordelais s'installe ainsi entre commerce régional et horizons atlantiques. Au débouché d'un large réseau fluvial et terrestre animé par la rivière de la Garonne, Bordeaux est la porte océane d'un riche arrière-pays. Ce dernier est structuré

[1] Marzagalli S., *Stratégies marchandes et organisation du monde du négoce en Europe et aux Amériques, fin XVIIe siècle-début XIXe siècle*, Thèse dactyl., Université Panthéon-Sorbonne, 2004 **;** Le Mao C., *Les villes portuaires maritimes dans la France moderne*, Paris, A. Colin, 2015 ; Huetz de Lemps C., *Géographie du commerce de Bordeaux, à la fin du règne de Louis XIV*, Paris, Mouton, 1975.

par la Dordogne qui rejoint la Garonne et ses affluents dont le Lot, et au-delà le canal du Midi qui rejoint la Garonne bien en amont.

De ce vaste espace économique, une multitude de marchandises rejoint le port océanique, parmi lesquelles dominent les farines et les vins, secondés par d'autres produits agricoles. La majorité de ces productions transite par le port de la Lune qui exporte à son tour vers l'arrière-pays des produits comme les sels ou les poissons séchés. Si l'intermédiation bordelaise est essentielle, les ports secondaires qui scandent les axes fluviaux ne sont pas négligés dans les circuits d'échanges.
Outre ces trafics économiques, il faut considérer les espaces et les flux migratoires qui relient Bordeaux à son environnement régional.

La rade bordelaise s'étend sur plus de deux kilomètres depuis le faubourg des Chartrons jusqu'à Sainte-Croix, elle est encombrée par les navires innombrables et par les gabarres et allèges qui assurent le transfert des marchandises sur la rade. Les berges fourmillent d'une foule bigarrée qui se presse, négociants, voyageurs ou commis, tous participent au dynamisme du port de la Lune que Claude Joseph Vernet vient esquisser pour réaliser les marines de Louis XV[1]. Les francs-maçons y trouvent une société d'accueil lors de leurs voyages, découvrent une interface fraternelle nouvelle dans laquelle ils s'incluent et qui peut leur servir d'entregent. Les loges essaiment, secondées par leurs membres, élargissant la perspective bordelaise jusqu'aux rivages atlantiques. Les premières cellules maçonniques pratiquent une activité de filiation importante, notamment lors des premières années de l'Art Royal et jusqu'au moment de la réorganisation du Grand Orient de France qui institutionnalise officiellement l'activité de filiation. L'*Anglaise* ou l'*Amitié* étendent les espaces de propagation au sein du royaume et à travers l'océan. L'*Anglaise* mène une vitalité de filiation importante au cours de son existence et dynamise l'ensemble du territoire en accordant régulièrement des constitutions jusqu'en 1780. Pour obtenir son agrégation au Grand Orient de France, elle renonce cependant à la possibilité de constituer des loges de sa propre initiative. Elle remplace cette activité par l'installation de loges locales, avec un succès limité au moins pour l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*.

[1] Claude Joseph Vernet, lui-même frère de la loge des *Neufs Sœurs*. On peut se reporter dans ce domaine aux travaux de Nathalie Kaufmann, *De la loge à l'atelier, peintre et sculpteurs francs-maçons*, Paris, Le Toucan, 2016.

Les espaces dynamisés par les loges dessinent donc une géographie de la maçonnerie bordelaise qui s'appuie sur les axes de communication[1] et sur les réseaux protéiformes où les hommes tissent des liens complémentaires. La Rochefoucauld lors de son voyage vers Bordeaux déclare « les bords de la Garonne m'ont paru fort beaux et très peuplés, je les ai vu depuis Langon jusqu'à Blaye ; ce sont des villages qui se renouvellent sans cesse et qui sont environnés de ces villes nourricières de Bordeaux »[2].

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous allons essayer de percevoir la diffusion maçonnique vers l'arrière-pays bordelais ainsi que sa projection vers un avant-pays perméable en dessinant des espaces réticulaires. La diffusion de l'Art Royal s'effectue vers les centres urbains moins importants, descendant les axes de communication économiques et sociaux depuis la métropole vers les villes secondes. Bordeaux en est un point névralgique, mais non unique ; les influences maçonniques sont nombreuses, au gré des parentèles, des liens professionnels, des déplacements ou des correspondances. La géographie maçonnique girondine et plus largement aquitaine démontre ces espaces et ces réseaux protéiformes. La capitale provinciale apparaît alors comme le lieu de rendez-vous du grand Sud-Ouest et d'une partie de l'Europe à l'écoute des pulsions de l'économie atlantique.

Si Bordeaux est un centre rayonnant autant vers son arrière-pays que vers l'avant-pays antillais et nord-américain, les réseaux de correspondance maçonnique se superposent aux réseaux commerciaux et consulaires. Les négociants et les élites du commerce et du monde de la mer trouvent dans la franc-maçonnerie un lieu où se réunir, où les vertus et les talents se rejoignent dans une identité et une pratique commune.

L'attraction bordelaise est fort logiquement plus sensible sur la vallée[3] de la sénéchaussée. Au-delà de la Gironde, négociants et marchands ou autres migrants proviennent d'un grand Sud-Ouest auquel il faudrait ajouter le Languedoc. La zone forme un vaste triangle dont les sommets seraient Bayonne, La Rochelle et Montpellier, espace dans lequel la franc-maçonnerie locale adapte ses frontières, et s'approprient les territoires touchés par ses extensions. Bordeaux et l'Aquitaine appartiennent à une

[1] Beaurepaire P.-Y., programme de l'Agence Nationale de la Recherche à l'Université de Nice Sofia-Antipolis, CITERE : Circulations, territoires et réseaux en Europe de l'âge classique aux Lumières.
[2] Desgraves L., *Voyageurs à Bordeaux, op. cit.*, p. 60 ; de passage à Bordeaux en 1783.
[3] Nous renvoyons aux travaux classiques de Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIIIe siècle, Croissance économique et attraction urbaine, op. cit.*

histoire assurément entrelacée ; la propagation de l'Art Royal s'appuie alors sur des liens entretenus à travers ces territoires et le long des voies de communication. De l'amont à l'aval, l'aire d'influence commerciale bordelaise s'étend en fait jusqu'au Languedoc par le canal des deux mers, mais la franc-maçonnerie bordelaise, si elle entretient des relations et correspondances vers Sète (ou Cette), ne s'impose pas comme motrice dans cet espace méditerranéen, face aux influences des autres foyers maçonniques. Toulouse est aussi bien le point de rupture de charge économique que le point d'arrêt de l'influence de la maçonnerie bordelaise vers son arrière-pays.

Bordeaux profite d'un système fluvial élargi et son aire d'influence s'étend le long de la Garonne, la Dordogne, le Lot, le Tarn et leurs affluents jusque dans un rayon de 200 km[1]. Le trafic fluvial gagne en intensité tout au long du siècle, approfondi par les courants de la Dordogne et les liaisons avec les rives de la Garonne, où les petits ports d'estuaire accessibles par gabarres se succèdent. Dans le vaste estuaire, le système de courants et de marées, les bancs de sable, obligent à la prudence et le recours à des pilotes pour naviguer en sûreté entre la rivière de Garonne et l'océan. Pauillac et Blaye qui sont les avant-ports de l'estuaire bénéficient de rade en eau profonde et permettent le déchargement partiel des navires de gros tonnage avant de remonter le fleuve encombré jusqu'à Bordeaux. Et inversement, ces deux ports sont les étapes ultimes des derniers chargements et des dernières instructions avant la pleine mer. Étroitement liés aux flux bordelais, ces deux ports sont aussi situés dans la sphère d'influence de la franc-maçonnerie locale. Ces espaces dynamisés par les voies de communication sont traversés par les initiatives maçonniques au long du XVIIIe siècle.

-Blaye, les *Cœurs Unis*

Blaye, en amont de Bordeaux, est un point de rupture de charge et une étape pour les navires en attente de vents favorables avant de se lancer vers l'océan ou de descendre la rivière jusqu'au port bordelais. Le port en eau profonde et les chenaux de navigation sont sensibles aux évolutions des mouvements incessants des bancs de sable, de la vase et

[1] Butel P., *Les négociants bordelais, l'Europe et les îles au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 94.

du régime des marées. Dotée d'une forteresse restaurée sous Vauban[1] la cité est dynamisée par les garnisons militaires et les activités économiques liées à son arrière-pays. La forteresse de Blaye est refondue par Vauban, sur la proposition d'un dossier qui ne met en place qu'un remaniement limité[2], complété par Fort Médoc et Fort Pâté sur l'autre rive pour assurer le verrou de l'estuaire.

En 1766, s'établit une loge à Blaye sous le titre de *Cœurs Unis*, en liaison avec les loges bordelaises de la *Française* et de l'*Amitié* qui en sont les loges installatrices. Jusqu'alors, aucune loge régulière n'est installée dans la ville mais les correspondances entretenues avec la Grande Loge de France laissent penser que des réunions sauvages se sont tenues dans la cité au gré des déplacements de frères qui ont alors pu initier aux mystères maçonniques les élites locales. Cela peut être aussi le fait de frères blayais initiés dans des loges extérieures, qui en ont rapporté la volonté d'installer une loge régulière et participent ainsi à l'expansion de la maçonnerie vers les espaces périphériques. Le mouvement maçonnique semble avoir bénéficié de la présence à Blaye du régiment de Condé Infanterie en garnison dans la citadelle entre 1765 et 1766[3].
Les structures maçonniques en place sont inconnues par les premiers frères solliciteurs qui se réfèrent alors à la loge de l'*Union Parfaite* installée à Angoulême pour assurer la médiation de leur demande et non les loges bordelaises. À cette date, ce sont les trois loges de la *Française*, de l'*Amitié* et de l'*Anglaise* qui structurent l'orient bordelais. Cette préférence orientée vers Angoulême dessine une géographie réticulaire et des circulations variables, animées par des liens locaux protéiformes. Nonobstant, les frères blayais obtiennent des constitutions de la Grande Loge de France afin de travailler dans la lumière maçonnique et s'initier aux mystères de l'Art Royal sous le regard des deux loges bordelaises liées par le fleuve[4] et non la loge angoumoisine. Les sollicitations sont justifiées auprès de la Grande Loge par les frères blayais qui déclarent « que depuis longtemps ils auraient désiré s'appliquer aux travaux sublimes de l'Art Royal de la maçonnerie non seulement pour en augmenter la splendeur, mais aussi pour pouvoir faire

[1] Sebastien Le Prestre marquis de Vauban, 1633-1707, ingénieur expert en poliorcétique et commissaire général des fortifications, il est nommé Lieutenant-général en 1688, maréchal de France en 1703. Il rédige à la fin de sa vie un projet de *Dîme royale*.
[2] Binaud D., *La sentinelle de Bordeaux, Blaye sur la Gironde*, Bordeaux, Art et Arts, 1995, p. 208.
[3] Bellemer abbé, *Histoire de la ville de Blaye*, nouvelle édition, Paris, éd. Montpensier, 1975, (1ere édition 1886), p. XXII, Introduction par Johel Coutura.
[4] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[1] 110, huit députés de *l'Amitié*, quatre de la *Française*.

un bon accueil aux frères visiteurs, ce qu'ils ne peuvent faire légitimement »[1]. Parmi les sept signataires de la demande de constitution en 1766, seuls deux se retrouvent sur le tableau établi après l'installation de la loge[2], Paul Dufresne et Pierre Chiron, tous deux bourgeois de la cité, tandis que les autres membres négociants ou membres du Parlement de Paris ne sont plus signifiés sur le tableau. L'intégration des autres frères à ses structures est temporaire, et ils peuvent n'avoir participé à la demande de constitution de la loge à l'occasion de leur séjour qu'afin de bénéficier d'une structure d'accueil fraternelle et de retrouver la douceur d'être inclus dans une société qu'ils fréquentent par ailleurs au cours de leurs déplacements. Les démarches initiées par l'atelier de Blaye sont associées à l'orient d'Angoulême, cependant la loge est installée par des députés de l'*Amitié* et de la *Française*, dont le procès-verbal dresse les étapes de la cérémonie, les contingences centrales et les revendications bordelaises contraignent les circuits locaux établis en usage. Dans cette démarche, les liens géographiques traditionnels, liés à Angoulême, sont contredits par des logiques humaines et maçonniques différentes qui orientent les relations avec la cité bordelaise de préférence.

« [Les] travaux ne purent continuer par la stérilité des ouvriers, obligés de demeurer dans l'inaction »[3] et la loge se met en sommeil du fait de l'absence de frères qui entretiennent la lumière maçonnique locale. Elle demande des reconstitutions en 1785, qui sont obtenues en avril 1786 avec rang du 15 novembre 1766, vingt ans après ses premiers feux. Cette demande est accompagnée de démarches entreprises auprès de la *Française* et de l'*Amitié* afin d'obtenir depuis leurs archives des extraits des procès-verbaux de l'installation et de l'inauguration du temple en 1766, démontrant la place essentielle des archives pour les loges, assurant leur légitimité et leur régularité. « Un frère odieux profitant de cette léthargie nous enleva nos constitutions » après la mise en sommeil ; toutefois, il ne semble pas que ces constitutions primitives aient été retrouvées ou même utilisées par ce frère. Cette justification de l'atelier pose la question de la réalité du vol des constitutions ; leur absence peut être due à leur conservation parmi les dossiers personnels d'un frère, ou une excuse face au Grand Orient de France qui depuis 1773, requiert les constitutions originales parmi les pièces nécessaires à toutes les demandes de reconstitution. Les motifs de la mise en sommeil ne sont pas davantage révélés lors des

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[1] 110.
[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[1] 110, le 28 février 1767.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 167.

demandes de reconstitution : un manque d'activité, des frères peu présents et en nombre insuffisant, le rayonnement des loges bordelaises qui brouillent la géographie maçonnique provinciale, voire un croisement de ces hypothèses. Cet oubli plaiderait pour une mise en sommeil liée à une lassitude et une désuétude de la loge blayaise, où les archives ne sont pas volées mais déplacées et peut-être perdues. Néanmoins, la perte de la constitution originale[1] est compensée par l'appui sollicité auprès des loges bordelaises qui ont participé à l'installation primitive. Le Grand Orient de France rend un avis favorable à la réinstallation de la loge les *Cœurs Unis*, délivrant les nouvelles constitutions et le pouvoir à la loge de la *Saint Martin* de Pauillac, installée depuis peu sur l'autre rive de la Garonne.

La loge des *Cœurs Unis* est donc réinstallée en 1786 par la loge *Saint Martin* de Pauillac, qui voit avec « plaisir cet heureux établissement car les membres qui la composent sont à [sa] connaissance des maçons propres à faire fleurir l'Art Royal »[2]. Cette dernière reçoit des instructions de la part du Grand Orient pour assurer cette cérémonie. La réinstallation par la loge de Pauillac est contestée par la loge des *Cœurs Unis*, qui revendique la possibilité de se faire réinstaller par la loge de l'*Amitié*[3], déjà présente lors de la cérémonie originelle de 1766. Cette situation est-elle due à la volonté de se placer dans la continuité d'une filiation maçonnique et de reconnaissance parmi les loges régulières, ou est-ce lié à la concurrence économique entre deux loges de campagne qui bordent les rives de la Garonne ? C'est également le moyen de rappeler l'ancienneté de sa création. Ce sont deux places où l'activité portuaire est importante, liée au marché de l'arrière-pays viticole et agricole, appuyée à Blaye par la présence de garnisons, vecteurs de diffusion de l'Art Royal. Le choix du Grand Orient de France en faveur de la *Saint Martin* est orienté par la jeunesse de l'atelier de Pauillac et les instructions données par le frère Duluc[4], qui lors de son déplacement dans le Sud-Ouest, a installé la loge à l'orient de Pauillac. Nonobstant, les liens avec les loges bordelaises ne sont pas perdus ; le temple de la *Française* est ouvert aux membres de l'atelier de Blaye qui se rendent avec plaisir dans cette société fraternelle lors de leurs déplacements vers la métropole provinciale.

---

[1] « Quoique ce soit une règle constante que toute demande en reconstitutions doit être appuyée du titre qui a autorisé les premiers travaux, nous avons cru pouvoir en déroger en votre faveur vu votre impossibilité de présenter le titre primitif, les attestations des deux loges de Bordeaux […] nous engage à vous accorder votre demande », GODF AR 113-3-339 f°40.

[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 167 f°3.

[3] GODF AR 113-2-338 f°20.

[4] Duluc, Maître des Cérémonies de la Chambre des Provinces du Grand Orient de France.

Trente frères qui peuplent la loge de nouveau active paraphent l'obligation maçonnique lors de l'installation de la loge[1]. Parmi ces frères, le constat s'affiche d'un renouvellement massif des membres, entre les deux cérémonies à vingt ans d'intervalle. « Votre tableau n'offre que trois membres de la précédente composition »[2] : cette remarque du Grand Orient de France dans sa correspondance en 1786 semble exagérée à la vue des tableaux conservés de la loge des *Cœurs Unis*. En 1766, la loge de Blaye semble compter sur ses colonnes vingt-et-un frères, dont seize sont à nouveau présents sur le tableau de 1787, soit un an après sa reconstitution. On peut supposer qu'ils ont participé à cette demande de régularisation et étaient attentifs à la vie maçonnique locale et à ses évolutions. Ce noyau important - plus du tiers des membres de la première loge- est activé autour de la famille négociante Binaud dont trois membres appartiennent à l'atelier : le contrôleur des Fermes Favereau, le maire Joseph Méran ou encore le chevalier de Castéa. Cette cellule maçonnique est dominée par des profils professionnels qui distinguent les négociants et les militaires. Les qualités civiles et professionnelles des membres sont un argument en faveur de la reconnaissance par les loges bordelaises, qui s'estiment engagées dans le respect de la diffusion de l'Art Royal au sein de l'environnement local.

En 1788, la majorité des membres inscrits sur les colonnes en 1787 est encore présente, marquant une pérennité de l'engagement maçonnique et une stabilité du recrutement et du rayonnement de la loge de Blaye. Ce renouveau de la loge dans la deuxième moitié de la décennie 1780 s'inscrit dans l'expansion de la maçonnerie à travers le royaume et le déplacement des centres urbains touchés par le phénomène maçonnique vers les périphéries des grandes capitales de province. Blaye est une ville qui compte 3 000 habitants, à 50 kilomètres en aval de Bordeaux, mais ce modèle hiérarchique progressif est à nuancer, la cité est touchée par l'Art Royal dès 1766. Forte de trente-sept membres à la veille de la Révolution, ce sont plus de 70 frères qui sont inscrits sur ses tableaux au fil de son existence discontinue.

Porte de départ des hommes et des marchandises vers les Antilles notamment, c'est aussi une place de garnison. La loge militaire *l'Heureux Hasard* est en garnison dans la citadelle en 1777 sous l'orient du régiment le Royal Vaisseau Infanterie, constituée en 1774 par l'*Union Parfaite* de La Rochelle. Avant sa reconstitution, c'est la loge la *Parfaite Égalité* à l'orient du Régiment irlandais de Walsh en 1783 qui maintient

[1] L'obligation maçonnique est un serment prêté par chaque frère, signé par les membres d'une loge.
[2] GODF AR 113-2-338 f°22.

l'activité maçonnique dans la cité. Cette loge militaire, constituée par le Grand Orient de France le 13 mars 1777, possède des constitutions primitives datées du 25 mars 1688. Cette loge a la particularité d'être la plus ancienne reconnue par le Grand Orient de France qui admet sa création au 25 mars 1688 et dont l'ancienneté est contestée. En 1784-1788 ce régiment est en garnison dans l'île de Ré, un de ses bataillons revient de la guerre d'Amérique[1].

La sentinelle de Bordeaux, Blaye, est organisée par une municipalité qui est composée de quatre jurats renouvelés. Dans cette cité seconde qui se développe au XVIIIe siècle, les institutions culturelles se multiplient devant les attentes d'une population en croissance. En 1781, une société sous le nom de Chambre littéraire voit le jour, « le but est de veiller au bonheur des habitants, et de défendre leurs intérêts avec tout le dévouement que peut inspirer un vrai patriotisme »[2]. L'abbé Jacques Siozard y participe et il est également inscrit sur les colonnes de la loge locale en 1766 et de nouveau dès 1785 démontrant les liens entre les deux sociétés et la permanence de son activité maçonnique[3]. Cité active, Blaye devient un foyer maçonnique qui illustre cette expansion du phénomène vers les différentes échelles urbaines.

-Pauillac la *Saint Martin*

Le bourg de Pauillac s'étend au cours du XVIIIe siècle entre seigneuries et vignobles, dynamisé par les seigneurs de Lafitte et par la présence d'une verrerie qui s'y établit en 1785. Pauillac s'appuie sur le dynamisme économique et exportateur des vignobles environnants dont les châteaux Lafitte, Mouton, Saint-Estèphe[4] ainsi que sur la réception des marchandises au débouché des voies de communication. Située sur le bord du fleuve, à dix lieues de l'estuaire, la ville offre un port sûr qui est largement fréquenté

[1] Binaud D., *La sentinelle de Bordeaux, Blaye, op. cit.,* p. 253.
[2] Bellemer abbé, *Histoire de la ville de Blaye, op. cit.,* p. 388.
[3] Il serait intéressant de faire un état comparatif des membres et les échanges réciproques qui peuvent exister entre ces deux sociétés.
[4] La population de Pauillac croît sous l'impulsion des seigneurs de Lafite qui développent la culture de la vigne autour du bourg et dont les besoins en main d'œuvre suscitent une immigration notable, alors que le Médoc devient un territoire voué à la vigne. Butel P., « Pauillac, grands propriétaires et production des vins du Médoc au XVIIIe siècle », *Le Médoc, histoire, art économie*, Bordeaux, FHSO, 1964, p. 137-149. Pijassou R., *Un grand vignoble de qualité : le Médoc*, Paris, Tallandier, 1980.

par les navires qui empruntent la Garonne. Port actif pendant la guerre d'Indépendance américaine, c'est de là que s'effectue le départ du marquis de La Fayette à bord du *Victoire* en 1777[1]. Les allées et venues entre Bordeaux, Pauillac et Blaye sont nombreuses. Dans ces deux ports en aval du port bordelais commencent les premières opérations de déchargement, afin d'alléger le navire avant qu'il remonte la rivière de la Garonne jusqu'au port de la Lune ou pour attendre les régimes de vents favorables.

Dès 1781, il est fait mention d'une prétendue loge à Pauillac dans les tensions qui agitent l'orient de Bordeaux. Sollicitée, la *Française* s'empresse de déclarer que « cette loge [de Pauillac] n'a d'autres constitutions que celle que lui a donné la loge *Française d'Aquitaine*, elle est par nous irrégulière ; une partie de ceux qui la compose ne sont point fait pour avilir l'ordre maçonnique, il y aurait quelques suppressions à faire si la loge *Française* veut appuyer de son cachet auprès du Grand Orient de France la sollicitation que lui a faite cette prétendue loge »[2].

Vingt-et-un frères sont inscrits sur le tableau présenté alors par la loge de Pauillac sous le vénéralat de François Mondeguerre[3], l'un des deux notaires de la cité. La loge *Française* ne précise pas les frères qu'elle juge inaptes à appartenir à la maçonnerie par leurs qualités civiles hormis le frère Bernard Glaudon, négociant et officier en 1783 qui en est exclu en 1784[4]. Le profil de recrutement de la loge s'ouvre aux notables locaux, marchands, capitaines de navire, ou chirurgiens. Ignorant l'opposition manifestée par la *Française*, l'atelier de *Saint Martin* poursuit son activité. Il multiplie les initiations, comptant trois nouveaux apprentis en 1784, et renouvelle ses demandes de régularisation. Les tensions bordelaises s'exportent vers ses périphéries et Pauillac n'est pas épargné. L'orient s'empare de ces bouleversements, d'autant qu'ils concernent les questions de sa régularisation et de sa légitimité : « la mésintelligence des différentes loges de l'orient de Bordeaux entre-elles, nous fait craindre d'y participer par la raison que nous serions installée par l'une plutôt que par l'autre »[5]. Les demandes de régularisation aboutissent et la loge de Pauillac est constituée sous le titre de *Saint Martin* le 29 septembre 1785. Le nom de la loge est associé à la paroisse liée à la confrérie des pilotes établie dans la

[1] Grosvallet C., « La construction navale à Bordeaux : l'exemple du navire *La Victoire* qui mena le marquis de La Fayette en Amérique en 1777 », *Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2011, n°17, p.195-213. En 1780, c'est à bord de l'*Hermione* cette fois que La Fayette rejoint l'Amérique.

[2] GODF AR 113-2-475 f°96.

[3] Notaire, juge civil, juge de police, négociant, François Mondeguerre est reçu maçon en Angleterre en 1762.

[4] Il semble être de nouveau affilié à la loge de Pauillac en 1787.

[5] GODF AR 113-2-366 f°37.

chapelle de Notre-Dame de l'église paroissiale de Saint-Martin de Pauillac, tradition qui se perpétue par la loge maçonnique. Au sein de la société locale, la place des gens de mer est forte, notamment les pilotes royaux qui sont essentiels pour naviguer dans les eaux de l'estuaire et guider les bateaux dans le chenal de navigation sans cesse en mouvement face au régime des vents et des courants. En 1750, la cité compte cinquante-sept pilotes et bateliers dont trois officiers des milices des garde-côtes, vingt-quatre notables dont neuf bourgeois et deux notaires. De plus, devant l'accroissement de la ville, le nombre de marchands se multiplie. Ils sont associés pour une part au monde de la viticulture[1]. L'ensemble de la population s'établit entre 1 500 habitants[2] et 1 800 habitants en 1770[3] et c'est au sein de ce noyau urbain qu'un atelier maçonnique apparaît, semblant nécessaire pour les notables locaux et pour les visiteurs.

La loge est alors installée en novembre 1785 par le frère Duluc, officier du Grand Orient de France[4] en déplacement dans le Sud-Ouest du royaume et non pas par l'une des loges voisines. Il se peut que cette démarche soit la conséquence de réticences soulevées au sein de l'espace maçonnique régional. Régulière en 1785, la loge de Pauillac s'impose dans le paysage local. En 1786 elle est sollicitée par le Grand Orient de France pour réinstaller la loge voisine de Blaye[5], comme nous l'avons vu, sur l'autre rive de l'estuaire de la Gironde.

Cet essor correspond à un attrait vis-à-vis de ce phénomène maçonnique appuyé par le transit et les voyageurs maçons dont plusieurs représentants étrangers. La loge de Pauillac reçoit plusieurs capitaines de navire étrangers présents sur son orient du fait de leurs exigences professionnelles, et certains de ses frères se voient dans l'obligation de se rendre en Angleterre, déplacement à la faveur duquel ils sollicitent des certificats[6] afin de favoriser leur voyage et leur réception dans la société maçonnique. Le commerce européen anime les réseaux de la loge locale. Il faut aussi un terreau favorable aux idées et une sociologie qui y réponde, ce que le développement du port médocain apporte.

---

[1] Dubuc F., *Histoire de Pauillac, des origines à la Révolution*, Talence, Société Archéologique et Historique du Médoc, 2002, p. 121.

[2] ADG, C 1307, État des naissances, mariages et décès de la Généralité de Bordeaux, 1770.

[3] Morinière B., « La population de Pauillac aux XVIIIe et XIXe siècles, 1750-1900 », *L'Estuaire de la Gironde de Pauillac à Blaye*, Bordeaux, FHSO, 1995, p. 111-120.

[4] Maître des cérémonies de la Chambre des Provinces. GODF AR 113-2-366 f°9-16.

[5] GODF AR 113-2-339 f°40.

[6] GODF AR 113-2-472.

Par la suite, face au dynamisme de son environnement profane et de son activité maçonnique, la loge s'éloigne de l'agitation de l'espace régional. Des critiques vis-à-vis de la *Française d'Aquitaine*, qui fut pourtant une des premières loges locales à reconnaître ses travaux et lui ouvrir ses portes, sont énoncées sans détour : « Nous n'hésitons pas à faire mettre sur votre autel nos justes sujets de plaintes […] Vous avez souffert sans le réprimer qu'un de vos membres puisse dire la loge *Saint Martin* est une fille audacieuse qui loin de recevoir les conseils de sa mère semble au contraire vouloir lui donner des leçons […] seul le Grand Orient de France peut prétendre à la maternité de cette Respectable Loge »[1]. Cette autonomie manifeste vis-à-vis de l'orient de Bordeaux marque des relations maçonniques diverses parmi lesquelles les loges bordelaises sont un acteur mais pas l'unique ressort des loges de campagne qui affirment leur légitimité et leur activité.

2-En amont du port de la Lune, la diffusion maçonnique vers l'intérieur de la province

Les liens entretenus par la cité bordelaise s'étendent vers son proche arrière-pays, le long de la rivière de la Garonne. Ces liens sont multiples et reposent sur le rayonnement de la capitale provinciale et son expansion vers les espaces seconds grace aux voies de communication, aux liens des hommes et aux influences économiques essentiellement.

- Libourne La *Fidélité*

Libourne, établie sur les rives de la Dordogne, est une ville présidiale où est installé un greffier de l'Amirauté depuis 1728[2] et est dynamisée par la rivière et liée à la Saintonge et l'Aunis par les voies de communication.

La loge de la *Fidélité* à Libourne, est constituée par la Grande Loge de France en 1768 et elle est installée par les loges bordelaises de la *Française* et de l'*Amitié*. Ces

[1] GODF AR 113-2-339 f°28, 1787.
[2] Cocula A.-M., *Un fleuve et des hommes, les gens de la Dordogne au XVIIIe siècle*, Paris, Tallandier, 1981, p. 311.

dernières sont des recours presque systématiques dans le paysage girondin : l'*Anglaise,* loge-mère[1] de l'orient bordelais, pourrait répondre aux sollicitations locales mais elle se tient en retrait du fait de son obédience britannique. Les constitutions sont délivrées en faveur du vénérable Trigant et des premiers officiers Rapin et Bodet, apportées à Libourne par les députés des deux loges bordelaises à l'occasion de la cérémonie qui installe la *Fidélité* « rue Sainte Cécile, paroisse Saint-Jean à Libourne »[2]. Les loges principales s'opposent à la reconnaissance des ateliers qui voient le jour au cours de la décennie 1760 dans la capitale provinciale ; elles semblent favorables à la création et la régularisation de loges dans la province au-delà des quatre lieues prohibées par le contrat de 1750. Ces nouvelles loges qui se placent dans leur sillage et sous leurs auspices bienveillants, leur permettent un rayonnement et une influence qui transcendent les murs de la ville.

En 1775, la loge se plaint d'avoir perdu la majeure partie de ses membres appelés dans d'autres villes ; le dynamisme se délite progressivement. La loge, tombée en désuétude, profite alors de la présence de la loge militaire la *Parfaite Union* du régiment Royal Champagne Cavalerie[3] en garnison entre 1777 et 1780 pour restaurer son activité. Le régiment est toujours présent en 1779 lorsque la *Fidélité* demande une reconstitution en 1779 au Grand Orient de France. La loge militaire en garnison dans la cité de Libourne joue un rôle d'intermédiaire et peut-être de catalyseur auprès de la loge libournaise, en fréquentant le temple local et en intervenant comme relais auprès du Grand Orient pour cette demande de reconstitution[4]. Ce sont quinze frères qui participent à la demande de reconstitutions ornant de leur signature les correspondances adressées au Grand Orient de France. Toutefois, nous ne connaissons pas exactement le profil professionnel des membres de la loge primitive de 1768, où les représentants du négoce et du monde de la loi doivent dominer du fait du profil libournais, ville présidiale. Par la comparaison du tableau des officiers présenté lors de l'installation en 1768 et celui de 1779 lors de la demande de reconstitution, nous pouvons constater que seuls trois des huit officiers de

[1] Les loges mères jouent un rôle pionnier dans la diffusion de la franc-maçonnerie par la constitution et l'affiliation de loges dites filles dans leur sillage. Ces loges-mères assurent leur position par leur ancienneté, leurs lettres de constitution et leur régularité. Face au renforcement de la centralisation, exacerbée par le Grand Orient de France ce rôle dans le royaume de France tend à diminuer, approprié par le Grand Orient lui-même qui appartenait surtout aux loges des capitales provinciales périphériques, Marseille, Lyon ou Bordeaux.

[2] GODF AR 113-2-320 f°2.

[3] La loge de la *Parfaite Union* est constituée en 1773.

[4] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 253 f°1.

1768 sont encore présents dix ans plus tard : les frères négociants Bodet, Boyer et Fontemoin. L'avocat Trigant qui a obtenu les constitutions originales de la Grande Loge de France, n'est plus mentionné sur les colonnes de la loge de Libourne ; on le retrouve toutefois au sein de la *Française* de Bordeaux entre 1778 et 1780. La *Fidélité* se retourne vers ses premiers appuis dans ses démarches et obtient à nouveau l'appui de l'*Amitié* et de la *Française*. Cette dernière réinstalle la *Fidélité* en juillet 1781, après les reconstitutions délivrées le 17 mai 1781. Elles lui reconnaissent une ancienneté régulière datée du 2 décembre 1779 et des travaux débutés le 20 août 1768[1], l'affirmant comme précoce dans le payage maçonnique. La place des liens familiaux et des proximités professionnelles dans le recrutement s'inscrit parmi les cinquante-et-un frères présents entre 1779 et 1782. Une nouvelle loge militaire, la *Tendre Fraternité* à l'orient du régiment Royal Pologne Cavalerie, en garnison en 1789 dans la cité, contribue au dynamisme de l'orient libournais qui toutefois renonce à son activité lors des événements révolutionnaires.

- Langon La *Fraternité*

La ville de Langon, située en amont de Bordeaux sur la Garonne, est touchée par le phénomène maçonnique à la veille de la création du Grand Orient de France, ce qui explique que les premières constitutions soient délivrées par la Grande Loge de France en octobre 1772. Ce diplôme est accordé en faveur des frères Boissonneau, Souliagou et Bardinet afin de régulariser un atelier qui procède à des travaux maçonniques depuis quelques mois. Dès l'année 1771, Langon s'intègre aux dynamiques maçonniques bordelaises et contacte les loges de cet orient, notamment l'atelier du *Saint Esprit* nouvellement apparu. La *Fraternité* reçoit ses constitutions l'année suivante de la Grande Loge de France, mais si la loge de Langon demande ses reconstitutions auprès du Grand Orient de France dès 1774, celles-ci se font attendre, du fait de la poursuite de ses relations avec les loges irrégulières bordelaises de la *Saint Esprit* ou de l'*Alliance*[2]. Ces correspondances et les visites entre membres de ces loges perdurent, y compris après la reconstitution de la *Fraternité* par le Grand Orient de France le 3 septembre 1778, suscitant les oppositions des loges bordelaises menées par la *Française* et l'*Harmonie*.

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[5] 54.
[2] GODF AR 113-2-87 f°5.

Leurs portes sont alors fermées aux quatorze membres qui composent alors la *Fraternité*. La situation de la *Fraternité,* en marge de la vie maçonnique régulière, s'accentue lorsque ses membres visitent la *Française d'Aquitaine*[1]. Celle-ci, constituée en 1781, reste en proie aux hostilités de la *Française* dont elle est issue, d'autant que la *Française* est associée aux loges de l'*Harmonie* et la *Vraie Anglaise.* Par ses inclinaisons et ses amitiés, la *Fraternité* s'inscrit dans un schéma alternatif de la vie maçonnique régionale, « située à sept lieues de Bordeaux »[2] et étroitement liée aux dynamiques économiques de la métropole provinciale.

Les trois membres fondateurs poursuivent leurs activités au sein de leur loge, appartenant à un noyau important et pérenne de frères où les relations personnelles, professionnelles et fraternelles s'entremêlent et assurent une stabilité au recrutement de la loge langonaise. Ce sont plus de soixante-sept frères qui sont inscrits sur les colonnes de la *Fraternité* sur une décennie, entre 1774 et 1784.

Les liens avec la capitale régionale sont d'ailleurs mis en évidence lors de la diffusion du mesmérisme[3] qui recueille un succès certain à Langon. Les frères langonais sont perméables à cet attrait culturel qui se diffuse depuis Paris via Bordeaux.

- Coutras Les *Frères Unis*

« Des frères maçons de différentes loges, rassemblés sous l'orient de Coutras et désirant continuer les travaux de l'Art Royal se sont adressés à [la *Française*] pour leur procurer les moyens d'établir un atelier »[4], afin que celle-ci joue le rôle d'intermédiaire et d'appui auprès du Grand Orient de France vis-à-vis de la démarche engagée par des frères installés à Coutras au cours de l'année 1781.

Cette ville au carrefour des routes de Bordeaux, Périgueux et Angoulême, est installée sur les bords de la Dronne, affluent de l'Isle qui se jette dans la Garonne à Libourne et compte environ 3 000 habitants à la fin du siècle. Les élites locales cherchent à gouter la douceur de l'entre-soi et se réunissent en un atelier maçonnique. Celui-ci cherche à obtenir sa régularisation. Pour cela, il sollicite l'*Anglaise* de Bordeaux en 1782 comme

[1] BNB Minsk, 091/86, 1786.
[2] GODF AR 113-2-816 f°35.
[3] Darnton R., *La fin des Lumières, le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Perrin, 1984.
[4] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 219 f°8.

relais de sa demande de constitutions auprès du Grand Orient de France[1]. La place donnée à la *Française* et la *Fidélité* de Libourne par la suite semble privilégiée l'hypothèse d'un silence maintenu par l'*Anglaise* dans cette affaire et son retrait des affaires locales. Ce sont aussi les liens de proximité avec ces loges qui sont signalés avec la loge libournaise par un recrutement semblable et la *Française* par son rôle ancré dans l'espace régional.

Cette démarche entreprise par Coutras est paraphée par six membres de la *Française*. « Le rapport d'un de nos frères qui les connaît tout particulièrement » décide la *Française* à accorder des constitutions provisoires à ce jeune atelier. Les signatures, accompagnées des symboles des hauts grades[2], laissent à penser que les liens entre la *Française* et les *Frères Unis* à Coutras sont issus d'une pratique commune, peut-être dans la même loge rouge ou de rencontres maçonniques dans d'autres ateliers. La *Française* accorde sous son autorité des constitutions provisoires en attendant les réponses du Grand Orient, sollicité pour obtenir une régularisation. Les frères composant l'atelier de Coutras sont considérés comme dignes d'appartenir à l'Art Royal et d'en diffuser les lumières et pratiquer ses mystères, après l'examen de ses tableaux recensant qualités civiles et maçonniques des membres par les loges bordelaises chargées de délivrer leur avis.

La loge la *Fidélité* de Libourne qui est également conviée à examiner les membres qui constituent l'atelier des *Frères Unis* déclare connaître la plupart des hommes qui composent le tableau et considère que les membres qui doivent « la composer portent en eux les germes de ces qualités sociales qui [peuvent] honorer la maçonnerie »[3]. Libourne, située au sud de Coutras à la confluence de l'Isle et de la Dordogne, est touchée par la franc-maçonnerie depuis quinze ans. Cette loge libournaise déclare que l'initiative de la création d'une loge à Coutras revient à la loge de *Saint Julien* de Bordeaux associée à un frère de Rodez. La médiation est le fait d'un frère autrefois affilié à la loge de Libourne qui est désormais installé à Coutras et justifie son intervention. Le fait que la *Française* soit favorable à la création de cette loge pose la question de la réalité de cette création par la loge la *Saint Julien*[4] à laquelle la *Française* est hostile. Toutefois, la création d'un atelier dans ces marges démontre le rayonnement de la maçonnerie bordelaise vers son arrière-pays et son implication dans la diffusion et la régularisation de l'Art Royal.

---

[1] GLDF 112-4-48 f°45.

[2] Les membres de la *Française* accompagnent leur paraphe du symbole du grade de « chevalier Rose-Croix ».

[3] GODF AR 113-2-472 f°92.

[4] La loge *Française d'Aquitaine* est installée près de la porte Saint-Julien à Bordeaux.

L'atelier de Coutras procède à ses premiers travaux le 9 mai 1781[1]. Il obtient ses constitutions par le Grand Orient de France et il est installé en mai 1782 par la loge voisine la *Fidélité*. Dix-sept frères sont inscrits sur le premier tableau de la loge qui atteint le sommet de son recrutement en 1788 alors que trente-deux frères peuplent la loge[2]. Une stabilité des frères est perceptible, ils sont organisés autour d'un noyau fort et structurés par des liens familiaux et professionnels où les notables locaux s'insèrent, aux côtés des représentants du monde de la robe. Les Bonnin ou les Vacher, Jean Limouzin ou encore le notaire Deluze Létang en sont des membres émérites. Ce dernier est membre de la loge de la *Fidélité* de Libourne en 1779, devenant un intermédiaire entre les deux loges. Distante de vingt kilomètres, la loge libournaise est la plus proche jusqu'à la création d'un atelier local. Ce dernier, par ses affiliations, exploite les requêtes d'initiation et d'affiliation au gré de la géographie maçonnique régionale, cherchant à répondre aux besoins de participer à une communauté fraternelle. Pierre Deluze Létang se détache de la cellule de Libourne en faveur du nouvel atelier qui allume ses feux à Coutras aux côtés de quelques-uns de ses frères de loge comme Desmirail qui suit le même parcours maçonnique et se détache de la loge libournaise au profit de la loge de Coutras en 1781 ou encore Pierre Jay contrôleur des actes dans la ville voisine de Guîtres. Ces transferts répondent probablement à un choix maçonnique et géographique. Le cas de ces trois frères illustre les liens et les déplacements qui existent au sein de la province bordelaise, liens qui ne sont pas unilatéraux vers la métropole mais intra-provinciaux et dynamisés par les axes de communication liés à l'Isle et la liaison Périgueux-Bordeaux. Les nécessités professionnelles, personnelles et financières de ces élites s'imposent, en parallèle avec l'attrait exercé par la franc-maçonnerie. Cet attrait se remarque également par le recrutement étranger de la loge et la place pérenne occupée par deux frères irlandais, Richard Pendergast et Richard Talbot, tous deux membres du clergé[3]. Dans une cité d'environ 3 000 habitants dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, la loge recrute un éventail des élites locales, qui se retrouvent dans la loge et pratiquent une sociabilité d'entre-soi ouverte aux influences régionales et étrangères. Les sources ne permettent toutefois pas de connaître la vie quotidienne de cette loge qui se développe dans la

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 219.

[2] Trois frères nés à Coutras sont présents dans les loges bordelaises de l'*Amitié* et de *l'Étoile Flamboyante aux Trois Lys*, ou de la loge guadeloupéenne du Petit Canal.

[3] Loupes P., « Les ecclésiastiques irlandais dans le diocèse de Bordeaux sous l'Ancien Régime », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1974, n°23, p. 181-192.

décennie 1780 et illustre la diffusion progressive de la maçonnerie vers les strates urbaines inférieures, assurant ainsi le maillage de l'Art Royal à travers le royaume.

- Saint-Émilion La *Saint Jean d'Écosse*

La loge de Saint-Émilion[1] naît en 1783 et s'affilie au Rite de la Stricte Observance Templière, qui s'est développé à Bordeaux quelques années auparavant, au carrefour des influences franco-germaniques. Le Rite Ecossais Rectifié de Willermoz est refusé par la loge de la *Saint Jean d'Écosse* qui choisit de conserver son rite. À l'image de Bordeaux, les rites étrangers et les influences externes traversent le territoire aquitain. C'est un enjeu entre les pouvoirs locaux et un objet de dispute face à la politique lancée par le Grand Orient de France de centralisation et d'encadrement national. Les demandes de constitutions de la loge de Saint-Émilion sont refusées en février 1786, devant la question de l'irrégularité, alors même que le Directoire Écossais d'Occitanie dont elle dépend, a obtenu son agrégation à l'obédience parisienne.

À la veille de la Révolution, la cité sur les hauteurs de la Dordogne compte environ 2 000 habitants[2]. Elle est dirigée par une municipalité composée d'un maire et de quatre jurats, un procureur syndic et un secrétaire greffier. Jean Guadet, maire de 1779 à 1790 et Élie Guadet, futur député de l'Assemblée Législative, appartiennent tous deux à une grande famille locale et dynamisent la vie de l'atelier. Les institutions locales sont pourvoyeuses de francs-maçons pour la loge locale. Aux côtés des notables et négociants, des membres du clergé sont représentés, liés à la présence d'un couvent de frères mineurs ou cordeliers comprenant deux moines, un couvent de frères prêcheurs de quatre moines et un chapitre collégial qui compte un doyen et neuf chanoines. Plusieurs libournais fréquentent la loge de Saint-Émilion représentants du négoce ou notables.

Touché dès la décennie 1760, l'arrière-pays bordelais reflèe les rythmes maçonniques de la capitale provinciale et du royaume : les premiers ateliers apparaissent

[1] Je souhaite remercier ici Jean-Mathieu Robine pour ses rencontres éclairées.
[2] Guadet J., *Histoire de Saint-Émilion*, Paris, Res Universis, 1991, p. 189.

après la paix de Paris dans la décennies 1760 mais c'est réellement au cours des dernières années de l'Ancien Régime que le phénomène se répand.

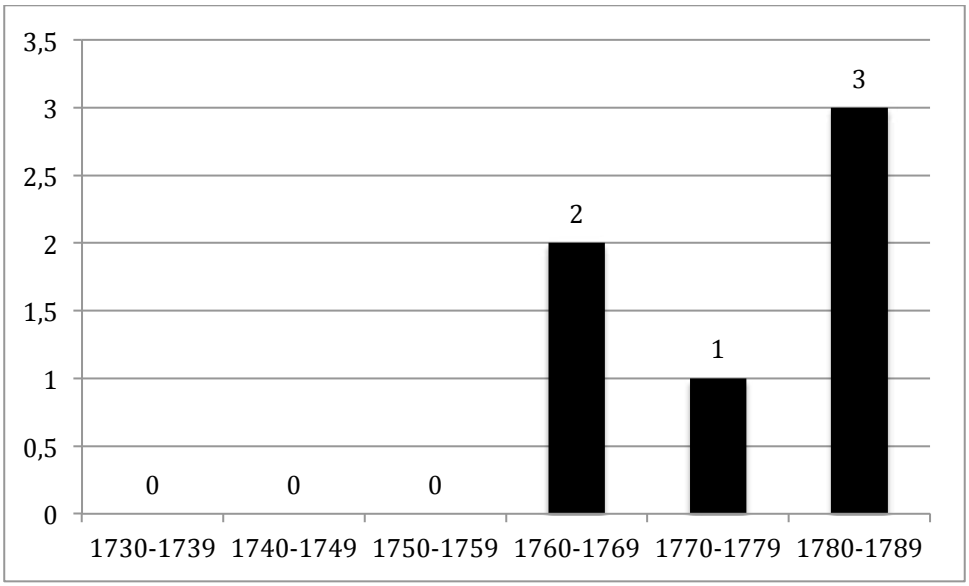

2.1.2 Rythme de créations des loges dans l'arrière-pays immédiat de Bordeaux

Le maillage du Sud-Ouest est important à la fin du siècle où Bordeaux, espace nodal, rayonne et polarise un territoire dynamique. La diffusion de la franc-maçonnerie, plus tardive dans les espaces seconds du Sud-Ouest réflète un seuil d'urbanité qui rythme les créations, mais cette diffusion est foncièrement le reflet des relations multiples qui structurent ces territoires : réseaux d'hommes, réseaux économiques, réseaux de communication.

3- Les loges militaires

Il apparaît pertinent également de se pencher sur les loges militaires qui sont d'un autre genre et participent également à l'essor et à la diffusion du phénomène maçonnique. Celles-ci sont des loges itinérantes constituées au sein des régiments par des hommes avides de s'associer au phénomène maçonnique. Sous l'Ancien Régime, la loge militaire n'est pas strictement définie par les instances maçonniques, néanmoins celle-ci est reconnue par l'obédience et travaille sous le regard du Grand Architecte de l'Univers. Ces ateliers, mobiles, s'attachent à s'intégrer à leur environnement local le temps de la

garnison : l'appartenance maçonnique devient une outil et moyen pour ces militaires de s'insérer aux côtés des élites et franc-maçons locaux.

Les ateliers militaires mentionnés dans les archives des loges bordelaises appartiennent aux loges qui sont attachées à l'orient d'une unité militaire déterminée, elles sont appelées régimentaires ou ambulantes. À la fin de la décennie 1780, l'armée royale comptabilise plus d'une centaine de cellules maçonniques[1] dont la majorité est installée dans les troupes d'infanterie. La Marine compte cinq loges, dont trois sont allumées à bord des vaisseaux du roi et deux dans les régiments coloniaux[2] dont un stationné en Guadeloupe[3]. Ce monde militaire participe à la diffusion du phénomène maçonnique[4] ; il est séduit par cet espace de sociabilité présent tant dans les régiments que dans les villes de garnison qui permet de lier des hommes en déplacement constant et éloignés. La franc-maçonnerie présente un espace connu et reconnu de société. Cette grande mobilité diffuse ce goût de l'Art Royal.

Les loges militaires entretiennent des liens étroits avec les loges locales. Elles initient un grand nombre de militaires, procèdent à leur installation, leur prêtent leur temple, les reçoivent comme visiteurs et servent d'intermédiaires.
Nous nous attarderons sur les loges militaires installées dans les orients des régiments en garnison dans la capitale de Guyenne, qui, le temps de leur présence, s'insèrent dans des circuits maçonniques de proximité auprès des loges civiles environnantes. Les loges en garnison à Blaye ou Libourne sont également intégrées à la vie maçonnique locale.

[1] Sur ces 105 loges relevées en 1789, 23 ne sont pas entrées en relation avec le GODF.
[2] Quoy-Bodin J.-L., « Le militaire en maçonnerie, XVIIIe-XIXe siècles », *Histoire, Économie et Société*, n°2, 1983, p. 549-576, p. 555.
[3] Elle compte en 1788 21 officiers du régiment, loge les *Vrais Soutiens* de la Guadeloupe, fondée en 1784, elle est reconstituée en 1786. Elle suspend ses travaux en 1788 en raisons de « circonstances orageuses et des discussions politiques » ; BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^{2} 7 f°60.
[4] Quoy-Bodin J.-L., *L'armée et la franc-maçonnerie au déclin de la monarchie sous la Révolution et l'Empire* Paris, Economica, 1987.

-Loge les *Vrais Amis* Médoc Infanterie[1]

Le régiment de Médoc Infanterie est en garnison à Poitiers en 1780 puis en Aunis. L'année suivante, il occupe le Château Trompette de Bordeaux avant de partir en octobre 1781 à Perpignan, où il stationne jusqu'en 1784, avant de se déplacer successivement à Collioure, Béziers et Montpellier entre 1784 et 1788. La loge des *Vrais Amis* séante à l'orient du régiment est constituée par le Grand Orient de France le 6 juillet 1780, après avoir sollicité une régularisation par une planche dès le 27 mars 1780[2]. La loge militaire présente sur ses colonnes onze frères lors de son installation par la loge de la *Vraie Lumière* à l'orient de Poitiers[3]. Elle déclare « rendre une justice impartiale à cette Respectable Loge en assurant [le Grand Orient de France] que nous croyons cet atelier comparé de manière à mériter le titre qu'il sollicite »[4]. Les effectifs augmentent progressivement, les premiers onze frères nommés sur le tableau de la loge les *Vrais Amis* appartiennent tous au régiment du Médoc Infanterie, puis ce sont treize et dix-huit membres présents respectivement en 1781 et 1782. Pendant l'année de garnison dans la capitale de Guyenne[5], la loge *Anglaise* est la loge privilégiée de ces relations fraternelles maçonniques. Cette dernière est d'ailleurs sollicitée, « l'entrée du temple [est accordée] à trois députés de la Respectable Loge des *Vrais Amis* du Régiment de Médoc […]. Le sujet de leur députation était de prier la Respectable Loge de leur permettre de tenir leurs assemblées pendant quelque temps dans leur local n'en ayant pas pour le présent, ce qui leur a été accordé d'une commune voix »[6]. Cette ouverture du temple est sans doute facilitée par les visites que la loge des *Vrais Amis* effectue dans le temple de l'*Anglaise* à l'occasion de ses tenues au début de l'année 1781. Les locaux de l'*Anglaise* sont de plus installés à proximité de la forteresse. Cette loge militaire, itinérante par nature, n'est présente au sein de l'orient bordelais que durant une année, entre l'automne 1780 et

[1] La loge qui semble se tenir à l'orient de ce régiment n'apparaît pas dans l'ouvrage de Jean-Luc Quoy-Bodin ; Quoy-Bodin J.-L., *L'armée et la franc-maçonnerie au déclin de la monarchie sous la Révolution et l'Empire* Paris, Economica, 1987.
[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 9 f°64, à Poitiers.
[3] Le Bihan A., *Loges et chapitres, op cit.,* p. 301.
[4] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 9 f°62, le 8 décembre 1781 de Perpignan.
[5] Le régiment semble stationné au Château Trompette durant l'année 1781, tandis que le temple de l'*Anglaise* se trouve dans le quartier des Chartrons.
[6] GODF AR 113-2-96 f°50, le 1er mai 1781, l'*Anglaise*.

l'automne 1781[1], avant de se déplacer à Perpignan, ce qui n'empêche pas ses frères d'entretenir les liens précédemment noués dans une ouverture fraternelle et harmonieuse. « C'est avec le plus grand regret que nous avons quitté l'orient de Bordeaux, nous avons perdu des frères dont le souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs […] honorez-nous toujours d'une correspondance qui nous sera chère», correspondance qui leur permet d'exprimer leur reconnaissance devant les « obligations que vous nous avez [accordé] pendant notre séjour sur votre orient et les faveurs que vous nous avez faites »[2].

Il s'agit toutefois aussi de savoir ce qu'il en est de la réalité des liens entretenus par les correspondances de ces loges, notamment les militaires qui par leur itinérance cherchent à s'ancrer dans le territoire maçonnique au gré des déplacements. Ces liens lui permettent d'asseoir une légitimité et d'exalter la vie de son atelier.

Le recrutement de ces loges semble reproduire la ségrégation sociale existant parmi les cadres de l'armée et renforcée par les ordonnances de 1781 et 1788, marqué la domination de la petite noblesse de province. De plus, la séduction de l'écossisme se remarque parmi les rangs de la loge des *Vrais Amis* : parmi les onze frères présents en 1781, seuls quatre n'ont que le rang de maître, tandis que les sept autres ont des grades écossais supérieurs[3].

-La Saint Jean de Jérusalem de la Tendre Amitié au Royal Vaisseaux Infanterie [4]

L'une des plus anciennes loges militaires connue en France est celle de Royal Vaisseaux, allumée le 14 juin 1745[5]. Elle est fondée par la loge de l'*Heureuse Rencontre*

[1] La correspondance est expédiée vers le Grand Orient depuis Bordeaux dès novembre 1780, montrant l'activité maçonnique qui se maintient et se poursuit au gré des déplacements de troupes. La suite de la correspondance de la loge les *Vrais Amis* suit les déplacements à Perpignan dès novembre 1781.

[2] GLDF 112-4-48 f°18.

[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 9 f°65, Grade de Élu, Rose Croix et G[rand] É[cossais] en 1780, ces grades écossais ne sont plus mentionnés dans le tableau de 1781 envoyé au Grand Orient de France.

[4] Loge de *Royal Vaisseaux*, archives conservées à la BNF, Cabinet des Manuscrits. Le Fonds maçonnique sous la côte FM^2 13 est incommunicable, nous n'y avons pas eu accès.

[5] Loge *Saint-Pierre* au régiment de Bonnac, loge des *Gardes Suisses* régiment des Gardes Suisses, loge de *Bourbon* régiment de Bourbon Infanterie, loge *Saint Pierre* au régiment de Boulonnais, loge de *Tresnel* au régiment de Tresnel, Quoy-Bodin J.-L., « Le militaire en maçonnerie, XVIIIe-XIXe siècles », *Histoire, Économie et Société*, n°2, 1983, p. 549-576, p. 551.

de Brest, elle-même fille de l'*Anglaise*[1]. Cette première loge accorde des lettres d'affiliation à la loge de la *Tendre Fraternité* de Dinan en 1760, date de son silence[2]. Le régiment de Royal Vaisseaux est cité dans le livre d'architecture de l'*Anglaise* en novembre 1749, un de ses officiers, capitaine, demandant à rejoindre les colonnes de l'*Anglaise.* Ce frère est admis dans le temple, ce qui laisse supposer qu'il est déjà initié aux mystères de la maçonnerie, sans qu'il soit précisé s'il est frère de la loge du régiment installée depuis quatre années ou s'il a été initié ailleurs.

Néanmoins, la loge rencontrée par la suite dans les registres des loges bordelaises est la loge de l'*Heureux Hasard* installée à l'orient du Régiment Royal Vaisseaux Infanterie. Cette dernière est constituée par le Grand Orient en 1774 avec rang au premier janvier 1772, date des premières activités de l'atelier. L'installation est le fait de l'*Union Parfaite* de La Rochelle en août 1774. Dès cette année, la loge militaire compte vingt-huit membres qui ne sont plus que seize à la fin de l'année. Cette perte révèle les difficultés de maintenir la continuité des travaux, du fait des maladies, de la dispersion des bataillons pendant les garnisons. En déplacement, la loge de l'*Heureux Hasard* réunit douze frères lorsqu'elle s'installe dans la ville de Bayonne deux ans plus tard. Elle s'installe à Bordeaux en 1778 et la quitte « après dix-huit mois de séjour sous cet orient » en avril 1779[3]. Au cours de cette période, lors de sa présence dans le Sud-Ouest, l'atelier du régiment s'installe dans un demi-sommeil de 1777 à juin 1781, son activité est très réduite mais elle bénéficie de l'émulation maçonnique locale pour apparaître sur les procès-verbaux des livres d'architecture de l'*Anglaise* et de l'*Alliance*[4], loge irrégulière non reconnue par le Grand Orient de France.

De même, dans son tableau établi le 18 mars 1778 depuis son stationnement à Bordeaux, la loge militaire déclare être composée de vingt-trois frères et cinq frères servants. Parmi ces frères, la moitié d'entre eux appartient au régiment, mais elle compte aussi dans ses colonnes des frères non enrôlés : il s'agit de deux commissaires de guerre, deux musiciens et neuf négociants bordelais installés dans le quartier des Chartrons en aval du Château Trompette. Le temps de sa garnison, la loge militaire a donc su s'ouvrir aux horizons économiques et sociaux de la Guyenne. Elle participe pleinement à la vie

[1] Cette filiation peut peut-être approfondir les liens noués avec les loges bordelaises.

[2] Le Bihan A., *Loges et chapitres, op. cit*., p. 319, loge de la *Tendre Amitié* à l'orient du Royal Vaisseaux de 1745 à 1769 selon Alain Le Bihan.

[3] Cette planche laisserait entendre que cette loge est arrivée sous les cieux bordelais en octobre 1777, mais celle-ci semble plus tardive **;** GLDF 112-4-5 f°412, le 22 avril 1779, lettre de l'*Alliance* à l'*Anglaise*.

[4] GODF AR 113-2-694 non folioté.

maçonnique locale et sa mise en cause par les loges *Anglaise* et *Française* le confirme. C'est ainsi que le frère Lafitte est capable de solliciter la loge de l'*Heureux Hasard* en sa faveur lorsqu'il doit se justifier devant l'*Anglaise* en 1779[1], cette loge militaire appartenant au paysage maçonnique local.

En plus de ces loges militaires et de leurs membres, ce sont soixante-quinze frères revendiquant leur appartenance à l'armée qui se retrouvent au cours du siècle au sein des loges bordelaises au cours du XVIIIe siècle. Leur présence au sein des loges locales témoigne d'une typologie qui correspond aux orientations de recrutement des loges bordelaises : dix-sept militaires fréquentent l'*Amitié,* loge ouverte vers l'extérieur, sept sont membres de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*, huit la *Française d'Aquitaine* ou six la *Française*. La *Française,* loge parlementaire et loge de la noblesse de robe, compte moins de représentants du monde de l'armée au long de son demi-siècle d'existence que la loge sécessionniste de la *Française d'Aquitaine* qui en moins d'une décennie affilie davantage de militaires. Cette loge, si elle compte une représentation de ces frères particuliers, est proportionnellement plus touchée, ayant moins de frères que la *Française*. Au-delà de ces ateliers, l'*Alliance* initie trois militaires, l'*Anglaise* cinq tandis que la *Vraie Anglaise* et l'*Essence de la Paix* font état de trois militaires parmi leurs membres et l'*Harmonie* un seul. Blaye quant à elle, ville disposant d'une forteresse militaire où les régiments sont actifs, compte dans sa loge urbaine cinq militaires et l'atelier de Saint-Émilion deux.

Le monde militaire fréquente et participe à la diffusion du phénomène maçonnique à l'échelle régionale.

II- L'extension dans un vaste arrière-pays

Les territoires touchés par l'influence du port bordelais sont étendus, l'aire d'approvisionnement du port s'étend jusqu'au carrefour lyonnais, le Langedoc n'est pas étranger au rayonnement bordelais comme les espaces de Saintonge ou la Bretagne. Il en est de même pour l'aire d'attractivité migratoire, comme l'ont démontré les travaux de Jean-Pierre Poussou, même si le Sud-Ouest domine largement. Il n'est pas étonnant que

[1] GODF AR 113-2-474 f°7-8.

le phénomène maçonnique bordelais s'étende sur les mêmes espaces : son extension concerne autant les espaces proches que des zones plus éloignées. La force du foyer maçonnique bordelais repose sur sa capacité d'extraversion, tant des hommes que des loges et des correspondances.

1-La dilatation vers les espaces limitrophes

C'est d'abord vers les espaces proches, liés à la cité bordelaise par les voies de communication largement utilisées, fluviales, terrestres ou maritimes, que l'extension maçonnique s'affirme, même si elle ne suit pas systématiquement la chronologie de la diffusion. Dans ces territoires se remarquent les enjeux de la dilatation bordelaise : ces extensions assurent le rayonnement bordelais tout en se confrontant à la concurrence d'autres orients. De fait, la réticularité maçonnique ne correspond pas systématiquement aux logiques des territoires et des hommes.

-Bayonne

Jean Crouzet affirme que la loge de la *Saint Jean de l'Union Cordiale* est fondée le 3 juin 1743 par l'*Anglaise* de Bordeaux sous le nom de loge de *Saint Jean*, à l'initiative de négociants protestants ou fondée le 3 juin 1743 par la *Française* de Bordeaux[1] ; toutefois nous n'en avons pas trouvé trace dans les sources dépouillées à ce jour. La précocité de cette installation laisse une part d'ombre quant au déroulement de cette éclosion dans le port bayonnais situé aux marges du royaume de France et de son espace atlantique[2]. En revanche, qu'il s'agisse de l'*Anglais*e ou de la *Française,* ces liens montrent une autre forme d'intégration par des comportements semblables de Bayonne et du quartier de Saint-Esprit : ce sont des espaces où réside une forte communauté juive et

[1] Crouzet J., *Loges et Francs-maçons, Côte basque et Bas-Adour, 1740-1940*, Biarritz, Atlantica, 1998, p. 46 ; Crouzet J., *Bayonne entre l'équerre et le compas ou Histoire de la Franc-maçonnerie de Bayonne et de la Côte basque*, Bayonne, Limarc, 1982, p. 35.

[2] Pontet J., *Bayonne, un destin de ville moyenne à l'époque moderne, étude de l'agglomération bayonnaise de la fin du XVIIe siècle au milieu du XIXe siècle*, Pau, éd. J&D, 1987.

les réactions bayonnaises tendent à imiter celles des frères bordelais, nous y reviendrons pas la suite.

-Bergerac

La loge de la *Parfaite Harmonie,* née à Bordeaux en 1744, fonde après l'*Amitié* une nouvelle fille dans la ville de Bergerac le 3 juin 1747[1] sous le titre distinctif de *Loge de Bergerac*. Cette loge réunit catholiques et protestants dans son temple, ce qui suscite l'opposition de Jean-Chrétien Macheco de Prémeaux[2], évêque de Périgueux qui s'en réfère à l'Intendant Tourny[3] en 1747.

Bergerac est en liens économiques et humains étroits avec Bordeaux par l'intermédiaire de la Dordogne, voie de communication privilégiée[4]. Ces liens commerciaux sous-tendent la dilatation maçonnique vers la cité du Périgord. Cette première loge prend ensuite le nom de la *Fidélité* en novembre 1766 lors de la demande de nouvelles constitutions auprès de la Grande Loge de France sous l'impulsion du chevalier Jean de Sorbier de Jaure[5], vénérable de la loge. Sa loge-mère, la *Parfaite Harmonie* de Bordeaux a disparu ; elle est intégrée au sein de la *Française* depuis le début de la décennie. La demande de constitutions qui intervient en 1766 prend place à un moment où la loge-mère ayant disparu, la loge de Bergerac s'autorise une indépendance et une autonomie affirmées tout en poursuivant une volonté de régularisation de l'exercice maçonnique à laquelle se conforme également l'ensemble des loges du royaume. L'exemple bordelais initié par la *Française* et l'*Amitié* en 1765-1766 invite la loge de Bergerac à suivre le mouvement de légitimation de la maçonnerie locale.

La loge de la *Fidélité* demande par la suite ses reconstitutions auprès du Grand Orient de France en 1781. Dès 1782, le Grand Orient de France charge la loge libournaise, en aval de la Dordogne de précéder à l'examen préalable de la loge et de son tableau. Cette

---

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[5] 8.

[2] Jean-Chrétien Macheco de Prémeaux, évêque de Périgueux de 1731 à 1771.

[3] Louis-Urbain-Aubert de Tourny, Intendant de Guyenne de 1743 à 1757, il succède à l'Intendant Claude Boucher. Expérimenté, il a été Intendant de Limoges de 1730 à 1743.

[4] Cocula A.-M., *Les gens de la Dordogne, op. cit.*

[5] Gentilhomme protestant local, c'est lui qui procède à l'installation de la loge bordelaise de l'*Harmonie* en 1773.

dernière constate la stabilité du recrutement de la loge périgourdine et la conformité de la qualité de ses membres, tant civile que maçonnique. Le choix de la loge libournaise pour procéder à l'examen de la demande, en association avec la loge de l'*Anglaise de l'Amitié* de Périgueux, s'explique par la nécessité d'obtenir l'avis de deux loges voisines et par la présence d'un nombre limité de loges dans la ville de Bergerac qui ne sont alors qu'au nombre de deux, ce qui oblige les autorités à étendre la circonférence du rayonnement maçonnique. La *Fidélité* obtient sa régularisation le 28 octobre 1782, avec pour rang novembre 1766, c'est-à-dire la date de ses premières constitutions. Les liens noués avec les loges régulières bordelaises sont essentiellement des liens de correspondance, car l'atelier bergeracois reste avant tout ancré dans son environnement immédiat.

-Périgueux

À Périgueux, est créée la loge l'*Anglaise de l'Amitié,* fondée par l'*Anglaise* de Bordeaux le 7 mai 1765[1]. Cette création suit l'installation du frère Dupin[2] vers la ville de Périgueux qui peut alors poursuivre une activité maçonnique : il manifeste la volonté de maintenir un lien dans l'espace de sociabilité maçonnique et de rester uni à une douce harmonie fraternelle, dilatant les frontières de la maçonnerie. Autour du frère Dupin se réunissent plusieurs frères, déjà initiés sans que nous sachions dans quelles loges ils furent reçus aux mystères de la maçonnerie. Ce sont onze frères qui se réunissent sous le couvert de ce premier temple.Ces frères souhaitent se procurer l'établissement d'un atelier maçonnique, sous le titre de l'*Amitié* fille de la loge *Anglaise* de Bordeaux[3]. Les frères de l'*Anglais*e délibèrent pour savoir s'ils doivent proposer à la loge de Périgueux des constitutions sur le modèle de celles envoyées à Limoges dix ans auparavant, démontrant par là un modèle de la propagation de la maçonnerie et assurant une certaine unité dans la diffusion des pratiques. L'*Anglaise*, première loge régionale, apparaît comme un recours choisi pour les maçons qui souhaitent établir un atelier local, séduits par les mystères de l'Art Royal. Périgueux bénéficie de contacts étroits avec la capitale

[1] GLDF 112-4-49 f°30 « loge que nous avons installée depuis peu », 2 juillet 1765.
[2] Un frère Dupin est membre de la loge de l'*Anglaise* de 1748 à 1752, toutefois les sources ne nous permettent pas d'assurer avec certitude s'il s'agit de ce frère, qui de Bordeaux s'installe à Périgueux.
[3] GLDF 112-4-51 f°86, le 24 avril 1765.

provinciale à travers la voie fluviale, hommes et marchandises voyagent, les influences se propagent.

Lors de la constitution du Grand Orient et des efforts de réorganisation de l'obédience dans le royaume, l'atelier de Périgueux demande rapidement ses reconstitutions auprès de l'autorité parisienne afin de légitimer ses travaux. Toutefois, l'*Anglaise* de Bordeaux n'est pas affiliée à l'obédience parisienne puisque ce n'est qu'en 1780 que cette dernière se place sous l'autorité de Paris. Cette dissonance pose la question de la légitimité de la loge de Périgueux lors de sa demande de reconstitutions en 1775. Du fait de la bonne foi de la loge et des vérifications d'usage, le Grand Orient de France accorde des constitutions le 16 février 1775 avec pour rang le 8 août 1774, sans doute la date de la première demande par correspondance, reconnaissant l'antériorité des travaux depuis le 7 mai 1765. La loge de l'*Anglaise de l'Amitié* poursuit ses travaux et assure son rayonnement local. C'est dans cette optique qu'en 1782, l'atelier s'élève contre la création d'une nouvelle cellule maçonnique sur l'orient de Périgueux, opposant l'argument qu'« il n'y a que trois loges à Bordeaux et que notre ville n'en fait pas la soixantième partie ». Toutefois, le Grand Orient passe outre et constitue la loge du *Point de Réunion* à l'orient de Périgueux le 19 septembre 1782, à charge pour l'*Anglaise de l'Amitié* de l'installer. À la fin du siècle, Périgueux compte deux ateliers réguliers où se réunissent les frères locaux. Fermement établies dans leur espace local, ces loges entretiennent des liens au-delà de leur orient essentiellement par la correspondance régulière et le voyage occasionnel de ses frères.

-Sarlat

La loge de Libourne est de nouveau sollicitée par le Grand Orient de France en 1783 pour examiner la demande avancée par une loge de Sarlat sous le titre de la *Parfaite Harmonie*. La demande est envoyée à Paris en juillet 1782, qui charge alors les loges de la « circonférence »[1] la *Fidélité* de Bergerac nouvellement reconstituée et la loge de la *Fidélité* de Libourne de procéder aux vérifications préalables nécessaires à toute constitution de loge. La loge de la *Parfaite Harmonie* de Sarlat est constituée et installée

[1] Ce terme de « circonférence » est régulièrement utilisé par ces hommes de la franc-maçonnerie du XVIIIe siècle et nous le reprenons à notre tour. Il s'agit de la circonscription, souvent délimitée à un espace proche.

à la fin de l'année 1783. Les loges de la province girondine, par leur positionnement local et leur régularité jamais démentie, sont des relais essentiels de la diffusion de l'Art Royal et de sa propagation à travers les provinces. Vers le Périgord, la loge de Libourne est essentielle comme point pivot, s'appuyant sur la Dordogne comme vecteur de communication des hommes, des idées et des marchandises, les cités et les négociants étant liés par des relations protéiformes dans lesquelles s'insère la maçonnerie qui devient un lien et un espace de rencontre et de communauté.

-Agen

Sur l'axe de la Garonne, si les correspondances sont nombreuses entre les loges bordelaises et les ateliers installés dans l'arrière-pays ce ne sont proportionnellement qu'un nombre limité de loges filles ou installées[1] par les frères bordelais.

À Agen, des frères agenais demandent et obtiennent de la loge de l'*Amitié* de Bordeaux des constitutions sous le nom de la *Parfaite Union* en août 1773. Son dynamisme reste local, elle ne maintient ses liens avec la métropole provinciale qu'à travers une correspondance d'usage.

En 1774, un député de l'*Amitié* installe la loge de la *Sincérité* à l'orient d'Agen, démontrant les liens qu'entretient Bordeaux avec son arrière-pays.

Si la première loge de la *Parfaite Union* est constituée par l'*Amitié* de Bordeaux, par la suite les affaires maçonniques s'autonomisent et les liens avec les loges bordelaises se distendent, ce ne sont plus que des liens de correspondance et de visite, à l'image des relations avec le reste du royaume. La situation sur la Garonne de ces orients seconds privilégie ces relations et les renforce mais elles n'en sont pas tributaires. Ces liens se multiplient à l'occasion de la création de nouveaux ateliers. La loge de la *Fidélité* à l'orient de Tonneins est constituée par le Grand Orient de France le 5 février 1778, pour rang le 8 décembre 1776. Elle est appuyée par des constitutions accordées par la loge *Française*[2]. La loge mène une vie calme où les correspondances officielles et les tenues rythment les réunions. La volonté de se réunir et de se retrouver anime les élites agenaises, et au-delà des confréries et des structures traditionnelles, motive le

[1] Clouché J., *La franc-maçonnerie en Lot-et-Garonne, 1759-1940*, Villematier, éd. d'Albret, 2010.
[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[5] 239, signée par Jean Abraham Feuilherade.

développement de la franc-maçonnerie locale, au carrefour des influences toulousaine et bordelaise. Les deux loges agenaises de la *Parfaite Union* et de la *Sincérité* ouvrent les portes de leur temple quelques années avant de nouvelles offres de sociabilité, comme le Cercle politique rue Garonne ouvert en 1775 qui compte une centaine d'associés ou la Société académique d'Agen créée en 1776[1]. Se retrouvent sur les colonnes maçonniques agenaises les élites locales, comme les frères Lacepède, Lacuée ou Lamouroux[2] qui se fréquentent par ailleurs d'autres cercles.

En s'éloignant de la rivière, les liens maçonniques s'inscrivent dans les réseaux humains et économiques. Le port terrestre de Tonnay-Charente qui est un port de chargement pour l'expédition des vins et eaux-de-vie de Saintonge et la ville Marans sur le seuil du Poitou, jusqu'aux périphéries du royaume sont aussi en liens avec les loges bordelaises. La maçonnerie locale, par sa position précoce et périphérique dans le royaume de France affirme sa position nodale, et définit une territorialité de la maçonnerie.
De plus, sur l'axe de la rivière, Bordeaux ressent la concurrence des loges toulousaines qui installent à Villeneuve-sur-Lot la loge de la *Parfaite Harmonie* en 1759.

2-L'ouverture à l'échelle du royaume, la projection des loges bordelaises

L'*Anglaise* pratique une activité de filiation notable au sein de son orient dès 1740, et au-delà des frontières de la ville, définissant des espaces réticulaires étendus.
À Brest, la loge de l'*Heureuse Rencontre* obtient le titre de fille de la part de l'*Anglaise*[3]. Constituée par le Grand Orient de France le 4 décembre 1773, elle est dotée de constitutions primitives du 6 novembre 1745, reconnues par la Grande Loge de France le 30 avril 1764. Le négociant suisse et maçon Frédéric Zollicoffre est député par la loge *Anglaise* pour installer l'atelier de Brest[4], première loge fille de l'*Anglaise* hors de son orient. Il revient de sa mission en janvier 1747 et remet le certificat de la fondation aux officiers bordelais afin de conserver dans les archives les pièces originales de cette

[1] Baumont S. (dir.), *Histoire d'Agen*, Toulouse, Privat, 1991, p. 209.
[2] Bernard-Germain de Lacépède, 1756-1825. Naturaliste et député à l'Assemblée législative.
[3] BNB Minsk 091/85, le 17 septembre 1746.
[4] Bernheim A., *Notes on early Freemasonry in Bordeaux, op. cit*., p. 64.

activité filiale. Ce déplacement du frère Zollicoffre[1] peut être motivé par de multiples objectifs. Les seules affaires maçonniques ne semblent pas être à l'origine de ce déplacement, puisqu'il participe à l'exploitation de gisements de plomb argentifère de Poullaouen et du Huelgoat[2] entre 1745 et 1749[3]. L'*Anglaise* apprend par la suite la dilatation de son affiliation à travers l'espace breton par l'entremise de la cellule brestoise[4]. La projection de l'*Anglaise* vers Brest a pu aussi s'appuyer sur des relations entretenues avec le monde britannique, ainsi que des liens préexistants des frères comme des liens familiaux ou professionnels.

La loge de Brest conserve au long de son existence cette exigence de mettre en avant son origine anglaise et sans renoncer à son parcours dans la maçonnerie française, mettant au jour un patrimoine maçonnique spécifique et métissé entre les deux rives de la Manche. En cela, elle se distingue de sa loge-mère bordelaise qui a varié dans ses obédiences mais qui poursuit un parcours plus linéaire dans ses pratiques. La cohabitation des pratiques maçonniques française et britannique dans le même atelier amène celui-ci à être reconnu « au Grand Orient de France sous le titre de l'*Heureuse Rencontre*, et à celui d'Angleterre sous le n°184 ». Au moment du repli de la Grande Loge de France, la loge brestoise se tourne vers la Grande Loge d'Angleterre des Anciens[5] pour solliciter des constitutions, obtenues à la fin de l'année 1773, au même moment où elle initie la demande de renouvellement de ses constitutions auprès du Grand Orient de France. Installée par le Grand Orient de France le 4 mars 1774, la loge de Brest relève de deux obédiences, une française et une anglaise, et organise sa vie quotidienne autour des nécessités engendrées par cette situation. Les mêmes frères, organisent deux loges indépendantes selon des rites et rituels différents, et répondent aux exigences de correspondances, de comptes, de dons pour les deux obédiences. Ainsi, contrairement à l'évolution que connaît l'*Anglaise* de Bordeaux, sa mère, la loge de Brest ne se retrouve pas séparée des relations et des pratiques maçonniques dans son environnement local. À

[1] Il appartient à la famille suisse de Saint-Gall, les Zollicoffre ou Sollicoffre. Des membres sont installés à Marseille, Nantes mais aussi Brest ce qui peut justifier ce choix. Pierre-Yves Beaurepaire relève un membre Sollicoffre dans les colonnes d'une loge brestoise en 1745, sans doute à l'*Heureuse Rencontre* lors de son installation, un autre membre, Jean Conrad, est présent à la loge les *Cœurs Unis* de Nantes entre 1774-1779, et un Sollicoffre se remarque au sein de la *Saint Jean d'Écosse* de Marseille en 1789. L'appartenance maçonnique représente un maillon de l'insertion de ces familles suisses dans le royaume.

[2] Dans la péninsule du Finistère, à l'est de Brest et au sud de Morlaix.

[3] Beaurepaire P.-Y., *L'Autre et le frère, op. cit.*, p. 329.

[4] BNB Minsk 091/85, le 7 janvier 1749. La loge de Brest fonde la *Vraie Amitié* à Morlaix, qui, à son tour fonde une loge à Rennes.

[5] Se distingue de la Grande Loge de Londres dite des Modernes.

partir des années 1740 et surtout de la guerre de Succession d'Autriche, la loge *Anglaise* se tient en retrait des tensions et des troubles qui agitent l'orient bordelais sans s'en exclure totalement, et ce jusqu'à sa demande d'agrégation au Grand Orient de France à la fin de la décennie 1770, avec les poursuites que l'on connaît et sa scission.

Plus proche dans l'espace régional dynamisé par les activités commerciales du port de la Lune, la ville de Cognac voit une loge être créée sous le titre de l'*Anglaise*. Ses travaux sont reconnus en date du 19 juillet 1746, elle est installée par la loge bordelaise de l'*Anglaise* qui députe trois frères pour l'installer au cours de l'année 1746[1], puis elle est reconstituée lors des premiers temps du Grand Orient de France[2].
La loge de Cognac n'est pas l'unique incursion bordelaise dans cette région. À Pons, l'*Anglaise* installe une loge qui demande des constitutions en 1754 ; celles-ci lui sont accordées sous le nom de l'*Anglaise*. Fille de Bordeaux, la loge de Pons a sollicité sa régularisation par l'intermédiaire d'une autre loge fille de l'*Anglaise*, la loge de Cognac[3], installée depuis 1746, modèle à suivre et peut-être le seul connu dans l'environnement imémdiat. Au milieu du siècle, les loges de province sont peu nombreuses et leur diffusion dans les strates inférieures de l'armature urbaine plus limitée, ce qui explique peut-être le manque de connaissances de la maçonnerie dans la région. De plus, peut-on supposer un attrait pour la maçonnerie anglaise en raison de la place des exportations viticoles locales vers les îles britanniques et l'installation de maisons de négoce anglo-irlandaises dans ces régions. Les liens avec l'*Anglaise* assurent aux loges bordelaises un rayonnement et une centralité qui s'étendent vers les périphéries de son espace régional, au contact des mondes de la terre et de la mer où fleuves et routes assurent les circulations des hommes, des idées et des marchandises.

Au cours de ses premières années d'existence, la loge de l'*Anglaise* essaime régulièrement, et en 1751, une loge est créée à Limoges, sous le nom de sa mère-loge, l'*Anglaise*. Cet atelier reporte dans ses registres : « Une lettre adressée à la loge par treize frères de la loge de Limoges tendant à ce qu'il leur fut accordé des constitutions pour établir une loge parfaite selon les usages qui se pratiquent, sur quoi il a été délibéré que

[1] BNB Minsk 091/85, le 1er décembre 1746.
[2] Demande ses reconstitutions en juillet 1774 au Grand Orient de France, les reconstitutions sont accordées le 19 janvier 1775.
[3] BNB Minsk 091/85, le 19 février 1754. Nous n'avons pas pu consulter les tableaux des loges de Cognac ou de Pons.

les dites constitutions leur seraient envoyées avec les instructions nécessaires »[1]. Cette activité de filiation occupe les réunions de l'*Anglaise* à Bordeaux et entraîne le voyage des frères porteurs de ces constitutions. L'antériorité de ces démarches n'est pas systématiquement connue, est-ce le voyage des frères pour des motifs professionnels ou personnels qui suscite la volonté de créer une loge, ou est-ce l'ouverture d'un atelier revendiquant des constitutions qui entraine le voyage ? Il semble qu'à Limoges, les frères locaux aient pris l'initiative de se rapprocher de la loge bordelaise pour obtenir leur régularisation.

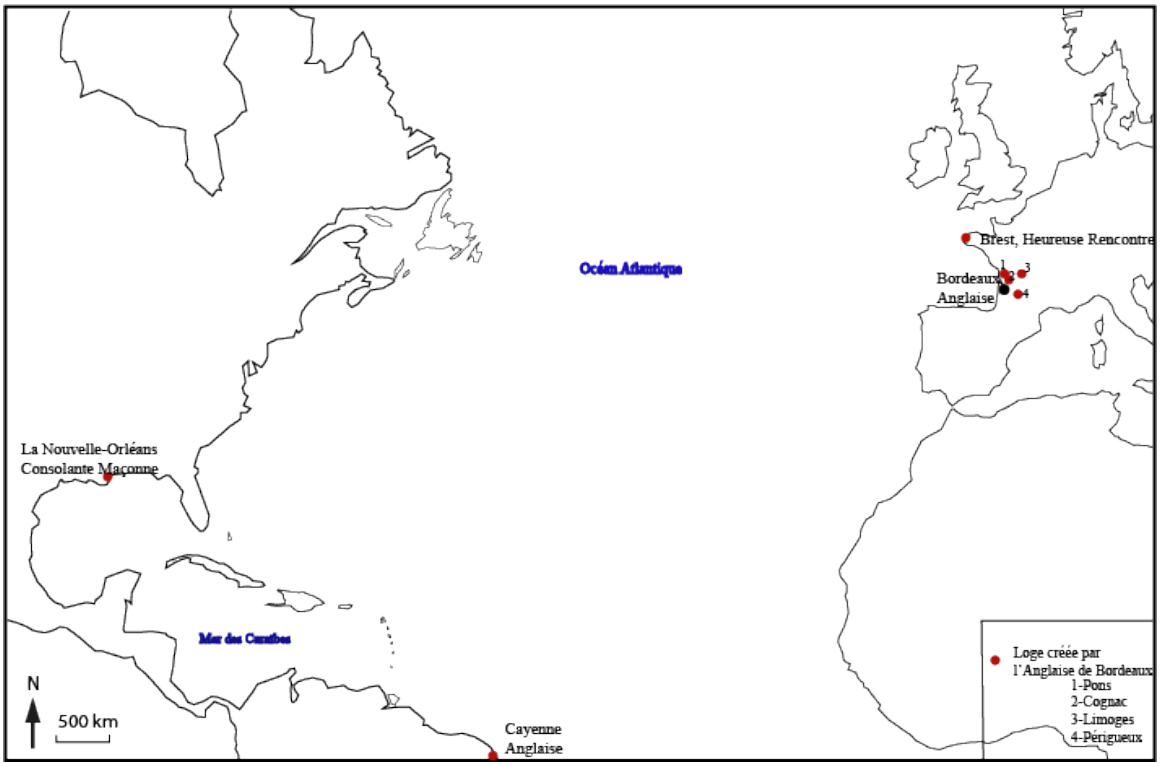

2.2.1 L'espace d'expansion de la loge *Anglaise* lors des premiers temps de franc-maçonnerie

Le rayonnement de l'*Anglaise* n'est pas unique à Bordeaux, les autres loges régulières participent activement à la dilatation de la maçonnerie locale. L'*Amitié* constitue à Figeac-en-Quercy, la loge *Saint Paul des Vrais Amis*. Elle est dotée de constitutions par le Grand Orient de France le 19 juin 1777 qui reconnaît son antériorité, les premiers travaux prennent place après les constitutions délivrées par l'*Amitié* de

[1] BNB Minsk 091/85, le 1er juin 1751.

Bordeaux le 30 août 1770[1]. Plus éloignée, la capitale parlementaire d'Aix-en-Provence est touchée par cette dilation des liens maçonniques ; l'*Amitié* est créée par la loge de l'*Amitié*, portant le nom de sa fondatrice. Constituée par le Grand Orient de France le 8 novembre 1781, elle obtient la reconnaissance de ses premiers travaux datés du 23 avril 1772 dans le prolongement des constitutions accordées par l'atelier bordelais.

Au sein du royaume, la *Française* reste relativement silencieuse dans cette activité de filiation et les rivages américains la détournent de ces espaces métropolitains.

3- La Rochelle, port aux rencontres maçonniques multiples

Sur la façade atlantique, la dilatation des associations humaines est prégnante dans les liens protéiformes qui unissent les ports de Bordeaux et de La Rochelle. Dans l'ancienne métropole océanique protestante, il existe à la fin du XVIIIe siècle, quatre loges reconnues par le Grand Orient de France en plus des loges qualifiées d'irrégulières ou à l'existence plus éphémère[2].
C'est la *Sincérité* de La Rochelle, qui a reçu des constitutions de l'*Amitié* de Bordeaux le 9 mars 1752[3], qui initie les liens maçonniques qui se construisent entre les deux orients.

Une autre loge s'impose, l'*Union Parfaite,* qui est constituée par le Grand Orient le 26 mars 1774 qui lui reconnaît l'ancienneté des travaux à la date du 9 mars 1752. Cette date correspond aux constitutions accordées par l'*Amitié* de Bordeaux à la *Sincérité* qui est réunie alors à l'*Union Parfaite* le 4 février 1766[4]. Le parcours trouble de la loge entraîne une correspondance abondante entre ces deux loges rochelaises et les loges de la *Française* et de l'*Amitié* de Bordeaux. La fusion de l'*Union Parfaite* et de la *Sincérité* en 1758, est rompue quelques temps plus tard en 1762, suivie ensuite par une nouvelle tentative avortée d'union à l'été 1766 avant qu'en décembre de la même année,

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^5^ 59.
[2] Even P., « Le rôle des loges portuaires dans une province du littoral atlantique français, la franc-maçonnerie charentaise au XVIIIe siècle », Révauger C, Saunier É. (dir.), *La franc-maçonnerie dans les ports*, Pessac, PUB, 2012, p. 65.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^5^ 15.
[4] Masgnaud F., *Franc-maçonnerie et francs-maçons en Aunis et Saintonge sous l'Ancien Régime et la Révolution*, La Rochelle, Rumeur des Âges, 1999.

les quarante-six frères de la *Sincérité* déclarent vouloir travailler sous les constitutions de l'*Union Parfaite*[1], qui s'appuie sur les constitutions primitives accordées par l'*Amitié*.
L'orient rochelais compte 235 noms de francs-maçons, dont le tiers (soit soixante-dix-huit) sont des négociants. Ces derniers représentent le premier groupe professionnel de la maçonnerie locale, selon un pourcentage proche de celui de Bordeaux et de la France atlantique. Le recrutement de la loge *Union Parfaite* est plus équilibré : parmi les 145 noms inscrits dans ses tableaux au long de son existence sous l'Ancien Régime 22% des frères appartiennent au monde du négoce, 16% sont des représentants de l'État, les capitaines de navire sont moins représentés, à hauteur de 15% des frères, tandis que le clergé et la noblesse sont peu présents, deux représentants chacun au sein de cette loge, affirmant un profil typé[2]. C'est la loge la *Concorde*, qui représente le plus le monde du négoce, avec vingt-cinq des trente-et-un inscrits sur ses colonnes qui se présentent comme négociants. La divergence avec la loge mère de l'*Amitié* se perçoit avec sa fille de l'*Union Parfaite*. L'offre maçonnique et le recrutement large et nombreux expliquent sans doute cette distanciation du recrutement des deux loges affiliées bordelaise et rochelaise. De plus, les liens entre La Rochelle et Bordeaux semblent par la suite être à l'initiative de la loge *Française* qui rapporte les affaires relevant de l'activité de Martines au cours des années 1760. La filiation ne signifie pas systématiquement des relations privilégiées entre les loges, mais elle donne sans aucun doute une position méliorative sur le paysage local et sur la préséance recherchée comme source de prestige au sein d'un orient concurrentiel comme l'est Bordeaux. La Rochelle reflète de manière lointaine les enjeux qui sous-tendent l'orient bordelais.

Les liens qui existent précocement entre ces deux cités portuaires se maintiennent et s'approfondissent puisqu'en 1775 est constituée la loge l'*Harmonie* par le Directoire écossais de Bordeaux[3] qui appartient à la maçonnerie écossaise de la Stricte Observance Templière au sein de la province d'Occitanie.

Chacune de ces loges a pu essaimer par la suite, les réseaux de petites-filles étendant le rayonnement bordelais vers l'ensemble du royaume et ses prolongements coloniaux.

---

[1] *Ibid*., p. 25.
[2] Martinetti B., *Les négociants de la Rochelle au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2013, p. 187.
[3] Masgnaud F., *Franc-maçonnerie, op. cit*., p. 27.

III-Atlantique et rivages américains, la diffusion de la franc-maçonnerie et la place du port de la Lune

À l'époque moderne, et plus encore au XVIIIe siècle, une réflexion sur les relations internationales, les perspectives de développement économiques et démographiques du royaume ne saurait se limiter aux frontières maritimes de l'Atlantique ou de la Méditerranée. Les prolongements coloniaux sont intimement associés aux évolutions du royaume de France, et la franc-maçonnerie n'en est aucunement exempte, elle s'approprie ces territoires ultra-marins. Dès 1740, elle est présente dans les colonies ; les hommes en sont des acteurs majeurs et Bordeaux, port extraverti étroitement lié aux espaces antillais et américains est un point nodal de transit des hommes, des marchandises et des idées. L'Atlantique, s'affirme comme un espace traversé par des dynamiques multiples. Empire atlantique, la France possède de nombreuses terres outre-mer.

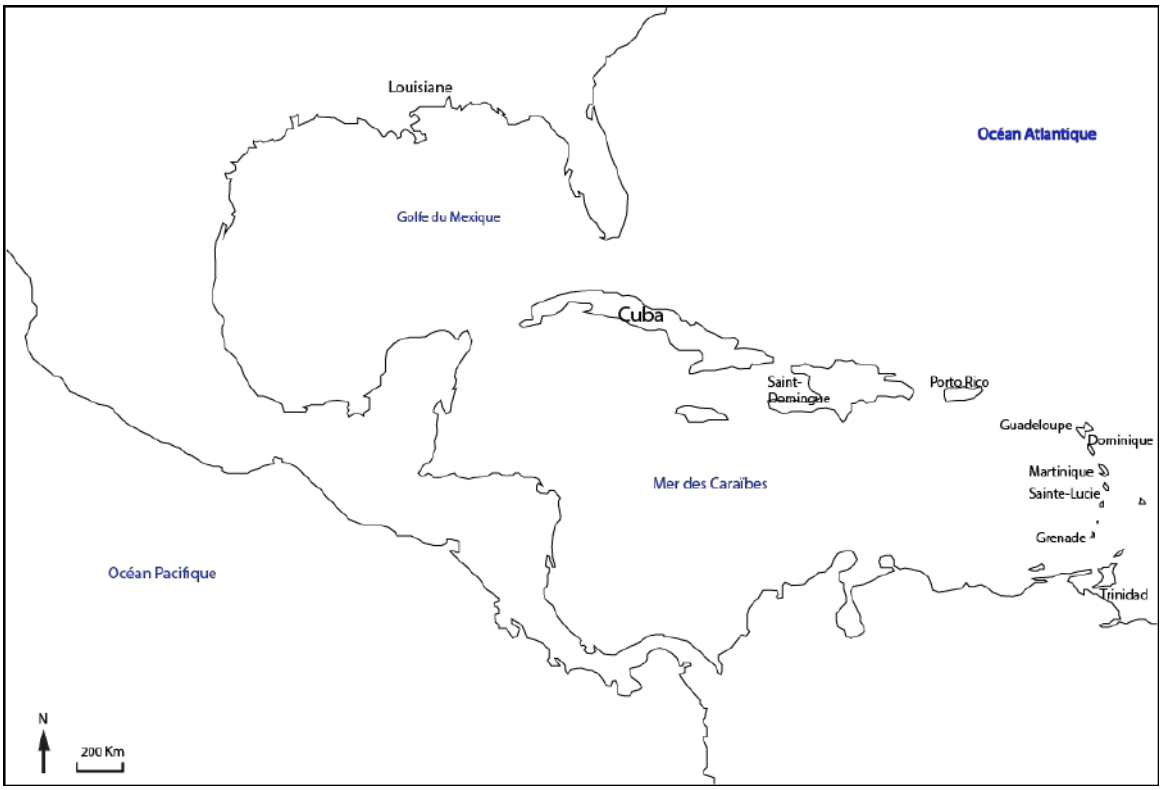

2.3.1 L'espace antillais au XVIIIe siècle

Bien établie dans l'arc antillais, la France domine les Îles-du-vent, la Martinique et la Guadeloupe depuis le début du XVIIe siècle qui sont occupées plusieurs fois au

cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle par la puissance ennemie britannique, la Grenade depuis 1650, Sainte-Lucie dès 1637. Lors de la paix de Ryswick en 1697, le royaume de France prend pied dans la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue qui s'affirme comme la perle des Antilles au long du XVIIIe siècle[1]. Sur les frontières de cet arc antillais, le royaume de France est présent sur le continent sud-américain en Guyane depuis les premières tentatives d'installation en 1626, et au nord sur le Golfe du Mexique en Louisiane. Cette province louisianaise s'étend entre le Golfe jusqu'aux grands Lacs et la frontière canadienne, et s'étale sur l'ensemble du bassin versant du Mississippi jusqu'aux Rocheuses. Occupée officiellement en 1692, la Louisiane est cédée à l'Espagne en 1763 par le traité de Paris tandis que la rive gauche est laissée aux Anglais et aux tribus indiennes alliées. Restituée par l'Espagne en 1783, l'héritage colonial franco-espagnol reste fort dans cet espace au même titre que les influences maçonniques construites au cours du siècle.

1-Les hommes et l'Atlantique, une relation privilégiée depuis l'espace bordelais au siècle des Lumières

Le commerce colonial participe à la richesse des ports du royaume de France, parmi lesquels le port bordelais se démarque et s'affirme au XVIIIe siècle, lié à son espace colonial et à l'Europe vers laquelle est majoritairement destiné le commerce de réexportation. Cette activité portuaire est favorisée par la mise en place de la législation de l'Exclusif organisé par les lettres patentes de 1717 et 1727[2]. Dès son instauration, le système de l'Exclusif comprend des exceptions accompagnées d'une fraude intense plus ou moins tolérée par les autorités. Le système lui-même évolue au cours du siècle, les lettres patentes de 1717 instaurent un privilège exclusif sur le commerce colonial au bénéfice de treize ports, dont la liste s'étend au cours du siècle jusqu'à concerner tous les grands ports de métropole à la fin du siècle. Ce monopole est battu en brèche dans les colonies devant les nécessités et les aléas des voyages. La fraude est quotidienne et les violations de l'Exclusif tolérées. Depuis l'interdiction de tout trafic direct entre les

[1] Bucher C., *La lutte pour l'espace Caraïbe et la façade atlantique de l'Amérique centrale et du sud, 1672-1763*, Paris, Librairie de l'Inde, 1991.
[2] Tarrade J., *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime, tomes I et II*, Paris, PUF, 1972.

Antilles françaises et les colonies étrangères, le commerce interlope est limité mais il prend une extension spectaculaire qui participe à l'essor de Saint-Domingue, suppléant aux approvisionnements insuffisants du négoce français en vivres et en esclaves. Les colonies hollandaises de Saint-Christophe et de Curaçao s'affirment alors comme des bases actives de la contrebande avec les territoires espagnols, anglais et français ; Saint-Eustache, Saint-Thomas et la Jamaïque anglaise complètent ces trafics nationaux en fournissant des esclaves à un prix inférieur au prix de la traite légale ou en achetant des quantités de sucre et d'indigo, violant délibérément les règles de l'Exclusif. Dénoncées par les négociants métropolitains, favorisées par les capitaines et marchands étrangers, hollandais, espagnols ou à la fin du siècle, américains, les violations sont régulières.

La fraude est renforcée lors de périodes de guerre qui perturbent les circuits commerciaux traditionnels, avec la diminution du nombre de navires et les limites des convois. Les relations avec les îles sont, de plus, motivées par la nécessité de les ravitailler, de les protéger en temps de guerre et de les approvisionner en armes, munitions et vivres, tout en assurant la protection des convois. En 1744, au cours de la guerre de Succession d'Autriche qui s'étend dans les espaces coloniaux, le Gouverneur des Îles-du-vent, le marquis de Champigny[1] autorise le commerce avec l'île hollandaise de Saint-Eustache et Curaçao afin de ravitailler la Martinique et la Guadeloupe devant le retard des convois venus de France[2]. Au cours de la guerre de Sept ans, la suprématie britannique navale s'affiche, les destructions des flottes françaises ont provoqué l'isolement des îles des Antilles et la conquête par les forces anglaises de l'île de la Guadeloupe dès 1759, puis de la Martinique en 1762. Les deux îles retrouvent la souveraineté française en 1763 et le traité de Paris attribue de plus l'île de Sainte-Lucie, jusqu'alors neutre, à la France. L'Exclusif est nuancé après la guerre de Sept ans alors que les îles ont été occupées par les forces ennemies, et les convois inefficaces, et dès 1767 est mis en place un Exclusif mitigé. La contrebande a assuré en partie la survie des îles pendant les guerres et la diminution, voir l'absence de relations avec la métropole. Les marines française et anglaise font davantage jeu égal pendant la guerre d'Indépendance américaine[3] ; l'île de

[1] Jacques-Charles Borchart marquis de Champigny commence une carrière dans la Marine royale avant d'être nommé gouverneur de la Martinique entre 1721 et 1728, puis gouverneur des Îles-du-Vent de 1728 à 1748, pendant les troubles militaires.

[2] Schnakenbourg É., *Entre la guerre et la paix, Neutralité et relations internationales*, Rennes, PUR, 2013, p. 289.

[3] Tarrade J., « Guerre et économie, les Antilles françaises pendant la guerre d'Indépendance américaine », Butel P. (dir.), *L'espace caraïbe théâtre et enjeu des luttes impériales XVI-XIXe siècles,* Bordeaux, MPI, 1996, p. 183-196.

Grenade et la Dominique sont occupées par les forces françaises pendant la guerre. Pendant le conflit, la Guadeloupe est plus touchée par le phénomène de l'interlope, davantage délaissée que les territoires de Martinique et de Saint-Domingue par les convois venus du royaume. Devant les nécessités et les évolutions, l'Exclusif mitigé est régulé et amène une ouverture relative des ports insulaires aux navires étrangers parmi lesquels s'insèrent les bateaux battant le pavillon des jeunes États-Unis. Après cet adoucissement, deux entrepôts sont ouverts aux étrangers, un premier à Saint-Domingue en 1784, et le deuxième à Sainte-Lucie. Si dans les tableaux des loges maçonniques domingeoises, cette ouverture reste limitée, au sein des loges de Sainte-Lucie, occupée un temps par les troupes anglaises, la venue de frères anglais est visible, à l'image de leur insertion dans les réseaux de commerce. Sous l'impulsion des négociants, ces îles deviennent un carrefour de l'interlope[1] en relation avec les îles hollandaise de Saint-Eustache, les entrepôts danois de Saint-Thomas[2] où un certain nombre de négociants nord-américains de Nouvelle-Angleterre et de Rhode-Island s'installent durant la guerre de Succession d'Espagne et y prirent la nationalité danoise pour commercer librement avec Saint-Domingue ou encore avec les territoires britanniques. Au XVIIIe siècle l'ouverture du marché américain se renforce et se constate par la présence de navires américains et de représentants de maisons dont le siège est établi à Boston, New-York ou Philadelphie et Baltimore. Les commissionnaires des États-Unis, en violant sans problème l'Exclusif qui a pourtant été allégé en 1784[3], rencontrent alors l'hostilité des négociants de la métropole. À Bordeaux la Chambre de commerce et ses membres élèvent plusieurs manifestations et contestations contre l'exclusif mitigé qui viole leurs intérêts.

L'essor du port de Bordeaux est associé à l'essor des colonies antillaises mais c'est essentiellement Saint-Domingue qui enrichit le commerce bordelais au XVIIIe siècle. Au long de ce siècle, le royaume de France connaît une américanisation de ses échanges commerciaux, loin derrière l'Angleterre à la fin du XVIIe siècle et malgré la perte du Canada en 1763, la France rattrape son retard rapidement, soutenu par la « perle des Antilles » qu'est Saint-Domingue : l'île connaît un trafic de quelques 550 à 600

[1] Butel P., *Histoire des Antilles françaises, op. cit.*, p. 76.
[2] Schnakenbourg É., *Entre la guerre et la paix, op. cit.*, p. 283-309.
[3] En1767 un arrêté crée un entrepôt au port du Carénage à Sainte-Lucie où une loge s'y installe en 1784 sous le nom du *Choix Réuni* et un au Môle de Saint-Nicolas à Saint-Domingue.

bateaux par an à la fin de l'Ancien Régime. Bordeaux réalise une majorité de ses échanges en droiture car son port est bien ravitaillé depuis son arrière-pays en produits demandés par les colons : dans la décennie 1780 ce sont quelques 250 bâtiments qui partent de Bordeaux vers Saint-Domingue en droiture auxquels s'ajoutent les navires négriers. En droiture, la rotation des navires et des hommes d'équipage est plus rapide et les trajets effectués plus nombreux ; en moyenne un aller-retour vers les îles des Antilles dure entre cinq et six mois.

Les îles antillaises connaissent un apport migratoire qui contribue à leur développement de population blanche mais aussi et surtout d'esclaves qui sont majoritaires parmi les populations insulaires[1]. Le port de Bordeaux est un port de transit privilégié pour un départ souvent sans retour vers les îles. De 1713 à 1787, plus de 30 000 passagers quittent le port de la Lune pour les Antilles et ce flux s'envole dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, surtout entre la guerre de Sept ans et la Révolution, avec un pic d'un millier de départs en 1788[2]. Parmi ces migrants, 80% se rendent à Saint-Domingue : en 1787, ce sont 299 départs pour Saint-Domingue, contre 97 pour l'île de la Martinique[3]. À ces migrants, se rajoutent des marins déserteurs qui ne rejoignent pas leur bâtiment après l'escale. La population blanche est hiérarchisée entre des Grands-blancs propriétaires jusqu'aux Petits-blancs. L'ensemble de cette catégorie est dominante mais moins importante en terme numérique face à l'afflux d'une population esclave[4]. Monde particulier, dominé par le système de l'Exclusif, l'éloignement, l'insularité et l'orientation économique, les colonies sont organisées socialement par la distinction entre libres et non-libres, autrement dit esclaves, au sein de laquelle intervient l'altération de couleur.

---

[1] Laux C., Ruggiu F.-J., Singaravelou P., « Réflexions sur l'historiographie des élites impériales », Laux C., Ruggiu F.-J., Singaravelou P., *Au sommet de l'Empire, les élites européennes dans les colonies, XVIe-XXe siècles*, Bruxelles, Peter Lang, 2009, p. 13-33 ; Debien G., *Les esclaves aux Antilles françaises XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1974 ; Élisabeth L., *La société martiniquaise aux XVIIe et XVIIIe siècles, 1664-1789*, Paris, Karthala, 2003 ; Butel P., *Histoire des Antilles françaises, op. cit. ;* Hayot É., *Les gens de couleur libres du Fort Royal 1679-1823*, Paris, Société française d'Histoire d'outre-mer, 1971 ; Perrotin-Dumon A., *La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, éd. du Karthala, 2001 ; Pluchon P. (dir.), *Histoire des Antilles et de la Guyane*, Toulouse, Privat, 1982.

[2] Gaubert J., *Les colons aquitains de Saint Domingue à la fin de l'Ancien Régime, 1787-1791*, TER dactyl., Université Bordeaux III, 1971.

[3] Butel P., *Histoire des Antilles françaises, op. cit.* p. 93. Le départ vers les îles pouvait aussi se faire à partir de liens et de réseaux de parenté, appel de clocher.

[4] En proportion le nombre de loges est alors bien plus élevé qu'en métropole pour une population libre, puisque ne peuvent être acceptés comme francs-maçons que des hommes libres.

Dans les îles, les libres de couleur sont considérés comme une catégorie sociale intermédiaire et particulière, classification à laquelle la métropole apporte un regard parfois différent. Dans les principales colonies françaises, les libres de couleur sont minoritaires à l'exception notable de Saint-Domingue ; en Martinique, ils sont deux fois moins nombreux que les Blancs, en Guadeloupe quatre fois moins nombreux, très minoritaires en Guyane, tandis qu'à Saint-Domingue ils font rang égal en terme numérique avec les Blancs[1].

Ces installations ne prennent pas en compte les populations provisoires, présentes dans les ports des Antilles le temps de régler leurs affaires. Capitaines de navire, marchands, commissionnaires ou planteurs descendus de leur habitation le temps de s'approvisionner ou de vendre leurs marchandises fréquentent les quais et les magasins avant de se retrouver dans les espaces de sociabilité qu'offrent les villes littorales. Après la longueur du trajet, le souhait de chercher des structures d'accueil et de fraternité lors de l'arrivée motive capitaines et négociants et les oriente évidemment vers les temples maçonniques présents dans les villes des colonies.

Dans les îles, l'urbanisation reste faible du fait la structure économique et démographique de ces espaces insulaires[2]. À Saint-Domingue, il est d'environ 6% à la veille des événements révolutionnaires, et seules trois villes atteignent le seuil de 2 000 habitants : le Cap Français au nord de l'île, Port-au-Prince et les Cayes, où se comptent d'ailleurs de nombreux ateliers maçonniques. Le Cap Français domine les échanges de l'île de Saint-Domingue et redistribue les marchandises reçues ou renvoient les navires vers les ports secondaires qui scandent la côte. Plus au sud sur l'arc des Antilles, la Guadeloupe compte deux villes importantes dont la population dépasse les 3 000 habitants, c'est-à-dire Basse-Terre et Pointe-à-Pitre[3] qui comptent respectivement trois loges chacune. Cette dernière ville se développe après la décennie 1770, et encore plus après l'ouverture d'un entrepôt en 1784. En position privilégiée sur la route de navigation en droiture et disposant d'un

---

[1] Dubesset É., Cauna J. de, *Dynamiques caribéennes, Pour une histoire des circulations dans l'espace atlantiques, XVIII-XIXe siècles*, Pessac, PUB, 2014, p. 28.

[2] Butel P., « Le modèle urbain colonial au XVIIIe siècle, l'investissement immobilier dans les villes de Saint-Domingue », Butel P., Cullen L.-M., *Cities and Merchants : French and Irish perspectives on Urban development, 1500-1900*, Dublin, 1986, p.146-164 ; Loupes P., « Le modèle urbain colonial au XVIIIe siècle », Butel P., Cullen L.-M., *Cities and Merchants : French and Irish perspectives on Urban development, 1500-1900*, Dublin, 1986, p. 165-182.

[3] Élisabeth L., *La société martiniquaise aux XVIIe et XVIIIe siècles, 1664-1789*, *op. cit.* ; Perrotin-Dumon A., *La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, op. cit.*

mouillage favorable, Saint-Pierre elle s'affirme comme pôle majeur du commerce français dans les Antilles et la ville la plus peuplée de Martinique, atteignant plus de 20 000 habitants. Ville active, commerçante, le nombre de loges est associé à ce dynamisme

Littorales et portuaires, les villes des Antilles sont au débouché des échanges commerciaux, points d'entrée vers l'espace atlantique et américain, et lieux de rencontres pour les voyageurs et les planteurs disséminées sur leur habitation installée dans les hauteurs. Saint-Domingue avec à sa tête la ville de Cap Français présente une société coloniale florissante où les populations blanches ont accès à une vie sociale et culturelle variée[1]. Six théâtres ouvrent leurs salles aux habitants et y proposent les dernières pièces parisiennes. Le développement de la presse ne tarde pas, la *Gazette de Saint-Domingue* est publiée dès 1764 et se retrouve dans la bibliothèque du Cap Français qui ouvre en 1765. À la fin du siècle, Saint-Domingue se dote d'une société académique, le Cercle des Philadelphes, et s'affirme comme un foyer prospère de la maçonnerie. L'avocat Moreau de Saint-Méry qualifie le Cap de plus grande ville de l'Amérique française alors qu'elle n'en est pas la capitale administrative, position qui est tenue par Port-au-Prince. Les trois principales villes de la colonie regroupent aussi six loges sur l'ensemble des ateliers installés dans l'île, soit le tiers des loges de l'île. C'est dans ce cadre de vie urbain que les loges s'inscrivent à travers les îles de l'Amérique française. Ces dernières s'installent dans les espaces urbains, à proximité des lieux de pouvoir, siège de l'intendance ou du Conseil souverain, dans l'attraction des activités marchandes et portuaires en majorité.

La franc-maçonnerie française, après l'installation de la première loge dans les colonies antillaises en 1738, rayonne dans ces territoires organisés par l'exploitation et les échanges vers la métropole.

[1] Pluchon P., « Le cercle des Philadelphes du Cap Français à Saint-Domingue, seule académie coloniale de l'Ancien Régime », *Mondes et cultures*, 1985-45, p. 157-185 ; Dessens N., « Élites et diasporas : les réfugiés de Saint-Domingue dans les Amériques au XIXe siècle », Lerat C. (dir.), *Élites et intelligentsias dans le monde caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 43-57.

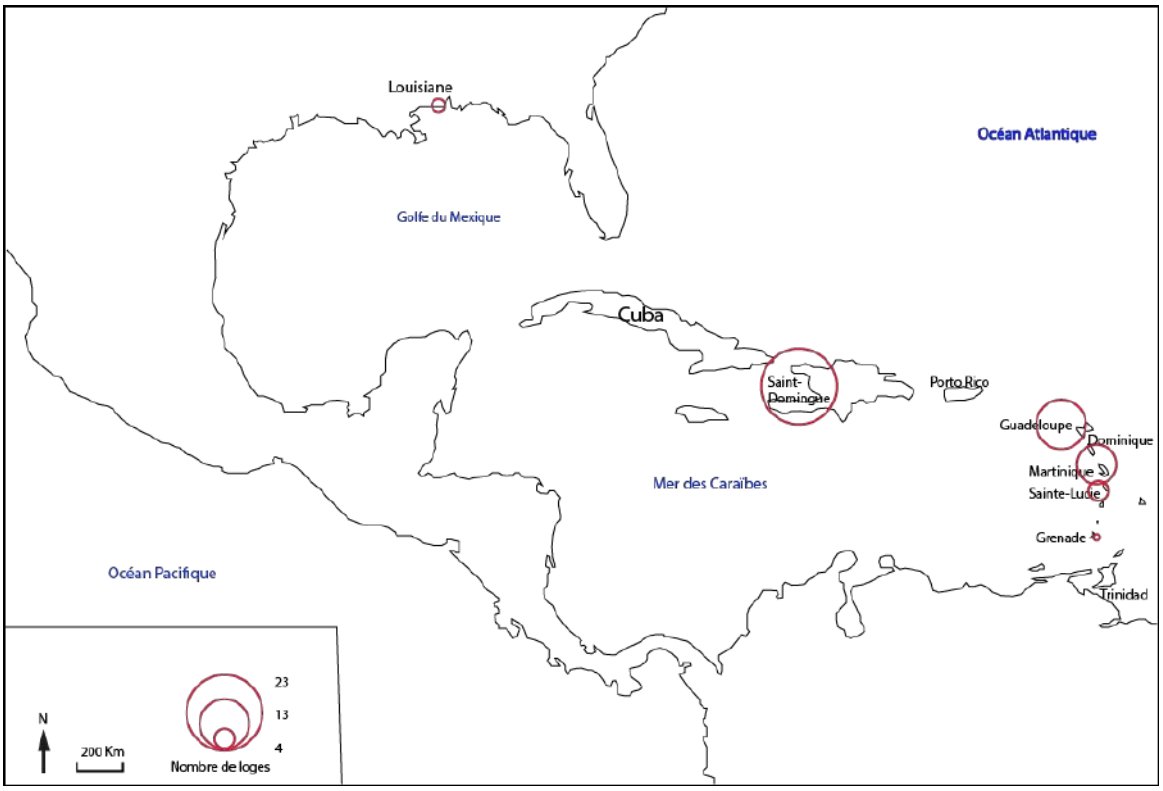

2.3.2 L'espace antillais et américain, lieu d'extraversion de la franc-maçonnerie française

La première loge française installée dans les Antilles est la loge de la *Parfaite Union*, en 1738 en Martinique. Sur l'île, sept autres loges sont installées jusqu'à la fin du siècle. Trois décennies plus tard, dans le tableau de 1769 des loges françaises présenté à Paris, sont recensées dix-sept loges existantes aux Antilles et Guyane. L'obédience française compte alors une loge à Saint-Vincent, deux en Guyane, trois en Guadeloupe, trois en Martinique et huit à Saint-Domingue. Vingt ans plus tard, à la veille de la Révolution, les îles de l'arc antillais recensent plus de trente loges[1] en activité dont onze installées dans les villes insulaires. Au tournant révolutionnaire[2], la « perle des Antilles » qu'est Saint-Domingue, compte vingt-deux loges constituées par le Grand Orient de France et une Grande Loge provinciale constituée en 1778 au Fond-des-Nègres. Ce sont plus de 530 maçons qui fréquentent ses temples. La Martinique, touchée précocement par le phénomène maçonnique après les premiers feux en métropole, compte neuf loges essentiellement réparties entre les cinq orients portuaires majeurs, dont la loge écossaise de la *Saint Jean d'Écosse* fondée par la loge marseillaise. L'espace guadeloupéen

[1] À Saint-Domingue nous pouvons relever la trace d'environ 25 000 maçons entre 1740 et1804.
[2] Odo G., *La franc-maçonnerie dans les colonies, 1738-1960*, Paris, Éditions Maçonniques de France, 2001, p. 28-29 ; Escalle É., Gouyon Guillaume M., *Francs-maçons des loges françaises aux Amériques, op. cit.*

comporte treize loges pour une population blanche d'environ 15 000 habitants. Les îles de la Grenade et de Sainte-Lucie ne sont pas ignorées par ce mouvement d'implantation des loges françaises, parfois en concurrence avec l'obédience anglaise du fait des évolutions du contexte politique dans cet espace antillais[1]. À l'image du mouvement métropolitain, l'apogée de la maçonnerie dans les îles des Antilles est atteint après la création du Grand Orient de France, mais dès les premières décennies, le mouvement est d'importance. Ce sont au total cinquante-huit loges réparties dans les orients antillais entre 1738 et 1789, dont sept créées avant 1740 et vingt-cinq avant la fondation du Grand Orient[2], la guerre de Succession d'Autriche et ses retentissements coloniaux puis la Guerre de Sept ans freinent les relations avec les Antilles, et parallèlement, le développement des loges coloniales.

Plus au nord, dans les terres canadiennes, la franc-maçonnerie est un apport britannique après la prise de la colonie par les armées britanniques, prise de possession ratifiée par le traité de Paris. Les frères anglais présents dans les régiments allument la première loge civile après la prise de la ville de Québec par les troupes en 1759.

Le réseau d'implantation des loges mères reproduit celui des réseaux commerciaux, où les villes de Bordeaux et Marseille dominent. Ainsi, au XVIIIe siècle, une part importante des loges antillaises et domingeoises est constituée par des bordelaises ou marseillaises, comme le relèvent E. Escale et M. Guyon[3]. Toutefois, dans le détail, les loges bordelaises ont constitué un nombre limité de loges dans le monde des Antilles, même si elles ont pris part à leur installation et au maintien des liens entre les deux rives de l'Atlantique par leur soutien aux correspondances, par les échanges de visiteurs qui sont des acteurs privilégiés de ces liens. C'est par capillarité, face à la multiplication des loges dans ces espaces insulaires coloniaux que les loges bordelaises participent au rayonnement de la maçonnerie dans les colonies américaines. Depuis les rives atlantiques de la métropole jusqu'aux îles et littoraux du continent américain, les mobilités humaines, les échanges économiques et professionnels, les liens culturels sont enchevêtrés, faisant de l'océan un territoire de circulation largement parcouru dans les deux sens et où les ports sont des espaces de transit essentiels. Ports et routes maritimes

---

[1] Ces deux îles passent sous la domination française et britannique à plusieurs reprises au cours du XVIIIe siècle, au gré des guerres.

[2] Odo G., *La Franc-maçonnerie dans les colonies, op. cit.*, p. 25. Escalle É., Gouyon Guillaume M., *Francs-maçons des loges françaises aux Amériques, op. cit.*

[3] Escalle É., Gouyon Guillaume M., *Francs-maçons des loges françaises aux Amériques, op. cit.*

sont des lieux majeurs de cette dynamique réticulaire[1] dans laquelle la maçonnerie s'insère et à laquelle elle participe. Observatoire des transferts et des déplacements, l'espace transocéanique répond aux exigences de la franc-maçonnerie d'étendre la sphère fraternelle sur l'hémisphère et de nouer des liens étroits entre tous les frères répartis sur la surface du globe, tout en présentant ses enjeux propres et ses obstacles particuliers. Au carrefour de la mer et de la terre le port est une interface privilégiée, un vecteur des circulations des hommes, des marchandises, des idées. Le rôle des hommes dans le développement d'un espace transatlantique s'appuie sur des réseaux multiples et complémentaires. La solidarité maçonnique construit et propose aux frères éloignés des havres fraternels, des espaces d'accueil sociables.

Malgré les liens étroits et nombreux avec les Antilles, les relations de correspondance, les réseaux personnels et professionnels entre Bordeaux et les îles des Antilles, peu de loges sont directement constituées par des ateliers bordelais. Par la suite, des liens s'approfondissent entre les loges entre les deux rives de l'Atlantique : les franc-maçonneries des ports de l'Atlantique et des colonies ont construit dès les premiers temps du phénomène un système de relations sociétales qui est détaché de tout lien obédientiel[2]. En témoigne le rôle qu'occupèrent les loges des villes portuaires atlantiques dans la régularisation des ateliers coloniaux. On ne s'étonnera pas que bon nombre de loges antillaises se disent filles de la loge métropolitaine qui les a constituées, elles en embrassent le rite et les grades. Ce lien direct est bien plus puissant que celui qui les rattache à un centre alors officiel. L'espace atlantique se construit comme un espace cohérent traversé par des échanges de différentes natures qui le définissent.

Le chassé-croisé permanent des hommes de la maçonnerie sur la façade atlantique met en évidence les différents ports français, depuis Bayonne jusqu'au Havre, en passant par Nantes ou Bordeaux, sans négliger le port méditerranéen de Marseille intimement lié au développement atlantique[3]. Ces ports privilégient les échanges en droiture, et

---

[1] Dubesset É., Cauna J. de (dir.), *Dynamiques caribéennes, op. cit*., p. 17.

[2] Saunier É., « L'espace caribéen, enjeu de pouvoir pour la franc-maçonnerie française » *REHMLAC*, 2009-1, p. 47.

[3] Saunier É., *Révolution et sociabilité en Normandie, op. cit.* ; Crouzet J, *La franc-maçonnerie à Bayonne op. cit.;* Révauger C., Saunier É. (dir.), *La Franc-maçonnerie dans les ports, op. cit.;* Cauna J. de, *L'eldorado des Aquitains gascons, basques et béarnais aux îles d'Amérique XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Atlantica, 1998 ; Escalle É., Gouyon Guillaume M., *Francs-maçons des loges françaises aux Amériques, op. cit.* ; Even P., *Loges de Saintonge et Aunis, op. cit. ;* Carrière C., *Négociants marseillais au XVIIIe*

pratiquent en sus des activités de traite nécessaires à l'essor des activités d'exploitation des îles. Avec plus de 500 expéditions négrières, Le Havre est, si l'on intègre le trafic de son antenne honfleuraise, le second port de traite français en nombre d'expéditions au moment de la Révolution, derrière Nantes. La Rochelle et Bordeaux, puis Saint-Malo, Lorient et Marseille se sont intégrés dans ces circuits de la traite négrière au siècle des Lumières et multiplient les expéditions à la fin du siècle[1].

À l'échelle de l'histoire du royaume de France et de son empire, les recherches sont encore allusives quant à la place de la franc-maçonnerie dans la construction du premier empire colonial, notamment à travers l'Atlantique. Jessica Harland-Jacobs apporte des pistes de réflexion dans le cas de l'empire britannique, qui rejoignent les axes développés par Peter Clark[2] où la société maçonnique joue un rôle de relais au sein des réseaux commerciaux et des flux migratoires, sans pour autant en exagérer la place, la construction impériale n'apparaissant aucunement comme monolithique.

Les loges sont des repères familiers parmi les élites de ces sociétés coloniales. Les voyageurs venus de la métropole trouvent ou transplantent dans ces territoires ultra-marins des structures de sociabilité qu'ils connaissent, témoignant d'un investissement et d'une intégration au sein de la société d'accueil, que ce soit de manière temporaire ou plus durable. Ces frères, venus pour leurs affaires au comptoir, pour l'entretien de leurs

---

siècle, Marseille, Institut historique de Provence, 1973 *;* Beaurepaire P.-Y., « Le rayonnement international et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Écosse* à l'Orient de Marseille au XVIIIe siècle », *Revue historique*, n°594, avril-juin1995, p. 263-288.

[1] Gainot B., Dorigny M., *Atlas des esclavages, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, éd. Autrement, 2017, p. 24. Les chiffres communément acceptés sont les suivants : Nantes 1714, Le Havre et Honfleur respectivement 451 et 134 expéditions soit un total de 585, La Rochelle 448, Bordeaux 419, Saint-Malo 218, Lorient 137, Marseille 88 entre 1500 et 1815. Entre 1713 et 1792 les ports de France réalisent 3 551 expéditions de traite dont Bordeaux 417, Nantes 1470, Le Havre 463 ou La Rochelle 473. Sibille C., *Guide de sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, Paris, La documentation Française, 2007.

[2] Clark P., *British Clubs and societies, 1580-1800, The origins of an associationnal world, op. cit.* ; Harland-Jacobs J., *Builders of Empire. Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007 ; Lester A., « *Imperial Circuits and Networks: Geographies of the British Empire* », *History Compass*, 2006, n°4 ; Grosser P., « Comment écrire l'histoire des relations internationales aujourd'hui ? Quelques réflexions à partir de l'Empire britannique », *Histoire@Politique*, 2010/1, n°10, p. 11-21 ; Armitage D., Braddick M., *The British atlantic world, 1500-1800*, New-York, Palgrace Mac Millan, 2002 ; Bailyn B., *Atlantic history, concepts and contours*, Londres, Harvard University Press, 2005 ; Herrero Sanchez M., Kaps K., *Merchants and trade, networks in the Atlantic and the Mediterranean, 1550-1800*, New-York, Routeledge, 2017 ; Bullock S. C., *Revolutionnary Brotherhood, Freemasonry and the transformation of the American Social Order, 1730-1840*, London, University of North Carolina Press, 1996.

habitations ou du fait des mouvements des navires, ne s'installent pas systématiquement dans les colonies, mais ils trouvent dans ces îles des lieux de rencontre et de solidarité qu'ils connaissent ou fréquentent en métropole.

L'appartenance maçonnique accorde aux frères une fraternité qui dépasse les frontières géographiques et politiques, fortement marquées dans ces espaces coloniaux éloignés. Cette fraternité remplace ou complète les liens sociaux, familiaux et matériels qui sont distendus par le voyage et l'installation lointaine. S'y retrouvent les agents de la métropole, officiers coloniaux et militaires et les acteurs de la prospérité de ces territoires, planteurs, commissionnaires et négociants ainsi que les capitaines de navires qui assurent les liaisons entre les ports. Ils retrouvent dans les ateliers une communauté face à un environnement étranger, des opportunités de rencontres, des facilités d'adaptation. Cette connexion est le fruit d'une appartenance commune, d'obligations et d'expériences partagées, c'est l'expression pratique des principes abondamment énoncés d'une fraternité universelle qui transcende les différences entre les frères répartis sur la surface du globe. C'est toutefois aussi poser la question de la construction renforcée des obédiences nationales au sein de frontières définies.

La connaissance des hommes qui fréquentent les loges des colonies est permise par les tableaux envoyés à l'obédience centrale ou vers les loges de la correspondance et au détour de quelques planches de correspondance. Les sources même véhiculent un regard incomplet et orienté sur les frères et leur recrutement. Ce dernier se distingue par une typologie des frères[1], où leurs professions justifient en grande part leur mobilité et leur volatilité sur les colonnes des temples et confirment leur appropriation des valeurs véhiculées par leur appartenance commune à l'Art Royal. Tout autant, l'origine géographique des frères des loges coloniales, lorsqu'elle est mentionnée, reflète le caractère de la loge, urbaine, élitaire et compose des réseaux transatlantiques. La cartographie des espaces portuaires métropolitains transparait dans les tableaux. La majorité des frères métropolitains présents dans les loges coloniales viennent des grandes places portuaires du royaume, Bordeaux, Nantes, Marseille ou encore Le Havre. Si ces

[1] Cabantous A., *Les citoyens du large, Les identités maritimes en France, XVIIe-XXe siècles*, Paris, Aubier, 1995 ; Coulin D, (dir.), *Réseaux marchands et réseaux de commerce, Concepts récents, réalités historiques du Moyen Age au XIXe siècle*, Strasbourg, PUS, 2010 ; Herrero Sanchez M., Kaps K., *Merchants and trade, networks in the Atlantic and the Mediterranean, 1550-1800*, New-York, Routeledge, 2017 ; Butel P. et Cullen L.-M., *Cities and Merchants : French and Irish perspectives on Urban development, 1500-1900,* Dublin, 1986.

origines portuaires dominent, les frères côtoient dans les loges insulaires des hommes venus des villes situées dans les provinces intérieures du royaume ainsi que des frères venus de l'étranger installés dans les colonies françaises pour l'exercice de leur profession, qui trouvent dans les temples des espaces de soutien dans ces régions éloignées par la géographie, la langue, la religion, la culture. L'appartenance maçonnique dessine une approche plus large des relations multiples qui appuient l'action de ces hommes, négociants, capitaines de navire ou planteurs dans leurs démarches d'intégration au sein de la société locale. La morphologie de leur réseau propose des stratégies multiples. Les relations entre les îles elles-mêmes et les déplacements des populations appuient les questionnements sur les liens qui rythment les liens humains et maçonniques.

Au sein des loges antillaises, deux profils majoritaires mais non uniques se distinguent. Par leur recrutement socio-professionnel, les ateliers installés dans les campagnes peuvent être qualifiés de loges aristocratiques, dynamisées par les habitants des plantations et les militaires[1]. Au contraire, les loges urbaines littorales et ouvertes rencontrent les planteurs, les négociants et les voyageurs parmi leurs membres. En Martinique et en Guadeloupe, les noyaux maçonniques se distinguent par une créolisation et un enracinement des planteurs qui ne se remarquent pas à Saint-Domingue où les grands planteurs sont souvent absents en métropole.

Les loges antillaises sont marquées par des enjeux locaux, en proie à des débats qui n'ont pas, ou peu, cours en métropole. Ces sociétés coloniales sont marquées par la domination politique et sociale des populations blanches et de leurs élites, structure qui se retrouve dans les loges maçonniques. Elles sont soumises à des questionnements dont celui de la question raciale, débats qui sont absents ou mineurs en métropole. La place raciale et juridique se remarque régulièrement dans les planches élaborées par les loges coloniales. La loge de l'orient guadeloupéen de Pointe-à-Pitre *La Paix* déclare en 1785 qu'elle « distingue dans les colonies blancs et sang-mêlés. La politique nécessaire au régime des îles d'Amérique a refusé à ces derniers, quoique déjà éloignés de leur origine, tout lien de société avec les colons qui ont conservé la pureté du sang européen sans aucun mélange avec de l'africain. Ces distinctions ne sont pas également suivies en

[1] Escalle É., Gouyon Guillaume M., *Francs-maçons des loges françaises aux Amériques op. cit.*

France. Elles sont devenues ici indispensables »[1]. Jusqu'à la Révolution, les loges coloniales restent très majoritairement fermées aux libres de couleur.

Capitaines débarquant de leur navire, négociants ou représentants envoyés tenir un comptoir, notables surveillant leur héritage aux îles, tous ces hommes lors de leur arrivée peuvent trouver dans les loges une société distinguée, une chaleureuse fraternité continuée depuis les loges métropolitaines. De plus en plus ouvertes aux étrangers face à un Exclusif mitigé et un commerce interlope en constante évolution, les loges répercutent cette ouverture en comptant sur leurs colonnes quelques étrangers ou colons venus d'autres îles ou d'Europe. Ces transferts intra-coloniaux des hommes de la maçonnerie sont importants entre la Martinique et la Guadeloupe, mais quelques Canadiens, notamment après le traité de Paris, se glissent dans cette société maçonnique. De nombreux Martiniquais ont migré vers Saint-Domingue au milieu du XVIIIe siècle profitant de l'essor de la colonie[2], notamment après la guerre de Sept Ans et plusieurs de leurs représentants se retrouvent dans les loges, foyer commun et connu. Toutefois, les Américains dominent le recrutement étranger des loges coloniales, surtout à Saint-Domingue, premier producteur colonial à la fin du XVIIIe siècle, dominant les échanges commerciaux avec ces ports. Les relations avec les jeunes États-Unis sont renforcées et s'appuient sur des réseaux de contrebande qui se sont construits et développés lors des guerres précédentes. Les échanges complémentaires concurrencent les produits de métropole, au grand dam des négociants du littoral français qui répercutent à travers les Chambres de commerce leurs protestations face à cette concurrence. Ces liens avec les États-Unis, les relations qui existent avec la Louisiane, Cuba et la Jamaïque, construisent des réseaux qui sont activés lors des événements révolutionnaires[3]. Les élites essaiment dans les Amériques, notamment après l'incendie du Cap Français en 1793 qui entraine l'exil d'environ 10 000 personnes pour les États-Unis. Une diaspora domingeoise de plus de 25 000 individus se constitue dans cette dernière décennie du XVIIIe siècle notamment vers les territoires américains, proches géographiquement et dont le mode de vie se rapproche en tant que foyer fortement marqué par l'héritage colonial franco-espagnol au sud des États-Unis et société esclavagiste où les réseaux préexistants se transforment en

---

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 519.

[2] Butel P., *Les négociants bordelais, l'Europe et les iles au XVIIIe siècle, op. cit.,* p.194.

[3] Gaspar D. B., *A turbulent time, the French revolution and the Greater Carribean*, New-York, Bloomington, 1997 ; Meadows D. R., *The planters of Saint-Domingue, 1750-1804, migration and exile in the French revolutionnary atlantic*, Ann Arbor, 2004.

soutien pour ces départs et pour attendre le retour des jours meilleurs. Des colonies de réfugiés s'installent à La Nouvelle-Orléans[1], Savannah, Charleston, et jusque Baltimore. La partie orientale de l'île de Saint-Domingue accueille également de nombreux exilés, de même que l'île espagnole de Cuba qui reçoit plus de 25 000 réfugiés. D'autres émigrés s'installent dans les îles de l'arc antillais, en Jamaïque anglaise ou les îles de Trinidad, Porto Rico, Curaçao, Saint-Eustache, Sainte-Lucie, Saint-Barthélemy en s'appuyant sur des liens préexistants. Les réfugiés s'attachent à reconstruire leur environnement familier, une parentèle et des activités connues comme la fréquentation des loges maçonniques qui apportent une solidarité fraternelle.

Bordeaux se place comme le lieu privilégié d'extraversion des hommes et des idées vers le monde américain, appuyé par l'exploitation à travers ce port du système colonial imposé dans les îles de la Martinique, de la Guadeloupe et de Saint-Domingue, sans oublier Sainte-Lucie lorsque cette dernière est sous la domination du royaume des Lys à plusieurs reprises au long du XVIIIe siècle.

Cette expansion concentre différents espaces de solidarité, plusieurs appuis qui se complètent et se superposent. Les connexions maçonniques, qu'il s'agisse des loges ou des hommes de l'Art Royal, suivent les réseaux commerciaux établis et en plein essor au cours du siècle des Lumières, souvent d'origine bordelaise.

Françoise Thésée[2] dans son étude sur la maison de négoce Romberg Bapst et Cie, n'intègre pas la place de la sociabilité maçonnique dans les relations commerciales entretenues entre ces places[3] bien que la franc-maçonnerie au sein de cette maison de négoce ne puisse être occultée : les deux membres fondateurs appartiennent aux cercles maçonniques bordelais. L'installation de cette maison à Bordeaux en 1783 bénéficie des appuis des origines allemandes des associés qui sont également ancrés dans des réseaux parisiens et bruxellois. Le développement de la société Romberg Bapst et Cie est lié à l'essor des échanges vers les Antilles, essor qui atteint son apogée après la guerre d'Indépendance américaine.

---

[1] Aux États-Unis, c'est principalement la Louisiane qui accueille les réfugiés de Saint-Domingue : au moins 15 000 réfugiés au tournant du siècle ; réfugiés de la première vague ou de la deuxième vague après la fuite de Jamaïque, Cuba ou encore des États-Unis devant la politique de Napoléon en Europe et la domination d'une culture anglo-saxonne limitative. En Louisiane s'installent les élites blanches mais aussi des libres de couleur, qui représentent un tiers des réfugiés domingeois.

[2] Thésée F., *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue, Liaisons d'habitations, la maison Henry Romberg, Bapst et Cie, 1783-1793*, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-mer, 1972.

[3] Beaurepaire P.-Y., *L'Autre et le frère, op. cit.*, p. 277.

« On constate [que Bapst] s'est incontestablement appuyé sur les amitiés et les relations de confiance qu'il a pu établir à l'*Amitié*, orient de Bordeaux »[1] et au-delà de l'orient même, notamment vers les îles. Par son activité et son développement, les négociants et commissionnaires mobilisent leur capital d'investissement et leur capital de relations. Ces relations reposent sur de nombreux liens : liens communautaires, liens professionnels, liens de frères. D'autres francs-maçons de la loge de l'*Amitié* disposent de relations étroites avec le monde des Antilles, montrant aux nouveaux venus les possibilités et les enjeux de ce marché colonial tandis que les agents envoyés dans les îles répondent aux attentes de la maison bordelaise. La société Romberg Bapst et Cie repose sur des liens complémentaires et multiscalaires au sein de la ville, sur le continent européen notamment vers l'Europe du Nord et vers les Antilles. Les liens sont ceux du commerce mais aussi de la propriété. Armateurs, négociants ou magistrats possèdent des revenus dans les colonies, à commencer par le conseiller Jaucen de Poissac membre de l'*Harmonie*, qui dispose de plusieurs caféteries sur l'île de Saint-Domingue au Dondon. Au sein de l'*Amitié*, Schyler ou Boyer-Fonfrède sont propriétaires d'habitations ou de comptoirs commerciaux à Saint-Domingue, tandis que la maison Cochon et Troplong dispose de filiales coloniales tout comme les maisons Viard ou Journu dont des membres sont initiés au sein des loges. La loge de l'*Amitié*, qualifiée de loge du négoce, n'est pas l'unique atelier bordelais qui compte des frères liés aux réseaux transatlantiques. La *Française* s'assure un rayonnement par des frères qui possèdent des habitations dans les îles (par mariage, héritage ou investissements) ou des comptoirs installés dans les ports insulaires.

Les alliances familiales entre les îles et la métropole provinciale sont étudiées[2] à travers les réseaux familiaux et les liens commerciaux. En 1777, le fils aîné de l'armateur bordelais Jacques Laffon de Ladebat conduit une maison de commerce à Saint-Domingue selon les ordres envoyés. Intéressé par le commerce, la situation de l'esclavage, il n'appartient pas toutefois à la société maçonnique. Louis Ambroise Casamajor est fixé à Bordeaux en 1783, il profite de l'accroissement de ses activités à Pointe-à-Pitre par ses relations avec ses associés André Artaud et Joseph Albert pendant la guerre d'Amérique. Ces exemples sont nombreux, Bordeaux est lié intimement à la société coloniale des Antilles, mais tous ces hommes en déplacement ne sont pas des frères en maçonnerie,

[1] *Ibid*., p. 278.
[2] Butel P., *Histoire des Antilles françaises, op. cit*., p. 110.

seule une minorité apparaît au détour des sources, bénéficiant des liens maçonniques aux côtés de leurs réseaux professionnels et familiaux.
Néanmoins le tropisme antillais et les liens de franc-maçonnerie entre ces deux rives de l'Atlantique à travers le point nodal bordelais se remarquent par des correspondances de loge, par des pratiques maçonniques rythmées par l'escale et le voyage.

Le constat de la proximité des activités marchandes et de leur projection dans l'espace américain rejoint les schémas de l'extension maçonnique. Si les alliances familiales et matrimoniales sont connues, il n'en est pas de même pour les relations maçonniques qui paraissent plus implicites au sein de réseaux préexistants.
La franc-maçonnerie des villes portuaires atlantiques démontre par ses pratiques une originalité qui correspond à la nécessité d'adaptabilité des maçons et aux aspects spécifiques que revêtent ces sociétés littorales. Fonctionnelle, solidaire, ouverte, adaptable, la franc-maçonnerie coloniale poursuit les réseaux atlantiques.

2-Les îles principales de Saint-Domingue aux Îles-du-Vent, sous le regard de la franc-maçonnerie bordelaise

Les îles des Antilles présentent un monde particulier, dominé par le système de l'Exclusif, l'éloignement, l'insularité. Les colonies sont organisées socialement par la distinction sociales et raciale au sein desquels groupes interviennent des nuances hiérarchiques. Nous avons déjà souligné qu'à l'intérieur même de la population blanche une hiérarchisation s'affirme aussi entre les Grands-blancs, propriétaires et souvent absents, et les Petits-blancs. Dans les îles, les libres de couleur sont considérés comme une catégorie sociale particulière, classification à laquelle la métropole apporte un regard parfois différent. Catégorie de la population coloniale intermédiaire, entre les maîtres blancs et les esclaves, les libres ont reçu droits, privilèges et immunités mais ils restent fortement stigmatisés dans la société coloniale, y compris au sein des loges maçonniques.

C'est essentiellement dans un cadre de vie urbain que les loges s'inscrivent au sein des îles de l'Amérique française. Ces dernières s'installent dans les espaces urbains à

proximité des lieux de pouvoir, siège de l'intendance ou du Conseil souverain[1], dans l'aire d'attraction des activités marchandes et portuaires. La plupart des villes et donc des loges sont littorales. Les loges maçonniques s'installent précocement au sein des îles qui sont touchées par le phénomène peu après la métropole, dès1738[2]. En 1740, quatre loges sont installées à Saint-Domingue, deux en Guadeloupe, et une sur l'île de la Martinique. À la même date, Bordeaux, orient précoce et dynamique compte deux loges, signifiant le succès du phénomène maçonnique et de son implantation dans les colonies antillaises. Leur nombre se multiplie rapidement, trouvant un fort écho auprès des populations installées dans les îles ou les hommes de passage : les francs-maçons sont nombreux, proportionnellement à la population « libre » qui peut prétendre à l'initiation aux mystères de la franc-maçonnerie. À travers le siècle, ce sont plus de cinquante loges et plusieurs centaines de francs-maçons qui se comptent dans ces espaces coloniaux insulaires, sans oublier les îles de l'océan Indien.

Les loges dans les colonies assurent une transition pour les hommes et deviennent un lieu d'accueil supplétif des réseaux traditionnels professionnels ou familiaux. L'Art Royal, dans la suite des routes du négoce et des flux migratoires s'installe dans ces espaces portuaires maritimes qui sont une interface privilégiée des espaces coloniaux. La franc-maçonnerie s'étend précocement aux deux rives de l'Atlantique où la mer se démarque comme un vecteur de son développement et devient un transmetteur de pratiques souples et attractives pour des hommes en déplacement dans des territoires lointains. Le port, espace ouvert sur le monde, est un réceptacle des migrations humaines et un pôle de circulations des idées : il s'affirme comme le théâtre du développement de la maçonnerie. Les premiers maçons sont des hommes en mouvement, négociants, propriétaires de plantations, militaires ou capitaines de navire. Ces derniers présentent des motivations diverses qui favorisent le développement de cette sociabilité maçonnique : la relative monotonie de la vie locale, le poids de l'ennui et le besoin de se retrouver entre

[1] Le Conseil souverain joue un rôle essentiel dans la stabilisation des institutions dans les îles. Renforcé sous Louis XIV il réunit le Gouverneur, les officiers et les principaux habitants. Un Conseil souverain est créé en 1664 et confirmé en Martinique en 1674 et 1679, Saint-Domingue en est doté en 1685 au Petit Goave et 1701 au Cap Français. Hayot É., *Les officiers du conseil souverain de la Martinique et leurs successeurs 1675-1830*, TER dactyl., Université de Bordeaux ; Vergé-Franceschi M., « Les gouverneurs des colonies françaises au XVIIIe siècle, l'exemple antillais et canadien », *Les européens et les espaces océaniques au XVIIIe siècle*, Paris, PUPS, 1997, p. 109-126 ; Rogers D., « Politique urbanistique et intégration, Alexandre Le Brasseur, intendant de Saint-Domingue, 1780-1782 », *Identités caraïbes*, Paris, éd. du CTHS, 2001.

[2] Cauna J. de, « Autour du complot maçon à Saint-Domingue », *Lumières*, 2006-7, p. 289-310, p. 296.

soi après l'éloignement sur le navire ou dans les plantations lointaines qui sont renforcés par l'efficacité de ce canal maçonnique pour s'introduire dans la société coloniale et la séduction qu'exerce les mystères de la franc-maçonnerie. Il y a moins de lieux de sociabilité qu'en métropole et la loge concentre ces réseaux et illustre la plasticité des pratiques sociables des hommes qui appartiennent aux dynamiques migratoires et de circulation atlantiques de ce XVIIIe siècle. Le mouvement d'implantation des loges françaises et plus particulièrement des loges bordelaises marque plusieurs étapes dans le monde colonial. Dans ces circulations, les villes portuaires de la façade maritime du royaume sont étroitement liées aux ports des colonies, interface privilégiée de ces relations.

Saint-Domingue assure à elle seule les deux tiers du commerce extérieur de la France et produit sur son territoire plus que toutes les productions des Antilles espagnoles et britannique réunies. Saint-Domingue, « perle des Antilles » produit plus de la moitié du sucre et du café mondiaux et près de 40% de ces échanges se font vers la cité portuaire de Bordeaux, partenaire privilégié de ce commerce colonial. Bordeaux domine le trafic français avec Saint-Domingue, dépassant Nantes ou les autres ports du royaume. Le port de la Garonne réalise plus de 40% des trafics au milieu du siècle, et plus de la moitié à la fin du siècle, tandis que la place de Marseille est multipliée par deux, aux dépens notamment des ports nantais et rochelais. La répartition des liens avec les ports ne répond pas systémiquement a celui des loges, les loges antillaises sont en relation avec les loges de Marseille, La Rochelle, Nantes ou Le Havre[1]. Au XVIIIe siècle, les trafics coloniaux évoluent en volume et en valeur qui sont démultipliés ; le commerce colonial s'appuie sur la croissance spectaculaire de Saint-Domingue et le maintien du trafic martiniquais et guadeloupéen tandis que e nouveaux espaces plus lointains s'ouvrent aux échanges.

Depuis l'île antillaise, ce sont une quinzaine de villes portuaires actives organisées selon les débouchés des territoires occidentaux qui assurent la majorité des trafics à destination de la métropole essentiellement, sans compter le commerce interlope. Port-au-Prince en est la capitale administrative, forte de quelque 7 000 habitants, tandis que le port de Cap Français sur la côte nord domine l'île et compte plus de 15 000 habitants à la fin du siècle, sa population ayant été multipliée par trois au long du siècle. Cette ville littorale concentre 35% de l'activité commerçante ; c'est la première ville de l'île même

[1] Saunier É., « Le Havre, port négrier : de la défense de l'esclavage à l'oubli », *Cahiers des Anneaux de la Mémoire,* « Les ports et la traite négrière : France », 2007, n°11, p. 23-41.

si elle n'en est pas la capitale administrative. Au second rang, ce sont les villes portuaires de Saint-Marc et Les Cayes qui assurent respectivement 13% et 9% des échanges qui dynamisent le commerce insulaire. C'est d'ailleurs à Saint-Marc que la maison Romberg Baspt et Cie s'ancre devant son essor portuaire, le trafic y est multiplié par cinq dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Dynamiques, commerçantes, ces cités littorales sont touchées par le phénomène maçonnique. C'est après la guerre de Sept Ans et l'organisation du Grand Orient de France qu'est atteint l'apogée du mouvement maçonnique à Saint-Domingue : on estime à environ un millier de maçons répartis dans une vingtaine de loges dont les effectifs varient. La loge du Cap Français la *Vérité* compte en 1777 plus de cinquante-six membres mais la plupart des loges ne dépassent pas les effectifs de vingt membres présents lors des réunions.

L'emprise des Bordelais sur ces loges, et des Aquitains dans une plus large définition[1], est un fait notable de l'organisation de la franc-maçonnerie dans les colonies de l'arc antillais.

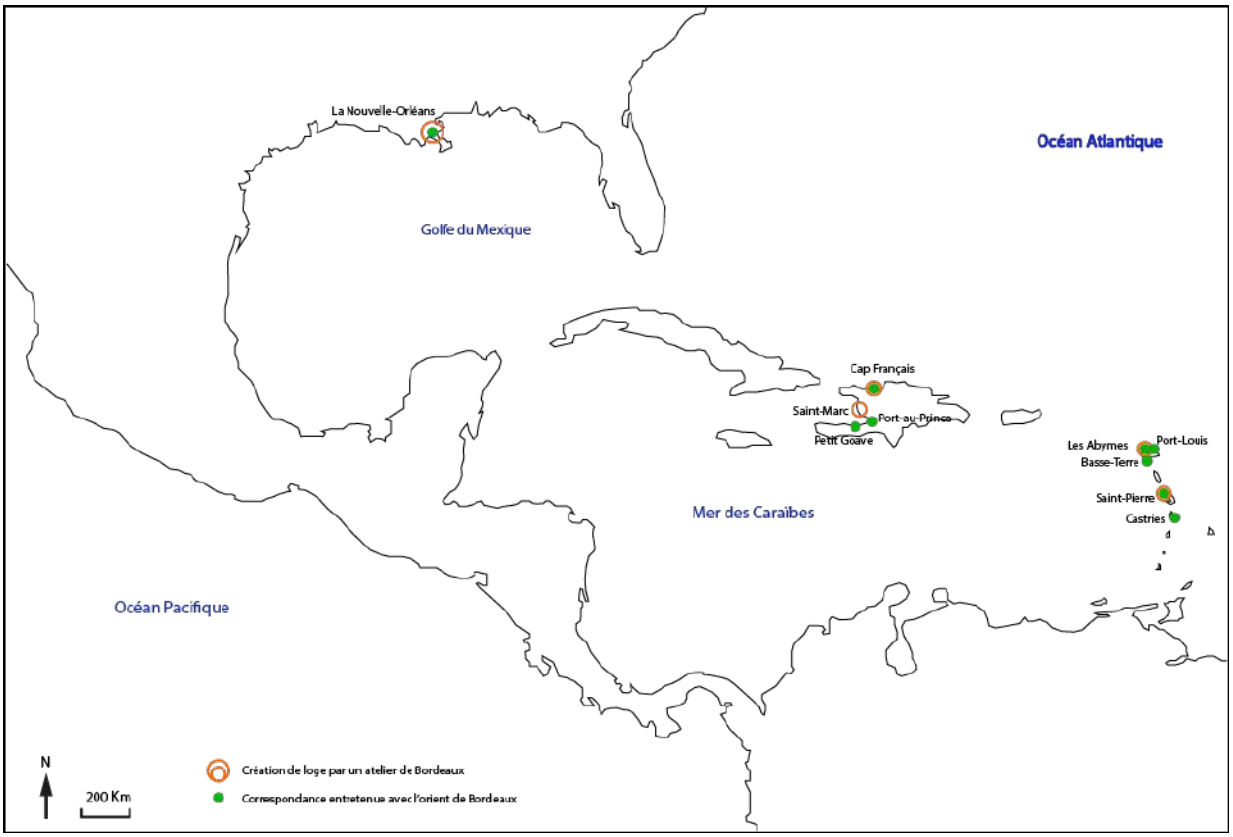

2.3.3 Les relations des loges américaines avec l'orient bordelais

[1] Cauna J., « Loges, réseaux et personnalités maçonniques de Saint-Domingue à Haïti, XVIIIe-XXe siècles », Révauger J.-P. (dir.), *Villes de la Caraïbe, réalités sociales et productions culturelles,* Pessac, MSHA, 2005, p. 37-54.

Si Jacques de Cauna déclare que la moitié des loges de Saint-Domingue, soit treize sur vingt-trois ateliers ont leur loge mère installée à Bordeaux[1], dans la réalité l'imprégnation bordelaise est moins forte. Les ateliers de Bordeaux ont appuyé et secondé les créations et les expansions de nombreuses loges antillaises, notamment avec la reprise en main du Grand Orient de France et la limitation des forces centrifuges des orients périphériques et littoraux, il n'en reste pas moins que, dans les faits, les ateliers bordelais ont établis des liens privilégiés avec quelques loges dans les îles des Antilles. À Saint-Domingue, la *Saint Jean de Jérusalem* au sein de l'orient de Cap Français est constituée par le Grand Orient de France le 25 avril 1776 qui date ses premiers travaux du 1er mars 1749 après son installation par la *Parfaite loge d'Écosse* de Bordeaux. Dans ces espaces insulaires, la franc-maçonnerie bordelaise est d'ailleurs concurrencée par d'autres orients métropolitains, parmi lesquels Marseille se distingue[2]. Bien que régularisées, de nombreuses loges de provinces, notamment en périphérie du royaume, voient leur activité d'expansion contrariée par les formes strictes que revêtait la nouvelle gouvernance imposée par le Grand Orient de France et la recomposition de l'obédience. Ces limites touchent davantage les loges-mères, comme les loges bordelaises ou encore la loge *Saint Jean d'Écosse* de Marseille, qui toutefois, par sa position externe, poursuit son rôle. La maçonnerie domingeoise est essentiellement un phénomène urbain lié aux espaces commerciaux et ses flux. Et Bordeaux y occupe une place de choix, où ses représentants forment un groupe qui exerce une solidarité particulière, montre les mêmes intérêts, accueille les nouveaux arrivants par solidarités géographiques, communautaires et professionnelles. Les notables aquitains sont insérés dans la société créole, ce qui explique leur place dans les rangs des loges locales.

À Saint-Domingue, Élisabeth Escalle et Mariel Gouyon Guillaume distinguent différents types de loges, à savoir les loges de campagne au recrutement davantage aristocratique où se mêlent les habitants, descendants des vieilles familles créoles et

[1] *Ibid*, p. 39.

[2] Beaurepaire P.-Y., « Le rayonnement international et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Écosse* à l'Orient de Marseille au XVIIIe siècle », *Revue historique*, n° 594, avril-juin 1995, p. 263-288 ; Carrière C., *Négociants marseillais au XVIIIe siècle, op. cit.*

notables et les loges urbaines[1], essentiellement portuaires qui regroupent des profils professionnels plus divers, principalement concentrés vers les élites du monde de la mer et du comptoir. Négociants, capitaines, notables s'y retrouvent rejoints par les visiteurs de passage. Les témoignages locaux sont peu nombreux, le juriste Moreau de Saint-Méry dans sa *Description typographique*[2] en apporte quelques indications au détour de ses voyages pour les seules loges des villes portuaires du Cap Français et de Port-au-Prince.

Né en 1750 à Fort-Royal, Moreau de Saint-Méry[3] est étroitement associé aux élites de l'île. Juriste, administrateur, historien et géographe, en plus de son ouvrage *Lois et constitutions des colonies françaises sous le vent*, il livre dans son œuvre *Description topographique* un témoignage de la vie dans les îles, et notamment quelques occurrences à la franc-maçonnerie qui dynamise ces territoires. Avocat au Parlement en 1774, il embarque dès le mois de mai 1775 pour Saint-Domingue où il s'installe comme avocat au Cap Français, puis promu conseiller au Conseil Supérieur en 1785. Affilié aux grandes instances culturelles de l'île dont le Cercle des Philadelphes, il est également un maçon actif, vénérable de la loge de *Saint Jean de Jérusalem* à l'orient du Cap Français, puis frère de la loge *Vérité* du même orient, cette dernière est en lien régulièrement avec l'orient bordelais qui fait office d'intermédiaire entre Saint-Domingue et Paris. Ces deux loges sont d'ailleurs mentionnées dans sa *Description topographique* :

> « Il est un grand corps de bâtiments aligné à peu-près dans son bout Ouest, sur le côté oriental de la rue Penthièvre. C'est là que la première loge de francs-maçons, formé au Cap Français vers 1748, s'est assemblée pendant trente-cinq ans. C'est principalement aux colonies, que les motifs pour se réunir sont précieux ; et quand ils sont de nature à ramener les hommes à des sentiments fraternels d'où naissent quelquefois des actes de bienfaisance, ils doivent être accueillis. […] Cette loge qui porte le nom de *Saint Jean de Jérusalem écossaise* et que

[1] Cette distinction se retrouve aussi en Guadeloupe, à l'image de la loge de *Saint Jean d'Antigue* au Petit Canal qui compte sur son tableau une très large majorité d'habitants et de militaires ; Escalle É., Gouyon-Guillaume M., *Francs-maçons des loges françaises « aux Amériques », 1770-1850*, *op. cit.*

[2] Médéric-Louis-Élie Moreau de Saint-Méry, *Description typographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'Isle Saint-Domingue*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'Outre-mer, 2004.

[3] Taffin D. (dir.), *Moreau de Saint-Méry ou les ambiguïtés d'un créole des Lumières*, Fort-de-France, éd. Société des amis des archives et de la recherche sur le patrimoine culturel des Antilles, 2006.

j'ai dirigée pendant quatre ans, a suspendu ses travaux depuis plusieurs années, et déposé ses archives parmi celles de la loge de la *Vérité* »[1].

L'autre loge, parmi les nombreuses installées dans l'île est celle de Port-au-Prince dont Moreau de Saint-Méry propose une description : « C'est à cette cause qu'il faut attribuer la passion pour le jeu, dont résulte tant de maux. Elle est l'occasion la plus fréquente du rassemblement des hommes. Il en est cependant qui se réunissent pour goûter ensemble les plaisirs innocents que la fraternité maçonnique procure. Je les ai partagé dans le joli local de la loge de la *Réunion Désirée.* J'y ai vu des êtres pour qui l'amour de leurs semblables n'était pas un vain nom »[2]. On retrouve cette variété des loisirs à Basse-Terre en Guadeloupe : cabarets et cafés sont secondés par l'académie Gilet qui donne sur la plus ancienne cale du port : les marchands s'y réunissent pour jouer au billard, enchainent des parties de trictrac et surveillent des activités du port depuis la galerie animée par les conversations avec une longue vue.

Ces sociabilités maçonniques répondent à des attentes fraternelles et de solidarité, et des besoins de rencontres. Moreau de Saint-Méry, maçon actif dans les colonies – dans des loges qui sont toutefois peu liées à l'espace bordelais – est aussi membre dans la capitale du royaume de France de plusieurs sociétés paramaçonniques, ainsi de la Société Apollonienne, ou du Musée fondé par Court de Gébelin en 1780[3].

---

[1] Moreau de Saint-Méry, *Description typographique, op. cit*., p. 539-540.
[2] *Ibid*., p. 1055.
[3] Révauger C., *Le monde maçonnique des Lumières, Europe-Amériques et colonies, op. cit*, p. 2017-2029. Il prend une part active aux événements révolutionnaires, membre du Club Massiac, il participe à la rédaction d'un cahier de doléances des colons de Saint-Domingue, membre du Club Breton, élu député de la Martinique à l'Assemblée Nationale, il s'exile par la suite aux États-Unis en 1792.

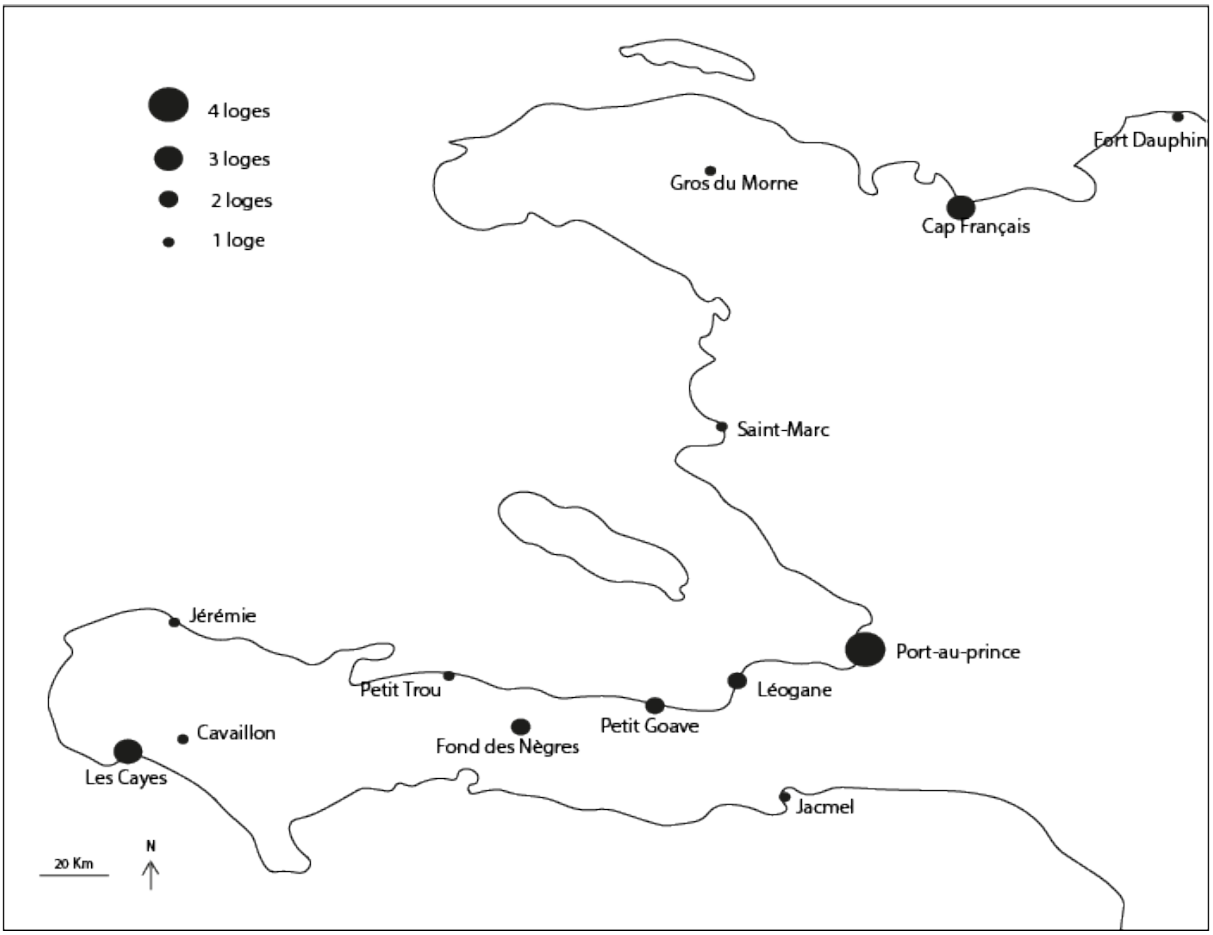

2.3.4 Les loges de Saint-Domingue

La majorité des loges de Saint-Domingue est installée dans les espaces portuaires de l'île et notamment dans la ville du Cap Français, foyer maçonnique et cité active, premier port de l'île, qui n'est pourtant pas la capitale administrative, la place revenant à la ville de Port-au-Prince[1]. Progressivement aménagées par les autorités, reconstruites après les intempéries, cyclones ou tremblements de terre, pourvues d'espaces publics, d'aménagements hydrauliques, d'hôpitaux comme le Grand Hôpital au Cap Français achevé en 1782, les villes sont des réceptacles idéaux de la franc-maçonnerie insulaire, mais non les seules : des loges dans les terres réunissent planteurs, miliciens ou encore régiments en stationnement, qui sont plus élitistes par leur recrutement. Les planteurs ne sont d'ailleurs pas cantonnés aux loges intérieures, leurs séjours dans les cités portuaires peuvent être l'occasion pour ces maçons de retrouver leurs frères dans les temples littoraux. Les loges sont des espaces d'un entre-soi pour les sociétés locales et les hôtes de passage, plus réservés et fermés que les cabarets, cafés, salle de billard ou théâtres qui

[1] Avec respectivement quatre et cinq loges, ces deux villes rayonnent sur leur environnement.

rythment la vie urbaine dans les colonies[1] comme en métropole. Les frères peuvent s'approvisionner auprès des libraires installés sur place, à l'instar de la librairie installée au Cap en 1765, qui pourvoit les colons en ouvrages et feuilles importés ou imprimés sur place, de l'*Encyclopédie* aux *Affiches américaines* sans oublier ouvrages scientifiques susceptibles de contenter les membres de l'Académie. Les maçons des Antilles ont accès aux nombreux ouvrages disponibles dans les espaces de sociabilité, dans les bibliothèques privées, dont certaines comme celle du juriste Moreau de Saint-Méry sont bien approvisionnées. Cette dernière compte quelque trois mille titres, auxquels les frères ont pu avoir accès tout comme celle du Cercle des Philadelphes, sans pour autant exagérer la place qu'ont pu occuper les francs-maçons dans l'institution[2].

Les voyageurs venus de la métropole trouvent ou transplantent dans ces territoires ultra-marins des structures de sociabilité qu'ils connaissent, témoignant d'un investissement et d'une intégration au sein de la société d'accueil, que ce soit de manière temporaire ou plus durable. Ces frères, venus pour leurs affaires au comptoir, pour l'entretien de leurs habitations ou du fait des mouvements des navires, ne s'installent pas systématiquement dans les colonies, mais ils trouvent dans ces îles des lieux de rencontre et de solidarité qu'ils connaissent ou fréquentent en métropole. Le voyage en droiture jusque Saint-Domingue dure environ 5 à 6 semaines, sans compter les aléas naturels de la traversée, les avaries techniques et les mauvaises rencontres. Chaque navire est attendu avec impatience dans la colonie et les équipages rencontrent un accueil favorable à leur débarquement. Ils approvisionnent en produits et en nouvelles, ils apportent avec eux le souffle de la métropole, chargés de lettres, d'informations qui sont échangées sur les places publiques ou dans le secret des loges. Par leur fonction, les capitaines et officiers de la marine sont régulièrement invités par les loges à être des intermédiaires entre les loges atlantiques.

Les loges se retrouvent aux côtés des clubs, sociétés de pensées ou le Cercle au Cap renforçant les liens culturels protéiformes qui existent entre les deux espaces, juxtaposés et aux liens économiques forts. La franc-maçonnerie est dense dans les

[1] Butel P., *Histoire des Antilles, op. cit.*, p. 256-259.
[2] McClellan J.E. III, « L'historiographie d'une académie coloniale, le Cercle des Philadelphes, 1784-1793 », *op. cit.*

territoires insulaires, elle construit une passerelle entre les différentes offres de sociabilité et un pont entre les rives au gré des escales et des rencontres.

Les élites locales sont sensibles à l'attraction pour la forme de sociabilité que représente la maçonnerie et l'attrait pour les hauts grades et l'essor des influences diverses font du monde antillais un carrefour des maçonneries européennes et américaine[1]. À Saint-Domingue se côtoient trois obédiences, le Grand Orient de France, la Grande Loge de France et la Grande Loge de Pennsylvanie, sans compter les hauts grades écossais. En plus de la diversité des courants maçonniques, dont les échos retentissent jusque dans ces espaces insulaires lointains, les colonies et leurs loges sont placées devant la question prégnante de la race et du statut des individus admis dans les ateliers.

Dans notre questionnement des liens protéiformes qui existent entre les ateliers maçonniques installés dans les espaces coloniaux et les ateliers bordelais, nous nous attacherons à ne considérer que les loges qui entretiennent des liens de filiations avérés avec le port aquitain ou qui par leur recrutement sont associés aux dynamiques bordelaises. Il ne faut toutefois pas oublier que les îles antillaises sont un riche terreau maçonnique qu'Élisabeth Escalle et Mariel Guyon-Guillaume ont largement étudié. Le nombre de loges installées à Saint-Domingue ou dans les îles de la Martinique et de la Guadeloupe est élevé, leur activité et leur rayonnement ne peuvent être minorés.

Les loges des îles de la Martinique et de la Guadeloupe sont ensuite secondées par une extension vers les petites îles de l'arc antillais. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, la Martinique domine le marché colonial bordelais, ancré autour du sucre et du café. La Guadeloupe conserve un rang plus faible dans les échanges avec Bordeaux notamment du fait de la place d'intermédiaire occupée par les commissionnaires martiniquais de la place de Saint-Pierre. Le commerce direct avec la Guadeloupe s'affirme davantage après la guerre de Sept Ans et l'occupation anglaise. De plus, la Martinique s'affirme comme relais entre la France et la Terre Ferme espagnole. Les liens économiques entre Bordeaux et les îles sont étudiés dans l'œuvre classique de Paul Butel[2], élargis vers le l'arrière-pays

[1] Saunier É., « L'espace caribéen : un enjeu de pouvoir pour la franc-maçonnerie française », *op. cit.*, p. 43-56.
[2] Butel P., *Les négociants bordelais, l'Europe et les îles au XVIIIe siècle, op. cit.*

bordelais qui s'étend bien au-delà des limites de la généralité et alimente les besoins des colonies antillaises, confortés par les relations avec l'Irlande qui approvisionne en viande séchée notamment.

Les conjonctures militaires affectent la vie locale, depuis son essor économique et sa vie politique jusqu'aux instances culturelles. La Guadeloupe est occupée par les Anglais à partir de 1759 lors de la guerre de Sept Ans et l'île plus septentrionale de la Martinique est prise plus tardivement en 1762. Toutes deux sont restituées à la France en 1763 par le traité de Paris. Ce sont également l'île de Grenade qui est occupée par les Français en 1779 après la prise par l'amiral d'Estaing ou encore l'île de la Dominique en 1778. L'arc antillais n'est pas épargné par les conflits : le théâtre des guerres s'étend au siècle des Lumières aux espaces coloniaux.

Ces occupations renforcent les liens extra-métropolitains qui se développent tout au long du siècle, vers les colonies espagnoles, anglaises ou même hollandaises voisines, voir vers les jeunes États-Unis à la fin siècle. À la croisée de plusieurs espaces géographiques et politiques, les influences cosmopolites s'imposent dans les sociétés littorales et touchent la vie maçonnique qui dépasse les cadres de l'obédience du royaume de France. Ces incursions externes dans la franc-maçonnerie insulaire sont celles des obédiences étrangères, y compris américaines, l'attrait pour les hauts grades et l'influence de Morin ou encore les échanges entre hommes de la franc-maçonnerie venus de tous les horizons. C'est une loge anglaise qui est créée sur l'île de Sainte-Lucie lors de son occupation par les troupes anglaises, ce sont les équipages et navires capturés par la *Navy* au cours des guerres qui posent la question de la pratique maçonnique en temps de guerre et de la fraternité entre les ennemis.

Les îles coloniales et les loges installées sur leurs territoires se détachent progressivement des orients littoraux de la métropole, même si des liens forts sont maintenus, à travers les correspondances et les voyages des frères. Ces loges ne sont pas le seul résultat d'une expansion des ateliers de la métropole vers leur avant-pays antillais, Bordeaux inclus. Leur adaptation aux contextes locaux et aux exigences des populations particulières, l'éloignement géographique, les liens étendus vers les espaces américains, font des loges coloniales des réceptacles particuliers qui dynamisent par leur identité propre les liens transatlantiques de la franc-maçonnerie française. L'Atlantique devient à la fois un front pionnier et un espace intégré au phénomène maçonnique des Lumières par

les circulations qui le traversent[1], un pont[2] que les maçons empruntent. Dans les îles, les francs-maçons se retrouvent entre frères et entre pairs. Une distinction s'impose entre les espaces antillais, du fait de la structure des plantations et du profil des propriétaires : en Martinique et en Guadeloupe, se constatent une créolisation et un enracinement des planteurs qui ne se remarque pas à Saint-Domingue où les grands planteurs sont souvent restés en métropole, leurs habitations dont la superficie est plus grande sont dirigées par un intendant nommé. Les planteurs, installés durablement dans leurs demeures coloniales, peuvent se retrouver entre eux dans les loges de campagne, ou également entrer dans les temples des villes littorales où ils fréquentent négociants et voyageurs comme ils le font sur les quais des ports.

Saint-Pierre, en position privilégiée sur la route de navigation en droiture au mouillage favorable, compte plusieurs loges maçonniques où les planteurs descendus de leur propriété fréquentent le monde du commerce, les capitaines et nouveaux venus. Pôle majeur du commerce français dans les Antilles, Saint-Pierre est la ville la plus peuplée de Martinique, atteignant plus de 20 000 habitants. Ville active, commerçante, le nombre de loges est associé à ce dynamisme.

[1] Beaurepaire P.-Y., « Médiations et appropriations culturelles dans l'espace maçonnique atlantique », *Dix-huitième siècle*, 2001, n°33, p. 219-230.

[2] Garrido A. (dir.), *L'Atlantique comme un pont, l'Europe et l'espace lusophone, XVIe-XXe siècles*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaire Blaise Pascal, 2012.

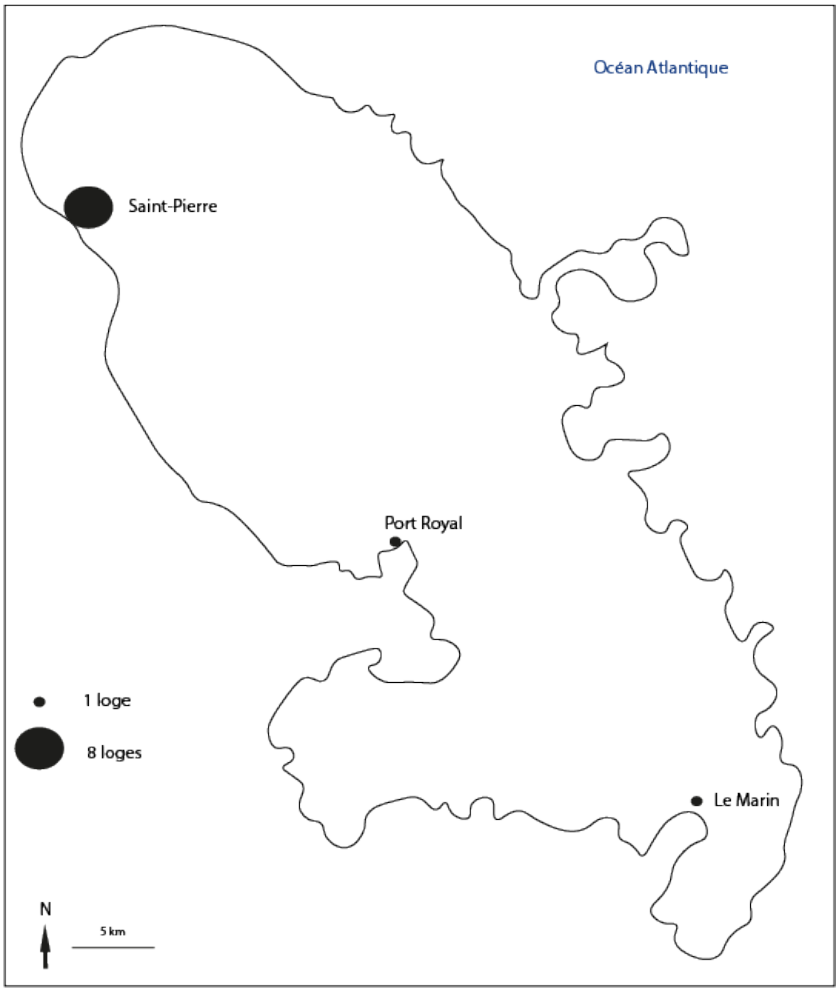

2.3.5 Les loges sur l'île de la Martinique, une concentration maçonnique dans la capitale

Sur l'île de Guadeloupe, sur la Grande-Terre dans l'orient des Abymes, la loge *Bonne Amitié*, constituée par le Grand Orient de France le 18 mai 1775, inscrit la naissance de ses travaux maçonniques à la date du 11 juillet 1770. Cet atelier est constitué par la *Française* de Bordeaux, illustration des liens protéiformes qui existent vers le premier port du royaume qu'est la métropole aquitaine.

Les correspondances établies entre les deux rives de l'Atlantique, malgré les aléas des transports océaniques, marquent les travaux maçonniques dans ces espaces coloniaux. Les planches envoyées dès 1769 par l'atelier de la *Bonne Amitié* sanctionnent les premiers travaux et les recherches de régularisation manifestées par les frères qui composent cet atelier d'outre-mer en passant par l'intermédiaire d'une loge littorale métropolitaine qui s'affirme comme mère-loge. La décision de se tourner vers l'orient bordelais manifestée par cet atelier n'est pas explicitée, au-delà des liens déjà existants animés par le négoce et les routes océaniques. Parmi les membres recensés sur le tableau

de la loge de 1774, soit cinq ans après sa création, tableau qui est donc susceptible d'avoir connu des modifications vis-à-vis de son recrutement originel, un seul frère est originaire de Bordeaux et apparemment non initié dans une loge bordelaise avant son départ. Les liens commerciaux importants, l'historicité des relations avec Bordeaux et la présence de frères bordelais ou de navires bordelais peuvent expliquer ce choix de se référer à la loge *Française*. Par ce choix l'atelier de la *Bonne Amitié* aux Abymes s'intègre dans la sphère centrifuge de Bordeaux depuis les marges du royaume et en liens étroits avec les Antilles. De fait, dès mai 1769, l'atelier la *Bonne Amitié* se tourne vers la loge *Française* pour se procurer des constitutions sous l'impulsion du frère Virevaloix, un membre de la *Française* en déplacement en Guadeloupe et affilié à l'atelier des Abymes. La présence de ce frère est déterminante dans le choix de se tourner vers Bordeaux[1], orient enclin à s'ouvrir aux requêtes de loges périphériques et les intégrer dans son aire d'influence. Parmi les trente-cinq membres inscrits sur le tableau de 1774[2], seul le frère Jean Tessace négociant installé à Point-à-Pitre, est lié à la cité bordelaise où il est né. Aux côtés des dix-neuf membres nés en métropole, la loge compte seize frères créoles, dix en Guadeloupe et six en Martinique, ce qui démontre les liens majeurs qui existent entre les deux îles colonisées par la France. Le négociant Jean Tessace, qui retrouve dans la loge guadeloupéenne d'autres frères métropolitains venus de Nantes, Perpignan ou le Havre, orients littoraux français actifs et extravertis, ce sont des négociants, des capitaines, des militaires[3] ou des habitants qui constituent le profil de cette loge littorale guadeloupéenne.

L'espace atlantique est transcendé par les communications maintenues entre les loges de chaque côté de l'océan, où les ports sont des figures centrales et les loges littorales des vecteurs essentiels. Les liens entre loge mère et loge fille doivent faire face à cette distance géographique et temporelle des communications, la correspondance par voie maritime devant faire face aux délais et aux aléas intrinsèques de ces communications. De fait, la position sur les littoraux et au sein des espaces portuaires favorise les loges pour assurer leur communication. La loge de la *Bonne Amitié*, dans le

[1] Douze frères signent la planche demandant des constitutions à la *Française* en 1769, ce sont trente-cinq frères qui peuplent l'atelier cinq ans plus tard ; GODF AR 113-2-320 f°85. Les évolutions du recrutement peuvent être rapides dans un orient littoral insulaire, soumis aux voyages des membres du fait de leur profession, de leur déménagement ou les conjonctures économiques et internationales.

[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 516.

[3] Une loge militaire en Guadeloupe, la loge du *Vrai Soutien* au régiment de Guadeloupe demande ses constitutions en 1785 par l'intermédiaire de la loge de *Saint Jean d'Écosse* de Basse-Terre ; forte de quelques 18 frères, cette loge montre un recrutement majoritairement créole, à l'image des milices dans les îles.

but d'envoyer des planches à sa loge-mère la *Française,* profite de « l'occasion du navire le *Phoenix* du port de votre orient pour vous accuser la réception du courrier »[1], les frères n'hésitant pas à démarcher les capitaines et les négociants pour profiter des voiles de retour afin de faire partir leur courrier, se retrouvant sur les quais avant le départ[2].
En janvier 1771, la *Française* poursuit ses relations avec sa fille, dont elle applaudit l'installation. Par la suite, la *Française* maintient une correspondance régulière avec la *Bonne Amitié*, au gré des envois de tableaux et de planches qui activent ces réseaux et permet à l'atelier bordelais de se prévaloir d'un rayonnement extra-métropolitain et de s'imposer comme loge majeure au sein de son orient et de la franc-maçonnerie française.

Au sein de l'orient de Port-Louis en Guadeloupe, la *Perfection des mœurs,* qui est reconstituée par le Grand Orient de France le 9 décembre 1789, a été originellement constituée par la Grande Loge de France le 15 novembre 1766. La *Perfection des mœurs* se place dans le sillage des loges bordelaises, notamment la *Française,* en ces moments où l'obédience centrale parisienne est moins prégnante, elle est en correspondance avec la *Française* et la fille de celle-ci installée aux Abymes, la *Bonne Amitié*[3].
« Notre cher frère Lacroix, nous ayant souvent entretenu sur votre Respectable Loge qu'il a eu l'avantage de visiter plusieurs fois pendant son séjour à Bordeaux, nous ayant appris votre liaison intime avec la loge de l'*Amitié* à votre orient que nous regardons comme notre mère […] Nous désirons avec ardeur que vous voulez bien nous accorder l'avantage de votre correspondance »[4]. À travers cette planche de correspondance adressée à la *Française* en juillet 1768, la loge de la *Perfection des mœurs* fait état des liens protéiformes qui unissent les ateliers dispersés sur les rivages de l'Atlantique. Cette union fraternelle est assurée par le déplacement de frères selon leurs besoins professionnels ou personnels entre Bordeaux et les Antilles, ou encore par les correspondances qui sont l'outil de l'élargissement de l'harmonie et de la fraternité au-delà des frontières géographiques ou politiques. Le frère Lacroix, négociant installé à Port-Louis à Grande Terre, est reçu dans la loge de la *Française* à l'occasion de son séjour à Bordeaux comme visiteur de la loge de la *Perfection des mœurs* qui est constituée par la loge bordelaise de l'*Amitié*. Lacroix ne semble pas se rendre dans le temple de la *Française* pourtant loge-

[1] GODF AR 113-2-320 f°82.
[2] Les moyens utilisés par les loges pour assurer leur correspondance transocéanique sont développés dans le Chapitre V.
[3] GODF AR 113-2-470 f°10, le 15 janvier 1771.
[4] GODF AR 113-2-320 f°34, juillet 1768.

mère de son atelier ; néanmoins, son retour en Guadeloupe est l'occasion pour son atelier d'un renouvellement et d'un élargissement des liens inter-loges par le biais d'une correspondance. Réseau d'amitié, interface d'accueil, lien de correspondance et filiation sont relevés dans cette planche, constituant les aires d'influence des loges bordelaises au siècle des Lumières, constitutives du dynamisme de cet orient et complétives des réseaux négociants ou familiaux existants. Le frère Lacroix a pu trouver à l'occasion de son déplacement vers le port aquitain des structures d'accueil connues et recherchées, un espace sociable désiré et retrouvé lors de son deuxième voyage à l'été 1770[1]. Ce dernier fait figure d'intermédiaire entre ces deux loges éloignées par l'océan mais unies par des chaines d'union et de fraternité maçonnique.

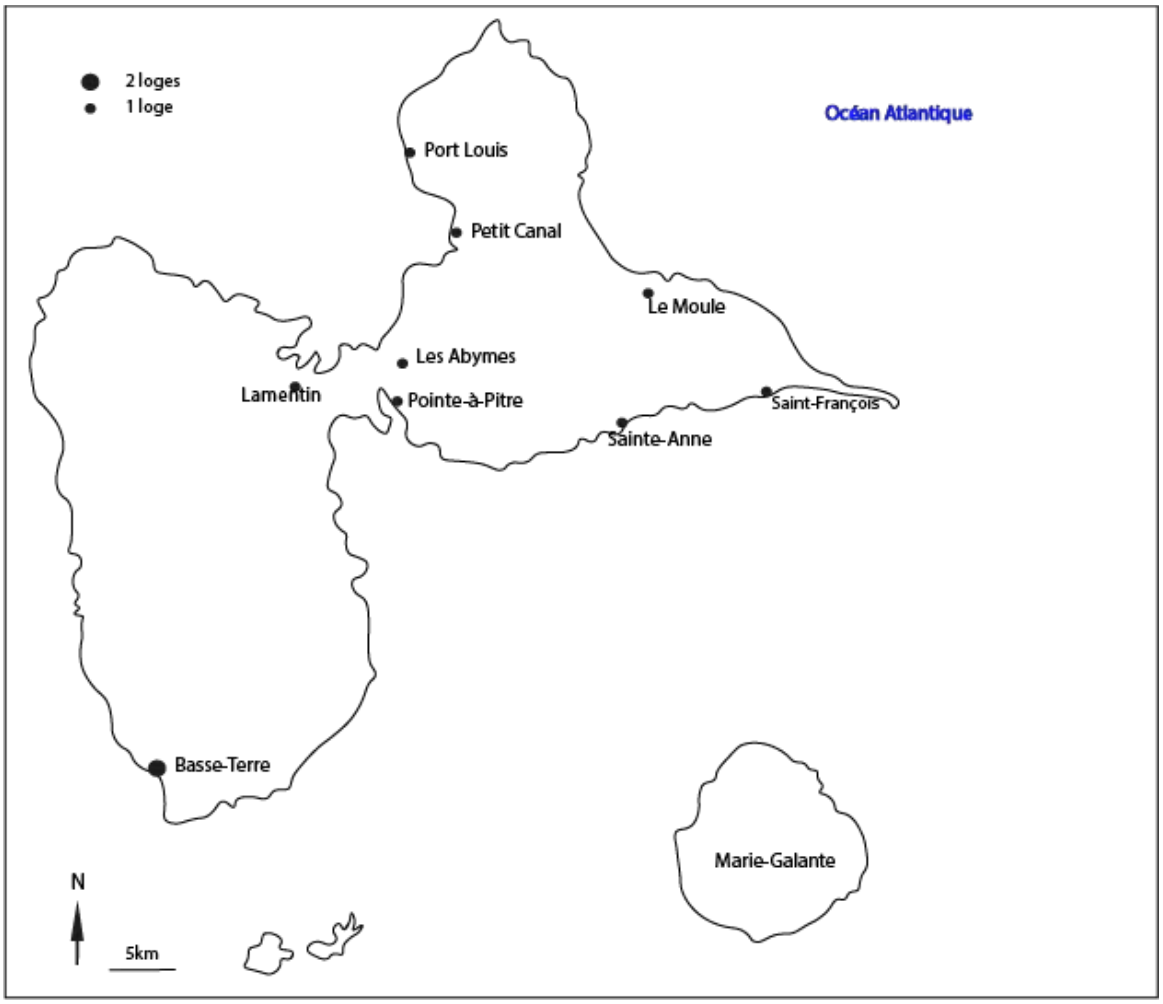

2.3.6 Les loges de Guadeloupe

[1] GODF AR 133-2-320 f°167, juillet 1770.

Les solidarités maçonniques entre les loges, notamment lors de leur installation, s'expriment à travers la mer des Caraïbes, essaimant dans les îles. L'*Anglaise,* de l'orient de Cayenne en Guyane, naît en 1755, constituée par l'atelier du même nom de Bordeaux à l'occasion d'un voyage du frère Taillasson[1]. Les objectifs du voyage de Taillasson : commerce ou activité de planteur, ne sont pas mentionnés. Dans l'espace guyanais à l'essor laborieux, les intérêts bordelais sont bien moins nombreux que dans les Îles sous le Vent ou les îles de Bourbon et de France dans l'océan Indien où les loges bordelaises ont moins de contact et de correspondance à l'image d'un commerce moins orienté vers ces espaces. Installée en suivant dès 1755, la loge *Anglaise* de Cayenne semble encore en activité dix ans plus tard.

La constitution de la loge de Cayenne souligne le rôle des individus et des opportunités, « les hasards des rencontres »[2] et l'adaptation des pratiques sociales et culturelles, la volonté de reconnaissance d'une loge-mère. L'intégration à l'environnement local, l'appropriation par les élites présentes assurent par la suite une pérennité variable de l'initiative maçonnique d'extrapolation atlantique.

Le rôle des hommes dans le développement d'un espace réticulaire transatlantique est essentiel. Si les alliances familiales et matrimoniales sont connues et largement étudiées, il n'en est pas de même pour les relations maçonniques qui apparaissent au détour des sources, parfois inexploitables devant l'incertitude qui naît de la faiblesse des informations délivrées.

Souvent, la connaissance des hommes qui fréquentent les loges des colonies est possible par le prisme des tableaux conservés ou au détour de quelques planches de correspondance. Les sources même véhiculent un regard incomplet et orienté sur les frères et leur recrutement. Ce dernier se distingue par une typologie des frères où leurs professions justifient en grande part leur mobilité et leur volatilité et parallèlement leur intégration des valeurs véhiculées par l'appartenance commune à l'Art Royal.

Comme nous avons pu le voir, l'origine géographique des frères des loges coloniales reflète le caractère de la loge et celle des réseaux transatlantiques. La géographie des espaces portuaires de la métropole transparait dans les tableaux, la majorité des frères métropolitains recensés dans les loges coloniales viennent des grandes places portuaires du royaume, Bordeaux, Nantes, Marseille ou Le Havre notamment. Si ces origines

[1] BNB Minsk 091/85, le 4 février 1755 ; le 04 mars 1755.

[2] Saunier É., *Révolution et sociabilité en Normandie, op. cit*., p. 91.

portuaires dominent, ces frères côtoient dans les loges des colonies, des hommes venus des villes intérieures du royaume et de l'Europe et ses colonies, installés dans les îles françaises pour l'exercice de leur profession qui trouvent dans les temples des espaces d'accueil dans ces sociétés étrangères.

En Guadeloupe, des treize loges constituées à la fin du siècle, une majorité sont fréquentées par des frères originaires de Bordeaux, même si leur nombre reste réduit. Dans cette île, peu de navires venus de France accostent directement, les échanges sont soumis aux commissionnaires de Saint-Pierre, c'est une flotte limitée à 200 à 300 caboteurs qui se rendent dans les ports guadeloupéens jusqu'à la guerre de Sept Ans. L'occupation anglaise entraîne le développement du port de Pointe-à-Pitre, essor qui se poursuit après la guerre et le retour de l'île dans le giron français.

La *Bonne Amitié* aux Abymes qui est constituée par la *Française* de Bordeaux en 1770 et reconstituée par le Grand Orient de France dès 1775, compte alors trente-cinq frères parmi lesquels une majorité est originaire du royaume de France ; seulement seize sont des frères nés dans les îles. Parmi ceux venus de métropole, quatre sont originaires du Sud-Ouest aquitain dont un seul de Bordeaux et un frère déclare habiter Bordeaux[1]. Ce dernier informe par-là la volatilité de son affiliation à l'atelier guadeloupéen et la volonté pour ce dernier, André Massion, de trouver lors de son séjour temporaire dans la colonie des structures d'accueil connues et fréquentées antérieurement dans la métropole. L'appartenance maçonnique fait figure de lien et d'opportunité pour ce frère voyageur. Le fait que la loge soit installée dans un premier temps par une loge bordelaise ne semble pas orienter son recrutement et en faire un espace privilégié pour les Bordelais en déplacement. Au contraire, davantage de Bordelais se retrouvent sur les colonnes de la loge de la *Paix* à Pointe-à-Pitre en 1785, ou la loge *Saint Jean d'Écosse* en 1789. Ces deux dernières ont un recrutement plus large, autant numériquement que pour la diversité des origines. La loge de la *Paix* regroupe en son sein quarante-cinq frères, dont plus de la moitié sont nés dans le royaume de France, c'est-à-dire vingt-huit. Parmi ces métropolitains, le tableau de la *Paix* fait état de trois frères nés à Bordeaux, dont deux sont membres de la même famille : Clément et Antoine Dubergier[2], négociants tout

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 516, tableau de 1774.

[2] Clément Dubergier est aussi membre de la Grande Loge Provinciale, située à Pointe-à-Pitre, signe d'une installation plus durable dans l'île et dans les structures locales. Laissés sur place comme commissionnaires

comme leur compatriote Pierre-François Anglas. Ces derniers fréquentent au sein de l'atelier guadeloupéen des colons créoles mais aussi deux Européens et un colon venu des terres plus froides du Canada.

La loge *Saint Jean d'Écosse* installée à Basse-Terre est un des ateliers guadeloupéens les plus actifs par son recrutement. L'atelier rassemble sur ses colonnes plus de soixante frères dont 11% viennent de Bordeaux. Ce sont sept bordelais présents dans la loge de la *Saint Jean d'Écosse*. Proportionnellement, si elle ne compte que deux frères venus de Bordeaux, la *Parfaite Égalité* installée également sur l'orient de Basse-Terre compte quatorze frères ; les Bordelais constituent alors un septième du recrutement, soit 15% des effectifs. La large domination du recrutement métropolitain face aux créoles – dix frères sur les quatorze membres – semble faire de cette loge un temple ouvert pour les marchands et négociants venus en Guadeloupe, qui transposent sur place des structures de sociabilité qu'ils connaissent et fréquentent afin d'y retrouver des repères et des espaces communs, espace ouvert ensuite aux élites locales.

À l'image de la Guadeloupe, les loges martiniquaises accueillent régulièrement des frères venus de métropole et du port bordelais. Le profil professionnel est tout aussi typé : négociants, capitaines dominent aux côtés d'habitants ou de notables qui sont moins nombreux. Peu, parmi ces frères, sont nés à Bordeaux ou ont vécu dans la capitale aquitaine avant de s'installer dans l'île mais la loge est tout aussi liée aux espaces dynamisés par les relations entretenues avec le port de Bordeaux.

Six des neuf loges de Martinique comptent sur leurs colonnes des frères bordelais qui se retrouvent principalement dans les loges de Saint-Pierre, la *Tendre Fraternité* puis la *Parfaite Union et Tendre Fraternité* née d'une fusion, la *Bonne Amitié* ou la *Sincérité des Cœurs*. La puissance des commissionnaires de Saint-Pierre et leur rôle majeur dans le commerce avec Bordeaux justifient cette répartition, ces derniers étant indispensables pour négocier avec la Guadeloupe, ce dont se plaignent les planteurs de cette île. Par le cabotage, Saint-Pierre s'affirme comme une plaque tournante des petites Antilles : le sucre de Guadeloupe est expédié en France en passant par Saint-Pierre pour le trafic officiel, tandis que le commerce interlope passe par Basse-Terre. Les négociants de la métropole ont soin de trouver à Saint-Pierre un correspondant permanent, de même qu'à Port-au-Prince et au Cap Français. Cet intermédiaire est souvent un ami ou parent du

---

ou comptoir ouvert par les Dubergier en Guadeloupe afin de faciliter les relations commerciales entre Bordeaux et la Guadeloupe.

négociant métropolitain, ce correspondant est chargé de négocier avec les commissionnaires et les planteurs. Dans les ateliers maçonniques de la Martinique et de la Guadeloupe les Créoles sont prédominants au contraire de Saint-Domingue, où les frères sont majoritairement des métropolitains installés depuis peu sur l'île.

L'atelier, qui prend le nom de la *Sincérité des Cœurs,* est constitué en 1780 et il compte alors sept Bordelais parmi ses membres soit trois négociants et quatre capitaines, un profil professionnel qui est étroitement lié à la mer et explique la circulation de ces frères dans les colonies. La loge de la *Bonne Amitié* comprend quant à elle dix-huit frères en 1787, dont quinze venus de métropole parmi lesquels se distinguent deux Bordelais et un Blayais. Cette identification n'est possible qu'à travers les tableaux de membres envoyés par les ateliers auprès de l'obédience centrale ou aux loges de leur correspondance. Certains profils sont impossibles à établir du fait des informations lacunaires portées sur ces tableaux par le frère secrétaire.

Sur l'île martiniquaise au sein de la loge de la *Parfaite Union,* première loge établie dans l'île, ce sont trente-deux frères qui se retrouvent dans le temple au début de la décennie 1780. Cette loge montre quant à elle un recrutement qui se partage également entre métropole et Antilles pour les frères inscrits, appuyée par son ancienneté. Sur le même orient de Saint-Pierre, la loge de la *Tendre Fraternité* compte trois frères venus de Bordeaux, soit plus que la loge de la *Parfaite Union*. La loge de l'orient de Trinité, la *Zèle et Bienfaisance* compte uniquement un frère bordelais sur les dix-huit hommes qui se retrouvent dans son temple.

Au-delà d'une approche comptable, il est difficile d'appréhender les liens et les activités des frères bordelais au sein des ateliers coloniaux, leur influence dans l'établissement ou le renforcement de relations entre l'orient bordelais et les orients insulaires. La pérennité de leur affiliation ou de leur initiation et leur rôle restent encore largement méconnus. Ces derniers n'en sont pas moins des agents du dynamisme expansionniste de l'orient bordelais et des liens étroits entretenus entre les deux rives de l'Atlantique.

Si, en Martinique, malgré les liens précoces et importants du commerce avec Bordeaux, il n'y a pas de constitution de loge par Bordeaux hormis les loges écossaises, les colonnes de ces ateliers martiniquais sont fréquentées par les frères bordelais à l'occasion de leur déplacement ou de leur installation, image des dynamiques qui lient ces deux espaces. Et inversement, les frères martiniquais retrouvent un espace d'accueil

privilégié dans les loges bordelaises lors des circulations qu'ils effectuent vers la métropole. Le voyage s'effectue des deux côtés de l'Atlantique pour des raisons professionnelles comme mentionné régulièrement sur les demandes de passeport, ou parfois pour des raisons personnelles et pour des héritages, notamment d'habitations apportés par des liens familiaux et de mariage.

Plus au nord sur l'arc antillais, la vingtaine de loges de Saint-Domingue accueille largement les Bordelais en voyage ou installés dans l'île, notamment après la guerre de Sept Ans qui voit l'essor des relations entre le port aquitain et la partie occidentale de Saint-Domingue.

C'est surtout au Cap Français que l'influence bordelaise est marquée, se déplaçant de l'espace négociant au monde de la maçonnerie. La loge la *Vérité* du Cap Français compte alors dix Bordelais et un frère venu de Blaye, membres qui exercent les professions de négociants ou capitaines de navire. Constituée en 1767, cette loge est par son recrutement une loge de notables, forte de nombreuses personnalités dont la qualité civile est reconnue et du fait de son influence à l'échelle du monde antillais. La loge de la capitale Port-au-Prince, installée sous le titre de la *Réunion désirée,* compte quant à elle cinq Girondins, soit 12% de ses effectifs. Il est intéressant de noter, à la fin du siècle, la place mineure mais notable de frères venus d'autres orients girondins, parmi lesquels Blaye se distingue. Port en aval de Bordeaux sur la Garonne, Blaye compte une loge active dans ses murs, peuplée de négociants et de capitaines de navire, parfois en escale forcée du fait du régime des vents et des marées dans l'estuaire. Son rayonnement s'étend vers les Antilles avec lesquelles les relations commerciales s'accentuent à la fin du siècle.

La *Concorde* de Saint-Marc voit ses effectifs incomplets lors de la rédaction de son tableau en 1776, du fait des absences de plusieurs de ses frères pour des raisons professionnelles. Parmi ces absents, plusieurs sont mentionnés comme étant en déplacement vers Bordeaux, signe de la force des liens commerciaux et de leur juxtaposition avec les réseaux maçonniques.

La domination dans le commerce métropolitain et dans les trafics effectués depuis les ports de métropole vers ces trois îles principales que sont Saint-Domingue, la Martinique et la Guadeloupe, ne doit pas masquer la présence de liens protéiformes vers les petites îles de de Sainte-Lucie, de Grenade ou de Trinidad, où s'inscrit la franc-

maçonnerie française. À Sainte-Lucie, la loge du *Choix Réuni* à l'orient du Carénage[1], installée tardivement, compte alors trente-six frères, dont le quart est originaire de Bordeaux. Cette place prédominante des Bordelais dans le recrutement de l'atelier du *Choix Réuni* explique notamment le choix de l'orient bordelais comme intermédiaire dans les relations entretenues par l'atelier avec le Grand Orient de France pour assurer le transfert de correspondance et des dossiers administratifs. La franc-maçonnerie s'implante durablement sur cette île qui compte à la fin du siècle une population blanche de 2 000 âmes aux côtés de 20 000 esclaves noirs. La population européenne est numériquement limitée ; néanmoins, entre 1785 et 1787, l'île compte quatre loges.

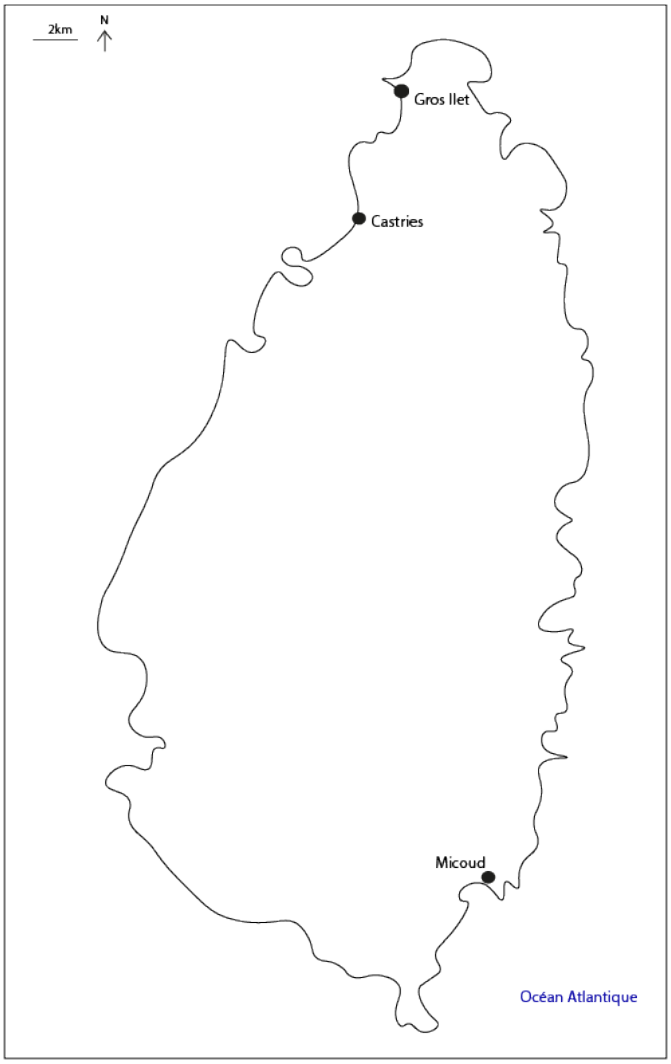

2.3.7 Loges à Sainte-Lucie

[1] En 1767 un arrêté royal crée un entrepôt au port du Carénage à Sainte-Lucie.

La loge la *Sagesse Saint Andrews n°243* est la première loge constituée en 1764 sur l'île de la Grenade par les Anglais. Le nom de consonance française se comprend par la part importante de la population française installée dans l'île, devenue depuis peu britannique, tandis qu'elle redevient française de 1779 à 1783 pendant la guerre d'Indépendance américaine, lors de l'occupation par l'amiral d'Estaing. L'île compte alors deux loges françaises, appuyées par l'influence militaire et négociante du royaume de France. Par leur parcours au gré des conjonctures politiques, les franc-maçonneries française, anglaise et écossaise se côtoient à la fin du XVIIIe siècle[1] dans ces espaces insulaires.

L'île de Trinidad voit s'installer une loge sous le nom des *Frères Unis* en 1794, nom français issu de l'immigration de nombreux Français qui se sont installés dans l'île comme planteurs et négociants depuis la deuxième moitié du XVIIIe siècle mais dont le mouvement est renforcé lors des révoltes. Cette île devient anglaise trois ans plus tard, mais le changement de souveraineté ne perturbe pas la vie maçonnique locale qui absorbe les différentes influences maçonniques.

Les loges des Antilles britanniques ou néerlandaises marquent une expression des solidarités maçonniques antillaises. Les loges anglophones comme leurs consœurs francophones sont ouvertes aux maçons visiteurs venus de tout le continent européen et des espaces américains[2]. Les conjonctures politiques et militaires lient ces espaces dans lesquels les francs-maçons s'insèrent sans obstacle, retrouvant une fraternité qui dépasse les frontières politiques. Le port, creuset interculturel est un espace de rencontres et d'extraversion de la maçonnerie.

Ces loges coloniales, littorales, sont confrontées à une situation démographique et sociale qui les distingue de la métropole.

C'est une loge guadeloupéenne qui exprime à l'intention des loges de métropole et de l'obédience parisienne la position exprimée par ses consoeurs des colonies sur la place des libres de couleur dans leur temple à la fin du siècle. La loge de la *Paix*, installée à

---

[1] Révauger C., « Franc-maçonnerie et émancipations dans la Caraïbe anglophone, Barbade, Grenade, Trinidad », Dubesset E, Benjamin-Labarthe E. (dir.), *Émancipations caribéennes, histoire, mémoire, enjeux socio-économiques et politiques*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 155-167.

[2] De Keghel A. (dir.), *L'Amérique latine et la Caraïbe des Lumières, une franc-maçonnerie d'influence,* Paris, Dervy, 2017, p. 113-158. Certains points présentés nous semblent à revoir à la lumière des sources traitées.

Pointe-à-Pitre depuis 1784, déclare dans sa planche que « l'on distingue dans les colonies blancs et sang-mêlés. La politique nécessaire au régime des îles d'Amérique a refusé à ces derniers, quoique déjà éloignés de leur origine, tout lien de société avec les colons qui ont conservé la pureté du sang européen sans aucun mélange avec de l'africain. Ces distinctions ne sont pas également suivies en France. Elles sont devenues ici indispensables»[1]. Jusqu'à la Révolution, les loges restent fermées aux libres de couleur dans les colonies.

3-Les rivages américains et les confins océaniques

La franc-maçonnerie française s'étend au-delà des frontières du royaume vers l'océan, s'appuyant sur les circulations des frères vers les colonies antillaises. Les rivages nord-américains ou les îles de l'océan Indien ne sont pas ignorés par l'expansion maçonnique. L'extraversion de la franc-maçonnerie qui s'appuie sur les mers touche des espaces sans cesse plus lointains, de la Louisiane à l'île Bourbon, de New-York au sous-continent indien.

-L'espace américain

La projection sur les marges continentales de cet espace antillais, vers les îles sous domination d'autres puissances coloniales européennes ou vers la Louisiane et au-delà les côtes atlantiques américaines jusqu'en Nouvelle-Angleterre et New-York permet d'approfondir la compréhension de la dilation de la franc-maçonnerie française et des dynamiques bordelaises qui y participent.

Cette extension première des loges métropolitaines, ou seconde depuis les loges antillaises, correspond aux réseaux qui existent à l'échelle locale nord-américaine où les espaces ultra-marins tissent des liens avec les espaces frontaliers, espagnols, anglais ou des jeunes États-Unis d'Amérique. La Nouvelle-Orléans, New-York, Charleston ou Philadelphie, Terre-Ferme ou Cuba sont touchés par cette projection de la maçonnerie et

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 519, loge la *Paix*, Pointe-à-Pitre en 1785.

de ses membres, qui en font des espaces de refuge à la suite des troubles révolutionnaires de la fin du siècle[1].

Sur les rivages nord du Golfe du Mexique, par les lettres patentes de 1712, la Louisiane comprend « toutes les terres qui sont bornées par celles des Anglais de la Caroline d'un côté, et par le Nouveau-Mexique de l'autre, et en particulier l'île Dauphine et le fleuve Saint-Louis auparavant Mississippi, depuis le bord de la mer jusqu'aux Illinois et les rivières Saint-Philippe ou Missouri et Saint-Jérôme ou Wabash avec tous les pays, contrées, lacs et rivières qui tombent dans cette partie du fleuve Saint-Louis ». La définition de cet espace varie au cours du siècle, la Louisiane évolue face aux pressions des voisins et les conjonctures internationales, changeant de souveraineté à plusieurs reprises. Capitale louisianaise, la Nouvelle-Orléans est touchée précocement par le phénomène maçonnique venu du royaume de France alors souverain de cet immense espace américain. La loge sous le nom porteur de la *Consolante Maçonne,* est constituée par l'*Anglaise* de Bordeaux. Peu d'informations sont néanmoins connues quant à cette loge apparue au détour du livre d'architecture de la loge mère *Anglaise*. Au sortir de la guerre de Sept Ans et des bouleversements géopolitiques en Amérique du Nord, sanctionnés par le traité de Paris, la loge louisianaise correspond avec l'*Anglais*e en 1765, dans le but apparent de renouer les contacts qui existaient auparavant et de s'intégrer au réseau de correspondance de la loge bordelaise. La *Consolante Maçonne* manifeste alors un souhait de régularité, lui demandant un état des loges régulières avec lesquelles sa loge mère correspond. Cet échange est l'occasion pour l'*Anglaise* de faire un constat de ses filiations : « nous sommes en correspondance avec […] l'*Heureuse Rencontre* de Brest, fille de notre atelier, celles de Cognac, de Limoges, de Cayenne, de Périgueux nos filles »[2]. La loge de la *Consolante maçonne*, au nom évocateur d'une société d'accueil sur le rives du Golfe du Mexique, après des trajets longs et parfois dangereux depuis le continent européen ou depuis les îles des Antilles est peut-être au contact d'une autre loge locale établie en 1752 par la loge de la *Parfaite Union* de l'orient de Saint-Pierre en Martinique constituée sous le titre de la *Parfaite Harmonie*. Fondée pendant la période de domination française de la Louisiane ; cette dernière semble travailler en anglais et est

[1] Polfliet M., *Émigration et politisation : les Français de New-York et La Nouvelle-Orléans dans la première moitié du XIXe siècle, 1803-1860*, Thèse dactyl., Université Nice Sofia Antipolis, 2013. La *Réunion des Cœurs* installée à Jérémie à Saint-Domingue en 1785 se reconstitue en 1806 à Santiago de Cuba pour trois ans ; la Grande Loge Provinciale du Fond des Nègres s'installe à New-York en 1798 ; BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 562.
[2] GLDF 112-4-49 f°28.

composée de membres aux noms à consonance anglo-saxonne[1]. Les disparitions ou mises en sommeil de ces ateliers après la guerre de Sept Ans peuvent être le fait d'une absence structurelle d'activité mais aussi des pressions politiques. La Louisiane passe pour un temps sous domination espagnole à la suite de la guerre de Sept Ans et cette nouvelle souveraineté porte atteinte à la franc-maçonnerie locale, notamment après la révolte de 1768 dont plusieurs leaders sont francs-maçons[2] et du fait de l'hostilité traditionnelle de l'Espagne à la franc-maçonnerie. Un renouveau maçonnique en Louisiane se retrouve lors du retour dans le giron français après la guerre d'Indépendance, puis par la suite, sous l'autorité américaine au XIXe siècle.

S'il existe également des loges françaises dans les villes des Treize colonies puis des jeunes États-Unis, dans un premier temps, les loges bordelaises sont peu parties prenantes dans leur création et leur développement. Néanmoins, à la fin du siècle, des liens de correspondance et des visites sont remarqués, s'intégrant dans la dynamique des expansions des réseaux commerciaux depuis la métropole et depuis les îles antillaises directement. Cette participation bordelaise, par les hommes et par les loges, s'accentue dans la décennie 1790 puis au XIXe siècle.

Un cas particulier, celui de la loge installée en Caroline du Nord, démontre la capacité d'expansion des loges bordelaises sur les rives américaines et leur influence. Il s'agit de la loge du frère Philip, fondateur de la loge d'Edenton[3] en Caroline du Nord. Nous savons peu de choses sur ce frère, au parcours à la fois traditionnel de franc-maçon voyageur, et atypique par la situation de la loge installée à Edenton en 1779. Ce dernier est également membre de la loge de la *Vérité* du Cap Français et a été précédemment visiteur en 1778 de la loge *Union Parfaite* de La Rochelle. De fait, son parcours maçonnique semble l'éloigner de l'orient bordelais qui pourtant dynamise son activité.

> « Un nombre assez considérable de Français [en partie francs-maçons] rassemblés à Edentown, ville de Caroline du Nord, l'une des provinces unies de l'Amérique est obligé d'y séjourner pour le bien du commerce, les uns pénétrés des sentiments maçonniques qu'ils connaissent et les

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 561.

[2] La loge de la *Consolante maçonne* fondée par l'*Anglaise* de Bordeaux n'est pas relevée par Marieke Polfliet, ni même la *Parfaite Harmonie*, son étude porte sur l'émigration et la politisation de la Nouvelle-Orléans au tournant des XVIIIe et XIXe siècles ; *Ibid.* p. 110.

[3] Nous adoptons l'orthographe contemporaine, la ville est orthographiée Edentown dans les planches du XVIIIe siècle.

> autres désirant apprendre ce qu'ils ignoraient, auraient voulu pouvoir se répandre dans les différentes loges anglaises des divers orients de la Nouvelle Angleterre et participer aux travaux des frères qui composent ces loges, mais la difficulté de se faire entendre a toujours mis des bornes à leurs désirs, et ils se sont vus privés pendant longtemps du bonheur qui résulte de nos travaux et de nos assemblées. La fondation d'une loge française pouvait seule finir leurs inquiétudes mais il fallait trouver parmi eux quelqu'un d'assez instruit pour fixer les règles et les objets nécessaires à cette fondation. Leurs recherches n'ont pas été sans fin, et le f[rère] Philip, capitaine de navire, ancien membre de la R[espectable] L[oge] la *Vérité* du Cap, revêtu des hauts grades s'étant trouvé il y a quelques mois dans la ville d'Edenton, il a été prié par les Français, ses frères et ses compatriotes d'y former une loge régulière et de leur faire part de ses connaissances afin de pouvoir maintenir dans la loge l'ordre, l'union et la tranquillité. »[1].

Le profil des loges des colonies du sud des États-Unis est plus ouvert aux planteurs et exploitants, mais les négociants y sont également nombreux. Le frère Philip, capitaine de navire né vers 1750, effectue de nombreux voyages professionnels entre les espaces atlantiques. C'est lors de son voyage en France qu'il s'arrête dans le port bordelais en 1779 et se rend dans le temple de l'*Anglaise* à laquelle il demande de servir d'intermédiaire auprès du Grand Orient de France afin d'obtenir une régularisation de son activité. La Grande Loge de Caroline du Nord appartient à la Grande Loge anglaise des Modernes[2], mais le capitaine semble privilégier les opportunités du voyage pour négocier une régularisation de son activité maçonnique aux frontières des influences française et anglaise au sein de l'*Anglaise*.

Cette demande intervient pendant les événements révolutionnaires américains ; la Caroline du Nord a signé la déclaration d'Indépendance en 1776. Edenton est la capitale de cette ancienne colonie et bénéficie d'une forte croissance démographique au cours du siècle, alimentée par l'essor économique et commercial associé à l'aire d'attraction de la Virginie dont la ville est proche.

---

[1] ADG 6 E 9, planche adressée à la loge *Anglaise*.

[2] Bullock S. C., *Revolutionary Brotherhood, op. cit.*, p. 60. Steven Bullock estime que le profil des francs-maçons de la Grande loge des modernes de Boston est dominé par les négociants, 63% des frères identifiés à la fin de la décennie 1760, et 61% à Philadelphie.

Il existe alors cent loges de constitutions anglaises dans les colonies américaines au moment de la déclaration d'indépendance et leur nombre a doublé à la fin de la Révolution. Cette émulation paraît alors propice au frère Philip intégré dans des réseaux francophones, pour mettre en œuvre une stratégie afin d'obtenir des constitutions de la Grande Loge de Londres par l'intermédiaire d'une de ses loges installées sur le sol français, l'*Anglaise,* qui a obtenu ses constitutions une décennie auparavant. Parallèlement il existe une Grande Loge moderne en Caroline du Nord, dont dépend la ville d'Edenton. Son Grand Maître Joseph Montfort est un patriote, colonel de l'armée révolutionnaire et membre du Congrès Provincial[1]. Des différences politiques ont pu influer sur le choix de Philip, en plus des liens qu'il a déjà noué vers les territoires français. L'État de Caroline de Nord adopte ses constitutions en 1776, la maçonnerie facilite alors l'adaptation des élites politiques locales aux nouvelles structures révolutionnaires et la coopération des organisations politiques et sociales. Les loges maçonniques complètent les offres de sociabilité et d'entraide des *friendly societies*

Les frères de l'*Anglaise* assurent dans un premier temps leur soutien aux démarches entreprises par Philip, puis, à la suite de dissensions l'*Anglaise* en vient à exclure le frère Philip de son temple et à bruler son nom. La loge constituée à Edenton sous le titre de l'*Amitié* n'obtient pas sa reconnaissance par le Grand Orient de France malgré son affirmation d'avoir été reconnue par la Grande Loge de France lors de la Grande Maîtrise du comte de Clermont[2] et la présentation de son tableau. Le parcours trouble et les incertitudes de régularité pèsent sur cet atelier, justifiant le refus du Grand Orient de France. Parmi les vingt-deux noms inscrits, dont un « nombre assez considérable de Français », les origines sont variées. Les grands ports du royaume de France sont représentés – Marseille, La Rochelle, Saint Malo ou Nantes – ou encore le Sud-Ouest aquitain par des frères nés à Bordeaux, Bayonne, Dax ou Libourne. Ces frères français fréquentent dans cette loge américaine des frères nés en Europe, notamment à Édimbourg[3]. Le devenir des membres reste flou, leur intégration locale, loin des liens avec le royaume de France renforce leur éloignement progressif.

---

[1] Révauger C., *Le fait maçonnique au XVIIIe siècle, en Grande-Bretagne et aux États-Unis*, Paris, IDERM, 1990, p. 93 ; Bullock S. C., *Revolutionary Brotherhood, op. cit*., p. 228-229.

[2] Pourtant décédé au moment des demandes présentées par Philip.

[3] GODF AR 113-2-517 f°115.

L'ouverture de l'Exclusif et l'expansion des liens directs avec le monde américain s'affirme dans les décennies 1770-1780, mettant en contact les loges et les frères répartis sur les littoraux de l'océan Atlantique et de l'arc antillais. Cet adoucissement du régime colonial et l'implication accrue des navires américains dans le commerce des colonies françaises influent sur les trafics bordelais : la domination écrasante du port de Gironde dans la distribution de vivres aux colonies est menacée par les navires américains capables de fournir ces vivres à un coût moindre durant la décennie 1780, et par les réseaux de l'interlope développés lors des guerres. Les perturbations de la guerre qui touchent les approvisionnements des îles depuis les métropoles[1] concernent également les liens entretenus entre les loges des deux côtés de l'Atlantique, les risques de capture des hommes et des courriers ou les délais sont accrus. Les ateliers installés dans les îles commentent ces difficultés de liaison : « L'éloignement où [les loges] sont de l'Europe, les difficultés qu'éprouvent leur correspondance […] les événements du temps qui [montrent que celle-ci] est interceptée»[2] et renforcent leur isolement. Les loges coloniales sont confrontées à de nombreux obstacles pour rester intégrées à cette communauté fraternelle. Le recours à des loges ou obédiences étrangères peut devenir alors une solution viable ou perçue comme telle par les frères, favorisé par la proximité géographique et les liens économiques renforcés. Une loge domingeoise illustre ces liens entre les Antilles et le nouveau pays américain par son nom particulièrement connoté. Il s'agit de la loge des *Cœurs franco-américains* née à Port-au-Prince après avoir obtenu ses constitutions de la Grande Loge de Pennsylvanie en 1791[3]. Du fait de cette constitution étrangère, le Grand Orient de France ne reconnaît pas pour régulière cette loge, mais les troubles politiques éteignent les faibles relations existantes.

Les événements de la guerre et des révolutions dans les îles amènent certaines loges à s'installer dans les territoires nord-américains avec lesquels des liens sont déjà existants, la Louisiane et la Nouvelle-Angleterre étant privilégiés. Ces « circonstances malheureuses qui touchent Saint-Domingue » sont explicitement mentionnées par le

[1] Augeron M., Tranchant M., *La violence et la mer dans l'espace atlantique, XIIe-XIXe siècles*, Rennes, PUR, 2002. Vergé-Franceschi M., *La Royale au temps de l'amiral d'Estaing*, Paris, La Pensée universelle, 1977 ; Banks K. J., *Chasing empire across the sea, Communications and the state in the French Atlantic, 1713-1763*, Québec, McGill-Queen's University Press, 2002 ; Bucher C., *La lutte pour l'espace Caraïbe et la façade atlantique de l'Amérique centrale et du sud 1672-1763*, Paris, Libraire de l'Inde, 1991 ; Gaspar D. B., *A turbulent time : the French revolution and the Greater Caribbean*, Bloomington, 1997.

[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[1] 87bis.

[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[1] 33.

Chapitre la *Vertu Récompensée* sis en Louisiane ou le Chapitre de la *Triple Union* de New-York lors de leur demande de constitutions auprès du Grand Orient de France respectivement en 1807 et 1808 [1].

La loge majeure de Saint-Domingue, installée à l'orient du Cap Français, la loge de la *Vérité,* s'insère dans ces réseaux de migrations des hommes et de la maçonnerie antillaise devant les événements révolutionnaires et l'exil de nombreux représentants des élites blanches. La *Vérité* suit l'exil d'une partie non négligeable de ses membres à Baltimore dans l'État du Maryland. Dans une planche adressée à la loge bordelaise de l'*Amitié,* dont l'activité se poursuit sous la Révolution, la loge de la *Vérité* informe le 26 juin 1796 de son exil et de sa reconstitution afin de renouer des liens anciens de correspondance et de fraternité avec l'orient de Bordeaux.

> « À l'orient de Baltimore, la R[espectable] L[oge] la *Vérité* du Cap Français séante accidentellement en cet orient de Baltimore sous le titre de *Veritas Sancte Johannis n°16,*
>
> Par l'événement le plus inouï, le temple de cette loge à l'orient du Cap Français fut enseveli sous les ruines de cette ville, quoique le sort se plut à nous pourchasser avec acharnement, il n'a néanmoins pu porter atteinte à notre ordre […] nous avons donné une nouvelle vie à notre temple en réunissant plusieurs frères exilés sur cette terre étrangère habitée par un peuple hospitalier […] nous avons été régularisé par la Grande Loge du Maryland.
>
> Nous souhaitons retrouver une occasion de renouer une correspondance avec vous, mes très chers frères. Le frère Bosc qui est chargé de vous remettre cette planche est un enfant de cette loge, nous vous le recommandons »[2].

À cette planche, la loge renouvelée de la *Vérité* joint son tableau de membres dont la majorité est venue s'installer sur place après les récoltes à Saint-Domingue, retrouvant à leur côté dans la plus grande fraternité des frères locaux nés à Baltimore et anglophones. Ce déplacement de la loge suit les chemins de l'exil des colons, qui ont su s'appuyer sur des liens de solidarité déjà existants, animés par les liens communautaires et les liens du négoce.

---

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 561.

[2] GODF AR 113-2-472 f°35, le 26 juin 1796.

Le monde antillais et l'espace américain sont étroitement liés au long du XVIIIe siècle, repoussant les frontières et s'appuyant sur l'océan comme vecteur des communications et de l'extension maçonnique. Les liens protéiformes existants, familiaux, communautaires, professionnels, sont secondés par des liens de fraternité maçonnique qui démontre sa solidarité lors des événements troubles qui agitent la fin du siècle.

-L'Océan Indien

Toutes les grandes expéditions européennes, y compris françaises, doivent posséder ou s'assurer un lieu d'escale en mer sur le chemin de la lointaine Asie orientale à l'image des Hollandais installés au Cap de Bonne Espérance ou des Portugais au Mozambique. Les territoires montagneux des Mascareignes [1], de taille réduite, correspondent aux nécessités du commerce et de l'organisation de la route d'Asie : ses deux îles principales de Bourbon et de France sont situées au cœur de l'océan Indien et sous les régimes de vents favorables. L'île de France est sous domination du royaume des Lys à partir de 1715, après avoir été abandonnée par les Hollandais. Sa mise en valeur s'impose réellement à partir de 1735-1740 sous l'impulsion de La Bourbonnais capitaine de la Compagnie des Indes[2]. La ville portuaire de Port-Louis, rade favorable pour les navires se développe comme base maritime et militaire et comme entrepôt commercial. L'île Bourbon est occupée par la France sous Richelieu, elle se développe réellement au tournant des XVIIe -XVIIIe siècles puis surtout au XVIIIe siècle avec l'essor de la culture du café.

La franc-maçonnerie française aux Mascareignes[3] est tardive et moins active car ces îles sont moins fréquentées par les navires du royaume. La première loge régulière est

[1] Butel P., *Histoire des Antilles françaises, XVIIe-XXe siècles,* Paris, Perrin, 2002.
[2] Odo G., *La franc-maçonnerie dans les colonies, op. cit*., p. 23.
[3] Reichert S., *La franc-maçonnerie à l'île Maurice de 1778 à 1915. Entre influences françaises et britanniques, la construction d'une identité mauricienne*, Thèse dactyl., Université Bordeaux Montaigne, 2017. Renoyal de Lescouble, *Journal d'un colon de l'île Bourbon, 1776-1838*, Paris, L'Harmattan, 1990 ; Saunier É., « La sociabilité maçonnique à l'île Bourbon : les apports des écrits du for privé », *REHMLAC*, 2013-5, p. 17-20.

installée à Saint-Denis sur l'île Bourbon en août 1777 sous le titre de la *Parfaite Harmonie*[1]. Cette loge est installée par le frère Salvert de la loge de l'*Heureuse Rencontre* de Brest, elle-même fille de l'*Anglaise* de Bordeaux. Cette première loge dans l'île Bourbon est composée de représentants des élites coloniales de l'île et de sa voisine l'île de France. La maçonnerie qui est réservée aux élites coloniales, soit les membres de l'administration et les militaires, marque comme aux Antilles sa volonté d'exclure des ateliers maçonniques les Petits-blancs et les libres de couleur.

Toutefois ces liens distendus ne semblent pas initier de rapports particuliers entre Bordeaux et les loges de ces espaces de l'océan Indien malgré le développement des relations commerciales et de traite qui augmentent à la suite du traité de Versailles[2]. Les dépouillements des tableaux des loges installées sur ces îles des Mascareignes ne mentionnent d'ailleurs aucun Bordelais inscrit sur les tableaux de ces ateliers de l'Océan Indien.

En 1769 la suppression de la Compagnie des Indes permet à tous les armateurs français de s'insérer dans le commerce vers l'Asie[3]. L'île de France est favorisée dans les échanges avec Bordeaux par sa position favorable face au Mozambique, zone de traite négrière récente et sa situation de relais avec le commerce de l'Asie. De 1785 à 1789, Bordeaux expédie quelques 80 navires vers l'île de France armés par une cinquantaine de maisons de commerce. La moitié de ces expéditions sont effectuées par quelques maisons de commerce seulement qui acquièrent une spécialisation géographique certaine. À l'aube de la Révolution, les trois quarts des départs des navires bordelais sont à destination de l'aire américaine et antillaise, tandis que l'océan Indien paraît davantage négligé. Il n'en est toutefois pas absent, et concerne quelque 10% des envois bordelais en 1789.

Au cours de la décennie 1780, les francs-maçons français et britanniques se rencontrent régulièrement à travers l'Océan Indien vers les îles des Mascareignes ou sur le sous-continent indien où des loges françaises sont installées à la fin de l'Ancien

---

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[1] 87bis.

[2] Tarrade J., « Guerre et économie, les Antilles françaises pendant la guerre d'Indépendance américaine », Butel P. (dir.), *L'espace caraïbe théâtre et enjeu des luttes impériales op. cit.,* p. 183-196 ; Lesueur B., « Les Antilles dans la préparation de la guerre de revanche », Pilleul G., Racine D. (dir.), *Vers un nouveau monde atlantique, les traités de Paris 1763-1783*, Rennes, PUR, 2016, p. 181-192.

[3] Haudrère P., « Quelques aspects du commerce entre la France et l'Asie à la fin du XVIIIe siècle », *Révolution française et océan Indien*, Wanquet C. (dir.), Paris, L'Harmattan, 1996, p. 31-38 ; Haudrère P., « Naissance d'un trafic : les armateurs bordelais et le commerce au-delà du cap de Bonne Espérance, 1769-1792 », Bonin H., Marzagalli S. (dir.), *Négoce, ports et océans, op. cit.*, p. 297-301.

Régime dans les comptoirs de Chandernagor et de Pondichéry . Les ateliers échangent une correspondance régulière, les certificats des frères sont régulièrement délivrés en français et en anglais pour répondre aux besoins des déplacements des membres.

Si la franc-maçonnerie bordelaise semble davantage silencieuse dans les relations protéiformes qui lient la métropole française et l'Océan Indien, la présence de représentants bordelais est remarquée. La franc-maçonnerie s'étend vers les espaces les plus lointains, secours pour des hommes éloignés de leur patrie, espace de solidarité et de sociabilité.

Au sein des espaces coloniaux, la franc-maçonnerie connaît son apogée au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. La progression du phénomène maçonnique suit la conjoncture économique faste de cette période, au sein de laquelle le port de Bordeaux s'intégre et participe activement. Que ce soit dans son environnement proche ou dans des espaces plus lointains, la franc-maçonnerie bordelaise, par ses hommes et ses loges, recoupe les circulations des hommes et des marchandises.

CHAPITRE III

LE VISAGE DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE

Après ce panorama de l'expansion de la franc-maçonnerie au sein de la ville de Bordeaux puis depuis la cité portuaire, il apparaît pertinent de se pencher sur le visage des hommes de la franc-maçonnerie locale.

Ouvert aux trois ordres de la société d'Ancien Régime, attractif et novateur, l'ordre maçonnique recrute largement au sein de la population bordelaise. La composition des effectifs locaux s'intègre étroitement à son environnement social et économique du siècle des Lumières, lui donnant une coloration particulière qui qualifie cet orient portuaire et majeur. Dénombrer les seuls effectifs relève de la gageure scientifique, les obstacles soulevés par les sources incomplètes et aléatoires pour comptabiliser les frères sont accentués par les difficultés à identifier précisément les membres de cette société à secrets. La liste des membres et le travail de recensement ne suffisent pas à qualifier la richesse humaine de cet orient bordelais.

I-La présentation des effectifs de la franc-maçonnerie bordelaise

Réceptifs à la franc-maçonnerie, les Bordelais peuplent en nombre les loges qui se développent au long du siècle dans la cité. Leur appartenance connue dessine le paysage humain de la franc-maçonnerie locale. Ce panorama relève d'abord d'un nécessaire recensement, dont les limites apparraissent pour les contemporains comme pour les chercheurs. Ce rencensement, au-delà de l'aspect numérique permet de considérer l'insertion de la franc-maçonnerie bordelaise dans le paysage sociologique de la cité et ses mécanismes associés.

1-Le recensement des francs-maçons bordelais, une première approche

La franc-maçonnerie s'installe sur les rives de la Garonne, séduit et se diffuse. Cette nouvelle forme de sociabilité recrute parmi les élites bordelaises. Connaître les effectifs recensés dans les différentes loges bordelaises, appréhender leurs spécificités est possible par l'intermédiaire des tableaux de loges, par les correspondances et les signatures des frères dans les livres d'architecture. Ce recensement des effectifs comporte par les sources même des limites quantitatives et qualitatives. Nombre de frères restent des anonymes au-delà de leur nom.

L'apport des sources maçonniques dessine toutefois le visage de la franc-maçonnerie bordelaise au siècle des Lumières, liées et confrontées aux documents profanes.

Les livres d'architecture dépendent de leur conservation, mais aussi de l'attention portée par le secrétaire de la loge, chargé de reporter les procès-verbaux de chaque tenue. Tous les secrétaires ne sont pas également prolixes. Les plus consciencieux reportent le nom des officiers qui ouvrent la loge, celui des frères présents, voire celui des frères visiteurs. Ces procès-verbaux sont par la suite ratifiés par les membres qui apposent leurs signatures à la fin de la note. Cependant, tous les registres ne sont pas aussi complets. Seuls les noms des premiers officiers peuvent être reportés, et le total des frères présents sans en donner le détail et les noms. Cette source comporte donc des limites pour établir les effectifs des loges et faire la prosopographie des ateliers. Ces documents officiels conservés par les ateliers sont complétés par les tableaux des loges. Établi de manière régulière et envoyé à l'obédience centrale et aux loges de correspondance, le tableau peut être soit celui des seuls officiers élus lors de la fête de la Saint-Jean, soit il mentionne l'ensemble des frères inscrits dans la loge à cette date. Leur diversité même comporte des limites sur la connaissance des effectifs d'une loge. Les tableaux sont demandés de manière annuelle et obligatoire par le Grand Orient de France depuis sa création. Si la rédaction de tableaux des frères d'une loge est une pratique maçonnique établie avant 1773, ceux-ci sont cependant plus rares dans les premières décennies du XVIIIe siècle et leur conservation plus aléatoire. Les tableaux de frères des loges bordelaises les plus anciens consultés datent de 1746, et ils n'ont pas été envoyé vers l'obédience parisienne mais échangés entre les loges locales, répondant au besoin de connaître les membres de chacune des loges pour éviter des initiations ou affiliations multiples. Ces plus anciens tableaux concernent les loges de la *Française*, de l'*Amitié* et celle de la *loge du Président Lavie*. Les suivants sont ceux de l'*Anglaise*, la *Parfaite Harmonie* et l'*Amitié* en 1749.

L'*Anglaise*, loge la plus ancienne, établie depuis 1732, donne un aperçu de ses effectifs à travers son livre d'architecture n°1 qui relève chaque frère initié dans sa loge depuis ses débuts. Ces tableaux sont des sources précieuses mais rares pour connaître les premiers temps de la franc-maçonnerie à Bordeaux. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, le nombre de tableaux conservés est plus important mais c'est réellement sous l'impulsion administrative et l'obligation imposée par le Grand Orient de France que le nombre de tableaux se multiplie. Toutefois, cette obligation n'est pas scrupuleusement suivie par toutes les loges, et elles ne concernent que les loges régulièrement constituées par le Grand Orient de France. Lors des demandes de constitution auprès de celui-ci, les loges ont fourni un état de leurs membres, qui devait être analysé par les instances centrales et par deux loges locales au minimum, pour faire enquête. Cette nécessité nous permet de connaître parfois les effectifs des loges non constituées au moment de leur demande. Pour les loges irrégulières – non constituées par le Grand Orient de France – qui ont su perdurer et obtenir des constitutions d'une autre obédience, la Grande Loge de Clermont ou des obédiences étrangères, la connaissance sur le long terme de leur recrutement peut être plus difficile. Pour autant, les tableaux lorsqu'ils sont réalisés et conservés, ne sont pas des ressources systématiquement abondantes. Certaines loges se contentent d'envoyer le seul tableau des officiers de la loge nouvellement élus lors de la fête de la Saint-Jean, laissant incertain le nombre de frères présents par ailleurs. De plus, en théorie, une loge devait porter sur le tableau, le nom de famille et les prénoms des frères, leurs qualités maçonniques et civiles, leur adresse, parfois leur date d'initiation, et leur signature. Nombre de tableaux ne satisfont pas ces attentes. Seuls les noms de famille et de baptême, le grade et office maçonnique sont reportés. Ces tableaux, adressés annuellement au Grand Orient de France, sont aussi envoyés régulièrement par l'atelier aux loges de correspondance, afin de renforcer des liens fraternels qui souvent restent en l'état du seul envoi réciproque de tableaux. « Les liens qui unissent les maçons répandus sur la terre sont par eux-même trop puissants pour avoir besoin d'être resserrés par des rapports de correspondance, cependant nous apprécions trop l'avantage de nous rappeler annuellement au souvenir de nos frères pour négliger un usage si universellement adopté et si doux à suivre »[1] annonce la *Saint Jean d'Écosse* de Marseille à la *Française* lors de son envoi de tableau de membres après les élections en 1781, poursuivant ainsi des liens qui sont établis de longue date entre les deux ateliers portuaires. Ces réseaux de

[1] GODF AR 113-2-472 f°86.

correspondance maçonnique construits par l'envoi de tableaux sont donc diversement approfondis.

Le tableau de frères devient en effet un instrument de projection et de diffusion à travers ces correspondances, mais aussi par leur contenu et leur forme. Le tableau de frères est de moins en moins manuscrit au long du siècle et fait l'objet d'attention quant à sa forme. La typographie, le décor maçonnique inscrit sur la planche, permettent de mettre en avant la puissance d'un atelier, tout autant que l'affluence révélée par le nombre de frères inscrits dans le tableau. Ces nombres sont soumis à des limites critiques, dans le sens où les effectifs peuvent être gonflés artificiellement en inscrivant des frères partis depuis quelques temps ou encore des frères honoraires. Il s'agit, dans notre connaissance des effectifs des loges bordelaises au siècle des Lumières, de distinguer les effectifs relevés du noyau actif de l'atelier maçonnique.

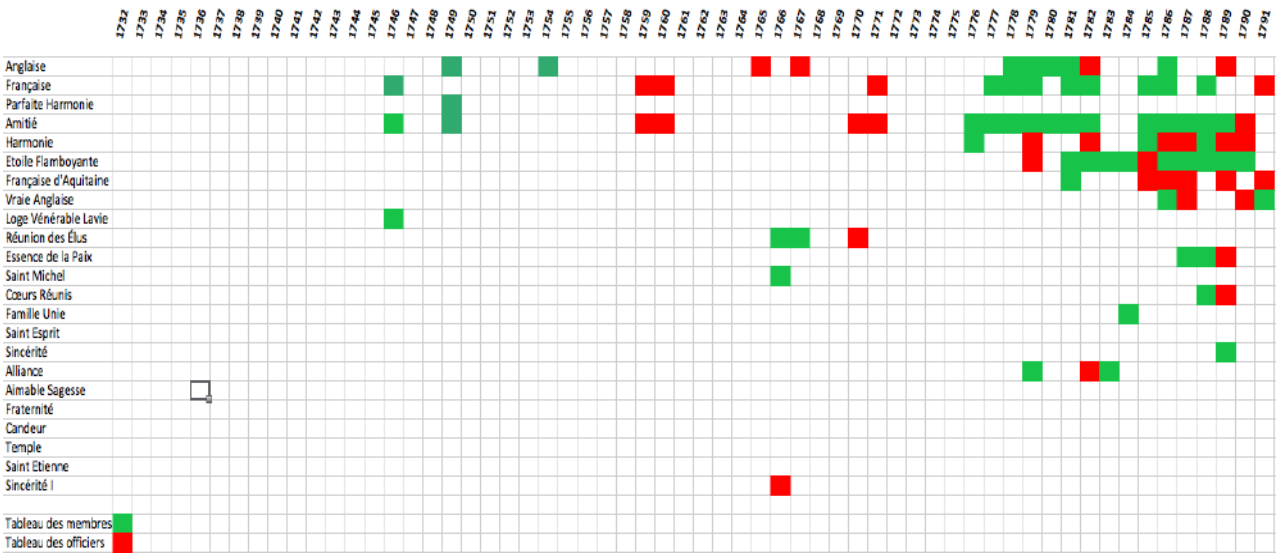

3.1.1 Tableaux conservés des loges de Bordeaux

Certains tableaux de loges sont réalisés par des artistes, démontrant l'attachement des loges à ces documents qui les définissent et montrent leur vitalité. Le tableau est progressivement standardisé au cours du siècle ; les loges y apportent leur sceau, le graphisme s'impose : un temple avec le fronton où s'inscrit le nom de la loge, des colonnes, la distinction des officiers puis des frères au sein d'une répartition hiérarchique et organisée.

Un tableau de l'*Amitié* est créé en 1765 par l'artiste Choffard[1], graveur à la mode. Ce dernier est membre de la loge parisienne les *Neufs Sœurs* quinze ans plus tard, il se peut qu'il ait profité de son séjour bordelais pour être initié au sein d'une loge locale ; les sources ne nous permettent pas de la certifier. Pendant ses années bordelaises, Choffard réalise plusieurs travaux, comme le cartouche qui orne une carte du gouvernement de Guyenne, celui d'un plan géométral de la ville de Bordeaux. Il réalise ensuite en 1755 des vues de Bordeaux et de ses monuments. De retour en 1763, il réalise la carte du négociant local Langlumé jeune, et un an plus tard la loge de l'*Amitié* lui demande de réaliser le fond imprimé de son tableau. Objet de prestige et de visibilité, le tableau des membres envoyés aux ateliers de la correspondance et à l'obédience centrale fait l'objet d'attentions accrues. Le tableau de l'*Amitié* créé par Choffard en est une illustration.

2-Une mise en lumière des effectifs maçonniques

La liste des membres de la franc-maçonnerie bordelaise, construite par les différents documents maçonniques et profanes, permet d'avoir une première perspective de la franc-maçonnerie dans la cité et de sa composition sociologique. Néanmoins, les chiffres des frères initiés, des présents, des affiliés ne peuvent être exactes du fait des lacunes des sources, des choix des loges dans la manière de construire leur tableau. On ne dispose pas de suffisamment de tableaux pour établir une liste précise de tous les frères, que ce soit à une date donnée ou sur une période. Sur le XVIIIe siècle bordelais, c'est-à-dire entre 1732, date de l'installation de la première loge, et 1794 lorsque les autorités républicaines ferment les temples, nombre de frères ont bénéficié de la douceur d'être inclus dans les temples de la capitale de Guyenne, première place portuaire du royaume en liens étroits avec l'espace océanique.

Les difficultés commencent dès que l'on souhaite établir des listes strictes des frères qui appartiennent aux loges locales. Les tableaux sont des sources précieuses qui restent faillibles, les relevés de cotisation également. Les tableaux des seuls officiers laissent dans l'ombre tous les frères qui composent l'atelier, les maîtres, compagnons et apprentis. Les tableaux de tous les membres sont plus ou moins fournis. Certains, notamment après les directives du Grand Orient de France, vont établir leur tableau de façon à ce que ces

[1] Coutura J., « Le tableau de l'*Amitié* en 1765 », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1977, p. 91-98. Ce tableau est représenté dans les Annexes.

derniers comportent le nom, le prénom du frère, sa qualité maçonnique, sa qualité civile, c'est-à-dire professionnelle, son âge, son domicile et parfois certains apportent la date d'initiation du frère voire de naissance. Mais de tels tableaux sont rares. La plupart d'entre eux comportent le nom, parfois le prénom, les grades maçonniques et civils. Nombre de tableaux sont encore plus succincts et ne comportent que les seuls noms du frère et grade maçonnique, ce qui explique que de nombreux frères dont la vie maçonnique est relativement courte nous restent des inconnus. Le voile du secret maçonnique est tombé sur ces membres. Ces informations lacunaires laissent place à des interprétations qui peuvent devenir rapidement erronées dans la construction des données chiffrées et des registres biographiques des frères. Un nom est-il celui du même frère sur deux tableaux distants de plusieurs années, est-il un frère qui a demandé son affiliation dans une autre loge, appartient-il à une dynastie familiale présente au sein de la franc-maçonnerie locale ?

Certaines loges choisissent régulièrement d'établir un tableau le plus complet de ses membres. L'*Amitié,* en 1783, recense ses 315 frères inscrits, dont une part non négligeable profite d'une initiation d'opportunité, une présence fugitive dans le temple dont la loge fait mention. Souci de prestige, souci d'efficacité administrative, il ne fait pas de doute que les deux objectifs entrent en considération, tout comme il est évident que tous ces trois cents membres ne se sont jamais retrouvés en même temps dans le temple de l'atelier.

Le dénombrement des frères bordelais, c'est-à-dire ceux qui sont initiés ou affiliés dans les loges de Bordeaux entre 1732 et 1790, voire 1794 ne peut donc prétendre à l'exhaustivité, même si la plus grande rigueur est de mise dans l'élaboration des comptes et des fiches individuelles de chaque frère apparu dans les loges. La documentation laisse une part de doute à l'élaboration distincte et exacte des effectifs de l'orient bordelais au siècle des Lumières. Néanmoins, on atteint un total de plus de 2 000 frères. Les lacunes des tableaux permettent de prononcer l'hypothèse, considérant les tableaux conservés, les manquants, les décennies qui comptent des tableaux nombreux et celles où ils sont très majoritairement manquants comme lors des débuts de la franc-maçonnerie dans l'orient local, on peut émettre l'hypothèse que ce sont au total environ 2500 francs-maçons qui ont peuplé l'orient bordelais au siècle des Lumières.

La décennie 1780, la plus riche en termes d'expansion de l'Art Royal dans le royaume mais aussi dans la cité portuaire où huit nouveaux ateliers apparaissent, connaît son

sommet de fréquentation. C'est dans ces dernières années de l'Ancien Régime que les frères sont les plus nombreux. C'est aussi cette décennie qui lève le mieux ses secrets : 54 tableaux des loges bordelaises ont pu être analysés, issus de douze loges différentes. Entre 1780 et 1790, ce sont donc 54 tableaux qui lèvent le coin du voile, d'autant que seul un tiers d'entre eux –dix-neuf– sont des tableaux des seuls officiers. En cela, l'*Amitié* présente le profil le plus riche par la succession de tableaux qui sont conservés, entre 1776 et 1782 puis après deux ans de coupure elle présente ses tableaux annuellement de 1785 à 1790, dont tous à l'exception d'un sont les tableaux de tous les frères.

Johel Coutura avançait le nombre de 3 000 frères bordelais[1], loin devant les 1 000 frères proposés par l'étude de Daniel Roche. Une approche intermédiaire semble plus pertinente : environ 2 500 frères ont dû peupler les loges de Bordeaux au siècle des Lumières. Le recensement des frères fait état à ce jour de quelques 2157 frères inscrits dans les loges bordelaises entre 1732 et 1791. Ce chiffre repose sur les tableaux et sources maçonniques sur lesquels nous avons travaillé : la plupart des tableaux étudiés apaprtiennent à la décennie pré-révolutionnaire. En outre, la fréquence et le rythme des initiations, permet de d'aborder de manière plus réaliste les chiffres des décennies précédentes, ceux-ci semblant alors plus raisonnés.

L'un des premiers choix fait dans le recensement des frères est de délimiter la période considérée, entre les premiers feux de l'*Anglaise* en 1732 et la mise en sommeil des ateliers lors des événements révolutionnaires, progressivement entre 1789 et 1792. Ce choix chronologique évite de considérer le tournant des XVIIIe siècle et XIXe siècle, les mutations de l'ordre maçonnique entre l'Ancien Régime et le nouvel ordre du XIXe siècle. Ce tournant révolutionnaire apporte des évolutions considérables dans les structures de l'orient bordelais et dans son recrutement, elles ne seront pas considérées dans cette étude. Le choix délibéré de ne considérer que les frères initiés, affiliés ou visiteurs dans les loges bordelaises amène également à des parti-pris. Nombre de Bordelais célèbres, à commencer par Montesquieu sont initiés dans des loges hors de l'orient bordelais[2].

---

[1] Il établit une liste de 1 500 frères bordelais, Coutura J., « Le Musée de Bordeaux », *Dix-huitième siècle*, 1987-19, p. 149-164.

[2] Johel Coutura en fait état dans son ouvrage *La Franc-maçonnerie à Bordeaux au XVIIIe siècle, op. cit.* L'étude menée par Johel Coutura compte donc ces frères maçons bordelais qui pratiquent la maçonnerie hors de cet orient, ce qui ne relève pas de notre choix. Notre approche est plus étroite, à la différence de

Projeter et diffuser l'Art royal nous a amené à considérer toutefois les loges de l'arrière-pays bordelais, étroitement lié tant pour la vie des loges que les activités de ces frères à la cité bordelaise. Un avant-pays antillais aussi, dont les relations étroites avec le port de la Lune ne sont plus à démontrer. Compter l'ensemble de ces frères locaux et des Bordelais inscrits dans les loges lointaines des Antilles permet d'atteindre des effectifs de 2500 frères. Les quelques trois cents frères des espaces dynamisés complètent l'orient bordelais. Ainsi, on peut estimer au siècle des Lumières que ce sont plus de 2 800 francs-maçons qui sont liés à l'orient de Bordeaux qu'il s'agit de Bordelais ou d'étrangers initiés et affiliés dans les loges de la ville, de membres des loges de l'arrière-pays immédiat de Pauillac à Coutras en descendant jusqu'à Saint-Émilion, ou encore de Bordelais qui ont su profiter des offres maçonniques dans les îles au gré d'un voyage ou d'une installation plus durable.

Le recensement des frères bordelais, à travers les tableaux de loge, les registres d'architecture ou les correspondances amène à créer une base de données, sans cesse évolutive et toujours complétée. Malgré les limites évoquées, les résultats sont nombreux et exploitables[1].

Sur les 2 200 membres qui ont été relevés, tous ne sont pas également documentés, mais les dynamiques de recrutement sont perceptibles. Cette vaste collection de renseignements est orientée par les choix réalisés dans la construction de la base de données et des relevés prosopographiques, limitée par les sources mobilisées. Vie maçonnique et vie civique doivent être considérées ensemble, la prosopographie permettant cette superposition des trajectoires individuelles aux côtés du groupe de maçons.

Johel Coutura, où nous ne considérons pas les Bordelais affiliés ailleurs ; toutefois nous envisageons le parcours des frères affiliés dans la province proche, relavant des dynamiques bordelaises.

[1] Genet J.-P., (dir.), *L'état moderne et les élites, XIIIe-XVIIIe siècles, Apports et limites de la prosopographie*, Paris, PUPS, 1996 ; Rollet L., Nabonnand P., *Les uns et les autres... Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses Universitaires de Lorraine, 2012 ; Aust J., Picard E., « Gouverner par la proximité », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 2014, n° 94, p 7-31 ; Lemercier C., « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005-2, n°52, p. 88-112.

Loge	Date de création de la loge[1]	Effectifs certains
Aimable Sagesse	1780	4
Alliance	1775	37
Amitié	1746	585
Anglaise	1732	454
Chap Prov des Architectes Africains	1773	6
Cœurs Réunis	1788	45
Essence de la Paix	1788	51
Étoile Flamboyante aux Trois Lys	1781	126
Famille Unie des Bons Accords	1784	28
Française	1740	337
Française d'Aquitaine	1781	135
Harmonie	1773	34
Parfaite Harmonie	1744	103
Réunion des Élus	1766	35
Saint Esprit	1770	60
Saint Michel	1766	10
Sincérité	1775	38
Vénérable Lavie	1746	20
Vraie Anglaise	1785	46

3.1.2 Les effectifs des loges bordelaises

Au-delà de l'aspect partial des sources, les effectifs des loges bordelaises démontrent le recrutement actif de certaines loges qui s'imposent sur l'horizon local, tandis que d'autres, bien installées préfèrent limiter leur ouverture, comme l'Harmonie. La régularité, ou l'irrégularité, ne sont suffisants pour expliquer les contingents des ateliers, des choix plus personnels sont parfois exercés par ceux-ci.

[1] Plus une loge est anciennement établie, plus il est probable que ses effectifs soient nombreux.

3-Identifier les individus, une perspective dynamique d'hommes et de trajectoires

Construire une base de données homogène est l'une des étapes essentielles pour pouvoir s'approcher au plus près de la réalité des hommes de la franc-maçonnerie à Bordeaux. Au-delà d'un catalogue de noms, de renseignements les concernant, c'est d'abord considérer des dynamiques chronologiques qui illustrent avec précision l'augmentation spectaculaire des effectifs dans la décennie 1780, à l'image de la multiplication du nombre de loges dans la cité portuaire ainsi que dans le royaume. C'est également la possibilité de remarquer des dynamiques professionnelles, des associations et des liens qui paraissent plus évidents parmi lesquels l'adhésion maçonnique devient un aspect complétif et utile ; c'est l'hypothèse familiale qui se distingue ou encore des considérations plus diverses relatives à l'âge : âge lors de l'initiation aux secrets de la maçonnerie, âge moyen des frères qui se retrouvent entre générations ou encore les durées d'adhésion. Les approches géographiques, lieu de naissance, voyages des frères montrent la force de la franc-maçonnerie comme vecteur de communication, de circulation à travers les territoires mais aussi les proximités géographiques entre les membres.

C'est un ensemble élargi de dynamiques réticulaires qui se remarquent alors à travers les parcours individuels des membres considérés et stratégies qui sont engagées dans l'initiation maçonnique au sein des loges bordelaises. Les appartenances communes, les phénomènes d'intégration ou bien de rejet se perçoivent dans cette confrontation des informations, et dessinent une géographie multiple de la franc-maçonnerie bordelaise.

Cette base de donnée reflète les tendances de la franc-maçonnerie locale ainsi que de la société profane. Cette méthode prosopographique doit être construite de manière critique[1]. Elle ne peut se suffire à elle-même, elle se doit d'être intégrée à l'espace social, économique, culturel, politique tant de la franc-maçonnerie que de la société qui l'entoure. La franc-maçonnerie, nouvelle forme de sociabilité s'intègre aux évolutions que connaît la société des Lumières, « la loge maçonnique d'Ancien Régime est intimement liée à l'étude de la « ville sociable » des Lumières »[2].

---

[1] Saunier É., « La prosopographie : une nouvelle voie pour l'histoire de la Franc-maçonnerie », *op. cit.,* p. 39.

[2] Beaurepaire P.-Y., *L'espace des francs-maçons, Une sociabilité européenne au XVIIIe siècle, op. cit.,* p. 32.

La base de données et les fiches individuelles ont été pensées, réfléchies et modifiées au cours des recherches. La fiche se doit de comporter une unité afin de répondre aux attentes de l'étude de la franc-maçonnerie bordelaise et des ses membres au cours du XVIIIe siècle. les informations sont organisées, autour des connaissances de la vie civile de l'individu, de son parcours maçonnique, de son intégration à la société, passant par son appartenance à d'autres structures, sa vie professionnelle, ses rapports avec les autorités.

Le modèle des fiches établies à titre individuel pour chaque frère repose sur des caractéristiques qui ont été définies, en nombre limité mais permettant néanmoins d'appréhender au mieux la vie maçonnique et civil des membres initiés dans les loges bordelaises.

Cette fiche individuelle repose donc sur plusieurs catégories : identité, vie maçonnique, vie professionnelle, vie civile et familiale, événements révolutionnaires. Chacune de celles-ci sont subdivisées afin de permettre d'approcher au plus près les trajectoires individuelles des membres. Ainsi la catégorie maçonnique apporte des connaissances sur la loge (ou les loges) d'appartenance, la date de l'initiation ou affiliation, les dates où cet individu est recensé sur les tableaux maçonniques permettant de connaitre sa longévité maçonnique, les dates des différentes montées de salaire, l'exercice d'un charge d'officier, l'obtention d'un passeport maçonnique. À partir de ces données, il est possible de connaître au mieux le parcours initiatique de chaque frère et son implication dans la vie de son atelier. La vie familiale relève d'abord de l'individu lui-même : son année et lieu de naissance, le nom de son père, l'appartenance maçonnique d'un membre de sa famille dessinant un espace réticulaire au sein d'une même famille, entre père et fils, oncle et neveu ou entre beaux-frères par les liens du mariage.

Nom
Prénom
Titre
Domicile principal ville
Paroisse
Adresse
Référence
Domicile secondaire

Vie maçonnique

Référence
Référence
Loge
Autre Loge
Autre loge 2
année initiation
mois
jour
Age initiation

présence sur tableau maçonnique ou mention datée

nd	1745	1750	1759	1760	1770	1777	1780	1786	1790		
nd 1730-40	1746	1751		1765	1771	1778	1781	1787	1791		
1732	1747	1752		1766	1773	1779	1782	1788	1792		
1742	1748	1753		1767	1774		1783	1789	1800		
1743	1749	1754		1768	1775		1784		Autre...		
1744		1755		1769	1776		1785				

Statut maçq
Initié
Affilié
Visiteur
date visite

Maître Oui Date
Compagnon Oui Date
Apprenti Oui Date

changement de loge
oui non
Raison
nouvelle loge

exercice charge officier

Vénérable	année(s) d'exercice		Hospitalier	année(s) d'exercice	
Premier Surveillant	année(s) d'exercice		Architecte	année(s) d'exercice	
Second Surveillant	année(s) d'exercice		Expert	année(s) d'exercice	
Secrétaire	année(s) d'exercice		Econome	année(s) d'exercice	
Orateur	année(s) d'exercice		Ex maître	année(s) d'exercice	
Trésorier	année(s) d'exercice				
Maître des cérémonies	année(s) d'exercice				
Garde des sceaux et	année(s) d'exercice				
Tembie	année(s) d'exercice				
Tuileur	année(s) d'exercice				
Député	année(s) d'exercice				
Préparateur	année(s) d'exercice				
Examinateur	année(s) d'exercice				
Adjoint Secr	année(s) d'exercice				
Adjoint Trés	année(s) d'exercice				
Adjoint Orat	année(s) d'exercice				

acteur correspondance maçonnique
demande de certificat maçonnique

3.1.3 Modèle d'une fiche individuelle d'un frère initié dans une loge bordelaise [1]

Nous savons que les règlements du Grand Orient de France fixent un âge minimal avant d'entrer dans les loges et obtenir les augmentations de salaires maçonniques, respectivement 21, 23 et 25 ans avant d'être initié apprenti, compagnon et maître. Cette règle reste relativement respectée à l'exception de quelques initiations plus précoces pour les « louveteaux », les fils de maîtres. Néanmoins il serait intéressant de se pencher sur la structure des âges des frères bordelais lors de leur initiation.

[1] Il existe des bases de données des membres de différents orients, construites par les chercheurs et régulièrement mises à jour. À cela s'ajoute le Fichier Bossu qui est intégralement numérisé et en accès libre sur Gallica, ce fichier Bossu consiste en plus de 100 000 fiches établies par Jean Bossu à partir des dépouillements des fonds FM1 et FM2 de la Bibliothèque Nationale de France, Fonds maçonniques.

Ce sont 305 individus dont nous sommes certains de l'âge lors de leur initiation.

Age à l'initiation	16 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 ans et plus
Effectifs	13	143	110	26	13

3.1.4 L'âge des frères lors de l'initiation

L'initiation reste peu courante avant 20 ans, tout comme après 50 ans, mais elle reste assez régulière pour ne pas susciter l'étonnement ou l'opprobre.
De manière générale, les bordelais sont initiés entre 24 et 45 ans, au moment où ils sont installés professionnellement et familialement, où ils profitent des structures en place et pensent à s'insérer dans des espaces supplétifs. C'est aussi un choix conscient, une maturité pour répondre aux questionnements et aux préceptes de l'Art Royal.

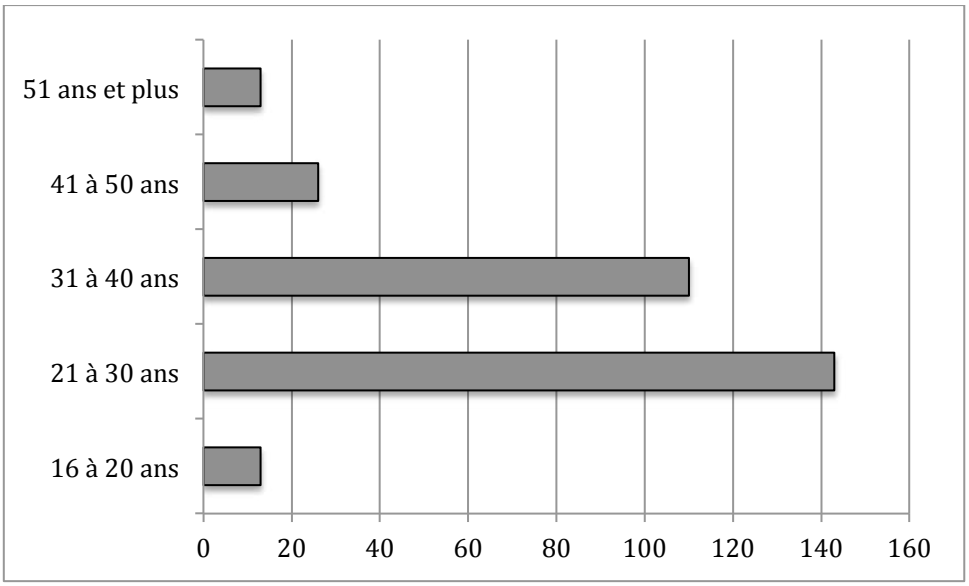

3.1.5 Structure et répartition des âges des membres initiés

La loge n'apparaît pas comme un moyen d'assurer une carrière, la plupart des frères étant déjà établis, mais répond à une demande d'hommes en ascension sociale, qui approfondissent leurs réseaux et leurs liens, sans pour étant être des hommes finis
Les membres âgés, qui s'initient après leurs cinquante ans sont des membres qui choisissent volontairement cette initiation tardive, en fin de carrière. Ce choix réfléchi reflète une appréhension nouvelle des sociabilités et une volonté de s'intégrer dans des

réseaux plus divers. Les initiations plus tardives répondent à différents caractères, une découverte tardive de la franc-maçonnerie, une cooptation par une génération plus jeune, retrouver un cercle social. À Bordeaux, tous initiés entre 1775 et 1790, la diversité des loges locales au long de ces années montrent bien que l'initiation tardive était de leur fait et non par un manque d'offre maçonnique.

II-Des loges au profil typé, un panorama bordelais divers

La représentation socioprofessionnelle des francs-maçons locaux permet de mesurer le succès de cette nouvelle forme de sociabilité au sein d'une population cosmopolite, ouverte et sensible aux nouveautés. La portée de la franc-maçonnerie dans la société civile peut s'appréhender à travers les données professionnelles apportées par les tableaux des membres et la connaissance des élites locales. Par les évolutions que connaît l'orient bordelais à la fin du siècle, nous pouvons également constater que la frontière des élites touchées par ce phénomène est perméable et celle-ci se diffuse progressivement à travers la société, maître parfumeur ou maître artisan ne sont pas insensibles aux mystères de l'Art Royal. Cette diversité est accentuée par la multiplicité des loges qui ouvrent leurs portes à travers la ville et proposent des profils distincts, d'une loge du négoce comme l'*Amitié* à la loge des travailleurs comme l'*Essence de la Paix*.
Par les variables qui se distinguent dans les recrutements de chaque atelier, il est possible de percevoir le profil d'un orient bordelais vaste et divers.
Cette perspective doit être néanmoins en permanence nuancée par un regard critique, cette répartition sociologique et professionnelle repose pour grand nombre de frères sur leur seule déclaration lors de l'établissement des tableaux des loges. Étant des inconnus pour une majorité d'entre eux, les sources civiles ne permettent pas de confirmer ou de préciser cette attribution à un groupe sociographique.

1- L'égalité maçonnique au défi des compositions sociologiques des ateliers : des loges au profil typé ancrées au sommet des hiérarchies

« Et si la différence de condition n'est pas un obstacle à la propagation de l'ordre, il est une classe d'homme qui n'ayant aucune éducation méconnait ce qui est juste »[1]. Par ces propos tenus dans les loges, l'égalité prônée par l'Art Royal montre ses limites perçues et pratiquées par les membres. Elle reste théorique devant les prix et les moyens financiers nécessaires pour appartenir aux loges et monter les degrés maçonniques : 96 livres lors de l'initiation, en plus des 72 livres de la quotité annuelle comme les règlements de l'*Alliance* l'énoncent, et pourtant une loge ouverte aux catégories moins élitistes de la société.

Les profils établis relèvent des documentations qui ont pu être étudiées à ce jour, ce qui peut expliquer la déformation de certains effectifs ou le manque de visibilité des évolutions au long du siècle, le profil de la Française qui perdure pendant plus d'un demi-siècle sous l'Ancien Régime ou celui de l'Essence de la Paix qui existe depuis deux ans à peine lors des troubles révolutionnaires ne sont assurément pas les mêmes par la diversité des sources et la durée des recrutements et renouvellements. La perspective évolutive est sans conteste d'importance pour appréhender les hiérarchies sociales entre les loges et au sein des ateliers même, toutefois celle-ci n'est pas toujours possible. La réalité maçonnique peut donc être déformée, ce qu'il ne faut pas oublier, ni même que celle-ci est partielle, nombre de frères restent des inconnus dont seuls leurs noms nous sont parvenus. De plus, par le traitement global à l'échelle d'un atelier le profil individuel s'efface devant la projection volontaire de l'atelier et de son profil.

En ouvrant ses portes aux trois ordres de la société d'Ancien Régime, la société maçonnique ne peut que refléter son environnement social et civil, néanmoins des prismes s'observent ne serait-ce que par la sur-représentation de l'ordre nobiliaire, même si le Tiers État domine largement les effectifs initiés aux mystères maçonniques.

De manière générale, dans les rangs de la franc-maçonnerie bordelaise, le Tiers domine les effectifs par l'attrait que la maçonnerie exerce auprès des élites de la robe et du

[1] GODF AR 113-2-445 f°39.

négoce souvent éloignées des institutions traditionnelles, mais la noblesse représente plus de 6% des individus connus des loges bordelaises montrant une insertion majeure[1] au sein de ce phénomène, tandis que le clergé, en théorie éloignée de la franc-maçonnerie interdite par la papauté représente plus de 4% des frères locaux.

Ordre	Inconnu		Clergé		Noblesse		Tiers-État	
Effectifs	777	35,9%	59	2,7%	88	4%	1240	57,4%

Ordre connu	Clergé	Noblesse	Tiers État
1388	4,35%	6,3%	89,35%

3.2.1 Les francs-maçons bordelais : répartition par ordre

Cette typologie sociale reste relativement commune à l'ensemble du royaume, même si chaque orient est spécifique du fait de son profil particulier. Bordeaux, port majeur et capitale provinciale parlementaire compte parmi ses membres un nombre massif de représentants du monde de la loi et du négoce, et le second ordre apparaît moins représenté qu'il peut l'être à l'échelle du royaume. À l'échelle du royaume, en effet les historiens estiment que la noblesse représente presque 15% des effectifs, ce qui est le double des effectifs bordelais, malgré une forte présence de la noblesse parlementaire ou des nobles militaires en garnison dans le Château Trompette ou dans la citadelle de Blaye.

Ordre	Royaume de France	Orient de Bordeaux
Clergé	3,9%	4,35%
Noblesse	14,8%	6,3%
Tiers État	80,2%	89,35%

3.2.2 La répartition par ordre au sein de la franc-maçonnerie, comparaison bordelaise

[1] Figeac M., *Les destins de la noblesse bordelaise, op. cit.*, p.31-38. L'auteur y définit les caractéritisques de ce groupe nobiliaire : « un ordre aux contours flous », p.31.

Dans la société bordelaise initié, le Tiers domine sans équivoque, marqué par des groupes sociaux particuliers qui appartiennent aux dynamiques urbaines locales du siècle des Lumières. La présence du monde de la loi ne peut étonner, la cité compte de nombreuses institutions dont la plus prestigieuse est le Parlement installé dans l'ancien palais des ducs de Guyenne le palais de l'Ombrière, ou encore la Cour des Aides ou la Chambre de Commerce, sans oublier les instances locales comme la jurade ou la place des élites bourgeoises. Que les capitaines de navire se retrouvent en nombre aux côtés des négociants, armateurs et consuls correspond aux dynamiques économiques d'une cité portuaire en plein essor au long du siècle, s'affirmant comme le premier port du royaume et démontrant une certaine suprématie négociante au sein de cette sociabilité éclairée. L'écho de la franc-maçonnerie touche également les professions inférieures des professions libérales comme les médecins ou les architectes et les libraires ou encore les maîtres artisans, aucuns d'entre eux n'ignorent le succès de l'Art Royal et affluent dans les loges locales. Les individus appartenant au monde l'artisanat et des catégories moyennes représentent une proportion notable du recrutement, appartenant aux hiérarchies les plus aisées, au sein des métiers de luxe ou de l'habillement, fréquentant par leurs clientèles des sociétés plus élevées.

Ouverte aux trois ordres, cette société locale répond à cette définition de l'égalité maçonnique mais non démocratique, tout en donnant à son profil une orientation fortement empreinte par la roture et les non-privilégiés. A cet idéal d'égalité maçonnique et social qui se pratique uniquement au sein du temple, l'étude plus approfondie des caractéristiques humaines et des réalités de l'orient et parmi les ateliers eux-mêmes révèlent des spécificités qui peuvent infirmer ou contredire ce précepte fondateur de la franc-maçonnerie.

Le panorama de chaque loge permis par l'étude des documentations disponibles à ce jour illustre les tentations de recrutement de chaque atelier, des dynamismes propres à l'orient et à chaque loge. La diversité des cellules locales permet de tenter un large panorama depuis les loges majeures au recrutement important et étalé sur plusieurs décennies aux loges jeunes dont les effectifs sont plus limités.

Loge	Clergé		Noblesse		Tiers-État		Inconnu	
Amitié	12	2%	35	6%	414	70,7%	124	21,3%
Anglaise	12	2,6%	12	2,6%	141	31%	293	65,5%
Essence de la Paix	1	1,9%	0	0%	49	96%	1	1,9%
Française	6	1,8%	26	7,8%	153	45,8%	151	45,2%
Française d'Aquitaine	9	6,7%	3	2,4%	103	76,9%	13	9,7%
Harmonie	2	5,4%	4	10,8%	30	81%	1	2,7%
Sincérité	2	5,3%	0	0%	33	86,5%	3	7 ,9%
Vraie Anglaise	7	15,5%	1	2,2%	35	77,9%	2	4,4%
Parfaite Harmonie	0	0	2	2%	4	4%	96	94%

3.2.3 Les francs-maçons bordelais : détail de la répartition par ordre au sein de quelques ateliers

Loge	Total (sur les professions connues)	Clergé		Noblesse		Tiers-Etat	
Amitié	461	12	2,6%	35	7,6%	414	89,8%
Anglaise	165	12	7,3%	12	7,3%	141	85,4%
Essence de la Paix	50	1	2%	0	0	49	98%
Française	185	6	3,3%	26	14%	153	82,7%
Française d'Aquitaine	121	9	7,4%	3	2,5%	103	85,1%
Harmonie	36	2	5,5%	4	11,1%	30	83,4%
Sincérité	35	2	5,7%	0	0%	33	94,3%
Vraie Anglaise	43	7	16,3%	1	2,3%	35	81,4%

3.2.4 Les francs-maçons bordelais : détail relatif de la répartition par ordre au sein de quelques ateliers

De manière générale, la noblesse, deuxième ordre du royaume, est très présente dans la société maçonnique bordelaise qui offre des possibilités d'entre-soi sans pour autant être fermée aux autres catégories de la société. Se retrouve au sein de la franc-maçonnerie les différentes composantes de la noblesse bordelaise, à commencer par les membres du Parlement. Les grands noms de la noblesse se retrouvent sur les colonnes des ateliers, noblesse parlementaire dont le nom du Premier président résonne, des présidents à mortier ou encore des noms d'une noblesse au service du roi dans les instances provinciales comme Mouchy ou Duhamel.

Les loges présentent un profil plus ouvert que l'Académie, société traditionnelle et elles présentent un large succès auprès des élites du royaume tout au long du siècle des Lumières. Espace de sociabilité, défini par Maurice Agulhon comme une « aptitude générale d'une population à vivre intensément ses relations publiques »[1], la loge compte dans ses colonnes des représentants des trois ordres. Si le Tiers domine, notamment par ses représentants prestigieux du négoce, la noblesse représente la deuxième place en terme de recrutement. Ce sont 13,17% des francs-maçons qui appartiennent au deuxième

[1] Agulhon M., *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848, étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, A. Colin, 1977, p. 7.

ordre, soit 266 nobles selon Figeac dont 154 appartiennent à la noblesse d'épée[1]. 34 nobles d'épée ne viennent pas de la région, mais sont en garnison notamment au Château Trompette, dont le plus prestigieux est le gouverneur de la forteresse, le comte de Fumel.
La noblesse appartient à la cour parlementaire, mais aussi la cour des Aides, cette dernière étant cependant moins importante dans les colonnes des loges.
Au sein de la *Française* ce sont 94 membres en 1788 parmi lesquels environ un quart est noble dont 18 parlementaires aux côtés des vingt-deux négociants présents dans l'atelier.

Française	185	100%
Clergé	**6**	**3,25%**
Régulier	5	2,7%
séculier	1	0,5%
Noblesse	**26**	**14%**
militaire	1	0,5%
Tiers-Etat dont	**153** dont	**82,75%** dont
Monde du commerce	73	39,5%
Monde de la mer	27	14,6%
Monde de la plume	12	6,5%
Monde des talents	13	7%
Artisanat et petit commerce	1	0,5%

3.2.5 Au sein de la *Française*, la structure socio-professionnelle des francs-maçons

Ainsi, le monde parlementaire est largement présent dans les ateliers bordelais et objet de luttes et de tensions sur la scène politique comme au sein des ateliers. Charles Dupaty est né en 1746 à La Rochelle. Son père est fils d'un riche planteur de Saint-Domingue, qui obtient la charge de trésorier de France. De santé fragile, Charles s'oriente vers des études approfondies et entreprend de se distinguer par ses réflexions et ses publications ; il est membre de l'Académie de La Rochelle dès ses 19 ans. Entré dans la carrière jeune, il accepte la charge de son père de trésorier de France pour trois ans avant de s'en détacher

[1] Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise, op.cit.*, p. 278 ; Quoy-Bodin J.-L., « Le militaire en maçonnerie, XVIIIe-XIXe siècles », *op. cit.*

à la mort de son père en 1767. Se retirant à Bordeaux, il se fait avocat puis il est avocat général 1768 où il se remarque comme membre éminent du Parlement grâce à sa réputation d'éloquence qu'il met au service de la défense des droits face à l'arbitraire royal. Arrêté en 1770 par décision royale, la Compagnie de Bordeaux le soutient et multiplie les remontrances jusqu'à sa libération en 1771. À peine libéré, il doit faire face au bannissement avec tout le Parlement en 1771, suite à la réforme Maupeou. Dupaty est de retour dans la capitale parlementaire en 1775, mais c'est en 1778 que sa situation évolue grandement. Il achète la charge du président de Gasq issu du Parlement Maupeou, et cet achat suscite une opposition farouche d'une partie du Parlement, menée par Leberthon. Ce dernier incrimine principalement ses relations avec les philosophes et sa position de défenseur de la tolérance religieuse, sans oublier sa naissance. Le 22 février 1780, Vergennes veut forcer l'investiture du président Dupaty : pour riposter, le Parlement se met en grève, et c'est en décembre 1781 qu'une lettre royale impose l'enregistrement de la charge de président à mortier de Dupaty. Mis au ban, il trouve refuge avec son secrétaire Vergniaud auprès de la cour épiscopale, puis après des épisodes mouvementés il est contraint à démissionner en 1783.

Aux temps de ces troubles dans la cité provinciale, Charles Dupaty fréquente essentiellement les milieux parisiens, il est d'ailleurs membre de la loge les *Neuf Sœurs* dès 1777, dont il est élu vénérable en 1784. Lors de ses séjours à Paris il fréquente assidument Condorcet, Lacepède, Marmontel, Jaucourt, Condillac, Beaumarchais. Ce dernier a d'ailleurs rencontré Dupaty à Bordeaux lors de ses déplacements associés à ses investissements dans l'armement. Cette figure de Dupaty, démontre que l'orient bordelais n'est pas l'unique espace maçonnique pratiqué par les élites nobiliaires locales, même si elles fréquentent en nombre les rangs des loges de la cité.

La noblesse, dont la noblesse parlementaire, démontre son adhésion à cette nouvelle forme de sociabilité, sa volonté de s'intégrer à de nouvelles pratiques qui se diffusent avec succès au sein du royaume et de l'orient. Elle y retrouve ses pairs mais fait preuve également d'ouverture en fréquentant des représentants des autres ordres, dont le Tiers domine, et participe aux idées nouvelles. Est-ce pour autant le monopole d'une noblesse éclairée et soucieuse des idées des Lumières ? Leur parcours individuel met en lumière une diversité de positions qui toutefois se retrouvent lors des pratiques des mystères de la franc-maçonnerie, et notamment la pratique des hauts grades, distinction parmi une société distinguée. La *Française*, qui compte dans ses rangs des représentants du deuxième ordre n'est pas pour autant une loge aristocratique, la diversité prime, même

si son recrutement l'ancre définitivement du côté du monde parlementaire et des professions judiciaires celui-ci n'est pas fermé aux autres professions. Le même cas de figure se retrouve au sein de l'*Harmonie*.

La noblesse initiée est une noblesse d'épée à laquelle se rajoute la noblesse parlementaire liée à la particularité de l'orient bordelais.

L'*Amitié* quant à elle, réunit plusieurs représentants éminents de la noblesse. En 1777, vingt-neuf nobles, dont les négociants anoblis[1] comme Brommer, Byrne, Gernon, Sandilands, ou encore les nobles d'épée comme Joguet de Pommiers ou le baron de Breuil sont présents sur ces colonnes.
En effet, les négociants anoblis peuplent les loges, l'anoblissement, par l'achat d'une charge anoblissante, représente pour les riches négociants le moyen d'acquérir une reconnaissance sociale que la seule fortune ne peut apporter. Les charges anoblissantes auprès du Parlement ou de la cour des Aides sont recherchées, leur prix augmente sensiblement au cours du siècle. Raymond Dubergier, membre de la *Parfaite Harmonie*, négociant achète en 1733 une charge de secrétaire du roi de la cour de aides de Montauban pour la somme de 16 500 libres, revendue en 1753[2]. L'anoblissement par charges ne suffit pas, ces familles négociantes fortunées pratiquent des politiques d'alliance familiales qui les insèrent dans les espaces les plus prestigieux de la société.

La dominante roturière est commune à toutes les loges, les représentants du Tiers depuis le grand négociant au consul, ou encore du chirurgien au pilotin sont majoritaires au sein des ateliers, le troisième ordre pénètre largement le monde maçonnique. Toutefois, par leur profil, il est possible de dépasser cette vision roturière pour s'attacher aux spécificités des identités socio-profesionnelles au sein de cet ordre. Le profil des ateliers n'est plus uniquement social mais davantage professionnel. L'ouverture égalitaire répond d'ailleurs à des besoins de ces individus, les négociants étant très largement exclus des sociétés traditionnelles de sociabilité, comme l'Académie au recrutement conservateur, jusqu'à la création du Musée à la fin du siècle qui leur ouvre ses portes. Dans la franc-maçonnerie, le monde du négoce trouve un espace où se retrouver et où étendre ses liens de sociabilité aux côtés d'élites qu'il fréquente déjà par ailleurs.

---

[1] Figeac M., *Les destins de la noblesse bordelaise, op. cit*., p. 28 : à Bordeaux, selon les mots de l'auteur « l'élite de la bourgeoisie marchande pouvait prétendre au second ordre ».
[2] Butel P., *Les négociants bordelais, op. cit*. p. 326.

Ces représentants du Tiers, les négociants mais aussi les professions judiciaires ou libérales, s'orientent vers les temples maçonniques et en peuplent les colonnes. Cet afflux se poursuit tout au long du siècle et dépasse même les catégories supérieures pour s'étendre vers les représentants du monde marchand ou de l'artisanat, également sensibles aux nouvelles modes. Leur volonté de s'insérer dans cet espace sociable particulier appartient d'ailleurs à la construction mouvementé de l'orient bordelais et ses aléas, les loges qu'ils créent ou intègrent sont régulièrement soumises aux hostilités des loges principales au recrutement plus élitaire, comme la *Sincérité* ou la *Saint Michel*.
Un profil professionnel remarquable est celui du monde des avocats, lié à la place de la judicature dans la cité. Le barreau de Bordeaux compte 63 avocats habilités à plaider devant la cour souveraine, en 1705 et 155 en 1789, parmi ces derniers plusieurs mettent leurs qualités oratoires au service des loges qu'ils fréquentent, y retrouvant une société choisie et ouverte. Si les avocats initiés sont présents dans la plupart des loges, ils sont plus nombreux au sein de quelques ateliers comme l'*Harmonie* qui compte dix-sept avocats sur ses colonnes, puis la *Française* et la *Française d'Aquitaine* avec respectivement neuf et cinq représentants de cette profession.

Ainsi, au XVIIIe siècle, l'*Amitié* possède une identité qui la distingue de l'ensemble des loges locales, tant par son dynamisme, comptant parfois plus de trois cent membres sur ses colonnes, que par son orientation vers le monde de la mer et du négoce. Ce trait majeur n'est pas unique, les professions urbaines plus « terrestres » ne sont pas absentes et leurs représentants ont une place d'importance dans l'atelier. Cette physionomie perdure tout au long du siècle, peut-être renforcée par la localisation choisie et assumée du local au cœur du faubourg des Chartrons, éloigné de la ville et largement fréquenté par les communautés étrangères et négociants venus échangés des produits arrivés de l'arrière-pays et du monde.
Johel Coutura propose le chiffre pour l'*Amitié* de 493 frères sur le siècle, dont 333 négociants. Nous comptons sur l'ensemble de la période 585 frères inscrits à l'*Amitié*, soit 16% de noms supplémentaires apportés par les sources et notamment les « archives russes ». Ces négociants, par l'amplitude de leurs affaires, participent étroitement au développement économique local.

Amitié	Effectifs	%
Tiers-Etat	**435**	**100**
Monde du commerce	**301**	**69,2%**
Négociant	289	66,4%
Marchand	1	0,2%
Marchand de gros	0	0%
Manufacture	0	0%
Courtier	14	3,2%
Commissionnaire	3	0,7%
Consul	4	0,9%
Monde de la mer	**57**	**13,1%**
Capitaine	57	13,1%
Monde la plume	**12**	**2,7%**
Parlement	1	0,3%
Chambre de commerce	1	0,3%
Domaines	7	1,6%
Fermes	1	0,3%
Monde des talents	**24**	**5,5%**
Architecte-ingénieur	1	0,3%
Médecin-chirurgien	11	2,5%
Postes	2	0,6%
Professeur-étudiant	1	0,3%
artistes	9	2%
Militaire	**16**	**3,7%**
Artisanat et petit commerce	**0**	**0**

3.2.6 La structure socio-professionnelle des francs-maçons appartenant au Tiers au sein de l'*Amitié*

Les élites négociantes recouvrent des maçons locaux et étrangers installés dans le port, liés au grand commerce européen et atlantique, des négociants plus régionaux, des courtiers, des consuls, des banquiers. La distinction faite par les membres entre négociant et marchand qui assume une signification une hiérarchie économique, sociale et professionnelle, le marchand n'étant pas détaché de du cadre corporatif. Une réserve apparaît lié à ces statuts, les grandes loges réservent leur accès aux seuls négociants, reléguant les marchands vers les loges plus périphériques comme l'*Alliance* ou l'*Essence de la Paix*. De même, qu'il ne faut pas oublier que de nombreux frères ont pu se décrire selon un regard mélioratif, de marchand à négociant.

La ville de Bordeaux, capitale parlementaire et port majeur connaît donc un profil de recrutement maçonnique qui reflète largement ses activités et son dynamisme économique. Ces traits se retrouvent dans les ateliers majeurs, ce qui ne retranche pas à la diversité de la franc-maçonnerie locale.

2-Une ouverture du recrutement bordelais, la représentation de l'attrait maçonnique au sein de la société bordelaise

Le profil des loges bordelaises affirme une place dominante des élites intellectuelles et économiques comme les négociants ou les armateurs. Toutefois, ce profil n'est pas unique, les frontières sociales et économiques de ces hiérarchies se tordent et sont perméables, le phénomène maçonnique se diffuse à travers les couches de la société locale, répondant à des sensibilités élargies.

Anglaise	176	100%
Clergé	**12**	**1,4%**
Noblesse	**12**	**1,4%**
Tiers-Etat	**141**	**80,1%**
Monde du commerce	56	31,8%
Monde de la mer	51	29%
Monde de la plume	3	1,7%
Monde des talents	3	1,7%
Militaire	**5**	**2,8%**
Artisanat et petit commerce	**6**	**3,4%**

3.2.7 Au sein de l'*Anglaise*, la structure socio-professionnelle des francs-maçons

L'*Anglaise* se caractérise par une diversité du recrutement, où se distingue de plus, son ancrage étranger même si cette ouverture est nuancée par son insertion locale.

Les maîtres d'armes sont une catégorie professionnelle qui reste mineure parmi les frères mais remarquable. Le jeu de paume est un jeu aristocratique par excellence qui nécessite une maîtrise du corps au même titre que l'épée, appelant une civilité des mœurs et des comportements auxquels les francs-maçons sont sensibles. C'est dans cet esprit qu'aux côtés des nobles, des propriétaires de salles d'armes et de jeu de paume se retrouvent initiés dans les ateliers, mettant en avant une notion d'égalité maçonnique particulière.

Harmonie	32	100%
Clergé	**1**	**3,1%**
Régulier	0	0%
séculier	1	3,1%
Noblesse	**1**	**3,1%**
Tiers-Etat	**30**	**93,8%**
Monde du commerce	4	12,5%
Monde de la mer	0	0%
Monde de la plume	21	65,6%
Monde des talents	3	9,4%
Militaire	0	0%
Artisanat et petit commerce	**0**	0%

3.2.8 Au sein de l'*Harmonie,* la structure socio-professionnelle des francs-maçons

Le monde de la loi et de la plume s'impose dans une cité parlementaire et portuaire, les notaires sont des professions essentielles et nécessaires à la vie locale. Ces hommes sont liés, de fait, au Parlement et aux négociants. Leur place, à travers les actes quotidiens de la vie des hommes de l'Ancien Régime, les amène aussi à fréquenter nombre de profils civils, de l'artisan souhaitant rédiger un contrat de mariage au capitaine de navire qui signale le déchargement de son vaisseau après de longs mois en mer. Présents dans la cité, ils le sont également dans les loges. Ce sont seize notaires qui sont initiés aux mystères de l'Art Royal et jusque dans les espaces dynamisés par l'orient bordelais, qu'il s'agisse de Pauillac ou des îles.

Le choix de sélectionner un échantillonnage des archives notariales amène à ne considérer que certains critères afin de voir si des changements se remarquent dans la clientèle après l'initiation des acteurs, même si du fait de la confiance nécessaire entre le notaire et le client, ce lien maçonnique peut ne pas influencer ces relations professionnelles, ou au contraire, peut renforcer des liens déjà existants. Y-a-t-il plus de francs-maçons dans la clientèle après l'initiation d'un notaire ? Est-ce par son appartenance maçonnique que Barberet[1] touche une clientèle largement ouverte sur le commerce à l'image de la loge à laquelle il appartient, l'*Amitié,* ou bien son initiation maçonnique est-elle l'issue de la construction de sa clientèle et la fidélisation des noms de commerce et du monde de la mer ? Ces aspects réticulaires appartiennent aux dynamiques de la franc-maçonnerie locale étroitement insérée dans son environnement profane. Parmi la clientèle de Michel Barberet se comprend une faible part de la noblesse, moins de 3% des clients, et la moitié de ces actes concerne des activités professionnelles : le négoce, les armes ou les fonctions de la robe. Le monde de la bourgeoisie est estimé à 15% de son activité professionnelle, une bourgeoisie liée au commerce et au monde judiciaire. 82% des clients de Barberet sont donc ni nobles, ni bourgeois. Un profil se distingue : 27% des personnes qui se sont rendues dans l'étude sont liées à l'activité maritime et 27% sont des marchands. Ce sont avant tout des habitants de la cité qui se rendent dans les bureaux du notaire Barberet, installé au cœur de la vieille ville. L'insertion maçonnique paraît alors modeste, mais c'est une question sur laquelle nous reviendrons par la suite[2].

Au-delà de ce paysage profesionnel civil, se remarque la place du clergé dans les ateliers locaux. Les deux bulles pontificales successives, de 1738 puis 1751 n'empêchent pas des membres du clergé d'adhérer au mouvement maçonnique[3]. L'initiation concerne des réguliers et des séculiers, y compris leurs élites : quelques chanoines qui ne s'interdisent pas de participer à la société maçonnique, alors que leur mission première les éloigne en principe « des audaces du siècle »[4]. Parmi les représentants du clergé dans les loges, plusieurs en effet sont issus des deux chapitres de chanoines que compte la

[1] L'étude de Caroline Vion « Dans l'intimité d'une étude notariale bordelaise, la mesure de la culture chez maître Barberet au XVIIIe siècle », *Revue historique de Bordeaux*, 2005-6, p.51-66 : donne la date d'une initiation en 1752, que nous n'avons pas relevé ni Coutura, et qui fausse un peu les perspectives de réflexion engagées par l'auteure.

[2] Cet aspect particulier est étudié dans le Chapitre VI.

[3] Cadilhon F., « La culture des ecclésiastiques bordelais au XVIIIe siècle. État des recherches sur une métropole provinciale », *Chrétiens et sociétés XVIe-XXe siècle*, 1999, n°6, p. 10-30.

[4] Cadilhon F., Figeac M. (dir.), *Histoire des Bordelais, op. cit.*, p. 198.

capitale provinciale, le chapitre de la cathédrale Saint-André qui comprend vingt-six membres et le chapitre de la collégiale de Saint-Seurin, forte de seize membres[1].

Cette approche du recrutement des loges permet d'abaucher un portrait général qui montre la place des élites au sein des cellules locales, sans que cette dominante aristocratique soit imperméable. Au cours du siècle, les ateliers se sont ouverts et ont intégré parmi leurs membres des représentants d'une société plus « bourgeoise », relevant des catégories socio-profesionnelles plus hétérogènes.

3- Des ateliers marginaux au profil original

Après avoir considéré les tendances générales du recrutement socio-professionnel de la franc-maçonnerie bordelaise, quelques ateliers se différencient par leur place dans l'espace local et par leur recrutement plus atypique. De manière générale, le recrutement bordelais reste composite même si certains ateliers ont un trait qui les démarque de leurs voisins. Ce sont surtout les cellules ouvertes aux catégories moins prestigieuses de la population qui se distinguent.

Ces ateliers que l'on peut qualifier de marginaux, tant par leur création sur les périphéries du noyau animé et contrôlé par les loges majeures que par leur implantation géographique dans la cité, ont des traits spécifiques. Le premier de ces traits est l'absence de la présence nobiliaire et la faible représentation des élites économiques. Ce serait ces ateliers, davantage que les loges principales, qui font écho à la sociabilité démocratique de la franc-maçonnerie à la fin de l'Ancien Régime, espace de rencontre des représentants des couches moyennes de la société urbaine, débattant de préceptes d'égalité et de perfectibilité de l'homme. Créés pour répondre à leurs besoins et leurs demandes, ces ateliers sont les manifestations d'une attente particulière de ces hommes issus du Tiers « moyen », ni élite ni pauvres ou dominés. Les étapes de l'installation de ces loges semblent affirmer que l'ouverture de ces cellules marginales répondent à des besoins revendiqués par ces hommes, exclus traditionnellement des autres espaces et des autres loges qui sont d'ailleurs majoritairement hostiles à ces nouveaux ateliers.

Les premières tentatives de la décennie 1760, comme la *Réunion des Élus* ou la *Saint Michel* ne perdurent pas ; c'est au cours des années 1780 que des ateliers plus ouverts

[1] Loupès P., *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Bordeaux, FHSO, 1985, p. 323.

réussissent à s'imposer dans l'orient et s'intégrer aux tendances maçonniques locales. L'*Essence de la Paix* est en cela un modèle, née tardivement en 1788, compte en l'espace d'un an plus de cinquante frères, et fait preuve d'un dynamisme qui l'assoit au sein de l'orient et des sous-espaces qui le travaillent.

Essence de la Paix	50	100%
Clergé	**1**	**2%**
Séculier	1	2%
Noblesse	**0**	**0**
Tiers-Etat	**49**	**98%**
Monde du commerce	18	36%
Monde de la mer	4	8%
Monde de la plume	0	0%
Monde des talents	4	8%
Artisanat et petit commerce	12	24%

3.2.9 Au sein de l'*Essence de la Paix,* la structure socio-professionnelle des francs-maçons

Dans le sillage des négociants et capitaines apparaissent les marchands et même les artisans et boutiquiers, conférant à ces ateliers marginaux une coloration plus démocratique. Dans ces ateliers, ces dernières catégories professionnelles sont en nombre, formant un nouveau modèle sociologique des loges au sein de l'orient, et illustrant le succès du phénomène maçonnique et son extension sociale. Cette attraction auprès des petits commerçants, des maîtres artisans se conclut dans ces ateliers, l'entrée leur étant farouchement défendue dans les loges plus élitistes comme l'*Anglaise* ou la *Française*, qui ne s'ouvrent qu'aux représentants du monde des talents mis eu service de l'atelier.

Sincérité	48	100%
Clergé	**2**	**4,2%**
Régulier	2	4,2%
Noblesse	0	0%
Tiers-Etat	**32**	**66,7%**
Monde du commerce	7	14,6%
Monde de la mer	8	16,7%

Monde de la plume	1	2%
Monde des talents	3	6,2%
Militaire	0	0%
Artisanat et petit commerce	**14**	**29,1%**

3.2.10 Au sein de la *Sincérité,* la structure socio-professionnelle des francs-maçons

Avec la représentation du monde de l'artisanat et du petit commerce, la *Sincérité* se démarque assurément des autres loges locales. Ce choix volontaire assure son recruteemnt parmi une catégorie de la population qui recherche son entrée au sein de cette nouvelle sociabilité. Mais c'est également ce choix qui exclut l'atelier sur les marges de l'orient, devant les hostilités professées par les principales loges au recrutement plus élitaire et revendiqué tel quel.

Vraie Anglaise	37	%
Clergé	**7**	**19%**
Régulier	2	5,4%
séculier	5	13,5%
Noblesse	**1**	**2,7%**
Tiers-Etat	**27**	**73%**
Monde du commerce	14	20,9%
Monde de la mer	8	21,6%
Monde de la plume	1	2,7%
Monde des talents	7	19%
Militaire	3	8,1%
Artisanat et petit commerce	**2**	**5,4%**

3.2.11 La structure socio-professionnelle des francs-maçons au sein de la *Vraie Anglaise*

La *Vraie Anglaise* professe une ouverture de son recrutement, mais cette ouverture resye néanmoins relative, ce ne sont que les membres les plus éminents de ces catégories inférieures qui sont acceptés dans ses rangs. La loge ne souhaite pas s'aliéner ses soutiens locaux, notamment celui de la *Française* dont le choix est celui d'une fermeture sociale et professionnelle.

Il s'agit donc à travers ces ateliers plus marginaux, de la constitution d'un deuxième modèle de recrutement qui lutte pour s'affirmer et y arrive avec succès lors des dernières années de l'Ancien Régime avant que les débordement révolutionnaires n'emportent la plupart d'entre eux vers la mise en sommeil ou la disparition ; une fois encore l'*Essence de la Paix* démontre son succès en perdurant jusqu'à la Terreur et la fermeture des sociétés secrètes par les autorités.

La sociabilité maçonnique bordelaise démontre des traits spécifiques à l'orient, appuyés sur les dynamiques propres à la cité, capitale parlementaire et port majeur ouvert sur l'Europe et les Antilles. Malgré des tentations et des évolutions marquées dans les dernières années de l'Ancien régime, l'Art Royal reste un phénomène des élites, élites sociales, économiques et politiques. La fraternité et l'égalité prônées restent nuancées par la réalité des faits et l'étude des recrutements mis en œuvre par les ateliers et les orientations souhaitées et ardemment défendues par certaines loges. Cela pose aussi la question de la réciprocité des mécanismes de cette fermeture sociale : est-ce le fait unique des politiques mises en œuvre par les ateliers de refuser l'entrée à certaines catégories de la population ou est-ce également la réticence de ces catégories jugées indignes de se présenter devant les portes sachant leur incorporation peu probables et n'osant dès lors pas tenter cette aventure maçonnique ?

L'attention portée aux membres des loges, à titre collectif et individuel, permet de mieux appréhender ces maçons bordelais du siècle des Lumières, tant par leur identité maçonnique et que par leur parcours civil et profane, les intégrant étroitement à leur environnement et aux dynamiques qui l'animent.

III- Face à l'Autre, le positionnement de la franc-maçonnerie locale

La question de l'altérité est présente dès les débuts de la franc-maçonnerie bordelaise. Cosmopolite, la société portuaire aborde la notion d'altérité par les rencontres qui se multiplient. Les villes portuaires maritimes sont des espaces d'une diversité religieuse renforcée par les circulations et la présence de communautés étrangères. L'altérité ne correspond pas seulement à la nationalité, notion en construction avec l'établissement des frontières politiques et la volonté affirmée de l'obédience centrale de faire correspondre les frontières de l'obédience aux barrières politiques internationales[1]. L'Autre possède aussi une définition religieuse, genrée et raciale et paraît parfois dangeureux[2].

Depuis la création de la première loge locale par des étrangers, leur présence ne se dément pas au sein des ateliers bordelais au long du siècle, membres ou simples visiteurs. Ces étrangers illustrent le cosmopolitisme et l'ouverture locale, de même que les visiteurs qui sont des frères en déplacement, profitent d'espaces de rencontre et d'accueil privilégiés au sein des loges qu'ils peuvent rencontrer sur leur parcours du fait de leur appartenance maçonnique. Ceux-ci rencontrés dans les loges de la cité, sont essentiellement des Européens venus de tout le continent, ouvert et traversé par la circulation accrue des hommes[3]. Ce sont aussi des hommes venus de rivages plus lointains, des Antilles ou des territoires nord-américains, qui sont de plus en plus nombreux à se rendre dans les ateliers bordelais surtout après la guerre d'Indépendance, reproduisant la croissance des relations économiques entre ces deux espaces.

L'altérité par sa contradiction même est le reflet du paysage de la cité et au-delà de l'identité de la franc-maçonnerie locale et de sa propre perception. Pour se définir, la franc-maçonnerie conçoit des barrières infranchissables, qui ferment ses temples à ceux

---

[1] Catala M., Le Page D. (dir.), *Frontières oubliées, frontières retrouvées, marches et limites anciennes en France et en Europe,* Rennes, PUR, 2011 ; Nordman D., *Frontières de France, de l'espace au territoire, XVIe-XIXe siècles*, Paris, Gallimard, 1998 ; Nordman D. (dir.), A*tlas de la Révolution française, tome 4 Le Territoire*, Paris, éd. EHESS, 1989.

[2] Tranchant M., *Au risque de l'étranger, le protéger et s'en protéger dans les sociétés littorales atlantiques au Moyen-Âge et à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2010 ; Pluchon P., *Nègres et juifs au XVIIIe siècle, le racisme au siècle des Lumières*, Paris, Tallandier, 1984.

[3] À cet égard, la question d'Agrégation de 2011-2013 en histoire moderne « Les circulations internationales en Europe, vers 1680-vers 1780 » et les travaux du programme de recherches ANR CITERE, Circulations, territoires et réseaux en Europe de l'âge classique aux Lumières, à l'université de Nice Sofia-Antipolis sont riches.

qu'elle considère comme un Autre irrémédiable. S'affranchissant des principes maçonniques d'universalisme et de tolérance, des individus, par leur statut et leurs conditions ne peuvent franchir les frontières des temples. Ces pratiques contrastent des principes énoncés, les non-chrétiens sont cantonnés hors du temple, l'exception seule leur permet d'en franchir les portes. Il en va de même des Noirs. Les femmes, en revanche, membres actifs de la société des Lumières, pénètrent dans ces espaces qui leur étaient fermés, démontrant que ces barrières ne sont pas infranchissables et que la réponse des loges n'est pas unanime.

1-La différence religieuse, une diversité limitée

Le premier article des obligations d'un franc-maçon des *Constitutions* d'Anderson se consacre à définir le positionnement de la franc-maçonnerie face à « Dieu et la religion ». En proposant que le maçon soit « religieux », la franc-maçonnerie européenne souhaite rassembler des hommes au sein d'un espace de sociabilité qui transcende les divisions religieuses ou les souverainetés. Toutefois, l'ouverture prônée par la franc-maçonnerie est limitée dans la pratique par l'interprétation de la formulation proposée par Anderson, où le franc-maçon ne doit être ni un « athée stupide, ni un libertin irréligieux »[1].

Dans un royaume de France où le catholicisme s'impose, la communauté chrétienne est privilégiée au sein des loges au long du XVIIIe siècle, excluant les israélites et les musulmans. La franc-maçonnerie des Lumières limite ainsi son ouverture religieuse à la seule communauté chrétienne sous le regard du Grand Architecte de l'Univers, l'Être Suprême à la gloire duquel les francs-maçons travaillent au sein des loges.

> « Aujourd'hui il a été considéré plus commode de les astreindre seulement à cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, laissant à chacun ses propres opinions, c'est-à-dire des hommes de bien, loyaux ou des hommes d'honneur et de probité quelles que soient les dénominations ou croyances qui aident à les distinguer, par la suite de

[1] Ligou D., *Constitutions d'Anderson, op. cit.,* p.15.

quoi, la maçonnerie devient le Centre de l'Union et le moyen de nouer une véritable amitié fidèle »[1].

Les *Constitutions* rejettent toute forme de dogme en proposant d'ouvrir les portes du Temple maçonnique aux hommes quelles que soient leurs confessions, s'ils appartiennent à « cette religion que tous les hommes acceptent »[2].

Face aux différentes confessions, la neutralité est souhaitée et souhaitable afin de maintenir la concorde entre les chrétiens sans distinction ; les différences individuelles sont ainsi dépassées au sein de la communauté chrétienne. L'Autre devient alors le non chrétien. Les statuts donnés par l'*Alliance* en 1779 renforce cette idée : « tout homme qui ne professe pas de la religion chrétienne de n'importe quelle communion ne pourra jamais aspirer parmi nous au titre de franc et accepté maçon »[3]. L'*Anglaise,* quelques années auparavant, a affirmé le même principe. L'altérité religieuse constitue un défi dans la pratique pour la franc-maçonnerie qui proclame sa tolérance à travers ses discours et ses principes. Au-delà de ces principes généraux, la question religieuse –hormis lors des affaires locales évoquées par la suite– n'est pas abordée dans les discours prononcés dans les ateliers bordelais. Les grandes affaires religieuses du siècle sont ignorées dans les loges, l'harmonie est préservée par cette neutralité observée par la franc-maçonnerie ; les tensions et les problèmes profanes sont laissés à la porte du Temple. Cela n'empêche pas la société maçonnique d'être religieuse : le bon maçon doit être religieux et fait part de son attachement au Grand Architecte de l'Univers, tout comme il doit assister aux cérémonies religieuses mentionnées dans le calendrier de son atelier et aux solennités ponctuelles qui sont associées aux événements qui touchent les membres de la loge. La franc-maçonnerie adhère à un loyalisme à l'encontre des institutions religieuses. L'héritage chrétien est alors mâtiné d'un christianisme plus éclairé, intégré aux réflexions des Lumières.

L'affirmation chrétienne de l'immense majorité des francs-maçons européens au siècle des Lumières amène ces derniers à dialoguer entre confessions chrétiennes au sein des loges, catholiques, protestants et également orthodoxes se retrouvent puisque l'empire russe et ses voisins sont touchés par le phénomène maçonnique dès le mitan du siècle.

---

[1] Ligou D., *Constitutions d'Anderson, op. cit.,* p. 9.

[2] Jacob M., *The radical enlightenment, Pantheist, Freemasons and republicans*, Lafayette, CornerstoneBook, 2006.

[3] GODF AR 113-2-681 f°15, statuts de l'*Alliance* de 1779, article 1.

Les protestants sont nombreux au sein des loges du royaume ; au sein de la monarchie française, Fille Aînée de l'Église, la religion réformée subit l'édit de Fontainebleau de 1685. Ce texte oblige les pasteurs du culte protestant soit à abjurer soit à quitter le pays sous quinze jours[1] et les protestants ont interdiction de quitter le royaume. La religion protestante y devient clandestine. Le Sud-Ouest possède une forte communauté protestante locale qui survit après l'édit de Révocation qui trouve des appuis auprès des étrangers installés dans la cité et vers le Refuge. Dans l'espace bordelais, la communauté protestante compte environ 2 000 individus au long du siècle. Comme dans les grands centres portuaires du royaume, les protestants locaux bénéficient de la tolérance accordée aux communautés étrangères qui peuvent pratiquer leur culte dans la sphère privée et la répression par le pouvoir y est moins sévère. Cette communauté protestante locale se réorganise progressivement au cours du XVIIIe siècle et comprend les étrangers tout autant que les régnicoles[2]. Installée dans le faubourg des Chartrons une partie de cette communauté s'y trouve depuis plusieurs décennies, avant même la Révocation, et se trouve fortifiée par l'arrivée régulière d'Européens, tandis qu'un deuxième foyer plus ancien se distingue dans la vieille ville, autour de la rue de la Rousselle. Le culte réformé profite d'opportunités au cours du siècle pour assurer leur pratique. Ainsi, au milieu du siècle, les Hollandais obtiennent l'ouverture d'un cimetière dans le faubourg des Chartrons, des assemblées se tiennent la nuit renaissant dans des lieux fermés, tandis que le registre des mariages et baptêmes est rouvert en 1753. Ce renouveau n'est toutefois pas uniforme. À l'échelle locale, la situation est variable selon le statut des individus, leur insertion sociale et les politiques menées par les autorités locales. Ainsi en 1760, les vexations se multiplient et les autorités pratiquent une attitude plus sévère vis-à-vis des protestants notamment étrangers en ces temps de guerre. Il n'en demeure pas moins que certains membres de cette communauté protestante s'illustrent au sein des élites du négoce, qu'ils soient d'origine régionale comme les Baour ou les Bonnaffé ou venus d'Europe du Nord. L'édit de tolérance de 1787 règle la question de l'état civil de cette communauté protestante et consacre la résistance de celle-ci pendant un siècle de clandestinité, les protestants sont reconnus sur le plan civil et juridique mais toutefois leur existence religieuse reste refusée.

---

[1] La plupart des pasteurs ont choisi l'exil, seul un cinquième des huit cent pasteurs présents en 1685 a abjuré.

[2] Pacteau de Luze S., *Les protestants et Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1999.

Catholiques et protestants se fréquentent dans la cité et au sein des loges. La première loge nait de l'initiative de marins britanniques, liés à la confession protestante. Le recrutement auprès des élites du négoce dans le faubourg des Chartrons ou au sein de la ville suppose une adhésion de la communauté protestante au phénomène maçonnique et réciproquement son ouverture aux membres de confession réformée. Si certaines appartenances religieuses ne peuvent être certifiées, ce sont tout de même plusieurs centaines de francs-maçons qui revendiquent leur foi protestante. La majorité est d'ailleurs présente au sein des loges de l'*Amitié* et de l'*Anglaise*, négociants et capitaines de navire pour la plupart.

La pluralité confessionnelle sous le choix d'une homogénéité chrétienne amène les ateliers bordelais à côtoyer des frères de confession orthodoxe. La confession orthodoxe intervient à la marge au sein des cellules bordelaises à travers la réception de quelques visiteurs venus de ces contrées lointaines[1]. Les liens avec l'espace russe se multiplient mais ils restent proportionnellement faibles. L'espace orthodoxe s'étend aux frontières de l'Europe, dans l'empire de Russie et ses provinces frontalières[2]. Implantée à travers l'empire russe, la franc-maçonnerie s'implante durablement et concerne autant les deux capitales de Moscou et Saint-Pétersbourg que les provinces baltes et les centres urbains provinciaux. Le phénomène maçonnique dépasse progressivement les strates supérieures des élites organisées par la Table des rangs[3]. Au tournant des années 1770, le nombre de loges en Russie se multiplie[4], elles initient des frères russes ou reçoivent les visiteurs européens présents dans les capitales ou les grands ports baltes de l'empire. Même limité sur le plan comptable, le lien entre la maçonnerie bordelaise et celle des espaces orientaux ne doit pas être oublié.

La première mention de cette rencontre à Bordeaux est à l'occasion de la visite du prince Nicolas Alexis Gallitzin. Le franc-maçon russe est initié aux mystères en 1772 et

---

[1] Var J.-F., « Freemasonry and the Orthodox Churches », Bogdan H., Snoek J.A.M., (dir.), *Handbook of freemasonry*, Leyde, Brill, 2014, p. 155-161 ; Beaurepaire P.-Y., *L'Europe des francs-maçons, op. cit.*, p.60-71.

[2] Ces espaces sont alors sous domination ottomane, polonaise ou autrichienne où la confession orthodoxe est une minorité religieuse. En Russie, la diffusion de la franc-maçonnerie s'intègre aux influences occidentales que connaît cet empire depuis la fin du XVIIe siècle mais non univoques.

[3] Instaurée par Pierre Ier en 1722, la Table des rangs est la hiérarchie sociale et politique au sein de la Russie par les critères du service de l'État. Le service de l'État est obligatoire et permanent pour la noblesse russe, il est annulé par Pierre III en 1762.

[4] Ce sont 14 loges en 1770, et 90 ateliers en activité vingt ans plus tard. Au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, on compte plus de 3 000 maçons russes.

se présente devant les portes du temple de la loge de l'*Amitié* en 1777. Membre des élites nobiliaires, il est probable que ce dernier soit initié dans une des nombreuses loges de la capitale impériale : Saint-Pétersbourg compte en 1780 trente ateliers différents, c'est trois fois plus qu'une décennie auparavant[1], illustrant s'il en est son dynamisme. Représentant d'une grande famille aristocratique, Nicolas Alexis Gallitzin retrouve des membres des familles Panine, Rasoumosky ou Saltykov dans les loges de l'empire. Pour ces représentants russes, la cohésion fraternelle complète les réseaux de pouvoirs et les liens familiaux à la fois au sein de l'empire et vers l'Europe. Les diplomates s'appuient sur cette convergence de réseaux et d'intérêts lors de leur fonction dans les cours européennes[2]. Gallitzin profite de son voyage à travers l'Europe occidentale pour bénéficier de l'accueil fraternel au sein des loges qui lui ouvrent des réseaux de rencontres essentiels. L'insertion de ce visiteur russe dans les loges bordelaises reflète les tendances du commerce bordelais qui s'ouvre davantage aux ports de la Baltique à la fin du siècle[3] et la multiplication des échanges avec ces contrées. Les produits de l'empire russe, expédiés depuis les ports de la façade balte sont en forte croissance[4]. De fait, un autre visiteur russe se présente comme originaire de Riga, terre russe depuis le début du siècle et port majeur. Son nom semble toutefois davantage germanique, George Guillaume Schröder[5], probablement de confession protestante. Le patronyme de ce visiteur de la loge de l'*Amitié* en 1784 laisse ainsi supposer une origine davantage germanique et protestante, sans que ce fait soit avéré. Riga est un foyer maçonnique depuis le milieu du siècle et à la fin du siècle huit loges se partagent cet orient letton. Ce port, ouvert sur la Baltique, est tourné vers le commerce avec les pays occidentaux, fort de la richesse de son arrière-pays. Intégré à l'empire russe au cours de la guerre du Nord[6], la population est cosmopolite : russes orthodoxes, protestants suédois ou prussiens, le profil démographique de la ville est à l'image de l'histoire récente de cette cité au

---

[1] Beaurepaire P.-Y., L'E*urope des francs-maçons, op. cit*., p. 62.

[2] Taurisson-Mouret D., « Solitude et espaces relationnels du chevalier de Corberon. Paris-Saint-Pétersbourg-Paris (1775-1781) », Bardet J.-P., Arnoul É., Ruggiu F.-J., *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Pessac, PUB, 2006, p. 247-266.

[3] Besset G., *Bordeaux et la Russie au XVIIIe siècle*, TER dactyl., Université Bordeaux III, 1981.

[4] Butel P., *Les négociants bordelais, op. cit.,* p. 69.

[5] Il existe d'ailleurs à Bordeaux une maison de commerce installée sous la raison commerciale de Schröder et Schyller.

[6] Guerre du Nord, 1700-1721 se conclut par le traité de Nystad entre la Suède et la Russie.

débouché de la Daugava et renforcé par l'accueil en Russie de nombreux étrangers depuis un siècle, accentué depuis le règne de Pierre Ier [1].

Port atlantique, Bordeaux est fréquenté par une population migrante et temporaire venue de tous les horizons qui présente des profils très divers. L'homogénéité chrétienne des loges est alors bousculée au moment de quelques affaires qui émeuvent les frères bordelais devant la perception de l'altérité religieuse musulmane ou juive qui reste limitée au siècle des Lumières.

Dans le cas de la confrontation au monde musulman, ce port atlantique est moins concerné que le port du Levant de Marseille du fait de la structure de son commerce et de son espace géographique proche. Ces relations exceptionnelles se font au gré de la visite d'un capitaine barbaresque dans le port girondin, ou dans la situation plus dramatique de l'emprisonnement d'un chrétien dans les geôles du Maghreb après la capture d'un navire par les barbaresques[2].

L'exemple connu du capitaine de navire d'Alger Mehmed Tcheliby muni d'un certificat d'une loge anglaise de Gibraltar qui est refusé à Nantes pour raison de religion en 1785[3] se rencontre également à La Rochelle en 1780 mais Bordeaux entre en opposition face à cette attitude nantaise.

> « Il nous a été rendu compte qu'un maçon algérien, le F[rère] Méhémet Célibi, se trouvant à votre Orient, s'est présenté pour obtenir l'entrée dans votre temple. Nous avons été instruits que ce frère avait essuyé un refus de votre part. Cette conduite nous a paru renfermer des motifs secrets qui ne nous ont point été communiqués. Imbus comme nous sommes des principes que tous les maçons ne forment qu'une même famille, nous avons été étonnés T[rès] C[hers] F[rères] que la différence de religion ait été le prétexte dont vous vous êtes servis pour

[1] Pierre Ier, Pierre Alexievitch Romanov, monte sur le trône de Russie en 1682 aux côtés de son demi-frère Ivan V (mort en 1696), gouverne seul ce qui devient l'Empire de Russie jusqu'à sa mort en 1725.

[2] Buti G., Hrodj P. (dir.), *Histoire des pirates et des corsaires de l'Antiquité à nos jours*, Paris, éd. CNRS, 2016. On doit, à Bordeaux, souligner la place au quotidien des processions et des quêtes régulières pour le rachat des captifs. Voir Bouda S., *Du Maroc à la Tunisie, la représentation de l'Afrique du Nord au XVIIIe siècle*, TER dactyl. Université de Bordeaux III, 2003 ; Bouvier R., *Les récits de voyage des Mercédaires et des Trinitaires aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Master dactyl., Université de Bordeaux III, 2006.

[3] Beaurepaire P.-Y., « Fraternité universelle des francs-maçons et pratiques discriminatoires : un nécessaire devoir de mémoire », Gaudin-Naslin C. (dir.), « La mémoire des francs-maçons », *Les Cahiers du GRHS*, n°10, 1999, p. 41-57, p. 48.

> éconduire le frère algérien. Vous le savez, il n'est point de discours maçonnique qui ne présente notre société comme un peuple de frères dont le premier devoir est de s'aimer et de se secourir mutuellement de quelque religion qu'ils soient. La première religion d'un maçon est l'humanité »[1].

Au contraire, il semble que les ateliers de Bordeaux fassent preuve d'une tolérance plus marquée lors de l'arrivée d'un capitaine de navire de confession musulmane qualifié de barbaresque. En 1784, la loge de l'*Amitié,* loge du monde de la mer, reçoit la visite du capitaine de navire Abraham Scherip qui sollicite le secours des frères. Mentionné comme un frère dans les registres des comptes tenus par le trésorier Monrény, le barbaresque, l'étranger mais le frère, reçoit un secours de la part de la loge, soit 48 livres afin de le soutenir pour accomplir son voyage de retour[2]. Ce premier abord semble positif même s'il reste limité en temps et en influence mutuelle.

Bordeaux, orient littoral atlantique, est donc peu confronté directement au monde musulman. Le rapprochement s'effectue à la marge, par des rares visiteurs et surtout à la fin du siècle par l'affaire Fischer[3] qui occupe la *Française* durant plusieurs mois. Il s'agit d'un frère emprisonné par les « Algériens ». Frédéric Charles Fischer, ancien officier hollandais, est fait prisonnier en 1780 dans les geôles d'Alger[4]. Le musulman possède alors dans cette affaire un caractère de barbarie et d'altérité insurmontable et dangereuse. La connaissance de cet emprisonnement dans un espace non chrétien et menaçant offusque tous les frères et suscite un élan de solidarité de la part des loges et des maçons. L'éloignement géographique n'empêche pas l'orient bordelais de participer à ce mouvement, dynamisé par l'activité épistolaire de la *Française*. Bordeaux prend connaissance de cette affaire par l'intermédiaire du frère Brichaud[5], membre de l'*Amitié.* Cette information est diffusée par le biais des correspondances, à travers l'orient local

---

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[1] 87 bis, le Grand Orient de France à la loge La *Parfaite* de Nantes le 15 mai 1786.

[2] GODF AR 113-2-93 f°15 v°, octobre 1784 ; loges auxquelles il a accès étant lui-même reconnu pour maçon. On ne sait toutefois s'il est entré dans le temple, ou s'il n'a rencontré que des intermédiaires, de même qu'on ne sait où il a pu être initié.

[3] Le cas Ficher est développé dans Beaurepaire P.-Y., *L'autre et le frère, op. cit*., p. 129-131.

[4] Buti G., Hrodej P. (dir.), *Histoire des pirates et des corsaires de l'Antiquité à nos jours,* Paris, CNRS, 2016.

[5] Initié à l'*Amitié* le 16 mars 1777.

puis au-delà. C'est la *Française* qui s'empare de cette affaire dès mars 1781 ; l'*Amitié* semble par la suite se tenir en retrait, même si elle fut porteuse de la nouvelle.

Le prisonnier est sommé par ses geôliers de réunir la somme de 3 500 livres pour obtenir sa libération. La fraternité et la solidarité maçonniques s'emparent de cette levée de fonds à travers une souscription qui est lancée à l'ensemble des loges de la correspondance et remonte jusqu'au Grand Orient de France. La *Française* organise cet élan de solidarité maçonnique et dépasse les frontières obédientielles et politiques dans sa volonté de réunir les sympathies et intéresser toutes les loges au sort du frère Fischer. En juin 1781, elle s'adresse au Directoire Écossais de Strasbourg afin d'élargir les réseaux d'entraide en faveur du frère Fischer, demandant à la loge strasbourgeoise de traduire en allemand le « récit d'un malheureux frère qui depuis longtemps gémit dans les fers et éprouve tout ce que la servitude a de dur sous le joug des Algériens » afin de diffuser cet appel dans l'espace germanique et que « la générosité des maçons allemands se joignent à celle des Français et concoure à adoucir le sort de l'infortuné »[1]. Elle se tourne également vers la loge de la *Saint Jean d'Écosse* de Marseille, qui n'appartient pas à l'obédience du Grand Orient. La loge *Française* revendique les valeurs maçonniques de fraternité dans le but déclaré d'obtenir la liberté pour un frère emprisonné. Par cette affaire, la *Française* saisit l'occasion de s'imposer au sein de son orient et de s'élever au-dessus des tensions internes qui l'agitent, tout en assurant une visibilité à l'échelle du royaume par une correspondance assumée qui dépasse les frontières obédientielles dont elle devient un pivot. L'entreprise épistolaire de la loge bordelaise sollicite des mécanismes destinés à délivrer le frère Fischer de ses geôles. La loge se place au cœur des réseaux maçonniques sollicités et la souscription remporte un certain succès. La *Française* verse 600 livres, la *Saint Jean d'Écosse* de Marseille annonce la somme de 600 livres collectées parmi ses rangs auxquelles s'ajoutent 800 livres réunies par ses loges de correspondance, soit 1 400 livres. Cette participation importante est possible par la diffusion réticulaire de l'information : des requêtes sont portées auprès des loges de correspondance et des loges filles de chacune. Marseille diffuse en effet cet appel auprès de ses filles installées dans les villes d'Aix, de Nîmes et de Brignoles[2].

Se dessine alors, par la correspondance entre les deux orients bordelais et marseillais, une concurrence au sein de l'espace maçonnique et leur visibilité. Cette rivalité entre les pôles bordelais et marseillais dans l'affaire Fischer démontre la

[1] GODF AR 113-2-475 f°82.
[2] GODF 113-2-472 f°88, le 22 février 1782.

puissance des réseaux maçonniques de chacune de ces loges, leur interconnexion au monde de la mer, essentielle pour ces deux orients littoraux. Marseille est plus proche des côtes barbaresques et est largement intégrée dans les flux qui traversent le bassin méditerranéen. Ses négociants ont des liens avec Alger qui peuvent faciliter ces négociations, ce que la loge ne manque pas de souligner :

> « Daignez considérer que la situation de notre orient est plus proche des côtes de Barbarie semble déférer à notre loge l'heureuse commission de son rachat […]. Si nous ambitionnons l'avantage de son rachat, ce n'est pas pour diminuer aux yeux de notre frère captif le prix de votre générosité, ni faire perdre de vue au monde maçonnique que vous êtes les principaux auteurs de sa liberté mais c'est offrir les avantages de notre position, le commerce de la place de Marseille avec les côtes de Barbarie, les liaisons de quelques-uns de nos négociants avec les grands de ce pays, les rapports fréquents entre la Régence et notre chambre de commerce […]. Mettre dans nos mains [cette affaire] pour éviter de longs circuits et de plus grands frais. Si vous faites prendre à notre frère devenu libre une route moins directe que celle du port de Marseille, vous l'exposez à se voir replonger dans les prisons et que la guerre le menace de nouveaux fers »[1].

La loge de Marseille met en avant les renseignements qu'elle peut posséder, l'activation de ses réseaux profanes pour s'affirmer comme recours dans le système maçonnique.

Après tous ces échanges, toutes ces rivalités, le frère Fischer recouvre finalement sa liberté sans l'intervention des loges maçonniques ainsi que la *Saint Jean d'Écosse* en fait mention dans sa correspondance avec la *Française* de l'orient de Bordeaux « la joie que nous cause la nouvelle de la délivrance du frère Fischer eut été complète si nous n'eussions appris en même temps que des mains plus heureuses que les nôtres avoient brisé ses fers »[2]. Si la conclusion de la libération de l'esclave Fischer n'est pas du ressort des francs-maçons français ou européens mais des trinitaires[3], cette affaire illustre les ressorts de la solidarité maçonnique, les manifestations de la bienfaisance fraternelle qui

---

[1] En 1782 plusieurs navires français sont capturés par la Marine anglaise.

[2] GODF AR 113-2-472 f°85.

[3] Trinitaires : membres de l'ordre de la Sainte-Trinité instauré au XIIIe siècle par Jean de Matha. L'ordre est orienté vers le rachat des captifs retenus par les maures, puis par les barbaresques notamment.

dépasse les frontières obédientielles et politiques pour aider un frère dans la nécessité et traverse les périodes de conflits européens.

Une fois libéré, Frédéric Charles Fischer semble s'en retourner vers Vienne puis il voyage à travers l'Europe occidentale pour des motifs multiples. Ces déplacements profanes se mêlent de rapports maçonniques. Ainsi ce dernier informe de sa venue « ses très chers frères de Bordeaux » de la loge *Française :* « Ce n'est pas sans peine que je suis arrivé jusqu'à Blois. J'ai été obligé de rester six jours à Munich en Bavière à cause du mauvais temps, pluie ou neige puis huit jours proche de Nancy en Lorraine malade. À Paris, je suis resté cinq jours pour attendre la poste de Bordeaux […]. Je ne peux vous dire le jour de mon arrivée mais je me presserai le plus possible »[1]. Cette visite du frère Fischer démontre les liens qui se sont noués entre frères, pourtant éloignés par les conjonctures et l'espace.

La libération ne clôture pas les correspondances initiées par cette affaire. La question se pose de la destination à donner aux sommes récoltées et rassemblées entre les mains de la loge *Française* durant une année de quête. La loge marseillaise de la *Saint Jean d'Écosse* marque une réorientation dans son activité de bienfaisance et d'entraide. « Nous délibérâmes que puisque la somme de 1 400 livres que nous avions destinée au rachat du Frère Fischer n'est plus nécessaire, elle sera employée d'une manière à peu près conforme à sa première destination et pour le soulagement d'autres frères qui comme le frère Fischer ont droit à notre affection et à nos largesses […] cependant pour contribuer en quelque chose au bien être d[u frère Fischer], nous avons arrêté de vous faire passer pour cet objet la somme de 240 livres »[2]. La loge *Anglaise* de l'orient bordelais fait de même et réoriente les sommes destinées à l'affaire Fischer vers d'autres objectifs de solidarité, notamment de charité envers d'autres frères dans la nécessité. La loge *Française*, elle, semble poursuivre plus activement son appui envers le frère Fischer récemment libéré afin de l'aider pour son retour, notamment après son arrivée sur cet orient. La loge l'accueille et lui accorde un soutien fraternel et financier. Ces aides pécuniaires sont prélevées sur la somme qui avait été rassemblée afin de contribuer à son rachat. La *Française* détermine ainsi d'accorder au frère Ficher une somme initiale de 1

[1] GODF AR 113-2-476 f°66, le 28 avril 1782.
[2] *Ibid*.

000 livres augmentée par une pension annuelle de 200 livres versées par quartier en conclusion de cette affaire qui s'étend sur plusieurs mois.

À Bordeaux, ville littorale, l'altérité se démarque au sein d'une population cosmopolite. Vis-à-vis des différences religieuses, les loges bordelaises suivent la dynamique affirmée par la Grande Loge de France, qui, dans ses *Statuts* et ses *Règlements* en 1755, oriente les loges vers une orthodoxie chrétienne[1]. Cette orientation est limitée toutefois par la forte présence des protestants, dans les orients périphériques et cosmopolites comme Bordeaux ou Marseille et alimente les tentations centrifuges des loges de province avant la création du Grand Orient de France. Jacob Katz parle d'une « société semi-neutre »[2] pour qualifier la réponse de la franc-maçonnerie face aux différences confessionnelles de la société des Lumières. Les différences de confession troublent l'égalité et la tolérance prônées par la franc-maçonnerie. En réponse à ces diversités religieuses, les espaces maçonniques bordelais affirment leur conformisme social et politique. Le dialogue et les discours entretenus au sein des temples locaux reflètent les pratiques normatives de la société d'Ancien Régime tout en y apportant quelques particularités, devant la place des protestants dans les ateliers qui n'est pas unique à l'échelle du royaume[3]. L'engagement maçonnique est vécu comme un complément à l'engagement chrétien, à la spiritualité sous le regard du Grand Architecte de l'Univers, Être Suprême guidé par la raison.

Il n'y a pas d'attitude uniforme des loges françaises ni de réponse unique à l'échelle d'un orient. La diversité des réactions des loges s'impose face à l'altérité et l'inconnu. Si les réponses de la franc-maçonnerie française ne sont pas systématiquement unanimes face à la différence et l'altérité, il semble que les loges bordelaises affrontent unanimement les questions religieuses.

À travers les cas précoces auxquels les loges locales sont confrontées, Bordeaux semble présenter un front uni face à l'altérité religieuse qualifiée d'irréductible, c'est-à-dire le judaïsme des frères. La réaction de la société française d'Ancien Régime à l'encontre des juifs est quasiment unanime, faite d'hostilité et de préjugés. Si les communautés juives sont circonscrites dans le royaume de France, la cité portuaire

[1] Porset C., Révauger C., (dir.), *Franc-maçonnerie et religions dans l'Europe des Lumières op. cit.*, p. 52.
[2] Katz J., *Hors du ghetto, l'émancipation des juifs en Europe, 1770-1870*, Paris, Hachette, 1984, p. 51.
[3] Le cas de la loge marseillaise la *Saint Jean d'Écosse* en est un exemple sur la frontière méridionale maritime du royaume.

bordelaise compte une communauté fortement implantée, sous le nom de « nation portugaise », forte d'environ 2 000 individus. Fuyant la péninsule ibérique pour la majorité au XVe siècle, ces familles s'installent dans les villes maritimes qui scandent la côte atlantique, en particulier à Bordeaux[1] et dans le faubourg Saint-Esprit de Bayonne. La nation portugaise bénéficie d'un statut privilégié dans la capitale de Guyenne et quelques familles s'émancipent de l'animosité latente par leur place dans la société locale.

Cette question s'impose dès les premières années d'existence de la maçonnerie à Bordeaux, avec la place occupée par Sohl au sein de l'*Anglaise* et la venue du frère hollandais du nom de Cappadoce dont le cas est connu. Le non-chrétien suscite une grande réserve dans l'orient bordelais.

À travers le continent européen, la situation reste contrastée, les différences se distinguent à l'échelle de l'entité politique ou de l'orient même. En Europe continentale, quelques cas attestent de l'initiation de juifs dans les loges. À Londres et Amsterdam, les juifs sont acceptés dans les loges[2]. Amsterdam, place économique et financière ouverte sur l'Europe et le monde, compte environ 5 000 juifs parmi sa population et c'est l'un de ses représentants qui se voit refuser l'entrée en loge à Bordeaux lors de son passage. Dans cette métropole provinciale, après les premières années la position face aux représentants des élites juives locales s'ancre vers un refus de leur initiation, même si les frères sont amenés à fréquenter ces représentants, comme Gradis et d'autres familles locales, pour leurs affaires ou lors d'événements de sociabilité. Cette communauté s'installe notamment autour du quartier de la rue des Ayres et de la rue Bouhaut, à proximité des locaux de la loge la *Française*, dont l'existence ne peut leur être inconnue.

À Bordeaux, la communauté juive compte environ 2 000 membres dont la nation portugaise est la mieux installée et intégrée, davantage que les communautés avignonnaises et les membres venus s'installer depuis l'espace germanique, attirés par l'essor négociant et les relations commerciales. Les juifs portugais sépharades dominent, face aux membres moins nombreux de juifs allemands ou avignonnais dans le Sud-Ouest, à Bordeaux ou Bayonne et son faubourg Saint-Esprit à proximité immédiate de la frontière espagnole. Cet orient est également touché par cette question de la place des juifs dans la société et dans les loges. Les juifs, et leurs élites économiques sortent de leur

[1] Nahon G., *Juifs et judaïsme à Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 2003.
[2] Hivert-Messeca Y., *L'Europe sous l'acacia, Histoire des franc-maçonneries européennes du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Drevy, 2012, p. 423.

seule communauté pour s'intégrer parmi la société qui les entoure. Depuis la patente de 1723 qui reconnaît les « portugais » comme juifs à Bordeaux, les membres éminents de cette communauté sont intégrés au sein de la ville, à l'image des Gradis ou des Raba et Peixotto[1] en tant que négociants portugais plutôt qu'en tant que juifs. Certaines familles se sont installées sur les bords de Garonne depuis le XVIe siècle, quelques familles sont arrivées plus tardivement, venues au XVIIIe siècle de Bayonne, Londres ou Amsterdam et elles ont su s'intégrer. La distinction leur permet de participer à la vie économique, de côtoyer leurs pairs dans certaines sociétés toutefois nombre d'institutions traditionnelles leur sont fermées. Le Musée créé en 1783, constitue sur ce point une exception remarquable. S'y côtoient catholiques, protestants et juifs[2], parlementaires et négociants, alors que certains sont exclus des institutions académiques traditionnelles[3]. Ces membres de la nation portugaise, dont les représentants éminents participent au commerce et au monde des finances, bénéficient d'une certaine tolérance de la part des autorités locales et royales[4].

Le cas du frère Cappadoce illustre les tensions qui agitent l'orient devant cette question religieuse. Présent deux années à Bordeaux, pour une installation plus ou moins durable[5], ce frère hollandais, disposant d'une recommandation maçonnique du vénérable de la loge la *Paix* d'Amsterdam, se présente devant les portes du temple de l'*Anglaise* le 30 novembre 1747, et demande à pouvoir entrer dans la loge. Cette entrée lui est refusée au motif de sa religion, motif qui encore mis en avant pour le deuxième refus formulé quatorze mois plus tard le 11 février 1749[6], les membres de l'*Anglaise* refusent en effet de le reconnaître pour frère. Son statut même de frère maçon est dénié. Son appartenance au judaïsme paraît être le seul motif de refus. Ce refus de l'*Anglaise* illustre la fragilité

---

[1] En plus des grands noms du commerce, 30 % de la communauté juive travaille dans les banques et le grand commerce, 45% dans le moyen et petit commerce.

[2] Abraham Furtado est inscrit dans les listes du Musée. Né en 1756 il pratique le négoce et l'assurance maritime, et s'intéresse aux activités culturelles bordelaises. On note également la présence de Raba, membre éminent et négociant dont la réussite économique est démontrée.

[3] Nahon G., *Juifs et judaïsme à Bordeaux,* Bordeaux, Mollat, 2003, p. 90. Si Abraham Gradis participe à la société par actions créée pour la construction du Grand Théâtre à l'initiative du maréchal de Richelieu, il ne peut assister à la première représentation le 7 avril 1780.

[4] Nahon G., *Juifs et judaïsme à Bordeaux, op. cit,,* p. 61.

[5] Mais c'est à la loge *Anglaise* qu'il est refusé et non à celle de l'*Amitié* comme l'affirme Yves Hivert-Messeca, Hivert-Messeca Y., *L'Europe sous l'acacia, op. cit*., p. 425 ; Minsk 091/85 le 30 novembre 1747

[6] BNB Minsk, 091/85, le 30 novembre 1747, le 11 février 1749 ; Beaurepaire P.-Y., « Fraternité universelle des francs-maçons et pratiques discriminatoires : un nécessaire devoir de mémoire », *op. cit*., p. 50 ; Bernheim A., *Notes on early freemasonry in Bordeaux, op. cit*., p. 63.

d'une ouverture prônée par la franc-maçonnerie et les pratiques discriminatoires des loges à travers le rejet à cause d'une altérité religieuse. Les portes du temple sont bien perméables aux préjugés sociaux et culturels qui appartiennent à l'environnement profane. Le principe d'universalité[1] mis en avant par la société maçonnique est refusé aux juifs dans le royaume de France[2], il est soumis à des limites.

Cette affaire d'exclusion du frère hollandais Cappadoce poursuit une logique de refus de la différence mise en pratique par l'*Anglaise*. Un de ses membres fondateurs, le frère Frédéric Christian Sohl se retrouve confronté à cette politique. Initié à l'*Anglaise* en 1741[3], il devient un membre actif, et remplit plusieurs offices. Il est premier surveillant de la loge en 1743, il propose plusieurs impétrants[4] et participe à l'installation de la loge fille de l'*Anglaise* à Cognac. Cinq ans plus tard, il se retrouve en butte à l'hostilité et le refus de la différence religieuse manifestée par la loge et ses frères. En mars 1746, les frères de l'*Anglaise* annoncent refuser l'initiation et la réception de juifs au sein de la loge et posent la question des frères réfractaires[5]. À dater de ces délibérations, le frère Sohl semble ne plus se rendre dans les tenues de l'*Anglaise* ou des trois autres loges locales, sans pour autant perdre son statut maçonnique puisqu'il apparaît encore au détour de rapports maçonniques jusqu'en 1750[6]. Son exclusion semble alors progressive, en considération pour sa place précédente, toutefois il est amené à se retirer de toutes activités maçonniques. Son exclusion semble n'être décidée que pour motif religieux, son activité au sein de la loge et ses mœurs n'étant pas en cause, son statut de maçon lui est simplement dénié.

Sans davantage de précisions sur Sohl[7], on peut supposer qu'il appartient à ces communautés juives installées à Bordeaux de manière pérenne. Cette fermeture des loges aux individus de confession juive touche les élites de cette communauté susceptibles de vouloir s'intégrer à cet espace de sociabilité novateur. Les négociants en sont les figures de proue et les premiers à frapper aux portes des temples. Cappadoce est un négociant amstellodamois, Sohl paraît être un négociant installé sur la place bordelaise. Face aux

[1] Katz J., *Juifs et francs-maçons en Europe 1723-1939*, Paris, Cerf, 1995, p. 22.
[2] Des candidats juifs sont acceptés dans les loges anglaises ou hollandaises.
[3] BNB Minsk, 091/85 le 23 novembre 1741, il devient maître.
[4] Cinq nouveaux membres sont initiés sur proposition de Sohl.
[5] BNB Minsk 091/985, le 3 mars 1746.
[6] BNB Minsk 091/85, le 6 janvier 1750.
[7] Nous n'avons pas trouvé de mention de Sohl dans l'ouvrage de Malvezin ou Nahon, ni dans le recensement biographique de Cavignac ; Malvezin T., *Histoire de juifs de Bordeaux*, *op. cit.*

résistances et devant ces exemples malheureux, les Gradis et autres représentants éminents ne demandent pas leur initiation dans les loges bordelaises à la fin du siècle, bénéficiant de réseaux suffisants et variés au sein de leur propre communauté et sur la scène locale.

La loge *Zélée* à Bayonne s'inscrit dans une position plus originale que l'orient bordelais : elle accepte et initie, dans un premier temps, des juifs qui comptent même parmi les membres fondateurs, ce qui provoque des tensions et des hostilités internes qui aboutissent à une scission de la loge Une forte communauté juive est installée dans le port de l'Adour et la cité voisine de Saint-Esprit-les-Bayonne, intégrée aux instances économiques et culturelles locales. Les frères hostiles envoient de nombreux rapports aux loges de la circonférence et vers l'autorité parisienne pour argumenter et justifier leur position. En 1783, la loge la *Zélée* voit son vénérable Casemajor et plusieurs frères[1] se retirer sous le prétexte que la *Zélée* accepte des représentants israélites. Sans effet, ces frères choisissent de faire sécession pour fonder une nouvelle loge qui exclut les représentants juifs de ses colonnes afin qu'ils goûtent « enfin le bien précieux d'être vraiment une assemblée d'amis » et elle prend le nom de l'*Amitié*[2].

> « La *Zélée* avait, dans le principe de sa création, été assez peu scrupuleuse dans le choix des sujets. Elle avait admis entre autres nombre de juifs qui, dans ce pays-ci, sont écartés de toute société honnête, et qui se présentèrent en foule dans cette loge lors de son origine. Cette admission empêcha nombre de frères respectables par leurs qualités civiles de se présenter pour se faire affilier. Nous avons senti la nécessité de nous séparer de ces juifs, et nous y sommes heureusement parvenus »[3].

La différence religieuse affecte les dynamiques de l'orient bayonnais au même titre qu'à Bordeaux.

Les antagonismes confessionnels trouvent leur résonance dans les loges bordelaises, mettant en évidence la déviance de la pratique des principes fondateurs de la

[1] Beaurepaire P.-Y., *L'Autre et le frère, op. cit.*, p. 571.
[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 159bis, f°11 v°, l'*Amitié* de Bayonne, le 12 juillet 1783.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 159bis, 12 juillet 1783.

franc-maçonnerie qui proclame ne pas distinguer les frères du fait de leur appartenance religieuse. Encore faut-il entrer dans le temple. Le cas bordelais n'est pas unique, la loge de la *Parfaite Sincérité* installée sur l'orient marseillais déclare ne pas accepter les « juifs, nègres ou musulmans » parmi ses membres.

Les réponses sont plurielles selon les orients ; toutefois, la réaction des loges françaises tend à s'uniformiser vers le refus de la présence de juifs dans les enceintes maçonniques. Les portes des temples locaux leur restent fermées au long du siècle des Lumières : l'appartenance religieuse dépasse la valeur de l'homme et ses qualités sociales.

L'œcuménisme entre protestants et catholiques au sein des loges bordelaises délivre l'image d'une certaine indifférence à la doctrine qui s'affirme dans la société du XVIIIe siècle et répond au profil de la cité portuaire active et ouverte.

Une nouvelle divergence apparaît face à la question raciale et la place des non-blancs au sein de la société maçonnique. Bordeaux, port colonial, s'y trouve confronté par l'intermédiaire des correspondances avec les loges extra-européennes et les voyages de frères y sont acceptés.

2-Les loges bordelaises confrontées aux non-blancs, l'insertion dans un espace atlantique

Les *Constitutions* déclarent que « les personnes admises en tant que membres d'une loge doivent être des hommes bons et sincères, nés libres, d'âge mûr et pleins de sagesse, ni esclaves, ni femmes, ni hommes immoraux ou de scandale, des hommes de bonne réputation »[1]. Cette définition de celui qui représente le bon maçon pose au siècle des Lumières la question de l'intégration de la différence ethnique, par la présence de non-blancs dans les espaces coloniaux ainsi qu'en métropole. Cette question est d'autant plus prégnante que les colonies françaises concentrent un nombre élevé de loges maçonniques fortes de leur succès auprès des élites coloniales, blanches avant tout. Cette société coloniale dominée par la population blanche qui est numériquement faible, compte une population esclave majoritaire et une proportion de libres de couleur qui

[1] Ligou D., *Constitutions d'Anderson, op. cit.*

augmente. Plus que les esclaves, ce sont ces noirs de couleur qui sont à considérer vis-à-vis des structures maçonniques. Ces libres de couleur s'intègrent dans les sociétés urbaines et peuvent participer aux espaces de sociabilité locaux, revendiquent leur place dans les structures sociétales coloniales.

La question de l'intégration de non-blancs, noirs ou métis dans les loges est essentielle dans les colonies, mais elle n'en est pas moins présente dans les loges de métropole, même si ce n'est qu'à la marge comme à Bordeaux. Les territoires métropolitains comptent une population noire limitée mais visible et le port de Bordeaux n'en est pas exempt.

Dans le royaume de France, Érick Noël estime à 4 000 le nombre de noirs et métis présents en 1777 à l'issue de l'enquête menée par les autorités. Ces derniers sont concentrés dans la capitale du royaume qui regroupe environ 80% de ces individus et dans les villes portuaires. Dans la législation du royaume de France il ne peut y avoir d'esclaves sur le sol métropolitain, toutefois les abus se multiplient et les interprétations peuvent varier selon les ressorts des Parlements[1]. L'encadrement juridique de la population de couleur se concentre essentiellement sur la situation dans les colonies, à travers le *Code Noir* de 1685. La situation devant l'introduction d'une population noire servile sur le sol métropolitain est confrontée à des délibérations plus tardives. Si des esclaves venus des colonies à la suite de leurs maîtres sont introduits dans le royaume, ces derniers ne peuvent conserver en théorie leur état servile, puisque l'édit de 1315 affranchit par le droit du sol du royaume de la situation d'esclave ; déclaration avalisée par les Parlements[2]. Au sortir de la guerre de Succession d'Espagne, un nouvel édit[3] est promulgué afin de clarifier la situation des esclaves de couleur débarqués en France et amenés par leurs maîtres en métropole afin d'apprendre un métier utile lors de leur retour dans les colonies, comme artisans ou domestiques. Les propriétaires sont obligés de les déclarer aux autorités compétentes après leur débarquement, sans que ces esclaves perdent leur statut servile pendant ce voyage en France, oblitérant le privilège de la terre de France. Si le maître n'enregistre pas le débarquement de son esclave dans un but de formation, ce dernier obtient sa liberté. Cet édit est enregistré par le Parlement de

[1] Noël É., « L'esclavage dans la France moderne », *Dix-huitième siècle*, 2007-1, p. 361-383.
[2] Le Parlement de Bordeaux en 1571 approuve ce principe et déclare :« La France, mère de liberté, ne permet aucun esclave ».
[3] L'édit du 25 octobre 1716, par le Régent Philippe d'Orléans.

Bordeaux en 1723[1] et se trouve renforcé par une nouvelle réglementation édictée en 1738 puis en 1778. La situation coloniale influe sur les réactions dans la métropole, le droit du sol perd de sa rigueur face aux compromis et aux pratiques où de nombreux maîtres font venir des esclaves qui travaillent en situation servile sur le territoire métropolitain du royaume.

Selon les registres et les enquêtes menées durant le siècle, Bordeaux compte alors 370 individus de couleur[2] arrivés essentiellement depuis les Antilles. Ils représentent une part infime mais visible de la population bordelaise en plein essor. Les arrivées sont graduées et elles augmentent sensiblement dans la deuxième moitié du siècle, notamment après la guerre de Sept Ans.

En 1776, l'Intendant Dupré de Saint-Maur est informé que :

> « sur le compte que [le ministre Sartine a] rendu au Roi des noirs de l'un et l'autre sexe qui se trouvent actuellement en France, Sa Majesté a jugé nécessaire au bien de son service d'être informée du nombre de ceux qui se trouvent aujourd'hui dans [la] généralité, et elle m'a chargé de vous adresser les états ci-joints qui contiennent la distinction des esclaves de l'un et l'autre sexe qui ont suivi leurs maîtres en France et qui se trouvent encore dans l'esclavage, date de leur arrivée, leur état et âge, le nombre de noirs qui ont été affranchis, par qui ils l'ont été »[3].
> Cette mission est répartie par l'Intendant auprès de ses subdélégués qui mènent les enquêtes sur la situation des Noirs en Guyenne[4].

À sa conclusion en 1777, le recensement de la population de couleur est de 174 individus dans la généralité de Guyenne dont 125 dans la seule capitale régionale, en plus de quarante noirs libres présents dans la ville[5]. Les maîtres sont pour les deux tiers des membres de la bourgeoisie négociante et des capitaines, et 6% de ces maîtres ayant

---

[1] Le Parlement de Paris refuse d'enregistrer cet édit, les Parlements de Rennes et de Rouen l'enregistrent comme celui de Bordeaux. La situation maritime de ces ressorts et les ressources associées au monde atlantique orientent les délibérations des parlementaires, dans le prolongement du droit des Îles. Ultérieurement, Dijon et Besançon, Grenoble approuvent ces décisions.

[2] Noël É., *Être noir en France au XVIIIe siècle*, Paris, Tallandier, 2006, p. 96. Sont en cours de publication sous la direction d'Érick Noël un *Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne* ; Volume 1 *à Paris* publié en 2011, Volume 2 *la Bretagne* paru en 2013, Volume 3 *le Midi* paru en 2017.

[3] ADG C 4457.

[4] Vasquez J., *Nicolas Dupré de Saint-Maur ou le dernier grand intendant de Guyenne*, Bordeaux, FHSO, 2008.

[5] ADG C 3669, État des nègres esclaves existant dans l'étendue de la généralité en 1777.

ramenés des esclaves depuis les colonies appartiennent au second ordre. Cette répartition reflète les liens entretenus par les élites locales avec le monde colonial. L'observation est faite que les « relations continuelles de commerce qui existent entre la ville de Bordeaux et les colonies » attirent un grand nombre de noirs dans la ville, amenés par leurs maîtres pour les former au service domestique ou leur faire apprendre des métiers. Bordeaux, comme Nantes, sont deux villes de traite, les liens entre affaires maritimes et importance d'une population noire s'affirment. Parmi ces maîtres signalés par l'enquête, quelques francs-maçons sont inscrits dans le tableau de recensement envoyé à Paris. Il s'agit essentiellement de négociants et capitaines de navire ou encore de la famille parlementaire Prunes. Aux côtés des Simon Jauge, Raymond Pécholier ou Castaing, tous trois frères au sein de l'*Amitié,* le capitaine Saleau appartient, lui, à la *Française*. Un dénommé Viard[1] déclare posséder un esclave noir du nom de Pierre Aza, âgé de 21 ans en 1777, il peut s'agir du négociant et armateur Raymond Viard membre de l'*Amitié* depuis 1776, de même que le nom Imbert relevé par l'enquête de l'Intendant peut désigner Jacques Imbert, fondateur de la loge de l'*Amitié*. Ce dernier possède à son service un noir esclave qui exerce la fonction de tonnelier, débarqué à Bordeaux depuis 1753. Ainsi, les frères maçons sont confrontés à ces réflexions de la place de la population noire dans le royaume et les exigences des autorités pour surveiller celle-ci. Les enjeux sont approfondis par la question de la liberté et de l'affranchissement de ces hommes et femmes amenés depuis les Antilles.

La plupart de ces individus sont des hommes, ils sont employés comme domestiques, seul le tiers d'entre eux sont engagés dans des activités artisanales à l'échelle du royaume. Bordeaux propose des chiffres proches : 69% des 370 individus de couleur amenés au cours du siècle sont employés comme domestiques. De plus, dans les villes portuaires, une part plus importante des non-blancs est orientée vers les activités de l'artisanat et les métiers du luxe comme cuisinier, perruquier ou encore couturière pour les femmes. Deux décennies plus tôt, le pasteur luthérien suédois Hallman, qui accompagne le voyage de deux jeunes compatriotes décrit à son correspondant Linné cette situation : « On fait venir à Bordeaux des nègres qui sont de jeunes esclaves. À Bordeaux, soixante-sept d'entre eux exercent cette trilogie des métiers du luxe[2]. En effet, le recensement propose sept cuisiniers parmi les noirs esclaves et quatre parmi les libres de couleur installés à

[1] Noël É., *Être noir en France*, *op. cit*., p. 114.
[2] *Ibid*., p. 117.

Bordeaux[1]. On les met en apprentissage chez des cuisiniers, et on en fait des maîtres dans l'art de la cuisine »[2]. C'est par ailleurs dans la loge la *Française* que cette question apparaît au détour des sources à propos de deux cuisiniers noirs mentionnés au détour des registres de la *Française.* La *Française* est une loge qui réunit monde de la loi et monde du négoce et la question coloniale et la question de la traite, de l'esclavage sont donc appréhendées par les frères présents. À l'occasion de l'organisation du banquet de la Saint-Jean d'été en 1777, l'atelier se voit proposer les services de deux cuisiniers noirs, offre qui est toutefois déclinée[3]. Le refus d'employer les deux derniers par la loge est un refus économique, l'offre faite de 9 livres par tête pour le repas de la Saint-Jean est moins avantageuse que celle négociée par un frère auprès du traiteur Mazarin[4]. D'autant que les individus noirs étant considérés comme non provocateurs d'émotions et de troubles, les francs-maçons peuvent considérer alors qu'il n'y a pas de problèmes quant à les employer dans la loge si l'occasion se présente, leurs qualités sont reconnues par tous.

La place des noirs dans les loges bordelaises n'est ainsi abordée qu'à la marge, elles ne sont pas confrontées directement à cette différence ethnique dans leur enceinte même. La question n'a pas la même prégnance ni les mêmes enjeux dans les loges coloniales où les populations noire et de libres de couleur sont bien plus importantes.
La sociabilité maçonnique est largement développée dans les sociétés coloniales où les débats concernant l'ouverture aux hommes de couleur prennent une autre dimension qu'en métropole. Un seul noir est recensé dans les loges coloniales sans atteindre le grade de maître, la très grande majorité des « Autres » présents dans les ateliers antillais sont qualifiés de « sang-mêlés »[5] sur les tableaux. Cette ouverture reflète la composition de la société coloniale. Les Noirs, qui sont plus importants en terme numérique sont pour leur grande majorité en situation servile. Le mulâtre, le sang-mêlé quant à lui définit le risque

---

[1] Cuisiniers Noirs libres en 1777 : Pierre nègre, débarqué depuis 1773 ; Jean-Baptiste Rigaud affranchi en mai 1774 ; Augustin nègre, débarqué en 1757 ; Casimir débarqué en 1750. Cuisiniers noirs esclaves : Apollon, âgé de 16 ans, arrivé à Bordeaux en 1775, au service du sieur Sasu du Cap ; Pierre l'Éveillé, âgé de 54 ans, arrivé en 1736 au service du négociant Feydiere ; Blaize âgé de 22 ans, arrivé en 1771 à Bordeaux, au service de Raboteau négociant ; Neptune, âgé de 28 ans, débarqué en 1773 ; Augustin âgé de 20 ans, débarqué en 1776; Azon âgé de 18 ans, débarqué au service de l'écuyer de Polon en 1776 ; Baptiste, âgé de 36 ans, débarqué en 1746 au service du négociant Perrier.
[2] Desgraves L., *Voyageurs à Bordeaux, op. cit*., p. 58.
[3] GODF AR 113-2-839 f°2, le 11 juin 1777.
[4] Installé à l'entrée de la rue Saint-Genès dans le faubourg Saint-Julien, le traiteur Berniseaux prend le surnom de Mazarin, issu du nom de son enseigne *Aux Armes du duc de Mazarin*.
[5] Le « sang-mêlé » est une expression qui désigne selon le Code Noir le métis blanc à hauteur de 31/32e.

de mélange des sangs et des races, le symbole de l'indifférenciation dans la société d'Ancien Régime et l'image de la dissolution des mœurs. Les libres de couleur, en plus des préjugés raciaux, ne possèdent qu'une citoyenneté réduite, qui justifie le refus des loges de les laisser accéder aux temples alors que ces derniers prennent une place de plus en plus important dans les domaines économiques ou politiques.

Les loges coloniales doivent maintenir ces distinctions ; celles-ci « sont devenues ici indispensables »[1]. La situation doit cependant être nuancée par les réactions particulières de quelques loges. Chacune exprime ses propres décisions, si certaines acceptent dans leurs rangs, toujours à des positions inférieures de frère servant, des représentants de couleur, la majorité d'entre elles s'y oppose résolument. Cette opposition se manifeste devant le risque présumé de la dissolution des mœurs et de la pureté du frère qui est une crainte permanente dans la société coloniale[2]. L'affaire Aurange de la loge des *Cœurs Unis* de Basse-Terre, en 1781, illustre ces craintes lorsqu'il souhaite épouser une mulâtre, suscitant les hauts cris de ses frères. Il n'en reste pas moins qu'à la fin du siècle, ce maintien à distance n'est plus aussi inflexible, une porosité des loges s'affirme. Au sein des loges coloniales en relations étroites avec l'orient bordelais, dix libres de couleur, mulâtres ou Noirs sont inscrits comme frères servants. L'ouverture pressentie doit toutefois être limitée : elle ne concerne que trois loges parmi le grand foisonnement des loges coloniales existantes. C'est à la Martinique que l'exception se pratique, seule cette île compte des loges qui s'ouvrent aux libres de couleur et toutes sont installées dans le même orient. Ces trois loges de Saint-Pierre, ville portuaire majeure sont la *Sincérité des Cœurs*, la *Saint Jean d'Écosse* et la *Parfaite Union et Tendre Fraternité Réunies* qui comptent respectivement six, trois et un frères de couleur. Et ces frères de couleur sont tous cantonnés au rôle de frère servant, position inférieure au sein des ateliers. Ces loges comptent des effectifs réguliers de quelques vingt à soixante membres ; l'ouverture à cet autre est donc limitée mais elle reste visible[3]. C'est une situation inédite à laquelle les visiteurs métropolitains ont alors pu être confrontés au gré des voyages et des rencontres. Il est possible que quelques frères bordelais aient pu être en présence de ce phénomène

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 519, Loge de la *Paix*, Point-à-Pitre, 1785.

[2] Population de 10 600 blancs et 5 200 libres de couleur pour 73 500 esclaves environ en 1788 en Martinique. À Saint-Domingue la population noire représente plus de 500 000 habitants de l'ile qui en compte 600 000 à la veille des événements révolutionnaires, aux cotés de 40 000 mulâtres, 5 200 libres de couleur et 33 000 blancs environ. Sainte-Lucie compte 2 000 blancs, 20 000 esclaves ; seule la population blanche est acceptée dans les quatre loges qui s'installent entre 1785 et 1789.

[3] Combes A., « La franc-maçonnerie aux Antilles et en Guyane française de 1789 à 1848 », *Chroniques d'histoire maçonnique*, 1987, n°38, p. 21-44.

original et en rapporter les impressions à leur retour, l'orient de Saint-Pierre est largement fréquenté par les bordelais dans le prolongement des relations commerciales atlantiques. La Martinique, malgré un nombre important d'ateliers maçonniques, n'est cependant pas le foyer majeur dans les Antilles, l'île de Saint-Domingue compte davantage de loges et de maçons. À Saint-Domingue, ce sont environ 2 500 frères qui sont comptabilisés pour le XVIIIe siècle, mais avant les événements révolutionnaires, aucun non-blanc n'est inscrit sur les tableaux des nombreuses loges de l'île. La maçonnerie martiniquaise fait preuve d'originalité dans sa confrontation à l'altérité raciale au siècle des Lumières.

Face à ces confrontations à l'altérité raciale[1] il n'y a pas de réponse commune de la part de la franc-maçonnerie française, ni même au sein des espaces géographiques coloniaux ou métropolitains. La position énoncée par le Grand Orient de France s'aligne sur les pratiques discriminatoires dans les colonies, mais dans les pratiques les réactions sont plus tolérantes en métropole, reflet d'une perception à géométrie sociale et géographique variable.
Cette exclusion raciale participe à une volonté de conformisme social qui doit s'adapter aux contingences profanes et à son environnement. Les réponses des loges confrontées à ces différences ne sont pas uniformes et font preuve d'adaptabilité face aux frontières mouvantes et aux exigences locales.

3-Les femmes et la franc-maçonnerie, une position ambiguë

Les « personnes admises en loge doivent être hommes de bien et loyaux, nés libres et d'âge mur et discret, ni esclaves, ni femmes, ni hommes immoraux et scandaleux, mais de bonne réputation » annonce les *Constitutions* d'Anderson. À ses débuts, la franc-maçonnerie est donc une société masculine et uniquement masculine. L'auteur anonyme de l'ouvrage *L'ordre des francs-maçons trahi et leur secret révélé* en déclarant que « les femmes qui veulent être partout où il y a des hommes, ont été extrêmement scandalisées

[1] La question de la traite sera abordée par la suite, entre discours des Lumières et port négrier.

de se voir constamment bannies de la société des francs-maçons »[1], illustre une position formulée par les textes mais qui varient par les pratiques au cours du siècle. Il est vrai que si les femmes sont exclues dans un premier temps de la sociabilité maçonnique dans le royaume de France, elles y participent rapidement. Les oppositions à la présence de femmes dans les enceintes maçonniques se manifestent devant la crainte que celles-ci apportent leur contingent de passions exacerbées, sensées être absentes de la loge, vécue comme un asile de concorde. Introduire une représentante du sexe féminin pourrait transformer les liens fraternels maçonniques en rivalité masculine. Dans la réalité, les femmes entrent dans la sociabilité maçonnique rapidement malgré des variations d'attitude de la part des membres initiés.

En France, l'ouverture de la franc-maçonnerie aux femmes est manifeste, à l'image de l'insertion des femmes dans des espaces publics et sociétés sociables. La franc-maçonnerie d'adoption apparaît précocement dans le royaume, dès la décennie 1730[2] et le terme spécifique de maçonnerie des dames apparaît dès 1737. Ces ateliers particuliers connaissent un essor régulier[3]. Elles prennent le nom de loges d'adoption et travaillent sous la supervision des frères masculins. Moins fréquentes dans le royaume, peu durables pour certaines, tous les orients ne possèdent pas de loges d'adoption qui néanmoins se diffusent. Au cours du XVIIIe siècle, les loges féminines sont de plus en plus nombreuses et populaires auprès des élites urbaines et dans la haute société, mais leur nombre reste toutefois bien moindre par rapport à l'essor des loges strictement masculines. Elles seraient au nombre de soixante à travers le royaume au cours du siècle, dont un cinquième dans la seule capitale[4]. Une distinction doit s'opérer entre sœurs initiées à la franc-maçonnerie et les « maçonnes », terme qui peut être employé pour désigner les membres féminins de la famille d'un franc-maçon.

---

[1] BMB, D 35114, *L'ordre des francs-maçons trahi et leur secret révélé*, 1778, p. 21.

[2] Loiselle K., *Brotherly love, Freemasonry and male Friendship in Enlightenment France*, Cornell University Press, 2014, p. 83.

[3] Burke J., Jacob M., *Les premières franc-maçonnes au siècle des Lumières*, Pessac, PUB, 2011 ; Mersch M.-A., *La franc-maçonnerie et les femmes au temps des Lumières : Angleterre, France et territoires allemands*, Thèse dactyl. Université Bordeaux Montaigne, 2016 ; Révauger C., « Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours », *REHMLAC*, 2013-4/2 ; Snoek J., *Le rite d'adoption et l'initiation des femmes des Lumières à nos jours*, Paris, Devry, 2012 ; Lilti A., *Le monde des salons, Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle, op. cit. ;* Carribon C., Picco D., Lachaise B., Dussert-Galinat D. (dir.), *Réseaux de femmes, femmes en réseaux, XVIe-XXIe siècles*, Pessac, PUB, 2017.

[4] Beaurepaire P.-Y., *La France des Lumières, 1715-1789*, Paris, Belin, 2011, p. 362.

À Bordeaux, l'*Anglaise* en mentionne l'existence et la *Française* y est associée plus tardivement, après la reconnaissance officielle de cette maçonnerie d'adoption par le Grand Orient. Les femmes se trouvent associées à la vie maçonnique bordelaise lors de la venue du Grand Maître à l'occasion de son voyage dans les provinces méridionales du royaume en 1776. Si les effectifs locaux sont inconnus, ce sont plus de 300 femmes qui ont été initiées dans le royaume et nous pouvons raisonner par analogie en examinant les autres loges féminines. Toutes appartiennent aux élites de la société du XVIIIe siècle. La loge d'adoption parisienne de la *Candeur*, compte parmi ses trente-deux maçonnes initiées aux mystères de la franc-maçonnerie une très large majorité de représentantes de la haute noblesse, c'est-à-dire trente-et-une sœurs ; seule l'une d'entre elle appartient à la haute bourgeoisie[1]. Les sœurs bordelaises ne sont pas connues, qu'il s'agisse de leurs effectifs ou de leur identité, toutefois, associées à la loge de la *Française,* on peut supposer qu'il s'agit des épouses des parlementaires et représentants du négoce. C'est à travers ces loges d'adoption, l'observation de la construction d'un réseau de relations sociales et réseaux d'influences mais aussi l'exercice de valeurs jugées féminines comme la pratique de la charité ou la participation à des activités mondaines ou la constitution des salons. Les femmes mentionnées par les loges bordelaises sont présentes au moment des grandes festivités mondaines et sociales. C'est d'ailleurs l'objet de critique de la part de maçons venus de l'étranger où la franc-maçonnerie féminine est moins développée. Celle-ci est jugée comme amenant dans son sillage la frivolité, la superficialité et le goût des plaisirs.

Si des loges d'adoption existent précocement, celles-ci ne sont reconnues officiellement qu'en juin 1774, après la création du Grand Orient de France. Dès lors, celles-ci sont réglementées. Elles dépendent chacune d'un atelier masculin dont elles prennent le nom et qui signe les documents officiels et de plus, les postes d'officiers sont doublés pour chacun des ateliers. Les rituels proposés aux femmes sont copiés sur les éléments masculins. Certaines loges féminines bien connues préfèrent s'affranchir de cette tutelle masculine, comme la loge des *Neuf Sœurs* ou la loge de la *Candeur* à Paris, appuyées par la présence de représentantes illustres de la société française en leur sein. Néanmoins, le succès de cette maçonnerie d'adoption ne se dément pas ; les rituels, les gestes et les cantiques à destination des franc-maçonnes font l'objet d'une divulgation au

[1] Kenneth Loiselle détaille la composition sociologique des sœurs de la *Candeur* : une princesse, trois duchesses, dix-neuf comtesses, huit marquises ; Loiselle K., *Brotherly Love, op. cit.,* p. 85.

même titre que la maçonnerie masculine. Cette littérature obtient un succès notable auprès du public profane renforcé par la présence des grands noms de la noblesse de France à la tête de cette société féminine.

Des parentes du Grand Maître sont d'ailleurs initiées, son épouse et sa sœur notamment. Janet Burke développe le cas de ces trois princesses de sang, la duchesse de Bourbon, la duchesse de Chartres et la princesse de Lamballe[1] initiées dans la loge d'adoption de la *Candeur* où ces deux dernières sont initiées en 1777 ; ou encore celui d'Adélaïde Charlotte Octavie du Deffand[2] est affiliée en janvier 1777. C'est d'ailleurs la correspondance entretenue par la *Candeur* (masculine) vers les loges de province qui met en avant la présence parmi ses rangs de « sœurs aimables qui ornent [ses] climats »[3], auxquelles les frères adressent leurs « plus purs hommages à un sexe aimable que la sainteté [des] mystères avait jadis éloigné de nous et que l'adoption vient de nous rendre sous les auspices de la sérénissime sœur Duchesse de Bourbon »[4] qui est alors la Grande Maîtresse de la franc-maçonnerie d'adoption. La loge des *Neuf Sœurs* possède sa loge d'adoption présidée pendant quelques années par Mme Helvétius et la *Candeur* compte les grands noms de la cour de France, dont les parentes du duc de Chartres.

Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans[5], fille du prince Louis Philippe d'Orléans et de Louise Henriette de Bourbon-Conti est une de ces figures de la franc-maçonnerie d'adoption. Princesse de sang, elle épouse en 1770 Louis-Henri-Joseph duc de Bourbon, futur prince de Condé. Lorsque le couple se sépare en 1780, la princesse reste relativement isolée de la Cour. Ses lectures nombreuses et son attrait pour le mysticisme ou les idées de Mesmer la rendent sensible à la franc-maçonnerie. Elle est initiée aux mystères de l'Art Royal après l'arrivée de son frère comme Grand Maître en 1773, à une date incertaine mais précoce. Elle est la Grande Maîtresse de toutes les loges d'adoption du royaume en mai 1775 et profite par la suite de sa position pour rendre visite plusieurs fois à la loge de la *Candeur* entre 1776 et 1779 à laquelle elle s'affilie en

---

[1] Burke J., « Princesses du sang et Sœurs en maçonnerie, la duchesse de Chartres, la duchesse de Bourbon et la princesse de Lamballe », Lemaire J., Révauger C., *Les femmes et la franc-maçonnerie des Lumières à nos jours*, Paris, La pensée et les hommes 82-83, 2011, p. 31-47.

[2] Kervalla A., *Réseaux maçonniques et mondain au siècle des Lumières*, Paris, Vega, 2008, p. 180. Viennot É., *La France, les femmes et le pouvoir, Les résistances de la société, XVII-XVIII*e *siècle,* Paris, Perrin, 2008.

[3] GODF AR 113-2-472 f°78, le 15 aout 1782 à la *Française d'Aquitaine*.

[4] GLDF 112-4-48 f°40, 31 mai 1782 à l'*Anglaise*.

[5] Révauger C., *Le monde maçonnique des Lumières, op. cit.,* p. 509-516, de 1750 à 1822.

1779. Sa belle-sœur, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon Penthièvre[1] est également initiée à la franc-maçonnerie. La mort prématurée de son frère le prince de Lamballe fait d'elle une des plus riches héritières du royaume, lorsqu'elle épouse en avril 1769 celui qui devient le Grand Maître du Grand Orient de France le 22 octobre 1773. Elle tient une société brillante au Palais Royal, elle est reconnue pour ses mœurs et sa force morale irréprochables tout comme pour ses activités de charité. Initiée en 1773, Grande Maîtresse de toutes les loges d'adoption de 1773 à 1775, elle accompagne ensuite son époux dans son voyage dans le sud en 1776 et assiste aux fêtes données à Bordeaux par les loges locales. Madame de Genlis, maîtresse du duc de Chartres et gouvernante des enfants du couple, est également présente et laisse des mémoires de ce voyage. La duchesse noue des relations d'amitié avec des parentes et franc-maçonnes reconnues, ses belles-sœurs la duchesse de Bourbon et la princesse de Lamballe mais aussi avec la reine Caroline de Naples[2]. Sa belle-sœur, la princesse de Lamballe[3] est initiée au sein du même atelier de la *Candeur*. Marie-Thérèse-Louise de Savoie Carignan appartient à une branche cadette de la maison de Savoie. Elle épouse en 1767 le prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre. À la mort prématurée de son époux un an après leur mariage resté sans enfant, elle s'installe auprès de son beau-père puis elle est nommée Surintendante de la maison de la Reine. Imprégnée des Lumières et des sciences, sa bibliothèque est largement fournie, tandis que ses pratiques de charité et bienfaisance sont reconnues par ses contemporains. Membre de la *Candeur* en 1777, elle devient par la suite Grande Maîtresse de la loge d'adoption du *Contrat Social* en 1781.

Ces femmes, appartenant à la plus haute noblesse française sont entrées dans les secrets de la maçonnerie.

---

[1] *Ibid*, p. 740-743.

[2] Des santés sont portées en l'honneur de la reine Caroline de Naples. La reine est franc-maçonne mais dans l'ouvrage de Traversier Mélanie nous ne retrouvons aucune mention de la franc-maçonnerie y compris lors du voyage du duc de Chartres et de Fitzjames en Italie en janvier 1783 ; Traversier M., *Le journal d'une reine, Marie-Caroline de Naples dans l'Italie des Lumières,* Paris, Champ Vallon, 2017, p. 252-255. Mais en Italie l'interdiction maçonnique domine.

[3] *Ibid*, p.1713-1716.

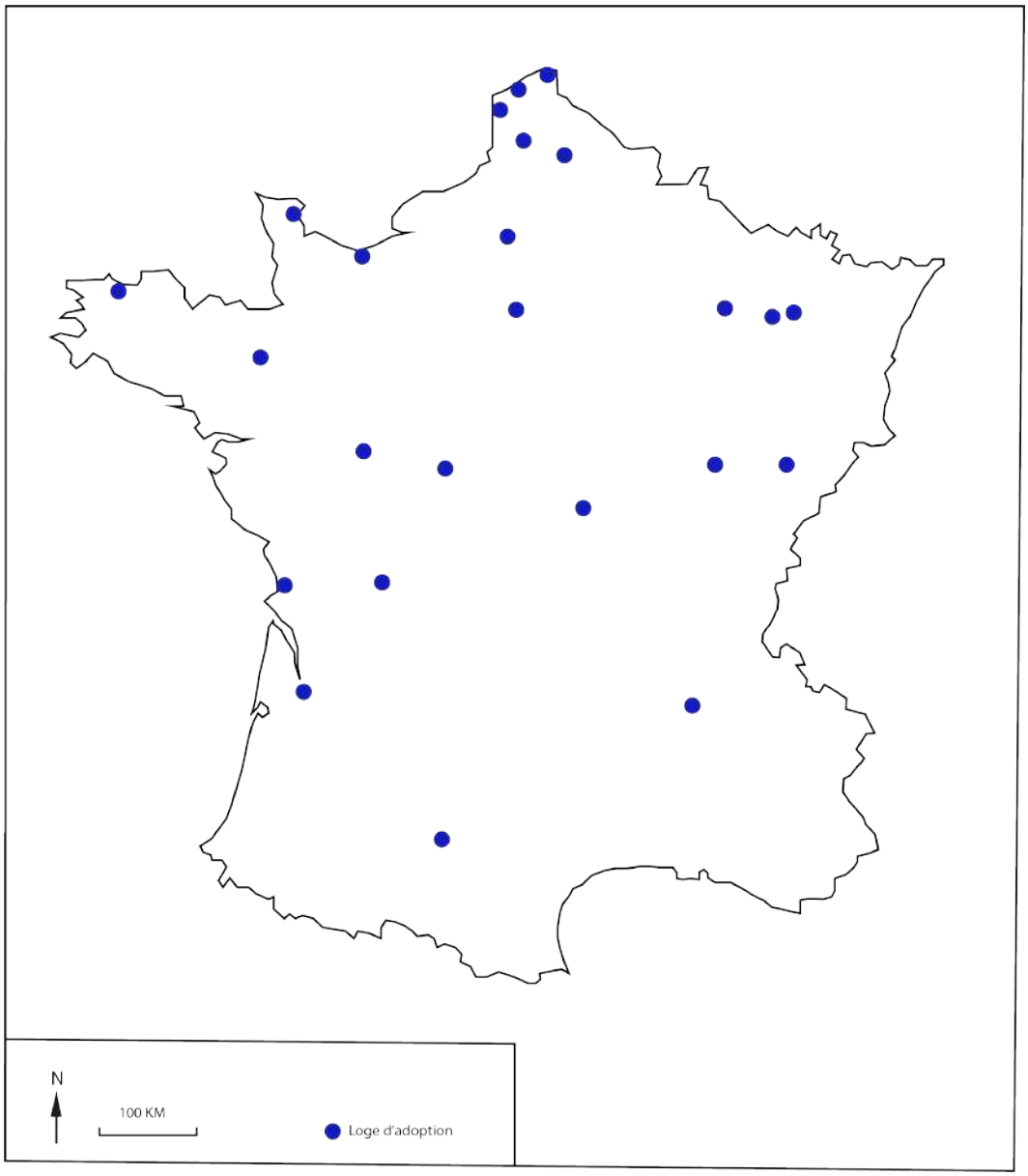

3.3.1 Les loges d'adoption dans le royaume de France au XVIIIe siècle

Dans les provinces, ce sont également des représentantes des élites locales qui entrent dans les loges d'adoption. À Besançon, la loge d'adoption de la *Sincérité* compte en 1778 vingt-cinq sœurs, dont le tiers est identifiable. Ces sœurs se recrutent majoritairement parmi les épouses des membres du gouvernement provincial. Dans la capitale toulousaine, la loge la *Parfaite Amitié*, loge de la noblesse de sang et de robe, parraine une loge d'adoption[1], tandis que leur présence reste sujette à des incertitudes en

[1] Taillefer M., *La franc-maçonnerie toulousaine, op. cit.* ; Kenneth Loiselle ne trouve pas de sources qui suggèrent la présence d'une loge d'adoption dans cette capitale parlementaire.

Normandie[1]. Ces loges d'adoption sont davantage implantées dans la capitale et dans les villes parlementaires ou de garnison.

Bordeaux, siège des institutions provinciales, délivre peu de sources quant à la présence de ces loges d'adoption. Leur existence est connue au détour des sources des ateliers masculins et cela de manière précoce. La loge de *Juste* à La Haye, active en 1751, montre la présence de femmes en loge[2] au milieu du siècle plus de deux décennies après l'implantation continentale de la franc-maçonnerie. Les archives de cette loge ont gardé la trace d'une présence féminine ancienne et précoce ainsi qu'un rituel écrit pour des femmes. Les « sources russes » concernant les loges bordelaises montrent que cette présence est antérieure encore. « Les maçonnes bordelaises furent peut-être bien les premières en Europe »[3] déclare Margaret Jacob qui présente une étude à partir de minutes embrassant le XVIIIe siècle à propos de la loge *Anglaise*[4]. Dès la décennie 1740, quelques mentions font état d'initiatives féminines autour de la loge bordelaise de l'*Anglaise*, démontrant s'il en est le succès de cette forme de sociabilité secrète auprès des élites. Ces initiatives féminines rencontrent l'opposition des frères qui semblent mettre fin à cette première tentative locale.

Cette affirmation est étayée par l'étude du Livre d'architecture n°1 de l'*Anglaise* conservé à la Bibliothèque Nationale de Biélorussie. Le secrétaire de l'atelier se charge d'annoter en février 1746 que « le Frère Lée[5] [informe] qu'il y avait des loges de franches maçonnes dans la ville auxquelles plusieurs francs-maçons assistaient. La loge a délibéré qu'on avertirait les frères des loges respectives conjointement avec la nôtre pour prendre des avis sur les abus qui se glissent dans les assemblées de franches-maçonnes ou autrement dites les sœurs d'adoption »[6]. Cette décision suit d'une semaine l'ouverture de

[1] Éric Saunier ne semble pas aborder la franc-maçonnerie féminine**,** alors que Margaret Jacob et Janet Burke montrent une loge féminine à Caen rattachée à la loge *Saint Louis* en 1785 ; Burke J., Jacob M., *Les premières franc-maçonnes au siècle des Lumières, op. cit.,* p. 135.

[2] La loge hollandaise a accueilli des acteurs et des actrices de la Comédie Française, aux côtés de notables hollandais fondant une loge mixte approuvée par la Grande Loge de Hollande.

[3] Burke J., Jacob M., *Les premières franc-maçonnes au siècle des Lumières, op. cit.*, p. 10.

[4] Minutes retranscrites en 1817 qui présentent toutes les garanties de l'authenticité, Jacob M., « Les femmes dans la franc-maçonnerie au dix-huitième siècle et le paradoxe du secret, la loge *Anglaise* de Bordeaux », Burke J., Jacob M., *Les premières franc-maçonnes au siècle des Lumières, op. cit.,* p. 159-167.

[5] James Lée, négociant britannique est membre de l'*Anglaise* depuis plusieurs années.

[6] BNB Minsk, 091/85le 10 février 1746. Les loges voisines sont la *Française* et la *Parfaite Harmonie*.

la loge par le frère britannique John Lafore de la loge *Anglaise* à des dames[1]. Ces visiteuses sont-elles les maçonnes mentionnées par la suite qui ont voulu découvrir un temple masculin et ses mystères ? Les comptes-rendus des tenues ne font pas état de débats ou de discours quant à la question d'une adhésion des femmes à l'Art Royal à Bordeaux ni même d'une unicité du jugement porté contre elles. L'opposition semble être menée par quelques frères qui emportent finalement l'adhésion puisque l'*Anglaise* affirme résolument son hostilité à une loge d'adoption. Elle est suivie à la fin du mois de février 1746 par sa fille la *Française* qui déclare avoir brûlé le tableau présenté par ces dames. Cette exclusion des femmes est concomitante avec l'exclusion des juifs par la loge *Anglaise*. Le regard vis-à-vis de l'altérité devient indifférent voire hostile. Femmes et juifs deviennent un Autre que la loge n'accepte pas et refuse d'intégrer.

Dès lors, qui sont ces franc-maçonnes bordelaises mentionnées au cours de la décennie 1740 ? Aucun tableau, aucune source issue de cet atelier ne nous permet de les connaître précisément, seules des conjectures peuvent être énoncées. Ce sont les représentants des élites du négoce et membres des pouvoirs provinciaux qui sont insérés dans ce phénomène maçonnique, que ce soit au sein de la *Française*, la *Parfaite Harmonie* ou la loge mère *Anglaise* et ce seraient leurs épouses qui s'intégrent dans cette loge d'adoption. Une seconde hypothèse pourrait être avancée, il pourrait s'agir de comédiennes, à l'image du recrutement pratiqué dix ans plus tard par la loge hollandaise *De Juste* et leur statut expliquerait le raidissement de l'attitude des frères car le refus d'accepter les comédiens dans les rangs de la franc-maçonnerie est simultané. L'offre théâtrale locale est plus réduite au milieu du siècle laisse penser qu'il s'agit plus certainement des épouses ou filles des membres des élites urbaines que de comédiennes et le profil bordelais renforce largement cette hypothèse. Dans le royaume de France, la majorité des franc-maçonnes sont des femmes ou des parentes des francs-maçons, sans aucun doute est-ce le cas pour la loge féminine bordelaise. À cette date, la loge *Anglaise* compte une trentaine de frères, ils sont tout autant au sein de la *Française* et ce sont au total plus de cent frères présents dans la cité à cette date. En comparaison, la maçonnerie

[1] BNB Minsk 091/85 le 2 février 1746. Pour Margaret Jacob, les femmes seraient reçues dans la loge écossaise qui s'implante en 1745, sous les initiatives de Morin. Les incertitudes perdurent.

d'adoption peut alors concerner une vingtaine de femmes[1], avides d'appartenir à cette société à secrets.

La présence féminine au sein des ateliers bordelais est de nouveau mise en avant en 1775-1776, en lien avec les loges de la *Française* et de l'*Amitié,* à l'occasion de la visite du Grand Maître le duc de Chartres en 1776 lors de son voyage à travers les provinces méridionales. Les femmes des élites locales participent à ces réjouissances maçonniques en tant qu'épouses de frères, mais il semble aussi en tant que franc-maçonnes ainsi que cela fut également le cas l'année précédente lors des fêtes données pour le retour du Parlement. Lors de la fête organisée par la *Française* au Bequet pour célébrer le retour des parlementaires et du Premier président Leberthon dans la capitale en 1775, les dames et épouses des magistrats sont invitées. « Des tentes pour les dames sont installées dans les vignes voisines [de l'arc de triomphe et de la salle de banquet installés pour la réception des frères] dont les dames sont tenues à l'écart ». Cette séparation laisse supposer que toutes ces femmes présentes ne sont pas reçues dans les mystères de l'Art Royal en 1775. Lors de la fête donnée en l'honneur du Grand Maître en 1776, cette séparation n'existe plus. Si le duc de Chartres a assisté seul à une tenue maçonnique masculine qui réunit les membres de la *Française* et de l'*Amitié,* lors du dîner et du bal qui suit, la duchesse de Chartres et de nombreuses femmes sont présentes, écoutant les hymnes et les discours prononcés à cette occasion. La présence féminine transparait uniquement lors de ces festivités. L'existence d'une loge d'adoption pérenne à ces dates reste possible mais les sources restent silencieuses sur ces évolutions. Cette probable loge d'adoption est liée à la *Française* qui compte parmi ses membres de grands noms de la noblesse parlementaire et des élites locales.

Il existe une loge d'adoption à Toulouse la *Parfaite Amitié* qui apparaît en 1786 souchée sur la loge du même nom[2]. Cette loge est composée d'épouses des membres de l'atelier dont elle dépend ainsi que de quelques représentants d'autres ateliers locaux elle est présidée par deux femmes de parlementaires toulousains, Mme de Rigaud et Mme de Sapte. Cette loge d'adoption toulousaine nous laisse penser à un essor et une organisation comparable dans la cité parlementaire de Bordeaux, les informations concernant cette loge bordelaise étant insuffisantes.

---

[1] Laure Caille avance le chiffre de mille franc-maçonnes avant les événements révolutionnaires à l'échelle continentale.

[2] Taillefer M., *La franc-maçonnerie toulousaine, op. cit*., p. 62.

La loge d'adoption bordelaise peut s'appuyer sur la loge masculine à laquelle elle est associée et la similitude des rituels. Ceux-ci sont dévoilés par une littérature abondante qui les décrit et porte connaissance au monde profane de ce phénomène[1].
Le rituel décrit Louis Guillemain de Saint-Victor dans sa publication *la Vraie maçonnerie d'adoption* en 1779 devient parmi les plus populaires[2]. Précédemment paru en 1774 d'un auteur anonyme, *Les Quatre grades complets de l'ordre de l'adoption ou la maçonnerie des Dames*[3] donnent le détail de la réception des maçonnes. L'auteur anonyme décompose son ouvrage en plusieurs parties, chacune consacrée à un grade depuis la préparation de la récipiendaire, la réception, le discours prononcé et l'obligation. Le catéchisme du grade et quelques cantiques y sont associés. Ces rituels sont pratiqués sous le regard des hommes qui surveillent l'orthodoxie des pratiques. Lors de la réception au grade de maîtresse, voici quels sont les détails présentés :

> « Le Maître frappe sept coups sur l'autel […] il fait le signe de maîtresse et ensuite demande à la grande inspectrice :
>
> D : Êtes-vous maîtresse ?
>
> R : Vénérable, j'ai monté à l'échelle.
>
> D : Que signifie cette échelle ?
>
> R : La communication qu'il y a du ciel à la terre par la pratique des vertus.
>
> D : Quelles sont ces vertus ?
>
> R : Les trois vertus chrétiennes et les quatre vertus morales […]. La foi, l'espérance et la charité. La justice envers le prochain, la force pour supporter les maux qui nous arrivent, la prudence pour guider nos actions, la tempérance pour mettre un frein à ses passions.
>
> […] Le Vénérable dit en frappant sept coups sur l'autel, mes frères et sœurs la loge de Maîtresses est ouverte ».

Au contraire de nombre d'ouvrages de divulgation sur la franc-maçonnerie masculine, ce livre ne présente pas une histoire de la franc-maçonnerie ou même de la maçonnerie

---

[1] Mersch M.-A., *La franc-maçonnerie féminine en France, Angleterre et Allemagne, XVIIIe-XIXe siècles*, Thèse dactyl., Université Bordeaux Montaigne, 2016.
[2] Burke J., Jacob M., *Les premières franc-maçonnes au siècle des Lumières, op. cit.*, p. 113.
[3] Conservé dans les Archives de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, H 20815 *Les Quatre grades complets de l'ordre de l'adoption ou la maçonnerie des Dames*, 1774, publié à Jérusalem à l'imprimerie du Vénérable, qui laisse devenir une impression « illicite ».

d'adoption, se concentrant sur les seuls rituels pratiqués qui ont évolué au cours du siècle avec l'essor de ce phénomène depuis le mitan du siècle.

Le regard sur la femme varie, de même que sur sa place et son rôle au sein de la loge. Elle peut être associée au risque de tensions entre les frères, de troubles au sein de la fraternité et de manquements quant aux charges financières. Les caractères qualifiés de féminin suscitent des réticences comme la curiosité, le bavardage, le manquement au secret[1] et l'absence de la discrétion nécessaires à la pratique de l'Art Royal. Kenneth Loiselle se penche sur la notion d'amitié et de fraternité à l'intention des hommes « *brotherhood* » mais dont les femmes ne pourraient en être exemptes. L'amitié entre les femmes est une notion essentielle dans la perception et la pratique de la maçonnerie.

Par la loge, les femmes obtiennent un élargissement des cercles de la vie publique à laquelle elles appartiennent. L'engagement des femmes dans la sphère publique s'affirme, et elle est soutenue par quelques hommes qui fréquentent leurs salons : Diderot par son essai *Sur les femmes*, Condorcet *Sur l'admission des femmes au droit de cité*[2]. Inscrites dans la sphère publique, les femmes en viennent à pousser les portes du temple maçonnique. Les loges d'adoption en France sont ainsi liées à l'environnement social et culturel où les femmes jouent un premier rôle, figure centrale des salons. Le salon se distingue de l'espace public, sans être réduit à un espace privé et domestique dominé par la figure de la femme, la « maîtresse de maison »[3]. Femmes des Lumières, la maçonnerie leur apparaît comme fille des Lumières et expression de valeurs véhiculées par celles-ci. Les pratiques maçonniques féminines se tournent aussi vers la solidarité et la philanthropie : libération de prisonnières, dotation de jeunes filles, visites des malades[4]. La maçonnerie d'adoption est aussi un espace de pratiques mondaines, où les principes de

---

[1] Révauger C., « Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours », *REHMLAC*, 2012-2, p. 16.
[2] Becchia A., *Modernités d'Ancien Régime, 1750-1789*, Rennes, PUR, 2012, p. 244.
[3] Lilti A., *Le monde des salons, sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 110. Place des femmes dans la société : Duby G. (dir.), *Histoire des femmes en occident, Tome 3*, Paris, Plon, 1990 ; Beauvalet Boutouyrie S., *Les femmes à l'époque moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Belin, 2003 ; Godineau D., *Les femmes dans la société française, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, A. Colin, 2003 ; Beauvalet Boutouyrie S., Berthiaud E., *Le Rose et le Bleu, La fabrique du féminin et du masculin, cinq siècles d'histoire*, Paris, Belin, 2016.
[4] Burke J., « Princesses du sang et Sœurs en maçonnerie, la duchesse de Chartres, la duchesse de Bourbon et la princesse de Lamballe », Lemaire J., Révauger C., *Les femmes et la franc-maçonnerie des Lumières à nos jours*, *op. cit.,* p. 43.

convivialité s'expriment à travers les fêtes et agapes[1], les activités sociables comme les bals et les fêtes[2] en ville ou dans les campagnes environnantes aux côtés des frères.

Les femmes se remarquent également sous la plume du frère secrétaire en tant que parentes, femmes ou filles de frères à l'occasion des banquets ou des célébrations de la sphère privée comme le mariage, la naissance d'un enfant ou lors d'incidents plus dommageables, qualifiés de débordements et de scandales. Le rôle de la femme apparaît alors comme déviant, la rejetant au-delà des portes du temple. Le frère devient coupable à travers le rôle joué par la femme. Deux affaires marquent les relations entretenues avec des personnages féminins scandaleux sur l'orient bordelais.

À l'été 1777, une affaire est portée à la connaissance du Grand Orient de France par le témoignage de l'*Alliance*. Un de ses membres, le frère Bidaut, est aperçu en public en relations avec deux femmes, dont l'une porte un cordon, un ruban bleu et un tablier. Ces atours maçonniques sont non seulement portés par une femme mais ils le sont en situation d'être vus par des témoins, hors de la loge et laissent « paraître dehors ce que nous devons garder sous garde pour ne servir qu'à l'intérieur de nos travaux ». La scène se déroule sur la place Saint-Projet au cœur de la ville et « ne peut être dérobée aux yeux des spectateurs »[3]. Cette inconvenance est rapportée par le frère Bray qui porte à la connaissance de la loge cette contravention aux obligations maçonniques de discrétion et de secret. Les deux femmes sont identifiées comme étant Mademoiselle Fabre qui porte le cordon et le tablier, et sa mère. Bidaut est de plus accusé d'avoir livré le secret des attouchements maçonniques à cette demoiselle, ce qui semble dire qu'elle n'est pas initiée ou n'appartient pas à une loge d'adoption. La femme devient alors coupable d'une indiscrétion qu'elle a suscitée, d'un manque de retenue et elle est susceptible de présenter le risque intempestif de bavardage et de badinage, autant de reproches qui sont formulés par les opposants à la franc-maçonnerie d'adoption. Bidaut, par son action et son association à ces femmes, est accusé des mêmes méfaits de transgression à ses obligations maçonniques.

---

[1] Aymard M., Grignon C. (dir.), *Le temps de manger, Alimentation, emploi du temps et rythmes sociaux*, Paris, MSH, 1994.
[2] Loiselle K., *Brotherly Love, op. cit.*, p. 87.
[3] GODF AR 113-2-816 f°62, n.d., à l'été 1777.

Par l'intermédiaire d'une planche, celui-ci, nouvellement accepté dans l'atelier de l'*Alliance* formule sa défense : le témoin ne s'est pas fait connaître lors de cet épisode observé place Saint-Projet et il pourrait dès lors concerner quelqu'un d'autre. De plus, la femme peut porter des habits de papier bleu qui peuvent être confondus avec les décors maçonniques. La faiblesse de la défense ne trouble pas les revendications hostiles de l'atelier.

> « C'est avec douleur que je me vois obligé de me défendre, la charité maçonnique m'oblige à croire qu'il y a plus de zèle que de malice de la part de mes accusateurs qui est le plus propre à éloigner les rayons du cercle et qui ne tend qu'à dissoudre et anéantir la chaine mystérieuse et harmonique de l'ordre. Je suis accusé d'avoir enfreint mes obligations et d'avoir divulgué ce que j'avais promis de tenir secret. Mes accusateurs qui ne tendent rien moins que de détruire ma réputation et à confirmer les profanes en question dans les prétendus secrets qu'ils croient avoir, je m'en suis plaint. Mais je suis accusé sur les rapports d'un témoin qui se contredit lui-même […], que reste-t-il contre moi : l'enlèvement furtif de mon habit et d'un cordon qu'une jeune fille m'a fait dans la poche, chose qui ne mérite pas le bruit que l'on en fait »[1].

Le frère initié s'engage à ne dévoiler au profane aucun des mystères de la franc-maçonnerie. Cette obligation du secret est aussi nécessaire que la discipline, la régularité de sa présence aux travaux de l'atelier ou l'acquittement de ses cotisations[2]. Ces obligations contribuent au maintien de l'ordre dans la société maçonnique et distingue le maçon initié aux mystères du profane. Bidaut, volontairement ou non, enfreint ces règlements devant une femme, lui révélant son appartenance à la société maçonnique et lui dévoilant les rites et les paroles échangées pendant les travaux effectuées sous le couvert du temple. Après une enquête menée par deux frères de l'atelier et la consultation de plusieurs témoignages, le contrevenant est exclu pour trois mois et privé de ses grades. Toutefois, on ne retrouve plus trace du personnage trop audacieux et contesté au sein de cette loge par la suite. La loge de l'*Alliance*, qui a demandé l'année précédente des lettres de constitution au Grand Orient de France, doit démontrer son attachement au respect des préceptes de l'Art Royal et montrer son conformisme aux règles de la maçonnerie. Cette

[1] GODF AR 113-2-816 f°69.

[2] Le curé de Rions fut condamné en 1746 au sein de l'*Anglaise* pour avoir amené des femmes dans la loge afin de leur faire voir, faisant preuve d'une indiscrétion extraordinaire, condamnable à plus d'un titre.

nécessité, alors que l'atelier est encore non régularisé, explique les justifications présentées et le jugement porté sur cette affaire. Pour l'atelier, si cette affaire est grave et nécessite des sanctions à l'encontre du frère coupable, il ne s'agit pas d'un fait isolé, ces accusations se trouvant portées régulièrement devant les loges et l'opinion publique. Toutefois, la volonté de se dissocier de cette trahison est marquée. Il s'agit d'obtenir la reconnaissance du Grand Orient de France et pour cela l'*Alliance* ne peut se démarquer négativement par un non-respect des règles et des mœurs de ses membres.

En 1788, c'est le frère Ferras qui se trouve à son tour confronté à un procès d'intention mené par ses frères de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. Cette affaire touche aux questions d'honneur et de défense des bonnes mœurs des frères. Ferras se voit mis en accusation d'avoir fréquenté des lieux non recommandables et des femmes qui le sont encore moins. Ce dernier se lamente sur le sort qui lui est réservé par ceux qu'il appelle ses frères : « que leur ai-je fait pour me voir avilir de la sorte » ?

> « [Ils cherchent à me] faire passer pour un homme sans sentiments, sans honneur et capable de la plus infâme faiblesse. Voici la pure vérité. Il y a quelques temps que plusieurs de mes connaissances m'engagent d'accepter une bouteille de bière, ils me conduisent chez Catherine, café que j'ignorais, où j'ai été quelques fois depuis, ne le croyant point suspect, non pour y voir des femmes comme la chronique scandaleuse a voulu le faire entendre mais plutôt pour y passer un moment honnêtement. Voilà mes torts. Un jour j'y entrai seul à la vérité, je reconnus deux personnes pour les avoir vu au temple, j'y vis ma faute et je me promis de n'y mettre plus le pied […] ces deux prétendus frères ont voulu m'enlever ma réputation en disant qu'ils m'y ont vu entrer dans ce même café avec deux femmes par le bras, d'autres me promener sur la place Dauphine avec des prostituées »[1].

La planche adressée par Ferras à sa loge pour se défendre de fréquenter des personnes de mauvaises mœurs ou de s'afficher publiquement remplace sa défense de vive voix en loge, puisqu'il n'y est plus accepté. Cette affaire dont les conséquences ne nous sont pas connues, mais dont les conclusions sont évidentes mettent en avant la question des mœurs et de la bonne vie que les frères doivent avoir.

[1] GODF AR 113-2-839 f°34, le 28 août 1788.

Libertinage, mensonge, dissimulation, colportage sont indignes de l'Art Royal. Ces affaires servent aussi à discréditer les frères dans les luttes internes à une loge, ou discréditer de manière plus large une loge sur un orient qui connaît de nombreuses tensions. Cette affaire ne fait pas davantage écho dans les sources par la suite, mais elle semble se conclure par l'exclusion de Ferras des rangs de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. La femme devient un prétexte et non un acteur direct dans la franc-maçonnerie locale. La volonté de se conformer aux attentes du siècle des Lumières, aux principes établis de distinction sociale et de reconnaissance publique est motrice des dynamiques maçonniques.

Cette notion de « bonne vie et de bonnes mœurs » amène les loges à exclure certains frères qui ont fauté ou au contraire accueillir des nouveaux membres par les recommandations des présents sans que l'enquête préalable soit menée.

L'altérité est admise au sein d'une communauté fraternelle, mais elle n'en recèle pas moins des limites clairement acceptées par les hommes du royaume de France au siècle des Lumières. Les loges affirment des principes de distinction sociale et de conformité pour lesquels elles édictent des frontières, elles définissent une altérité irréductible.

PARTIE 2

Bordeaux est un orient majeur, extraverti et peuplé de nombreux frères. La société maçonnique, qui recrute parmi les élites de la ville, participe aux dynamiques qui traversent la cité et construisent des espaces réticulaires au sein desquels les francs-maçons locaux peuvent s'insérer.

Les réalités pratiques et matérielles de l'organisation d'un atelier permettent de l'asseoir dans un cadre classique : le temple maçonnique doit offrir à ses membres une structure pérenne et stable pour faire fructifier dans la plus belle harmonie possible les réflexions et les valeurs de perfectibilité de l'art royal. Le temple devient un espace de rencontre ordonné qui est établit au cœur de la cité, répondant aux exigences parfois contraires de proximité et de secret. C'est cette même organisation qui relève l'existence de la franc-maçonnerie au monde civil par la tenue de réunions au sein de la ville ou par la pratique de la philanthropie qui s'attache à toucher autant les frères maçons que la société civile nécessiteuse. Cette ouverture locale par l'affirmation des préceptes maçonniques est renforcée par la nature de la franc-maçonnerie qui cherche à rejoindre travers le globe des hommes qui sans cela seraient éloignés. Effectivement, les loges locales ont participé à la propagation de l'Art Royal au-delà des frontières politiques et géographiques par les hommes vecteurs de circulation ou par la correspondance. L'ouverture de l'orient bordelais est considérable et repose sur des préceptes multiples : l'entretien d'une correspondance étendue qui s'établit à différentes échelles, du plus local jusqu'aux confins américains ou encore par une extraversion assumée de son recrutement. Au sein des ateliers bordelais, les étrangers se retrouvent dans un espace connu et reconnu, ils ne sont pas isolés. Ces étrangers, c'est-à-dire non nés dans la capitale provinciale et son environnement immédiat, sont d'un profil divers : il peut s'agir de représentants des colonies étrangères installées dans la ville portuaire durablement, présents depuis des décennies ou tout juste installés au profit de mouvements économiques et migratoires ou il peut aussi s'agir de visiteurs. Au gré des voyages et des circulations, les francs-maçons sollicitent et obtiennent auprès des loges rencontrées au gré de leur pérégrination un accueil fraternel. Bordeaux, porte océane et port actif, reçoit

une société cosmopolite qui bénéfice de cette offre de sociabilité particulière au carrefour des circulations.

Ces déplacements, ces entrées dans les loges posent la question de leurs dynamiques internes, de leur insertion dans des espaces réticulaires. Du membre de la famille aux partenaires en affaires sans oublier l'ami proche la cohésion maçonnique repose sur une pluralité de liens : reconnaissance d'un entre-soi élitaire, liens familiaux, rapports professionnels ou appartenance à une communauté ou une confession commune qui sont autant de facteurs qui approfondissent les relations nouées par la franc-maçonnerie.

Cosmopolitisme, ouverture, communication et relations sont des marqueurs identitaires des pratiques de la franc-maçonnerie bordelaise au siècle des Lumières et parmi lesquels se reconnaissent les francs-maçons de la capitale de Guyenne.

CHAPITRE IV

LES RÉALITÉS DERRIÈRE LES PORTES DU TEMPLE

L'affirmation et l'installation pérenne de la franc-maçonnerie nécessite des cadres fixes pour organiser de manière la plus harmonieuse la vie maçonnique des membres initiés, au sein d'un atelier définis par des règlements et des statuts, et selon des préceptes clairement édictés. Sous le regard de l'obédience centrale, chaque atelier prend des mesures pour régler sa vie interne dirigée par une hiérarchie d'officiers. L'approfondissement de la connaissance des structures des ateliers, leur installation durable, permettent d'appréhender les réalités pratiques de la vie maçonnique, depuis l'organisation strcuturelle qui repose sur des cadres administratifs, des hiérarchies d'officiers, aux réglementations précises qui encadrent les pratiques de la franc-maçonnerie.

I- L'organisation de l'atelier

Les loges qui s'installent progressivement au sein de la ville et professent leur pérennité reposent sur des réglements précis qui encadrent tout à la fois l'atelier en tant que local et en tant que cellule de pratiques maçonniques. Ces cadres, ces réglementations permettent le bon déroulement des réunions, assurent aux hommes initiés une hiérarchie des membres et des officiers dont les fonctions sont clairement énoncées, et édictent les mesures nécessaires pour organiser la vie de la loge derrière les portes du temple.

1-Les cadres administratifs de la loge

Les loges sont soumises à des cadres précis permettant le bon déroulement des tenues et encadrant les événements de l'atelier afin de dessiner un espace harmonieux, un havre pour les frères. Ces règlements s'attachent à définir les normes qui organisent la vie

de l'atelier depuis l'élection des officiers jusqu'à la réception des voyageurs ou encore les relations avec le pouvoir, sans en oublier les pratiques des travaux maçonniques.

À l'échelle de l'obédience, le Grand Orient a dicté des règlements composés de trente-neuf articles[1] qui organisent les cadres administratifs et disciplinaires des loges régulièrement constituées. Ces traits généraux édictés par l'obédience centrale peuvent être complétés par les règles prises par chaque atelier en particulier. Nombre de loges bordelaises ont édicté leurs consignes particulières. Toutefois, seules celles de la loge de l'*Alliance*, non constituée par l'obédience parisienne, nous sont parvenus dans leur détail[2]. L'*Alliance* est une loge qui s'installe en 1775 au sein de l'orient et qui établit successivement deux statuts : le premier lors de son ouverture en 1775 puis de nouveau en 1779, alors que ses demandes de régularisation sont rejetées par le Grand Orient. Les premiers sont composés de vingt-huit articles[3] tandis que les statuts de 1779 comportent quant à eux treize items organisés plus rigoureusement[4].

Les statuts de 1779 sont ainsi répartis selon les directives suivantes :

> « Article 1 : Les devoirs des francs et acceptés maçons à l'égard de la religion, du prince, des lois et du secret.
> Article 2 : Des charges ou offices à vie et éligibles, les fonctions qui y sont attachées et leurs attributs.
> Article 3 : Des connaissances graduées que la loge confèrera.
> Article 4 : Les assemblées régulières et le cérémonial qui s'observera le jour de la Saint-Jean-Baptiste.
> Article 5 : Qualités requises pour être reçu aux trois grades des francs et acceptés maçons et manière de procéder à l'initiation d'un candidat.
> Article 6 : Des membres de la loge.
> Article 7 : De la police intérieure et de la conduite que les frères devront observer en loge.

---

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[1] 97.
[2] Les règlements particuliers qui organisent la vie des loges bordelaises sont attestés mais peu conservés : « Le nouveau règlement aura lieu de commencer le premier jour du prochain mois de novembre », la *Française*, en juillet 1784, GODF AR 113-2-443 f°7. « Lecture des règlements », *Anglaise* en juillet 1782, GODF AR 113-2-98 f°14.
[3] GODF AR 113-2-681 f°1.
[4] GODF AR 113-2-681 f°15-27.

Article 8 : Des usages et de la conduite des frères en loge de table.

Article 9 : À l'égard des visiteurs.

Article 10 : À l'égard des frères qui se marient, qui sont malades ou qui meurent.

Article 11 : À l'égard des pauvres.

Article 12 : De la conduite des frères hors de la loge.

Article 13 : Des droits dus par la loge au très illustre chapitre ».

La loge *Saint Esprit* qui apparaît sur l'orient bordelais en 1770[1] rédige également ses propres statuts afin d'encadrer son activité et l'organisation de l'atelier. Ils sont complétés par la suite par un règlement intérieur concernant le local de l'atelier en 1786[2]. Ces règlements particuliers sont organisés en neuf articles, développés ainsi :

« Article 1 : Se rendre en loge.

Article 2 : Les cotisations mensuelles.

Article 3 : La peine pour la tenue.

Article 4 : La loge peut dispenser de présence.

Article 5 : Les visiteurs.

Article 6 : Ne sont point admis aux loges de discipline.

Article 7 : Les affiliés.

Article 8 : Les récipiendaires.

Article 9 : Ne sont point fondateurs ».

Ces statuts particuliers, tout comme les règlements généraux, mettent en avant les obligations disciplinaires et rituelles à respecter par les frères.

Dans les règles de 1779, la nécessité du secret est inscrite dès le premier article. Cette obligation de ne révéler ni son appartenance à la franc-maçonnerie, ni les pratiques maçonniques, contribue à séparer l'initié du monde profane : « Le secret inviolable est le pont principal qui nous distingue du vulgaire »[3]. Cette nécessité du secret participe à la curiosité qui se manifeste vis-à-vis de l'Art Royal. Les connaissances des mystères de l'Art Royal ne sont transmises qu'aux seuls initiés ; le travail effectué au sein de la loge

[1] BNB Minsk 091/167 f°11-14.
[2] BNB Minsk 091/167 f°90.
[3] GODF AR 113-2-681 f°15, statuts de 1779 de l'*Alliance*, article 1.

se fait dans le secret connu de ses seuls membres et cela même si ce dernier est régulièrement trahi à travers les ouvrages de divulgation d'individus « qui ont pu assister » à ces travaux. Cette initiation au secret induit un comportement particulier entre frères qui se reconnaissent, et il dicte le comportement à tenir face au profane. Les francs-maçons se perçoivent comme une société à secrets et non comme une société secrète et les échanges entre monde initié et monde profane sont assurément perméables.

Au sein de l'orient bordelais, quelques cas ont montré que le secret n'est ainsi pas inviolable : le cas de Bidaut et le partage des bijoux maçonniques avec une demoiselle dans la sphère publique en 1777 en sont des exemples symptomatiques. Le secret intrigue et intéresse et en plus des rumeurs, la littérature de divulgation présente dans les librairies bordelaises et dans des bibliothèques privées locales assure une diffusion partielle des mystères qui se pratiquent dans les ateliers maçonniques.

Maintenir le secret renforce la dignité de la franc-maçonnerie et permet de distinguer ses membres. La volonté de conserver la discrétion des réunions oblige les loges à surveiller les portes de leur temple, vérifier la véracité de l'initiation des frères présents, surtout des visiteurs qui se proclament maçons. Ces derniers doivent faire preuve de leur initiation aux mystères de l'ordre avant de pouvoir être accueilli dans une loge et assister aux travaux maçonniques. Le Grand Orient de France s'inquiète devant les divulgations et le dévoilement des secrets de l'ordre. Pour contrer ces prévarications, l'obédience centrale envoie à toutes les loges régulières de son obédience le « mot du semestre ». Il s'agit de transmettre tous les six mois un mot caché qui n'est confié qu'à des maçons réguliers et qui certifie l'appartenance. Cet envoi par le Grand Orient de France est effectué dans un billet cacheté qui ne peut être ouvert et lu qu'en loge fermée, et le mot qu'il contient délivré à tous les frères ne peut être prononcé qu'à voix basse. Il est alors demandé à chaque franc-maçon souhaitant entrer dans la loge, associé aux attouchements convenus par le frère tuileur posté sur le parvis à l'entrée du temple. Par ce code, par les gestes rituels de reconnaissance, les frères cherchent à garantir le secret des travaux maçonniques et garantir l'anonymat des membres initiés aux yeux des profanes. Ce mystère permet aux frères de se distinguer des profanes, de se reconnaître sans trahir leur appartenance maçonnique à des yeux non initiés. Il est l'essence de la maçonnerie et des valeurs qu'elle véhicule.

L'une des considérations premières des ateliers est l'organisation matérielle de ceux-ci par le prélèvement de cotisations dues par les membres. Les loges organisent et fixent elles-mêmes le montant des contributions annuelles, prélevées mensuellement ou par quart de manière générale. Quelques ateliers bordelais privilégient une contribution semestrielle voir un seul versement annuel. Les sommes sont variables, et leurs attributions différentes selon les besoins des loges. Celles qui sont constituées ou reconstituées par le Grand Orient de France sont de plus dans l'obligation de fournir à l'obédience centrale un don gratuit afin de participer au fonctionnement et aux frais importants de l'obédience parisienne. Celui-ci est fourni périodiquement par les loges bordelaises régulières, en théorie à hauteur de leurs capacités dans un premier temps, avant d'être réorganisé par le Grand Orient de France. Cette participation financière soulève des réticences de la part des loges de province, nécessitant une remise en ordre par le Grand Orient de France. En 1782, ce dernier envoie à l'ensemble de ses loges de province une planche qui rappelle la nécessité de ce don gratuit.

> « Le soin qu'a pris notre Grand Orient dans tous les temps de faire connaitre aux loges la nature de sa constitution les a sans doute convaincues de la pureté du zèle et de la droiture des intentions des frères qu'elles ont chargé de leurs intérêts. […] Quoique la nécessité de cette cotisation y soit clairement démontrée et que l'époque de la contribution ait été fixée, elle n'a cependant été remplie : quelques loges ont accepté la cotisation d'un écu par membres, et en ont fait passer la première moitié, d'autres n'ont pas répondu et d'autres ont fait des observations. [Parmi celles-ci], la cotisation blesse la liberté de l'ordre ; la cotisation n'a pas été établie légalement ; la cotisation n'est pas égale parce qu'elle oblige le maçon peu riche à contribuer autant que celui que la fortune a favorisé ; la cotisation ne serait pas nécessaire si le Grand Orient de France diminuait le prix de son loyer, supprimait les fêtes d'éclat et retranche les frais de son secrétaire […]. Les réponses apportées par le Grand Orient de France sont celles-ci : la cotisation ne blesse pas la liberté, est égale, est légale, et est nécessaire : notre loyer est sans doute très cher, et nous désirons tous en diminuer le prix […]. Les officiers du Grand Orient de France ont fourni depuis le 4 mars

1773 jusqu'au 31 août 1781, 57 033 livres, les loges par don gratuit ont fourni 21 724 livres, quelle disproportion »[1].

Cette question du don gratuit agite l'ensemble des loges bordelaises : la nouvelle loge agrégée de l'*Anglaise* participe à hauteur de 36 livres en 1782[2] tandis que l'année précédente, cette loge avait donné 30 livres pour le don gratuit à destination du Grand Orient de France[3], la proportion reste très relative face aux capacités financières de l'atelier.

Les contributions annuelles des frères ont pour intérêt premier de procurer des ressources pour l'atelier afin de répondre à ses besoins, qu'il s'agisse de la location d'un local, de se fournir en bois de chauffage, en objets nécessaires au rituel, ou de participer à des activités de philanthropie distinctes de la boîte des pauvres[4]. En plus de cette participation, les ateliers obtiennent des contributions fournies par les frères lors de leur montée en grade. Être franc-maçon nécessite des moyens financiers qui limitent le recrutement à travers une hiérarchie des fortunes. Le non-paiement de la cotisation annuelle entraîne l'exclusion du retardataire jusqu'au paiement de la quotité. Le frère trésorier s'attache à tenir dans ses comptes l'état détaillé de ces cotisations.

Cette quotité annuelle fixe fait aussi l'objet de contestations de la part de certains frères, notamment devant la question de la proportionnalité face aux ressources de chacun des membres. « Je n'entend point refuser à contribuer aux dépenses qui sont nécessaires, ni me servir de mon absence pour m'en dispenser mais je déclare que la loge devrait répartir les contributions selon les facultés de chaque frères, pour qu'ils ne soient pas imposés plus haut qu'il ne le faut » déclare François Frugé devant la loge de la *Française d'Aquitaine*[5]. Cette critique émerge régulièrement au sein des petits ateliers, plus vulnérables aux conjonctures financières.

De plus, un ajustement de la participation au regard des ressources intervient à plusieurs reprises dans les sources que nous avons pu consulter. La loge *Anglaise* renouvelle en 1782 la possibilité pour les marins de ne contribuer qu'à hauteur de la moitié de l'annuel,

---

[1] Planche du Grand Orient de France du 17 avril 1782 envoyée à toutes les loges régulières. GODF AR 113-2-721 f°30.

[2] GODF AR 113-2-98 f°12v°.

[3] GLDF AR 112-4-48 f°28.

[4] La boîte des pauvres correspond à un tronc dans lequel sont versées les contributions des frères à l'issue de chaque tenue et le produit des amendes. La somme sert ensuite à la bienfaisance exercée par la loge.

[5] GODF AR 113-2-339 f°29, planche du frère Frugé de la *Française d'Aquitaine*, le 7 novembre 1787. Frugé se qualifie de bourgeois, laissant entendre des revenus suffisants.

c'est-à-dire 18 livres au lieu des 36 demandées ce qui signifie que cette mesure est antérieure. Cette réduction de moitié est justifiée par l'absence régulière des frères marins du fait de leur profession qui les oblige à quitter l'orient bordelais régulièrement. La volonté de répondre aux besoins professionnels des frères peut aussi être un moyen pour la loge *Anglaise* de fidéliser des membres qui ne pourraient assumer sans cela les frais annuels du fait de leur absence. La *Française* se trouve confrontée au même questionnement du paiement des maçons marins et de l'ajustement de leur participation vis-à-vis de leurs absences régulières à cause de leurs obligations professionnelles[1]. Certains d'entre eux bénéficient ainsi d'une réduction de leurs cotisations devant leurs difficultés financières ou leur manque de moyens et justifiée par leurs absences répétées.
À l'échelle locale, le montant des cotisations est variable selon les loges : si l'*Alliance* demande une contribution annuelle de 24 livres à ses membres, l'*Amitié* en demande le double soit 48 livres par an au cours de la même décennie 1780. Cette différence s'explique par le prestige inégal des deux ateliers ainsi que par les frais engagés par les entités qui ne sont pas les mêmes. L'*Alliance* accueille dans son local environ vingt frères tandis que l'*Amitié* peut recevoir plus d'une centaine de frères dans ses murs. Les obligations matérielles ne sont pas les mêmes : l'*Alliance* est installée hors les murs dans la paroisse Sainte-Eulalie et elle est composée de marchands et artisans ; l'*Amitié* quant à elle compte parmi ses membres les grands noms du négoce bordelais, sise au cœur du faubourg négociant des Chartrons. Sur la même période, l'*Anglaise* demande quant à elle une participation à hauteur de 36 livres annuelles. Les registres antérieurs laissent supposer que la contribution a pu être plus élevée. En 1748, les registres de l'atelier mentionnent la somme de « 6 livres chaque premier du mois pour l'annuel mensualisé »[2], qui établirait une cotisation annuelle de 72 livres. Celle-ci, essentielle pour la pérennité des loges, est cependant régulièrement insuffisante pour satisfaire à l'ensemble des frais engagés. Les frères les plus aisés sont ainsi régulièrement sollicités afin de concourir davantage aux frais. Ces dons volontaires –ou présentés comme tels– sont élevés et souvent non remboursés. Ils contribuent à l'assainissement des comptes et au paiement des frais.

Les devoirs des francs-maçons sont multiples. En plus d'une contribution, un frère se doit d'être régulièrement présent. L'assiduité est essentielle, elle est l'un des devoirs de

[1] GODF AR 113-2-447 f°29v°, le 6 juin 1789.
[2] BNB Minsk 091/85, l'*Anglaise* le 29 juin 1748.

tout frère car elle permet le bon déroulement des travaux. Une loge où trop peu de frères sont présents ne peut se tenir. Ainsi l'*Anglaise* note dans son livre d'architecture qu'elle « ne juge pas à propos d'entretenir une loge vu le petit nombre de frères », qui sont au nombre de cinq en ce 30 septembre 1749[1]. Ce manque d'assiduité oblige aussi la *Saint Esprit* à ne pas tenir de loge le 21 juillet 1771 qui n'a réuni ce jour-là que cinq frères[2]. Les statuts de la loge *Alliance* établis en 1775 prévoient en ce sens une amende de cinq sols si un frère est absent et non excusé : l'*Anglaise* établit une amende de 24 sols pour toute absence injustifiée. Les frères sont tenus d'envoyer à la loge une planche qui prévient et excuse leur absence lors d'une convocation de tenue. Guiraut, de l'*Anglaise,* justifie ainsi son éloignement du temple : « Mes affaires civiles ne m'ayant pas permis depuis plusieurs jours de me rendre en loge, je vous informe que c'est la seule raison qui me prive de remplir ma place »[3]. Les absents avancent régulièrement la nécessité de leurs affaires professionnelles pour justifier leur absence, plaçant en concurrence temps profane et temps maçonnique. Cela peut être des affaires ponctuelles menées dans la cité ou bien un départ en voyage, notamment pour les négociants ou capitaines de navire, ce qui entraine une plus longue éclipse de leur activité maçonnique.

Si une absence justifiée par le frère peut être acceptée, une retraite prolongée et injustifiée de plusieurs mois peut entrainer l'exclusion. Il arrive parfois que certains frères demandent leur radiation du fait de leur absence répétée et de leur impossibilité à assister aux réunions maçonniques.

« Permettez que je vous expose la cause qui m'empêche de venir depuis quelques années aux travaux de la loge, lesquelles se bornent au poids d'une longue suite d'années et des infirmités qui en sont inséparables et du peu de loisir que me laissent mes occupations ordinaires. […] Je prie la loge de m'accorder deux choses : ma retraite et la remise de mes annuaires qui ont été réglés jusque et compris la Saint-Jean d'été dernière » demande Bergeret à sa loge, la *Française*[4]. Donjeux justifie aussi sa demande de retraite de la loge de l'*Alliance* : « Je dois sans doute à votre intérêt pour moi commencer par vous prévenir que ce n'est point indisposition de santé qui me prive de vous voir, mon cœur en ce moment n'est pas d'accord avec ma plume, souffre et gémit [...] et d'après ce petit détail, pourrai-je être jugé blâmable de ne pas m'éloigner de mon travail, vous

[1] BNB Minsk 091/85, le 30 septembre 1749.
[2] BNB Minsk 091/167 f°56.
[3] GLDF 112-4-48 f°22, le 13 août 1782.
[4] GODF AR 113-2-476 f°25 nd.

m'avez appris mes chers frères que le devoir civil était la première obligation à remplir après celui rendu au Grand Architecte »[1]. N'ayant pu répondre aux appels de l'atelier, ses membres s'excusent.
Les frères sont en effet convoqués à chaque session : soit à l'oral lors de la précédente réunion par le vénérable soit par des convocations manuscrites envoyées chez eux. C'est ainsi que le vénérable de l'*Amitié* commande en 1787, 2 000 planches de convocation auprès d'un marchand local, afin de disposer de feuilles qui sont normées et ornées de décors maçonniques pour procéder à ces convocations[2].

Au-delà des impératifs d'assiduité, chaque frère doit répondre d'une bonne tenue lors des réunions auxquelles il se rend : l'ensemble de la parole et de la gestuelle est ritualisé une fois que les portes du temple sont ouvertes. Il doit alors répondre d'un comportement adéquat et digne de son statut. Toute contravention est lourdement marquée par les frères et punissables par une réprimande ou encore par une amende. Les ateliers statuent sur ces règles de bonne conduite et définissent les écarts punissables par une amende, versée dans la boite des pauvres ou directement utilisée pour un usage défini. La discipline encadre les attitudes des frères afin de construire un monde harmonieux et digne dans les murs du temple, propice à la perfectibilité des membres.

À travers les registres, il est possible de noter les différentes contraventions disciplinaires punies par une amende. Cela peut concerner le non-respect des règlements : l'absence d'assiduité aux tenues, l'indiscrétion et la contravention à l'obligation du secret, voire l'introduction de profanes en loge (notamment des femmes) ou encore le mauvais respect des règles de vote. Une autre catégorie concerne la discipline de la parole et du geste lors des tenues : un frère qui prend la parole assis sans respecter les régulations ou une prise de parole hors du respect des règlements voire l'interruption d'un discours. De même, appeler un frère « monsieur » en loge est condamnable : la qualité maçonnique prime sur l'identité profane qui s'est éteinte lors de l'initiation. Le comportement des frères compte tout autant : un membre qui croise les jambes, qui sort sans permission, qui ne prête pas attention lors des discours, qui boit « la santé » de la main gauche lors des

[1] GODF AR 113-2-721 f°36, le 27 décembre 1782.
[2] GODF AR 113-2-93 f°32v°, février 1787, commande de 2 000 planches de convocation pour la somme de 100 livres. C'est auprès du même marchand Pinard que 500 tableaux sont commandés pour y inscrire le tableau de la loge, probablement celui des officiers, avant que ces derniers soient envoyés au Grand Orient de France et auprès des loges de correspondance de l'*Amitié*.

banquets est tout autant punissable. L'attitude se doit d'être appropriée et conforme à l'environnement maçonnique : l'initié doit s'y intégrer en portant les décors et habits du maçon. De nombreux membres se retrouvent exclus du temple et redevables d'une sanction pécuniaire du fait de l'oubli de leur tablier ou des gants blancs.

Les sommes de ces amendes sont variables. Selon les rares sources que nous avons pu consulter et de leur conservation fragmentaire, la plupart de ces rappels de règlements et des amendes imposées prennent place dans la première moitié du siècle, alors que le phénomène maçonnique s'impose progressivement, et que les règlements se construisent. Sans en exagérer les conclusions, cela laisse à penser que ces amendes et rappels de bonne tenue sont plus nombreux lors des premiers temps de l'installation de l'Art Royal et de la mise en place des règlements et rituels, alors que les règles sont parfois encore en construction.

La loge est un espace d'ordre et de bonne tenue, encadrée par des règlements et par les officiers responsables de cette discipline.

2-Encadrer : les officiers et les frères dans le temple

Tout atelier maçonnique est organisé de manière hiérarchique, où chacun est reçu selon son grade maçonnique : apprenti, compagnon et maître. Les maîtres entre eux sont également répartis selon les statuts des uns et des autres en particulier les officiers qui ont pour charge d'encadrer la loge.

Les trois grades dits bleus structurent la vie d'un frère. Lorsqu'un initié accède au grade supérieur, c'est-à-dire d'apprenti à compagnon, puis de compagnon à maître, il obtient une « augmentation de salaire » selon les termes de la maçonnerie symbolique. Ces trois degrés correspondent à l'acquisition par l'impétrant des mystères de l'Art Royal, son illumination à la lumière.

C'est le premier grade d'apprenti qui fait entrer le nouveau frère dans la loge.

> « Lorsqu'on introduit le profane dans la chambre de réflexion c'est pour le livrer à toutes ses réflexions et à toutes ses pensées et lui faire sentir

> que tout homme qui veut embrasser un état ne saurait trop réfléchir sur la suite des engagements qu'il doit contracter et que sans de pareille circonstance il faut toujours sonder les replis de son cœur dans le silence. En effet, les initiations à nos mystères étant une école pratique de la vertu, instituée pour apprendre aux hommes à vivre selon les principes de la raison et de la sagesse, nous ne saurions trop nous accoutumer au silence et à la retraite »[1].

Installé dans une chambre de réflexion, laissé seul afin d'appréhender les moteurs de son initiation, le profane découvre la profondeur de la vie maçonnique avant d'être accompagné dans le temple où sont présents tous les frères. Cette cérémonie est menée par les principaux officiers dont le vénérable qui est placé devant l'autel et parfois par le frère qui a proposé cette initiation. Rendu devant les frères, l'impétrant en situation d'humilité, le genou et l'épaule gauche découverts, doit répondre aux questions qui lui sont posées par le vénérable et effectuer des voyages symboliques dans l'enceinte du temple. Cette cérémonie est ritualisée, les détails sont régulièrement décrits dans les ouvrages qui traitent de la franc-maçonnerie. Au sein de la *Française* en 1782, le vénérable fait chercher par trois maîtres le nouveau frère qui était dans la chambre de réception et après les questions et les voyages d'usage à travers la loge, ce profane est reçu dans la maçonnerie. Il prête alors son serment d'obligation, et l'orateur lui fait l'explication du tableau de loge[2]. Le nouvel initié doit en effet apprendre le catéchisme lié au grade d'apprenti, de même qu'il existe un catéchisme pour le grade de compagnon et celui de maître. Les frères doivent y répondre comme des « maçons vraiment éclairés »[3].

En 1788, le frère Perrens, avocat, propose à sa loge de la *Française* deux questions à intégrer dans les questions rituelles du catéchisme de la loge à destination de l'apprenti : « Pourquoi met-on un bandeau sur les yeux des récipiendaires ? Pourquoi est-il introduit dans le temple la mamelle gauche nue ? »[4]. Le bandeau du frère reçu à la lumière permet de mettre en évidence l'ignorance préalable et l'éveil à la lumière qui ouvre vers le bonheur des hommes et aux vertus. La cérémonie de réception, pour chaque

[1] GODF AR 113-2-445 f°45 *Française*, discours prononcé par le frère Lafon le 14 mai 1788.
[2] GODF AR 113-2-443 f°1.
[3] GODF AR 113-2-98 f°30v°, *Anglaise,* le 9 août 1788.
[4] GODF AR 113-2-445 f°47, *Française*, discours du frère Perrens, non daté, année 1788.

frère, se conclue par « une courte exhortation [prononcée par le vénérable], puis le frère prête au pied d'autel son obligation suivi de triple vivats prononcés par les frères »[1].

Une loge bordelaise laisse dans la deuxième moitié du siècle le témoignage remarquable du catéchisme du grade de maître. Ce dernier est suivi par un discours portant sur *L'Histoire d'Hiram*, *L'origine de la maçonnerie* avant de rappeler les obligations d'un maçon. D'une grande richesse, ce témoignage manuscrit est agrémenté de l'alphabet maçonnique[2].

Ce catéchisme reflète la succession de questions posées par le vénérable de la loge auxquelles le récipiendaire doit répondre avant sa réception au grade de maître.

« D[emande] : Où avez-vous été reçu maçon ?

R[éponse] : Dans une loge de maître juste et parfaite.

D : Combien faut-il être pour ouvrir une telle loge ?

R : Sept, un très respectable maître, deux vénérables surveillants et quatre maîtres maçons.

D : Comment avez-vous passé à la maîtrise ?

R : De l'équerre au compas.

D : Sans doute avez-vous été reçu apprenti et compagnon ?

R : Ces deux grades me sont connus.

D : Qu'avez-vous vu en entrant en loge […] ?

D : Comment voyagent les maçons ?

R : De l'orient à l'occident.

D : Pourquoi ?

R : Pour y répandre la lumière […].

D : Qui s'est opposé à votre entrée en loge ?

R : Un premier surveillant.

D : Qu'a-t-il exigé de vous ?

R : Un signe, une parole et un attouchement […] »[3].

---

[1] GODF AR 113-2-95 f°18, *Anglaise,* 1788.

[2] Appelé aussi le chiffre des francs-maçons. GODF AR 113-2-816 f° 3-8 ; ce registre est inclus dans les archives de la loge de l'*Étoile du Progrès*, enregistré au XVIIIe siècle, le document en lui-même semble dater de la décennie 1760.

[3] GODF AR 113-2-816 f°6.

Ce catéchisme peut être comparé avec celui qui est livré à la curiosité du public dans les ouvrages de divulgation. Chacun des grades possède un rituel particulier, qui s'enrichit progressivement avec la montée de salaire, c'est-à-dire l'évolution des degrés de la maçonnerie. La séparation est stricte entre chaque grade du fait de l'élévation aux mystères maçonniques : Baile de l'*Anglaise* ayant fait une « réponse de compagnon dans une loge d'apprentis » est condamné à une amende de 24 livres[1].

Un délai précis est défini en théorie entre l'acquisition de chaque grade, permettant au frère d'être initié aux mystères successifs des montées de salaire maçonnique. Après leur réception aux différents grades, les frères ont la possibilité de prononcer un discours devant la loge, souvent par la voix du surveillant.

> « Livré aux égarements de l'erreur, j'errai dans les ténèbres, j'ai pris les sentiers peu fréquentés de la vertu qui seuls mènent au vrai bonheur. Le voile est enfin retiré, mes yeux ouverts à la Lumière contemplent à loisir les rayons réfléchis par vous. Puisse mon cœur affranchi du joug tyrannique des passions et des vices se former à l'aide d'aussi beaux modèles dans la pratique des vertus qui vous sont familières, puisse mon âme dégagée des préjugés n'écouter que la voix de la sagesse et se nourrir de ses principes ! Puisse enfin ma prévenance justifier le titre glorieux de membre de cette Auguste Loge que l'expression est au-dessous des sentiments que les couleurs que j'emprunte et n'en est point d'aussi vive pour vous peindre toute la joie que je ressens de la faveur d'y être réuni »[2].

Le Grand Orient de France organise définitivement ces grades et leur accession quant à l'âge minimal de l'initié. Un apprenti, un compagnon, un maître doivent être respectivement âgés de 21, 23 et 25 ans. Dans la pratique quotidienne des loges bordelaises, on constate régulièrement que ces normes sont détournées au profit de jeunes impétrants, que ce soit des « louveteaux », c'est-à-dire des fils de francs-maçons, ou bien encore au bénéfice d'initiés devant rapidement partir après leur naissance initiatique. Si

[1] BNB Minsk 091/85, le 5 mars 1749. Il refuse de payer cette amende, ce qui l'amène à être exclu de la loge pour trois mois.

[2] Discours prononcé par le frère Lacroix lors de sa réception dans la *Française*, GODF AR 113-2-445 f°9, n.d., deuxième moitié de l'année 1784.

l'âge constitue un critère dans le recrutement des frères bordelais, il n'est pas pour autant impérieux. En cela, les loges bordelaises font preuve d'une certaine libéralité qui ne se rencontre pas dans tous les orients du royaume. Céline Sala constate que les loges roussillonnaises observent un respect scrupuleux de ce critère d'âge : aucun membre des loges du Roussillon n'est initié à un âge inférieur aux normes données par le Grand Orient. Ce respect est même renforcé par la faible présence d'individus âgés de moins de 30 ans parmi les ateliers du Roussillon sous l'Ancien Régime[1]. Le cas bordelais n'est toutefois pas unique, Michel Taillefer relève un phénomène identique parmi les loges toulousaines[2].

Le recrutement maçonnique bordelais parmi les élites parlementaires et maritimes peut favoriser ce phénomène d'initiation précoce. Il n'est pas rare de voir un négociant envoyer ses fils en formation dans des comptoirs étrangers[3], l'appartenance maçonnique devenant un vecteur de solidarité et d'accueil. Il en est de même pour les capitaines de navire. C'est ce motif de voyage qui légitime la loge de l'*Alliance* à accorder une initiation ou une montée en grade plus tôt que prévu, déclarant « vouloir donner à [ses] louveteaux la faculté de pouvoir voyager avec l'agrément qui résulte d'un travail aussi respectable qu'utile »[4]. Le monde de la magistrature est également présent parmi les jeunes individus qui reçoivent l'initiation plus précocement que les normes prescrites comme cela se pratique dans les cours bordelaises à l'image du cas de Montesquieu.

La *Française* intègre quant à elle dans ses règlements les exceptions valables pour ses louveteaux[5], rappelés lors des délibérations de la loge de discipline tenue le 10 décembre 1789 : « les louveteaux, enfants des membres de la loge, peuvent être admis à partir de l'âge de seize ans mais n'auront que la voie consultative jusqu'à l'âge de vingt ans et ne pourront atteindre le sublime grade que ayant fini leur vingt-quatrième année »[6]. Sur les tableaux des loges locales, seuls trois frères sont présentés comme des louveteaux mais ils sont plus nombreux face au profil des membres et leurs dynamiques familiales. Auguste Journu est initié à l'*Amitié* en 1783 avant l'âge requis par l'obédience, Pescheur et Dujardin, tous deux membres de la *Française*, demandent quant à eux l'ouverture de la

[1] Sala C., *Les francs-maçons en terres catalanes, op. cit*., p. 245.
[2] Taillefer M., *La Franc-maçonnerie toulousaine, op. cit*.
[3] Angiolini F., Roche D. (dir.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, éd. EHESS, 1995.
[4] GODF AR 113-2-816 f°23, le 3 décembre 1782.
[5] GODF AR 113-2-447 f°, 10 mars 1787, « rappel des règlements concernant l'affiliation des louveteaux ».
[6] GODF AR 113-2-447 f°31v°, le 10 décembre 1789.

loge pour leurs fils en 1788. Au-delà de ces mentions spécifiques de louveteaux, ce sont douze frères qui sont initiés entre seize et vingt ans, c'est-à-dire avant l'âge recommandé par le Grand Orient[1]. Deux d'entre eux ont seize ans, deux ont dix-neuf ans lors de leur initiation aux mystères, et huit sont âgés de vingt ans lors de la cérémonie. Ils appartiennent aux milieux du négoce et de la marine, des offices à l'exception de deux d'entre-eux qui sont des musiciens, appréciés pour leur talent.

Respecter le critère d'âge n'est pas l'unique condition pour pouvoir accéder à un temple maçonnique. Tout profane doit répondre de ses bonnes mœurs dans la vie civile et justifier de ressources financières suffisantes. Chaque profane doit être proposé par un des frères de l'atelier pour pouvoir entrer. Le proposé fait ensuite l'objet d'une enquête qui est menée par deux ou trois commissaires envoyés par la loge pour se renseigner sur « la bonne vie et les bonnes mœurs » de l'impétrant. Cette étape est parfois omise quand la réputation précède le proposé, surtout s'il est connu par de nombreux membres de la loge. C'est le cas du profane Godefroy Estebe, âgé de 33 ans, de profession inconnue, qui est proposé le 12 avril 1787 au sein de l'*Anglaise* par Léonard Martin lui-même initié depuis deux mois. « Les mœurs et la vie [de Estebe] sont connues de presque tous les frères, il n'y a pas lieu d'envoyer des commissaires »[2] prononce l'atelier ; et ce cas est loin d'être isolé parmi les loges. La proposition se faisant sur le principe de la cooptation, les nouveaux frères ne sont alors pas des inconnus. Ces préliminaires d'enquête, lorsqu'ils sont exécutés, confirment ou infirment la validité de la proposition d'initiation ou d'affiliation d'un nouveau membre. Une fois cet obstacle levé, le nom du proposé est soumis au vote des membres de la loge par ballotage. Le votant place dans l'urne une boule blanche pour signifier son accord, une boule noire s'il refuse. Deux boules noires suffisent à refuser l'initiation du profane. Après un premier refus, le profane peut demander à renouveler le vote à deux occasions, lors de tenues suivantes. Il arrive que le vote se modifie, à la suite d'éclaircissements délivrés par le profane lui-même ou apportés par des enquêtes plus approfondies. Néanmoins, si les deux votes suivants prononcent un même verdict négatif, le profane est dans l'obligation d'attendre trois à six mois avant de pouvoir solliciter de nouveau son initiation s'il le souhaite. C'est le cas des profanes

[1] Il s'agit de Daniel Bierre, François Aumailley minor, Pierre Dupont, Michel Papon, Pierre Cazenave, Henry Romberg, Serguei Lorentz et Jean-Baptiste Rossignol à l'âge de 20 ans ; Paulin Dupuy et Martin Marchand à l'âge de 19 ans ; Pierre Roques minor et Jean-Pierre-Hercule Darvoy âgé de 16 ans.
[2] GODF AR 113-2-101 f°80.

Augustin Gouges, Dusson ou Baudouin qui sont renvoyés ballot après ballot au sein de l'*Anglaise* au cours de l'année 1788 à cause des compte-rendus d'enquête défavorables.

Une fois initié au grade d'apprenti, le frère suit un parcours maçonnique qui lui permet de gravire les échelons : compagnon puis maître. Cette progression le long de « l'échelle maçonnique » fait l'objet d'indications par les obédiences centrales et les loges elles-mêmes dans leurs règlements. La réception à chaque grade doit en théorie respecter un délai suffisant afin que l'impétrant ait reçu les mystères liés à chaque étape de l'initiation. Toutefois, il arrive que ces règlements soient assouplis lorsqu'un nouvel initié demande à obtenir tous les grades d'apprenti à maître le plus rapidement possible, souvent avant de partir en voyage. Lorsque l'*Alliance* enregistre dans ses registres le 14 mai 1780, « la montée en grade du profane Jean Sudre sera plus rapide que les règlements ne le prévoient car il part bientôt en voyage » ; elle met en avant une pratique commune à toutes les loges. L'*Anglaise* y concourt lorsqu'elle inscrit qu'« en considération du prompt départ du frère Jean Langevin, il lui sera accordé le grade de compagnon et de maître demain »[1]. Ce capitaine de navire est initié au grade d'apprenti le 18 juin 1788, il reçoit les grades de compagnon et de maître le 22 juin, quatre jours plus tard. Les réceptions aux trois grades le même jour obligent la loge qui reçoit ces frères à s'ouvrir successivement en loge d'apprenti, puis en loge de compagnon et enfin en loge de maître afin d'accorder les grades successifs au nouveau frère.

Cette mobilité maçonnique accélérée n'est pas rare, elle promeut l'intégration par la franc-maçonnerie et dilate les espaces maçonniques par le voyage. À travers les livres d'architecture des loges bordelaises, ce cas de figure est régulier. L'*Anglaise*, la *Française* ou la loge irrégulière la *Saint Esprit* pratiquent cette initiation accélérée à diverses reprises. Ce sont vingt-six frères qui sont relevés dans les registres dont la majorité appartient à l'*Anglaise*. Ils ont pu ainsi découvrir les mystères des trois grades en un temps très court : l'initiation leur permet de s'intégrer dans un espace d'accueil et d'entraide tant au départ qu'à l'arrivée. La plupart de ces voyages semblent motivés par des raisons professionnelles. Les professions sont rarement mentionnées, toutefois quand elles le sont, il s'agit en grande majorité de capitaines de navire puis des négociants liant mobilité maçonnique et mobilité professionnelle. La place portuaire bordelaise justifie sans nul doute cette répartition professionnelle : le départ vers l'océan scande la vie de

[1] GODF 113-2-101 f°162v° le 17 juin 1788.

ces hommes qui recherchent des structures sociables et d'accueil qu'ils trouvent au sein de la maçonnerie. À travers l'initiation et le certificat maçonnique, la franc-maçonnerie s'impose comme un espace de solidarité fraternelle qui dépasse les frontières géographiques et politiques.

Ces frères, nouveaux initiés ou membres anciens sont organisés selon une hiérarchie définie. Celle-ci, présente dans l'atelier, est également liée à l'organisation interne et est exercée par les officiers qui représentent la structure administrative de cette société initiatique. Les officiers des loges, dont le nombre peut varier selon l'importance de l'atelier, organisent et structurent l'espace maçonnique au sein du temple. Structurés, les officiers sont ordonnés sous le regard du vénérable, le premier officier de l'atelier : l'élévation au rang d'officier est réservée aux seuls maîtres. Chacun possède des attributions qui sont propres à son statut.

Dans les loges bordelaises les offices suivants sont attribués :

Vénérable
Premier Surveillant
Deuxième Surveillant
Terrible ou expert, parfois examinateur
Orateur
Secrétaire
Trésorier
Garde des Sceaux et des Archives
Maître de cérémonies
Tuileur
Hospitalier ou aumônier
Maître d'hôtel
Architecte
Econome
Architecte

Adjoints pour le secrétaire, le trésorier et l'orateur.

4.1.1 Tableau des offices dans un atelier maçonnique

Au sommet de l'atelier se trouve donc le vénérable. Selon les statuts, il est responsable de la convocation des tenues et de l'ouverture des travaux lorsque la loge est bien couverte, c'est-à-dire au-fermée aux yeux des profanes. Il est en charge de l'administration de la loge et de la bonne tenue des autres officiers. Dans la continuité des règles édictées par le Grand Orient de France, afin d'éviter la patrimonialisation d'une loge il est officiellement élu annuellement à partir de 1773 par un vote à bulletin secret de la part des membres de l'atelier lors de la fête de la Saint-Jean. Fortement représentées à Paris, ces loges qui prennent le nom de leur vénérable à vie sont aussi présentes au sein de l'orient bordelais. Néanmoins, elles disparaissent au milieu du siècle, devançant les normes édictées par l'obédience parisienne. La loge du *Vénérable Lavie* et la loge du *Vénérable Cursol* ont ainsi disparu de l'orient bordelais après une existence éphémère. La nomination du vénérable n'a pas toujours été pratiquée par un vote, lors des premières années d'existence de l'*Anglaise* le choix est davantage lié à la nomination directe par le prédécesseur ou la cooptation qu'à une élection. C'est à l'occasion de la fête solsticiale d'été que l'*Anglaise*, comme toutes les loges, organise le remplacement de son vénérable. Le vénérable encore en charge Coppe, par la voix de son représentant Bradshaw propose alors à la loge deux frères pour le remplacer : les frères Sohl et Lemoine. Cette proposition est validée par les frères qui choisissent parmi ces deux noms leur nouveau vénérable à l'issue d'un vote à la majorité. Le scrutin se déroule en l'absence des deux candidats, qui ne peuvent revenir dans le temple qu'une fois les suffrages exprimés[1].

Dans les différentes loges bordelaises du siècle ce sont plus de quatre-vingt frères qui ont exercé la charge de vénérable : la stabilité en charge est reconnue y compris après les directives du Grand Orient de France d'élections annuelles qui reconduisent nombre d'officiers. Ces vénérables sont connus essentiellement par les tableaux de loge qui sont envoyés vers l'obédience centrale. Certains d'entre eux ont davantage marqué leur loge, par leur prestige personnel ou par des aspects plus négatifs du fait de troubles qui ont pu naître lors de leur charge ou de leur gestion maladroite de la loge. Le frère Benoit Chicou Saint-Bris capitaine et négociant, est reconnu pour la longueur de son vénéralat. Mais

[1] BNB Minsk 091/85, le 16 juin 1743, *Anglaise*.

c'est aussi sous sa direction que la loge *Anglaise* connaît des difficultés majeures qui aboutissent à la scission de l'atelier. En 1781, il reconnaît l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* et accepte la proposition du Grand Orient de France d'installer ce nouvel atelier régulier, ne tenant pas compte de l'hostilité manifestée par la moitié des membres de son atelier et des loges de la circonférence. L'irrégularité de la cérémonie et les contestations sont des motifs qui précédent la séparation d'une partie de ses membres qui fondent par la suite l'atelier de la *Vraie Anglaise*. L'abbé Lapause qui a mené le mouvement de contestation au sein de l'*Anglaise* devient le vénérable du nouvel atelier.

Le prestige d'un frère rend l'exercice du vénéralat plus honorifique, celui-ci rejaillissant sur toute la loge. Le frère Leberthon, issu d'une famille parlementaire prestigieuse, exerce une carrière au Parlement, conseiller après un doctorat en droit décerné dans les fastes puis président à mortier, il est enfin Premier président du Parlement de Bordeaux en 1766. Membre de la *Française* depuis 1773, il en est le vénérable d'honneur[1] depuis la fin des années 1770 jusqu'à sa mort. Cette charge particulière reflète l'honneur ressenti par la loge de compter parmi ses membres un représentant si prestigieux de la société locale. Sa carrière maçonnique est fulgurante, d'autres frères suivent un parcours plus lent. C'est le cas de George Boyd, négociant irlandais, membre de l'*Anglaise* en 1743, il devient le vénérable de son atelier après plus de vingt ans d'initiation, en 1766 : il illustre une carrière maçonnique progressive. Sa pérennité au sein de la loge explique son élection, tout comme pour Joseph Goudal au sein du même atelier. Initié à l'*Anglaise* en 1746, il reste membre de la loge jusqu'à son décès en 1783, ayant presque quarante ans de vie maçonnique. Par sa présence régulière, son activité maçonnique, il est élu vénérable de l'*Anglaise* à quatre reprises.

En effet, les élections annuelles lors de la fête de la Saint-Jean d'été n'empêchent pas le renouvellement en charge du vénérable sortant immédiatement ou bien quelques années plus tard. Le vénérable appartient au noyau actif de la loge, il participe aux activités maçonniques et dynamise les liens de la loge. À travers les tableaux de loge, se perçoit partiellement la durée de charge de cet office prestigieux. Au sein de la loge de l'*Amitié,* loge du négoce et de la mer, le renouvellement des vénérables est plus régulier, du fait du profil socio-professionnel même de ses membres. L'ouverture maritime et

[1] Le vénérable d'honneur est un statut qui apparaît régulièrement sur les tableaux présentés par les loges. Cette dignité est accordée seulement à un frère qui a déjà exercé auparavant la charge de vénérable. Leberthon est vénérable d'honneur.

étrangère de la loge ne favorise pas le maintien en charge des officiers du fait des activités professionnelles de ses membres. Tous les vénérables dont nous avons connaissance n'ont exercé leur charge qu'une seule année, à l'exception notable de Gabriel de Basterot, conseiller au Parlement et initié en 1777. Ce dernier est élu vénérable à trois reprises : en 1781, puis en 1787 et 1788. N'appartenant pas au négoce, membre éminent du Parlement, il est ancré dans l'environnement bordelais, ce qui explique ses réélections. Au sein des autres ateliers locaux, la pérennité en charge n'est pas exceptionnelle, la *Française* respecte les directives du Grand Orient de France et procède à des élections annuelles de ses officiers, tout en investissant de nouveau le vénérable sortant par la voie des suffrages. Le jeune atelier de l'*Essence de la Paix* élit à sa tête pendant ses trois ans d'existence le même frère, Jean-Baptiste Labelle entre 1787 et 1789. Les ateliers de campagnes, par le faible renouvellement de leur recrutement privilégie également la stabilité des officiers : la *Saint Martin* de Pauillac élit de 1783 à 1788 le notaire François Mondeguerre. La taille réduite des ateliers conduit ces derniers à renouveler aux mêmes offices les frères sortants de charge.

L'incomplétude des sources ne permet pas d'aller au-delà de ces premiers constats ni de distinguer une politique volontaire de stabilité.

La loge est organisée selon une hiérarchie définie, dans laquelle le frère progresse par ses mérites et ses qualités, d'abord au sein des trois grades, depuis l'apprenti au maître, puis au sein des offices qui encadrent la loge. L'élévation comme officier suit un parcours honorifique jusqu'au sommet avec l'élection comme vénérable. Toutefois, certains frères et officiers ne sont pas dans la recherche effrénée de monter les grades des offices: nombre d'entre eux restent à leur office de secrétaire ou trésorier plusieurs années, concluant par cette pérennité leur vie maçonnique et leur intérêt au bon fonctionnement de l'atelier. Mais il existe tout de même un parcours dans l'élévation maçonnique. Il n'est pas rare que le premier surveillant devienne vénérable l'année suivante.

En effet, le vénérable est soutenu dans son encadrement de la loge par plusieurs officiers dont les premiers sont les surveillants : le premier surveillant et le second surveillant. Ils interviennent après le vénérable dans les affaires de la loge. Le premier surveillant est le frère qui remplace le vénérable en cas d'absence, il est l'officier qui encadre les frères compagnons, tandis que le second surveillant est responsable des frères

apprentis. Ce sont les surveillants qui accordent aux frères présents la possibilité de demander la parole en loge.

L'orateur est, comme le nom de son statut le laisse envisager, le frère qui prononce les discours en loge notamment lors des célébrations importantes comme les fêtes solsticiales ou les cérémonies d'installation. Il est aussi l'officier chargé de veiller au bon respect des règlements, qu'il s'agisse des règlements généraux de l'obédience ou les règlements particuliers de la loge.

Le secrétaire est responsable de la correspondance de la loge, du courrier : il est la plume de l'atelier vers l'extérieur et le gardien de la mémoire de la loge. Il est l'officier qui rédige les procès-verbaux des tenues inscrits dans les livres d'architecture après que ces derniers aient été approuvés en loge par les frères. Sa charge est centrale dans la vie de l'atelier. De nombreux secrétaires d'ateliers exercent leur charge plusieurs années, ayant démontré leurs capacités à cette charge. C'est le cas d'Abraham Carrad au sein de l'*Anglaise* qui est secrétaire de 1765 à 1771 puis de nouveau de 1779 à 1780. Négociant, les registres lui sont familiers. Pierre Bernon est le secrétaire de la *Française d'Aquitaine* trois années durant jusqu'à la Révolution ; au sein de l'*Amitié* c'est Laurent Faures qui exerce cette charge de 1776 à 1781 avant d'être élu premier surveillant. L'activité de plume n'est pas systématiquement orientée par la profession civile. Si nombre des secrétaires connus dans les loges bordelaises appartiennent au monde de la loi, les négociants ou même parfois quelques marchands ne sont pas rares. Sur les 82 secrétaires dont nous avons connaissance, un tiers sont des négociants ou marchands, et un tiers appartient aux professions de la plume, avocats, notaires, greffiers. Dans cette activité administrative, le frère secrétaire peut obtenir le secours de l'officier garde des sceaux et des archives. Ce dernier authentifie du sceau de la loge tous les échanges et les tableaux envoyés par l'atelier. Il conserve également tous les registres et correspondances de la loge, dans le local du temple ou dans sa demeure particulière. Les archives, mémoire de la loge et symbole de sa légitimité, sont sources d'enjeux importants lors de tensions internes. Des rapports indiquent que la possession des archives permet aux frères divisés d'appuyer la justesse de leurs réclamations[1]. Cette charge ne se retrouve pas systématiquement dans tous les ateliers, elle peut être exercée par le secrétaire ou par un des premiers officiers de la loge.

[1] En 1784, le coffre contenant les archives de l'*Anglaise* est brisé lors des troubles internes qui agitent l'atelier ; GODF AR 113-2-96 f°68.

Le trésorier, lui, est responsable des comptes de la loge. Il est en charge de récolter l'ensemble des cotisations, de procéder aux frais nécessaires pour l'entretien de la loge et les dépenses autres. Cette responsabilité l'oblige à tenir des comptes réguliers et de les confier à un audit tous les six mois, au moment des fêtes de la Saint-Jean. Nous avons pour les loges bordelaises la possibilité de connaître certains comptes de loges qui permettent de mieux appréhender les contingences de leur vie matérielle au siècle des Lumières[1]. Cette charge de trésorier est fréquemment accordée plusieurs années consécutives à un même frère, qui y démontre ses capacités de gestionnaire et son efficacité. Ainsi à l'*Amitié* le frère négociant Jacques Monrény pendant toute la décennie 1780 ou Jean Pelissier ou Antoine Schröder sont élus pendant trois ans successifs chacun. Au sein de l'*Anglaise,* c'est Abraham Lawton qui est dans cette situation pérenne à la tête de la trésorerie de sa loge. Pierre Delié occupe cette fonction au sein de l'*Alliance* qui est une loge non constituée par le Grand Orient; elle compte un nombre raisonnable de frères ce qui permet de comparer les impératifs financiers et les moyens disponibles entre une loge majeure et un atelier plus modeste. En effet si la richesse des comptes des loges dépend aussi du nombre de frères cotisants, le rôle du trésorier apparaît essentiel dans la bonne tenue d'un atelier, quelle que soit la taille de ce dernier.

Le trésorier est secondé dans ses taches financières par l'hospitalier, ou appelé parfois l'aumônier, responsable des dépenses liées aux activités de solidarité et de philanthropie de la loge. La boite des pauvres circule à chaque tenue, elle est dissociée des ressources de la loge et les sommes sont distribuées indépendamment de celles-ci. En sus de ces activités, le frère hospitalier est désigné pour rendre visite aux frères malades, ou appuyer les familles de frères qui sont en difficulté.

Au sein de la loge même, d'autres charges existent afin de mener à bien les affaires maçonniques. Ainsi le frère terrible, ou l'expert comme on le voit mentionné régulièrement, est chargé de l'aspect rituel des travaux menés en loge. Il est responsable de vérifier les qualités maçonniques des frères qui se présentent sur le parvis du temple. Dans la même perspective il accompagne les nouveaux initiés dans leur voyage initiatique. Si le frère terrible est responsable de l'aspect rituel des travaux, le frère tuileur est lui chargé de veiller au respect de la sécurité de l'atelier et du maintien du secret face aux profanes. Il est chargé de couvrir le temple, c'est-à-dire, de le fermer aux yeux non initiés. Une fois un frère initié ou certifié de son appartenance maçonnique, il est pris en

[1] Les comptes des loges de l'*Amitié,* la *Française* et l'*Alliance* sont partiellement connus.

charge par le maître de cérémonies. Cet officier est chargé d'amener le visiteur dans la loge selon le respect des rituels, « le frère visiteur a subi les interrogations et les voyages d'usage »[1]. Il ne doit pas être confondu avec le maître d'hôtel quand cette charge existe.

Le maître d'hôtel est responsable de l'organisation et de la bonne tenue des banquets et des agapes fraternels qui se tiennent de plus en plus fréquemment dans le local du temple au cours du siècle. Cette tendance est renforcée par le fait que les ateliers s'installent de manière pérenne dans des locaux aménagés pour accueillir les loges et répondre à leurs besoins. Ces locaux sont de la responsabilité de l'architecte, officier qui n'apparaît pas systématiquement dans les ateliers bordelais. L'architecte est chargé de veiller au bon entretien des locaux et de leur équipement, tant pour les affaires maçonniques que pour les contingences matérielles qui relèvent du quotidien comme l'approvisionnement en bois de chauffe, luminaires ou l'achat des ustensiles de cuisine. Cette charge n'apparaît sur les tableaux des loges bordelaises qu'à la fin de la décennie 1770 alors que les loges s'installent définitivement dans des locaux et les équipent.

Dans les tableaux d'officiers est également désigné le député, qui est le représentant de la loge nommé auprès du Grand Orient de France. Ce dernier n'appartient pas systématiquement à la loge qui l'appointe comme son représentant, d'autant qu'il n'est pas rare qu'un député auprès du Grand Orient de France soit signalé pour représenter plusieurs loges qui n'appartiennent pas au même orient.

Profession	Inconnu	Monde de la loi	Monde du commerce	Clergé	Militaire	Profession libérale
79	8	32	33	2	2	2

Profil du Vénérable des loges bordelaises

Ce sont les élites du monde du négoce ou des cours souveraines locales qui dominent le profil des frères élus vénérables de leur loge de manière évidente. Élites profanes ils sont aussi représentants des sommets de la hiérarchie de l'atelier.

Profession	Inconnu	Monde de la loi	Monde du commerce	Clergé	Militaire	Profession libérale	Artisanat supérieur
68	14	11	34	0	1	4	5

Profil du Trésorier des loges bordelaises

[1] GODF AR 113-2-443 f°7v°, *Française* le 22 juillet 1784.

Le monde du commerce et le grand négoce représentent la moitié des frères élus come trésoriers, sachant manier les chiffres et les livres de compte, leur élection semble logique.

Profession	Inconnu	Monde de la loi	Monde du commerce	Clergé	Militaire	Profession libérale	Artisanat supérieur
78	12	35	16	5	2	4	4

Profil de l'Orateur des loges bordelaises

À la charge d'orateur le monde de la loi et du Parlement dominent, les représentants ayant une compétence oratoire reconnue, mais il ne faut toutefois pas en exagérer la sur-réprésentation, les négociants sont nombreux à cet office maçonnique.

4.1.2 Profil sociologique de certains offices des ateliers bordelais

La structure des loges bordelaises est celle de tous les ateliers, organisée selon une hiérarchie initiatique et une hiérarchie administrative. Selon l'importance des ateliers toutefois, tous n'ont pas le même nombre d'officiers, seuls les premiers, le vénérable secondé par ses deux surveillants, l'orateur et le secrétaire ainsi que le frère terrible sont constants. L'ordre est assuré dans les temples maçonniques, il est nécessaire pour maintenir le bon fonctionnement des ateliers et offrir aux frères un espace policé et harmonieux.

3-Un noyau actif, faire vivre l'atelier

À travers les tableaux que les loges fournissent annuellement au Grand Orient de France, que ce soit les tableaux des seuls officiers ou les tableaux de tous les membres, se constate une forte attractivité de la franc-maçonnerie sur la scène bordelaise. L'offre maçonnique locale est vaste, ce sont plus de dix loges en activité au cours de la décennie 1780. Parmi celles-ci quelques ateliers s'imposent comme figures majeures dont l'*Amitié* qui recrute largement au sein des élites du négoce et des communautés étrangères. Au sortir de la guerre d'Indépendance américaine elle peut inscrire sur ses colonnes plus de trois cents frères. Au sein du temple, les frères inscrits sur les tableaux sont des membres

effectifs de l'atelier et doivent donc en respecter les principes et assister aux tenues, montrer leur assiduité. Le rythme et la fréquence des tenues varient selon les loges, mais la fréquence hebdomadaire est courante. Parmi les trois cents noms inscrits au sein de l'*Amitié* en 1783 combien sont-ils à réellement se présenter aux porter du temple et participer régulièrement à la fraternité maçonnique ? Si trois cents quinze frères sont recensés sur le tableau de 1783, dans la réalité tous ne se sont pas rendus ensemble dans l'atelier. Dans ces effectifs plusieurs frères y voient une adhésion de circonstance, une affiliation d'opportunité. La loge fonctionne essentiellement autour d'un noyau central qui dynamise les activités de l'atelier et le fait vivre. Au sein de l'*Amitié*, ce noyau actif compte entre trente et cinquante membres. Ce sont eux qui sont présents lors des tenues hebdomadaires, parmi eux que sont élus les officiers.

Amitié	1759	1760	1766	1767	1770	1776	1777	1778	1782
Effectifs	8	6	67	9	12	153	170	164	205

1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789
315	31	38	34	43	40	19

4.1.3 Nombre de frères inscrits sur les tableaux de l'*Amitié*[1]

Cette dynamique d'activité est fréquente dans l'ensemble des cellules maçonniques de l'orient et ne dépareille pas des mouvements observés dans les loges du royaume.

Cette fréquentation reste difficile à appréhender du fait des carences documentaires, néanmoins à travers les procès-verbaux et les livres d'architecture quelques pistes nous amènent à penser qu'un noyau actif faisait vivre l'atelier maçonnique autour duquel gravite à plusieurs échelles les autres membres, membres réguliers, membres occasionnels et ceux que nous pourrions qualifier de membres « d'opportunité » qui profitent d'une visite ou d'un déplacement ou encore qui instrumentalisent la sociabilité fraternelle. Ces membres exceptionnellement présents apparaissent dans les tableaux exhaustifs de membres, mais bien qu'ils soient davantage que de simples noms apposés sur les colonnes ils participent peu à la vie de l'atelier, ils appartiennent à une nébuleuse fraternelle.

[1] L'ensemble des tableaux sont réalisés selon les sources disponibles et consultés à ce jour.

C'est autour de la cellule centrale et du premier cercle qui gravite régulièrement dans la loge que notre attention se porte.

La *Française* qui tend comme l'*Amitié* à se revendiquer comme loge-mère du fait de son ancienneté et de son importance recrute néanmoins un effectif moins important que la précédente. Au long de la décennie 1780, ce sont entre trente-cinq et vingt frères en moyenne qui sont inscrits membres de l'atelier, un pic a été atteint au cours de la guerre d'Indépendance américaine en 1780 puisque soixante-sept membres sont inscrits sur ses colonnes. C'est d'autant plus remarquable que les chiffres diminuent de moitié l'année suivante alors qu'une partie de ses membres se séparent pour installer le nouvel atelier sous le nom de *Française d'Aquitaine*. Cette nouvelle cellule qui s'installe fait preuve d'une stabilité de son recrutement et de son activité, comme le démontre les tableaux qu'elle envoie à ses correspondants.

Parmi les sources et tableaux, nous ne pouvons qualifier de manière certaine l'étoffe de la cellule centrale active qui anime la vie de l'atelier mais l'on peut supposer à travers le parcours de la loge et de ses membres que les effectifs sont très largement et régulièrement présents lors des tenues.

Française	1746	1760	1767	1777	1779	1780	1781	1786	1788
Effectifs	32	16	10	21	57	77	33	17	29

4.1.4 Nombre de frères inscrits sur les tableaux de la *Française*

Française d'Aquitaine	1781	1786	1787	1788	1789
Effectifs	43	48	33	57	57

4.1.5 Nombre de frères inscrits sur les tableaux de la *Française d'Aquitaine*

Certaines loges comme la *Sincérité* ou l'*Alliance* renvoient leurs décisions ou même leurs tenues car un trop faible nombre de frères sont présents et oblige la loge à être reportée ultérieurement. Les difficultés personnelles, le manque d'assiduité et les complications que doivent surmonter ces ateliers en situation précaire au sein de l'orient expliquent cet ajournement. L'*Alliance* entre 1782 et 1783 oscille alors entre 5 et 15 frères présents lors des tenues.

Pour la loge-mère de l'orient il est davantage possible de percevoir la réalité de la présence maçonnique des frères lors des tenues ouvertes par l'atelier chaque semaine.

Anglaise	1752	1779	1780	1782	1783	1786	1787	1788	1789
Effectifs	59	8	43	53	28	29	44	42	11

4.1.6 Nombre de frères inscrits sur les tableaux de l'*Anglaise*

En 1786 ce sont en moyenne vingt-quatre frères qui sont présents lors des réunions hebdomadaires pour des effectifs qui s'établissent à vingt-neuf membres cette année. La présence des membres est donc importante et régulière. L'année suivante la loge oscille du simple au quintuple, entre sept et quarante-cinq frères présents dans la loge, tandis que la moyenne de frères présents s'établit à vingt-deux membres lors des soixante-huit réunions tenues cette année. Le sommet de la présence est atteint lors de la fête de la Saint-Jean d'été où tous sont présents, image d'une union fraternelle lors des agapes maçonniques. En 1788, la moyenne des présents reste stable, ce sont vingt-deux frères en moyenne qui participent aux activités régulières de l'atelier, soit environ la moitié des frères inscrits sur le tableau qui fait état dans son envoi au Grand Orient de France de quarante-deux membres. La pérennité de cette assiduité fraternelle démontre la solidité d'un noyau fort de vingt à trente membres, autour desquels gravitent une dizaine de frères présents plus occasionnellement au sein de l'atelier.

Essence de la Paix	1787	1788	1789
Effectifs	21	38	13

4.1.7 Nombre de frères inscrits sur les tableaux de l'*Essence de la Paix*

Saint Esprit	1770	1771	1786
Effectifs	17	8	16+17 visiteurs

4.1.8 Nombre de frères inscrits sur les tableaux de la *Saint Esprit*

L'absentéisme est présent mais il semble accepté par les loges qui fonctionnent en se reposant sur leurs membres les plus impliqués qui assurent la pérennité et la vie pratique de l'atelier. Les jours et les heures des tenues sont choisis pour répondre aux contingences professionnelles et familiales des membres et leur permettre d'assister autant que possible aux réunions fraternelles.

II-Les rythmes de l'atelier, les temps de l'Art Royal

Espace fermé au monde profane, l'atelier maçonnique dispose d'un temps qui lui est propre. Ce rythme maçonnique strcuture les pratiques maçonniques : rythme initié tout autant que rythme profane, les heures des tenues répondent au calendrier des activités des frères afin de permettre leur présence active. Si dans un premier temps, les réunions se tiennent souvent selon un calendrier habdomadaire ou mensuel fluctuant, progressivement ces temps des loges se structurent plus régulièrement, les réunions se tiennent à jour et heure fixe, insérées dans les pratiques de la ville et de la sociabilité des membres. Ces rythmes maçonniques sont autant ceux des activités quotidiennes des loges que les temps forts particuliers qui sont orchestrés selon un temps proprement maçonnique, notamment les grandes fêtes de la franc-maçonnerie ou les célébrations plus particulières.

1-« Ouvrir le temple aux formes indiquées »

Les réunions des tenues de chaque atelier doivent être régulières : la fréquence et l'heure sont définies par les règlements internes. Susceptibles d'être modifiées, il faut s'assurer en sus que le jour et l'heure ne concurrencent pas les obligations civiles des frères afin que tous puissent répondre à la convocation. Une tenue est effectivement convoquée par le vénérable ou son représentant, de manière orale lors de chaque réunion ou bien par l'envoi d'un billet précisant les informations utiles. Le billet, dans un souci de secret et afin de s'assurer de sa bonne transmission, n'utilise que peu les réseaux postaux, il est porté par un frère commissionné, le secrétaire ou par le frère servant.

Ainsi, au long de leur existence les loges modifient à plusieurs reprises leur horaire de tenues. Ce changement peut suivre le rythme des jours au cours de l'année, l'heure change selon les saisons et l'ensoleillement, plus tardive en été qu'en hiver, c'est ainsi que l'*Anglaise* en 1746 modifie les heures de ses tenues pour l'été. Elle peut aussi être modifiée pour s'adapter aux obligations profanes des membres.

10h	*Anglaise* en 1782 le dimanche
12h	Pauillac en 1785 *Française d'Aquitaine* en 1786-87-88-89
14h	*Anglaise* en 1745 et 1746 pour une tenue de banquet le dimanche à la campagne
15h	*Française d'Aquitaine* en 1786 le dimanche
16h	*Anglaise* en 1746 en hiver, en 1782 *Française* en 1783 *Saint Esprit* en 1788
17h	*Saint Esprit* en 1770-71 + 1786 dimanche *Anglaise* en 1749*,* en 1783 ; 17h30 en 1747 *Française* en 1771 *Française d'Aquitaine* en 1786 *Alliance* en 1783
18h	*Saint Esprit* en 1771 *Anglaise* en 1746 en été
19h	*Anglaise* en 1747
21h	*Anglaise* en 1783

4.2.1 Mentions des horaires des tenues

La grande majorité des tenues sont convoquées entre 16 heures et 18 heures de l'après-midi, après les obligations profanes, essentiellement professionnelles, des frères. Le témoignage du négociant juif Gradis, qui n'est donc pas franc-maçon, mais qui représente la communauté négociante détaille sa journée passée au comptoir de 6 heures à 18 heures avec une pause vers 11 heures du matin pour se rendre à la bourse. Cette longue journée de travail est aussi celle des négociants initiés. Les parlementaires sont aussi occupés tout au long de leur journée, tout comme les avocats ou les notaires. Le choix d'une tenue en fin de journée est une question d'adaptation aux contingences profanes des frères afin de

leur offrir la possibilité de se rendre dans le temple à chaque convocation, l'assiduité étant un devoir essentiel du maçon.

Si l'heure de la convocation des tenues varie, elle est néanmoins comprise dans un calendrier quotidien adapté. Comme l'heure de convocation, le jour de réunion est aussi varié selon les différents ateliers locaux mais aussi au sein des ateliers eux-mêmes qui modifient ce jour de tenue à plusieurs reprises. De plus, si les sources comme les registres des loges et les livres d'architecture nous informent du jour choisi par le vénérable pour réunir les frères, cela ne signifie pas systématiquement que ce jour est celui défini par les règlements des loges. Elles peuvent se réunir hebdomadairement ou bimensuellement voir mensuellement. Il arrive qu'un atelier ouvre son temple plusieurs fois par semaine, toutefois cela reste rare et motivé par des événements exceptionnels.

Lundi	***Française*** 1783 à 1789 *Anglaise* en 1786-87 (annexes) *Française d'Aquitaine* en 1786-88 *Saint Esprit* en 1771 *Alliance* en 1780
Mardi	***Anglaise*** en 1732 ; 1782-84-86-87-88-89 *Saint Esprit* en 1788 *Française d'Aquitaine* en 1788 *Alliance* en 1779 ***Étoile Flamboyante aux Trois Lys*** en 1788-89
Mercredi	*Française* en 1765, 1771 *Anglaise* en 1787-88 ***Française d'Aquitaine*** en 1786-87-88 *Anglaise* en 1732
Jeudi	*Étoile Flamboyante* en 1788-89 *Anglaise* en 1732, 1786-87-88-89 ***Saint Esprit*** 1770-71-1786 *Alliance* en 1780
Vendredi	*Française d'Aquitaine* 1786 1789 *Française* 1786 *Alliance* 1779-1780
Samedi	*Française* 1784-1785-86 *Saint Esprit* 1788 *Étoile Flamboyante* 1789 *Anglaise* 1789-87 *Saint Esprit* 1786-88 *Française d'Aquitaine* 1786
Dimanche	*Française* 1788 *Anglaise* 1782-1783-87-88-89 *Alliance* 1775-1779-80 *Anglaise* 1746-47 *Saint Esprit* 1770-71-1786 *Française d'Aquitaine* 1786 *Étoile Flamboyante* 1780-88-89

4.2.2 Jours des réunions des tenues des loges bordelaises

(en gras les jours réguliers sur une longue période)

Les convocations le samedi et le dimanche[1] correspondent davantage à des loges de banquet que des tenues initiatiques alors que la plupart des loges procèdent à des convocations les jours de fin de semaine où les obligations profanes sont moins nombreuses. De manière générale, les loges évitent de faire chevaucher le même jour leur tenue. Celles-ci ne partagent pas les mêmes temples, toutefois cette considération peut être celle du respect pour chacun des ateliers et pouvoir offrir aux visiteurs francs-maçons un panel quotidien de tenues. Les loges majeures peuvent recevoir des visiteurs qui se rendent successivement dans les différents temples. Ces visites sont d'ailleurs parfois l'occasion de tensions, lorsqu'un visiteur présente un visa muni du sceau d'une loge concurrente ou antagoniste. Néanmoins, par les évolutions structurelles et initiatiques, il arrive que plusieurs loges se réunissent le même jour : la ville voit alors les frères se hâter à travers les différents quartiers vers leurs temples, cachés dans la ville mais visibles.

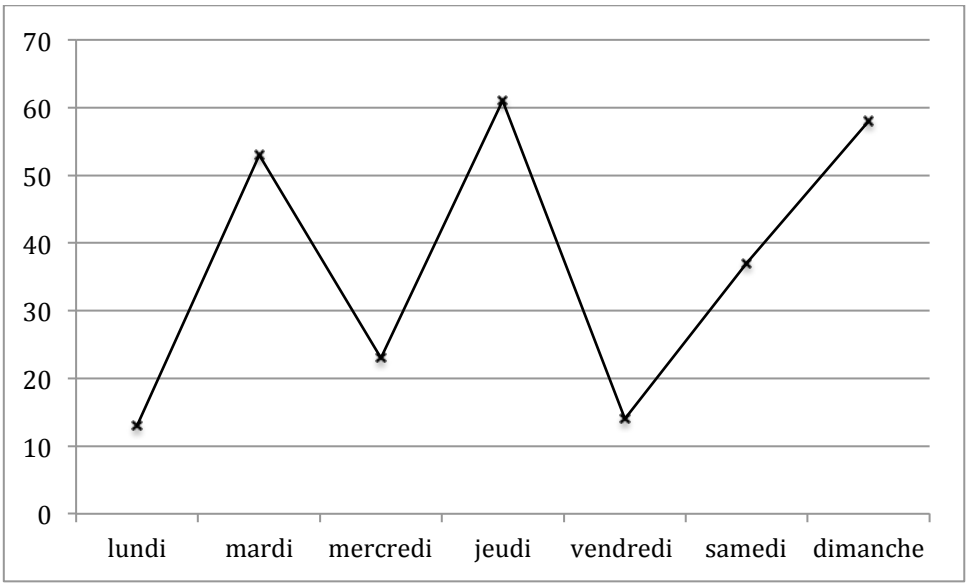

4.2.3 Réunion des tenues de l'*Anglaise* selon les jours de la semaine entre 1732 et 1789

Jour mentionné :
Lundi : 13
Mardi : 53
Mercredi : 23
Jeudi : 61
Vendredi : 14

[1] Turcot L., *Une histoire du sport des origines à nos jours*, Paris, Folio Gallimard, 2016, naissance du dimanche.

Samedi : 37
Dimanche : 58

La fréquence des réunions selon les jours de convocation à partir des informations relevées montre une préférence de réunions le mardi et jeudi.

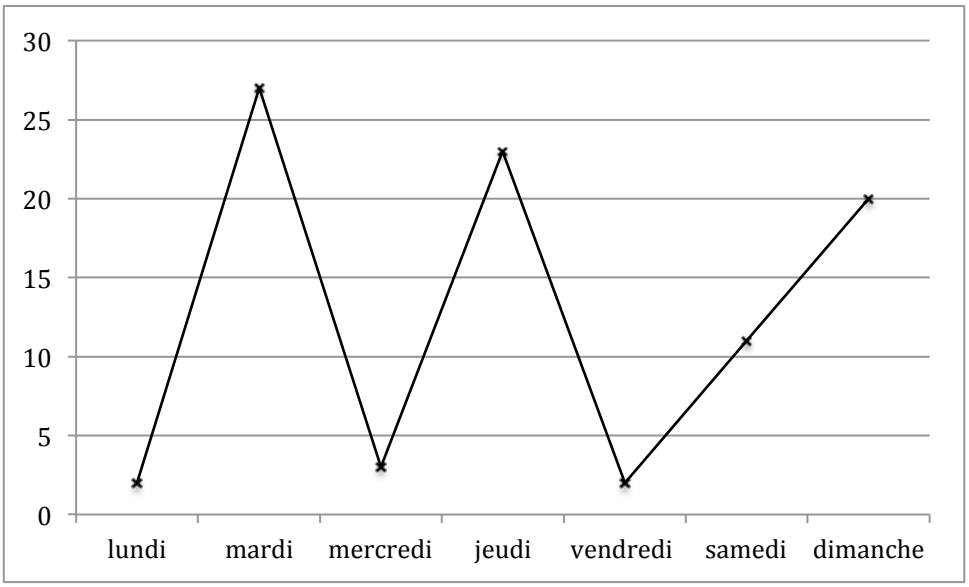

4.2.4 Jours de tenues de l'*Anglaise* entre 1782 et 1787

Lundi 2
Mardi 27
Mercredi 3
Jeudi 23
Vendredi 2
Samedi11
dimanche 20

Le dimanche est le jour de la messe. Les loges respectent ce temps de l'Église et ne convoquent pas ou peu de tenues le dimanche matin. Les réunions maçonniques dominicales sont essentiellement des loges de banquet qui se tiennent après la messe et n'empiètent pas sur le temps sacré. Toutefois, il arrive que les convocations se tiennent le matin, ainsi l'*Alliance* convoque ses frères en 1781 à 8 heures du matin. Le temps religieux ne définit plus strictement la société dont le quotidien déborde sur le temps sacré. Progressivement, le dimanche connaît une dévitalisation religieuse qui permet à

l'individu de se consacrer à des activités autres[1] comme les réunions maçonniques. Le dimanche est un temps de repos, un temps religieux et un temps de loisirs. Ce calendrier est celui des catholiques, or nombre de protestants peuplent les loges bordelaises ne peuvent pratiquer qu'un culte privé.

Anglaise	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Dimanche
Française	Lundi Mercredi Vendredi Samedi Dimanche
Française d'Aquitaine	Lundi Mardi Mercredi Vendredi Samedi Dimanche
Alliance	Lundi Mardi Jeudi Vendredi Dimanche
Saint Esprit	Lundi Mardi Jeudi Samedi Dimanche

4.2.5 Les jours de convocation des loges de l'orient de Bordeaux

[1] *Ibid.,* p. 375.

À l'échelle du temps long, le calendrier d'une loge est aussi marqué par les activités professionnelles de ses membres. Bordeaux est une ville parlementaire dont les institutions rythment l'activité urbaine et on constate un parallèle entre les vacances parlementaires et les vacances maçonniques. Ainsi, plusieurs frères parlementaires sont absents, partis sur leurs terres lors des fortes chaleurs estivales ou au moment des vendanges. La *Française d'Aquitaine* se demande en 1788 « si [elle] ne suspendrait pas les travaux pour quelques temps du fait de la période de vendanges »[1] qui est un marqueur fort de l'identité et du calendrier de la cité bordelaise. Le frère Kuhn de la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* écrit dans sa correspondance privée à son frère et ami Roque qu'il lui joint à son courrier « une petite portion de raisins, triste reste d'une récolte fort mince et très pourrie par les pluies continuelles de la semaine dernière, et quoique ceux-ci ont été cueillis dans un temps sec il fallait néanmoins les choisir et les trier et je crains beaucoup que malgré cela ils se seront pas se conserver »[2]. Les loges ralentissent leurs activités maçonniques en ces mois de septembre et d'octobre car une part significative des frères est absente par ces vacances dans les domaines de la campagne concomitante des vacances parlementaires. Un recours possible est la convocation des tenues à la campagne, notamment les tenues de banquet, où agapes, pique-niques et sorties se pratiquent parfois en présence de la famille des francs-maçons. « Nous sommes en ce moment en inaction, où tous les principaux frères sont à leur campagne »[3] déclare l'*Anglaise* en 1788, d'autant que du fait de l'absence du vénérable et des principaux officiers qui sont partis à la campagne la loge ne peut s'ouvrir. Les pratiques maçonniques deviennent alors plus festives et sortent de la ville.

2-Discours et célébrations

L'utilisation des sources manuscrites relatant des événements où l'oralité prime rend l'appréhension du déroulement des tenues maçonniques relative. Les événements exceptionnels livrent davantage de détails comme une planche de discours ou un procès-verbal d'installation. Toutefois même ces grands moments des loges ne livrent pas toutes

[1] BNB Minsk 019/86, le 12 septembre 1788, *Française d'Aquitaine*.
[2] GODF AR 113-2-816 f°129 le 15 octobre 1780.
[3] GLDF AR 112-4-51 f°65, l'*Anglaise* le 15 août 1788. BNB Minsk 09/167 f°25, le 19 août 1770, *Saint Esprit* en août 1770, « plusieurs frères à la campagne, les délibérations sont renvoyées ».

les informations, qu'ils s'agissent de la fête solsticiale de la Saint-Jean ou les cérémonies d'installation d'un nouvel atelier[1].

Le travail maçonnique par l'étude du symbolisme et des mystères de l'Art Royal semble presque invisible dans les livres d'architectures, n'apparaissant essentiellement qu'au moment des initiations ou des montées en grades qui nécessitent des instructions particulières sur les rituels pratiqués. Les loges ne pouvant délibérer sur des questions politiques, religieuses ou même philosophiques et prohibant les passions et les déchainements, les discours des frères sont essentiellement des pièces d'architecture convenues mais cela ne doit pas occulter leur existence fondamentale pour les ateliers. Les recherches initiatiques en sont absentes, tout comme les discours plus libérés des carcans conventionnels. Ce qui anime les ateliers sont surtout les questions administratives et leurs relations avec les autres loges ou les troubles relatifs à leurs membres. Les questions pratiques dominent l'esprit des francs-maçons du XVIIIe siècle. C'est essentiellement lors des occasions particulières que se détache une réflexion plus maçonnique. Les morceaux d'architecture sont relativement peu nombreux à être conservés. Les registres mentionnent le discours prononcé par un frère et l'accueil que ce dernier a reçu, « tous les frères ont applaudi et prononcé un triple vivat à la lecture du discours », toutefois le contenu nous échappe fréquemment : « il n'est pas d'usage dans les ateliers de ce temps d'ouvrir une libre discussion sur des sujets déterminés »[2], le choix de la discussion hebdomadaire n'est pas défini à l'avance ni annoncé au préalable. On ne peut que déterminer que la plupart des discours célèbrent les valeurs de la franc-maçonnerie ou font également référence aux origines du phénomène dont les plus importants se tiennent lors des célébrations majeures.

La fête de la Saint-Jean d'été est une fête majeure dans le calendrier et la vie maçonniques. Célébrée le 24 juin, une fête solsticiale d'hiver est aussi intégrée au calendrier de la maçonnerie, la Saint-Jean d'hiver qui se déroule le 27 décembre. Les relations symboliques avec la lumière sont évidentes, le jour du solstice d'été célèbre le moment où le soleil est à son apogée, noyant de rayons le monde profane et initié ; tandis que le 27 décembre, jour du solstice d'hiver est celui où après avoir atteint son point le plus bas, le soleil renait et prospère de nouveau. La célébration estivale est toutefois la

[1] Les réjouissances données à l'occasion d'évènements publics et civiques seront abordées dans un autre chapitre.

[2] Chevallier P., *Histoire de la franc-maçonnerie française, op. cit.*, p. 310.

plus importante, c'est à cette occasion que se déroule le remplacement des officiers, suivi par des discours et un banquet. Ces fêtes solsticiales sont au cœur de la tradition maçonnique.

La Saint-Jean est une fête populaire célébrée à travers la ville par la population, les autorités et les francs-maçons. En 1785, Mme Cradock décrit cette fête du 24 juin « les tambours, les fusils, la musique annoncèrent la Saint-Jean. Bientôt les quais, les rues, les promenades s'emplirent d'une foule en habits de fête […] Je vis rarement scène plus gaie et populaire »[1]. Aux côtés de ces festivités populaires qui animent les rues de la ville et s'étendent sur les quais illuminés par des feux de joie, derrière les murs des temples, les francs-maçons célèbrent leur fête de la Saint-Jean de manière tout aussi festive.

Les statuts de la loge de l'*Alliance* établis en 1779 montrent l'attention portée au déroulement de cette journée. Les célébrations de cette journée varient selon les loges et les conjonctures, toutefois des moments sont inévitables dans le cours de cette journée. L'article 4 des statuts de l'*Alliance* développe les impératifs du déroulement de la fête de la Saint-Jean.

> « La loge s'assemblera régulièrement outre les jours que le maître de la loge jugera à propos de la convoquer […] le 27 décembre fête de la Saint-Jean-Baptiste l'Evangéliste, le 24 juin fête de Saint-Jean-Baptiste, jour d'élection aux offices. Les membres seront dans l'obligation d'assister à ces assemblées ainsi fixées et ne pourront s'y refuser sous quelques prétextes que ce soit, à moins de maladie ou de raison valable envoyée par écrit au secrétaire qui en fera le rapport en loge sous peine de trois livres d'amende au profit de la loge. Le travail se fera toujours en langue française […]. Le soir qui précède la fête de la Saint-Jean-Baptiste les membres s'assembleront en loge de délibération dans laquelle après la lecture des règlements on procédera premièrement à la nomination ou confirmation du maître [vénérable] à la pluralité des voix, celui-ci nomme de suite son député maître et son premier surveillant. Ce dernier nomme son second surveillant, la loge nommera alors aux autres offices séparément et également à la pluralité des voix

[1] Desgraves L., *Voyageurs étrangers, op. cit*., p. 74.

> de la manière suivante. Chaque membre de la loge mettra par écrit sur une carte le nom de celui à qui il accorde sa confiance et si les voix se trouvent partagées entre deux ou trois sujets, le maître donnera sa voix décisive pour l'un ou l'autre[1] […]. Le lendemain à onze heures du matin, les frères s'assembleront en loge, et après l'ouverture de celle des apprentis, tous les frères ayant salué de la manière accoutumée, le maître de la loge se mettra à la tête de la procession qui se fera par tous les appartements de la loge. Dans l'ordre suivant : le maître de la loge, précédé des deux surveillants avec deux flambeaux, suivi du maître député qui porte un coussin de velours bleu sur lequel seront les constitutions et les attributs de ses grades, après celui-ci l'orateur avec un troisième flambeau. Les officiers deux par deux, le trésorier avec son livre de compte, le secrétaire avec son registre. Les autres frères suivent selon leur ancienneté de grade deux par deux […] après être rentré de la procession pendant laquelle on chantera un hymne […] le maître décorera les nouveaux officiers qui prendront leur place en loge. Après quoi l'orateur fait un discours »[2].

Ainsi le discours se contente seulement d'une mention tandis que cet article se concentre sur les obligations des frères et la place de l'élection des officiers lors de cette journée centrale dans la vie d'une loge où le cérémonial est strictement indiqué. On constate que depuis l'annonce par le Grand Orient de France du renouvellement annuel des élections des officiers, la cérémonie évolue lors de cette journée selon les loges et les grades. Au sein de l'*Anglaise* le vénérable sortant propose les noms de deux potentiels successeurs parmi lesquels les frères choisissent. Le vénérable, à la tête de la loge est élu différemment, les surveillants de même. Régulièrement, cette journée est choisie pour procéder à la vérification des comptes de la loge et du paiement régulier des cotisations des frères, qui sont en théorie tous présents. L'heure de commencement varie, de 8 heures du matin à midi, voire après le repas du midi pour la loge du *Saint Esprit*.

En 1777 l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* commence la fête de la Saint-Jean d'été à 10 heures du matin. La première étape est la célébration d'une messe à l'église des

[1] Le déroulement encadré par les règlements des élections montre le mélange entre vote, nomination et cooptation pour les élections des officiers au sein de l'*Alliance*.
[2] GODF AR 113-2-681 f°18v°-19v°.

Augustins où les frères doivent se rendre en habits décents et portant des gants blancs. Cette messe est célébrée par deux membres de la loge, tous deux religieux. Il s'agit de Arsenne, récollet et de Beaudry religieux de la Merci[1]. Les messes à destination des loges sont fréquemment prononcées par des membres du clergé initiés aux secrets de la maçonnerie. Les frères de la *Française d'Aquitaine* se retrouvent ainsi à midi pour célébrer la Saint-Jean d'été en 1787 après avoir assisté à l'office. La messe n'est pas systématiquement célébrée par l'ensemble des loges locales mais qui reste régulièrement officiée.

La fête de la Saint-Jean d'hiver, le 27 décembre, est une autre des célébrations majeures pour la franc-maçonnerie, célébrant la victoire du Soleil sur les Ténèbres lors du solstice. Ces fêtes se concluent par un banquet où les santés sont portées dans un ordre particulier : en l'honneur des autorités, du Grand Maître du Grand Orient, du vénérable, des officiers et de tous les frères maçons qui peuplent la terre. Le repas, fourni par la loge ou par un traiteur est ponctué de chants et de discours, qui eux non plus laissent peu de traces. Le fait que le secrétaire et les autres officiers ne perçoivent pas l'intérêt de conserver le discours prononcé pour leurs archives peut laisser supposer que celui-ci, malgré tout son intérêt oratoire, ne procède pas à des envolées maçonniques. La déclaration reste classique, héritière d'une réflexion traditionnelle, mettant en avant les valeurs de la maçonnerie.
Ces célébrations solsticiales ont vocation à proposer aux hommes de l'atelier de se retrouver dans un cadre fraternel et convivial. Au contact des uns des autres, le frère a l'opportunité de s'améliorer, de satisfaire sa curiosité et sa recherche de nouveaux liens sociaux.

L'art oratoire reste fondateur de l'activité maçonnique, mais sa trace durable reste plus aléatoire. C'est à l'occasion de quelques grands événements comme le retour du vénérable d'honneur de la *Française* en 1775 ou pour des cérémonies maçonniques que les discours prononcés peuvent être conservés. La parole maçonnique est abondante lors des réunions. Seuls les discours les plus importants sont archivés sous leur forme entière,

[1] GODF AR 113-2-839 f°2v°.

retranscris sur une planche et diffusés. Ces planches de discours sont inscrites dans les registres, et parfois même diffusées aux loges de correspondance.

La parole est distribuée de manière organisée et ritualisée lors de ces événements les discours sont l'expression des valeurs que véhiculent les loges. Ainsi après que le « f[rère] Poitevin a répété un discours qui avait été prononcé en loge de compagnons, il a été applaudi »[1] au sein de son atelier, l'*Anglaise*. Chaque planche lue devant l'atelier est écoutée avec attention et débattue par les frères, seules les plus importantes sont conservées : société à secrets, la maçonnerie privilégie l'oral.

Les cérémonies d'installation, ou de réinstallation, qui symbolisent la naissance d'un nouvel atelier, suscitent une production abondante de discours, de la part de la loge installée remerciant par la voix de quelques frères orateurs leur joie de recevoir la lumière dans un nouveau temple. Les discours peuvent aussi être le fait des loges installatrices, félicitant la diffusion de l'Art Royal, qui réunit de nouveaux frères au monde initié.

Après avoir traversé des temps troubles du fait de la division de ses membres, la *Française* sollicite la possibilité de se réinstaller, c'est-à-dire d'ouvrir de nouveau son temple selon les formes appropriées dans le respect de l'harmonie fraternelle et de l'honneur. Cette cérémonie se déroule le samedi 3 novembre 1778 après-midi en présence du représentant du Grand Orient de France en province, le vicomte de Noé[2] et l'ensemble des frères de la loge *Française*. Cette cérémonie d'installation, ou plutôt de réinstallation, débute par un discours prononcé par le vénérable installé à l'est dans le temple décoré de guirlandes et faisceaux, tandis que les frères sont répartis en fer à cheval autour de l'orient et les officiers sont armés de glaives. La purification du temple se fait par le passage de trois vases remplis de charbon ardent autour de la loge, le charbon ayant valeur de purificateur par son éclat et son lien avec la lumière, symbole du « rayon éblouissant qui dissipe à son aspect les orages affreux dont [la loge] était menacée ». Les décors maçonniques sont distribués aux officiers dont le vénérable, qui est alors le Président de Gourgues. Par la suite, tous les frères sont incités à renouveler leur serment, c'est-à-dire leur affirmation de respecter les obligations et valeurs de la loge et de la franc-maçonnerie. À l'issue de cette cérémonie, le vénérable en charge, le Président de Gourgues, propose de restituer sa place au Président Leberthon, ancien vénérable de la loge « cette invitation a été le sujet d'un grand combat de politesse entre ces deux frères,

[1] GODF AR 113-2-97 f°3, *Anglaise* le 13 septembre 1781.

[2] Le Vicomte de Noé est le maire de Bordeaux de 1769 à 1790, il est membre de l'*Amitié* dès 1775.

ils insistèrent longtemps l'un l'autre mais enfin le vénérable fut forcé de se rendre et reprit le maillet des mains du vénérable frère Président de Gourgues, qui occupa alors la place d'ex-maître à l'orient. Les mêmes combats de politesse fusent entre les frères qui occupaient les places de premier et second surveillants ». À l'occasion de cette cérémonie de réinstallation[1], la *Française* renouvelle les officiers qui la dirigent dans une abondance de discours bienveillants.

C'est l'occasion pour le nouveau vénérable Leberthon de prononcer un discours en l'honneur de la loge et des frères qui la peuplent.

> « Quel heureux changement dans ce temple ! Quels signes d'allégresse ne vois-je pas éclater sur vos fronts ! Ces transports ne seront pas infructueux. Je joins moi-même les miens car je viens vous apprendre une nouvelle bien intéressante, c'est que nous renaissons aujourd'hui, pour ainsi parler, de nos propres cendres, et que du fond du plus affreux chaos, nous allons voir la loge *Française* s'assoir sur le trône de gloire que ses ennemis même lui ont mérité. Oui, mes chers frères, l'Architecte Suprême, ce souverain puissant, qui d'un seul regard meut et gouverne le monde entier, qui arrête ou prolonge à son gré les événements de la vie, ce Juge de l'Univers avait fixé dans ses immuables décrets l'époque de notre triomphe, et si par un effet de sa divine sagesse […] Offrons-lui donc nos plus sincères, nos plus vives affections de grâce, c'est pour lui que ce temple va devenir un asile de paix impénétrable à tous les efforts de l'envie, c'est à lui que nous devons notre bonheur. […] Portons-nous désormais avec un nouveau degré de force et de courage, à l'exercice consolant de l'humanité, c'est une vertu bien essentielle dans tous les écarts sans doute, mais elle bien plus appréciable encore dans notre société, où chacun se donne le tendre nom de Frères, ce titre porte avec lui un caractère si intéressant et nous rapproche si fort des liens du sang et de la nature. […] Ne perdons

[1] Cette cérémonie de réinstallation prend place après les troubles internes au sein de la loge *Française* où le temple est violé, et les demandes de reconstitution après la création du Grand Orient de France qui demande à toutes les loges de son obédience de se reconstituer.

jamais de vue que la bienfaisance, la sagesse et l'humanité sont les seuls trésors dont des âmes honnêtes doivent s'enrichir »[1].

Ce discours est représentatif des valeurs que véhicule la franc-maçonnerie, exprimée glorieusement par le Premier président du Parlement. L'art oratoire du parlementaire se met au service de la loge.

Les discours ne sont pas les seuls moyens d'expression orale des francs-maçons. Les cantiques sont un moyen d'extérioriser les valeurs et d'approfondir les cérémonies. Ces chants maçonniques sont partie intégrante des réunions et des célébrations des ateliers.

Les chansons et poèmes sont un mode d'expression largement plébiscités au sein des loges, ils ponctuent les réunions et les réceptions de nouveaux initiés où ils sont prononcés à l'occasion des festivités, banquets et installation de nouveaux ateliers. Les cantiques rehaussent le rituel qui entoure les cérémonies maçonniques, tout en concourant à faire connaître les pièces maçonniques aux frères de la loge. La musique et les chants sont un mode d'expression favorisés par la franc-maçonnerie, certains aspects ne « doi[vent] et ne peu[vent] être communiqué par écrit »[2].

Ces pièces chantées s'inscrivent dans le contexte du siècle des Lumières où les productions chantées sont nombreuses. Parmi les archives des loges bordelaises quelques textes de cantiques sont conservés, insérés dans les planches de discours et les mémoires des réjouissances données. Ayant valeur de d'exhortation et de pédagogie, ces cantiques célèbrent l'harmonie et l'union des frères, et invitent les nouveaux frères à s'approprier l'histoire de la franc-maçonnerie et des valeurs véhiculées. Morceau oral avant tout, si les loges ont peu conservé les textes de ces chansons parmi leurs archives, la littérature de divulgation en imprime de nombreux exemples[3]. Ces cantiques maçonniques, au même titre que les ouvrages dits de divulgation, concourent au succès du marché du livre maçonnique et permettent à la société de connaître le monde de la franc-maçonnerie. Les chansons sont un intermédiaire privilégié pour diffuser la connaissance des activités maçonniques, autant auprès des initiés que des publics profanes.

---

[1] Discours prononcé par le frère Leberthon lors de la réinstallation de la *Française*, GODF AR 113-2-442 f°12-13.

[2] Ligou D., *Constitutions d'Anderson, Histoire partie 1, op. cit.*

[3] Jean-Marie Mercier prépare une thèse à l'Université de Nice Sophia Antipolis sur « Livres et écrits maçonniques de langue française dans l'Europe du XVIIIe siècle » ; Mercier J.-M., « Livre maçonnique », Beaurepaire P.-Y. (dir.), *Dictionnaire de la franc-maçonnerie, op. cit.*, p. 154-159.

« Cantique d'action de grâce adressé à la respectable loge *Française* de Bordeaux par le frère chevalier de Saint-Lubin […] Ce cantique inspiré par l'amour et la reconnaissance commence au moment ténébreux où profane encore mais déjà pénétré de respect pour la maçonnerie, il osa ambitionner la faveur d'être admis à la participation de ses sacrés mystères, il finit à l'instant lumineux ou son âme inondée des faveurs de la lumière répandue sur elle s'est élancée jusqu'à la source ineffable dont sa splendeur émane.

Quel mystère
Confond mes efforts curieux !
Vive lumière
Quel mystère
Pourquoi te cacher à mes yeux ?

Tu rends heureux
Les maçons vertueux
De l'amitié serrant entre eux
Les nœuds
De moi
Pour gouter ta loi
Que leurs voix
Fasse choix
Quel mystère

Animé de l'espoir
De pouvoir
Enfin te voir
Je languis d'obtenir
Cet objet de mon désir
Rendez-vous à mes vœux
Frères que je veux

Chérir désormais
Mais
Vous m'ouvrez le mystère
Ô dieux
Quel éclat radieux
Dans la lumière
Qui m'éclaire
Je puise la clarté des lieux »[1].

Les valeurs mises en avant par ce cantique sont celles de l'harmonie et de l'élévation du frère aux mystères de l'Art Royal. La perfectibilité de l'homme, centrale dans les objectifs de la franc-maçonnerie, est possible au milieu de ses frères, qui par leur soutien amènent ce nouvel impétrant à découvrir la lumière. Si les thèmes restent généraux dans ce cantique prononcé après l'initiation d'un nouveau frère au sein de la *Française*, les paroles peuvent vanter des thèmes de société plus larges, même si le corpus bordelais du siècle des Lumières reste silencieux sur ces questions. Au moment des banquets, à la fin d'une tenue, les cantiques unissent les frères et leur enseignent les préceptes maçonniques au même titre que les discours.

Une chanson fréquemment prononcée par les frères à l'occasion de réunions maçonniques ou de banquets est le cantique dit de la chaîne. Le livre d'architecture des loges de banquet de l'*Anglaise* en fait régulièrement mention. Lors de ce cantique de la chaîne, tous les frères sont debout et se tiennent par la main d'une manière ritualisée, formant ainsi une chaîne, symbole de l'union de la société des francs-maçons et image de la solidarité fraternelle. La dimension symbolique de la chaîne d'union est forte, ce cantique signifie aux initiés la matérialité de l'union fraternelle. Le frère n'est plus seul et isolé, il devient un maillon de cette chaîne par son initiation, maillon symbolisé par la gestuelle associée au cantique, alors que les frères se tiennent par les bras.
Le chant et la musique, sont privilégiés au sein des ateliers[2]. À la fin du siècle, des chansons extra-maçonniques sont données en 1789 dans la loge de banquet de l'*Anglaise*

[1] GODF AR 92-3-53 f°58, 1776.
[2] Cotte R., *Annales Historiques de la franc-maçonnerie*, n°14, décembre 1975 ; Cotte R., *La musique maçonnique et ses musiciens*, Le Mans, éd. du Borrégo, 1991 ; Autexier P., « La musique maçonnique », *Dix-huitième siècle*, 1987, 19, p. 97-104.

qui sont des moments qui magnifient la réunion fraternelle, l'union des hommes au sein d'une même lumière maçonnique. Ce chant énoncé sur un air de vaudeville[1] montre l'interpénétration entre sociabilité civile et monde maçonnique : l'environnement sonore est primordial dans le temple et au-delà[2].

Parmi les ouvrages de divulgation, *l'Abrégé de l'Histoire de la Franche-maçonnerie, précédé et suivie de quelques pièces en vers et prose* publié en 1779 propose quarante pages de poèmes maçonniques. Dès les débuts de la maçonnerie continentale, la littérature de divulgation accompagne sa diffusion. Cette littérature est souvent accompagnée de pièces chantées et poèmes qui sont prononcés dans les loges. Dans l'œuvre publiée en 1742, *Histoire des obligations et statuts de la très vénérable confraternité des francs-maçons tirés de leurs archives et conformes aux traditions les plus anciennes*, le dernier et neuvième chapitre est consacré aux « Chansons des francs-maçons »[3]. Ce chapitre transcrit les textes de plusieurs chansons maçonniques accompagnés de leurs partitions. Ainsi sont dévoilées la Chanson des maîtres, la Chanson des surveillants, la Chanson des compagnons ou la Chanson des apprentis. Ces chansons rythment les réunions maçonniques qui se tiennent dans le temple lors des événements qui scandent la vie d'une loge.

Une dernière chanson est proposée dans cet ouvrage : la Chanson qu'un franc-maçon peut chanter à table ou hors de loge.

« Noé, maçon très vénérable,
Pour éclairer le genre humain,
Prit la grappe, fit le vin,
Liqueur aimable
Que tout verre soit plein
De ce jus délectable,
Par les esprits restaurons-nous
Ah ! qu'il est doux

[1] GODF AR 113-2-472 f°151.
[2] La place du cantique dans les loges bordelaises est aussi à rapprocher de celle que les poèmes pouvaient avoir au sein de la Société littéraire du Musée ; Chacun M., *La poésie bordelaise à la fin du XVIIIe siècle*, TER dactyl., Université de Bordeaux III, 2006.
[3] BMB, H20800, *Histoire des obligations et statuts de la très vénérable confraternité des francs-maçons tirés de leurs archives et conformes aux traditions les plus anciennes*, Francfort, 1742.

En maçons honorons la table

De notre âme cet auguste père,
Par l'arche triompha de l'eau,
Qui ne fut point le tombeau
D'un seul bon frère
Il bâtit le tonneau
La bouteille et le verre
Et s'écria restaurons-nous
Ah ! qu'il est doux
En maçons suivons la lumière ».

La maçonnerie des dames n'échappe pas à ces démonstrations chantées. L'ouvrage *Les Quatre grades complets de l'ordre de l'adoption ou la maçonnerie des dames*[1] publié en 1772 ponctue chacun des grades détaillés par une chanson relative à chacun de ces grades.

Les moments de convivialité sont essentiels dans la vie des frères, la solidarité et l'amitié s'y expriment dans les cadres plus lâches et animés des banquets.

3-Le temps des agapes et des festivités

Ainsi comme on a pu le voir les chansons maçonniques peuvent être chantées lors des événements de convivialité et commensalité, au moment des banquets qui sont des instants centraux dans la vie des ateliers. Les banquets démontrent les amitiés fraternelles, accueillent les frères étrangers et couronnent les cérémonies maçonniques. Les frères se retrouvent ensemble dans un cadre maçonnique qui n'est plus celui de la tenue mais celui des agapes, des festivités. Le plaisir d'être ensemble se manifeste à travers les échanges maçonniques encadrés par les statuts de banquets ainsi que par les célébrations et les repas.

[1] BMB H 20815, *Les Quatre grades complets de l'ordre de l'adoption ou la maçonnerie des dames*, Jérusalem à l'Imprimerie du vénérable, 1772.

Installé dans la loge, le banquet relève d'un cérémonial et d'un rituel déterminés : le banquet est festif mais il n'est pas affranchi de la discipline maçonnique.

Les agapes sont d'abord rythmées par les santés portées aux autorités qui sont l'expression de fidélité vis-à-vis des pouvoirs. La loge de l'*Anglaise*, par sa position particulière, ayant obtenu des constitutions du Grand Orient et étant de retour dans le giron de l'obédience londonienne, est un exemple fort de ce respect exprimé en faveur des pouvoirs. Ainsi les banquets de l'*Anglaise* à la fin du siècle sont cadencés par « un coup de poudre forte en l'honneur du roi et de la famille royale et de la prospérité de l'État, celle de Marie-Caroline reine de Naples. Une seconde salve est portée en faveur du roi d'Angleterre et de tout ce qui lui appartient, ainsi que celle des grands maîtres des loges françaises et anglaises »[1]. Cette succession des santés portées lors des loges de banquet de l'*Anglaise* se retrouve systématiquement et elle reste spécifique à cette loge. Les loges appartenant à l'obédience parisienne ne mentionnent pas de santé portée en l'honneur de souverains étrangers. Le Grand Orient de France fixe l'ordre des santés qui sont portées à chaque début de banquet « La première sera celle du roi, de la reine et de la famille royale. La deuxième sera celle du Sérénissime Grand Maître, de l'Administrateur-général et de tous les officiers du Grand Orient de France ; la troisième celle du vénérable de la loge, la quatrième celle des surveillants, la cinquième celle des autres officiers de la loge, la sixième et dernière celle de tous les maçons »[2]. On retrouve dans ces expressions l'affiliation politique des loges, la volonté de ne pas s'opposer aux pouvoirs : la loge n'est pas une tribune politique lors des occasions de sociabilité de table.

Ces manifestations de fidélité et de patriotisme ne sont cependant pas les seules directives qui structurent le déroulement des agapes. C'est l'occasion pour les officiers de rappeler les statuts et les attentes disciplinaires alors que tous les frères sont rassemblés. La *Française* rappelle l'interdiction de boire à la santé d'un autre frère s'il est son proche voisin de table ; l'*Anglaise,* l'interdiction de mastiquer avant que les santés ne soient portées. Le maçon doit montrer des comportements respectueux et policés. Certains ateliers adoptent des règlements spécifiques aux loges de banquet afin de marquer la discipline qui entoure ces agapes. En 1775, l'*Alliance* établit dix articles dans ses règlements consacrés aux loges de banquet.

> « Article 19 : Tous les banquets se feront en pique-nique chaque frère étant obligé d'en payer sa quotité sans qu'il soit rien pris pour cela dans

[1] GODF AR 113-2-97 f°3, le 13 septembre 1781.

[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[1] 97.

la caisse de la loge.

Article 20 : Il n'y aura que deux banquets d'obligation, celui de la Saint-Jean d'hiver et la Saint-Jean d'été, en cas d'absence paiera sa quotité comme s'il était présent, dans ces deux banquets la boite des amendes sera employée.

Article 21 : Les autres banquets seront proposés en loge par tel frère, les frères qui donnent leur acquiescement de s'y trouver paieront leur quotité, présents ou absents.

Article 22: Il sera de la prudence de la loge d'accorder banquet le jour d'une réception ou de la renvoyer à un autre jour.

Article 23 : Comme la gaieté est l'apanage d'une loge de table toutes les fautes qui n'auront point l'empreinte de la méchanceté, du mensonge et médisance, calomnie ou colère seront punies à la discrétion du vénérable soit par la poudre soit par l'amende.

Article 24 : Toutes les peines que le vénérable jugera plus sérieuses, en fera prendre note au secrétaire pour la rapporter au premier comité.

Article 25: Toutes les amendes prononcées par le vénérable seront payées sur le champ et sans déplacé, le frère ne pourra se justifier qu'après y avoir satisfait.

Article 26: La plus grande des fautes étant la désobéissance, tout frère qui n'obéira pas sera sur le champ puni selon les peines imposées par le vénérable.

Article 27 : Les recettes de la loge (réception, affiliation, grades, quotités) ne pourront être employées qu'aux loges pour l'ornement, l'embellissement nécessaire et l'entretien de la loge, celles des amendes ne pourront être employées qu'aux banquets des deux Saint-Jean, celle des pauvres sera faite par le vénérable et ne pourra être employé qu'au soulagement des pauvres et par préférence des maçons.

Article 28 : Tout frère de la loge qui se laisse à prendre de la poudre forte et par là s'écarte de ce qu'il doit à lui et a ses frères sera repris charitablement au comité suivant, s'il récidive aura une amende de 10 sols et s'il continue sera interdit de trois banquets »[1].

[1] GODF AR 113-2-681 f°8, 1775.

Festif, le banquet reste une obligation pour les frères. Le banquet est donc un temps maçonnique ordonné, les débordements ne sont pas acceptés. C'est ainsi que les frères Teyssière et Metivier de la loge *Française* sont exclus pour quelques jours à la suite d'une rixe qu'ils provoquent lors banquet de la loge qui s'est tenu le 9 octobre 1786. La discipline doit être respectée, de même que les normes pécuniaires nécessaires à la tenue des repas fraternels.

L'*Anglaise,* en 1787, rajoute qu'elle « a délibéré que dans les banquets qui se tiennent tous les dimanches si quelque frère promettait de venir mais cependant manquait de venir il serait obligé de payer l'écot à moins qu'il ne prévienne deux jours avant et que celui qui ne viendrait pas au repas et qui viendrait au banquet payerait la moitié »[1]. Cette délibération est inscrite dans les règlements qui sont affichés dans la salle de banquet du local, à disposition de tous les frères. Cette dimension financière est prégnante dans les préoccupations des officiers et des frères afin de ne pas endetter la loge. Les membres se partagent la responsabilité financière de l'atelier car les repas sont l'occasion de dépenses de bouche et de boisson importantes, à l'image des grands repas donnés par les élites bordelaises qui font l'étonnement des visiteurs. Miranda, qui séjourne à Bordeaux en 1789 témoigne « qu'aucun de ces soupers ne coûte moins de 50 louis »[2], composé de nombreux et riches plats, légumes, pâtisseries et glaces arrosés de vins abondants.

Les règlements de la loge *Saint Esprit* énoncés en 1770 prévoient, dès le deuxième article, la somme de 3 livres mensuelles payée par chaque frère pour l'entretien des locaux et les fournitures nécessaires pour le banquet[3]. Toutefois dès l'année suivante, le manque de moyens et l'absentéisme amènent la loge *Saint-Esprit* à ne maintenir un banquet qu'un mois sur deux, diminuant d'autant les participations pécuniaires des frères. En effet, les sommes engagées pour les repas de fête sont importantes : elles mobilisent une part essentielle des comptes des ateliers et des frères obligés de participer. La *Française d'Aquitaine* engage la somme de 216 livres pour tenir un banquet lors de la fête de la Saint-Jean d'Eté de 1786 réunissant vingt-et-un de ses frères et trois visiteurs, à raison de 9 livres chacun[4]. L'*Anglaise* en 1747 commande un repas pour la somme de 300 livres, alors que vingt frères sont attendus. Les sommes demandées par l'atelier afin de

[1] GODF AR 113-2-101 f°124v°, le 20 décembre 1787.
[2] Desgraves L., *Visiteurs étrangers, op. cit*., p. 76 ; Hubert A., Figeac M., *La table et les ports, Cuisine et société à Bordeaux et dans les villes portuaires*, Pessac, PUB, 2006.
[3] BNB Minsk 091/167 f°12, 24 juin 1770.
[4] BNB Minsk 091/86, le 24 juin 1786.

participer aux frais des banquets ne sont pas identiques : l'importance de la célébration est reportée sur les repas et les mets attendus. Les variations des sommes sont importantes : plus de 10 livres pour un banquet à 2,5 livres pour un repas moins formel tenu un dimanche d'août 1747 par l'*Anglaise*. La participation financière des frères visiteurs qui sont invités aux agapes fraternelles varie. Leur origine géographique détermine leur participation : s'ils appartiennent à une loge de l'orient bordelais ils contribuent aux frais, au même titre qu'au sein de leur loge. Ils peuvent cependant être invités par un membre de la loge, qui prend à sa charge les frais de bouche supplémentaires. Seuls les visiteurs venus d'un autre orient sont admis gratuitement à participer à ces agapes, démontrant la convivialité et l'hospitalité de la franc-maçonnerie[1].

Les traiteurs, qui ont accueilli les premières tenues à Londres comme à Paris sont ensuite sollicités tout au long du siècle par les loges comme un contrat et un privilège renouvelés régulièrement. À Bordeaux, les comptes et livres d'architecture laissent apercevoir l'emploi de traiteurs lors d'agapes. Lors de la venue du duc de Chartres, les loges dépensent ainsi plus de 3 000 livres auprès du traiteur Bardineau installé près du Jardin Public pour tenir un banquet en présence des grands officiers du Grand Orient de France et des frères bordelais. Moins exceptionnellement, le traiteur Mazarin installé près de la rue Saint-Genès dans le faubourg Saint-Julien est employé à plusieurs reprises par les loges locales, la *Française* et l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* en 1777[2]. L'*Amitié* elle se tourne vers le traiteur Moras pour répondre à ses besoins, sa situation géographique de l'autre côté de la ville explique également son choix. Mazarin s'intègre dans ces réseaux maçonniques, ayant su placer ses services auprès des ateliers locaux, satisfaisant les demandes culinaires et de boisson et répondant aux critères de discrétion. Les traiteurs proposent leur service au sein de l'atelier ne pouvant cependant pas entrer dans le temple et il n'est pas rare pour les institutions locales ou les élites de faire venir des repas préparés, ou les frères peuvent se retrouver dans les salles à disposition dans les locaux du traiteur.

Les sommes engagées pour ces repas auprès de cuisiniers locaux amènent cependant les loges à réfléchir à des possibles alternatives pour fournir ces mets aux frères. En 1782, l'*Anglaise* rationnalise ses dépenses et s'engage à équiper ses locaux en « meubles de ménage pour qu'à la suite nous puissions tenir banquet sans avoir recours à un traiteur »[3].

---

[1] GODF AR 113-2-101 f°162v°, le 17 juin 1788, *Anglaise*.
[2] GODF AR 113-2-839 f°2v°, le 19 juin 1777.
[3] GODF AR 113-2-98 f°18v°, le 12 septembre 1782.

L'économie passe par la fourniture des repas par la loge elle-même afin de ne plus recourir aux services de traiteurs. L'*Amitié*, loge importante, s'est engagée dans la même démarche : elle dispose dans son local d'une salle qui est réservée aux repas des frères, la salle humide, qui est repeinte à neuf à l'été 1787 et qui dispose de vaisselles abondantes marquées du chiffre de la loge. Les ateliers s'autonomisent progressivement pour répondre à leurs besoins.

De plus, il n'est pas rare que les frères se retrouvent hors de la ville dans leurs demeures de campagne. En 1771, la *Saint Esprit* propose ainsi de déplacer le banquet de la Saint-Jean d'été de son local vers la campagne afin de tenir un pique-nique, et profiter d'un espace ouvert et aéré pour célébrer les festivités maçonniques. À l'image des élites locales qui fuient les chaleurs et les miasmes de la ville à l'été, les frères se retrouvent alors dans les demeures à l'extérieur de la cité portuaire pour profiter des bienfaits de la campagne. À proximité de la ville, ils s'y rendent sur la journée, en voiture ou par la Garonne. L'*Anglaise* fuit ainsi la chaleur étouffante de la ville en juillet 1786 et propose « une fête en pique-nique pour jeudi prochain » approuvée par les vingt-quatre frères présents ce jour[1]. Ce retrait à la campagne privilégie les moments de festivité comme les banquets mais il n'est pas exceptionnel de voir des tenues se réunir dans les demeures de campagne : déjà entre 1742 et 1744 l'*Anglaise* se retrouve à de nombreuses reprises dans les maisons de campagne de Zachau et Bradshaw[2] à Caudéran. Lors des vacances, alors que de nombreux frères se sont retirés, les urgences maçonniques peuvent aussi motiver une réunion à la campagne, afin d'accorder l'initiation à un frère sur le départ par exemple[3].

Le bon comportement est un devoir et une règle pour les francs-maçons, y compris lors des moments de convivialité qui scandent la vie des ateliers maçonniques en ville ou à la campagne. Ces réunions festives se tiennent à des occasions diverses, d'origine maçonnique mais pas uniquement. Des banquets sont régulièrement organisés par les loges bordelaises : ce sont autant d'occasions de renforcer les liens et d'afficher la fraternité qui règne au sein de cette société. C'est aussi un moyen de s'afficher et de démontrer la cohésion ou la fidélité aux pouvoirs. Les fêtes de la Saint-Jean d'été sont les

[1] GODF AR 113-2-101 f°56.
[2] BNB Minsk 091/85 le 16 juin 1743.
[3] Le frère Bertrand en fait l'expérience dès son initiation qui se tient à la campagne en juillet 1786 pour la loge de l'*Anglaise.*

premières occasions de tenir un banquet, à l'issue des élections des officiers et des discours qui sont prononcés. Cette riche journée maçonnique se conclut par des agapes. Régulièrement, les frères se retrouvent le dimanche à souper et ces repas sont en nombre plus limité eut égard aux contingences profanes et familiales des frères. L'*Anglaise* restreint à un banquet chaque premier du mois à partir de 1782, pour une somme fixée à 20 sols par frère pour contribuer aux dépenses engagées.

La loge de l'*Anglaise* livre quelques aperçus à travers le livre d'architecture des loges de banquet tenu entre 1781 et 1789. Ce sont trente tenues de banquet qui se tiennent sur cette période de huit ans.

1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789
2	6	2	5	2	5	5	3	1

4.2.6 Nombre de banquets tenus par l'*Anglaise* entre 1781 et 1789

Les banquets sont moins nombreux à la fin du siècle, les dépenses engagées et le temps consacré limitent les possibilités de retrouvailles. En 1789, l'*Anglaise* ne convoque qu'un seul banquet lors de la Saint-Jean d'été. Lors des années plus fastes, un banquet tous les deux mois en moyenne est proposé, certains se transformant en pique-nique dans les maisons de campagne des frères.

Ces banquets se tiennent pour encenser la fraternité maçonnique au sein de la loge et ils sont également offerts lors de la réception de frères prestigieux comme le comte de Brienne, commandant de la province qui est reçu en juin 1787 auprès de l'*Amitié* ou encore le vicomte de Gand en août 1788[1]. Les grands événements locaux ou à l'échelle du royaume sont aussi des occasions pour les frères de célébrer leur loyalisme à travers la convivialité des repas. Les francs-maçons s'insèrent dans les réjouissances publiques. Ces banquets maçonniques ne sont pas les seuls qui se tiennent dans la ville lors de ces grandes célébrations: la jurade tient entre six et sept banquets annuels comme pour la fête de la Saint-Joseph ou le jour de la rentrée du Parlement[2].

[1] Cette réception coûte à la loge la somme de 387 livres et 14 sols.

[2] Meyzie P., « La table de la jurade, haut-lieu de la gastronomie bordelaise au XVIIIe siècle », Figeac M., Hubert A., *La table et les ports, Cuisine et société à Bordeaux et dans les villes portuaires*, Pessac, PUB, 2006, p. 63-79.

Les événements exceptionnels sont tout aussi célébrés par ces institutions. À l'occasion du mariage du Dauphin Louis de France et de Marie-Josèphe de Saxe, la loge *Anglaise* propose de donner un banquet à tous les frères de la ville et les frères visiteurs en février 1747 ; la naissance du Dauphin Louis, fils de Louis XVI et Marie-Antoinette d'Autriche en 1781 est l'occasion pour les loges bordelaises d'offrir de nouveaux festins. Les événements de la famille royale sont célébrés par les ateliers qui marquent ainsi leur patriotisme. Les banquets sont des marqueurs sociaux et politiques pour les loges qui cherchent à démontrer leur fidélité : la célébration du retour de la paix de 1748[1] par la loge *Anglaise* est en cela symptomatique, dépendant d'un orient étranger, dont la puissance s'oppose au royaume de France pendant le conflit. Les loges procèdent à une neutralité des affaires politiques au sein des temples. L'*Anglaise* qui dépend de l'obédience londonienne marque par ces efforts sa volonté de ne pas s'opposer aux pouvoirs en place. L'attachement aux autorités locales est régulièrement signifié par les ateliers. Lors du retour du Parlement de Bordeaux en 1788, un banquet est donné « pour célébrer l'heureux retour de nos vertueux magistrats et pour le rétablissement si désiré de la balance de Thémis dans le royaume »[2] par la *Française* et l'*Anglaise*, chacune de leurs côtés. L'expression de la fidélité aux pouvoirs ne dépasse pas les divisions internes de l'orient bordelais.

Le banquet peut aussi être un repas offert aux membres des loges pour ponctuer une journée où se succèdent différentes tenues[3] afin de mobiliser les frères et de les contenter. Ces derniers profitent alors de ce moment de commensalité pour poursuivre de manière informelle les réunions maçonniques. L'*Anglaise* mobilise ses membres tout au long de la journée du 20 juin 1746, depuis la première tenue, ouverte sous le grade d'apprentis à 10 heures du matin, à la loge au grade de maîtres qui se tient en fin de journée[4]. La loge en grade d'apprentis est ouverte à tous les frères apprentis, compagnons et maîtres, la dernière, la loge au grade de maîtres n'est ouverte qu'aux seuls francs-maçons qui ont obtenu le degré maçonnique de maître. Ces derniers sont donc présents toute la journée dans le temple, au gré des trois tenues qui sont ouvertes. La loge propose

[1] Traité d'Aix-la-Chapelle le 18 octobre 1748 qui conclut la guerre de Succession d'Autriche.
[2] GODF AR 113-2-97 f°28v°, le 9 novembre 1788.
[3] Les tenues se tiennent successivement au grade d'apprentis, de compagnons et enfin de maîtres.
[4] BNB Minsk 091/85, le 20 juin 1746.

alors pour ses membres un souper et un dessert. Ce repas réunissant les frères convoqués reste moins élaboré mais toujours discipliné.

À travers les temps des loges, temps quotidiens ou festifs, c'est aussi la fraternité maçonnique qui s'organise, inventant des rythmes propres à la sociabilité des ateliers.

III-L' expression des valeurs de la franc-maçonnerie

La franc-maçonnerie se détache du monde profane par l'initiation aux mystères maçonniques et le secret demandé ; la fraternité rassemble des hommes qui sans cela seraient éloignés. Les principes prônés par cette société : vertu, concorde, union, cherchent à s'éloigner des vices et des passions qui caractérisent le monde profane et sont sources de troubles. L'homme de la franc-maçonnerie recherche sa perfectibilité, soutenu par ses frères et exprime des valeurs qui s'associent au monde de la lumière et des Lumières. La renaissance du maçon lors de son initiation lui permet de s'ouvrir à ces préceptes dans la société profane mais s'imposent particulièrement dans l'espace maçonnique et construisent la vertu du maçon.

1-Les valeurs de perfectibilité des francs-maçons

Dès l'origine, les membres ont cherché à présenter leurs origines imaginées et réelles du mouvement. Les mythes de la fondation peuplent les histoires de l'Art Royal dont les ouvrages de divulgation apportent quelques aspects. Les textes d'Anderson proposent dès 1723 une histoire des origines de l'Ordre. Ces récits appuient les valeurs énoncées par la franc-maçonnerie, en invoquant les mystères et les travaux maçonniques. Parmi les corpus conservés, les planches de discours prononcés dans les loges bordelaises font peu état d'un intérêt majeur pour ces histoires fondatrices, au contraire des livres de divulgation qui consacrent leurs premiers chapitres à ces propos présentant ainsi au monde profane l'histoire de cette société à secrets.

Le parcours initiatique symbolise cette élévation, les conversations, les discours et les planches lues dans les ateliers lors des cérémonies d'initiation renforcent cet épanouissement du maçon dans la bonne amitié.

Les considérations sur l'origine de la franc-maçonnerie affermissent ces principes. Le pasteur Anderson propose une franc-maçonnerie qui serait née aux origines mêmes de l'Humanité. Dans ce texte fondateur il est ainsi affirmé : « depuis Adam notre premier ancêtre, créé à l'image de Dieu, le Grand Architecte de l'Univers, dut avoir les Sciences libérales, particulièrement la Géométrie, inscrites dans son cœur »[1]. Enseignée dans la première partie des *Constitutions* d'Anderson : « Histoire, lois, obligations, ordonnances, règlements et usages de la très respectable confrérie des francs-maçons acceptés », cette réflexion est fondatrice au sein de la franc-maçonnerie. La démarche initiée par cette réflexion est poursuivie par les discours des francs-maçons. Depuis Adam jusqu'à Noé qui a entrepris de « construire la grande Arche, et quoique celle-ci fut de bois, elle fut certainement construite, selon la Géométrie et d'après les règles de la maçonnerie », Anderson s'attarde ensuite sur le voyage en Égypte jusqu'au Temple de Salomon où le Grand Architecte envoie Hiram, le plus parfait des maçons. Le Temple de Salomon devient un exemple de la maçonnerie sur Terre et Hiram son maître d'œuvre. Tous deux jouent un rôle important dans la symbolique maçonnique. La naissance de la franc-maçonnerie spéculative s'approprie cette notion d'architecte et le vocabulaire des bâtisseurs depuis l'Angleterre et l'Écosse à la fin du XVIIe siècle[2].

En affirmant la volonté de donner à la franc-maçonnerie une portée universelle dans laquelle l'homme est le même partout et tout le temps, l'histoire de la fondation mythique ampute la dimension chronologie et permet à tous de s'approprier cette histoire. Et en faisant remonter l'origine de la franc-maçonnerie au roi Salomon, la franc-maçonnerie acte cette date comme le début de son calendrier et ajoute 4 000 ans à son calendrier sur le calendrier chrétien. L'année de l'apparition de la première loge dans le port bordelais, 1732 est alors l'an 5732 dans le calendrier maçonnique. Celui-ci de plus commence au 1er mars, ce qui renforce pour certains secrétaires les troubles dans les inscriptions datées apposées dans les registres[3].

---

[1] Ligou D., *Constitution d'Anderson, op. cit.*

[2] La mention la plus ancienne du terme « franc-maçon » apparaît en Angleterre en 1376.

[3] Les sources montrent qu'il arrive régulièrement à un secrétaire d'atelier ou un frère qui correspond de raturer les dates inscrites, mélangeant parfois les dates maçonnique et profane, entre les années ou les mois.

Dans son *Discours préliminaire*, l'auteur de l'*Histoire, obligations et statuts de la très vénérable confraternité des francs-maçons* en 1778, annonce que le « but principal de cette première partie de cette Histoire est de prouver l'Antiquité de la franc-maçonnerie, ses progrès et la véritable source de ses perfections […] il s'agit de former le cœur, de régler l'esprit et de ne rien faire qui ne cadre avec le bon ordre, voilà ce qui est désigné par les principaux attributs des francs-maçons qui font l'équerre et le compas»[1]. S'éloignant des histoires mythiques de fondation[2], les francs-maçons se concentrent sur les réalisations pratiques de la vertu. Les vertus et leurs expressions sont ancrées dans la pensée maçonnique des Lumières : ce sont celles du respect de l'ordre établi, du cosmopolitisme, de l'harmonie et de la concorde, de l'amitié et de la fraternité.

Le franc-maçon des Lumières a pour vocation la recherche du perfectionnement de la nature humaine, modelé par la curiosité intellectuelle et le contact de l'autre. La franc-maçonnerie ambitionne l'amélioration de l'homme et de la société par le travail de la pierre brute et l'élévation à la lumière où l'universalité du genre humain est défendue. La tradition historique et mythique est appropriée par chaque frère mais elle ne fait pas l'objet de larges discussions dans les ateliers locaux.

La vocation de la franc-maçonnerie est mise à l'œuvre dans un cadre fermé. La loge fournit ainsi à son membre un cadre moral et intellectuel dispensateur de progrès. Les symboles présents appuient cette démarche : l'équerre, le compas et le fil à plomb qui incarnent l'élévation morale du maçon et sa rectitude.

Le maçon idéal est un homme de bonne réputation, policé, qui évite toutes les manifestations discordantes des passions excessives et des vices, capable de sérénité et démontrant une sincérité dans ses sentiments fraternels. Le maçon doit éviter les excès de l'esprit, des humeurs et présenter un bon comportement moral et physique[3]. Les enquêtes menées au préalable par les membres des loges lors de la proposition d'un nouvel impétrant répondent en partie à ces exigences de qualités civiles et personnelles dans une société distinguée où se réunissent les élites. Les frères doivent répondre à des aptitudes sociales et des valeurs maçonniques. Dans ses règlements de 1779, l'*Alliance* expose ses

---

[1] BMB, *L'ordre des francs-maçons trahi et leur secret dévoilé*, 1778, p. 38.

[2] La franc-maçonnerie française abandonne ces références primitives et puise ses réflexions parmi les inflexions de la religion du royaume.

[3] Les *Constitutions* d'Anderson, comme le discours de Ramsay proposent cette vision idéale du franc-maçon.

considérations sur les qualités requises pour être reçu maçon : « Le contentement, la sécurité, l'union, les plaisirs mêmes d'une société quelconque dépendent uniquement du choix scrupuleux de ceux qui doivent la composer. La loge mettra principalement en considération la bonté de cœur et la sociabilité de caractère des candidats, qui seront acceptés au moyen d'un scrutin à la pluralité ». L'*Alliance* ne fait pas mention des exigences socio-économiques qui occupent davantage les loges majeures et régulières du Grand Orient de France. La naissance n'apparaît pas comme un critère de recrutement, au contraire du comportement civil et policé. L'amabilité, la politesse, les vertus sont des éléments essentiels pour tout candidat à l'initiation fraternelle qui doit remporter l'adhésion de ses futurs frères.

Les vertus permettent en effet au franc-maçon de s'élever vers la lumière. Cette perfectibilité n'est possible que dans un esprit de concorde, d'harmonie et de paix. Celles-ci doivent d'abord se trouver dans l'espace du temple, qui devient un havre de paix où les contingences civiles ne peuvent franchir les portes. Les passions dans ce qu'elles ont de discordant ne peuvent jaillir dans la loge où l'harmonie est nécessaire pour mener au mieux le travail maçonnique. Cette bonne entente se retrouve à travers les discours prononcés par les frères : elle est recherchée surtout après des troubles. En effet, les dissensions ne sont pas absentes de la vie des loges, ainsi que nous avons pu le voir, et réaffirmer l'harmonie et la concorde dynamise les travaux des loges. Cette harmonie n'est pas toujours appliquée en pratique au sein des ateliers, ou à l'échelle de l'orient. Les désunions entre frères occasionnent des troubles qui peuvent amener à la scission d'une loge : l'*Anglaise* à la fin du siècle ou l'*Harmonie* qui s'est détachée de l'*Amitié* par l'action de quelques frères qui se sont dressés face à leurs membres. Ce déchirement entraine une forte inimitié entre les deux ateliers au sein de l'orient qui devient une scène divisée. Pourtant le frère est celui qui devient un proche par l'initiation : de nouveaux liens se créent entre les individus au sein de la loge. La franc-maçonnerie a une fonction d'intégration importante : elle amène des étrangers dans le temple et les transforme en frères. L'harmonie, qui doit se détacher des passions profanes n'est donc pas toujours atteinte. De plus au cours du siècle les affaires administratives semblent abondamment occuper les loges, davantage que les réflexions sur les secrets initiatiques de la franc-maçonnerie.

Par l'harmonie et la concorde, les frères maçons sont à même de développer et perfectionner les vertus défendues par la maçonnerie. Le bonheur recherché par les frères

est d'abord celui de se retrouver dans un entre-soi fraternel, mais il s'agit aussi de la recherche du bonheur pour les hommes dans leur vie terrestre. Accéder au bonheur est possible par la pratique des vertus maçonniques de solidarité, de concorde et de sagesse sous le respect des lois morales et des lois civiles. Il ne peut s'exprimer qu'au sein d'une société harmonieuse et organisée, que ce soit la société maçonnique ou la société profane animée par un bon gouvernement et structurée par des préceptes vertueux.

Les francs-maçons bordelais inscrivent tous leurs propos et toutes leurs activités sous le regard de ce Grand Architecte, ce qui atteste d'un respect de la religion. Le frère Leberthon, vénérable d'honneur de la *Française* et parlementaire, place ainsi son discours sous le regard du Grand Architecte. Ce Grand Architecte, est la forme donnée à un Dieu chrétien auquel les francs-maçons croient fidèlement[1]. L'obligation du maçon formulée par le règlement de l'*Alliance* en 1779 reflète cette fidélité aux autorités divines et politiques : « Je jure, je promets en face du Souverain et Grand Architecte de l'Univers et cette Très Respectable Loge de francs et acceptés maçons que je serai avant tout fidèle et religieux observateur des lois divines et j'aimerai les hommes, et mes actions auront toujours la justice pour base »[2].

Les *Constitutions* inscrivent le respect de la religion et excluent l'irréligieux. Sous cette autorité divine, les francs-maçons mettent en avant le principe d'union qui lie tous les frères répartis à travers le monde. « Rien n'est beau dans l'ordre social, rien n'est digne de son institution primitive, rien ne répond autant à la sagesse de ses vues comme l'union fondée sur la véritable amitié. C'est elle qui donne cette harmonie si nécessaire à son existence ». Ce discours prononcé par le frère Perrens devant ses frères de la *Française* illustre les principes maçonniques qui définissent cette société et la distingue du monde profane. L'initiation permet à l'homme de se détacher des vices du siècle pour se transforme en homme bon, vertueux en mettant en avant l'amitié fraternelle qui le lie à ses frères. Des valeurs comme la paix, l'harmonie, le bonheur, la bienfaisance et l'amitié sont prônées dans les enceintes des temples maçonniques, suscitant discours et cantiques : elles doivent diriger le comportement des maçons au sein de la loge et en dehors. Pratiquer ces vertus permet au maçon de s'élever, de se perfectionner dans la dignité.

---

[1] Agulhon M., *Pénitents et francs-maçons dans l'ancienne Provence, op. cit.* ; Ligou D., *Dictionnaire de la franc-maçonnerie, op. cit.*, p. 516 ; Porset C., *Franc-maçonnerie et religions dans l'Europe des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 1998.

[2] GODF AR 113-2-681 f°15.

« L'homme naît le plus souvent avec des désirs et croit avec l'ambition de les satisfaire, mais de tous ces devoirs, ceux qui se dirigent vers le bien public ou particulier sont les seuls appréciables, aussi le désir de parvenir à la vraie gloire, celui de s'animer du vrai patriotisme ne peuvent qu'honorer l'homme, l'immortaliser même »[1]. Ainsi le temple caractérise l'union des cœurs et des esprits sous le regard du Grand Architecte et dans le respect des lois.

Très tôt, les *Constitutions* d'Anderson enjoignent le franc-maçon à considérer l'étranger comme un frère, à s'ouvrir aux autres. Ambitionnant de réunir les frères dispersés qui sans cela resteraient éloignés, la sociabilité maçonnique œuvre au rapprochement des hommes. Plus que l'universalisme, c'est le cosmopolitisme qui exprime la posture de la maçonnerie des Lumières, où la communauté d'intérêts et de repères s'accommodent et célèbrent même les différences acceptables. Défini par le Dictionnaire de Trévoux -qui n'est certainement pas proche des francs-maçons- comme « un homme qui nulle part n'est étranger », le cosmopolitisme participe à la définition de la franc-maçonnerie qui réunit des frères sur les deux hémisphères. La fraternité exprimée incite ses membres à la mobilité : les membres seront toujours accueillis par leurs frères, aucun franc-maçon n'est un étranger[2]. Face à des défis, la franc-maçonnerie s'engage à rassurer l'institution politique face au cosmopolitisme affiché. Il s'agit de rassurer les autorités quant à la loyauté des francs-maçons qui sont des sujets paisibles et respectueux de l'ordre établi devant un ordre qui dépasse les frontières religieuses et politiques. Ce cosmopolitisme sociable dans le sens d'une appartenance commune ne remet pas en cause les souverainetés des états. Le cosmopolitisme maçonnique correspond à un idéal plus qu'à une posture politique où la différence est acceptée mais limitée ainsi que nous avons pu le voir.

L'image d'« une société maçonnique où l'esprit d'hospitalité et d'honnêteté doit sans cesse présider »[3] est révélatrice des principes de fraternité véhiculés par cette société à travers les fondements de l'amitié et de l'égalité maçonnique.

---

[1] GODF AR 113-2-445 f°2v°, discours à la *Française*, non daté, année 1783.
[2] Pierre-Yves Beaurepaire inscrit la franc-maçonnerie dans la culture de la mobilité du siècle des Lumières.
[3] GODF AR 113-2-102 f°23, le 23 décembre 1788, l'*Anglaise*.

2-Fraternité et amitié

La loge réunit des membres qui par le secret partagé de l'initiation se distinguent du reste du monde. Cette distinction se traduit par une exclusion des non-initiés mais simultanément elle construit une société où les liens les plus étroits sont noués entre les membres qui deviennent des frères, des amis.

La société maçonnique est perçue par ses membres comme un monde fraternel, uni par le secret de l'initiation et élevé par la lumière. Le discours maçonnique s'attache à définir et présenter les bienfaits de cette amitié fraternelle, de ces liens qui unissent des hommes et proposent des bénéfices à travers ces rencontres. Ces liens d'amitié sont le cœur de la franc-maçonnerie[1]. Les noms choisis pour les ateliers locaux reflètent cet attrait pour cette notion d'amitié et de solidarité entre les hommes, c'est le cas de la loge de l'*Amitié*, de l'*Alliance* qui apparaît en 1775, de la loge de la *Famille Unie des Bons Accords* en 1784 ou encore de la loge irrégulière de la *Réunion des Élus* au cours de la décennie 1760 qui mettent en avant cette proximité solidaire entre les frères. Toutefois, nous l'avons vu cette ouverture connaît des limites posées dans la pratique par les frères eux-mêmes face à un Autre irréductible et par les dissensions qui existent au sein des loges ou des orients entre les frères.

Sous forme d'une amitié ritualisée qui lie des hommes qui sans cela ne se connaissent pas, des liens sont contractés entre des individus réunis fraternellement par la maçonnerie. L'initiation lie le maçon aux frères de sa loge, mais aussi aux frères du monde maçonnique répartis sur l'ensemble des hémisphères. Lors du rituel d'initiation, la confiance doit dominer les rapports entre le profane initié et les frères qui accueillent le nouveau venu dans l'atelier, confiance accordée à des frères et vrais amis.

Les valeurs de fraternité et de concorde sont fondamentales dans la société maçonnique. Elles instaurent la cohésion de cette institution, qui entraine lorsqu'elles sont absentes « l'ensemble des membres de l'Art Royal [dans la plus profonde] tristesse ». « La société maçonnique nous dit-on a pour base et pour grands principes que tous les

[1] Loiselle K., *Brotherly love, op. cit.*

frères doivent se tenir par la main et s'aimer tendrement »[1]. L'amour entre frères est évident dans les discours, comment se traduit-il dans les pratiques des francs-maçons, quelles sont les limites des démonstrations d'amitié ? Et au-delà quels sont les secours, quelles sont les aides que peut espérer le frère maçon à travers les réseaux d'amitié élaborés au sein de l'appartenance maçonnique ? Cette entraide peut se traduire par l'accueil temporaire dans la loge d'un frère visiteur, par la rédaction de lettres de recommandation dont le porteur se recommande d'un frère mieux établi, d'une sollicitation professionnelle ou pécuniaire. Le frère sollicité met en péril sa bonne réputation et son entregent pour le bénéfice d'un frère qui devient un ami à travers le lien ritualisé de l'initiation maçonnique. L'égoïsme n'a pas lieu d'être dans cette société distinguée, la solidarité entre frères prime.
Le bonheur des vrais maçons consiste ainsi à élaborer cette concorde harmonieuse et il est le devoir essentiel de ceux-ci de faire tous les efforts pour la maintenir[2].

Ces valeurs et ces vertus ne sont compréhensibles qu'en les opposant aux vices et aux défauts de l'espace profane. Le maçon s'est détaché de ces travers par l'initiation. Ritualisée et progressivement codifiée, elle inclut le profane dans un espace fraternel solidaire. Le rituel de l'initiation est lourd en signification et symbolisme. Si une partie de ce rituel est diffusée dans le monde profane par l'abondante littérature de divulgation[3], une large part de cette cérémonie reste mystérieuse aux yeux des non-initiés. À travers les textes réglementaires des ateliers et de l'obédience centrale destinés à un usage interne, les grandes étapes de l'initiation par laquelle le profane renonce aux vices et passions du monde extérieur sont connues. Les sources bordelaises n'apportent néanmoins que peu d'informations détaillées sur le déroulement de cette cérémonie dans les loges locales.
Quelques notions apparaissent au gré des registres tenus des ateliers. L'*Anglaise* révèle que « le mot, le signe et l'attouchement ont été donné aux nouveaux initiés par le Vénérable, et qu'ils l'ont fidèlement donné au Premier Surveillant et Deuxième Surveillant »[4] qui interviennent après la réception en elle-même. Les statuts et règlements

[1] GODF AR 113-2-816 f°44, le 30 juillet 1784, discours prononcé par le frère Batby ainé à l'*Alliance.*
[2] ADG 6 E 9, *Anglaise*, 1779.
[3] Il existe également des documents conservés dans les obédiences centrales qui détaillent le déroulement de l'initiation d'un profane, mais même s'ils sont explicites, le vécu réel ne peut être représenté dans ces textes.
[4] GODF AR 113-2-101 f°49.

de l'*Alliance*, s'ils énoncent les qualités requises pour un candidat à l'initiation ne développent pas le déroulement du rituel d'initiation.

C'est de la loge irrégulière de *Saint Esprit* que quelques détails apparaissent le mieux sur la cérémonie primordiale de la montée en grade, c'est-à-dire le changement de grade de compagnon à maître qui approfondit l'insertion maçonnique. Ce dernier du nom de Bobin, est reçu maître dans cet atelier en 1788. Après être resté dans « la chambre de réflexion, il est examiné sur les deux grades qui lui ont été conféré. [Les frères examinateurs] sont de nouveau envoyés vers lui pour s'emparer de ses armes, offensives et défensives, et le mettre dans l'état requis et le conduire aux portes du temple […] après avoir répondu aux questions, le Respectable Maître a ordonné de lui faire faire alternativement les trois voyages mystérieux »[1]. Le requérant se met alors en position de vulnérabilité devant ses frères, accordant sa confiance au long de la cérémonie.

Les nouveaux profanes qui doivent appréhender le déroulement de l'initiation peuvent s'appuyer sur le membre qui le parraine dans cette démarche ou rencontrer une vision partiale à travers les ouvrages de divulgation. La première étape imposée au profane est de rester dans la Chambre de réflexion, pièce sombre où il se doit de réfléchir à la démarche qu'il entreprend et commence à se débarrasser de ses repères profanes, de son statut socio-économique et ses attributs qui n'ont plus lieu d'être dans le temple : le profane renaît dans la lumière maçonnique. Cette chambre de réflexion est chichement meublée, l'inventaire de la loge *Française* établi en 1785 nous en donne un aperçu matériel, la perception vécue par l'impétrant ne pouvant, elle, être retranscrite. Le local de la *Française* possède ainsi une chambre de réflexion située après le parvis qui contient « une chaise ordinaire, une table triangulaire, une lampe sourde, neuf têtes de mort peintes sur bois et une momie »[2]. Cette confrontation à la symbolique mortuaire illustre la mort de la condition profane de l'impétrant qui se détache de sa condition. Les têtes de mort ou la momie sont également des éléments de violence psychologique à laquelle le futur initié peut être soumis. Par la suite, le profane est emmené par des frères, le frère examinateur ou le frère terrible, parfois le frère qui l'a proposé à l'initiation, dans une pièce de préparation où il est installé dans une posture d'humilité[3]. Il est ensuite mené

[1] GODF AR 113-2-840 f°2, le 8 mars 1788.
[2] GODF AR 113-2-530 f°122, inventaire de la *Française* le 3 septembre 1785.
[3] Son genou droit est exposé, son pied gauche délacé, son bras gauche dénudé, et aveuglé par un bandeau, le profane entre ainsi exposé dans l'enceinte du temple.

dans le temple où il est reçu par l'ensemble des frères et soumis aux questions d'usages. Par cette cérémonie, le profane se détache des vices qui accompagnaient sa vie précédente et entre dans la lumière maçonnique aux côtés de ses frères. Ritualisée, l'initiation ouvre la voie à l'amitié fraternelle et à l'insertion dans une société fermée perfectible.

« Heureuse la société dans laquelle l'égoïsme, ce monstre funeste, l'idole du siècle, n'a pas soufflé son vernis […] la désunion soulève l'homme contre l'homme même, la haine lui lance des traits invétérés, la jalousie le choisit pour victime» [1] déclarent Pescheur à la *Française* en 1786 lors des discours prononcés devant l'atelier réuni pour la Saint-Jean d'été. La jalousie, l'égoïsme, la désunion, les passions négatives sont autant de vices dont le frère doit se débarrasser lors de son initiation ou lors des tenues maçonniques. Ces faiblesses de l'homme profane retiennent celui-ci de s'élever, et entrainent la discorde au sein de la société. Les portes du temple maçonnique marquent l'entrée dans une société pacifiée, harmonieuse où l'homme peut s'appuyer sur ses frères pour progresser sur le chemin de la lumière. Le frère renonce aux frivolités mondaines et sociales, aux prétentions de distinction sociale lorsqu'il passe la porte du temple. Cette renonciation fictive du statut pour intégrer une société de frères propose que ceux-ci soient égaux.

L'égalité est un fondement de la réflexion maçonnique, la fraternité rend égaux[2] tous les frères initiés. La division tripartite de la société d'Ancien Régime profane s'efface devant la nature de l'homme et du franc-maçon sans toutefois disparaître, elle se transforme. La distinction que reçoit tout maçon initié lui permet de se tenir entre frères et non entre pairs ou civils : c'est une égalité initiatique qui n'est compréhensible qu'au sein du temple maçonnique. La nature maçonnique définit l'égalité qui peut être nuancée par les frères eux-mêmes, se réservant l'initiation à la seule « *major pars* », aux hommes bons et sincères.

Néanmoins les loges ne prétendent pas intégrer toutes les catégories sociales de la société car l'honneur et les qualités civiles sont déterminants dans l'acceptation ou le refus du profane. À l'échelle bordelaise, cette égalité maçonnique s'arrête aux frontières socio-professionnelles : les comédiens sont exclus des loges locales, les loges composées « d'individus au statut que [les loges] ne recommandent pas » n'obtiennent pas leur

[1] GODF AR 113-2-445 f°20.
[2] Clark P., *British Clubs and societies, op. cit.,* p. 309.

régularisation. S'il y a une ouverture à la fin du siècle, celle-ci est restreinte[1]. Les origines sociales restent déterminantes dans la construction maçonnique des Lumières qui évoluent progressivement, annonciatrices à la fin du siècle des bouleversements prochains.

L'élection aux offices pose l'existence de la notion d'égalité au sein de l'atelier depuis 1773 et la création du Grand Orient de France qui réorganise les structures des ateliers réguliers, la fin de la patrimonialisation. De même la montée en grade, c'est-à-dire l'évolution entre les trois grades bleus est fondée sur le mérite. En théorie tout frère par son mérite peut être élu au statut d'officier au sein de l'atelier ; dans la pratique les officiers élus sont principalement les frères qui participent depuis longtemps à l'aventure maçonnique, leur pérennité est gage de stabilité à la tête de l'atelier. L'élection peut également désigner des frères porteurs d'un nom prestigieux ou ayant l'honneur d'être parmi les fondateurs de la loge : ces élections ne sont pas systématiquement représentatives d'une égalité démocratique dans la loge.

Au-delà, la franc-maçonnique s'insère dans des pratiques qui appartiennent à celle de la société d'Ancien Régime. La convivialité des agapes, le partage des santés et des repas apportent une vision festive à ces liens qui réunissent les hommes des loges au même titre que d'autres espaces de sociabilité volontaires qui se multiplient au cours du siècle. Les voyages sont l'illustration de ces pratiques d'accueil. L'amitié fraternelle peut être dépassée par une amitié informelle qui lie deux ou plusieurs individus en dehors de la loge. La correspondance « grise », entre correspondance officielle et personnelle, tenue entre les frères Roque et Kuhn montre les liens protéiformes qui unissent ces deux individus, rapprochés par les liens maçonniques et proches par leur inclination personnelle. Ces liens multiples approfondissent cet espace de fraternité qu'est la loge. L'amitié démontrée à travers la franc-maçonnerie propose une structure réticulaire dont bénéficient les membres lors de leurs déplacements.

Cette harmonie connaît des désunions et des luttes passionnelles qui contredisent les discours. Ces discours sont nombreux, l'union est chantée et mise en représentée à chaque banquet lors de la célébration du cantique de la chaîne d'union, les planches recèlent de paroles vantant les bénéfices de la fraternité maçonnique. Au sein de l'*Amitié,*

[1] Halevi R., Jacob M., « The Enlightenment as Lived, Late Eighteenth Century European Masonic Reformers », *REHMLAC*, 2011-3.

l'orateur rappelle en 1776 que « pour sentir les avantages de l'amitié, il suffit d'envisager les funestes effets de la discorde », rappelant les tensions qui ont agité l'orient pendant quelques années, auxquelles l'*Amitié* prend part. Ce rappel est aussi celui du nom que porte cette même loge, la loge de l'*Amitié*, symbole s'il en est de l'attention portée par ses frères aux valeurs fraternelles et aux liens profonds qui se tissent entre les hommes, issus d'horizons divers.

Cependant l'une des manifestations les plus évidentes, au-delà de l'accueil et de la convivialité est la bienfaisance exprimée en faveur de frères dans la nécessité ou vis-à-vis de profanes dans le besoin. À chaque réunion maçonnique, la boite des pauvres circulent parmi les frères qui se doivent de participer à hauteur de leurs moyens. En plus de cette participation, la loge en tant que telle mène une politique de philanthropie en faveur des plus pauvres, qu'ils soient maçons ou non, qui peuvent solliciter l'aide de la loge. Les œuvres à destination des institutions d'éducation ou les dots ont la faveur de la bienfaisance des loges maçonniques, nous y reviendrons par la suite. Cette bienfaisance est la manifestation des vertus de la maçonnerie, mais aussi celle du monde policé du siècle des Lumières où les pratiques charitables sont nombreuses. Elle combat les inégalités de la société, et se doit de rester discrète, sans ostentation.

3-L'expression de la philanthropie, les activités de bienfaisance au sein des ateliers bordelais

« La philanthropie est le ciment qui nous lie »[1], la bienfaisance est une expression des vertus maçonniques. Les manifestations de cette bienfaisance vertueuse s'affirment au sein des discours prononcés par les frères, mais ce sont aussi des pratiques concrètes offertes au sein de l'atelier ou visibles dans la sphère profane. Ces expressions de la bienfaisance maçonnique se présentent sans ostentation afin de respecter les préceptes de la franc-maçonnerie de solidarité et de discrétion.

[1] GODF AR 113-2-681 f°15, *Alliance*.

Pour Voltaire, c'est l'abbé de Saint-Pierre qui a mis « le mot bienfaisance à la mode », « ce mot bienfaisance, il rassemble, si le cœur en est cru, bien des vertus ensemble »[1]. L'abbé Saint-Pierre[2], déclare dans son *Mémoire pour diminuer le nombre de procès* que « les lois doivent tendre à inspirer l'application, le travail, l'économie, la tempérance, l'équité, la bienfaisance ». Cette notion de bienfaisance, attachée à la législation ou à la morale individuelle cherche à dispenser le bien vers son prochain et se construit comme un substitut laïque de la charité chrétienne qui se poursuit au long du siècle.

Dans la société des Lumières, la philanthropie s'affirme aux côtés de la charité chrétienne. Les activités de philanthropie révèlent les valeurs véhiculées par la société maçonnique et sont des vecteurs d'insertion dans la société civile où la bienfaisance est en cours de laïcisation. Associée à la tolérance et le respect, la conciliation du bonheur de l'individu et du bonheur commun[3], la philanthropie est une manifestation favorisée par la franc-maçonnerie où l'homme est central et porté par le progrès et la tolérance. Ainsi la place des activités bienfaisantes au sein des loges maçonniques est essentielle, démontrant les devoirs de tous les frères envers l'humanité. Les francs-maçons s'emparent de cette manifestation morale, cultivent une empathie vis-à-vis de l'homme et du nécessiteux, affirment leur capacité à se perfectionner et s'illustrent par leurs vertus. Cette activité des francs-maçons s'insère dans la perception d'une pratique utile, non confessionnelle issue des Lumières.

L'exercice de la bienfaisance maçonnique se tourne les frères dans la nécessité et le malheur, et par extension à sa famille. Cette bienfaisance ne se limite pas aux seuls frères, la solidarité maçonnique s'exprime en faveur de profanes en difficulté qui sollicitent l'aide d' « une société de francs-maçons » ainsi que la volonté de la loge de porter secours à certaines personnes vulnérables ou de s'associer à des œuvres charitables particulières. Cet engagement philanthropique trouve sa première expression par le passage de la « boite des pauvres », ou du « tronc des pauvres » avant la fermeture de chaque tenue. La bienfaisance est une activité majeure des loges. À chaque réunion maçonnique, la boite des pauvres circule parmi les frères qui se doivent de participer à

---

[1] Œuvres complètes de Voltaire, *Discours en vers sur l'homme, Sur la vraie vertu 1734*, Tome 17, Oxford, Voltaire Foundation, 1991.

[2] Saint-Pierre, Charles Irénée Castel, abbé de, 1658-1743, auteur de *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, 1713, et du *Mémoire pour diminuer le nombre de procès* 1725.

[3] Duprat C., *Le temps des philanthropes, la philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet*, Paris, éd. du CTHS, 1993, p. XV.

hauteur de leurs moyens. Cette aide peut d'abord provenir du fond de la boîte des pauvres qui est constituée à la fois des dons donnés lors de chaque tenue et qui est également alimentée par les amendes payées par les frères lors d'inconduite et de non respect des règlements de loge.

La loge de l'*Anglaise* mentionne l'installation de la boite des pauvres dans son livre d'architecture à l'issue de la tenue du 8 août 1745 qui réunit vingt-et-un présents afin que « les frères puissent y mettre ce qu'ils jugent à propos pour les pauvres »[1]. Cette même loge, à la fin du siècle en 1788 renouvelle certains règlements qui touchent l'organisation de la boite des pauvres. Cette dernière est proposée à tous les frères présents à l'issue de la tenue alimentée par les dons personnels de chaque frère, et elle est également complétée par les amendes versées par les frères contrevenant aux règles. Ainsi « tous les frères sont conviés à une loge d'instruction tous les premiers samedis du mois, sous peine de 24 sols d'amende au profit des pauvres si l'absence est injustifiée »[2]. Cette démarche de redistribution des amendes disciplinaires est mise en œuvre par les loges qui trouvent dans cette pratique le moyen d'organiser la charité[3]. Il faut toutefois nuancer que cette charité par la punition n'est pas effective pour toutes les loges, qui pour certaines la distinguent de la charité bienveillante et volontaire. L'*Alliance* propose en 1775 que les recettes de la loge, c'est-à-dire les sommes reçues lors des réceptions, des montées en grades et les quotités annuelles ne pourront être employées qu'aux ornements, embellissement nécessaires et entretien de la loge et « celles des amendes ne pourront être employées qu'aux banquets des deux Saint-Jean, celle des pauvres sera faite par le vénérable et ne pourra être employée qu'au soulagement des pauvres et par préférence des maçons »[4]. C'est le frère hospitalier qui a pour fonction de répartir les dons vis-à-vis des « pauvres de la loge », issus essentiellement de la paroisse dans laquelle le temple est installé.

La bienfaisance des francs-maçons s'étend du frère à sa famille, notamment lors d'événements tragiques. Lors du décès d'un de ses membres, Laurent Simonetti, l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* intervient pour accompagner les proches face à la mort du père de famille et frère de loge. Laurent Simonetti, artificier et décorateur est un frère de

[1] BNB Minsk 091/85 le 8 août 1745.
[2] GODF AR 113-2-102 f°13.
[3] La loge *Saint Esprit* se prononce pour cette même pratique, « l'amende des deux frères qui étaient absents est versée dans la boite des pauvres », BNB Minsk 091/167 f°144.
[4] GODF AR 113-2-816 f°31.

l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* depuis 1788. Sa mort en 1789 est le moment pour la loge d'exprimer sa solidarité afin d'organiser l'enterrement et soutenir la famille que le frère laisse derrière lui. La correspondance du vénérable de la loge Charles Poulet, négociant installé aux Chartrons à son premier surveillant Antoine Massé, maître en chirurgie, illustre les exigences philanthropiques de la loge à cette occasion particulière « Mon cher ami, Je crois que nous ne pouvons pas nous empêcher de faire ensevelir ce pauvre malheureux ». Les officiers de *l'Étoile Flamboyante aux Trois Lys* ont à cœur de mener cet acte à bien, soutenus par l'ensemble de l'atelier. Le soutien, la fraternité entre frères, l'apport de consolation au-delà de la mort, la confraternité s'illustrent dans la démarche entreprise. En effet, le défunt frère Simonetti est décédé au sein de l'Hôtel-Dieu de Saint-André dans des circonstances malheureuses du fait de l'incendie de sa maison[1]. La loge, face au manque de ressources de sa famille, souhaite le faire enterrer plus décemment dans le cimetière de la paroisse de Saint-Christoly, à sa charge. Celle-ci en plus d'acquitter les frais engagés pour l'enterrement, d'une somme de 72 livres et 10 sols, rémunère le service tenu par la suite en l'honneur de ce frère défunt, messe à laquelle les frères assistent décorés de leurs bijoux maçonniques cachés sous leurs vêtements. Les démarches menées par la loge pour aider ce frère ne s'arrêtent pas à son enterrement. Face à la détresse dans laquelle sa famille se trouve elle décide d'entreprendre une quête pour venir au secours de la veuve. Cette quête réunit la somme de 50 livres auprès des frères présents, démontrant les multiples formes que prend la solidarité fraternelle. L'apprenti employé par Simonetti est lui aussi concerné par la charité mise en œuvre par l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. Ce dernier n'ayant pu sauver aucuns de ses biens ni ceux de son maître lors de l'incendie, il reçoit alors de la loge quelque aide pécuniaire ainsi que des vêtements et outils[2].

La bienveillance maçonnique s'étend donc d'abord à l'égard des frères, qu'ils soient d'origine locale ou en visite. L'appartenance commune oriente les choix de la bienfaisance de la loge.

Ces actes de charité internes à destination des frères maçons procèdent d'une solidarité fraternelle sollicitée directement au sein de l'atelier ou bien par une planche

[1] Il est probable que son décès intervienne à la suite de blessures reçues dans l'incendie de sa maison, située rue Dauphine, paroisse Saint-Christoly. ADG G 2418, la veuve du frère Simonetti s'est également tournée vers la jurade pour obtenir une aide pécuniaire face à ses difficultés, aide qu'elle obtient.
[2] GODF AR 113-2-840 f°20, le 12 mai 1789.

adressée par un frère dans la détresse et transmise dans la loge. Le frère nécessiteux peut être un membre de l'atelier même, un maçon de l'orient ou même un visiteur. Cette bienveillance peut être formelle, encadrée par la loge, dont les dépenses sont enregistrées sur les livres de compte ou plus informelle, par l'intermédiaire d'un frère directement. La recommandation est préférable mais elle n'apparaît pas systématiquement, l'appartenance commune à la franc-maçonnerie est un argument suffisant. Dans cette pratique, l'*Amitié* verse la somme de 150 livres en juillet 1783 au frère Antoine Dacosta, appuyé par les recommandations de deux de ses membres, le frère Jacques Gramont, négociant initié depuis 1770 et Tranondi négociant également[1]. Il est possible que le bénéficiaire de cette aide, Dacosta, initié depuis 1782, soit parent de Dacosta de la Seronière, négociant. Les liens professionnels renforcent les relations maçonniques de ces trois frères. Les maçons étrangers à l'orient bordelais ne sont pas éloignés des aides charitables dispensées par les loges : tout frère dans le besoin peut recourir à la solidarité fraternelle. C'est ainsi que le frère perpignanais de la *Parfaite Union*, installée depuis 1768[2] dans l'orient roussillonnais reçoit de l'*Amitié* le don de 72 livres pour bienfaisance, afin que celui-ci puisse effectuer son voyage de retour. Dans le cas de ce frère de Perpignan, du nom de Nauguère, son appartenance maçonnique est vérifiée et légitime. Il arrive que des doutes subsistent quant à l'appartenance du solliciteur. Si ce dernier ne peut justifier son appartenance par la présentation d'un certificat maçonnique le frère tuileur procède aux vérifications d'usage ; devant les abus qui se répandent au cours du siècle il n'est pas impossible que l'appartenance à la franc-maçonnerie ne soit pas, ou plus, réelle. Néanmoins à l'intention de ces « frères se disant maçons mais dans le cas où le certificat n'a pu être présenté, la loge versera la somme de 12 livres ». Les sommes délivrées par les loges sont variables, selon les besoins présentés par les frères requérants et les situations maçonniques avérées. Toutefois l'atelier ne retient pas sa générosité pour aider ses frères maçons. Les livres de compte de l'*Amitié* permettent de mettre en avant cette générosité, d'autant que par sa taille et son recrutement cet atelier dispose de moyens financiers importants, mis au service du soulagement des maçons.

Sans dépasser les frontières du royaume de France et celles de l'obédience du Grand Orient de France, l'aide accordée par les loges bordelaises concerne aussi les frères des orients du royaume. Ainsi un frère nantais du nom de Joseph Rebares déclare à l'*Étoile Flamboyante aux Trois* qu'un « bon et vrai maçon aurait tort de rougir de

[1] GODF AR 113-2-93 f°3v°, *Amitié*, 1783.
[2] Sala C., *La franc-maçonnerie en terres catalanes, op. cit.*

s'adresser à ses frères dans ses malheurs »[1], la solidarité maçonnique et fraternelle étant un pilier de l'Art Royal. Cette demande, accordée par la loge à la suite de la présentation du dossier, est initiée par la situation professionnelle du frère nantais. Capitaine de navire, ce dernier a subi un naufrage au large de Bayonne et il se voit contraint de solliciter l'aide de ses frères maçons afin de pouvoir retourner dans ses contrées, le recours maçonnique devenant un vecteur pour suppléer à l'absence de connaissances et d'appuis locaux. L'appartenance maçonnique ouvre les portes de la solidarité et de l'entraide et permet d'aborder une société fraternelle et construire des liens sans considérations profanes. Les difficultés professionnelles, dans le cas du frère nantais Rebares, ou du frère marseillais Pierre Lacroix sont un des motifs de demande de secours de la part de frères éloignés de leur orient. Pierre Lacroix, dans sa sollicitation formulée auprès de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* met en avant des motifs professionnels « Je viens de Marseille mais je suis assez malheureux pour ne pas trouver de l'occupation à l'instant où je manque de tout, et comme la manufacture n'existe que dans les grandes villes, peut-être ne trouverais-je pas d'ouvrages qu'à Nantes ou Paris […] J'espère que vous voudrez bien m'accorder un faible secours pour m'acheminer plus loin »[2]. Ces deux cas sont des exemples parmi d'autres, de demandes auxquelles les loges bordelaises répondent positivement.

Les déboires professionnels peuvent prendre des proportions plus importantes, dont le frère Bernans est un exemple face aux risques de la navigation maritime et des fortunes défaites en un coup du sort qui scandent le port de Bordeaux. Ce dernier à la suite du naufrage de son bâtiment sur les côtes d'Angleterre a perdu une fortune estimée à 80 000 livres constituée progressivement depuis le retour de la paix en 1783 dans le commerce atlantique à destination des jeunes États-Unis et de la colonie de Louisiane. Face à cette infortune, l'armateur s'en retourne dans sa contrée natale de Toulouse dans l'espoir de pouvoir recourir aux filières de soutien familial, et il sollicite une aide auprès des loges bordelaises pour pouvoir effectuer ce trajet. Son discours malheureux cherche à soulever compassion et humanité auprès des frères, allant jusqu'à déclarer qu'il « n'a mangé que deux pomme depuis hier au soir ». Les infortunes professionnelles ne sont pas les seuls déterminants des sollicitations des frères vulnérables. Le secours peut porter sur la situation particulière d'un frère. Ainsi la loge *Anglaise* en 1788 pourvoit financièrement à la délivrance d'un frère détenu dans la prison, sans que soit précisé le

[1] GODF AR 113-2-839 f°21, le 30 juillet 1789.
[2] GODF AR 113-2-839 f°23, le 29 juillet 1789.

motif d'emprisonnement : pour inconduite ou dettes probablement. Cette loge a déjà été confrontée à cette situation en 1750 alors qu'une collecte est organisée parmi les membres pour assurer la délivrance du frère Blancan emprisonné. La loge est un recours omniprésent pour les frères, la solidarité se manifeste dans toutes les circonstances, les dispositifs d'entraide sont généreusement ouverts.

La charité fraternelle locale n'oublie pas les frères étrangers, l'orient bordelais étant fréquenté par de nombreux francs-maçons visiteurs venus d'horizons variés. De fait, face aux demandes multipliées et les ressources encadrées de la loge, la *Française* s'engage à réglementer l'aide accordée aux frères étrangers en 1789. Ainsi elle prend la décision que « dorénavant les maçons étrangers qui réclament secours à la loge auront désormais douze livres et que s'il y a besoin de plus après l'examen de sa demande, la somme pourra être augmentée de deux louis »[1]. La *Française*, tout comme les autres loges bordelaises, est régulièrement sollicitée par des frères étrangers, en déplacement professionnel ou en voyage personnel, afin d'obtenir une aide destinée à aider celui-ci à poursuivre son voyage ou rentrer dans son pays. Ces visiteurs, armés de leur appartenance commune à la maçonnerie savent pouvoir trouver dans les ateliers du port bordelais un accueil fraternel et une solidarité qui peut se manifester par un appui pécuniaire.

L'*Amitié,* largement présente vers l'horizon maritime du port de la Lune, est sollicitée par deux américains, le frère de Boston Josh Chever en 1785 et le frère Learmont de Charleston. Ces deux américains illustrent l'ouverture maritime de l'atelier, faisant écho au paysage portuaire touché par l'expansion bordelaise. Tous deux obtiennent la somme de 24 livres, somme d'usage[2] pour une aide pécuniaire vis-à-vis d'un frère demandeur.

Cette somme de 24 livres peut être augmentée si les besoins se font ressentir, jusqu'à 48 livres, voire 96 livres. Le baron d'Uchtrity, membre de la *Candeur* de Moscou reçoit la même somme de la part de l'*Amitié* en 1788. L'*Amitié* a déjà rencontré des représentants de l'empire russe dans son temple le prince de Gallitzin a fréquenté le temple en 1772 et le négociant de Riga, Schröder, est venu dans la loge quelques années auparavant en 1784. L'*Amitié* est fréquentée à plusieurs reprises par des représentants nordiques, quelques russes mais aussi des frères suédois qui trouvent dans le temple bordelais un

[1] GODF AR 113-2-447 f°30, *Française* le 17 juin 1789.

[2] À travers les livres de compte il apparaît que les sommes versées soit de 12, 24, 36, 48, jusque 96 livres soit 8 louis. Les aides sont plus rares au-delà de cette somme.

réseau d'accueil chaleureux[1]. Les barrières de la langue ou du pays d'origine ne sont en aucun cas infranchissables dans cet espace maçonnique universel. Les frères européens sont accueillis et reçus avec bienveillance par les loges, qui leur accordent une attention et une aide volontaire et chaleureuse.

Ces aides ponctuelles sont régulièrement accordées pour répondre aux besoins immédiats des frères étrangers à l'orient bordelais. Ferral, dont la loge d'appartenance n'est pas précisée, obtient en 1784 une aide financière d'un total de 144 livres pour bienfaisance de la part de l'*Amitié*, 72 livres versées en mai 1784 puis 72 livres à nouveau en juillet, versées « pour la dernière fois »[2]. Cependant ce dernier apparaît de nouveau sur les registres des comptes de l'*Amitié* en août 1785 où il reçoit à nouveau « pour la dernière fois » la somme de 12 livres, puis encore en août 1788 la somme de 24 livres. Les dates auxquelles ce frère demande et reçoit des aides peuvent laisser supposer qu'il se déplace régulièrement aux mois d'été pour des raisons professionnelles, alors que ses revenus lui sont insuffisants pour vivre ou retourner chez lui.

Au-delà de ce cas, tout de même rare, la majorité des aides accordées à des frères qui n'appartiennent à l'orient bordelais sont ponctuelles, mais il faut soutenir un frère dans le besoin et qui trouve donc dans les loges locales des espaces d'entraide.

Pour solliciter un accueil solidaire de la part des loges rencontrées sur l'orient bordelais, les francs-maçons peuvent se rendre au sein du temple. Une fois passées les vérifications d'usage sur le parvis du local, il peut demander de l'aide par une planche adressée à la loge lue devant les frères qui prennent alors la délibération d'aider ce frère. Il arrive également que certains utilisent des canaux plus officieux, en sollicitant directement un franc-maçon connu, hors du cadre établi. L'appartenance à la franc-maçonnerie doit en théorie être secrète, elle peut être éventée. C'est le cas de Lapause, abbé et curé, qui appartient à la loge de l'*Anglaise* puis anime le parti dissident qui forme en 1785 la *Vraie Anglaise*.

L'abbé Lapause est un intermédiaire privilégié entre le monde profane et le monde maçonnique. Sa place au sein de l'Église et celle au sein de la *Vraie Anglaise* sont-elles donc utilisées de manière aléatoire ou délibérée ? La réponse est délicate car les francs-maçons ne sont pas les seuls à solliciter l'aide philanthropique des ateliers maçonniques.

En 1782, Jean-Pierre Lapause alors curé dans la paroisse urbaine de Saint-Pierre reçoit un courrier qui lui est adressé par le frère Joigny.

[1] GODF AR 113-2-93 f°48 ; GODF AR 113-2-93 f°14.
[2] GODF AR 113-2-93 f°12v°.

> « Le sort n'ayant pas secondé mes vues, je me vois réduit à implorer votre clémence et vos bontés ordinaires […] n'ayant pas les moyens nécessaires pour fournir aux frais de mon voyage, dans cette circonstance j'ose m'adresser aux frères de la loge *Anglaise* pour les supplier de me rendre participant aux générosités qu'ils répandent chaque jour sur les personnes qui réclament leur généreux secours et comme vous êtes monsieur, le principal de cette loge, et que vous vous faites un devoir précieux de secourir les personnes indigentes j'implore vos bontés et vous supplie monsieur de vouloir engager les frères à m'accorder quelques secours »[1].

Adressée à Lapause dans sa cure, la lettre reprend les usages de la correspondance maçonnique et met en avant une appartenance commune[2]. Sollicité en tant que curé et en tant que maçon, Lapause est un intermédiaire accessible pour tous.

En effet, les loges maçonniques n'oublient pas dans l'exercice des vertus bienfaisantes de se rendre ouvertes au monde profane, leur charité s'étend au-delà des portes des temples.

L'énumération des activités de solidarité maçonnique vis-à-vis des profanes est presque sans fin, celles-ci étant prégnantes dans la vie des loges. Toutefois, certains cas paraissent intéressants, appuyés en cela par les comptes des loges conservés dans les « archives russes ».

Ces œuvres quotidiennes rejaillissent sur le regard porté sur les loges par la société. Les cas les plus évidents sont ceux qui obtiennent des aides issues directement de la boite des pauvres, dont le contenu est redistribué selon des pratiques et des circonstances variables auprès d'un nécessiteux[3] ou lors d'une distribution à l'occasion de la messe. Toutefois les comptes des loges permettent de voir que cette œuvre de charité pécuniaire dépasse les dons apportés par le tronc des pauvres à l'issue de chaque tenue. En ce sens, l'*Amitié* dépense régulièrement des sommes afin de porter secours à des personnes dans le besoin. Le choix des bénéficiaires n'apparaît pas dans les archives,

---

[1] ADG 2 E 1718, nf°, le 14 février 1782.

[2] La lettre est scellée par un sceau qui porte un emblème maçonnique composé d'une équerre et d'un compas. De plus Joigny signe « sous le Grand Architecte de l'Univers ».

[3] GODF AR 113-2-83 f°2v°, *Amitié* en 1783 « payé en forme de charité n'y ayant pas assez de fonds dans la boite des pauvres à une famille ruiné dans le triste et fâcheux événement arrivé l'hiver dernier à Messine la somme de 24 livres ».

seules les sommes versées sont inscrites ; le processus de délibération nous reste encore inconnu. Ainsi entre 1783 et 1788 la loge de l'*Amitié* prélève sur son budget la somme de 2826 livres[1] à destination d'aides accordés à des profanes, et cela hors des œuvres de charité permanentes comme la fondation pour les orphelins de mer de la guerre d'Amérique[2]. Les sommes accordées aux frères des loges sont considérées comme un objet de charité différent comme nous l'avons vu précédemment. Ces aides apparaissent sous la forme de sommes ponctuelles qui sont souvent peu élevées ou alors de sommes versées régulièrement comme le paiement d'un loyer par quart où l'aide accordée prend alors une forme déterminée. Les bénéficiaires lorsqu'ils sont mentionnés dans les registres semblent être essentiellement des personnes vulnérables, des femmes seules, des veuves ou des hommes confrontés à des conjonctures difficiles. C'est ainsi que «Bordenave, batelier de Gironde qui a eu le malheur de perdre son bateau et chargé de cinq enfants [reçoit] la somme de 24 livres en 1787 »[3], ou Canibon qui exerce la profession de tailleur, chargé de sept enfants obtient pour aide de la part de l'A*mitié* la somme de 24 livres en juillet 1788. Les aléas de la vie motivent les demandes de ces hommes de peuple bordelais. Néanmoins si ces aides charitables accordées par les loges concernent une grande diversité d'individus et de cas, lorsque ces aides sont nominatives, on constate que certaines personnes reçoivent des aides durables, notamment sous forme de paiement des loyers comme c'est le cas pour les veuves Arveson et Dubois. Ces dernières voient leur loyer payé par la loge directement auprès de leurs logeurs, la première de juillet 1783 à 1788, pour une somme annuelle de 96 livres payées par quart au long de l'année. La seconde, veuve du concierge de la loge Léonard, dont le nom profane est Jean Dubois, reçoit à partir du décès de celui-ci en 1786 l'aide de la loge pour le paiement de son loyer de 150 livres annuelles. L'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* s'attache également à soulager une veuve dans la difficulté. Celle-ci, Marthe Tougnan, adresse à l'atelier en juin 1789 une lettre afin de réactiver l'aide accordée par la loge.

> « Sensibles à la perte de mon mari votre servant, vous eûtes la bonté de m'accorder un pain par semaine pour m'aider à subsister et

[1] Hors des sommes de 668 livres versées en 1785 à Paris pour le rachat d'esclaves et des 3 000 livres versées en 1787 à la Société philanthropique. En 1783 la loge de l'*Amiti*é verse à destination de profanes la somme de 312 livres, 392 livres en1784 ; 528 livres en 1785 ; 374 livres en 1786 ; 514 livres en 1787 et 706 livres en 1788. Sur la même période, entre 1783 et 1788 la loge de l'*Amitié* verse 3 232 livres à destination de frères maçons comme actes de bienfaisance.

[2] Fondation pour les orphelins des gens de mer créée par l'*Amitié* après la guerre d'Indépendance américaine.

[3] GODF AR 113-2-93 f°38v°.

> faire subsister ma famille, [et] j'ai pris par conséquence un pain chez un boulanger. Pressée pour le paiement par le boulanger, j'ai eu l'honneur de présenter mon compte à M. Poulet [le vénérable]. Je pense que les affaires multipliées de la loge ne vous ont pas permis de vous en occuper encore mais le boulanger ne cessant de faire des menaces, soit à mon beau-frère soit à moi, j'ose recourir envers vous messieurs pour vous prier de faire cesser les plaintes de cette somme, j'attends tout de votre charité et votre bienfaisance » [1].

À la suite de sa requête, la veuve obtient la somme de 15 libres et six deniers de la part de la loge. Reconnue dans un monde habitué aux actions des ordres réguliers, la charité maçonnique est régulièrement sollicitée et s'impose comme un recours possible au sein d'une société portuaire éclatée et soumise aux aléas des crises économiques et alimentaires.

Certains événements exceptionnels amènent les loges à élargir leur activité de bienfaisance auprès de profanes en souffrance hors des réseaux habituels. Ainsi en avril 1785 la loge de l'*Amitié* donne la somme de 216 livres qui doit être distribuée à neuf familles dont les domiciles ont été incendiés la nuit du 27 au 28 avril. Ces dernières habitent dans la même rue que la loge, dans la paroisse Saint-Rémy au sein du quartier des Chartrons. L'événement, proche de la loge est l'occasion pour elle de marquer son activité de charité dans son environnement proche, auprès d'un public profane qui de plus, doit percevoir l'existence de secrets pratiqués derrière les portes de leur local par les déplacements des frères lors des réunions. Cette proximité est aussi l'occasion pour la loge de pratiquer une charité immédiate et reconnue par ces profanes, de se donner à bien voir. Les incendies ravagent régulièrement une maison, quelques maisons voir toute une ville encore au XVIIIe siècle, et les sociétés doivent reconstruire les habitations nécessitants des fonds importants. Si l'incendie qui touche l'environnement proche de la loge de l'*Amitié* reste circonscrit, d'autres sont ravageurs. Le 2 juin 1781, la ville de Grand Lucé dans le Maine est détruite par un incendie. Les loges du royaume se mobilisent afin d'apporter secours à cette ville de 1800 habitants réduite en cendres et la loge locale des *Amis intimes*[2] organise une correspondance maçonnique étendue afin

[1] GODF AR 113-2-839 f°13.

[2] Lepage M., *Histoire de la Franc-maçonnerie dans la Mayenne, 1756-1951*, Le Mans, 1951 : Bouton A., *Les francs-maçons manceaux et la Révolution française, 1741-1815*, Le Mans, Monnoyer Impr., 1958.

d'organiser une souscription auprès des francs-maçons du royaume pour apporter secours à la cité.

Toutes ces pratiques mentionnées de la bienfaisance maçonnique sont organisées dans le cadre unique de l'atelier, détaché des régulations et des surveillances des autorités laïques ou ecclésiastiques La laïcisation progressive de la charité et de la bienfaisance se distingue dans les pratiques des loges, qui séparent les sphères religieuses de leurs activités philanthropiques, et qui l'exerce loin des yeux de l'Église. Le versement d'aumônes aux pauvres après les messes est remarqué[1] mais cet usage ne représente pas l'activité charitable principale qui se déroule dans le temple maçonnique. La charité est l'œuvre du trésorier, du secrétaire et des décisions prises en commun dans les loges. Il arrive néanmoins que les loges s'appuient sur les institutions traditionnelles d'Ancien Régime. Les élites maçonniques mettent en œuvre des dispositifs nombreux et reconnus pour venir en aide aux œuvres qu'elles choisissent. Si une laïcisation se développe il n'y a pas de détachement total des œuvres de l'Église. Cette distance entre les loges et l'Église n'est pas synonyme d'opposition entre leurs pratiques de bienfaisance et parfois même celles-ci sont complémentaires entre loge maçonnique et églises paroissiales, toujours à l'échelle locale.

Dans la cité, le clergé séculier a un rôle dans l'assistance et la charité à destination d'une population dans le besoin. La cité bordelaise, en essor démographique attire des populations vulnérables. Ces populations ont besoin d'un secours qui peut être régulier ou plus conjoncturel comme les familles de petits artisans dont les revenus faiblissent au gré des embauches. Les loges se reposent épisodiquement sur les structures ecclésiastiques pour accomplir leurs œuvres ; même si au XVIIIe siècle certains actes d'aumône traditionnels sont en déclin ou sont pris en charge par le monde laïc, l'assistance devient plus technique, plus économique que spirituelle. Les curés tiennent des listes de charité pour leur paroisse afin de répartir au mieux leurs secours. Il arrive que les francs-maçons s'appuient sur ces listes pour distribuer leur aide pécuniaire aux pauvres de la paroisse dans laquelle l'atelier est installé. Cet appui relève de la présence de membres du clergé dans les loges mais aussi de la connaissance par les membres de ces listes des pauvres. Les francs-maçons apparaissent comme des donateurs parmi d'autres. Versé directement

[1] Par exemple à l'occasion de la naissance du Dauphin de Louis XV, Connaissance par les frères des grandes aumônes faites par le roi à cette occasion et décrites dans les journaux ; GODF AR 113-2-98 f°4v°, *Anglaise*.

au curé de la paroisse, ou appuyé par la présentation d'un certificat de pauvreté, ce secours est délivré par le trésorier de la loge. Le marin Lacoste, âgé de 70 ans et « affligé de la vue selon le certificat de Monsieur Lousteau curé de Barsac » reçoit 24 livres pour assistance de la part de l'*Amitié* tandis que la *Française* accorde la somme de 120 livres au curé de sa paroisse Sainte-Eulalie « pour être distribuée aux pauvres de la paroisse ». Les loges recourent à des solutions multiples pour mettre en pratique leur activité de bienfaisance, sans oublier l'implication personnelle de quelques frères qui obtiennent pour gage de leur vertu le « remboursement a posteriori par sa loge de l'aide pécuniaire qu'il a accordé en accord avec sa conscience à hauteur de 48 livres »[1].

Des ateliers se distinguent par une pratique durable et plus anonyme à travers des œuvres charitables particulières. Plus durables du fait de la pérennité des financements accordés ces œuvres permettent également aux loges qui y participent de rayonner au sein de la société profane et de se distinguer par les vertus qu'elles pratiquent. L'écho de cette charité rejaillit sur les loges maçonniques et sur leurs frères, membres des élites de la cité.

L'*Amitié*, loge du négoce et de la mer accueille fastueusement le comte d'Estaing lors de son passage à Bordeaux le 30 novembre 1782 à l'issue de la guerre d'Indépendance américaine. Charles-Henri comte d'Estaing est nommé lieutenant-général en 1763 à la suite de ses actions aux Indes pendant la guerre de Sept Ans[2]. Cette promotion sans passer par la filière traditionnelle de la Marine lui vaut des inimités. Après avoir été nommé Gouverneur de Saint-Domingue de 1764 à 1766, il s'engage dans la guerre d'Indépendance américaine en 1778 et se distingue par ses erreurs tactiques sur les côtes américaines malgré la prise de la Grenade et de Saint-Vincent dans les Antilles. Sans doute initié à la franc-maçonnerie à Boston en 1778[3], c'est par ordre du roi qu'il se rend à Bordeaux à la fin de l'année 1782 pour informer la Chambre de commerce des ordres royaux concernant le traitement des capitaines de navire en temps de paix, paix alors en négociation[4]. C'est donc lors de cette visite que la loge de l'*Amitié* reçoit avec de grands fastes le comte d'Estaing dans son temple. À l'occasion de ces réjouissances, la loge s'engage à créer une fondation charitable « faite à perpétuité le 9 novembre 1782

[1] GODF AR 113-2-93 f°48 v°, le frère Godefroy de l'*Amitié* en 1788.
[2] Vergé-Franceschi M., *La Royale au temps de l'amiral d'Estaing*, *op. cit.*
[3] Révauger C., *Le monde maçonnique des Lumières, op. cit.* p. 1126.
[4] Les américains signent une paix séparée avec l'Angleterre en novembre 1782, les préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre s'engagent dès 1782, la paix est signée à Versailles le 3 septembre 1783.

pour l'éducation des orphelins des gens de mer »[1], objet sensible en ces temps de fin de conflit où la Royale fut à l'honneur et dont le comte d'Estaing est un représentant distingué. Formée à l'hiver 1782-1783, cette fondation charitable perdure jusqu'en 1791. Les données comptables ne permettent pas d'en connaître la pérennité au-delà. Cette fondation est confiée à un administrateur proposé par la loge, frère de l'*Amitié*. Il s'agit successivement du frère Jean Latour, puis du frère Jean Oré. Jean Latour préside à l'administration de la fondation pour les orphelins des gens de mer de 1783 à juin 1785. Il est alors remplacé en juin 1785, sans doute lors de la Saint-Jean d'été par le négociant Jean Oré qui tient cette place jusqu'en 1791. Latour, greffier à la seconde Chambre des Enquêtes du Parlement et résidant cours du chapeau Rouge est initié en 1777. Tout comme son successeur il consacre un temps personnel important à cette tâche, se dévouant à cette activité charitable sous l'égide de la loge. Pour ce rôle d'administrateur, les deux frères reçoivent sans aucun doute quelques émoluments ou des compensations financières : Latour reçoit la somme de 170 livres en juillet 1785 au sortir de sa charge pour soldes de tout compte. Il se peut que chacun de ces administrateurs, de même que leurs deux adjoints, apportent des revenus personnels dans le fonctionnement de la fondation, qui subsiste par l'aide apportée annuellement par la loge de l'*Amitié*. Le détail des comptes de l'atelier entre 1783 et 1788[2] permet de connaître les sommes consacrées à cette œuvre charitable par la loge. Les pensions, versées par quart, sont variables selon les années, selon les besoins et sans doute les moyens financiers de l'atelier. Entre 1783 et 1785 la pension accordée à la fondation pour les orphelins des gens de mer atteint la somme de 1050 livres annuelles, en 1786 ce sont 917 livres, l'année suivante ce sont 1 002 livres qui sont fournies tandis qu'en 1788 la somme n'est plus que de 897 livres. Ces variations peuvent probablement être dues au nombre variable d'orphelins pris en charge, toutefois aucune indication ne nous permet de connaître davantage sur le fonctionnement de cette œuvre charitable. Au-delà du nom des administrateurs, on ne sait où cette fondation est installée, combien d'orphelins elle soutient ni leur âge. L'attribution d'une aide charitable à un orphelin semble être réalisée par un processus de sélection, comme le

[1] GODF AR 113-2-441 f°102, tableau de l'*Amitié* de 1791. Les loges maçonniques participent à ces efforts en faveur des orphelins et veuves des gens de mer aux côtés de nombreux autres particuliers et institutions. Ainsi la Chambre de Commerce de Bordeaux accorde la somme de 100 000 livres en 1782 à destination des orphelins et veuves des gens de mer de la Guyenne, ADG C 2386, notamment vers les villes de Libourne, Blaye ou jusque Saint-Jean-de-Luz ; la cité bordelaise en proportion est moins concernée par la répartition financière de ce don.

[2] GODF AR 113-2-93.

laisse deviner la formulation inscrite dans le livre de compte qui accorde une aide ponctuelle aux « quatre enfants qui n'ont pas eu le bonheur d'être favorable dans le choix des cinq proposés pour nommer un orphelin pour remplacer le précédent »[1]. Le nom d'un seul des orphelins soutenus par la fondation nous est parvenu par le biais des étrennes qu'il reçoit en 1783 et 1784 : il répond au nom de Fougère. Alors que l'orphelin Fougère reçoit la somme de 6 livres, deux ans plus tard la loge verse la somme totale de 18 livres pour les étrennes de 1786 ce qui pourrait laisser supposer que trois orphelins seraient concernés à cette date par la fondation.

Sur ces six années comptables étudiées, la loge a consacré plus de 6 000 livres pour assurer le bon fonctionnement de l'œuvre charitable qu'elle a créée en sus de ses autres dépenses de bienfaisance. Les sommes consacrées ne doivent pas non plus cacher l'implication personnelle et humaine des frères dans ces activités philanthropiques, reflet des vertus maçonniques. Cette initiative de l'*Amitié* en faveur des gens de mer est d'ailleurs également présentée par le Grand Orient de France qui offre de « concourir à la perfection d'un établissement digne d'intéresser les âmes sensibles et vertueuses […] consacré aux enfants de nos anciens officiers et soldats morts ou retirés dans l'Hôtel des Invalides ». Si cette démarche concerne quant à elle l'ensemble des forces militaires elle montre l'intérêt de la maçonnerie pour ces initiatives et la pratique vertueuse de la solidarité à l'issue de la guerre d'Amérique.

C'est dans cette mise en pratique de la charité et de l'aide charitable que la *Française*, entre 1788 et 1790 pourvoit financièrement à la pension et l'entretien d'un jeune homme, Jean Massieu, pensionnaire de l'école des Sourds et Muets de l'abbé Sicard[2]. Cette orientation philanthropique de la *Française* dépasse d'ailleurs les portes du temple, puisque l'abbé Sicard est un maçon frère au sein de la loge de la *Vraie Anglaise* depuis 1786. Si le directeur de l'institut des sourds et muets n'est pas un membre de la *Française*, ces deux loges conservent des rapports étroits et fraternels au sein de l'orient bordelais ; cela renforce la solidarité maçonnique de cette initiative de la *Française* qui ne doit pas s'arrêter aux portes de son seul temple mais étendre sa vertu charitable à l'ensemble de l'humanité. L'abbé Roch Ambroise Sicard est chanoine de Saint-Seurin.

[1] GODF AR 113-2-93 f°20v°, 1785.

[2] Kennedy E., *Abbé Sicard's Deaf Education, Empowering the Mute, 1785-1820*, New-York, Palgrave Macmillan, 2015.

Installé à Bordeaux, il est sollicité par l'archevêque Champion de Cicé[1] pour fonder une école des Sourds et Muets qui connaît un succès important, exemple unique dans une ville de province. L'abbé Sicard se forme auprès de l'abbé de l'Épée et se rend à Paris pour affiner sa formation. Le succès et la visibilité de cette création sont probablement des facteurs de l'orientation charitable de la *Française* en sa faveur[2]. C'est à destination d'un des pensionnaires, Jean Massieu, que la *Française* organise son action. Ce dernier reçoit par la loge le versement de sa pension annuelle, qui se porte à 312 livres annuelles pendant trois années. « Je prie Monsieur Teulière, mon ami, d'avoir la bonté de recevoir de Messieurs les francs-maçons de la *Française* de Bordeaux le montant de la pension de frais d'entretien que leur charité et leur bienfaisance donne à Jean Massieu sourd et muet qu'ils ont pris sous leur protection »[3]. En 1789, face à l'inflation et la cherté des vivres, la loge délibère afin d'accorder une augmentation de la pension versée. La pension accordée en 1789 monte à 350 livres, et les frères de la *Française* conçoivent d'accroître leur aide à 400 livres si nécessaire[4]. Toutefois cette aide ne concerne pas uniquement la pension et le logement du jeune sourd et muet, elle s'étend à l'entretien et aux besoins quotidiens de ce jeune pensionnaire. En 1790, la *Française* verse la somme de 54 livres afin de fournir à Massieu « une doublure pour redoubler un habit de drap carmélite, des poches sur le dit habit, le raccommodage de cet habit ; de fournir un drap pour faire un habit, le doubler et l'chat de 18 boutons de métal anglais »[5]. Les troubles révolutionnaires et l'absence de sources ne permettent pas de connaître la continuité de cette aide en faveur d'un sourd et muet et d'une institution qui a connu un grand succès auprès des élites bordelaises à la fin des années 1780. Cette question d'un enseignement sur la mécanique des signes et la construction grammaticale du langage suscite un vif intérêt qui

À une échelle plus large, le Grand Orient de France lance en 1787 une sollicitation pour la construction de quatre hôpitaux généraux dans la capitale, auprès des loges régulières de son obédience. Cette souscription n'est pas le seul fait de la rue du pot de fer. En effet, la contribution pour la construction des quatre hôpitaux afin de remplacer

[1] Cadilhon F., *L'honneur perdu de Monseigneur Champion de Cicé, op. cit.*
[2] Il est possible que la loge de la *Vraie Anglaise*, loge de Sicard, ait contribuée financièrement à cette institution, toutefois aucunes sources consultées à ce jour ne permettent de le déterminer. De plus, Sicard est membre de l'Académie de Bordeaux et du Musée où il côtoie nombre de frères des différentes loges de l'orient bordelais.
[3] GODF AR 113-2-530 f°40, le 25 avril 1790.
[4] GODF AR 113-2-447 f°28, le 16 mai 1789.
[5] GODF AR 113-2-530 f°38.

l'Hôtel-Dieu est ouverte au greffe de l'Hôtel de ville de Paris[1] dès janvier 1787 et le Grand Orient de France initie ses envois auprès de ses loges cinq mois plus tard. Si la démarche proposée par Paris obtient l'agrément des loges bordelaises, ces dernières ne peuvent répondre favorablement à la demande de l'obédience parisienne, répondant déjà à des engagements plus locaux[2]. Cette initiative philanthropique de la part du Grand Orient et des grands noms qui peuplent le tableau des officiers démontre la laïcisation progressive de la charité pratiquée au siècle des Lumières. La construction et le financement de ces hôpitaux démontrent d'un attachement à la charité publique, à la volonté de correspondre aux exigences de l'opinion publique tout comme de répondre à des nécessités d'utilité sociale[3]. La franc-maçonnerie s'intègre donc ainsi à l'environnement social et culturel de la société du XVIIIe siècle et obtient une reconnaissance de la part de la société civile.

Les engagements des maçons bordelais rejoignent les tendances à la charité et aux œuvres pieuses des notables du XVIIIe siècle, donnant leur faveur à une charité utile. La philanthropie maçonnique mêle discours et pratiques qui se détachent des cadres traditionnels dans une démarche altruiste et bienveillante[4].

---

[1] Les fonds récoltés, plus de 2 millions de livres sont finalement redistribués par Loménie de Brienne devant le déficit du Trésor royal. Étienne-Charles de Loménie de Brienne, 1727-1794, prélat, il est nommé président de l'Assemblée des notables en 1787, nommé au Contrôle général des Finances 1787-1788.

[2] GODF AR 113-2-447 f°9, le 2 juin 1787.

[3] Gutton J.-P., *La société et les pauvres en Europe, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 1974.

[4] Duprat C., Le *temps des philanthropes, op. cit.,* p. 51.

CHAPITRE V

COMMUNICATION ET OUVERTURE DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE

La correspondance tient une place essentielle dans la vie de la loge, elle est l'expression de la fraternité maçonnique qui dépasse les frontières étroites du temple et de l'orient. Enjeux de pouvoir, source de prestige et facteur de coûts, les échanges sont au cœur des activités des loges. C'est par la correspondance que les loges négocient face à l'obédience centrale[1], établissent leur légitimité, par elle encore qu'elles entretiennent un réseau de communication plus ou moins assidu et étendu. Les loges ne sont plus dispersées et éloignées par ces échanges de courriers. Mais c'est également le cas des frères. Les cellules bordelaises reflètent les structures de la ville portuaire : les étrangers installés durablement dans le port ou seulement de passage sont inclus dans cette société maçonnique cosmopolite où ils retrouvent des compatriotes et nouent des relations avec les représentants locaux. Et inversement, les membres initiés peuvent s'appuyer sur l'extraversion de la franc-maçonnerie à l'échelle du royaume ou du monde pour bénéficier de recours particuliers lors de leurs déplacements. La franc-maçonnerie est vecteur de voyage, du voyage initiatique au voyage profane personnel, disposant d'outils de communication distinctifs et recherchés.

I- La correspondance des loges, une extraversion de la franc-maçonnerie bordelaise

Au siècle des Lumières, l'orient portuaire bordelais rayonne à travers le royaume de France et étend les frontières de son réseau épistolaire vers les rivages atlantiques. Ces choix répondent à plusieurs nécessités de la part des ateliers : maintenir les liens avec

[1] Voir Beaurepaire P .Y., « Au cœur de l'expansion maçonnique du siècle des Lumières : la correspondance fraternelle et ses réseaux », Albert P., *Correspondre jadis et naguère*, *op. cit*., p. 337-348.

l'obédience centrale, parisienne ou étrangère, s'insérer dans un espace fraternel étendu, s'affirmer comme point nodal dans l'espace maçonnique.

1-Les loges face à la nécessité de la correspondance

Ces notions de communications et de correspondances sont essentielles dans la vie de l'orient bordelais et les dynamiques qui le structurent.

La correspondance et les échanges sont une nécessité pour les loges afin de légitimer, justifier leur existence et ce dès leur origine. Les premières loges bordelaises ancrent leur présence dans la reconnaissance des loges voisines et de l'obédience centrale, la Grande Loge puis le Grand Orient de France. L'effort de réorganisation de ce dernier occasionne des échanges nombreux entre le centre parisien et les loges de provinces. Cette nécessité de reconnaissance est reconnue et discutée, parfois âprement, par les nouvelles loges qui naissent au cours des dernières années du XVIIIe siècle. La demande de constitution de ces nouvelles loges bordelaises, comme l'*Alliance*, l'*Aimable Sagesse* ou la *Saint Esprit* auprès de l'obédience centrale entraine des échanges de courriers nombreux : ce sont les demandes du nouvel atelier auprès de l'obédience, les réponses de cette dernière mais aussi les sollicitations auprès des loges déjà établies afin de contester, confirmer ou rejeter l'installation d'une nouvelle entité. L'échange est facteur de légitimation ou de contestation, mobilisant le secrétaire de l'atelier et les frères dans ces démarches et soutenant l'activité du temple.

À une échelle plus large, la correspondance structure le territoire dans lequel une loge veut s'inclure et assurer et son expansion en réunissant divers horizons du monde maçonnique dans une logique réticulaire.

Il est inscrit dès 1723 dans les *Constitutions* que la maçonnerie a notamment pour but de « permettre à des hommes qui sans cela seraient restés à distance perpétuelle » de se rapprocher, d'apprendre à se connaître par des liens fraternels. Cette opinion est ancrée dans les lettres constitutives des loges, dans les pratiques maçonniques, la franc-maçonnerie est un vecteur de communication et de rapprochement au-delà des distances et des frontières, humaines ou géographiques. La loge de *La Vraie Fraternité* installée sur l'île de Marie-Galante qui « voit avec grande douleur l'espace qui [la] sépare d'avec le

peuple maçon auquel [elle est] unie par le cœur »[1] inscrit dans ses pratiques quotidiennes cette distance, que le voyage ou la correspondance peuvent dépasser et qui permettent de lier des territoires éloignés.

La construction des réseaux maçonniques des loges bordelaises amène une réflexion sur plusieurs échelles structurées par ces échanges. L'orient bordelais s'inscrit bien au sein d'une échelle locale et nationale mais il se démarque également dans l'espace atlantique qui possède des réalités propres liées aux distances et à la construction sociétale des îles. Le port s'affirme comme une des voies de pénétration privilégiées de la maçonnerie et établit la place de Bordeaux comme nœud précoce[2] et majeur de la maçonnerie française. La cité portuaire s'établit comme charnière entre ces territoires par sa puissance maritime, portuaire, économique et culturelle. Ce territoire spécifique devient vecteur d'extension, de renforcement et de continuation des liens, le port de la Lune s'impose comme une porte océane largement ouverte sur les îles antillaises. Au cours du siècle, les liens avec les Antilles s'accroissent de manière exponentielle et les loges bordelaises s'associent à cet essor. Les évolutions des cellules maçonniques antillaises sont jalonnées par les liens cultivés avec les ateliers de la métropole où les ports atlantiques et méditerranéens sont des points nodaux[3]. Ce maillage maçonnique par ses dynamiques et les territoires traversés s'inscrit en parallèle avec l'expansion commerciale des ports, lieu de diffusion et d'insertion de la maçonnerie[4]. À travers leur correspondance, les rapports entretenus ou les visites, les ateliers de la cité bordelaise semblent essentiellement tournés vers les espaces coloniaux plutôt que les pays européens[5]. Ainsi la loge la *Française* compte parmi les loges de sa correspondance de nombreuses cellules réparties à travers le royaume, dont la moitié se situent dans un large arrière-pays aquitain et plusieurs dans les Antilles mais aucune n'est apparemment installée au sein d'un orient étranger[6]. Les loges bordelaises suppléent en partie aux réseaux de l'obédience parisienne par leur place en périphérie du royaume malgré les réticences du Grand Orient face à ces tendances

---

[1] BNF Cabinet des manuscrits occidentaux, Fonds maçonnique, FM[2] 517 f°1.

[2] Création de la première loge à Bordeaux en 1732 par trois marins britanniques.

[3] Les loges antillaises entretiennent l'essentiel de leur correspondance entre les loges des îles, les loges portuaires, l'obédience parisienne et quelques loges nord-américaines de Louisiane, Caroline du Nord et New-York.

[4] Beaurepaire P.Y., *L'Europe des francs-maçons, op. cit.,* p. 91.

[5] Elles se distinguent par exemple de la loge marseillaise la *Saint Jean d'Écosse*, qui entretient des réseaux avec l'espace européen nombreux. Toutefois les correspondances entretenues avec les loges étrangères peuvent avoir été tenues sous silence pour ne pas contrarier et inquiéter les autorités maçonniques et civiles.

[6] Loges de la correspondance de la *Française* dans les fonds GODF AR, 113-2-515.

centrifuges[1]. Ces réseaux assurés par la correspondance permettent la construction d'une identité au-delà des frontières politiques, confessionnelles, linguistiques et géographiques. L'échange permet la transcendance d'une appartenance et rend cohérente une communauté d'individus dispersés[2]. La correspondance entre les loges et entre les frères assure une appropriation réciproque de territoires éloignés, et constitue un espace relationnel ouvert sur de nouveaux horizons. Ce décloisonnement est accentué par l'accélération des circulations[3], le territoire est parcouru par les ateliers à travers les échanges épistolaires assurés par des intermédiaires officiels ou internes. L'interpénétration des mondes métropolitain et antillais ébauche un territoire social mouvant dessiné par les hommes de la maçonnerie[4], en constante adaptation, qui rend visible des réseaux d'alliance et de correspondance qui mêlent relations personnelles, professionnelles et maçonnique où la proximité fraternelle, sociale et géographique concourent à l'inscription de cet espace maçonnique au sein des sociabilités des Lumières. La correspondance occupe dès lors une place majeure dans la vie d'une loge, acteur de son rayonnement et de sa visibilité, relais de son ouverture.

Les intérêts stratégiques de ces échanges épistolaires sont visibles dans la structure des ateliers, la hiérarchie des officiers et les enjeux associés à l'écrit. Les frères ont recours à l'écrit dans le quotidien de la vie maçonnique, ensuite conservé dans les archives. Celles-ci sont les récipiendaires de la mémoire de l'atelier et ont une importance intrinsèque essentielle aux yeux des frères[5]. Y sont conservés les statuts, les chartes de fondations, les procès-verbaux d'installation inhérents à la construction et la réalité de l'atelier, les courriers entretenus avec l'obédience centrale et notamment les envois de tableaux et diffusés à l'ensemble des loges de correspondance et à l'obédience centrale. Ces tableaux permettent de restituer la composition de la loge en établissant la liste des officiers, leurs qualités civiles et maçonniques, plus rarement en retraçant l'ensemble de ses membres.

---

[1] Beaurepaire P.-Y., « Au cœur de l'expansion maçonnique du siècle des Lumières : la correspondance fraternelle et ses réseaux », Albert P., *Correspondre jadis et naguère*, *op. cit.*

[2] Roche D., *Humeurs vagabondes de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 810.

[3] Il faut quatre à cinq semaines en moyenne pour traverser l'Atlantique, de Bordeaux vers les Antilles et inversement cinq à six semaines au XVIIIe siècle, le temps de la traversée diminue sensiblement avec l'accélération des transports des hommes et des marchandises et courriers.

[4] Exemple d'Étienne Morin dans la diffusion des hauts grades, parti du port de Bordeaux vers les îles.

[5] Beaurepaire P.Y. (dir.), *Dictionnaire de la Franc-maçonnerie, op. cit.,* article « Archives », p. 25.

Les livres d'architecture conservent la trace des tenues de l'atelier[1], les objectifs des séances, les demandes de réception, les discours, les élections ou encore les visites d'hôtes de marques ou de maçons se réclamant de la solidarité maçonnique. Ce sont autant d'événements signalés par le frère secrétaire dans les pages de l'atelier[2]. Par sa diversité et son importance la correspondance officielle des loges occasionne une logistique humaine et comptable. Le secrétaire, officier élu chaque année à la Saint-Jean d'été, symbolise la mémoire et l'activité de la loge, il retranscrit dans le livre d'architecture le quotidien de l'atelier, mais il est également la figure de la loge auprès de ses correspondants : Grand Orient, loges ou particuliers. De fait, le frère secrétaire appuyé par le garde des sceaux et des archives tient une place essentielle parmi les dignitaires de la loge. Il assure la continuité de l'exercice de la loge, la perpétuation de sa mémoire et la visibilité de la loge en assurant la tenue de la correspondance et les réceptions par la loge inscrites dans livres d'architecture. La charge de secrétaire est régulièrement exercée durant plusieurs années par le même frère, les tableaux des officiers en montre la stabilité. Le frère Abraham Carrad, membre de l'*Anglaise* dès 1765 est ainsi le secrétaire sans interruption de 1765 à 1771 puis de 1779 à 1780 [3], ou encore Laurent Faures, de son initiation en 1776 à 1781, tient les registres et les sceaux de la loge l'*Amitié*. Écriture et réception de ces échanges épistolaires rythment la vie quotidienne de la loge ainsi qu'il en est perceptible dans les livres d'architecture. La correspondance et la tenue des livres d'architecture sont les activités majeures du secrétaire, tout comme la conservation et la préservation des archives. Celles-ci peuvent être au cœur de tensions lors de dissensions internes à un atelier, elles sont alors le symbole de la légitimité du possesseur de ces archives et de ses revendications, les adversaires sont effacés des livres et rayés des tableaux. L'écrit devient un outil de revendication et de communication. Lors de désaccords au sein de la loge *Anglaise* en 1783, le frère Chicou Saint-Bris s'approprie les documents respectables de l'atelier dans le but d'appuyer ses revendications, suscitant des échanges épistoliers abondants vers les loges bordelaises et le Grand Orient de France[4]. Régler ces conflits internes à un atelier ou à un orient entraine une abondante

[1] Peu de livres d'architecture sont conservés à la BNF, ils se retrouvent essentiellement conservés au GODF, dans les archives dites russes.
[2] La modestie des sources conservées place la correspondance des loges et des frères au cœur des études pour appréhender les enjeux de la maçonnerie du siècle des Lumières.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 173.
[4] GODF AR 113-2-100.

correspondance par les frères en direction de l'obédience et des loges de l'orient afin de légitimer leurs actions. Ces échanges peuvent ne concerner qu'un seul frère afin de faire connaître à l'ensemble du réseau de correspondance la délibération prise en loge quant à son sort. Ainsi la délibération prise contre le frère Thivens par la *Française* en septembre 1768 a été « envoyé par la petite poste au vénérable de la loge l'*Amitié* »[1], faisant apparaître le paysage maçonnique bordelais à cette date et les relations entre les ateliers[2].

L'acheminent des courriers intègrent l'activité maçonnique dans une réflexion et une gestion administrative plus large concernant les méthodes de transmission et les frais occasionnés. Plusieurs solutions s'offrent aux ateliers pour assurer leur correspondance, et selon les destinataires plusieurs stratégies semblent s'établir. Au sein de l'orient bordelais, les échanges entre les différentes loges sont effectués avant tout par les frères eux-mêmes, qui par la députation de deux ou trois frères désignés lors de la tenue échangent les missives. Ces députations sont retransmises dans les registres de délibération par l'importance que revêt la réception de frères extérieurs dans une loge et l'harmonie des relations qu'elle signifie.

L'échange d'informations est une composante essentielle dans la vie des individus et des institutions. En cela, les loges maçonniques bordelaises du XVIIIe siècle n'y échappent pas de même que les frères qui les composent. Aux correspondances officielles et institutionnelles majoritairement établies entre les loges et l'obédience centrale ou avec les loges du royaume suppléent des rapports épistolaires parallèles qui sont issus d'une pratique personnelle et privée entre des frères établissant une géométrie variable à l'échelle de la cité bordelaise. Ces lettres dessinent des relais qui s'inscrivent autant dans la vie maçonnique que dans la sphère profane des frères où l'écrit non officiel devient un recours supplétif aux rencontres dans le temple.
Le frère Jean Frédéric Kuhn, négociant installé à Bordeaux, multiplie les courriers afin de délibérer des affaires de la loge sans le couvert du temple, tout en insistant sur les notions de secret et de discrétion. Ces missives reflètent les tensions qui rythment l'orient local au tournant des années 1770-1780[3], alors que la nouvelle loge l'*Étoile Flamboyante aux*

[1] GODF AR 92-3-100 f°3.
[2] En 1768, trois loges sont régulières : l'*Anglaise*, la *Française* et l'*Amitié* ainsi que deux loges irrégulières sont mentionnées.
[3] GODF AR 113-2-816.

Trois Lys à laquelle appartient Kuhn s'y installe et cherche une reconnaissance officielle auprès des ateliers. Les propos tenus définissent un réseau complexe et dessine les contours de l'activité prolixe du frère Kuhn. Ainsi les discours produits par ce dernier et ses correspondants exposent les enjeux de pouvoir et les négociations induites par les débuts difficiles de ce nouvel atelier maçonnique sur l'orient bordelais du XVIIIe siècle. Les affaires de l'atelier y sont débattues hors les murs du temple : les membres initiés, la conduite quotidienne de la loge, l'établissement des réunions ou encore la conservation des registres sont sujets de ces échanges épistolaires. Cette correspondance parallèle identifie des réseaux concomitants, où le réseau fraternel montre la frontière floue qui peut exister entre espace maçonnique et espace profane et elle marque également des stratégies d'intégration et des rapports de pouvoir informels qui se créent mais qui sont tout aussi essentiels à la vie de la loge. Ces enjeux rythment les échanges épistolaires des correspondants. Aux visées maçonniques de *l'Étoile Flamboyante aux Trois lys*, cette correspondance fraternelle aborde la multiplicité des stratégies d'intégration de même qu'elle relève l'existence d'un espace pluriréticulaire entre appartenance maçonnique, liens personnels et liens d'entraide où le frère Kuhn fait figure de centralité entre réseaux officiels et réseaux officieux. Cette correspondance parallèle devient un élément majeur dans les stratégies d'intégration de la nouvelle loge animées par quelques acteurs centraux.

À travers les archives conservées, des réseaux de correspondance se distinguent clairement sans toutefois que ces derniers puissent être perçus dans leur totalité.

Les logiques réticulaires des loges s'inscrivent dans un cadre géographique défini où la capitale de Guyenne fait figure de pivot, de position centrale entre les différents espaces concernés. Du territoire local au monde atlantique, l'espace est tissé et traversé par les flux de correspondance entretenus par les loges majeures dans une logique d'expansion et de reconnaissance. À travers les correspondances des loges bordelaises, un aspect particulier de celles-ci se distingue par leur envoi stéréotypé. La transmission du tableau de ses officiers ou de ses membres marque une politesse maçonnique et la volonté d'initier des liens plus étroits entre des loges, qui resteraient distantes. Cela leur permet d'élargir leur audience et leur visibilité, et par là, leur prestige et celui de ses membres. De plus, ces liens tissés permettent d'observer l'ancrage territorial et la constitution des réseaux des loges.

La *Française* est largement documentée par la conservation appliquée des listes des loges appartenant à son réseau de correspondance entre les années 1783-1786. Les loges portuaires assurent une intermédiarité vers les espaces éloignés de l'obédience. La vocation maritime et fluviale de l'orient de Bordeaux est essentielle. Le recrutement de bon nombre de capitaines de navire[1] multiplie les possibilités d'échange et de communication et ouvre les loges aux horizons éloignés européens ou antillais[2]. Entre 1783 et 1786, la *Française* entretient une correspondance avec cent deux loges installées sur soixante-dix-neuf orients dispersés. Parmi ces cent deux loges de la correspondance, la majorité n'entretiennent que des liens épisodiques et superficiels. Elles participent tout de même à dessiner l'espace traversé par le réseau soigneusement entretenu et étendu par l'atelier au cours de la décennie. Ce réseau se concentre sur des espaces définis limités aux frontières du royaume de France et de ses colonies, dans une optique de respect des principes édictés par le Grand Orient qui se réserve en principe les échanges avec l'étranger. Toutefois cela ne cache pas le fait que la loge entretienne des liens avec des ateliers installés dans le royaume mais dépendants d'une obédience autre comme la *Saint Jean d'Écosse* de Marseille ou encore qu'elle corresponde directement avec l'étranger selon les nécessités ressenties. Cette correspondance n'est toutefois pas mentionnée dans son tableau. Ce réseau officiel est majoritairement tourné vers le royaume de France : quinze loges de la correspondance appartiennent à une aire locale directement dynamisée par l'orient bordelais et six loges sont établies dans les espaces antillais. La *Française* est résolument tournée vers les espaces appartenant aux dynamiques du port bordelais. Il en est de même de l'*Amitié*[3].

[1] On compte environ 140 capitaines de navire dans les loges bordelaises, très présents sur les colonnes de *l'Amitié* et de la *Française* notamment.

[2] Bordeaux port ouvert sur le commerce vers la mer du nord et Antilles, source de richesse, notamment dans la deuxième moitié du siècle. Butel P., *Les négociants bordelais, l'Europe et les îles, op. cit.*

[3] Beaurepaire P.-Y., *L'Autre et le frère, op. cit.*, p. 283.

Orients		**1783**	**1784**	**1785**	**1786**
Sud-Ouest	Agen	*Sincérité*	*Parfaite Union* *Sincérité*	*Parfaite Union*	
	Bergerac		*Fidélité*	*Fidélité*	
	Cahors		*Parfaite Union*		
	Castets-Sarasin		*Constance Couronnée*	*Constance Couronnée*	
	Castres		*Saint Jean*		
	Condom		*Espérance*	*Espérance*	*Espérance*
	Coutras		*Frères Unis*	*Frères Unis*	
	Dax	*Discrétion*	*Discrétion*	*Discrétion* *Sobriété*	*Discrétion*
	Figeac		*Saint Paul les Vrais Amis*		
	Gaillac		*Parfaite Harmonie*		
	Langon	*Fraternité*			
	Lectoure	*Fidélité*	*Fidélité*		
	Libourne	*Fidélité*	*Fidélité*	*Fidélité*	
	Montauban	*Bonne Foy*	*Bonne Foy*	*Bonne Foy* *Constance*	
	Pau				*Berceau d'Henri IV*
	Pauillac		*Saint Martin*	*Saint Martin*	*Saint Martin*
	Périgueux	*Anglaise et l'Amitié*	*Anglaise et l'Amitié*	*Anglaise et l'Amitié* *Point de réunion (mil)*	*Anglaise et l'Amitié* *Point de réunion (mil)*
	Tarbes	*Paix*	*Paix*	*Paix*	
	Tonneins		*Fidélité*	*Fidélité*	
	Toulouse	*Paix* *Double Union* *Sagesse* *Vrais Amis Réunis*	*Paix* *Sagesse* *Vrais Amis Réunis* *Cœurs Réunis*	*Paix* *Double Union* *Sagesse*	
	Villeneuve d'Agen	*Aimable Concorde*	*Aimable Concorde*		
Sous-Total		**13**	**23**	**18**	**6**

Espace métropolitain	Abbeville	*Parfaite Harmonie*	*Parfaite Harmonie*		*Parfaite Harmonie*
	Albi		*Parfaite Intelligence*		
	Alençon		*Cœurs Zélés Forte Union*		*Forte Union*
	Amiens		*Sincère Amitié*		*Sincère Amitié*
	Angoulême		*Parfaite Union*		
	Aulnay en Poitou		*Réunion des Élus*	*Réunion des Élus*	*Réunion des Élus*
	Autun			*Bonne Intelligence*	
	Auxerre		*Parfaite Amitié*	*Vrai Zele*	
	Bayonne		*Zélée*	*Zélée Amitié*	*Zélée*
	Beaufort-en Anjou	*Secret*	*Secret*		
	Beley en Bugey		*Trois Souhaits*		
	Besançon		*Parfaite Union*		
	Béziers				*Vrais Amis réunis*
	Brest	*Heureuse rencontre*	*Heureuse Rencontre*	*Heureuse Rencontre*	
	Caen		*Cœurs Sans Fard de la Constante Amitié*		
	Carcassonne		*Commandeur du Temple*		
	Châlons-sur-Marne	*Saint Louis la Bienfaisance*	*Saint Louis la Bienfaisance*		*Saint Louis la Bienfaisance*
	Chalons sur Saône			*Union Parfaite*	*Union Parfaite*
	Chartres			*Élus*	
	Douai en Anjou		*Saint Paul*		
	Grenoble		*Egalité*	*Bienfaisance et de l'Egalité*	
	La Rochelle	*Union Parfaite*	*Union Parfaite*		
	Le Havre		*Saint Jean de*		*Saint Jean de*

			l'Aménité		*l'Aménité*
	Limoges		*Frères Unis*	*Frères Unis*	
	Lorient		*Union*		
	Lyon	*Égalité* *Sagesse* *Amis de la Vérité*	*Sagesse* *Amis de la Vérité* *Grande Loge Provinciale*		
	Macon		*Parfaite*	*Ode de l'Intime Réunion*	
	Marennes		*Union établie*		
	Marseille		*Saint Jean d'Écosse*		*Saint Jean d'Écosse*
	Montpellier	*Ancienne et de la Réunion des Élus*	*Ancienne et de la Réunion des Élus*		
	Moulins	*Espérance*	*Espérance*		
	Nantes	*Parfaite* *Saint Germain*	*Parfaite* *Saint Germain*	*Parfaite* *Saint Germain*	
	Narbonne			*Amitié à l'Épreuve*	
	Nevers		*Colombe*	*Colombe*	
	Niort		*Intimité*		
	Orléans		*Jeanne d'Arc* *Unions Parfaite*	*Union Parfaite*	
	Perpignan		*Régiment du Médoc (mil)*		
	Poitiers		*Vénérable Loge*	*Vraie Lumière*	*Vraie Lumière*
	Le Puy en Velay		*Parfaite Union*		
	Reims	*Triple Union*	*Triple Union*	*Triple Union*	
	Rennes	*Parfaite Amitié*	*Parfaite Union*	*Parfaite Union*	
	Rochefort		*Aimable Concorde*	*Aimable Concorde* *Constante Société*	
	Rouen		*Bons Amis*		
	Sable d'Olonne		*Fidélité*		
	Saintes		*Sincérité*		
	Saint-Étienne du Forez	*Philanthropie*	*Philanthropie*	*Philanthropie*	
	Saint-Jean		*Egalité*	*Egalité*	

	d'Angély				
	Saint-Quentin			*Saint Jean*	
	Toulon		*Double Union*		
	Valence			*Sagesse*	
Sous total		**15**	**48**	**25**	**11**
Antilles	Saint-Pierre	*Sincérité des Cœurs* *Saint Jean d'Écosse*	*Sincérité des Cœurs*	*Sincérité des Cœurs* *Parfaite Union et Tendre Fraternité* *Frères Choisis*	
	Cap Français	*Vérité*	*Vérité*		
	Port-au-Prince		*Réunion Désirée*		
	Basse-Terre			*Saint Jean d'Écosse*	*Saint Jean d'Écosse*
	Castries			*Choix Réuni*	
	Petit Goave				*Unanimité*
Sous-total		**3**	**3**	**5**	**2**
Total		**31**	**76**	**48**	**19**

5.1.1 La *Française* et son extension géographique : les loges de sa correspondance entre 1783-1786

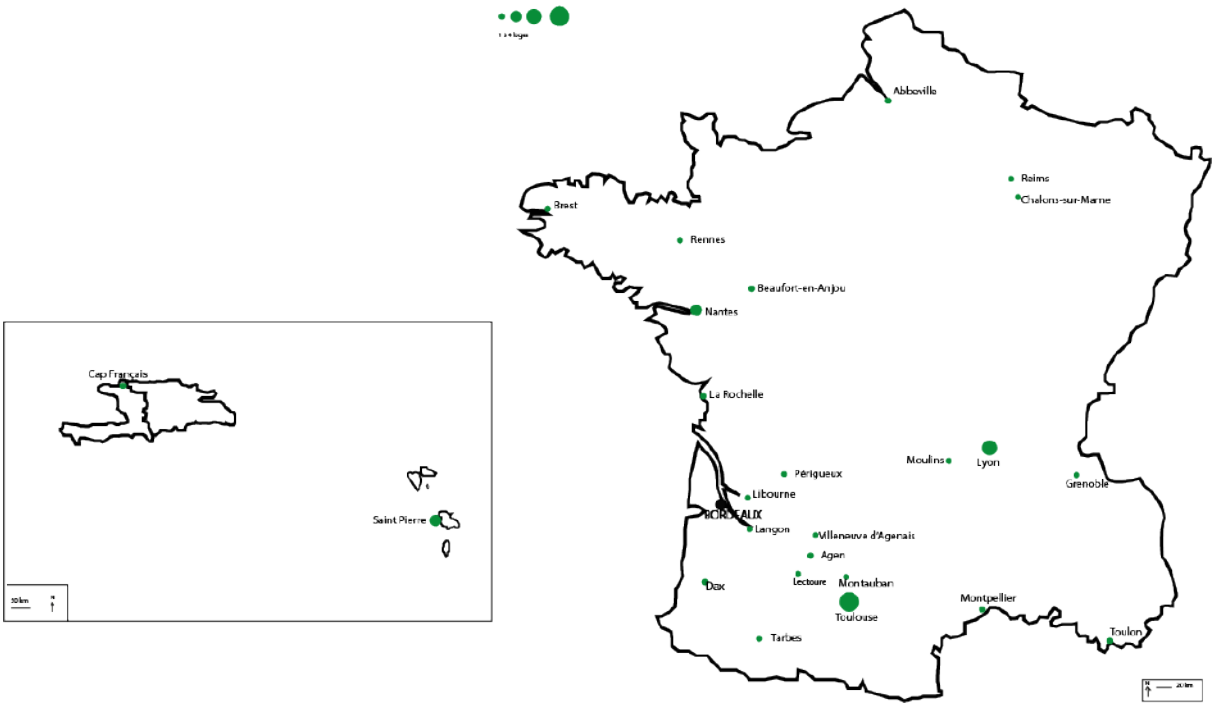

5.1.2 Répartition géographique des loges de correspondance de la *Française*, 1783

Nous pouvons constater la multiplication élargie en 1784 après la guerre et l'évolution des orients, qui dessinent un paysage où se confrontent le maintien des relations et l'apparition de nouveaux liens qui remplacent des échanges abandonnés entre ces deux années successives.

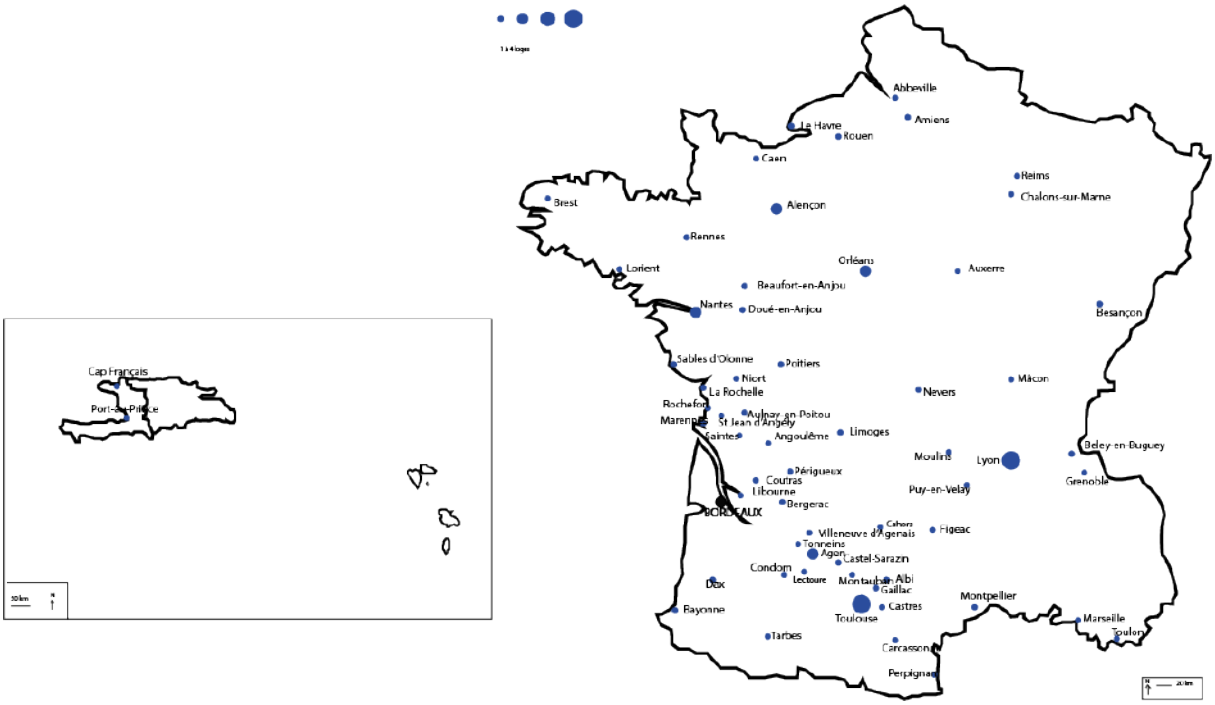

5.1.3 Répartition géographique des loges de correspondance de la *Française*, 1784

La richesse des archives qui permet de relever une partie des ateliers échangeant avec la *Française* sur quatre années consécutives est l'occasion de constater les tendances qui dynamisent cet espace épistolier, son extension ou sa rétractation.

Ce réseau de correspondance[1] montre l'ancrage de la *Française* dans un territoire strictement national où l'arrière-pays aquitain s'impose, ignorant les espaces européens dans sa correspondance sans oublier toutefois le monde des Antilles, espace privilégié du négoce bordelais. Le port de Bordeaux s'inscrit comme nodal et s'affirme comme un lieu d'extraversion, de dilatation de l'espace maçonnique en parallèle à son espace commercial et économique et réciproquement le réseau d'implantation des loges coloniales reproduit celui des réseaux commerciaux, l'attraction des îles et les liens économiques et familiaux. La correspondance qui s'établit entre les loges portuaires de

[1] Beaurepaire P .Y., « Au cœur de l'expansion maçonnique du siècle des Lumières : la correspondance fraternelle et ses réseaux », Albert P. (dir.), *Correspondre jadis et naguère*, *op. cit*., p. 337-348.

métropole et les loges coloniales occupe une place centrale dans la sociabilité des Lumières et celle de l'Art Royal permettant de transcender les limites géographiques séparant les Antilles de la métropole, faisant de la mer son premier vecteur et des ports des relais essentiels[1]. Il devient un reflet partiel de son recrutement qui privilégie les élites politiques et terrestres de la cité bordelaise à défaut des élites locales et extra-bordelaises du commerce qui sont davantage inscrites sur les colonnes de l'*Amitié*[2].

Loge des étrangers, loge du négoce, l'*Amitié* s'affirme comme loge centrale au sein de l'orient bordelais et fidèle au Grand Orient de France, face à l'*Anglaise* ou l'ouverture de la *Française* et de l'*Harmonie* aux influences maçonniques extérieures comme la Stricte Observance Templière[3]. Cette volonté affichée de respecter les consignes centralisatrices de l'obédience parisienne[4] se remarque aussi à travers sa correspondance. Le tableau des échanges de l'*Amitié* consacre cette vision puisqu'elle ne s'attache à correspondre qu'avec des loges françaises, de métropole ou de l'espace antillais, liée étroitement au monde du négoce bordelais auquel appartiennent de nombreux des siens.

Espace touché	**Orient**	**Loge**
Sud-Ouest	Agen	*Parfaite Union*
	Bergerac	*Fidélité*
	Carcassonne	*Parfaite Vérité des commandeurs du Temple* *Parfaite Union et Parfaite Vérité*
	Castres en Albigeois	*Parfaite Union* *Triomphante des Commandeurs du Temple*
	Condom	*Espérance*
	Figeac en Quercy	*Saint Paul des Vrais Amis*
	Libourne	*Fidélité*
	Limoux	*Enfants de la Gloire*
	Montauban	*Bonne Foi*
	Périgueux	*Amitié*
Espace métropolitain	Aix en Provence	*Amitié*

[1] Cet aspect est développé dans la communication donnée au SID Cultures portuaires-Université Bordeaux Montaigne, mars 2014.
[2] Recrutement étranger étudié par Beaurepaire P.Y., *L'Autre et le frère, op. cit.*
[3] La loge de *l'Harmonie* sollicite des patentes allemandes lors de sa création après la sécession de plusieurs frères de *l'Amitié*. La *Française* reconnait la loge de *l'Harmonie* au dam de *l'Amitié*.
[4] Beaurepaire P.-Y., *L'Autre et le frère, op. cit.*, p. 283.

	La Rochelle	*Union Parfaite*
	Limoges	*Frères Unis*
	Lyon	*Mère Loge des Maîtres Réguliers*
	Marseille	*Saint Jean d'Écosse*
	Martigues	*Triple Union*
	Montpellier	*Ancienne de la Réunion*
	Nantes	*Saint Germain*
	Nîmes	*Humanité*
	Rochefort	*Aimable Concorde*
	Romans en Dauphiné	*Amis Réunis*
Antilles	Les Abymes	*Bonne Amitié*
	Cap Français	*Saint Jean d'Écosse* *Vérité*
	Port-au-Prince	*Parfaite Union*
	Port Louis	*Perfection des Maçons*

5.1.4 Loges de la correspondance de *l'Amitié*, décennie 1780[1]

Ainsi la loge de l'*Amitié* s'ancre dans un espace régional et national et consacre son rôle d'intermédiaire entre les loges atlantiques et l'obédience centrale parisienne.

C'est notamment grâce aux différentes institutions postales que la franc-maçonnerie bordelaise développe ses réseaux de correspondance et affirme sa visibilité. À travers les protocoles d'échanges entre les ateliers, vers les loges de l'obédience ou vers le centre du Grand Orient, il est possible d'appréhender les territoires traversés par ces échanges. Ainsi les réponses envoyées à la *Française* et enregistrées dans ses archives, la correspondance entre les loges occupe une place privilégiée dans l'établissement de liens et la construction d'un espace harmonieux et étendu. Cette loge assume en 1783 des relations avec vingt-neuf loges[2], vingt-sept dans le royaume de France dont treize liées à un large arrière-pays aquitain, et deux dans les colonies antillaises.

La *Française* reste essentiellement dans un territoire strictement national, ignorant les espaces européens dans sa correspondance. Celle-ci est un reflet partiel de son recrutement qui privilégie les élites politiques et terrestres de la cité bordelaise à défaut des élites du commerce comme l'*Amitié* qui inscrit sur ses colonnes de nombreux étrangers. L'espace colonial est présent, les correspondances avec les Antilles sont plus

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fond maçonnique, FM[2] 69bis f °183, non daté.
[2] Ce chiffre est établi uniquement sur les sources conservées aux Archives de Réserve du GODF.

fluctuantes. La loge de l'*Amitié* entretient un vaste réseau de correspondance qui s'établit à de nombreuses échelles : nationale, européenne et outre-mer[1]. Ce sont quatre loges antillaises à Saint-Domingue, en Martinique et en Guadeloupe[2] qui s'intègrent au sein de cet espace relationnel de *L'Amitié.* De l'autre côté de l'océan, la loge *La Parfaite Union* de l'orient de Saint-Pierre en Martinique correspond en 1774 avec deux loges bordelaises, deuxième destination de sa correspondance après les îles, ce sont les ateliers bordelais de *L'Amitié* et celle de *La Réunion des Élus*[3]. Ce choix résolument atlantique est propre à chaque loge.

On note toutefois que ni la loge de *l'Amitié* ni la loge la *Française* ne mentionnent dans ces loges de correspondance le Grand Orient de France, les relations avec l'obédience centrale semblent s'inscrire dans le quotidien institutionnel de l'atelier. Les loges parisiennes sont également absentes, seules quelques loges majeures de la capitale apparaissent épisodiquement[4]. Ces liens avec l'obédience centrale se distinguent donc des réseaux internes à ces ateliers de province, qui constituent leur propre espace relationnel et réticulaire[5] ainsi des quelques quatre-vingt loges de correspondance de la *Française* au début des années 1780. Il faut cependant distinguer les loges actives de cette correspondance des liens uniques constitués d'un seul envoi réciproque du tableau des membres à l'issue de la Saint-Jean d'été qui sont inscrits au même titre que les premières sur les registres. Ces effets de visibilité et de prestige sont des enjeux pour les loges à l'échelle de leur orient, leur permettant d'affirmer leur primauté par leur réseau de correspondance. Les réseaux de correspondance affirment les aptitudes des loges de saisir les opportunités afin d'élargir et pérenniser des liens de correspondance parfois fortuits à l'occasion d'une visite ou d'une affaire particulière. Cela explique pourquoi la *Française*

---

[1] Des loges nord-américaines sont ponctuellement présentes dans les correspondances des loges bordelaises, ainsi de Charleston, Edenton, La Nouvelle-Orléans ou New-York.

[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 169bis. Ce sont les loges de *La Vérité* au Cap Français et *La Réunion désirée* à Port-au-Prince à Saint-Domingue, la loge *La Parfaite Union* à l'orient de Saint-Pierre en Martinique, la loge *La Bonne Amitié* aux Abymes en Guadeloupe.

[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 524.

[4] La *Candeur* de Paris, à l'occasion d'une démarche d'offrir au pouvoir royal un navire financé par le don des loges maçonniques du royaume de France lors de la guerre de Sept Ans. Ou encore la loge du *Contrat Social*, toutefois les loges parisiennes sont rares dans les espaces de correspondance des loges de province, y compris les loges bordelaises.

[5] Éric Saunier constate la même chose pour les loges de Normandie, Saunier É, *Révolution et sociabilité en Normandie, op. cit.*, p. 127.

entretient une correspondance annuelle avec l'orient de Châlons-sur-Marne après la visite d'un frère alors que peu de relations existent par ailleurs.

L'entretien de ces correspondances officielles[1] entre loges suppose une véritable réflexion en stratégie de réseaux[2]. En effet l'arrière-pays où se superposent des réseaux personnels, professionnels et géographiques ou le royaume de France qui est maillé par ces échanges, affirment l'attachement des loges à entretenir et élargir les liens entre elles, assurant par là une communication fraternelle qui doit régir la maçonnerie. Les réseaux particuliers, associés aussi à des liens d'amitié, des liens familiaux et professionnels complètent les réseaux des loges. Pour la *Française,* l'entretien d'une correspondance avec vingt-sept loges dispersées dans le royaume suppose des frais de gestion pour l'atelier, frais consignés par le trésorier dans les registres de comptes. Ces frais de correspondance peuvent expliquer, en partie mais pas systématiquement, que ce soient les loges les plus importantes qui entretiennent des réseaux de correspondances les plus élargis et les plus abondants[3]. L'institution postale sert alors de « trait d'union entre les hommes quelle que soit la distance qui les sépare »[4]. L'usage des bureaux postaux n'est pas systématique dans l'entretien de relations entre deux loges qui peuvent s'appuyer sur les voyages de frères ou sur des réseaux personnels des membres du temple. Ces mêmes frères suppléent à la correspondance officielle de la loge en entretenant des rapports épistolaires parallèles à ceux de leur loge, des lettres plus privées et personnelles où les affaires de l'atelier sont toutefois prégnantes. Ces écrits privés montrent les relais qui s'inscrivent dans la vie maçonnique et dans la sphère profane des frères. Il devient un recours, un supplétif aux rencontres dans le temple. Le frère Kuhn « dans l'incertitude de trouver [le frère Roque] aujourd'hui à la réunion » envoie une « présente sous forme d'enveloppe » afin de régler des affaires de loge[5]. Cet échange de lettres au cours de

[1] Ces correspondances s'apparentent essentiellement à l'envoi du tableau des officiers à chaque Saint Jean, l'information d'une installation ou le récit de troubles qui agitent l'orient et la demande de reconnaissance sur la scène nationale.

[2] « Nous vous remercions pour l'envoi de votre tableau et dans l'optique de maintenir ces liens, nous vous faisons part à notre tour de notre tableau » GODF AR 113-2-515 f° 37.

[3] Il s'agit des loges de province, le Grand Orient de France par l'abondance de sa correspondance et ses besoins administratifs connaît un trafic postal florissant.

[4] Le Roux M. (dir.), *Postes d'Europe XVIIIe-XXIe siècles, jalons d'une histoire comparée*, Paris, Comité pour l'Histoire de la Poste, 2007, p. 21.

[5] GODF AR 113-2-816 f°133.

l'année 1780 permet aux frères résidant tous deux à Bordeaux et ses environs[1], de discuter des affaires de la loge sans le couvert du temple tout en ayant conscience que cela « reste un secret entre nous »[2]. À ces visées, la correspondance entre ces deux frères aborde des aspects plus personnels et mêlant vie maçonnique et vie profane. Elle montre la multiplicité des liens qui peuvent exister entre deux frères : appartenance maçonnique, liens personnels, liens d'entraide[3].

Ces réseaux s'étendent au-delà de l'orient bordelais par les dynamiques et réseaux protéiformes qui animent la ville et son port et ancrent son paysage maçonnique sur les deux rives de l'Atlantique. Le principe maçonnique de circulation harmonieuse au-delà des limites du temple place l'étude des sociabilités et des dynamiques de l'Art royal vers des horizons océaniques[4]. Ce principe de circulation vers l'Atlantique et les loges qui y sont établies[5] est étroitement intégré à la fonction même du port. Bordeaux s'inscrit dans un monde socio-économique et culturel qui se construit au XVIIIe siècle en étroite relation avec le monde créole où les îles de l'arc antillais appartiennent à aire structurelle dilatée et temporellement éloignée par les distances mais associée par les dynamiques qui la parcourent et les mobilités qui les sous-tendent. La vitalité de l'Art Royal dans sa volonté de lier les deux hémisphères du globe dans un espace universel s'appuie alors sur des médiateurs, des intermédiaires migrants auxquels ne sont pas étrangers les gens de mer, qui par leurs voyages font des villes portuaires des étapes centrales de la maçonnerie et de sa diffusion.

---

[1] Utilisation de la Petite Poste pour ces échanges, adressés à des résidences à Bordeaux et dans la demeure de campagne du frère à Martigny paroisse de Floirac. Création de la Petite Poste à Bordeaux en 1766 exploitée par le sieur Loliot, ADG, C4258.

[2] GODF AR 113-2-816 f°125.

[3] GODF AR 113-2-816 f°132. « Je prend aussi la liberté de vous envoyer une petite bouteille que je vous prie de faire remplir de moutarde grise chez votre voisin le charcutier et de me faire acheter un quartier deux feuilles de carton selon le modèle ci-joint ».

[4] *Circulation et cosmopolitisme en Europe*, *op. cit.*, p. 39. L'arrière-pays bordelais n'est pas abordé, même s'il est étroitement lié à la capitale par les liens tendus à travers la rivière de la Garonne.

[5] Saint-Domingue est un des pôles majeurs de la maçonnerie dans le monde américain avec quelques seize loges établies à la fin du siècle, et est étroitement liée aux loges littorales de la métropole, Bordeaux, Nantes, Le Havre ou encore Marseille. La Guadeloupe compte treize loges au cours du siècle, la Martinique huit loges établies, et les îles des petites Antilles de Sainte-Lucie, Saint-Eustache et la Grenade comptent neuf loges reconnues par le Grand Orient de France. BNF Fonds maçonniques des colonies. Escalle É, Gouyon Guillaume M., *Francs-maçons des loges françaises aux Amériques, 1770-1850, op. cit.*

2-Postes et coûts, les conditions matérielles de la circulation

Le port de Bordeaux s'affirme comme un lieu d'extraversion, de dilatation de l'espace maçonnique en parallèle à son espace commercial et économique et réciproquement le réseau d'implantation des loges coloniales reproduit celui des réseaux commerciaux, l'attraction des îles et les liens économiques et familiaux existants. La correspondance qui s'établit entre les loges portuaires de métropole et les loges coloniales occupe une place centrale dans la sociabilité des Lumières et celle de l'Art Royal. Celle-ci permet de transcender les limites géographiques qui séparent les Antilles et la métropole, la mer est un vecteur majeur et les ports sont des relais essentiels.

Les services de correspondance entre les îles et la métropole reposent sur la voie la plus favorable et la plus simple qui est celle de l'intermédiaire des navires marchands et leurs capitaines qui assurent des liaisons régulières entre les deux rives. Ces derniers servent de commissionnaires et le soin apporté aux courriers qui leurs sont remis est variable, la restitution aléatoire est parfois longue en dehors des liens évidents entretenus par le capitaine et son armateur[1]. Les loges des Antilles recrutent au sein des ports des professions maritimes susceptibles de les appuyer dans l'entretien ces liens, professions au sein desquelles les capitaines de navires ont un rôle déterminant[2] dans le processus de consolidation des réseaux de correspondance de ces loges. Le capitaine de navire Arnaud Duguay, reçu le 23 juin 1767[3] et ayant effectué de nombreux voyages entre Bordeaux et les îles est employé comme intermédiaire, les capitaines et leurs bâtiments étant la voie unique ou presque pour les particuliers d'entretenir une correspondance entre les deux rives de l'Atlantique[4]. La loge de *La Vérité* au Cap Français à Saint-Domingue, principal port de l'île où les opportunités de rencontrer un capitaine frère sont plus nombreuses, charge Duguay de remettre sa correspondance à la loge de *La Française* de Bordeaux

[1] Les lettres amenées par un capitaine sont entreposées à l'entrepôt, redistribuées ou retirées par les destinataires eux mêmes chez l'armateur.

[2] Année 1787 : Base de données Navigocorpus ; Dedieu J.-P., Marzagalli S., Pourchasse P. « Corpus itineraries of merchant ships XVIIe-XIXe siècles », ANR 2012-2016; Dedieu J.-P.; Marzagalli S., Pourchasse P., Scheltjens W., « Navigocorpus, a database for shipping information. A methodological and technical introduction », *International Journal of Maritime History*, décembre 2011-2, p. 241-262.

[3] ADG 6B30, f° 2-3.

[4] ADG C4262, f°200. Charriaut H., « La poste maritime à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Annales du Midi*, n°63, juillet 1951, p. 51-74.

dont il est membre[1]. Ce dernier, scrupuleux, laisse une note sanctionnant la réalisation de la tâche qui lui a été confiée:

> « La respectable loge de *La Vérité* à l'orient du Cap m'a confié ce paquet pour vous le faire parvenir, vous le trouverez certainement ancien mais la longue traversée que je viens d'éprouver en est la seule cause […] J'ose espérer que vous voudrez bien m'en accuser réception afin que je puisse rendre compte de ma mission […] J'ai l'avantage d'être par le nombre qui caractérise l'Art Royal. Votre très humble et très dévoué»[2].

Cette conscience de la nécessité d'utiliser les voies maritimes et les nœuds que sont les ports dans les communications se retrouve également dans le soin tout particulier qu'attache le secrétaire de la loge du *Choix Réuni* à l'orient de Castries en l'île de Sainte-Lucie aux vecteurs de sa correspondance. Il prie les loges entretenant des liens avec elle « de charger de leurs planches quelque capitaine de bâtiment destiné pour la Martinique ou la Guadeloupe et dans le cas où il ne s'en trouvait pas directement pour Sainte-Lucie » de les laisser en dépôt dans ces îles[3]. Les capitaines de navire occupent une place centrale dans les échanges de courrier à travers l'océan et la maçonnerie peut approfondir les liens existants pour soutenir ces communications. Pour autant on ne peut établir que la franc-maçonnerie soit strictement supplétive aux réseaux de correspondance déjà établis, ni même ne mette en place un système proto-systémique de la correspondance maritime au même titre que les échanges négociants. Les liens entre appartenance à la maçonnerie et échanges de courriers peuvent exister mais ils ne sont pas uniques dans cette correspondance maritime[4]. Ainsi quinze des dix-huit capitaines bordelais enregistrés sur les registres de l'Amirauté[5] et appartenant à une loge bordelaise effectuent avant leur nomination comme capitaine sur des navires à destination des îles de l'arc antillais,

---

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^{2}176 f°121. Coutura J., *Francs-maçons de Bordeaux au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p.107. Van Hille J.-M. (dir.), *Dictionnaire des marins francs-maçons, gens de mer et professions connexes aux XVIIIe-XIXe-XXe siècles*, Nantes, éd. le Phare de Misaine, 2008.

[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 543 f°55, le 13 février 1778.

[3] GODF AR 113-2-518, f°132.

[4] Charriaut H., « La poste maritime à Bordeaux au XVIIIe siècle », *op. cit.* Si certains membres de loges bordelaises exercent des professions liées aux Postes, l'activité professionnelle n'est pas systémique des échanges postaux des loges. Un commis de la Poste, Pourcin Léonard est membre de l'*Anglaise* 1780-83 puis *Vraie Anglaise*, Laville est directeur de la grande poste aux lettres et initié à l'*Amitié* en 1788, Orliac Pierre commissaire des classes de marine et frère de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* 1783 : réception de courrier versé par les capitaines à la Chambre de commerce.

[5] ADG 6 B 24 à 6 B 32, Registres de réception des capitaines à l'Amirauté de Guyenne.

voyages pouvant être l'occasion d'effectuer le transfert de lettres remises par les loges. Toutefois l'appartenance à une loge d'un capitaine peut être vecteur de correspondance et renforcer ce rôle dévolu, ainsi du capitaine Jean Thezan[1], résidant à Bordeaux et initié à la loge la *Tendre Fraternité* de Saint-Pierre de Martinique en 1774 au cours d'un voyage. Les frères en voyage vers les îles peuvent aussi être des intermédiaires dont la fiabilité est relative, ainsi qu'en informe la loge de la *Vérité* de l'orient du Cap Français à la loge la *Française* de Bordeaux « Le frère Pescay a toutes les apparences qu'il était chargé de votre lettre mais il n'a pas daigné favoriser cette loge de sa présence »[2] ni remettre le courrier dont il était chargé.

Les réseaux personnels et professionnels suppléent partiellement les postes maritimes[3] qui sont progressivement organisées par le pouvoir central dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

Toutefois les lettres remises en mains propres aux voyageurs maçons pour être portées à une loge ne bénéficient pas systématiquement d'une attention et d'une précaution plus efficaces. Ainsi la même loge de la *Vérité* au Cap Français témoigne à la *Française* avoir accordé au frère visiteur Duvigneau « l'accueil qu'il mérite […] mais il n'a pas daigné favoriser la loge de sa présence […]. Ce frère est toujours en ville, et nous avons su qu'il était dans le même temps dans celle de la *Parfaite Harmonie* où il a été fêté et accueilli » préférant cette loge irrégulière à celle de la loge *Vérité* à laquelle il devait remettre des missives, « ayant toute les apparences d'être chargé de votre lettre »[4]. Les aléas humains, militaires[5], climatiques sont autant d'obstacles à cette correspondance harmonieuse entre les frères répartis sur l'ensemble des hémisphères. La loge la *Vérité* atteste à la *Française* avoir « reçu une lettre par la poste, et une autre par un autre moyen »[6], probablement un intermédiaire. À l'arrivée dans les colonies, le destinataire doit être présent ou représenté, auquel le capitaine remet la lettre. En cas d'absence, ce dernier dépose le courrier restant au bureau de poste local ou un intermédiaire désigné.

---

[1] Reçu capitaine en 1767, ADG 6 B 32.
[2] GODF AR 113-2-319 f°36.
[3] GODF AR 113-2-319 f°36, « la dernière lettre nous est parvenue par la poste et la première par une autre voie ».
[4] GODF AR 113-2-530 f°135.
[5] De nombreuses incertitudes dans la réception du courrier entre le royaume de France et les Antilles sont mentionnées pendant la guerre de Sept Ans qui trouble les relations maritimes.
[6] GODF AR 113-2530 f°121.

Ainsi, si au cours du XVIIIe siècle, la correspondance maritime reste majoritairement assurée par la bonne volonté des capitaines et équipages, le pouvoir royal prend différentes directives afin de contrôler et organiser les transports de courriers maritimes. En 1759 est créée une taxe postale sur les lettres venant des colonies qui doivent désormais être versées au greffier de la Chambre de Commerce puis au bureau des postes des ports abordés par les navires et redistribuées par la suite. En 1763 une ordonnance porte règlement à la création d'une ligne de paquebots destinés à la correspondance des colonies. Ces initiatives ont un succès limité, les habitudes initiées par les armateurs et négociants dans les grands ports sont pérennes.

À Bordeaux, les armateurs disposent, selon l'organisation initiée par Loliot depuis 1766[1], de sacs de courrier pour chaque navire en armement annonçant le nom du bâtiment, celui du capitaine, sa destination et l'époque de départ et qui sont donc ouverts aux loges. Les durées des circulations transatlantiques varient selon différents facteurs, le sens de la traversée, la période de l'année, le climat, les capacités du navire et les aléas inattendus qui peuvent survenir au cours de la traversée depuis les dangers climatiques aux captures en tant de guerre, voire le naufrage. Pour suppléer à ces obstacles, les loges, dans la filiation des stratégies négociantes[2] activent différentes manœuvres. Entretenir une correspondance recèle de nombreux défis, mais il s'agit d'assurer un moyen de cohésion essentiel à la vie des loges et aux frères.

Cet état de la correspondance, outre la volonté de montrer son adhésion aux valeurs de fraternité et d'ouverture, possède des aspects plus pratiques nécessaires à la vie des loges antillaises, faisant des loges portuaires de métropole leur intermédiaire dans la correspondance qu'elles entretiennent avec le Grand Orient. Elles comptent sur ces dernières pour obtenir les tableaux ou certificats qui règlent la vie institutionnelle d'une loge, pour régler l'acquittement de leur don gratuit ou pour intervenir en leur faveur auprès des instances obédientielles[3] comme procède *La Parfaite Union* à l'orient de Saint-Pierre en Martinique à la loge de l'*Amitié.* Ou encore pour l'*Anglaise* qui déclare « il a été décidé que la loge écrirait une planche au Grand Orient d'Angleterre pour lui

[1] Le sieur Loliot, exploite la Petite Poste de Bordeaux et bénéficie des organismes de ses bureaux pour assurer une poste maritime auprès des instances économiques et commerciales du port. Il n'est pas présent sur les listes conservées des loges bordelaises.

[2] Marzagalli S., « La mise en place d'un réseau de commercial et marchand, Bordeaux et les États-Unis à la fin du XVIIIe siècle », Coulin D. (dir.), *Réseaux marchands et réseaux de commerce, Concepts récents, réalités historiques du Moyen Age au XIXe siècle*, Strasbourg, PUS, 2010, p. 88-89.

[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 169bis.

donner une plus ample connaissance de ses travaux » établissant une correspondance maritime depuis le port de Bordeaux[1], tandis que de l'autre côté de l'océan la loge de la *Vérité* au Cap Français à Saint-Domingue instaure une correspondance avec le Grand Orient par l'intermédiaire de la loge bordelaise l'*Amitié* en juin 1779. S'adressant au Grand Orient, l'*Amitié* se déclare :

> « chargée par la très respectable loge sous le titre distinctif de la *Vérité* de vous faire passer une somme de 200 livres […] nous vous prions de nous en accuser réception pour nous servir de décharge ainsi que du paquet que nous joignions de la part de la dite loge. […] Nous acheminerons avec plaisir votre réponse que dans les troubles présents il convient d'être fait par duplicata, même par triplicata mais comme cela causera un paquet volumineux, il vous plaira de nous le faire parvenir franc de port »[2].

La correspondance entre les deux rives de l'Atlantique est longue, soumise aux aléas qui sont perçus par les considérations des loges justifiant le retard « malheureux [qui] ne peut être attribué qu'aux circonstances de la guerre »[3]. Les délais moyens des traversées atlantiques, plus courts depuis la métropole vers l'Amérique, sont de cinq à six semaines depuis les rives américaines vers l'Europe. Ces temps de navigation sont très variables et augmentent davantage selon les ports de départ, c'est-à-dire selon le trafic de ce port. La vitesse de circulation d'une lettre dépend de la durée de la traversée en elle-même, mais aussi du temps de réponse de l'expéditeur et surtout de la fréquence des départs des bâtiments, qui peuvent influer et augmenter grandement le temps d'attente avant que le courrier ne parte.

Nous l'avons vu, les navires négociants assurent la majorité des transports de lettres sur l'Atlantique, une rade comme Port-au-Prince ou Saint-Pierre connaissent un trafic abondant qui multiplie pour le correspondant la possibilité de trouver un navire en départ prochain susceptible de porter les missives vers la destination choisie. L'île de Sainte-Lucie, moins fréquentée par les navires doit surmonter ces premières difficultés, attendre un navire qui se dirige vers l'Europe, ou passer par l'intermédiaire de la Guadeloupe ce qui augmente le temps de trajet et les risques de pertes de la correspondance. Ces réseaux

[1] GODF AR 103-2-101, f°2.
[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 169bis, f°85.
[3] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 517, f°1, en date de 1776-1778.

de communication qui traversent l'océan se superposent aux flux commerciaux, Sainte-Lucie plus éloignée des axes majeurs, s'y intègre par l'intermédiaire de la Guadeloupe et de la Martinique qui font figure de points pivots vers les îles plus petites du bassin antillais. Cette loge est aussi symptomatique des déplacements humains : elle est composée de nombreux anciens frères initiés en Martinique qui se sont établis dans l'île, essentiellement dans les plantations.

Nous ne disposons pas d'un échantillon suffisant pour connaître les moyennes des temps de correspondance entre les loges bordelaises et les ateliers coloniaux[1], toutefois la lenteur est inhérente aux relations maçonniques transocéaniques. Dans leur correspondance à travers l'Atlantique les ateliers doivent également considérer les risques associés aux circulations maritimes.

En temps de paix, les lettres transmises sont souvent expédiées en duplicata, sur deux navires différents afin d'assurer au mieux leur transmission. Les aléas climatiques et structurels sont toujours existants, les risques sont toutefois démultipliés en temps de guerre. Les conflits de la guerre de Sept Ans ou de la guerre d'Indépendance américaine entrainent une multiplication des contrôles et des arraisonnements par les belligérants[2]. Pour suppléer à ces défis, les loges proposent d'envoyer plusieurs exemplaires de leur courrier par différentes voies, en triplicata souvent. Ces expéditions de courrier se font sur différents navires ou également par différents moyens, la voie postale ou ce que nous pourrions qualifier de voie humaine, par l'emploi d'un individu maçon ou non afin de livrer personnellement le courrier, ce qui n'annihile pas le risque de capture.

Les envois maritimes sont plus aléatoires et s'appuient également sur les réseaux personnels. Ces contraintes postales pèsent sur les finances des ateliers et sur les expéditions à l'échelle atlantique ou métropolitaine. Dans l'espace du royaume les loges disposent de nombreux moyens pour assouvir leur nécessité de correspondance.

---

[1] Si les dates de rédaction sont notées, les dates d'envoi et de réception le sont très rarement, rendant plus difficile encore l'appréciation des durées de communication.

[2] Traverser les océans comporte pour les envois des risques inhérents au milieu comme les aléas climatiques ou de navigation, mais aussi aux risques accrus en temps de tensions entre les états notamment lors des conflits maritimes avec l'Angleterre et entraînent des techniques supplétives pour assurer la circulation des lettres : nombre des *sailing letters* sont des duplicata, voir des triplicata qui montrent l'appréhension des risques par les acteurs de ces échanges, voire en cas de secret absolument nécessaire les lettres pouvaient être plombées. Ces *sailing letters* appartiennent à un projet de recherche européen débuté en 2004 par la bibliothèque nationale des Pays-Bas. Il s'agit des documents appartenant aux cargaisons des navires capturés en temps de guerre. Ce sont également plus de 38 000 lettres envoyées entre 1652 et 1832 qui sont conservées dans les archives britanniques, dont plus de la moitié concerne des envois privés.

Le ministre Louvois[1] met en place en 1672 la Ferme Générale des Postes, qui assure l'organisation du système dans le royaume de France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle[2]. La densification des réseaux de communication, le développement des infrastructures ainsi que les évolutions des prix postaux[3] permettent aux élites ainsi qu'aux loges d'assouvir leur soif d'échanges épistolaires par l'utilisation de la Poste ou des colporteurs et des courriers.

Le terme de « poste » comprenait plusieurs significations au XVIIIe siècle : « il désignait le lieu où les courriers pouvaient trouver des chevaux ; l'unité de distance entre deux maisons de poste servant de base pour la tarification des courses ; une allure, celle du galop ; un organisme de transport des correspondances au service des particuliers ; et enfin le bureau d'envoi et de distribution»[4]. La Poste aux lettres, la Poste aux chevaux et les Messageries, qui se partagent l'acheminement des correspondances coexistent au siècle des Lumières. En effet, la Poste aux chevaux fournit des montures à la Poste aux lettres qui utilise ensuite les relais de messageries afin de faire parvenir le courrier. En 1788, ce sont mille trois cent cinquante bureaux de Poste qui maillent inégalement le territoire[5]. Bordeaux, premier port du royaume et troisième ville de France est largement accessible depuis la capitale. Les réseaux seconds restent toutefois moins développés vers l'arrière-pays. La Poste se concentre essentiellement sur les distributions de courriers entre les grandes métropoles. La distribution intra-urbaine n'est pas assurée par la Poste et les grandes villes en ressentent les déficits. Des initiatives locales cherchent à dépasser cette absence postale à une échelle urbaine. En 1766, Jean-Pierre Loliot créa la Petite Poste dans la cité bordelaise pour répondre aux besoins locaux.

---

[1] François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, 1641-1691, secrétaire d'État à la Guerre sous Louis XIV, en survivance de son père dès 1655 et en pleine charge dès 1677 ; Surintendant des Postes dès 1668. Vaillé E., *Histoire des postes françaises jusqu'en 1939*, Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 59 ; réed de 1947.

[2] La Ferme Générale des Postes fut supprimée en 1791. La prise en charge et l'acheminement du courrier devint une prérogative de l'État.

[3] Bretagnolles A., Verdier N., « L'extension du réseau des routes de poste en France de 1708 à 1733 », Leroux M. (dir.), *Postes d'Europe, XVIIIe-XXIe siècle, op. cit.*: entre 1708 et 1733, le réseau est multiplié par 2,5 passant de 10 400 km à 27 800 km de routes praticables, grâce notamment à la politique du contrôleur général Orry dès les années 1730 afin d'améliorer et multiplier les routes royales.

[4] Conchon A., « Coût et économie du transport des lettres par les postes et messageries en France, du milieu du XVIIe à la fin du XVIIIe siècle », cité dans Le Roux M., (dir.), *Postes d'Europe, XVIIIe-XXIe siècles, op. cit.*

[5] Marchand P., *Le maître de poste et le messager, les transports publics en France au temps des chevaux,* Paris, Belin, 2006. Le travail de recherche en Master de Raphael Certain sous la direction de Reynald Abad, *Les délibérations du Conseil de la Ferme générale des Postes, 1738-1791*, montre l'intérêt des réseaux pluriels qui tendent l'espace postal et son organisation dans le royaume de France.

Cette communication harmonieuse entre frères et entre loges repose sur des vecteurs maçonniques mais elle doit également s'inclure dans des logiques de cheminements postaux pour répondre aux exigences de la correspondance épistolaire.

La première étape de cette correspondance s'inscrit à l'échelle même de l'orient bordelais. L'usage maçonnique de cordialité et d'harmonie est de faire porter les lettres échangées par des frères visiteurs. Toutefois il arrive que les animosités réciproques, la clandestinité et l'irrégularité de certains ateliers ou même l'indisponibilité des frères pour ces échanges, soumettent les loges à l'utilisation de la Petite Poste comme intermédiaire utile pour délivrer les missives qui rythment la vie de ces loges. C'st ainsi que procèdent l'*Amitié* et la *Française* quand des tensions surviennent entre elles en 1770[1]. Cette utilisation de la Petite Poste fait suite à la publication d'un Avis Public[2] pour l'annonce de la mise en place de ce service « dans la ville et les faubourgs de Bordeaux et dans les endroits ci-après indiqués[3] » et qui propose quotidiennement « quatre tournées et quatre distributions en ville, une seule pour la campagne »[4]. La Petite Poste à Bordeaux une fois ouverte[5] en octobre 1766 comprend deux bureaux installés au cœur de la ville et à proximité des lieux de pouvoir, la Bourse ou le Parlement notamment, ainsi que les instances économiques et politiques de la cité et ses quartiers dynamiques. Le premier bureau, le bureau A, est installé Porte de Tourny, le second bureau, le bureau B, est situé rue Leyteire. De plus, de ces deux bureaux dépendent un grand nombre de boites installées dans la ville[6] qui permettent un ancrage spatial plus important pour les usagers de la Petite Poste ainsi que des facteurs qui parcourent quotidiennement les rues. Bordeaux est la première ville après Paris à bénéficier d'un service urbain local qui dessert le courrier au sein de la ville et sa proche banlieue pour un tarif établi. Une fois instaurés, ces deux bureaux de quartier gèrent chacun vingt-trois boites aux lettres, auxquels s'ajoutent plus de trente boitiers répartis dans la banlieue. Ainsi on remarque que les loges qui souhaitent en faire usage se trouvent à proximité de ces bureaux ou

---

[1] GODF AR 92-3-100 f°3.

[2] Je remercie Mr Naditch rencontré lors du Colloque du Comité pour l'Histoire de la Poste en juin 2016 pour ses informations et son accès à l'Avis Public de la Petite Poste de 1766. ADG, C 4258.

[3] Les endroits de la campagne où il y a des boites divisés en deux espaces géographiques : l'Entre-deux-Mers et ses 15 boites ; puis les Graves et 11 boites dispersées.

[4] Avis Public de la Petite Poste, imprimé chez Jean Chappuis, sur les fossés de la Ville.

[5] Le privilège d'exploiter la Petite Poste de Bordeaux est accordé au Sieur J.-P. Loliot, celle-ci est ouverte le 1er octobre 1766.

[6] Boites à l'instar des boites de la Grande Poste, installées dans les boutiques. Vaillé E., *Histoire des Postes françaises*, *op. cit.,* p. 94.

boites pour la distribution de leur courrier dans les relations épistolaires qu'elles peuvent entretenir entre elles.

5.1.5 Bureaux de la Petite Poste à Bordeaux

En adéquation avec les services proposés, le tarif est de deux sols pour la ville, trois sols quand le courrier est destiné à la banlieue[1] et dès sa création la Petite Poste collecte également moyennant 1 sol les lettres devant être remises aux capitaines de bateaux en partance pour l'outre-mer, et distribue pour 2 sols celles qui en viennent. Les préposés apportent l'attention la plus scrupuleuse pour remettre les sacs de lettres aux capitaines de navire le jour de leur départ. Ces dispositifs peuvent être employés par les loges, pour correspondre avec les ateliers installés dans les îles antillaises.

Nonobstant, les courriers qui transitent par la Petite Poste doivent obligatoirement être affranchis avant leur collecte à l'exception des lettres contresignées de personnes

[1] Lettres échangées entre Kuhn depuis Floirac à Roque résidant dans la ville de Bordeaux.

connues pour lesquelles le facteur se porte garant. À toutes échelles, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle le calcul des tarifs postaux obéit à des logiques territoriales par une péréquation géographique des tarifs comprenant le poids de l'envoi et la distance parcourue au sein du royaume de France, taxes périodiquement réévaluées[1] tandis que la poste maritime est plus tardivement mise en place.

Cette communication harmonieuse repose sur des vecteurs maçonniques mais elle doit également s'inclure dans des logiques de cheminements postaux pour répondre aux exigences de la correspondance épistolaire.

L'ensemble des ces échanges représente pour les ateliers un budget non négligeable qui peut varier selon les événements particuliers. En cas de troubles et de tensions entre certains ateliers, ces derniers se ferment mutuellement les portes de leur temple, les loges se voient alors dans l'obligation d'employer des moyens d'acheminement externe au monde maçonnique. En 1768[2], la *Française* dont les relations directes sont rompues avec la loge de l'*Amitié*, utilise la Petite Poste afin de faire connaître ses délibérations[3] à l'ensemble des loges de la circonférence et d'éviter les transgressions. La Petite Poste assure alors à cette date sept distributions quotidiennes dans la ville.

Établir des liens épistolaires entre les loges, à une échelle locale ou vers les espaces antillais auxquels Bordeaux est étroitement lié nécessite des stratégies particulières mais occasionne également des frais inhérents à cette correspondance. Les comptes des loges conservés font état de l'achat d'encre et de plumes mais des frais postaux eux-mêmes peuvent être cités. La loge *Française* procéde au remboursement du frère Darrieux en juillet 1789 de la somme de 18 livres que ce dernier avait avancé pour le port de paquets et de lettres pour le compte de la loge[4]. Ce frère, conseiller et notaire du roi, initié depuis 1780 et ayant exercé des charges d'officiers dans la loge manifeste une solidarité financière avec la loge. Il n'est pas secrétaire ou responsable des archives mais il a pu être sollicité au simple niveau financier ou pour se rendre dans les bureaux de la Petite Poste de Bordeaux pour déposer les correspondances de la loge.

---

[1] Barbey C., Brun J.-F., *Les tarifs postaux français de 1627 à 1969*, Paris, Brun, 1989.
[2] À cette date, les seuls ateliers reconnus dans l'orient bordelais sont les loges de *l'Anglaise*, la *Française* et l'*Amitié*.
[3] GODF AR 92-3-100 f°3.
[4] GODF AR 113-2-530 f°119.

Cette correspondance par la Petite Poste induit donc un coût compris dans le fonctionnement de l'atelier. La taxe des lettres est d'un sol pour les retransmettre à la Poste, de deux sols pour être distribuées dans la cité bordelaise et ses faubourgs et de trois sols pour les missives envoyées ou reçues de la campagne, comme nous avons pu le voir. Les livres de comptes[1] retrouvés dans les « archives russes » pour quelques loges permettent imparfaitement et épisodiquement de considérer l'utilisation de la Poste pour la retransmission des correspondances. Les loges majeures par leur ancienneté et leur recrutement de l'*Amitié*, de la *Française* et de l'*Anglaise* sont concernées par les livres de comptes conservés pour quelques années ou seulement quelques mois chacune. C'est aussi le cas de la loge irrégulière de l'*Alliance* qui se trouve confrontée à l'hostilité de ces loges à la fin du XVIIIe siècle ou encore la loge éphémère de la *Fraternité*. Ces dépenses postales spécifiques concernent une correspondance à l'échelle nationale[2] et atlantique[3] et ne concerne plus la seule Petite Poste bordelaise.

Loges	**Indications de compte et Somme si mentionnée**	**Acteurs**
Française[4] 1785-1789	Remboursement au frère pour poster des lettres Abonnement à la *Gazette* franche de port [5] Somme avancée par un frère pour port de paquets et de lettres :18 livres Port de lettre 10 sous Pour remboursement de ports de lettres Remboursement au frère servant pour port de lettres	Poste aux lettres Petite Poste Frères Servant

[1] Ces dossiers sont essentiels par la richesse qualitative renseignant sur la vie matérielle des loges et par leur rareté concernant les loges bordelaises au siècle des Lumières.
[2] Marchand P., *Le maître de poste et le messager, op. cit. ;* Vaillé E., *Histoire des postes françaises, op. cit.*
[3] Charriaut H., « La poste maritime à Bordeaux au XVIIIe siècle », *op. cit.*
[4] GODF AR 113-2-530.
[5] Feyel G., « La diffusion des gazettes étrangères en France et la révolution postale des années 1750 », *Les gazettes européennes de langue française, XVIIe-XVIIIe siècles*, Saint-Étienne, Publications Universitaires de Saint-Étienne, 1993, p. 81-98.

Alliance[1] 1785	Payé au bureau de la poste aux lettres pour le port d'un paquet 3 livres 4 sous Payé à la poste pour un paquet reçu du GODF 18 sous 10 sous pour une lettre du GODF 18 sous à la poste pour un paquet reçu du GODF 1 livre 14 sous payé au bureau de la poste aux lettres pour avoir affranchi une planche pour le GODF 10 sous pour le port d'une lettre reçue 2 livres 10 sous pour affranchir un paquet 11 sous pour affranchir une lettre 4 livres 4 sous payés au bureau de poste pour affranchir une lettre écrite pour l'orient de Vienne en Autriche 3 livres 10 sous pour affranchir un paquet 11 sous remboursés à un frère pour le port d'une lettre 15 sous pour le port d'un paquet 18 sous pour affranchir un paquet 10 sous pour le port d'une lettre 4 livres 16 sous pour affranchir un paquet vers Maubeuge	Poste aux lettres Frère
Fraternité [2] 1784	6 sous pour le port d'une lettre 4 sous pour le port d'une lettre 11 sous pour le port d'une lettre 18 sous pour affranchir une lettre 12 sous pour le port d'un paquet de Langon	
Amitié[3] 1783-1785	Au concierge pour le port de lettres, mentionné régulièrement lors des comptes. Toutefois les frais engagés pour les frais de poste sont compris dans ses gages et associés aux autres sommes « qu'il a pu faire pour l'utilité de la loge », il n'est pas possible de connaître la somme engagée par cette loge active pour sa correspondance.	Poste Frère servant/concierge

5.1.6 Relevé de mentions de dépenses liées à la correspondance de quelques ateliers bordelais

[1] GODF AR 110-2-93.
[2] GODF AR 113-2-816.
[3] GODF AR 110-2-93.

Il est impossible d'établir quelle part de ces frais relève de la Petite Poste de Bordeaux ou la Poste aux lettres sans connaître la destination de ces échanges. De plus la plupart des mentions sont apportées comme indication de remboursement des frais effectués par un frère ou le concierge et inclus dans la somme totale des dépenses d'entretien plus générales comme l'achat de bois de chauffage, les chandelles et luminaires essentiellement.

Néanmoins par la régularité des envois, et donc des frais engagés, on constate que la correspondance concerne une part importante de la vie de la loge : la lecture et de l'écriture de la lettre et les débats issus de ces lectures de correspondance lors des tenues de loges, l'activité du frère secrétaire[1] mais aussi celle du frère trésorier. De même, ces échanges intéressent à la vie matérielle de l'atelier, de l'atelier le plus récent et modeste comme la *Fraternité* ou l'*Alliance* aux loges doyennes de l'orient bordelais comme la *Française* et l'*Amitié*[2].

Ce commerce épistolaire exige de s'intéresser aux dépenses engagées mais aussi aux cotisations et aux participations libres des frères qui permettent d'assurer le bon fonctionnement de la loge. On peut comprendre que des loges entretenant une correspondance active et étendue cherchent à diminuer les coûts induits et recherchent des moyens supplétifs afin de contourner les frais postaux. Divers moyens sont à leur disposition et régulièrement exprimés dans les correspondances pour circonvenir les frais d'autant qu'une déclaration royale de juillet 1759 augmente les tarifs à l'échelle nationale : un courrier entre Paris et Bordeaux coûte désormais 14 sous.

L'étude des courriers permet donc de comprendre que des stratégies élaborées par l'ensemble des correspondants maçonniques. Ainsi pour éviter les frais qui sont payés par le destinataire la loge parisienne la *Candeur* recommande à la *Française* de lui répondre par voie de poste ou de messagerie mais pour éviter les frais de ports, « le secrétaire est prié de bien vouloir mettre une double enveloppe à tous les paquets sous le couvert et le contreseing ministériel suivant : à M. Lenoir conseiller d'état, lieutenant-général de police à son hôtel, à Paris »[3] où l'appartenance professionnelle[1] supplée l'appartenance

[1] Beaurepaire P.Y. (dir.), *Dictionnaire de la Franc-maçonnerie*, article « Archives », *op. cit.,* p. 25.
[2] Il s'agit des grandes loges provinciales, pivot relationnel de l'espace maçonnique.
[3] GODF AR 113-2-472 f°78.
« Normes d'envoi vers le Grand Orient de France :
-De mettre sous deux enveloppes les paquets destinés pour la chambre chargée de rédiger les grades, sur l'enveloppe intérieure : pour la chambre des grades, sur l'enveloppe extérieure : à Mr le Grand de Netoy, rue

maçonnique. Sous couvert du privilège lié à la profession et le statut[2] de certains frères, les lettres transitent sans frais supplémentaires à la charge de la loge réceptrice. Cet entregent professionnel est utile et largement utilisé dans les correspondances des loges, il est régulièrement noté qu'un paquet ou une lettre voyage dans la sacoche d'un frère en déplacement professionnel ou personnel, auquel il est demandé de déposer ces lettres à la loge destinataire de cet échange. Cette même loge la *Française* se voit recommander par le Grand Orient de mettre sous deux enveloppes les paquets destinés à la Chambre des Provinces et de les adresser pour éviter tous frais de port à l'adresse de M. De Lachaussée[3].

Nombre de lettres adressées au Grand Orient par les loges provinciales circulent par la poste aux lettres ainsi de la loge *Alliance* qui envoie un paquet par la poste[4] afin de demander des constitutions. Ces loges périphériques ont moins de facilité à transmettre lettres et paquets par le voyage de frères, mais cela peut arriver pour des établissements beaucoup plus prestigieux. Ainsi en novembre 1789 un des membres de l'*Anglaise*, le frère Cassan, sur le départ pour Londres est prié au moment de ses adieux de laisser son adresse pour que la loge puisse communiquer par son intermédiaire avec le Grand Orient d'Angleterre. Les lettres seront alors postées chez Luetkens et Cie aux Chartrons[5]. Les frères semblent, lorsque l'opportunité se présente, être des supplétifs demandés pour maintenir les réseaux de correspondance entre les différents acteurs du monde maçonnique. Certaines professions semblent favorisées, par leur nature même, ainsi des négociants, des armateurs et des capitaines de navire[6] qui sont à même de circuler et traverser les territoires.

Les réseaux maçonniques se superposent aux réseaux professionnels et commerciaux. D'autres frères pourraient être sollicités du fait de leur activité professionnelle : Léonard

---

du pot de fer, faubourg Saint-Germain.

-Affranchir les lettres et paquets que vous nous adressez

-D'engager vos députés de se servir des voitures publiques, par ce que nous avons été avertis que nos parchemins et imprimés serons retenus à la poste lorsqu'ils sont contresignés. » GODF AR 113-2-721 f°5.

[1] Abus du contre seing : transport gratuit des correspondances pour certaines personnes ou certaines administrations. Un arrêt du conseil de 1771 cherche à restreindre ces abus d'utilisation des contreseings mais son succès est très relatif.

[2] GODF AR 113-2-481 f°15, « sous couvert du frère Pourcin ». Il peut s'agir de Léonard Pourcin, commis à la Poste et membre initié à la loge *Anglaise* entre 1780 et 1791, toutefois il n'est pas précisé son rôle exact, ni possible de le mettre en relation avec des échanges entretenus par la loge.

[3] Membre actif et officier de l'obédience parisienne.

[4] GODF AR 113-2-221 f°7.

[5] GODF AR 113-2-102 f°55 v°.

[6] Beaurepaire P.-Y., *L'Europe des francs-maçons, XVIIIe-XXIe siècles*, *op. cit.*

Pourcin, inscrit sur les colonnes de l'*Anglaise* dès 1780 est commis à la Poste, Jacques Laville initié à l'*Amitié* est directeur de la Poste aux lettres ou encore Bazel dans le même atelier est contrôleur des postes, toutefois aucune conclusion ne peut être tirée de leur rôle existant ou non dans la diffusion épistolaire de leur loge même s'ils semblent favorisés[1]. Négociants et capitaines de navire, par leur profession en sont les agents privilégiés, ainsi lorsque Oré reçoit un frère voyageur venant de Léogane à Saint-Domingue, ce dernier remet presque naturellement des lettres de sa loge à l'*Amitié* afin qu'elles soient lues en loge[2].

3-Loge et négoce, construction d'un espace interconnecté ?

Le terme de réseau s'inscrit ainsi dans une perspective humaine au sein d'espaces géographiques et humaines et possède une temporalité particulière. Le cas de l'entrecroisement du monde du négoce et du monde maçonnique à travers les sources de correspondance permet de mettre en évidence des liens multiples. Ces derniers, relevés les sources sont toutefois difficiles à appréhender. Ces liens réticulaires s'emboitent, se complètent et étendent les perspectives d'intégration des frères bordelais à leur environnement profane et professionnel. Nombre de négociants s'affirment comme membres actifs de la communauté bordelaise, appartenant aux instances économiques, sociales ou culturelles de la cité, dont la franc-maçonnerie. Les négociants sont un groupe majeur parmi les frères initiés au sein des loges bordelaises[3] et de la cité portuaire où se confrontent et se rejoignent ces réseaux dessinant un espace de rencontres. Partenaires en affaires et frères en loge, la confrontation des sources est essentielle pour appréhender ces espaces réticulaires. Il s'agit essentiellement de correspondances[4] qui semblent être la plus adaptée par le dynamisme qu'elle représente. L'échange épistolaire marque toutefois une vision à un moment donné, il est donc soumis aux rigueurs du temps et des

[1] Feyel G., *L'annonce et la nouvelle, la presse d'information en France sous l'Ancien Régime, 1630-1788*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 115.
[2] GODF AR 113-2-95 f°40 v°.
[3] La base de données constituée sur logiciel, et toujours en évolution, permet de considérer le monde du négoce à travers les listes des frères bordelais.
[4] On trouve des registres de correspondances, des livres de comptes, une tenue des lettres de change, les connaissements par les capitaines de navire, des données du comptoir et de la maison négociante. Butel P., Poussou J.-P., *La vie quotidienne à Bordeaux au XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 75-128. Les difficultés relèvent également des aléas de la conservation de ces documents du négoce bordelais.

conjonctures et pose la question de la visibilité maçonnique au sein la correspondance commerciale, et inversement la visibilité professionnelle dans les correspondances maçonniques. L'incidence du monde profane apparaît davantage en filigrane et si les listes de frères permettent d'apercevoir la profession telle qu'elle est donnée par les membres avec les limites que l'on connait, nombre de frères restent de simples noms, elles laissent dans l'ombre une grande partie de ces frères qui peuplent les loges locales, dès lors quel usage peut-on faire des informations recueillies et de ces frères inconnus ?

La correspondance est une activité essentielle du comptoir négociant et se remarque par l'importance des échanges qui restent soumis aux conjonctures du transport et aux aléas politiques. Lors des échanges entre les loges installées sur les deux rives de l'Atlantique, les risques du transport maritime sont régulièrement mentionnés dans les échanges entre négociants bordelais et antillais. Un des recours est d'envoyer une même lettre en plusieurs exemplaires et par bateaux distincts si les trafics portuaires le permettent. Ainsi une « correspondance en duplicata sur deux navires différents »[1] est effectuée en 1787 entre le négociant Ballinville installé à Saint-Pierre de Martinique et Cordier Joly, négociant de la place bordelaise. Ballinville semble être un familier[2] de Cordier Joly avec lequel il entretient une correspondance active dans le cadre d'échanges de produits comme le café, le sucre ou des textiles. Entre 1787 et 1790, vingt-quatre lettres sont échangées entre les deux partenaires et amis et un tiers de celles-ci mentionnent cet envoi en duplicata voir en triplicata. Les courriers suscitent régulièrement une inquiétude de la part d'un des partenaires : « [je] n'avais aucune nouvelle de toi, alors qu'il est arrivé plusieurs navires [dans ce port de Saint-Pierre de Martinique]. Cette présente sert de duplicata »[3]. On retrouve également ces mentions de duplicata sur les correspondances transatlantiques entre les loges des deux rives de l'océan. La correspondance entre les deux rives de l'Atlantique est longue, soumise aux aléas[4] qui sont perçus à travers les considérations des loges justifiant les retards qui « ne

[1] ADG, 7 B 1215. Marzagalli S., « La circulation de l'information, révélateur des modalités de fonctionnement propres aux réseaux commerciaux d'Ancien Régime », *Rives nord-méditerranéennes*, 2007-27, p. 123-139.

[2] Les nombreux négociants et armateurs ont aux Antilles des correspondants qui les appuient dans leurs décisions, ce sont souvent des parents, amis ou associés. Ballainville semble un ami lié aux Cordier Joly père et fils au vu des remarques personnelles qui émaillent la correspondance professionnelle.

[3] ADG 7 B 1215.

[4] Aléas climatiques ou de navigation, mais il peut aussi concerner les circonstances internationales de conflits, notamment les conflits maritimes avec l'Angleterre.

peu[vent] être attribué[s] qu'aux seules circonstances de la guerre »[1] ou aux conditions de voyage. Ces envois maritimes sont aléatoires en plus de la longueur inhérente à ces moyens de communication La durée du voyage maritime a toutefois connu des progrès au cours du siècle, les traversées des Antilles vers la métropole durant plus de trois mois tendent à disparaître après 1770, la majorité des navires mettant moins de huit ou neuf semaines de voyage. Le sens aller a toujours été plus court sous l'influence des vents dominants, comptant souvent quatre ou cinq semaines de traversée.

Correspondance maritime et correspondance terrestre ne semblent pas répondre aux mêmes exigences et aux mêmes défis, que ce soit pour les échanges maçonniques ou négociants. Il n'est pas fait de mention, ou exceptionnellement, de duplicata ou même de triplicata pour les échanges terrestres.

Les cheminements des correspondances confrontent le monde du comptoir bordelais et l'espace de la loge et consolident des espaces relationnels pluriels et ils s'appuient également sur les réseaux personnels pour assurer l'acheminement du courrier.. Ainsi Gustave Antoine Engel, négociant commissionnaire allemand qui s'est installé à Bordeaux, est mentionné au sein de la loge de *l'Amitié* entre 1775 et 1777. Dans son cas, nous disposons des sources de correspondances commerciales entre 1774 et 1776, concernant donc majoritairement les années où son appartenance maçonnique est confirmée[2]. Les sources commerciales nous permettent d'établir le profil de l'activité de Engel à Bordeaux : c'est une activité de commissionnaire et de réexportation des sucres de Martinique et de Guadeloupe, de café de Saint-Domingue et des vins bordelais à destination des marchés d'Europe du Nord, notamment celui de Hambourg où il correspond avec des membres de sa famille installés en ville et avec le négociant Clamer pour lequel il a procuration, puis s'affirme le pôle bordelais. Dès son arrivée à Bordeaux, il souhaite « se faire connaître et se procurer crédit en ville »[3] et dans cette démarche il passe police de location pour un local aux Chartrons, quartier dynamisé par les colonies étrangères installées à Bordeaux. On peut supposer que son initiation à une loge bordelaise, l'*Amitié*, loge du négoce où se pressent de nombreux représentants des colonies germaniques ou britanniques appartient à cette démarche d'intégration volontaire

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 517, f°1, en date de 1776-1778.
[2] Il n'existe pas de tableaux de cette loge antérieurs à 1776 hormis des tableaux des officiers en 1760 ou 1770 dans les archives que nous avons eu l'occasion de consulter à ce jour.
[3] ADG 7 B 1342.

dans les milieux professionnels et de sociabilités des élites bordelaises[1]. Parmi les partenaires commerciaux de Engel à Bordeaux entre 1774 et 1776, seize sont francs-maçons et treize appartiennent à la même loge que lui[2]. Les tableaux partiels ne permettent pas d'affirmer l'appartenance concomitante de tous ses partenaires commerciaux perçus par les correspondances professionnelles effectuées par Engel, néanmoins ceux-ci existent et sont connus des différents acteurs, voire exploités à leur avantage, réunissant des partenaires commerciaux et des frères. Les liens sont ici autant maçonniques que professionnels, mais ils peuvent aussi être communautaire : aux côtés de noms bordelais comme Pierre Penne ou Jean Antoine Boiteau, certains partenaires appartiennent à la colonie germanique installée à Bordeaux : Jean George Streckeisen originaire de Bâle et consul de Prusse, George Daniel Meinicken, ou les lübeckois Charles et Henri Luetkens. L'étude menée autour des archives de Gustave Engel met en avant la pluralité des liens qui unissent les hommes de la franc-maçonnerie bordelaise au siècle des Lumières, nous y reviendrons par ailleurs.

Avec l'exemple de la franc-maçonnerie bordelaise, on cerne une pratique de la correspondance et les stratégies utilisées dessinent une cartographie de réseaux et de flux épistolaires. L'acheminement des lettres est réalisé par les routes et les voies majeures mais les échanges empruntent également une multiplicité de filières et de détours pour remplir leur mission : entretenir un espace maçonnique harmonieux issu d'initiatives diverses profanes ou maçonniques, individuelles ou institutionnelles. Les acteurs s'intègrent totalement dans cette perspective postale solidement pensée.

II-Les étrangers dans les loges, l'ouverture aux hommes de la franc-maçonnerie bordelaise

« La ville forme la demi-circonférence, appuyée sur la rivière, qui forme elle-même le croissant […] qui a plus de deux lieues d'étendue, de sorte qu'on se fatigue entre

[1] Cette démarche répond à la volonté de rompre une solitude imposée par son éloignement. Entrer dans un réseau lui permet de rompre sa solitude commerciale et communautaire, de s'ouvrir aux élans économiques et personnels. Cette notion de solitude est développée par Scarlett Beauvalet-Boutouyrie au regard des veuves dans la France d'Ancien Régime ; Beauvalet-Boutouyrie S., *La solitude, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Belin, 2008.

[2] Dix frères sont présents sur cette même période confirmée de 1775-1777.

de belles maisons et une forêt de mâts, car il y a des endroits où l'on ne peut voir la rivière », déclare la Rochefoucauld en 1783. Effectivement les navires venus de toute l'Europe et au-delà encombrent parfois sur trois rangs la rade du port de la Lune, depuis les quais de Sainte-Croix jusqu'aux Chartrons déversant marchandises et hommes. Ces hommes et ces étrangers sont des voyageurs, des migrants qui trouvent au sein de la société bordelaise une société cosmopolite animée par des communautés étrangères installées dans le port.

Une importante colonie étrangère réside à Bordeaux, appuyée par des relations anciennes et des échanges commerciaux qui lient étroitement l'espace bordelais aux pays du nord de l'Europe et les rivages américains et expliquent la présence de nombreux voyageurs étrangers. La forte présence étrangère, caractéristique d'une ville portuaire, se retrouve au sein des loges locales qui recrutent parmi les élites, négociants et capitaines qui sont nombreux à fréquenter les temples maçonniques.

1-Une extraversion assumée de l'orient bordelais, le recrutement étranger

Bordeaux connaît un fort courant migratoire qui participe à son essor démographique et l'impose comme la troisième ville du royaume[1] ; elle atteint un pic démographique en 1790 : la ville compte alors 110 000 habitants. Les travaux majeurs de Jean-Pierre Poussou permettent d'aborder l'espace migratoire de Bordeaux au XVIIIe siècle. L'immigration bordelaise est essentiellement régionale et provient des régions limitrophes, correspondant à un quart Sud-Ouest qui dépasse les limites de la Guyenne vers l'Aunis, la Saintonge et l'espace régional, les pays de la Loire inférieure et jusqu'aux axes arrosés par la Garonne et vers le Tarn. Ils sont suivis en terme numérique par les natifs des pays européens puis par les français qui ne sont pas nés en métropole mais principalement dans les Antilles et particulièrement Saint-Domingue. L'attraction démographique correspond à son implantation régionale et son rayonnement.

Au prisme des loges maçonniques, l'immigration ne concerne néanmoins que certaines catégories de population et détermine alors les origines géographiques les mieux représentées dans les ateliers locaux. Effectivement, ce sont essentiellement les élites qui sont acceptées dans les temples, ce qui exclut de nombreux nouveaux habitants qui

[1] Poussou J.-P., *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIIIe siècle, op. cit.,* p. 63.

appartiennent à des catégories sociales inférieures. Ce sont les négociants, les armateurs et commissionnaires ou encore des artistes reconnus qui se comptent dans les loges, représentants de contrées extra-françaises. Il nous paraît également pertinent d'y inclure les antillais du fait de l'éloignement de la société particulière des îles et des liens majeurs qui dynamisent autant la cité bordelaise que les loges locales.

Le recrutement des frères alors qualifiés d'étrangers peut concerner des hommes nés hors de la ville et de la province ou encore hors du royaume de France. Ces étrangers peuvent être durablement installés dans la cité[1] au gré de leurs affaires et des liens noués ou bien des étrangers de passage[2]. Les négociants, première profession représentée, sont secondés par les capitaines de navire qui fréquentent les loges au gré de leur déplacement professionnel. L'escale est l'occasion pour ces capitaines de navire de s'intégrer à la société locale. Ces derniers sont moins visibles dans les loges bordelaises du fait du caractère parfois éphémère de leur affiliation, mais toujours présents.

Ces étrangers qui s'installent durablement dans la cité et s'intègrent parmi les élites locales sont dominés par la communauté des négociants qui représentent un groupe social et économique important.

La présence d'importantes colonies négociantes germaniques sur les rives de la Garonne est prolongée par leur implication dans les instances maçonniques locales, l'*Anglaise* constituée par des Britanniques inscrit aussi sur ses colonnes nombre d'étrangers. L'immense majorité des loges locales sont ouvertes à un apport étranger. L'une des principales loges de Bordeaux au siècle des Lumières est la loge de l'*Amitié* : son recrutement, son activité l'installe durablement sur l'orient. Elle est composée de nombreux négociants locaux et étrangers venus majoritairement des espaces germaniques et des provinces de la Baltique.

Cette diversité des perceptions de l'étranger s'impose au sein de l'orient lors des troubles qui suivent la création de la loge de l'*Harmonie*. Ce nouvel atelier installé en 1773 sollicite par le biais de certains frères initiés préalablement au sein de l'*Amitié* des constitutions allemandes. Cette ouverture au monde germanique, qui entraine de la

[1] Poussou J.-P., « Les étrangers à Bordeaux à l'époque moderne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2010-117/1, p. 149-164.

[2] Par son trafic important, Bordeaux accueille plus de deux mille marins et marchands étrangers en moyenne, le nombre varie selon les conjonctures économiques et internationales. Ce ne sont pas ces populations qui fréquentent les loges, à l'exception des capitaines ou des médecins de bord ou des négociants en affaires.

scission de son atelier, est combattue par l'*Amitié* qui fait montre d'intransigeance vis-à-vis de l'*Harmonie* qui demande des constitutions étrangères. L'*Amitié* se présente comme le rempart et le défenseur des préceptes édictés par le Grand Orient de France et ses frontières nationales.

Ces tentations obédientielles en plus des recrutements de frères étrangers montrent des articulations et des mécanismes multiples de ces identités multiples et contradictoires.

La participation des étrangers dans les loges bordelaises confirme le recrutement international et l'extraversion de cet orient portuaire. Dominés par les européens, les étrangers font la part belle aux représentants des colonies antillaises et vers la fin du siècle s'ouvrent aux Américains. Parmi les Européens, les membres de la communauté germanique et les Britanniques sont largement représentés. Ils représentent dans les loges les élites de ces communautés étrangères.

L'existence d'importantes communautés marchandes étrangères dans les villes portuaires qui participent à leur dynamisme à l'époque moderne est étudiée à travers l'espace européen à l'époque moderne[1]. Bordeaux, port atlantique en plein essor au XVIIIe siècle compte de fortes colonies marchandes venues d'Europe et particulièrement intégrées aux dynamiques de la cité et de son port. Ces négociants sont installés de manière durable sur les berges de la Garonne dont les échanges commerciaux s'étendent de son arrière-pays vers les rivages européens ou atlantiques.

En 1756, avant la guerre de Sept Ans ce sont vingt-cinq négociants et vingt-sept commis originaires des îles britanniques[2]. Les troubles des guerres touchent les étrangers installés à Bordeaux. En effet en 1756, alors que la France est en guerre avec la Grande-Bretagne, le gouvernement cherche à faire expulser les non catholiques du royaume, au premier rang desquels les Britanniques et les Allemands. Les négociants protestants étrangers obtiennent des permissions particulières qui les autorisent à rester et pratiquer leur profession. Ces aléas influent sur les recrutements et les effectifs des loges, si les négociants installés dans la cité obtiennent de rester sur place, les capitaines de navire sont davantage touchés par l'hostilité des autorités. Fluctuant, deux décennies plus tard la

[1] Figeac M., Le Mao C., « Les colonies marchandes étrangères dans les ports européens, 1680-1780 », *Revue d'histoire maritime*, 2013-7, p. 269-272.

[2] Poussou J.-P., « Recherches sur l'immigration anglo-irlandaise à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Bordeaux et les îles britanniques du XIIIe au XXe siècles*, Bordeaux, FHSO, 1975, p. 61-77.

place portuaire compte cinquante-deux commissionnaires germaniques, dix-sept Hollandais et trente-trois Britanniques.

L'*Anglaise* représente un cas particulier, ses effectifs permettent de dresser un portait partiel de son recrutement extraverti.

	Anglaise	*Amitié*	*Française*
France (hors Sud-Ouest)	7	18	2
Colonies et Amérique	5	10	2
Europe	37	77	5

5.2.1 Les frères membres des ateliers bordelais nés hors de Guyenne

Anglaise		effectifs
France		7
dont	Lyon	1
	Haute Garonne	1
	Troyes	1
	Nantes	1
	Rochefort	1
	Paris	1
	Puy l'Evêque	1
Colonies et Amérique		5
dont	Saint-Domingue	3
	Martinique	2
Europe		37
dont	Iles britanniques	24
	Dont Irlande	11
	monde germanique	10
	Dont Francfort	1
	Hambourg	4
	Brême	2
	Lübeck	1
	Prusse	1

	Suède	1

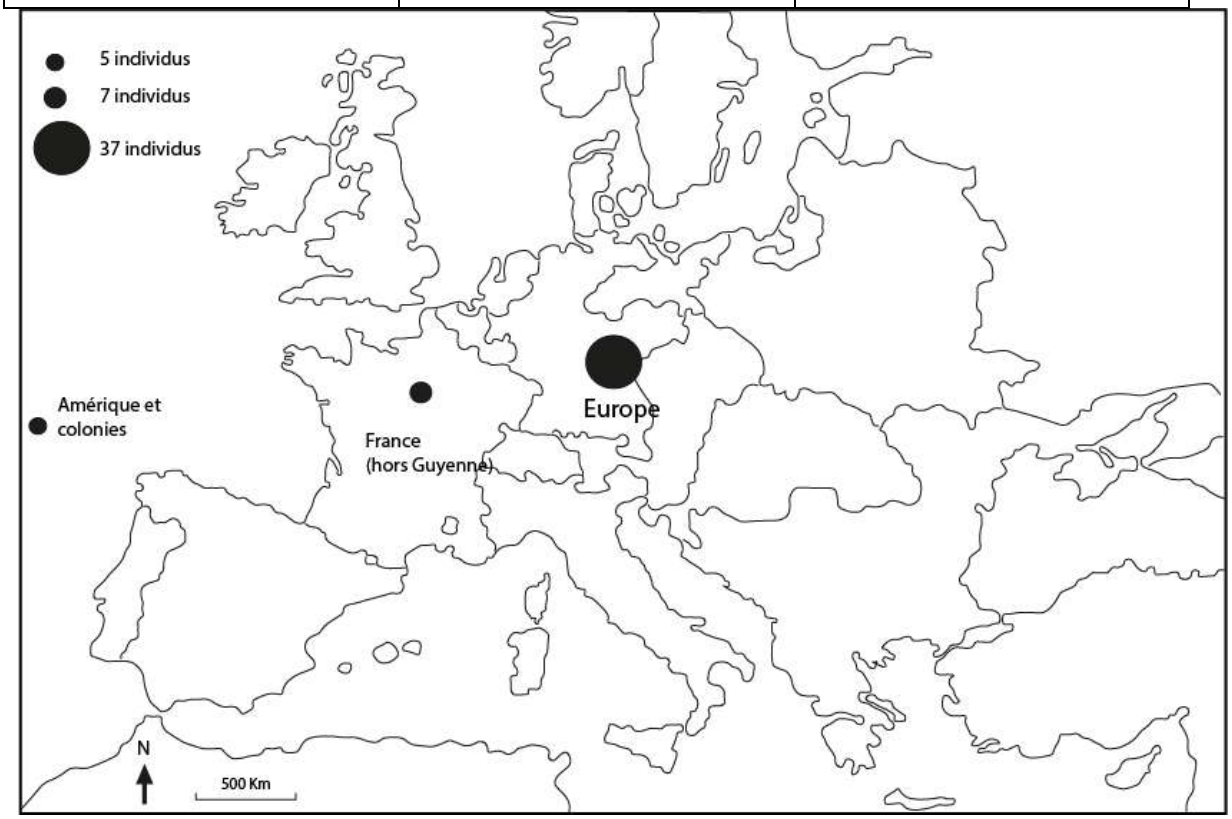

5.2.2a La présence étrangère à Bordeaux au sein de l'Anglaise, selon les espaces continentaux (hors Guyenne)

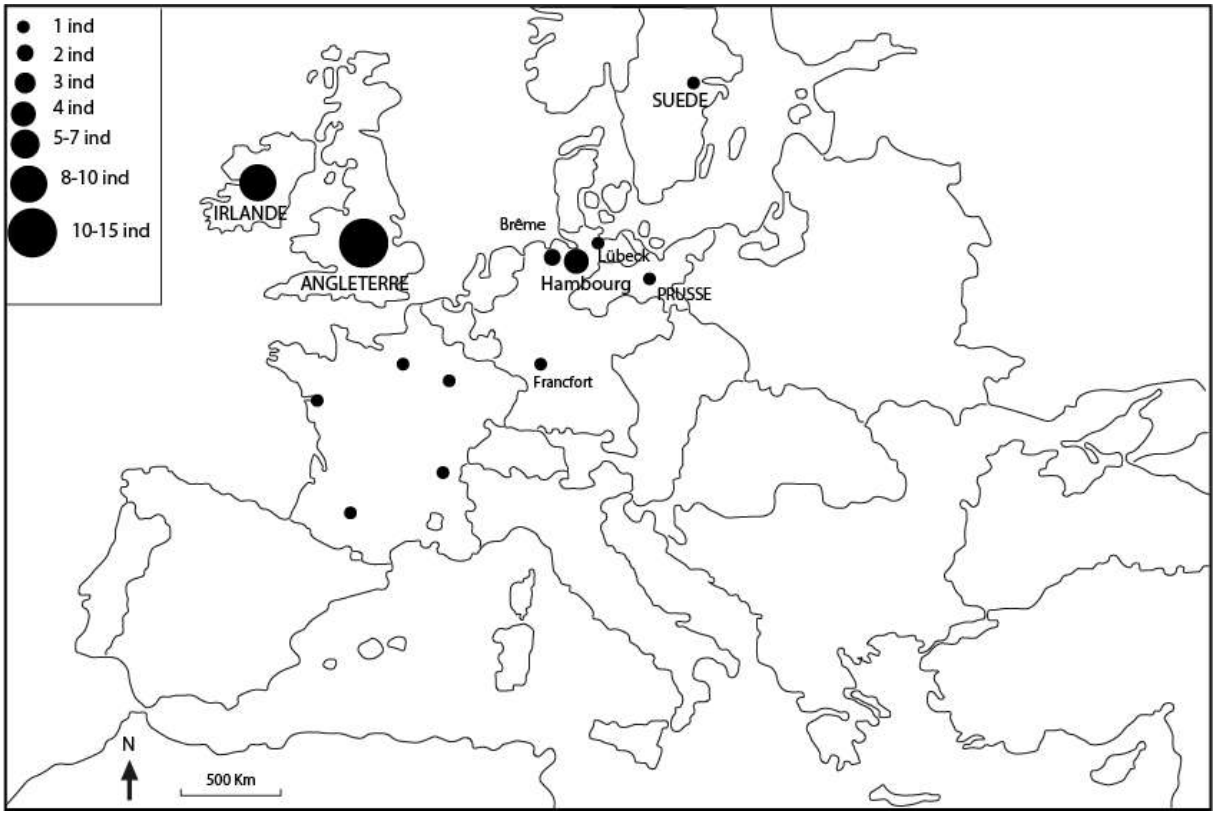

5.2.2b La présence étrangère au sein de l'*Anglaise* sur le siècle (hors Guyenne)

L'*Amitié* quant à elle est exemplaire pour appréhender l'ouverture aux membres venus d'ailleurs.

Amitié	**Orient**	**Effectif**
France		18
	Strasbourg	1
	Paris	3
	Lyon	2
	Nantes	3
	Rouen	1
	Royan	1
	Honfleur	1
	Le Havre	2
	Pau	1
	Lille	2
Antilles et Amérique		10
	Saint-Domingue	3
	Martinique	2
	Canada	2
	États-Unis	3
Europe		77
	Allemagne	24
	Lübeck	5
	Hambourg	10
	Prusse	2
	Brême	1
	Brunswick	1
	Provinces-Unies	12
	Amsterdam	9
	Grande-Bretagne	9
	Irlande	6
	Autriche	2
	Suisse	4
	Pays-Bas autrichiens	4
	Danemark	2
	Pologne	3

	Espagne	1
	Suède	1
	Russie	2
	Italie	2
	Portugal	1

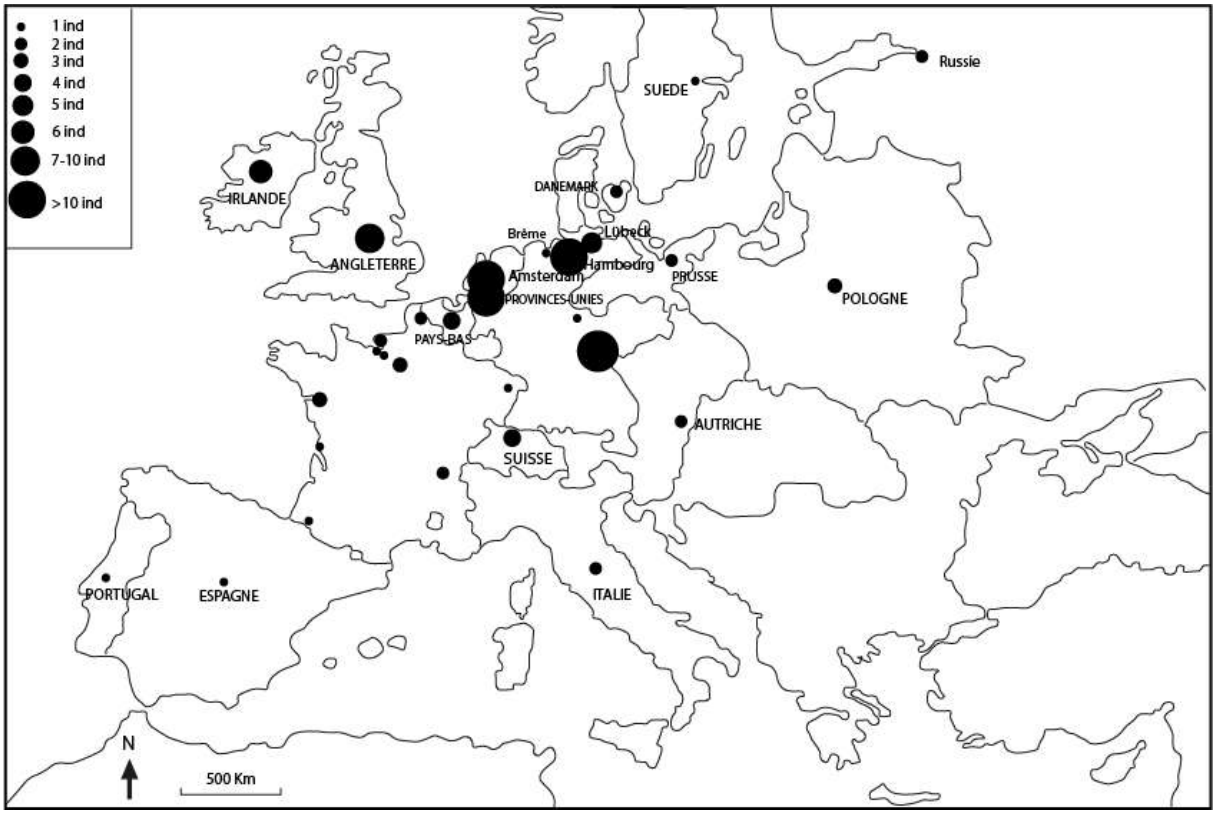

5.2.3 La présence étrangère au sein de l'*Amitié* au XVIIIe siècle (hors Guyenne)

Pour ces hommes nés hors du royaume de France et installés sur les rives de la Garonne, la loge maçonnique représente un espace de sociabilité fraternelle, qui complète les liens familiaux et communautaires dans lesquels ils s'insèrent. L'appartenance maçonnique renforce les sentiments d'adhésion et d'intégration à la société locale dans le sillage de compatriotes qui sont déjà initiés. Les origines de ces frères étrangers dans les loges bordelaises, dont la moitié sont présents dans les rangs de l'*Amitié* et 22% au sein l'*Anglais*e, montrent une large ouverture européenne mais retracent essentiellement le profil du premier port du royaume qu'est Bordeaux : les rives de la mer du Nord dominent aux côtés des îles britanniques. L'essor des représentants du monde antillais appartient à cette même dynamique portuaire, Bordeaux associe étroitement sa croissance

à ses liens avec l'Europe du Nord et les Antilles tout en étant ouvert aux influences et dynamiques économiques diverses. Il n'est alors pas étonnant que les cinq frères étrangers inscrits dans la *Française* viennent de Suisse, Hollande, Danemark, Suède et enfin d'Espagne.

Parmi ces étrangers présents dans les colonnes des loges bordelaises se distingue un profil professionnel dominant[1]. Le monde du commerce s'impose largement en étroite relation avec les dynamiques économiques bordelaises : parmi les commissionnaires et négociants installés à Bordeaux ce sont presque le quart d'entre eux qui sont originaires des pays européens.

À travers les représentants initiés natifs de l'Europe et de l'Amérique, ce sont 57% qui se déclarent comme négociants : les deux tiers sont initiés au sein de l'*Amitié*, 20% se retrouvent dans l'atelier de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* et leur absence de la *Française* semble refléter son recrutement de cet atelier tandis qu'un seul représentant du négoce étranger est présent dans l'H*armonie*. Leur nombre au sein de l'*Anglaise* apparaît minoré car si l'on peut supposer leur exercice de la profession de négociant, les sources n'en donnent pas la certitude. Quelques membres bien connus hantent ainsi les loges maçonniques de l'orient bordelais venus de contrées étrangères mais installés et intégrés dans la société locale : James Bradshaw, Weltner, les Barton père et fils ou encore Sandilands et Abraham Van der Schilden.

Aux côtés de ces négociants le monde des affaires représente un pôle évident du recrutement maçonnique bordelais : les loges du XVIIIe siècle peuvent compter dans leurs effectifs quatre consuls étrangers représentés par Jean George Streckeisen, Jean Weltner ou Jean Henri Wustemberg. Le monde de la mer n'est pas oublié, les capitaines de navire qui profitent de l'escale pour être initiés ou affiliés sont nombreux également, ils représentent 6,5% des effectifs de ces étrangers inscrits dans les loges[2]. Leur profession participe à la dilation de l'Art Royal et appuie l'intérêt de l'appartenance à une société qui dépasse les frontières politiques et géographiques.

Cette ouverture pour certains ateliers se limite à l'accueil de frères venus de l'intérieur des frontières nationales, mais le principe maçonnique d'universalité prime et s'impose.

---

[1] Parmi ces étrangers : 26 % sont de profession inconnue et non renseignée.

[2] Boudet-Candelon F., *Capitaines de navire à Bordeaux au XVIIIe siècle*, thèse en préparation sous la direction du Professeur Michel Figeac à l'Université Bordeaux Montaigne.

2-Les communautés européennes dominantes mais non exclusives

La place des communautés européennes au sein de la ville reflète l'espace commercial du port et de ses extensions. Ainsi lorsque Paul Butel note qu'en 1789 Bordeaux avait expédié 753 navires vers différents pays européens un schéma commun apparaît. La destination la plus fréquente des navires expédiés est celle des villes hanséatiques qui comptent 170 navires venus de Bordeaux, suivies par les Provinces-Unies avec 145 bâtiments, l'Angleterre et l'Irlande reçoivent 123 navires, puis la Prusse réceptionne 81 bateaux, tandis que le Danemark, la Russie, l'Espagne, les Pays-Bas autrichiens, la Suède et l'Italie comptent respectivement 56, 34, 33, 16, 16 et 7 navires venus du port bordelais, les relations comemrciales sont appuyées par la présence de représentants de ces contrées, négociants, commissionnaires qui cherchent à développer les échanges. L'importance numérique de ces représentants étrangers augmente tout au long du siècle, dans le sillage de l'essor spectaculaire du port qui s'affirme comme le premier port du royaume.
La population bordelaise est accoutumée à cette présence étrangère, permanence ancienne de son profil démographique et économique dont les négociants sont les représentants les plus visibles : ce sont quarante-deux négociants à la mort de Louis XIV, ils sont plus de cent-soixante-dix à la veille de la Révolution venus de l'étranger. Leur faiblesse numérique cache leur influence et leur rôle majeurs dans la société d'accueil. Parmi ces représentants étrangers, en plus des négociants se comptent les commis, les capitaines de navire et autre population qui participent à l'essor de la cité.

Entre 20 et 25% des francs-maçons étrangers membres des loges bordelaises sont britanniques dont la majorité sont originaires d'Irlande[1]. La communauté irlandaise dépasse les anglais[2] et un seul écossais, Antoine Groverman, apparaît au sein de la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. Ces Britanniques peuplent essentiellement les loges de l'*Anglaise* et de l'*Amitié*, mais non exclusivement. Ces francs-maçons britanniques représentent une élite de la communauté anglo-irlandaise installée à Bordeaux, qui s'est intégrée aux milieux locaux. Lors de l'enquête menée par l'Intendant Tourny au début de la guerre de Sept Ans qui oppose le royaume de France à la Grande-

[1] « En cherchant des Anglais… on trouve des Irlandais », Beaurepaire P.-Y., *L'Autre et le frère, op. cit.,* p. 226.
[2] Bernheim A., *Notes on early freemasonry in Bordeaux, op. cit*., p. 44.

Bretagne, les noms sont nombreux, et pour beaucoup recoupent les listes des passagers dans les navires au départ de Bordeaux en 1756-1757[1]. Nombre de ces Anglo-irlandais sont expulsés en tant que sujets de la Couronne anglaise[2]. Les négociants obtiennent des permissions spéciales qui les autorisent à rester, ce n'est pas le cas de toutes les catégories socio-professionnelles, et ces derniers peuvent alors poursuivre leur activité maçonnique quand ils sont initiés.

Les négociants irlandais sont des piliers de la franc-maçonnerie locale dont la loge de l'*Anglaise*, qui malgré son nom est peuplée par des représentants irlandais. Ce recrutement est à l'image de la situation de la communauté britannique dans la cité et reflet des échanges commerciaux entre Bordeaux et les îles britanniques. La place des Britanniques, Irlandais et Anglais dans les loges est liée aux réseaux de commerce qui s'imposent dans la cité bordelaise, liens anciens et nombreux qui sont diversifiés tant vers l'Angleterre que l'Irlande. Cette présence britannique est la plus ancienne et la plus régulière sur les berges du port de la Lune. Les relations entre Bordeaux et l'Irlande sont intenses, liées à l'activité des commissionnaires installés dans la cité, spécialisés dans le commerce des vins et eaux-de-vie et dans l'importation de viandes salées qui sont réexpédiées vers le marché colonial notamment. Ces trafics vers l'Irlande sont complémentaires et assurent à Dublin la première place dans les échanges de Bordeaux avec les îles britanniques.

Une colonie de commissionnaires londoniens est installée dans le port girondin[3] qui fait écho au groupe de bordelais installé à Londres[4]. En 1756 ce sont trente négociants britanniques présents à Bordeaux, trente-trois lors de l'établissement de la capitation de 1777 et plus de cinquante une décennie plus tard[5]. Ils sont majoritairement domiciliés dans le quartier des Chartrons. En sus des échanges traditionnels et complémentaires avec les îles britanniques, Londres sert de relais bancaire aux activités de commerce. La capitale anglaise représente un marché attractif pour l'armement bordelais offrant des

---

[1] ADG Passeports de catholicité et de départs de l'Amirauté entre 1713 et 1787.

[2] Jean-Pierre Poussou compte 349 départs d'irlandais depuis Bordeaux entre 1756 et 1763, il s'agit des sujets expulsés, mais aussi le retour de prisonniers de guerre, en plus des déplacements de négociants.

[3] Butel P., « Armateurs bordelais et commissionnaires londoniens au XVIIIe siècle » *Bordeaux et les îles britanniques du XIIIe au XXe siècles*, Bordeaux, FHSO, 1975, p. 49-59.

[4] Une part importante de ces Bordelais établis à Londres appartient à la communauté juive portugaise, les juifs n'étant pas acceptés dans les loges locales au XVIIIe siècle, ils ne seront pas considérés dans notre propos.

[5] Poussou J.-P., « Recherches sur l'immigration anglo-irlandaise à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Bordeaux et les îles britanniques op. cit.*

bâtiments et fournissant les assurances nécessaires aux armateurs pour les expéditions vers les îles. Ce sont bien vers les ports irlandais, Dublin, Cork et Limerick en tête que se destinent une majorité du commerce bordelais vers ces îles britannique : y sont expédiés des produits français et locaux comme le vin qui profitent de droits douaniers moins rédhibitoires qu'en Angleterre vers laquelle ils sont d'ailleurs réexpédiés et de ces ports irlandais sont envoyés des produits nécessaires au port bordelais pour charger les navires en partance vers les Antilles[1].

Parmi les Irlandais se comptent quelques jacobites dont la religion catholique facilite l'intégration, à l'image de la famille Gernon. Richard Gernon père installe une maison de commerce fructueuse dont le fils Christophe confirme le succès[2]. Ce dernier est d'ailleurs membre de la loge de l'*Anglaise* dès 1749 puis affilié à l'*Amitié* en 1771. L'immigration anglo-irlandaise n'est cependant pas uniquement catholique. Nathanaël Johnston, fils du protestant irlandais Guillaume Johnston se distingue dans sa maison de commerce spécialisée dans le négoce de tissus et dentelle. Il est reçu dans la loge de l'*Amitié* en 1766 où il retrouve son beau-frère Hugh Barton. James Bradshaw, figure tutélaire de la loge de l'A*nglaise* est initié dès le mois d'avril 1732, régulièrement élu vénérable et présent tout au long de sa vie, il est le représentant d'une maison de commerce fructueuse installée à Bordeaux depuis le début du siècle. Il est un membre actif de la communauté britannique, anglophone il sert régulièrement de traducteur à sa loge après que celle-ci pratique en langue française ses travaux. Cette initiation leur permet de poursuivre l'affirmation de leur réussite économique et sociale aux côtés des représentants des élites locales et étrangères.

Les Hollandais, rouliers des mers, assument une part importante du commerce de Bordeaux vers l'Europe du Nord, notamment la redistribution des produits exotiques et des produits de l'arrière-pays aquitains vers ces espaces septentrionaux. Leur installation dès la deuxième moitié du XVIIe siècle les place au cœur d'un réseau élargi et accroit leur influence : entre quinze et vingt négociants hollandais sont alors installés en permanence dans la ville. La puissance hollandaise dans ce port se maintient jusqu'à la guerre de Sept Ans même si sa position est concurrencée par les communautés germaniques. Les navires

[1] Butel P., *Les négociants bordelais, op. cit*. p. 81.

[2] Marzagalli S., « Une famille jacobite et son parcours dans le Bordeaux du XVIIIe siècle, les Gernon », *Hommages à Philippe Loupes, Pour une histoire de la spiritualité. Pratiques collectives et sensibilités individuelles en Europe*, Pessac, PUB, 2005, p. 245-256.

hollandais représentent encore le quart du trafic étranger à Bordeaux en 1773[1]. Le port d'Amsterdam reste un partenaire privilégié de Bordeaux néanmoins sa place est concurrencée progressivement par les ports allemands, notamment Hambourg.

Les représentants émérites de la communauté hollandaise se retrouvent dans les loges bordelaises, les Draveman qui peuplent l'*Amitié* en famille, George Bayerman membre de la même loge dès 1776 ou Rodolphe Amseck tous négociants. Les associés de la maison Van der Schilden et Watering sont initiés à l'*Amitié* en 1760 pour Abraham Van der Schielden venu de la Haye, tandis que l'amstellodamois André Watering est initié huit ans plus tard.

La primauté du commerce hollandais dans la capitale provinciale aux XVIIe et XVIIIe siècles n'est pas un obstacle au développement de communautés étrangères diverses en provenance de l'Europe du Nord[2]. Les représentants germaniques[3] sont les plus nombreux, aux côtés des Hollandais ou des Britanniques[4]. Le déséquilibre du commerce entre Bordeaux et l'espace germanique se maintient à la fin de la décennie 1780 : les exportations bordelaises à destination de cet espace sont quatre fois plus élevées que les importations. À cette date, l'espace allemand absorbe un cinquième des exportations françaises, démontrant son important dans le commerce extérieur français. Bordeaux est le port le plus actif du royaume dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle et exporte les trois quarts des produits destinés à l'espace germanique après la guerre de Sept Ans. C'est un port de redistribution des produits vers l'Europe du Nord. Les hanséates dont la présence augmente depuis la guerre de Hollande[5] sont au nombre de dix-huit parmi les trente-sept germaniques en 1743 et la communauté continue sa progression au sein de la cité portuaire. Le port de la Lune compte alors soixante-huit

[1] Butel P., *Les négociants bordelais, op. cit.,* p. 53.

[2] Butel P., « Comportements familiaux dans le négoce bordelais au XVIIIe siècle » *Annales du Midi, Revue de la France méridionale*, n°127, avril juin 1976, p. 139-158 ; Espagne M., *Bordeaux-Baltique, la présence culturelle allemande à Bordeaux aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, éd. CNRS, 1991 ; Leroux A., *La colonie germanique de Bordeaux, Études historique, juridique, statistique, économique, de 1462 à 1870*, Bordeaux, Feret, 1918 ; Richefort I., Schmidt B., *Les relations entre la France et les villes hanséatiques*, Paris, Peter Lang, 2006 ; Ruiz A., *Présence de l'Allemagne à Bordeaux du siècle de Montaigne à la veille de la Seconde guerre mondiale*, Bordeaux, PUB, 1997.

[3] On appelle germanique sans distinction d'origine au sein des états allemands. Dans la France d'Ancien Régime, la distinction se fait entre hanséates, prussien, et germaniques pour tous les états allemands. Parfois des précisions sont apportées.

[4] Leroux A., *La colonie germanique de Bordeaux op. cit.*

[5] Guerre de Hollande, 1672-1678.

représentants germaniques après le traité de Versailles, ils sont cent deux trois ans plus tard.

Les grands ports de l'Europe du Nord, Hambourg, Brême, Lübeck sont les principales villes d'origine des germaniques présents à Bordeaux à la fin du siècle. Ces ports septentrionaux s'alimentent sur la place bordelaise en produits exotiques coloniaux et en vins aquitains notamment qui sont redistribués dans leur large arrière-pays. Hambourg tient la première place dans les échanges avec Bordeaux et leurs relations s'approfondissent.

Au cours des décennies 1750 à 1770, les exportations bordelaises sont trois fois supérieures aux importations avec ces espaces. Néanmoins, la majorité de ce commerce s'effectue sur des navires étrangers, hollandais ou allemands, la navigation française étant moins présente vers l'Europe du Nord que sur l'océan. Le fort trafic de ces bâtiments venus des mers du Nord explique la présence accrue, permanente ou de passage, de représentants de ces communautés, négociants, commissionnaires ou capitaines de navire.

Le marché hanséatique et surtout Hambourg[1] croit régulièrement: dix-neuf marchands germaniques à Bordeaux en 1715 annonce l'essor de cette communauté qui se renouvelle aux débuts du règne de Louis XV. Lors de l'enquête exécutée par l'Intendant Tourny en 1743, ce dernier dénombre dix-huit négociants hanséates, dont huit ne sont installés sur ces berges que depuis une décennie, tandis qu'un quart seulement sont présents depuis 1715. Après le traité de Paris, ce sont les représentants germaniques dominent le profil des commissionnaires étrangers. Au nombre de quatre-vingt-dix en 1779, les deux tiers sont issus des espaces germaniques. Les échanges vers les rives septentrionales sont donc dominés par les ports de Hambourg et Brême en croissance à partir du milieu du siècle, suivis par les ports de Lübeck et Stettin[2]. Ce sont vingt-trois hambourgeois qui sont reçus dans les loges bordelaises, dont les représentants de la famille Lienau en sont des figures de proue ; Vincent Lienau achète le domaine viticole de Pelegrin en 1770 pour la somme de 45 000 livres au parlementaire Antoine de Gourgues, consécration de son intégration et de sa réussite économique et sociale. La moitié d'entre-eux rejoignent les rangs de l'*Amitié*, les autres sont essentiellement initiés au sein de l'*Anglaise* et de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. Schröder est franc-maçon

[1] Richefort I., Schmidt B., *Les relations entre la France et les villes hanséatiques, op. cit.*

[2] La place du port prussien augment sensiblement après le premier partage de la Pologne, au détriment du port polonais Danzig.

au sein de l'*Amitié* alors que son associé, Schyler, n'est pas initié mais leur compagnie s'inscrit dans les réseaux maçonniques. La puissante maison Schröder et Schyler connaît une croissance de 19% annuel entre 1751 et 1775[1] et s'impose sur la scène économique locale et dans les sphères sociales locales dont l'adhésion maçonnique en est une manifestation.

Quelques représentants suisses animent les échanges à destination de la Confédération helvétique et de l'Europe médiane depuis Bordeaux qui est le principal port à fournir ces espaces en produits coloniaux, avant même le port marseillais. Ces échanges profitent notamment du réseau terrestre pour alimenter ces échanges commerciaux. Quelques noms de cette communauté helvétique, appartenant de plus au négoce, sont présents dans les ateliers locaux où ils bénéficient d'une structure d'accueil fraternelle et solidaire. Zollicoffre, membre précoce de l'*Anglaise* participe d'ailleurs à l'expansion de l'Art Royal par la part active qu'il prend à la fondation de la fille de l'*Anglaise* sous le nom de l'*Heureuse Rencontre* à Brest. Jean Conrad Schalch négociant suisse est quant à lui membre de l'*Amitié* depuis mai 1769, il sollicite régulièrement le notaire Barberet afin de remplir ses obligations professionnelles. Il y retrouve son compatriote Laurent Hegner membre de l'*Amitié* depuis plus de vingt ans dès1763. Éloigné mais jamais isolé, le négociant étranger trouve dans les loges des compatriotes et des nouveaux frères liés par le secret initiatique et le partage de valeurs, appuyés par des confrères dans leur réussite professionnelle.

La communauté scandinave dont la représentation augmente à la fin du siècle, notamment avec le développement de sa politique de neutralité[2], compte quelques membres francs-maçons, installés durablement ou le temps d'une escale. Le négociant danois Jean Jacques Kroger, initié dans une loge de Riga, est affilié en 1779 à la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* qu'il fréquente jusqu'en 1790. Les suédois sont plus nombreux, le négociant anobli Brommer retrouve nombre de négociants venus du même royaume au sein de l'*Amitié* à laquelle il est initié en 1778, tandis que ses compatriotes de passage comme les capitaines de navire Cruis ou Kenbergt fréquentent respectivement la *Française* en 1779 et l'*Anglaise* en 1786.

La correspondance entre Bordeaux et les rives de la mer du Nord ou de la Baltique s'établie entre dix jours et deux semaines en moyenne. Elle facilite les réseaux entretenus

[1] Espagne M., *Bordeaux-Baltique, op. cit.*, p. 44.
[2] Schnakenbourg É., *Entre la guerre et la paix, op. cit.*

et maintient les liens affectifs qui existent, notamment familiaux. La formation au comptoir des négociants[1] favorise le voyage auprès d'autres maisons tenues par des relations ou des parents et repose sur une dispersion des contacts. Les réseaux familiaux complètent les liens du négoce. Au sein de ces espaces réticulaires, l'adhésion maçonnique semble poursuivre ces attachements protéiformes.

Dans la métropole portuaire ces représentants des communautés germaniques et plus largement les membres issus de la communauté protestante européenne profitent de la situation particulière de Bordeaux pour obtenir des privilèges quant à l'exercice de la religion protestante.

Dans le royaume de France, toutes les célébrations religieuses protestantes publiques sont interdites depuis l'édit de Fontainebleau en 1685. Cette interdiction concerne également les étrangers de religion réformée qui n'ont pour possibilité que la pratique du culte domestique, même si leur appartenance religieuse est tolérée par les autorités françaises, puisque ces derniers, au contraire de leurs coreligionnaires français, ont le droit de conserver la religion de leur lieu de naissance. Les négociants, germaniques[2] ou britanniques notamment, peuvent donc pratiquer dans le privé le culte protestant. Par leur influence ils prennent part à la défense des intérêts des protestants dans l'espace local et agissent en faveur de la demande de pouvoir enterrer les morts dans un cimetière étranger protestant, pratiquent des mariages dans le Désert ou auprès d'ambassades protestantes à Paris, voire même le temps d'un retour dans le pays. Des recours comme le voyage dans la région d'origine pour célébrer baptêmes, mariages sont réguliers comme celui du recours aux filières des ambassades protestantes installées dans la capitale du royaume. L'église protestante se réorganise progressivement à partir du milieu du siècle devant le fléchissement des autorités. Si le culte protestant reste interdit les autorités tempèrent la surveillance des protestants. Deux maisons d'oraison sont ainsi ouvertes à Bordeaux : en 1776 dans le quartier des Chartrons et en 1780 rue du Muguet, au sud de la ville[3].

Les autorités locales dénombrent les protestants dans la cité en 1765 dont les deux tiers sont d'origine germanique[4] mais ils augmentent à la fin du siècle à la faveur de l'édit de tolérance encouragé par les philosophes et les francs-maçons pour atteindre une

---

[1] Angiolini F., Roche D. (dir.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, *op. cit.*

[2] 90% des germaniques installés à Bordeaux sont de confession protestante.

[3] Pacteau de Luze S., « La vie religieuses des protestants allemands de Bordeaux aux XVIIIe siècle et XIXe siècle », Ruiz A., *Présence de l'Allemagne à Bordeaux, op. cit.,* p. 101-114.

[4] Espagne M., *Bordeaux-Baltique, op. cit*., p. 8.

communauté forte d'environ 1 500 individus environ. Même si beaucoup acceptent de se déclarer, la part numérique n'est en rien proportionnelle à la place que des membres éminents de cette communauté occupent dans la cité, installés dans des foyers majeurs des Chartrons et de la vieille ville où ils retrouvent les membres de la communauté protestante française. La loge, tolérante dans une vision chrétienne des frères, accueille les protestants sans réticence sous le regard du grand Architecte de l'Univers. L'altérité religieuse et son refus s'exprime à Bordeaux vis-à-vis du non-chrtéien.

L'Espagne occupe une place plus faible dans le commerce bordelais, ses représentants sont peu nombreux : trois espagnols sont associés aux loges bordelaises dont l'un d'entre eux exerce la profession de médecin, inscrit au sein de la *Parfaite Harmonie,* et le consul d'Espagne Pedesclaux membre de la *Française* en 1779. Le profil économique du port dynamise et reflète les tendances du recrutement étranger des loges locales.

Les sud-européens sont peu nombreux, autant dans la cité que dans les ateliers. Nous choisissons de ne pas considérer la communauté juive espagnole et portugaise car les juifs ne sont pas admis dans les loges bordelaises au XVIIIe siècle, comme cela a déjà été abordé. Les six espagnols et italiens font figure d'exception, la place commerciale est pourtant proche de ces régions méridionales mais si l'on suit les réseaux du négoce leur intérêt est moins marqué, y compris dans les logiques du négoce bordelais.

Comme nous l'avons vu, les représentants venus de la lointaine Russie sont peu nombreux : ils sont deux dans ces loges dont un possède un nom germanisé, venu de Riga. Les relations commerciales, diplomatiques et culturelles entre Bordeaux et l'empire russe sont faibles[1] et justifie notamment cette maigre représentation de ces natifs dans la ville et dans les loges qui se sont multipliées au long du siècle.

[1] Besset G., « Les relations commerciales entre Bordeaux et la Russie au XVIIIe siècle », *Cahiers du Monde russe*, 1982, 23-2, p. 197-219.

3-Les Américains à la fin du siècle

« Bordeaux est le lieu de débarquement de presque tous les particuliers qui, ayant fait fortune aux Isles, veulent par un esprit de retour s'établir en France avec leurs familles [...] suivant qu'ils trouvent à Bordeaux de quoi se satisfaire et s'y promettre de l'agrément, ou ils y demeurent ou ils passent plus loin, quels motifs n'y a t-il pas dans les idées que cela présente, ainsi que dans celles du grand commerce qui fait cette ville, pour s'attacher à l'embellir»[1]. Le port de Bordeaux au XVIIIe siècle est fortement marqué par ses relations avec le monde des Antilles. Avant la guerre de Sept Ans, la cité portuaire reçoit près du tiers des importations coloniales françaises et c'est presque la moitié de celles-ci qui passent par le port bordelais après la guerre. Cette prééminence s'explique notamment par son rôle d'entrepôt et de redistributeur vers le marché d'Europe du Nord. Et parallèlement Bordeaux réalise de 40 à 50% des exportations françaises vers le marché colonial captif dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

De nombreux américains venus des îles sont présents dans le port, certains de passage, d'autres venus s'installer durablement qui constituent une identité coloniale remarquable au long du siècle. Il n'est donc pas étonnant de retrouver certains de leurs membres au sein des loges locales, liés comme ils le sont par leurs activités et leurs liens familiaux aux francs-maçons bordelais.

Avec le traité de commerce et d'entraide signé entre la France et les jeunes États-Unis d'Amérique en février 1778, le royaume de France s'intègre dans un espace commercial jusqu'alors soumis au monopole colonial exercé par Londres[2]. Les Insurgents sont à la recherche de nouveaux partenaires commerciaux et les échanges avec la France sont déjà pratiqués officieusement à travers les relations entretenues avec les colonies françaises des Antilles, qui sont pourtant aussi soumises au régime de l'Exclusif. La guerre d'Indépendance amène les Américains à se tourner vers la France pour assurer une partie de leurs importations et les échanges sont nombreux pendant la guerre ; le retour de la paix entraine une morosité des échanges franco-américains. Ce ralentissement ne se

[1] ADG C 1219, Lettre de Tourny à d'Argenson le 20 avril 1745.

[2] En 1770 pendant la période de l'Exclusif, les commerçants américains réalisent plus d'échanges avec les îles européennes qu'avec les îles britannique : les produits français sont de moindre coût face aux produits anglais. Jusqu'à 40% du sucre de Guadeloupe est expédié en dehors des ports de la métropole entre 1767 et 1789, essentiellement vers les États-Unis. L'essentiel de la navigation est le fait de navires américains et non de bâtiments français.

ressent pas du côté des Antilles où les Américains investissent en masse le marché antillais[1], bénéficiant de la proximité, de prix avantageux et d'échanges de produits réciproques qui différent de la faible complémentarité des produits métropolitains et américains. Après 1783 le négoce américain privilégie les relations commerciales avec les Antilles plutôt qu'avec les ports du royaume de France, heurtant en cela le système de l'Exclusif. Les colonies britanniques américaines devenues les États-Unis livrent aux îles antillaises des produits nécessaires comme des viandes, des bois et des farines tandis qu'ils importent des produits comme la mélasse et autres produits coloniaux[2]. Le recours aux produits nord-américains est essentiel voire indispensable en tant de guerre car les liaisons entre la métropole française et ses colonies sont limitées voire interrompues[3]. Ces échanges sont combattus par les négociants des villes portuaires françaises afin de maintenir l'Exclusif qui leur est plus profitable. Ils se réalisent alors par la contrebande : la Martinique est privilégiée pour le commerce interlope et ils justifient par la suite la mise en place d'un Exclusif mitigé qui autorise raisonnablement les navires étrangers dans les ports des Antilles[4] selon des conditions particulières.

Ces liens entre les colonies antillaises et les côtes américaines sont renforcés par la présence de négociants américains installés dans îles ou inversement l'établissement de représentants de maisons domingeoises ou martiniquaises dans les états américains ou en Louisiane. La présence de ces rapports commerciaux et sociaux participe aux réseaux d'exil qui se mettent en place lors des révoltes de la fin du siècle, notamment à Saint-Domingue où nombre de colons fuient vers Cuba, la Louisiane ou les États-Unis.

Dans les relations entre la France et les États-Unis, Bordeaux acquiert une place de plus en plus importante après le traité de Paris, supplantant Lorient et Nantes mais dépassée à la fin de la décennie 1780 par Le Havre. Du fait de l'intense fréquentation des Antilles par les américains, les français passent par ces îles comme entrepôt intermédiaire de ce commerce américain, Bordeaux disposant en cela d'avantages non négligeables du fait de l'intensité de ses liens avec les espaces antillais.

---

[1] Marzagalli S., *Bordeaux et les États-Unis, op. cit.,* p. 51.

[2] En 1786 Boston envoie 8 navires en France, 104 vers les Antilles françaises.

[3] La contrebande est généralisée et acceptée par les autorités coloniales, le gouvernement français confirme ces habitudes par les arrêts de 1767 et 1784. Le traité de 1784 permet aux navires étrangers de plus de 70 tonneaux de vendre bois, bœuf salé, riz, maïs, légumes, cuirs, résine dans sept port antillais : trois à Saint-Domingue et un entrepôt dans les îles de Martinique, Guadeloupe, Sainte-Lucie et Tobago. Après 1787 la vente comprend également des produits de construction et des munitions navales.

[4] L'arrêt de 1767 autorise l'entrée de navires étrangers dans les seuls ports antillais éloignés des grands centres ; l'arrêt de 1784 autorise le trafic de différents produits dans sept ports.

Toutefois les tensions sont grandes devant la politique menée par les Américains sur le marché antillais aux dépens des négociants français et bordelais qui ont construit leur fortune sur les relations avec les Antilles. Les américains sont de plus en plus présents aux Antilles et une part grandissante du commerce franco-américain passe d'ailleurs uniquement par ces îles françaises.

Dans la capitale portuaire, dès la deuxième moitié su siècle, les liens se renforcent progressivement et s'étoffent dès le début de la guerre. Dès les premières hostilités, un agent est désigné à Bordeaux par le Comité secret du Congrès américain pour faciliter les échanges commerciaux et maintenir l'approvisionnement après les ruptures avec la métropole britannique et les difficultés des échanges maritimes. Il s'agit de John Bondfield, nommé en mars 1778 et ancien négociant de Québec. Il s'installe à Bordeaux depuis 1777 où il reste jusqu'à son décès en 1795[1]. Ce dernier ne semble pas appartenir à une loge bordelaise. Au retour de la paix, la concurrence britannique sur le marché américain déjà fortement présente pendant le conflit, s'accentue. Toutefois, le commerce franco-américain se poursuit et des représentants des maisons américaines s'installent à Bordeaux. Les produits américains comme le tabac ou l'indigo et le riz sont importés des Carolines en France et Bordeaux réceptionne la moitié de ce trafic américain. En 1783, l'américain Henry Johnson, capitaine de navire venu de Boston arrive dans le port et il profite de l'escale pour être initié dans une loge locale. Ce dernier doit être à la tête d'un des sept navires américains qui sont entrés dans le port de Bordeaux en cette année de paix retrouvée. Il appartient à la firme bostonienne Johnson, Johonnot et Co qui tente d'ouvrir des relations commerciales avec la maison de commerce bordelaise Barton et Johnston. Sa compagnie l'enjoint à se fournir à Bordeaux en produits susceptibles de s'écouler à Baltimore, port de retour de cette expédition[2]. La maison Barton est née en 1725 à l'arrivée de l'irlandais de Thomas Barton. Ce dernier après avoir associé son fils William à la compagnie l'envoie en Irlande en 1756 pour gérer les affaires familiales. À Bordeaux, Thomas Barton s'associe à ses neveux Jean Barton et Walter Johnston qui reprennent l'affaire en mains au décès de Thomas Barton en 1780. Cette maison, étroitement associée au commerce avec l'Irlande est bien implantée dans la capitale aquitaine et ancrée dans des réseaux pluriels, négociants ou communautaires. Lors de la succession laissée aux mains de l'ami et homme d'affaire David Skinner, la fortune de

[1] Marzagalli S., *Bordeaux et les États-Unis, op. cit.*, p. 82.
[2] Il s'agit de clairet, huile, câpres et anchois, Marzagalli S., *Bordeaux et les États-Unis, op. cit.*, p. 44.

Thomas Barton est estimée à cinq millions de livres[1]. David Skinner est lui-même franc-maçon au sein de l'*Amitié* et à la tête d'une maison de commerce sous la raison sociale Skinner et Fenwick[2]. En arrivant à Bordeaux pour nouer des relations commerciales, l'américain Henry Johnston s'insère alors dans ces cercles de sociabilité locaux où il fréquente la loge du négoce l'*Amitié* et y retrouve des irlandais installés aux Chartrons. Henry Johnson pratique une maçonnerie de l'escale, s'il n'est plus inscrit par la suite dans les tableaux de l'*Amitié*, il réapparait en 1793 afin de demander à l'*Amitié* un passeport maçonnique dans le but de se rendre aux États-Unis en passant par la Hollande. L'utilisation de l'intermédiaire maçonnique est privilégiée en ces temps de guerre.
Parmi les quatre navires américains arrivés à Bordeaux en 1776[3] se trouve probablement à leur bord l'Américain Leblond Desjardin inscrit sur les colonnes de l'*Amitié* dès son arrivée en 1776 et jusqu'en 1783 soit pendant toute la durée de la guerre. Cette initiation semble lui permettre de trouver une communauté d'accueil et de s'insérer dans les réseaux politiques et économiques de la ville. C'est une adhésion opportune et de nécessité qui répond aux motifs d'une longue escale ; la plupart des américains installés en France pendant la guerre d'Indépendance retournent au pays après la paix et il n'échappe pas à ce schéma.

En effet, les Américains, s'ils sont moins nombreux sur les berges de la Garonne se remarquent à la fin du siècle. L'arrivée du négociant Thomas Barclay en novembre 1783 est suivie quatre ans plus tard par la présence de Joseph Fenwick[4] venu du Maryland. Arrivé en 1787 à Bordeaux il est appointé consul en 1790 pour le compte des Etats-Unis et s'installe dans les structures locales.
Les occasions de nouer des relations plurielles entre Bordeaux et les États-Unis sont régulières et se multiplient au cours des dernières années de l'Ancien Régime. Jacques Gramont négociant bordelais de la maison Feger et Gramont correspond avec la maison de commerce américain Morris qui exporte notamment du tabac. Gramont est membre de

[1] Thomas Barton tient la première place aux Chartrons pour le paiement de la capitation en 1777 dans la catégorie des armateurs : Thomas Barton paie 589 livres, Paul Nairac armateur négrier paie 600 livres tandis que Bonnaffé est taxé à hauteur de 439 livres. En plus l'associé et neveu de Barton, Jean Barton, paie 294 livres pour la capitation, la firme Barton paie au total 883 livres.
[2] David Skinner et Robert Fenwick sont associés depuis 1782-1783. Cette compagnie disparaît en 1793.
[3] Godechot J., « Les relations économiques entre la France et les États-Unis 1778-1789 », *French historical studies*, 1958.
[4] Marzagalli S., « Un américain à Bordeaux, Joseph Fenwick, premier consul des États-Unis », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2002-1, p. 73-89.

l'*Amitié* depuis 1770, initié à l'âge de 24 ans et si le voyage n'est pas physique, la communication épistolaire assure les liens entre les deux rives de l'Atlantique. Le déplacement peut suivre ces réseaux de correspondance. Le fils de Christophe Gernon, négociant irlandais jacobite anobli installé à Bordeaux et intégré aux sociabilités bordelaises, membre de l'*Amitié* depuis 1770, est un de ces voyageurs entre les deux espaces. Richard Gernon, son fils, s'installe en Virginie à Richmond en 1786 où il émigre à la suite de revers financiers accompagné de son frère Patrick et s'y installe durablement tandis que le second retourne en Europe dès 1787.

Appartenant aux mêmes espaces atlantiques mais relevant d'une dynamique politique et économique différente, se trouvent deux Canadiens inscrits dans les loges bordelaises. Deux frères initiés à Bordeaux se présentent comme canadiens venus de la colonie devenue britannique. Ils sont initiés dans la loge de l'*Amitié*, respectivement en 1785 et 1786. L'un est capitaine de navire, tandis que le second, Jean-Baptiste Sénat est négociant. Depuis la perte du Canada en 1763, le commerce bordelais vers la province d'Amérique du Nord diminue tandis que l'armement canadien se développe au milieu du XVIIIe siècle en direction des Antilles et explique la présence de quelques frères venus du Canada qui s'installent dans ces colonies françaises insulaires, auxquels peuvent se rajouter des motifs politiques et religieux.

Ces présences étrangères doivent également considérer les relations extérieures du royaume de France. Bordeaux accueille de nombreux étrangers[1], les conjonctures internationales peuvent modifier temporairement les flux migratoires et les relations avec les autorités.

III-Les frères voyageurs et leur intégration maçonnique

Le réseau de circulation maçonnique construit par les loges et les frères voyageurs est original dans la société européenne des Lumières, recoupant des réseaux protéiformes et s'appuyant sur des vecteurs qui lui sont propres tout en mettant en avant des valeurs communes à l'homme des Lumières.

[1] Poussou J.-P., « Les étrangers à Bordeaux à l'époque moderne », *op. cit.*

La mobilité sensible et fraternelle abordée par Daniel Roche[1], la circulation des francs-maçons, relève de pratiques essentielles pour cette société maçonnique des Lumières[2].

L'échelle du voyage dépasse le cadre local : les frères traversent le royaume de France et étendent leur pas en Europe et jusqu'aux prolongements coloniaux. Ces voyages des frères bordelais et européens dépassent les frontières des obédiences nationales en construction, ils répondent aux principes de l'Ordre maçonnique d'une circulation harmonieuse sur la surface du globe où l'appartenance maçonnique s'impose comme un intermédiaire de circulation et de communication. La rencontre des maçons à travers le voyage facilite les circulations des informations, étend la maçonnerie[3] et mobilise des réseaux protéiformes. Le voyage devient la mise en pratique des valeurs de cosmopolitisme, de fraternité et de solidarité, élaborées dans les discours de l'Art Royal, la consécration des principes maçonniques au sein de l'espace public des Lumières.
Creuset de valeurs et de principes, la maçonnerie devient un véhicule du voyage et de l'ouverture à l'Autre, un réceptacle aux échanges et aux influences réciproques et une assurance face aux aléas du voyage à l'étranger.

1-L'importance du voyage dans la société maçonnique des Lumières

Par le dynamisme portuaire et négociant de Bordeaux et par le rayonnement de la cité vers son arrière-pays régional et l'espace nord-européen ou antillais, les loges bordelaises sont au carrefour de circulations maçonniques. Ces circulations épistolaires, culturelles sont aussi des circulations matérielles et des voyages des hommes de la maçonnerie. Les francs-maçons bordelais circulent, les ateliers bordelais reçoivent des visiteurs appartenant à l'Art Royal. Ces voyages physiques répondent aux valeurs cosmopolites et universelles de la maçonnerie et prolongent les voyages initiatiques des frères en s'inscrivant dans un espace européen et atlantique dont l'appropriation par les frères est accrue. Les voyages, comme les correspondances, participent à une logique spatiale, sociale et réticulaire de la franc-maçonnerie où l'orient bordelais s'affirme comme nodal au siècle des Lumières.

[1] Roche D., *Humeurs vagabondes, op. cit.,* p. 795.
[2] Ces considérations sont au cœur de travaux majeurs de Pierre-Yves Beaurepaire.
[3] Rappelons que la création de la première loge bordelaise, l'*Anglaise*, est le fait de britanniques en escale.

Néanmoins, avant le déplacement physique, le premier voyage du franc-maçon est celui de son initiation qui mène à la découverte d'un nouveau monde initiatique. Le détail des cérémonies est parfois abordé dans littérature maçonnique des voyages initiatiques. Lors de ce voyage, le nouvel initié est confronté à des difficultés de circulation physique et mentale, il se mesure aux difficultés, aveuglé, bousculé avant de connaître la lumière après avoir été guidé et orienté par ses frères. Cet appui fraternel s'inscrit dans le prolongement des soutiens offerts par les loges maçonniques dispersées sur la surface du globe au voyageur qui y retrouvent repères, aide et solidarité. La loge devient un espace d'affinités nouées, un prolongement de l'individu, une famille fraternelle qui étoffe les réseaux mobilisés lors des déplacements. Le frère terrible accompagne l'impétrant encore aveuglé par un bandeau pour accomplir les « voyages mystérieux »[1] avant de le mener devant le vénérable où « ayant répondu à la satisfaction de la loge aux questions maçonniques le nouveau frère a reçu son obligation au pied de l'autel aux usages accoutumés, le vénérable lui a confié les mots sacrés, signes et attouchements de ce sublime grade »[2].

Canal d'échange et de voyage, la loge met en œuvre différentes pratiques pour le départ ou pour l'accueil, facilitant et fluidifiant les échanges. Son certificat maçonnique acquiert une importance relevée par la déconsidération progressive des lettres de recommandation à la fin du siècle des Lumières[3]. Il s'ancre dans une dynamique fraternelle universelle d'une diaspora en constante croissance au long du XVIIIe siècle face à la multiplication des orients et des loges à travers le continent européen et ses extensions coloniales.

Le vecteur maçonnique est perçu comme efficace ainsi que le montre la lettre de la loge de la *Sincérité Parfaite* de La Rochelle qui accompagne le déplacement d'un de ses membres, le frère Courtin nouvellement initié en mai 1762 : « il est parvenu au grade d'apprenti et de compagnon dans notre loge il y a peu de jours ainsi que vous le verrez par le certificat que nous lui avons fait expédier, étant obligé de faire un voyage de quelques mois […] nous lui donnons cette lettre de passe pour vous, pour vous exhorter

[1] GODF AR 113-2-840 f°2 v°, *Saint Esprit*, le 8 mars 1788.
[2] GODF AR 113-2-95 f°30 v°, l'*Anglaise*, le 3 janvier 1788.
[3] Chapron E., « Du bon usage des recommandations ; lettres et voyageurs au XVIIIe siècle », dans Beaurepaire P.-Y., Pourchasse P. (dir.), *Les circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*, Rennes, PUR, 2010, p. 249-258.

de l'accueillir comme un digne frère »[1]. Ainsi la loge rochelaise est consciente du sésame que peut représenter l'initiation maçonnique et la réception fraternelle que celle-ci peut donner à qui est accepté. Les limites de ces initiations précoces et rapides n'en sont pas des obstacles.

Les occurrences de ces sésames maçonniques pour le voyage dans l'Europe des Lumières se multiplient. À la lecture du certificat du frère Benoit de la loge de la *Parfaite Union* de l'orient d'Amsterdam, la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* accorde au frère amstellodamois un secours de 10 écus qui proviennent de la boite des pauvres et l'atelier lui délivre une lettre de recommandation afin de favoriser l'entrée des loges constituées pendant son voyage[2]. La valeur de ce certificat est telle qu'il est sollicité par les frères avant leur départ, ils cherchent à s'appuyer sur le réseau des loges, connues par les frères, et soutenu par les échanges des loges entre elles. Comme relais le voyageur devient cependant aussi un apport non négligeable pour les ateliers.

2-Les démarches du frère voyageur

Les registres d'architecture notent régulièrement les montées en grade des frères initiés. Certaines de ces progressions dans le cadre de l'atelier maçonnique relèvent parfois de considérations profanes, demandées avant le départ prochain d'un frère. Le secrétaire apporte souvent la précision du départ rapide du frère qui monte en grade et la rapidité de l'élévation aux trois grades bleus. Si le secrétaire en donne l'information c'est que ce processus n'est pas habituel mais il n'est pas non plus exceptionnel dans l'Europe des Lumières où les voyages sont fréquents. De plus dans la cité bordelaise, le profil de recrutement des loges est propice à ces départs motivés par des raisons professionnelles dont les négociants et les capitaines en sont les représentants les plus évidents.
Ainsi dans le livre d'architecture de la loge de l'*Alliance*, il est noté en 1780 que le frère Sudre profite d'une « montée en grade plus rapide que les règlements ne le prévoit car il a annoncé son départ en voyage »[3]. Les règlements donnés en 1775 par cet atelier prévoient en effet des délais de rigueur entre chaque grade afin de permettre à l'impétrant

[1] GODF AR 113-2-319 f°54.
[2] GODF AR 113-2-840 f°6.
[3] GODF AR 113-2-694 f°29 *Alliance* en 1780.

d'acquérir les mystères et les secrets de chacun de ceux-ci. Ces délais sont de trois mois entre le grade d'apprenti et de compagnon, puis de cinq mois entre le statut de compagnon et de maître. L'initiation aux trois grades s'étend alors sur une durée minimale de huit mois voire un an. Les délais de l'*Alliance* sont relativement élevés, la loge *Saint Esprit* propose des délais de trois et deux mois respectivement entre les trois grades. Le frère Sudre qui acquiert les trois grades en trois jours, entre le 14 et le 16 mai 1780, bénéfice d'une ouverture de sa loge aux nécessités du voyage.

La vitesse accélérée de l'initiation aux trois grades se rencontre régulièrement au sein des ateliers bordelais quand les nouveaux frères apportent la précision qu'ils sont sur le point de s'embarquer. Effectivement ces demandes concernent très majoritairement des catégories professionnelles spécifiques : il s'agit de négociants ou capitaines de navires ; la ville de Bordeaux est éloignée des centres majeurs du Grand Tour, cette catégorie de voyageurs est moins présente[1].

Le certificat, demandé par les frères avant de partir en voyage apparaît comme un sésame pour entrer dans les loges maçonniques que le voyageur peut rencontrer au cours de ses pérégrinations. Ce certificat connaît un véritable succès au cours du siècle, comme le montre la multiplication des demandes. Il donne à son détenteur une garantie d'appartenance maçonnique et permet à la loge d'accueil de vérifier l'identité du visiteur, il délivre au voyageur un moyen de rompre son isolement pendant le voyage. En ces temps où le voyage reste incertain, le certificat maçonnique accorde une garantie rassurante au voyageur.

Afin d'obtenir un certificat, le frère en instance de départ doit suivre un processus qui se normalise sous l'impulsion du Grand Orient de France. Une fois demandée au sein de la loge, celle-ci adresse la requête à son obédience centrale[2] en notifiant diverses informations qui justifient de l'identité du frère et de ses qualités. En 1786, lorsque la loge *Française d'Aquitaine* adresse une demande de huit certificats pour ses membres au Grand Orient elle porte à la connaissance de l'obédience le nom de baptême, le prénom, la qualité civile, l'âge les grades maçonniques reçus et l'office exercé dans la loge s'il y a

[1] Beaurepaire P.-Y., « Les voyages des francs-maçons, une institution européenne au XVIIIe siècle », *Le voyage à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2012, p. 47-63.

[2] Ainsi, pour l'*Anglaise* lorsqu'elle est constituée par la Grande Loge de Londres c'est auprès de celle-ci qu'elle demande ses certificats. Lorsque le départ est rapide et ne permet pas de patienter jusqu'au retour de la correspondance, il arrive que la loge délivre elle-même le certificat.

lieu[1]. Parfois d'autres informations sont rajoutées comme le lieu de naissance, la date d'initiation ou l'appartenance confessionnelle. Du fait de leur succès, certains certificats deviennent de véritables pièces décorées par les sceaux de la loge voire par un tableau uniformisé et imprimé qui contient les informations nécessaires. La commande par la loge de l'*Amitié* en 1784 au sieur Pumart, imprimeur en taille douce de 146 certificats[2] laisse supposer que le certificat procuré par cette loge à ses membres est de ceux-là.
Une fois reçu, les certificats sont remplis par le secrétaire et visé par le sceau de la loge qui sanctionne l'appartenance maçonnique du détenteur qui se voit ainsi accordé un passeport de circulation et d'entrée. Ce passeport a un coût pour le frère qui le demande dont le tarif varie selon les ateliers : la somme de douze livres en 1783 auprès de l'*Amitié*[3] tandis qu'un frère de l'*Anglaise* doit payer seize livres pour obtenir son certificat. L'entregent est un choix économique assumé.

Le volume des certificats est en augmentation au cours du siècle comme celui des lettres de recommandation ; le certificat maçonnique, nécessitant une vérification d'usage permet d'en éviter une perte de valeur comme c'est le cas des lettres de recommandation à la fin du siècle devant leur multiplication[4]. Ces derniers ne sont toutefois pas non plus totalement absents parmi les utilisateurs de certificats maçonniques, exploités par des « gestionnaires de la mobilité »[5]. Pour en éviter les abus, plusieurs loges, dont la loge de *Saint Esprit,* obligent les membres à redéposer leur certificat au sein des archives de l'atelier après leur retour sur l'orient.

Si d'un côté les loges permettent de délivrer des certificats maçonniques et des initiations rapides pour le frère qui part afin de lui permettre de trouver au gré de ses déplacements des structures d'accueil fraternel, elles sont aussi le réceptacle de ces voyageurs francs-maçons qui parcourent le royaume et l'Europe. Pour ces ateliers

---

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 174 bis f°45, « Noms et qualités des F[rères] qui demandent des certificats, 1° F[rère] Hyacinthe Aumailley major, procureur à l'Hôtel de ville de Martignas, âgé de 45 ans, apprenti, compagnon, maître parfait, Élu des Neufs, Chev[alier] d'O[rient], Ch[evalier] R[ose Croix] et orateur de la R[espactable] L[oge] ».
[2] GODF AR 113-2-93 f°8 v°. La *Française* possède elle, des boites destinées spécifiquement à ranger les sceaux employés pour viser les certificats, GODF AR 113-2-530 f°90.
[3] GODF AR 113-2-93 f°3.
[4] Chapron E., *op. cit*.
[5] Roche D., *Humeurs vagabondes, op. cit.*, p.810.

s'impose alors la nécessité de procéder à une vérification de la réalité de l'appartenance maçonnique, effectuée pour éviter les abus d'aventuriers du voyage.

Une lettre du Grand Orient de France en 1780 envoyée à toutes ses loges régulières déclare en ce sens la nécessité des vérifications. «Lorsqu'un f[rère] visiteur qui n'aura pas le mot vous présentera un certificat d'une loge régulière de notre Grand Orient, vous devrez avant de l'introduire examiner s'il a pu assister aux travaux de la loge dont il est membre. S'il s'est trouvé dans l'impossibilité de se présenter à sa loge il suffira du certificat pour mériter de partager vos travaux, vous lui demanderait l'ancien mot. Si c'est par négligence qu'il n'a pas le mot, vous ne pourrez point l'admettre »[1]. L'atelier doit faire preuve de prudence et ne pas laisser entrer des faux frères ou des individus non méritants, le temple doit être protégé.

Bordeaux est ainsi une étape au sein des circulations européennes où ses loges sont des relais recherchés par les voyageurs. C'est ainsi que le comte de Majarini, frère venu de Prusse qui se dirige vers l'Espagne pour suivre des affaires de famille, sait pouvoir trouver au sein de l'*Anglaise* qu'il visite accueil et solidarité. Frère de l'ordre maçonnique, il peut espérer être reçu dans une société d'entre-soi et d'entraide, n'hésitant pas à solliciter une aide pour la poursuite de son voyage, aide financière qui lui est accordée au titre de secours d'un frère[2].

Le certificat n'est pas suffisant en soi pour entrer dans une loge où le visiteur doit montrer sa connaissance des mots de passe et des attouchements maçonniques La loge de l'*Alliance* propose ainsi dans ses statuts de 1775, article 18 que « tous les frères visiteurs seront admis en loge après avoir satisfait à toutes les formalités et munis de leur lettre de passe visée par notre secrétaire »[3].

Cependant les loges ne s'adonnent pas systématiquement à des vérifications approfondies et les difficultés sont plus importantes quand le visiteur est étranger. La loge dispose alors de moins de moyens afin de vérifier la validité du certificat ou la régularité de la loge émettrice[4]. Pour suppléer à ces défauts, un frère de la loge peut parrainer le visiteur qu'il connaît personnellement et le présenter devant les portes du temple, comme

[1] GODF AR 113-2-721 f°5.
[2] GODF AR 113-2-102 f°21, *Anglaise* ; il lui est accordé la somme de 72 livres.
[3] GODF AR 113-2-681 f°6, 1775.
[4] Pierre-Yves Beaurepaire montre les propositions de loges auprès du Grand Orient de France afin d'uniformiser les certificats et faciliter les réceptions des visiteurs étrangers ; Beaurepaire P.-Y., *L'Autre et le frère, op. cit.*, p. 88.

cela peut être le cas lors qu'un maçon qui se présente devant les portes du temple maçonnique ne dispose pas de certificat à présenter. De fait, le certificat n'est pas systématiquement nécessaire pour entrer si le maçon visiteur fait preuve de sa connaissance des mystères de l'Art Royal. Ainsi le vénérable de l'*Anglaise*, Benoit Chicou Saint-Bris déclare lors de la tenue du 15 novembre 1787 qu'il « est venu avec un frère visiteur qu'il connaît pour maçon, mais qu'étant sur son départ celui-ci avait son certificat clos dans sa malle. Ayant demandé les avis des [vingt-deux] frères présents, les f[rères] ont consenti à l'admission du f[rère visiteur] après la vérification de son état maçonnique »[1]. Le cas se présente régulièrement où un frère de loge se propose comme garant d'un visiteur qui ne possède pas de certificat. La garantie personnelle, le prestige de la réception de visiteurs étrangers et la pluralité des liens personnels et professionnels sont des entregents efficaces pour suppléer à l'absence de ce passeport maçonnique officiel. Nonobstant les loges n'en oublient de procéder à quelques vérifications d'usage quant à la connaissance des mystères maçonniques du nouveau venu. Ce n'est qu'après plusieurs visites que le visiteur peut être dispensé de ces vérifications accoutumées étant déjà connu des frères de la loge. Néanmoins, si le frère visiteur possède un certificat maçonnique il s'attache à le présenter à la loge qui l'accueille afin que celle-ci le vise et l'inscrive dans ses registres. La réception d'un frère étranger est source de prestige et de fierté, symbole de l'ouverture de la loge et de son rayonnement au-delà de l'orient. Cela lui permet de s'affirmer auprès des autres loges de l'orient et de défendre sa légitimité.

Les tampons des loges sur le certificat rythment les voyages des frères en déplacement mais ils peuvent devenir source de difficulté pour son détenteur. Face à la concurrence entre les loges d'un même orient, et parfois l'hostilité, le fait qu'un visiteur présente un certificat visé par une loge qualifiée d'irrégulière peut entrainer des complications. En 1788, deux frères étrangers se trouvent confrontés au refus de *l'Anglaise* après s'être rendus dans la loge *Vraie Anglaise*, scindée de la première depuis 1785. Lorsque ces deux visiteurs demandent à entrer dans la première en qualité de visiteurs, celle-ci leur est refusée du fait que leur certificat maçonnique est visé par la loge *Vraie Anglaise*. Alors que l'*Anglaise* propose de rayer le sceau de la *Vraie Anglaise* afin de valider les certificats présentés, leurs détenteurs refusent[2]. Ce refus peut être justifié par une solidarité maçonnique et une reconnaissance fraternelle envers une loge régulière, affiliée

[1] GODF AR 113-2-101 f°119.
[2] GODF AR 113-2-102 f°17, *Anglaise*, le 13 novembre 1788.

au Grand Orient de France, qui les a accueillis, ainsi que par la volonté de ne pas dénaturer le certificat si ces frères sont amenés à voyager encore et rencontrer d'autres loges. Ces cas, qui restent rares, montrent que l'idéal d'harmonie universelle et de cosmopolitisme fraternel ne résiste pas toujours aux tensions quotidiennes et locales qui troublent l'espace maçonnique.

Nonobstant, une fois passé les portes du temple le visiteur est reçu chaleureusement au son des vivats. Il retrouve dans la loge des compatriotes en escale ou initiés durablement, des collègues et des lieux de détente ouverts alors que les structures traditionnelles comme les salons, sociétés de lecture ou académie lui sont fermés du fait du manque de recommandation ou de la durée limitée de son séjour. L'hospitalité fraternelle adoucit son voyage, la loge ouvre de nouvelles affinités au frère en déplacement. Il y trouve de nouveaux amis, des soutiens et participe à une vie maçonnique active. Il se trouve dans le temple au moment des tenues, il est aussi invité aux agapes. Cette invitation, souvent payée par la loge[1] lui fournit divertissement, sociabilité festive et le place en contact moins régulé avec ses frères.

L'accueil dans les loges pour les voyageurs maçons est un adoucissement dans les contraintes du voyage et un réconfort de trouver un espace d'accueil bienveillant. Ces avantages sont connus ainsi que le confirme l'augmentation du nombre de demandes de certificats. Ils sont aussi reconnus comme le montre la planche adressée par les frères de la loge des *Vrais Amis* à l'orient du régiment du Médoc à la loge de l'*Anglaise* qui les a reçu comme visiteurs régulièrement en 1781 :« C'est avec le plus grand regret que nous avons quitté l'orient de Bordeaux, nous avons perdu des frères dont le souvenir ne s'éteindra jamais »[2].

[1] GODF AR 113-2-101 f°162 v°, *Anglaise*, le 17 juin 1788 lors du banquet de la Saint Jean. « Les f[rères] visiteurs étrangers des orients autres que Bordeaux seront admis gratis aux frais de la loge pour le repas, mais s'ils ont de cet orient bordelais ils contribueront à leur frais au cout du banquet et du repas, ou si un f[rère] de cette loge veut amener un f[rère] visiteur de cet orient les frais seront à la charge du f[rère] visiteur ou du f[rère] qui l'a invité ».
[2] GODF AR 113-2-23 f°17.

Le visiteur trouve aussi des traducteurs pour faciliter son intégration, notamment les Britanniques qui trouvent dans la loge *Anglaise* des compatriotes disposés à leur servir d'intermédiaire linguistique[1].

La question de la langue est primordiale pour la compréhension entre les frères répartis sur la superficie du globe, tant pour l'accueil que pour les correspondances. Lorsque ce n'est pas possible en son sein, la loge peut avoir recours à l'aide de loges avec lesquelles elle entretient des liens étroits d'amitié. C'est le cas de la *Française* qui recourt à sa loge de correspondance installée à Strasbourg pour assurer la traduction en allemand de ses planches envoyées à travers l'espace germanique lorsqu'elle active ses réseaux pour solliciter la négociation de la libération du frère Fischer, prisonnier dans les geôles des barbaresques.

L'*Anglaise* quant à elle, bénéficie de plusieurs recours linguistiques auprès de ses membres polyglottes. Bradshaw est l'un des frères les plus représentatifs de cette médiation culturelle. Bilingue, James Bradshaw est un négociant d'origine britannique présent parmi les frères de l'atelier précocement, initié depuis avril 1732 soit quelques jours après la création du premier atelier bordelais. Sa longévité au sein de la loge en fait un pilier. C'est lui, du fait de sa maitrise des deux langues française et anglaise, qui est sollicité régulièrement pour procéder aux traductions nécessaires. Aux côtés des frères Lée et Nose, il est chargé en 1745 de traduire les règlements de la loge de l'anglais vers le français lorsque celle-ci délibère de pratiquer désormais ses travaux en langue française depuis 1743. Il est également en charge de transcrire la correspondance officielle de l'atelier avec le Grand Orient d'Angleterre et il sert également de traducteur lorsque la loge reçoit des visiteurs anglophones ou initie de nouveaux frères qui ne maitrisent que la langue anglaise. Par son intermédiaire et ses traductions, les étrangers britanniques ne sont jamais isolés dans les terres bordelaises.

Le voyage et la réception des visiteurs symbole d'une cohésion maçonnique, image d'une sociabilité particulière et reconnue. Le visiteur retrouve dans la loge qui l'accueille un espace d'entre-soi, des amitiés nouvelles qui ouvrent son horizon. Ils

[1] GODF AR 113-2-101 f°73, *Anglaise* le 24 février 1787, « le F[rère] Jean Burck, visiteur après avoir été tuilé en anglais et après avoir été introduit dans le temple, le f[rère] Bradshaw lui servant d'interprète, [est un] f[rère] qui a été reçu maçon dans la loge n°186 de Terre Neuve ».

trouvent dans les loges maçonniques « la sociabilité de ceux qui sont partout étrangers et en même temps partout chez eux »[1].

3-Bordeaux carrefour des circulations : une étape du voyage des francs-maçons

Pierre-Yves Beaurepaire propose une estimation de 2 000 à 3 000 visiteurs étrangers dans le royaume de France[2], dont Bordeaux en est un point actif par sa position économique dynamique et comme porte océane.

À travers les registres et livres d'architecture ce sont au long du siècle plus de cent frères visiteurs qui sont relevés, les effectifs peuvent être plus étoffés devant l'attrait de la cité portuaire. La majorité du contingent est composé de français ou d'européens, dont les professions sont essentiellement liées au monde de la mer. Les visiteurs venus du royaume de France représentent 44% du contingent, les européens en fournissent le tiers tandis que les frères venus en escale depuis les Antilles représentent 15 % des visiteurs dans les loges bordelaises à travers cet échantillonnage.

Ces réceptions et les demandes formulées par les membres en voyage aux portes des temples pour entrer dans la communauté fraternelle permettent d'observer l'ouverture des ateliers au monde extérieur et leur espace de rayonnement. Les loges s'insèrent à des degrés variables au monde cosmopolite des Lumières.

Tous les temples maçonniques bordelais sont touchés par cette insertion du voyage européen mais dont la répartition est irrégulière. Lié au profil professionnel des frères, à la réputation de l'atelier ou des réseaux de correspondances, les critères qui amènent les visiteurs à se présenter devant tel ou tel temple restent en grande partie mystérieux. L'ensemble de ces faisceaux, la solidarité communautaire, linguistique ou professionnelle peut influer sur ces choix délibérés ou peut-être parfois effectués par méconnaissance de la diversité du paysage maçonnique local.

La diversité des origines des visiteurs à Bordeaux permet toutefois de distinguer des courants privilégiés du voyage maçonnique dont Bordeaux est un point nodal. Parmi

---

[1] Roche D., *Humeurs vagabondes, op. cit*., p. 811.

[2] Nous nous reportons aux travaux majeurs de Pierre-Yves Beaurepaire et l'ouvrage *L'Autre et le frère, l'Étranger et la franc-maçonnerie en France au XVIIIe siècle*, Paris H. Champion, 1998.

les francs-maçons reçus comme visiteurs au sein des loges locales, les Hollandais sont fortement représentés. Ces derniers démontrent une caractéristique supplémentaire liée à leur statut professionnel : ils souvent initiés ou affiliés dans les loges bordelaises, notamment l'*Amitié* et perdent ce statut de visiteurs comme les Beyerman père et fils, George et Jean, négociants tous deux affiliés à l'*Amitié* en 1776, Rodolphe Amseck ou Abraham van der Schilden initiés à l'*Amitié* en 1760 où ils retrouvent leur compatriote et associé François Watering initié en 1768. La loge de l'*Amitié* accueille la plus grande part des maçons hollandais initiés dans les loges bordelaises, mais pas exclusivement ; Frédéric Fischer est inscrit dans le tableau de la *Française* en 1782 et la loge de Pauillac la *Saint Martin* accueille parmi ses membres quatre hollandais tous capitaines de navire, entre 1786 et 1788. Ces derniers s'installent à Pauillac, sans doute en raison de leurs activités professionnelles où leur rôle de capitaine est étoffé par l'activité de commissionnaires en vins ou en ressources venues de l'arrière-pays déversées par les réseaux fluviaux. S'il y a donc de nombreux hollandais présents dans les loges bordelaises, les visiteurs venus de ces régions sont moins visibles.

Au contraire, si les Provinces-Unies sont un pôle du commerce bordelais il y a quelques représentants de ce port dans les loges hollandaises. La loge amstellodamoise, la *Bien Aimée,* reçoit au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle dix-huit frères bordelais, dont plus de la moitié au cours de la décennie 1780. Au cours de cette décennie, les bordelais sont d'ailleurs les premiers représentants français venus en visiteurs dans la loge d'Amsterdam[1] à l'image du dynamisme commercial français et de son premier port. Les négociants ou capitaines bordelais voyagent moins vers l'Europe du Nord dont la plupart se dirigent essentiellement vers les Antilles où ils possèdent des intérêts professionnels, familiaux et propriétés de biens dans les îles.

Les sources sont peu nombreuses pour l'*Amitié*, l'*Anglaise* reçoit des visiteurs affiliés à des loges anglaises d'Angleterre ou d'Europe et la *Française* reçoit quant à elle surtout des membres inscrits dans les loges du royaume. Elles correspondent par là à leur profil général ancré au long du siècle.

Les professions exercées par les visiteurs dans les loges bordelaises sont peu renseignées, on peut supposer qu'il existe une réciprocité dans les voyages des frères bordelais qui demandent des certificats avant de se déplacer.

[1] Beaurepaire P.-Y., *L'Europe des francs-maçons, op. cit.* p. 96.

Négociants et capitaines de navire prévalent parmi ces visiteurs, professions où la mobilité est essentielle. Le décloisonnement de l'espace par leurs circulations, l'ouverture géographique et la perméabilité des pratiques matérielles ou intellectuelles démontrent leur intégration aux sociétés locales qu'ils rencontrent. Ces derniers, régulièrement confrontés à la nécessité du voyage et du temps de l'escale ont conscience de l'utilité du certificat maçonnique et avant même leur départ nombreux sont ceux qui le demandent avec zèle et impatience. Le profit tiré de la possession d'un certificat justifie aussi régulièrement la montée en grade rapide de nouveaux frères qui souhaitent obtenir leur certificat avant leur départ annoncé. Ainsi au cours de la même journée, les tenues sont consécutivement ouvertes et fermées au grade d'apprentis, de compagnons puis de maîtres afin d'accorder les grades successifs au nouvel initié. Ces rapides augmentations de salaires, c'est-à-dire la montée en grade, sont régulièrement pratiquées par les loges devant les demandes pressantes de ces frères comme nous avons pu le mentionner et elles sont nombreuses. Le capitaine de navire Jean Langevin[1] demande sa réception à la loge de l'*Anglaise* le 12 juin 1788, date à laquelle il est reçu comme apprenti. Six jours plus tard, le 18 juin, il est reçu successivement aux grades de compagnon et de maître justifiant cette rapide montée en grade par son prompt départ pour les îles. Si le 22 juin il est encore présent dans les colonnes de l'*Anglaise*[2], il n'est plus mentionné par la suite du fait de son départ pour des motifs professionnels en tant que capitaine de navire. Le cas de Jean Langevin n'est pas atypique, nombre de capitaines de navire ou de négociants, devant la proximité de leur départ, demandent une montée en grade plus rapide que les temps de délai règlementaires afin de pouvoir solliciter un certificat maçonnique mentionnant le grade de maître, qui est plus prestigieux et plus efficace pour ouvrir les portes des temples visités. L'initiation aussi rapide de plusieurs frères sur le point de partir est nécessaire à l'obtention d'un certificat et démontre la recherche de ce viatique du voyage jugé efficace par les voyageurs.

Le voyage et par-delà, le certificat est aussi un marqueur de la présence ou donc de l'absence dans la loge des frères. Le départ des frères rythme la vie de la loge et l'affluence lors des tenues. De ce fait, lors d'une absence qui n'est pas justifiée par un voyage sanctionné par un certificat, les frères ainsi que les règlements les y obligent,

[1] Il n'est pas reçu à l'Amirauté de Guyenne, ce qui peut laisser supposer que c'est un frère étranger à l'orient bordelais, présent pour des raisons professionnelles avant de partir pour les îles.
[2] GODF AR 113-2-95 f°34 v° ; GODF AR 113-2-101 f°162 v°, *Anglaise*.

adressent à leur loge des planches justifiant leur absence. Cette justification est essentielle s'ils ne souhaitent pas que la loge barre leur nom des tableaux des membres. Les loges tiennent un état des frères présents dans leur temple, il s'agit de connaître leur effectif afin de pouvoir mener au mieux les tenues et de contrôler les finances à travers le paiement des annuels. Cette attention particulière à la mobilité se remarque sur les tableaux des loges qui mentionnent l'absence des frères et leur justification, et elle se note également dans le paiement de l'annuel. De nombreux ateliers prennent en compte la mobilité de certains de leurs frères. Ainsi pour des frères amenés à voyager régulièrement du fait de leur profession, notamment les capitaines de navire et marins des aménagements particuliers sont pris par les ateliers. Au sein de l'*Anglaise* la quotité annuelle des frères appartenant aux professions de la mer est établie à la moitié de la somme habituelle, c'est à dire 18 livres au lieu des 36 livres requises annuelles du fait de leur absence régulière. La *Française* établit la même pratique de partager la somme annuelle due pour les frères marins si l'absence s'avère plus longue qu'une année[1]. Cette attention relève d'une compréhension de la part de la loge mais elle répond aussi à des choix stratégiques afin que les ateliers ne perdent pas plusieurs membres et donc leurs cotisations, ces derniers pouvant renoncer à leur adhésion maçonnique devant la charge financière de celle-ci alors même qu'ils sont régulièrement absents.

Ces voyageurs dotés de certificats maçonniques appartiennent à une maçonnerie de l'escale où le maçon recherche les bénéfices d'une inclusion fraternelle dans ses déplacements dans des contrées lointaines et inconnues. Les capitaines appartiennent au monde de la mer, attachés au port ils sont les hommes des circulations et des franchissements des frontières matérielles ou immatérielles[2]. Leur spécificité identitaire, les mobilités qui les caractérisent font des capitaines des vecteurs des circulations maçonniques et des acteurs privilégiés, trouvant dans les loges des structures d'accueil, d'entraide et de reconnaissance au gré de leurs voyages. De plus, ils agissent comme l'intermédiaire d'un armateur, ils doivent être capables de s'intégrer à un réseau de commissionnaires et d'habitations dans les colonies, afin de vendre, acheter ou échanger des produits au mieux de ses intérêts et de ceux de son employeur ou dans les réseaux commerciaux des ports pour l'achat et la réexportation de produits variés.

---

[1] GODF AR 113-2-447 f°29 v°, *Française*, le 6 juin 1789.

[2] Hilaire-Perez L., *L'expérience de la mer, les Européens et les espaces maritimes au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 287.

La présence intermittente du capitaine de navire danois Mowé, inscrit sur le tableau de l'*Amitié* en 1780, puis deux ans plus tard en 1782 ou encore en 1786 suppose une absence régulière due aux nécessités de sa profession. Le trafic danois s'affirme dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle avec le royaume de France, Bordeaux est le port d'expédition de 20% des bâtiments à destination du royaume scandinave à la fin du siècle exportant café, sucre blanc et vins. Les opérations de déchargement des cargaisons durent en moyenne entre 14 et 19 jours pour une cargaison complète selon Gérard Le Bouëdec, c'est souvent à cette occasion que les capitaines de navire apparaissent dans une loge pour une présence éphémère mais notable. Le départ proche l'incite à demander son affiliation, son initiation rapide aux trois grades avant le départ et la sollicitation d'un passeport, viatique du voyage et de l'accueil. Il est fréquent par la suite de voir revenir ces capitaines à l'occasion des voyages dans la loge où ils ont été accueillis précédemment.

Cette affiliation des capitaines se distingue dans les loges des grands orients littoraux mais également dans les loges des ports moyens qui rythment la côte atlantique et ses prolongements fluviaux. En Aunis et Saintonge, à Marans seuil du Poitou et lieu de transbordement, sur la Dordogne et la Garonne, Pauillac, Libourne, Périgueux les exemples sont nombreux. Cette présence est d'autant plus remarquable que la taille des ateliers est souvent plus réduite.

La franc-maçonnerie observe des liens étroits avec les villes portuaires maritimes, par son implantation et par sa dilatation, dans cet espace urbain particulier et auprès des hommes qui peuplent ces villes[1].

Dans ces espaces, franc-maçonnerie, solidarité et altérité se répondent. Bordeaux fait figure de tête de proue, mais cette maçonnerie littorale trouve écho dans d'autres ports du royaume comme celui de Dunkerque, foyer précoce qui compte à la fin du siècle six loges et jusque dans la cité moyenne de Bayonne ou encore dans les villes d'outre-mer. La mobilité fait partie prégnante des cadres de vie de ces espaces, l'altérité définit les perceptions sociales et culturelles.

Sur les routes et les mers les visiteurs sont aussi des vecteurs pour approfondir les réseaux maçonnique : ainsi après la visite d'un de ses membres au sein la *Française* en

[1] Le Mao C., *Les villes portuaires maritimes op. cit.*, p. 216.

1765, la loge marseillaise de la *Saint Jean d'Écosse* propose d'honorer et poursuivre cette amitié fraternelle par l'entretien d'une correspondance entre les deux loges et l'envoi du tableau de ses membres[1]. Ces liens sont d'autant plus notables que la loge marseillaise n'est pas constituée la Grande Loge de France.

[1] GODF AR 113-2-320 f°88, le 13 novembre 1765.

CHAPITRE VI

L'ENCHEVÊTREMENT DES LIENS, LA QUESTION DES RÉSEAUX DES HOMMES DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE

Reconstituer la trame des relations avouées, revendiquées et exploitées ou au contraire des liens qui sont tus et restent cachés, voir inemployés à travers l'appartenance maçonnique peut relever de la gageure devant l'exploitation des sources disponibles néanmoins riches d'enseignements. L'appréhension de l'insertion des hommes de la franc-maçonnerie dans des liens multiples fait la richesse de ce questionnement au siècle des Lumières.

En 1993, dans un article novateur François Cadilhon a présenté le rôle des amis des amis pour intégrer les cercles de la réussite et du pouvoir dans la France du XVIIIe siècle[1] et si le cas abordé est celui des carrières épiscopales il fallait assurément savoir tout conjuguer au mieux pour obtenir les faveurs royales. L'amitié maçonnique comme lien ritualisé et formalisé qui se forme alors peut précéder et transcender des relations personnelles ou professionnelles. Ces liens démontrent un intérêt pour construire et étoffer les liens qui existent entre des individus, des groupes d'individus qui interviennent dans leurs comportements et leurs rapports.

Ces liens peuvent être uniques ou au contraire multiples et s'entrecroiser, ils peuvent inclure ou au contraire exclure dans des espaces sociables aux frontières mouvantes. Famille, parenté, profession, voisinage, sociétés de pensées participent aux définitions des relations entre des acteurs qui les sollicitent. Dans une société comme la franc-maçonnerie qui est une société à secrets dont les membres sont choisis pour les qualités civiles et morales où la cooptation est ancrée dans les présentations de nouveaux membres, ces réseaux ne peuvent être ignorés même s'ils sont difficilement perceptibles par l'historien qui travaille à partir de sources parfois lacunaires. Les relations

[1] Cadilhon F., « Les amis des amis, les cercles de la réussite et du pouvoir en France au XVIIIe siècle », *Revue Historique*, janvier 1993, p. 47-62.

interpersonnelles profanes sont laissées sous silence dans un temple où l'égalité maçonnique règne au sein d'une société d'Ancien Régime où les liens et les hiérarchies qui existent entre les individus, entre les corps ou les groupes sociaux ne peuvent être cachés, à l'image des rentrées parlementaires ou académiques bordelaises.

Cette dynamique recoupe différentes notions : cercles, réseaux, liens, proximité, relations, amis, appuis, profession, communauté notamment religieuse et nationale ou espace familial, qui toutes entrent dans la perception de l'espace maçonnique.

Cela relève aussi d'une représentation dont la définition est plurielle : représentation de ces liens par les contemporains et leur exploitation ou au contraire leur ignorance ; de la perception de l'historien et de l'analyse ou encore de la représentation mentale et graphique de ces espaces réticulaires. Quels liens pour le frère, quelle densité des ces liens, quelle réciprocité ou quelles frontières de cet espace ainsi défini ? La perception de l'espace dynamisé par ces relations est ainsi variable tout comme l'est son organisation à travers les notions de nodalité, d'extraversion et de vecteurs : l'aspect morphologique statique perd alors son aspect dynamique, la formalisation atténue la réalité mouvante de ces liens parfois uniquement ponctuels, la pratique dans le temps peut en restreindre la perception.

On ne peut prétendre à l'exhaustivité de l'analyse de réseaux dans cette sphère maçonnique des Lumières ni à sa formalisation. Claire Lemercier parle d'une perspective égocentrée, qui considère l'insertion de l'individu dans des réseaux, ou d'une perspective structurale qui prend en compte l'ensemble des liens au sein d'un groupe défini[1]. Dans notre cas, les deux peuvent s'employer, autour d'un franc-maçon ou à travers la loge perçue comme groupe aux frontières délimitées. L'état des sources semble nous amener à privilégier la première possibilité, de trop nombreux frères restent cachés par le secret pour rendre pertinente une étude à l'échelle d'un atelier ou d'un orient, mais l'intérêt d'une telle étude serait majeur pour l'appréhension de l'insertion de la franc-maçonnerie dans l'environnement profane à travers les comportements des membres qui la composent.

L'étude permet alors de dégager des liens qui existent autour d'un franc-maçon néanmoins ils se distinguent par leur utilisation, leur profondeur, leur dynamique ou même leur signification pour les acteurs concernés. La question de l'influence et de la

[1] Lemercier C., « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005-2, n°52, p. 88-112.

hiérarchie des liens dans les sphères maçonniques interroge. L'articulation de ces liens est un enjeu stratégique de ces relations qui s'entremêlent dans un espace structuré et défini et borné temporellement et géographiquement.

Nous nous concentrerons sur une typologie de liens et leurs croisements multiples au sein de représentations, qui sont critiquables dans leur construction et leur emploi mais permettent une visualisation plus aisée.

I-Réseaux familiaux et participation filiale aux loges locales

L'adhésion familiale est une manifestation des réseaux protéiformes qui existent à travers les loges. Les relations familiales sont verticales et horizontales. Un fils retrouve son père en loge, un frère fréquente un membre de sa fratrie dans le temple, un oncle accompagne son neveu lors des tenues. Les liens familiaux polarisent la composition des ateliers, encore plus remarquables parmi les structures relativement modestes comme l'atelier de Blaye. Il n'est pas exceptionnel de compter parmi les membres des individus d'une même famille, père et fils ou des liens fraternels voir plus détendus entre oncle et neveu ou entre belle-famille par le mariage. Ces liens apparaissent dans les tableaux, où le secrétaire ressent la nécessité de marquer le statut familial, « père », « fils » devant la multiplicité des patronymes identiques.

1-Une initiation par filiation: la cohésion familiale dans la loge

Un frère peut arriver dans une loge maçonnique par l'intermédiaire d'un membre de sa famille, une cooptation qui apparaît lorsqu'un frère propose l'initiation d'un nouveau membre reposant alors sur les liens familiaux. Ces relations familiales sont à échelle multiple : père et fils ou inversement quand c'est le fils qui propose son père à l'initiation dans une gradation chronologique inversée, oncle et neveu ou par les liens du mariage entre beaux-parents. Les loges bordelaises laissent deviner la pluralité de ces entregents familiaux entre les membres des loges, qui dans la plus grande majorité des cas fréquentent les mêmes ateliers.

Par l'entregent de leur père, plusieurs jeunes hommes dénommés sous l'appellation de louveteaux car ils sont les enfants de frères sont proposés à l'initiation. Du fait de leurs liens familiaux avec un maçon déjà initié, ces louveteaux disposent de quelques privilèges particuliers. En décembre 1789, la *Française* annonce que « les louveteaux, enfants des membres de la loge peuvent être admis à partir de l'âge de seize ans mais n'auront que la voie consultative jusque l'âge de vingt ans et atteindre le sublime grade que ayant fini leur vingt-quatrième année ». Cette déclaration de la loge prend acte d'une pratique déjà courante au long du siècle, les louveteaux en tant que fils de maîtres initiés sont inclus dans le temple plus tôt que les frères sans relations familiales. Le cas du frère Pêcheur de Crumont père, initié en 1770, qui présente son fils comme louveteau en 1778 démontre l'existence de ces procédés depuis plusieurs années. Cette entrée précoce est néanmoins assortie de limites quant à leur place effective au sein de l'atelier.

Les statuts de l'*Alliance* de 1775 proposent d'aller plus loin dans cette reconnaissance des facilités permises par les liens familiaux :

> «Article 6 : Aucun candidat ne sera reçu qu'il ne soit son propre maître et jouisse d'un état décent, âgé de vingt ans. Les fils de maçon jouiront d'une exception en dispense de deux ans pour l'apprenti mais non pour la maîtrise, un intervalle de huit jours minimum entre la proposition et la réception.
>
> Article 7 : Chaque nouveau frère paie la somme de 96 livres et il est tenu de blanchir la loge : donner deux paire de gants à chaque frères; les fils de maîtres blanchissent la loge et ne paie que la moitié des 96 livres; le grade de compagnon qu'après trois mois, le grade de maître après cinq mois après celui de compagnon sauf si loge juge a propos d'y déroger pour cas urgent »[1].

Les loges semblent privilégier l'intégration des fils des membres et faciliter les démarches afin de pérenniser les liens entre la loge et ses membres et les renforcer. Le coût financier de l'initiation est ainsi amoindri par l'atelier : c'est le cas de l'*Alliance*, mais aussi de la *Française d'Aquitaine*, mais au regard des sources de la *Française* il n'est pas évident que cette pratique financière soit pratiquée par toutes les loges bordelaises. Ces rapports approfondissent la diversité des vecteurs de cohésion.

[1] GODF AR 113-2-681 f°1.

Ce n'est pas systématiquement l'ainé qui amorce l'appartenance maçonnique familiale. Dans le cas de la famille Barton[1], dont le père et le fils sont membres de l'*Anglaise,* c'est le fils William qui est initié le premier à la loge de l'*Anglaise*. Le père, Thomas Barton né en Irlande s'installe dans la ville de Bordeaux en 1725 et établit une maison de commerce dans le quartier des Chartrons. Il conserve des liens étroits avec les îles britanniques vers lesquelles il destine son commerce de vins et développe des relations avec la communauté protestante établie sur les rives de la Garonne. Né en 1723, son fils William reste dans le foyer familial auprès de sa mère Margaret Delap jusqu'en 1743 quand son père l'appelle à Bordeaux pour l'associer à la maison de commerce. Arrivé à l'âge de vingt ans dans cette ville nouvelle, William Barton se tourne rapidement vers la loge *Anglaise* où il retrouve des compatriotes en nombre. Initié dès 1743, ce dernier propose son père pour être initié à son tour la même année. L'insertion maçonnique suit de peu l'arrivée à Bordeaux pour le cas du fils, tandis que le père, qui est initié une décennie après la création de la loge, laisse supposer que l'initiation correspond moins à une volonté spontanée qu'à un rapprochement opportun. Par la suite, si Thomas Barton poursuit son activité depuis son comptoir aux Chartrons, le fils est régulièrement envoyé à l'étranger, notamment en Irlande pour la gestion des affaires et des domaines familiaux. Un Delap est initié au sein de l'*Anglaise* en juin 1745. Sans mention de son prénom nous ne pouvons nous prononcer avec certitude, il pourrait toutefois s'agir de Samuel Delap, neveu de Thomas Barton qui l'accueille comme commis dès 1743, avant de le faire associé en 1749. Les Barton retrouvent dans la loge des compatriotes, les Irlandais Quin, en plus de leurs proches et associés.

Le même schéma familial apparaît dans la famille Darvoy où les fils sont initiés avant le père qui suit en cela les impulsions données par des enfants, plus perméables aux influences sociétales et à l'approche des loges maçonniques.

[1] Barton A., *La saga des Barton*, Manya, 1991 ; Butel P., « Armateurs bordelais et commissionnaires londoniens au XVIIIe siècle », *Bordeaux et les îles britanniques du XIIIe au XXe siècles*, Bordeaux, FHSO, 1975, p. 49-59.

2-Une impulsion familiale : les liens familiaux élargis au sein de la loge

Les relations familiales au sein des loges peuvent se faire sur une autre perspective, celle entre membres de la même fratrie donc sur une génération équivalente ou bien encore entre oncles et neveux qui bien souvent entretiennent des relations professionnelles, au comptoir notamment.

Le lübeckois Jean-Nicolas Weltner, à la tête de la maison de commerce sous la raison sociale Weltner et Cie, qui associe son neveu Meinhard Christophe Weltner qui s'installe à Bordeaux au début de la décennie 1760. Leur initiation au sein de la loge de l'*Amitié* se tient simultanément le 19 juin 1767, après l'installation définitive du neveu Meinhard Christophe à Bordeaux. Le fils de ce dernier, Jean, après une formation aux Provinces-Unies et dans les ports germaniques retourne à Bordeaux et s'initie lui aussi aux mystères maçonniques au sein de l'*Amitié* en 1783. La présence familiale est forte au sein de l'*Amitié*.
La présence de ces dynasties familiales et négociantes confère un foyer stable à l'atelier de l'*Amitié*, qui voit graviter de nombreux frères de passage, en escale ou dont l'installation à Bordeaux est provisoire.

Par les liens du mariage, des beaux-frères se retrouvent dans les ateliers qu'ils fréquentent sans que nous puissions déterminer si ces liens influencent leur vie maçonnique. Néanmoins ils existent et participent à la définition identitaire de ces réseaux multiples et entrecroisés qui animent la vie des hommes du XVIIIe siècle.
La famille hollandaise négociante Draveman qui s'installe à Bordeaux voit plusieurs membres appartenant à deux générations différentes être initiés au sein des loges bordelaises. Deux membres de cette famille Draveman sont initiés en 1749 au sein de la loge *Anglaise*, deux frères dont l'un, Jean-Théodore, est initié après la proposition de son frère ainé. Négociants, membres des colonies étrangères présentes dans la cité portuaire, ils trouvent au sein de l'*Anglaise* une société d'entraide et de solidarité. Toutefois, l'un des frères ainés[1], appartient par la suite à la loge de l'*Amitié* : il est mentionné sur le tableau de cette loge en 1780 plus de trois décennies après son initiation. Une de ses filles

[1] Par les limites des sources nous ne connaissons pas son prénom, ni la date où il change de loge.

du nom de Jeanne Dominique épouse en 1780 le négociant Marc Bonnaffé[1], membre de l'A*mitié* depuis 1775. Cette relation matrimoniale a pu influer sur le choix de la loge pour son beau-père mais aussi pour ses beaux-frères. Henry et Herman Draveman sont initiés en 1780 dans la loge de l'*Amitié*, loge du négoce et loge cosmopolite. Un frère de Henry et Herman, du nom de Georges épouse Henriette Goudal, issue d'une famille protestante établie dans le négoce du vin et installée dans le quartier de la Rousselle. Si lui-même n'est pas initié à la franc-maçonnerie, plusieurs membres de sa belle-famille appartiennent à la loge de l'*Anglaise*.

Les exemples pourraient se multiplier, liés par l'initiation les frères se retrouvent aussi en famille dans l'enceinte choisie de la franc-maçonnerie.

Ces dynasties familiales se retrouvent davantage dans le monde du négoce, les loges *Amitié* et *Anglaise* comptent plusieurs membres d'une même famille parmi leurs frères. Cette caractéristique n'est pas exclusive mais elle semble majoritaire. Les négociants trouvent dans les loges des espaces d'accueil et de soutien, d'informations et de réseaux qui concourent à l'exercice de leur profession. Les nouvelles du commerce s'échangent à la Bourse mais aussi dans la loge, les liens se nouent de manière profitable entre des frères négociants qui sans cela seraient éloignés.

Ces réseaux familiaux façonnent une sociabilité maçonnique de proximité, renforce les liens qui s'enchevêtrent entre ces individus du siècle des Lumières.

II-Liens d'amitié et personnels dans les relations maçonniques

Par sa structure et l'adhésion fraternelle qu'elle révèle, la franc-maçonnerie ouvre l'espace relationnel de ses membres. Ces derniers disposent d'un évantail de relations plurielles qu'ils peuvent exploiter selon des degrés variables. En effet, à traers la commune adhésion aux mystères de la franc-maçonnerie, les membres construisent des relations personnelles qui sont tout à la fois le préalable et le prolongement de la fraternité maçonnique, qui n'en oublie pas l'espace personnel et familial de ces membres. Ils

[1] Le futur apporte une dot de 40 000 livres, avec l'appui de son frère François Bonnaffé. En 1788 François et Marc Bonnaffé sont associés.

peuvent également s'appuyer sur leur fraternité pour soulever des liens distendus mais fortifiés par leur initiation. La franc-maçonnerie devient un espace supplétif et complémentaire aux cercles traditionnels des hommes de l'Ancien Régime.

1-Deux frères au parcours pluriel : entre maçonnerie et amitié

Les liens personnels qui existent entre deux membres dépassent parfois les seuls liens fraternels qui s'expriment dans les loges. L'amitié[1] maçonnique complète ces relations plurielles. Face aux conjonctures qui animent une loge, face aux troubles qui peuvent agiter l'existence d'un temple, ces relations approfondissent les fondements qui structurent un atelier. C'est à travers la correspondance personnelle entretenue entre Fréderic Kuhn et Roque[2] au cours des années 1779-1780 que se distinguent les liens étroits qui unissent ces deux frères, soucieux de l'avenir de la loge de l'*Alliance* qui connaît des troubles depuis sa création en 1775. Cette dernière n'est pas reconnue par le Grand Orient de France. Cette irrégularité, le frère Frédéric Kuhn, venu de Strasbourg la connaît précédemment au sein de la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. Kuhn comme Roque ont un parcours maçonnique troublé, ils ont appartenu à l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*, l'*Alliance* puis enfin l'*Essence de la Paix* pour le seul cas de Roque.

Installée hors des murs de la ville sur le chemin de Saint-Genès dans la paroisse Sainte-Eulalie, la loge de l'*Alliance* compte une dizaine de frères initiés parmi lesquels Kuhn et Roque père entretiennent une relation privilégiée. La correspondance qu'ils établissent entre eux est adressée à leur habitation personnelle, d'autant que Kuhn s'est retiré dans sa demeure de campagne située rive droite, dans la paroisse de Floirac. Elle traite des affaires des deux hommes tout en leur permettant de règler des faits de la loge de manière plus personnelle et plus directe toutefois hors du sceau du secret assuré par le temple. Cette correspondance mixte, mêlant un contenu personnel et des propos maçonniques, s'attarde sur le devenir de la loge à laquelle ils appartiennent. Elle fait le

[1] Loiselle K., « Nouveaux mais vrais amis, La Franc-maçonnerie et les rites de l'amitié au XVIIIe siècle », *Dix-huitième siècle*, 2007/1, n°39, p. 303-318.

[2] Kuhn est arrivé de Strasbourg, négociant, il est affilié à l'*Amitié* en 1772 avant de participer à la création de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* et de l'*Alliance*, Roque est lui aux saisies réelles, et membre actif de la loge de l'*Alliance* et de l'*Essence de la Paix*.

jeu d'intrigues internes à l'atelier et à l'orient, le secret en devient essentiel. Ces deux individus sont les acteurs principaux de cet atelier par leur place au sein de la loge et par leurs agissements cachés. Les adresses des missives sous le nom de « Très Cher Frère » mettent en avant ce lien fraternel particulier et cela même si la lettre ne contient que des considérations profanes. C'est le cas en juin 1779, lorsque Frédéric Kuhn transmet à son ami des cadeaux alimentaires accompagnés d'une demande de faveur sans que la lettre ne contienne de notions relevant de leurs activités maçonniques communes. À ces occasions, Kuhn qui est installé dans sa demeure de campagne envoie à son ami des bouteilles de vin et du tabac. Dans cet envoi il s'adresse à son frère avec considération et s'intègre dans des liens maçonniques mis en exergue dans une correspondance anodine.

Cet échange entre les deux frères intervient alors que les difficultés qui animent leur loge se dessinent. Au tournant des années 1779 et 1780, la loge de l'*Alliance* est agitée par des troubles qui découlent de la posture de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* et sa demande de lettres de constitutions auprès du Grand Orient de France. Kuhn[1] partage ses sentiments[2] auprès de son frère et ami Roque père avec lequel il profite de ces échanges directement entretenus entre eux deux pour délibérer des affaires de la loge étant régulièrement absent de l'orient bordelais et des tenues: ces lettres suppléent à l'absence de Kuhn qui adresse par ces missives ses directives[3], Roque se fait alors son représentant auprès de la loge de l'*Alliance*. Le secret de la correspondance s'affirme comme essentiel et s'il est rappelé à plusieurs reprises au cours des échanges épistolaires, les deux frères doivent tenir compte des aléas du transport du courrier par le biais de la Petit Poste établie à Bordeaux et qui étend son réseau aux villes voisines[4]. Les instances postales sont employées par ces deux frères pour correspondre, leur facilitant les communications mais les risques de délai sont possibles. De fait, les retards sont

---

[1] Frédéric Kuhn par son statut de commandeur provincial du *Chapitre des Architectes Africains* se sent concerné et entreprend en plus des débats sur la place accordée au frère Degrange son ancien allié pour lequel Kuhn ne ressent plus qu'inimitié.

[2] Loiselle K., « Nouveaux mais vrais amis, La Franc-maçonnerie et les rites de l'Amitié au XVIIIe siècle », *op. cit.*

[3] GODF AR 113-2-816 f°123, le 19 avril 1780.

[4] « Petite Poste, Avis au Public. La Petite Poste commencera son service dans la ville et les faubourgs de Bordeaux et dans les endroits ci-après indiqués. Il y aura journellement comme on l'a annoncé quatre levées et quatre distributions et une dans la campagne. Le premier Bureau A est à la porte de Tourny, le second timbré B rue Leyteire. […] Endroits de la campagne où il y a actuellement des Boites :
Dans l'Entre-deux-Mers : Melac, Salbeuf, Saint-Quentin, Camarsac, Grezillac, Brane, Moulon, Créon, Vayres, Izon, Saint-Loubes, Ambares, Bassens, Carbon Blanc, Lormont
Dans les Graves : Bègles, Talence, Pessac, Mérignac, Bouscat, Bruges, Eysines, Blanquefort, Parempuyre, Ludon, Macaud, Margaux. » De Floirac, Kuhn a accès aux bureaux de la campagne disséminés rive droite.

indubitables lors des échanges épistolaires mais ils ne sont pas attribués systématiquement aux réseaux postaux. Kuhn dans son envoi à Roque le 13 octobre 1780 débute ainsi : « Je prends la liberté de vous faire passer une lettre que je vous écrivis le 12 août dernier, qui ne vous fût point remise dans le temps par la négligence du f[rère] Joseph »[1]. Joseph est le frère servant de la loge de l'*Alliance* dont le rôle est de préparer la loge avant les tenues, entretenir les locaux et fournir divers services rémunérés à l'atelier et ses membres. C'est le frère servant qui achète et apporte le bois de chauffage, achète des chandelles ou cire, c'est lui encore qui est régulièrement dépêché aux bureaux de poste pour porter la correspondance ou la retirer. Pour ce courrier, le frère Kuhn retient le manque d'assiduité du frère servant quant à la redistribution d'un échange entretenu entre deux frères présents sur le même orient ou dans ses environs. Les ressources pour faire parvenir les nombreux échanges entre ces deux frères et amis sont ainsi multiples. Il arrive également que ces deux frères utilisent d'autres moyens à leur disposition et notamment le transport direct du courrier par leurs domestiques. C'est par l'intermédiaire de « sa paysanne »[2] que Frédéric Kuhn rapporte dans son courrier adressé à Roque les arrangements décidés pour la tenue d'une réunion entre les différents frères afin de délibérer des affaires de la loge.

Ces dépêches régulières traitent des affaires internes à la loge à laquelle ces deux frères appartiennent, les enjeux sont élevés. Par leur nature même, les lettres échangées doivent être tenues au secret tandis que ces deux frères délibèrent des affaires propres à l'atelier maçonnique en dehors des temps de loge et hors des murs clos du temple. Le secret doit être maintenu devant les profanes et également devant les autres initiés de la loge qui sont laissés dans l'ignorance des intrigues personnelles de ces deux frères. Leur proximité personnelle leur permet de passer outre les divergences qui perdurent depuis une année au sein de leur atelier afin de prendre des décisions régulant l'existence de cette loge de l'*Alliance*. Le fait de discuter hors de la loge des affaires de celle-ci est justifié par les impératifs qui les animent. Kuhn débute son courrier en août 1780 ainsi « Ce que je vais avoir l'avantage de vous dire reste un secret entre vous et moi » avant de s'étendre sur les nécessités de régler les affaires de la loge de l'*Alliance*. Toutefois cette correspondance déborde des seuls désordres qui bouleversent l'atelier. Les affaires courantes sont menées par Kuhn à travers les envois réguliers de lettres à son

[1] GODF AR 113-2-816 f°130.
[2] GODF AR 113-2-816 f°131, le 6 décembre 1780.

intermédiaire et représentant dans l'atelier, Roque. Ainsi, n'étant pas présent sur l'orient même de Bordeaux et ne pouvant se rendre en loge, Kuhn profite de ces échanges pour envoyer des modèles de planches de convocation ou délivrer des dossiers appartenant à l'atelier, afin de les entreposer dans les archives du temple. La correspondance personnelle se teinte d'utilité maçonnique afin de régler des affaires courantes hors des instances maçonniques officielles. Cependant, ce sont bien les déboires de l'année 1779-1780 qui sont au cœur des préoccupations maçonniques échangées entre ces deux frères.
Ces ennuis sont liés aux évolutions de la loge sœur de l'*Alliance*, la loge de *l'Étoile Flamboyante aux Trois Lys* créée en 1773 qui demande depuis plusieurs temps une constitution régulière par le Grand Orient de France. « Le brouillamini de l'*Étoile Flamboyante* » inquiète les membres de l'*Alliance* auxquels, par la voix de Roque, Frédéric Kuhn assure de communiquer les informations nécessaires pour appréhender ces évolutions au sein de leur loge et de leur orient. En effet, par ses propres évolutions obédientielles, la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* conteste les constitutions que l'*Alliance* a obtenu du Chapitre Provincial des Architectes Africains. Commandeur provincial de ce chapitre, Kuhn profite de ces échanges épistolaires pour renouveler ses assurances quant à la constitution accordée et les statuts associés qui valident l'existence de la loge de l'*Alliance*. Cette réassurance est d'autant plus nécessaire que l'orient bordelais est agité des désordres venus des démarches de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. Les loges de la *Française* et de l'*Amitié* sont opposées à ces constitutions ainsi qu'une partie des frères de l'*Anglaise*. C'est pourtant à l'*Anglaise*[1] que le Grand Orient de France accorde la prérogative de délivrer les constitutions et d'installer l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*. Les divisions internes à l'*Anglaise* entrainent l'irrégularité de ces constitutions et de l'installation de cette loge. L'*Alliance* marginalisée sur l'orient bordelais est impactée par ces évolutions.

Ces troubles justifient les attentions portées à ces questions dans la correspondance grise, c'est-à-dire qui oscille entre échanges officiels et officieux, entretenue entre Frédéric Kuhn et Roque qui partagent les mêmes perspectives maçonniques. C'est pour délibérer de ces développements que Kuhn prend l'initiative d'organiser une réunion maçonnique en dehors des murs du temple de Saint-Genès dans la demeure de Roque en décembre 1780, y assemblant les frères de la loge. Cette tenue

[1] L'*Anglaise* est agrégée au Grand Orient de France depuis 1780, jusqu'en 1785 où elle retourne dans le giron de la Grande Loge de Londres.

chez un particulier se tient tout au long de la journée du dimanche, ponctuée de différents moments. La réunion maçonnique débute à 8 heures du matin par les délibérations maçonniques, puis «à l'issue d'une si heureuse entrevue [les frères] goût[ent] si [Roque] le [veut] bien du vin rouge pour déjeuner afin de refaire [leurs] estomacs délabrés par le travail ». Cette réunion prend sur le temps de la messe, elle unit les frères de l'*Alliance* dans des délibérations communes et unifie les frères par des agapes. Elle fait le point sur les événements survenus au long de l'année et prend acte des changements intervenus. La loge de l'*Alliance* restructure son organisation afin de pérenniser son existence sur l'orient bordelais.

À travers ces échanges, Roque est un intermédiaire systématique pour Kuhn installé à la campagne. Leurs relations laissent deviner des liens personnels qui semblent toutefois dominés par Kuhn du fait de son statut au sein de l'ordre et par les dynamiques que cela instaure. Les liens maçonniques entre les deux frères influent sur leurs rapports personnels. C'est auprès de Roque que Kuhn confie ses difficultés et les questionnements auxquels il est confronté. Mais au-delà de ces liens maçonniques étroits, ce sont des relations personnelles particulières qui existent entre ces deux individus ainsi que leur famille et qui scandent toute leur correspondance. Ces rapports plus particuliers s'expriment par des relations réciproques entre leur famille et notamment par les visites qu'ils se rendent accompagnés de leur épouse. Ces rencontres familiales sont remarquées par les salutations adressées mutuellement à leur épouse dans leurs missives. « Ma femme vous prie d'agréer les assurances de son souvenir reconnaissant et de faire agréer ses devoirs et les miens à madame votre épouse »[1] conclut Kuhn dans sa dépêche du 15 octobre 1780. Ces affinités et amitiés personnelles permettent aux deux correspondants de demander des faveurs plus particulières. À l'occasion des vendanges effectuées à l'automne 1780 dans sa propriété, Kuhn profite des vendanges pour envoyer à son ami « une petite portion de raisins, triste reste d'une récolte fort mince et très pourrie par les pluies continuelles de la semaine dernière, et quoique ceux-ci ont été cueillis dans un temps sec il fallait néanmoins les choisir et les trier ». Cet envoi est l'occasion de témoigner toute la considération que Kuhn professe vis-à-vis de son frère et ami et il le tient au courant de ses faits quotidiens sur son domaine. Éloigné sur son domaine à Floirac Kuhn profite d'ailleurs de la situation de Roque en ville pour lui demander

[1] GODF AR 113-2-816 f°129. Ces vœux sont renouvelés dans la lettre du 6 décembre 1780.

quelques faveurs en terme d'approvisionnements. C'est à celui-ci qu'il demande s'il peut lui acheter une moutarde grise qui se trouve dans le commerce d'un charcutier voisin de la demeure de Roque[1].

Ces relations étroites permettent ces échanges mutuels de faveurs entre ces deux frères. Par ailleurs leur correspondance étend la perception de ces réseaux protéiformes, maçonniques et amicaux. Au-delà, par les propos qu'il tient, Kuhn laisse supposer qu'ils entretiennent, lui et son épouse, des rapports approfondis avec les sieurs Minviele et Dastugne qui sont des frères en loge et sont respectivement procureur et secrétaire du Chapitre Provincial. Ces derniers sont d'ailleurs reçus à Floirac. Les affinités particulières au sein de la loge de l'*Alliance*, les relations maçonniques étroites qui existent dans cet atelier sont ainsi complétées par des relations personnelles qui approfondissent et étendent ces espaces réticulaires.

2-L'entregent maçonnique au service de sollicitations personnelles

Ces liens personnels qui recoupent les réseaux maçonniques dépassent les frontières de l'orient bordelais ainsi que le montre la demande atypique du frère De Lachaussée depuis l'orient parisien. Henri-Joseph Brest De Lachaussée, premier commis de la Marine, est un officier de la Grande Loge de France, garde des sceaux et archives, membre d'une loge parisienne, il est l'intermédiaire des loges provinciales avec l'obédience centrale. En 1765, la loge *Française* comme la loge de l'*Amitié* sont depuis quelques mois en relations régulières avec la Grande Loge de France à laquelle elles demandent leurs lettres de constitution.

La missive de De Lachaussée au frère bordelais Doazan intervient quelques semaines avant l'envoi par la Grande Loge de France des lettres de constitutions à la *Française*, initiative pour laquelle De Lachaussée « ne néglige rien pour que [l'issue] soit favorable ». Par cette planche du 25 janvier 1765, De Lachaussée confirme la bonne réception du courrier précédent de la loge *Française* mais c'est une requête personnelle, hors des considérations maçonniques, qui occupe la majorité du corps de la lettre. De fait, par cette planche adressée à un frère et non à la loge directement, l'officier de la Grande Loge de France sollicite une faveur particulière.

[1] GODF AR 113-2-816 f°131.

> « Je suis flatté que cette occasion [de recevoir votre mémoire justificatif pour la demande de constitutions] m'invite dans le cas de correspondre avec vous. Je ne néglige rien pour entretenir une liaison qui me flatte infiniment.
>
> Le f[rère] D'Armaillac m'avait promis de m'écrire à son arrivée à Bordeaux, ne recevant pas de ses nouvelles je comptais qu'il m'avait oublié. […] Je suis bien fâché de la peine que je lui ai donnée et qu'il vous donne à vous même mon T[rès] C[her] f[rère] pour la recherche d'un perroquet gris et jaune qu'il a bien voulu promettre à ma femme. Tous nos chers frères partagent dans ce moment ma reconnaissance et la sienne mais j'avais prié le frère D'Armaillac de me rendre ce service à condition qu'il m'enverrait sa note de frais. Je vois qu'il ne tient pas parole, cependant un maçon n'y doit jamais manquer et vous êtes obligés comme f[rères] de lui faire de justes représentations […]. Je l'ai annoncé à mon épouse qui vous prie d'agréer et de recevoir à toute votre loge ses remerciements, elle voudrait déjà le tenir mais les femmes sont toutes ainsi elles voudraient être satisfaites aussitôt qu'elles désirent »[1].

D'Armaillac, officier de la loge de la *Française,* s'est rendu à Paris pour requérir au nom de sa loge des lettres de constitutions auprès de la Grande Loge de France[2] et c'est à cette occasion que ce frère bordelais rencontre l'officier De Lachaussée qui le sollicite par la suite pour cette mission personnelle. Devant le silence dans lequel se tient ce frère et l'échec de cette requête, De Lachaussée se tourne vers d'autres frères de la *Française,* qu'il peut connaître par leurs offices au sein de la loge ou par des liens plus personnels. Le ton de la planche laisse supposer que les liens ne sont que maçonniques cependant ils sont suffisants. L'amitié fraternelle est le soutien de cette requête et la justifie pleinement. L'entregent maçonnique est entièrement accepté et employé par ces frères. On ne sait si la mission attribuée par De Lachaussée aboutit, mais elle permet de mettre en évidence des réseaux maçonniques qui dépassent la seule sphère de l'Art Royal.

[1] GODF AR 113-2-476 f°11, le 25 janvier 1766.

[2] La *Française* obtient ses lettres de constitutions de la Grande Loge de France en février 1765.

Au-delà, les relations maçonniques ouvrent de nouvelles amitiés aux frères initiés. Le cas de Montesquieu est révélateur. Il poursuit les relations qu'il a noué lors de son voyage en Angleterre en 1730 notamment avec Charles Lennox duc de Richmond, ancien Grand Maître en 1724 de la Grande Loge d'Angleterre[1]. Montesquieu est reçu dans la maçonnerie[2] à l'occasion de ce voyage en Angleterre, son adhésion est relevée par la presse britannique qui mentionne dès le 16 mai 1730 sa réception dans la loge de la *Horn Tavern* sous la Grande Maîtrise du duc de Norfolk[3] et le maillet du duc de Richmond qui est le vénérable de la loge *The Horn* de 1725 à 1738. C'est à cette occasion, ainsi que dans les rangs de la Royal Society à laquelle ces deux hommes appartiennent, que des relations plus personnelles sont nouées. À l'occasion de son déplacement en France dans sa propriété d'Aubigny[4], le duc de Richmond invite le Président Montesquieu à lui rendre visite en août 1735. Cette visite est animée par des relations personnelles et par une adhésion commune à la franc-maçonnerie, le duc de Richmond informant son « vénérable frère que la maçonnerie est très florissante à Aubigny »[5]. Charles de Secondat se déplace régulièrement entre Paris et Bordeaux, chacune de ces deux villes étant touchées par le phénomène maçonnique. Si la capitale possède plusieurs ateliers, la métropole bordelaise ne compte alors qu'une loge l'*Anglaise* créée en avril 1732 après son initiation. Les occasions de maçonner dans la capitale provinciale sont limitées pour Montesquieu: dès 1737 l'Intendant de Guyenne Claude Boucher soutenu par le cardinal de Fleury, l'incite d'ailleurs à ne plus se mêler de maçonnerie car ce phénomène suscite l'inquiétude devant le secret qu'il impose et devant les influences britanniques en ces temps où la France est opposée à la Grande-Bretagne.

Montesquieu ne peut répondre à l'invitation de Richmond ce qui ne l'empêche de manifester ses sentiments fraternels et maçonniques à son correspondant et poursuivre leur relation de longue date.

---

[1] Charles Lennox, duc de Richmond, 1701-1750. Montesquieu est sensibilisé à la franc-maçonnerie par le comte de Chesterfield, qu'il accompagne de La Haye à Londres et lui-même franc-maçon.

[2] Porset C., « Montesquieu franc-maçon », *Montesquieu et l'Europe,* Académie Montesquieu, Actes du Colloque décembre 2005, Bordeaux, STIG, 2006, p. 177-187.

[3] Édouard Howard, Duc de Norfolk, 1686-1777, vénérable de la loge.

[4] Il hérite de cette propriété par sa grand-mère paternelle Louise-Renée duchesse de Portsmouth en 1734. Une loge est créée à Aubigny cette même année, ce serait dans cette loge que le duc d'Antin se retrouve avant sa Grande Maitrise de la Grande Loge de France.

[5] *Œuvres complètes de Montesquieu, tome 19*, Garnier, 2014, lettre 429, p. 93. Montesquieu a déjà retrouvé ses frères sous le maillet de Richmond en septembre 1734.

Le parlementaire ne participe pas ou peu aux activités des loges bordelaises mais son souvenir marque ces dernières et notamment la loge de la *Française*, loge où se réunissent un grand nombre de parlementaires dont le Premier président Leberthon. Lors d'un discours prononcé en 1780 celle-ci rappelle d'ailleurs le souvenir du parlementaire et philosophe.

« L'immortel Montesquieu a donné pour base et pour principe fondamental du gouvernement monarchique […] mes très chers f[rères], vous-mêmes qui par vos travaux avez le plus concouru à la construction de l'édifice triomphal du Bequet, qui fixa les regards de tout le peuple de cet orient, par l'éclat de la brillante fête de la loge y célébra, perfection de ce travail »[1]. Ce discours met en évidence les liens entre les valeurs soutenues par la Cour souveraine et la communauté qui existe entre les parlementaires et les francs-maçons, dont Montesquieu en est un illustre représentant. Son fil Jean-Baptiste qui obtient sa charge de président à mortier, par survivance, n'a pas suivi les traces de son père. Par ses propres convictions et devant les condamnations pontificales, Jean-Baptiste de Secondat n'est pas initié aux mystères de l'Art Royal[2], son propre fils le sera quant à lui.

Les liens entrecroisés ne sont toutefois pas toujours favorables aux acteurs touchés. La planche adressée par Jean Ducot libraire initié à la loge de la *Française d'Aquitaine* illustre les relations équivoques qui peuvent se nouer sous le regard de la franc-maçonnerie. En 1790, Ducot s'exprime ainsi sur les déboires auxquels il est confronté du fait de l'action d'une de ses connaissances.

> « Je me trouve cité dans une de vos planches et me trouve y tenir des propos que je n'approuve pas. J'eusse voulu que mes occupations civiles me permettent de venir moi-même dans ce respectable atelier vous exposer de vive voix la vérité des faits. […] Il a donc fallu pour que j'eusse la faveur d'être admis dans un de ces ateliers d'institution sublime où les hommes cherchent à devenir meilleur, il a fallu dis-je

[1] GODF AR 113-2-442 f°2.

[2] Cadilhon F., *Jean-Baptiste de Secondat de Montesquieu, au nom du père*, Pessac, PUB, 2008, p. 130-135. Jean Mondot déclare que Jean-Baptiste de Secondat est admis dans la loge du *Louis d'Argent* de Paris en 1734 sous l'action de son père, tandis que Charles Porset le déclare également initié mais la réalité est bien incertaine. Son petit-fils Charles-Louis est, lui, membre de la franc-maçonnerie, initié en 1772, frère de la *Parfaite Union* dans son régiment Royal Champagne-cavalerie ; Cadilhon F., *Les Montesquieu après Montesquieu, Tenir son rang du XVIIIe au début du XXe siècle*, Pessac, MSHA, 2016, p. 108.

qu'un ami ait repassé deux fois l'océan Monsieur Douaysse arrive du Cap, il me rend visite, il séjourne une quinzaine en ville, son goût pour la saine morale le porte vers un atelier et il est reçu à la L[oge] *Vraie Anglaise*[1]. Enivré d'une telle faveur, il vient m'en faire part, il dit combien il est heureux, combien son cœur sensible est satisfait d'avoir après une si longue absence pu trouver sa patrie et y trouver un essaim de frères, de vrais amis, il veut m'y proposer… Je n'en suis pas digne, lui dis-je et sa bonté prit cela pour l'effet de ma modestie puisqu'au bout de huit jours mon ami f[rère] Merzeau[2] vint chez moi me féliciter de mon adoption, ma surprise fut grande […] Mon ami Merzeau me dit du ton de l'amitié la plus franche "Je suis bien mortifié mon ami que vous ne m'ayez pas parlé de ces choses-là, je vous aurai proposé à ma loge, je suis maçon depuis peu, et dans ma loge il y a une foule de vos connaissances" […] mon ami lui dis-je, je suis fort surpris d'être si avancé dans mon adoption puisqu'enfin vous en êtes informé et de n'avoir pas encore vu M. Douaysse, je crois qu'il m'importe de le revoir. […]

C'est un décret de la Providence et pour son accomplissement je devais rencontrer un de mes frères, l'âme triste et le cœur oppressé, de la désertion d'un récipiendaire que la loge *Vraie Anglaise* avait agréée, cette désertion lui semblait compromettre l'honneur de la loge d'Aquitaine qui comme vous le dîtes ne doit pas se permettre d'avoir de recruteur, quoique cependant il soit si doux de recruter des amis des hommes. […] La Vérité est immuable autant qu'elle est sainte, c'est pourquoi mes C[hers] F[rères] cette planche ci vous la représentera toujours telle qu'elle est.

J'ai la faveur d'être votre affectionné F[rère] »[3]

Jean Ducot est ainsi proposé par l'intermédiaire de Douaysse, une de ses relations personnelles, à l'initiation au sein de la loge de la *Vraie Anglaise*, au sein de laquelle il

[1] La réception est rapide après l'arrivée de cet individu à Bordeaux, cela peut être une réception comme visiteur, une affiliation ou bien il connaît des frères présents qui se proposent comme intermédiaires.

[2] Nous n'avons de traces d'un frère Merzeau au sein de la *Française d'Aquitaine* ou dans une loge bordelaise.

[3] GODF AR 113-2°339 f°3-4, non daté, probablement de l'année 1790.

s'intègre durablement. Toutefois, par ses réseaux amicaux et professionnels, son nom aurait pu être proposé au sein de la loge de la *Française d'Aquitaine,* ce qui place Ducot dans une situation équivoque, ne pouvant être reçu que dans une seule loge. L'entregent personnel provoque des embarras pour les acteurs de ce réseau protéiforme.

3-Des relations élargies: l'intérêt de l'adhésion maçonnique

Les relations fraternelles qui s'affirment entre les frères d'une même loge et au-delà à tous les frères répartis sur le globe, dépassent la seule sphère maçonnique et touchent l'environnement personnel des frères.
Leurs familles et les événements quotidiens des frères sont pris en considération par les loges, célébrés avec eux ou un soutien est apporté quand il est nécessaire. Un frère n'est jamais isolé, et cette intégration s'étend à sa famille. Mariage, naissance, décès ou maladie sont autant d'événements où les loges maçonniques marquent leur sensibilité.

Les occasions heureuses des épousailles ou d'une naissance qui interviennent dans la vie des frères ouvrent la loge aux « louves » et « louveteaux » ainsi que sont appelés les épouses et enfants des francs-maçons. Lors d'un mariage, la loge délibère afin d'envoyer une députation de plusieurs frères pour faire le compliment de cette cérémonie et partager le bonheur de ce frère[1]. La jeune épouse est aussi concernée par ces députations: elle reçoit les compliments des frères et quelques cadeaux. Ainsi la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* à l'occasion de l'alliance matrimoniale du frère Antoine Audry en janvier 1789 offre à la nouvelle épouse « une paire de gants en soie garni de franges or et un nœud d'un ruban blanc ainsi qu'un bouquet de fleurs naturelles et un éventail »[2]. Ces cadeaux, qui sont des présents accoutumés offerts aux épouses des frères nouvellement mariés, s'élèvent à la somme de 48 livres, mettant en évidence la porosité des liens qui animent les membres.
Ces dépenses ne sont pas celles de toutes les loges, toutefois un bouquet ou une paire de gants sont régulièrement proposés comme présents aux jeunes épouses de frères.

[1] Ainsi l'*Anglaise* lors du mariage de son frère Hyacinthe Ancèze en janvier 1788 , de Lissé en novembre 1788 ; GODF AR 113-2-101 f°127v°, GODF AR 113-2-101 f°80v°.
[2] GODF AR 113-2-840 f°16 v°, *Étoile Flamboyante aux Trois Lys*, le 3 janvier 1789.

D'ailleurs, la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* s'engage davantage auprès de son frère Audry. Celui-ci sollicite sa loge afin d'emprunter pour la cérémonie des fauteuils et un poêle, le mariage se tenant dans les froideurs du mois de janvier. La loge répond favorablement à cette requête. On ne connaît pas la profession du frère Antoine Audry, toutefois, par cette demande et le profil de recrutement plus ouvert de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*, on peut supposer que ses ressources financières sont limitées, et le support de sa loge n'est pas financier mais matériel, ce qui avantage les besoins immédiats du requérant. Les loges œuvrent activement à soutenir leurs membres, dans une démarche sensible et fraternelle. La bienfaisance dont elles font preuve s'étend à de nombreux aspects.

L'arrivée au monde de nouveaux louveteaux est un moment où la loge affirme son amitié et ses sentiments fraternels, vis-à-vis des nouveaux parents. Lors des délibérations du 5 mai 1788, les membres de la *Française* proposent d'envoyer une députation à leur frère Bernard Darrieux dont l'épouse Marguerite vient d'accoucher d'une fille[1]. Trois députés sont alors missionnées pour adresser leurs compliments au nom de la loge. Bernard Darrieux, notaire installé place du Palais depuis 1780 a épousé Marguerite Puygealon dans l'église de la paroisse de Sainte-Eulalie cette même année. C'est aussi en juin 1780 que Darrieux est initié au sein de la *Française*. Son initiation à l'âge de 26 ans, l'année de son installation professionnelle, semble marquer une démarche volontaire de s'intégrer au sein des espaces de sociabilité locaux et ancrer ses pratiques dans des réseaux multiples.

L'*Anglaise* met en œuvre les mêmes pratiques de solidarité familiale lorsque la loge propose de députer des frères afin de complimenter leur vénérable Benoit Chicou Saint-Bris pour « l'augmentation de [sa] famille »[2] en mars 1788. Né en 1725, capitaine de navire et négociant, Chicou Saint-Bris est initié au sein de l'*Anglaise* en 1755 et il est élu vénérable de la loge chaque année depuis 1781. Son âge et la formulation des compliments laissent supposer qu'il s'agit de la naissance d'une nouvelle génération, un petit-enfant, pour lequel le vénérable reçoit les compliments de sa loge. Les nouvelles personnelles circulent à travers les membres des loges qui profitent de ces événements heureux pour prendre part aux réjouissances. La maçonnerie, secrète, n'en reste pas

[1] GODF AR 113-2-447 f°15 v°.
[2] GODF AR 113-2-101 f°144, le 27 mars 1788.

moins prégnante dans les événements du quotidien de ses membres en témoignant son intérêt devant le bonheur particulier de chacun de ses membres.

Cette présence se remarque également lors de moments plus affligeants, comme les maladies qui frappent les frères ou le décès d'un frère ou d'un membre de son entourage. Des condoléances sont présentées de la part des loges à l'occasion de la mort d'un familier d'un frère ou lors du décès d'un frère même. Ainsi le frère Mandavit, premier surveillant de l'*Anglaise,* reçoit une députation lors de la disparition de son père en octobre 1788[1].

L'appartenance maçonnique est régulièrement une affaire de famille, les liens familiaux sont des vecteurs de l'initiation maçonnique. La loge de la *Française d'Aquitaine* compte parmi ses membres plusieurs représentants d'une même famille dont les initiations sont consécutives comme les Darvoy, forte de cinq représentants parmi les quarante-sept membres qui scandent l'atelier à la fin du siècle. Il semble que le plus ancien initié soit un des fils, Jean-Pierre, initié en 1777 à l'âge de 21 ans, sans doute au sein de la loge de la *Française*. Lors de la scission de la *Française* en 1781 il s'inscrit dans les colonnes de la *Française d'Aquitaine* où il retrouve son père Pierre-François-Hercule ainsi que son frère Antoine qui sont initiés successivement en 1779 et 1780. Leur présence au sein de la loge *Française d'Aquitaine* facilite l'initiation précoce d'un dernier membre de la fratrie en 1781, Jean-Pierre-Hercule minor à l'âge de 16 ans. Ces derniers comptent également parmi leurs frères en loge des membres de leur réseau familial, ainsi que nous pouvons le voir lorsque Jean-Pierre Darvoy fils informe la loge le 2 décembre 1787 du décès « d'un beau-frère qui était un ancien membre de cet atelier »[2]. Darvoy père s'absente pour assister aux funérailles, tandis que la loge délibère de présenter des condoléances à la famille à la suite de ce décès.

Lorsqu'il s'agit du décès d'un frère, la loge envoie des condoléances aux membres de sa famille et elle s'investit en considération des sentiments fraternels qui existent envers son frère disparu. La loge prend soin de la famille profane du défunt, œuvrant comme une institution de charité et de soutien, dans la lignée des confréries. Lors du décès du frère Pierre Alain en avril 1788, un des premiers soins de l'*Anglaise* est de

[1] GODF AR 113-2-102 f°14, le 30 octobre 1788. Le frère Alain Loche a reçu une même députation de la part de l'*Anglaise* en mars 1787 à la suite du décès de son fils.

[2] BNB Minsk 091/86, le 2 décembre 1787, *Française d'Aquitaine*. L'identité du beau-frère de Darvoy reste inconnue, mais cette précision montre la pluralité des liens qui peuvent exister au sein des loges maçonniques.

prendre des renseignements sur les conditions morales et financières dans lesquelles son épouse et sa famille sont à la suite de sa disparition. Cela peut amener la loge à proposer une aide pécuniaire à la famille touchée par le décès du père, cette pratique étant régulièrement exercée par les loges maçonniques[1] selon les principes de bienveillance et de charité qu'elles appliquent. Les frères se rendent par la suite à la cérémonie funèbre, portant des gants blancs pour signifier leur cohésion, et financent pour les frères catholiques des messes souvenirs pour le repos de l'âme du défunt.

Cet esprit de bienveillance anime les loges lorsqu'un de ses membres est malade. L'obligation de présence est excusée en cas de maladie du frère et la loge poursuit son intérêt auprès de ce frère isolé du temple du fait de sa maladie. La loge de l'*Alliance* dans ses statuts de 1779 inscrit dans son article 10 cette considération : « Lorsqu'un frère devenait malade, chaque frère le visitera à son tour pendant tout le temps de sa maladie, même ils le veilleront si le cas l'exigeait en se relevant alternativement »[2]. L'appartenance maçonnique doit être tenue secrète, toutefois aucun frère ne doit rester isolé la franc-maçonnerie s'affirmant comme une société harmonieuse et fraternelle. Ce risque de l'isolement et de l'éloignement est prégnant dans les considérations des loges. Afin d'éviter des difficultés à un de ses frères, Dumond, initié depuis cinq ans, l'A*nglaise* propose en 1750 de mettre en place un système de déplacement adapté à ce frère malade. Considérant son état de santé et son éloignement, les membres de l'*Anglaise* commande une chaise et des porteurs pour faciliter les déplacements du frère Dumond jusqu'à la loge où ce dernier peut retrouver une société d'entraide. Les frais engagés sont alors pris en charge par la loge qui manifeste ainsi son assistance auprès d'un frère dans le besoin, non pas matériel mais humain[3].

Les événements du quotidien profane qui scandent la vie des frères sont des occasions pour les loges de marquer leur considération pour le bonheur particulier des frères, en plus du bonheur commun. Assistance, bienveillance, célébration permettent aux frères de connaître le bonheur d'être inclus dans une société fraternelle.

---

[1] Le cas de la prise en charge de l'enterrement du frère Laurent Simonetti par sa loge est développé par la suite.
[2] GODF AR 113-2°681 f°27 v°.
[3] BNB Minsk 091/85, le 21 avril 1750.

III-Liens professionnels

Membres des élites, acteurs majeurs des dynamiques du siècle, les hommes initiés à la franc-maçonnerie utilisent leur appartenance commune à la société initiatique dans le prolongement de leur activité professionnelle. Ces liens multiples apparaissent au gré des relations entretenues entre les membres, tout à la fois précurseurs, médiateurs et successeurs des liens professionnels qu'ils complètent.

1-L'ouverture du temple : l'approfondissement des relations ?

L'élaboration d'une cartographie des réseaux maçonniques reste difficile, l'appréhension des réseaux professionnels, familiaux et personnels, confessionnels ou de clientèle reste souvent incertaine.
Ceux qui proposent les nouveaux initiés au sein de l'atelier dévoilent un faisceau de liens qui unissent les deux individus : liens maçonniques mais au-delà peuvent parfois se distinguer des attaches familiales, des relations professionnelles ou communautaires voir des amitiés personnelles. Cette proximité multiple se révèle de manière plus prégnante lorsque les livres d'architecture annoncent que les vérifications à effectuer au préalable pour tout profane proposé sont inutiles car « de nombreux frères le connaissent ». La vie profane des frères résonne ici dans l'enceinte du temple : les relations entretenues dans la société sont vecteurs de facilité dans la loge même.

C'est ainsi que lorsque le frère Ganucheau propose à l'*Anglaise* le profane Jean Bertin négociant comme lui, le « vénérable ayant recueilli les voies et ayant demandé à tous les frères si ce profane leur était connu, la plupart en ont dit tous le bien possible » et se prononcent par un ballot favorable qui entraine l'initiation rapide de ce nouveau frère[1]. Parmi les trente frères alors présents dans l'atelier, plus de la moitié d'entre eux appartiennent au monde de la mer dont sept se présentent comme des négociants, la proximité professionnelle et sans doute géographique appuie la proposition d'introduire un nouvel initié que plusieurs d'entre eux fréquentent hors de la loge. La médiation

[1] GODF AR 113-2-101 f°47.

profane se met au service de la loge maçonnique et ouvre les réseaux d'insertion de ces frères. Lorsque la même année le frère Jussan propose le capitaine de navire Jean Guitet à la loge pour le recevoir comme apprenti, la réaction des frères présents relève de la même dynamique : « la vie et les mœurs [de ce profane] sont connues de plusieurs frères présents en loge, le vénérable propose de supprimer la formalité des commissaires »[1]. Les capitaines de navire sont nombreux dans l'enceinte du temple, cette proximité professionnelle oriente le choix du profane et active des mécanismes de familiarité qui appuient la décision des frères de valider le scrutin qui suit la proposition faite par Jussan.

La proximité professionnelle n'est pas le seul entregent utile lors de l'adhésion maçonnique pour les nouveaux frères : le négociant Sarrail profite de cette médiation professionnelle lors de son insertion dans la loge de l'*Anglaise* en 1787 mais il peut aussi s'appuyer sur une parentèle maçonnique[2] : il est connu de la plupart des frères présents mais en plus il est parent du frère Oré, membre de l'atelier depuis plus d'une décennie.

Les livres d'architecture sont riches de ces cas où les relations qui se tissent entre les frères sont multiples et s'entrecroisent[3] : lien professionnel, proximité familiale, fréquentation d'un même espace géographique, le nouveau frère est déjà en présence de membres connus lorsqu'il entre dans le temple de la fraternité maçonnique, « l'entre-soi » est une réalité accrue. Cette proximité n'est cependant pas systématiquement celle de l'exercice professionnel commun, lorsque le vénérable Chicou Saint-Bris qui est capitaine de navire propose l'entrée dans la loge au profane Saint Guirand, procureur au Parlement, les enquêtes préliminaires ne sont pas nécessaires du fait que plusieurs frères le connaissent parfaitement. La profession du nouvel initié n'est pas celle de la majorité des frères présents, néanmoins ces derniers fréquentent les mêmes espaces sociables de la ville et se rencontrent régulièrement, autorisant la loge à se passer des vérifications d'usage. Les liens s'enchevêtrent à l'échelle de l'orient et unissent les frères dans une large communauté.

[1] GODF AR 113-2-101 f°64.
[2] GODF AR 113-2-101 f°109.
[3] Le frère Acquart propose le profane Fornerod, Chicou Saint-Bris annonce Saint Guirans.

2-L'étude du notaire : un observatoire des liens multiples

Les hommes de la société d'Ancien Régime se rendent chez le notaire pour faire établir des actes de la vie quotidienne ou des actes plus épisodiques, ainsi mariage, contrat, testament, pouvoir, contrôle des activités professionnelles, contrat d'apprentissage, etc. Le notaire tient une place essentielle dans la vie quotidienne des hommes mais aussi dans leur vie professionnelle, les minutes notariales concentrent un aspect de la vie de ces hommes du XVIIIe siècle. Membres des professions libérales, fréquentant un public largement réparti sur le spectre socio-économique, du noble à l'artisan sans oublier le capitaine de navire ou le négociant, les notaires sont présents également dans les loges maçonniques.
Ils sont touchés par le phénomène maçonnique : ce sont seize notaires qui se comptent parmi les francs-maçons bordelais dont un notaire à Pauillac et un bordelais Jean Gabriel Lépine qui s'est installé à Saint-Domingue dans l'orient de Jérémie.

Le choix de l'échantillonnage des archives notariales est dicté par la double appartenance professionnelle est maçonnique. L'année est choisie selon la date de l'adhésion à la maçonnerie du notaire, il s'agit de voir si des changements dans la clientèle s'effectuent du fait de cette entrée dans la franc-maçonnerie, même si la nécessaire confiance entre le notaire et son client dépasse ce lien maçonnique qui ne peut suffire ou bien si l'appartenance commune renforce des liens déjà existants ; les francs-maçons sont-ils plus nombreux dans la clientèle après l'initiation d'un notaire, sont-ils membres de la même loge ou n'est-ce pas un critère requis ? Par l'étude d'un notaire bordelais maçon nous pouvons tenter de poser des pistes de réflexion sur ces questions à la croisée du monde professionnel et du temple maçonnique.

Parmi ces notaires, Michel Barberet[1] qui entre en exercice en 1752 et s'installe dans la paroisse Saint-Rémy à proximité de la Bourse permet de percevoir les liens qui

[1] Vion C., « Dans l'intimité d'une étude notariale bordelaise, la mesure de la culture chez maître Barberet au XVIIIe siècle », *Revue Historique de Bordeaux et de la Gironde*, n°6, 2005, p. 51-66. Caroline Vion donne la date d'une initiation en 1752, que nous n'avons pas relevé ni Johel Coutura et qui fausse les perspectives de réflexion engagées par l'auteure. De même, cette dernière relève le nom de Raymond Vignes comme franc-maçon en 1762 par la signature dite maçonnique de ce dernier, nous n'en avons toutefois pas retrouvé traces dans les tableaux des loges bordelaises. L'acte de ce Raymond Vignes date de plus de 20 ans avant l'initiation de Michel Barberet à la Franc-maçonnerie.

peuvent exister entre l'étude notariale et la loge, liens qui ne doivent cependant pas être exagérés. L'étude de sa pratique professionnelle à travers un échantillon permet d'appréhender la réalité de ce croisement entre monde civil, activités professionnelles et union fraternelle maçonnique.

Est-ce que par son appartenance maçonnique Michel Barberet touche une clientèle largement ouverte sur le commerce à l'image de la loge à laquelle il appartient, l'*Amitié*, ou bien son initiation maçonnique est-elle initiée par sa clientèle et la fidélisation des noms de commerce et du monde de la mer ? Pour considérer ces questions, nous avons choisi de nous pencher sur l'étude des registres de Michel Barberet consacrées aux deux années de 1780 et 1783, c'est-à-dire avant son initiation au sein de la loge de l'*Amitié* qui a vraisemblablement lieu en 1781-1782 ; puis l'année qui suit celle-ci afin de percevoir des pistes quant à la construction des réseaux maçonniques et professionnels.

Entré en exercice depuis plus de trente ans avant son initiation, Michel Barberet s'est construit une clientèle fidèle. Parmi cette dernière se constate une faible part de la noblesse : moins de 3% des actes sont réalisés pour un client noble, et la moitié de ces actes concernent les activités professionnelles dans le négoce, les armes ou les fonctions de la robe. La bourgeoisie correspond à 15% de la clientèle, liée au commerce, au monde judiciaire ou à l'artisanat. Ce sont donc plus de 82% des clients qui sont donc ni nobles ni bourgeois[1]. Le profil professionnel est donc assez typé même s'il n'est pas unique. L'emprise géographique de l'étude est essentiellement concentrée à l'échelle locale, puisque 71% de la clientèle est bordelaise tandis que les autres clients viennent majoritairement des paroisses rurales voisines et du Sud-Ouest, ainsi que quelques colons qui règlent leurs affaires dans cette étude urbaine. La vision générale de la clientèle de l'étude Barberet montre qu'un quart de la clientèle est lié au monde de la mer. Ce profil correspond à l'espace portuaire bordelais mais aussi à l'orientation professionnelle de la loge de l'*Amitié* au sein de laquelle il s'insère.

Les relevés des clients en 1780 et 1783 et surtout les actes passés par des francs-maçons bordelais dans cette étude à ces dates montrent un profil différent. En 1780 et 1783 nous avons relevés 87 actes passés devant le notaire Michel Barberet dont l'un des acteurs au moins est maçon dans une loge bordelaise : 55 actes en 1780 et 32 actes en 1783. La diminution des actes passés par un franc-maçon en 1783 est inverse de la progression de

[1] Ces chiffres sont issus de l'étude menée par Caroline Vion sur les Barberet, année charnière de 1772, après vingt ans d'exercice et avant l'initiation du notaire.

l'activité de l'étude Barberet à cette époque puisqu'en 1780 Barberet passe 370 actes tandis qu'en 1783 ce sont 601 actes qui sont signés dans l'étude.

La plupart des actes passés par ces francs-maçons concernent des procurations, notamment en cas d'absence pour cas de déplacements professionnels, des protestations afin de noter des contestations de cargaisons de navire ou d'organisation des expéditions ou encore des sommations de paiement. Les activités du négoce et de la mer concernent plus de 90% des actes signés par des francs-maçons lors de ces deux années étudiées, ce qui distingue le profil des francs-maçons de celui de la clientèle générale de l'étude[1]. La diminution perçue en 1783 des actes mêlant des francs-maçons peut être associée à la reprise progressive du commerce bordelais au sortir de la guerre, puisque la majorité de ces actes sont liés aux activités commerciales et maritimes[2].

Parmi les francs-maçons qui passent devant le notaire Barberet ce sont des négociants, armateurs, courtiers, capitaines de navire, quelques avocats ou greffiers et deux habitants des îles des Antilles qui sont une place privilégiée du commerce bordelais. De grands noms du commerce bordelais se retrouvent en tant que clients de Michel Barberet au cours de ces deux années : Simon Jauge, la maison Lienau, Bonnaffé ou la maison Schröder et Schyler. Ce sont quarante-et-un francs-maçons que l'on retrouve dans l'étude Barberet en 1780 et 1783 dont trente-trois sont membres de la loge de l'*Amitié*[3]. Devant ce constat où le nombre de francs-maçons issus des rangs de l'*Amitié* dominent parmi les clients maçons de Barberet la question de savoir si l'adhésion maçonnique du notaire a pu avoir une incidence sur sa clientèle est pertinente, Michel Barberet étant initié à l'*Amitié* entre les années 1781 et 1782 tandis que le nombre d'acte est inférieur en 1783 qu'en 1780. Ainsi le dépouillement permet de constater que la grande majorité des francs-maçons clients de l'étude de Barberet le sont déjà avant l'initiation du notaire au sein de l'*Amitié* en 1782. Le lübeckois Weltner, membre de l'*Amitié* depuis 1767 passe des actes auprès de Barberet en 1780, de même que Élie Texier membre de l'*Amitié* depuis 1776. Les deux membres fondateurs de la maison germanique Schröder et Schyler tous deux initiés la même année au sein de l'*Amitié* en 1770 engagent des actes tant en

[1] Caroline Vion relève 456 types d'actes différents sur la période 1752-1799, où procurations et protestations en sont la majorité.

[2] De plus, parmi les 87 actes passés par des francs-maçons sur ces deux années, sept sont des abandons, déclarés après la prise des navires par les anglais.

[3] Parmi les 41 francs-maçons, 33 sont membres de l'*Amitié*, trois de la *Française*, tandis que l'*Anglaise* et l'Étoile *Flamboyante* comptent chacune deux frères parmi les clients de Barberet, l'*Harmonie* un frère.

1780 qu'en 1783 auprès de Barberet, tout comme les cinq membres francs-maçons de la maison de commerce Lienau. La clientèle maçonnique négociante de Barberet est cosmopolite, les maisons germaniques de Weltner, de Schröder et Schyler ou de César Auguste Koch[1] côtoient l'Irlandais David Bonfield ou le suisse Jean Conrad Schalch, à l'image du cosmopolitisme de la loge de l'*Amitié*. Au-delà des rangs de l'*Amitié*, le fait que Chicou Saint-Bris vénérable de la loge de l'*Anglaise* passe un acte auprès de Barberet seulement en 1783 est peut-être plus significatif. L'entregent maçonnique et professionnel peut influer sur le choix du notaire pour la signature de ces actes. Dans son étude Caroline Vion mentionne comme critère les signatures maçonniques formées par les trois points ou traits mais elles sont à nuancer, celles-ci ne signifient pas systématiquement une appartenance maçonnique mais peuvent aussi faire référence à une piété religieuse. Inversement certains maçons présents comme clients ne signent pas maçonniquement les actes passés comme Schlach fidèle de l'étude depuis plusieurs années. Le test de la signature comme référence a depuis longtemps donné lieu à des débats[2] et on peut l'appliquer aux signes maçonniques qui ne signifient pas systématiquement une appartenance.

Les actes concernés étant essentiellement des protestations qui touchent des négociants francs-maçons de l'*Amitié*. Dès lors, le constat à travers l'étude de la clientèle maçonnique de Barberet avant et après son initiation semble indiquer qu'il n'y a pas de nouvelle clientèle ou d'accroissement de cette dernière du fait de l'initiation maçonnique du notaire, les francs-maçons étant déjà clients avant celle-ci. Mais a contrario, cela pourrait laisser supposer que les clients maçons ont pu influencer sur la décision d'une initiation maçonnique et sur le choix de la loge : la loge de l'*Amitié* étant davantage considérée comme une loge au recrutement négociant typé plutôt qu'orientée vers le monde de la loi comme peut l'être la *Française*[3]. La majorité des maçons de l'étude

---

[1] La maison Weltner dynamisée par Jean-Nicolas et son neveu Meinhard-Christophe originaires de Lubeck est spécialisée dans l'armement et sont commissionnaires ; la maison Schröder et Schyller est issue de la maison mère fondée à Hambourg en 1738, seul Antoine Joaquim Schröder est initié le 10 mai 1770 au sein de l'*Amitié* ; César Auguste Koch, venu du Brunswick est initié le 12 mars 1772 dans la loge de l'*Amitié*, il s'associe à Muller pour fonder une maison de commerce installée aux Chartrons.

[2] Guy Astoul a souligné dans sa thèse que si les protestants pouvaient avoir des réticences à signer les registres de catholicité ils savaient parfaitement le faire pour des actes notariés. Astoul G, *Les notables et la culture du peuple en Haute-Guyenne du début du XVIIe siècle à la fin du XVIIIe*, Thèse dactyl., Université de Limoges, 1994.

[3] La *Française* compte sur son tableau de 1760 un frère du nom de Barberet, est-ce Michel Barberet, initié à l'âge de 35 ans, aucunes informations complémentaires ne permet de tirer de conclusions certaines.

Barberet appartenant à l'*Amitié*, cela a pu orienter le choix de cet impétrant et faciliter les enquêtes de bonnes mœurs menées par la loge avant d'accepter le nouveau récipiendaire.

Le contrat de mariage signé par le maçon Jean-Charles Brunaud auprès de Barberet le 22 janvier 1780, avant l'initiation du notaire, montre que l'appartenance maçonnique n'est pas rapportée puisque le mariage reste avant tout une affaire de famille. Négociant et ancien consul, Brunaud épouse la fille de l'ancien consul Jacques Raby sous les regards de six témoins qui tous appartiennent aux familles des mariés. Parmi ces six témoins, quelques francs-maçons sont présents : ainsi Jean Brunaud frère ainé du marié qui appartient à la loge de l'*Amitié* depuis 1779 ou encore l'oncle de la mariée Delmestre initié la même année. Ces liens maçonniques ne doivent toutefois pas être exagérés devant l'intimité de l'acte du contrat de mariage[1] qui est une affaire de famille.

Le contrat de mariage établi entre Marc Bonnaffé et Dominique Draveman fille du négociant George Draveman installé rue Richelieu le 2 mai 1780 démontre lui aussi la place de la parentèle dans ces affaires. L'éclat de cette alliance, les sommes engagées se voient dans le prestige des témoins et leur nombre, à hauteur de 34 témoins membres des deux familles[2].

C'est toutefois à l'occasion d'un acte de mariage, affaire privée donc, que se distingue l'influence de la loge maçonnique de l'*Amitié* à laquelle appartient Barberet : l'acte passé en 1784 entre la fille du concierge de la loge de l'*Amitié* du nom de Marie Dubois et le futur du nom de Pierre Perrens, acte signé le 31 mars 1784[3]. Le lien maçonnique est ici l'initiateur du choix du notaire du fait des connexions qui existent entre la future et la loge de l'*Amitié*. L'acte est ainsi rédigé :

> « Par devant les conseillers du roi notaires de Bordeaux ont comparu Pierre Perrens garçon tonnelier demeurant grande rue paroisse Saint-Seurin de cette ville, fils légitime de Bertrand Perrens tonnelier et de Jeanne Guiraut demeurant même rue et paroisse, procédant comme

---

Toutefois, une première initiation en 1760 puis une nouvelle, 22 ans plus tard, laisse à penser qu'il ne s'agit pas de la même personne, la loge ayant déjà une stabilité assurée.

[1] Par ce contrat, l'épouse apporte une dot de 80 000 livres, tandis que l'époux fait état d'une pension de 2 000 livres annuelles accordées par ses parents. ADG 3 E 20593.

[2] ADG 3 E 20593, La somme de 250 000 livres, reconnue pour l'actif du futur époux, tandis que la fiancée apporte la dot de 30 000 livres.

[3] ADG 3 E 20601, le 31 mars 1784.

majeur, du consentement de son père et de sa mère ci-présents et du conseil de Pierre Guiot et Arnaud Bieau ses amis,

Et d'une part Marie Dubos, fille légitime du défunt Léonard Dubois, jardinier et de Marie Taudin, demeurant toutes deux rue Dufau près de la place Feger dans la maison de la loge de l'*Amitié* paroisse Saint Rémy de cette ville, procédant du consentement de sa mère ici présente, du conseil de Jean Dubois son frère et de Marie Latet son amie,

Mariage proposé entre les dits Pierre Perrens et Marie Dubois qui sera célébré à la première réquisition l'un de l'autre, en face de l'Église catholique apostolique romaine

La mère Taudin de la future a constitué en dot un lit garni évalué à 120 livres […]

La future épouse s'est constitué la dot de 330 livres y compris trente livres pour fournir au repas de ses noces le tout provenant des bienfaits et humanités de la loge de l'A*mitié* des francs-maçons de cette ville aux Chartrons,

Les futurs époux seront associés par moitié aux acquêts qu'ils feront pendant leur mariage […] ».

Les signatures des parents et témoins, qui par leurs qualités n'appartiennent pas la franc-maçonnerie, montrent que la loge en cela n'est représentée que par le notaire Michel Barberet lui-même. C'est dans cette perspective que se comprend la note portée dans les comptes de l'atelier qui signale qu'il a été « payé à la nommé Marie Dubois fille de feu notre ancien concierge Dubois pour la dot que la loge a délibéré lui donné pour son mariage avec le nommé Pierre Perrens tonnelier dont contrat est passé devant le frère Barberet notaire »[1]. L'entregent maçonnique s'affirme lors de cet acte particulier qui touche au plus près de la loge.

Le même travail de dépouillement est effectué pour l'étude de Joseph Guy notaire royal installé en 1772 aux Chartrons et franc-maçon au sein de la loge de l'*Amitié* depuis 1782. Le profil de la clientèle de Guy est davantage orienté vers le monde maritime, appuyé par la localisation de l'étude au sein du quartier des Chartrons, quartier négociant

[1] GODF AR 113-2-93 f°9 v°.

où sont également présentes de fortes colonies étrangères. C'est aussi dans ce quartier que la loge de l'*Amitié* à laquelle le notaire Guy appartient est installée.

Le choix a également été fait de dépouiller les années 1780 et 1783, c'est-à-dire avant l'initiation du notaire Guy et l'année suivant cette initiation. Sur les deux années, ce sont 76 actes qui concernent pour l'une des parties au moins un franc-maçon bordelais : 33 actes sont passés en 1780, nombre qui augmente puisqu'en 1783 ce sont 43 actes recensés où un franc-maçon en est un des acteurs. En cela l'étude de Joseph Guy se distingue de celle de Barberet qui accusait lui un déclin de sa clientèle maçonnique pour l'année 1783. Cette progression se vérifie par l'étude même de la clientèle maçonnique de Guy qui est unanimement liée au monde du négoce et de la mer installée dans le quartier des Chartrons.

Les types d'actes passés par la clientèle maçonnique renforcent la typologie négociante. Ce sont 15 procurations qui sont passées devant Joseph Guy et 48 actes immédiatement liés à une activité de commerce, deux abandons du fait d'une prise du navire par les forces navales anglaises, neuf attestations de chargement à destination de l'Europe du Nord jusque Saint-Pétersbourg ou encore dix sommations de paiement ou vingt protestations. La proximité de l'étude avec les berges des Chartrons où mouillent de nombreux navires et où se trouvent de nombreux comptoirs négociants ne doit pas être anodin. Toutefois, au-delà de la proximité géographique le profil de la clientèle maçonnique et négociante de Guy laisse apparaître des traits qui ne se remarquent pas parmi la clientèle de Barberet sur les mêmes périodes. Ainsi, si Guy a dans sa clientèle des francs-maçons venus de la loge de l'*Amitié* avant son initiation en 1782 comme le lübeckois Weltner ou du danois Jean George Emmerth membre de l'*Amitié* depuis 1774, ces derniers ne sont plus parmi ses clients en 1783. Cela est d'autant plus intéressant que Weltner passe des actes chez Barberet en 1783 laissant à penser à un changement d'étude notariale de sa part.

Ce type de profil est absent de la clientèle maçonnique de Michel Barberet, néanmoins chez ce dernier comme chez Guy nous retrouvons des francs-maçons comme clients avant comme après l'initiation du notaire dans la loge. Entre 1780 et 1783, plusieurs maçons négociants tous membres de l'*Amitié* passent devant le notaire Guy : c'est le cas de Brauer installé à Bordeaux comme représentant de la maison Brauer, Doscher et Ruette des Pays-Bas autrichiens, Luetkens ou encore le capitaine de navire Jacques Tabois, témoignant d'une fidélité auprès du notaire Guy.

Chez ce dernier, l'étude de sa clientèle maçonnique en 1783 indique une évolution qui ne se remarque pas chez Barberet. L'évolution est quantitative : le nombre d'acte étant plus élevé, mais c'est plus particulièrement le nombre de nouveaux clients initiés qu'il faut remarquer. Sept maçons s'inscrivent dans la clientèle de l'étude notariale de Guy après l'initiation de celui-ci en 1782, et pour six d'entre eux, il s'agit de frères de loges. Si le négociant britannique Jean Galway est membre de la loge *Anglaise*, les négociants Beyerman, Harmensen, Byrne ou le consul de Prusse Jean George Streckeisen[1] sont membres de l'*Amitié* depuis plusieurs années. Dès lors, se pose la question de savoir si cette augmentation de la clientèle maçonnique de Joseph Guy est à lier à son initiation maçonnique. L'entregent maçonnique est-il efficace pour soutenir la progression des affaires professionnelles des frères, l'initiation de Guy reflète-t-elle une stratégie professionnelle afin d'ouvrir sa clientèle ? Si le constat démontre clairement une augmentation de sa clientèle maçonnique après son initiation les motifs restent variés : une stratégie volontaire, un attrait pour les négociants francs-maçons qui trouvent dans un frère de loge une garantie et un recours plus aisé, une fidélisation de la clientèle.

Deux cas différents de notaires bordelais initiés dans les loges locales, ces deux études différentes laissent percevoir des liens protéiformes aux influences diverses.

3-L'espace portuaire bordelais : un orient dynamisé par des réseaux pluriels ?

Les espaces de rencontres se croisent et s'organisent sur la scène bordelaise. Cette pluralité se distingue à travers différents exemples : ainsi le capitaine de navire qui transmet la correspondance d'une loge et qui est lui-même maçon ; le commissionnaire ou négociant étranger qui s'installe à Bordeaux et entre rapidement dans une loge et étend simultanément son espace de sociabilité et ses contacts. L'appartenance communautaire ou les liens de parenté qui peuvent influer sur le choix d'une loge. Les liens sont nombreux et prennent ainsi diverses formes, l'entrecroisement professionnel des négociants n'en est qu'une figure. Ces liens une fois identifiés, constituent une vision

[1] Jean Georges Streckeisen, originaire de Bâle est reçu dans la loge de l'*Amitié* un mois après la naissance de cette loge. Il est reçu le 14 juin 1746, tout juste arrivé sur la place bordelaise où il installe une maison de commerce fructueuse. Il est le consul de Prusse à plusieurs reprises, de 1751 à 1760, puis de 1778 à 1788.

partielle et partiale et soulèvent nombre d'interrogations face à leur exploitation et leur perception. Se pose la question de la formation de ces liens complémentaires, de leur activation, de leur opportunité, ou encore de leur antériorité ou réciprocité. Ces réseaux sont-ils le fruit d'une démarche volontaire et constituent-ils une ressource ou une stratégie pour le maçon ou au contraire ces derniers sont-ils inexploités pour les contemporains ? Existe-t-il des degrés dans la perception et l'activation de ces réseaux, tant maçonniques que négociants ; des variations peuvent-elles être sensibles du fait de l'appartenance commune à l'Art Royal mais appartenant à des loges différentes et parfois hostiles au sein de l'orient bordelais ?

Les négociants, à l'instar des capitaines de navire, par leur profession et les liens étendus jouent un rôle majeur dans l'expansion de la franc-maçonnerie, à l'image de la création de la première loge bordelaise. Ils prennent place également dans l'extension des filiations de ces loges bordelaises hors de l'orient, à travers le royaume de France ou sur les rivages atlantiques. Par leur mobilité, par les liens qu'ils entretiennent avec les places commerçantes, les négociants sont des acteurs majeurs des réseaux maçonniques[1]. Le maillage étendu des négociants permet de mettre en avant des liens protéiformes, où réseaux maçonniques et réseaux négociants se rencontrent, s'entrecroisent.

À travers les initiatives individuelles, des réseaux s'aperçoivent, mêlant caractéristiques familiales, religieuses, professionnelles et maçonniques. Sylvia Marzagalli distingue deux types de réseaux professionnels dans le monde du négoce, le réseau commercial qui « désigne la toile des échanges au sein d'un espace géographique, privilégiant une approche spatiale des échanges [et un] réseau marchand [qui se rapporte] à la nature et l'intensité des liens construits entre les individus qui le composent »[2]. Ces liens qui réunissent les marchands et négociants francs-maçons se rapprochent des réseaux marchands mais n'en exclut pas la dynamique spatiale des réseaux commerciaux. Les hommes sous-tendent ces espaces dynamisés par le commerce au siècle des Lumières. La dimension humaine et sociale des réseaux du commerce approfondissent notre compréhension des liens qui se tissent, de leur extension ou leur rétractation, des phénomènes implicites qui rapprochent les hommes du commerce. Le rôle de la

[1] Beaurepaire P.-Y., « Mobilité négociante et réseaux maçonniques en Méditerranée : une rencontre réussie » ; Beaurepaire P.-Y., *L'Europe des francs-maçons, op. cit.*

[2] Marzagalli S., « La mise en place d'un réseau commercial et marchand, Bordeaux et les États-Unis à la fin du XVIIIe siècle », Coulin D. (dir.), *Réseaux marchands et réseaux de commerce, op. cit.*, p. 88-89.

maçonnerie comme espace sociable et de rencontres n'est pas à oublier dans une étude des réseaux du commerce au XVIIIe siècle. Les propos formulés par les membres de la maison Lienau dont les membres sont initiés lors de l'appel contre la sentence prononcée par la cour de justice des traites de Guyenne le 5 septembre 1769[1] laisse deviner des points de rapprochement. Après le refus d'avoir laissé peser et vérifie rune partie de la cargaison de café les Lienau déclarent mettre en avant « que des raisons pour des négociants toujours purs, toujours attachés aux lois dont il respectent et chérissent les liens de s'élever contre cette accusation qui les blesse », discours qui reprend des principes de la maçonnerie. Mais il ne faut pas en exagérer l'influence, il prône des principes qui s'imposent dans leur vie professionnelle et maçonnique.

Les liens de commerce et la rencontre des espaces de la maçonnerie par l'intermédiaire professionnel sont une illustration de ces dynamiques complexes qui dessinent une cartographie réticulaire.

La sœur de Christophe Gernon, jacobite, épouse en 1757 un négociant immigré irlandais et jacobite, Jean Byrne[2]. Byrne et Gernon sont associé depuis huit ans, les relations sont durables entre les deux beaux-frères et se poursuivent après le décès de Marie Gernon en 1769. Tous deux sont affiliés à la loge de l'*Amitié*. La maison de commerce, si elle pratique des armements coloniaux, se tourne essentiellement dans le commerce avec l'Irlande.

L'allemand Jean-Jacques de Bethmann, assoit sa fortune sur la scène bordelaise. Il s'appuie sur des réseaux de soutien, notamment la banque familiale tenue par ses frères à Francfort, et l'alliance avec des familles protestantes déjà solidement établies à Bordeaux, issues des milieux français, germaniques ou anglo-irlandais. Jean-Jacques Bethmann épouse Elisabeth Desclaux en 1745 et s'associe par la suite avec Imbert. En 1762, Bethmann s'associe avec George Daniel Meynicken, son ancien commis pour les affaires européennes de sa maison de commerce[3]. Bethmann est chevalier d'Empire, consul pour Sa Majesté Impériale Marie-Thérèse en 1769. C'est lui accompagne le comte de Falkenstein, patronyme d'anonymat de Joseph II, lors de son passage à Bordeaux en 1776. Il construit son hôtel sur les fosses du Chapeau-Rouge, hôtel admiré par tous et

[1] BMB D 71614, Mémoire publié chez Labottière en 1770.
[2] Marzagalli S., « Une famille jacobite et son parcours dans le Bordeaux du XVIIIe siècle, les Gernon », *Hommages à Philippe Loupes, Pour une histoire de la spiritualité. Pratiques collectives et sensibilités individuelles en Europe*, Pessac, PUB, 2005, p. 245-256.
[3] Butel P., *Les dynasties bordelaises, op. cit*. p. 169.

relevé par les voyageurs. Sa proximité avec deux francs-maçons des premiers temps, Imbert fondateur de la loge de l'*Amitié* et Meynicken initié en 1748 à la même loge n'incite pas ce négociant d'une grande rigueur à rejoindre les rangs de la franc-maçonnerie.

Le réseau de commerce étudié par Hiroyasu Kimizuka autour de la maison de négoce de David et Cie[1] n'intègre pas la dimension sociale et la diversité des liens culturels qui peuvent exister au sein d'un réseau de commerce. La maison David et Cie est associée à Toucas de Coussoles, négociant marseillais spécialisé dans le commerce du vin. L'extension temporelle des lettres de correspondance traitée par K. Hiroyasu n'étant pas spécifiée, on ne peut être certain de la correspondance avec le franc-maçon négociant David inscrit sur les colonnes de l'*Amitié* à la fin de la décennie 1780. Néanmoins cette maison, par sa répartition géographique s'intègre dans les phénomènes bordelais : l'espace du royaume est majoritaire dans la distribution commerciale de la maison de négoce, mais n'en oublie pas les correspondants étrangers installés dans les ports des Provinces-Unies en premier, puis les places suisses, germaniques, ou espagnoles. Les liens avec les îles antillaises caractérisent ce réseau, Saint-Domingue ou la Martinique appartiennent à cette dilation du réseau commercial de la maison David et Cie.

Le frère Oré ayant frappé à la porte accompagné du frère Rainau visiteur et membre de la loge de *l'Amitié indissoluble* de l'orient de Léogane auprès de l'*Anglaise*.[2] Cette visite impose la loge de l'*Anglaise* qui s'affirme comme lieu de réception des visiteurs étrangers devant les loges concurrentes, comme l'*Amitié* ou la *Française*. Le frère Rainau, devient un intermédiaire pour lier des liens avec la loge domingeoise. Un aller-retour entre Bordeaux et les Antilles demande 6 mois en moyenne, le délai et les risques sont inhérents à ce trajet et rend aléatoire toute réussite de ce transport transatlantique. Ces délais, les évolutions du commerce et des prix, des offres et de la demande rendent nécessaire les informations du marché et la présence sur place de représentants, commissionnaires ou correspondants. Ces exigences du commerce participent aux déplacements des hommes entre les deux rives de l'Atlantique, le rôle des

[1] Kimikuza H., *Bordeaux et La Bretagne au XVIIIe siècle, Les routes du vin*, Rennes, PUR, 2015, p. 245-248.
[2] GODF AR 113-2-95 f°40 v°.

hommes du monde de la mer, négociants, officiers de navire et capitaines, dont certains francs-maçons font de leur double appartenance un avantage non négligeable.
Les visites entre frères permettent de créer des liens qui ne sont pas exclusivement économiques.

Le succès de la loge de l'*Amitié* repose sur son recrutement où se retrouvent les noms du grand commerce bordelais. Adhérer à cet atelier est une forme de reconnaissance pour des membres du négoce dont nombre d'entre eux sont originaires des contrées européennes, l'adhésion est la manifestation de leur intégration dans cette société d'accueil.
La maison de commerce Romberg et Bapst[1] démontre ces liens multiples entre relations de commerce et relations maçonniques. L'aventure commence par l'installation d'Henry Romberg d'origine allemande à Bordeaux en 1783. Missionné par son père Frédéric Romberg né en Westphalie et installé à Bruxelles depuis 1756, Henry s'appuie sur des liens avec la banque bruxelloise Walckiers et l'essor des trafics vers les Antilles après le traité de Versailles pour s'insérer dans le commerce colonial et l'armement de la traite. Le trafic colonial est interdit aux étrangers, cette interdiction fléchit à la fin du siècle devant l'engouement des échanges avec les Antilles au cours du siècle, la naturalisation des étrangers installés de longue date dans le royaume, et le relâchement des autorités dans l'application de ces dispositions restrictives. Dans la cité portuaire, il s'associe avec Georg Christoph Bapst également d'origine allemande et Bapst est membre de la communauté allemande installée à Bordeaux où il est arrivé depuis 1781.
Les deux associés, sous la raison sociale de Romberg Bapst et Cie s'orientent dans l'armement vers l'Afrique sur la côte de Guinée et la traité du Mozambique et dans le commerce colonial vers les Antilles où la maison de commerce se spécialise dans les produits coloniaux et privilégie Saint-Domingue autour de Saint-Marc où le café et l'indigo sont en plein essor[2].
Dans le sillage de l'adhésion massive du négoce bordelais dans la loge de l'*Amitié,* les deux associés s'y affilient en même temps et doublent leurs relations de commerce par un réseau maçonnique.

---

[1] L'adhésion maçonnique absente de l'étude de Françoise Thésée ; Thésée F., *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue, liaisons d'habitations, la maison Romberg, Bapst et Cie, 1783-1793*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1972.
[2] Thésée F., *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue, op. cit.,* p. 27.

Henry Romberg est initié à l'*Amitié* en février 1784 mais il ne fréquente le temple que quelques mois jusqu'à son décès en novembre 1784 à l'âge de 20 ans. Sa mort prématurée laisse son partenaire Georg Christoph Bapst seul gérant de la maison de négoce installé à Bordeaux. Alors qu'Henry Romberg entre très rapidement dans le milieu maçonnique quelques mois après son arrivée à Bordeaux, son partenaire Georg Christophe Bapst n'y adhère qu'en janvier 1784 alors qu'il est présent sur la place bordelaise depuis 1781. Il attend plus de deux ans avant d'entrer en loge à l'âge de 29 ans et après l'arrivée de Romberg. L'initiation de deux associés est distante de quelques jours, leur volonté de s'intégrer dans ce milieu maçonnique est volontaire et partagée. L'initiation quasiment simultanée des deux partenaires dans la loge du négoce n'est pas anodine, ils s'intègrent dans un espace réticulaire actif et manifestent les premiers succès de leur maison de commerce tout en recherchant de nouveaux appuis pour étendre leur activité. Un de leur partenaire bordelais, Jean Sénat, est lui aussi initié à la loge de l'*Amitié* en 1785 et ils louent ensemble une maison dans la ville. Sénat a rempli ses premières activités auprès de la maison Romberg de Gand, participant à des réseaux multiples familiaux, commerçants et maçonniques.

La maison Romberg et Bapst tient son comptoir et son domicile rue des carmélites, location à laquelle se rajoute le local tenu avec Jean Sénat place Dauphine ainsi que le chai loué sur la rive droite de la ville en amont de Bordeaux à la Souïs où sont entreposés vins et liqueurs destinés à être vendus à Saint-Domingue via le port Saint-Marc. En 1787, Bapst arme cinq navires pour Saint-Domingue en droiture vers les ports de Port-au-Prince et Saint-Marc, ces deux villes comptent quatre loges pour la première et une loge pour la seconde. L'activité commerciale de la maison Romberg et Bapst s'appuie sur des réseaux et des relations établis avec le monde colonial afin d'opérer au mieux les opérations de commerce.

Dans le quartier Saint-Marc dans l'ouest de l'île, la maison Romberg et Bapst a installé ses quartiers à l'angle de la Grande Rue et de la rue des Guêpes où des liens d'habitations sont noués avec la filiale Reynaud frères[1] toute proche de la loge la *Concorde* où les associés et capitaines de la maison pourraient se retrouver[2]. Au-delà des liens maçonniques des faisceaux de proximité peuvent se distinguer. La famille Reynaud est

[1] *Ibid*., p. 29.

[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 546, tableaux de 1776-1778 ; Les tableaux de la loge la *Concorde* de Saint-Marc sont antérieurs à l'activité de cette liaison de commerce on ne peut déterminer avec certitude l'appartenance à une loge locale des membres de cette maison commissionnaire de Saint-Marc.

originaire de Tarbes et s'installe à Bordeaux au tournant des décennies 1740-1750. Ce sont trois fils qui sont nés à Bordeaux dont les deux cadets s'installent à Saint-Domingue dès le début des années 1780 alors qu'ils sont âgés d'une vingtaine d'années. Venus de Bordeaux les liens sont facilités. De plus la maison Romberg et Bapst entretient des relations de correspondances avec les colons installés autour de Saint-Marc. Français Thésée relève plus de cinquante correspondants pérennes : si la composition socio-professionnelle de ces correspondants est étudiée, l'appartenance maçonnique est laissée de côté. La plupart de ces correspondants sont des créoles dont la majorité est installée à Saint-Marc et la Petite Rivière au sud de l'île.

La maison mère bordelaise instaure également des relations étroites dans le milieu négociant bordelais et s'appuie sur des réseaux de relations de confiance qui s'ancrent dans le profil de la loge de l'*Amitié* et de la franc-maçonnerie européenne.

Les commis employés par la maison ne semblent pas appartenir à la franc-maçonnerie. En 1789, les cinq commis Azéma, La Giraudais, Monge, Villeneuve, Caussade n'appartiennent pas aux loges locales. C'est à travers les partenaires commerciaux que se dessine une géographie réticulaire multiple. Bapst noue des relations d'affaires avec la maison Kunckel et Cie spécialisée dans les échanges de sucre et café, ou la maison César Auguste Koch et Muller pour les cotons et indigos. Ces partenaires sont aussi des frères au sein de l'*Amitié*.

Avant la crise de 1788 la maison est devenue un acteur majeur de la place portuaire en l'espace de cinq ans, associé au tropisme vers les Antilles et elle a pour partenaires les commissionnaires germaniques et négociants de la Baltique et les armateurs français.

La situation se dégrade en 1788 tandis que les capitaux engagés auprès des colons et des plantations sont immobilisés. Les retours financiers et économiques sont insuffisants. Quand en 1788 les navires envoyés dans les îles tardent à rentrer ,la situation devient réellement difficile et la société risque de déposer le bilan. Une aide est alors apportée par la communauté germanique de Bordeaux et les membres de la franc-maçonnerie locale afin de faciliter les opérations de commerce en attendant le retour des navires. C'est ainsi que les frères Streckeisen apporte un prêt de 40 000 livres ; Charles Kunckel et Welter 25 000 livre chacun. Tous appartiennent à l'*Amitié,* comme le français Marc Bonnaffé également membre de l'atelier. François Bonnaffé, patriarche de la maison n'est pas affilié à la franc-maçonnerie mais s'engage aux côtés de son frère Marc dans le sauvetage de la maison Romberg. La maison Bonnaffé Frères et Cie, où François et Marc sont associés, avance 20 00 livres à Bapst, tandis que Bethmann membre de la colonie

germanique prête la somme de 195 000 livres. La situation difficile se poursuit jusqu'en 1793, les retours de navires sont insuffisants pour combler le passif, la crise de 1793 et les effets de la guerre maritime sonnent le glas de cette maison de négoce qui se déclare alors en faillite en 1795[1].

Nouveaux venus dans la place bordelaise, Romberg et Bapst ont su et ont pu s'appuyer sur les liens multiples qui animent la société négociante bordelaise, des liens parmi lesquels la franc-maçonnerie s'impose.

L'angle des liens entre espace maçonnique bordelais et réseaux négociants est appréhendé par le biais des sources maçonniques et mises en perspective avec les fonds négociants et consulaires. Les maisons négociantes aux mains de maçons reconnus et affiliés aux loges bordelaises orientent le regard que nous portons sur cette question, dont le regard est biaisé du fait des sources elles-mêmes. Les correspondances professionnelles de ces maisons de commerce et le parcours des membres appartenant à la fois à la loge et au monde du négoce permettent néanmoins de tenter d'apercevoir une complémentarité active et activée de ces liens multiples, un appui de ces réseaux connus. La correspondance semble être la source la plus adaptée par le dynamisme qu'elle représente, toutefois elle représente une vision à un moment donné, elle est donc évolutive et soumise aux rigueurs du temps et des conjonctures. Les cheminements des correspondances confrontent le monde du comptoir bordelais et l'espace de la loge et consolident des espaces relationnels pluriels.

Gustave Antoine Engel, négociant commissionnaire allemand qui s'est installé à Bordeaux est mentionné au sein de la loge de *l'Amitié* entre 1775 et 1777. Dans son cas, nous disposons des sources de correspondances commerciales entre 1774 et 1776[2], concernant donc majoritairement les années où son appartenance maçonnique est confirmée par les tableaux de la loge *Amitié*[3]. Les sources commerciales nous permettent d'établir le profil de l'activité de Engel à Bordeaux : une activité de commissionnaire et de réexportation des sucres de Martinique et de Guadeloupe, de café de Saint-Domingue et des vins bordelais à destination des marchés d'Europe du Nord, notamment celui de Hambourg. Dès son arrivée à Bordeaux il souhaite « se faire connaître et se procurer

[1] Butel P., *Les dynasties bordelaises, op. cit.*, p. 162-163.
[2] ADG 7 B 1342-7 B 1346.
[3] Il n'existe pas de tableaux de cette loge antérieurs à 1776 hormis des tableaux des officiers en 1760 ou 1770 dans les archives que nous avons eu l'occasion de consulter à ce jour.

crédit en ville » et dans cette démarche il passe police de location pour un local aux Chartrons, quartier dynamisé notamment par les colonies étrangères installées à Bordeaux. On peut supposer que son initiation à une loge bordelaise, l'*Amitié*, loge du négoce où se pressent de nombreux représentants des colonies allemandes ou britanniques appartient à cette démarche d'intégration volontaire et appuyée dans les milieux professionnels et de sociabilités des élites bordelaises. Les espaces touchés par la correspondance commerciale de Engel sont essentiellement ceux d'Europe du Nord et le port de Hambourg où il correspond avec des membres de sa famille installés en ville et avec le négociant Clamer pour lequel il a procuration, puis s'affirme le pôle bordelais. Parmi les multiples partenaires commerciaux de Engel à Bordeaux entre 1774 et 1776, seize sont francs-maçons, dont treize appartiennent à la même loge que lui, et dix sur une même temporalité qui s'étend de 1775-1777. Les tableaux partiels ne permettent pas d'affirmer l'appartenance maçonnique concomitante de tous ses partenaires commerciaux perçus dans les correspondances professionnelles tenues par Engel. Les liens sont ici autant maçonniques que professionnels, mais ils peuvent aussi être communautaires : aux côtés de noms bordelais comme Pierre Penne ou Jean Antoine Boiteau, certains partenaires appartiennent à la colonie germanique installée à Bordeaux : Jean George Streckeisen originaire de Bâle et consul de Prusse, George Daniel Meinicken, ou Charles et Henri Luetkens originaires de Lübeck. L'étude menée autour des archives de Gustave Engel met en avant la pluralité des liens qui lient les hommes de la franc-maçonnerie bordelaise au siècle des Lumières.

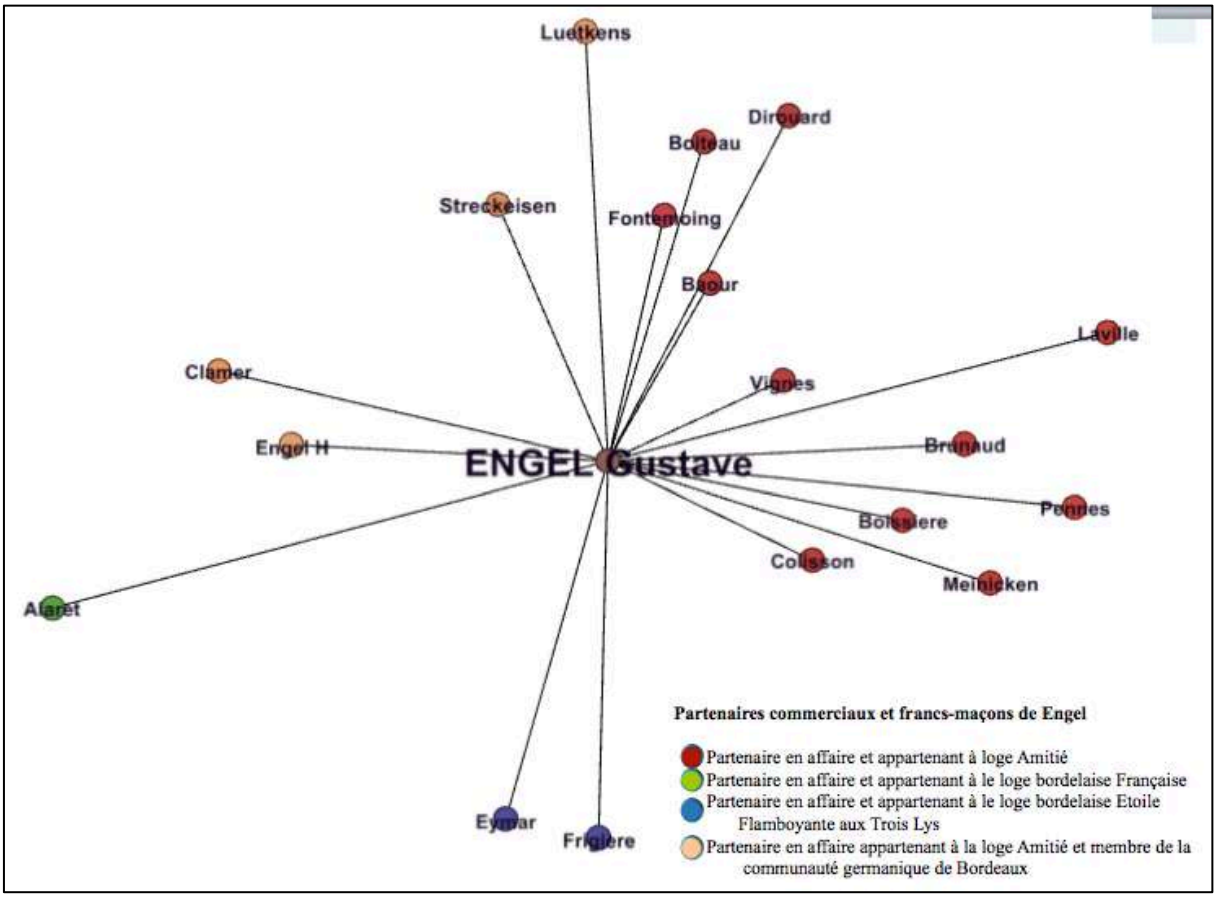

6.3.1 La pluralité des liens entre Engel et ses partenaires commerciaux maçons de Bordeaux, 1774

La correspondance négociante de Cordier Joly entre 1787 et 1790[1], permet de percevoir le possible entrecroisement des liens tant professionnels, familiaux que maçonniques. Le négociant Cordier Joly est recensé sur les listes de la loge *Française d'Aquitaine* entre 1788 et 1791 initié à l'âge de 27 ans. Ce négociant est intégré au milieu du négoce bordelais, notamment vers les Antilles, accentué par l'héritage d'une plantation à Saint-Domingue par son épouse. Il exporte des draps depuis Bordeaux vers l'espace antillais tandis qu'il en importe du café et du sucre. La correspondance vers les Antilles occupe une part importante de son activité. Au sein de cette dernière se retrouvent des signatures maçonniques, ainsi des lettres adressées au négociant Ballinville installé à Saint-Pierre en Martinique. De même de nombreuses lettres adressées vers Pau, Amiens, Dunkerque, Nîmes ou encore l'espace aquitain vers Bergerac, Castillon ou Duras sont émaillées de signatures maçonniques. Toutefois, en l'état actuel de nos recherches on ne

[1] ADG 7B 1215 à 7 B 1217.

peut confirmer ou infirmer l'appartenance maçonnique de ces partenaires commerciaux par la seule signature dite maçonnique. Ce flou peut permettre de poser quelques questions méthodologiques sur la réalité de ces signatures qui peuvent représenter avant tout une piété religieuse et confraternelle. C'est également la possibilité qu'il y ait eu des abus dans l'affirmation d'une appartenance commune à l'Art Royal qui peut apparaître comme un entregent et un référent commun entre deux partenaires éloignés géographiquement.

Lieu de correspondan	Nombre de lettres 1787-179	Nombre de correspondan	Correspondants FM possibles
Valenciennes	61	3	1
Tours	55	10	4
Menin	46	1	1
Laval	44	2	1
Saint Pierre	24	1	1
Toulouse	19	5	
Troyes	17	1	1
Lille	14	3	
Ath	12	1	
Orléans	12	3	
Bordeaux	11	9	2
Bayonne	11	6	
Cap Français	9	2	1
Limoux	8	1	
Courtrai	6	1	1
Nimes	4	3	1
Port Louis	3	1	
Château Gontier	3	1	
Nantes	3	2	1
Orthez	3	2	
Pau	3	2	1
Beauvais	2	1	1
Bergerac	2	2	1
Mirambeau	2	1	
Périgueux	2	2	2
Tarbes	2	2	1
Pauillac	1	1	
Amstel	1	1	1
Castillon	1	1	1
Dunkerque	1	1	1
Gabernac	1	1	1
Duras	1	1	1
Marenne	1	1	

6.3.2 Tableau des correspondances de Cordier Joly entre 1787 et 1790, considérations quantitatives

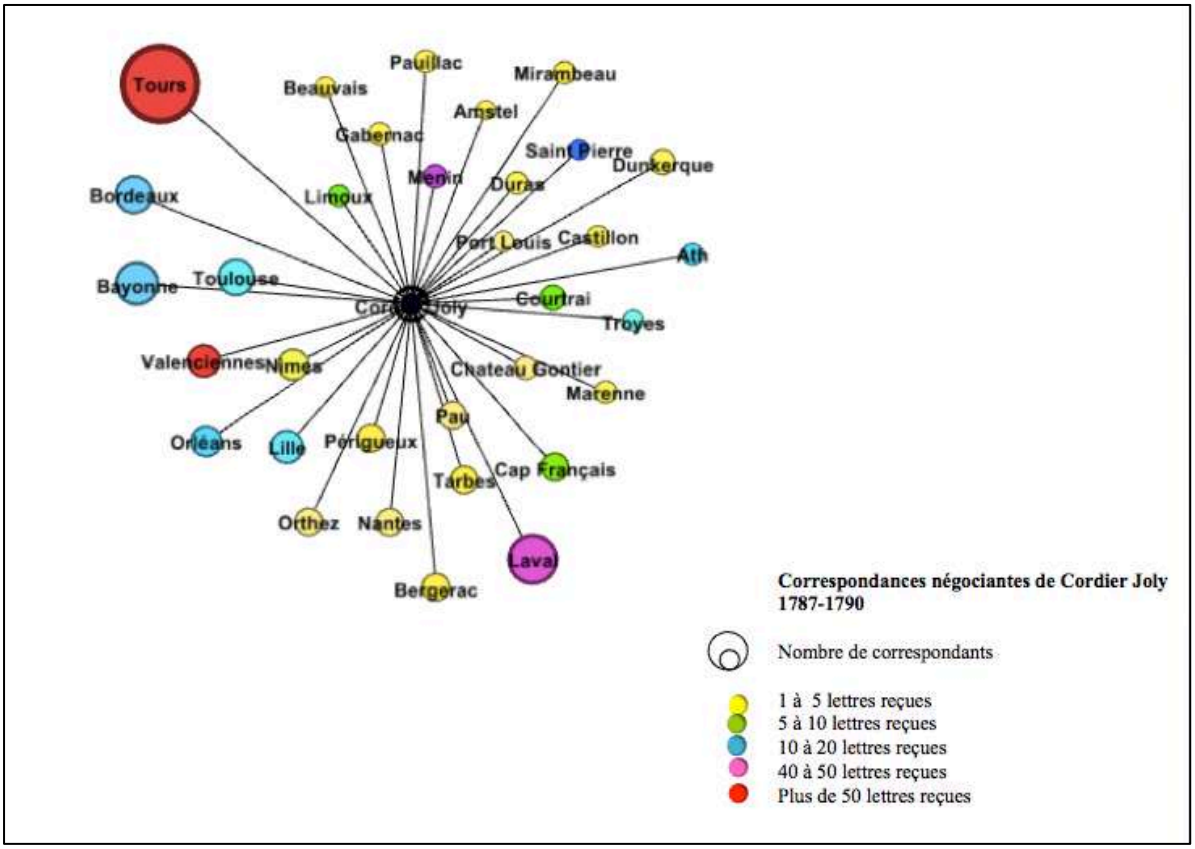

6.3.3 L'extension de la correspondance commerciale de Cordier Joly, 1787-1790

Cette correspondance passive conservée au comptoir permet de mieux percevoir l'existence de liens entre les différents partenaires de Cordier Joly, et ce dernier peut servir d'intermédiaire ou de supplétif de ces liens professionnels. Liens entre partenaires, liens entre espaces géographiques dynamisés par l'activité du négociant : la maison Becqart et Van Der Mersch, installée à Menin aux Pays-Bas autrichiens correspond avec le négociant Ballinville installé à Saint-Pierre de Martinique, tous deux étant les partenaires majeurs de Cordier Joly. Ces relations secondes ou intermédiaires semblent aussi parfois s'appuyer sur des liens familiaux, ainsi de Cordier Joly fils, qui par sa profession et sans doute sa formation, se déplace dans les villes du Sud-Ouest de la France avec lequel la maison mère entretient des relations commerciales ; ou encore Lalau Cordier Joly, frère du négociant, installé à Nantes port actif et majeur du royaume[1]. Les correspondances mettent à jour des espaces relationnels pluriels et supplétifs dans lesquels s'intègrent les francs-maçons.

[1] Ces liens, professionnels et familiaux, sont peut-être suppléés par des liens maçonniques, toutefois les correspondances restent silencieuses sur ce point.

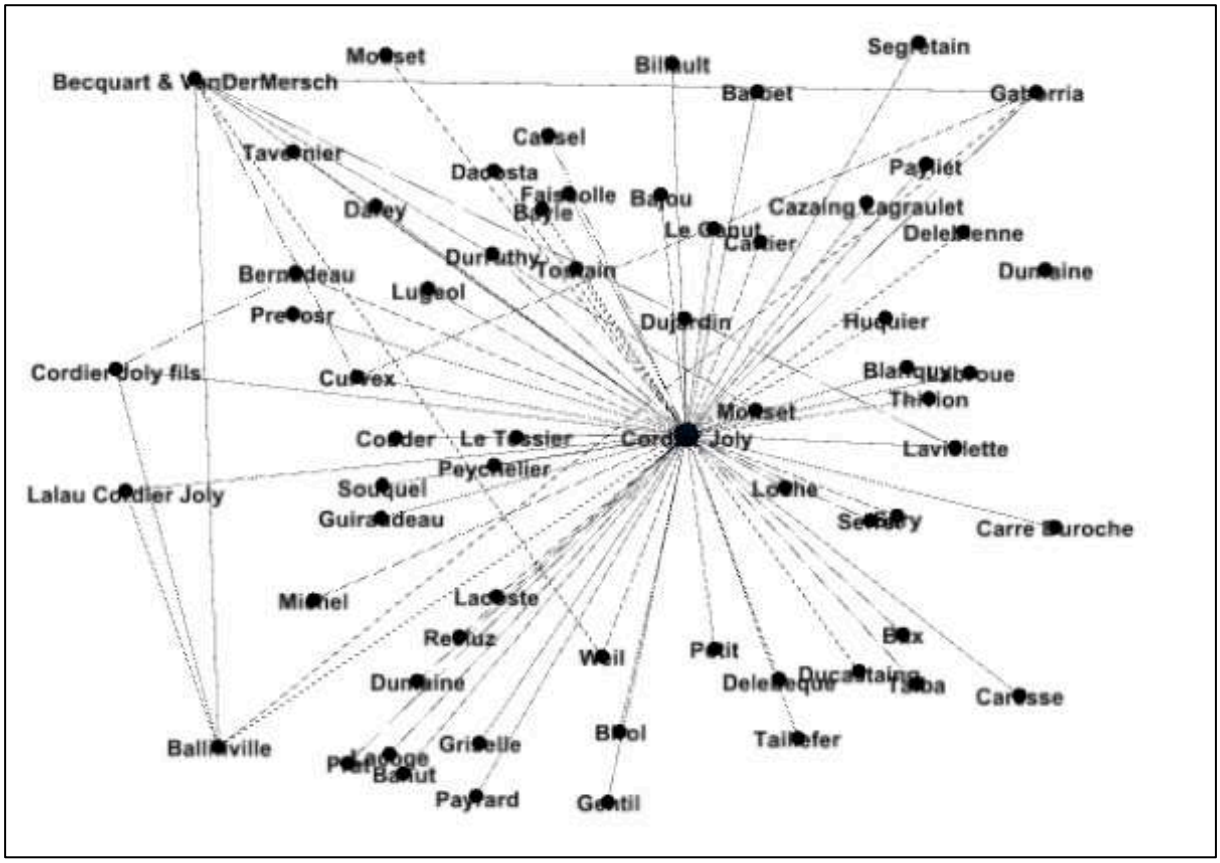

6.3.4 Les liens secondaires entre les partenaires commerciaux de Cordier Joly à travers sa correspondance

Dans une autre perspective, le négociant Pierre Petit est inscrit sur les listes de la loge *Amitié* entre 1781 et 1783 de manière certaine. À travers son cas nous sommes confronté à la difficulté méthodologique des sources partielles : sources maçonniques et sources négociantes ne se recoupent pas chronologiquement, ces dernières concernent une correspondance tenue entre 1783 et 1786. Des suppositions peuvent être élaborées. Le dynamisme du négociant Petit illustre celui du port de Bordeaux dans la décennie 1780, touchant à la fois l'arrière-pays aquitain à travers les voies d'eau, la cité bordelaise et ses avant-pays antillais et européen. Il mêle activité de négociant et de commissionnaire vers l'Europe du Nord où des liens étroits sont tissés avec la maison Palmié de Berlin en association avec un frère maçon et partenaire bordelais Henri Goudal pour des expéditions de vin et de produits aquitains. Amsterdam, Hambourg et Rotterdam sont également des pôles de cette correspondance commerciale et de l'activité de Pierre Petit. Celle-ci est régulièrement associée à des partenaires commerciaux que Pierre Petit peut retrouver au sein de sa loge *Amitié*. Ainsi vers Amsterdam avec la maison Streckeisen,

vers Hambourg associé à Lorent ou vers Rotterdam en lien avec la maison Dutilh, tous francs-maçons de la loge de l'*Amitié* en même temps que lui. Le partenariat commercial pour certaines expéditions ne serait donc pas le seul lien qui anime les relations entre ces négociants. Espace maçonnique et espace professionnel semblent se rejoindre.
Au détour d'une correspondance adressée à un négociant rouennais Lemaire, Pierre Petit initie le contact en mettant en avant « un ami commun », Henri Goudal, qui est son frère maçon et un partenaire actif. Le lien maçonnique peut-il être mis en avant, comme peuvent l'être les relations professionnelles ? Est-il utilisé comme tel, et cela de manière consciente, d'autant que le négociant Lemaire n'est pas mentionné dans les colonnes des loges rouennaises. Ce lien d'intermédiaire est aussi perçu dans la correspondance entretenue avec des négociants de la cité bordelaise. Le négociant Jacques Monrény partenaire de Pierre Petit et officier au sein de la loge *Amitié*, sert d'intermédiaire vis-à-vis d'un ami commun Alexandre Laperche, négociant et membre de leur loge à la même date.

À travers ces quelques exemples issus de la confrontation des sources maçonniques et négociantes, la loge de l'*Amitié* semble se distinguer, elle fait figure de centralité, de point nodal. Se retrouvent au sein de ses colonnes, négociants bordelais ou français et membres éminents des colonies étrangères installées sur les rives de la Garonne. Il ne faut toutefois pas ignorer les autres loges bordelaises qui accueillent aussi étrangers et négociants, mais dont le profil socio-professionnel est peut-être moins orienté. La loge apparaît comme un espace d'entre-soi. Des exemples récurrents montrent cette volonté d'intégration à travers la franc-maçonnerie. La demande d'entrée en loge rapidement après l'installation à Bordeaux de la part d'un négociant étranger puis l'initiation aux trois grades en l'espace d'une journée avant le départ rapidement signifié, démontrent la sphère d'accueil que représente la loge et sa place recherchée d'intermédiaire, son rôle de passeport social et sociable.

Le rôle des consuls ne doit pas être minoré à travers l'espace du négoce[1]. Par leur nationalité, leurs liens avec l'espace d'origine et leurs réseaux de correspondants, les consuls offrent des services indispensables et sont au cœur des espaces réticulaires.

[1] Mézin A., *Les consuls de France à l'époque des Lumières*, Paris, MAE, 1997.

Jean George Streckeisen, originaire de Bâle, s'installe à Bordeaux vers 1746 à l'âge de 30 ans. Il est initié au sein de la loge de l'*Amitié* le 14 juin 1746, à peine un mois après la création de cette loge par des négociants qu'il fréquente jusqu'à la Révolution. Il installe une maison de commerce florissante, spécialisée dans le commerce des vins. Son succès est remarqué, il est nommé consul de Prusse.

À ses côtés, l'*Amitié* réunit plusieurs consuls, Jean Jacques Henry Wustemberg, est consul de Prusse de 1788 à 1792, il retrouve dans le temple de l'*Amitié* Streckeisen après son initiation qui se tient le 25 mai 1769. Ces deux derniers fréquentent au sein de la loge le représentant des États de Hollande, le frère Daniel Meyer initié en décembre 1772 tandis que Jean Weltner, initié en 1783 représente les villes de Hambourg et de Brême sur la place bordelaise à partir de 1788. Seul le consul du roi d'Espagne, Pedesclaux n'appartient pas à la loge de l'*Amitié*, il est initié au sein de la *Française* en 1779. Leur présence commune au sein des loges bordelaises et plus particulièrement de l'*Amitié* met ces consuls en contact avec de nombreux négociants à même d'obtenir des renseignements ou d'accéder à des faveurs. Leur participation maçonnique les intègre aux espaces de sociabilité des élites négociantes bordelaises.

Ces liens protéiformes se retrouvent à l'occasion de grandes expéditions, ainsi vers les espaces asiatiques à la fin du siècle.

L'attrait vers le commerce d'Asie reflète les tensions du commerce bordelais à la fin du siècle. Après l'essor majeur de Bordeaux dans la deuxième moitié du siècle, associé à ses liens avec les Antilles et son caractère d'entrepôt pour les espaces d'Europe du Nord qui font de la capitale de Guyenne le premier port du royaume, les années 1780 marque des évolutions : la domination bordelaise est contestée. L'écart entre Bordeaux et les autres ports du royaume se resserre : si en 1770 Bordeaux assure seule 59% du commerce français avec les Antilles, cette part se réduit à 41% avant la Révolution, mais il n'en reste pas moins que le commerce bordelais est fructueux jusqu'au tournant révolutionnaire. Il s'agit pour Bordeaux et les hommes du commerce de diversifier leurs activités, notamment vers l'Océan Indien et l'Extrême-Orient. Cette réorientation partielle est aussi celle de l'attrait intellectuel et de la curiosité pour ces espaces.

En France, l'armement privé avec la Chine est encadré par le monopole royal jusqu'en 1769 lors de la dissolution de la Compagnie des Indes orientales[1]. Par la suite, les armateurs français ont la liberté de lancer des expéditions vers ces contrées lointaines[2]. Aux mains de la dynastie mandchoue, les contrées chinoises attirent les européens occidentaux, où exotisme et attrait[3] se rencontrent. Bordeaux se lance plus tardivement que d'autres négociants français comme les malouins ou les nantais dans ce commerce lointain. C'est réellement après la guerre d'Indépendance que les armateurs bordelais s'engagent plus activement dans ces expéditions.

Une expédition de commerce lancée vers la Chine[4] est sanctionnée en juillet 1783 en vertu de l'arrêt du conseil d'État du roi du 21 juillet 1783 et sous l'égide du ministre et secrétaire d'État de la Marine de Castries[5]. Cette expédition est financée par la souscription d'actions au nombre de 320 actions au prix de 5 000 livres chacune afin d'armer plusieurs navires. La somme totale assemblée est de 1 600 000 livres pour l'armement de l'expédition et les actionnaires sont nombreux. La liste est ratifiée par la Chambre de Commerce de Guyenne où siègent les frères maçons Hugues Vignes et Jacques Gramont, tous membres de l'*Amitié*[6]. Négociants, plusieurs francs-maçons de la loge de l'*Amitié* participent côte-à-côté comme actionnaires de cette expédition. La loge de l'*Amitié* regroupe les forces vives du négoce bordelais, et l'attrait pour le commerce vers l'Extrême-Orient est renforcé par les troubles de la guerre d'Amérique. Ainsi le suisse Jean Conrad Schalch est en compagnie de ses frères négociants lors de l'achat de

---

[1] Haudrère P., « Quelques aspects du commerce entre la France et l'Asie à la fin du XVIIIe siècle », Wanquet C. (dir.), *Révolution française et océan Indien*, Paris, L'Harmatthan, 1996, p. 31-38.

[2] Le négociant bordelais Jean-Étienne Balguerie effectue un voyage en Chine de 1780 à 1785 sur le navire l'*Hippopotame* qu'il commande. De ce voyage Balguerie écrit un journal de voyage très documenté, notamment à la demande de son protecteur Laffon de Ladebat, qui demande la même chose au capitaine Brugevin lors de son expédition sur la *Licorne* vers l'Océan Indien en 1787. Balguerie reporte les caractères qu'il pense spécifiques du chinois et s'étend sur le commerce qu'il y entreprend.

[3] *Statistiques du commerce de Canton* par l'abbé Molleret en 1769 démontre cet attrait du commerce français pour les produits chinois. Les philosophes ont apporté plusieurs écrits sur la Chine et sa civilisation l'abbé Raynal, Voltaire ou Cornelius de Pauw.

[4] Berges L., « La Chine vue par des commerçants bordelais à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2002-1, p. 103-115. Une expédition précédente menée par des capitaines bordelais en 1783 sous les ordres de J.-É. Balguerie s'est rendue en Chine.

[5] Charles Eugène de La Crois, marquis de Castries, 1727-1801. Le marquis exerce une carrière militaire dans l'armée, notamment lors de la guerre de Sept Ans qui le voit sur les fronts coloniaux américains. Il est nommé secrétaire d'État à la Marine de 1780 à 1787.

[6] Seul Hugues Vignes fait apparaître ce qui pourrait être une signature maçonnique sur le registre de la Chambre de Commerce ; ADG, C 4434. Ces souscriptions pour armer le commerce avec les espaces orientaux sont proposées dans les différents ports du royaume.

ces actions : Dacosta de la Seronière achète 40 actions pour la somme de 200 000 livres, plus que Bonnaffé qui achète 30 actions pour la somme de 150 000 livres. Les autres participations actionnaires sont moins importantes, Weltner achète deux actions, Marie-Charles Lemesle et David Bonnafous achètent chacun cinq actions pour les sommes de 25 000 livres. Les attentes de cette expédition sont élevées, la Chambre de Commerce et le Conseil du roi en attendent un retour de 6 millions de livres[1], justifié par la haute valeur des produits ramenés depuis le port de Canton, ce qui pose la question du tonnage de l'expédition d'ailleurs jugé insuffisant par la Chambre de Commerce de Guyenne. Négociants et frères se retrouvent dans des actions conjointes sur la place boursière et négociante bordelaise.

Il est vrai que depuis la décennie 1770 et surtout les difficultés associées à la guerre d'Amérique[2] le port de Bordeaux et ses négociants se tournent davantage vers le commerce avec l'Inde et au-delà, commerce dans lequel ils étaient peu engagés jusque-là, favorisant davantage le commerce en droiture vers les Antilles. Les délais et les investissements sont plus élevés et une organisation de l'armement de ces expéditions plus ouvert aux différents investisseurs. Toutefois Bordeaux bénéficie d'un avantage dans le commerce vers l'Inde ou la Chine, non pas par l'exportation de ses produits d'arrière-pays ou des produits coloniaux mais l'apport de piastres venues de ses relations avec l'Amérique espagnole qui sont nécessaires au commerce avec ces espaces orientaux[3]. Seuls les ports de Macao et de Canton sont alors ouverts au commerce, le royaume de France ouvre d'ailleurs un consulat à Canton au début des années 1780. À la suite des premières expéditions Bordeaux expédie quelques 98 navires vers l'est, les trois quarts vers les îles des Mascareignes, trois pour l'Inde et deux pour le Mozambique, la Chine reste une destination exceptionnelle.

Ces espaces réticulaires démontrent leur fonctionnement et leur appréhension par les hommes de la maçonnerie des Lumières, où les appartenances diverses se recoupent et se complètent. Les contours étendus des espaces touchés sont repoussés par les initiatives des frères et l'expansion de l'Art Royal. L'océan Atlantique n'est pas un obstacle, il

[1] Il semble que les attentes de ces expéditions vers la Chine sont réalisées par les ventes des produits en 1785.

[2] Il s'agit tant des aléas de navigation en temps de guerre que de la concurrence accrue des pays neutres, voire des jeunes États-Unis d'Amérique.

[3] Butel P., *Les négociants bordelais, op. cit.,* p. 42.

devient un vecteur de dilatation de la franc-maçonnerie, du fait des loges et des frères eux-mêmes. Les frontières sont dépassées.

Instaurer des liens de confiance entre les hommes du commerce dans cette société d'Ancien Régime. Les capitaines de navire en sont des choix réfléchis par les maisons de commerce, tout comme par les loges.

Les capitaines de navire appartiennent à des professions relevant des « gens de mer » dont ils se distinguent par les compétences nécessaires à l'exercice professionnel, le parcours de carrière ou les rapports au monde du commerce. Bordeaux est une interface privilégiée au siècle des Lumières, pourtant un port de fond d'estuaire. Les capitaines, de la Marine puis passé au service du négoce, sont souvent missionnés par les commissionnaires et armateurs pour remplir des tâches diverses lors du voyage et surtout lors de l'arrivée dans les ports, ce qui fait de ces capitaines de navire des acteurs essentiels des échanges maritimes. Des liens se nouent au gré des activités professionnelles entre capitaines, négociants, armateurs, notaires qui sont chargés de relever la constitution des cargaison, liens de travail, liens de proximité, liens de confiance. Ceux-ci ne sont néanmoins pas toujours suffisants pour des hommes sans cesse en déplacement, régulièrement éloignés de leurs proches et de leurs familles. La franc-maçonnerie, par la société fraternelle et d'accueil qu'elle représente, peut devenir un refuge pour ces hommes du voyage, un recours solidaire apprécié et recherché. Le nombre de capitaines inscrits sur les listes des loges des lumières ne doit alors pas étonner, ni même les affiliations transfuges à travers les ateliers qui maillent l'espace atlantique.

Capitaines et gens de mer se retrouvent lors de réjouissances organisées à l'occasion des fêtes patronales sous le regard des confréries, associations qui met en pratique les principes d'entraide et de charité au sein d'un groupement professionnel. Les confréries[1] ne peuvent être oubliées, l'étude de Maurice Agulhon démontre les liens qui perdurent entre sociétés traditionnelles et nouvelles structures. Néanmoins, elles ne bénéficient pas dans le cadre de cette étude d'une attention approfondie, les liens existants entre francs-maçons et confrères restent abordés à la marge, notamment à travers les institutions traditionnelles de charité comme les fêtes patronales où

[1] Froeschlé Chopard M.H., *Dieu pour tous et Dieu pour soi, histoire des confréries et de leur image à l'époque moderne*, Paris, L'Harmattan, 2007. ; Brutails J.A., *Notes sur les anciennes confréries et assistance mutuelle dans le Sud-Ouest*, Bordeaux, Gounouilhou Impr., 1903.

l'organisation de l'Hôpital au sein duquel les jurats se doivent d'être actifs au moment de leur carrière. Dans la capitale provinciale, il y a 125 corporations, dont 112 sont des corporations d'arts et métiers qui comptent en 1789 3 318 membres. Les 23 autres corporations sont celles des négociants, avocats, médecins ou hautes classes et comptent 1 856 membres. Nombre de ces confères appartiennent également au monde maçonnique, liant structures traditionnelles et nouvelles formes de société.

Le rayonnement des frères au-delà des temples repose sur une multiplicité des liens qui sont exploités par ces hommes du siècle des Lumières. Représentatifs des élites, les frères initiés dans les ateliers de Bordeaux qui est un port majeur, une capitale parlementaire ou encore un espace de sociabilités éclairées, s'insérent dans des espaces réticulaires au sein desquels la franc-maçonnerie paraît être un médiateur privilégié doté de mécaniques singulières. Si l'exploitation de ces liens reste difficilement perceptible, ces derniers n'en restent pas moins représentatifs des solidarités multiples qui structurent les cadres socio-profesionnels de ces francs-maçons bordelais.

PARTIE 3

Par leur recrutement et leur importance économique et politique les francs-maçons appartiennent aux élites de la capitale provinciale. Au sommet social, les francs-maçons sont aussi au sommet économique, politique ou culturel.

Société qui n'obtient pas la reconnaissance officielle des pouvoirs royaux et qui est confrontée à l'hostilité et l'interdiction de l'Église catholique, la franc-maçonnerie se place face au pouvoir dans une logique de respect de l'ordre établi. Détachée des passions profanes, soumise au secret et à la neutralité politique, la loge dépasse pourtant la frontière entre sphère publique et sphère privée et s'insère dans les débats de la société d'Ancien Régime. L'attitude de la franc-maçonnerie est d'abord celui d'un conformisme social qui répond à l'image donnée par ses membres qui appartiennent aux élites de la société. Ce conformisme se manifeste par le respect des autorités royales et locales et par la participation des loges ou des frères aux réjouissances publiques. L'identité maçonnique se déplace dans la sphère publique et ne se laisse pas être ignorée par la société civile à travers les fêtes ou les discours prononcés.

L'art oratoire s'impose dans la sphère maçonnique, il est une forme d'expression privilégiée et policée. C'est à travers cette oralité que peut se poser la question de l'imprégnation des questions du siècles dans l'enceinte du temple ou inversement la diffusion des principes maçonniques vers la sphère publique. Alors que la loge bordelaise intervient face aux pouvoirs de la société d'Ancien Régime, elle montre ses capacités de réactions et d'adaptation face aux troubles révolutionnaires qui s'emparent de la société et bouleversent le paysage bordelais.

Cet accommodement face aux évolutions politiques de la fin du siècle répond aux pratiques déjà exprimées au cours du siècle de la franc-maçonnerie sur la scène locale à travers l'attitude de ses membres. Afin de répondre aux besoins des frères les loges s'installent durablement au sein de la cité et s'établissement de manière pérenne dans des locaux qui dessinent une géographie socio-urbaine qui reproduit le recrutement de chaque atelier. Cet établissement nécessite des mises en œuvre d'équipement choisi pour satisfaire aux exigences maçonniques et matérielles des francs-maçons. Ancrés dans la ville, les frères bordelais démontrent leur insertion dans les évolutions que connaît la capitale provinciale au long du siècle : de la construction d'hôtels particuliers à la

fréquentation du Jardin public jusqu'au financement de l'œuvre architecturale et urbaine majeure qu'est le Grand Théâtre ils participent aux transformations de leur cité. Ils sont acteurs de ces métamorphoses pérennes de la ville portuaire qui sort de sa gangue de pierre pour s'ouvrir sur son fleuve et offrir au monde le visage de quais de pierre blanche et d'activité florissante, ils sont aussi les participants des festivités qui bouleversent pour un temps limité le paysage urbain. Ces festivités décorent les façades de bannières, les grandes places sont ornées d'arcs de triomphe secondés d'une tribune d'où s'élèvent l'éloquence des élites locales à l'occasion de la réception de personnages célèbres. De ces réjouissances les francs-maçons en sont des protagonistes particuliers qui laissent leur empreinte dans les mémoires et dans les écrits.

Présents dans l'espace des réjouissances, les francs-maçons n'ignorent pas le monde de la connaissance et fréquentent les institutions culturelles locales, de l'Académie, société plus traditionnelle au cercle plus novateur du Musée qui apparaît sur la scène locale à la fin du siècle. Les trajectoires individuelles des frères se comprennent au sein de ces cercles de l'esprit et se reflètent dans le secret de leur bibliothèque. L'écrit se considère dans la dimension privée mais il peut être appréhendé à l'échelle de la loge, qui en tant qu'espace de sociabilité propose à ses membres une large offre de divertissements. Ces divertissements développent un lieu d'entre-soi distingué perméable aux modes et aux influences de la société urbaine.

CHAPITRE VII

LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS : NÉGOCIER ET S'AFFIRMER, LES COMPORTEMENTS DE LA SOCIÉTÉ MAÇONNIQUE DANS LA CITÉ

Société trop secrète pour certains, condamnée à deux reprises par le pouvoir pontifical en 1738 et en 1751 et non reconnue officiellement par la monarchie, la franc-maçonnerie prospère et s'impose pourtant aux yeux de tous. Certes à Paris, le cardinal Fleury déclare son hostilité vis-à-vis de cette société, relayée dans les provinces par les archevêques et par les intendants comme à Bordeaux dès 1742, pourtant l'implantation maçonnique ne rencontre pas de réelle opposition pratiquée de la part des autorités provinciales. La défense de son loyalisme amène les loges à exprimer régulièrement dans des manifestations publiques sa fidélité et son conformisme.

I- Le respect de l'ordre établi, l'interaction de la Franc-maçonnerie et de l'espace du politique

Acteurs respectueux des cadres politiques de la société d'Ancien Régime, loyaux et fidèles sujets de la monarchie, les francs-maçons du siècle des Lumières ancrent leurs pratiques dans la conformité des discours et des manifestations. Cette position est éditée et défendue dans les réglements de l'Art Royal, depuis les Constitutions jusqu'aux réglements particuliers des ateliers qui multiplient les gages dd'allégeance et de respect vis-à-vis des pouvoirs et leurs représentants.

1- Manifestations de respect et de loyauté, la franc-maçonnerie face au pouvoir royal

La composition du Grand Orient avec à sa tête le duc de Chartres et son Administrateur-général, le duc de Montmorency-Luxembourg montre la proximité entre les grands noms du royaume, la royauté et la franc-maçonnerie. Avant 1773, la mort de Louis de Bourbon comte de Clermont Grand Maître de la Grande Loge de France suscite les manifestations de respect de la part des loges du royaume, auxquelles participent les loges bordelaises. La loge de *Saint Esprit* assiste à la grande messe prononcée au couvent des Capucins en tant que loge pour le repos du comte de Clermont.
L'installation du Grand Orient de France et son organisation mettent sur le devant de la scène les noms de grands du royaume dont le premier d'entre-eux, le Grand Maître, est le duc de Chartres membre de la famille royale. La composition des Chambres d'Administration qui organisent l'obédience relève également une tendance élitaire et une place majeure des membres du second ordre. Ce sont des personnalités qui appartiennent aux élites et sont proches du pouvoir : c'est un gage de prestige et de stabilité, une démonstration de fidélité.

Les premières condamnations françaises suivent celles énoncées sur le continent européen, par les États de Hollande en 1735, puis par le canton de Genève en 1737. Aux débuts de la franc-maçonnerie dans le royaume de France des condamnations s'élèvent sous l'impulsion du cardinal de Fleury[1], mais sans grand impact sur l'essor de l'ordre. En 1737, le cardinal de Fleury donne des instructions au Lieutenant-général de police de Paris, Hérault, pour fermer les réunions maçonniques qui se tiennent en ville, percevant ces réunions secrètes comme dangereuses. Ces interdictions royales ne sont toutefois pas présentées devant les Parlements et donc non enregistrées. La position du pouvoir royal tient d'une désapprobation marquée et d'une condamnation plus que d'une interdiction. Au long du siècle la présence de grands noms et de membres du gouvernement accentue la tolérance en vigueur vis-à-vis de cette société maçonnique. L'obédience centrale et les loges démontrent leur attachement à la fidélité du pouvoir en place et justifie le maintien de cette tolérance, ne recevant que des hommes de bonnes mœurs et respectueux.

[1] Hercule André cardinal de Fleury, 1653-1743, proche de Louis XV dont il a été le précepteur, il domine le gouvernement royal de 1726 à sa mort.

L'écho de ces interdictions royales s'étend jusqu'en province. À Bordeaux, l'Intendant Claude Boucher envoie le 6 avril 1737 une lettre au cardinal à propos des sociétés de francs-maçons qui se tiennent dans la capitale de Guyenne, dans lesquelles le Président de Montesquieu se fait recevoir. Le commissaire départi fait alors interdire la franc-maçonnerie naissante pour répondre aux instructions du cardinal de Fleury et du ministre Amelot. Cette première interdiction est suivie d'un silence des loges existantes qui ont pu, en ces temps de guerre, se mettre en sommeil. Cinq ans plus tard une nouvelle initiative est menée par l'Intendant Claude Boucher en 1742 face aux deux loges actives dans la cité : ce sont l'*Anglaise* et sa loge fille la *Française* née en 1740 montrant une certaine inefficacité de la première interdiction locale. La réponse le 14 août 1742 du secrétaire d'État à l'Intendant qui le sollicite est claire : « Sa Majesté ne veut pas que les assemblées soient tolérées sous aucun prétexte. Il m'a écrit que vous devez les faire cesser »[1]. Les mesures prises dans la généralité semblent sans effet ni même avoir été particulièrement hostiles.

Poursuivant leur existence, face à la monarchie, les loges montrent leur loyalisme à travers leur attitude, leur respect de l'ordre établi. Chaque événement majeur de la famille royale et du royaume est l'occasion pour les loges de déployer son attachement.
La *Française*, lors de son envoi annuel de son tableau des membres de la loge au Grand Orient de France renouvelle ses protestations de fidélité : « le maçon doit être un bon citoyen, défendre sa patrie et son roi jusque la dernière goutte de son sang, ces sentiments que nous inspirons à nos candidats sont notre seule et unique caution auprès du gouvernement. Le gouvernement n'a pu former de doutes sur nos travaux, d'ailleurs les chefs du gouvernement se font gloire du nom de maçon »[2].

Chaque banquet est une occasion pour les frères de marquer leur allégeance au pouvoir royal. L'*Anglaise,* qui depuis 1780 a obtenu son agrégation au Grand Orient de France, se place donc désormais dans l'obédience française ; elle profite des banquets pour démontrer son adhésion et sa fidélité à la monarchie et éviter toute suspicion notamment en ces temps de guerre. Lors des banquets c'est au moment de lever les santés que se proclame le plus visiblement cet attachement au pouvoir royal. Les santés sont portées dans l'ordre suivant en 1781 au sein de l'*Anglaise* : « Un coup de poudre forte en

[1] ADG Tome 26, n° XLVIII, réponse de Amelot à Boucher, le 14 août 1742.
[2] GODF AR 113-2-445 f°1, le 30 août 1783.

l'honneur du roi et de la famille royale, et de la Prospérité de l'État, celle de Caroline reine de Naples. La seconde salve en faveur du roi d'Angleterre et tout ce qui lui appartient, ainsi que celles des grands maîtres des loges françaises et anglaises »[1]. L'*Anglaise* démontre son respect et son obéissance sans pour autant refouler ses anciennes fidélités en faveur de la monarchie anglaise, sans que dans son cœur il y ait concurrence. La guerre qui oppose alors France et Grande-Bretagne n'impacte pas les discours ou les proclamations de fidélité de la loge de l'*Anglaise*. Le choix de porter la première santé aux Bourbons est un choix stratégique d'affirmation et de proclamation de cette allégeance en ces temps troublés, même si cela n'empêche pas la loge de lever un toast en l'honneur du roi d'Angleterre. Elle proclamerait par là sa neutralité, son respect du bon ordre et des autorités des territoires dans lesquels elle pratique ses travaux. La santé en l'honneur de la reine de Naples concerne Marie-Caroline de Naples, épouse du roi Ferdinand Ier Bourbon roi de Naples et de Sicile née Habsbourg-Lorraine et sœur de la reine de France Marie-Antoinette. Cela met en exergue autant un attachement dynastique par le biais des liens familiaux que, dans le cas de Marie-Caroline de Naples, des liens maçonniques. La reine de Naples est par ailleurs qualifiée de « protectrice des maçons »[2]. Le patronage des femmes n'est pas anodin pour la franc-maçonnerie d'Ancien Régime. Marie-Caroline est reconnue par les maçons européens comme protectrice de la franc-maçonnerie[3]. Cette déclaration semble toutefois se poser en opposition à l'attitude de l'*Anglaise* un demi-siècle plus tôt, qui rappelons-le, s'est opposée à l'apparition d'une loge d'adoption sur la scène locale.

Le respect des figures royales européennes n'est pas unique à l'*Anglaise*. Les loges *Française*, *Vraie Anglaise* et *Harmonie* réunies en loge générale en 1786 prononcent un discours en l'honneur de la mort du roi Frédéric II de Prusse[4], franc-maçon et protecteur de la franc-maçonnerie.

---

[1] GODF AR 113-2-97 f°3, le 13 septembre 1781.

[2] GODF AR 113-2-97 f°9, le 24 avril 1782.

[3] Ferrer-Benimeli J.A., *Les archives secrètes du Vatican et la Franc-maçonnerie, histoire d'une condamnation pontificale*, Paris, Devry, 1989, p. 647. L'Archiduchesse Marie-Anne et la reine Marie-Caroline sont sollicitées par les maçons viennois en 1782.

[4] Frédéric II de Prusse décède le 17 août 1786. Initié avant sa montée sur le trône, le 14 août 1738, à Brunswick par des francs-maçons de la loge *Absalom*, il fonde la loge *Kronprinzloge* au château de Rheinsberg en 1738, puis participe aux travaux de la loge de Charlottenburg. Il accorde sa bienveillance aux loges prussiennes, plusieurs membres de la famille Hohenzollern sont initiés. Les portraits du roi de Prusse et de son neveu et héritier Frédéric Guillaume sont accrochés dans le local de la loge *Saint Esprit* en 1788, aux côtés du portrait du duc de Chartres.

Les déclarations de loyauté au pouvoir monarchique dépassent le cadre des santés rituelles portées lors des banquets, les événements de la monarchie et de l'État sont des instants privilégiés par les loges pour proclamer à travers des discours leur respect des normes politiques. Le conformisme politique dicte la place des loges dans la société politique d'Ancien Régime.

La montée sur le trône de Louis XVI est l'occasion pour la loge *Française* de déclarer en juin 1775 : «nous avons consacré à Louis seize notre Auguste Monarque l'hommage de la fidélité et la soumission la plus inviolable […] nos cris de joie et d'allégresse accompagnent les sentiments de citoyens zélés des serviteurs fidèles. […] Gloire à notre Roi chéri, son sacre et son couronnement »[1]. Cette planche illustre le positionnement des loges de province vis-à-vis du pouvoir royal.

Les grands événements qui rythment la vie de la famille royale sont des occasions de réjouissances pour la société française auxquelles les francs-maçons ne manquent pas de se joindre. En 1747, la *Française* annonce par la voix de ses députés envoyés à l'*Anglaise* qu'elle se propose de donner un bal à l'occasion du mariage de Monseigneur Louis Ferdinand Dauphin de France avec Marie-Josèphe de Saxe. Les réticences manifestées par l'*Anglaise* à l'annonce de ces réjouissances publiques organisées par une loge sont-elles à associer à la volonté de discrétion de l'atelier alors que la franc-maçonnerie se développe au sein du royaume ou sont-elles à chercher vers l'appartenance de la loge *Anglaise* à une obédience étrangère et donc plus éloignée de ces fidélités monarchiques ? Il semble que ce soit la volonté de discrétion qui anime ce retrait prudent du bal, puisque l'*Anglaise* préfère donner un « diner aux frères de la ville et étrangers » pour célébrer ce mariage royal[2], limitant sa visibilité aux seuls frères initiés.

Plus tardivement dans le siècle, à l'annonce de la naissance du Dauphin[3] en 1781 les loges portent des santés pour célébrer cette heureuse nouvelle : ainsi de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* ou l'*Anglaise* qui propose d'ailleurs à cette occasion de chanter un *Te Deum* au couvent des Cordeliers et de porter des illuminations devant la porte de la loge et le domicile de chaque frère. Ces illuminations rejoignent celles qui sont lancées à travers toute la ville, toutefois le fait que la loge le propose démontre cette volonté de participer à ces réjouissances en tant que sujet et en tant que franc-maçon fidèle.

---

[1] GODF AR 113-2-474 f°23, le 20 juin 1775. Le sacre de Louis XVI se déroule le 11 juin à Reims.
[2] BNB Minsk 091/85, le 26 janvier 1747.
[3] Louis-Joseph-Xavier né le 22 octobre 1781. Il décède le 4 juin 1789.

Les grands noms du royaume qui appartiennent à la famille royale sont célébrés par les loges provinciales, dont le plus évident est le duc de Chartres qui est le Grand Maître de l'obédience à partir de 1773. Au-delà de la famille royale les ateliers fêtent d'autres noms prestigieux associés au pouvoir monarchique.

Les événements qui rythment la vie de la famille royale ne sont pas les uniques occasions de manifester le soutien à la monarchie française pour les ateliers provinciaux. Les grands moments comme les traités de paix en sont une opportunité[1]. Après la signature du traité de paix d'Aix-la-Chapelle, la loge *Anglaise* célèbre le retour à la paix et les conclusions du traité en donnant une fête et un banquet auxquels tous les frères sont conviés. La participation à ce banquet s'élève à 24 livres. La somme demandée permet alors à la loge de financer le banquet et le feu d'artifice qu'elle souhaite donner à l'issue des agapes[2].

Le respect de la monarchie et de ses engagements est prétexte pour proposer par une cotisation de toutes les loges du royaume de participer financièrement à l'effort de guerre lors de la guerre d'Indépendance américaine dans laquelle la France est engagée officiellement depuis 1778.

L'*Anglaise* et la *Française d'Aquitaine* ont conservé dans leurs archives la planche adressée à toutes les loges régulières du royaume par la loge parisienne de la *Candeur* en 1782. Par sa planche la *Candeur*, loge de la noblesse d'épée, souhaite rappeler l'effort qu'elle a précédemment fait en sollicitant auprès des loges de France une somme suffisante pour financer l'achat d'un vaisseau de guerre à offrir au roi.

> « Voici le plus beau projet sorti de nos ateliers […] depuis cinq ans vous le savez, les horreurs de la guerre ensanglante les deux mondes, notre jeune monarque que la justice guide […] ne soutient cette guerre juste qu'un peuple ambitieux provoque que pour l'intérêt de ses sujets et l'honneur de sa Couronne.[…] Le pavillon français flottant de toutes parts aux Antilles en fait un archipel source intarissable d'où jaillit la richesse, tout à coup nos ennemis s'en saisissent et terminent un combat affreux en prenant presqu'autant de vaisseaux que nous leur avons

[1] Beaurepaire P.-Y., *Échec au roi : irrespect, contestations et révoltes dans la France des Lumières,* Paris, Belin, 2015.
[2] BNB Minsk 091/85, le 25 février 1749.

> enlevé d'îles[1]. Les Augustes Frères de Sa Majesté, les États de Bourgogne, la Ville de Paris, les corps des marchands, les fermiers généraux ont déjà offert à l'état six vaisseaux. Le roi les a accepté et a déclaré n'accepter que les dons des corporations, et très Chers Frères, quelle corporation plus nombreuse que la nôtre ? […] Voilà ce que serait notre amour de la patrie, mais ce que la prudence de notre monarque semble nous interdire »[2].

La loge de la *Candeur* propose ainsi de lever des fonds par l'ensemble des loges du royaume pour armer un navire à offrir à la monarchie, sous le nom du *Franc-maçon*. Parce que non reconnue par la monarchie, la franc-maçonnerie voit pourtant se lever des réticences face à sa volonté de s'associer au processus de dons qui traverse la France[3] après la défaite de l'amiral de Grasse aux Saintes le 12 avril 1782[4].

Cette opération intervient pour combler en partie les difficultés de la monarchie à financer les coûts de la guerre. À Bordeaux les loges ne semblent pas participer à la collecte organisée par la loge parisienne, justifiant habilement leur refus par le respect qu'elles manifestent devant la réticence royale d'une implication de la franc-maçonnerie dans les ressources de la monarchie. Ce retrait des loges bordelaises peut aussi être compris parce que la ville de Bordeaux offre au roi un vaisseau, auquel les frères ont pu déjà pu apporter leur participation. Finalement, devant l'insuffisance des sommes collectées, la *Candeur* annonce renoncer à son projet[5]. Cependant la démarche engagée montre que la volonté de marquer la fidélité à la royauté peut prendre des formes plus matérielles et non uniquement d'intention et de parole.

Malgré différentes tentatives de reconnaissance officielle sous le règne de Louis XV la franc-maçonnerie bénéficie toutefois de nombreuses protections au sein des plus

---

[1] La défaite des Saintes le 12 avril 1782 est ici nuancée par les victoires françaises précédentes, notamment la prise de Grenade en 1779 par l'amiral d'Estaing ou la prise de Tobago par l'amiral de Grasse en 1781.

[2] GLDF 112-4-48 f°40.

[3] La ville de Bordeaux, les négociants et la Chambre de Commerce organisent une souscription de plus de 250 000 livres pour offrir un vaisseau au roi en juin 1782. De nombreux maçons, par leur statut de négociants de la cité y participent ainsi : Bonnafous, Fescarode, Hugues Vignes, Monrény le trésorier de l'*Amitié*, French, Schultz, Chicou Saint-Bris ou Dacosta de la Seronière sont recensés lors de cette souscription pour des sommes engagées de 200 livres à 1500 livres ou plus chacun. AGD C 4434.

[4] La défaite des Saintes ne change pas l'issue de la guerre et les négociations. Toutefois les princes de sang, les États Provinciaux se mobilisent pour fournir des vaisseaux susceptibles de remplacer les navires perdus lors de cette bataille.

[5] GODF AR 113-2-472-78.

hautes sphères et d'une tolérance certaine, renforcée par les nombreux gages qu'elle donne de fidélité et de conformisme social et politique.

Le témoignage de Jean-Charles-Pierre Lenoir, Lieutenant-général de police de Paris conforte cette vision d'une franc-maçonnerie tolérée et acceptée dans la société du fait de son respect conventionnel des cadres de la société.

> « Il a paru avant et depuis la Révolution beaucoup d'ouvrages imprimés pour ou contre les francs-maçons. Leurs assemblées avaient été rigoureusement défendues en France jusqu'au règne de Louis XV, où elles commencèrent à être tolérées. Beaucoup de sociétés s'étaient établies avec plus de liberté sous le règne de Louis XVI. Il y en a eu jusqu'à vingt ou environ à Paris pendant le temps de mon administration, sans que durant cet intervalle dans aucune loge, il y soit arrivé à ma connaissance aucun de ces événements capables de troubler l'ordre public »[1].

La reine de France, Marie-Antoinette, déclare elle-même à sa sœur Marie-Christine gouvernante des Pays-Bas « tout le monde en est ; on sait ainsi tout ce qui s'y passe : où donc est le danger ? On aurait raison de s'en alarmer si c'est une société secrète de politique […] c'est en réalité une société de bienfaisance et de plaisir, on y mange beaucoup et l'on y parle et l'on y chante »[2]. Il est vrai que la reine côtoie des représentantes illustres de l'Art Royal notamment des proches comme la princesse de Lamballe.

À Bordeaux comme dans la capitale, les loges font en outre preuve de conformisme politique et social et évitent de se démarquer négativement devant les autorités et recherchent la reconnaissance des pouvoirs.

[1] Jean-Charles-Pierre Lenoir, 1732-1807, mène une carrière au sein des charges judiciaires, il est nommé Lieutenant-général de police de Paris en 1774, succédant à Sartine.
[2] Le 26 février 1781.

2-Face aux pouvoirs locaux, les francs-maçons dans la cité

Bordeaux, capitale provinciale, est le siège de grandes institutions qui rayonnent au-delà des murs de la cité à travers la province. Siège du gouvernement militaire, siège du Parlement de Bordeaux dont le ressort s'étend dans toutes les directions au-delà des frontières de la généralité[1], capitale des intendants qui y laissent leur empreinte urbanistique, ville de l'archevêché et cité académique, la métropole provinciale est touchée précocement par le phénomène maçonnique qui s'y déploie largement. Dans ce siège de pouvoirs, la franc-maçonnerie y trouve un terreau des plus favorables et par leur insertion dans la société civile les loges locales se doivent de réagir face aux pouvoirs, avec les pouvoirs.

L'un des premiers pouvoirs à marquer la cité et son administration est le Gouverneur qui est le représentant du pouvoir royal en province. L'affaiblissement du pouvoir des gouverneurs dans le royaume amorcé depuis le XVIIe siècle face au pouvoir des intendants n'éclipse pas leur implication dans la société locale au long du XVIIIe siècle marquée par leur personnalité.

Au sein du ressort de Guyenne, les gouverneurs du siècle des Lumières sont des représentants de la grande noblesse. Nommé de décembre 1712 à octobre 1755, Louis Charles de Bourbon, comte d'Eu et duc d'Aumale[2] appartient à la grande noblesse du royaume. Lui succède en décembre 1755 Louis François Armand de Vignerot, duc de Richelieu[3] qui occupe une place centrale au long de la deuxième moitié du siècle des Lumières. Arrivé le 4 juin 1758 dans la capitale provinciale il marque de son aura la cité jusqu'à la fin du siècle.

L'administration de la généralité de Guyenne[4] dont les frontières recoupent en partie celles du gouvernement militaire est répartie entre les mains du Gouverneur et de

---

[1] Le ressort du Parlement de Bordeaux compte 30 sénéchaussées dont 13 sont sièges de présidial.

[2] Duquesne J., *Dictionnaire des gouverneurs de province sous l'Ancien Régime, 1315-1791*, Paris, éd. Christian, 2002, p. 109.

[3] Louis François Armand de Vignerot de Plessis, 1696-1788, exerce une carrière dans la diplomatie, ambassadeur à Vienne en 1724 et en Saxe en 1746, Lieutenant-général du Languedoc et commandant de la province de 1738 à 1755, il se tourne vers une carrière militaire et se distingue à Port Mahon, Gênes, Fontenoy, maréchal en 1748 et gouverneur de Guyenne depuis 1755. Membre de l'Académie française, premier gentilhomme de la chambre en 1744. Champion É., *Le Maréchal-duc de Richelieu, un homme de pouvoir et de guerre au siècle des Lumières*, Thèse dactyl., Université Bordeaux Montaigne, 2014.

[4] Gouvernement de Guyenne créé ou plutôt précisé en 1716 avec Bordeaux comme centre.

l'Intendant. Secondé par des Lieutenants-généraux, le gouverneur exerce des activités d'administration, de police, déploie son rôle de chef militaire dans la province et rayonne depuis l'hôtel du Gouvernement sur la société locale. Régulièrement absent de sa province, le Gouverneur s'appuie sur des Lieutenants-généraux dont certains ont marqué la société bordelaise. Membres de la noblesse, certains de ces derniers se sont impliqués dans leur environnement social et culturel le temps de l'exercice de leurs missions. Cette implication les amène à fréquenter les rangs maçonniques provinciaux. C'en est ainsi pour Louis de Durfort, duc de Lorges présent de 1759 à 1766 ou son successeur Charles Juste de Beauveau qui est installé à Bordeaux pendant neuf ans. En 1775 arrive Philippe comte de Noailles duc de Mouchy, jusque 1783 ou Joseph comte de Fumel qui assure l'intérim pendant trois ans. En 1786 le comte de Brienne assure la place de lieutenant-général jusque 1788 remplacé par le comte de Fumel qui assure de nouveau cette fonction. Ces derniers sont régulièrement apparus dans les loges de la ville qui réunissent les élites et les représentants des pouvoirs locaux.
Face à ces représentants du pouvoir royal les loges savent réagir et négocier leur place.

Depuis le XVIIe siècle, les pouvoirs dévolus au gouverneur s'amenuisent face au commissaire départi, néanmoins la place du gouverneur qui dépend beaucoup de la personnalité de celui-ci s'impose dans la province au cours du siècle.
La figure marquante du siècle des Lumières est celle du Gouverneur Maréchal duc de Richelieu au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Nommé en 1755, le duc de Richelieu arrive dans sa province en 1758. Louis-François-Armand Du Plessis duc de Richelieu arrive auréolé de ses victoires à Fontenoy au cours de la guerre de Succession d'Autriche et de Port-Mahon en 1756, victoires qui ornent les bas-reliefs de la statue équestre de Louis XV disposée au centre la Place Royale par la suite. Il est Premier gentilhomme de la chambre du roi, directeur de la Comédie Française et la Comédie Italienne et il occupe sa position avec un faste qui marque la société bordelaise.
Le duc de Richelieu rayonne depuis l'hôtel du gouvernement situé à proximité du cours de l'intendance, à l'angle des rues Porte Dijeaux, du Temple et Saint-Paul. L'hôtel s'affirme comme le lieu de réunions et de festivités qui regroupent les joyeux et suscitent les critiques devant le train de vie ostentatoire manifesté.

Vis-à-vis de son prédécesseur jugé effacé, le comte d'Eu, le duc de Richelieu marque la capitale provinciale de son empreinte et de sa figure, il s'impose comme un « vice-roi » selon la belle formule utilisée par Michel Figeac[1]. Symbole de l'absolutisme et du despotisme[2] dans un pays d'élections, il est nommé gouverneur par lettres. Grand du royaume et proche du pouvoir, il est également possessionné dans la province[3].

Entre 1758 et 1765 alors que sa carrière militaire est achevée, il se consacre à son rôle en Guyenne qu'il dynamise de son action et de sa personnalité, suscitant l'émulsion ou bien le rejet de son activité. À Bordeaux, le Gouverneur de Richelieu a su s'imposer face à l'Intendant et marquer la ville et la région de son empreinte au-delà de bruits des trompettes qui célèbrent son arrivée.

L'une de ses fonctions est le commandement de la maréchaussée. Pour cela il prend de nombreuses ordonnances afin de désarmer les sujets du roi et d'éviter tout risque de rébellion. Son action s'étend dans le domaine de la voirie, sur les chemins et les ponts. Son rôle se heurte parfois aux compétences des commissaires départis. Le duc de Richelieu est présent face aux Intendants Tourny, Boutin ou Dupré de Saint-Maur au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Conscient de sa supériorité sur les officiers du roi, Richelieu qualifie l'Intendant Boutin de « petit Boutinet » dans sa correspondance ; il entretient des relations tendues avec ces hommes qui à son avis lui manquent d'égard et risquent de lui porter ombrage.

Envoyé du pouvoir royal dans la province, il cultive des rapports complexes avec le Parlement et ses membres. Richelieu est le représentant de la monarchie absolue dans la province, sa position le place en opposition au Parlement, ce qui ne l'empêche pas de nouer quelques amitiés personnelles durables au sein de la Compagnie, comme avec le Président Lalanne ou le Président de Gasq. Lors de son exercice, les occasions d'opposition avec le Parlement se multiplient : le Gouverneur fait enregistrer en juillet 1761 un édit qui proroge d'un an le doublement du vingtième pour financer l'effort de guerre auquel le Parlement rédige une protestation solennelle dès le 7 août 1761 ; l'enregistrement est imposé par le Gouverneur. Quinze ans après sa nomination à la tête de la province de Guyenne le duc de Richelieu doit imposer les réformes du Parlement

---

[1] Figeac M., « La place du gouverneur dans la ville au XVIIIe siècle : l'exemple du maréchal de Richelieu », Pontet J., (dir.), *Des hommes et des pouvoirs dans la ville, XIVe-XXe siècles, France, Allemagne, Angleterre, Italie*, Bordeaux, CESURB, 1999, p. 153-166.

[2] *Ibid*., p. 155.

[3] Richelieu est dans sa jeunesse duc de Fronsac et comte de Coutras, Champion É., *Le Maréchal-duc de Richelieu, op. cit.,* p.605.

menées par le Chancelier Maupeou. Cette réforme qui cherche à privilégier la justice retenue du roi aux dépens de la justice déléguée des magistrats suscite les hostilités des parlementaires du royaume. En janvier 1771, les parlementaires parisiens sont exilés. Déclarant leur soutien à leurs confrères, les magistrats bordelais sont à leur tour touchés par les mesures coercitives du pouvoir royal. L'avocat-général Dupaty et le Premier président Leberthon reçoivent le 3 septembre 1771 une lettre de cachet délivrée par le Gouverneur qui leur signifie leur exil. L'enregistrement de l'édit de réforme s'effectue par le Président de Gasq sous la surveillance du Gouverneur et de l'Intendant. À la suite de l'exil d'une majorité des parlementaires bordelais et des réformes mises en place un nouveau Parlement qui prend le nom de Parlement Maupeou s'organise sous la présidence de Prichard et de Gasq, il réunit de bons juristes dont l'immense majorité, à l'exception de deux d'entre eux, a déjà servi dans les cours précédentes. Après le renouvellement du Parlement, celui-ci s'inscrit dans la continuité de la cour précédente et adresse dès 1772 des remontrances. La population locale s'est également placée du côté des parlementaires exilés et les loges à travers la voix de la *Française* ont adressé des discours de soutien à ces magistrats éloignés de la capitale provinciale. Les relations du Gouverneur avec la cour parlementaire sont tendues et par leur profession, nombre de frères se trouvent confrontés à l'autorité du Gouverneur.

La position d'autorité et d'intransigeance du Gouverneur est balancée par son action au sein de la ville et sa visibilité. Son caractère ostentatoire se remarque dès son arrivée officielle dans la cité et son entrée solennelle le 4 juin 1758 qui étale une magnificence particulière ; cette première occasion donne la mesure de l'hospitalité et des célébrations organisées ensuite par le Gouverneur lui-même.

Pour accueillir le représentant du roi dans la province, les jurats et les autorités mettent en œuvre une pompe remarquable. La fête et les divertissements sont mis en œuvre sous les ordres de l'architecte Bonfin[1], architecte de la ville. Pour cette fête une grande tapisserie est installée, composée de velours de Gênes, de taffetas et de galons et s'élève une tribune surmontée d'un baldaquin pour recevoir le duc et sa suite[2]. Venu depuis Blaye en remontant la Garonne, le duc de Richelieu arrive dans la capitale provinciale accompagné

[1] Richard Bonfin est né en 1730, son père est entrepreneur des bâtiments, il meurt en 1751. Nommé en 1751 ingénieur de la ville, inspecteur des travaux en 1753 puis architecte de la ville. Il décède en 1814.

[2] Cela coûte la somme de 16 718 livres et décrit ainsi : «velours de Gênes, moquette cramoisie, taffetas, galons, ainsi qu'une tribune pour la somme de 7 8876 livres et 2 042 livres pour un baldaquin. Le coût total de l'entrée solennelle est de 90 876 livres.

de tout un cortège de bateaux sur la rivière au son des canons du Château Trompette. La ville se pare de ses atours pour recevoir le représentant du roi : un arc de triomphe est monté par l'architecte Bonfin en amont de la porte Cailhau qui ouvre sur le fleuve dont la voûte de passage est recouverte de toile bleue ornée de lys d'or. Un second arc est élevé en avant de la cathédrale, parcours obligé du Gouverneur lors de son entrée solennelle. Bonfin travaille aux côtés d'artisans connus comme Camague, Péchade ou l'italien Berinzago qui après ces expériences professionnelles travaille auprès des loges ou de Victor Louis une décennie plus tard.

Cette première fête ouvre une ère de divertissements organisée par le Gouverneur. Il tient de grandes fêtes dans son hôtel, réunit les élites locales, qu'il s'agisse de la noblesse de robe, la noblesse d'épée ou des grands négociants, il met en avant une hospitalité fastueuse. Dans cette extraversion, Richelieu s'impose également à travers son rôle dans l'embellissement de la capitale de sa province comme sa fonction l'y amène[1]. Les dépenses s'élèvent à plus de 170 000 livres dans l'hôtel du gouvernement réparties en fonction des réparations ou pour de l'ameublement, des fournitures ou encore des frais de bouche. L'hôtel du gouvernement se tient près de la porte Dijeaux dans l'hôtel construit en 1630 par la famille de Nesmond ; il est reconstruit sous la direction de Bonfin en 1761 rue Vital-Carles, composé de plus d'une centaine de pièces[2]. Épicentre du pouvoir, l'hôtel du gouvernement est également un centre de divertissement dans la ville ; il anime des parties tumultueuses des jeux et des fêtes locales. La vie bordelaise, selon les témoignages des visiteurs, mêle luxe et débordements, opulence et divertissements, bonne chère et jeux, en 1766 le Maréchal-duc de Richelieu possède quinze tables de jeu installées dans sa chambre qui donne sur le jardin.

Les plaisirs et les divertissements animent les actions menées par le Gouverneur dans sa province et orientent certains de ses rapports avec les autorités locales. Si les relations avec le Parlement sont tendues, ses rencontres avec la jurade sont plus aléatoires et les tensions se cristallisent autour de l'organisation de la vie théâtrale. La construction d'une nouvelle salle de spectacle mobilise son activité urbanistique dans la ville de Bordeaux à la fin du siècle.

---

[1] Harouel J.-L., *L'embellissement des villes, l'urbanisme français au XVIIIe siècle*, Paris, Picard, 1993, p. 81.

[2] Boda P., *Une présidence de la république éphémère, l'hôtel de Nesmond*, Bordeaux, Mollat, 2001.

Il intervient dans la vie théâtrale locale à la fois en tant qu'espace architectural et en tant que représentations : le théâtre appartient aux loisirs qui assurent à une capitale de province un rayonnement qui dépasse les murs de la ville et même les frontières de la province. Déjà en 1739 le comte d'Eu a accordé à la troupe Moylin et Lesage la permission de jouer en exclusivité à Bordeaux. Vingt ans plus tard, en 1759, Richelieu se substitue à la jurade pour accorder la permission de jouer des représentations théâtrales, le Gouverneur met en avant certaines troupes et surtout certaines actrices qui appartiennent à la cour du duc. Son action en faveur de la salle de spectacle le Grand Théâtre s'impose sur la scène locale : le Grand Théâtre est financé en partie par une compagnie par actions, l'architecte nommé est proposé par le Gouverneur, il s'agit de Victor Louis. S'il n'assiste pas à l'inauguration en 1780, son rôle dans l'élévation de cette nouvelle salle prestigieuse est majeur.

Le Gouverneur de Richelieu impose son empreinte au sein de la société bordelaise, les loges, espaces de sociabilité en essor lors de son exercice, sont peu confrontées à ce personnage. C'est essentiellement face aux Lieutenants-généraux que les ateliers maçonniques bordelais réagissent.

Et c'est d'abord le duc de Mouchy qui est l'un des interlocuteurs privilégiés des loges en tant que représentant du pouvoir royal dans la province. Philippe de Noailles duc de Mouchy, est lieutenant-général de Guyenne en 1768, il est accompagné en province de son épouse Anne-Claude-Louise d'Arpajon et de leurs enfants[1]. Lors de son passage dans la cité bordelaise, le duc noue des liens avec la franc-maçonnerie locale : il est vénérable d'honneur de la loge *Vraie Anglaise* en 1785, quelques années après son arrivée dans la capitale provinciale, mais son initiation semble néanmoins antérieure à son séjour bordelais. Les liens familiaux avec la franc-maçonnerie s'affirment : une de ses filles, Louise-Charlotte, épouse le duc de Duras qui est aussi lié à la franc-maçonnerie bordelaise, protecteur de la loge *Étoile Flamboyante aux Trois Lys*.

D'autres loges locales se rapprochent de ce représentant du pouvoir royal. La *Française* lui fait parvenir en 1781 le bouquet de la fête de la Saint-Jean accompagné de vœux maçonniques et poursuit ces liens de dons et patronage[2], renforcés par le fait que c'est le duc de Mouchy qui réinstalle le Parlement le 2 mars 1775. En 1785 encore, un bouquet

[1] Son épouse est surnommée « Mme Étiquette », le couple a sept enfants dont certains sont nés pendant leur séjour bordelais.

[2] GODF AR 113-2-53 f°57.

est à nouveau offert au duc de Mouchy tandis que l'*Anglaise* propose au cours de ses banquets une santé en son honneur et lui transmet le tableau de ses membres en 1782. Le choix de la *Vraie Anglaise* de se tourner aussi vers le duc de Mouchy, en tant que protecteur et vénérable d'honneur, est peut-être lié au rôle que ce dernier a joué au moment des troubles de l'installation de l'*Étoile Flamboyante* par l'*Anglaise*[1]. Pour le Lieutenant-général en Guyenne la franc-maçonnerie peut être un appui de gouvernement non négligeable en province et il sait étendre son réseau maçonnique bien au-delà des murs de la ville : il est élu Premier Grand Surveillant du Grand Orient en 1787, toutefois il préfère refuser cet office.

Également à la fin du siècle, le gouverneur du Château Trompette nommé en 1773, le comte de Fumel, participe à la vie maçonnique locale. Il est lui-même franc-maçon au sein de l'*Amitié* en 1783 et poursuit son activité jusqu'à la Révolution. Il fournit d'ailleurs en 1788 une barrique de vin rouge de sa propriété de Haut-Brion à Pessac à sa loge qui propose annuellement un banquet en l'honneur de ce membre prestigieux qui fréquente son temple. L'entregent est appréciable pour le palais des frères.

Les représentants du pouvoir royal s'intègrent dans le paysage maçonnique bordelais, les loges dans leur volonté de conformisme adhèrent à la neutralité et expriment des relations apaisées avec ces pouvoirs.

La capitale de province est également le siège du ressort du Parlement de Bordeaux et des cours annexes dont le rôle et sa place sont majeurs au sein de la cité.
Si le Parlement et la Cour des Aides, ne se prononcent pas sur la légalité de la franc-maçonnerie, on peut bien constater qu'à travers l'initiation de ses pairs, les cours souveraines sont très présentes dans les loges ou que la franc-maçonnerie a su phagocyter les cours. À la veille de la Révolution, le Parlement de Guyenne compte 117 officiers répartis entre les cinq chambres. William Doyle compte vingt-trois parlementaires parmi les loges bordelaises sous le règne de Louis XVI, dont la majorité, dix-sept, appartient à la loge *Française*, autre à l'*Harmonie* et deux à l'*Amitié*. Sur le siècle, neuf sont rattachés à l'*Amitié*, un à l'*Anglaise*, quatre à la *Française d'Aquitaine*, vingt-deux à la *Française* et vingt-et-un à l'*Harmonie* qui sont surtout des avocats membres du barreau de la cour.

[1] GODF AR 113-2-444 f°2 le 22 avril 1783.

Le rôle de la loge *Française* dans les relations entre le Parlement et la franc-maçonnerie est d'importance et cette loge est de toutes les manifestations célébrées par les loges en l'honneur du Parlement. Le vénérable de la *Française* est d'ailleurs le Premier président du Parlement Leberthon. Soit en 1778 : sur 67 membres ce sont le Premier président, deux Présidents à mortier, un Avocat-général, un Président des requêtes, treize conseillers[1] qui sont présents dans l'atelier.

Et inversement les loges participent aux événements qui animent la vie de la cour, essentiellement au moment des fêtes données lors des retours de Parlement alors que la vie parlementaire est agitée au cours du XVIIIe siècle face à la politique royale et les résistances parlementaires.
À la veille de la Révolution, le Parlement de Guyenne compte 117 officiers répartis entre les cinq chambres

Parlementaires francs-maçons	Avocats	Conseillers	Procureurs	Présidents
72	38	13	9	6

7.1.1 Membres de la magistrature présents dans les loges bordelaises au cours du XVIIIe siècle

Face au Gouverneur, les intendants qui sont des commissaires du pouvoir royal exercent des pouvoirs politiques, de finance, de justice et de police. Leur influence s'accroit depuis le XVIIe siècle à travers les généralités, ressort de leur commission. La généralité de Guyenne comprend de larges territoires dont Bordeaux est la capitale, elle est partagée en plusieurs subdélégations.
Les intendants en Guyenne[2], administrateurs respectueux, n'appartiennent pas à la franc-maçonnerie dans le sillage des réticences de la monarchie à reconnaître officiellement cette société. Dans la généralité de Guyenne, seuls deux subdélégués contreviennent à

[1] Doyle W., *The Parlement of Bordeaux and the end of the Old Regime, op. cit.,* p. 134. Nous ne trouvons que 16 noms pour la *Française* en 1778.
[2] Les Intendants en Guyenne depuis le milieu du siècle sont successivement : Louis-Urbain-Aubert Tourny, 1743 à 1757 ; Claude-Louis-Aubert de Tourny, 1757 à 1760 ; Charles Robert Boutin 1760-1770 ; Charles François Hyacinthe Esmangart 1770-1775 ; Jean Étienne Bernard de Clugny de 1775 à 1776 ; Nicolas Dupré de Saint-Maur 1776-1785 ; François Claude Michel Benoit Le Camus de Neuville, 1785-1790.

cette position : Duschene de Beaumanoir et Thomas de Sorlus qui appartiennent respectivement à la *Vraie Anglaise* et à l'*Anglaise*. La position de Sorlus, en charge de 1724 à 1767 est d'autant plus marquante qu'il est appartient à la loge *Anglaise* en 1748, peu après les condamnations royales et pontificales. Duchesne est initié à la *Vraie Anglaise* en 1790 alors qu'il n'exerce plus son pouvoir de subdélégué où il était installé depuis 1782, et qu'il cherche à retrouver dans l'atelier un espace d'accueil et de fraternité. Venu de Condom, il s'intègre par l'intermédiaire maçonnique à la société bordelaise.

L'attitude des commissaires départis, après les premières oppositions manifestées par l'Intendant Boucher semble se prononcer en faveur d'une surveillance silencieuse vis-à-vis de ces sociétés à secrets. L'existence des loges, leur place dans le tissu urbain sont connues des Intendants et s'ils fréquentent dans leurs bureaux ou au sein des élites locales de nombreux francs-maçons, les Intendants apposent une neutralité dans leur réaction face à la franc-maçonnerie.

La jurade quant à elle trouve parmi ses rangs plusieurs francs-maçons au cours du XVIIIe siècle. Cette institution qui désigne localement le corps de ville bordelais[1] est composé d'un maire, de six jurats renouvelés par moitié chaque année, un procureur syndic et un clerc de ville. Ces jurats sont appuyés par un conseil des trente jusqu'en 1767 remplacé après la réforme Laverdy par deux conseils et un conseil des cent-trente. Au XVIIIe siècle, depuis la réforme de Louis XIV, le corps de ville est placé sous le contrôle du pouvoir royal qui sanctionne les élections et la nomination du maire qui est secondé depuis 1702 par un lieutenant du maire. Succédant aux représentants de la famille d'Estrades, le vicomte de Noé est nommé maire de 1769 à 1790. Noé est un représentant de la haute noblesse qui entame une carrière militaire : il fait plusieurs campagnes sur les vaisseaux de Sa Majesté, puis il est choisi comme aide de camp du duc de Chartres en 1756. Nommé par décision royale maire de Bordeaux en 1769 jusqu'en 1790, il se rend à plusieurs reprises à Bordeaux, non pour exercer sa charge de maire mais davantage pour régler des affaires maçonniques, étant lui-même officier au sein du Grand Orient de France : Noé est Grand Maître des cérémonies du Grand Orient de France de 1776 à 1781. Ses séjours bordelais sont donc avant tout des occasions pour s'occuper d'affaires maçonniques.

[1] Coste L., *Ces messieurs de Bordeaux, Pouvoirs et hommes de pouvoirs à l'hôtel de ville, 1548-1789*, Bordeaux, 2006. Coste L., *Les lys et le chaperon, Les oligarchies municipales en France de la renaissance à la Révolution*, Pessac, PUB, 2007.

Une de ses actions les plus importantes au sein de l'orient bordelais est celle qui suit les divisions survenues entre la *Française* et l'*Amitié* après la création de la loge de l'*Harmonie* en 1773 et la visite du Grand Maître en 1776. Entre 1774 et 1777 les dissensions agitent l'orient bordelais[1], alors que le Grand Orient cherche à instaurer sa direction et son organisation à travers son obédience. Le vicomte effectue alors plusieurs déplacements au sein de l'orient pour pacifier les relations entre les loges régulières de l'obédience, s'appuyant sur ses réseaux locaux. Ses interventions se concluent sans grande conséquence entre les loges locales néanmoins il poursuit ses régulièrement ses voyages vers Bordeaux. Lors de ces visites le vicomte de Noé fréquente les ateliers locaux, il y reçu avec faste : l'*Amitié* propose de tenir un grand banquet en 1784 au moment de la venue de ce frère prestigieux, maire de la ville et officier au sein du Grand Orient de France. Cet accueil permet à la loge d'affirmer son prestige face aux autres loges locales et de défendre ses intérêts vis-à-vis de l'obédience centrale. Son rôle de maire n'intervient pas dans les enjeux de pouvoir noués par les ateliers bordelais. Et il en est de même pour le lieutenant du maire, le vicomte de Castets.

La charge de Lieutenant de maire est créée en 1702 pour suppléer à l'absence des maires. Le 1er juillet 1772[2] s'installe comme Lieutenant du maire de Bordeaux André Duhamel[3] vicomte du Castets membre tardif de la *Française d'Aquitaine*. S'il est inscrit tardivement sur les tableaux d'une loge bordelais, André Duhamel fréquente rapidement après son arrivée à Bordeaux les ateliers de la ville. Les rapports sont des relations de fraternité mais aussi de solidarité et de respect. C'est ainsi que suite à la grossesse de son épouse la loge de l'*Amitié* se propose d'envoyer des députés en son nom « porter un bouquet à l'épouse du Lieutenant du maire en l'honneur de la grossesse de cette dernière et de sa délivrance »[4] en juin 1777. Le vicomte Jean Duhamel est franc-maçon depuis 1748, et en 1777 il apparaît comme membre de la *Française* sans que l'on puisse dater son affiliation. C'est quelques années plus tard, que la *Française d'Aquitaine*, loge issue d'une scission avec la *Française*, propose au vicomte Duhamel la charge de vénérable d'honneur de cette nouvelle loge en 1781. Sa charge de Lieutenant de maire n'interfère

[1] GLDF AR 112-4-58 f°88.
[2] Dom Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux, contenant les événements civils et la vie de plusieurs hommes célèbres,* seconde édition, Bordeaux, Lacaze, 1862.
[3] Plusieurs orthographes, Du Hamel ou Duhamel. Il est né en 1720, son père André Duhamel est conseiller au Parlement.
[4] GODF AR 113-2-839 f°2 v°.

pas avec son activité maçonnique qui semble toutefois relativement limitée. En 1781, en faisant de Duhamel son vénérable d'honneur, la *Française d'Aquitaine* recherche un patronage prestigieux afin d'assurer sa stabilité et sa légitimité sur l'orient bordelais. La *Française d'Aquitaine* est en butte à l'hostilité de la *Française* qui compte parmi ses membres le Premier président Leberthon ou l'*Amitié* qui accueille le comte de Fumel, gouverneur du Château Trompette. La *Vraie Anglaise* en proposant la même charge au duc de Mouchy en 1785 s'inscrit dans la même dynamique de protection d'un nom prestigieux. C'est aussi un lien avec le pouvoir monarchique, politique ou militaire.

Au XVIIIe siècle la nomination royale à la jurade est orientée par les propositions des Intendants qui dans le respect des autorités royales sont moins favorables à la franc-maçonnerie[1].

Le corps municipal reste fermé au long du siècle. Six jurats assurent l'essentiel du pouvoir réglementaire, appuyés par un procureur syndic et un clerc. Ces six jurats représentent les trois groupes sociaux dominants de la cité, la noblesse, les avocats et le commerce, à raison de deux jurats par catégorie, renouvelable à moitié chaque année. Ces jurats sont élus à moitié, au 1er août, toutefois à partir de 1683 le système municipal est mis sous tutelle royale. Désormais les jurats ont la possibilité de proposer au roi une liste de trois noms par place.

À travers le XVIIIe siècle plusieurs jurats sont affiliés aux loges locales : André Barreyre jurat en 1744 est initié en 1766 à l'*Amitié* vingt ans plus tard ; Jean Brunaud jurat en 1778 et Jean Charles Brunaud jurat en 1784 qui sont déjà affiliés à l'*Amitié* depuis 1776 lors de leur élection ; Seignouret est quant à lui jurat en 1782. Ces jurats précédemment cités sont élus pour représenter le monde du négoce et ils appartiennent à la loge de l'*Amitié*.

Parmi les jurats élus pour le second ordre, plusieurs noms se distinguent : Pierre Antoine D'Arche, Léonard Joseph de Mons, Jean François de Pontac jurat de septembre 1770 à septembre 1772 aux côtés d'André Duhamel qui devient ensuite lieutenant du maire, et Jean-Baptiste Dudon qui exerce en même temps que Pons.

Le décalage chronologique qui existe entre l'exercice de la fonction de jurat et l'adhésion maçonnique ne permet aucunement d'inclure des stratégies réticulaires. Comme le déclare Laurent Coste cette adhésion maçonnique dans les murs de la jurade peut-elle provenir « d'une stratégie délibérée des loges de pénétrer l'hôtel de ville et d'orienter la

[1] Coste L., *Ces messieurs de Bordeaux, op.cit.,* p.159.

politique municipale […] cela peut être dû à un simple hasard car les loges ayant un recrutement social spécifique, leurs membres appartiennent majoritairement aux milieux habilités à intégrer la jurade »[1]. En effet, le recrutement des loges touche très majoritairement les élites de la cité. Parmi les loges concernées par la présence de jurats, futur jurat ou ancien jurats, il s'agit de l'*Amitié* où le négoce est fortement représenté parmi ses membres ou encore la *Française* qui est privilégiée par le monde de la loi et des avocats.

Les jurats, ayant pour objectif le maintien de l'ordre au sein de l'espace urbain sont amenés à intervenir en 1777 devant les troubles qui agitent la loge de la *Française* et débordent sur l'espace public. Du fait de réunions clandestines de certains des frères de la *Française* et des agitations qui sortent du temple l'« ordre est donné par les jurats […] d'assurer la continuation de la protection pour mettre le temple à l'abri des incursions et des enlèvements »[2]. Les désordres internes, cachés par les portes du temple dépassent la sphère clôturée et s'affichent sur l'espace public, amenant les autorités à intervenir. Cette intervention peut répondre à la fois à des considérations de maintien de l'ordre, de pénétrer les secrets des maçons, mais aussi poursuivre l'entregent de certains frères auprès de la jurade afin d'assurer une harmonie retrouvée.

Créée au début du siècle par arrêt du roi du 26 mai 1705, la Chambre de Commerce intègre la juridiction consulaire[3]. Installée à ses débuts dans une salle du palais de l'Ombrière, siège du Parlement cette Chambre est organisée afin de collecter les informations au niveau régional et répondre aux problèmes auxquels se trouvent confrontées les instances du commerce bordelais. L'action de cette Chambre de commerce et ses représentants s'inscrit dans la défense de l'exclusif colonial et des intérêts du négoce bordelais. En dépit de la place du négoce dans les loges bordelaises, peu de représentants de cette institution sont présents dans ces ateliers. Les rapports des francs-maçons sont ceux des négociants plutôt que des relations avec la Chambre en elle-même.

---

[1] *Ibid*. p.160.
[2] GODF AR 113-2-339 f°1 v°, le 7 février 1777.
[3] Butel P., (dir.), *Histoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux des origines à nos jours, 1705-1985,* Bordeaux, éd CCI, 1988.

3-Les francs-maçons et les pouvoirs ecclésiastiques

L'archevêque de Toulouse Charles-Antoine de La Roche-Aymon s'adresse le 21 mars 1742 au cardinal de Fleury pour relater les progressions de la société secrète de la franc-maçonnerie. « Leurs assemblées sont fréquentes et nombreuses, les gens qui les composent sont de tout état, de tout âge, de toute condition, et le secret en est impénétrable »[1]. En cela, sa position davantage politique que pastorale, diffère de l'archevêque de Marseille Belzunce qui s'oppose publiquement à la franc-maçonnerie. Lors des premières années de la franc-maçonnerie à Bordeaux, les positions de l'archevêque Maniban restent silencieuses alors que l'Intendant réagit avec le pouvoir royal. La franc-maçonnerie bordelaise ne semble pas devoir composer avec l'hostilité de l'archevêque même si François Honoré de Maniban semble se positionner personnellement en opposition à cette société.

L'Église de Rome est cependant hostile à la franc-maçonnerie et énonce son interdiction à la suite des pouvoirs temporels européens. Le pape Clément XII condamne les réunions de cette société secrète et interdit aux catholiques de se rendre dans ces sociétés. Que des hommes de toute religion se retrouvent dans une même assemblée et soient liés par un serment suscite l'hostilité des autorités pontificales. Le 28 avril 1738, Clément XII fulmine la bulle *In Eminenti apostolatus specula*, qui condamne politiquement et religieusement la franc-maçonnerie, exposant à l'excommunication tous les contrevenants. En France, la bulle de Clément XII arrive par le biais du secrétaire d'État aux Affaires Étrangères Amelot en mai 1738. Le cardinal Fleury s'oppose politiquement à ces sociétés depuis 1736-1737, toutefois dans le contexte français la bulle n'est pas enregistrée par les Parlements, le roi n'ayant pas proposé à ces derniers l'enregistrement de la bulle pontificale[2]. Le non-enregistrement de la bulle *In Eminenti* fait que ses interdictions ne sont pas promulguées dans le royaume de France. Les répercussions en province dépendent de l'implication des évêques, à l'instar de

[1] Taillefer M., *La franc-maçonnerie toulousaine, op. cit*., p.198.

[2] Ferrer-Benimeli J.-A., *Les archives secrètes du Vatican et la Franc-maçonnerie*, *op. cit*., p. 144. L'enregistrement d'une bulle pontificale serait inopportun dans une tradition d'opposition à l'ingérence ultramontaine, et les interdictions du gouvernement ont devancé l'interdiction pontificale ; Cottret M., *Jansénismes et Lumières, Pour un XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 243-244.

l'archevêque de Marseille Monseigneur de Belzunce[1] en 1742. À Bordeaux la franc-maçonnerie locale bénéficie d'une certaine ignorance par les autorités ecclésiastiques[2] dans le sens où elles ne semblent pas se prononcer sur ce phénomène qui se diffuse dans la capitale provinciale depuis la naissance de l'*Anglaise* en 1732. Treize ans plus tard, l'interdiction pontificale est renouvelée par la bulle de Benoit XIV. Ce dernier publie une nouvelle bulle d'excommunication des francs-maçons, la bulle *Providas*[3] le 18 mai 1751 qui renforce les dispositions de la bulle *In Eminenti*. Ce rappel est ressenti comme nécessaire insistant sur les périls de la réunion d'hommes de religion différente dans une même société, « se réunissent des hommes de toutes les religions et sectes, ce qui fait courir un risque à la pureté de la religion catholique ». Le secret qui est maintenu est également perçu comme un danger, couvrant toutes sortes de crimes. Comme la précédente, cette bulle pontificale n'est pas présentée aux Parlements pour enregistrements, justifiant des mesures déjà prises par les autorités temporelles. Elle est, de ce fait, non appliquée dans le royaume.

Par leur confrontation à l'Autre comme le non chrétien, les loges bordelaises ont montré certaines pratiques. La religion chrétienne est présente dans les loges, catholiques et protestants se fréquentent et vivent en bonne intelligence. Cette diversité des chrétiens francs-maçons fait l'un des particularismes de l'orient bordelais par la typologie même de ses élites, la fréquentation des étrangers sur la place bordelaise et leur insertion dans les temples. Bordeaux fait figure de port ouvert, où une tolérance certaine se pratique, la place de la communauté protestante et de la « nation portugaise » le reflète et en 1787 que le culte protestant est reconnu dans le royaume.

Dans cette perspective, les questions religieuses ne sont pas abordées dans les loges locales, les débats qui peuvent agiter le monde civil et politique ne dépassent pas les portes du temple. Seules quelques loges locales précisent que le nouveau récipiendaire « est de la religion catholique romain » comme la loge *Anglaise* le précise.

---

[1] Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron, évêque de Marseille de 1710 à sa mort en 1755. Marseille est un foyer maçonnique actif ; Beaurepaire P.-Y., « Le rayonnement international et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Écosse* à l'Orient de Marseille au XVIIIe siècle », *Revue historique*, n°594, avril-juin1995, p. 263-288.

[2] François-Honoré de Maniban est alors évêque de Bordeaux, novembre 1730 à juin 1743. Lui succède en novembre 1745 Louis-Jacques d'Audibert de Lussan.

[3] Ferrer-Benimeli J.-A., *Les archives secrètes du Vatican et la Franc-maçonnerie, op. cit*., p. 433.

À Bordeaux, l'archevêque est à la tête d'un vaste diocèse, primat de neuf évêchés. Le choix des archevêques requière des précautions particulières, du fait du pouvoir de ces dignitaires et de leur place dans la hiérarchie des pouvoirs. Bordeaux est siège d'un Parlement, l'archevêque se doit d'être capable de naviguer et de s'imposer face aux solidarités parlementaires locales, ce dernier étant membre de droit du Parlement. La place est un « excellent tremplin politique »[1].

Le 28 janvier 1781 le choix du roi sur porte sur Jérôme-Marie Champion de Cicé qui prend possession de son diocèse le 10 mai 1781 après l'enregistrement au Parlement de Guyenne. Celui-ci arrive à Bordeaux le 26 juillet 1782, depuis Blaye. Souvent absent de la cité, à cause de la multiplication des assemblées extraordinaires du clergé de France il participe toutefois à l'inauguration du palais épiscopal le 29 août 1784 où il mène grand train. Le personnage entouré de maçons[2] est complexe mais son attitude montre que les rapports entre la franc-maçonnerie et les autorités ecclésiastiques sont pacifiés au sein de la cité bordelaise, la présence du clergé parmi les francs-maçons locaux n'est de toute évidence pas remise en cause.

Ce sont soixante francs-maçons bordelais qui appartiennent au clergé catholique, et représentent environ 2,6% des francs-maçons locaux. Éric Saunier compte 144 frères appartenant au clergé en Normandie à la fin du XVIIIe siècle, Céline Sala recense 5% de clercs parmi les francs-maçons du Roussillon. En moyenne à travers le royaume de France, les loges dénombrent 3,9% de clercs. L'orient bordelais par ses effectifs plus faibles se démarque et répond aux tendances démographiques et économiques de la cité. Parmi les hommes religieux présents dans les effectifs bordelais, deux hommes se distinguent sous l'appellation de « révérend » sans qu'il soit spécifié si cette mention fait référence au ministre du culte protestant. Devant le manque d'informations relatives à leur statut nous pouvons seulement signaler que le premier est membre de l'*Anglaise,* Patrick Gordon, tandis que le deuxième Joseph Adrien Cibot est initié au sein de l'*Amitié*.

Alliance	*Amitié*	*Anglaise*	*Étoile Flamboyante*	*Française*	*Vraie Anglaise*	*Harmonie*	*Essence de la Paix*	*Française d'Aquitaine*	*Sincérité*
2	12	12	4	6	7	2	1	9	2

7.1.2 Répartition des membres initiés du clergé dans les loges de Bordeaux

[1] Cadilhon F., *L'honneur perdu de Monseigneur Champion de Cicé, op. cit.*
[2] *Ibid*., p.153.

Parmi ces frères appartenant au premier ordre quelques noms se distinguent par leur implication sur la scène bordelaise comme Desbiey secrétaire de la bibliothèque de l'Académie, l'abbé Sicard qui est à la tête de l'École des sourds et muets ou Lapause à la tête de l'*Anglaise* et prêtre connu au sein de la ville.

Alors que l'Église romaine est hostile à la franc-maçonnerie, le haut clergé n'appartient pas à la franc-maçonnerie, ni même son entourage immédiat. Toutefois la présence cléricale dans les loges est notable. La moitié des francs-maçons inscrits sur les tableaux des loges bordelaises appartient au clergé régulier. Bordeaux est encadrée par quinze communautés de femmes et quatorze communautés d'hommes qui sont enracinées de longue date dans la cité, les dominicains et les grands carmes notamment. La congrégation de Saint-Maur à Sainte-Croix, compte une vingtaine de moines à la fin du siècle, dont des acteurs qui dépassent les murs du couvent comme Dom Devienne. En 1771, ce sont 377 religieux dénombrés dans la ville.

Les chanoines quant à eux ont une place de choix au sein de la hiérarchie catholique bordelaise. Ces clercs pourvu d'un bénéfice sont répartis ente le chapitre cathédral de Saint-André et le chapitre collégial de Saint-Seurin[1] : ils participent activement au gouvernement diocésain, nomment une partie des curés locaux et administrent les revenus associés à leur chapitre.

Les loges bordelaises comptent onze chanoines initiés aux mystères de la franc-maçonnerie, deux chanoines sont présents dans la loge *Saint Jean d'Écosse* de Saint-Émilion. Ces chanoines bordelais peuplent essentiellement la loge *Anglaise*, un seul est membre de la loge *Française*. Parmi ces chanoines qui sont initiés à la franc-maçonnerie, cinq sont domiciliés hors de Bordeaux. Néanmoins parmi les chanoines insérés dans la capitale métropolitaine deux appartiennent au chapitre cathédral de Saint-André[2] et trois au chapitre collégial de Saint-Seurin dont Antoine Branda et Bertrand Dumas qui sont d'ailleurs initié le même jour à l'*Anglaise* le 14 mai 1750.

Les quinze curés de Bordeaux en 1772 sont connus par l'enquête ordonnée par Monseigneur de Rohan qui cherche à connaître la stabilité de l'encadrement religieux. Les quinze paroisses bordelaises sont fortement organisées par les héritages et l'encadrement des habitants reste relativement médiocre face à la croissance

[1] Ces deux chapitres comptent respectivement 26 et 16 canonicats.

[2] Le chanoine Carine est membre de la *Vraie Anglaise* en 1786, tandis que le chanoine Desbiey, chanoine de Saint-André est membre de la *Française*, secrétaire de l'Académie. Ce dernier participe aux institutions culturelles et de sociabilité locales.

démographique de la ville et les évolutions urbaines, le quartier des Chartrons dépend de la paroisse Saint-Rémi qui encadre presque 20 000 âmes à la fin du siècle. Parmi ces clercs urbains peu appartiennent aux ateliers locaux. Le clergé séculier qui apparaît dans les loges vient majoritairement des paroisses de campagne.

Clergé régulier	28
Clergé séculier	15
Chanoine	11

7.1.3 Répartition au sein des membres du clergé initiés dans les loges bordelaises

Contrevenant aux règles et aux interdictions énoncées par la papauté, le clergé bordelais à l'image du clergé du royaume, participe à cette nouvelle forme de civilité attractive. Reflet d'une sociabilité a priori différente, vecteur d'influences et de réflexions appartenant au siècle des Lumières, les clercs y trouvent un organe d'expression et de fraternité que certains**,** influencés par les attentes richéristes, apprécient face à la toute-puissance de l'épiscopat. Parmi les clercs initiés on distingue ceux qui participent avec ardeur à l'éducation et à la vie intellectuelle locale, comme l'abbé Desbiey membre de l'Académie, ou l'abbé Sicard au Musée aux côtés du chanoine Deslieux qui est également son frère au sein de l'*Amitié*, sans oublier Dom Devienne.

Roch-Amboise Sicard[1] est appelé à la tête de l'École des Sourds et Muets. Installé à Bordeaux le chanoine Sicard s'insère dans des réseaux multiples : il se place auprès des évêques successifs Rohan-Mériadec et Champion de Cicé, devient membre de l'Académie et du Musée et est membre de la franc-maçonnerie lorsqu'il est initié au sein de la loge la *Vraie Anglaise* en 1786. Envoyé à Paris auprès de l'abbé de l'Épée, il revient à Bordeaux et préside à la fondation d'une école des Sourds et Muets dans la capitale de Guyenne. Son parcours atypique le distingue parmi les clercs membres de la franc-maçonnerie locale.

[1] Emmet K., *Abbé Sicard's Deaf Education, op. cit.*

Membre de l'*Anglaise* dont il est un temps son vénérable, l'abbé Jean-Pierre Lapause[1] est une figure marquante de la franc-maçonnerie locale. Curé à Fronsac[2], il obtient en 1781 un bénéfice à Sainte-Eulalie se rapprochant de la ville où il s'insère dans les dynamiques culturelles locales. Il entre en procès pour l'obtention du bénéfice de la cure de Saint-Pierre face à l'abbé Philippot qui lui permet de faire jouer ses relations protéiformes. Ces temps troublés personnels sont aussi des temps d'agitation maçonnique. Vénérable de la loge de l'*Anglaise* en 1780 dont il est membre depuis quelques années, il se remarque par ses qualités oratoires et sa culture. Il est un membre actif de la division qui oppose les frères de la loge *Anglaise* au début de la décennie 1780 alors qu'il peut s'appuyer sur son proche ami Jean Darche, lui aussi membre de l'*Anglaise* depuis 1781 et chanoine du chapitre cathédral de Saint-André. Tous deux participent aux réunions clandestines qui se tiennent dans la paroisse Sainte-Eulalie hors des murs de la ville en 1783 : réunions qui donnent naissance à la *Vraie Anglaise* issue de la scission de l'*Anglaise*. Son ami et frère Jean Darche l'accompagne dans ces tribulations maçonniques : les deux frères se retrouvent alors au sein de la *Vraie Anglaise* en compagnie du beau-frère de Lapause qui suit aussi son parcours maçonnique de l'*Anglaise* à la *Vraie Anglaise*. Il reste au cours de la décennie un membre majeur de cette loge *Vraie Anglaise* et assiste régulièrement aux réunions.

L'abbé Brun mentionne un catalogue de la bibliothèque dressé en 1792 par le vicaire de Lapause à Bonzac. Ce catalogue fait état d'une bibliothèque riche de 540 volumes où la première orientation est liée à sa vocation professionnelle : 27% des ouvrages sont des ouvrages religieux, des livres de prières, des vies de saints ou des ouvrages théologiques. Toutefois sa curiosité personnelle et ses intérêts intellectuels se remarquent à travers la composition de cette bibliothèque : 24% des volumes sont consacrés aux sciences, 15% à l'histoire et 13% à la littérature. Cette bibliothèque compte également 28 volumes de l'*Encyclopédi*e que Lapause revend afin de faire des affaires profitant de la spéculation qui entoure cette œuvre ou peut-être par simple embarras financier. Toutefois ce catalogue ne mentionne par les deux ouvrages de littérature maçonnique dont l'inventaire révolutionnaire fait état par la suite. L'inventaire révolutionnaire compte quant à lui 151

[1] Brun abbé, *L'abbé Lapauze, vénérable de la loge Anglaise de Bordeaux, curé de Bonzac et Galgon, archiprêtre de Fronsac, 1750-1792*, Bordeaux, Fréret, 1903. Il est né vers 1750, il entre dans les ordres vers 1775.

[2] Fronsac est une ville située à environ 35 kilomètres de Bordeaux, à proximité de Libourne également orient maçonnique.

titres en 575 volumes[1]. Parmi ces œuvres se distinguent deux titres maçonniques qui reflètent sa participation à la vie maçonnique locale et son intérêt[2]. En cela, il contrevient doublement aux interdits de Rome : en appartenant à l'ordre maçonnique et en possédant des livres prohibés. Toutefois, les bulles pontificales n'étant pas enregistrées dans le royaume de France, elles ne sont pas applicables. Le parcours maçonnique de l'abbé Lapause prend fin avec son exil en Espagne dès 1792 après son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé.

Si l'Église se déclare hostile à la franc-maçonnerie sans que cela n'empêche certains de ses membres d'appartenir à cette société secrète, la franc-maçonnerie se positionne également face à l'Église : les statuts de l'ordre maçonnique, les *Constitutions* d'Anderson déclarent que le maçon ne sera pas athée, ni libertin irréligieux et sera respectueux des institutions religieuses. La franc-maçonnerie n'admet que des postulants qui croient en Dieu. Le respect religieux est proclamé à chaque réunion, ouvrant les tenues maçonniques sous le regard du Grand Architecte de l'Univers. Afin de respecter l'équilibre et l'harmonie, les affaires religieuses ne sont pas discutées en loge, comme les affaires politiques sont tenues à l'écart des discussions entre frères. C'est la monarchie, avant l'Église, que les Bordelais respectent par leur fidélité mais pour autant aucun manque de chrétienté n'est permis même si la diversité limitée est acceptée.

Les bulles pontificales d'interdiction s'opposent au secret qui est entretenu par ces sociétés, ainsi que le serment qui est prêté sur la Bible et échappe à l'Église et qui y voit une profanation. Le procès-verbal d'installation de la loge l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* en 1783 rédigé par l'*Anglaise* y fait justement allusion. Le détail du procès-verbal destiné aux loges concernées et au Grand Orient de France, qui a délivré les constitutions, révèle le détail du cérémonial maçonnique. Cette cérémonie est organisée par l'*Anglaise* en dépit des troubles qui agitent alors son atelier devant les irrégularités dénoncées par certains frères et qui sont relayées par la *Française*.

Dans le temple couvert, c'est-à-dire fermé, tous les frères sont ornés de leurs décors maçonniques et portent l'épée, tandis que le temple est éclairé par des bougies. Au cours du cérémonial :

---

[1] BM Bordeaux Ms 851.

[2] L'inventaire de sa demeure en 1792 mentionné par l'abbé Brun en 1903, comprendrait « une douzaine de gobelets à la franc-maçon », Brun, *L'abbé Lapauze, op. cit.*, p. 106. Sans source nous ne pouvons étayer cette affirmation, mais cela concernerait une vaisselle marquée du sceau maçonnique, et entre dans les dynamiques d'équipements des loges pour les banquets et leur enrichissement quantitatif et qualitatif.

> « le vénérable [de l'*Étoile Flamboyante*] suivi de ses officiers, maîtres, compagnons et apprentis se sont mis à genoux la main droite de chacun d'eux sur l'épaule de l'autre depuis le premier jusqu'au dernier, nous avons fait réunir sous les glaives dont nos visiteurs étaient munis sur la tête du vénérable puis déployant sur l'autel les commissions, le tableau et la Bible, nous lui avons fait mettre la main droite sur le tout pour prononcer l'obligation à haute et intelligible voix »[1].

Ces éléments du cérémonial permettent d'entrer dans le secret de la loge et de ses cérémonies. Le serment prêté sur la Bible renforce l'hostilité manifestée par l'Église. Toutefois cette opposition de Rome ne semble pas arrêter deux des frères de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* membres du clergé qui participent aux travaux de la loge ni même les quatre ecclésiastiques membres de l'*Anglaise* présents au moment de cette cérémonie.

Par sa participation en tant que corps particulier aux cérémonies religieuses, la loge s'impose d'une certaine manière face à l'Église. Les frères doivent assister aux cérémonies religieuses de leur atelier et la messe dite lors de la Saint-Jean d'été est étroitement associée aux célébrations maçonniques de ce jour particulier.

La loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* marque ainsi son respect des autorités religieuses et des principes qui animent l'ordre maçonnique, en délibérant en 1777 de « faire dire la messe le jour de la Saint-Jean à dix heures du matin en habit décent et les mains blanchies dans l'église des Augustins et que la dite messe sera célébrée par le R[espectable] F[rère] Arsenne récollet et à son défaut le Respectable Frère Beaudru religieux de la Merci, l'un et l'autre membre de cette loge »[2]. La cérémonie de la Saint-Jean est primordiale dans la vie des ateliers maçonniques : elle marque l'union et la concorde entre les frères, c'est la date retenue pour procéder aux élections des officiers et lever les santés lors des agapes. Cette cérémonie est donc précédée d'une messe célébrée dans l'un des établissements religieux qui quadrillent la ville.

La célébration d'une messe pour débuter les célébrations de la Saint-Jean d'été est respectée par les loges bordelaises, la *Française* en 1787 fait tenir une messe à 9 heures avant l'ouverture de la loge, la *Française d'Aquitaine* choisit elle l'horaire de 10 heures

[1] GODF AR 113-2-96 f°54, le 5 janvier 1783.
[2] GODF AR 113-2-839 f°2 v°, le 19 juin 1777.

pour faire célébrer la messe qui précède la Saint-Jean. L'*Anglaise*, dans cette même dynamique, se propose de faire dire une grande messe la veille du 24 juin pour l'âme de tous les frères défunts, finançant sur ses comptes la somme de cette grande messe. Le jour de la Saint-Jean est important dans la vie des ateliers, il permet de célébrer l'esprit religieux de cette société maçonnique soupçonnée par les autorités romaines. Dans la pratique locale, les loges sont accueillies dans les différentes institutions religieuses régulières et séculières de la ville à l'occasion de ces messes données en l'honneur du saint patron des loges, Saint-Jean, mais aussi lors d'occasions plus diverses qui touchent les loges.

Ils peuvent également demander de faire célébrer des messes lors d'événements particuliers relevant autant de temps forts de la société profane que de la vie propre à l'atelier : la mort d'un frère par exemple.

La mort du frère Laurent Simonetti décorateur et artificier, membre de la loge *Étoile Flamboyante aux Trois Lys* depuis sa réception en mai 1788 est un moment où la loge manifeste sa piété et sa solidarité face à la mort. Décédé sans revenus, son enterrement est pris en charge par sa loge qui démontre sa fraternité : les frères Poulet et Massieu déclarent ainsi « que nous ne pouvons pas nous empêcher de faire ensevelir ce pauvre malheureux et que la loge ne pourra qu'approuver nos démarches. […] Si sa pauvre femme avait besoin de quelque secours momentané je crois que la loge ne pourra pas nous blâmer en lui donnant quelques consolations ». Les premières démarches sont initiées par des frères proches du défunt et la loge répond favorablement à cette initiative. Elle décide « de le faire enterrer décemment à [ses] frais » pour la somme de 72 livres et 10 sols[1]. La loge se tend de noir et propose de faire célébrer un service au couvent des minimes pour son âme trois semaines après son décès ; une messe est alors prononcée au couvent et suivie d'une oraison funèbre énoncée dans l'enceinte de la loge[2]. Le secours de la loge ne s'arrête pas aux seules démarches funèbres, la veuve de ce frère obtient un secours monétaire de la loge et moral par la visite que lui rendent plusieurs frères. *L'Étoile Flamboyante aux Trois Lys* s'accorde à porter grand soin à ses membres et son intérêt lors des aléas de la vie ou devant la mort.

La *Française* fait de même lorsque ses frères sont convoqués par le vénérable en octobre 1786 afin d'assister au service solennel qui est célébré dans l'église des grands Carmes en

[1] GODF AR 113-2-840 f°20, le 12 mai 1789.
[2] GODF AR 113-2-840 f°25 v°, le 30 mai 1789.

mémoire des frères décédés[1]. Il en est de même de la *Française d'Aquitaine* qui verse sur ses revenus la somme de 60 livres pour le service prononcé chez les cordeliers pour le repos de l'âme du frère Aumailley minor.

La loge peut prendre à sa charge une messe ou l'ensemble du service funèbre, où la charité et la solidarité s'expriment mutuellement. Le choix des institutions favorise les locaux des ordres réguliers, peut-être plus fermés, cachés et plus accueillant devant les francs-maçons

Ces invitations solennelles à se rendre au service funèbre d'un frère décédé sont souvent accompagnées de directives qui encadrent le déroulement de la cérémonie[2] et le rôle des frères qui y assistent comme maçons : ils portent leurs décorations maçonniques qui doivent toutefois rester cachées des yeux non-initiés. Cette solidarité face à la mort marque un héritage des confréries médiévales revendiqué par les loges maçonniques comme héritières des confréries opératives.

Les loges qui ont proposé des messes en l'honneur de frères décédés sont des loges où la présence catholique est majoritaire toutefois une loge comme l'*Anglaise* où une présence protestante peut se ressentir, n'est pas absente de ces démonstrations. La question se pose de la diversité religieuse au sein des loges, de leur prise en compte et probablement la séparation en différents groupes au sein de la loge face aux impératifs religieux. Toutefois depuis l'édit de Fontainebleau les protestants n'ont plus d'existence politique et civique, malgré certaines pratiques de tolérance par les pouvoirs. Et la place des protestants, si elle est largement visible dans les loges bordelaises ne doit pas être majorée non plus. L'*Anglaise* s'inscrit dans ce respect des autorités catholiques et religieuses en 1751 lorsque ses frères prennent la délibération de reporter la réunion maçonnique une semaine plus tard pour respecter les temps du mardi Gras[3]. Les loges se placent majoritairement dans le respect des temps de l'Église et des fêtes religieuses et il en est de même lors du choix des heures des tenues afin de ne pas perturber l'exercice religieux des frères et les temps ecclésiastiques : les réunions sont repoussées après les heures de messe.

---

[1] GODF AR 113-2-443 f°25, le 27 octobre 1786.

[2] Organiser un service pour le repos de l'âme touche tous les cadres de la franc-maçonnerie française : la Grande Loge de France propose dans ses statuts en 1763 de faire célébrer un service religieux pour le repos de l'âme des frères défunts.

[3] BNB Minsk 091/85 le 16 février 1751.

La question de la communauté protestante[1] au sein des loges et les réactions des pouvoirs civils et religieux face à leur incursion dans la société reste prégnante au long du siècle. Après les difficultés et la dispersion suite à la Révocation puis la déclaration de 1724, la communauté protestante bordelaise connaît un renouveau à partir du milieu du XVIIIe siècle par le retour des protestants français et la poussée démographique des étrangers protestants comme les Hollandais ou les germaniques. Cette croissance et la relative tolérance de la part des pouvoirs s'observent par l'ouverture d'un cimetière protestant dans le faubourg des Chartrons puis l'installation dans la ville de ministres du culte. Ce seraient environ 1 600 protestants présents à Bordeaux en 1780 et les déclarations d'état civil de 1789 comptent 191 familles. Ces communautés sont augmentées par la présence d'étrangers européens. Elles sont installées essentiellement dans le quartier des Chartrons mais également dans la vielle ville autour de la rue de la Rousselle.

Selon les traités de Westphalie, les protestants étrangers ne sont pas inquiétés par les autorités françaises. Ils sont autorisés à pratiquer le culte dans la sphère domestique mais ils restent surveillés pour éviter tout risque de propagation et de propagande. Au cours du XVIIIe siècle, le nombre d'allemands augmente dans la ville et ils utilisent la liberté de circulation associée à leur profession commerçante pour pratiquer leur religion. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, la pression des autorités se relâche quant à la surveillance des protestants et de leur pratique religieuse. Des églises se réorganisent discrètement et permettent aux fidèles d'assister à des offices semi-publics dans la maison d'oraison des Chartrons impasse Beaujau dès 1776 et dans la rue des Muguets en 1780. Cette tolérance, associée à l'influence économique de cette communauté lui permet d'assurer la survie de leur religion.

Les réactions de l'Église face à la franc-maçonnerie prennent assurément des colorations locales : les autorités ecclésiastiques bordelaises ne s'expriment pas dans l'opposition au développement de ce phénomène. D'ailleurs, de nombreux membres du clergé local s'inscrivent dans ces pratiques maçonniques, même si leur effectif reste en deçà des recrutements dans le royaume de France. La diversité religieuse de l'orient portuaire pose en plus la question du positionnement face aux non-catholiques et à l'ouverture des loges.

[1] Pacteau de Luze S., « La vie religieuse des protestants allemands de Bordeaux aux XVIIIe et XIXe siècles », *op. cit.*

Les francs-maçons français maintiennent et recherchent au long du siècle une position claire de fidélité vis-à-vis des pouvoirs civils, et les frères bordelais ne se détournent pas de ces principes. Les relations entretenues avec les autorités sont d'abord des relations apaisées, démontrant une allégeance qui défend leur existence même, qui rappelons-le, n'est pas autorisée par la monarchie mais tolérée. À l'échelle provinciale, les relations avec les hommes des pouvoirs sont plus directes, et les liens plus étroits, nombre de ces hommes sont eux-mêmes initiés ou proches des espaces maçonniques.

II-Des discours et réflexions ancrés dans le siècle

La loge maçonnique est un espace d'échanges qui participe à l'expression des sociabilités et des réflexions caractérisant ce siècle des Lumières. La pratique de l'art oratoire, si elle échappe en principe au contrôle des autorités civiles, reste encadrée par les réglements de la franc-maçonnerie : c'est une prise de parole policée, qui répond aux régles édictées par la société initiatique et défend des principes clairement énoncés. Ces régles n'empêchent pas la possibilité de mettre en avant des problématiques particulières associées aux inflexions du siècle des Lumières.

1-La loge, une tribune d'expression policée

Les discours sont des vecteurs pour étudier les relations entre valeurs maçonniques et expressions de celles-ci dans les loges ou vers l'espace public.
Sermons prononcés dans les temples essentiellement par la voix de l'orateur, ces « morceaux d'architecture », ces discours, relèvent de la perception de la franc-maçonnerie par elle-même et des valeurs qu'elle défend. Ils sont prononcés selon des rituels ordonnés, en des occasions déterminées selon une prise de parole ritualisée. Essentiellement énoncés au cours des tenues, quelques-uns d'entre-eux sont plus démonstratifs et appartiennent à des moments exceptionnels de la vie maçonnique ou profane de l'orient même s'ils s'approprient des normes de parole maçonnique

recherchées. L'entrée en maçonnerie se détache des principes de sociabilité d'Ancien Régime en cela qu'elle répond à une démarche volontaire et individuelle où le statut social est effacé par l'initiation et la naissance d'un homme qui se retrouve débarrassé de ses passions et de ses vices profanes. Cette naissance sous la lumière maçonnique répond à une quête de connaissance et de perfectibilité dans l'école de la vertu que représente la loge.

L'expression est un grand moment de la vie de la loge et à travers les sources multipliées au sein de l'orient bordelais, des pièces de discours permettent de mieux approcher les pratiques oratoires des frères du siècle des Lumières.

Auguste Cochin ou à sa suite François Furet et Ran Halevi ont vu dans les loges maçonniques des agents de diffusion de l'esprit philosophique des Lumières dans la société qui ont battu les piliers de la monarchie et de la société d'Ancien Régime, annonciateurs de la Révolution. La loge, par ses principes d'égalité et de démocratie, serait un terreau d'expansion de ces idées nouvelles et aurait permis sa propagation au sein de la société, préparant les esprits des nouvelles générations à la Révolution, l'idée de complot sous-tend cette interprétation.

À regarder de plus près par l'étude des discours et des pratiques bordelaises, la pensée maçonnique révèle quelques secrets de cette imprégnation des Lumières au sein de l'atelier et auprès des frères qui le fréquentent apparaissent dans les discours prononcés par ces derniers. Les registres d'architecture notent le déroulement d'une tenue maçonnique et font régulièrement mention de ces prises de parole. «le frère orateur a lu une pièce d'architecture », « il a été fait lecture d'une lettre » ; néanmoins peu de ceux-ci sont conservés dans les archives dans le détail du texte.

Ce silence relève d'abord de la position des francs-maçons, l'oralité prime sur l'écrit et s'ils entretiennent des archives de plus en plus imposantes, les discours ont pu être laissé de côté car ils relèvent de la pensée maçonnique et devant donc répondre à la nécessité du secret. Les pertes postérieures sont également un facteur explicatif de l'absence des discours prononcés dans les loges du XVIIIe siècle, la plupart des documents conservés sont d'abord des documents administratifs. Même si les « archives russes » apportent des ressources complémentaires, le matériau d'étude reste peu diversifié. La prise de parole dans l'enceinte du temple est minutieusement encadrée par les règlements et se déroule sous le regard des premiers officiers et du frère tuileur.

L'activité oratoire est d'abord l'apanage du vénérable et du frère orateur, elle peut ensuite être distribuée aux frères requérants par les surveillants : le premier surveillant l'accorde aux maîtres, le second surveillant aux compagnons et apprentis. La prise de parole relève d'un cérémonial selon une gestuelle définie, suivant un aspect géométrique triangulaire selon l'idéal maçonnique.
Elle s'intéresse avant tout aux discussions propres à l'ordre maçonnique et au déroulement des tenues ou des pratiques de la loge. C'est à travers les discours exceptionnels, lors de la fête de la Saint-Jean ou dans des cérémonies particulières que l'art oratoire s'exprime à son apogée. Tout discours relève d'une typologie encadrée : les premières adresses sont modélisées, le vocabulaire correspond à des attentes exprimées et la solennité assurée.

Le frère orateur en plus de prononcer des discours, est appelé à lire « les règlements et statuts de la loge » ou « des cantiques de sa composition »[1]. Le vénérable peut également prendre la parole et prononcer quelques paroles qui organisent la situation d'initiation ou de montée en grade « lors de la réception du f[rère] Hinard qui était sur le parvis comme compagnon. Le vénérable lui a fait une courte exhortation, il a prêté au pied d'[autel] son obligation de compagnon »[2]. Ces lectures, en plus de montrer l'implication au sein de son atelier, appartiennent aux attributions de la charge à laquelle il a été élu. Peu de ces pièces nous sont parvenues. Les morceaux d'architecture qui ont été conservé sont essentiellement ceux prononcés lors des tenues exceptionnelles. Les discours les plus importants sont prononcés à l'occasion de cérémonies maçonniques majeures comme la fête solsticiale ou encore l'installation d'un nouveau temple. De ce fait ils procèdent d'un modèle qui laisse peu de place au particularisme local ou individuel. C'est particulièrement lors de prises de paroles pour des cérémonies profanes comme le retour du Parlement ou de réjouissances monarchiques que la pensée maçonnique peut dépasser les cadres ritualisés.

L'installation de la *Française* en 1775 après la réception de ses lettres de reconstitutions et la réinstallation de son temple ou encore l'installation de la *Vraie*

[1] GODF AR 113-2-98 f°29 v°.
[2] GODF AR 113-2-95 f°18, l'*Anglaise*.

Anglaise en 1786 sont en cela symptomatique des inflexions et des procédés oratoires qui guident l'ordre maçonnique.

Lors de l'installation de la *Vraie Anglaise* par la loge *Française,* les discours des frères des deux ateliers se succèdent dans un rythme et un ordre établis. C'est la loge installatrice qui débute ce temps de parole ritualisé. L'orateur de la *Française* Darrieux prend la parole en premier et prononce devant les frères réunis un discours pour célébrer le renouveau de la franc-maçonnerie locale :

> « Un vice dans sa construction, des pierres véreuses dont le poli à l'extérieur avait séduit les architectes mais qui contenaient au dedans des molécules grossières. Le temps les développa après avoir pénétré sa surface et la chute de l'édifice en été la suite. Que les architectes répandus sur le globe aient toujours présent à la mémoire cet exemple funeste [de la division de l'*Anglaise*], rappelons-nous une maxime triviale mais importante, un édifice pour être solide et durable doit reposer sur de bons fondements en un mot, mes frères, soyons attentifs à admettre dans nos ateliers que des ouvriers dignes, capable de faire fleurir l'Art Royal […] telle est la félicité de la Loge *Française* d'avoir concouru à cet Atelier Auguste sur cet orient qui réunit les plus rares talents, les lumières les plus éclatantes. Tel parmi ces orbes lumineux nage dans le fluide éthéré l'ouvrage du divin architecte, l'astre du jour frappe vos yeux, répand dans notre tourbillon l'éclat de sa lumière »[1].

Les fondements de ce discours reposent sur la fraternité qui se doit d'exister entre les loges et les efforts apportés pour renouer avec l'harmonie au sein de l'ordre maçonnique. La portée locale de cette déclaration est appréhendée par l'ensemble des frères présents.

Le discours prononcé par le frère Darmaillac à sa loge la *Française* quelques années plus tôt en 1765, quant à lui relève de ces mêmes attentes idiomatiques maçonniques. Il n'est pas l'orateur de la loge, sans doute a-t-il sollicité et obtenu le privilège d'écrire une planche à lire devant l'assemblée de ses frères afin de partager son œuvre de réflexion.

> « Ce n'est pas assez pour un vrai maçon que d'éviter tous les faux angles et d'avoir sans cesse le compas et la règle à la main et dans le

[1] GODF AR 113-2-446 f°5 v°.

> cœur, il faut encore que son ouvrage soit de niveau de celui de ses frères, afin que le grand édifice posé sur un aplomb solide et uniforme paraisse ne sortir que d'une seule main, c'est cet heureux accord qui donne l'âme et la perfection à l'ouvrage, sans lui les plus belles parties demeurent isolées, et loin de concourir à la beauté de l'édifice elles ne présentent que des ruines et la destruction. Pénétré de ces vérités, j'ai toujours regardé tout travail comme inutile et tout bonheur comme imparfait s'il n'était cimenté avec le vôtre. […] La loge de mercredi prochain [sera réunie] pour frapper trois fois trois et rassurer la pierre fondamentale de notre édifice ébranlé. Mais ce n'est pas assez pour moi de rendre à notre loge son premier lustre et de raffermir le flambeau qui éclaire, j'ai cherché à lui procurer une lumière plus vive et plus éclatante »[1].

Il emprunte au long de son morceau d'architecture un vocabulaire associé à la pratique opérative de la franc-maçonnerie qui rejoint certaines thématiques régulièrement abordées comme le sacrifice d'Hiram qui est l'architecte du Temple de Salomon tué pour ne pas avoir révélé les secrets des maîtres à de mauvais compagnons qui ne respectaient pas la progression des savoirs. Les pièces de discours bordelaises ne semblent pas laisser de traces détaillées de ces thèmes particuliers de la franc-maçonnerie, néanmoins il ne fait pas de doute que les frères y sont régulièrement confrontés. Les frères maçons pour répandre leurs travaux s'approprient les outils de la franc-maçonnerie opérative, l'équerre, le compas, le fil à plomb ou la pierre brute qui doit être polie.

En plus de ces harangues maçonniques quelques textes ayant une implication profane sont intégrés aux conjonctures de la société civile et politique ; ils apparaissent au gré de l'influence de la loge et de son recrutement dans la société. La *Française* est en cela privilégiée. Elle compte parmi les siens plusieurs magistrats et le Premier président Leberthon en est le vénérable d'honneur. Une exhortation est ainsi prononcée en 1786 à l'adresse du frère Leberthon à la veille du voyage de ces parlementaires pour la capitale du royaume. Ce voyage découle des tensions avivées entre le Parlement de Bordeaux et le

[1] GODF AR 113-2-471 f°86, la *Française*, 1765.

pouvoir monarchique qui convoque le 21 juillet 1786 à Versailles la Compagnie pour se justifier après l'affaire des alluvions[1].

Cette proclamation est délivrée par Pêcheur de Crumont, membre de la *Française* depuis plus d'une décennie et acteur régulier de l'atelier.

> « Nous venons au nom de la L[oge] *Française* vous porter les vœux les plus ardents de tous les frères pour le voyage, vous obtiendrez de notre glorieux monarque tout ce que peux espérerez la grandeur d'âme que se dévoue, l'héroïsme qui surmonte tous les obstacles, l'amour du bien public, de la patrie et de l'humanité devant qui tous les intérêts disparaissent. De retour dans cette capitale vous y recueillerez de nouveaux tributs d'hommages, d'attachement et de respect que tant de gloire et de tant de vertu vous assurons […] ce ne sera plus seulement les préceptes et les axiomes de la vertu tracés sur le frontispice de notre temple, mais vos actions qui y seront inscrites qui annonceront qu'il est dédié à la sagesse. La patrie vous regarde comme son dieu tutélaire, la justice comme son défenseur intrépide, de ses lis, l'opprimé trouvant en vous son appui, l'orphelin un nouveau père, et le maçon ce sage qui est leur guide et leur modèle »[2].

À ce discours Leberthon s'empresse de répondre « que son cœur était si vivement ému, que quoique l'expression du sentiment fut sur les lèvres, il ne pouvait la rendre sans l'affaiblir, que cette impuissance serait une preuve de la sensibilité de son âme et combien il chérissait le jour où il avait joui d'une nouvelle lumière qui avait toujours été son guide infaillible ». L'événement politique traverse alors les portes du temple pour concerner tous les frères qui s'identifient également comme des magistrats, des bordelais et des citoyens des Lumières.

En dehors de ces temps maçonniques, la loge propose des discours lors de circonstances exceptionnelles qui touchent toute la société. Les pièces conservées sont avant tout données à l'occasion d'événements politiques majeurs comme le retour du Parlement à la fin du siècle ou la visite d'un membre éminent de la Cour ou du Grand Orient.

---

[1] Affaire des alluvions, 1781.

[2] GODF AR 113-2-445 f°22 v°.

Pour ces discours, il apparaît que le frère orateur n'est pas l'unique intervenant sur la scène. En 1775 le vénérable d'honneur Leberthon profite des cérémonies données à l'occasion du retour des parlementaires pour prononcer un formidable morceau d'architecture. Le profil professionnel des orateurs[1] et des frères qui prennent la parole lors de ces grandes occasions est dominé par les membres du monde de la loi, avocats ou procureurs tandis que les négociants sont presque aussi nombreux. La prise de parole, l'art oratoire doivent donner à voir la loge à laquelle le frère appartient, ces qualités ne sont pas accordées à tous les frères. Reçus par des applaudissements, les discours alimentent la vie des loges où l'oralité s'impose dans une société à secrets.

La franc-maçonnerie se déploie dans un espace sacré, et au sein duquel le temple est un lieu particulier fermé par deux colonnes qui gardent l'entrée. Dans cette enceinte, la parole des frères y est réglementée et les discours sont choisis.
La réflexion collective d'un groupe amorce une autre conception de l'espace publique et l'engagement d'un ordre social et politique. À travers la fraternité évoquée, la réalité des rapports sociaux au sein de la franc-maçonnerie transparait dans les thèmes délivrés. La notion d'amitié, la relation qui s'installe entre deux ou plusieurs individus liés par des liens affectifs engagent des comportements et des paroles spécifiques. « L'amitié se trouve au cœur de l'identité maçonnique » affirme Kenneth Loiselle[2] et exprime régulièrement par les noms dont se dotent les ateliers, l'*Amitié* bordelaise en tête. Cette amitié renforce l'adhésion égalitaire entre les frères qui se retrouvent entre amis et même entre frères, détachés de leur habit profane. L'amitié structure les rituels, où le profane se place en confiance entre les mains de ses futurs frères ; les frères se retrouvent entre amis choisis et fiables. Par l'appartenance commune, un lien formel et ritualisé d'amitié est instauré entre des individus qui n'entretiennent pas systématiquement des contacts personnels. L'égalité des discours est néanmoins contredite dans la pratique par les recrutements internes et les hostilités externes des ateliers.

Les liens avec l'esprit des Lumières sont complexes. Certains membres des loges sont des représentants du siècle des Lumières et partagent leurs réflexions intellectuelles et savantes au sein des sociétés savantes, néanmoins percevoir la réalité de l'imprégnation

[1] Chapitre III.
[2] Loiselle K., « Nouveaux mais vrais amis, La Franc-maçonnerie et les rites de l'Amitié au XVIIIe siècle », *op. cit.*

des idées des Lumières au sein des loges locales peut être délicat. Les grands savants, les grands discours ou les grandes œuvres de ce siècle n'apparaissent pas dans les discours ou les recrutements des loges bordelaises, mais cela ne freine pas la curiosité de ces frères qui se retrouvent en nombre dans les bancs du Musée ou dans les jardins publics pour le lancement des ballons à la fin du siècle. Les innovations sont scrutées par les maçons qui y participent à titre individuel, marquant leur adhésion aux nouveautés des Lumières. Leurs bibliothèques personnelles, les étagères du Musée sont pleines de ces ouvrages scientifiques ou philosophiques et qui sont parfois interdits qui sont des succès de libraires au XVIIIe siècle.

Les notions d'égalité, de philanthropie ou de cosmopolitisme évoquent des notions développées dans le siècle des Lumières et au sein des loges maçonniques dans un entrecroisement et un enchevêtrement des valeurs du XVIIIe siècle. La franc-maçonnerie bordelaise, pensée comme ouverte et éclairée montre pourtant un conformisme culturel et sociétal.

2-Les grandes inflexions des Lumières : la porosité des portes du temple

L'intégration de la franc-maçonnerie au sein des réflexions politiques du siècle des Lumières pourrait s'illustrer par la déclaration énoncée après le retour du Parlement en 1775 : « L'immortel Montesquieu a donné pour base et pour principe fondamental du gouvernement monarchique [...] mes très chers frères, vous-mêmes qui par vos travaux avez le plus concouru à la construction de l'édifice triomphal du Bequet, qui fixa les regards de tout le peuple de cet orient, par l'éclat de la brillante fête que la loge y célébra, et la perfection de ce travail »[1]. Ce discours, cet appel à une figure illustre des penseurs des Lumières et homme local montre l'implication dans la société civique et politique des frères. Ce retour de la cour souveraine de son exil est un moment exceptionnel qui touche la cité entière et toutes ses composantes. Au-delà de cette déclaration, les réalités des pratiques maçonniques des Lumières sont plus mystérieuses.

La guerre d'Indépendance américaine sollicite les valeurs défendues par les loges et amènent de nombreux francs-maçons à parcourir l'océan au gré des événements. La

[1] GODF AR 113-2-442 f°2, n.d., année 1775.

circulation des francs-maçons est physique par leur voyage, elle est aussi intellectuelle par les nombreux débats et ouvrages nés de ce conflit qui suscite l'enthousiasme de l'opinion française. La reconnaissance dès 1775 par le secrétaire d'État aux Affaires Étrangères Vergennes d'une crise dans les colonies anglaises d'Amérique du Nord comme une opportunité pour le royaume sans bouleverser l'ordre continental, face aux réticences du jeune roi et du contrôleur général des finances Turgot[1], est une insertion des conjonctures politiques dans la sphère publique et maçonnique. La diplomatie française a retenu les leçons de la guerre précédente et évite d'avoir à mener une guerre continentale et une guerre sur mer en même temps.

Avant de concerner le royaume de France, les événements qui conduisent au conflit ont des répercussions entre les colonies américaines et leur métropole anglaise[2]. Dans les colonies d'Amérique du Nord retentit l'écho des débats présents dans le royaume britannique sur les impôts et la représentation de leur vote. En Pennsylvanie ces questions obtiennent un résonnement majeur qui suscite le dilemme face auquel les élites sont forcées de choisir entre un accord avec le Parlement et la Couronne ou l'idée de soutenir les colonies prospères face à la volonté de Londres. Le débat oscille entre la hiérarchie et l'ordre nécessaires face à la défense des intérêts des territoires. La radicalisation progressive n'éteint pas la permanence des hésitations entre le camp insurgent et le camp loyaliste au sein de ces colonies. Cette évolution qui amène à la séparation avec la métropole est concrétisée par le texte de Thomas Jefferson, la Déclaration d'Indépendance qui est ratifiée par le Congrès Continental le 4 juillet 1776.

La guerre d'Indépendance américaine est un conflit dans lequel la France s'engage progressivement. Le roi Louis XVI, soutenu par son ministre Vergennes puis le secrétaire d'État à la Marine Sartine soutient d'abord secrètement les Insurgents qui se sont rebellés contre leur souverain légitime le roi d'Angleterre George III. Les réticences de Louis XVI sont aggravées par la révolte de colons contre leur souverain légitime et les craintes d'une propagation. En France, la guerre des farines agite la population en 1775 et les exemples européens ne manquent pas de la révolte de Pougatchev dans la lointaine Russie aux

---

[1] Green J.P., Pole J.R., *A companion of the American Revolution*, New-York, Blackwell Publishing, 2004, p. 523.

[2] Révauger C., *La Franc-maçonnerie en Grande-Bretagne et dans l'Amérique révolutionnaire, 1717-1813*, Thèse dactyl., Université Bordeaux III, 1987.

jacqueries dans le royaume de Bohême. L'opportunité de mener la guerre tout en éloignant la perspective d'un conflit généralisé sur le Vieux Continent séduit également certains membres du gouvernement et une noblesse en mal de reconnaissance militaire qui se nourrissent d'une certaine frustration depuis le traité de Paris.

Les colons rebelles, par l'intermédiaire de leur représentant Sileas Deane marchand-courtier du Connecticut envoyé par le Congrès continental de Philadelphie, négocient en France pour obtenir de l'aide. Deane est soutenu dans son action dès la fin de l'année 1776 par Benjamin Franklin. Ce dernier autant par son rôle académique que par sa maitrise de l'entregent, symbolise cette circulation des Lumières entre les deux rives de l'Atlantique. Homme de sciences et homme politique, il s'intègre dans les réseaux de la capitale qui appuient son action diplomatique, y compris au sein des loges maçonniques dont il est membre. L'aristocratie libérale et des représentants des Lumières soutiennent cette guerre qui ne dépend plus seulement du pouvoir royal mais touche l'opinion publique éclairée qui s'affirme comme relais des débats. La cause des patriotes américains y remporte un large succès[1].

À travers le pays l'intérêt pour la guerre d'Indépendance est pourtant peu visible au sein du mouvement maçonnique. Les registres d'architecture ne laissent ainsi pas deviner les débats autour de l'attraction ou du rejet de la cause républicaine. Les loges parisiennes, notamment celles des élites éclairées et de la haute noblesse comme la loge des *Neuf Sœurs* ou la loge de la *Candeur,* soutiennent l'activité de Franklin et sa cause. Celle des *Neufs Sœurs,* appuyée par son réseau au sein des élites, engage d'ailleurs les loges régulières du royaume à participer au financement de l'armement d'un navire de guerre[2].

Comment les loges bordelaises auraient-elles pu ignorer la présence de Franklin à Paris ou la venue de La Fayette à Bordeaux avant son départ sur le navire la *Victoire* vers l'Amérique insurgée ?

Gilbert de Mortier marquis de La Fayette[3] est franc-maçon, probablement initié dans une loge militaire lors de son affectation en garnison à Metz[1] et il est ensuite membre de la

---

[1] Chaline O., *La France et l'indépendance américaine*, Paris, PUPS, 2008.

[2] GODF AR 113-2-472 f°78.

[3] La Fayette Joseph-Paul-Yves-Gilbert du Motier, marquis de la Fayette né en 1757 ; Révauger C, *Le monde maçonnique des Lumières, op.cit.,* p. 1658-1675. Son mariage avec la fille de son protecteur Adrienne de Noailles fille du duc d'Ayen se tient en 1774, les deux époux se marient à l'âge de 17 et 14 ans respectivement. Bois J.-P., *La Fayette*, Paris, Perrin, 2015.

Il est membre de la Société des Amis des Noirs autour de Brissot en 1788. Il est élu aux États Généraux pour la noblesse d'Auvergne.

loge parisienne de la *Candeur*. En s'embarquant pour l'Amérique aux côtés du comte de Ségur et du vicomte de Noailles le marquis de La Fayette désobéit directement aux ordres du roi qui perd l'initiative et craint de se voir embarqué dans une guerre alors que les alliances diplomatiques sur le continent et notamment avec la dynastie espagnole ne sont pas conclues. Devenu un héros des deux mondes, La Fayette illustre l'enthousiasme d'une noblesse volontaire qui s'émancipe de la discipline militaire en mal de gloire et d'aventure.

Son premier voyage en Amérique de 1777 à 1779 le confronte à la réalité de la guerre et aux revendications politiques exprimées par les acteurs. Parti pour Bordeaux le 16 mars 1777, il y arrive trois jours plus tard où il est reçu à l'hôtel du Gouverneur par le duc de Mouchy, il ne paraît pas avoir sollicité les réseaux maçonniques locaux. Il prépare seul sur les quais de la Garonne l'achat d'un navire et l'engagement de son équipage sous le commandement du capitaine Le Boursier et le chargement d'une cargaison d'armes. Après l'émission de son acte d'embarquement par l'Amirauté une chaloupe l'amène à son vaisseau et il quitte le port le 25 mars alors qu'arrivent aussi bien les nouvelles des premiers désastres militaires des Insurgents, suivies par une lettre de cachet nominative. Le jeune marquis choisit néanmoins de poursuivre son aventure vers les Amériques où il débarque le 13 juin en Caroline et où il se présente au Congrès le 27 juillet[2]. La victoire américaine de Saratoga au nord d'Albany rassure la monarchie française sur les capacités militaires des Insurgents et décide la conclusion de traités entre les deux protagonistes, la France et les États-Unis dont Louis XVI a reconnu l'indépendance en décembre 1777.

Rentré en France il est reçu triomphalement le 24 juin 1782 dans la loge maçonnique du *Contrat social*. La *Candeur*, le *Contrat Social* ou les *Neufs Sœurs* ont largement soutenu la guerre d'Indépendance et paraissent comme des intermédiaires privilégiés pour l'implication de la France dans le conflit.

On peut facilement comparer le cas de La Fayette avec le Bordelais Charles-Louis de Montesquieu[3] qui débuta également sa carrière militaire et maçonnique à Metz au Royal Champagne-cavalerie après avoir refusé la Gendarmerie de la Maison militaire du roi

---

[1] Schneider P., « Héros maçonnique, La Fayette », Beaurepaire P.-Y. (dir.), *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, *op. cit.* p. 108. Initié en France, il poursuit son activité maçonnique après ses retours successifs d'Amérique.

[2] Si les biographies sur le marquis ne manquent pas, Sabine Renault Sablonière a voulu aussi dans *Les Mémoires imaginaires d'Adrienne de La Fayette*, Paris, L'Inventaire, 2015, mettre en roman l'engagement de l'épouse de Monsieur de La Fayette.

[3] Céleste R., « Un petit-fils de Montesquieu en Amérique, 1780-1783 », *Revue Philomatique*, 1902 ; Cadilhon F., *Les Montesquieu après Montesquieu, op. cit.,* p. 108-116.

« attendu qu'on y est rarement exposé ». La correspondance dont on dispose au cours de la guerre d'Indépendance entre le baron de la Brède et son fils engagé aux côtés des autres Cincinnati montre bien la différence d'appréciation entre les générations et celle spécifique des maçons bordelais :

> « J'ai reçu avec le plus grand plaisir votre lettre. J'ai fait tout ce que j'ai pu imaginer pour vous faire parvenir de l'argent. Le jeune Delap, celui des négociants de Bordeaux qui a le plus de correspondances avec les Anglo-américains, me donna une lettre de crédit pour vous de trois mille livres pour M. John Ross son correspondant à Philadelphie. Il y a cinq à six jours que M. Lafite négociant très riche et très honnête et qui a demeuré douze à quinze ans en Louisiane écrivit à son correspondant à Boston de vous compter tout l'argent dont vous pourrez avoir besoin. Je vous ai envoyé du vin à plusieurs reprises mais qui a été pris. Ne craignez point mon cher ami que je vous accuse d'enthousiasme ou d'inconscience. Les habitants de Rhodes Island ne jouissent pas en Europe de la plus grande réputation de probité, vous venez de passer plusieurs mois [avec eux] vous ne trouverez plus que des amis [très] communs»[1].

L'engagement de la monarchie appartient cependant à une reconquête de l'opinion publique éclairée favorable à cette lutte et contre l'anglophilie des élites. Cette guerre menée par les Américains montre aussi les faiblesses du système politique anglais « admiré » par de nombreux intellectuels qui affirme le despotisme de la Couronne et du Parlement vis-à-vis des colonies qui ne sont pas représentées au vote de la fiscalité, critique exploitée par la France. La guerre d'Amérique réunit autour de la couronne l'opinion publique ; cette fédération sort renforcée par les victoires américaines et françaises qui ne faiblit pas après la défaite des Saintes face à l'engouement et les enjeux portés : l'escadre de Grasse a su retenir dans la baie de Chesapeake l'arrivée du corps de secours de Hood à Yorktown ce qui entraine la capitulation des forces anglaises assiégées.

Au sein de la monarchie néanmoins tous les acteurs n'y sont pas favorables : Turgot exprime ses réticences face aux difficultés budgétaires d'une guerre menée au loin et les

[1] BMB, Fonds de La Brède, Ms 2711.

craintes de propagation vers les colonies françaises. Le roi Louis XVI propose un soutien tardif : roi légitime dans une monarchie absolue catholique il exprime de nombreuses hésitations à soutenir des sujets révoltés contre leur souverain qui proposent un modèle républicain. À ces réticences répond l'engouement des hommes engagés et la propagande habile orchestrée par Benjamin Franklin dans les milieux éclairés [1] qui anime l'enthousiasme pour la cause insurgente. Il s'appuie sur l'image d'un savant discret et sage à travers les salons où il est reçu dont ceux de Mmes de La Fayette, Helvétius ou de Tessé, la tante de Mme La Fayette.

Reconnu comme savant, membre de la Royal Society, de l'Académie des Sciences de Paris et inventeur du paratonnerre, Benjamin Franklin est un franc-maçon actif[2]. Initié depuis presque un demi-siècle, dès 1731, au sein de la loge *Saint Jean de Jérusalem* de Philadelphie, il est ensuite élu Grand Maître de la Grande Loge de Pennsylvanie entre 1734 et 1757, il reste toute sa vie un franc-maçon actif et influent. Incarnation des Lumières dans le Nouveau Monde, il exerce une activité de journalisme et reprend la *Pennsylvania Gazette* en 1730 et lui assure son succès. Fonctionnaire de la Couronne anglaise comme vice-directeur des postes d'Amérique du Nord, il se rend régulièrement à Londres où il appartient à la représentation de l'Assemblée de Pennsylvanie dès 1764. En plus de son activité professionnelle, il entreprend des recherches dans les organes et sociétés savantes américaines et londoniennes, il se passionne pour les phénomènes naturels dont l'électricité. Il retourne à Philadelphie en 1775 où il est membre du Congrès continental et s'implique dans les préparatifs à la guerre ; il est un signataire de la Déclaration d'Indépendance. Il part pour la France et sa capitale le 26 octobre 1776. À Paris Franklin retrouve un milieu familier, et s'intégre dans les sphères intellectuelles et politiques notamment par l'intermédiaire de Mme Helvétius dont le mari était un franc-maçon avéré. Mme Helvétius participe d'ailleurs elle-même à la création de la loge féminine les *Neufs Sœurs*. Reçu dans la loge parisienne des *Neuf Sœurs*, il succède à l'astronome Lalande comme vénérable de la loge en 1778[3].

La cause américaine se construit autour de ce dernier : son appartenance maçonnique lui facilite les accès auprès des élites. Il y trouve des intermédiaires fructueux appuyés par sa réputation de savant et de philosophe.

---

[1] Fohlen C., *Benjamin Franklin, L'américain des Lumières*, Paris Payot, 2000.

[2] Lerat C., « Benjamin Franklin, pionnier de la franc-maçonnerie transatlantique », *Lumières*, 2006-7, p. 57-70.

[3] Il préside l'assemblée qui initie Voltaire au sein de la franc-maçonnerie, quelques semaines avant la mort du philosophe, assisté de Lalande et Court de Gebelin.

Appuyées par les circulations humaines, ces discussions qui découlent de cet enthousiasme pour la guerre d'Indépendance abordent des thématiques de libertés alors même que certaines idées développées dont la notion de république sont révolutionnaires pour la société d'Ancien Régime française. Le 20 août 1776 est imprimée la première traduction française de la Déclaration d'Indépendance américaine[1] et les imprimeurs du royaume comme Panckoucke relaient les œuvres favorables à la cause américaine.
C'est essentiellement à la suite de la victoire de Yorktown en octobre 1781 et la défaite des Saintes en 1782 que les loges répondent à cet enthousiasme populaire. La démarche la plus visible engagée par les loges du royaume est de proposer la levée de fonds pour armer un navire et remplacer la flotte perdue après 1782, comme le font les princes du sang, les États Provinciaux ou les villes comme Bordeaux ou Marseille. Les souscriptions patriotiques pour la construction de navires de guerre obtiennent un grand succès[2] y compris dans les loges françaises, dont celles de Bordeaux se font l'écho. Bordeaux est un point nodal dans les circulations transatlantiques. Les difficultés du commerce en temps de guerre ne condamnent pas les échanges entre les deux rives tandis que les hommes circulent et amènent à de nouvelles dynamiques auxquelles les loges locales s'intègrent. L'*Amitié* favorable au soutien américain, propose une autre voie pour soutenir les événements de la guerre d'Indépendance à travers la fondation d'une œuvre charitable financée par ses soins pour le secours d'orphelins de gens de mer. À travers ces sollicitations financières, les loges bordelaises participent aux évolutions de la guerre américaine, néanmoins les idées soulevées interviennent peu dans les discours des ateliers provinciaux ou ne sont en tout cas pas conservés dans les registres.

La paix signée le 3 septembre 1783 amène les ateliers à organiser des réjouissances pour célébrer cette heureuse conclusion. Le pouvoir royal en retire une gloire éphémère, des feux d'artifice et réjouissances sont donnés dans tout le royaume alors qu'en conclusion du conflit la monarchie est endettée et le royaume obtient peu de retours commerciaux tandis que la contestation et les idées de libertés s'affirment.

---

[1] Becchia A., *Les modernités d'Ancien Régime, op. cit.*, p. 306.
[2] Dziembowski E., « Les enjeux politiques du patriotisme français pendant la guerre d'Amérique : les dons de vaisseaux de 1782 », Cottret B. (dir.), *Du patriotisme aux nationalismes, 1700-1848, France, Grande-Bretagne, Amérique du Nord*, Paris, Créaphis, 2002.

Dans les cercles des élites, la guerre américaine suscite la curiosité des membres éclairés mais également l'intérêt des jeunes cadres de l'armée du roi[1], la mobilisation des marchés négociants face au possible marché américain, autant de facteurs qui participent aux dynamiques bordelaises.

À l'aune du siècle des Lumières, l'essor des sciences et des circulations scientifiques, des idées ou des hommes est un aspect essentiel de cette ouverture. Les sciences semblent absentes dans les discours et les registres des loges bordelaises. Dans un siècle des Lumières d'accélération des circulations, de collaborations scientifiques et d'intérêt pour ces disciplines, elles ne peuvent être ignorées par les loges maçonniques bordelaises, la présence des élites et des francs-maçons au sein des structures traditionnelles ou novatrices comme l'Académie et le Musée signifient leur intérêt, tout comme les foules qui se pressent dans les espaces publics lors des lancements des montgolfières à la fin du siècle. Cependant lors de la présence de Benjamin Franklin scientifique reconnu alors en France, les frères bordelais n'apportent aucune occurrence aux œuvres scientifiques de cet homme des Lumières dans les registres, ni même de ces confrères scientifiques américains ou européens dans cette République des Sciences.

Le silence perdure, la perception des idées qui traversent les loges est sensible. Phénomène des Lumières recrutant parmi les élites éclairées de la société locale, les ateliers ont participé aux inflexions des Lumières, leur écho a retenti dans les temples maçonniques.

3-La question de la traite, une diversité d'opinions et de pratiques pour les frères bordelais

Le commerce bordelais est étroitement lié à l'espace atlantique et les territoires associés aux projections des armements bordelais, y compris vers l'Afrique et les chemins de la traite négrière. Si Nantes s'affirme comme le premier port négrier du royaume au

[1] Dans la guerre d'Amérique, c'est le régiment de Bourbonnais-Infanterie qui compte le plus grand nombre d'officiers maçons : sur 62 officiers on relève 19 maçons, soit 30,6% qui débarquent avec Rochambeau en septembre 1782.

XVIIIe siècle, assurant 40% des expéditions, Bordeaux s'insère dans ce commerce dès 1672 en effectuant sa première expédition négrière. Après la première expédition au XVIIe siècle, celles-ci restent peu élevées jusqu'en 1730. C'est après la guerre de Sept Ans et la guerre d'Indépendance américaine que le port de Bordeaux s'affirme comme grand port de traite, devançant certaines années le port de Nantes en nombre d'expéditions envoyées vers les côtes africaines[1] ; les négociants bordelais recherchent alors de nouvelles destinations pour leur armement devant la diminution des profits du commerce en droiture. Cette insertion plus tardive dans les circuits de la traite répond aussi à la spécificité du port bordelais qui dispose d'un vaste arrière-pays et est animé par des relations étroites avec les marchés d'Europe du Nord. Ce trafic en droiture, rentable jusqu'à la fin du siècle, même si les bénéfices diminuent après la guerre de Sept Ans nécessite moins de capitaux que les expéditions de traite et permet une rotation plus rapide, le voyage étant moins long. La mise en place de l'Exclusif mitigé et la concurrence des produits nord-américains, les difficultés financières des colons ou la rentabilité en baisse des trafics en droiture participent au développement de la traite depuis le port de Bordeaux en lien avec l'île de Saint-Domingue qui est un foyer majeur de l'esclavage à destination des nombreuses plantations de sucre et de café principalement qui se multiplient sur le territoire. Face aux risques de ces expéditions, dont la longueur de la campagne, l'état de santé des embarqués et les aléas des traversées, les maisons de commerce bordelaises diversifient l'investissement qui est souvent financé collectivement, car ces expéditions sont susceptibles de dégager des profits intéressants. La côte occidentale de l'Afrique est largement visitée par les navires négriers européens, de ce fait les voyages vers le Mozambique par les négriers français se sont accrus depuis les années 1770, zone d'approvisionnement plus lointaine mais où la concurrence est moindre et les coûts des esclaves moins élevés, à destination des îles de l'Océan Indien ainsi que vers les Antilles.

De nombreux travaux abordent ce sujet[2], il nous intéressera surtout de percevoir les liens qui peuvent exister entre le monde de la traite et les loges maçonniques locales.

---

[1] Ce sont 22 départs en 1783, 29 en 1786 et 38 en 1789.

[2] Pétré-Grenouilleau O., *L'argent de la traite, milieu négrier, capitalisme et développement,* Paris, Flammarion, 2009 ; Debien G., « Le journal de traite de la *Licorne* au Mozambique, 1787-1788 », *Études africaines offertes à H. Brunschwig*, Paris, éd. EHESS, 1983, p. 91-116 ; Marzagalli S., « Bordeaux, la traite négrière, l'esclavage. Le point sur la question », *Lumière*s, 2004-3, p. 95-106 ; Bonin H., Chen M., *Négoce blanc en Afrique noire, le commerce de longue distance en Afrique subsaharienne du XVIIIe au XXe*

La pratique culturelle des négriers ne différent pas des armateurs et négociants[1]. Les hommes qui pratiquent la traite, les armateurs ou les capitaines se retrouvent au sein des loges aux côtés d'hommes qui défendent l'abolition ou y sont plus sensibles. L'initiation maçonnique n'entraîne aucunement l'adhésion à des réflexions abolitionnistes qui ne sont pas partagées par tous les maçons, ni même dans toute la société. La traite est perçue comme une pratique économique rentable, un armement qui diversifie les recherches de profits pour les négociants. À travers la confrontation des répertoires de Jean Mettas[2] qui recense l'ensemble du trafic de la traite dans les ports du royaume et les travaux bordelais, on peut recenser environ 400 expéditions de traite parties du port de Bordeaux[3], dont 119 expéditions de traite entre 1763 et 1778.

Les négriers cherchent-ils alors au sein des loges un organe de soutien pour leur pratique face aux contestations que leurs activités peuvent soulever, un espace de rencontres pour confronter leurs expériences? Et cela alors que la plupart des capitaines de navire ne pratiquent pas uniquement des expéditions de traite, puisque leur activité est diversifiée. Les débats au sein des loges ne reflètent pas ces tensions entre agents favorables à la traite et hommes privilégiant une réflexion abolitionniste.

Pratique maçonnique et pratique négrière ne sont pas incompatibles. L'une des illustrations de ces pratiques associant la traite et l'adhésion maçonnique est celle documentée par le journal de voyage rédigé par le capitaine de navire Brugevin entre 1787 et 1788. Le récit de voyage tenu au fil des jours par le capitaine de la *Licorne* Joseph Brugevin, parti en campagne de janvier 1787 à août 1789, est un témoignage d'intérêt[4], tant pour les conditions de la traite que pour l'insertion maçonnique. En 1787,

---

siècles, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2001. Au Musée d'Aquitaine, Bordeaux, la *Licorne*, navire négrier dont le capitaine laisse un récit de voyage qui est présenté. Au « point sur la question », *Lumière*s, 2004-3, p. 95-106, on peut ajouter pour un cas bordelais l'exemple étudié par Céline Debout, *Les Frégimont et les Montesquieu à la fin du XVIII*e *siècle*, Master dactyl., Université Bordeaux Montaigne, 2013 .

[1] Saunier É., « Les négriers et la franc-maçonnerie, les pratiques culturelles dans un port de traite, Le Havre à la fin du XVIIIe siècle » dans *Esclavages, résistances et abolitions*, Paris, Ed. CHTS, 1999, p. 139-149.

[2] Mettas G., *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII*e *siècle*, *tome 2 Ports autres que Nantes*, Paris, Société française d'Outre-mer, 1984. À Bordeaux, de nombreuses sources ont disparu dans l'incendie des archives du port.

[3] Guy Mettas donne le chiffre de 393 expéditions, Éric Saugera avance celui de 411 départs de bateaux négriers.

[4] Debien G., « Le journal de traite de la *Licorne* au Mozambique, 1787-1788 », *op. cit.* La *Licorne* comprend un équipage de 45 hommes, d'une artillerie composée de 8 canons, 6 petits canons, 48 fusils, 24 paires de pistolets et 24 sabres. Il a transporté 456 Noirs depuis le Mozambique, 390 sont arrivés au Cap

ce sont vingt autres expéditions négrières qui sont armées depuis le port de Bordeaux. Le capitaine Joseph Brugevin est membre de l'*Amitié* en 1786, il rédige son journal pour le duc de La Rochefoucauld-Liancourt,[1] abolitionniste qui ne semble pas être franc-maçon. Brugevin est né à Québec au Canada, baptisé le 8 avril 1736. Il fait sa première campagne sur mer en qualité de mousse dès 1751 à l'âge de quinze ans. Après plusieurs expéditions sur des navires marchands, vers Bordeaux ou les îles françaises d'Amérique, ainsi qu'une campagne sur le vaisseau du roi le *Hardy*, il est reçu capitaine par l'Amirauté de Guyenne le 6 mai 1764 et effectue plusieurs voyages.

La rédaction de ce journal à la demande d'un abolitionniste permet de se poser la question des convictions personnelles du capitaine Brugevin et de leurs répercussions au sein de ses relations maçonniques. Les valeurs véhiculées par les loges de l'Art Royal ne sont pas contraires aux convictions diverses des francs-maçons, abolitionnistes et armateurs de la traite se fréquentent au sein des temples. Cette expédition à la tête de la *Licorne* n'est pas la première campagne de traite de Brugevin, son expérience le démontre au cours de son voyage. Il est capitaine du navire la *Bonne Union* en 1783 armé par la maison Cochon, Troplong et Cie pour une expédition de traite, une décennie plus tôt en 1771 l'*Aventurier* est armé pour la traite sous son commandement. Ce sont au moins trois expéditions de traite qui sont effectuées par le capitaine Joseph Brugevin dont au moins deux sont armées par la maison Cochon, Troplong et Cie, la *Bonne Union* et la *Licorne*. Ce navire, fort de 625 tonneaux, comprend quarante-cinq hommes d'équipage chargés de la bonne marche du navire et de la surveillance des esclaves embarqués à bord amène vers le Mozambique des produits de choix pour être échangés lors de la traite, draps, armes et poudre, liqueurs ainsi que des piastres. Lors de cette expédition vers le Mozambique puis jusqu'à Saint-Domingue, le capitaine Joseph Brugevin, âgé de 51 ans, est déjà reçu au sein de la loge de l'*Amitié*. Il y retrouve plusieurs capitaines de navire ou négociants, monde professionnel qu'il connaît. Il est probable que les questions des circuits de commerce et de navigation, dont la traite en est un des aspects, ont pu être abordés. Franc-maçon, le capitaine retrouve dans la loge un espace d'accueil et un vecteur de voyage et fréquente les deux armateurs de la maison négociante qui sont eux-mêmes

---

Français, 40 ont été vendus au Cap de Bonne Espérance, et 26 décédés au cours de la traversée. Le navire, en plus des pièces de rechange nécessaire en cas de réparation, porte six cent barriques d'eau et des vivres pour dix-huit mois de voyage.

[1] François Alexandre de La Rochefoucauld duc de Liancourt, 1747-1827, il mène une carrière militaire avant de se singulariser comme grand voyageur. Il est élu député de la noblesse de Clermont-en-Beauvaisis aux États Généraux, il émigre en 1792.

francs-maçons, Arnaud Antoine Troplong est membre de l'*Amitié* depuis 1782, tandis que son associé Armand Cochon est initié au sein de l'*Anglaise* en 1786. Tous deux sont donc maçons au moment de l'armement de la *Licorne*, dont le journal de voyage détaille les étapes de la campagne de traite, depuis Bordeaux vers le Mozambique jusque Saint-Domingue. De retour à Bordeaux en juin 1788, le capitaine Brugevin a su réaliser une plus-value importante lors de cette expédition. Sur les 456 esclaves embarqués au Mozambique, 390 sont vendus à Saint-Domingue : la perte des esclaves durant la traversée est de moins de 6%, et les bénéfices importants devant l'augmentation des prix d'achat des esclaves dans la colonie antillaise à la fin de la décennie.

Le cas de Joseph Brugevin n'est pas unique. Plusieurs capitaines de navire francs-maçons pratiquent des expéditions de traite, de même que les armateurs. Le capitaine Benoit Chicou Saint-Bris commande le *Victorieux* armé pour la traite par Chicou Bourbon en 1776, tous deux respectivement francs-maçons, le premier dans l'*Anglaise* dont il est le vénérable et le second au sein de l'*Amitié*.

Simon Jauge est un négociant et armateur installé sur le pavé des Chatrons son mode de vie est luxueux, il appartient aux élites locales[1]. Initié au sein de l'*Amitié* dès 1747, Simon Jauge expédie plusieurs navires de traite, de même que ses frères en loge Élie Texier ou François Castaing. Parmi les acteurs recensés de la traite ce sont dix capitaines et treize négociants et armateurs qui sont initiés à la franc-maçonnerie locale. Les deux tiers des négociants ou capitaines de navire francs-maçons négriers sont inscrits sur les tableaux de l'*Amitié*. Est-ce alors un choix volontaire afin de se retrouver entre soi et démontrer d'une stratégie « négrière » ? Il ne semble pas que cette tendance soit le résultat d'une démarche spécifiquement orientée par la pratique de la traite, la typologie du recrutement de l'*Amitié* dépasse une volonté particulière ; c'est tout simplement la loge du négoce et du cosmopolitisme maritime. La présence du commerce triangulaire dans la franc-maçonnerie ne fait pas de doute[2], les négriers sont présents parmi les membres de l'*Amitié*, mais aucun n'est spécialisé dans cette activité, capitaine comme armateurs diversifient leur activité dans une recherche de rentabilité. On constate le passage d'une activité maritime à une autre. Une expédition de traite est réalisée entre des

[1] Il est capité à hauteur de 315 livres. La famille possède un bourdieu dans la banlieue, à Gradignan.
[2] Masseaut J.-M., « Les milieux négriers et la Franc-maçonnerie à Nantes », Révauger C., Saunier É. (dir.), *La Franc-maçonnerie dans les ports, op. cit.*, p. 201-210.

expéditions de droiture et la moitié des capitaines ne réalisent qu'une seule expédition de traite, démontrant la polyvalence des équipages et des navires[1].

Ces capitaines qui trouvent dans les loges une pratique culturelle de sociabilité cosmopolite ouverte, disposent d'un outil de voyage à travers le certificat maçonnique. Si les deux tiers des acteurs francs-maçons de la traite bordelaise appartiennent à l'*Amitié*, d'autres se retrouvent au sein de l'*Anglaise* ou de la *Française d'Aquitaine* et de l'*Essence de la Paix* à la veille de la Révolution. Le recrutement professionnel de ces loges est bien plus porteur pour la stabilité d'une fondation que les réflexions abolitionnistes ou négrières.

La franc-maçonnerie bordelaise est-elle plus réceptive aux grands débats des Lumières et à la question de la traite que d'autres orients ? L'absence de débats et de discours sur cette question au sein des loges ne permet pas réellement de répondre à cette question. Cela semble être davantage le fait des individus que des loges qui ne prennent pas de position évidente sur ce cas.

Au-delà de quelques noms de navire que l'on peut rapprocher de ce monde maçonnique et des valeurs véhiculées, les inflexions de la maçonnerie sur cette question restent silencieuses. Le navire la *Bonne Union* sous la direction de Joseph Brugevin en 1783 ou la *Duchesse de Chartres* armé par Simon Jauge en 1777 semblent des exemples assez rares de noms de navires que l'on peut rattacher à la franc-maçonnerie. Par tradition, les noms des navires appartiennent aux grandes familles patronymiques, de nom masculin ou de nom féminin, les noms de traditions aristocratiques ou de tradition catholique et les noms symboliques, ainsi le *Pégase* ou la *Licorne*. Le nom de *Bonne Union* permet d'opérer un glissement vers l'espace maçonnique qui est une valeur majeure de l'Art Royal, même si à Bordeaux aucune loge ne porte ce nom, il est régulièrement associé aux noms des loges dans le royaume et les colonies. Le navire la *Duchesse de Chartres* s'associe à l'épouse du Grand Maître qui est initiée après l'accession de son époux à la tête du Grand Orient de France. Néanmoins, l'influence maçonnique des noms des bâtiments ne doit pas être majorée, ni spécifiquement rattachée à la traite négrière, la plupart des navires sont tout simplement polyvalents.

[1] Il en est de même pour les bâtiments qui sont armés indifféremment pour le commerce de droiture ou pour la traite.

Ainsi, la traite et la question des Noirs n'apparaissent pas dans les discours des loges bordelaises. Les deux camps, abolitionnistes d'un côté et armateurs de l'autre, sont présents dans les mêmes loges, comme ils le sont dans la société. Les capitaines sont de plus des protagonistes des correspondances profanes, négociantes et maçonniques, ils transportent les lettres et diffusent les influences et les pensées à travers leur mobilité même. Ils sont aussi des vecteurs des liens entretenus entre les loges bordelaises et les loges coloniales où ces débats sont plus prégnants par la structure même des îles.

Si l'engagement en groupe est plus net dans les îles, l'intérêt particulier se remarque davantage à travers le parcours individuel des frères. C'est dans les rangs de l'Académie que les francs-maçons et acteurs de la traite ont pu entendre le discours prononcé en séance publique par André-Daniel Laffon de Ladebat, farouche défenseur de l'abolition qui prononce un *Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies* en 1788[1] en séance publique à l'Académie. Laffon de Ladebat[2], fils d'un riche négociant et armateur négrier[3] s'attaque à la législation qui régit l'esclavage par des arguments tout à la fois moraux, philosophiques et économiques[4]. « C'est un crime public que j'attaque et on ne doit pas s'attendre à trouver dans ces feuilles des déclamations contre les colons ni contre les négociants qui font le commerce de l'Afrique ». Ses propos illustrent les positions diverses sur cette question, mais sans perdre de vue les attaques qu'il mène.

> « Les crimes que la cupidité entraine présentent à l'homme sensible le plus affreux tableau. C'est en vain que l'on a voulu les déguiser par les illusions de la fortune et de la gloire, ils ont ravagé la terre, ils ont fait gémir l'humanité sous le poids du malheur […] Quand les lois sacrées d'ordre social sont violées, il n'y a plus de mesure aux excès que l'homme coupable ose commettre. Ici le cri de la nature semble implorer le ciel et lui demander vengeance. Je parcours les feuilles de

[1] BMB D 74029, *Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies, lu en séance publique à l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux le 25 août 1788*, par Mr de Ladebat, imprimé en 1788 par Racle.

[2] André-Daniel Laffon de Ladebat, 1746-1829, fils de l'armateur négrier Jacques-Alexandre Laffon de Ladebat.

[3] Le père Jacques-Alexandre Laffon de Ladebat est anobli par Louis XV en 1773 pour son zèle à maintenir les relations avec les colonies et la prospérité. La famille Laffon de Ladebat aurait armé 25 expéditions de traite.

[4] Lopez K., *Un fils de négrier à l'intellectuel des Lumières : André Daniel Laffon de Ladebat*, Mémoire dactyl., Université Bordeaux III, 1999.

l'histoire, et je ne vois pas, dans ces tristes récits, de plus grand crime public ».

Par son discours, les valeurs de la franc-maçonnerie trouvent des échos : « La possession libre et exclusive de nous-mêmes, ou notre propriété personnelle, est notre premier droit, il est inaliénable et sacré ». Lui-même n'est pas franc-maçon, il est toutefois membre de la Société des Amis des Noirs où il côtoie plusieurs francs-maçons.

Cette question est soulevée régulièrement dans les institutions culturelles bordelaises, l'Académie a proposé en 1741 « La cause de la couleur des nègres, de la qualité de leur cheveux, et de la dégénération de l'une et de l'autre » pour sujet de son concours, ou encore en 1772 « Quels sont les meilleurs moyens pour préserver les nègres qu'on transporte de l'Afrique dans les colonies, des maladies fréquentes et si souvent funestes qu'ils éprouvent dans ce trajet ? ». L'intérêt de l'Académie concerne essentiellement la question de la couleur de peau et les meilleurs moyens de préserver leur santé durant le voyage ou dans les plantations, réflexion médicale et climatique davantage que question attachée à la traite ou au travail des esclaves dans les colonies. Ce sont dix-sept travaux qui sont présentés à l'Académie sur la cause de la couleur des nègres au cours du XVIIIe siècle[1].

Le Musée, fondé en 1783 compte parmi ses membres de nombreux négociants qui y trouvent une forme de consécration sociale et culturelle est aussi concerné par la question de la traite et de l'esclavage dans la société. Les armateurs négriers n'en sont pas absents, tout comme les hommes favorables à l'abolition, mais il semble que le Musée ne devienne pas une tribune pour ces débats[2].

Montesquieu a évoqué ces questions dans son œuvre[3], rappelé dans l'avant-propos de la publication du *Discours* de Laffon de Ladebat « Montesquieu a consacré un livre entier de l'*Esprit des Lois* à traiter des esclaves et des affranchis. Il a prouvé combien l'esclavage est contraire aux principes de la morale naturelle. Plusieurs auteurs ont peint avec énergie les horreurs de l'esclavage et les détails affreux du commerce des nègres »[4] dont le chevalier de Jaucourt dans ses articles de l'*Encyclopédie* que nombre de francs-maçons possèdent dans leur bibliothèque. Dans l'article « esclavage » ce contributeur

---

[1] Bové M., « Mémoires présentés à l'Académie de Bordeaux au XVIIIe siècle, la cause de la couleur des noirs », IAES, Bordeaux, 2001, n°76.

[2] Bouyssy M., « Le Musée négrier », *Lumières,* 2004-3, p. 109-125.

[3] Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Livre XV, Chapitre 2.

[4] BMB D 74029, *Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies, lu en séance publique, op. cit.*, p. 3.

actif de l'*Encyclopédie* condamne la pratique de l'esclavage qui porte atteinte à la liberté de l'homme, contraire au droit naturel et civil. L'abbé Raynal dans son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des européens dans les deux Indes* présente à son tour dès 1770 des réflexions. C'est à travers la curiosité personnelle des francs-maçons que peut se remarquer leur intérêt sur le sujet.

Jean-Baptiste Béchade-Cazaux, membre de l'*Amitié* et du Musée, est confronté à cette question de la traite et des évolutions lors des événements révolutionnaires. En août 1789, rendu à Paris, il déclare dans sa correspondance à la Chambre de Commerce de Bordeaux « les États Généraux sont encore occupés de la déclaration des Droits de l'Homme qui doit servir d'introduction à la constitution. J'ai peur que cela ne conduise à la suppression de la traite des noirs, d'autant que toutes les têtes sont montées et que l'on regardera cette abolition comme le chef d'œuvre de la saine philosophie »[1] , paradoxe entre la portée universelle des droits de l'homme et la considération de l'esclavage et de la traite. Bordeaux, port de traite où de nombreux négociants et capitaines ont des intérêts, a construit une grande part de sa richesse par la traite. La diversité des attitudes des francs-maçons locaux permet de confronter les réflexions divergentes qui peuvent exister jusqu'à la Révolution[2] quant à la traite et l'esclavage. Ces discours et représentations n'ont pas une attitude unique au sein de la franc-maçonnerie bordelaise. Béchade-Cazaux est envoyé auprès de l'Assemblée constituante pour prôner à l'Assemblé le *statu quo* quant à la considération de l'esclavage et de la traite qui bénéficient du soutien des négociants bordelais et des colons, dont les intérêts sont liés. Franc-maçon, il défend la traite face à la Société des Amis des Noirs tout comme Charles Géraud négociant et armateur, défenseur des libertés révolutionnaires et partisan de la traite et de l'esclavage. Frère en loge de Béchade-Cazaux, Charles Géraud est initié à l'*Amitié* en 1776 et défend âprement ses intérêts économiques par son soutien à la traite, même s'il manifeste son accord à l'introduction de droits politiques pour les libres de couleur dans les colonies[3].

Bruno-Gabriel Marandon membre de la *Française* en 1781, rédacteur du *Courrier de la Gironde,* soutient également le maintien des droits accordés aux libres de couleur par l'Assemblée le 24 mars 1792. Bruno-Gabriel Marandon, avocat, publie de nombreux

---

[11] ADG C4363 f°84.

[2] Anderson J., « Les principes de liberté universelle et la mécanique de l'exclusion : le débat colonial chez les négociants de Bordeaux en 1789-1792 », *Cahiers des Anneaux de la mémoire*, 2002, n°4, p. 139-159.

[3] L'Assemblée nationale avalise l'Exclusif, et maintient l'esclavage. Les révoltes dans les îles touchent les intérêts névralgiques du port bordelais dès août 1791.

écrits littéraires avant de participer à la rédaction du *Journal de Bordeaux*[1] qui commence à paraître en mai 1790 chez les Labottière. Déjà membre du Musée, il entre cette même année au sein de la Société des Amis de la Constitution. Renvoyé un an plus tard, il fonde en janvier 1792 le *Courrier de la Gironde* qui dispose d'un lectorat de négociants et de professions libérales jusqu'en juin 1793 avant que son directeur ne soit arrêté. Girondin convaincu, il prend part à la révolte fédéraliste en 1793, arrêté, il est exécuté le 27 octobre 1793.

Au-delà de l'échelle locale, des sociétés de pensées animent l'opposition qui se renforce entre partisans d'une émancipation des noirs et les hommes favorables au maintien du *statu quo* et de l'esclavage au sein du royaume de France.

La Société des Amis des Noirs est formée à Paris le 19 février 1788[2], objet de critiques de la part des milieux attachés au maintien d'un *statu quo* quant à la situation coloniale qui affirment que le travail des esclaves fonde la richesse et la prospérité des îles et des milieux qui y sont liés en métropole dont les armateurs et négociants sont des représentants. Son animateur et fondateur, Brissot, réunit autour de lui des hommes de lettres et des hommes d'affaires sensibilisés à la question de l'esclavage et de la traite. Il appartient, comme les membres de la Société à un courant qui dénonce moralement les horreurs de l'esclavage sans une remise en cause radicale. La Société des Amis des Noirs compte quatre-vingt-quinze membres, néanmoins les assemblées sont ouvertes au-delà des seuls membres, ce sont donc plus de cent soixante-dix personnes qui assistent à ces réunions de la Société. Lors de la séance du 2 décembre 1788 en assemblée générale le *Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies* de Laffon de Ladebat est lu, « écrit dans un des ports où l'on arme le plus pour la traite et qui prouve en même temps combien nous pourrions former de correspondances intéressantes dans les provinces »[3].

Quelques figures bordelaises apparaissent d'ailleurs au sein de la Société. Ses positions sont défendues à l'Assemblée par Boyer-Fonfrède, initié au sein de la loge bordelaise de l'*Amitié* en 1787, Jean-François Ducos membre de la même loge en 1787, Armand Gensonné à l'*Harmonie* en 1786 ou encore Élie Guadet qui appartient à la loge

[1] Feyel G., (dir.), *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, la presse départementale*, tome IV, Ferney-Voltaire, Centre International d'Études du dix-huitième siècle, p. 190-260.
[2] Dorigny M., *La société des amis des noirs, 1788-1799, contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Unesco, 1998, p. 13. Des fondations similaires existent aux États-Unis ou en Angleterre.
[3] *Ibid.* p. 187.

de la *Saint Jean d'Écosse* de Saint-Émilion depuis 1784. Ces frères bordelais, tous muséens, fréquentent alors Condorcet ou Pétion dans la capitale révolutionnaire. Plus tardivement un autre représentant bordelais se distingue au sein de la Société des Amis des Noirs en 1796, Jacques Paul Duplantier député, armateur et conventionnel, il est reçu franc-maçon à la loge parisienne les *Amis Intimes* en 1785.

La situation des francs-maçons du siècle des Lumières à l'échelle bordelaise comme du royaume reste diverse, tout comme le positionnement des loges face au sujet de la traite. Ainsi, si plusieurs de leurs représentants animent la Société des Amis des Noirs et se prononcent en faveur de l'abolition, les défenseurs de la traite recrutent également parmi la franc-maçonnerie.

Face à la Société des Amis des Noirs, les colons et leurs soutiens se réunissent hôtel de Massiac place des Victoires, qui donne le nom à ce groupement d'intérêts, la Société correspondante des colons français[1]. Moreau de Saint-Méry, personnage bien connu et franc-maçon, juriste et avocat au Conseil Supérieur du Cap Français jusqu'en 1787, débarque des colonies pour la métropole dans le but de défendre les intérêts des planteurs auprès des assemblées parisiennes après le vote d'une représentation coloniale qui s'élève à dix-sept députés, six pour Saint-Domingue, sept pour les petites Antilles et quatre pour les Indes orientales[2]. Il devient une figure de proue au sein de ce groupe de Massiac.

Ces assemblées regroupent plus de 350 noms et le club sait diffuser ses idées vers les villes de provinces liées au commerce maritime au sein de réseaux où se retrouvent négociants et colons. À Bordeaux, une société locale menée par David Gradis et la famille Nairacsous le nom de Comité américain réunit plus de deux cent signatures qui défendent la traite et le travail des noirs[3]. Cette société se lie avec le club de Massiac, elle est composée de négociants, armateurs et de propriétaires de biens dans les colonies. Le conseilleur Prunes, franc-maçon de la première heure au sein de la *loge du Président Lavie* et maître d'un noir, est un des signataires du protocole défendant la traite[4]. Les

---

[1] Debien G., *La société coloniale aux XVII-XVIIIe siècles, Les engagés pour les Antilles, 1634-1715*, Paris, Société de l'histoire des colonies françaises, 1952.

[2] Le statut des colonies ne donnait pas le droit de participer aux États Généraux, et réciproquement les décisions des députés ne concernent pas les terres coloniales soumises à la seule juridiction royale.

[3] Liebart D., « Un groupe de pression contre-révolutionnaire, le club Massiac sous la Constituante », *Annales historiques de la Révolution française*, 2008, n°354, p. 29-50.

[4] Noël É., *Etre noire en France, op cit.,* p. 170.

membres du club s'orientent rapidement vers une radicalisation devant les rébellions d'esclaves[1] qui se déroulent dans les îles et sont connus à Paris.

La Révolution s'empare de la question de l'esclavage, néanmoins la priorité est donnée à l'abolition du trafic avant toute émancipation. Représentant du gouvernement, Étienne Polverel est nommé par le ministère Roland en 1792 commissaire civil en mission à Saint-Domingue et dispose de l'appui des Girondins Brissot, Vergniaud et Gensonné connus dans les loges bordelaises pour certains d'entre eux. Polverel[2] est un des principaux acteurs de l'émancipation des esclaves dans les territoires de Saint-Domingue. Il organise la mise en place d'un affranchissement progressif associé à la propriété communautaire des terres sous l'impulsion de l'Assemblée. La proclamation unilatérale de la liberté générale au Cap Français, le 29 août 1793, annule pourtant ses efforts. Avant son activité aux îles, Polverel a fréquenté les milieux liés aux Antilles. Avocat au Parlement de Bordeaux, il est initié dans la loge de l'*Amitié* en 1771 avant de fonder la loge de l'*Harmonie* en 1773 aux côtés de Lumière et de Ferbos notamment. Parce qu'il compte de nombreux ennemis à Bordeaux pour ses idées révolutionnaires, il quitte alors la ville pour Bayonne. Désigné pour siéger aux États Généraux dans l'ordre de la noblesse au titre de syndic des États de Navarre, il exerce ses talents d'orateur qui le conduisent à participer activement aux événements révolutionnaires jusqu'à son décès en 1795.

La franc-maçonnerie connaît un essor est remarquable pour une société qui n'est pas reconnue officiellement par les autorités mais qui s'attache à présenter des gages de loyauté et de conformisme social renforcés par le recrutement des élites et des honnêtes gens en son sein. Phénomène urbain gradué, la convivialité et l'initiation proposée par la franc-maçonnerie s'imposent face aux structures traditionnelles et s'intègrent au tissu urbain et social en mutation. Elle entre dans la cité et offre une perméabilité aux débats du siècle ou aux conjonctures politiques.

---

[1] Révoltes aux Antilles.

[2] Révauger C., (dir.), *Le monde maçonnique des Lumières, Europe-Amériques et colonies, op. cit.*, p. 2249-2253.

III-Le tournant révolutionnaire, les loges bordelaises dans la tourmente

Les liens entre la franc-maçonnerie et la Révolution française occupent une place importante dans l'historiographie[1] dès les temps révolutionnaires. La place des loges dans les Lumières et surtout dans la Révolution Française est une question classique de l'historiographie dès les années 1790, dénoncée très tôt par les contre-révolutionnaires. Au cours de cette décennie 1790 une littérature précoce et hostile développe l'idée selon laquelle les événements révolutionnaires sont issus d'un complot maçonnique qui cherche alors à déstabiliser les fondements de la société. Le caractère insidieux de la franc-maçonnerie est véhiculé par le secret et le rite initiatique dès ses débuts et développé par la littérature anti-révolutionnaire. Lors de la Révolution se développe l'idée que c'est dans ces temples fermés aux yeux de l'opinion et des pouvoirs que se fomentent le complot contre le trône et l'Église qui sape les piliers de la société. Cette caricature de la franc-maçonnerie se rencontre dans les libelles, pamphlets et ouvrages qui se multiplient dans la dernière décennie du XVIIIe siècle. Des nuances sont nécessaires dans l'observation des liens entre la franc-maçonnerie et la Révolution française au sein des modes de pensées et des pratiques de l'Art Royal.

Le jésuite Barruel dans les *Préliminaires* de ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* publiés en 1796, reprend les thèses défendues par l'abbé Lefranc d'un complot maçonnique porteur de la Révolution française «puisque tout a été amené par des hommes qui avaient seuls le fil des conspirations longtemps ourdies dans les sociétés secrètes »[2]. Augustin de Barruel commence sa carrière de professeur en 1762 dans le collège jésuite de Toulouse, la même année où le Parlement toulousain expulse la Compagnie de Jésus de son ressort. Par la suite l'abbé Barruel mène un combat contre les philosophes et les francs-maçons et s'exprime dans l'*Année littéraire* jusqu'à son émigration au moment des enchainements révolutionnaires. La franc-maçonnerie, en tant que société secrète irréligieuse qui accepte la diversité chrétienne dans ses rangs et

[1] Ligou D, *Franc-maçonnerie et Révolution française, 1789-1799*, Paris, Chiron, 1989 ; Porset C., *Hiram sans culotte ? Franc-maçonnerie, Lumières et Révolution : trente ans d'étude et de recherches*, Paris, Honoré Champion, 1998 ; Furet F., *La Révolution française*, Paris, Hachette, 1986 ; Chappey J.-L., Bourdin P. (dir.), *Réseaux et sociabilité littéraire en Révolution*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2007 ; Halevi R., « Les origines intellectuelles de la Révolution française, de la maçonnerie au jacobinisme », Étienne F. (dir.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Paris, 1986 ; Saunier É., « La maçonnerie est-elle à l'origine de la Révolution ? », *L'Histoire*, 2001-256, p. 30-35.

[2] Barruel, *Préliminaires des Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, Londres, 1797.

comme espace de subversion par l'effacement des hiérarchies sociales est déclarée comme la cause des troubles de la société. Cette thèse acquiert une réelle audience au début du XIXe siècle et gagne en portée. Dès lors la Révolution s'enracine dans un projet élaboré avec soin par les conspirateurs qui se retrouvent dans le secret de la loge pour renverser la monarchie et l'Église. La loge maçonnique est alors porteuse d'une indifférence sociale coupable. Société secrète, irréligieuse et égalitaire la franc-maçonnerie est désignée coupable par les abbés Lefranc et Barruel dès 1790.

Cette thèse acquiert un succès qui croît dès le début du XIXe siècle. Cette littérature de complot se poursuit au long du siècle, parfois renforcée selon les liens entretenus par l'Ordre avec les évolutions politiques du pays. L'idée de complot poursuit l'ordre maçonnique au cours des XIXe et XXe siècles par les positions observées : laïque et soutien de la République et des idées libérales, la subversion coule dans les pratiques de la franc-maçonnerie. Cette dernière semble s'attacher aux pas de la République et participe à la fin du siècle aux combats de la IIIe République[1].

Après des enquêtes de terrain minutieuses au début du XXe siècle, Augustin Cochin reprend certains points de cette thèse du complot maçonnique où l'atelier en tant que société de pensée fomente le processus révolutionnaire à l'échelle nationale du fait d'une appartenance à une structure organisée et hiérarchisée qui dépasse les frontières géographiques et sociales. Le phénomène maçonnique paraît comme subversif face aux pouvoirs en place.

La Seconde Guerre Mondiale et les ouvrages de Bernard Fay renforcent les théories de l'anti-maçonnisme. Il participe également, nous l'avons vu, à la confiscation des archives des obédiences en 1940 dans le sillage des nazis. Au cours de ces années, des expositions nationales qui développent les théories des complots voyagent à travers le pays, des études s'attachent à retrouver les francs-maçons inscrits sur les listes confisquées et la politique est sévère à l'égard de ces derniers.

Dans la deuxième moitié du XXe siècle de nouvelles études sont menées et exprime un renouveau historiographique qui diverge : François Furet dans *Penser la Révolution française*[2] reprend l'idée que la Révolution est d'abord construite dans les esprits avant de s'accomplir par les actes dès 1789, esprits qui ont connu une émulsion dans les loges où se rencontrent les élites des trois ordres sous des préceptes d'égalité. C'est aussi la pensée

[1] Bourel S., Mollier P. (dir.), *La franc-maçonnerie, Catalogue d'exposition*, Paris, BNF, 2016.
[2] Furet F., *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978.

de Ran Halevi qui développe son analyse, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime, aux origines de la société démocratique* en 1984.

Il existe sans aucun doute des affinités entre le monde maçonnique à travers ses pratiques et ses principes et la Révolution française ; la franc-maçonnerie a contribué au développement de mentalités sensibles aux nouveaux principes énoncés à Paris. L'implication dans la Révolution des francs-maçons est diverse et variée comme le sont les membres de la franc-maçonnerie et leur implication dans le siècle des Lumières[1]. Il ne faut toutefois pas voir dans la Révolution un résultat d'un complot mené dans le secret des loges, mais observer la reconnaissance en son sein des idées portées par la Révolution, le civisme ou la citoyenneté tandis que l'ordre maçonnique fait preuve de conformisme et d'adaptation comme au temps de la monarchie. L'espace maçonnique d'Ancien Régime et sous les temps révolutionnaires n'est pas unifié dans sa réponse ou son adhésion aux évolutions politiques, comme au temps des Lumières, des hommes aux pensées et inflexions différentes se côtoient en harmonie. Il faut apporter aux pratiques maçonniques, la perception du déclin de leur activité face notamment à la concurrence de nouvelles sociétés, aux difficultés des membres confrontés aux pouvoirs en place[2] et la mise en sommeil de l'obédience centrale en 1793 dont l'Administrateur-général puis le Grand Maître se sont exilé ou détaché.

Quittant ce regard historiographique pour se pencher sur la réalité des pratiques et des réflexions maçonniques les constats sont plus modérés au sein de l'orient bordelais. Les francs-maçons locaux sont touchés par les évolutions politiques et les agitations révolutionnaires au même titre que les loges qui doivent s'adapter aux conjonctures troublées. Entre participation, conformisme et adaptation, la franc-maçonnerie locale réagit à la Révolution et ses débordements bordelais.

Le présupposé que les loges auraient contribué à diffuser la philosophie des Lumières est nuancé par l'étude des archives, des tableaux de membres ou des discours prononcés nuance pourtant cette affirmation. Les discussions profanes et politiques sont proscrites dans les loges bordelaises et l'imprégnation est plus diffuse ; elle se remarque à travers les valeurs défendues par la franc-maçonnerie ou le vocabulaire mis en évidence

[1] Porset C., « La Franc-maçonnerie et la Révolution française, le complot revisité », *Lumières*, 2006-7, p. 315-327.
[2] Beaurepaire P.-Y., *Dictionnaire de la franc-maçonnerie, op. cit.*, p. 252-255.

dans les planches: vertu, amitié, lumière, bonheur, concorde, égalité ou fraternité dominent les modes de pensées des loges. L'accueil dans son sein d'hommes des trois ordres sans distinction interne préfigure l'offre d'une sociabilité alternative au sein des clubs et sociétés révolutionnaires.

À Bordeaux, les événements révolutionnaires avec la révolte fédéraliste et les réactions girondistes posent la question de la place et du rôle des loges et de leurs membres. Existe-t-il une position commune, un parcours individuel soutenu par l'appartenance maçonnique ou un positionnement personnel face à ces bouleversements politiques et sociétaux ? L'adhésion à la Révolution ou son rejet appartiennent surtout au parcours personnel de chaque frère, influencé peut-être par son initiation maçonnique. Appartenant à la fois à l'ancien monde de l'Ancien Régime et au monde en construction, la franc-maçonnerie s'adapte et poursuit son existence au-delà des troubles politiques, sociaux et culturels qui bouleversent le paysage français à la fin du XVIIIe siècle. Temps charnière, la période de la Révolution jusqu'à la fin de la Terreur présente des perturbations auxquelles la franc-maçonnerie doit répondre pour perdurer.

1-Les loges bordelaises face aux premiers bouleversements de la Révolution

Bordeaux jouit de la paix et de la prospérité retrouvée en 1783 tandis que les agitations politiques ne perturbent pas la vie économique surtout touchée par le ralentissement des échanges commerciaux et les hivers difficiles. Dans cette ville frondeuse et dynamique le Parlement se pose en père du peuple, soutenu par la population qui lui démontre son attachement lors de grandes réjouissances en 1775 et 1787. Cette attitude d'opposition et de revendications trouve un aboutissement lors de la Révolution. En 1788, le peuple souffre de l'hiver et le printemps n'annonce pas d'améliorations, la cité portuaire dont les campagnes environnantes sont largement consacrées à la culture de la vigne souffre d'une insécurité alimentaire et connaît des difficultés croissantes d'approvisionnement.

Dans la capitale provinciale comme dans le royaume, la noblesse et les cours souveraines pratiquent une contestation régulière contre l'absolutisme monarchique qui

trouve des cristallisations lors de la réforme du Chancelier Maupeou à la fin du règne de Louis XV ainsi que lors d'événements plus locaux comme la crise des alluvions.

L'année 1771 le Parlement de Bordeaux est un des premiers tribunaux de province à manifester son soutien le 3 février contre la suppression de la cour de Paris. Par la suite les répercussions s'imposent au sein de la cour de province et entrainent l'intervention du Gouverneur le duc de Richelieu et de l'Intendant Esmangard. Richelieu est chargé d'imposer la réforme du Chancelier Maupeou dans le ressort de Guyenne. La vénalité des offices est abolie de même que l'hérédité et la justice est gratuite pour les justiciables. Le 4 et 5 septembre, des lettres de cachet sont distribuées, ce sont soixante-dix parlementaires qui sont exilés dont le Premier président. Une nouvelle cour de justice est instituée sous la présidence de Gasq et Pichard[1]. L'avènement de Louis XVI en 1774, dont la réputation tranche avec les débordements et les désordres du règne précédent et le rappel des Parlements suscitent un enthousiasme auprès des cours souveraines et des sujets du roi. Le retour des parlementaires en 1775 est une démonstration festive de l'ensemble des représentants de la société bordelaise au sein de laquelle les francs-maçons s'insèrent ouvertement : celle-ci est qualifiée de première journée pré-révolutionnaire[2]. Lors de ces réjouissances qui rythment le retour des magistrats dont Leberthon, deux loges principales, la *Française* et l'H*armonie,* donnent une grande réception au lieu-dit du Bequet sur la route de Toulouse à quelques kilomètres de la ville. L'esprit frondeur des parlementaires est renforcé après leur retour en 1775 face à l'autorité de l'Intendant ou du Gouverneur par le soutien de l'opinion publique. Les tensions se multiplient au cours des dernières années de l'Ancien Régime. Cet apaisement ne dure pas, les parlementaires reprennent rapidement leur attitude contestataire se posant comme défenseurs du peuple et des libertés dans une société où la notion de changement s'impose. L'orgueil soulevé par leur rappel, la sensation d'une victoire face à la monarchie motivent par la suite les résistances des Parlements face aux réformes initiées par le gouvernement. C'est l'abolition de la corvée proposée par Turgot qui lève de nouvelles manifestations d'hostilité. Turgot[3], ancien Intendant du Limousin a appliqué avec succès cette mesure dans sa généralité en 1775 et se propose de l'étendre au

[1] Boscheron des Portes C.-B.-F., *Histoire du Parlement de Bordeaux, depuis sa création jusqu'à sa suppression, 1451-1790*, Bordeaux, éd. Ch. Lefebvre, 1877, p. 317-319.

[2] Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise, op. cit*., p. 304.

[3] Anne Robert Turgot, 1727-1781. Intendant à Limoges, il est appelé par Maurepas au gouvernement où il est secrétaire d'État à la Marine en 1774 puis Contrôleur général des Finances en 1774 jusqu'en 1776, renvoyé par le roi devant les oppositions soulevées par ses initiatives.

royaume en tant que Contrôleur général des Finances. En juillet 1779 le Parlement de Bordeaux s'y oppose sous le principe que l'alternative ne convient pas et que la corvée est plus acceptable que les impôts arbitraires proposés, il entre alors en conflit avec l'Intendant Dupré de Saint-Maur. L'affaire se poursuit dans une lutte entre les deux autorités. Le rebondissement de l'affaire des alluvions en 1781 complique d'autant les relations et exalte le Parlement dans son opposition. Le 5 juillet 1781 le Conseil du roi légifère sur la propriété des terrains d'alluvions des rivières de Garonne et de Dordogne depuis Bordeaux jusqu'à la mer et les déclarent dépendances du domaine royal. Par cet arrêt, le pouvoir royal se prononce pour la confiscation des terres alluviales sur les rives des fleuves girondins aux mains de nombreux parlementaires bordelais alors que les alluvions concentrent la meilleure partie du vignoble médocain[1]. Le Parlement de Bordeaux s'empare de l'affaire et conteste les décisions énoncées par le pouvoir dans une tradition de contestation de l'arbitraire. Face à ces directives, la Cour énonce des remontrances le 3 mai 1782 et demande à sursoir à l'exécution de l'arrêt. Dans la suite, ces magistrats bordelais se sont prononcés dans une lettre au roi du 29 janvier 1785 pour « rétablir ces assemblées antiques dont la convocation a été trop longtemps attendue », formulation se référant aux États Généraux qui n'ont plus été convoqué depuis 1614. De remontrances à réactions du Conseil l'affaire se poursuit jusqu'en mai 1786 lorsque le comte de Fumel fait enregistrer de force l'édit. Les remontrances adressées ensuite par la Compagnie s'inscrivent dans la continuité de l'affaire et celle-ci se voit appelée à Versailles pour rendre compte au roi de sa conduite. Quatre-vingt-quinze parlementaires se rendent à Versailles le 21 juillet 1786 et se retrouvent devant le roi et le Garde des sceaux. Le recul final du pouvoir royal est célébré dans la capitale provinciale au retour des parlementaires qui ont bravement défendu les intérêts locaux, économiques et terriens devant l'intérêt des courtisans et le despotisme ministériel[2].

Les relations entre le pouvoir monarchique et le Parlement restent agitées au cours des dernières années de l'Ancien Régime entre 1787 et 1789. Le refus le 25 juillet 1787 d'enregistrer par le Parlement de Bordeaux l'édit sur les assemblées provinciales, alors enregistré par les autres cours souveraines du royaume, suscite un nouveau rapport de force avec les autorités locales. Face à l'hostilité manifeste des parlementaires, le pouvoir royal envoie des lettres de cachet à chacun des membres de la cour la nuit du 17 au 18

[1] Texte de l'arrêt du 5 juillet 1781 ; Doyle W., *The Parlement of Bordeaux op. cit.,* p. 250.
[2] Boscheron des Portes C.-B.-F., *Histoire du Parlement de Bordeaux, op. cit.,* p. 345.

août 1787 les informant de leur exil à Libourne au plus tard dans deux jours[1]. Face à ce délai, les officiers se retrouvent chez le Premier président rue du Mirail, reprenant une tradition qui est tout à la fois politique et maçonnique avant de se déplacer à Libourne d'où la justice ordinaire sera rendue. Dans son exil libournais le Parlement poursuit son activité de remontrances et délibère sur les questions de l'ordre politique et social du royaume.

Sûrs de leur succès auprès de l'opinion publique et son soutien devant leur résistance, les magistrats se proposent comme défenseurs des intérêts locaux et des libertés. Les avocats, la cour des Aides et la Chambre de commerce appellent au retour du Parlement à Bordeaux, les avocats par la voie de leur syndic André Plassan membre et fondateur de l'*Harmonie*. Au-delà de leur implication professionnelle, ces francs-maçons ne laissent pas apparaître leurs préoccupations dans les temples. La même année, l'assemblée des notables en 1787 convoquée à Paris voient quelques francs-maçons et parlementaires locaux se présenter : Leberthon et Dudon font partie de la réunion, retrouvant quelques frères venus de tout le royaume. Les échos de cette assemblée sont moins importants en province.

Le 6 mai 1788 le Parlement de Bordeaux en exil à Libourne est rappelé sous défense de s'assembler pour ne délibérer sur aucune affaire, publique ou particulière. Le retour de la Cour si ardemment défendue entraine dans la ville des manifestations de joie nombreuses. Les Leberthon père et fils regagnent leur hôtel la nuit du 8 au 9 juin, dont la cour est envahie par une foule en liesse qui présente une couronne civique au Premier président, des barriques sont mises en perce et des feux sont tirés pour illuminer ce retour.

> « Tout le peuple se porta à son hôtel dont les portes furent ouvertes. Il y eut une très belle sérénade, après on présenta à M. Leberthon, au bruit des acclamations générales, une couronne de roses et d'immortelles accompagnées de vers assez médiocres […] Les négociants qui habitent sur le havre des Chartrons et à la Rousselle ainsi que toutes personnes attachées au Palais avaient éclairé leurs fenêtres et donné ainsi le signal

[1] Lhéritier M., *La Révolution à Bordeaux dans l'histoire de la révolution française, La fin de l'Ancien Régime 1787-1789*, Paris, PUF, 1942. Boscheron des Portes C.-B.-F., *Histoire du Parlement de Bordeaux, op. cit.,* p. 357; Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise, op. cit*., p. 313.

de l'illumination générale qui eut lieu le lendemain dans tout Bordeaux»[1].

Le même soir un feu d'artifice est tiré depuis la place Saint Projet. Ces réjouissances marquent la communion du peuple avec le retour des élites.

Après ces tensions multipliées entre les représentants du pouvoir royal et les relais provinciaux, la situation trouve un dénouement lors de la convocation des États Généraux par Louis XVI. Le 20 octobre 1788, le Parlement de Bordeaux revient de son exil libournais, accueilli avec enthousiasme par la ville. Ce retour intervient alors que par édit royal du 8 août 1788 enregistré dès le 23 octobre les États Généraux sont appelés à se réunir pour le 1er mai 1789.

Dans ce contexte déjà agité, à Bordeaux la population accueille avec enthousiasme les différents moments de la Révolution depuis l'annonce de la réunion des États Généraux, la rédaction des cahiers de doléances et l'élection des députés.

La convocation des États Généraux est un événement célébré à travers le royaume réunissent les diverses revendications des relais des pouvoirs et des élites. Le règlement électoral du 24 janvier 1789 organise les élections puis la rédaction des cahiers de doléances. Si pour Michel Figeac la période est alors celle de l'automne des gentilshommes la place des francs-maçons doit être abordée[2].

Organisées à l'échelle de la sénéchaussée[3], les élections se tiennent progressivement par ordre hormis les séances communes les ordres se réunissent séparément. Auguste Cochin affirme que la franc-maçonnerie dirige les élections des députés aux États Généraux et impose ses candidats. Dans la capitale bordelaise la situation est plus contrastée et les loges en tant que telles restent étrangères au processus électoral tandis que les membres y sont impliqués à titre individuel. L'affiliation maçonnique n'apparaît donc pas comme motrice des attitudes politiques.

Quelle est la représentation maçonnique parmi ces porte-paroles bordelais à Versailles ? Si en Roussillon ce sont en majorité des francs-maçons qui sont désignés par

---

[1] Bernadau P., *Histoire de Bordeaux, op.cit.,* p. 19-20.

[2] Figeac M., *L'automne des gentilshommes : noblesse d'Aquitaine, noblesse française au siècle des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2002.

[3] Lemay E., *Dictionnaire des Constituants, 1789-1791,* Oxford, Voltaire Foundation, 1991.

leur assemblée, en Normandie la situation est plus variée[1] tandis que dans la sénéchaussée de Bordeaux les francs-maçons côtoient largement des profanes élus par leur ordre pour les représenter aux États Généraux. À Toulouse parmi les 150 participants du tiers dans l'assemblée de la cité, trente-trois sont francs-maçons dont 20% sont des représentants de la noblesse et cinq se retrouvent parmi les vingt-quatre rédacteurs du cahier de doléances du second ordre. L'omniprésence des frères parmi les élites politiques, sociales et économiques justifie la participation de maçons aux événements de 1788 et 1789. Est-ce pour autant un choix politique de la maçonnerie de noyauter les instances nouvelles et les délégations ? La conclusion paraît davantage marquer l'absence de politique délibérée de la part des loges mais plutôt une attitude volontaire des frères à titre individuel du fait de leurs convictions personnelles et politiques.

Le 20 mars 1789 se réunissent les députés de chaque ordre qui s'organisent séparément pour la rédaction de leur cahier de doléances. Le clergé se rend à l'archevêché et rédige jusqu'à la fin du mois son cahier de doléances et élit ses députés le 30 mars en les personnes de l'archevêque Champion de Cicé, du curé Piffon, du curé Delage et de l'abbé Herial. Le second ordre désigne pour députés le Premier président Leberthon, le vicomte de Ségur-Cabanac, le chevalier Verthamon d'Amblay, le Président de Lavie et l'adjoint Saintout. Le Tiers quant à lui, tient son assemblée pour les deux cents électeurs des campagnes et les quatre-vingt-dix de la ville dans le collège de Guyenne à proximité de la loge *Française* installée rue de Gourgue. Le Tiers désigne pour représentants de la campagne : Boissonnot notaire, Fisson Jaubert médecin, Deluze-Létang propriétaire, Bernard et Lénier. Ceux de la ville proposent comme représentants Paul Nairac, Jean-Baptiste Lafargue, Victor de Sèze et Joseph Gaschet de Lisle.

Quelques-uns d'entre eux appartenant aux milieux bordelais sont élus dans des sénéchaussées différentes où ils possèdent des biens. Étienne-François de Jaucen baron de Poissac est l'un d'entre eux. Son grand-père, son père puis lui-même sont Premier président au siège présidial de Tulle. Reçu avocat au Parlement de Bordeaux en 1752, il est conseiller en 1760. En 1769 il épouse Marie Marguerite Dupuy, veuve de l'écuyer Pierre du Tartat, qui lui apporte des terres à Saint-Domingue et il obtient ensuite l'érection de la terre et seigneurie de Poissac en baronnie. Élu premier des deux députés

[1] Sala C., *Les francs-maçons en terres catalanes, op. cit.,* p. 165 ; Saunier É., *Révolution et sociabilité en Normandie, op. cit*., p. 353. À l'échelle du royaume ce sont 200 francs-maçons élus parmi les 1 000 députés des États Généraux.

de la noblesse dans la sénéchaussée de Tulle le 21 mars 1789, il est missionné par son ordre pour s'opposer au vote par tête et il ne rejoint la salle commune qu'après l'ordre du roi le 27 juin. Son implication dans les événements de la Révolution est très limitée et ses prises de position rares. De retour dans ses terres en 1790, il émigre vers l'Allemagne en 1791. Poissac retrouve à Versailles Paul-Marie-Armand Lavie, né en 1747 et membre de la noblesse de robe. Son père Jean Charles de Lavie est président au Parlement de Bordeaux et sans doute le fondateur de la loge qui porte son nom au milieu du siècle[1]. Paul-Marie Lavie est conseiller au Parlement en 1767, président à mortier en 1768 il renonce à ses activités parlementaires en 1779 la même année où il apparaît sur les listes de la *Française*. En mars 1789 il est l'un des rédacteurs des cahiers de doléances du second ordre, le dernier élu pour son ordre dans la sénéchaussée bordelaise le 8 avril 1789. Comme Poissac ou Leberthon il rejoint la salle commune des députés après la déclaration royale du 27 juin. Il est emprisonné pendant la Terreur avant d'être libéré le 14 mars 1794. Son collègue et compagnon dans la capitale royale, André-Jacques-Hyacinthe Leberthon exerce une carrière parlementaire prestigieuse, Premier président du Parlement en 1766, il s'illustre sur la scène locale lors des oppositions parlementaires. Élu premier député de son ordre en avril 1789, il appuie le 23 novembre 1789 la proposition de déclarer que les pouvoirs émanent essentiellement de la nation tandis qu'il s'exprime pour la défense du corps législatif et contre la suppression des titres. S'il proteste contre l'abolition de la noblesse il adhère à la constitution civile du clergé. Il renonce à toutes activités politiques après 1791. À leurs côtés, Verthamont d'Amboy est élu député de la noblesse à Bordeaux[2] et après sa représentation à Versailles il émigre dans l'armée des princes en 1791 et ne rentre en France qu'en 1814. Il est le frère de Jean-Baptiste-Cyprien président à mortier et membre de la *Française* tandis que sa sœur épouse le fils de Leberthon. Les relations sont nombreuses et entrecroisées entre ces représentants des élites locales.

Dominique Garat est comme Poissac élu dans une autre sénéchaussée que celle de Bordeaux. Élu du Tiers pour le Pays basque, il exerce longuement à Bordeaux : reçu avocat à Bordeaux en 1755, il est membre l'*Amitié* et fondateur de l'*Harmonie*. Apprécié pour ses talents oratoires, il est élu syndic des avocats en 1775 et il est désigné pour

[1] Jean Charles de Lavie est né en 1698 ; Ferry M.-P., *Une dynastie de robe dans le Bordeaux moderne, op. cit.*

[2] Il proteste contre la suppression des titres, adhère à la constitution civile du clergé et il s'oppose à l'abolition de la noblesse.

prononcer le discours adressé à Leberthon lors du retour du Parlement en mars 1775. Il signe le serment du jeu de paume et intervient régulièrement au sein de l'Assemblée. Favorable à la place du roi dans le système politique il est soucieux de préserver le pouvoir législatif. De retour à Ustaritz en 1793, il est emprisonné pendant la Terreur devant répondre à des accusations de modérantisme.
D'autres représentants comme Guadet à Vergniaud, avocats au Parlement, prennent l'habitude de la contestation dans le sillage des parlementaires à la fin de l'Ancien Régime. Leurs talents oratoires sont au service de la protestation élevée contre le despotisme ministériel. Vergniaud, employé comme secrétaire sous la protection de Dupaty se distingue à son service avant de s'inscrire au barreau en 1781. L'avocat approche alors les grands noms du Parlement lors de ses fonctions et prend fait et cause pour les oppositions levées par la Cour face au pouvoir central.

Dans la capitale provinciale, les trois ordres se réunissent séparément à partir du 20 avril 1789 pour délibérer conformément aux ordres royaux : le clergé se réunit dans l'archevêché, la noblesse se retrouve dans la salle du Musée installé dans le bâtiment de l'intendance[1].

Les cahiers de doléances rédigés par les représentants de chaque ordre de la société d'Ancien Régime sont des documents essentiels pour comprendre « l'état d'esprit de nos pères au moment où la Révolution éclata »[2]. Par les revendications et les souhaits exprimés ces cahiers relèvent d'une approche au plus près des attentes de la société. Les francs-maçons s'y retrouvent : membres des représentants de chaque ordre appartenant aux élites, leurs voix s'expriment dans les assemblées chargées de la délibération de ces textes. Il faut néanmoins tâcher d'appréhender la participation maçonnique dans la rédaction des cahiers à travers la collaboration individuelle de frères mais également à travers les valeurs exprimées. En cela le cahier de doléance de la noblesse s'accorde sur la notion de liberté individuelle et la transformation du système judiciaire qui sont des notions véhiculées, tant par le monde du Parlement que par les ateliers maçonniques.

Les cahiers de doléances sont rédigés par chacun des trois ordres assemblés distinctement. Ces cahiers qui transcrivent les préoccupations et espérances de chaque

[1] Lhéritier M., *La Révolution à Bordeaux, op. cit.,* p. 234.
[2] Tocqueville A. de, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, 1967, p. 356.

ordre sont rédigés par circonscription pour les deux premiers ordres. Au sein du premier ordre se distingue la place de l'abbé Lapause dans l'assemblée et lors de la rédaction du cahier de doléances du clergé. Archiprêtre à Fronsac il est au fait de difficultés des campagnes notamment concernant l'hygiène ou la fiscalité qui sont discutées au sein du cahier. Il propose que les journaliers soient exemptés de l'impôt, que les formations des médecins et des sages-femmes de campagne soient améliorées : il est pétri de convictions généreuses et charitables qui sont l'écho des valeurs maçonniques.

Il ne nous appartient pas de rappeler les troubles qui ont agité la réunion du second ordre, des conflits de préséances et la rédaction de deux cahiers de la noblesse que Michel Figeac développe dans son étude[1], la place des francs-maçons dans cette agitation paraît néanmoins plus limitée.

Le Tiers quant à lui rédige de nombreux cahiers par paroisses urbaines et rurales qui sont regroupés ensuite à l'échelle de la sénéchaussée. Des cahiers de doléances sont également rédigés dans la capitale provinciale par les différentes corporations. Le Tiers de Bordeaux prépare un texte qui constitue la base du cahier de doléance général auquel participe Lancre de Séze et Gensonné. Par la suite, le cahier est confié à vingt-quatre commissaires dont sont membres les francs-maçons Garat, Duranteau, de Séze et Gaschet. Lorsque se tiennent les élections des quatre-vingt-dix électeurs du tiers le 7 mars 1789, une minorité de francs-maçons est représentée à travers les noms de Gabriel Feuillerade, Chicou Bourbon ou Lemesle, leur rôle maçonnique paraît donc mineur.

Les étapes bordelaises ne sont que le prélude de la tenue des États Généraux convoqués à Versailles dont les nouvelles arrivent par la presse et par les correspondances des bordelais présents à Versailles et à Paris dès l'ouverture en séance plénière le 5 mai 1789. Les nouvelles parviennent régulièrement et sucitent la curiosité de la population.

La nouvelle de la prise de la Bastille parvient à Bordeaux le 17 juillet 1789 dans une lettre de Nairac, député du Tiers. L'information est publiée dans le *Journal de Guyenne* le 23 juillet 1789 suivant. La nuit du 4 août provoque la célébration de deux *Te Deum* et des illuminations à travers toute la ville et l'annonce de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui propose que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » est accueillie avec un enthousiasme manifeste.

[1] Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise, op. cit.*, p. 319-331.

Les impacts locaux sont multiples après l'enchainement de ces événements dans le cœur du royaume. Après l'annonce de la prise de la Bastille par la lettre de Paul Nairac arrivée le 17 juillet, les bordelais organise et lève une armée patriotique trois jours plus tard sous l'initiative du négociant et franc-maçon de l'*Amitié* Jean-Baptiste Boyer-Fonfrède dont la résidence est établie sur les allées du chapeau Rouge en façade de l'îlot Louis: ce sont douze mille hommes qui sont levés sur la base du volontariat.
La jurade, autorité municipale considérée comme défaillante, cède le pas au Comité des Quatre-Vingt-Dix qui joue le rôle de la municipalité puis le décret du 14 décembre 1789 organise les élections des municipalités. Les élections de février 1790 entrainent la disparition le 2 avril 1790 de la jurade dont plusieurs francs-maçons ont exercé l'autorité au cours du siècle. La *Française* installée à proximité de l'hôtel de ville aperçoit ces évolutions au plus près. Cette nouvelle institution municipale est élue au scrutin censitaire indirect. Le 8 février 1790, le nouveau maire élu en la personne du comte de Fumel est l'ancien Gouverneur du Château Trompette et membre de l'*Amitié.* Il est secondé un mois plus tard par vingt officiers municipaux, dont Barennes et Chicou-Bourbon qui sont tous deux des frères de loge. À la tête du département, nouveau découpage administratif, se trouve un conseil général de trente-six membres où les francs-maçons sont présents à travers les figures de Duvigneau, Guadet Vergniaud et Barennes. Les individus de la franc-maçonnerie locale par leur parcours professionnel et personnel sont à nouveau impliqués au plus près des événements révolutionnaires.
Le 3 novembre 1789 un décret suspend cette fois le Parlement de Bordeaux qui voit reculer la prééminence et l'initiative des parlementaires qui avaient jusqu'alors influencer les premiers jours de la Révolution.

Dans le nouvel ordre politique les bouleversements se succèdent sans déclencher de réactions majeures de contestation. Ce n'est réellement que lorsque l'interdiction de prononcer des vœux monastiques est prise que la noblesse manifeste son opposition et ses réticences. Les membres réfractaires aux changements sont alors désignés comme mauvais citoyens sur la scène publique. Le 2 novembre 1789, les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation et le 12 juillet 1790 la constitution civile du clergé est proclamée. La majorité, du clergé urbain de Bordeaux soit environ les trois quarts, y est réfractaire dont certains membres suivent la noblesse sur le chemin de l'exil. L'émigration de la noblesse bordelaise qui se forme en 1791 s'accélère en 1792 jusqu'à l'annonce de l'exécution du roi. Celle-ci concerne le tiers des familles bordelaises,

touchées dès 1789 dans leurs privilèges par la nuit du 4 août : la noblesse doit désormais participer aux nouveaux impôts dont celui de la contribution patriotique. L'année suivante c'est le décret du 23 juin 1790 qui abolit les qualités et les honneurs, désormais la qualité de noble concentre les critiques et les infamies. La levée de la contribution patriotique touche ainsi plusieurs frères bordelais dans leurs revenus, parfois déjà amoindris face aux difficultés économiques rencontrées. Hugues Vignes, négociant et ancien directeur de la Chambre de Commerce verse au service de la contribution patriotique la somme de 1 000 livres tandis que le libraire Simon Lacour verse le double. Le négociant Georg Christoph Baspt installé depuis 1783 sur les rives de la Garonne où il a monté la maison de commerce sous la raison sociale de Romberg et Baspt verse quant à lui la somme de 10 000 livres. Tous deux sont des francs-maçons. Le négociant et membre de l'*Amitié* Auguste Journu assume de nombreux dons patriotiques : sa participation s'élève au quart de ses revenus estimés à 19 000 livres, il concoure à l'emprunt levé par la nation à hauteur de 1 000 livres, il participe également aux souscriptions annoncées pour procurer des subsistances en 1792 pour la somme totale de 25 000 livres et il verse régulièrement des indemnités diverses pour un montant de 25 000 livres. Au total depuis 1790 le négociant Journu rançonné par la Révolution verse la somme de 96 000 livres.

Au-delà des évolutions politiques et sociales au sein desquelles évoluent les francs-maçons en tant qu'individus, les loges sont sensibles à de nouvelles difficultés qui émergent au sein de la vie maçonnique. Les communications maçonniques restent importantes mais le constat est qu'elles tendent à décroitre hors de l'orient et les circulations se concentrent davantage sur l'échelle locale. Dans l'orient, la vie maçonnique se poursuit parfois gênée par les perturbations politiques. L'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* n'a pu obtenir de nouvelles constitutions de la part du Grand Orient de France après l'échec en 1781 néanmoins l'atelier poursuit ses demandes tout au long de la décennie. Après de nombreux aléas, l'atelier déclare en 1790 aux loges régulières de l'orient cette constance : « nous travaillâmes à relever nos constitutions, nous eûmes l'avantage d'instruire dans le temps les loges de notre démarche et nous osons dire que seules les circonstances difficiles dans lesquelles la capitale s'est trouvée plongée depuis cette époque a pu en retarder le succès »[1]. Depuis la réunion des États Généraux les événements se succèdent et pour l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys ils* retardent

[1] GODF AR 113-2-834 f°2.

d'autant les possibilités pour cet atelier d'obtenir la reconnaissance de l'obédience centrale et des loges locales.

Le principe maçonnique d'égalité par le vote et l'élection annuelle des officiers qui dénote alors dans la société d'Ancien Régime constituent un socle solide qui fait écho aux mutations révolutionnaires. Ces évolutions apportées en 1773 par le Grand Orient de France laissent la place deux décennies plus tard à une nouvelle génération qui a intégré ces mécanismes de fonctionnement, mais pour autant dépassent-ils les frontières des temples ? À Bordeaux, l'écho dans la vie publique et surtout la réalité de l'égalité dans les loges locales est à nuancer par le recrutement très sélectif des ateliers principaux. Les plus ouverts comme l'*Alliance* ou l'*Essence de la Paix* qui acceptent dans leurs colonnes aux représentants de catégories moyennes sont rejetés par la plupart des loges : les évolutions sont progressives et souvent combattues. Le comportement des loges bordelaises dément l'idée d'un complot porté par la franc-maçonnerie ou de l'affirmation d'une société démocratique. Le parcours individuel des représentants actifs de l'Ordre lors des changements politiques de 1789 et 1790, leurs parcours individuels les placent plus souvent du côté des condamnés de la Révolution que des sans-culottes, ils sont davantage modérés que républicains acharnés. Des frontières existent au sein de l'espace maçonnique et l'exportation des idées ou des pratiques hors du temple qui est des plus limitée : une tendance peut se manifester mais elle ne répond pas à une influence affirmée.

Les hommes de la Révolution, Girondins ou Montagnards, appartiennent à une génération qui a fréquenté les nombreuses loges locales et des sociétés nouvelles dont le Musée hors des institutions culturelles traditionnelles. Les loges sont un terreau favorable aux idées de complot car se réunissent dans ces lieux des membres des trois ordres sans distinction sociale sous le principe d'une égalité fraternelle qui est cependant éloignée d'une égalité démocratique comme nous avons pu le remarquer à travers les oppositions à la création de nouveaux ateliers ouverts aux catégories socio-professionnelles plus populaires ou le refus d'initier certains membres du fait de leur condition civile jugée insuffisante. L'idéal est nuancé par la réalité des pratiques.

L'orient bordelais est bien documenté sur les mécanismes de la Révolution dans les temples grâce aux archives russes comme le livre d'architecture de l'*Anglaise* qui est conservé au Grand Orient de France ou encore le registre de la *Française d'Aquitaine* qui est conservé à la Bibliothèque Nationale de Minsk.

La politisation de la ville amène à se pencher sur la réaction ou les réactions de la franc-maçonnerie locale. L'orient bordelais est moins touché que le Grand Orient de France et les loges parisiennes qui sont au plus près des événements de la capitale mais cela n'empêche pas la cité girondine d'être animée par les nouvelles dynamiques impulsées par la Révolution. Les clubs et les sociétés se multiplient, le regard de l'opinion sur les structures de l'Ancien Régime se crispe et les loges apparaissent comme moins opportunes pour des discussions politiques. De nombreux frères adhèrent d'ailleurs aux nouvelles sociétés qui sont apparues. Par ailleurs, la Constitution de 1791 entraine l'élection de nouveaux députés à l'échelle du département et le retour d'anciens députés. Parmi les nouveaux représentants du département de la Gironde, nombreux sont les élus qui se placent alors dans la mouvance de Brissot et de Rolland et ont connu le monde des loges maçonniques.

2-La politisation de la société face à la loge et aux frères, une réalité ou un mythe

Durant les années 1789-1793, les élites négociantes et les propriétaires terriens dominent les institutions municipales et les élections locales. Les premiers temps sont vécus favorablement par ces élites qui y voient la possibilité de libéraliser les structures du commerce et de la société.
Les autorités et l'opinion publique souhaitent des citoyens enthousiastes, qui doivent devenir des républicains convaincus : la neutralité est difficile à maintenir et l'ambivalence ou la neutralité suspectes. La cocarde est portée par les citoyens, le vocabulaire et les salutations évoluent en même temps que les comportements.

Le regard tourné vers la loge en tant qu'entité ou vers le parcours individuel des frères montre une distanciation des attitudes face aux événements révolutionnaires. Les réactions sont appréhendées comme individuelle et non de manière collective à l'échelle de la franc-maçonnerie ou des loges. Les comportements politiques des frères dans la société en mutation et les pratiques politiques de ceux-ci dans les loges sont une réalité difficile à percevoir. Dans les loges, les conduites politiques peuvent apparaître au détour

de quelques informations mais la réalité reste incertaine[1] il n'y a pas une démarche monolithique de la franc-maçonnerie face aux événements. Il s'agit d'envisager la participation et les effets politiques des frères dans les processus révolutionnaires engagés à l'échelle de la loge et des réactions particulières des francs-maçons face aux perturbations des cadres établis traditionnels.

Dès 1789 l'orient parisien est touché par les troubles révolutionnaires tant dans son activité que dans sa structure, notamment l'obédience centrale. Le Grand Orient de France annonce dans une planche adressée à toutes les loges régulières « que les révolutions que le temps amène ont dû naturellement opérer des changements, d'anciens temps sont tombés en ruine, d'autres ont été chancelants, de nouveaux sont sortis des décombres » signifiant sa considération des transformations de la société. C'est d'autant plus marqué à Paris que le duc de Montmorency-Luxembourg, Administrateur-général de l'ordre et principal dirigeant du Grand Orient, émigre dès le 15 juillet 1789, ce qui montre que l'appartenance maçonnique ne peut être comprise sans son contexte et ses pratiques particulières.

À l'échelle locale on ne constate l'intrusion effective des événements révolutionnaires dans la vie maçonnique qu'à partir de 1790 et de manière indirecte. Il se trouve peu de mentions directes des événements civils et politiques dans les ateliers ou leurs registres, c'est à travers l'analyse de la vie maçonnique elle-même que se remarque les évolutions liées au contexte révolutionnaire : par la fréquence des réunions et des initiations, par l'affluence au sein des temples ou encore par le déroulement des cérémonies.

Leur volonté de marquer leur conformisme politique oblige les loges à s'adapter. Cette adaptation passe de manière la plus visible par le changement de nom, l'évolution du serment d'obligation ou encore par la reformulation des santés portées lors des banquets. Les santés portées lors des agapes sont levées progressivement non plus premièrement en l'honneur du roi et de sa famille, mais désormais en l'honneur des citoyens français et de la patrie. L'*Anglaise* propose dès juin 1790 que désormais les célébrations et les santés portées lors de la fête de la Saint-Jean se fassent en l'honneur des « vertueux citoyens

[1] Mathan A. de, « Pour une autre histoire de la Terreur », Bardet J.-P., Ruggiu F.-J., *Au plus près du secret des cœurs. Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé,* Paris, PUPS, 2005, p. 149-163; Loiselle K., « Living the enlightenment in age of revolution », *French History*, 24-1, 2009.

français [tandis que] la seconde santé sera immédiatement portée en l'honneur du roi et digne père des français et pour la prospérité de sa famille »[1], ce qui induit un changement dans les pratiques. Le regard sur la monarchie reste néanmoins bienveillant jusqu'à la fuite du roi en 1791. Si ces premières mesures montrent la pénétration dans le temple des évolutions politiques et sociales du royaume celle-ci semble être encore mesurée : nous ne retrouvons aucune mention directe des journées parisiennes ou même de la fête de la fédération du 14 juillet 1790 dans les registres bordelais. Les rapports à ces événements sont souvent induits, exprimés implicitement à travers la voix des correspondants parisiens à destination des loges bordelaises. C'est ainsi que le Grand Orient se justifie de son retard de correspondance en décembre 1790 auprès de la *Française* du fait des « événements qui depuis quelques temps se sont succédés et qui nous ont empêchés de nous occuper des demandes des loges »[2]. En 1790, la grande majorité des loges bordelaises sont encore en activité où toutefois les fréquentations sont moins importantes et les réunions moins régulières. L'imprégnation politique dépasse les portes du temple, les frères recherchent dans les ateliers une communauté fraternelle mais aussi un espace de sociabilité actuel. En ce sens, la *Française* répond aux demandes de ses membres et s'abonne à des journaux révolutionnaires. La loge poursuit alors son habitude d'abonnement en choisissant à partir de 1790 des titres qui lui permettent de se tenir au courant des événements parisiens, il s'agit des *Annales patriotiques* et du *Journal de la liberté* qui ne sont que le reflet de la multiplication des titres dans la capitale et dans les provinces. Cette dynamique est appuyée par la présence du journaliste Marandon à la tête du *Journal de Bordeaux et du département de la Gironde.* Ce dernier initié au sein de la *Française* en 1781 est membre de la Société des Amis de la Constitution où il retrouve nombre de ses frères ; il publie en juin 1790 un discours marquant qui, s'il représente sa position personnelle, n'est peut-être pas celle de son atelier qui choisit la modération et le conformisme : « Les nobles se croient dit-on, avilis depuis le décret du 19 juin. Quoi ! Avilis d'être sous la ligne du peuple. Et de quel œil le voient-ils donc ? Se croient-ils encore des dieux et le peuple de la canaille ? Si telle était encore leur doctrine secrète, il faudrait les purifier, les catéchiser, leur faire passer une quarantaine, afin de les rendre dignes d'exister parmi les hommes libres »[3]. Il faut rappeler que plusieurs représentants

[1] GODF AR 113-2-102 f°67 v°.
[2] Il s'agit des demandes de régularisation de l'*Étoile Flamboyante* et des *Cœurs Réunis*.
[3] Journal du 30 juin 1790.

de la noblesse désormais abolie ont peuplé les colonnes de cette loge proche du milieu parlementaire, le discours paraît alors d'autant plus personnel.
Si la *Française* poursuit son activité et s'adapte aux contingences sociables, d'autres ateliers locaux plus réduits et dont la reconnaissance est précaire ont toutefois des difficultés à assurer leur survie. Ceux-ci se mettent rapidement en sommeil face à la succession des événements politiques : nombre de leurs frères ne pouvant assister aux réunions, ces loges tombent en désuétude par une inactivité imposée.

Face à ces ateliers qui s'éteignent de la scène locale, les loges qui perdurent poursuivent leur activité maçonnique. C'est le cas de la jeune loge sous le nom de l'*Essence de la Paix* qui inaugure son nouveau local en janvier 1791 et invite les loges voisines à y participer clôturée par une réception. Cette loge bénéficie d'un recrutement actif et diversifié qui lui permet de poursuivre son existence alors que sa naissance est toute récente[1]. Dès lors, les ateliers qui perdurent entament une vie maçonnique locale adaptée aux conjonctures, les pratiques locales s'adaptent. Elles resserrent les liens de la maçonnerie au sein de l'orient et dépassent les tensions qui existaient auparavant entre elles : les frères se rendent fréquemment dans les différents temples, l'*Anglaise* reçoit entre 1790 et 1794 plus de trente-trois frères locaux soit un nombre bien supérieur aux visites effectuées avant 1789. L'origine des frères visiteurs est donc un marqueur évident de ces adaptations. Ceux-ci sont surtout des frères locaux, ce qui montre une évolution face à la tendance précédente plus cosmopolite et internationale. Ils venaient des contrées européennes ou américaines et cette évolution répond aussi au fait que la fermeture progressive du port aux échanges extérieurs handicape les circulations. De plus, face aux tensions environnantes, les ateliers multiplient les loges générales qui les réunissent ensemble et accentuentles débats et adaptations perçues comme nécessaires par ces ateliers. C'est à l'occasion d'une de ces loges générales qu'elles débattent d'une possible réunion des ateliers afin de mieux résister aux aléas politiques. L'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* qui n'est toujours pas reconnue déclare le 18 août 1790 vouloir se rallier à ce dessein « [nous avons] appris que vous travaillez à un plan de réunion générale de toutes les loges de cet orient, nous voyons avec plaisir approcher le moment où la maçonnerie de cette ville sera rendue à ses vrais principes, où le scandale de notre désunion ne nous forcera plus à en rougir devant les profanes […] Nous croyons devoir saisir cet instant

[1] GODF AR 113-2-480 f°7, le 11 janvier 1791

pour vous rappeler que nous avons quelques droits à être compris dans le plan que vous vous occupez à tracer »[1]. Le devenir de cette proposition d'union des ateliers ne voit pas le jour et chaque loge poursuit son parcours chaotique au gré des événements et des initiatives individuelles des frères.

Plus lointaines du centre de décision provinciale, les loges de la campagne de Blaye, Coutras, Libourne, Langon, Pauillac se mettent quant à elles en sommeil entre 1790 et 1791. Leur faible affluence et les difficultés ont raison des ateliers pour un temps.

Les frères, comme leurs loges, s'adaptent aux évolutions de la société révolutionnaire. La dispersion politique des frères lors des événements de 1789, leur retraite sur les terres ou les convocations lointaines atténuent la solidarité maçonnique qui pouvait être mise en pratique sous l'Ancien Régime et ce jusqu'aux moments difficiles de la Terreur et montre un certain retrait de la franc-maçonnerie à l'égard des frères emprisonnés ou condamnés et leurs familles. La pression des autorités met en silence ces pratiques traditionnelles tout comme les difficultés personnelles. Il ne faut néanmoins pas en exagérer le trait, les réseaux maçonniques perdurent et sont utiles aux frères en ces temps troublés, ils sont toutefois davantage exercés par les frères eux-mêmes que par les institutions maçonniques. Ces derniers sont d'ailleurs désormais qualifiés de bons citoyens français, démontrant leir nécessaire adaptation aux évolutions politiques et sociales.

La survie du phénomène maçonnique lors de la Révolution tient aussi au renouvellement du recrutement et l'élargissement du profil socio-professionnel des nouveaux initiés qui maintiennent l'activité mais dont les effectifs sont toujours inférieurs à ceux pratiqués avant 1789 : l'*Anglaise* pratique l'initiation de trente-et-un nouveaux frères pour la seule année 1788, ce sont autant de frères, trente-et-un, qui sont initiés dans ses rangs entre 1789 et 1794, soit cinq impétrants par an en moyenne. L'élargissement de la base socio-professionnelle ne doit pas occulter la permanence des choix des loges : les nouveaux membres appartiennent encore pour plusieurs d'entre eux au monde du négoce, renforçant la crainte d'une accusation de « négociantisme » de la part des autorités révolutionnaires au sein de la société maçonnique sous surveillance. C'est l'*Essence de la Paix,* qui est la plus ouverte aux classes moyennes des maîtres artisans et marchands dès

[1] GODF AR 113-2-834 f°2.

sa création en 1788, qui est la plus susceptible d'endosser précocement les principes révolutionnaires et républicains, mais les sources restent silencieuses.

C'est par la voix de quelques frères qui se distinguent que l'écho de la Révolution porte dans les temples maçonniques. Pierre Vergniaud, âgé de 36 ans en 1789, devient un chef de file de la Gironde, après son élection comme député lors des élections législatives de 1791 par ses convictions personnelles des opinions libérales et républicaines, il est un chef de file aux côtés de Brissot, Buzot, Roland dans l'Assemblée. Vergniaud s'est installé dans la cité portuaire en 1780 où il devient le secrétaire du parlementaire Dupaty franc-maçon dans une loge parisienne[1] lié au monde des philosophes. Avocat, son art oratoire le distingue au sein du barreau bordelais et l'avantage dans sa carrière. Vergniaud entre au Musée où il fréquente plusieurs francs-maçons bordelais avant de partir à Paris et il entretient des amitiés avec des membres du cercle bordelais. Présent encore un temps au Musée, Vergniaud ne fréquente pas les clubs et sociétés patriotiques locaux qui offrent une concurrence sociable lors de la Révolution. La société littéraire du Musée installée sur la scène bordelaise en 1783, réunit plus de cent-cinquante noms des élites locales au cours de sa courte décennie d'existence avant les troubles révolutionnaires. Sa devise « Égalité, Fraternité » fait écho aux débats qui agitent le théâtre politique du royaume et de la capitale provinciale. Devant les évolutions politiques successives quelques membres emblématiques de la société muséenne démissionnent : c'est le cas de Vergniaud et Guadet qui partent de la société en janvier 1791 déclarant que « les Muses bordelaises sont tombées en aristocratie, nous ne pouvons plus décemment frayer avec elles ». Il est vrai que se retrouvent au sein du Musée les élites du commerce et de la loi majoritairement. Parmi eux, Anne de Mathan distingue vingt-neuf muséens[2] qui ont une activité dans le mouvement de la Gironde

Il existe déjà des clubs politiques en France avant les événements révolutionnaires et se réunissent dans la capitale dans le sillage du Palais Royal et du duc d'Orléans : le club de Boston est fondé en 1785, la Société des Amis des Noirs est ouverte en 1788 par Brissot. Jean Boutier au cours de la vaste enquête menée estime à 5 500 communes qui,

[1] Doyle W., *Dupaty 1746-1788 : a career in the late enlightenment*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1985.
[2] Mathan A. de, *Girondins jusqu'au tombeau, une révolte bordelaise dans la Révolution*, Bordeaux, éd. Sud-Ouest, 2004, tome 2, p. 103-106.

entre 1789 et l'an II, possèdent une société politique qui tend à reproduire la carte des sociabilités démocratiques de l'Ancien Régime[1], ce qui explique leur place dans la capitale bordelaise. Lieux d'éducation et d'apprentissage politique, laboratoire d'expression démocratique, les clubs ou sociétés politiques se forment à Bordeaux dès 1789. Les étapes de la formation dans la cité de ces clubs politiques restent vagues du fait d'archives disparues néanmoins les réunions politiques essaiment, les clubs et sociétés se multiplient dès l'été 1789. Les sociétés révolutionnaires sont indépendantes des pouvoirs, ouvertes aux discussions politiques et aux affaires publiques, elles diffusent l'information. Leur dessein est affiché dans les noms que ces sociétés se donnent.

Dès juillet, la Société du Café National se réunit au café des Étrangers au rez-de-chaussée de l'hôtel de Saige sur les fossés du Chapeau Rouge. Les cotisations s'élèvent à 26 livres annuelles ce qui excluent de fait les plus humbles représentants de la société bordelaise. Les artisans, les commerçants ou imprimeurs s'y retrouvent et débattent avec vigueur des évolutions politiques. Rapidement l'influence de la Montagne se fait sentir dans ce club qui a la réputation d'être le fief des manifestations les plus passionnées et extrêmes alors qu'il s'installe durablement dans le couvent des Jacobins en mai 1791 après le départ de la Société des Amis de la Constitution. Le caractère populaire de ce club doit être nuancé par la somme exigée annuellement qui est même un peu supérieure à celle de la Société des Amis de la Constitution. À l'avant-garde de la Révolution, il est accusé régulièrement de perturber l'ordre public, alors que lui-même se définit comme protecteur du peuple. Ce sont aussi des réunions qui se tiennent dans le Jardin public et les lieux de rendez-vous avoisinants, proche de l'*Anglaise* qui s'est installée près du Jardin Public. Les échos des débats doivent parvenir au-delà des portes du temple sans que ces derniers n'apparaissent dans les registres des tenues. La loge maintient la volonté de neutralité politique et de fidélité affichée, les événements politiques ne sont pas mentionnés explicitement dans la loge *Anglaise* avant le milieu de l'année 1790.

La participation maçonnique dans ces nouvelles structures associatives révolutionnaires consacrerait la poursuite de la présence des francs-maçons dans les institutions comme ils l'ont été dans les structures traditionnelles de l'Académie, du Musée ou des confréries.

La Société des Amis de la Constitution de Bordeaux est créée le 16 avril 1790, sur le modèle des jacobins de Paris et s'intègre dans un réseau national dynamisé par cette

[1] Furet F., Ozouf M., (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p. 492.

société parisienne[1]. Elle tient sa première réunion dans la salle des jacobins, berceau des girondins, la société est organisée dans un premier temps par trente notables parmi lesquels dominent le négoce, vingt-trois d'entre eux sont des négociants qui doivent régler une cotisation annuelle de 24 livres qui dès lors se rajouterait aux sommes versées aux loges par les francs-maçons. Aux côtés des négociants se retrouvent six avocats dont Vergniaud et Guadet sont des figures éminentes. Du couvent des jacobins la société se déplace au couvent des Récollets puis dans la salle qu'occupait le Musée dans l'hôtel de l'Intendance. Dès la fin de l'année 1790 les effectifs sont multipliés : ce sont plus de 300 membres qui se retrouvent sur les listes de la Société et ils sont plus de mille trois ans plus tard[2] démontrant le succès de ces nouvelles formes de sociabilité révolutionnaire et de l'attrait des idées qui y sont débattues. Ce sont plus de quatre-neuf frères maçons qui s'y retrouvent faisant l'intermédiaire entre le monde de la loge et les clubs révolutionnaires. Céline Lecerf relève sur les listes des cotisations parmi lesquels se compte quarante-huit francs-maçons certifiés et vingt-et-un qui peuvent l'être, soit un maximum de soixante-neuf frères parmi les 964 membres inscrits au sein de la Société des Amis de la Constitution. Ce sont donc environ 5 à 7% des membres qui pratiquent cette double appartenance. Il existe une forme de continuité entre les sociétés de pensées avant 1789 et les sociétés politiques qui se développent après la Révolution, et une continuité des personnes, des mécanismes et des diffusions.

Dès 1790, la Société des Amis réunit 301 admissions entre avril et décembre, soit autant que de francs-maçons actifs et 376 en 1791[3]. Le club réunit une foule nombreuse[4] et son attrait ne se dément pas, il semble que ces effectifs soient supérieurs à ceux des autres sociétés locales. Les adhérents assistent aux séances, entourés par une foule venue assister aux débats et cherchant à s'informer.

La moitié de ces francs-maçons qui participent aux réunions de la Société des Amis de la Constitution sont des négociants, accompagnés par six capitaines et six avocats. Cette domination des négociants initiés justifie d'ailleurs en partie la représentation majoritaire de l'*Amitié* dans cette participation maçonnique. Presque la moitié des francs-maçons

---

[1] Lecerf C., *La Société des Amis de la Constitution puis Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, 1790-1793*, TER dactyl., Université de Bordeaux III, 2000 ; ADG 12L 13/14.

[2] Si 964 membres sont identifiés, les effectifs ont monté jusque 1067, un membre obtient ce numéro sur sa carte d'adhérent.

[3] Lecerf C., *La Société des Amis de la Constitution, op.cit.,* p. 38.

[4] 1/3 des professions sont connues ; parmi ce tiers : 45% sont des négociants ou appartiennent au monde de la mer.

présents au sein de la Société sont issus des rangs de l'*Amitié* et le quart appartient à la *Française*[1]. L'*Anglaise* reste en retrait : seuls cinq de ses frères sont présents dans la société. Ce retrait de l'*Anglaise* est le fait de la distance prise par la loge elle-même face aux événements politiques et sociétaux, liée à son affiliation à l'obédience anglaise, c'est aussi la volonté des membres eux-mêmes. Nombreux sont les frères qui sont des étrangers et le choix de maintenir une position politique neutre leur paraît souhaitable.

La Société Patriotique des Surveillants Zélés de la Constitution ou appelée parfois Société Patriotique des Surveillants des ennemis de la Constitution apparaît sur la scène locale en mars 1791 mais elle ne laisse pas percevoir l'insertion maçonnique parmi ses membres, les listes des effectifs n'étant pas conservées aux archives locales. Réunie dans la salle du couvent des récollets, cette société se déplace pour occuper ensuite des locaux dans le couvent des Grands Carmes avant de s'installer définitivement dans le couvent des Feuillants. Le recrutement de cette société est tourné vers l'artisanat et le petit commerce, l'intégration maçonnique si elle existe doit être marginale selon le profil des loges bordelaises.

Sur le théâtre bordelais apparaît également la création éphémère de la Société des Amis de la Patrie en mai 1791 à laquelle participe Thomas Lumière, franc-maçon actif de l'*Harmonie* ; cette société disparait très rapidement.

Plus largement, ce sont 145 membres de la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité qui sont qualifiés de girondistes lors des troubles de 1793-1794 où l'audience touche aussi les francs-maçons actifs au sein des sociétés politiques de la capitale provinciale.

Parmi l'autre spectre politique il existe dans la capitale bordelaise des sociétés monarchiques qui se réunissent plus tardivement et de manière éphémère : la Société des Amis de la Paix et de la Patrie est créée en mai 1791 mais son existence surveillée et limitée s'acheve au bout de quelques jours.

Les frères sont ainsi des participants actifs des nouvelles sociétés qui apparaissent lors des évolutions politiques et sociales liées à la Révolution.

Les loges ont rejeté ou limité l'entrée des femmes dans la franc-maçonnerie locale, la loge d'adoption apparue sur la scène locale à l'occasion du retour du Parlement

[1] Parmi les 89 francs-maçons recensés de manière certaine : 39 de l'*Amitié,* 19 de la *Française*, 5 de l'*Anglaise*, 3 des *Cœurs Réunis*, 3 de l'*Essence de la Paix*, 5 de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*, 4 de la *Française d'Aquitaine*, 4 de l'*Harmonie*, 6 de la *Vraie Anglaise* et 1 de la loge de Saint-Émilion.

en 1775 ne laisse plus de traces par la suite, il est possible que cette dernière ait végétée ou n'apparaisse qu'à l'occasion de cérémonies mondaines et festives. La Révolution amène la création et le développement de plusieurs sociétés féminines dont la Société des Amies de la Constitution en 1791. Les femmes ajoutent à leur mission de défense des principes de la Révolution des activités de charité et de bienfaisance.

À ces espaces provinciaux, les colonies apportent un regard élargi sur la compréhension des enjeux révolutionnaires[1] pour les loges locales dont plusieurs d'entre elles entretiennent jusqu'en 1789 des liens étroits avec l'orient bordelais.

À la veille de la Révolution le paysage obédientiel des îles est varié comme l'est le contexte géopolitique : Sainte-Lucie est sous autorité britannique entre 1763 et 1783, la Louisiane est restée attachée à la couronne espagnole pendant deux décennies jusqu'au traité de Versailles et la Martinique comme la Guadeloupe ont été occupées à plusieurs reprises par les Britanniques au gré des guerres. Les influences maçonniques sont nombreuses depuis que le phénomène s'est bien implanté dans les colonies au cours de la décennie 1740. En 1789, ce sont quarante loges françaises installées loin de la métropole sur les confins atlantiques depuis Saint-Domingue à Sainte-Lucie, sans compter le succès des hauts grades et la confluence des obédiences diverses.

La composition sociologique des loges est loin d'y être uniforme, les francs-maçons réunissent néanmoins dans leurs rangs plus de 1 000 frères issus d'une population blanche qui compte quelques 50 000 individus à la fin du siècle, en minorité numérique face aux esclaves et libres de couleur qui ne sont pas acceptés dans les loges, à l'exception de peu d'entre eux.

Les élections de 1789 et les représentants coloniaux ravivent l'opposition des colons vis-à-vis de la métropole, favorables à plus d'autonomie[2]. La Révolution dans les îles et les désordres associés aux révoltes troublent la vie quotidienne des colons et des

---

[1] Saunier É., « L'espace caraïbe, un enjeu de pouvoir pour la franc-maçonnerie française », *REHMLAC*, 2009-1 ; Escalle E., Gouyon Guillaume M., *Francs-maçons des loges françaises aux Amériques, op. cit. ;* Polfliet M., *Emigration et politisation : les Français de New-York et La Nouvelle-Orléans, op. cit.*

[2] Adelaide J., *La Caraïbe et la Guyane au temps de la Révolution et de l'Empire, 1789-1804*, Paris, Karthala, 1992 ; Dessens N. « Élites et diasporas : les réfugiés de Saint-Domingue dans les Amériques au XIXe siècle », Lerat C. (dir.), *Élites et intelligentsias dans le monde caraïbe*, *op. cit.,* p. 43-57 ; Dorigny M., *Esclavage, résistances et abolitions*, Paris, éd. du CHTS, 1999 ; Gaspar D. B., *A turbulent time : the French revolution and the Greater Caribbean*, Bloomington, 1997 ; Combes A., « La franc-maçonnerie aux Antilles et en Guyane française de 1789 à 1848 », *Chroniques d'histoire maçonnique*, 1987-n°38, p. 21-44.

francs-maçons. À Saint-Domingue, la guerre civile[1] allumée dès 1791 détruit les temples et éparpille les archives et les membres : la fuite de nombreux colons blancs qui constituent les frères entraine la mise en sommeil, l'exil ou la fermeture de la plupart des loges. Seules quelques-unes d'entre-elles poursuivent une activité clandestine[2] jusqu'à la reprise de l'activité maçonnique en 1799. La Guadeloupe connaît également une insurrection et l'incursion des Anglais sur ses terres, de même que la Martinique dès 1794. Dans les colonies antillaises, le régime français affronte un nouveau contexte qui se conclut par la perte de Saint-Domingue et la fin du système colonial d'Ancien Régime.

Les colons français blancs ont fui les ravages de la guerre pour se réfugier vers d'autres îles, les côtes de l'Amérique ou entreprennent le retour en métropole comme nous avons pu le voir précédemment.

Les colons qui s'exilent ou doivent fuir les troubles et les révoltes trouvent dans l'espace américain des espaces d'accueil favorisés, s'éloignant davantage de Bordeaux et de la métropole. Cette géographie de l'exil dessine un nouvel espace maçonnique où Bordeaux devient un pôle qui s'inscrit plus dans la périphérie que dans une centralité maçonnique. Les colonies voisines ou les jeunes États-Unis offrent des garanties de libertés non négligeables et préférées. Ces migrants de circonstance, mobiles, trouvent dans les villes nord-américaines des structures d'entraide, une société issue de brassages successifs et permanents, où la mobilité des individus revêt une forte prégnance.

Les voyageurs assurrent en partie la reproduction et la transplantation des pratiques connues ou ils investissent celles déjà existantes, ces phénomènes étant possibles du fait de la plasticité des espaces de circulation à l'échelle atlantique et des structures d'accueil. Parmi ces structures, la franc-maçonnerie conserve une place forte par son adaptabilité, ses référents communs et ses offres de secours pour les exilés français. Ces recours maçonniques reposent sur des liens anciens établis dans un « espace atlantique » reliant les rives européennes, américaines et antillaises depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'aux débordements révolutionnaires. L'espace atlantique est parcouru par des dynamiques maçonniques tout au long du siècle qui se poursuivent au moment des fortes migrations pendant les épisodes révolutionnaires. L'espace fraternel maçonnique, adapté à la mobilité et aux conjonctures, se structure autour de pôles comme New-York, Charleston ou La Nouvelle-Orléans. La diaspora de réfugiés français venus

[1] Saint-Domingue est touchée par une révolte des Noirs en août 1791 dans la plaine du Nord, la résistance est organisée notamment par Toussaint Louverture vers l'indépendance de l'île

[2] Combes A., « La franc-maçonnerie aux Antilles et en Guyane française de 1789 à 1848 », *op. cit.*

des Antilles trouve dans les cités nord-américaines des espaces d'accueil et d'entraide qui leur sont profitables. Des loges françaises créées au siècle des Lumières y ont poursuivi leur activité de manière plus indépendante du Grand Orient de France que leurs sœurs antillaises ou encore de nouvelles loges qui suivent les frères en exil s'y installent. Les points de chute des réfugiés de Saint-Domingue apprtiennent à des stratégies d'implantation réfléchies associées aux liens préexistants entre ces espaces américains[1], approfondis par les liens commerciaux qui se sont multipliés depuis la guerre de Sept Ans.

Les loges sont ainsi des espaces de ralliement et de reconnaissance des exilés venus des Antilles soulevées et le paysage maçonnique régional évolue devant ces conjonctures politiques. L'île espagnole de Cuba accueille 18 000 réfugiés venus de Saint-Domingue au début du XIXe siècle dont quelques frères reconstituent la loge de la *Réunion des Cœurs* depuis l'orient de Jérémie à Santiago de Cuba vers 1806 et la *Concorde et la Persévérance*[2] s'élève à son tour sur ce nouveau rivage. L'atelier les *Amis Réunis* de l'orient de Fort-Dauphin obtient une constitution de la loge mère de Kingston en Jamaïque pour sa réinstallation, l'île anglaise proche de Saint-Domingue voit un afflux de réfugiés sur ses côtes lors des révoltes antillaises. Sur l'île de Martinique la guerre civile et le débarquement des troupes anglaises en 1794 bouleversent le paysage maçonnique tout comme à Sainte-Lucie dont la loge et une partie des frères de l'atelier les *Frères Unis* s'installent à Trinidad.

Plus au nord, sur les rives du Golfe du Mexique c'est la Louisiane qui est privilégiée par les exilés français antillais. La Nouvelle-Orléans a accueilli une loge fille de l'*Anglaise* sous le nom de la *Consolante maçonne* quelques décennies auparavant, ainsi que la loge de la *Parfaite Harmonie* fondée en 1752 par les frères de l'atelier martiniquais de la *Parfaite Union* à l'orient de Saint-Pierre. Par la suite la Louisiane est passée sous la domination espagnole en 1763 à l'issue du traité de Paris. Cette nouvelle souveraineté contrarie le développement de l'Art Royal puisque la couronne espagnole applique les interdictions pontificales vis-à-vis de la franc-maçonnerie, interdictions qui n'ont pas été enregistrées dans le royaume de France rappelons-le. Les autorités espagnoles sont d'autant plus réticentes face à ce phénomène que la révolte de 1768 qui

[1] Meadows D. *The planters of Saint-Domingue, 1750-1804 : migration and exile in the French revolutionary atlantic,* Ann Arbor, UMI, 2004.
[2] Combes A., *Trois siècles de franc-maçonnerie, op. cit.,* p. 23.

agite la région est animée par des membres de la franc-maçonnerie locale qui comptent parmi les victimes de la répression. La Louisiane revient dans le giron français en 1783 alors que de nouvelles impulsions maçonniques s'affirment, amplifiées par l'arrivée des colons antillais. En 1806, cette métropole accueille la loge de la *Réunion Désirée* réimplantée depuis Cap Français par les exilés. L'*Étoile Polaire* fondée en 1796 par la loge mère la *Parfaite Sincérité* de Marseille accueille quant à elle sept francs-maçons français : cinq frères venus de la métropole et deux membres issus de la diaspora émigrée antillaise. Les jeunes États-Unis, par les liens de commerce et d'amitié qui se sont développés à la fin du XVIIIe siècle sont considérés comme un espace d'hospitalité de choix pour ces colons partis sur les routes de l'exil. À New-York, la loge de la *Parfaite Union* créée au début de la décennie 1760 est devenue vers 1780 la *French Lodge*[1] et la loge de l'*Aménité* concentrent plusieurs frères antillais. La majorité des trente membres de l'*Aménité* vient d'ailleurs de Saint-Domingue. À Portsmouth dans l'état du New-Hampshire la loge de la *Sagesse* qui est constituée par le Grand Orient de France en septembre 1786 compte dans ses rangs cent-dix membres dont le tiers, soit quarante frères, sont des colons installés à Saint-Domingue autant créoles que métropolitains, ce qui illustre les liens multiples qui structurent le paysage maçonnique à l'échelle de l'Atlantique[2].

Les agitations de la Révolution entrainent une adaptation de l'Art Royal aux conjonctures et à la société nouvelle qui se met en place sur les deux rives de l'Atlantique et les colonies étroitement associées dès le début à l'expansion de la franc-maçonnerie ne sont pas exemptes de ces transformations. Dans l'orient bordelais, pôle intermédiaire entre les Antilles et la métropole les changements que rencontrent les loges locales sont nombreux et les réponses des francs-maçons font preuve d'une adaptabilité qui amorce les mutations de ces ateliers face aux nouvelles conjonctures sociétales, politiques et maçonniques.

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 561.
[2] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 562.

3-Une mise en sommeil face aux difficultés individuelles et collectives des membres à nuancer

Les difficultés sociales et économiques, les troubles politiques qui trouvent un fort écho dans la capitale bordelaise résonnent au sein des ateliers de la ville, les obstacles se multiplient au sein de la vie maçonnique des frères. Ces derniers sont confrontés à l'éparpillement des frères, à la concurrence de nouvelles sociétés de pensée ou encore à la méfiance des autorités. Les dix loges bordelaises en activité en 1789 répondent différemment à ces conjonctures. Les réactions sont diverses, elles varient de la diminution du nombre de frères et de la fréquence des réunions qui permettent d'assurer une certaine pérennité de l'atelier jusqu'à la mise en sommeil, c'est-à-dire la fermeture temporaire de leurs portes en attendant des jours plus propices.

En décembre 1790 le Grand Orient de France est confronté aux difficultés ressenties par l'ensemble des loges du royaume : nombre d'entre-elles, notamment celles appartenant à des orients seconds, se sont mises en sommeil et l'activité de celles qui perdurent reste aléatoire. Au sommet de l'obédience également les difficultés se font ressentir, l'Administrateur-général a quitté le royaume dès le 15 juillet 1789 et plusieurs membres des Chambres se retirent de leurs activités maçonniques. C'est jusqu'au Grand Maître lui-même, le duc d'Orléans – ancien duc de Chartres jusqu'à son héritage- qui renie sa fonction de Grand Maître et son appartenance à l'Ordre maçonnique : le 5 janvier 1793 il déclare « ne plus [se] mêler en rien du Grand Orient, ni des assemblées de francs-maçons ». Cette nouvelle difficulté, associées aux troubles financiers et la conjoncture politique amènent la mise en sommeil du Grand Orient de France en 1793.

Si l'obédience centrale montre son retrait de la vie maçonnique pour un temps face aux événements révolutionnaires, dans les orients provinciaux le maintien d'une activité n'est pas exceptionnel notamment dans les orients majeurs. Au cours des deux premières années de la Révolution une grande part des ateliers se dispersent et se mettent en sommeil. Néanmoins certains ateliers font preuve de résistance, solidement implantés et fréquentés par quelques membres qui assurent la permanence et poursuivent leurs activités, se réunissant et initiant de nouveaux membres. Les conjonctures politiques, sociales et militaires influent sur leur devenir mais ces ateliers sont capables de s'adapter aux défis révolutionnaires. C'est le cas à Rouen ou encore à Toulouse comme l'a montré

Michel Taillefer. La cité toulousaine compte alors en 1789 douze ateliers, en 1792 ce ne sont plus que quatre temples en activité dont le profil est davantage bourgeois qu'aristocratique, la noblesse ayant certes disparue mais dont les anciens représentants sont confrontés aux difficultés.

Dans la cité voisine de Bordeaux, les loges poursuivent pour la plupart leurs activités même si une mise au pas de leur activité maçonnique se remarque. Les loges qui s'éteignent tombent en désuétude devant le manque de fréquentation et les difficultés associées sans toutefois que leurs membres ne semblent intégrer les loges encore en activité. Ces frères se résignent à la restriction de leur vie maçonnique. Il n'en reste que si la majorité des ateliers bordelais poursuivent leur activité ils sont confrontés aux reflux du recrutement, à l'aggravation et l'allongement de l'absentéisme et aux difficultés financières.

Certains membres de la franc-maçonnerie locale se distinguent par leurs activités politiques qui les privent de disponibilité pour leur ancienne fidélité tant au sein des assemblées nationales ou locales que dans les commissions.

À l'extrémité du panel de réaction, c'est leur exil qui les retire de cette communauté fraternelle. C'est le cas du clergé dont des représentants choisissent l'exil devant la constitution civile du clergé, la nationalisation des biens. Champion de Cicé annonce le 19 janvier 1791 son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé et dans le sillage de l'archevêque bordelais, les trois quarts du clergé local se prononcent comme réfractaires, la plupart des jureurs sont les professeurs du collège. Les membres du clergé sont régulièrement présents dans les loges, ces difficultés profanes ont évidemment un impact sur leur vie personnelle et leur adhésion maçonnique.

La chronologie bordelaise des événements révolutionnaires rythme les évolutions de la vie maçonnique locale.

Les nouvelles élections en septembre 1792 pour la Convention mettent sur le devant de scène des hommes déjà connus pour la plupart d'entre eux. Vergniaud, Guadet, Gensonné, Boyer-Fonfrède, Ducos, le pasteur Jay, Garrau, Deleyre, Duplantier, Lacaze et Bergoeing se retrouvent sur les bancs de l'assemblée parisienne. Parmi eux Boyer-Fonfrède est membre de l'*Amitié* depuis 1787.

C'est avec la radicalisation des événements à Paris qui débouchent à Bordeaux que les impacts sont les plus forts dans les ateliers. La plupart des élus locaux se placent dans le courant brissotin, ou buzotin (pas encore appelé girondin), où leur talent oratoire

s'exprime à l'Assemblée législative. La précipitation des événements, dont la fuite et l'arrestation de la famille royale qui entraine la fermeture de la cité portuaire, sont connues à Bordeaux par les lettres de Nairac et de Séze le 24 juin 1791, la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie le 20 avril 1792 dans une croisade pour exporter les valeurs de la liberté et la destitution du roi le 10 août, c'est le député Vergniaud qui prononce la déchéance du monarque constitutionnel, ont des répercussions locales. Le 20 avril 1792 lors de la déclaration de guerre plusieurs frères sont absents du fait de leur participation au sein de l'armée ou de la Garde Nationale.

La société bordelaise doit s'adapter aux nouveaux cadres politiques et économiques au sein desquels la franc-maçonnerie cherche de nouveaux piliers.

Durant les années troubles de la Révolution jusqu'à la Terreur, les loges bordelaises maintiennent longtemps leurs réunions : la *Française*, l'*Harmonie*, la *Française d'Aquitaine*, l'*Essence de la Paix* nouvellement apparue, les deux *Anglaise*, l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* qui perdurent. Le ralentissement de leur activité intervient assez tardivement, en 1792 pour l'*Amitié* et 1793 pour la *Française*, d'autres comme l'*Anglaise* ou la *Française d'Aquitaine* restent ouvertes plus longtemps.
Les interventions des aléas politiques au sein des loges sont notamment perceptibles à travers le changement de noms de celles-ci. L'*Anglaise* revenue à l'obédience londonienne en 1785 prend le nom de *Constante Anglaise* en 1790, n°240 puis n°204[1] en 1792 et en 1793 la *Constante Anglaise* prévient les loges de cet orient des résultats de ses délibérations à l'unanimité « qu'elle abdiquera le nom de *Constante Anglaise* et se nommera loge de l'*Egalité* »[2] alors que la guerre est déclarée contre la Grande-Bretagne depuis février 1793. La *Française d'Aquitaine* elle, prend le nom de *Française d'Unité* en novembre 1793, la *Vraie Anglaise* devenue la *Fidèle Anglaise* change à nouveau et prend le nom de *Liberté* en décembre 1793. L'imprégnation des nouveaux usages est sensible dans les ateliers par la loi du 31 octobre 1793 qui rend obligatoire le tutoiement, même s'il est vrai que la franc-maçonnerie le pratiquait auparavant, notamment lors des rituels.

Ainsi plusieurs loges prolongent leur activité dans les premiers temps de la Révolution : le nombre de tenues se maintient, les montées en grade sont régulières et les initiations se poursuivent. Kenneth Loiselle à travers l'*Anglaise* relève que celle-ci

[1] Ces numéros sont associés à leur ancienneté dans la chronologie des dates de leurs constitutions.
[2] GODF AR 113-2-481 f°20, le 28 septembre 1793.

maintient son activité « sous le feu révolutionnaire »[1] et se réunit à 216 reprises entre 1789 et juillet 1794. La richesse des « archives russes » permet en effet d'appréhender l'animation de la vie maçonnique de l'orient sous la Révolution française.
Si les réunions sont encore régulières l'activité de l'*Anglaise* décline progressivement puisque ce sont encore quarante-neuf tenues en 1789 et quarante-quatre l'année suivante mais dès 1791 la loge ne se réunit qu'à trente-deux reprises. La fréquence de réunions diminue dès le mois de juin 1791 et la loge ne réunit ses frères qu'une fois par mois désormais face à une précédente assiduité hebdomadaire. En 1793 l'atelier se retrouve à vingt-neuf reprises en 1793 soit à raison de deux fois par mois en moyenne. Le déclin de la fréquence des tenues ne doit pas non plus masquer le fait que l'affluence de frères présents est bien inférieure à l'audience pré-révolutionnaire, puisque ce sont désormais moins de six frères en moyenne qui se présentent dans le temple lors de ces convocations. Certains des frères sont sur les fronts militaires ou enrôlés, d'autres sont partis dans les îles ou se sont absentés sur leurs terres et dès lors les réunions rassemblent un nombre limité de frères.

Les documents conservés de l'*Anglaise* ou de la *Française d'Aquitaine*, dont les livres d'architecture permettent d'appréhender au plus près les transformations de la société bordelaise et de la vie maçonnique à travers la période agitée de 1789 à 1794 jusqu'à la suppression des sociétés secrètes par le représentant en mission du Comité du Salut Public. Ces deux loges d'obédience anglaise et française montrent leur résilience face aux troubles et les évolutions structurelles qui touchent les loges locales.

Comme dans l'*Anglaise*, les réunions se tiennent encore avec régularité parmi les frères de la *Française d'Aquitaine* devenue *Française d'Unité.*

[1] Figeac M., « La maçonnerie bordelaise revisitée à la lumière des sources russes, l'*Anglaise* de 1732 à 1817 ou les Frères dans la ville », *op. cit*.

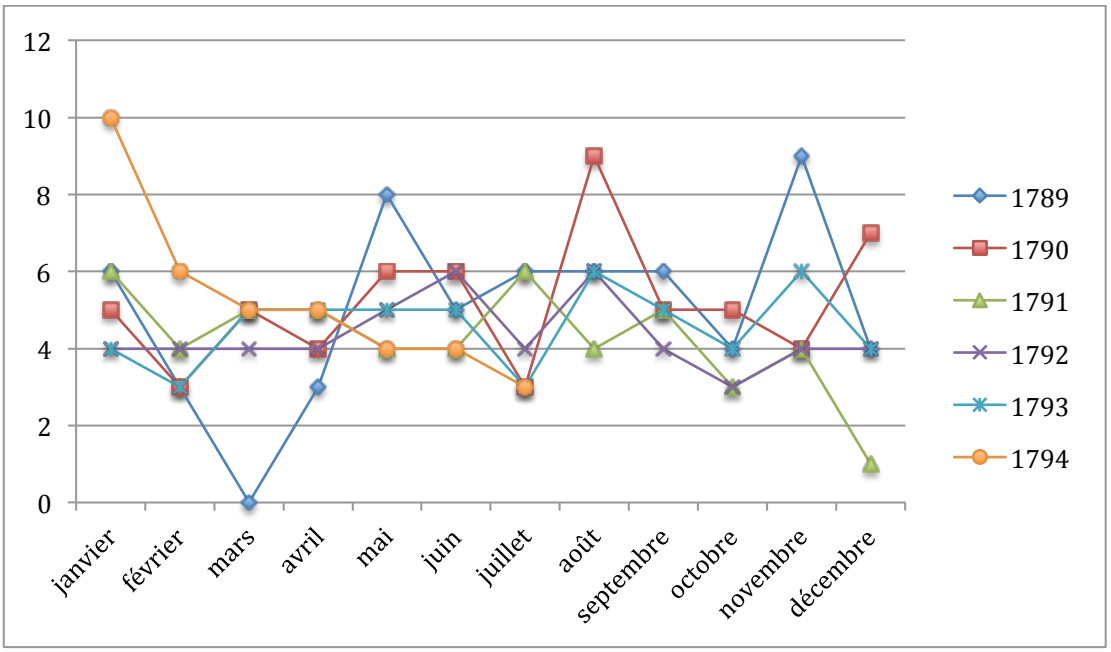

7.3.1 La fréquence de réunions de la *Française d'Aquitaine* entre 1789 et 1794

Si l'atelier perd en terme de fréquentation entre l'année pré-révolutionnaire de 1788 où quarante-sept frères fréquentent la loge celle-ci conserve des effectifs qui restent significatifs : ce sont en moyenne vingt frères appartenant à la loge encore en 1793 et un pic est d'ailleurs atteint lors de la Saint-Jean d'été de 1794 où se sont trente-quatre frères sont présents juste avant la mise en sommeil de l'atelier entre juillet 1794 et le 3 mars 1795. La mise en sommeil est une réponse directe aux conjonctures politiques.

Les incidences de la Révolution dans cette loge se distinguent par les notes du registres, l'utilisation du calendrier révolutionnaire à partir de 1793 au côté du calendrier maçonnique ou désormais l'ouverture de la loge de la Saint-Jean se fait « sous les auspices du Grand Architecte de l'Univers et les auspices de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ». En 1794, les santés au nombre de douze sont portées en premier en l'honneur de l'unité et de l'indivisibilité de la République, la deuxième en l'honneur des représentants de la Montagne, la septième santé est levée pour les frères dans les armées sur les frontières et la dernière est levée pour les treize états d'Amérique, marquant la pénétration du monde profane en révolution dans l'enceinte fraternelle de la loge.

1787	57
1788	58

1789	60
1790	62
1791	51
1792	52
1793	55
1794	37

7.3.2 Fréquence des réunions de la *Française d'Aquitaine* pendant la Révolution

Tenues (grades confondus)	*Française d'Aquitaine*	*Anglaise*
1787	57	87
1788	58	102
1789	60	51
1790	62	44
1791	51	32
1792	52	32
1793	55	29
1794	37	30

7.3.3 Comparaison *Française d'Aquitaine* / *Anglaise* pendant la Révolution du nombre de tenues

Le cas bordelais n'est pas unique, l'atelier des *Cœurs Réunis* de Toulouse perdure jusqu'en 1792 où soixante-sept tenues sont comptées en 1787, cinquante-six en 1789 et plus que treize en 1793, mais la réunion reste mensuelle pour montrer la permanence de la vie maçonnique locale.

Le maintien maçonnique va au-delà d'une façade qui affiche la survivance des loges maçonnique dans leur forme traditionnelle elles se sont adaptées aux nouvelles exigences des bouleversements politiques et sociétaux et apportent des modifications dans leurs dynamiques.

Sur la scène nationale les changements de régime se succèdent, le 21 septembre 1792 la République est proclamée tandis que la Convention réunit la plupart des mêmes députés précédents.

À l'échelle provinciale une division apparaît entre l'administration proche du parti girondin et soutenue par la Société des Amis de la Constitution devenue la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité placée sous l'égide de l'oligarchie du négoce et de l'autre bord le Café National et les sections des faubourgs soutenus par les sans-culottes républicains. S'annonce la dissension politique qui plonge Bordeaux dans la tourmente entre les courants républicains de ceux qui prennent le nom de la Gironde ou de la Montagne au sein de la Convention.

La municipalité de Bordeaux est composée de membres du négoce et de la bourgeoisie de talents qui est acquise au girondisme. Cette dernière soutient les Amis de la Constitution et dissout le Café National trop favorable à la Montagne le 8 mars 1793. C'est une réponse aux convictions locales et aussi aux inquiétudes exprimées par les députés de la Gironde envoyés à Paris face aux succès de la Montagne au sein de la Convention et les menaces des sans-culottes. La lettre de Vergniaud lue le 5 mai 1793 dans les rangs de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité est significative de ces appréhensions: « si nous ne sommes plus, Bordeaux peut venger la République ». Dès le 2 juin 1793, la proscription est prononcée contre trente-deux députés girondins, les événements se succèdent ensuite rapidement sur la scène locale. Une Commission populaire du salut public est prononcée afin d'assumer les pouvoirs de la souveraineté du peuple du département de la Gironde puisque la Convention a cessé de le représenter après cet acte de menace. L'insurrection fédéraliste, ou girondiste se repose sur la Commission populaire, elle est portée par cinquante-huit noms présents dans les différentes institutions locales[1]. Ces derniers sont à l'initiative de l'insurrection qui a pour objectif désigné de sauver la liberté et la République après l'arrestation des députés de la Gironde à Paris à l'initiative du Comité. Le 7 juin les hommes de la Gironde déclarent l'insurrection bordelaise.

La Commission populaire cherche même à étendre ses mesures à l'échelle de la République par l'envoi de commissaires pour éviter toute accusation de fédéralisme. Cette insurrection bordelaise est surtout soutenue par les élites locales et notamment les

[1] Mathan A. de, *Girondins jusqu'au tombeau, op. cit.* p. 20.

négociants qui se reconnaissent davantage dans les ambitions modérées de la défense des libertés individuelles des citoyens acquises depuis 1789.

Anne de Mathan identifie soixante-deux maçons parmi les hommes de la Gironde, soit environ 11% des hommes engagés dans l'insurrection, dont la moitié environ appartiennent au monde du négoce. Des nuances peuvent être apportées par le corpus présenté : certains des maçons relevés par Anne de Mathan ne sont pas retrouvés dans nos listes de membres[1] mais ils restent présents. Ces francs-maçons sont nombreux au sein des cadres de la Commission et parmi les hommes envoyés sur le terrain[2]. Ils sont venus des loges bordelaises ou des loges de la campagne : neuf d'entre eux sont initiés à Libourne, Blaye et surtout à Pauillac et Saint-Émilion dont Guadet en est la figure de proue. Dans les ateliers de la capitale, quinze appartiennent à l'*Amitié* et dix à la *Française*, résultant des dynamiques de recrutement de l'Ancien Régime qui dépassent les évolutions politiques nouvelles, les loges assurent une permanence notable dans leur recrutement et leur mode de fonctionnement jusque 1794.

Quelque noms significatifs marquent le paysage politique et maçonnique local lors de ces événements. Jean-Vincent Chicou Bourbon est l'un d'entre eux pour Anne de Mathan, élu député pour les États Généraux mais il semble que ce soit son fils Pierre-Jean-Baptiste qui soit initié au sein de l'*Amitié* dès 1776. Jean George Frédéric Emmerth est élu suppléant à la Convention Nationale, c'est un frère de l'*Amitié* depuis 1774. Négociant d'origine danoise, il s'intègre aux sociétés bordelaises dont la Société des Amis de la Constitution et il est un girondiste actif. Jean Henry Wustemberg est lui consul de Prusse de 1788 à 1792 et négociant en vins venu de Stettin, il appartient précocement à la franc-maçonnerie locale au sein de l'*Amitié* depuis 1769. Sa vie maçonnique active l'intègre aux réseaux de la cité. Il retrouve Emmerth dans la Société des Amis de la Constitution ainsi que plusieurs autres francs-maçons. Dix-sept des francs-maçons membres de la Société des Amis de la Constitution sont qualifiés de girondistes, ainsi aux côtés de Emmerth et du consul Wustemberg se retrouvent Jean-Gabriel Lalanne, André Plassan,

[1] Ces noms ne sont pas non plus tous présents dans les relevés de Johel Coutura, il est possible que des confusions soient apportées ou surtout que les girondistes appartiennent à des loges non bordelaises. Il s'agit de Tranchère dans l'atelier les *Frères Réunis* en 1788, Pévrieux Jean François capitaine de navire, Le Brun Philippe receveur des douanes, le négociant Jacques Antoine Lagasse, Armand Graves courtier, Jean-Baptiste Dudon, J.-M. Dambielle pâtissier de la *Candeur*, Clarke Luc Tobie, Pierre Boutin marchand, Antoine Bonnus, Pierre Baour. C'est Pierre Jules Dudon qui est membre de l'*Amitié* à cette date et non Jean-Baptiste Dudon.

[2] Mathan A. de, *Girondins jusqu'au tombeau, op. cit,* tome 2, p. 96 à 102.

Martial Lousteau Lamothe ou encore les ci-devant parlementaires ou membres des cours souveraines Jacques Gramont, Hugues Vignes ou Marie-Charles Lemesle. Les liens maçonniques renforcent les convictions communes de défense de la constitution, de la liberté et des acquis modérés de la Révolution. La plupart de ces hommes se retrouvent essentiellement au sein de la *Française* ou de l'*Amitié*, rejoignant les profils socio-professionnels proposés par Anne de Mathan où le monde du négoce domine tandis que le monde de la loi est présent mais moins significativement marquant.

La nouvelle de l'insurrection bordelaise amène la rapide réaction de Paris et des autorités qui y envoient Ysabeau[1] et Tallien[2] dès le mois d'octobre 1793. À Paris l'Assemblée a pris des mesures, le 24 juin 1793 elle proclame la Constitution qui lui donne des armes pour combattre les insurrections départementales, devenue guerre civile alors que la disette menace le département. Le 6 août 1793 la Convention met hors-la-loi la Commission populaire. Après des premières difficultés, les représentants en mission Ysabeau et Baudot, qui se sont repliés un temps sur La Réole devant le rejet bordelais reprennent la ville. Le 5 septembre 1793 la Convention établit la Terreur, le 17 octobre Bordeaux est une ville conquise et épuisée. La mise en place de la Terreur établie par la Convention est symbolisée par l'installation de la guillotine, ancienne place Dauphine. Elle s'exerce sous l'égide de Ysabeau et du représentant Tallien qui est un membre actif des journées de septembre et anciennement envoyé en Vendée. « L'époque de leur arrivée dans les murs d'une ville doit être celle de la punition de tous les traitres », c'est l'instauration d'un gouvernement provisoire militaire pour annihiler toute œuvre du fédéralisme girondin et d'une répression féroce. Y est associée la création d'une commission militaire de sept membres chargée de juger et faire exécuter les traitres hors la loi sous la présidence de Jean-Baptiste Lacombe. La Commission militaire envoie ces condamnés sur l'échafaud installé ancienne Place Dauphine devenue place Nationale. Celle-ci est composée de sept membres sous la direction de Lacombe, venu s'installer dans la ville de 1787. Ce dernier a été refusé au Musée par Vergniaud et il est depuis

[1] Claude Alexandre Ysabeau, 1754-1831. Prêtre oratorien, il est élu député à la Convention. Il est représentant en mission pour le Comité du Salut Public, envoyé mater la révolte fédéraliste à Bordeaux.

[2] Jean Lambert Tallien, 1767-1820. Il se lance dans le journalisme lors des événements révolutionnaires, élu à la Convention il se distingue auprès de la Montagne. Représentant en mission il est envoyé à Bordeaux pour faire face à la révolte en 1793-1794.

1789 un membre actif du Club National jusqu'à sa dissolution[1]. Le même mois, le 24 octobre, la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité est supprimée. La reprise en mains de Bordeaux est totale.

Les incertitudes des lendemains pour la population de la ville et surtout ses membres aisés marquent les esprits, guillotine et amende lourde se succèdent à un rythme soutenu. Après des débuts sévères, de février 1794 à mai 1794 les représentants Tallien et Ysabeau mettent en œuvre une certaine modération qui entraine la venue de Marc-Antoine Jullien nouveau représentant en mission tout juste âgé de 19 ans offusqué par le modérantisme et le négociantisme de la ville. Son arrivée en juin 1794 marque un tournant sanglant qui se poursuit jusqu'à l'annonce chute de Robespierre le 31 juillet : en l'espace de deux mois ce sont deux fois plus de condamnations sur l'échafaud qui sont prononcées que lors des sept précédents mois.

Dans la cité, ce sont environ 5 000 suspects qui sont incarcérés, 858 qui comparaissent devant la Commission militaire dont 301 d'entre eux qui sont condamnés à mort. Il s'agit de couper les liens avec l'Ancien Régime : parlementaires, nobles, négociants sont concernés mais aussi quelques représentants de la communauté anglaise. Le négociant est surtout rançonné pour sa fortune et parmi la noblesse parlementaire, trente-et-un condamnés à mort par la Commission militaire et trente-neuf représentants de la noblesse d'épée sont exécutés, condamnés pour leur appartenance à la noblesse, pour une complicité d'émigration ou pour des actions contre-révolutionnaires[2].

Les stigmates et les jugements de la Commission militaire touchent de nombreux maçons qui doivent répondre d'accusation devant leurs juges. Sous la direction d'hommes étrangers à la ville, le Tribunal révolutionnaire rend la justice pendant dix mois d'abord sous le regard du représentant en mission Ysabeau puis de Jullien, Garnier de Saintes et Lacombe. La Terreur atteint des sommets durant les deux derniers mois après le départ d'Ysabeau. Arrivé en octobre 1793 Claude-Alexandre Ysabeau est envoyé par le Comité du Salut Public pour réaffirmer l'autorité du Comité dans la région et la ville de Bordeaux après la révolte fédéraliste. Franc-maçon lui-même, il fait preuve d'une relative tolérance vis-à-vis des loges, l'*Anglaise* l'invite d'ailleurs à visiter son temple à la

[1] Lacombe Jean-Baptiste, président de la Commission militaire de Bordeaux serait franc-maçon, inscrit à la loge *Saint Esprit* en 1787, mais son nom n'apparaît pas dans notre répertoire, ni dans les listes établies par Johel Coutura ou le fichier Bossu de la BNF ; Bécamps P., *La Révolution à Bordeaux, J.B.M. Lacombe*, Bordeaux, Bière, 1953.

[2] Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise, op. cit*., p. 404 et suivantes.

fin de l'année 1793, se rapprochant des cadres du pouvoir[1]. Jacques Garnier de Saintes envoyé pour remplacer Ysabeau, arrive le 10 juillet 1794 et assume une activité énergique pour combattre le négociantisme et l'aristocratie dans la cité ; qualificatifs qui pouvaient correspondre à de nombreux francs-maçons locaux membres des élites de la terre et du négoce.

Ce sont au moins trente-trois francs-maçons bordelais qui passent devant la Commission militaire. Parmi eux, un tiers est condamné à la peine de mort, un tiers est acquitté tandis que les derniers sont soumis à une amende. La majorité des frères doivent répondre de l'accusation de fédéralisme, sept autres sont accusés de sentiment antirépublicain ou de liberticide. Le libraire Pallandre est jugé par la Commission militaire et il est condamné à mort puis guillotiné le 16 juin 1794 pour avoir tenu dans sa librairie place Saint-Projet[2] un foyer d'aristocratie. Pallandre a un parcours maçonnique trouble associé à sa personnalité équivoque, il est membre de la *Française d'Aquitaine* dès sa création et jusqu'à son exclusion en 1786. Un confrère, Simon Lacour imprimeur et frère au sein de la *Française* doit également répondre aux accusations formulées par la Commission militaire d'avoir manifesté une opinion favorable à la Commission populaire. Il est condamné à mort le 17 décembre 1793, avant d'être réhabilité presque un an plus tard par l'action de sa parenté. Le négociant allemand installé à Bordeaux Chrétien Christophe Bentzien, membre de l'*Amitié* depuis 1783, est arrêté par mesure de sûreté et doit répondre de l'accusation d'aristocratie et d'égoïsme. Il est déclaré partisan de la « commission prétendue populaire ». Le négociant assoit sa défense en déclarant avoir été trompé sur les objectifs de cette Commission par les membres de celle-ci. La Commission militaire le condamne à trois mois de détention et une amende de 10 000 francs répartis entre les sans-culottes de Bordeaux et la République[3]. Son frère en loge et compatriote, Georg Christoph Bapst, d'origine allemande installé à Bordeaux depuis 1784 et initié la même année à l'*Amitié* doit lui aussi répondre aux accusations formulées par la Commission militaire. Le 2 avril 1794, Bapst passe devant le tribunal, incriminé d'avoir applaudi aux mesures liberticides de la Commission populaire. Comme son frère précédemment, Bapst déclare avoir été « trompé par les écrits perfides des Gensonné, Ducos et Fonfrède [et] a cédé à l'impulsion de la majorité et participé à l'erreur des bordelais mais n'a jamais cessé d'aimer la liberté ». Appuyé par des témoignages en sa

[1] Loiselle K., *Brotherly love, op. cit.,* p. 239 ; GODF AR 113-2-102 f°161 v°.
[2] Qui avait pour nom « Au Grand Montesquieu ».
[3] ADG 5 L Bis 6, 2 février 1794.

faveur, Bapst est acquitté et remis en liberté sans avoir à s'acquitter d'amende[1]. La compagnie de Bapst et Romberg avait d'ailleurs connue une crise majeure en 1788 cependant à titre individuel Bapst a participé à hauteur de 200 livres lors de l'emprunt forcé de l'an II et également versé une forte contribution patriotique précédemment. Négociants et étrangers ne sont pas épargnés par les troubles, comme le sont les anciens membres de la Compagnie. Leberthon, ancien parlementaire depuis la suppression du Parlement le 3 novembre 1789 et député de la noblesse aux États Généraux voit ses biens locaux confisqués, tandis que le conseiller à l'ancienne Cour des Aides Pierre Berthomieu de Meynot, frère au sein de la loge de la *Saint Jean* à Saint-Émilion est condamné par la Commission militaire à une amende. Cette amende est versée au profit des pères et des mères de la paroisse de Saint-Émilion dont les enfants sont partis aux armées, soumise du fait de son adhésion erronée à la Commission populaire.

La franc-maçonnerie bordelaise, en plus des difficultés individuelles rencontrées par de nombreux frères doit faire face aux autorités envoyées dans la capitale provinciale. Le 11 juillet 1794, le lendemain de son arrivé, le représentant en mission Garnier de Saintes supprime les sociétés secrètes[2] qui porte un coup à la survivance de l'activité maçonnique sous la Révolution.

Dans l'arrêté du 11 juillet le représentant du peuple déclare :

> « Il a existé dans plusieurs lieux de la République des sociétés particulières qui ont beaucoup servi la liberté par le penchant qui les entrainait vers la haine de la tyrannie, ces sociétés sont connues sous le nom de sociétés maçonniques. Aujourd'hui sans doute, le même amour qui les dirigeait vers l'égalité les porte à étendre ce principe sur lequel est assise notre Révolution, mais ces assemblées qui ont la vertu et l'humanité pour base ont aussi le secret pour institution, c'est que retirées de l'œil de la surveillance publique elles délibèrent […], c'est dans les sociétés partielles qu'une fraternité plus épanchée peut entrainer vers un sentiment plus indulgent, que le modérantisme peut s'établir ».

[1] ADG 5 L Bis 5, 2 avril 1794.

[2] Vivié A., *Histoire de la Terreur à Bordeaux tome II,* Bordeaux, éd. Feret, 1877, p. 494.

Par son discours Garnier de Saintes accorde à la franc-maçonnerie la reconnaissance de principes ancrés dans la Révolution, néanmoins le manque de transparence ne convient pas aux autorités, de même que les membres qui les peuplent peuvent devenir suspects.

Le 1er août 1794 l'arrestation de Lacombe après la nouvelle de la chute de Robespierre déclenche des manifestations de joie dans toute la cité et le retrait de la guillotine de la place Nationale participe à cet enthousiasme renouvelé.

La Terreur de 1793 à 1794 n'étouffe pas totalement les loges locales actives qui ne sont plus qu'en nombre limité sur l'orient. L'interdiction ne dure qu'un temps. La *Française d'Aquitaine* reporte dans son registre qu'« un frère a observé que la réunion qui avait lieu dans la L[oge] pourrait être considérée comme un rassemblement ce qui est contraire aux lois. L'atelier a délibérée qu'il en serait référé en L[oge] G[énérale] en juillet 1794, en un temps d'interdiction. Par la pression politique la loge se met en sommeil pour quelques mois avec le « réveil de la loge le 3 du 1er mois de 5795 soit le 13 ventôse an III [le 3 mars 1795] avec douze frères […] Les travaux mis en vigueur, le vénérable a annoncé aux frères qui composent l'atelier que la L[oge] reprenait ses séances en vertu de l'arrêté du représentant du peuple dont la lecture a été faite par le secrétaire.
Il a été délibéré que la transcription du dit arrêté est reporté registre:

> « Liberté, Égalité,
> Au nom de la République française une et indivisible,
> Ce 18 jour du mois de Brumaire an III de la République française une et indivisible.
> Le représentant du peuple délégué par la Convention nationale, dans les départements du Bec d'Ambes et du Lot-et-Garonne, en séance à Bordeaux.
> Vu la pétition présentée par les citoyens qui se réunissent en société sous le nom de francs-maçons,
> Considérant que les droits de l'homme et du citoyen, consacrent d'une manière imprescriptible celui de se réunir en société en se conformant aux formalités prescrites par les lois,
> Que les sociétés de francs-maçons, loin d'avoir donné lieu à ne porter aucune plainte contre elles ont toujours professé les plus purs sentiments de patriotisme et de philanthropie qui sont la base et le but de leur antique institution.

Que depuis la Révolution elles se sont empressées d'expulser de leur sein ceux de leurs membres qui par orgueil ou par aristocratie refusaient de réduire en pratique pour le bonheur de la patrie les maximes de liberté et d'égalité, qu'ils y avaient puisé,

Considérant que la liberté dès son aurore s'est servie avec avantage des matériaux qu'elle avait emprunté dans les sociétés de francs-maçons puisque la première assemblée nationale adopta leurs règlements qui sont encore en vigueur,

Que la suspension de ces sortes d'assemblées n'a pu avoir lieu que dans ces temps de Terreur où elles portaient ombrage à la tyrannie triomphale,

Déclare que les-dites sociétés de francs-maçons établis dans la commune de Bordeaux pourront à l'avenir se réunir paisiblement et sans trouble, sous la protection des lois de la république et à la charge par les citoyens qui la composent de se conformer avec exactitude aux décrets qui règlent les formalités à remplir pour tout espace de réunion de citoyens.

Signé Ysabeau. »[1]

Cet arrêté permet aux ateliers locaux de reprendre et poursuivre leur vie maçonnique, même s'il est vrai que les conditions d'existence et surtout de recrutement ont été bousculées par les événements révolutionnaires et dramatiques.

La franc-maçonnerie est également confrontée au regard de la société profane sur son existence. Au long du XVIIIe siècle les loges ont du affronter les ouvrages de divulgation qui offraient aux yeux profanes des secrets maçonniques, avec la Révolution un nouvel essor de cette littérature renforcée par des théories de complot fragilise la franc-maçonnerie.

L'idée de complot qui se répand dans la société : les loges ont fomenté la déstabilisation du trône et de l'Église dans le secret des temples, la franc-maçonnerie est tenue pour responsable de la Révolution. Auguste Cochin dans ses travaux sur les sociétés de pensées, Ran Halevi dans le sillage de François Furet voient dans la loge maçonnique un espace où se développe et émerge une « sociabilité démocratique » qui sape les fondements de la société d'Ancien Régime et annonce la Révolution.

[1] BNB MINSK 091/152 (H).

S'il est vrai que la Révolution poursuit la transformation du paysage maçonnique et du recrutement pendant la décennie révolutionnaire, les recherches menées depuis plus un demi-siècle écartent la thèse d'un complot maçonnique[1]. En cela les loges bordelaises ne diffèrent pas, les loges comme les hommes de la franc-maçonnerie ont su faire preuve de conformisme social et politique et s'adapter face aux troubles renforcés par le mouvement fédéraliste et la Terreur. C'est une société qui reste honorable, qui réunit les élites où il n'est pas ou peu fait mention de débats politiques et assoit sa continuité dans le respect des autorités. La mise en sommeil des ateliers est de courte durée et la plupart des loges urbaines s'invitent de nouveau sur la scène locale sous de nouvelles modalités.

[1] Ligou D., *Franc-maçonnerie et Révolution française, 1789-1799*, Paris, Chiron, 1989.

CHAPITRE VIII

DANS LA CITÉ BORDELAISE, L'INSERTION DES LOGES AU CŒUR DE LA VILLE

Comme le rappelle Reynald Abad, paraphrasant le bon sens de Rousseau dans ses *Confessions*, « les activités intellectuelles de l'esprit humain, même les plus nobles et les plus ambitieuses, ne se comprennent tout à fait qu'en analysant les conditions matérielles dans lesquelles elles se pratiquent et qui contribuent, plus qu'on ne l'imagine parfois, à les déterminer »[1]. La loge maçonnique est étroitement liée à la ville sociable des Lumières et l'environnement matériel de l'atelier concourt à son évolution au long du siècle.

I-Matérialité et cadre de vie de la loge

L'affirmation et l'implantation durable de la franc-maçonnerie bordelaise permettent l'émergence de pratiuqes matérielles nécessaires pour assurer un cadre de vie pérenne aux ateliers et assurer les pratiques maçonniques dans les meilleures conditions possibles. Depuis le choix d'un local inséré dans une ville en constante évolution urbanistique, jusqu'aux sélections de fournisseurs pour répondre aux beosins des frères, la franc-maçonnerie locale propose une réflexion plus matérielle de la vie maçonnique.

1-Implanter l'atelier dans la cite, une géographie socio-maçonnique

Même si des locaux sont utilisés de manière pérenne dès le milieu du XVIIIe siècle, les loges bordelaises déménagent régulièrement à travers la cité jusqu'à la décennie 1780 au gré des coûts, des disponibilités et de l'espace nécessaire pour recevoir

[1] Abad R., « Préface », dans Tessier A. (dir.), *La Poste, servante et actrice des relations internationales*, Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 20.

l'ensemble des frères dont le nombre augmente. Le choix des premières implantations est celui des espaces urbains actifs, à proximité de l'espace professionnel ou de la demeure personnelle des frères : elles sont installées dans le cœur de ville ou encore au sein du faubourg des Chartrons, centre actif du négoce.

En Normandie, Éric Saunier montre qu'au siècle des Lumières les premières loges locales se sont implantées dans un premier temps à l'écart des centres urbains de Rouen ou de Caen, répondant à une logique de discrétion vis-à-vis des pouvoirs et des populations. C'est après la constitution du Grand Orient de France et les reconstitutions des loges, et surtout au cours de la décennie 1780 que les loges se déplacent progressivement vers le centre-ville[1]. La même stratégie d'implantation est mise en avant par Céline Sala pour les loges roussillonnaises où les locaux se déplacent depuis les espaces extra-muros vers les cœurs de ville. Les loges dont les emplacements sont connus dans la ville de Perpignan se retrouvent essentiellement dans les paroisses plus pauvres de Saint-Jacques et La Réal et non dans la paroisse urbaine la plus riche de Saint-Jean[2]. Dans la capitale girondine une plus grande diversité socio-économique des espaces choisis par les loges se distingue. Certaines loges bordelaises s'installent dans le quartier du négoce des Chartrons mais faut-il concevoir alors la salle comme un refuge ? Ce n'est pas sûr car d'autres s'installent à proximité du Jardin public dans un quartier en plein essor où l'on n'hésite pas à afficher sa place et sa réussite ; le local devient alors spectacle et théâtre social, cependant interdit aux profanes. Toutefois les implantations maçonniques n'ignorent pas les paroisses plus modestes comme celle de Sainte-Eulalie.

En effet, à travers les documents préservés par les ateliers locaux, une géographie des implantations maçonniques peut être considérée. Les conclusions de ces stratégies d'installation restent partielles du fait des carences documentaires ; néanmoins, des tendances s'observent.

Les premiers locaux des loges sont provisoires. Les tenues des réunions maçonniques se pratiquent chez les frères qui reçoivent dans leur demeure les membres de leur atelier après avoir effectué les aménagements nécessaires pour qu'une loge puisse s'y tenir. Ces aménagements sont avant tout la fermeture des fenêtres et des portes pour conserver le secret et « couvrir » le temple, l'installation du « tapis de loge » orné des emblèmes maçonniques, la disposition des sièges pour les officiers : celui du vénérable se tient à

[1] Saunier É., *Révolution et sociabilité en Normandie, op. cit.*, p. 119.
[2] Sala C., *Les francs-maçons en terres catalanes, op. cit.*, p. 186.

l'orient, tandis que les deux surveillants sont installés à l'occident, dans une mise en scène immuable.

À Paris, les premières loges se réunissent chez les particuliers initiés mais aussi dans les locaux des aubergistes. À Bordeaux lors des décennies 1730 et 1740 les premières réunions semblent se tenir majoritairement chez les particuliers. C'est le cas de la loge *Anglaise* qui rassemble ses frères chez les uns ou les autres : le frère James Bradshaw en 1745 ou le frère Chavin en 1753. Ils mettent leur demeure à la disposition de la loge et des pièces y sont spécifiquement aménagées pour cela. Ce recours à un particulier est possible tant que la loge ne compte qu'un nombre limité de frères, il répond peut-être également à des nécessités financières de la loge ou une nécessité d'une adaptabilité. La location d'un bâtiment spécifique empiète sur les comptes de l'atelier et l'handicape dans la mesure où lors de ces débuts, celles-ci sont susceptibles de se mettre en sommeil. Une loge en sommeil ne peut se permettre de consacrer des sommes importantes à la location d'un local inutilisé.

La multiplication des loges au sein de l'orient et la croissance de leurs effectifs rendent nécessaire une installation plus stable au sein de la ville. Le phénomène illustre autant l'explosion démographique et économique du port de la Lune que celui du mouvement maçonnique au XVIIIe siècle. Intégrées à l'espace urbain bordelais, les loges sont amenées à rechercher des locaux permanents qui répondent aux exigences d'espace, de situation et de coût. Pour trouver dans la ville un local susceptible d'abriter leur temple, les instances de l'atelier commissionnent des frères attachés spécifiquement à cette mission. Cruciale pour la survie de l'atelier ou plus simplement pour la pérennité de son activité cette recherche est confiée à des membres de confiance. Ils doivent rendre compte régulièrement de leurs recherches lors des tenues afin que le choix puisse être prononcé de concert. Ainsi en 1745, alors qu'elle poursuit ses activités de manière trop entrecoupée, l'*Anglaise* cherche à affirmer sa présence au sein de l'orient et délibère pour s'installer durablement dans un local dédié ; elle nomme alors quatre commissaires pour trouver un espace assez grand afin de pouvoir y tenir son atelier et le choix se porte finalement sur la maison d'un de leurs membres, Lemarchand, qui signe un contrat de location avec l'atelier pour la somme de 500 livres annuelles sur un bail de neuf ans.

Le local doit répondre à des exigences : un espace suffisant pour aménager les pièces nécessaires c'est-à-dire le temple lui-même, le parvis et une chambre de

réflexion tout en observant des critères économiques : les frais doivent être raisonnables. La nécessité de maintenir le secret de la loge est un facteur supplémentaire : intégré dans la cité et ses activités, le temple doit être accessible aux frères mais dissimulé des yeux des profanes. Pour répondre à ces nécessités des aménagements sont régulièrement effectués au sein des locaux, ne serait-ce que pour fermer les fenêtres et clôturer les portes. Ces travaux sont d'ailleurs souvent mentionnés au préalable dans le contrat de bail.

En 1781, quand l'*Anglaise* s'installe finalement de manière pérenne dans un local choisi non loin du Jardin public où se déroulent désormais toutes les manifestations publiques, le choix du lieu a fait l'objet d'intenses tractations puis de délibérations. Le bail qui est signé s'attache alors à mentionner les travaux nécessaires pour adapter le local profane aux exigences du temple maçonnique.

> « Nous soussignés sommes convenus et demeurés d'accord de ce qui suit : savoir que moi veuve Tardy [Marguerite Doussoin veuve Tardy] mère tutrice de mes enfants au donné à titre de location aux sieurs ci-bas nommés toute la partie derrière d'une maison à moi appartenant située rue du Jardin public aux Chartrons paroisse Saint-Rémy consistant par le bas et au rez-de-chaussée en un chai formant le passage pour aller à une partie du jardin formant l'alignement du derrière du dit local jusqu'au bord du chemin ou pratiqué sur le derrière et qui a également une entrée, dans laquelle partie du jardin il sera libre aux dits locataires d'y faire planter des arbres ou ce qu'ils aviseront, plus une salle voutée partagée en trois parties, un cabinet d'aisance, une grande plateforme ou terrasse sur laquelle est un berceau de vigne et plusieurs pieds de vigne, un puits, et un cabinet d'aisance et au bout de la dite terrasse une cuisine avec four et fourneau et le passage libre par l'escalier qui répond du devant à la dite plateforme fermée par une porte. Plus au second étage une grande sale avec cheminée qu'il sera libre aux dits sieurs de faire abattre s'ils le jugent à propos et à leurs frais à charge de la rétablir en quittant la location. Au-dessus un grand grenier à quatre croisées que je m'oblige à faire vitrer et poser des contrevents et fermer à clef la porte, un petit donjon à vitrer et fermer au cours de ce mois de juillet. […] Remettre ce dit local aux locataires en bon état, serrures en bon état,

vitrés, et entretenir les réparations d'usage pour les propriétaires.

Nous Pourcin, commis à la poste demeurant rue Porte Dijeaux et paroisse Saint-Nicolas; Guiraud père et Bradshaw négociant aux Chartrons, Courrège *minor* graveur en taille douce paroisse Sainte-Eulalie, commissaires de la société des francs-maçons de la loge *Anglaise* acceptant le dit local et location et nous obligeant à le conserver en bon père de famille et le remettre en même état à la fin

Police passée pour le temps de 9 ans consécutifs pour le prix de 600 livres par an, payable en demi année, à partir de la date du 24 juillet 1781 »[1].

Ainsi à la fin du siècle, après avoir occupé plusieurs locaux, chez des particuliers ou dans des locations spécifiques, l'*Anglaise* s'installe enfin pour un terme long à proximité du Jardin Public. Elle consacre une partie de ses revenus à la location et à l'aménagement de la maison. Il répond à ses besoins : la superficie est suffisante pour accueillir les frères, l'emplacement central dans la ville est proche des lieux fréquentés par ses membres ; de plus l'environnement est assez discret pour maintenir le secret du temple et tous les aménagements possibles. Le temple est un espace d'accueil et de fraternité, le frère doit s'y sentir à l'abri et y trouver un confort nécessaire à ses pratiques de sociabilité.

Pour répondre à leurs exigences les loges s'attachent à trouver des locations dont les frais n'handicapent pas le fonctionnement du temple. Les ressources des loges dépendent des cotisations annuelles des frères, des sommes versées lors des initiations et des montées en grade ainsi que de donations volontaires de la part des frères les plus aisés. Néanmoins la location est un poste de dépense important pour les ateliers qui peut être discuté par certains membres. Au sein de la *Française d'Aquitaine,* un des frères s'élève ainsi contre les coûts engagés. Installée depuis deux ans dans une même maison louée par le sieur Videau près de la porte Saint-Julien, la *Française d'Aquitaine* interroge l'ensemble de ses membres face à l'augmentation des coûts envisagée par le propriétaire. Ils se prononcent tous pour la recherche d'un local plus adapté à leurs capacités financières. L'opération trouve son aboutissement en 1787 avec la location de la demeure du sieur Sauteyron pour 900 livres annuelles[2]. Malgré la diminution des dépenses fixes, le frère Frugé proteste devant les coûts de fonctionnement de la loge et les nécessités induites par la location d'un local permanent et son aménagement.

[1] GLDF 112-4-23 f°45.
[2] BNB Minsk 091/86 le 7 janvier 1787.

> « J'ai compris lors des derniers travaux que l'intention de la loge était d'assujettir tous les frères à une contribution pour les dépenses nécessaires relativement au local que nous allons occuper, un frère a le droit de faire état de ses observations […] Je n'entends point refuser à contribuer aux dépenses qui sont nécessaires, ni me servir de mon absence pour m'en dispenser mais déclare que la loge devrait répartir les contributions selon les facultés de chaque frère, pour qu'ils ne soient pas imposer plus haut qu'il ne le faut »[1].

L'importance des frais engagés malgré la recherche de meilleures offres illustre l'évolution du marché immobilier à Bordeaux au siècle des Lumières mais soulève également des débats parfois vifs au sein des ateliers. Participer à la franc-maçonnerie représente un investissement pour les frères : le coût de l'initiation, le prix des élévations de salaires maçonniques, la participation aux frais de bouche lors des banquets et la cotisation annuelle qui s'élève en moyenne à 40 livres annuelles. La sociabilité maçonnique est onéreuse: elle ne peut regrouper que les élites économiques de l'Ancien Régime.

Au gré des contrats de location, dans une cité en pleine effervescence, une hiérarchie s'installe entre les loges appartenant aux choix des emplacements, des frais engagés et des profils de recrutement. Si l'*Anglaise* lors du contrat de 1781, s'engage à verser un loyer de 600 livres, la *Française d'Aquitaine* signe un bail de 900 livres par an. Ces deux institutions témoignent d'une moyenne pour l'ensemble des loges bordelaises qui engagent entre 500 et 1 000 livres annuelles pour la location des temples, sans compter les aménagements et les équipements nécessaires. Aux extrêmes de cette échelle financière se trouvent l'*Alliance* et l'*Amitié*. L'*Alliance,* loge irrégulière, choisit de s'installer hors des murs sur le chemin de Saint-Genès dans la paroisse de Sainte-Eulalie. Ce choix lui permet de prétendre à un loyer moindre qui répond à ses capacités plus limitées. Avec une vingtaine de membres appartenant majoritairement aux catégories moyennes du Tiers, ses ressources sont moins importantes que celle de l'*Amitié* forte de plus de 200 membres dont nombre d'entre eux appartiennent aux élites du négoce et du monde de la loi. Ainsi l'*Alliance* signe un contrat de 400 livres annuelles pour le local chemin de Saint-Genès en 1781 tandis que l'*Amitié* verse à la même époque un loyer

[1] GODF AR 113-2-339 f°29, 7 novembre 1787, lettre du frère Frugé à la loge *Française d'Aquitaine*.

annuel de 1 200 livres. La hiérarchie des locaux répond bien à celle des loges au sein de l'orient et leur influence.

Le choix des emplacements à travers la ville est tout aussi déterminant dans les frais nécessaires ou dans le rayonnement des ateliers au sein de l'orient, avec parfois une forme d'investissement face à l'extension urbaine. En 1780 l'*Alliance* faisait-elle une si mauvaise affaire ? Ce n'est pas sûr, l'Intendant Dupré de Saint-Maur voulait mettre le quartier en valeur, où même l'austère Jean-Baptiste de Secondat décida de résider.

La première loge bordelaise, l'*Anglaise,* se tient d'abord dans les maisons particulières des frères qui destinent à leur loge une partie de leur demeure le temps des tenues. Par la suite cette loge déménage régulièrement mais elle semble se limiter aux mêmes quartiers des Chartrons, de Saint-Seurin et du Jardin Public. L'*Anglaise* loue en 1754 un local pour la somme de 350 livres au sieur Dumoulin situé près du Jardin public, et se déplace au cours de la décennie 1760 dans le quartier de Saint-Seurin alors plus populaire où sa location annuelle s'élève à 200 livres. À la fin du siècle, comme nous l'avons évoqué l'*Anglaise* loue un local situé rue du Jardin public aux Chartrons. Le choix d'une location autour du Jardin Public, en travaux entre 1751 et 1756 répond aussi à un choix hygiéniste et aériste : l'initiative de l'Intendant Tourny de créer le Jardin s'appuie sur la nécessité de la circulation de l'air et de la circulation des hommes, permettant de joindre différents quartiers de la ville en contournant la vaste emprise foncière du Château Trompette qui découpe le tissu urbain. Installée à proximité d'un lieu assaini qui devient un espace de promenade pour les élites, les frères peuvent bénéficier des dynamiques de cet environnement choisi. Le maintien d'horaires d'ouverture des grilles du Jardin renforce ce choix car la foule se fait plus discrète dans les promenades publiques au moment des réunions maçonniques qui sont alors davantage cachées des profanes. La pertinence du choix se pose pourtant lorsque la loge est confrontée en 1785 à des problèmes de drainage des terrains marécageux et impropres sur lesquels le Jardin Public est aménagé et les habitations voisines sont construites, d'autant que les soins apportés au Jardin sont progressivement négligés par une jurade dépassée. L'atelier procède finalement à des travaux indispensables de salubrité : l'installation d'une fontaine et l'aménagement du jardin particulier attaché au local afin d'assurer la pérennité de son choix.

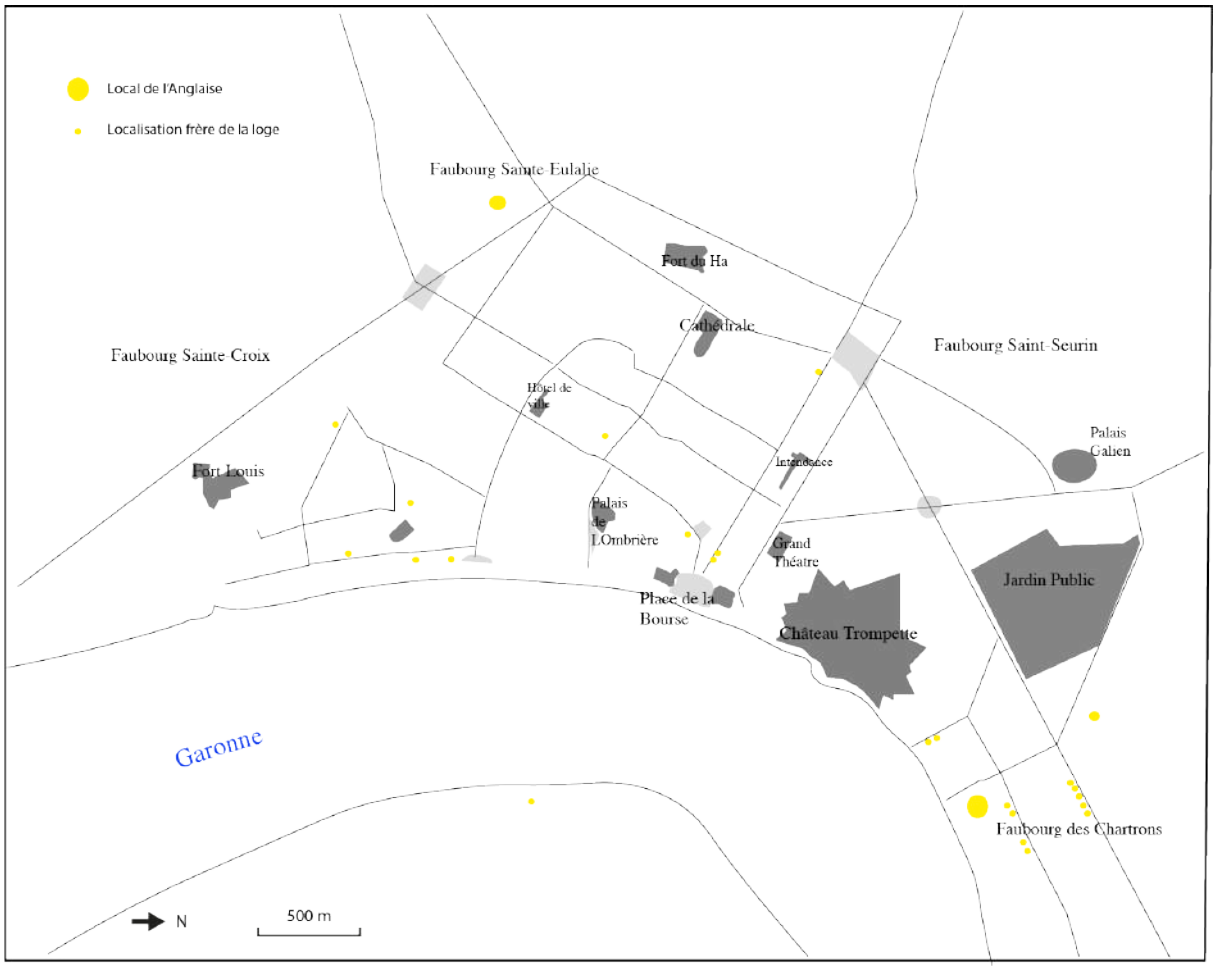

8.1.1 Localisation du temple et des membres de l'*Anglaise* dans la ville de Bordeaux

Parmi les nombreuses autres loges bordelaises dont on connaît les adresses, la *Française*, qui est une loge où se retrouvent de nombreux parlementaires et seigneurs de la vigne, est dynamisée par les élites plus traditionnelles on la retrouve rue de Gourgue[1] à proximité du collège du Guyenne. C'est un quartier où se trouvent de nombreuses résidences ancestrales de parlementaires, autour de la rue du Mirail et la rue des Ayres[2]. Proche des lieux de pouvoir et de culture, le local de la *Française* est caché tout en étant inscrit au cœur de la cité. La *Française* déménage par la suite mais l'implantation reste concentrée dans le même espace urbain : de la rue de Gourgues, la loge se déplace rue Bouquière, puis rue Bouhaut en 1771 avant de s'installer durablement rue Désirade[3]. Cette loge y dispose alors d'un ensemble exceptionnel de huit pièces équipées et aménagées : c'est-à-dire le temple, une chambre de réflexion pour les nouveaux initiés,

[1] GODF AR 113-2-102 f°3v°.
[2] Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise 1770-1830, op. cit.*
[3] GODF AR 113-2-74 f°96 ; 113-2-320 f°40 ; 113-2-480 f°132 ; 113-2-446 f°17.

une cuisine et une salle de banquet utilisées lors des agapes, deux chambres privées, une salle de billard, une salle des archives et enfin un grenier.

La loge de l'*Amitié* est celle dont l'installation reste la moins connue des chercheurs à ce jour. La seule allusion d'une adresse est mentionnée en 1791 l'établie « chez Dufau, quatrième porte à gauche ». Néanmoins nous savons que la loge s'est installée, probablement dès sa création, dans le faubourg des Chartrons. Ce choix répond à son recrutement fortement lié au monde du négoce. Les négociants, bordelais ou étrangers, s'ils ne sont pas circonscrits au faubourg des Chartrons, participent largement par le biais de leur cotisation à l'installation de l'*Amitié* dans ce quartier, on l'a vu, pour 1 200 livres annuelles à la fin du siècle. La loge doit pouvoir accueillir la centaine d'initiés qui s'y présente. Dans ce quartier, la location d'un chai est d'environ 2 000 à 3 000 livres par an. Les contrats de police de location pour les deux loges, l'*Anglaise* et l'*Amitié* sont certes inférieurs, mais la superficie est moindre aussi et l'accès au fleuve moins essentiel. Le choix répond en fait à une stratégie de proximité avec les frères qui les fréquentent.

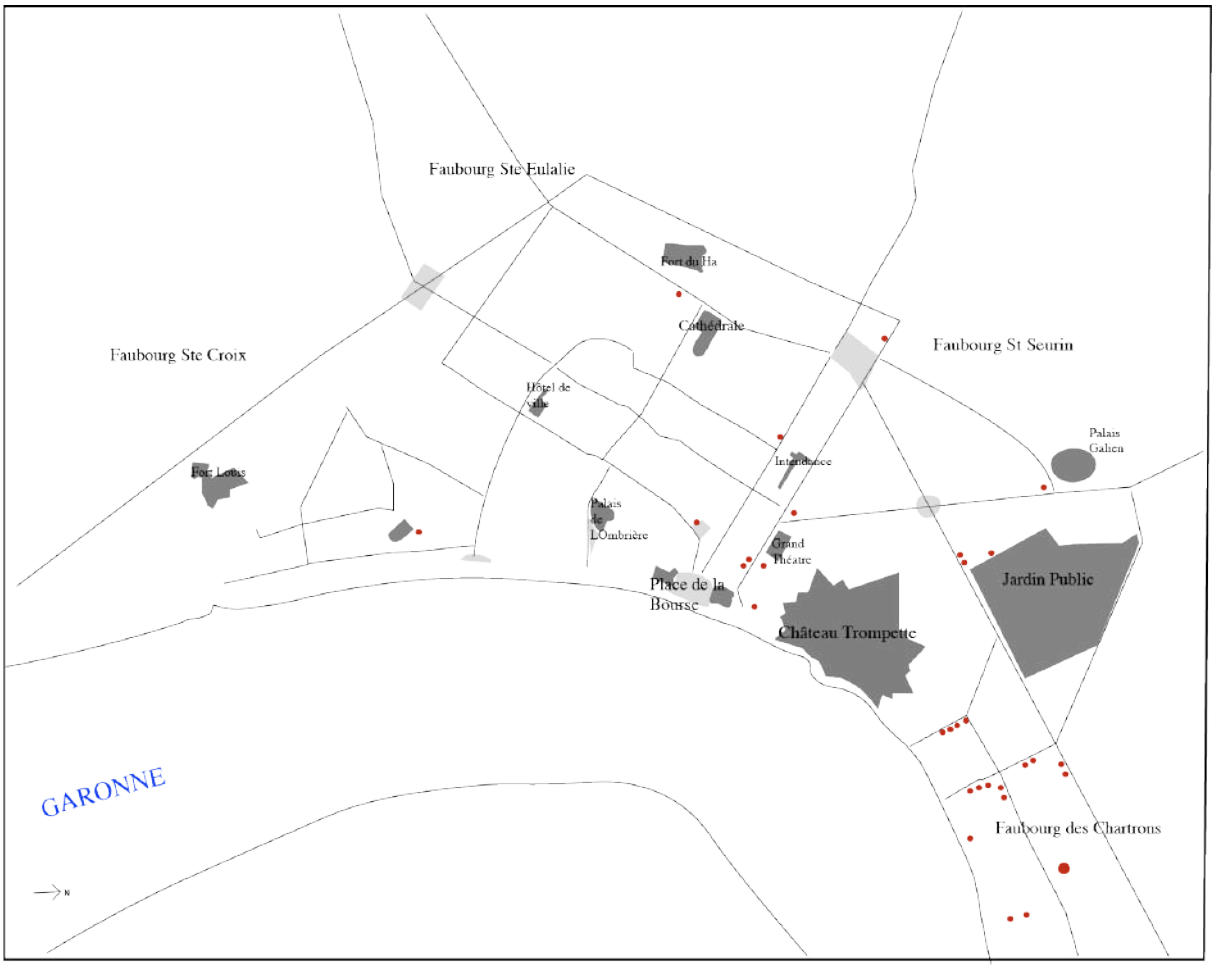

8.1.2 Localisation du temple de l'*Amitié* et de ses membres

La *Française d'Aquitaine* s'établit quant à elle dans le quartier Saint-Julien, plus populaire, au bas de la rue Bouhaut, dans deux demeures successives ainsi que nous avons pu le voir[1]. Cette loge est issue d'une sécession avec la *Française* et elle concentre majoritairement des avocats et des marchands. Ce choix de l'emplacement peut être celui d'une stratégie financière où la location d'un local est moins chère comme le revendique d'ailleurs certains de ses membres de réduire les dépenses ou encore la volonté de se réunir dans le voisinage des demeures de ses membres qui appartiennent à des catégories professionnelles plus ouvertes. À proximité immédiate de la porte monumentale de Saint-Julien[2] qui est rénovée par Tourny en 1753 sur les plans de l'architecte Portier[3] et dédicacée en l'honneur du futur duc d'Aquitaine, la *Française d'Aquitaine* s'insère dans

[1] GODF AR 113-2-96 f°50.
[2] La porte est un Arc triomphal en honneur du jeune duc d'Aquitaine, fils du Dauphin. BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM[2] 174 bis; GODF AR 113-2-96 f°50.
[3] Taillard C., *Bordeaux à l'âge classique, op. cit.*, p. 156.

un espace urbain en évolution. Cette rénovation est un choix voulu par l'Intendant afin de faire un lien entre les quartiers plus populaires de Sainte-Eulalie, Saint-Julien et Sainte-Croix dans le prolongement de la rue commerçante Bouhaut et le fort Louis à l'est.

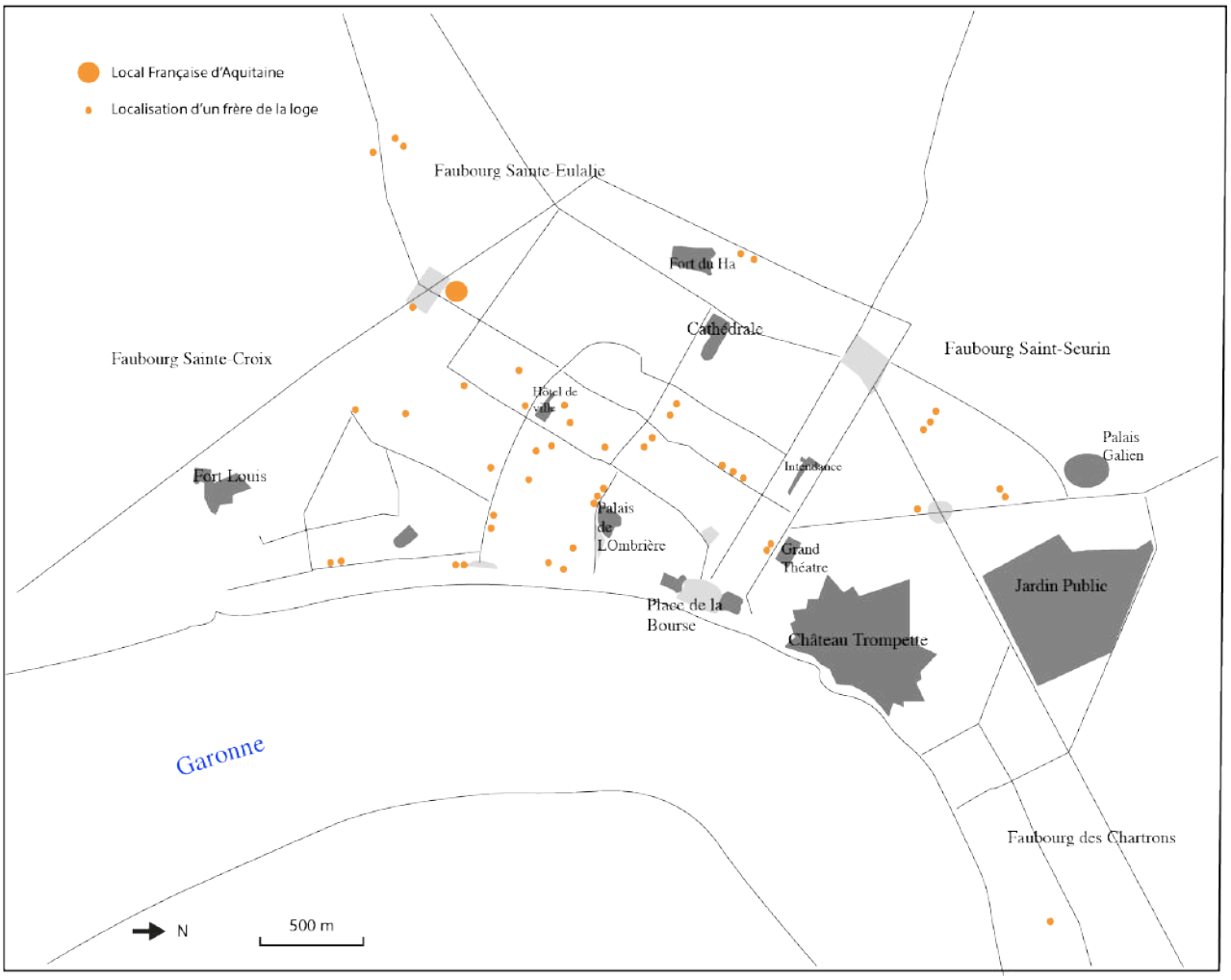

8.1.3 Localisation du temple et des membres de la *Française d'Aquitaine* dans la ville de Bordeaux

Également plus éloignée du centre urbain resserré, l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* s'installe dans les quartiers ouest de la ville, dans la paroisse Saint-Seurin. En 1780, elle se trouve rue Duplessis avant de déménager plus au sud vers la porte d'Albret, hors des murs de la ville[1]. Ce choix répond à des exigences maçonniques, mais peut-être aussi

[1] GODF AR 113-2-816 f°128 ; 113-2-833 f°7 ; 113-2-839 f°38.

aux tensions auxquelles l'atelier est confronté. Cet éloignement lui permet alors de pratiquer ses réunions maçonniques loin du regard hostile des autres ateliers.

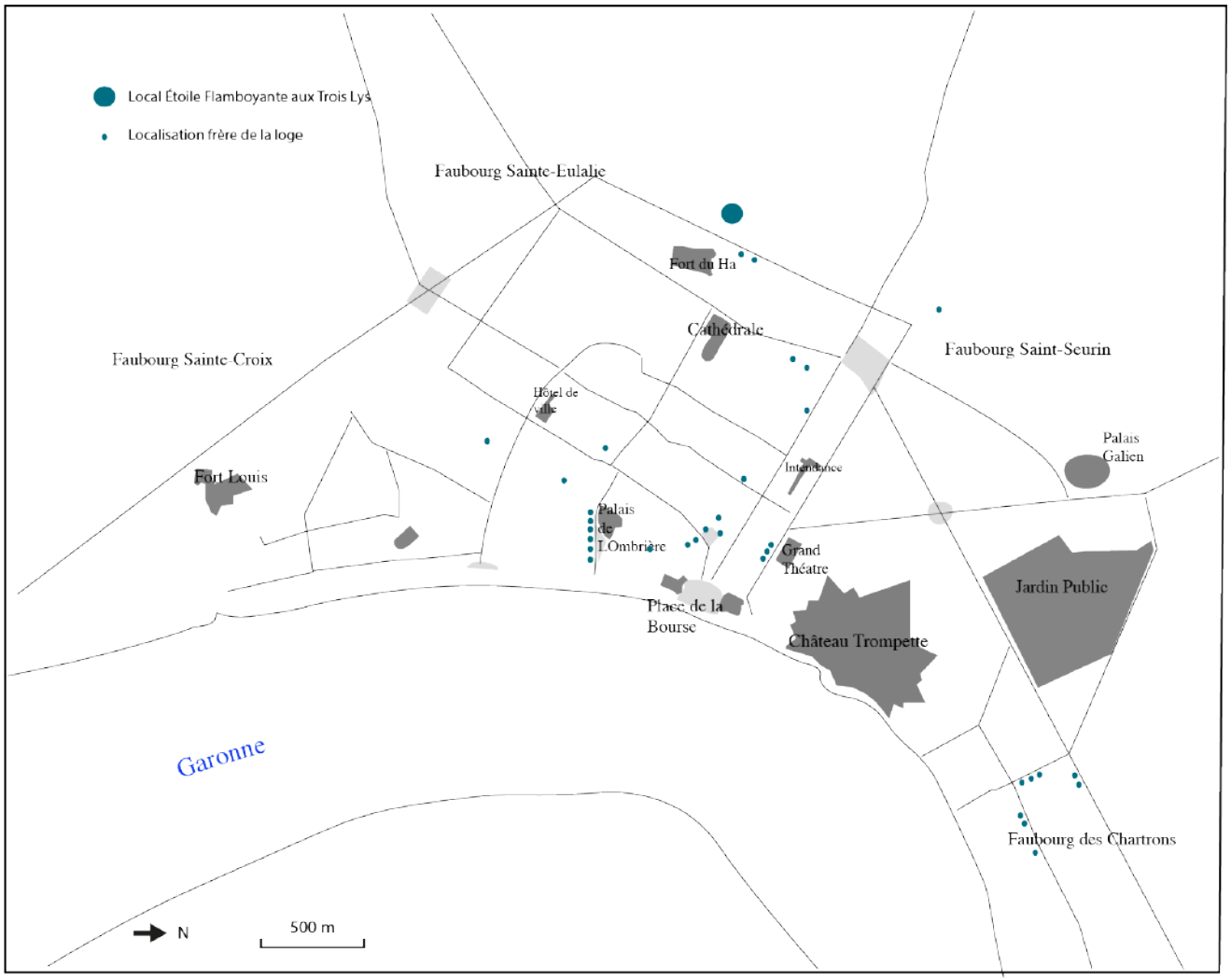

8.1.4 Localisation du temple et des membres de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* dans la ville de Bordeaux

Nous nous attarderons sur un dernier cas, la loge de l'*Alliance,* pour sa particularité géographique et sociale. La loge de l'*Alliance* née en 1775, est installée sur le chemin de Saint-Genès, à l'extérieur de la ville dans la paroisse Sainte-Eulalie. Qualifiée d'irrégulière, c'est-à-dire non constituée par le Grand Orient, son choix de localisation illustre cette marginalité maçonnique et son recrutement disparate. Cette localisation reflète aussi une dynamique différente : en ville une loge est plus proche pour les frères mais elle est plus visible; à l'extérieur elle est plus éloignée mais mieux cachée

aux yeux des profanes. Des vignes, des près, des pressoirs et des sablières entourent le local qui se tient loin du centre urbain. La location par l'*Alliance* de la demeure d'un particulier est passée pour neuf ans pour la somme de 400 livres par an. La police du bail décrit précisément ce local :

> « une maison composée de deux chambres basses et deux hautes laquelle maison est divisée en deux par le mur de séparation, mais il sera loisible de faire faire une porte de communication dans le haut pour aller d'une maison à l'autre, lesquelles des deux maisons réunies ont chacune leur entrée particulière tant sur le devant que sur le derrière et un passage sur le corridor, chacune un jardin joignant les maisons qui aboutissent au petit chemin de Saint-Genès »[1].

On peut cependant souligner, à partir de la cartographie bordelaise apportée par le plan de Lattré, que la ville est déjà largement chronophage et que, de manière peut-être volontairement antagoniste, les ordres religieux créés à la Renaissance et installés alors par le mécénat nobiliaire à la périphérie des villes avaient été déjà englobés avant la destruction des murs médiévaux, rapprochant l'*Alliance* de la ville et ses évolutions.

[1] GODF AR 113-2-816 f°13.

8.1.5 Les localisations des temples dans la ville de Bordeaux au XVIIIe siècle

Les dynamiques qui rythment le choix des emplacements dépendent également des conditions dans lesquelles les loges s'installent : nous l'avons vu, la régularité, ou plutôt l'irrégularité des ateliers, semble pouvoir orienter en partie les choix des installations dans l'espace urbain et dessine une géographie maçonnique interne. Mais les conditions peuvent être également influencées par les créations difficiles de nouvelles loges. Lors de l'opposition qui anime les relations internes à l'*Anglaise* entre 1781 et 1783 et qui aboutit à une scission entre l'*Anglaise* et la *Vraie Anglaise*, les treize frères opposant se réunissent d'abord de manière discrète dans la demeure de l'un d'entre eux à Sainte-Eulalie, le frère Courrège. Il n'est pas précisé si ces réunions clandestines, au sens où elles sont tenues secrètes et ne concernent qu'une faction des frères, sont des rassemblements délibérés où se tiennent des travaux maçonniques, ou si elles sont seulement des moments de débats. Si elles devaient être des réunions maçonniques où se pratiquent des travaux maçonniques cela signifie qu'une partie du logement du frère

Courrège a dû être aménagé : une salle fermée, le tableau de la loge tracé, des ornements obligatoires. Par la suite, ce nouvel atelier issu d'une scission prend le nom de *Vraie Anglaise* et s'installe durablement dans la ville. Son installation semble se faire à proximité des loges qui lui sont proches, la *Française* et l'*Harmonie* : un refuge spécifique est mentionné rue des épiciers[1] à proximité immédiate du local de la *Française*. La stratégie d'implantation semble alors répondre à différents constats : une association avec les loges de son entourage, une proximité avec les domiciles des frères qui la composent et un éloignement délibéré de l'*Anglaise* dont elle est issue.

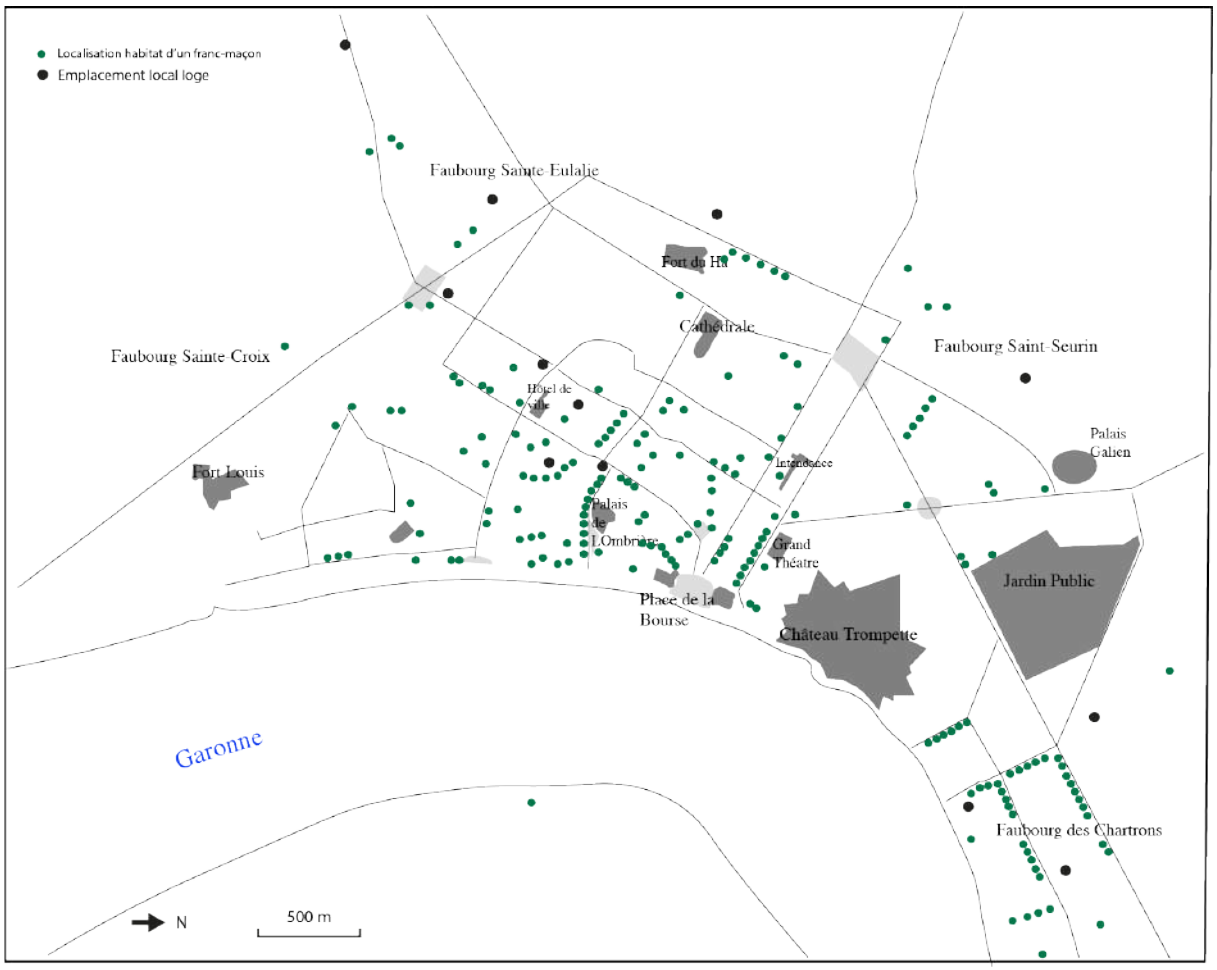

8.1.6 Emplacement des loges et du domicile des francs-maçons à Bordeaux au siècle des Lumières

[1] GODF AR 113-2-472 f°111, *Vraie Anglaise*, rue des épiciers qui correspond à la rue du Pas-Saint-Georges, Desgarves L., *Évocation du Vieux Bordeaux, op. cit.*, p. 133.

Ce choix de l'emplacement d'une loge dans l'espace urbain bordelais[1] en évolution au cours du XVIIIe siècle est symptomatique des dynamiques qui animent la cité et des tendances maçonniques plurielles qui se retrouvent au sein de cet orient. De fait, les loges et les frères sont majoritairement absents des quartiers plus populaires.

Installées pour leur majorité au cœur de la ville, dans les quartiers aisés ou mixtes, les loges bordelaises sont peu présentes dans les quartiers les plus populaires. Ces stratégies répondent au recrutement de celles-ci qui réunissent les élites locales. Au cœur du bâti urbain, installées dans des locaux particuliers, aménagés pour répondre aux exigences des temples maçonniques, ces loges recherchent également quelques agréments à leur local : une pièce destinée aux loisirs comme la lecture ou les jeux ou encore des jardins qui sont fermés et laissés à la disposition des frères. On constate que les jardins attenants aux loges sont d'abord des jardins d'agrément. Ils deviennent un espace à vivre à la belle saison quand l'éloignement à la campagne est impossible. Pour cela, en plus d'offrir un cadre avantageux aux frères, les loges accordent des soins à leur espace de jardin. Clos, le jardin fait l'objet d'attention et d'aménagement entretenus par les frères servants ou bien l'atelier. Les découvertes botaniques, l'engouement pour certaines plantes peuvent s'y exprimer. Le verger, où orangers et citronniers peuvent s'épanouir mais représentent des coûts, en plus de l'entretien de cet espace d'agrément. C'est pour répondre à ces demandes que l'*Anglaise* aménage un verger dans son jardin ou que l'*Alliance* installe une tonnelle[2].

Les repas donnés dans les demeures de campagne, les maisons de plaisance possédées dans la banlieue bordelaise par certains frères s'inscrivent dans ce même esprit d'agrément. Fréquentées au printemps ou au moment des vendanges, ces maisons peuvent recevoir les loges et leur assurer des divertissements choisis : promenade, spectacles de société, musique ou jeux. Les repas, sous forme de banquets ou de pique-nique en renforcent l'attractivité. Peut-on pour autant discerner une culture maçonnique de l'alimentation ? Certes pas ; sur ce point l'approche du mouvement est plutôt à rapprocher des goûts du temps[3].

La localisation permet de dessiner des conclusions quant à la place des loges dans le tissu urbain, mais l'intérieur aussi reflète les évolutions que connaît la cité bordelaise à

[1] Plan de Bordeaux au XVIIIe siècle, emplacements des locaux des loges.
[2] GODF AR 113-2-694 f°45.
[3] Meyzie P., *L'alimentation en Europe à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010.

travers la décoration, l'achat de matériaux et de mobilier. Le choix d'un temple dans un local fixe permet d'organiser la loge et son bâtiment.

2-Décorer et équiper la loge

Le terme de loge s'attache à plusieurs interprétations : elle est la réunion des frères qui tiennent alors une loge, et le terme peut aussi se référer au local destiné à accueillir ces réunions de frères. Ces réunions peuvent être d'apprentis, de compagnons ou de maîtres, selon les grades acceptés lors de l'ouverture des travaux. La plupart des tenues sont des loges d'apprentis, permettant aux trois grades bleus d'être présents et organisés selon la hiérarchie interne de l'atelier et placés selon une stricte observation des rituels.
Cet état démontre l'importance accordée à ce lieu qui n'est pas seulement un local mais aussi un espace de réflexion et d'élévation à la lumière et aux mystères pour les membres initiés. L'attention portée à cet environnement est autant matérielle que symbolique et une considération particulière se distingue à travers les soins accordés à la construction du local maçonnique. Le choix d'un emplacement pérenne oblige les ateliers à procéder à des aménagements particuliers pour répondre aux besoins originaux de la loge et ses obligations de secret, de discrétion ainsi que ses attentes rituelles. La loge devient le cadre des travaux maçonniques et doit alors respecter des règlements intérieurs qui sont édictés par les ateliers.

L'attention se porte d'abord sur le parvis qui sépare le monde profane du monde maçonnique. Ce parvis dessine une frontière au-delà de laquelle il est nécessaire pour les frères de bien couvrir le temple, de le fermer au monde extérieur de manière matérielle mais aussi symbolique par l'action des officiers chargés de cette attribution comme le frère couvreur ou tuileur. Cette volonté de bien séparer ces deux espaces se trouve renforcée avec l'appropriation sociable de la loge hors les temps des travaux maçonniques. L'atelier doit construire une frontière entre le temple et le monde civil mais aussi élaborer une frontière interne au temple puisque la loge devient un lieu de rencontre et de société qui dépasse le seul temple maçonnique.

Les ateliers doivent disposer dans leurs locaux de trois pièces distinctes aux attributions particulières : la chambre de réflexion qui reçoit le profane avant son initiation, le temple où se réunissent les frères convoqués et une salle de banquet -parfois appelée salle humide- pour tenir les agapes. Certaines loges majeures disposent de pièces supplémentaires afin de pourvoir à leurs besoins rituels ou matériels comme une cuisine, un grenier ou une pièce dévolue au secrétariat.

La *Française* s'occasionne des dépenses extraordinaires pour faire suivre ses aménagements spécifiques lors de son déménagement en 1785[1]. Elle dispose désormais de douze pièces distinctes, dont le parvis et deux temples destinés l'un pour les loges en grade d'apprentis qui réunissent tous les frères et l'autre destiné aux seuls maîtres. Elle meuble également avec soin la chambre de réflexion obligatoire et la salle de banquet qui est juxtaposée à un grenier et une cuisine. Les frères secrétaire et garde des sceaux bénéficient désormais d'une pièce dévolue aux archives et aux activités de secrétariat tandis que le local propose trois pièces pour l'accueil des frères en dehors des temps de loge, dont l'une recevra le billard acheté par la suite. La pérennité de l'installation d'une loge permet ainsi aux frères de l'aménager, de l'équiper et de la décorer. Le cas de la *Française*, installée dans le vieux centre urbain, permet d'appréhender les efforts consentis par les membres pour s'approprier les lieux.

L'architecture interne au local dispose les pièces ainsi : la première rencontre s'effectue sur le parvis qui dissocie le monde profane de l'enceinte du temple. Le parvis peut également désigner une pièce qui fait office d'entre-deux, de monde intermédiaire dans lequel l'individu doit justifier de son appartenance à l'Art Royal. La *Française* profite de l'espace disponible dans son local pour équiper cette pièce dite du parvis qui dispose désormais de sièges offerts pour faciliter l'attente et de meubles[2]. Le parvis est meublé de trois banquettes et douze chaises qui peuvent recevoir les visiteurs ainsi que trois cabinets. Cette pièce d'attente est pourvue d'un décor destiné à agrémenter les lieux, les murs sont ornés de représentations choisies dont quelques-unes sont des tableaux réalisés par des frères eux-mêmes et proposés à leur atelier. Si leurs représentations restent inconnues, nous pouvons supposer que le choix reflète les goûts des frères et de la société. En progressant dans le local, le frère une fois passé le parvis peut être mené vers la chambre de réflexion ou les temples. C'est dans cette chambre de réflexion que l'impétrant se débarrasse des passions profanes avant de naitre à la lumière maçonnique.

[1] GODF AR 113-2-445 f°10v°.

[2] Ces connaissances sont permises par l'originalité des sources disponibles pour cet atelier.

La loge y dispose une chaise ordinaire, une table triangulaire ainsi que neuf têtes de mort peintes sur des panneaux de bois et une momie afin de confronter le futur initié à sa mort profane. Cette pièce reste assombrie par la présence unique d'une lampe sourde, renforçant la symbolique de la démarche initiée dans la chambre de réflexion. Par la suite, le frère initié peut se rendre selon son grade dans l'un des temples, le plus grand, le temple d'apprentis se tient au milieu du local. Le temple du milieu, celui d'apprentis, est d'ailleurs agrandi en 1788 pour pouvoir accueillir les frères dont les effectifs augmentent.

Les temples dans lesquels se tiennent les réunions sont donc aménagés pour recevoir les frères et décorés selon les nécessités du rituel. Le sol peut être laissé neutre, c'est un tapis apposé sur le sol qui définit alors l'organisation du temple et du parcours à suivre. Toutefois, les meubles sont disposés de manière permanente, ainsi les banquettes et les fauteuils ou encore les trois trônes destinés aux trois premiers officiers, le vénérable et les deux surveillants. Des chandeliers sont aussi répartis à travers les locaux. Dans l'enceinte précédente, la *Française* a aménagé dans le temple un gradin à deux marches encadré par deux colonnes qui soutiennent un dais[1], et nous pouvons supposer légitimement que cet équipement particulier a été reproduit après le déménagement. Dans le temple, en plus des chaises destinées à recevoir les frères répartis selon leur grade sur les deux côtés du temple sont également disposées des tables de forme et décors spécifiques, tout comme les tentures ou les murs qui sont décorés selon les besoins des rituels. Les sommes engagées pour ces travaux et les décors particuliers qui font la fierté de l'atelier sont prélevées sur le budget de la loge sous l'égide du trésorier.

Les frères disposent dans ce local de trois salles ouvertes pour les recevoir qui ne sont pas dédiées aux réunions maçonniques : ce sont dans ces pièces que les tables de jeux, le billard et les ouvrages de lecture sont installés. Destinées à la détente, au divertissement et à la rencontre, l'atelier dispose dans ces salles de plusieurs fauteuils, de nombreuses chaises et des tables pour recevoir ses membres.

L'équipement sollicite grandement les finances des loges et selon leur capacité, elles ne peuvent toutes disposer de locaux aussi imposants que ceux de la *Française*.

[1] La *Française* en 1762 dispose dans son local « d'un gradin à deux marches, une grande caisse et deux colonnes qui forme la niche du fond qui fait 90 pieds de cadre pour le tour du plafond et quatre consoles et quatre médaillons et posés en bordure en courbe qui forment le devant du dais ». Les frères de la *Française* dispose dans ce nouveau local d'une cave voûtée peinte en noire, il est probable qu'il s'agisse d'un réaménagement du temple principal ou d'une pièce spécifique. La *Française d'Aquitaine* en 1790 agence dans son local « toute la boiserie de la loge, sculptée et dorée et plafond formé d'étoile en 1790 ».

D'ailleurs, lorsque l'*Anglaise* modifie l'aménagement de son local fixe en 1782 en temps de troubles, les comptes de l'atelier ne sont pas suffisants pour répondre à ces dépenses. Les frères se voient alors sollicités afin de participer aux frais engagés pour l'achat de meubles. Pour faire face à ces dépenses, le mécénat est indispensable. C'est le vénérable Chicou Saint-Bris qui se porte garant, ses responsabilités financière et morale se trouvent engagées devant les dépenses nécessaires. Les frères sont susceptibles de participer davantage que leur seule cotisation annuelle : selon l'état de leur richesse ils peuvent pourvoir volontairement aux besoins de leur atelier en accordant des sommes épisodiques. Capitaine, négociant et armateur, Chicou Saint-Bris dispose de fonds suffisants pour pourvoir à l'équipement de sa loge sans être remboursé immédiatement, et c'est lui encore qui prend à sa charge les dettes de son atelier en 1788[1]. Son état profane se met au service de son atelier.

Devant les différentes transformations des locaux, les directives majeures des différentes loges se distinguent. Il s'agit pour elles de disposer d'espaces distincts du monde profane et fermé aux yeux non-initiés. L'une des premières préoccupations des ateliers après avoir pris possession d'un lieu est de le rendre acceptable pour recevoir des tenues maçonniques et cela consiste à le calfeutrer. Dès 1746, l'*Anglaise* qui fluctue entre divers locaux provisoires, établit d'utiliser désormais des « matelas car cela permet de les ôter à l'occasion et de ne pas occulter en permanence les fenêtres »[2]. L'*Alliance* procède de la même façon lorsqu'elle s'installe dans son local, faisant intervenir des artisans afin de clôturer les fenêtres. Cette fermeture est essentielle pour les ateliers afin de maintenir le secret. Cette nécessité du secret se retrouve aussi dans les travaux intérieurs et l'intervention de ferronniers pour accommoder les locaux. La ferronnerie s'applique à la maison, ce sont des serrures qui sont commandées pour maintenir le secret, fermeture, gonds, clous, et mobilier équipé de fermeture ou encore des objets de cuisine en fer blanc. Les loges recourent aux serruriers de la ville qui affluent devant les commandes architecturales et urbanistiques et les demandes des particuliers pour leurs hôtels, de l'intérieur au balcon[3].

---

[1] GODF AR 113-2-101 f°140.
[2] GLDF 112-4-48 f°29.
[3] Glotin E., « Jean Darroux, maître serrurier aux Chartrons au XVIIIe siècle et sa famille », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1975, n°24, p. 107-116.

Maintenir et conserver le secret, entretenir des locaux abondamment équipés, entrainent pour certaines loges bordelaises l'emploi d'un frère servant ou d'un concierge qui veille sur les lieux.

Le frère servant est nommé par la loge pour pourvoir à l'entretien du local et procurer aux frères les objets nécessaires du quotidien et de la vie maçonnique. Le servant peut être un profane, néanmoins dans les loges bordelaises toutes se référèrent à un « frère servant », ce qui signifie que ce dernier ait été présenté aux mystères maçonniques. Le frère servant est rémunéré par l'atelier et dispose parfois d'un logement fourni par la loge situé dans le local ou dans son environnement immédiat[1]. Le concierge lui, s'il est employé au service de l'atelier n'est pas initié aux secrets de la franc-maçonnerie. Seules quelques loges importantes comme l'*Amitié* font mention de ces deux hommes à leur service. Dans cette loge, la distinction tient à l'initiation du seul servant ainsi qu'aux taches qui leur sont confiées. Le servant est qualifié pour fournir aux frères les objets nécessaires à la loge, du bois de chauffe au port des lettres de correspondance ou la décoration des salles avant les tenues maçonniques, tandis que le concierge est davantage attaché au local en lui-même et à son entretien. Les registres des loges et surtout les quelques pièces des livres de compte[2] qui nous sont parvenus permettent d'appréhender les taches et la place des frères servants au sein de la vie quotidienne des loges.

La première intervention d'un frère servant est mentionnée au sein de la loge *Anglaise* en 1751, concernant les gages à délivrer à ce dernier au service de la loge. En ce milieu de siècle, alors que la loge a connu plusieurs mises en sommeil, les finances font que ses gages sont prélevés dans la boite des pauvres qui passe parmi les frères après chaque tenue maçonnique. Il semble que ce choix financier et salarié reste celui de l'*Anglaise* tout au long du siècle. En 1784 ou encore en 1788, les gages du frère servant de la loge sont toujours retirés de la boite des pauvres. Il est également possible que ces sommes soient des compléments exceptionnels au salaire que la loge verse à son frère servant, du fait de sa vieillesse. L'attachement de l'*Anglaise* à son frère servant, nommé Pierre, amène les membres de cette loge à le conserver dans son emploi malgré ses difficultés physiques du fait de sa vieillesse et à lui adjoindre un suppléant qui soit « une personne d'une conduite éprouvée et digne de l'attention de [l'] atelier, avec lequel il

[1] La *Française d'Aquitaine* loge son frère servant dans son nouveau local en 1787.
[2] Les loges *Anglaise*, *Amitié*, *Française* ou *Étoile Flamboyante aux Trois Lys* sont les principales loges qui font mention de leur frère servant.

peut sympathiser et vivre en bonne intelligence »[1]. Pour autant cet attachement et l'expression de la solidarité vis-à-vis du frère servant ne doivent pas cacher les exigences rattachées à l'exercice de cette fonction. Devant les nombreux manquements de son frère servant nouvellement entré en fonction, la loge de l'*Alliance* répond aux plaintes de plusieurs de ses membres et congédie son frère servant « à perpétuité et solde ses comptes »[2]. Cette décision illustre les responsabilités dont sont chargés les frères servants par leur loge : conserver et entretenir le local, pourvoir aux nécessités quotidiennes et de rituels et toujours conserver le secret des lieux face aux yeux du monde profane.

Les comptes de l'*Amitié* permettent d'approcher au plus près les tâches dont est chargé le frère servant d'une loge. Entre 1783 et 1787, le frère servant de la loge *Amitié* est le frère Deltour. Pour ses activités, il est rémunéré à hauteur de 200 livres annuelles versées par quart chaque trimestre. En plus de fournir à la loge divers achats, comme de l'huile d'olive, des bougies, du bois de chauffe, des papiers ou de porter des lettres, il doit distribuer à travers la ville les convocations ou les notes des officiers de la loge à destination des frères. C'est Deltour qui est également chargé de servir les repas à différentes occasions, qu'il s'agisse des repas d'accompagnements qui sont servis après les réunions ponctuelles ou des banquets donnés lors de la fête de la Saint-Jean ou encore lors de la réception d'un frère visiteur prestigieux comme le comte de Brienne[3]. L'*Amitié* compte alors plus de 300 frères et les besoins sont importants, Deltour est secondé par un concierge dans ces charges. L'*Amitié* emploie alors Léonard[4] comme concierge, de 1783 à sa mort en 1786. La succession est assurée par le concierge Penaud qui est recruté dès 1786. Tous deux reçoivent des gages annuels de 250 livres payés par quartier puis par semestre. Attachés au local, ils sont chargés de son entretien mais aussi de pourvoir aux besoins de la loge : achat de chandelles, de cendre pour la lessive des linges possédés par la loge, qu'il s'agisse du linge de maison ou des pièces de tissus utilisées pendant les tenues maçonniques, de charbon pour le poêle, des ustensiles divers ou encore les boissons offertes aux uns et aux autres. Si le concierge ne participe aucunement aux travaux maçonniques, il est considéré comme un familier de la loge.

---

[1] GODF AR 113-2-101 f°174, *Anglaise*, le 22 juillet 1788. La loge prête d'ailleurs à ce frère servant Pierre son local pour que ce dernier puisse recevoir une fête familiale, illustrant la confiance dont il est reconnu.
[2] GODF AR 113-2-694 f°49, *Alliance*, le 14 novembre 1780.
[3] Le fichier Bossu ne mentionne pas de comte de Brienne, toutefois une comtesse de Brienne est initiée à la loge de la *Candeur* de Paris
[4] Ce nom n'est pas son nom usuel, il se prénomme Jean Dubois.

Les frères de l'*Amitié* sont aussi amenés à mettre en œuvre une pratique de solidarité financière et de bienfaisance à l'égard de ses deux concierges. C'est le cas notamment à la mort du concierge Léonard en 1786, lorsque la loge intervient en faveur de sa veuve. L'atelier lui accorde 24 livres immédiatement après le décès de son époux en juillet 1786, puis elle reçoit jusqu'en 1789 une pension annuelle de 150 livres versée par la loge[1]. La solidarité de la loge se manifeste également vis-à-vis de la famille de son concierge lors des occasions plus heureuses comme la naissance d'un enfant. Le concierge Penaud qui prend la succession de Léonard, fait baptiser son enfant nouveau-né en mai 1788. Cet événement est l'occasion d'une solidarité protéiforme de la part de la loge : un trousseau est constitué pour l'enfant, des provisions financières sont données pour pourvoir aux frais des six premiers mois de nourrice, le tout pour 191 livres. Mais au-delà de l'offre pécuniaire et matérielle, les liens se perçoivent lors du baptême en lui-même, sacrement d'une Église qui condamne la franc-maçonnerie. Le baptême de l'enfant Penaud est célébré par le curé de Sainte-Croix, l'abbé Monrény, lui-même frère d'un membre de la loge de l'*Amitié*. Le négociant Jacques Monrény est membre de l'*Amitié* depuis 1756 où il exerce plusieurs charges dans la loge notamment celle de trésorier tout au long de la décennie 1780. Ces liens familiaux et fraternels renforcent les solidarités au sein de la loge. Pour cette célébration, du fait de la proximité maçonnique par les liens familiaux, le curé ne prélève aucuns droits aux parents de l'enfant baptisé. Ce geste d'amitié lui est remboursé par un cadeau de la loge sous la forme d'un don : une ceinture pour sa soutane[2]. Le concierge, même non initié, appartient ainsi à cet espace fraternel d'amitié de la loge, un espace à géométrie variable qui s'inscrit au-delà des portes du temple dans l'environnement profane.

La loge veille à son aménagement et maintient le secret par l'entremise des travaux effectués dans les locaux et l'entremise des hommes à son service, frère servant ou concierge. Les agencements, qu'ils concernent les espaces maçonniques ou les pièces destinées à la détente des frères sont meublés et décorés. La loge se doit également de pourvoir aux besoins plus matériels du quotidien de ses membres et met en place pour cela des réseaux d'approvisionnement multiples.

---

[1] Au même titre que les dépenses de bienfaisance Cet exemple de la bienfaisance d'une loge se retrouve aussi au sein de la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys,* qui en 1789 verse une aide pécuniaire à la veuve de son frère servant.

[2] GODF AR 113-2-93 f°44 v°, mai 1788, l'*Amitié*.

3-Approvisionner la loge

La nécessité d'approvisionner les ateliers aborde trois pôles de dépenses importants pour chacune des loges : les victuailles, l'équipement de la loge en mobilier et ustensiles dont on a vu certains aspects lors des transformations effectuées dans les locaux et les besoins spécifiquement maçonniques. L'approvisionnement de la loge répond alors à des exigences tant profanes qu'initiatiques.

Lorsque le franc-maçon assiste à une tenue il doit revêtir les décors qui sont associés à son grade. Il s'agit d'un tablier, d'un cordon de couleur bleue pour les maîtres, de gants. Le tablier est blanc pour l'apprenti, symbole de son éveil à la vie initiatique, puis progressivement le tablier est décoré selon les grades. Les hauts grades montrent alors une profusion des décors sur les tabliers. On constate par les livres de compte, que les loges pourvoient régulièrement à l'achat de tabliers tandis que les bijoux comme les cordons peuvent être ornés de décors, ainsi d'une équerre ou d'un compas.

Année		Loge	Gants		Tabliers	Fournisseur	somme[1]
			Hommes	femmes			
1764	Février	*Anglaise*	Nd[2]		Nd	Bouet	26£ 5s
1765	nd	*Française*	104		16	Gaussens, rue Sainte Catherine	109£10sols
	nd			32	1	Desbordes	25£
	Avril	*Anglaise*	6 douzaines	6 douzaines		Labesse	54£
	Juin		20 paires		20	Bouet	38£
	Juillet		24 paires			Bouet	20£
	Septembre		48 paires			Fortin	28£ 16s
1781	Juin	*Anglaise*	5 douzaines			Taffet	50£
	Juin		4 douzaines			Labes	40£
	Juin		4 douzaines			Saintey, place Sainte-Colombe	44£

[1] Toutes les sommes ne sont pas indiquées, de même que les prix des gants ou tabliers qui sont englobés dans une dépense plus large, sans que l'on puisse opérer la distinction des coûts de chaque item.
[2] Nd. : non déterminé, lorsqu'aucune indication de chiffres n'est donnée dans la facture ou le registre de compte.

	Juin		6 douzaines		27	Remboursement au frère Bradshaw	86£ 16s
	Juin				25	Remboursement au frère Carrad	22£ 10s
1783	juillet	*Amitié*	Nd			Taffet	146£ 12s
	Septembre			Diverses douzaines	Nd	Taffet	160£ 6s
	Nd			Nd	Nd	Taffet	156£ 6s
1784	nd	*Amitié*	Nd	Nd	Nd	Taffet	199£ 8s
	Juillet		Nd	Nd	Nd	Taffet	226£ 18s
	Septembre		12 douzaines	50 douzaines		Nd	964£ 13s 3d
	Octobre		Nd	Nd	Nd	Taffet	111£ 14s
1785	Août	*Française*	2 douzaines	26 douzaines	11	Beaufeu	321
	Avril		3 douzaines	10 douzaines	9	Beaufeu	139
1786	Juillet	*Amitié*		Nd	Nd	Tuffey (autre orthographe pour Taffet ??)	70£ 10s
1787	Juin	*Amitié*	Nd	Nd	Nd	Tuffey	271£ 12s
1788		*Française*		17 paires 10 douzaines 4 douzaines 4 douzaines 6 douzaines		Lecoq, rue du Parlement Lecoq Lecoq Lecoq Lecoq	17 120 48 48 72
	Janvier	*Amitié*	Nd	Nd	Nd	Tuffey	355£ 12s
	Mars		6 douzaines	24 douzaines		Remboursement au frère Benezet qui les a fiat venir de Grenoble	477£ 18s
1789	nd	*Française*		13 douzaines		Beaufeu	204
	22 octobre		5 douzaines	4 douzaines		Beaufeu	132
	27 décembre		1 douzaine	9 douzaines	12	Beaufeu	22

8.1.7 Achats de tabliers et gants par les loges pour leurs frères

Les gants, systématiquement blancs, sont portés à chaque réunion par les frères. Aux gants se posent plusieurs perceptions, le gant qui servait de protection aux tailleurs de pierre au Moyen-Âge, le gant porté par la noblesse et la chevalerie ou encore les gants liturgiques[1]. Il permet pour le franc-maçon de se distinguer au sein d'une société élitaire initiatique. Lors de sa réception en loge le nouveau frère reçoit un tablier et deux paires de gants, une paire pour lui et une paire de femme. Cette paire de gants pour femme est destinée comme cadeau pour son épouse alors appelée maçonne[2], s'il est marié ou pour une femme de ses relations estimables s'il est célibataire. Le tablier quant à lui est uni pour les apprentis, tandis que les compagnons et les maîtres disposent de décors sur le tablier qu'ils portent lors des réunions maçonniques, riches en symbolique. Le port du tablier permet aux frères de symboliser leur pureté de cœur et de mœurs tandis que les décors signifient le grade de chaque frère. Une description retrouvée dans les archives de la *Française* en 1789 laisse imaginer la richesse des décors portés sur le tablier d'un de ses frères : ce sont une étoile flamboyante brodée avec un compas et une équerre, un soleil brodé avec un aplomb, une lune brodée avec des étoiles en argent et un ruban qui sont portés sur ce tablier. En plus des décors, le choix des tissus illustre l'attention portée à cet habit symbolique du maçon : les tabliers de maîtres sont doublés de taffetas bleu avec une bordure portée en ruban bleu accompagnée d'un compas et d'une équerre en or brodée au milieu, ou bien le tablier est fourni avec une peau qui supplée la doublure et le ruban est associé à un galon d'or.

Ces équipements maçonniques dont les tabliers sont régulièrement fournis par la loge mais les frères peuvent s'en procurer par eux-mêmes. Ils en ont d'ailleurs la responsabilité, ils se doivent d'entretenir leur habit maçonnique et également le tenir secret et ne jamais le laisser être vu par des profanes. Cette exigence du secret porte sur leur propre appartenance maçonnique mais aussi donc sur les décors qui les habillent lors des tenues. Le frère Bidaut accusé d'avoir laissé voir son ruban et son tablier à deux jeunes femmes est sévèrement repris par sa loge en 1777 comme nous l'avons développé précédemment.

La qualité des produits achetés est recherchée par les frères, les commandes passées se font auprès de fournisseurs réguliers dont le professionnalisme et la localisation de leur boutique sont des critères de choix. Si les gants sont neutres, les tabliers sont parfois décorés dans les boutiques, dès lors le choix du fournisseur est évocateur. Dans la cité

[1] Saunier É., *Encyclopédie de la franc-maçonnerie, op. cit.,* « Gants », p. 331.

[2] Ce terme de maçonne ne correspond en rien aux femmes initiées aux mystères dans les loges d'adoption.

bordelaise, il n'est pas retrouvé dans les sources de mention d'un fournisseur spécialisé pour les tabliers décorés comme cela peut être le cas à Paris, mais il ne fait pas de doutes que la loge se tourne vers des professionnels de confiance pour s'approvisionner en objets rituels. C'est en ce sens que l'*Anglaise,* suite à différentes plaintes formulées par plusieurs frères concernant la mauvaise qualité des gants qui sont distribués lors de la réception des profanes autorise Jouis de proposer un nouveau fournisseur. Jean Jouis propose de faire un essai et de faire venir d'une fabrique de Grenoble un assortiment de gants, une douzaine pour femme et cinq paires pour hommes[1] afin de rechercher la meilleure qualité. Jouis s'appuie sans nul doute sur ses propres réseaux de clientèle pour proposer ce choix. L'*Amitié* fait de même en 1788 lorsque par l'intermédiaire d'un de ses frères, le négociant Henry Benezet, elle passe commande de 30 paires de gants blancs pour hommes et femmes qu'il fait venir de Grenoble pour la somme de 477 livres et 11 sols[2]. Il est possible que ces gants soient reconnus pour leur qualité et pour la peau de chevreau qui est utilisée pour leurs fabrications, tout en appartenant aux réseaux d'approvisionnement professionnels de ces deux frères.

On a pu voir que la bonne tenue des frères est obligatoire lors des réunions maçonniques, de même que leur bonne présentation, portant les décors maçonniques dont les gants, les tabliers et cordons. La *Française* dans son règlement invite les frères à avoir une épée, des gants et un cordon[3] lors de leur présentation pour assister aux tenues. Ils ne portent ces décors qu'au sein de l'enceinte de l'atelier. L'*Amitié* quant à elle honore certains de ses membres de bijoux particuliers qui sont d'or ou présentés comme tels dans les livres de compte[4]. La plupart de ces bijoux ne sont pas décrits, quelques mentions laissent deviner qu'ils représentent les décors maçonniques traditionnels. L'équerre dont la symbolique évoque la rectitude et la droiture s'applique au comportement et au caractère du franc-maçon. Au sein de la franc-maçonnerie spéculative, elle est le bijou associé au vénérable qui le porte en sautoir au bout d'un cordon et l'équerre participe également aux rituels de réception des frères. Aux côtés de l'équerre, le compas est évoqué comme bijou des frères, l'association de ces deux bijoux est importante dans les

[1] GODF AR 113-2-101 f°178, la profession de Jean Jouis n'est pas indiquée dans les tableaux de la loge où il est initié en 1787, mais sa capacité à activer des liens jusque Grenoble peut laisser supposer que ce dernier est un marchand ou un négociant spécialisé dans la vente de tissus et mercerie.
[2] GODF AR 113-2-93 f°41 v° mars 1788.
[3] GODF AR 113-2-447 f°9.
[4] GODF AR 113-2-339 f°34.

grades bleus de la franc-maçonnerie, c'est-à-dire l'apprenti, le compagnon et le maître. Le vénérable peut avoir un cordon orné d'un bijou en forme d'équerre et de compas de couleur dorée, les autres officiers ont pour bijou le compas. Offert par sa loge, le vénérable Gabriel Barthélémy de Basterot[1] reçoit de l'*Amitié* une équerre en or en 1787. L'année suivante, la même loge achète une équerre d'or accompagné d'un ruban et d'une médaille en argent et or avec le cordon pour la somme de 54 livres et 8 sols pour l'offrir à son premier officier. Ces bijoux et ces cordons les distinguent vis-à-vis des profanes mais ils sont aussi des marqueurs initiatiques et symboliques au sein de l'atelier et entre les membres.

L'*Anglaise* en 1787 propose d'ailleurs lors de l'inauguration de son nouveau local que tous les maîtres soient décorés d'un cordon bleu. Les cordons sont de couleur bleue et blanche ainsi que le veut l'usage maçonnique. Lorsque la *Française* en 1772 présente à ses cordons une boutonnière nouvelle, cette nouvelle décoration est déplorée par l'*Amitié* qui choisit de fermer les portes de son temple aux frères de la *Française* tant que cette innovation, « cette étrange nouveauté »[2], n'est pas délaissée. Les cordons sont différents selon les officiers : le vénérable, les surveillants, le secrétaire ou le trésorier portent un cordon bleu, taillé en pointe en forme de triangle.

D'autres achats particuliers qui ornent le temple sont mentionnés au gré des sources et montrent les efforts des ateliers de s'équiper et d'ancrer leurs pratiques au sein d'un local fixe. Ces objets particuliers sont surtout les flambeaux décorés spécifiquement qui apportent la lumière dans le temple, le maillet ou encore les glaives. Ces derniers sont destinés à l'ensemble des frères lors de certains rituels, notamment lors de la réception d'un profane où les glaives sont intégrés aux rituels. En 1788, la loge de l'*Amitié* dépense la somme de 186 livres pour l'achat de 48 glaives. Les maîtres peuvent alors porter ces glaives qui appartiennent néanmoins à la loge, il semble probable que ceux-ci sont conservés dans l'enceinte de l'atelier et disponibles lors des cérémonies maçonniques. Les représentations des initiations ou des tenues du XVIIIe siècle montrent la place du glaive dans la main des maîtres et des officiers lors de certaines tenues maçonniques. Le glaive appuie la distinction élitaire des francs-maçons vis-à-vis de la société profane. Il permet également d'élever certains membres au regard de leurs frères, l'achat d'un « glaive flamboyant doré en or moulu » pour la somme de 72 livres à lui seul par l'*Amitié*

[1] Conseiller au Parlement, il est initié en 1777 à l'*Amitié*, il en est vénérable en 1781, 1787 et 1788.
[2] GODF AR 113-2-87 f°5, le 29 décembre 1775, qui est le rappel de faits datant de 1772.

démontre cette distinction particulière, sans doute réservée au vénérable.

Les bijoux, les cordons, les tabliers ou encore les glaives sont des objets nécessaires aux pratiques maçonniques que les loges s'engagent à fournir. L'approvisionnement de ces outils initiatiques s'insère dans l'environnement urbain où les réseaux professionnels et personnels des frères s'associent. Cette fourniture d'objets divers et nombreux est renforcée par la sédentarisation des temples et les possibilités d'équiper durablement les locaux.

Pour accueillir confortablement les frères, les ateliers fournissement les objets des rituels, ils doivent aussi proposer un local sûr et décoré, mais aussi équipé en biens mobiliers et objets du quotidien du luminaire au chauffage. Ces dépenses d'approvisionnement profanes sont relevées dans les livres de compte de certaines loges qui nous permettent de distinguer la répartition des budgets des loges. Alimenté par les cotisations et les dons volontaires, le budget d'un atelier consacre une part importante aux frais de bouche, les objets de rituels spécifiques sont plus occasionnels, c'est réellement l'entretien quotidien du temple depuis sa location à son équipement qui concentre une part importante des ressources des loges.

Les frais engagés pour l'entretien du quotidien d'un local concernent essentiellement le bois de chauffage et de cuisine ou du charbon, le luminaire sous forme d'huile ou de chandelles ou encore des toiles pour organiser le local.

Item	Prix	fournisseur	intermédiaire
Chandelles	19£ 9s 6d		Léonard concierge
Confiseries	31£ 4s	Gouet, confiseur	
3 tonneaux de bois et 75 faissonnates, 4 sacs de charbon	133£ 5d		
25 livres de bougies	70 £		Frère Latour
27 livres d'huile à bruler	24 £ 6s		Frère Deltour
200 faissonnates et 200 buches de bois	121£	Raymond Gautier marchand de bois	
25 aunes de toile	30£		Frère

			Monrény, trésorier de la loge
2 sachets de charbon	10£ 2s		
2 sachets de charbon	10£ 2s		
Bougies de Limoges	Nd		
Chandelles	Nd		Léonard concierge
Fer, huile, bougies, clous	243£ 10s		Frère Delrow
Menus articles	30£ 18s		Frère Boiteau
2 sachets de charbon, 2 sachets de café, 2 sachets de sucre, 15 chandelles	27£ 4s 6d		Frère Monrény, trésorier
500 buches à l'anglaise, 200 faussemate	78£	Mouraume	
500 bouteilles peintes, 152 bouts de bougies et leurs tuyaux	388£ 4s		Frère Deltour
Gros tuyaux	111£	Fer blantier	
Cassette en bois de chêne et ouvrages de ferronnerie	48£	Daroux, serrurier	
300 faissonates de bois	96£	Argelar marchand de bois	
4 sacs de charbon	16£	Barbareau	
Total	1487£11s11d		

8.1.8 Dépenses de l'*Amitié* en 1784 pour des frais courants

Au cours de l'année 1784, la loge de l'*Amitié* dépense plus de 1 500 livres pour pourvoir à des frais courants, sans mentionner les frais de location du local qui se doit d'être grand afin d'accueillir les nombreux frères qui la peuplent et les frais d'achat de mobiliers, de provisions de bouche ou d'achats de gants et tabliers. La loge, forte de plus d'une centaine de membres dispose d'un budget élevé mais les dépenses sont tout aussi importantes pour assurer son bon fonctionnement. Les achats effectués essentiellement par l'intermédiaire du concierge ou du frère servant sont payés directement par ces derniers qui sont remboursés ultérieurement ou bien payés aux fournisseurs par le frère

trésorier lors de la présentation de la facture. Ces dépenses concernent essentiellement le luminaire et le chauffage des locaux, en plus de petites dépenses.

À ces achats, il ne faut pas en oublier les frais plus épisodiques pour aménager les locaux, mobiliers qui se multiplient et décor des murs du bâtiment. Il se constate une multiplication des mobiliers et des objets de la vie quotidienne, pour les repas ou pour recevoir les frères au sein des loges qui se sédentarisent et peuvent plus facilement s'équiper durablement, disposant de locaux fixes à aménager et pour conserver les objets. Si la vaisselle s'est multipliée à la fin du siècle, il n'est fait aucune mention des meubles, armoires, vaisseliers ou commodes qui pourraient les ranger, mais nous pouvons imaginer que les loges disposent de quelques coffres pour entreposer les objets achetés et entreposés dans les locaux. Les mobiliers relevés dans les factures ou les inventaires concernent les petites armoires et les cabinets qui sont associés aux pièces à vivre de la loge, les pièces communes ou les temples. Les chaises et banquettes sont parmi les mobiliers les plus représentés et correspondent à l'affluence des membres au sein des loges, en augmentation au long du siècle.

À travers les inventaires des loges et les livres de compte, un aperçu de l'organisation d'une loge peut être apprécié, toutefois ces derniers sont succincts : peu de détails sont donnés qu'il s'agisse du matériau, de la couleur, des décors ; tapisseries et tableaux ne sont pas décrits. Néanmoins quelques constats peuvent être faits. Le décor de la loge en tant que bâtiment reste neutre et il est consacré à élever à la lumière maçonnique et mettre en valeur la place de la franc-maçonnerie. C'est dans cet objectif que la loge *Française* suspend dans ses locaux plusieurs tableaux représentant l'arc de triomphe érigé au Bequet lors du retour du Parlement en 1775 ou encore des tableaux de loge ou flambeaux. Pour quelques-unes d'entre elles nous savons également que peuvent être visibles quelques tableaux réalisés par des frères eux-mêmes qui en font don et qui évoquent des moments maçonniques, des valeurs symbolisées propres à la franc-maçonnerie. Le temple quant à lui est décoré exclusivement pour répondre aux besoins initiatiques, symbolique et de rituels des tenues maçonniques.

Avec la multiplication des loges et leur implantation durable au sein de locaux choisis, les ateliers procèdent à des choix d'équipements qui les insèrent au sein de leur environnement urbain, visibles par le local lui même et par les dynamiques d'approvisionnement qui les mettent en contact avec les fournisseurs profanes et les espaces de marché de la cité. La loge, par ses dépenses, ses aménagements et ses

consommations est un pôle dynamique, qui dépasse le secret auquel l'espace maçonnique est obligé.

Les aubergistes et les traiteurs sont les premiers, dans leurs salles, à accueillir les tenues maçonniques, ils sont également les premiers à être condamnés. Ainsi à Paris, les registres de police se concentrent sur ces auberges. À Bordeaux, l'*Anglaise* tient ses premières réunions chez des particuliers ou dans des espaces semi-privés mais qui ne semblent pas être des auberges ou salles de traiteurs. Les traiteurs restent présents et liés aux loges au long du siècle, sollicités notamment pour les agapes ou cérémonies importantes afin de fournir repas et couvert pour les frères. Ces professionnels de la table tiennent une place importante dans les réunions des loges. Ils offrent une table qui présente des mets de qualité[1], que ce soit dans leurs locaux ou directement chez les particuliers et dans ce cas spécifique dans les loges. Toutefois ils n'appartiennent pas à la loge.

Néanmoins, les moments de banquets maçonniques sont des occasions de s'approvisionner en mets et boissons pour fournir des repas des frères si les festivités ne se tiennent pas directement chez un traiteur ou aubergiste. Ces réceptions demandent un art de recevoir à table, qu'il s'agisse des plats servis ou de la manière de dresser la table souvent en forme de U et illustrent les plaisirs de la table au sein de la société maçonnique.

L'espace d'approvisionnement de la ville de Bordeaux s'étend sur son arrière-pays et une ouverture est perceptible vers de nouveaux goûts et produits par son accès à l'Océan. Les produits exotiques pénètrent progressivement les modes de consommation locale et franchissent les frontières des temples maçonniques. La recherche de l'approvisionnement alimentaire des loges, qui apparaît allusivement dans les livres de compte ne doit pas faire oublier la question essentielle des produits périssables et de la conservation des produits qui influe sur les espaces de ravitaillement de l'espace urbain[2]. Ces repas sont fournis pour certains par les traiteurs[3], et parfois par les loges elles-mêmes.

---

[1] Meyzie P., *L'alimentation en Europe à l'époque moderne, op. cit*., p. 60.

[2] Abad R., *Le grand marché, L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002 ; Le Mao C., Meyzie P., *L'approvisionnement des villes portuaires en Europe du XVIe siècle à nos jours*, Paris, PUPS, 2015.

[3] Payé à Lacoste cuisinière qui a fait le repas le jour de la Saint Jean pour 528 livres et 9 sols à l'*Amitié* en 1783, GODF AR 113-2-93 f°2 v°.

Ces dernières, souvent par l'intermédiaire du frère servant ou du concierge doivent donc se fournir directement auprès des vendeurs de détail et des marchés.

La diversité des goûts, l'ouverture locale, et les coûts déterminés à ces banquets sont appréhendés par les mentions dans les livres de comptes ou au détour d'une planche. Au-delà de quelques mentions ponctuelles, nous ne disposons pas des menus proposés pour les loges de banquet ni d'inventaires de garde-manger ou encore de factures détaillées d'achats de produits alimentaires. Les factures retrouvées concernent davantage les boissons que la nourriture du fait de leur caractère plus exceptionnel et prestigieux.

Les modes de la société bordelaise se retrouvent au sein des ateliers, les frontières des portes du temple ne sont pas imperméables, les influences culturelles se retrouvent dans les loges comme dans la société locale. Les frères en sont les acteurs et les vecteurs. Ces goûts, alimentaires et de boisson, se répercutent sur l'équipement matériel de l'atelier et sur les achats effectués par les loges.

Sous l'Ancien Régime, la cuisine est majoritairement celle du marché, des produits achetés régulièrement face aux difficultés de conservation et au manque de place pour entreposer les produits. Ces achats réguliers, effectués par le frère servant ou le concierge ou délivrés directement par un traiteur, servent à nourrir les frères lors de réunions régulières et surtout à proposer de riches banquets où se réunissent tous les frères

Savoir ce que l'on mange dans les loges reste plus difficile à connaître. Les ustensiles de cuisine comme le tournebroche ou la lèchefrite laissent apercevoir quelques éléments sur des mets servis, mais aucun menu dans leur totalité ne nous est parvenu. On peut savoir que les loges servent du fromage et de la glace lors de repas, qu'elle sert à diverses reprises pain, potage, bouilli, carbonade, dindonneau, dessert, fricassé de poulet, morceau de veau, omelette, friture d'artichaut, salade, morue blanche, soles, poulet, ragout de riz de veau, maigre, pigeon, croûtelette[1] néanmoins on ne connaît pas l'établissement d'un repas de banquet.

Il est également remarquable de noter l'influence des modes de consommation, notamment des boissons exotiques au sein des loges bordelaises. Avec l'essor de la colonisation depuis le XVIIe siècle et surtout au XVIIIe siècle, de nouvelles boissons

[1] GODF AR 113-2-530 f°184, *Française* en 1762.

s'imposent parmi les sociétés européennes parmi lesquelles les élites littorales. Ces produits comme le thé, le sucre et le café[1] arrivent par les ports. Les villes portuaires jouent un rôle déterminant dans le commerce et la diffusion des denrées coloniales[2], auprès des élites et des populations[3]. Au sein des ateliers, les frères réunis ont ainsi la possibilité de consommer du café ou du thé. L'usage du café se répand plus largement en Europe après l'importation de la culture du café aux Amériques dont la production ne cesse de croitre. La consommation de café, répandue surtout depuis le XVIIe siècle progresse davantage au siècle des Lumières, appuyée par l'essor des lieux de sociabilité. Bu dans les cafés, dans les salons des élites, cette boisson se retrouve aussi dans les loges bordelaises, les modes étant apportées dans l'atelier par les hommes de la franc-maçonnerie. Cette mode des boissons exotiques est accompagnée par la consommation de sucre qui sert à adoucir l'amertume de ces produits. Bordeaux est en place privilégiée dans ces trafics, port colonial en lien avec Saint-Domingue qui est le premier producteur mondial de sucre de canne à la fin du XVIIIe siècle. Vendu sous forme de pain à sucre, il est distribué dans la loge en morceaux coupés et servi par une pince à sucre, inventoriée par le frère trésorier. Les loges bordelaises, peuplées par ce monde des élites, nobiliaires et négociantes[4], ne sont donc pas en reste. Cette place de ces boissons exotiques peut être mise en relation avec la place portuaire liée à l'espace atlantique et au monde américain[5], pourvoyeurs de ces denrées exotiques pour les négociants bordelais. L'accès aux produits exotiques est facilité par la place portuaire atlantique, l'influence des nouvelles modes se distingue par l'achat de denrées mais aussi présence de théière ou cafetière dans les inventaires. Cet engouement suscite des évolutions dans les modes alimentaires, et au-delà dans la culture matérielle, ainsi les cafetières, moussoirs, ou cabarets se multiplient

---

[1] Maura F., *Histoire du café*, Paris, Desjonqueres, 2002 ; Butel P., *Histoire du thé*, Paris, Desjonqueres, 1989 ; Huetz de Lemps A., « Boissons coloniales et essor du sucre », Montanari M. (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1996, p. 629-642 ; Aymard M., Grignon C. (dir.), *Le temps de manger, Alimentation, emploi du temps et rythmes sociaux*, Paris, MSH, 1994.

[2] Scuiller S., « Les villes portuaires, plates-formes de diffusion des nouveautés alimentaires au XVIIIe siècle : l'exemple breton », Le Mao C., Meyzie P., *L'approvisionnement des villes portuaires, op. cit*., p.245-258.

[3] Butel P., *Histoire du thé, op. cit*.

[4] Michel Figeac relève 45 cafetières dans les inventaires après décès de la noblesse bordelaise entre 1770 et 1794 sur un échantillon de 140 inventaires. Philippe Gardey compte 44 cafetières parmi les inventaires des négociants sur un échantillon de 23 inventaires. Les négociants font preuve d'un enthousiasme manifeste dans la consommation de cette boisson, la plupart possèdent en moyenne deux cafetières.

[5] Le café consommé provient des Antilles et Saint-Domingue surtout après la deuxième moitié du siècle avec l'essor de la production de café de cette île. Auparavant une large part du café provenait d'Arabie, le café Moka, notamment pour des questions de goûts.

dans les intérieurs. Bu sous forme de décoction ou d'infusion, le café se sert dans une cafetière et des tasses sont dédiées à son service. La *Française* compte ainsi dans son inventaire de 1785 une grande cafetière, trente-deux tasses à café et douze cuillères à café. Le café s'est largement répandu parmi la société bordelaise et devance sa diffusion dans le royaume[1].

À l'image du café, le thé se répand progressivement au sein des habitudes de consommation des élites et des colonies étrangères. Le fait que la *Française* possède parmi ses assortiments de table en 1790 une théière montre sa perméabilité face aux consommations de boissons exotiques de ses membres. L'absence de chocolatière se note dans ce triptyque exotique et répond au goût des Bordelais qui se retrouvent aussi dans les cafés qui sont installés dans les espaces urbains les plus prisés notamment les espaces en renouveau comme les allées Tourny ou le cours du Chapeau Rouge entre le Grand Théâtre et la place Royale. Les cabarets et tavernes sont répartis à travers la ville, même s'ils sont plus nombreux dans le faubourg des Chartrons et la sauveté de Saint-Seurin. Sans avoir à sortir de leur entre-soi fraternel, les francs-maçons peuvent alors profiter de cette consommation de boissons exotiques.

Les habitudes gastronomiques des loges lors de leur réception ne sont perceptibles comme nous avons pu le dire, qu'à travers les inventaires des locaux, salle de banquet et cuisine surtout, que certaines loges ont laissés. Nous savons que les loges de la *Française*, de l'*Anglaise* ou de la *Saint Esprit* ont une cuisine dans leur local. La présence d'une cuisine particulière, d'une pièce dédiée à cette activité illustre la richesse des loges et leur capacité financière ainsi que le soin apporté aux repas et leur confection, le temps du repas étant essentiel à la vie maçonnique. Les inventaires établis pour la loge *Française* en 1785 et 1790[2] de manière rigoureuse permettent d'appréhender les goûts alimentaires de la loge.

La cheminée reste centrale, c'est là où se fait la cuisine, tandis que les batteries de cuisine sont composées de crémaillères, chaudrons ou batteries de casseroles qui sont des repères essentiels dans l'organisation d'une cuisine. Les batteries de cuisine évoluent au cours du siècle, notamment les matériaux utilisés, où la terre n'est plus unique, il se trouve aussi le cuivre ou le fer blanc parmi les ustensiles relevés dans les loges. De mêmes les grills,

[1] Meyzie P., *La table du Sud-Ouest et l'émergence des cuisines régionales, 1700-1850*, Rennes, PUR, 2007, p. 298.

[2] GODF AR 113-2-530 f°122 à f°125 pour l'année 1785, f°5 et 6 pour l'année 1790.

tournebroches ou lèchefrite sont des indices précieux. Les crémaillères sont installées dans la cheminée, elles reçoivent les chaudrons et marmites. C'est dans la cheminée aussi que sont disposés les tournebroches et les lèchefrites qui reçoivent les graisses qui coulent des viandes embrochées. Les grills reçoivent également les éléments carnés ou les poissons grillés.

Parmi les ustensiles de cuisine et les assortiments de table, saladier, terrine, soupière, tourtière et poissonnière donnent un aperçu des repas servis.

Assortiments de service		**1785**	**1790**
	Saladier	17	33
	Plat	62	73
	Terrine	7	4
	Soupière	3	11
	Saucier	6	11
	Tourtière	1	1
	Verrine		4
Ustensiles de cuisine	Braisière		1
	Broche	2	2
	Casserole en fer	7	
	Casserole en terre	17	31
	Chaudron	3	2
	Crémaillère	1	1
	Écumoire	1	
	Fourneau en fonte	5	5
	Grand couteau	1	
	Grill	2	3
	Hachoir		1
	Lèchefrite	1	2
	Marmite		1
	Passoire	1	1
	Poêle	2	1
	Poêlon		1
	Poissonnière	1	1
	Supports de broche	2	2
	Tamis		1
	Tournebroche	1	1
	Tranchelard	1	

	Turbotière		1
Epices et exotique	Sucrier	1	
	Cafetière	1	1
	Théière		1
	Moutardier	1	2
	Pot à huile	1	
	Salière	10	10
	Boite à poivre	1	1
	Râpe	1	1

8.1.9 Inventaire de la *Française*, cuisine et salle de banquet, 1785-1790

Certains de ces achats en 1785 sont faits auprès de Pradelle, négociant en ville, pour la somme de 93 livres. D'ailleurs, dans la facture détaillée conservée par le frère trésorier sont mentionnées une cafetière et une théière tandis que cette dernière n'est pas dans l'inventaire.

L'inventaire des ustensiles de cuisine de l'atelier permet de constater la place important des viandes rôties et grillées, qui se conforme aux pratiques alimentaires du Sud-Ouest[1], suivie par la consommation de poisson notamment de sardines et morues[2], qui est confirmée par la présence d'une poissonnière ou d'une turbotière. À ces mets s'ajoutent les plats servis sous forme de terrines.

La cuisine salée domine, du fait de la présence de sel abondant et bon marché et la présence de salières, de pot à huile, de moutardier ou de râpe associés au poivre laisse supposer une cuisine épicée. Les pâtisseries et douceurs ne sont pas absentes, les tourtières pouvant servir autant pour les préparations salées que sucrées, d'ailleurs la *Française* en 1765 sert à ses frères présents en réunion un gâteau d'amande massepain accompagné de deux bouteilles de vin pour réconforter les frères officiers, restés longtemps dans le temple afin de procéder aux vérifications des comptes. Les cuisines des loges sont toutefois loin de concurrencer la place des nouveaux pâtissiers et chocolatiers où les Suisses acquièrent une belle réputation au sein de la cité au cours du siècle. Les inventaires laissent supposer plusieurs services, les potages et terrines dans un premier service, les viandes et poisson par la suite, les rôts et salades, les tourtes et enfin les desserts. Toutefois si ces cinq services sont possibles, il n'en est pas donné de détails, ni dans les délibérations ni dans les règlements des banquets. Le nombre de plats laisse

[1] Meyzie P., *La table du Sud-Ouest et l'émergence des cuisines régionales, op. cit.*
[2] En 1791, ce sont 55 marchands de poissons salés dans la ville.

supposer en tout cas la multiplication des services et leur spécialisation dans une présentation des plats selon un service à la française qui propose tous les plats d'un même service en même temps sur la table, à la disposition des convives.

La table doit être dressée pour ces réceptions, le linge de maison, la vaisselle[1] ou les ustensiles sont révélateurs de ces réceptions et de leur ampleur. On retrouve pour le linge de table neuf nappes et trente-cinq essuie-mains en 1785 conservés dans les locaux de la *Française*. S'il est vrai que la qualité et la couleur des linges de table sont des marqueurs de prestige, on peut supposer que le linge de maison de la loge est de couleur blanche, ornée éventuellement de liseré bleu ou du chiffre de la loge.
L'inventaire recense quant à lui 45 assiettes, 62 plats, 87 verres à boire, 48 couverts, et cinq dizaines de couteaux de table pour l'atelier, ce qui montre que les repas servis réunissent un grand nombre de frères. Les carafes de cristal et bouteilles de verre complètent ces vaisselles de table. Il est possible qu'une partie de cette vaisselle soit ornée du sceau de la loge afin d'en augmenter le prestige, de même que l'achat de ces vaisselles en faïence[2]. Certaines factures d'achat de faïence, notamment d'assiettes, tant par la *Française* que l'*Amitié* laisse supposer que ces dernières sont ornées de décors maçonniques ou du chiffre de la loge à la fin du siècle. La *Française* se fournit d'ailleurs en 1789 auprès de Villereiner[3] installé à côté du local rue du pas Saint George, ce dernier est noté dans l'*Almanach* de la ville de Bordeaux comme marchand de faïence, verres communs et fins de toute espèce. L'*Amitié* elle se tourne auprès de la maison Verneuilh et neveu marchands de faïence[4] pour assurer son approvisionnement.

Cette débauche de vaisselle fait écho au milieu socio-économique des frères de cette loge, où monde parlementaire et monde du négoce se retrouvent dans ce luxe de la table. La *Française* n'est pas un exemple unique. L'*Amitié* commande pour ses banquets en 1784 des pains de sucre et du café, démontrant tout autant sa perméabilité aux goûts

[1] Décoration des assiettes visibles dans le Musée d'Aquitaine ou encore les collections exposées au Musée de la Franc-maçonnerie à Paris qui montrent la richesse de ces décors sur la vaisselle.
[2] Le terme de faïence est utilisé pour désigner la « faïence et assortiments de table » sans spécifier si toute ou une partie seulement de la vaisselle de table est en faïence. Il existe 9 faïenceries à Bordeaux à la fin du siècle.
[3] En assiettes, soupières, gobelets, carafes, surette à huile pour la somme de 64 livres et 18 sols.
[4] GODF AR 113-2-83 f°36 v°, somme de 207 livres 6 sols ; en 1783 « payé au Sieur Verneuilh et neveu pour un compte de faïence et autres articles qu'ils ont fourni pour l'utilité de la loge la somme de 191 livres 11 sols ».

alimentaires. L'*Anglaise* reçoit de sa loge-fille de Périgueux un cadeau alimentaire qui reflète cette identité locale dans l'alimentation, les six perdrix et une dinde farcie aux truffes correspondent à ces identités du Sud-Ouest. Les vins de Graves de Haut-Brion, le sucre, les jambons ou cuisses d'oie, les confitures sont des produits de spécialités de la région bordelaise [1] qui se retrouvent dans son alimentation et dans les cadeaux alimentaires qui peuvent être faits entre les ateliers et les pratiques culinaires des loges reflètent les goûts alimentaires de leurs membres, des élites principalement, qu'elles soient parlementaires ou négociantes.

Les comptes des loges montrent la part financière significative accordée aux dépenses de boissons. Les boissons dont nous retrouvons trace sont essentiellement les barriques de bière, les barriques et bouteilles de vin ou des rafraichissements comme la limonade. Au cœur d'une riche région viticole, les loges bordelaises y trouvent un vaste marché pour sa consommation de vins qui s'ajoutent aux consommations de bière ou de limonade, marché sans aucun doute très bien connu du fait de la présence de nombreux propriétaires de châteaux et vignes et la place des négociants et commissionnaires en vins dans les ateliers. L'activité profane et professionnelle des frères permet aux ateliers un approvisionnement de qualité et résulte d'une interpénétration des univers profane et initié.

Le vin est servi pour les réunions ordinaires comme pour les festins et occasions festives. L'approvisionnement peut être effectué par la loge à travers ses officiers et frère servant ou par des frères particuliers qui participent par ce biais à l'entretien de la loge. Le frère de la *Française* Izaute a d'ailleurs failli à ses missions d'approvisionnement en 1786 « ayant procuré à la loge un vin de mauvaise qualité »[2] au désespoir de ses frères. À la suite de ce déboire, la *Française* décide de faire examiner par plusieurs frères les quantités de vin restantes dans la cave et de goûter aux vins afin de revendre les barriques défaillantes à des prix convenables. La loge montre un goût prononcé pour la bonne chère et les bons vins et exprime des exigences de qualité. En remplacement de ce vin de piètre qualité pour le palais des frères et par esprit de cohésion, le frère Gergeaud fait envoyer à sa loge « 250 bouteilles de vin provenant d'une barrique de Haut-Brion » dont une partie est destinée à la vente afin d'en tirer des bénéfices et le reste est réservé à la consommation propre de la loge.

---

[1] Meyzie P., *L'alimentation en Europe à l'époque moderne, op. cit*., p. 198.
[2] GODF AR 113-2-447 f°7, le 17 décembre 1786.

Selon les inventaires et mentions particulières, les vins locaux dominent les caves et le vin versé lors des agapes. C'est une succession d'appellations diverses : des barriques de vin vieux rouge du Médoc acheté en 1784 par l'*Amitié* pour la somme de 339 livres et 10 sols, en plus de vin blanc de Graves du cru de Brive pour la somme de 150 livres. Ce sont aussi des barriques de vin rouge de Haut-Brion qui sont présentes dans les loges locales ; le Haut-Brion fait référence à un vin des Graves dont la propriété est celle de la famille du Président de Pontac depuis le XVIe siècle qui passe au comte de Fumel à la mort de François Auguste de Pontac. Joseph de Fumel, parent des Pontac, promu maréchal pendant la guerre de Sept Ans, puis nommé gouverneur du Château Trompette en 1773, est lieutenant-général de Guyenne en 1780. Il appartient à la loge de l'*Amitié* en 1783, et c'est lui qui cinq ans plus tard fournit à sa loge une barrique de vin rouge[1] issue de sa propriété viticole de Haut-Brion ainsi que de Margaux, un vin du Médoc, vieilli de 4 ans pour la somme de 450 livres. L'année précédant cet achat en 1787, l'américain Thomas Jefferson[2] a d'ailleurs qualifié le Haut-Brion de vignobles de première qualité. Par ailleurs, l'année 1784 est considérée comme un très bon millésime pour les vins de Haut-Brion dont le tonneau se vend plus de 1 000 livres, autant que le Margaux et peut atteindre des sommes exceptionnelles selon les années. L'annotation qui devient systématique du vieillissement du vin est volontaire et relève d'un usage de distinction ; la plupart des vins ont moins de deux ans d'âge et confirme la tendance au vieillissement des vins associée à la notion de grands crus et de qualité dans son classement. Les crus bordelais ne sont pas exclusifs parmi l'approvisionnement des ateliers, l'*Amitié* conserve dans ses réserves des bouteilles de Frontignan, vin liquoreux de la région de Montpellier, des vins blancs du Sauternais ou encore du Champagne[3].

---

[1] Une barrique a un contenant de 225 à 228 litres, Evans S., Hieret J.-P., *L'outillage traditionnel de la vigne et du vin en Bordelais*, Pessac, PUB, 1991, p. 144.

[2] Ginestet B, *Thomas Jefferson à Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1996. Ministre plénipotentiaire des États-Unis en mission en France de 1784 à 1789, il se rend à Bordeaux et sa région du 24 au 28 mai 1787, il loge à l'hôtel de Richelieu sur les fossés de l'intendance, assiste à un spectacle au Grand Théâtre et visite le château Haut-Brion. Il procède à un classement des domaines viticoles en 1787. Place exceptionnelle que prend le Médoc au XVIIIe siècle dans le vignoble bordelais. Les vins médocains obtiennent les plus hauts prix comme ceux de Haut-Brion en Graves. Les courtiers et négociants du port bordelais ont mis au point un système de classement des vins : au sommet les quatre grands châteaux de haut-Brion, Margaux, Lafite et Latour ; puis les deuxième et troisième crus par paroisse et voir des quatrième et cinquième crus. Ce classement reporte la hiérarchie sociale du vignoble et les terroirs.

[3] Deux barriques de vin rouge vieux du Médoc daté de 3 ans, pour la somme de 200 livres ; *Amitié* en 1787 : « 50 bouteilles de grand vin rouge de Médoc, 10 de vin blanc de Sauternes et 3 de champagne lors de la visite du comte de Brienne pour 142 livres 10 sols » ; l'*Amitié* en 1784 « paie à Auperie tonnelier pour une barrique de vin blanc de Graves du cru de Brive la somme de 150livres ». La cave du duc d'Aiguillon

C'est par ces achats, le reflet d'une consommation matérielle, des pôles de consommation et un marché sollicité par les loges. La majorité de l'approvisionnement s'effectue dans l'espace aquitain voire dans l'environnement immédiat de la cité bordelaise mais celui-ci n'est pas exclusif, les goûts des frères les ouvrent aux vins venus d'ailleurs.

La consommation d'alcools est un marqueur de distinction sociale de la loge et peut être aussi au sein de la loge, malgré les préceptes d'égalité. Tous les frères ne peuvent faire don de barriques de vin ou de bouteilles. Aucun repas ne semble se tenir sans vin, les santés sont portées au canon de poudre forte mais le vin est une boisson courante à table, lors des repas fastueux ou plus communs. Ces inventaires permettent surtout de constater la qualité des vins proposés dans les loges.

À cette consommation de vins, il faut ajouter la bière qui est largement présente, livrée en tonneaux pour désaltérer les frères. La présence de verres à liqueur dans l'inventaire de la *Française* en 1790 pour la consommation des eaux de vie ou liqueurs de fruits répond à l'essor de leur présence sur les tables qui se développe depuis la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

Riche et bien fournie, l'alimentation des loges répond à des exigences de prestige, de consommation et de goût des frères qui profitent de leurs réseaux profanes pour approvisionner l'atelier. À cette exigence de bouche, la loge doit également assurer l'approvisionnement des besoins maçonniques, initiatiques, des membres. Elle se doit de s'équiper en décors maçonniques et bijoux nécessaires aux tenues des frères[1].

Au-delà du secret qu'ils cultivent tant les frères ont finalement aussi leur propre culture de l'apparence que personne ne peut méconnaître à Bordeaux à la fin du XVIIIe siècle, le jeu du secret est dépassé par le tissage d'un réseau maçonnique appuyé par les liens professionnels des membres initiés.

---

en 1782 comprend 1531 bouteilles et 3 barriques. Parmi ces bouteilles il y a 35 bouteilles de Margaux, 26 bouteilles de Sauternes. Le duc compte également de nombreuses bouteilles venues des domaines de France et de l'étranger comme de Malaga, Madère ou Calabre ; Meyzie P., *La table du Sud-Ouest, op. cit*. p. 369-370. Le repas donné à la Chambre de Commerce le 15 novembre 1775 compte des potages, pâtés, viandes, poularde au huîtres, écrevisses, tourtes, desserts **:** Meyzie P., *La table du Sud-Ouest, op. cit*., p. 377.

[1] Catalogue d'exposition *La Franc-maçonnerie* tenue au Musée d'Aquitaine de Bordeaux en 1994. Le musée de la Franc-maçonnerie, rue Cadet à Paris.

II-Les frères dans la ville

L'installation des ateliers au sein de l'espace urbain répond à des directives propres aux loges, néanmoins l'installation des frères à proximité peut influencer les stratégies géographiques démontrées par les loges. Leur présence reste importante tout au long du siècle, ce sont quelques 2 500 frères qui peuplent les loges au cours du siècle et leur présence dans une ville dynamique comme le port de Bordeaux ne peut être ignorée.
Les sources maçonniques peuvent parfois apporter la connaissance du domicile des frères, mentionné dans les correspondances ou bien rapporté dans les tableaux des membres. Cet état n'est le cas que d'une minorité des frères[1], la plupart reste des inconnus qui sillonnent les rues de la ville au gré de leur exercice professionnel ou de leurs exigences personnelles et familiales.

1-Le domicile des frères

L'allemande Sophie de la Roche lors de son séjour dans la famille Bethmann en 1785 décrit la cité ainsi « [elle est] est comme toutes les vieilles villes, plein de petites rues étroites et tortueuses ; l'autre, au contraire, [est] plein de maisons neuves et splendides »[2]. C'est dans cette ville contrastée, entre ses différents secteurs de la cité que les loges prennent leurs quartiers.
La ville s'étend le long de l'axe de la Garonne, et son port prend la forme de la courbe du fleuve qui donne son nom à la ville : le port de la Lune. Encore fermée partiellement par des remparts au début du siècle, la cité dépasse ses murailles vers les faubourgs, au nord celui des Chartrons en lisière des berges fluviales et à l'ouest vers le faubourg de Saint-Seurin notamment. Ce cadre de vie urbain évolue grandement au long du siècle, la muraille s'efface, de grandes voies de communication sont ouvertes pour relier les différents espaces de la cité, la ville se tourne vers son fleuve où son port qui devient sa façade vers le monde. Le cœur médiéval tortueux perdure mais les efforts urbanistiques ouvrent l'espace urbain, c'est jusqu'à la forteresse du Château Trompette qui est remise

[1] Nous avons connaissance certaine du domicile des frères que pour un dixième d'entre eux.
[2] Desgraves L., *Voyageurs à Bordeaux op. cit.,* p. 85. Sophie de Lictenfels, 1730-1807, traduit son nom en La Roche, elle réside à Spire. Intelligente et cultivée, elle parle le français et lit les philosophes, elle accompagne son amie Elisabeth Hetzler née Bethmann à Bordeaux en 1785 où elle séjourne trois semaines.

en question et de nombreux projets sont proposés la fin du siècle pour dégager la ville de cette emprise foncière et immobile.

La ville évolue devant de nouveaux projets urbanistiques et esthétiques, de nouveaux lieux de spectacle et de plaisirs sont offerts aux habitants dont le nombre ne cesse de s'élever au long du siècle. La capitale provinciale fait plus que doubler sa population au XVIIIe siècle : de 50 000 habitants en 1710, la métropole atteint 110 000 habitants en 1790. La croissance démographique de la ville explique le développement urbain de Bordeaux qui est associé à l'essor économique de cette cité portuaire. La capitale de Guyenne connaît une croissance démographique née de l'accroissement naturel et de l'apport migratoire important qui touche des bassins élargis depuis l'arrière-pays aux rives de la Baltique dont des représentants s'installent durablement dans le port[1].

Après le traité de Paris, la ville de Bordeaux est un chantier permanent[2] alimenté par les revenus du commerce florissant et la croissance démographique de la cité. Les projets sont nombreux, celui du Grand Théâtre, bâtiment public, occupe les esprits et rencontre un succès auprès du public local ou des visiteurs, mais il n'est pas le seul projet emblématique d'une ville des Lumières en plein épanouissement. Le lotissement de l'îlot Louis en arrière de la salle de spectacle, le pavé des Chartrons qui relie les rives de la Garonne au Jardin Public ou les derrières de l'archevêché en sont des aperçus. Le chantier de Bordeaux est approvisionné en pierres blanches qui en font la beauté, selon le récit du voyageur britannique Arthur Young en 1787 : « Les maisons que l'on bâtit […] sont toutes en pierre blanche, et ajoutent à mesure qu'elles s'achèvent, à la beauté de la ville »[3]. Transportées depuis les carrières de Bourg, Cadillac ou Cérons, la pierre est accessible et participe à l'unité visuelle de la ville sans qu'il ne faille en exagérer la vision. Derrière les façades, au cœur de la ville ou dans les cours, la diversité règne.

Le goût des Bordelais pour la pierre blanche éclate à travers les différents chantiers urbains de la métropole. Nous avons pu percevoir la géographie socio-urbaine des loges, les liens avec les habitats des frères sont plus délicats, nombre d'entre eux restent des anonymes. À l'échelle de l'espace urbain, un profil se dessine mais qui n'est pas exclusif. Ces frères, en tant qu'individus sont installés à travers toute la ville et manifestent pour certains un goût pour les hôtels particuliers propres aux élites du négoce et de la robe, le

[1] Nous renvoyons aux travaux classiques de Jean-Pierre Poussou ou de Stéphane Minvielle.

[2] Taillard C., *Bordeaux à l'âge classique, op. cit*. Figeac M., Workshop « L'Hôtel urbain en Europe : pôle de modernité et de transformation dans la ville », CEMMC Université Bordeaux Montaigne, 12-13 janvier 2017.

[3] Young A., *Voyages en France op. cit.*, p. 156.

goût du paraître. Ces hôtels, espaces particuliers, lieux familiers sont un lieu de sociabilité et un centre de consommation où les modes s'expriment. Les loges sont aussi sensibles aux évolutions urbaines de l'orient bordelais au cours du siècle des Lumières où les locaux loués par les ateliers sont avant tout des immeubles de rapport, individuels ou mitoyens dont l'exigence première est la possibilité de fermer tout l'espace et en conserver le secret.

Pour satisfaire ces populations variées, des lieux de loisirs et de plaisirs se multiplient : salles de spectacle, jardin et promenades, cabarets et cafés sont présents. Les nombreux cabarets sont répartis à travers la ville, lieux de plaisirs devant lesquels les loges et les frères se devant de bien se tenir doivent se tenir à l'écart. Les autorités cherchent également à encadrer ces lieux et les débordements qui y sont associés. La sauveté de Saint-Seurin qui échappe à la juridiction des jurats accueille un grand nombre de cabarets et tavernes, tandis que dans le quartier des Chartrons, ces lieux se retrouvent dans les rues perpendiculaires aux quais[1]. La loge fournit en ce sens des divertissements plus civilisés aux frères, permettant également d'éviter que ces derniers ne se détournent des conduites maçonniques respectueuses mais tout en veillant à ce que les divertissements proposés ne prennent pas le pas sur les activités maçonniques ; c'est dans cette optique que la loge *Amitié* fait fermer les portes de la salle de billard au moment des tenues.

Il est délicat de prétendre faire une typologie de l'habitat des francs-maçons bordelais puisque celui-ci correspond avant tout à leur statut : statut social, professionnel et familial. Ainsi 75% des Britanniques et 84% des Allemands, nationalités qui sont nombreuses dans les ateliers locaux, demeurent aux Chartrons à la veille de la Révolution, où leur appartenance communautaire influence fortement cette répartition, néanmoins les étrangers ne sont pas uniquement installés dans ce faubourg ni même ce faubourg ne concerne que les étrangers.

Le négoce après la guerre de Sept Ans sort des quartiers dans lesquels ses représentants étaient majoritairement installés. Les négociants étendent leur emprise et leur visibilité à travers la ville et participent aux chantiers qui animent la capitale provinciale. À la veille de la Révolution, 41% des maisons de commerce sont établies

[1] 70 cabarets sont installés dans le faubourg Saint-Seurin, 65 aux Chartrons, 39 dans la paroisse Saint-Pierre, ce sont plus de 329 cabarets et tavernes présentes dans la ville de Bordeaux.

entre la place de Bourgogne et la place Royale au sein de la vieille ville où ils ont installés comptoirs, chais et entrepôts[1]. Il ne faut donc pas exagérer la place des Chartrons dans le choix d'implantation de certaines loges dont le profil est dominé par le monde du négoce. La rue de la Rousselle concentre à elle seule quarante négociants et les maisons de négoce sont réparties jusqu'au quartier Saint-Pierre et la rue Saint-Rémy. L'armateur se retrouve également dans ce quartier de la Rousselle et le grand armement colonial est triomphant dans les belles demeures des fossés du Chapeau Rouge[2]. La proximité avec le fleuve reste cependant impérative pour les négociants. Cette proximité est encore plus flagrante dans le faubourg des Chartrons, concentré le long de la rive, avec peu de profondeur et marqué par le choix prestigieux de s'installer sur les fossés du Chapeau Rouge et les nouvelles constructions de l'îlot Louis. Les Chartrons, en aval de la cité vers le nord au-delà de la forteresse du Château Trompette se développent en enfilade et perpendiculairement au fleuve où les entrepôts sont construits en profondeur. Chais, comptoirs et habitations se mêlent dans le quartier animé qui compte 28 % des compagnies du commerce bordelais. Arthur Young le décrit comme « un rivage en talus, sale, bourbeux, en partie sans être pavé, encombré »[3]. Le suédois Hallman de passage à Bordeaux en 1757 s'y rend, où il peut rencontrer des compatriotes. Il décrit ce quartier en amont du Château Trompette comme « le plus bel endroit de Bordeaux. Le Chartron longe la rivière un demi-quart de mille suédois. Il a de hautes et superbes maisons. Entre elles et la rivière il n'y a qu'une rue, où les navires jettent leur bouées et sur laquelle les négociants roulent leurs fûts »[4]. Ce faubourg se développe en enfilade : profondeur et étroitesse caractérisent les constructions de ce quartier. Construit par des chais allongés, celui-ci est structuré par les berges et la rue Notre-Dame qui suit à l'intérieur la courbe du fleuve et il est divisé par quelques petites rues qui séparent les chais. Le chai est ainsi associé aux bords du fleuve, il s'étend en profondeur, directement accessible depuis les berges et participe à l'identité portuaire de la cité bordelaise. Les barriques, pleines de vins, de farines, de viande salées et autres produits exportés sont roulées depuis les gabarres sur cette bande étroite de terre avant d'être entreposées dans les chais. Progressivement le quartier gagne en profondeur, des lots sont aménagés sur les espaces marécageux ou sur des prairies à l'arrière. Le quai représente un espace original dans la

[1] Gardey P., *Négociants et marchands à Bordeaux, op. cit*., p. 95.
[2] *Ibid*., p. 102.
[3] Young A., *Voyages en France op. cit.,* p.156.
[4] Desgraves L., *Voyageurs étrangers à Bordeaux, op. cit*., p. 82.

ville, par ses acteurs qui les fréquentent, les activités qui s'y tiennent et les configurations urbaines de cet espace.

Les tableaux du peintre Joseph Vernet laissent apparaître ces espaces particuliers, comme ceux l'ingénieur de Marine Nicolas-Marie Ozanne, des quais des Salinières au quai des Farines qui représentent des lieux entre ville et fleuve, encombrés par les usagers et les produits, mais où des aménagements certains sont effectués pour rendre plus praticable ces berges.

Le monde du négoce et des marchands y dispose majoritairement d'une maison dont le rez-de-chaussée est destiné aux occupations professionnelles, le comptoir et la boutique. Le premier étage comprend la cuisine, les lieux de réceptions, le deuxième étage concentre les pièces privées selon une répartition généralement répandue mais pas exclusive. Philippe Gardey dans son étude sur les négociants bordelais au tournant des XVIIIe et XIXe siècles note qu'ils disposent en moyenne de sept pièces dans leurs demeures. Dans ce faubourg développé en avant du Château Trompette et hors les murs, les frères s' y retrouvent en nombre.

Au XVIIIe siècle, la morphologie de Bordeaux a complétement évolué, la ville s'étend au-delà de ses frontières anciennes et ses centres de gravité ont migré. Installé en périphérie le Jardin relie les faubourgs septentrionaux éloignés du cœur de ville par l'emprise du Château Trompette, Saint-Seurin et les Chartrons qui sont deux faubourgs en plein essor. Si Saint-Seurin accueille une forte concentration des artisans, les Chartrons réunissent de nombreux négociants locaux ou étrangers, des chais et deux manufactures royales, la verrerie et la fabrique de porcelaine qui participent à l'essor de la ville.

La noblesse qui représente une part notable de la franc-maçonnerie d'Ancien Régime au sein de la capitale de Guyenne est installée à travers la ville, néanmoins quelques foyers majeurs se distinguent.

La noblesse récente est davantage domiciliée dans les quartiers en construction, autour des fossés du Chapeau Rouge par exemple où ses représentants achètent des terrains et se font construire des hôtels prestigieux, ainsi de Jean-Baptiste Boyer-Fonfrède, négociant récemment anobli qui construit son hôtel dans l'îlot Louis en façade du fleuve ou du conseiller au Parlement Gobineau qui fait ériger le sien sur les plans de Louis au carrefour des allées de Tourny et du glacis du Château Trompette. La noblesse plus ancienne réside dans ses hôtels urbains de famille de la vielle ville, autour de la rue du Mirail ou de la rue

des Ayres[1]. Ainsi deux noyaux principaux des parlementaires se retrouvent au cœur de la ville entre la cathédrale, la place Dauphine et les fossés de l'Intendance, le deuxième noyau est celui qui est autour de la rue du Mirail et les fossés[2]. Ces quartiers centraux conservent une mixité sociale, la majorité des parlementaires francs-maçons sont concentrés dans les rues de la vieille ville : rue des Ayres, rue du Mirail, rue du Loup, rue Sainte-Catherine délimitent les espaces habités par les parlementaires initiés. Un élargissement des espaces forts se constate en concomitance du développement urbain, le parlementaire Jaucen de Poissac construit son hôtel sur le cours d'Albret, vers le Jardin public. Étienne Jaucen de Poissac, conseiller au Parlement de Bordeaux achète pour sa part un terrain situé à l'angle des allées d'Albret en 1775 pour la somme de 17 000 livres, issu du lotissement constitué par l'archevêque Mériadec de Rohan en 1771 sur des terrains situés entre la place Dauphine et la cathédrale. Le baron initie les travaux très rapidement sous la direction de l'architecte local Nicolas Papon[3] et les travaux sont achevés en 1778. Le financement de ces travaux est complété par le biais de prêts que lui accorde le négociant britannique Jacob Sandilands, frère maçon appartenant à la loge de l'*Amitié* depuis 1776 alors que Poissac fréquente la loge de l'*Harmonie*, l'appartenance commune, la proximité personnes sont des entregents efficaces.

Les frères bordelais membres des élites locales peuplent la ville et participent aux dynamiques urbaines que connaît le port au cours du siècle des Lumières. Ces frères disposent d'hôtels et de maisons à travers la cité où la pierre blanche domine. Ce sont ces mêmes élites qui possèdent des demeures à la campagne, lieu de retraite, de loisirs et lieux de tenues maçonniques occasionnelles. Les loges suivent à l'occasion leurs membres dans leurs maisons de campagne. L'investissement immobilier n'est pas favorisé par le négociant qui investit davantage sa fortune dans le commerce mais il y est présent tout comme l'est l'investissement des élites nobiliaires. Le négociant, en plus de son comptoir et d'un chai investit dans la pierre pour acquérir un hôtel bordelais ou un domaine à la campagne, vitrines éclatantes de la réussite du négociant. Il se tourne vers l'investissement foncier rural essentiellement à partir de la fin des années 1770,

[1] Doyle W., *The Parliament of Bordeaux, op. cit*., p. 112 ; Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise, op. cit*. p. 128.
[2] Figeac M., « Vivre en Parlementaire à Bordeaux, L'habitat des magistrats du siècle de Louis XIV au siècle des Lumières », Favreau B. (dir.), *Le Parlement de Bordeaux, 1462-2012*, *op. cit.,* p. 205.
[3] Nicolas Papon est reçu maître maçon-architecte de Bordeaux en 1771. Il réside rue des Minimes. ADG C 1757.

jusqu'alors cet investissement restait le fait d'une minorité de négociants. La guerre et les incertitudes du commerce influent sur ce retournement : l'investissement foncier est moins risqué pour le capital négociant.
Quelques francs-maçons, par leur prestige et leur richesse, achètent ou construisent de riches demeures particulières, des hôtels urbains et des maisons de campagne mais ce n'est pas le cas de la majorité des frères. Les revenus des frères sont très variables, du riche négociant Gernon au maître parfumeur Fabre, du parlementaire Jaucen de Poissac au pilotin Lassime. Quelques grandes opérations urbaines, quelques hôtels prestigieux sont le fait de ces francs-maçons fortunés. Ils sont implantés à travers toute la ville même si quelques quartiers sont privilégiés et relèvent des considérations professionnelles et socio-économiques[1].

Parmi les francs-maçons négociants appartenant aux loges locales, 13% de leurs demeures est identifié avec certitude. Parmi ces derniers, un tiers d'entre eux demeurent dans le quartier des Chartrons où est installée l'*Amitié* et à proximité de l'*Anglaise* Parmi les francs-maçons, nombre d'entre sont installés dans cette partie de la ville en développement, la majorité appartiennent aux loges de l'*Amitié*, de l'*Anglaise* ainsi que de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* parmi lesquels les négociants dominent le profil professionnel de ces frères, suivis par les courtiers et commissionnaires. Une part importante des étrangers initiés dans les loges bordelaises habite ce quartier du négoce.
Un quart des négociants maçons se retrouvent dans les rues de la vieille ville, de Rondes Pamphile domicilié rue des Ayres à Jean-Baptiste Mellet ou Jean Samaruc, habitant rue Bouquière. Les nouveaux espaces des fossés du Chapeau Rouge et de l'intendance sont aussi fréquentés par les frères négociants comme Boyer-Fonfrède, Philippe Tabarin ou Jean-François Duchêne et réunissent 12% de ces derniers. Plusieurs, comme Édouard Duras, sont installés porte Tourny ou d'autres comme Étienne Lalanne dans le quartier de Saint-Nicolas sont plus excentrés. La plupart des négociants francs-maçons qui résident dans le quartier des Chartrons appartiennent aux loges de l'*Amitié*, de l'*Anglaise* et de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* tandis que les négociants qui peuplent la vieille ville, autour de la rue Bouquière se retrouvent dans le temple de la *Française d'Aquitaine*. Parmi les représentants du monde de la mer, les capitaines sont quant à eux répartis à travers tout l'espace urbain.

[1] Les sources par leurs limites ne nous permettent pas d'effectuer une étude approfondie.

Le faubourg des Chartrons comme le reste de la cité évolue grandement au long du XVIIIe siècle devant la croissance démographique et les projets urbanistiques nombreux. Vers l'ouest de la cité l'aménagement du Jardin Public s'insère dans ces dynamiques. Le choix de l'emplacement répond à la nécessité de trouver des terrains disponibles sur lesquels bâtir les nouvelles structures et en périphérie, les espaces sont dévolus aux cultures et en particulier la culture de la vigne. La volonté de créer un Jardin royal Tourny s'insère dans la volonté de proposer des espaces de promenades urbaines et des espaces aérés dans une ville encombrée. Au milieu du siècle la métropole girondine dispose de peu d'espaces de promenades : les allées Tourny, promenade de trois rangées d'arbres, les jardins des couvents ou les contreforts de la forteresse. L'Intendant Louis-Urbain de Tourny affirme dans sa correspondance avec Paris : « on doit, dans une ville de commerce, regarder comme nécessaire ou du moins comme fort utile à ce commerce, un pareil jardin où les négociants, ayant souvent l'occasion de se rencontrer, en font ensemble beaucoup plus d'affaires. C'est en quelque façon une seconde Bourse, une Bourse du soir ».

L'ouverture paysagère des villes s'affirme en même temps que les murailles tombent. La réalisation des promenades urbaines s'impose dans le cadre de l'urbanisation et du pouvoir monarchique et répond également aux besoins d'une place du commerce : les promenades sont un espace de loisir pour les élites dans lesquelles le négoce occupe une place première dans la cité portuaire. Celles-ci sont susceptibles de favoriser les relations et les rencontres entre les individus du commerce et nouer des affaires ; elles rapprochent des négociants qui sont installés dans différents quartiers de la ville, depuis les Chartrons à la Rousselle ou la place Royale et le bâtiment de la Bourse. La théâtralité et la mise en scène de la ville pour ses habitants et pour le pouvoir se répercutent dans ces espaces ; de même le jardin répond à un courant aériste et hygiéniste. La promenade et le jardin[1] sont des espaces réservés essentiellement aux élites un portier garde les grilles du jardin, les catégories sociales et professionnelles inférieures sont repoussées, même s'il arrive que de grands événements mêlent la population comme lors du lancement de la montgolfière en mai 1784.

Loin de séparer la ville, le jardin au contraire s'intègre dans les dynamiques urbaines et sociales de Bordeaux au siècle des Lumières. La construction même de la promenade, les

[1] Whitlock S., « La culture du commerce, la promenade et le Jardin royal de Bordeaux au XVIIIe siècle », *Annales du Midi*, 2006, n°254, p. 203-232.

excavations, les terrassements, les empierrements ou les plantations suscitent la curiosité et l'admiration des populations et des voyageurs dont Arthur Young qui déclare que « par leur promenades publiques les villes de France sont bien supérieures à celles d'Angleterre » [1] et éveillent l'engouement des élites. Les édiles s'approprient ces initiatives pour organiser la ville et repenser l'aménagement urbain.

Le Jardin est un élément d'attraction pour les voyageurs étrangers; les visiteurs et les élites comme les francs-maçons y sont sensibles. L'*Encyclopédie* définit la promenade comme un « exercice modéré composé du mouvement alternatif des jambes et des pieds, par lequel on se transporte doucement et par récréation d'un lieu à un autre », pratique dans un espace urbain organisé dont les attributions des espaces sont clairement définies. La promenade urbaine se tourne vers la nature dont la ville est coupée, appartient au programme d'embellissement et d'hygiène de l'aménagement des villes et sert de support à la sociabilité[2].

C'est également une proximité recherché pour les zones résidentielles des élites, le négociant hambourgeois Daniel Christophe Meyer achète un hôtel néo-classique dans l'hémicycle méridional de la porte Tourny à proximité immédiate du Jardin, où il loue le rez-de-chaussée pour tenir un café nommé le Café aux Mille colonnes en référence à l'architecture en péristyle à six colonnes de la façade. Membre de l'*Amitié* depuis 1772, par la position de son hôtel, il peut rejoindre son comptoir et sa loge rapidement. Le négociant Daniel MacCarthy achète quant à lui en 1777 un hôtel sur le cours de Tourny aux frères Laclotte pour la somme de 75 000 livres. Il est initié en 1779 à l'*Harmonie* tandis que le frère Raymond Viard achète une maison et des chais dans le faubourg pour la somme de 101 200 livres au Président Lavie. Ces quartiers liés aux grands chantiers de la ville ne sont pas ignorés par les francs-maçons orientés par leur activité professionnelle. Le pavé des Chartrons concentre plusieurs noms de la franc-maçonnerie locale : la maison du négociant britannique Christophe Gernon membre de l'*Anglaise* depuis 1744 y est construite en 1769 par l'architecte Étienne Laclotte où elle avoisine les hôtels de plusieurs frères et riches négociants. L'hôtel de Christophe Gernon est la première habitation construite sur le pavé des Chartrons[3]. La façade que les frères

[1] Young A., *Voyages en France op. cit.,* p. 327.

[2] Rabreau D., « La promenade urbaine en France aux XVIIe et XVIIIe siècle, entre planification et imaginaire », Mosser M. (dir.), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 1991, p. 301-311.

[3] Coutureau E., *Le pavé des Chartrons, op. cit*., p. 97.

Laclotte construisent sert de modèle pour les futures constructions voisines[1]. Les travaux sont entrepris après le retour de la paix et achevés en 1769. Un frère maçon, le négociant Daniel Duprat, membre de la loge de l'*Amitié* depuis 1756 construit son hôtel voisin à partir de 1773. Se regroupe dans cet espace urbain Simon Jauge négociant et membre l'*Amitié* depuis 1747 et son frère de loge le négociant Pierre Pennes initié la même année. Ces hôtels illustrent le choix privilégié des négociants de s'établir aux Chartrons, les résidences prennent toutefois un aspect plus résidentiel et moins professionnel que les chais du faubourg.

Le quartier traditionnel des parlementaires en cœur de ville s'étend du palais de l'Ombrière à la cathédrale. Nombre de représentants de la noblesse parlementaire possèdent ou bâtissent des hôtels dans ce périmètre. C'est d'ailleurs dans cet espace, derrière l'hôtel de ville que la *Française* est installée mais dont tous les membres n'habitent pas à proximité immédiate. La diversité reste de mise. Le cas de Gobineau membre de la *Française* ou de Jaucen de Poissac initié au sein de l'*Harmonie* démontre cette ouverture urbaine des élites parlementaires.

Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, à proximité de ces nouveaux quartiers en développement qui modifie la gravité de la ville siècle se pose la question du Château Trompette dont l'emprise devient un obstacle aux aménagements urbanistiques[2]. Après de nombreux projets, de débats entre les autorités, l'Intendant Dupré de Saint-Maur s'interroge en 1778 sur la destruction possible de la forteresse et produit un mémoire sur le terrain du Château Trompette lu à l'Académie des Sciences en 1782[3]. Après des langueurs, le roi Louis XVI ordonne finalement sa démolition en 1785 mais les travaux ne sont qu'ébauchés avant leur arrêt lors des troubles révolutionnaires. Si la forteresse perdure au-delà du siècle, des projets sont menés à bien sur les marges. Le glacis du Château est amputé en 1744 pour l'aménagement des allées Tourny, puis en 1773 pour la salle de spectacle. C'est sur le glacis militaire que le parlementaire Gobineau construit son hôtel : la vente du lot pris sur la périphérie est accordée en 1786 à condition de bâtir immédiatement sur l'emplacement. Le plan de l'hôtel Gobineau est réalisé par Victor

[1] Maffre P., *Construire à Bordeaux au XVIIIe siècle, les frères Laclotte, architectes en société, 1756-1793*, Bordeaux, Société Archéologique de Bordeaux, 2013. p. 151.
[2] Coste L., « Une forteresse en sursis, le Château Trompette de 1778 à 1816 », *L'Estuaire de la Gironde de Pauillac à Blaye,* Bordeaux FHSO, 1995, p. 187-199.
[3] ADG C 3727.

Louis mais la construction est effectuée par Durand, elle débute le 21 août 1786. Le conseiller au Parlement Gobineau, franc-maçon au sein de la *Française* acquiert le terrain pour la somme de 40 000 livres sur une surface triangulaire qui oriente les plans de l'architecte, dominant les allées de Tourny et faisant face à la forteresse en désuétude, cet immeuble comprend des espaces de rapport mis en location dès la fin des travaux en 1788.

Un dernier espace majeur et central est loti et aménagé à la fin du siècle, il s'agit de l'îlot Louis[1] derrière la salle de spectacle construite sur les plans de l'architecte Victor Louis. Ce lotissement permet en partie de financer la construction du théâtre. Au sein de cet îlot Louis le prix des parcelles est élevé où s'y côtoient surtout des négociants et de riches parlementaires. Le prix le plus élevé de vente d'un lot sur cet espace est de 260 livres la toise carré[2], alors que le projet épiscopal derrière la cathédrale s'élève à 60 livres et le pavé des Chartrons établit des prix semblables. La disproportion des prix soulève la question socio-professionnelle des acheteurs. Au sein de cet espace à lotir, quarante-trois lots sont découpés et répartis selon vingt-et-un acquéreurs dont les deux tiers sont des négociants de la ville. À l'extrémité de l'îlot en façade du fleuve se retrouve une unité architecturale permise par les commandes faites à Victor Louis des deux propriétaires Boyer-Fonfrède et Lamolère, autrement plusieurs architectes sont missionnés pour la réalisation des différents hôtels de ce lotissement prestigieux qui entraine une diversité certaine. L'ensemble des constructions malgré la pluralité des acteurs reste néanmoins harmonieux et esthétique. Faurie, courtier et franc-maçon, construit son hôtel en façade du fleuve à côté de l'hôtel Boyer-Fonfrède, hôtel qui lui a coûté la somme de 60 609 livres.

Face à cet îlot est construit l'hôtel Bonnaffé, voisin de la salle de spectacle sur l'espace délimité entre les fossés du Chapeau Rouge, la rue Sainte-Catherine et les Piliers de Tutelle et au sud par la rue Daurade. Les terrains sont achetés en 1780 par François Bonnaffé, l'hôtel est construit par Étienne Laclotte entre 1780 et 1784[3] et appartient à cette dynamique urbaine à laquelle se mêlent les francs-maçons.

---

[1] Taillard C., « L'îlot Louis, un lotissement de prestige à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Cahiers du CREPIF*, 1987-18, p. 61-81.

[2] Soit 3,8 m^2.

[3] Sophie de la Roche en rapporte sa visite en 1785 lors de son séjour à Bordeaux.

Les francs-maçons propriétaires d'hôtels dans ce périmètre urbain appartiennent aux élites qui par leur investissement dans la pierre participent aux évolutions de la métropole provinciale.

L'essor de la construction d'immeubles et d'hôtels particuliers à travers la ville transforme le port et la cité. Dans ces évolutions urbanistiques et architecturales les francs-maçons en tant qu'élites y participent et investissent dans la pierre sans que des motifs maçonniques apparaissent. L'intérêt urbain ne doit pas non plus cacher les possessions de campagne de nombreux représentants de ces élites.
Les domaines à la campagne, acquis par un noble ou par un négociant sont d'une grande diversité. La plus fréquent est le bourdieu situé à la périphérie de la ville : il est composé d'une unité d'exploitation qui associe différentes cultures, céréales, vergers et vignes. Les familles les plus aisées, les grandes familles prestigieuses possèdent des châteaux viticoles plus luxueux et attachés à un style de vie nobiliaire. Ces châteaux sont davantage situés le long des axes de communication permettant un accès plus aisé et une exportation des productions par la voie fluviale[1]. Quand les affaires le permettent, les élites bordelaises aiment à fuir les chaleurs éprouvantes de la ville et ses miasmes et se retirer dans les maisons de campagne. Le voyage, en voiture ou par gabarre quand la propriété se trouve sur les bords du fleuve, doit rester accessible, le voyage ne doit pas dépasser une journée, ou guère plus. Les propriétaires de vignes se retirent également au moment des vendanges, en septembre et octobre temps des vacances parlementaires de plus.

Parmi ces demeures de campagnes possédées par les élites, les francs-maçons se retrouvent et proposent parfois leur domaine pour la tenue de loges lors des temps estivaux. Le négociant irlandais Gernon achète en 1758 une maison noble à Blanquefort pour la somme de 114 000 livres en plus de son habitation sur le pavé des Chartrons et des immeubles à Saint-Seurin qui composent une partie de sa grande fortune familiale. Le frère Zachau quant à lui possède une propriété achetée pour la somme de 78 000 livres dans la paroisse de Mérignac à Caudéran. Membre de l'*Anglaise*, le négociant d'origine lübeckoise spécialisé en vins et eaux de vie[2], offre régulièrement sa demeure pour que sa

[1] Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise, op. cit.,* p. 140. Cocula A.-M., Combet M.*, Château et stratégies familiales*, Bordeaux, FHSO, 2007 ; Coste L., *Maisons de campagne et maisons de la campagne en Aquitaine de l'Antiquité à nos jours*, Bordeaux, FHSO, 2011.
[2] ADG 7 B 3018-3019.

loge de l'*Anglaise* s'y assemble lors des fêtes de la Saint-Jean entre 1743 et 1744. Son frère en loge Goudal possède lui une propriété à Cenac, sur la rive droite de la Garonne en amont de Bordeaux.

Les jardins sont aménagés pour en profiter le plus, pavillons, belvédères, la douceur de vivre l'emporte. Fêtes ou pique-niques, les divertissements n'y manquent pas et à ces occasions les loges pratiquent des réunions moins formelles et plus festives.

2-Les évolutions architecturales de Bordeaux et les francs-maçons locaux

Le cadre urbain bordelais du siècle des Lumières passe pour somptueux, les aménagements urbains, les hôtels particuliers en pierre de taille blanche, les quais et la rade sont encombrés de marchandises exotiques sont célébrés par les visiteurs, les artistes ou les contemporains. Des rives de Garonne représentées par Joseph Vernet au Jardin Public, jusqu'aux « folies » de campagne, le « port des Lumières »[1] se transforme aux yeux des contemporains. Au sein de cette métropole portuaire où les aménagements contemporains enserrent le vieux cœur médiéval, architectes, peintres, sculpteurs sont des hommes recherchés pour accomplir ces transformations, aux côtés des artisans, serruriers, maçons au service de ces grands travaux et aménagements particuliers. Bordeaux connaît déjà une révolution urbaine.
Site incomparable en forme de croissance, le port de la Lune attire le regard des contemporains, par la puissance économique qu'il assure, par ses quais bordés par un écrin architectural classique en pierre blanche, par les trois rangs de navires qui encombrent le fleuve sur plusieurs kilomètres. C'est dans cette cité portuaire que trois Britanniques installent la première loge locale en 1732. Dès lors le phénomène maçonnique prend son essor et s'intègre étroitement aux évolutions urbaines et sociales de ce siècle.

À l'image de la société des Lumières, les frères bordelais sont avides de plaisirs et de divertissements qui nécessitent des lieux spécifiques. Il existe à Bordeaux plusieurs

[1] Titre d'une publication de trois ouvrages en 1989 : *Le port des Lumières, La peinture à Bordeaux 1750-1800*, *Architecture et art urbain 1780-1815*, *Le décor de la vie 1781-1790*.

salles de spectacles qui offrent une variété de spectacles. La vie musicale bordelaise est riche, appuyée par ces concerts dans les salles publiques ou donnés dans les espaces privés et les concerts donnés par l'Académie. Les salles de spectacle sont nombreuses au sein de la cité. Après l'incendie le 28 décembre 1755 de la salle de l'hôtel de ville édifiée en pierre quelques années auparavant en 1738, une nouvelle salle est construite à la porte Dauphine, capable d'accueillir jusque 1 500 spectateurs. Cette salle, installée dans une ancienne corderie est située entre l'enceinte et les murs de l'institution des récollets, marquant les évolutions urbaines de Bordeaux. Au milieu du siècle, la ville déborde de ses murs et les centres actifs se déplacent vers les périphéries. Le Jardin Public a ouvert ses grilles quelques années auparavant, la place Dauphine[1], au carrefour des axes de communications s'affirme comme pôle urbain dynamique. Ce projet de réaménagement est confié à l'architecte de la ville Bonfin. L'architecte de la ville est chargé de l'entretien des bâtiments publics, de l'hôtel de ville et des églises, du Jardin Public, de la voierie, de la distribution des eaux. Il est secondé par un architecte ingénieur de la voirie, chargé de délivrer les permis de construire dans une ville qui connaît un essor spectaculaire de la construction et des projets de lotissements, devant vérifier les alignements des rues. En 1770, c'est l'architecte parisien Lhote est nommé architecte des voieries, complétant ses activités de commande.

À la fin du siècle, la construction du Grand Théâtre répond à la nécessité d'une nouvelle salle de spectacle permanente pour la ville, qui complète la salle place Dauphine et marque une volonté de prestige d'une ville portuaire riche et en pleine croissance. Le Maréchal duc de Richelieu[2] œuvre depuis son arrivée à Bordeaux en faveur du théâtre local. En 1760 il organise une troupe de théâtre permanente sur la scène bordelaise, qui se trouve sous la direction artistique de Belmont à partir de 1775. La salle participe à la volonté d'embellir la ville, tout comme elle doit répondre à des exigences de sécurité et de circulations. Située hors des murs, l'espace est aménagé dans une perspective de réunir les différents centres actifs de Bordeaux, le cœur de ville ancien, la place Royale et ses activités de commerce, le quartier des Chartrons situé au-delà du Château Trompette et vers les promenades de Tourny et au-delà le Jardin Public. Les années qui suivent la

[1] La place Dauphine est aménagée à partir de 1744, reliant le quartier de l'archevêché vers le Jardin Public et le quartier des Chartrons. Une porte est construite, la porte Dijeaux.

[2] Champion É., *Le Maréchal-duc de Richelieu, un homme de pouvoir, op. cit.* Nommé Gouverneur en 1755, il fait son entrée solennelle le 4 juin 1758.

guerre de Sept Ans sont fastes pour la cité portuaire, la demande d'une salle de spectacle digne de la richesse de la ville et de ses élites s'affirme.

Lorsqu'il arrive à Bordeaux, le 2 avril 1773, l'architecte Victor Louis[1] né en 1731, possède une solide expérience professionnelle ponctuée de concours à l'Académie et d'un séjour en Pologne à la cour du roi Stanislas Auguste Poniatowski[2] en 1765. Il se présente dans la capitale provinciale dans le sillage du duc de Richelieu. Richelieu qui est à la tête de la Comédie Française, de l'Académie de musique, le maître des petits plaisirs du roi poursuit le but de doter la ville d'une salle pour les réjouissances théâtrales et il sollicite Louis pour édifier cette nouvelle salle de spectacle[3]. Le projet du Grand Théâtre s'ouvre en novembre 1773. Les conflits débutent entre les différents représentants royaux qui se confrontent et Victor Louis appréhende ces difficultés lors de son chantier majeur du Grand Théâtre. Le Gouverneur poursuit son œuvre et procède à la constitution d'une société par actions pour répartir les frais de construction de ce projet monumental. La délibération de l'assemblée des actionnaires donne la liste des actionnaires en 1770[4] qui participent à l'investissement : ce sont vingt-et-une actions aux mains du Maréchal de Richelieu, du Président de Gasq, de Messieurs Ségur, Duhamel ou encore Gradis. Ce sont au total seize actionnaires qui se partagent la société par actions du Grand Théâtre[5]. Le négociant bâlois Jean George Streckeisen et consul de Prusse, s'il ne possède pas d'actions, accorde un prêt en 1780 pour poursuivre les travaux de la salle qui est inaugurée la même année.

> « Il en fallait une [salle de spectacle] à Bordeaux, et d'après les ordres que j'ai reçu de M. le Maréchal de Richelieu, Gouverneur de Guyenne, je formai des projets qu'il signa avec le corps de ville au mois de mai

[1] Taillard C., *Victor Louis, 1731-1800, Le triomphe d'un goût français à l'époque néo-classique*, Paris, PUPS, 2009.

[2] Membre de la Famille par sa mère Constance Czartoryska, Stanislas Auguste Poniatowski est élu roi de Pologne en 1764 avec l'appui de la tsarine Catherine II et le soutien du roi de Prusse Frédéric II.

[3] Il arrive dans la métropole bordelaise dans le sillage du gouverneur duc de Richelieu pour lequel il a réalisé son hôtel à Paris en 1771.

[4] AMB MS 656, Meaudre de Lapoujade concernant la correspondance et les documents relatifs aux anciennes et à la nouvelle salle de spectacle de Bordeaux, f °44.

[5] « Maréchal de Richelieu : 2 actions ; Monsieur de Gascq : 2 actions ; Mr de Ségur : 1 action ; Mr D'Arche 2 actions [*Anglaise*] ; Mr Duhamel, 1 action [*Française d'Aquitaine*] ; M Donifran de Citran : 1 action ; Mr Carcy : 2 actions ; Daubentan :1 action; Barres du Cairan : 1 action ; Barres de Feuillas : 1 action ; Lamoliere de Feuillas : 1 action ; Gradis : 2 actions ; Kruger : 1 action ; Gallant : 1 action ; Clock : 1 action ; Tranchere: 1 action ».

> 1773. Ce plan était vaste mais le chef de la province agrandit encore mes idées […] les personnes qui diraient que la salle dont je publie les dessins était d'une trop grande dépense pour Bordeaux, doivent apprendre que la plus heureuse situation, la fertilité de son sol, l'ardeur et l'intelligence de ses habitants y animent un commerce de plus de cent cinquante millions par an. Mais ce n'est pas assez de ce point de vue, bien fait cependant pour autoriser l'étendue de mon projet ».

Victor Louis, dans une publication diffusée en 1782 prononce cette dédicace au Maréchal de Richelieu dans son ouvrage, le restituant comme initiateur de ce grand projet qui fait l'admiration de nombreux voyageurs. L'architecte s'étend lui-même sur le succès rencontré auprès de visiteurs prestigieux : «L'honneur dont j'avais été comblé en 1777 ! Année heureuse où j'avais fait hommage de mon travail à Monsieur, Monseigneur le comte d'Artois et Sa Majesté Impériale ! »[1]. François de La Rochefoucauld lors de son voyage dans la cité provinciale en 1783 déclare: « la salle de la Comédie est hors de pair de tout ce que j'ai vu. Le bâtiment est isolé dans une large et grande plaine. Tout autour règne une galerie formée par des arcades ». Et effectivement, construite sur le glacis du Château Trompette, la salle de spectacle consacre un nouveau pôle urbain qui dépasse le vieux cœur de la ville, entre la place Dauphine, la place Royale et les allées de Tourny.
L'architecte Delannoy conclut ainsi « c'est sans contredit le monument le plus remarquable de Bordeaux, peut-être est-il trop considérable comparé aux autres monuments de cette ville ? » C'est sans compter sur les évolutions urbanistiques de la ville, et des projets urbains multipliés depuis le traité de Paris.

Dans ce projet du Grand Théâtre, Victor Louis et les élites rencontrent d'autres francs-maçons appartenant au milieu des chantiers. L'architecte y retrouve des compagnons comme Jean Godefroy qui appartient à la maçonnerie à partir de 1787, soit quelques années après la conclusion de ce grand chantier ou Jean Chalifour initié à l'*Aimable Sagesse* en 1780. Ces deux hommes sont chargés par Louis de bâtir les soubassements de l'édifice. Plus remarquables encore sont ses liens avec l'italien de Crémone Jean Antoine Berinzago. Berinzago exerce la profession de peintre de couleur. Il est chargé de décorer la salle après avoir achevé les décors de la nef de l'église de Saint-Bruno. Il est l'un des seuls artistes déjà bien implantés dans la ville auquel Louis

[1] Louis V., *Discours préliminaire*, *1782,* Bordeaux, Mollat, 2011.

fait appel, celui-ci privilégiant des artistes romains comme Berruer ou parisiens à l'image des artistes Prévot, Defise ou Taconnet.

Comme son ami Louis, Berinzago est arrivé de Paris pour répondre à l'appel du Gouverneur de Richelieu qui a fait connaissance de son travail dans les locaux de la Comédie Française de Paris, il dévient décorateur du Grand Théâtre, membre de l'Académie de peinture de la ville et il participe au chantier du palais Rohan. Ses activités sont nombreuses et son réseau professionnel élargi est mis au service des grands projets qui rythment la capitale portuaire. Son rayonnement et son implication lui permettent d'être inscrit sur le tableau des personnes qui entrent *gratis* au spectacle privilégié avec son fils[1].

Proche de Victor Louis, il est toutefois initié dans un autre atelier maçonnique : il est membre de la loge de l'*Amitié* à partir de 1772 et jusque dans les années 1780 et son retour en Italie. Il appartient à l'*Amitié* au moment où cette loge procède à des travaux dans ses locaux ; la loge fait le choix de l'initier comme frère à talent par reconnaissance de ses compétences qui sont mises ainsi au service de l'atelier et il y reste membre plus d'une décennie.

Ces liens maçonniques sont d'ailleurs évoqués lors des difficultés qui animent les relations professionnelles entre Berinzago et Louis lors de la visite du Grand Maître en 1776. Le peintre adresse ses réclamations à l'Intendant contre Louis, profitant de ses objections pour mentionner la loge de l'*Amitié* à laquelle il appartient et qui est connue des autorités publiques.

> «Il, sieur Louis, chargé par M. de Clugny de diriger la fête qu'il donnait à Monseigneur le duc de Chartres dans le jardin de l'intendance eut recours à Antoine Berinzago, il le force en quelque sorte à délaisser à un autre peintre la décoration de la loge de l'*Amitié* faite à la même époque pour ne s'occuper que de la fête projetée à l'intendance. Berinzago crut déférer à la demande de Louis, désigna un autre peintre pour la loge de l'*Amitié* et ne songe qu'au nouvel engagement qu'il a contracté ».

Berinzago avance les frais des travaux, sur la foi d'un remboursement et salaire par Louis mais quatre ans plus tard il n'est toujours pas acquitté, d'autant que le départ de Louis vers Paris augmente les difficultés. Ces travaux sont évoqués d'ailleurs par Louis qui tait les difficultés associées à cette fête : « Monseigneur et Madame la duchesse de Chartres

[1] AMB MS 656, f°56.

vinrent à Bordeaux. M. L'Intendant brule du désir de leur donner un témoignage éclatant de la joie qu'ils procuraient à la ville par leurs présences. Le temps était court, il ne m'accorda que onze jours pour servir son zèle, ils me parussent suffisant, j'élevai plusieurs salles au milieu du jardin de l'intendance et il fut le théâtre d'une fête». Le devenir des réclamations entreprises par Berinzago nous est inconnu, toutefois il est intéressant de noter que la loge maçonnique est publiquement connue et acceptée devant les yeux des autorités. Elle a pu également servir d'intermédiaire ou de secours pour le peintre en difficulté.

Sur le théâtre bordelais, en constant travaux la concurrence est accrue entre les grands architectes bordelais Bonfin, Lhote ou les frères Laclotte[1] Étienne, Jean et Michel et les architectes venus d'ailleurs. Victor Louis réalise quelques commandes privées bordelaises dont celle de Paul Nairac ou de Gobineau lui aussi membre de la *Française* dès 1779. Il finance la construction de son hôtel après le départ de Louis : le choix de Gobineau de cet architecte peut être appuyé après l'avoir fréquenté en loge. De retour à Paris l'architecte se consacre aux galeries du Palais Royal après avoir rencontré le duc d'Orléans et Grand Maître du Grand Orient de France lors de son voyage dans les provinces méridionales et les visites du chantier du Grand Théâtre en 1776.

Après son départ pour la capitale en 1780, il renoue à la fin du siècle avec la cité de province à l'occasion des projets envisagés pour l'aménagement d'une place royale sur l'emplacement du Château Trompette. L'emprise de cette forteresse est un obstacle au siècle des Lumières au développement harmonieux de la ville et la jonction des différents quartiers en développement. Un premier accroc est opéré par l'opération du Grand Théâtre construit sur une partie du glacis méridional. Le pavé des Chartrons et les allées ombragées de Tourny encerclent cette massive forteresse. La disparition de cette forteresse finir par s'imposer pour les acteurs locaux et les différents pouvoirs, mais les difficultés financières de la guerre d'Amérique retardent les projets, y compris ceux de Victor Louis, protégé du duc d'Orléans qui est peut-être le véritable commanditaire de l'entreprise actée en 1785. La future place Ludovise devait être organisée en treize rues, autant que les premiers États américains et selon une savante composition maçonnique[2].

Inauguré avec éclat en 1780, le Grand Théâtre s'impose sur la scène locale. Dans l'environnement du Grand Théâtre dont le directeur administratif est Beaunoir, c'est

[1] Maffre P., *Construire à Bordeaux au XVIIIe siècle, op. cit.*
[2] AMB, VIII G 53.

surtout le Maréchal duc de Richelieu[1] qui impose une troupe permanente sur la scène bordelaise, placée sous la direction artistique de Belmont à partir de 1775, tandis que la présence du couple Dauberval[2] dynamise la société professionnelle qui y est rattachée. Les spectacles commencent à 5h30 de l'après-midi et proposent une grande diversité. Plus de vingt représentations sont données chaque mois[3] sauf lors des interruptions de quelques semaines en été et lors des fêtes religieuses. La représentation du *Mariage de Figaro* est interdite en 1785 par le Parlement, avant qu'il accepte en 1788. Mais les compositeurs en vogue sont utilisés comme Gluck, Rameau ou Philidor, associés à la présence de grandes cantatrices.

Dans la dynamique du théâtre s'impose la musique, tant sur la scène bordelaise qu'au sein des loges. Arthur Young lors de son séjour note la place de ces acteurs du spectacle dans la cité : « les traitement de acteurs, actrices, chanteurs, danseurs de l'orchestre révèlent la richesse et le luxe de la ville ». La musique tient une place d'importance au sein de la franc-maçonnerie au moment des tenues, lors des agapes et des cantiques qui sont prononcées. De nombreux frères à talent sont invités dans les loges par leur mérite et leurs talents en peinture, décoration ou encore par leurs compétences musicales[4]. En cela ils dénotent des comédiens dont l'accès aux loges leur est interdit. L'*Anglaise* se prononce dès 1748 contre l'entrée dans les temples maçonniques « des comédiens, danseur de corde, charlatan ou bateleur »[5] et ce refus perdure au long du siècle.

Au sein des ateliers locaux se comptent près d'une cinquantaine d'artistes, peintres, musiciens qui sont surtout initiés lors des dernières années de l'Ancien Régime alors que l'offre culturelle s'étoffe.

Parmi les vingt frères musiciens, la figure de Franz Beck[6] s'impose. Il est né en 1723 à Mannheim, lieu de résidence de l'Électeur palatin et après avoir suivi les leçons du

---

[1] Champion É., *Le Maréchal-duc de Richelieu, un homme de pouvoir, op. cit*. Nommé Gouverneur en 1755, il fait son entrée solennelle le 4 juin 1758.

[2] Lagrange Fabienne, *La vie chorégraphique à Bordeaux du XVIe au XIXe siècles*, thèse en préparation sous la direction de Marie-Bernadette Dufourcet, Université Bordeaux Montaigne.

[3] Le comédien Lecouvreur laisse un calendrier manuscrit qui recense le répertoire des spectacles à partir de 1772. Lagrave H. (dir.), *La vie théâtrale à Bordeaux, des origines à nos jours*, *op. cit*., p.128. Des informations sont aussi apportées par les journaux locaux.

[4] Pinaud P.-F., *Les musiciens francs-maçons au temps de Louis XVI*, Paris, éd. Vega, 2009.

[5] BNB Minsk 091/85, le 17 septembre 1748.

[6] Franz Beck, *Lumières,* 2003-2 ; Gribenski J., « De Mannheim à Bordeaux, Franz Beck directeur musical du Musée », Taïeb P. (dir.), *Le Musée de Bordeaux et la musique, 1783-1793, op. cit.,* p.143-156 ;

directeur d'orchestre Johann Stamitz, Beck se fixe dans le royaume de France. Il est à Marseille en 1757 puis à Paris de 1757 à 1761 où il rencontre le nouveau Gouverneur de Guyenne. Le duc de Richelieu engage Beck à le suivre dans la capitale provinciale[1], où il s'installe durablement en 1765. Il est nommé maître de musique de l'opéra de Bordeaux en 1765, puis organiste de Saint-Seurin en 1774 où il reçoit un traitement annuel de 900 livres. Premier chef d'orchestre du Grand Théâtre qui est composé de vingt-huit musiciens dont six premiers violons et quatre seconds violons, Beck est le compositeur du spectacle offert lors de l'inauguration de cette nouvelle salle de spectacle le 7 avril 1780, l'*Athalie* de Racine, avec la musique des chœurs composée par lui[2]. À la suite du succès de cette représentation Beck reçoit le 17 avril 1780 des lettres de bourgeoisie de la jurade. Son intégration au sein de la société locale se poursuit lorsqu'il devient membre du comité de musique du Musée de Bordeaux crée en 1783, tandis qu'il appartient à la jeune Académie de Musique depuis 1778. Cette insertion ne semble pas dans un premier temps liée à des activités maçonniques, nonobstant son intérêt pour l'ésotérisme et sa fréquentation de cercles associés aux loges locales. Ce n'est qu'en 1790 qu'il apparaît sur le tableau de la loge *Française* en tant qu'affilié. Lors de la tenue de la *Française* en novembre 1790, le vénérable prononce alors un discours en l'honneur du nouveau frère :

> « Lorsque le Chantre de la Thrace se présenta à l'initiation devant les descendants d'Hermès[3], ces premiers maçons de l'Univers lui firent subir les épreuves des quatre éléments, et lui découvrent en même temps tous les secrets de la nature. Orphée acquit alors sur les principes de la génération des choses naturelles et sur les principes des Arts, des lumières si supérieures que les anciens Historiens n'ont pas craint de transmettre à la postérité que les pierres se mouvaient, que les arbres s'animaient, que les tigres et autres animaux féroces s'apprivoisaient, et qu'enfin toute la nature devenait sensible aux doux accords de la lyre

---

Sonneville R., « Un musicien de Bordeaux au XVIIIe siècle : Franz Beck », *Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1958, p. 101-115 ; Stahl M., « Franz Beck, un musicien allemand à Bordeaux au XVIIIe siècle », Ruiz A., *Présence de l'Allemagne à Bordeaux, op. cit.*, p. 331-339.

[1] Beck écrit la musique d'une œuvre, *La Belle jardinière*, à l'adresse du Maréchal en 1767, œuvre licencieuse.

[2] 1 700 bordelais assistent à l'inauguration de la salle de spectacle, dont de nombreux francs-maçons, ainsi de Thomas Barton, de O'Quin.

[3] Membre du panthéon des divinités grecques, Hermès est le messager des dieux, doté d'une lyre. *Orphée* est le titre d'une œuvre de Gluck jouée sur la scène bordelaise dont Beck en fait régulièrement l'éloge et créée une nouvelle ouverture.

d'Orphée. Votre présence T[rès] C[her] Beck nous rappelle ce génie immortel. Colonnes vivantes du Temple de Salomon, réjouissez-vous. Un nouvel Orphée initié aux mystères de la sagesse, vient rendre hommage aux vertus maçonniques que vous possédez.[…]»[1].

Beck a fréquenté auparavant des frères des loges locales[2] dont Pierre Hyacinthe Duvigneau, initié à la *Française* en 1773. Duvigneau, avocat au Parlement rédige *La Fête d'Astrée, cantate allégorique*, pour être donnée au Musée en août 1786 dont la musique est composée par Beck.

Cette cérémonie maçonnique intervient en 1790 alors que Beck conserve sa place de premier chef d'orchestre[3] et produit de nombreuses œuvres patriotiques pour les événements révolutionnaires de 1789 et notamment un *Hymne pour la fête de la souveraineté du peuple* en 1790. Il est toutefois incarcéré quelques jours pendant la Terreur du fait de ses liens avec l'Ancien Régime[4] avant de retrouver sa place au Grand Théâtre jusqu'en 1798 et sans doute ses liens avec les loges.

Aux côtés des musiciens se trouvent les peintres dont les travaux peuvent se retrouver accrochés aux murs du temple ou sur les murs eux-mêmes. Les peintres peuvent peindre les voûtes des temples ou décorer les murs du parvis ou encore orner des espaces moins solennels par des tableaux comme la *Française* qui multiplie les représentations de la grande fête qu'elle donne au Bequet à l'occasion du retour du Parlement et de son Premier président Leberthon son vénérable d'honneur. Au-delà de ces interventions des peintres dans le monde de l'atelier, ces derniers sont aussi membres des loges, comme frères à talent ou comme artistes dont la valeur est reconnue.

Joseph Vernet qui depuis les rives méditerranéennes se rend à Bordeaux pour peindre la commande royale d'une suite des *Vues des ports du royaume de France*, est familier de la maçonnerie sans encore y appartenir. Ses deux vues du port de la Lune peintes entre 1757 et 1759 illustrent les transformations spectaculaires de la cité portuaire et la place des arts dans la société et dans les loges. Claude-Joseph Vernet est formé en

---

[1] GODF AR 92-3-53 f°60-61.

[2] Il donne des laçons de musique à la fille du négociant McCarthy, il peut s'agir du négociant irlandais membre de la loge de l'*Harmonie* en 1779 et membre du Musée.

[3] Ruiz A., « Sous les derniers feux de l'Ancien Régime, les allemands au Grand Théâtre de Bordeaux », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2002, n°1, p. 91-102.

[4] En décembre 1793 la Commission militaire présidée par Jean baptiste Lacombe ordonne l'arrestation de la troupe du Grand Théâtre pour avoir joué des pièces aristocratiques.

Italie. De retour en France en 1753, son talent reconnu et recherché, il est reçu à l'Académie puis il est chargé la même année d'une commande royale[1] pour représenter les ports du royaume de France en tant que peintre de marine de talent.

Arrivé à Bordeaux en mai 1757, Vernet y installe sa famille, son fils cadet Carle est né à Bordeaux en août 1758[2]. Le peintre observe attentivement les évolutions de la cité afin de les représenter sur la toile. Ses quais sont animés par les hommes et femmes de la ville, depuis les élites en promenade au petit peuple qui décharge les gabarres ou fait rouler les tonneaux à embarquer sur les navires dans la rade. Les figures humaines sont toujours présentes dans ses compositions de marine et Bordeaux, troisième ville du royaume et premier port de France peut dérouler devant les yeux du peintre la diversité de sa population et son cosmopolitisme. Alors que la guerre est engagée contre la Grande-Bretagne sur les mers, le port de Bordeaux connaît des difficultés économiques qui n'entachent pas la marine[3] : les berges sont toujours encombrées par les produits divers et les marchands, les hauts murs blancs des façades resplendissent sous le soleil qui illumine la rade du port de la Lune. Vernet, lors de son passage, illustre la réalisation des travaux entrepris sur les berges du fleuve par les Intendants successifs Claude Boucher et Louis-Urbain de Tourny et les plans des Gabriel[4]. La place Royale vient d'être achevée en 1755 il y manque encore la statue équestre royale.

Ce sont deux vues de Bordeaux qu'il produit car « le port est immense et magnifique, son étendue et sa forme ne permettant pas de le comprendre en un seul [tableau] »[5] qui connaissent un grand succès après l'exposition des toiles appuyée par la diffusion des

---

[1] Commande par le marquis de Marigny, Directeur général des Bâtiments du Roi, Jardins, Arts Académies et Manufactures Royales, frère de la marquise de Pompadour, signée par le roi Louis XV. Ce sont au total 24 toiles des ports du royaume depuis la Méditerranée à la mer du Nord. Marigny écrit pour convaincre le roi de cette commande : « Ses talents, qui peuvent être d'une grande utilité dans un État qui a l'avantage de renfermer dans son sein les ports les plus beaux et les plus commodes, doivent faire désirer à Sa Majesté d'attacher à son service le plus capable de les représenter sur toile».

[2] Antoine Charles Horace Vernet, né le 14 août 1758, deuxième fils de Joseph Vernet et son épouse Virginie Parker, fille d'un capitaine de la marine pontificale, épousée en Italie.

[3] Marigny enjoint le peintre à représenter le port comme « s'il y en a tant en paix ».

[4] Père et fils Gabriel ; Jacques Gabriel et Ange-Jacques Gabriel.

[5] Réponse de Marigny à Vernet le 25 juin 1757 lorsque celui-ci l'informe que pour représenter le port dans son ensemble, il le divise en deux tableaux ; « Il me paraît impossible de représenter le tout dans un seul tableau. Par l'étendue d'une lieue qu'il y a d'un bout de la ville à celui du faubourg je devrais me placer à une lieue de distance au moins pour pouvoir embrasser le tout d'un seul coup d'œil ; et pour lors la ville et la rivière se trouveraient à l'horizon du tableau et les objets extrêmement confus et petits […] Je ne puis non plus prendre la vue de tout l'ensemble par un des bouts soit de la ville ou des Chartrons, puisque le tout forme un demi coté de la rivière qui cache plus de la moitié de la ville » ; lettre de Joseph Vernet à Marigny le 7 juin 1757.

reproductions qui sont achetées par souscriptions. Cette entreprise de reproduction est menée en association par Nicolas Cochin et Jean-Philippe Lebas à partir de 1753 et se résume à la production de quinze gravures à l'eau-forte et au burin des peintures marines de Vernet. Les vues de Bordeaux, depuis les quais de Salinières ou depuis le Château Trompette sont largement diffusées et 562 souscripteurs vont chercher ces reproductions chez Labottière, place du Palais. Il ne fait aucun doute que plusieurs francs-maçons locaux les utilisent pour orner leur intérieur, reproduction de l'œuvre d'un peintre qu'ils ont pu fréquenter pendant ces deux ans de séjour bordelais et le succès de cette diffusion est d'autant plus sensible auprès des armateurs et négociants qui foulent chaque jour ces berges encombrées.

Si Vernet fréquente les milieux de la haute société bordelaise, il obtient peu de commandes locales avant son départ pour Bayonne en 1759 : Monsieur de Ségur figure sur les notes de Vernet pour une toile d'une valeur de 1 200 livres, Journu pour quatre marines, le marquis de Saint-Marc est relevé pour une marine et Imbert pour trois tableaux. Les élites malgré la richesse de la ville entretiennent peu les peintres sinon pour les commandes de portraits de famille. Ce sont avant tout les architectes, sculpteurs, ferronniers et serruriers, voir les ébénistes et les marqueteurs qui profitent de la richesse des élites portuaires en ces temps de travaux urbains nombreux.

Dans un domaine plus pratique mais tout aussi essentiel dans les chantiers urbains et dans les rapports avec les loges se trouve les serruriers[1]. Le choix d'un temple dans un local fixe permet d'organiser la loge et son bâtiment. Des travaux sont entrepris pour aménager le local de manière à convenir aux besoins de réunions maçonniques. Le temple, mais aussi une pièce de réflexion pour les impétrants, un parvis qui délimite le monde profane et le monde maçonnique sont les pièces nécessaires. La salle de tenue en elle-même fait l'objet de soins nombreux : décoration de la voûte, fermeture de la salle et occultation de la lumière, tapisseries et banquettes sont des postes de dépenses pour les loges. Dans les locaux sont ainsi entrepris de nombreux travaux de serrurerie alors que nombreux serruriers sont employés sur les grands chantiers urbains : des grilles de la Place royale, de la porte des allées Tourny aux clôtures du Jardin public. Les frères sont au contact quotidien de ces travaux et artisans, leur recrutement est aisé. Ainsi le serrurier Prunier exécute les grilles qui entourent la statue équestre de Louis XV pour la place

[1] Glotin E., « Jean Darroux, maître serrurier aux Chartrons au XVIIIe siècle et sa famille », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1975, n°24, p. 107-116.

Royale en 1751-1756 et exécute des travaux pour la loge *Anglaise* en 1765. Les sphères multiples se rencontrent et s'entrecroisent, faisant de la franc-maçonnerie locale un acteur de plein pied dans les dynamiques du siècle.

La scène bordelaise par son essor et la multiplication des travaux est touchée par l'arrivée de toute une foule d'artistes, artisans qui proposent leurs services aux autorités ou sont recrutés par les acteurs locaux. Certains grands noms se distinguent parmi la foule et ce sont ces élites qui peuvent pour quelques-uns d'entre eux arpenter les temples et y trouver une société fraternelle au sein de laquelle ils peuvent mettre en œuvre leurs talents.

III-Fêtes et réjouissances, l'insertion des loges dans l'espace public urbain

Les fêtes sont nombreuses, religieuses ou civiles, processions et fêtes patronales et réjouissances exceptionnelles qui se manifestent au sein de l'espace public. Les cérémonies religieuses sont connues de même que les fêtes des confréries qui se tiennent le jour de la fête du saint patron. Lors de ces fêtes de confréries, tous les membres s'y doivent d'y assister sous peine d'amende. Revêtus de leur plus beaux atours, les confrères assistent au déroulement établi de la journée, depuis la messe jusqu'au cortège[1]. De nombreux francs-maçons appartiennent aux confréries bordelaises, comme celle des avocats ou la confrérie de Notre-Dame des Montuzets qui réunir les pilotes, capitaines et bateliers qui siège dans une des chapelles de l'église Saint-Michel.
Les réjouissances qui sont l'occasion de dépenses nombreuses, sont essentiellement porteuses de messages au sein de la société d'Ancien Régime[2]. Dans la capitale provinciale, ce sont au minimum vingt-deux jours consacrés aux fêtes religieuses au cours du XVIIIe siècle, leur nombre en a été limité pour éviter la multiplication de jours chômés et des dépenses trop régulières. À ces jours chômés, se comptent les fêtes exceptionnelles liées aux événements du royaume et de la famille royale, les naissances, les mariages ou encore la signature d'un traité de paix. Les événements locaux entraînent l'organisation

[1] Agulhon M., *Pénitents et francs-maçons, op. cit.*
[2] Valade P., *Réjouissances monarchiques et joie publique à Paris au XVIIIe siècle, Approbation et interrogation du pouvoir politique par l'émotion, 1715-1789*, Thèse dactyl., Université Bordeaux Montaigne, 2016.

de manifestations publiques comme les entrées solennelles des représentants des autorités, le Gouverneur ou l'archevêque ou la traversée d'un grand nom du royaume.
Ces grandes réjouissances sont des pics d'animation dans une société bordelaise déjà rythmée par la succession trépidante de fêtes, de jeux et de bals.
Les francs-maçons en tant qu'individus et membres des élites locales participent à ces réjouissances, disposent sur leurs fenêtres des bougies et parcourent les rues en liesse et décorées. Certaines fêtes donnent néanmoins l'occasion aux frères et aux loges de s'exprimer en tant que corps particulier, reconnu par l'opinion publique.

La connaissance des réjouissances maçonniques se heurtent aux sources et leur silence sur le détail des festivités, les organisations ou les rémunérations engagées pour ces fêtes. C'est par l'apport des sources russes et la confrontation aux documents profanes que se distinguent davantage les démonstrations de joie des loges dans l'enceinte de la cité.
Une différence se remarque également entre les activités de la franc-maçonnerie de province et les loges de la capitale dont les démonstrations sont plus rares[1]. Les dispositions et les possibilités y sont plus ouvertes, moins susceptibles de rencontrer l'opposition des autorités et des organes de surveillance et de police. Veillant à travailler dans le souci du bien-être général de l'humanité, la manifestation de joie de la franc-maçonnerie y contribue et assure aux loges une possibilité d'afficher leur fidélité à l'égard des pouvoirs : la vertu maçonnique s'exprime au prisme de l'engagement charitable et du soutien au bon gouvernement[2]. L'attachement au régime et au bon ordre public est primordial à travers ces manifestations publiques maçonniques.

Il convient néanmoins de rappeler que les manifestations publiques des loges à travers le théâtre de la ville ne concernent pas uniquement les grands événements qui rythment la société d'Ancien Régime mais aussi des occasions plus régulières.
Il arrive fréquemment que le Grand Orient de France informe et appelle les loges à participer aux réjouissances des événements de la monarchie, dont l'appel est diffusé à toutes les loges régulières par la correspondance. Celle-ci, fortement typée et majoritairement dactylographiée lorsqu'elle provient de l'obédience centrale, représente un coût pour le Grand Orient de France comme il le rappelle dans sa demande de

[1] *Ibid*., p. 634.
[2] Beaurepaire P.-Y., *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, *op. cit*., p. 33.

contribution au don gratuit et nécessite l'entretien d'un secrétariat étoffé. Le Grand Orient de France ainsi que les loges parisiennes participent aux manifestations festives de l'ordre maçonnique sur la scène profane. Cette insertion profane est facilitée par l'appartenance de nombre d'officiers des différents chambres aux plus hautes sphères du second ordre, voir des princes de sang comme le duc de Chartes, qui rendent le regard de la police plus modéré face aux risques de troubles.

Pour les ateliers de la capitale comme de la province, faire chanter le *Te Deum* est un des moyens dont disposent les loges pour témoigner de leur participation aux réjouissances publiques. À l'occasion de la naissance du Dauphin en 1781, plusieurs ateliers font chanter un *Te Deum* à l'issue de la messe dans les édifices religieux de la ville. Les dépenses de bienfaisance à l'égard des pauvres de la cité sont une autre occasion de s'intégrer dans la société civile et profane et se faire remarquer par leur respect et bienveillance. Lors des grands événements de la monarchie, c'est l'occasion pour les francs-maçons de prouver leur loyauté de manière éclatante. Ils cherchent prétexte à asseoir leur utilité publique aux yeux du souverain comme lors de la proposition de l'achat d'un vaisseau de guerre au cours de la guerre d'Indépendance américaine.

Les événements se multiplient à travers le royaume, les loges s'affirment comme pôle dynamique de la société d'Ancien Régime, espace élitaire et distingué soigneusement entretenu, protégé par un secret orienté.

À Toulouse en 1744, à l'occasion du rétablissement de la santé du roi, les loges locales proposent une réjouissance dans la sphère publique sous la forme d'un grand « feu des francs-maçons » dont Pierre Barthès laisse un récit dans ses *Heures perdues*[1]. Cette célébration se tient sur la place de l'esplanade face à l'église des carmes déchaussés où est construit un théâtre de bois en forme triangulaire, associé à une tribune. La riche décoration est admirée par toute la population qui se presse dans les rues, tout comme les feux qui sont lancés le soir et durent plus d'une heure durant laquelle une grande quantité en est lancée. Dans la capitale du Midi, si les fêtes et les réjouissances monarchiques sont célébrées par les francs-maçons ces derniers semblent s'en tenir à davantage de discrétion dans la deuxième moitié du siècle, réservant les célébrations aux seuls frères et leur entourage proche. Agapes, *Te Deum* sont réservés aux membres de la maçonnerie ce qui n'empêche pas l'opinion publique d'en être informée.

[1] Taillefer M. *La franc-maçonnerie toulousaine, op. cit*., p. 205.

L'enjeu de la manifestation publique connue de tous dans l'espace civil enfreint la nécessité du secret de l'Ordre et la construction des loges en dehors du regard du monde profane. Par leur volonté de s'exprimer et se présenter devant l'œil profane lors de certaines occasions, les loges dépassent le secret et s'affirment devant le regard du public, elles sont exposées et racontées dans les placards et les récits qui se diffusent. Une part de ces récits est issue de productions maçonniques destinées à être envoyées au Grand Orient de France et aux loges de correspondance dans un but déclaré d'afficher leur rôle et leur prestige. Une autre part de la production des récits est venue du monde profane et notamment à travers la diffusion de discours imprimés par les maisons d'imprimeurs-libraires locales. La loge parisienne du *Contrat social* prononce un discours qui est publié par le libraire Hardy pour la naissance du Dauphin en 1781 et en cela les loges bordelaises ne dénotent pas.
À travers ces récits diffusés, les loges se donnent à voir et affichent leur conformisme. C'est une publicité calculée de la part des loges et elle acquiert un grand succès lors de l'événement exceptionnel qui traverse toute la cité : le retour du Parlement en 1775.

Le printemps 1783 voit également de nombreuses célébrations à travers le royaume pour fêter le retour de la paix et la signature du traité de Versailles. La loge parisienne des *Neuf Sœurs* organise une « fête académique, donnée par extraordinaire à l'occasion de la Paix par la L[oge] des *Neuf Sœurs*, conjointement avec l'Ex V[énérable] Franklin à la redoute Chinoise, Foire Saint-Laurent »[1]. S'y tiennent des concerts, des hymnes, un bal et des jeux, tandis que la salle est décorée de tableaux allégoriques qui célèbrent la gloire du royaume de France et l'indépendance des jeunes États-Unis dans un lieu déjà fréquentée par les élites aristocratiques de la capitale. Le retour de la paix en 1783 ne donne aucune mention à ce jour de célébrations particulières pour les loges bordelaises. La guerre a largement impacté les activités économiques de la cité portuaire y compris les frères négociants et induits de nouvelles pratiques, il est plus que probable que les loges aient célébrées diversement le retour de la paix.

À travers ces exemples de manifestations publiques célébrées par les loges, la dualité des cérémonies s'affirme alors que se manifestent l'attachement au pouvoir et ses démonstrations bruyantes et visuelles mais parallèlement à la célébration maçonnique la

[1] BNF, Cabinet des Manuscrits, Fonds maçonniques, FM^2 89 nf°.

réjouissance s'effectue dans un entre-soi soigneusement entretenu, et où, en reprenant la symbolique de Bruno Belhoste, *Parcours et rencontres au temps des Lumières*[1] étaient réalisées « pour une élite sophistiquée à l'extrême »[2]. Il s'exprime lors de ces célébrations où explosent aux yeux de tous les nouvelles modes de divertissement[3] et la fortune bordelaise. On sort évidemment des traditions séculaires des *Te Deum* politiques et religieux ou bien des processions catholiques qui irriguaient le calendrier liturgique repensé par les archevêques de Bordeaux depuis le concile de Trente[4].

L'espace bordelais devient le théâtre des manifestations publiques des loges à plusieurs reprises, dont les plus marquantes pour la société locale et les loges elles-mêmes du fait de leur portée symbolique, financière et visuelle sont le retour du Parlement dans la capitale en 1775 et la visite du duc de Chartres en 1776.
Comme pour les festivités au Becquet ou la fête donnée en 1776 pour la visite du Grand Maître, les célébrations intègrent les nouvelles modes de divertissement et se déplacent dans la ville ou vers les espaces de campagne, dans le sillage des traiteurs ou des bals tenus dans des salles éphémères qui nécessitent des espaces vides.

1-Le retour du Parlement en 1775 et l'organisation de festivités grandioses

Le retour du Parlement[5] est pour les loges l'occasion de fêter le retour du digne Premier président illustre personnage et symbole d'un attachement à la défense des libertés mais aussi de s'autocélébrer par la fête de l'un d'entre eux.
Les discours prononcés ont disparu pour leur grande majorité mais le propos peut se deviner : liberté, loyauté, fidélité sont des valeurs hautement défendues par ces harangues. La loge célèbre un entre-soi distingué et manifeste, et par la célébration de seuls quelques ateliers de dessine une distinction hiérarchique revendiquée au sein de l'orient entre les différentes loges.

---

[1] Belhoste B., *Paris savant, Parcours et rencontres au temps des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2011.
[2] Sargos J., *Bordeaux chef-d'œuvre classique*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 2009, p. 276.
[3] Beaurepaire P.-Y., *Franc-maçonnerie et sociabilité, métamorphoses du lien social, op. cit*., p. 133-136.
[4] Cadilhon F., « Les processions religieuses à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Bordeaux et l'Aquitaine*, Bordeaux, FHSO, 1998, p. 213-232.
[5] Coulomb C., « L'heureux retour, fêtes parlementaires dans la France du XVIIIe siècle », *Histoire, économie et société*, 2000, n°19-2, p. 5-16.

À l'inverse de leurs voisines bordelaises, les loges toulousaines restent silencieuses lors du retour de leur Parlement en 1775 tandis que la joie publique est éclatante en 1788 après le retour d'un nouvel exil de la cour souveraine.

Dans la capitale aquitaine, les retours du Parlement sont l'occasion de festivités qui réunissent toutes les catégories de la population, toutes les couches sociales dans une communion d'enthousiasme et de ferveur[1].

André Jacques Hyacinthe Leberthon, conseiller à 19 ans avec dispense d'âge et de parenté, président à mortier en 1748 devient Premier président en 1766 en lieu de son père dont il a la survivance depuis 1753. Il appartient à une vieille famille parlementaire dont l'hôtel reconstruit avec le soutien financier de la monarchie après sa destruction par un incendie s'impose dans la cité rue du Mirail. Le Premier président partage le sort de la cour de justice lors de la réforme Maupeou en 1771, exilé sur ses terres par lettres de cachet. La réforme engagée par Maupeou[2] est annulée à l'avènement de Louis XVI qui appelle au retour des Parlements et suscite de grandes manifestations populaires joyeuses. À Bordeaux, le comte de Noailles, représentant du souverain a la mission de restaurer la cour souveraine. Le 23 février Leberthon[3] reçoit une lettre de cachet l'enjoignant à retourner sur Bordeaux sur ordre du roi, ainsi que les autres magistrats exilés[4]. Leberthon réside alors une majorité du temps dans ses terres près de Coutras. Après la nouvelle du retour de l'ancienne Compagnie il se rend dans sa propriété de Virelade avant de prendre le chemin de Bordeaux. Le retour vers la capitale provinciale s'effectue le 28 février 1775, rythmé par de nombreux témoignages de joie sur la route : à Portets la compagnie des procureurs exprime sa joie, au Boucaut les avocats prononcent un discours par la voie de leur syndic Garat et au Becquet un arc de triomphe est élevé par les francs-maçons sur lequel les armes de la famille orne le fronton et des inscriptions à la gloire du Parlement

---

[1] Les festivités retrouvent les mêmes principes qui animent les entrées de ville prestigieuses, des membres des familles princières, des représentants des pouvoirs comme l'entrée des gouverneurs ou celles des archevêques. C'est aussi le cas lors des fêtes religieuses qui parcourent la ville ; Cadilhon F., *Faste et cérémonies, l'expression de la vie religieuse, XVII-XXe siècles*, Pessac, PUB, 2003.

[2] René Nicolas de Maupeou, 1714-1792, Premier président du Parlement de Paris, il est Chancelier et met en œuvre en 1771 une politique rigoureuse contre les Parlements. Il est disgracié par Louis XVI le 23 août 1774.

[3] André Jacques Hyacinthe Leberthon, conseiller au Parlement en 1733, président des enquêtes en 1736, président à mortier en 1748, Premier président en 1766.

[4] Doyle W., *The Parlement of Bordeaux, op. cit.,* p. 162.

et de Leberthon rehaussent les parois[1]. Lors de cet arrêt, un banquet est donné et réunit près de deux cents invités, agapes dans la plus grande tradition maçonnique.

Les célébrations maçonniques de ce retour du Parlement et de ses membres sont le fait des loges de la *Française* et de l'*Harmonie*. La loge de l'*Amitié* a été invitée à se joindre aux frères de ces deux loges, toutefois cette dernière répond ainsi à :

> « l'invitation faite par la R[espectable] L[oge] *Française* le 15 pour célébrer conjointement avec elle la réintégration des membres du Parlement […] Il a été délibéré unanimement que de tous les ouvriers qui composent l'atelier de la R[espectable] L[oge] de l'*Amitié*, il n'en est pas un qui comme français et citoyen n'ait partagé non pas avec le même éclat mais avec les mêmes sentiments, le moment heureux du rappel des magistrats éprouvés par l'adversité comme par leur talent, leurs vertus et par leur amour pour le bien public […] mais qu'inviolablement attachés comme maçons aux règles de l'Art Royal, enchainés à leur scrupuleuse observation, [les frères de l'*Amitié*] sont astreints à concentrer dans leurs cœurs maçonniques les témoignages d'une joie qui durera autant que leur existence et que dirigeant leur conduite d'après de tels préceptes ils croiraient s'écarter des lois maçonniques s'ils concourraient à la célébration de l'anniversaire d'une fête purement civile et comme telle étrangère à la maçonnerie »[2].

Le retrait de la loge de l'*Amitié* de cette célébration n'a pas le même éclat et s'explique également par l'atténuation de son intégration au monde de la loi et son recrutement qui est moins concerné par le retour des cours souveraines. Si la *Française* et l'*Harmonie* sont étroitement liées au monde la loi, l'*Amitié* n'est pas aussi orientée et fait le choix de se tenir éloignée de ces réjouissances. Cet atelier compte alors deux parlementaires, un avocat et trois inspecteurs du domaine pour compte du monde de la robe. Ce recul peut aussi exprimer les tensions qui perdurent entre la *Française* et l'*Amitié* depuis 1773 et l'implication des divisions maçonniques sur la scène civile et profane.

---

[1] Boscheron des Portes C.-B.-F., *Histoire du Parlement de Bordeaux, op. cit.*, p. 332.
[2] GODF AR 113-2-87 f°3.

La fête donnée par la franc-maçonnerie bordelaise au Becquet se tient à deux miles de la capitale de Guyenne sous les coups de 14 heures, accompagnée par de la musique sous l'arc de triomphe spécialement érigé et de discours qui se succèdent pendant près d'une heure.

Les détails de la fête sont nombreux, délivrés par les représentants des loges à destination d'un public initié ou par des auteurs qui inscrivent leur ouvrage à destination d'un public plus large.

Le récit le plus complet est donné par un auteur anonyme[1]. Néanmoins, la spécificité du discours, l'inclusion de détails particuliers et le jugement donné laisse supposer que cette production imprimée est issue des loges ou en tout cas motivée par les loges locales et plus particulièrement le secrétaire de la loge la *Française*, Perey, greffier des finances et secrétaire de l'atelier depuis juin 1774. Le choix d'un regard soi-disant profane permet d'élargir le discours et d'intégrer la représentation maçonnique sur la scène sociétale et toucher une audience plus large. Cette relation, de vingt-deux pages in-octavo est publiée avec permission par un imprimeur bordelais. Le récit est destiné à la loge de la *Française* pour son usage et ses archives afin de se mettre en avant et célébrer son prestige, il est aussi destiné à être envoyé au Grand Orient de France et aux loges de sa correspondance. L'indiscrétion volontaire du récit permet alors de le diffuser au sein de la société civile. Les francs-maçons sont connus et visibles devant l'opinion publique. La prise en main du discours répond à la volonté de se faire bien voir à un moment où le retour du Parlement suscite un enthousiasme majeur de la population bordelaise.

La fausse indiscrétion est affirmée dans les premières lignes du récit afin de justifier cette infraction au secret de l'Art Royal :

> « Le sort m'a fait tomber cette pièce en main, je l'ai lu avec plaisir. Il y a tout lieu de croire que l'intention des auteurs était de nous priver de ce détail ; et de ne le communiquer qu'à leurs semblables. J'espère que s'ils viennent à me découvrir, ils me pardonneront la liberté que j'ose prendre et que quoiqu'on dise qu'il ne fait pas bon choquer cette société, elle montre un zèle si animé et si reconnaissant, pour tous ceux qui encourent les dangers et des disgrâces en faveur du public, que loin

[1] AM BIB 10 C 418, *Extrait d'un ouvrage des francs-maçons de la loge Française à Bordeaux, contenant la relation d'une fête qu'ils ont donné le 28 février 1775, jour que M Leberthon, Premier Président de ce Parlement a fait son entrée dans cette ville après le rappel de son exil.*

> de devoir m'alarmer et craindre son courroux je mériterai peut être son indulgence par l'agrément que j'aurai pu procurer à ce même public».

Le rôle du secrétaire de la loge et donc de la loge elle-même est tenue sous silence à cet instant. Pour autant la visibilité de la franc-maçonnerie locale et des membres, les expressions festives sont visibles pour toute la société : un arc de triomphe est érigé sur un grand chemin, les discours sont prononcés publiquement, le banquet se tient à la vue de tous.

La dualité du récit, public et maçonnique est rappelée dans l'introduction : « la construction d'un monument que nous venons d'élever à l'honneur de l'illustre chef du Parlement de cette ville et de tous les magistrats qui, à son exemple, avaient subi l'exil pour le salut et l'intérêt des peuples de cette province, lorsque rappelés et rendus à l'état français ainsi que tous ceux des autres Parlements de ce royaume qui avaient éprouvé le même sort ils ont été rétablis dans leur rang et dignité. Nous aurions désiré signaler la gloire de l'Art Royal, trop heureux si notre zèle mérite vos applaudissements et si notre travail vous paraît digne d'être déposé dans [les archives du Grand Orient de France] »[1].

Sur le chemin de retour du président Leberthon, les loges, sous l'impulsion de la *Française* et de l'*Harmonie* élèvent au Bequet, près du Pont de la Maye au sud de Bordeaux, un arc de triomphe accompagné d'une salle éphémère et de tribunes destinées à accueillir les frères et les élites locales, mêlant hommes et femmes dans cette grande réjouissance. Ce grand édifice, visible par tous les voyageurs est construit selon les règles de l'architecture maçonnique démontrant l'éclat de la franc-maçonnerie aux yeux profanes sans que les mystères en soient pénétrés.

> « Il avait soixante-dix pieds de face sur cinquante-deux d'élévation, à prendre la forme d'une calotte qui répondait du centre. Nous y avions préféré l'ordre dorique […]. La porte du centre, en arc de triomphe, avait douze pieds de largeur sur vingt-six de hauteur portant au milieu de l'arcade les armes de monsieur le Premier président, en bronze. […] Elle était décorée de ses impostes et archivoltes, à chaque côté de cette principale arcade s'élevaient quatre colonnes de marbre. Au-dessus des dites colonnes et d'une mutuelle à l'autre serpente une guirlande de

[1] AM BIB 10 C 418.

> laurier […]. Le centre de chacune desdites parties collatérales présentait une attique, dans l'une était un Roi couvert d'un casque panaché, entouré de sa cour et le peuple à genoux lui demandant le retour de ses magistrats, l'autre offrait le sacrifice d'un Hercule consumé sur un bucher. La partie du dessus des colonnes formant l'avant corps ainsi que celui de l'arcade étaient terminées par une attique, avec trois étages de gradins, supportant des renommées sur des chevaux ailés, l'élévation du centre était terminée par les armes de France ».

Le succès de cet édifice, l'engouement et les compliments qu'il suscite justifie la fierté de la *Française* et les dépenses engagées. L'atelier finance d'ailleurs la réalisation de plusieurs tableaux qui dépeignent cet arc de triomphe qui symbolise le prestige de l'atelier au sein de l'orient et auprès de l'obédience parisienne, tableaux qui sont exposés par la suite dans les locaux de l'atelier à destination des frères et des visiteurs. Les détails de l'édifice sont ornés de légendes, qui mettent en avant l'amour pour la Loi, la Justice, le Roi et le Parlement associant l'idéal maçonnique et le conformisme de la franc-maçonnerie vis-à-vis des pouvoirs. Les usages de ces légendes reprennent des dynamiques propres à l'esprit des Lumières et les défenses prononcées par le Parlement de province au cours du siècle, notamment lors des épisodes de tensions face au pouvoir monarchique.

L'arc en lui-même n'est pas neutre, sa construction répond aux valeurs mathématiques et symboliques de l'Art Royal et il en est de même pour les décors intérieurs, dont certaines représentations font écho aux décorations des temples.

« On montait cinq marches pour entrer dans l'arc de triomphe par la porte du centre [qui est surélevée comme l'autel du vénérable], de là on entrait dans un salon carré, tapissé, garni de glaces et illuminé de lustres et girandoles en cristaux […] toute son étendue était plafonnée d'un dais bleu-de-ciel à lame d'or », puis des fauteuils sont disposés sur un sol jonché de lauriers.

Lors des discours et des arrivées de tous les représentants du monde de la robe et de la franc-maçonnerie invitées, les dames sont présentes aux côtés des hommes. C'est au moment des repas que la séparation s'effectue, les femmes sont invitées à se rendre dans

les espaces dégagés au milieu des vignes pour leurs repas[1] tandis que les hommes, initiés, tiennent leurs agapes dans une salle collatérale à l'arc de triomphe, où comme dans les salles humides des ateliers les tables sont disposées en carré ou en fer à cheval. Ces tables accueillent plus de quatre-vingt-un couverts, à l'image du dynamisme des deux loges organisatrices à cette époque.

Tout l'art des loges est repris dans ces célébrations : art visuel à travers la construction architecturale, les décorations ou les illuminations et feux d'artifice, art auditif par les musiques jouées depuis les galeries installées au sommet de l'arc, ou lors des discours prononcés successivement lors de cette réception. Les agapes régalent pour finir les sens des frères invités à fêter le retour de Leberthon et des parlementaires exilés. Tous les représentants des élites ne peuvent assister à cette fête maçonnique : afin de maintenir décence et dignité, les loges n'accueillent sur les lieux du Bequet que les magistrats, frères et les dames doté d'un billet « à fond bleu et de forme triangulaire » pour assister à la réception donnée et passer les gardes qui défendent l'entrée du monument. Comme pour entrer dans les temples maçonniques, il faut montrer un billet d'appartenance. Les invitations élargissent le cercle maçonnique, les représentants des autorités et grands noms locaux sont associés à ces festivités.

Leberthon arrive depuis ses terres sur les lieux de la réception où les frères sont réunis pour le recevoir accompagné par ses gens et du Président de Gasq ainsi que quelques confrères vers une heure de l'après-midi. À l'accueil enthousiaste des francs-maçons répondent les remerciements de Leberthon en « des termes si attendrissant que leurs visages se trouvèrent baignés de larmes »[2]. Les expressions et manifestations se multiplient à l'occasion des harangues et cadeaux distribués. Ces discours entremêlent réserve maçonnique et réflexions politiques, liant le rôle de Premier président et de vénérable d'honneur de Leberthon devant les yeux des profanes.

« Au milieu de ces transports, monsieur le Premier président occupé à saluer le peuple fut abordé par notre Maître, qui dans l'ivresse de sa joie […] s'écria : « Notre espoir ne peut donc plus être déçu ! La cruelle incertitude sur l'instant de notre bonheur n'agitera plus

[1] AM BIB 10 C 418 : « tentes pour les dames dans les vignes voisines ». Toutefois les dames, comme on le comprend sont tenues à l'écart du monument principal.
[2] AM BIB 10 C 418.

nos âmes. Venez illustre chef des protecteurs des Lois, daignez entrer dans ce monument élevé par l'amour et la reconnaissance » où Leberthon prend place avec ses proches et magistrats sous le dais érigé de bleu.

Le maître de la *Française* prononce le premier discours qui est retranscrit pour l'éducation des francs-maçons, du Grand Orient de France destinataire du récit et pour le public avisé.

> « Ce corps de citoyens que j'ai l'honneur de vous présenter à fait d'inutiles efforts pour surmonter la foule et vous offrir sans tumulte l'hommage de sa vénération et de son amour […], qu'Aix et Rennes inondent le royaume des relations de leurs fêtes et des honneurs qu'elles ont déféré, venez sensibles aquitains, que vos cœurs reconnaissants fassent retentir sur cette scène le nom de Leberthon, que l'Europe étonnée vienne admirer tous nos avantages, un prince qui ne veut régner sur nous que par la Loi, qui, dans la fleur de l'âge et dès les premiers jours de son avènement, nous fait gouter les fruits de sa sagesse la plus consommée »[1].

La concurrence et la visibilité priment dans le discours, aux côtés de la défense des droits et des privilèges de la cour de justice dont les membres éminents appartiennent à l'Art Royal et diffusent leur influence dans les loges qui ne sont pas imperméables aux inflexions du siècle. La loi et la place des magistrats dans la société sont vigoureusement défendues, imbriquées avec des réflexions purement maçonniques comprises par une assemblée sensibilisée aux mystères de la franc-maçonnerie.

« Vos nombres ont été marqués et accomplis, trois ans d'obscurité, de confusion et d'ébranlement. Dès l'instant que votre précédent appui à croulé et la terre s'entrouvrant pour le recevoir, toute la masse a semblé s'ensevelir, trois rayons se sont élevés sur l'abime, pour dissiper les ténèbres, la lumière qui vous est rendue revient vers vous plus resplendissante » discours auquel l'auteur, pourtant franc-maçon se sent obligé de rajouter une note explicative : « voici une longue tirade de grands mots qui ne signifient rien, au moins pour moi. Je suis même tenté de croire que ce galimatias est un jargon concerté dans cet Ordre pour exciter la curiosité, mais qui, dans le fond, est aussi vide de sens et de toute espèce de rapports pour les francs-maçons que pour tout autre». L'apport de cette précision permet de vulgarisation et divulguer aux profanes les principes les plus

[1] Beaurepaire P.-Y., *Échec au roi, op. cit*.

clairs de la franc-maçonnerie ou ainsi qu'elle est perçue. Les ouvrages de divulgation se multiplient, la franc-maçonnerie intrigue et à travers une réception plurielle, politique, sociétale, élitaire et maçonnique, les loges s'emparent du discours et y démontre leurs intérêts et leur conformisme. Elles s'intègrent ainsi aux influences qui dynamisent la société d'Ancien Régime.

L'« ode sur le rétablissement des Parlements »[1] n'est qu'une des harangues prononcées durant les premiers temps de cette fête qui ensuite se poursuit en un banquet clôturé par un bal et un feu d'artifice. Le rayonenment des loges dépasse largement le cadre des temples et l'environnement urbain. L'anonymat est impossible, l'appartenance maçonnique et les pratiques donc perçues par le monde profane et les autorités lors de cette grande réjouissance tenue en dehors des murs de la ville.

Après avoir assisté à la fête donnée en son honneur par les loges qui s'établissent parmi les premiers acteurs à accueillir son retour dans la capitale provinciale, le Premier président poursuit son chemin vers la ville pour retrouver sa demeure familiale rue du Mirail. Son entrée dans la ville est annoncée bruyamment afin de prévenir toute la population qui attend son arrivée : les trompettes du guet sonnent son passage dans la ville. À cet appel, les rues, les balcons et les fenêtres se peuplent des habitants qui célèbrent le retour du premier homme du Parlement. Les festifs escortent Leberthon jusqu'à son domicile, des cris, des illuminations accompagnent le cheminement, des danses et des barriques mises en perce clôturent les festivités populaires. Toute la ville est illuminée en cette occasion et les frères ne sont pas en reste, ils illuminent leurs fenêtres ainsi que l'arc de triomphe du Bequet par « douze cents lampions ».

---

[1] Ode sur le rétablissement des parlements, dédiée à notre Premier président
Quand on chérit son roi, quand on aime sa gloire,
L'âme sent les effets d'un charme impérieux,
Ce feu divin la guide et fournit à l'histoire
Des traits victorieux ».
« Ode pour Leberthon
Magistrat vertueux, bon citoyen, bon père,
Il défendit les lois, il conserva les mœurs,
Ami des malheureux, il essuya leurs pleurs,
Il fut le bienfaiteur de sa patrie entière. »

Face au succès de ces festivités parmi lesquelles celle organisée par les loges se distingue, les frères ne souhaitent pas laisser s'essouffler cet enthousiasme. Des tableaux représentant les réjouissances sont commandés, un récit est délivré et distribué ; la loge de la *Française* souhaite tenir dans une messe souvenir. Envisageant d'abord de se rendre dans la chapelle du Bequet à proximité de l'arc de triomphe éphémère, les tensions avec le clergé local l'oblige à déplacer sa cérémonie vers la chapelle de Talence plus à l'ouest du lieu d'origine, toujours en dehors de la ville.
Par l'ensemble des réjouissances qu'elle organise la franc-maçonnerie locale s'intègre étroitement à son environnement local et aux grandes dynamiques du siècle des Lumières.

La loge la *Française* prend une part éminente dans l'organisation des festivités du retour du Parlement, de ses magistrats exilés et de son Premier président, finançant l'arc de triomphe, les tribunes, le tir au canon et les feux d'artifices. Au-delà du Bequet, le port et ses berges deviennent un espace de représentation que les maçons s'approprient, comme ils le montrent en 1775 lorsque, pour célébrer le retour d'exil du Parlement et de son Président Leberthon, en plus de l'arc de triomphe construit par les loges et les réceptions offertes ces derniers, à l'instar des élites de la ville, illuminent quelques bateaux amarrés dans la rade grâce à de nombreux lampions accrochés aux matures, les lumières se réfléchissant sur la surface du fleuve[1].
Quelques jours après ce retour triomphal et fêté par toute la population, le Parlement est rétabli le 2 mars 1775[2]. L'Art Royal a su participer à la joie populaire de ce retour et a su promouvoir sa place dans la cité de Guyenne.

Un nouveau différend oppose le Parlement de Bordeaux au pouvoir royal en juin1787 après la crise des alluvions et le voyage à Versailles d'un grand nombre de magistrats pour défendre leurs arrêts. La cour bordelaise refuse d'enregistrer l'édit proposé par Loménie de Brienne concernant les assemblées provinciales qui sont chargées des soins relatifs à la répartition des contributions, édit que les autres Parlements de France ont enregistré. La réponse royale tombe la nuit du 17 au 18 août 1787, chaque membre de la Compagnie reçoit une lettre de cachet lui enjoignant de se rendre à

[1] BMB, D77124, *Récit des effets de la joie publique, à l'occasion de l'arrivée de M. le comte de Noailles commandant de la province de Guienne ; du retour de M. Leberthon et du rétablissement du Parlement de Bordeaux*, 1775.
[2] Doyle W., *The Parliament of Bordeaux, op. cit*., p. 163.

Libourne sous deux jours face au refus d'enregistrer l'édit de création des assemblées provinciales. L'exil est prononcé.
Le 18 août, les membres des chambres se réunissent chez le Président Leberthon rue du Mirail, avant de se déplacer à Libourne dans le respect des lettres de cachet. Le 24 août, les parlementaires reçoivent ensuite une lettre de cachet qui institue la translation du Parlement pour la justice ordinaire de Bordeaux à Libourne. Parlementaires et francs-maçons, ces derniers sont absents des tenues des loges : ce sont vingt-six hommes du Parlement présents dans les loges de la *Française*, la *Française d'Aquitaine* et l'*Harmonie* qui doivent donc faire face à des désordres dans l'organisation de leur atelier, nombre d'entre eux exerçant de plus une charge d'officier au sein de leur atelier. Ainsi le conseiller Laporte premier surveillant au sein de l'*Harmonie*, Jean Latour greffier de la seconde Chambre des Enquêtes et secrétaire de l'*Amitié* en 1788, le conseiller clerc François Doudinot de Laboissière trésorier de la loge de l'*Harmonie* ou encore du Premier président Leberthon, vénérable d'honneur de la loge *Française*.

Lors de leur exil libournais, les parlementaires sont soutenus par la population locale qui voit dans cette opposition du Parlement la défense des intérêts locaux et les prémices des changements avec la réunion de l'assemblée des notables. L'ordre des avocats appelle au retour des parlementaires et le syndic de l'ordre Plassan, maçon au sein de l'*Harmonie* en partage l'exil après la réception d'une lettre de cachet en 1788[1].
Le pouvoir royal prononce le rappel du Parlement de Bordeaux en mai 1788, qui est l'occasion de démonstrations bruyantes de la part de la population locale. Le retour des Leberthon le 9 juin est célébré, les habitants se retrouvent dans la cour de son hôtel et dans la rue ou des rafraichissements sont offerts puis des feux d'artifice sont tirés. Les loges maçonniques ne sont pas absentes des manifestations de liesse qui se tiennent à l'occasion du retour du Parlement dans la capitale de Guyenne. L'*Anglaise* réfléchit sur les « moyens pour fêter honorablement et montrer sa satisfaction […] sur le rappel des magistrats de cet orient et notamment du Parlement » en octobre 1788 après la rentrée de la cour de justice. Cette manifestation de la loge *Anglaise* se traduit par la tenue d'un banquet le 9 novembre en présence de vingt-huit frères[2]. C'est toutefois la *Française* qui fait retentir ses réjouissances sur la scène publique scandées par un banquet et des discours qui célèbrent le retour de son vénérable d'honneur.

[1] Boscheron des Portes C.-B. F., *Histoire du parlement de Bordeaux, op. cit.*, tome II, p. 376.
[2] GODF AR 113-2-102 f°13 le 23 octobre 1788 et f°15 v° le 9 novembre 1788.

À l'occasion de la fête de la Saint-Jean d'été le 24 juin 1788 un mois après le retour de la Compagnie dans la cité bordelaise, le frère orateur Lafon prononce un discours en l'honneur du Premier président et vénérable d'honneur :

> « Cette vaste capitale a retenti de la douce satisfaction qu'inspire votre présence et votre heureux retour, chaque ordre, chaque classe de citoyens s'est empressé de manifester sa joie et de partager l'allégresse publique. Nous-mêmes avons faits entendre nos faibles accents, organes de la vérité et de l'amitié la plus pure, ils ont pénétré jusqu'à votre cœur et vous avez bien voulu, Très Respectable Maître, nous en donner de précieux témoignages par des signes non équivoques d'affection mutuelle. Ces sentiments d'estime et de vénération profonde pour le chef suprême de la magistrature prennent leur source dans le zèle pour la chose publique, ce patriotisme qui vous immortalise […] Est-il quelqu'un d'entre nous qui ignore à quel période cette vertu sublime est exaltée dans votre belle âme ? Le salut de la patrie a été votre loi suprême. Votre intérêt personnel disparut toujours devant l'intérêt national. […] Ô Leberthon ! Nom illustre, cher à la nation, à cette province, à la magistrature, aux vrais maçons, recevez nos hommages. Vous vivrez à jamais dans nos temples et dans nos cœurs […] mais ce n'est pas assez que nous chantions vos vertus et vos bienfaits, la R[espectable] L[oge] désire depuis longtemps avec ardeur d'avoir en sa possession et dans son temple l'image, un tableau de notre R[espectable] M[aître] »[1].

La *Française* ne peut que s'enorgueillir de pouvoir inscrire sur ses colonnes un nom aussi prestigieux, un magistrat aussi remarquable et elle ne manque pas de saisir les occasions de célébrer l'influence du Premier président.

Un deuxième discours est prononcé après la rentrée du Parlement lors d'une tenue de la *Française* le 17 octobre 1788 par le frère orateur continué, le même Lafon qui est également procureur au Parlement dans la vie civile. L'entremêlement entre la vie professionnelle, civile et maçonnique se démarque distinctement par incursion des événements profanes dans la vie de la loge.

[1] GODF AR 92-3-53 f°49-50, le 24 juin 1788.

« Très illustre, Très V[énérable] et très cher F[rère],
L'éclat d'un nouveau jour luit sur nos têtes jamais nous n'avons mieux ressenti les bénignes influences d'une providence toute divine. La vérité portée sur les ailes du patriotisme est parvenue aux pieds du trône. Elle a pu faire entendre sa voix, l'empire des lois, la justice va reprendre tous ses droits […] avec quelle allégresse nous la contemplons glorieuse et triomphante dans la personne de nos illustres magistrats et de notre auguste chef ! Oui Très V[énérable] M[aître] un si éclatant triomphe était du à un si noble courage, il vous assure le respect, l'amour des peuples, leur tendre confiance et l'immortalité. Agréé Très Illustre et Très V[énérable] F[rère] qu'en ce jour de fête et de solennité publique, la L[oge] *F*[*rançaise*] participe à votre joie comme elle a partagé vos peines […]. Veuillez jeter un coup d'œil favorable sur la L[oge] *F*[*rançaise*] et accorder aux membres qui la composent l'heureux retour de votre protection puissante de vos bontés »[1].

À travers ce discours se remarquent les orientations professionnelles et personnelles de l'orateur qui transcende la neutralité maçonnique. Il embrasse la cause du Parlement après la réforme de Maupeou et énonce les valeurs de la vérité, la patrie et l'amour des lois. Par les prises de parole publiques ou au sein de la loge, par les impacts du recrutement, la loge de la *Française* se voit prendre part aux agitations politiques de la fin du règne de Louis XV et des débuts de son petit-fils sur le trône[2] de France.

Si l'*Amitié* ne participe pas directement en tant que loge aux célébrations maçonniques données à l'occasion de l'heureux retour du Parlement en 1787, ses membres s'en réjouissent et manifestent leur satisfaction par l'intermédiaire d'une activité de bienfaisance. En faveur de l'heureux retour de la cour souveraine l'*Amitié* exprime son contentement en proposant de verser la somme conséquente pour la bienfaisance. Ce sont au total 3 000 livres qui sont versées : 2 400 livres à la Société

[1] GODF AR 92-3-53 f°47, le 17 octobre 1788.
[2] Beaurepaire P.-Y., *Échec au roi, op. cit., p. 187.*

Philanthropique[1] de la cité et 600 livres à destination de l'hospice de l'Hôpital de la Providence établi par des dames respectables de Bordeaux.

Ainsi, les loges selon leurs orientations et leur recrutement manifestent toutes leur allégresse devant le retour d'exil du Parlement bordelais et leur adhésion aux revendications politiques et civiles dont les magistrats se font les hérauts. Les principes énoncés sont aussi ceux de la maçonnerie.

2-Fêtes et célébrations, la venue de grands personnages dans l'orient bordelais

Les loges bordelaises profitent de la venue de grands personnages de l'État pour exprimer leur allégresse sur la scène locale, parfois concernées directement par ces visites. Les exemples les plus marquants pour les ateliers locaux le voyage du Grand Maître le duc de Chartres en 1776 qui effectue un déplacement dans les provinces méridionales du royaume et l'année suivante la réception de trois princes : les frères du roi puis le beau-frère du roi l'empereur Joseph II qui effectue son voyage sous couvert d'anonymat.

La pérégrination du duc de Chartres comporte une coloration maçonnique assumée. Grand Maître du Grand Orient de France depuis 1773 il participe par son voyage à la réorganisation de l'obédience française orchestrée par l'Administrateur-général le duc de Luxembourg-Montmorency. Ce voyage conduit le duc, son épouse Marie-Adélaïde de Bourbon fille du duc de Penthièvre et plus riche héritière du royaume accompagnés de leur suite dans les grandes villes du sud depuis Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Langon, Agen jusque Toulouse et Nîmes avant de remonter vers le nord jusque Compiègne entre avril et novembre 1776. Le duc de Chartres[2] cumule alors les fonctions

[1] Cette Société Philanthropie dirigée par Vincent reçoit également des dons de la part de l'*Anglaise* en 1788 qui lui verse la somme de 1 200 livres pour être employées « au soulagement des familles honteuses » de la cité ; GODF AR 113-2-102 f°14. On remarque que les actions philanthropiques des loges se rejoignent régulièrement, dépassant les troubles entre les loges pour se retrouver dans la fraternité maçonnique.

[2] Louis-Philippe-Joseph de Bourbon, duc de Chartres en 1752, duc d'Orléans en 1782. Il obtient la charge de Grand Amiral de France en survivance de son beau-père, est officier de marine de 1772 à 1779 puis dans l'armée terrestre. Vénérable de la loge *Saint Jean de Chartres* à Paris-Monceau. Élu Grand Maître de la Grande Loge de France le 24 juin 1771, confirmé le 8 octobre 1773 et installé comme Grand Maître du

de Grand Maître du Grand Orient de France et de Grand Amiral de France qui justifient son déplacement dans les provinces méridionales du royaume au printemps 1776.

Élu Grand Maître le 24 juin1771, l'élection est confirmée lors d'une assemblée générale le 8 mars 1773 par les députés des loges de Paris et de provinces qui place le prince de sang à la tête du Grand Orient de France, le délai de deux ans tenant du fait de son opposition à la réforme Maupeou dès le mois d'avril 1771 où il se voit interdit de se présenter à la cour jusqu'en décembre 1772.

Le duc de Chartres est intégré dans une loge personnelle sous le nom de la *Saint Jean de Monceau* en septembre 1774 puis il est affilié à la loge parisienne de la *Candeur* en 1781, son goût personnel le porte davantage vers les loges d'adoption ou de société. La gestion quotidienne du Grand Orient de France est surtout aux mains de l'Administrateur-général et des Chambres d'administration. L'épouse du duc de Chartres, Marie-Adélaïde de Bourbon est également initiée aux mystères de la franc-maçonnerie et Grande Maîtresse des loges d'adoption de 1773 à 1775, ce qui lui permet d'assister aux cérémonies maçonniques qui entrecoupent ce voyage de plusieurs mois.

Malgré l'enjeu et l'enthousiasme de cette visite prestigieuse au sein de l'orient bordelais en avril 1776, les loges locales ont laissé à ce jour peu de détails sur le déroulement de cette réception. C'est à travers les livres de comptes et les factures, ainsi que les Mémoires de Mme de Genlis[1] qui accompagne le couple princier dans ses déplacements que les cérémonies d'accueil sont perçues.

Le duc de Chartres arrive à Bordeaux le 12 avril 1776 en compagnie de son épouse. Ce sont les deux loges de la *Française* et de l'*Amitié* qui organisent la réception du Grand Maître du Grand Orient de France, toutes deux manifestant leur fidélité et leur prestige au sein de l'orient local.

Dès l'annonce de l'arrivée du duc et de sa suite les deux ateliers envoient une députation en amont de la ville, au niveau de Cubzac pour accueillir le duc de Chartres sur le chemin d'Angoulême. Le 12 au soir, le jour même de l'arrivée de la cour princière les loges de l'*Amitié* et de la *Française* donnent une fête en leur honneur dans un local situé aux

---

Grand Orient de France le 28 octobre 1773. Il épouse Louise de Penthièvre. Il accorde une attention épisodique et mondaine à la franc-maçonnerie, la gestion quotidienne est remise à l'Administrateur-général le duc de Luxembourg-Montmorency. Il a alors déjà effectué un voyage en 1773 en Belgique.

[1] Mme de Genlis est la maitresse du duc et la gouvernante des enfants du couple princier.

Chartrons suivi par un feu d'artifice. Après le retour du Parlement, cette fête accueille elle aussi de nombreuses femmes[1], attitude qui restait exceptionnelle depuis les débuts de l'Art Royal dans la ville.

Les ateliers se démarquent par leur activité auprès du prestigieux visiteur : après l'accueil par les instances de la cité, les loges de *L'Amitié* et de *La Française* organisent une réception commune dans un édifice qui borde la Garonne.
Le fleuve est une figure centrale dans les dynamiques de la cité, il est de nouveau exposé aux yeux du Grand Maître le 14 avril lors du lancement d'un nouveau bâtiment commandé par l'armateur et frère au sein de la loge de l'*Amitié* Simon Jauge[2] qui met ainsi en avant son rôle dans la ville ainsi que son association étroite avec le monde maritime. Ce dernier profite de la venue de leurs Altesses Princières pour lancer son navire sur le fleuve en ornant celui-ci de lampions afin de célébrer la venue de ces personnalités au sein. L'entreprise reste risquée : illuminer un navire comporte des risques d'incendie. À cet effet le frère Simon Jauge demande aux autorités de la jurade la possible d'emprunter une pompe à incendie conservée dans les entrepôts de la ville pour combattre les feux afin de la stationner le plus près possible du déroulement de la cérémonie et prévoir tous risques. La jurade sous la direction du lieutenant du maire le vicomte de Noé concède ce prêt « à charge et condition qu'il la remettra tout de suite après en bon état sans que ce prêt puisse tirer à conséquence pour quelqu'autre occasion que ce soit. Les pompes de la ville ne devant pas être employées à des services particuliers »[3]. L'emprunt de cette pompe et son déplacement coûte à la ville la somme de 87 livres et 18 sous, l'intérêt privé étant justifié par la venue du duc de Chartres.

Cette visite prestigieuse donne donc lieu à une activité multiple de la part des loges et des frères : des repas sont donnés en l'honneur du Grand Maître, des cantiques et discours sont prononcés dont le plus remarqué est celui de dom Galleas, bénédictin de la congrégation de Saint Maur et frère au sein de la *Française* : le discours qu'il prononce suscite une réaction amusée de son public du fait de ses gestuelles enthousiastes et sa verve. Ce frère prononce son texte dans la salle éphémère construite pour recevoir la

[1] Rathier C., *Les réseaux des Lumières à Bordeaux : étude de correspondances, 1768-1788, op. cit.,* correspondance de Mme Duplessy.
[2] GODF, AR, 113-2-831. Simon Jauge est initié en 1774 à *L'Anglaise.*
[3] AM Bordeaux, BB 136.

réception et le bal le 12 avril au soir. La façade de cette salle peut se démonter afin de laisser voir le feu d'artifice.

Les loges doivent également composer avec le programme profane et politique du duc de Chartres qui est également reçu par les différentes autorités de la ville. La jurade, les représentants du pouvoir royal propose un banquet donné dans les locaux tenus par le traiteur Bardineau dans l'ancien hôtel de Mme Duplessy[1] près du Jardin Public. Cette réception aux frais de la ville entraine des dépenses à hauteur de 24 293 livres et 16 sous[2] dont les comptes sont établis par le jurat Jean Brunaud, lui-même négociant et franc-maçon au sein de l'*Amitié*. Concernant cette fête donnée près du Jardin Public les dépenses engagées sont diverses et concernent les frais de bouche comme les décoration : 7 951 livres sont engagées pour la décoration dont 837 livres pour les lampions et 1248 livres pour la construction en bois d'un amphithéâtre accompagné d'un arc de triomphe. Près de la moitié de la somme destinée à l'environnement festif, soit 3 171 livres, est accordée de l'artificier Laurent Simonetti[3]. Le repas en lui-même et les vins coûtent la somme de 3 916 livres, dont 3 600 livres sont versées au traiteur Bardineau qui sert le repas pour la nombreuse compagnie.

Cette visite en 1776 intervient après les troubles soulevés au sein de l'orient en 1773 par la création de nouveaux ateliers et les efforts de réorganisation soulevés par le Grand Orient de France naissant. Les enjeux sont d'autant plus forts pour ces loges en quête de reconnaissance et de prestige. La connaissance des activités maçonniques du Grand Maître au long de ce séjour reste éthérée, elle apparait au détour d'informations implicites.

Ainsi le dimanche, le couple princier assiste à la messe tandis que l'après-midi le duc de Chartres goûte à un divertissement assuré par les francs-maçons dans la salle Belleville près de la place Dauphine. La fin de la journée est consacrée à une tenue maçonnique que le Grand Maitre préside[4] au sein de la *Française*. Certains récits laissent deviner que le

---

[1] Reche A., *Dix siècles de vie quotidienne à Bordeaux*, Paris, Seghers, 1983, p. 183. La somme dépensée chez Bardineau est de 3 600 livres. Bardineau est installé derrière le Jardin Public où il fonde son établissement en 1756, composé d'un restaurant et d'une salle de bal.

[2] AM Bordeaux AA 22. Les cadeaux faits au duc et son épouse représentent 9450 livres, dont 2 888 livres en vins de liqueur, ces présents sont environ les 2/5 des dépenses effectuées par la ville lors de cette occasion.

[3] Laurent Simonetti, décorateur et artificier est souvent demandé pour les feux d'artifices tirés à Bordeaux, et est initié peu de temps avant sa mort en 1789 à la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*.

[4] Pariset G., *Victor Louis et le théâtre, op. cit.*, p. 14.

Grand Maître aurait posé la première pierre du futur local de cet atelier. Cette mention de première pierre peut être davantage symbolique car jusqu'à présent les loges ont toujours loué une maison déjà construite : cette cérémonie particulière aux yeux des francs-maçons peut concerner l'aménagement du temple même dans la mesure où cet atelier a été profané et doit être réinstallé. L'apport symbolique de cette étape est fort pour la loge qui profite de la venue du duc pour procéder à cette cérémonie. Il reçoit à la suite une députation des loges introduite par le vicomte de Noé qui est suivie par un discours prononcé par le Premier président Leberthon, vénérable d'honneur de la *Française* et Premier président du Parlement. La loge est ouverte en unissant les deux ateliers : les frères de la *Française* se tiennent à droite du vénérable actif, ceux de l'*Amitié* à gauche, elle assemble dans un même temple plus de trois cent maçons. L'événement est majeur au sein de l'orient.

Ce même soir, le duc de Chartres participe à une deuxième fête organisée par les deux loges majeures que sont la *Française* et l'*Amitié*. Lors de sa venue à Bordeaux, la ville compte six loges actives[1] qui toutes ne participent pas à ce cérémonial. Un banquet est ensuite servi à la duchesse, les femmes ayant pu enfin rejoindre les hommes sortis du temple, le repas est suivi par un orchestre et un bal, clôturés par un feu d'artifice fourni par le frère Simonetti dont la somme dépasse les 3 000 livres.

De plus, à cette occasion l'architecte Victor Louis membre de la *Française* élève dans le jardin de l'intendance une architecture éphémère[2] et peut-être a-t-il participé à dresser la « salle volante » qui accueille la fête maçonnique. C'est ce même architecte qui fait visiter au duc de Chartres la salle de spectacle en construction sur les glacis du Château Trompette : « Dès la venue du Prince, je conçus le projet de lui demander la faveur de poser la première pierre de mon bâtiment ; jusque-là cette cérémonie ne m'avais pas occupé. Il voulut visiter nos travaux, j'eus l'honneur de l'y suivre »[3] déclare-t-il. Cette cérémonie de la pose de la première pierre se tient dans les combles du bâtiment en travaux, dont toutefois le gros œuvre est bien avancé, les travaux ayant commencé depuis plusieurs années ; en 1776 Victor Louis estime que la quasi-totalité des ouvrages

[1] Ce sont les loges de la *Française* et de l'*Amitié* reconnues par le Grand Orient de France, l'*Harmonie* qui dépend du Directoire écossais d'Occitanie, l'*Anglaise* affiliée à l'obédience londonienne et les deux loges irrégulières de la *Saint Esprit* et l'*Alliance*.

[2] Taillard C., *Victor Louis, le triomphe du gout français, op. cit*, p. 189. Par la suite Victor Louis construit pour le duc de Chartres les galeries du Palais Royal dans la capitale.

[3] *Discours préliminaire de la Salle de spectacle de Bordeaux*, 1782, p. 7.

de maçonnerie sont effectués. Cette visite intervient après la réalisation des gros travaux de terrassement et de l'élévation des fondations[1].

Dans les combles se retrouvent de nuit, l'architecte, le Grand Maître le duc de Chartres, son épouse accompagnée de quelques dames ainsi que de tous les francs-maçons de la ville. La symbolique maçonnique de la pose de la première pierre est forte pour des francs-maçons qui cherchent par leur initiation aux mystères à polir la pierre brute par les secrets et la naissance à la lumière.

Dans cette cérémonie tenue dans la salle du Grand Théâtre en construction les autorités locales n'interviennent pas même si certains de leurs représentants sont présents en tant que frères, néanmoins tout au long du séjour du prince, la ville de Bordeaux étale son charme pour recevoir ce membre de la famille royale.

Les sommes engagées par la ville, depuis le trajet effectué depuis la rive droite à Lormont et les salves d'artillerie tirées depuis le Château Trompette à l'arrivée du duc de Chartres jusqu'au départ de toute la suite princière départ trois jours plus tard sont lourdes et s'élèvent au-dessus des dépenses engagées par les deux loges la *Française* et l'*Amitié*. Néanmoins, les deux loges reçoivent brillamment le Grand Maître et les comptes sont grevés par ces dépenses qui entraînent de plus de graves tensions entre les deux ateliers. Les tensions et les comptes sont apurés plus d'une décennie plus tard : les inimités se poursuivent jusqu'au règlement des comptes en 1787. L'unité affichée ne cache pas les tensions qui agitent l'orient local, la *Française* et l'*Amitié* se divisant quant à l'ancienneté et la reconnaissance des reconstitutions par le Grand Orient de France

En plus de participer aux réjouissances organisées par la ville et les représentants des autorités politiques, le duc de Chartres occupe son séjour par des divertissements et des plaisirs préparés par les loges locales.

L'unité affichée par les loges de l'orient ne perdure pas après le départ du Grand Maître : les divisions entre la *Française* et l'*Amitié* se renforcent à l'issue de ces fêtes alimentées par les ressources engagées et le règlement des dépenses : l'*Amitié* estime que la *Française* est endettée à son égard et souhaite le règlement des frais[2].

---

[1] Tensions locales entre le gouverneur, la jurade surtout ; ou tensions politiques avec la monarchie avec la montée sur le trône de Louis XVI et les réformes du Contrôleur général.

[2] C'est la somme de 2 000 livres avancées par elle à la *Française,* que l'*Amitié* estime lui être dûe.

En juillet 1787, soit plus d'une décennie plus tard la loge de la *Française* procède à un audit de ses comptes qui met en évidence les reliquats des dépenses engagées lors de la venue du duc de Chartres. Les tensions entre les deux loges qui ont reçu le Grand Maître et la proportion des dépenses expliquent que les comptes ne soient pas apurés une décennie plus tard. Pour faire face à ces tracas financiers, les deux loges nomment chacune en février 1788 trois commissaires pour vérifier les comptes et déterminer les sommes à payer ou à recevoir pour chacune. Ces reliquats sont d'autant plus importants à régler qu'elles ont toutes deux des dépenses courantes importantes liées au fonctionnement de leur local : l'*Amitié* verse un loyer annuel de 1750 livres pour son local en 1787.

À l'occasion de cette fête, une salle volante a été construite et ornée de toiles peintes qui ont une valeur de 1 634 livres. Les experts commissionnés par les deux loges estiment que la valeur dix ans plus tard de ces toiles peintes décroit à 1 361 livres, soit une perte de 20% de sa valeur du fait des dégradations subies pendant la fête et par l'usure puisque la loge de l'*Amitié* en a toujours l'usage. Le partage des dépenses réparties à moitié entre les deux loges et les paiements déjà effectués conclue que l'*Amitié* doit payer la somme totale de 7 276 livres : soit 2 633 livres pour la moitié des dépenses de la salle volante, 680 livres pour les toiles peintes décotés et 900 livres pour rembourser le travail des commissaires. Les comptes ne justifient pas de la somme de 3 063 livres à payer dans la somme totale. La *Française*, elle est engagée pour les 900 livres dues aux commissaires[1] pour solde de tout compte.

Le couple princier quitte l'orient bordelais avant que ces tracas financiers et d'usage entre les deux ateliers ne s'étalent en plein jour. Le 15 avril 1776 au matin le duc de Chartres et son épouse quittent Bordeaux pour Agen en passant par Langon. L'année suivante, il participe sur mer aux opérations militaires de la France engagée dans la lutte contre l'Angleterre. Ces échecs et la crainte de risquer la vie du duc de Chartres, l'amène à servir désormais sur terre. D'ailleurs la loge de l'*Alliance* reçoit une planche de la loge du *Choix* installée sur l'orient de Paris qui propose de lancer une souscription auprès des loges du royaume afin de présenter au Grand Maître un dessin allégorique de son heureux retour de ses voyages en mer où seraient représentées les figures de la Renommée accompagnée par plusieurs génies, une allégorie maritime ainsi que la figure du duc de

[1] GODF AR 113-2-447 f°14 v°.

Chartres[1]. Cette demande de souscription n'apparaît pas auprès des autres loges bordelaises, qui n'y ont vraisemblablement pas participé. La carrière maritime du duc de Chartres n'est pas mise en avant par les loges locales qui consacrent leurs honneurs à la célébration de son office de Grand Maître.

L'année suivante les loges sont sollicitées par la venue des frères du roi au sein de l'orient. La célébration est d'ordre monarchique et d'expression de fidélité au pouvoir, ces princes n'appartenant pas à la franc-maçonnerie.

La visite du frère du roi, Monsieur Louis comte de Provence se tient le 10 du mois de juin 1777. Lors de son séjour à Bordeaux qui laisse peu de traces, Monsieur est reçu par le lieutenant du maire, le vicomte Du Hamel. Cette visite est l'occasion pour le comte de Provence de présenter sur les fonds baptismaux le nouveau-né du vicomte Du Hamel, lui-même franc-maçon. Ce choix prestigieux de parrain est d'ailleurs rappelé par la correspondance de la loge de l'*Amitié*[2] dont certains hauts membres ont pu participer aux festivités entourant cette courte visite.

Ce séjour princier succède immédiatement à la visite de Charles comte d'Artois[3], frère cadet du roi de France. Ce déplacement en province est connu par les mentions des journaux et gazettes qui rapportent les faits de la famille royale. Les archives sont manquantes pour le périodique local le *Journal de Guyenne*, mais la *Gazette de France*[4] fait écho de la visite du frère du roi, Charles d'Artois. « Monseigneur le Comte d'Artois était passé à Bordeaux avant Monsieur, il y était arrivé le 1er juin et en était parti le 4 […] Le vicomte de Noailles, l'un des Lieutenants-généraux de la province de Guyenne, d'aller à Bordeaux pour y recevoir Monseigneur le Comte d'Artois. Ce prince y a reçu les mêmes honneurs qui ont été rendus à Monsieur, et les mêmes témoignages de satisfaction et de joie de la part des habitants »[5]. Les loges se font peu l'écho de ces arrivées princières. Arrivant de Nantes, le comte d'Artois reçoit à son arrive à Bordeaux un

[1] GODF AR 113-2-721 f°8, n.d.

[2] GODF AR 113-2-839 f°2 v°, le 19 juin 1777.

[3] Rebsomen A., « Passage à Bordeaux des comtes d'Artois et de Provence », *Revue Historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1923, n°16, p. 159-167.

[4] La *Gazette* publiée depuis 1631 avec privilège du roi prend le nom de *Gazette de France* en 1762 et met fin aux contrefaçons provinciales depuis le milieu du siècle. Feyel G., *La Gazette en province à travers ses réimpressions, 1631-1752*, Amsterdam, APA Holland University Press, 1982 ; Feyel G., *L'Annonce et la nouvelle, la presse d'information sous l'Ancien Régime*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000 ; Haffemayer S., *L'Information dans la France du XVIIe siècle.* La Gazette *de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002.

[5] *Gazette de France*, n°53 année 1777, le vendredi 4 juillet 1777.

accueil festif de la part des autorités. Le 2 juin il visite le Parlement et la Cour des Aides avant de visiter la salle de spectacle de Victor Louis, emblème de l'activité architecturale et urbanistique de la ville portuaire en constant essor.

La visite du Grand Théâtre encore en construction est une étape fréquente des visiteurs. Cette nouvelle salle de spectacle par son ampleur et sa place dans les projets urbains de la capitale provinciale suscite la curiosité. Dans le sillage des frères du roi l'empereur Joseph II sous couvert de l'anonymat du nom de comte de Falkenstein[1] en fait tout autant après son arrivée à Bordeaux le 20 juin 1777[2], son titre d'anonymat reprend le nom d'une possession de Lorraine.

Sa venue dans le royaume de France en 1777 est animée en partie par son désir d'examiner la situation de sa jeune sœur qui vient de monter sur le trône de France, d'examiner le commerce, les industries, la marine et les ports ou les fortifications qui sont autant de points qui suscitent son intérêt. Ce voyage est un voyage de formation et d'éducation, avant d'être un voyage mondain. Ce déplacement poursuit son activité de circulation: en 1769 il rencontre le roi Frédéric II à Neisse, en 1771 il parcourt la Bohême, tandis qu'en 1773 il traverse la Galicie.

Dès 1776, Joseph II prépare et organise ce voyage dans le royaume de France, où sa jeune sœur Marie-Antoinette est montée sur le trône depuis quelques mois. Dès le mois d'août 1776, Joseph II adresse des missives à l'ambassadeur de Vienne en France le comte de Mercy-Argenteau[3] en ce sens. Après un séjour de plusieurs semaines dans la capitale, du 18 avril au 30 mai, l'empereur décide de quitter Paris et de traverser le royaume de France, notamment dans ses provinces occidentales et maritimes. Il quitte la capitale au début du mois de juin pour se diriger vers la Normandie puis progressivement vers le sud dont Bordeaux en est une étape avant de descendre jusque sur les frontières du royaume à Bayonne.

Joseph II organise son séjour de manière à rencontrer différents acteurs et se renseigner sur des sujets variés à travers le royaume de France[4] : il se rend à Bordeaux en juin 1777

---

[1] Joseph II de Habsbourg-Lorraine, 1741-1790, empereur en 1765 et co-régent des domaines Habsbourg avec sa mère Marie-Thérèse de 1765 à 1780, empereur et roi de 1780 à 1790.

[2] Leroux A., *La colonie germanique, op. cit.,* p. 137-139. Mayer C. J., *Monsieur le comte de Falkenstein ou Voyages de l'empereur Joseph II en Italie, Bohême et en France*, Paris, 1777.
Falkenstein est un comté indépendant de Lorraine qui appartient à l'empereur.

[3] Florimond Mercy-Argenteau, ambassadeur de Vienne à Paris de 1776 à 1789.

[4] Henwood A., « L'empereur Joseph II à la découverte de la marine et de la France de l'Ouest, juin 1777 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1984, n°91/4, p. 351-368.

après avoir traversé la Normandie, la Bretagne jusque Brest avant de passer par l'Anjou, descendant par La Rochelle et Rochefort. C'est depuis Rochefort que Joseph II se dirige vers Bordeaux en passant la rivière à Blaye le 20 juin 1777 après cette courte visite de la citadelle relatée par la *Gazette*.

« Le comte de Falkenstein était arrivé dans la même ville [de Blaye] à dix heures du matin, il était monté à la citadelle […] et s'était embarqué à midi pour se rendre par la marée à Bordeaux. Le vent d'ouest était grand, et conséquemment la marée a du être vive », reporte la *Gazette de France* des premiers moments dans la province de Guyenne du prestigieux visiteur.

À Bordeaux, le comte de Falkenstein poursuit son attitude d'homme réservé et instruit qui ne le quitte pas depuis son arrivée dans le royaume. Il a peu de goût pour les mondanités, il se rend surtout dans les auberges et les hôtels et ne visite aucunes personnalités. Le consul Bethmann lui a retenu un appartement à l'hôtel des ambassadeurs, sur les allées de Tourny. Son séjour bordelais s'étend plusieurs jours jusqu'au 23 juin. Durant ces quelques jours, l'empereur visite le Château Trompette, la Bourse et le Théâtre en construction sur les remblais de la forteresse. L'architecte Victor Louis lui fait l'honneur de la visite du bâtiment. Si Victor Louis fait un récit avantageux de la visite de Joseph II du Grand Théâtre, d'autres témoignages laissent un récit plus réservé[1], où l'empereur se serait montré discourtois et disgracieux vis-à-vis de cette entreprise. Cette réserve rejoint les réticences des jurats et des membres de la cour des Aides qui jugent l'édifice en construction dispendieux, mais également du fils de Montesquieu : « des architectes et des artistes de tout genre sont venus de Paris, ils ont construit à grand frais une salle de spectacle dont l'inepte magnificence est partout en contradiction avec la fin principale de l'édifice. Le peuple bon et laborieux qui va rarement à la comédie paye fort cher les délices de gens oisifs »[2].

La place bordelaise et son port donnent au moins à l'empereur l'occasion d'assouvir sa curiosité à l'égard du négoce.Vis-à-vis de la franc-maçonnerie, ses attitudes sont cependant complexes. Joseph II, au contraire de son père[3], n'a pas d'activités

[1] Ruiz A., « Sous les derniers feux de l'Ancien Régime, les allemands au Grand Théâtre de Bordeaux », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2002-1, p. 91-102.

[2] Cadilhon F., *Les Montesquieu après Montesquieu*, p.62.

[3] François Étienne de Lorraine empereur de 1745 à 1765 a été franc-maçon. Il se fait initier à la franc-maçonnerie lors de son voyage aux Pays-Bas par une délégation de la Grande Loge d'Angleterre composée notamment du lord Chesterfield et de Desaguliers en 1731 ; puis il visite les loges à Londres lors de son voyage.

maçonniques, il n'est pas initié et tient même une politique de surveillance et de méfiance quant à cet ordre secret en Autriche. Certes à Bordeaux Bethmann fréquente de nombreux francs-maçons mais sur place l'empereur n'a finalement que des contacts très indirects eux. En outre les sujets de Sa Majesté Impériale membres des loges bordelaises sont peu nombreux au moment du voyage de Joseph II : ils ne sont présents de manière notable dans les ateliers locaux que dix ans plus tard[1] à l'exception de Jean David Brauer[2].
Le séjour de l'Empereur romain germanique n'était pas assez tourné vers les espaces océaniques, assurément maîtrisés par les frères du port de la Lune, et de manière étonnante sa volonté de préserver son intimité et de ne pas fréquenter les espaces de réception allait à l'encontre des habitudes bordelaises et de la démonstration maçonnique pas toujours laissée dans l'ombre.

Les francs-maçons bordelais se mobilsent au sein de l'espace local et leur environnement urbain. Membres actifs, ils traversent les inflexions locales auxquelles ils participent : ils sont les promeneurs du Jardin Public, les négociants présents à la Bourse, ils se retrouvent au sein des salles de spectacle, ils prennent part aux opérations de lotissement qui transforment la cité bordelaise au siècle des Lumières.

[1] Un musicien pragois et deux Viennois sont affiliés depuis la *Saint Joseph*, c'est aussi un sujet des Pays-Bas, Romberg
[2] Ce dernier, initié à l'*Amitié* en 1774, franc-maçon actif jusqu'à la Révolution, est présent lors de la visite incognito de Joseph II sans que des rapports particuliers soient pour autant établis.

CHAPITRE IX

LE MONDE DE LA CULTURE, L'IMPRÉGNATION DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

Il paraît pertinent de rappeler que le siècle des Lumières connaît une profusion d'institutions, d'initiatives et de formes de sociabilité qui concourent à diffuser les savoirs. Parmi ces espaces l'Académie se distingue. Elle paraît être une assemblée de gens doctes, qui tiennent des conférences entre eux sur des matières d'érudition, un cénacle d'érudits. Le secrétaire permanent de l'Académie de Dijon déclare en 1773 qu'il s'agit d'« établissements capables de dissiper l'ignorance, source de tous les maux sont dignes de la plus grande faveur. Ils sont surtout précieux à l'humanité », ce sont des instances de légitimation des savoirs et des savants, organe de diffusion et de connaissance, ils assurent un rôle d'intermédiaires culturel et d'éducation tout en répondant aux nécessités des pouvoirs. Ces institutions constituent des liens étroits avec les pouvoirs royal et locaux et affirment la place des élites du pouvoir et des élites sociales en leur sein. À la fin de l'Ancien Régime, ce sont environ quarante académies installées dans les villes de provinces, Bordeaux voit sa propre institution reconnue à la fin du règne de Louis XIV. Dotées de lettres patentes, ces académies sont étroitement liées au pouvoir, et par ces liens elles sont critiquées à la Révolution[1] par David ou Marat qui ont tous deux été ignorés par ces institutions vénérables, ou même plus tôt par Voltaire notamment. Face à ces institutions établies, se développent à la fin du siècle de nouveaux espaces qui gagnent en vitesse et en succès, par exemple les Musées, organes auxquels les francs-maçons ne sont pas étrangers. Ces francs-maçons donnent une impulsion décisive aux créations de ces musées, à Paris et en province : dans la capitale du royaume, la loge des *Neuf Sœurs*, cette loge si bien nommée en faveur des muses, est à

[1] La suppression des académies qualifiées de « funestes académies » intervient le 8 août 1793 par la Convention sur la proposition de l'abbé Grégoire après un discours prononcé par David.

l'origine de la Société Apollinienne en 1780[1], à Bordeaux en 1783 apparaît la Société littéraire du Musée ou même encore sur l'autre rive de l'Atlantique au Cap Français à Saint Domingue parmi le Cercle des Philadelphes. Au-delà des institutions, les hommes de la franc-maçonnerie participent activement aux mondes des savoirs et des sciences, par leurs bibliothèques, leur lecture, pivots des sociabilités éclairées du siècle des Lumières. De l'écrit à la pratique des sciences, les hommes de l'Art Royal sont intégrés aux phénomènes de leur siècle.

I- Les institutions culturelles au prisme de la franc-maçonnerie

Par sa structure et les réflexions associées, le projet maçonnique dépasse la cellule du temple et participe aux sociabilités du siècle des Lumières ainsi que les innovations présentées sur la scène bordelaise. Les portes du temple sont perméables aux échanges réciproques vers les sphères culturelles qui dominent le paysage de la capitale provinciale comme l'Académie installée en 1712 ou la Société littéraire du Musée qui voit le jour en 1783. Les francs-maçons s'inscrivent dans l'espace culturel local et étendent des liens au sein d'un espace européen de République des Lettres et des Sciences[2].
La franc-maçonnerie apparaît comme une sphère de connexion entre les différents espaces de sociabilité qui maillent l'espace urbain.

1-L'Académie Royale de Bordeaux

Société de culture, l'Académie royale de Bordeaux s'affirme au cours du siècle comme une institution traditionnelle des savoirs et de légitimité. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts est fondée le 5 septembre1712 par lettres patentes du roi Louis XIV qui sont enregistrées au Parlement le 3 mai 1713 avec le soutien du duc de la Force. L'Académie ainsi formée succède aux initiatives du siècle précédent de former une

[1] Bourdin P., Gardey J.-L. (dir.), *Réseaux et sociabilité littéraires en Révolution*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2007.
[2] Bots H., Waquet F., *La République des Lettres*, Paris, Belin, 1997 ; Berkvens-Stevelinck C., *Les grands intermédiaires culturels de la République des Lettres, étude des réseaux de correspondance du XVIe au XVIIIe siècle,* Paris, Honoré Champion, 2005.

institution culturelle officielle dans la capitale de Guyenne, notamment celle du Président de Salomon qui se tient au milieu du XVIIe siècle mais son académie des sciences ne lui survit pas[1].

L'Académie domine le siècle par sa présence, son recrutement et sa tendance à vouloir éviter la naissance toute forme de société concurrente.

L'accès à l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts demeure réglementé, surveillé et exclusif par le choix des membres et par la cotisation demandée de 300 livres pour les académiciens ordinaires. Les places d'académiciens ordinaires, payantes, ne sont pas toujours remplies tandis que les places d'associés suscitent un engouement et des candidatures nombreuses. Il en est de même pour les places de correspondants, toutefois une nomination comme correspondant ne suscite pas systématiquement la vocation exemplaire de ces derniers qui bien souvent par la suite ne donnent plus de nouvelles à l'Académie.

Les hommes appartenant à l'institution sont strictement organisés selon les règlements de l'institution. L'Académie de Bordeaux est constituée de vingt académiciens ordinaires, de correspondants et de membres associés, selon une hiérarchie ordonnée. Si la société recrute parmi les rangs des cours souveraines et des élites lettrées, elle reste fermée au monde des affaires : au cours du siècle seuls cinq négociants sont élus par l'Académie du fait de leur réputation individuelle. Un tiers des académiciens appartient au monde de la noblesse, l'Académie bordelaise est l'une des académies provinciales les plus fermées[2]. Le monde de la loi et de la noblesse forme la majorité des académiciens, le monde des talents, s'il est présent, est maintenu dans une position seconde, tandis que le négoce est donc très minoritaire. Académie fermée, elle reproduit les hiérarchies de la cité. Malgré l'évolution des esprits et des attitudes au long du siècle, l'Académie entretient son caractère conservateur, où les tendances audacieuses sont modérées.

« Si l'on excepte Montesquieu, la liste des membres de l'Académie au XVIIIe siècle ne contient qu'assez peu de noms illustres et pour la plupart étrangers au milieu bordelais »[3]. D'ailleurs les visiteurs étrangers se prononcent davantage sur la bibliothèque de l'Académie que sur les assemblées et les noms qui la peuplent. Au-delà de cette

---

[1] Figeac M. (dir.), *Histoire des Bordelais, op. cit.*, p. 232.

[2] Roche D., *Le siècle des Lumières en province, op. cit.*, p. 454.

[3] Barrière P., *L'Académie de Bordeaux, centre de culture internationale au XVIIIe siècle, 1712-1792*, Bordeaux, éd. Bière, 1951, p. 42.

affirmation, parmi les académiciens ordinaires se trouvent des noms de la noblesse locale, des parlementaires. Montesquieu, son ami le Président de Gasq, ainsi que Ségur et Lavie qui côtoient Bel, Lascombes, Bacalan ou Chauvet. Les représentants du pouvoir sont aussi présents : l'Intendant Tourny est nommé académicien ordinaire en 1744, son fils y accède en 1758 et Dupré de Saint-Maur est nommé quant à lui en 1780. Les lettrés sont présents comme les hommes de sciences et des techniques : l'architecte de la ville Bonfin, Latapie ou le médecin Yzarn sont membres de l'institution. Les académiciens ordinaires présentent quant à eux un profil restreint largement issu du monde parlementaire. Les académiciens associés présentent un profil plus varié, médecins, imprimeurs, professeurs de mathématiques ou membres du clergé sont élus à l'Académie. La distinction entre académiciens ordinaires et associés n'a d'ailleurs plus lieu après les réformes de 1783. Parmi les correspondants, peu sont des représentants des colonies malgré les relations étroites qu'entretient la place de Bordeaux avec ce monde créole. Ce sont les correspondants européens qui sont les plus nombreux, issus du monde germanique, d'Angleterre, d'Espagne ou d'Italie. Les pays comme l'Autriche, l'Irlande, la Suède ou la Russie sont moins présents parmi les correspondants étrangers, toutefois Bordeaux profite de sa place portuaire privilégiée pour entretenir des relations avec les contrées du monde entier.

Parmi ces noms d'académiciens se rencontrent quelques francs-maçons. Les recrutements, les discours et la position de l'Académie n'en font aucunement un relais de la maçonnerie dans la capitale provinciale. Toutefois il est intéressant de se pencher sur ces quelques maçons qui se remarquent dans ce « cercle de l'esprit »[1] qui a félicité les travaux menés sur *l'Électricité des corps* par Désaguliers en 1742[2], pasteur propagateur de Newton et rédacteur des *Constitutions* de la franc-maçonnerie sous l'autorité d'Anderson. C'est d'autant plus notable qu'à cette date, Bordeaux est touchée par le phénomène maçonnique depuis une décennie et trois loges se sont installées dans la cité, parmi lesquels des académiciens se retrouvent.

Si comme nous l'avons vu quelques francs-maçons sont présents au sein de cette société de culture et de savoirs, le nombre de membres francs-maçons est relativement faible au long du siècle. Ce retrait de la franc-maçonnerie au sein de l'Académie

[1] Expression utilisée par François Cadilhon, *Histoire des Bordelais, op. cit*., p. 230.
[2] Barrière P., *L'Académie de Bordeaux, op. cit.,* p. 252.

s'explique notamment par le profil du recrutement privilégié de l'Académie qui est réservée aux catholiques et accepte peu le monde du négoce en son sein, alors que le monde maçonnique local est largement ouvert au monde du commerce et des protestants issus des communautés étrangères ou française. Parmi ces académiciens et associés qui se plaisent à connaître les mystères de l'Art Royal, Montesquieu en est exemple majeur mais néanmoins limité. Montesquieu, est reçu en 1716 à l'Académie, il en est une figure de proue ; maçon il est initié en Angleterre mais surveillé par l'Intendant Boucher et son activité maçonnique locale reste silencieuse voire muette, jusqu'à ce que le commissaire délégué Boucher lui demande de s'en retirer en 1742.

Une vingtaine francs-maçons académiciens à Bordeaux sont cependant identifiés. Trois d'entre eux, le Président Lavie, Cheneau et Fau appartiennent à des loges dont l'existence reste éphémère au début de la franc-maçonnerie locale : la *Parfaite Harmonie* et la *Loge du Vénérable Lavie*. La moitié des académiciens identifiés comme des francs-maçons appartiennent à la *Française* Beck, Mercier Du Paty ou Doazan, tandis que sept sont membres de l'*Amitié*. Quand il est possible de connaître les dates d'élection à l'Académie et l'année de l'initiation maçonnique, celles-ci ne permettent pas de tirer de conclusions pertinentes, elles sont peu souvent concomitantes et les différents cercles intellectuels se rencontrent peu. Ce sont huit francs-maçons qui sont à la fois membres de l'Académie et du Musée qui apparaît sur la scène bordelaise en 1783, il s'agit de l'abbé Sicard à la tête de l'institut des Jeunes Sourds, Mercier Du Paty, le médecin Pierre Gérin, René Magol, Pierre Lacourt, Bonfin, Lamothe et l'ancien subdélégué à l'intendance Duchesne de Beaumanoir. Ce dernier manifeste un engouement fort quant à la botanique et l'histoire naturelle. Tous appartiennent au monde du Parlement, de l'administration, au monde des talents et comptent parmi eux un membre du clergé en la personne de l'abbé Sicard qui se dédie à l'enseignement. Ils sont en cela le reflet du recrutement de l'Académie qui recrute la grande bourgeoisie parlementaire et nobiliaire bordelaise et s'ouvre progressivement vers la bourgeoisie de talents et aux représentants du clergé. Tous sont motivés par le goût du savoir et de la recherche, la vie intellectuelle motive leur participation en tant qu'amateur ou comme professionnel.

L'Académie est réservée à une élite choisie mais dont la fermeture doit être nuancée : le milieu académique s'ouvre progressivement au-delà de la noblesse au long du XVIIIe siècle, le monde du négoce n'est totalement pas exclu des activités académiques.

L'institution s'installe progressivement dans l'hôtel de Jean-Jacques Bel[1] situé derrière les fossés de l'intendance et à proximité du couvent des jacobins dès 1738 après que ce dernier lègue son hôtel particulier à l'assemblée en même temps que sa bibliothèque. Cette indépendance matérielle permet dès lors à l'Académie de se poser en contrepoids face aux autorités locales qu'il s'agisse de la jurade ou de l'Intendant.

C'est le cas notamment lors des projets urbanistiques entrepris par l'Intendant Louis-Urbain de Tourny au milieu du siècle dans le prolongement des travaux menés pour l'aménagement des allées Tourny[2]. La construction de la place qui ferme les promenades des allées Tourny par la porte Saint-Germain et la volonté d'aligner les façades sont à l'origine du percement de la rue Saint-Dominique[3] qui relie les allées à l'église des jacobins et concerne directement l'Académie par la situation de son hôtel en ces lieux. Les tractations sont longues entre l'Intendant et les académiciens, débutées dès 1749 afin d'obtenir le percement de la rue, puisque selon les plans établis les académiciens devraient alors abandonner une partie de leur jardin. Au long de sa présence à Bordeaux, Tourny est la proie des critiques des académiciens qui déclarent pour justifier leur opposition qu'« on lui compte vingt-deux travaux publics commencés dans la ville, il commence tout et n'achève rien »[4]. Après plusieurs années de négociations, les académiciens résistent aux entreprises urbanistiques de l'Intendant et ce n'est qu'après une convention signée avec les jurats que l'Académie accepte de renoncer à une partie de ses terrains. Le percement de la rue Saint-Dominique peut alors être mené à bien en 1756, plusieurs années après les premières tractations. Les discours prononcés par les académiciens face aux prises de position des pouvoirs sont d'autres manifestations éclatantes de cette figure d'opposition de l'Académie et de sa place de centre de pouvoir dans la métropole de Guyenne. L'Académie, peuplée par la noblesse et les parlementaires, reste un relais de l'agitation et l'hostilité bordelaise face aux pouvoirs centraux.

C'est dans cet hôtel situé dans le quartier en développement que se tiennent les réunions le jeudi, le lundi étant consacré à un concert. Le bâtiment dispose d'une « salle où l'on

---

[1] Jean-Jacques Bel, 1693-1738. Auparavant l'Académie loge rue des Ayres puis elle fait face à des difficultés pour trouver un logement selon les revenus et les appuis des autorités, ainsi la jurade en 1731. Le testament de Bel règle la question.

[2] Taillard C., *Bordeaux à l'âge classique, op. cit*., p. 88.

[3] Les plans sont soumis aux servitudes militaires du fait de la proximité immédiate du glacis du Château-Trompette.

[4] BM Bordeaux MS 1536.

voit les portraits de Louis XIV et du duc de la Force, ainsi que celui de Montesquieu en costume de parlementaire » ainsi qu'une « bibliothèque, [qui] à ce qu'on dit, n'est pas aussi riche qu'elle est choisie […] et un cabinet d'histoire naturelle » décrit l'allemande Sophie de la Roche lors de sa visite en 1785. La bibliothèque de l'Académie se construit progressivement, elle compte à la veille de Révolution 20 000 volumes, soit 10 400 titres. Constituée par les legs successifs après celui de Jean-Jacques Bel, de Jean Barbot en 1750 ou de François de Lamontaigne, ainsi que du franc-maçon Chesneau de Pédesclaux en 1775, elle est complétée par des achats ou des échanges. Cette bibliothèque est associée à un cabinet de physique et un observatoire qui appuient les recherches et animent la vie intellectuelle de l'Académie, visités également par les voyageurs. À travers les fonds constitués, se constate le goût de l'Académie pour les thèmes météorologiques si nécessaires dans ce pays de vignes et de cultures, la botanique, l'histoire naturelle et la géologie. Les œuvres juridiques et de jurisprudence sont fortement présentes, orientées par la composition de ses membres. Des ouvrages contemporains comme l'*Encyclopédie*, les auteurs comme La Condamine, Désaguliers, D'Alembert ou Crébillon, Bayle, Mabillon, Locke ou encore Voltaire sont inclus dans le fond de l'Académie et recensés par son bibliothécaire Castets à qui succède Desbiey. Les œuvres de Montesquieu, pourtant académicien, sont peu nombreuses mais s'y retrouvent les *Lettres persanes*, les *Considérations*, les *Lettres familières* ou la *Défense de l'Esprit des Lois*[1]. Les journaux et gazettes français et étrangers en langue française complètent les ouvrages proposés aux lecteurs. Dans cette bibliothèque quelques œuvres maçonniques se remarquent : *Notice sur la franc-maçonnerie, l'ordre des francs-maçons chevaliers très libres de l'Orient* ou le *Discours d'un franc-maçon* de huit pages ainsi que les *Notices sur la franc-maçonnerie et catéchisme*[2]. Ce sont en tout cinq titres se référant à la franc-maçonnerie, ils peuvent peut-être avoir été intégré à la bibliothèque par le don de Barbot[3], parlementaire et ami de Montesquieu, par des achats volontaires devant l'intérêt de la société pour la franc-maçonnerie, phénomène majeur du siècle des Lumières et fortement présent dans la capitale provinciale.

La bibliothèque de l'Académie se remplit des traités et essais qui sont envoyés à l'institution pour répondre aux sujets de concours qu'elle propose régulièrement. Ces

[1] Barrière P., *L'Académie de Bordeaux, op. cit.*, p. 105.

[2] BM Bordeaux Ms 828.

[3] Le président Barbot, lègue une riche bibliothèque à l'Académie. Ami de Montesquieu il est parlementaire, peut-être franc-maçon à l'*Anglaise* en 1747. Le tableau de la loge *Anglaise* daté de 1747 mentionne un Barbot, sans que l'identité de ce Barbot soit vérifiable.

sujets de concours nombreux évoluent dans la deuxième moitié du siècle pour toucher davantage à des considérations scientifiques et utiles qui concernent notamment les propriétaires terriens et viticoles. Avec ces concours et ses séances, l'Académie tient un rôle majeur d'émulation et de diffusion des connaissances, mais néanmoins elle se distingue par une certaine réticence face aux nouveautés et aux connaissances pratiques nécessaires au monde du négoce et du commerce ainsi que les nouveautés scientifiques ou formatives comme les cours publics. Les modifications apportées aux règlements en 1783 changent peu le profil de l'Académie ou ses orientations culturelles. Tous les ans, l'Académie propose des sujets de concours qui concernent les sciences théoriques mais aussi les applications concrètes. Les réponses aux concours, sous forme de dissertation, sont lues et discutées lors des séances publiques. Les sujets proposés au cours du siècle sont divers. Successivement les académiciens s'intéressent au baromètre en 1715, à la peste en 1722, à la salure de la mer en 1728, au magnétisme des corps en 1732. En 1741 c'est la question de la couleur des nègres qui suscite la curiosité de l'Académie et en 1750 les connaissances scientifiques s'attachent au tonnerre et l'électricité ou encore la corruption des grains de blé dans les épis en 1752. Les préoccupations locales se retrouvent sur les sujets de 1754 et 1756 qui proposent des réflexions sur la taille de la vigne suivis par la meilleure façon de faire les vins, ou encore l'affinage du sucre en 1771. Montesquieu figure majeure de l'Académie par sa célébrité est sujet de trois concours pour un éloge de Montesquieu en 1771, en 1782 puis en 1786. La mesure de la vitesse des vaisseaux fait concurrence au sujet sur la conquête de Bordeaux par les romains en 1777 puis de nouveau la question antillaise apparaît par le sujet posé sur la préservation des nègres transportés en Amérique en 1778 c'est-à-dire dix ans avant le *Discours* de Laffon de Ladebat. Le concours lancé en 1778 qui se tient entre 1781 et 1784 sur « Le moyen de prévenir dans l'usage ordinaire d'allaiter les enfants trouvés, les dangers qui en résultent soit pour ces enfants, soit pour leurs nourrices et par une suite nécessaire pour la population en général ; ou bien que l'on indique la méthode la meilleure et en même temps la plus économique de suppléer au lait de la femme pour la nourriture de ces enfants »[1] est proposé par l'Intendant Dupré de Saint-Maur aux académiciens à la suite de la demande formulée par Necker à Paris quant à la situation des enfants trouvés dans la province en 1777[2]. Ces préoccupations sociétales se retrouvent dans les pratiques de charité des loges, vis-à-vis des orphelins et des aides aux

[1] AM Bordeaux GG 998.
[2] Vasquez J., *Nicolas Dupré de Saint-Maur ou le dernier grand intendant de Guyenne*, *op. cit*. p. 141.

familles démunies et leurs activités déployées sans pour autant que l'Académie et les loges se rejoignent. Tous les sujets de concours concernent essentiellement des aspects sociaux et économiques qui répondent aux préoccupations locales.

À la fin du XVIIIe siècle, les sociétés savantes et les cercles de l'esprit se multiplient dans le royaume, et Bordeaux ne fait pas exception. Aux côtés d'une institution traditionnelle, parfois critiquée pour son conservatisme et sa fermeture sociale, que représente l'Académie, apparaît une nouvelle structure des savoirs : le Musée fondé sous la double impulsion de l'intendant et d'initiatives privées. Né dans la dernière décennie de l'Ancien Régime, ce cénacle réussit à s'imposer au cœur de la capitale provinciale et suscite un engouement auprès des élites, parmi lesquelles se comptent nombre de francs-maçons attirés par les principes énoncés « Liberté, Égalité ».

2-Le Musée de Bordeaux, une initiative des Lumières provinciales à la fin du siècle

Une société novatrice ouvre ses portes dans la capitale girondine à la fin du siècle, répondant aux attentes des élites intellectuelles et sociales[1] sous le nom de Société littéraire du Musée après de précédents échecs de nouvelles sociétés de pensées. Ce mouvement muséen cherche à rassembler les élites et les activités culturelles diverses. Respectivement en 1761 et en 1776 une société d'agriculture et une société libre d'émulation des arts ont échoué à s'implanter dans la métropole girondine. Le Musée réussit à s'imposer dès ses débuts. Cette société se forme à l'initiative de l'abbé Dupont de Jumeaux, prieur d'Eymet dans le Périgord, arrivé à Bordeaux en 1780 comme précepteur des enfants de l'Intendant Nicolas Dupré de Saint-Maur. Dupré de Saint-Maur entre à Bordeaux le 9 juillet 1776 et réussit à s'affirmer dans la capitale. Éduqué, cultivé et motivé dans ses missions, l'Intendant appuie l'initiative de Dupont de Jumeaux qui souhaite élargir le public touché par les pensées des Lumières ainsi que les thèmes abordés par l'Académie.

[1] Figeac M., *Histoire des bordelais, op. cit.,* p. 237. Cadilhon F., « La société littéraire du Musée ou les méridiennes de la culture bordelaise des Lumières », *Revue historique de Bordeaux et du département de Gironde*, 2005-6, p. 35-50.

Dupré de Saint-Maur, arrivé en 1776, « administrateur éclairé » selon l'expression proposée par Julien Vasquez[1] ,promeut cette institution culturelle qui prend toute sa place dans la capitale de Guyenne. Il soutient l'initiative du précepteur de ses enfants, l'abbé Dupont de Jumeaux qui s'affirme comme mathématicien, professeur de mathématiques et correspondant de l'Académie des Sciences de Paris où il communique avec D'Alembert et Lalande. Dupont de Jumeaux commence par solliciter l'autorisation de fonder un cours public de mathématiques, mécanique, d'astronomie, d'optique et d'hydrodynamique à destination des « jeunes gens qui se destinent à la marine, l'artillerie, au génie, à la tactique, aux sciences et aux arts »[2]. Il obtient par l'entregent de l'Intendant et face aux jurats hostiles, l'autorisation de Vergennes, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de donner des cours publics de mathématiques le 7 février 1781. Ces cours quotidiens réunissent jusque vingt-deux élèves, preuve du succès de cette initiative. Par la suite, le mathématicien souhaite étendre ses initiatives et toucher un public plus large et demandeur, d'ouvrir à la culture et l'instruction. Cette institution est créée en 1783 sans reconnaissance officielle du pouvoir royal dans un premier temps mais soutenue par l'Intendant de Guyenne et placée sous la protection de la reine Marie-Antoinette à qui est dédié le *Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux* publié en 1787[3]. Le 9 mai 1783, le Musée obtient l'autorisation royale envoyée par le secrétaire d'État aux Affaires Étrangères Vergennes. Cette initiative se place dans une dynamique plus large qui touche l'ensemble du royaume à l'image du musée littéraire de Court de Gébelin créé en 1780 à Paris, le musée scientifique de Pilâtre de Rozier en 1782 ou encore le Cercle des Philadelphes au Cap Français en 1784 de l'autre côté de l'Atlantique.

Cette société concerne les choses des Beaux-Arts, des Sciences et des Lettres, elle est avant tout un lieu destiné à l'enseignement et la diffusion des savoirs qui propose l'ouverture de cours gratuits et novateurs ainsi que des pratiques dans les disciplines scientifiques et artistiques[4]. « L'objet de votre institution, Messieurs, est d'étendre ce qui est borné, et de rendre communes les richesses du petit nombre » prononce Dupré de

---

[1] Vasquez J., *Nicolas Dupré de Saint-Maur ou le dernier grand intendant de Guyenne, op. cit*. L'intendant s'impose au sein de la cité provinciale et propose des initiatives culturelles ou urbanistiques, présentées aux élites locales ; Dupré de Saint-Maur, *Mémoire relatif à quelques projets intéressants pour la ville de Bordeaux lu à la séance publique de l'Académie des Sciences de Bordeaux du 7 mars 1782*, Bordeaux, Michel Racle, 1783.

[2] BM Bordeaux MS 829 I-II, 14 février 1785.

[3] *Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux, dédié à la Reine, année 1787*, Bordeaux, Michel Racle, 1787.

[4] Roche D.*, Le siècle des Lumières en province, op. cit*., p. 67.

Saint-Maur lors du discours inaugural. Des efforts importants sont mis en place en faveur de l'instruction publique. La variété des cours proposés en matières scientifiques s'étend de la botanique à l'optique, les mathématiques ou encore l'astronomie et les disciplines linguistiques et littéraires ou les arts ne sont pas ignorés. L'enseignement de qualité et diversifié est contrôlé par le comité central qui sélectionne également des professeurs qualifiés et zélés. Ces préceptes rejoignent les valeurs véhiculées par la franc-maçonnerie, apportant la lumière et l'ouverture de l'esprit aux côtés de la philanthropie.
Les effectifs de la société sont limités à cent cinquante membres par le comité directeur dès 1783, quota qui est rapidement atteint : des quarante premiers membres l'année de la création, quatre ans plus tard ce sont cent cinquante membres qui sont inscrits au Musée. Le recrutement est plus ouvert que l'Académie qui reste ancrée sur des principes qui ne correspondent pas toujours aux attentes de l'élite cosmopolite et négociante à Bordeaux. Le Musée s'impose rapidement aux côtés de la vénérable institution comme un espace de reconnaissance, de légitimité et d'ascension.

Depuis le 30 avril 1783 le Musée possède un Comité directeur tandis que Dupré de Saint-Maur est nommé président. Parmi ce comité originel, sur les treize premiers membres dix sont maçons, venus des loges de l'*Amitié*, de l'*Harmonie* et de la *Française* essentiellement. Le choix de cette société est d'ouvrir ses rangs à des membres d'une société choisie. Le succès de ce recrutement et le choix de membres motivés permettent au Musée de perdurer après le départ de son créateur Dupont de Jumeaux dès 1783, alors que ce dernier retourne à Paris. Les premiers membres sont des représentants d'une élite intellectuelle faisant preuve de gouts pour les sciences et pour les arts. Le 10 avril 1783, lors de la première assemblée du Musée, vingt-cinq membres sont présents, démontrant l'ouverture sociale de l'institution vers le troisième ordre : avocats, négociants, parlementaires et artistes se retrouvent[1]. Par la suite, ce noyau originel d'associés recrute les nouveaux membres jusqu'à atteindre les limites fixées par le règlement. La deuxième assemblée compte ainsi déjà soixante membres. Chacun de ces privilégiés doit payer une quittance d'abonnement de 36 livres[2] afin d'assurer le fonctionnement de l'institution.
La composition sociale du Musée montre au cours de la décennie une ouverture accrue, si la place de la noblesse est importante, la société démontre un accès affirmé vers le monde

[1] Cette ouverture doit être critiquée et limitée, encore la moitié des membres appartient à la noblesse, même si un tiers des membres appartient à la bourgeoisie.
[2] BM Bordeaux Ms 829 III-IV. La cotisation passe à 48 livres en 1786.

du négoce et de la bourgeoisie[1] ainsi qu'une ouverture face à la diversité religieuse y compris vis-à-vis des juifs tandis que la présence protestante, si elle ne doit pas être exagérée, ne peut être ignorée. Sa politique est moins exclusive que la traditionnelle institution de l'Académie. La société est ouverte à la diversité sociale et religieuse et se pose en contraste avec l'immobilisme de l'Académie.

Maïté Bouyssy compte ainsi parmi les muséens bordelais 27,8% de membres venus de la bourgeoisie d'affaires et du négoce, 20,6% d'avocats, 16% d'officiers de la finance et 5,2% venu d'un clergé catholique qui n'exerce alors aucune charge de paroisse. La noblesse, toujours présente à hauteur d'un tiers des reçus concerne une part plus réduite devant la croissance des représentants de la bourgeoisie bordelaise. Ce cercle érudit connait un succès important auprès des élites économiques et bourgeoises qui jusqu'alors étaient marginalisées dans les structures académiques mais qui ont su s'affirmer au sommet des hiérarchies urbaines au long du siècle. Ces membres des élites du négoce y affirment par leur association au Musée une stratégie d'élévation et de légitimation sociale et culturelle.

Le Musée se construit en différents organes, le comité général exécutif est composé de dix-sept officiers élus annuellement au mois de mai, l'assemblée générale des associés et la séance publique qui se tient en moyenne quatre fois par an. La société littéraire est présidée après le départ de Dupont de Jumeaux par l'Intendant Nicolas Dupré de Saint-Maur qui en prononce le discours inaugural le 10 juillet 1783. L'Intendant préside l'institution jusqu'à son départ en 1784, il est alors remplacé par le vice-président Nicolas de Lisleferme[2].

Régulièrement des travaux sont déposés auprès du comité exécutif par les associés et membres correspondants afin d'être lus en séance public une fois validés par le comité. Devant l'afflux des travaux, deux organes spécialisés, le comité de musique et le comité de peinture, sculpture et architecture prennent en charge les travaux qui relèvent de leur spécificité. Les séances publiques, moins nombreuses, sont ouvertes aux associés qui ont la possibilité d'amener jusqu'à trois invités chacun afin d'ouvrir les portes du savoir à un plus large public. Ces séances rencontrent un grand engouement auprès du public, la salle est remplie durant les trois heures de tenue appuyées par l'ouverture populaire des

[1] Bouyssy M.-T., *Le Musée de Bordeaux, 1783-1789 étude psycho-sociologique,* Paris, Hachette, 1973. Cadilhon F. dans *Histoire des Bordelais, op. cit.* p. 238.
[2] Vasquez J., *Nicolas Dupré de Saint-Maur, op. cit.,* p. 128.

concerts, des cours et des conférences où les talents sont exposés. D'ailleurs le négociant Pierre Fawe, franc-maçon au sein de la *Française d'Aquitaine* et muséen offre lors d'une séance publique un concert de violon à une large audience, démontrant ses compétences multiples.

Ces séances publiques sont un vecteur de la diffusion des savoirs et des arts, autant que le sont les cours dispensés par le Musée. À l'image de son recrutement, les cours dispensés sont davantage orientés vers les disciplines scientifiques qui rencontrent un succès auprès des élites en formation et à la recherche de savoirs utiles : langues vivantes, mathématiques, physique et leurs applications pratiques sont à l'honneur. Ces cours sont d'autant plus destinés à un public choisi et demandeur qu'ils se tiennent le dimanche après-midi afin les membres actifs puissent y assister. Mais en tant que société littéraire, les lettres sont largement représentées lors des séances publiques et des cours du Musée. Daniel MacCarthy, maçon de la loge de l'H*armonie* depuis 1779 et muséen propose en 1788 de donner des cours de langue anglaise[1], il appartient à la communauté britannique installée à Bordeaux : c'est un irlandais habitant le quartier des Chartrons, lieu privilégié des colonies britanniques. La pratique linguistique relève d'une utilité particulière au sein du négoce bordelaise étroitement lié aux espaces britanniques, germaniques et dans cette décennie, avec les territoires nord-américains. Si nombre de fils du négoce apprennent leur profession au comptoir ou au cours de voyages à travers les réseaux familiaux, une formation linguistique des langues vivantes est nécessaire au sein de la cité bordelaise même. Aux côtés des collèges qui limitent ces langues vernaculaires, des voyages qui concernent une minorité devant les sommes à engager, les précepteurs ou encore des commis étrangers embauchés dans les comptoirs, ces cours publics gratuits peuvent soutenir ces nécessités professionnelles. Le Musée supplée par là aux manquements des structures d'enseignement traditionnelles.

Le rayonnement du Musée est orienté vers le Sud-Ouest aquitain, Paris et les îles antillaises, toutefois l'espace européen et international occupe une part moindre, dans les correspondances comme les nominations d'associés[2]. L'ouverture aux Lumières européennes paraît par-là plus limitée de la part du Musée. Si les espaces touchés par

[1] Cadilhon F., « Les négociants aquitains et la diffusion de l'enseignement des langues étrangères aux XVIII-XIXe siècles », *Annales du Midi,* 1989, n°188, p. 449-456.

[2] Rathier C., « Le réseau européen de l'Académie des Sciences et de la Société littéraire du Musée de Bordeaux : entre désir et réalités », dans Beaurepaire P.-Y., McKenna A., (dir.), *Les réseaux de correspondance en Europe*, Saint-Étienne, PU Saint-Étienne, 2004, p. 173-184.

l'activité du Musée de Bordeaux recoupent sensiblement les mêmes que les loges bordelaises, celles-ci ont davantage ancré leur rayonnement dans un espace ouvert et cosmopolite. Toutefois la comparaison ne paraît pas être de vigueur par la part relative de l'influence maçonnique imédiate sur les activités du Musée alors même que les frères peuplent les bancs du Musée.

Avant de pouvoir appartenir au Musée, les nouveaux membres doivent être proposés par un muséen. Les effectifs sont fixés à cent-cinquante associés[1]. Ces derniers peuvent proposer de nouveaux membres dont le nom est examiné par le comité général du Musée puis voté par scrutin. Une fois passé l'obstacle du comité général, le nom d'un proposé est soumis au vote de l'assemblée, et doit obtenir les deux tiers des voix. Le Musée est construit sur la cooptation au sein de laquelle se dessinent des réseaux protéiformes où la franc-maçonnerie s'affirme comme majeure. L'appartenance commune à l'Art Royal ne peut évidemment suffire, seuls sont proposés des personnes dont les talents et les intérêts sont reconnus et recherchés par la société muséenne.

On ne peut identifier qu'un certain nombre de francs-maçons parmi les muséens, la carence documentaire ne permettant pas l'identification certaine de tous.
Les francs-maçons peuvent trouver des échos parmi la devise affichée du Musée « Égalité et Fraternité ». Lors du discours inaugural, l'Intendant Dupré Saint-Maur définit cette société comme « une institution dont le principal but est de rapprocher et de resserrer les nœuds qui devraient unir les différents ordres des citoyens n'a pas sans doute besoin d'autres titres pour se rendre recommandable aux yeux de la société »[2], qui concorde avec les objectifs de la franc-maçonnerie. Il n'y a pas de liens directs entre ces deux espaces de sociabilité et d'entre-soi, néanmoins par ses principes et son recrutement le Musée est proche de la franc-maçonnerie locale comme de la loge parisienne des *Neuf Sœurs* où nombre de bordelais sont inscrits dans ses colonnes. Le recrutement est prestigieux et s'affirme au-delà de la franc-maçonnerie : l'architecte de la ville Bonfin en est membre, ou encore Franz Beck qui toutefois est initié à la fin de la décennie, mais présent depuis plusieurs années dans la capitale provinciale à l'appel du Gouverneur de Richelieu[3]. Le recrutement ouvert du Musée accueille francs-maçons, négociants, étrangers. Il ne faut cependant pas en exagérer la projection et la réduire à être une société des négociants

[1] BM Bordeaux Ms 829 XIII.
[2] BM Bordeaux Ms829 X, discours inaugural du 10 juillet 1783.
[3] Taïeb P., Morel-Borotra N., *Le Musée de Bordeaux et la musique, 1783-1793*, Rouen, PURH, 2005.

protestants ou des francs-maçons. Les protestants sont minoritaires tout comme les étrangers, alors que leur représentation reste significative parmi les loges maçonniques. Ce sont cinq étrangers francs-maçons qui sont recrutés parmi la société muséenne : Jean George Streckeisen, Nathanaël Johnston, Jean Beyerman et Meyer tous quatre initiés dans la loge de l'*Amitié* et Daniel MacCarthy de la loge de l'*Harmonie*. Tous sont installés dans le quartier des Chartrons, de l'autre côté du Château Trompette, mais l'hôtel de l'intendance où se tiennent les réunions est à proximité, ce qui rend le lieu des assemblées du Musée proche et accessible pour ces négociants appartenant aux communautés germanique, hollandaise et britannique.

Il serait spécieux d'évoquer le rôle de la franc-maçonnerie dans la société du Musée puisqu'il n'y a pas d'unité des loges sur l'orient bordelais au cours de la décennie 1780, fragilisé par les sécessions et les tensions. Mais s'il y peu de rôle de la franc-maçonnerie, la place des francs-maçons dans cette institution peut être reconnue. Johel Coutura identifie cinquante-cinq maçons sur les 155 noms d'associés de la liste de 1787[1] parmi lesquels il comprend des muséens initiés dans des loges non bordelaises comme Paul-Victor de Sèze membre de la loge parisienne des *Neufs Sœurs*. Nous considérons davantage les relations entre le Musée et les loges bordelaises.

Sur l'ensemble des noms relevés dans les archives du Musée de Bordeaux, nous avons relevé l'appartenance maçonnique de soixante-et-un noms, quand ils sont identifiables avec certitude, la carence documentaire laisse parfois planer des doutes sur l'identité des membres. L'influence des loges ne peut être exagérée, jamais le Musée ne met en avant des liens avec la maçonnerie, et réciproquement, les loges ou frères bordelais ne semblent pas faire référence à cette société du Musée. Les élites de ces deux espaces se rencontrent, bénéficient de liens mais ne les exposent pas ces derniers étant connus de tous.

En 1783 il y a plus de 425 frères actifs au sein des neuf loges bordelaises ouvertes, en 1787 ce sont 268 frères mentionnés sur les tableaux des douze loges locales alors en activité[2]. Ce sont parmi ces francs-maçons attirés par les propositions du Musée que se comptent les hommes ayant une double appartenance maçonnique et muséenne.

Parmi les frères maçons qui sont recrutés au sein de l'institution culturelle, plus d'un tiers sont inscrits au sein de l'*Amitié*, c'est-à-dire vingt-trois frères, treize sont issus des rangs

[1] Coutura J., « Le Musée de Bordeaux », *Dix-huitième siècle*, 1987-19, p. 149-164.

[2] Les chiffres ne sont pas définitifs, ils dépendent des archives et des tableaux de loges conservés, quand ils sont présents et s'ils concernent tous les frères ou que les officiers. En 1787 ce sont trois tableaux de frères, trois tableaux d'officiers ; en 1783 deux tableaux de frères.

de l'*Harmonie* et onze de la *Française*. Les loges de la *Française d'Aquitaine*, la *Vraie Anglaise*, l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*, l'*Essence de la Paix*, l'*Alliance* et l'*Aimable Sagesse* ont chacune entre un et trois frères inscrits au sein du Musée. L'*Anglaise* aussi très peu représentée, deux de ses membres seulement sont des muséens. La surreprésentation de l'*Amitié* peut être signalée, notamment par la place des élites négociantes et protestantes qui trouvent dans cette société du Musée un espace de reconnaissance ouvert et légitime, ou encore l'*Harmonie* par les qualités intellectuelles de ses membres qu'elle recrute parmi les avocats et membres du Parlement.
Les muséens francs-maçons appartiennent essentiellement au monde du négoce et de la loi, quatorze d'entre eux sont avocats et conseillers au Parlement venus de l'*Harmonie* essentiellement, trois sont capitaines de navire et un tiers d'entre eux est lié au négoce où l'*Amitié* domine mais n'est pas exclusive.

Le système de recrutement du Musée par la cooptation est un phénomène que la franc-maçonnerie pratique. À travers les listes retrouvées du Musée, les relais de cooptation peuvent apparaitre et, si l'on ne peut distinguer un schéma purement maçonnique de ce recrutement, celui-ci peut se manifester comme un levier. C'est dans cette logique que Charles Lemesle, membre de l'*Amitié* depuis 1782 et du Musée dès ses débuts propose en 1785 deux de ses frères en loge pour associés, Frédéric Isambert et Pierre Guérin. Tous deux sont initiés à l'*Amitié* depuis 1784. L'intermédiaire maçonnique a pu être activé dans la cooptation au Musée, la communauté professionnelle n'étant pas systématique. Si Charles Lemesle et Frédéric Isambert sont tous deux négociants, Pierre Guérin est maître en chirurgie.
Duvigneau, frère de la loge de la *Française* depuis 1782 propose le nom de François Jaubert, membre de l'*Harmonie* en 1785, comme nouvel associé. Le nom proposé remporte le scrutin. Le mécanisme maçonnique semble moins évident dans ce cas et le rapport professionnel non plus, Duvigneau est capitaine de navire et il propose Jaubert qui exerce comme avocat au Parlement. Leur proximité peut être celle des idées, maçonnique, éducative et culturelle, voire politiques ; tous deux sont qualifiés de girondistes à la Révolution.
Toutefois le nom du proposant n'est pas toujours spécifié : Jean-Baptiste Voisin de Gartempe, conseiller au Parlement en 1785 et initié à l'*Harmonie* la même année est élu associé du Musée par scrutin le 28 mars 1787, sans qu'il ne soit fait mention du membre qui a proposé son nom et donc sa possible appartenance maçonnique.

Les réunions du Musée ont lieu le mercredi à 17h en hiver et à 18h en été, l'*Anglaise* et la *Française d'Aquitaine* tiennent leurs tenues ce même jour, néanmoins il ne semble pas y avoir de concurrence majeure entre les réunions maçonniques et les réunions muséennes par leur fréquence et du fait que ces réunions ne concernent que le comité exécutif. Les assemblées générales de tous les membres se tiennent le jeudi, deux fois par mois à 17h sauf les mois d'automne et seule l'*Anglaise* tient ses tenues ce jour-là ; *Anglaise* dont peu de représentants sont membres du Musée. De plus, vacances parlementaires, vacances maçonniques et vacances du Musée coïncident, entre le 15 septembre et la Saint-Martin le 11 novembre pour le Musée.
Les réunions se tiennent donc dans l'ancienne salle de théâtre attenante à l'hôtel de l'intendance sur les fossés, hôtel de Puy-Paulin qui compte également une salle de lecture qui s'étoffe rapidement, elle dispose d'un budget de 600 livres pour l'achat des livres et de 300 livres pour les abonnements[1]. En 1789 la bibliothèque du Musée compte 1 328 volumes soit 347 titres[2] qui sont surtout des ouvrages récents marqués par leur orientation pratiques, la bibliothèque est ouverte aux influences des Lumières. L'offre de lecture, en plus des ouvrages recensés dans la bibliothèque est celle des journaux et gazettes, le Musée est abonné à de nombreux titres[3]. Ce sont jusqu'à vingt-et-un titres locaux et européens de langue française comme la *Gazette de France*, le *Mercure de France*, la *Gazette de Leyde* ou le *Journal de Paris*. Les abonnements dépassent la recherche d'informations, des titres comme le *Journal des Savants* ou l'*Année Littéraire* démontrent l'intérêt scientifique de l'institution. Nombre de ces titres sont aussi disponibles dans la loge de la *Française*. L'offre de lecture apparaît comme une requête des élites qui appartiennent à ces espaces de sociabilité. Cette bibliothèque complète les bibliothèques privées ou des lectures publiques. La salle de lecture est fermée et surveillée par un concierge qui tient les registres et elle est accessible aux seuls muséens, ouverte de 10 heures à 13 heures et 16 heures à 23 heures sur une amplitude plus large que les loges.

Les essais et travaux des muséens francs-maçons laissent apercevoir les curiosités intellectuelles et les préférences dont ils font preuve. La lecture de l'essai de Martignac

[1] Vasquez J., *Nicolas Dupré de Saint-Maur, op. cit.*, p. 133.
[2] Barbier F., « Le Musée de Bordeaux et sa bibliothèque », *Revue française d'histoire du livre*, n°56, 1987, p. 415-438.
[3] BM Bordeaux Ms 829 III-IV.

négociant au Cap Français sur les flux et reflux de l'eau, qui lui sert de sésame pour le titre de correspondant du Musée, approfondit la correspondance de la société littéraire avec le Cercle des Philadelphes de Saint-Domingue et cela démontre l'attachement du Musée et de ses membres aux relations atlantiques et l'intérêt porté aux questions coloniales. Cet intérêt se manifeste à travers la correspondance avec la société domingeoise, la nomination d'habitants des îles ou les sujets qui peuvent être proposé aux lectures publiques comme les *Observations sur les maladies épizootiques de Saint-Domingue*.

Les francs-maçons sont donc largement représentés parmi les associés du Musée et certaines figures en sont des membres actifs proposant de nouveaux associés mais aussi en délivrant des essais destinés à être lus en public. Duvigneau propose un *Discours sur le luxe, les effets du luxe relativement aux mœurs des individus,* Duchesne livre son *Discours sur l'utilité des médailles pour l'intelligence de l'histoire et de la connaissance de la chronologie* tandis que Nau a lu un ouvrage titré *Essai sur le bonheur*. Lemesle oriente quant à lui la lecture vers les Lettres en livrant un *Épitre à Eglé le jour de son mariage,* tandis que Sicard marque son intérêt professionnel en disposant d'un *Essai sur l'art d'instruire les sourds et muets de naissance* et une *Exposition de la méthode tachygraphique ou l'art d'écrire aussi vite que la parole*, appuyé par son expérience à la tête de l'Institut pour les Jeunes Sourds et Muets. Les événements politiques et populaires sont aussi présents parmi les œuvres proposées par les francs-maçons : Chalifour soumet ses *Relations de deux voyages aériens fait à Bordeaux les 16 juin et 26 juillet 1784*, expériences qui ont connu un grand succès auprès de la société bordelaise et Dominique Garat prononce dans le Musée une *Ode au peuple* après le retour du Parlement en 1786, exilé de la capitale de Guyenne après l'affaire des alluvions alors que Garat est le syndic des avocats.

Les Lettres s'imposent dans les propositions de lecture publique face aux sciences et assoient la culture des associés. Société choisie qui répond aux exigences de la maçonnerie, les thématiques abordées par le Musée rejoignent celle de la maçonnerie.

Le Musée s'affirme comme un foyer des lumières bordelaises, un cercle des connaissances, non comme une tribune politique ou maçonnique et, comme les loges, cette société encourage les sciences et les lettres au service des hommes et de la société.

II- Les francs-maçons bordelais devant l'écrit

Les francs-maçons bordelais cultivent leur rôle d'élites économiques mais aussi de représentants culturels du siècle des Lumières. Répondant aux préceptes de perfectibilité et de lumières de l'Art Royal mais aussi à leur curiosité personnelle et professionnelle, ils se retrouvent au sein des instances culturelles. Cette soif s'exprime également dans leurs pratiques plus personnelles face à l'écrit, dans la constitution de bibliothèques et des ressources qu'ils mobilisent pour répondre à leurs attentes, les insérant dans les dynamiques civiles de leur cité.

1-La constitution des bibliothèques des francs-maçons bordelais

L'accès aux livres, les secrets que dévoilent les constitutions des bibliothèques nous permettent d'apercevoir certains aspects de la vie culturelle des francs-maçons bordelais du siècle des Lumières. Les fonds importants des institutions culturelles comme le Musée ou l'Académie ne doivent pas cacher le détail des goûts individuels des élites au sein de leur bibliothèque privée, encore que leur constitution ne leur soit systématiquement attribuée.

Les ouvrages dans les bibliothèques sont un indicateur pour percevoir le niveau culturel des hommes de la franc-maçonnerie. Parmi les nombreux francs-maçons bordelais peu d'inventaires de leur bibliothèque sont conservés. Toutefois, quelques éléments peuvent être établis quant à la composition des bibliothèques, les goûts déployés ou les affinités possibles avec la franc-maçonnerie à travers les inventaires des collections des bibliothèques confisquées lors des événements révolutionnaires[1]. Les bibliothèques sont aussi des outils de travail, ce qui donnent à voir des goûts personnels et des formations de collections et expliquent la pluralité des bibliothèques des francs-maçons, qu'ils soient nobles[2], négociants[1] ou avocats[2].

---

[1] Il s'agit autant de bibliothèques privées que celles détenues par les couvents répartis dans la ville ou celles des institutions d'enseignement.

[2] Figeac M., *Les destins de la noblesse bordelaise, op. cit*., p. 255-271 ; Figeac M., « La culture nobiliaire à travers des bibliothèques, l'exemple bordelais à la fin du XVIIIe siècle » *Revue d'histoire du livre*, n°52, 1986, p. 389-413.

Certaines des bibliothèques de francs-maçons locaux sont connues à travers des inventaires notariés et révolutionnaires[3], inventaires qui ont leurs propres limites. Le catalogue dressé par le notaire ou par les représentants des autorités peut être réduit quant aux indications de dates et de lieu d'édition, tandis que certains titres peuvent être regroupés sous l'appellation « d'ouvrages disparates » ou encore certains ouvrages sont perdus.

Nous nous attacherons à l'étude particulière de la bibliothèque de Thomas Lumière avocat et fondateur de la loge de l'*Harmonie* en 1773 où il exerce la charge de garde des sceaux et des archives plusieurs années. La bibliothèque du noble parlementaire Jaucen de Poissac attire l'attention, il est d'ailleurs frère de loge de Thomas Lumière à partir de 1779 au sein de l'*Harmonie*. L'abbé Lapause, membre de l'*Anglaise* puis de la *Vraie Anglaise* et le négociant Alaret possèdent tous deux des bibliothèques dont l'étude permet de distinguer des tendances particulières. Les bibliothèques de ces francs-maçons sont disparates par leur nombre de titres et de volumes, par leur constitution ainsi que par des choix professionnels qui s'expriment.

Homme de loi inscrit en 1764 au tableau des avocats de la ville de Bordeaux, Thomas Lumière est né en 1741. Il s'installe dans la paroisse Saint-Projet et déménageant plusieurs fois à travers le quartier la Révolution le trouve installé rue Maucoudinat. Avocat reconnu, acteur de la vie publique bordelaise et membre des sociétés de pensée locales, il décède en 1794, condamné par la Commission militaire de Bordeaux et le tribunal révolutionnaire de la Convention qui l'exécute comme agent de l'aristocratie et ennemi de la Révolution[4]. Suite à son exécution, un inventaire révolutionnaire est réalisé et celui de sa bibliothèque confisquée. Riche de 1 568 titres ou 2 961 volumes, cette

---

[1] Gardey P., *Négociants et marchands de Bordeaux op. cit.*

[2] Rousseau E., *Les bibliothèques de parlementaires et d'avocats bordelais à la fin de l'Ancien Régime*, TER dactyl., Université Bordeaux III, 1980.

[3] Ces derniers effectués après les saisies des collections durant la Révolution sont conservés à la BM Bordeaux, Ms 844 à Ms 867. Ce sont 117 collections privées dont 21 appartenant à des communautés religieuses, qui ont été saisies en 1793-1794 et entreposées dans l'ancien couvent des Feuillants, et toutes n'ont pas fait l'objet d'un inventaire détaillé. Ces bibliothèques appartiennent à 40% au clergé, 35% issu de membres de la noblesse et 25% du tiers-état.

[4] ADG 5 L Bis 27, dossier individuel de Thomas Lumière devant la Commission militaire.

bibliothèque[1] est largement composée par Thomas Lumière lui-même, reflet d'une vie d'homme et image d'un homme cultivé.

Le détail de l'inventaire permet de procéder à une analyse plus approfondie de celle-ci. L'un des premiers constats est la part relativement faible des ouvrages imprimés avant 1750, 38% des titres sont imprimés avant 1749, ce qui laisse à penser que ces titres correspondent à des fonds hérités ou déjà constitués. À l'inverse la moitié de la bibliothèque est constituée d'ouvrages publiés après son insertion dans la vie professionnelle, c'est à-dire après 1764. Ce sont donc 775 titres que Thomas Lumière a acheté lui-même. Le pic d'achat d'ouvrages est réalisé dans la décennie 1770 alors que Thomas Lumière est âgé d'une trentaine d'année, établi professionnellement et inséré dans les espaces de sociabilité, dont la franc-maçonnerie depuis 1773. Ces achats sont effectués auprès des libraires-imprimeurs locaux, ou auprès des libraires établis à Paris et d'autres capitales provinciales, à l'instar du carrefour lyonnais. Paris est mentionné comme lieu d'édition de plus de la moitié du fonds de Thomas Lumière alors que le pôle bordelais fourni seulement 3% des impressions qui concernent essentiellement des ouvrages de droit. La capitale de Guyenne compte en 1781 douze libraires et six imprimeurs à Bordeaux, quinze ans plus tôt en 1764 dix imprimeurs libraires et treize libraires se partageaient le marché local. L'approvisionnement de Thomas Lumière sur la place bordelaise peut se faire chez Chappuis, Lacour ou Labottière qui sont installés à proximité de la rue Saint-James et proches de l'habitation de Lumière. Les places étrangères quant à elles procurent 23,5% des livres qui composent cette bibliothèque où les Provinces-Unies et la Grande-Bretagne dominent ces éditions.

Ces achats reflètent les goûts et les intérêts personnels de l'avocat, ils procèdent d'une démarche volontaire. Il est probable que Lumière choisit ses titres en fonction de leur contenu et de leur intérêt plus que pour le livre en tant qu'objet de richesse et de prestige. Il démontre une réelle utilisation de sa bibliothèque et s'affiche à travers elle comme un homme de connaissances. L'avocat possède de grandes collections juridiques, où le livre a une vocation professionnelle manifeste. L'exiguïté du palais de l'Ombrière dont la vétusté n'est plus à démontrer où se tient le Parlement rend obligatoire le travail des parlementaires et des avocats dans leur demeure ce qui explique notamment la richesse de ces bibliothèques qui sont aussi des outils de travail. Un tiers des fonds livresques de Thomas Lumière est consacré au droit dont les ouvrages souvent lus,

[1] BM Bordeaux Ms 852.

consultés, annotés : ils participent à la formation de l'avocat et à l'exercice de sa profession. Les ouvrages comme *Les constitutions et lois des colonies d'Amérique* de Moreau de Saint-Méry, *Les lettres sur la profession d'avocat, sur les études relatives à cette profession et sur la manière d'exercer* de Camus publié à Paris en 1777 se retrouvent aux côtés des codes des tailles, du code des curés ou encore du code matrimonial. Le code municipal complète *Les Règlements anciens et nouveaux de la cour du Parlement de Guyenne concernant l'instruction pour l'exercice de la justice* publié à Bordeaux en 1749.

La bibliothèque de Thomas Lumière se distingue par la faiblesse des ouvrages de théologie, moins de 2% des titres de cette bibliothèque s'y réfèrent, marquant d'autant plus cette composition personnelle de la bibliothèque.

Et parallèlement, l'avocat procède à des choix d'œuvres philosophiques dont la richesse quantitative et qualitative en fait un homme de son siècle. Les œuvres de Rousseau comme le *Dictionnaire de musique, l'Émile ou le Contrat social*, de Voltaire comme le *Siècle de Louis XIV* ou la *Henriade* sont lues. Trois versions de l'*Encyclopédie* embellissent de leurs volumes la bibliothèque de Thomas Lumière, qui sont accompagnées de *l'Esprit des Lois* de Montesquieu[1]. Ces œuvres du XVIIIe siècle prennent place aux côtés d'une solide culture classique remarquée par la possession d'œuvres de Cicéron, Aristote, Eschine ou Homère.

Un appétit de savoir oriente la politique d'achat de Lumière vers les sciences exactes, l'électricité, la médecine qui compte à elle seule 116 titres ou encore les expériences nouvelles comme l'aérostatique. Les ouvrages *Les expériences de la machine aérostatique de Montgolfier* de Faujas de Saint-Fond et *L'art de bien voyage dans les airs* imprimés respectivement en 1783 et 1784 répondent à l'engouement de la société bordelaise pour ces expériences extraordinaires. La première tentative locale est organisée le 3 décembre 1783[2] par Belleville qui lance deux globes en baudruche. Cette première tentative est un échec mais elle réunit une foule importante autour de cette expérience. Un nouvel essai est mené en janvier 1784, mais c'est en juin 1784 que le premier aérostat est lancé depuis la cour de l'Hôpital de la Manufacture par Darbelet, Degranges et Chalifour

[1] Montesquieu est une figure bordelaise particulière, même si par la suite il est essentiellement présent à Paris. Cadilhon F., « Lire Montesquieu à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Annales du Midi*, 2003-242, p. 201-209, montre quel impact de son activité intellectuelle peut être observé dans sa ville natale.

[2] L'expérience des frères Montgolfier, Joseph et Étienne date du 21 novembre 1783 à Paris, après plusieurs essais depuis 1782 dans le Vivarais. D'autres ont procédé à des expériences d'aérostatique à Paris ou même Versailles.

et tous trois muséens comme Lumière[1]. Les auteurs comme Bertholet, Lavoisier ou Halley sont présents dans la bibliothèque de Lumière et reflètent la curiosité du propriétaire de cette riche bibliothèque.

L'intérêt pour les sciences occultes se remarque également. Aux côtés de l'ouvrage de Mesmer[2], Lumière possède neuf ouvrages consacrés au magnétisme animal dont *L'Anti-magnétisme ou origine, progrès, décadence, renouvellement et réfection du magnétisme animal* imprimé à Londres en 1784. Depuis l'installation de Mesmer à Paris en 1778 et ses démonstrations publiques de guérison par magnétisme[3], ce phénomène gagne un certain succès malgré la condamnation par l'Académie des sciences.

Né près de Constance, Mesmer exerce comme médecin en 1776 dans la capitale autrichienne et tient un salon fréquenté par le beau monde, il y reçoit Haydn, Gluck ou Mozart. Il est surtout reconnu pour la pratique d'une thérapeutique originale, fondée sur une théorie du magnétisme animal, c'est-à-dire qu'il n'utile pas de pierre aimantée qui caractérise le magnétisme minéral. Selon sa théorie, tous les corps sont traversés par un fluide qui baigne tout l'univers : la maladie résulte d'un obstacle mis à cette circulation et la guérison passe par le rétablissement de la bonne circulation des fluides dans le corps. Inquiété à Vienne par les pouvoirs, Mesmer quitte l'Autriche pour Paris en 1778, et s'établit place Vendôme. Il y met en scène ses activités autour d'une cuve, le baquet de Mesmer, rempli d'eau et de limaille de fer magnétisée : le patient entre dans la cuve tandis que les spectateurs participent en se donnant la main autour du baquet afin de permettre une bonne circulation des fluides entre les corps. La circulation paraît être le moteur de ces pratiques du mesmérisme, et peut expliquer le succès rencontré auprès de certains francs-maçons, proches ou non des influences ésotériques de la franc-maçonnerie. La frontière paraît tenue entre science et occulte et rappelle les liens avec l'alchimie et l'ésotérisme.

Après les spectacles parisiens et leur succès, c'est une véritable épidémie du mesmérisme à travers la France, secondée par la création de Sociétés de l'Harmonie dans des villes de province et appuyée par une grande diffusion à travers la presse malgré le

---

[1] Butel P., Poussou J.-P., *La vie quotidienne à Bordeaux au XVIIIe siècle, op. cit.*, p. 217. Récit de Meaudre de Lapouyade, *Les premiers aéronautes bordelais, 1783-1799*, Bordeaux, 1910.

[2] Frantz-Anton Mesmer, installé à Vienne, est sommé de quitter l'Autriche devant les troubles qui suivent ses thèses concernant le magnétisme animal. Il se rend à Paris où il rencontre un succès certain.

[3] Selon Mesmer le magnétisme répond à la théorie selon laquelle l'univers est baigné dans un fluide, y compris les corps, et la maladie n'est causée que par un obstacle qui empêche la circulation harmonieuse de ce fluide. Le magnétisme permet alors de contrôler ces circulations. Darnton R., *La fin des Lumières, le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Perrin, 1984.

scepticisme des savants et médecins face à ces pratiques comme dans le *Journal de médecine* ou la *Gazette de la santé* qui dénonce ce charlatan. De fait, devant les agitations, le pouvoir royal s'en mêle et Louis XVI charge son ministre Breteuil de vérifier les méthodes. Après quelques difficultés, Mesmer quitte le royaume, mais son départ n'entraine pas l'essoufflement de ces pratiques en province.

Bordeaux est touché par cette vogue et le libraire Arnaud-Antoine Pallandre propose de nombreux ouvrages consacrés à ces questions. Ce dernier est franc-maçon, inscrit sur les colonnes de la loge *Française d'Aquitaine* à partir de 1781, colonnes desquelles il est rayé, brulé et proscrit en 1786. Pallandre est un vulgarisateur sur la scène bordelaise du mesmérisme. Thomas Lumière par le nombre d'ouvrages qu'il possède consacrés à ces questions s'inscrit dans un phénomène en vogue. Est-ce par intérêt personnel pour le magnétisme, par curiosité accrue, par opportunisme ? A-t-il également assisté aux messes prononcées par le père Hervier[1], mesmérien qui prêche en de nombreuses églises de Bordeaux en 1784 devant une foule nombreuse, ne nous pouvons nous prononcer au-delà de son intérêt littéraire. Les troubles causés par les pratiques du magnétisme à Bordeaux inquiètent une partie des élites et des autorités. Les loges bordelaises, si elles n'en font pas cas ont pu être touchées par ce phénomène occulte à travers l'attrait que certains frères ont pu manifester, dont Thomas Lumière n'est pas étranger[2]. Il est le secrétaire de la Société de l'Harmonie de Guyenne, formée après le départ de Mesmer par des adeptes qui met en place plusieurs représentations de magnétisme. Ces théories du magnétisme suscitent un large engouement parmi les bordelais, élites, parlementaires ou francs-maçons[3].

Son intérêt pour les événements scientifiques et politiques ne se dément pas tout au long de sa carrière. Les événements révolutionnaires ne freinent pas ses achats et même orientent certaines acquisitions[4]. Ainsi *La défense des constitutions américaines* de John Adams, publié en 1792 se retrouve avec des ouvrages comme *Qu'est-ce-que l'Assemblée nationale ?*, publié en 1791, *Les États Généraux et autres assemblées*

---

[1] Bibliothécaire des grands augustins de Paris.

[2] Coutura J., *Les francs-maçons de Bordeaux, op. cit*., p. 44.

[3] Le lieutenant du maire le vicomte Duhamel en est un adepte, il possède un bassin magnétique dans sa demeure pour procéder à ces guérisons. Jaucen de Poissac est aussi favorable à la Société de l'Harmonie mesmérienne, il lui prête plusieurs fois son hôtel particulier cours d'Albret pour tenir des réunions. Tous deux sont également maçons, Poissac depuis 1779 à l'*Harmonie*, Duhamel depuis 1781 à la *Française d'Aquitaine*.

[4] Desgraves L., « Le livre et la lecture à Bordeaux à la veille de la Révolution de 1789 », *L'Aquitaine aux XVIe-XVIIIe siècles*, Bordeaux, FHSO, 1992, p. 469-181.

nationales de 1788 ou l'*Avis aux français sur le salut de la patrie* imprimé en 1789. Et parallèlement, l'ouvrage d'Edmund Burke *Réflexions sur la Révolution de France et procédés de certaines sociétés* est présent.

La bibliothèque de Thomas Lumière concentre vocation professionnelle et expression de sa curiosité personnelle ancrée dans le siècle des Lumières. Cette curiosité se retrouve dans l'achat de cinq livres maçonniques. Thomas Lumière, en tant que franc-maçon compte dans sa bibliothèque un *Recueil précieux de la maçonnerie*[1] imprimé en 1787 à l'adresse fictive de Philadelphie, un exemplaire de l'*Essai sur la franc-maçonnerie* composé de deux tomes, et trois autres œuvres interdites par l'Index pontifical que sont *L'Étoile flamboyante ou la société des francs-maçons, considérée sous tous les aspects* imprimé à Paris en 1766, *Les francs-maçons écrasés, suite du livre intitulé l'ordre des francs-maçons trahis* imprimé à Amsterdam en 1762 et enfin *Les plus secrets mystères des hauts grades de la maçonnerie dévoilés ou le vrai rose-croix traduit de l'anglais suivi du Noachite traduit de l'allemand*, édité prétendument à Jérusalem en 1768. Cinq ouvrages maçonniques sont une faible proportion dans une bibliothèque aussi vaste, ils représentent 0,3% du fonds privé néanmoins cela révèle une tendance significative face à l'enjeu de l'interdit. Thomas Lumière peut éventuellement accéder à une littérature maçonnique par l'achat mais également par ses relations avec d'autres frères ou une correspondance active, sollicitant des réseaux divers.
De fait, pour répondre à ses besoins et ses goûts, Thomas Lumière n'hésite pas à emprunter les chemins de l'illicite et acheter des ouvrages interdits par les censures pontificale et royale : 3,57% de la bibliothèque de Thomas Lumière est interdite, ce sont 58 titres inscrits à l'Index pontifical et 15 titres qui sont censurés par les autorités royales. Nous reviendrons sur les livres interdits par la suite.

Il faut se garder de systématiser l'image d'un franc-maçon éclairé intégré aux ouvertures du siècle des Lumières et l'appliquer à l'ensemble des bibliothèques des francs-maçons. Certains par leurs choix personnels ou leur formation montrent des résistances ou un ancrage plus traditionnel face aux nouveautés du XVIIIe siècle. La bibliothèque du baron Jaucen de Poissac atteste d'une ouverture plus limitée, d'un respect de la censure et professe d'un choix professionnel qui domine une curiosité intellectuelle. Cet aperçu illustre la diversité des francs-maçons et celles de leurs inflexions

[1] BM Bordeaux, H 20810.

intellectuelles et culturelles à travers leurs bibliothèques. Toutefois la bibliothèque de Jaucen de Poissac[1] comprenant 203 titres soit huit fois moins que celle de Thomas Lumière permet difficilement une comparaison pertinente entre celles-ci.

Jaucen dispose d'une bibliothèque professionnelle dominée par la jurisprudence où plus de 87% des fonds sont consacrés au droit. Cette domination professionnelle est symbolisée par la mention d'un ouvrage que Jaucen de Poissac a rédigé et publié en 1776, le *Recueil d'arrêts notables rendus par le Parlement de Bordeaux*. La chute des œuvres de théologie de la bibliothèque de Lumière est moins marquée dans cette bibliothèque mais déjà, par sa pauvreté en ouvrages de théologie Jaucen de Poissac se démarque de ses collègues parlementaires où en moyenne 19% des fonds sont consacrés à la théologie, moyenne que Jaucen de Poissac n'atteint pas. Le parlementaire semble méconnaitre les auteurs phares des Lumières et l'inventaire montre une bibliothèque dont la majorité du fond est héritée des XVIe et XVIIe siècles. Elle est caractérisée par une faible proportion de Belles-Lettres, l'absence d'auteurs comme Montaigne ou Montesquieu ou même d'auteurs contemporains, ainsi que l'absence de Sciences et Arts[2] sont remarquées. Ce dernier ne compte aucun ouvrage maçonnique parmi ses 203 titres.

Parmi les bibliothèques des représentants du premier ordre et initiés au sein de la franc-maçonnerie, les bibliothèques des abbés Laporte et Desbiey montrent un intérêt particulier par leurs constitutions.

L'abbé Laporte, initié dans la loge de l'*Harmonie* en 1774 possède une riche bibliothèque qui compte 796 titres dont la majorité est imprimée après 1760 ce qui laisse deviner une constitution contemporaine par son possesseur et l'affirmation de ses choix personnels.

L'abbé Jean-Pierre Lapause est détenteur d'une cure, il est initié au sein de l'*Anglaise* mais il se fait remarquer en étant l'un des initiateurs de l'opposition manifestée au vénérable Chicou Saint-Bris au début de la décennie 1780. En 1783 il participe aux réunions clandestines d'une partie de l'*Anglaise* à Sainte-Eulalie pour lesquelles il est brûlé des listes de l'atelier et devient alors un membre fondateur de la loge sécessionniste *Vraie Anglaise* dès 1785. Sa bibliothèque comprenant 151 titres[3] et 575 volumes est confisquée et inventoriée après son exil en tant que prêtre jureur.

---

[1] BM Bordeaux Ms 850.

[2] Il est possible qu'une partie des ouvrages de Poissac ne soit pas inventoriée, perdue ou entreposée dans d'autres propriétés du parlementaire.

[3] Il revend son édition de l'*Encyclopédie* car l'œuvre a pris de la valeur au cours des éditions.

L'abbé Louis-Mathieu Desbiey quant à lui laisse une bibliothèque de 110 titres en 198 volumes. Secrétaire de l'Académie, érudit et auteur lui-même, ses goûts scientifiques se remarquent aux côtés des ouvrages de théologie au sein de sa bibliothèque, qui n'est peut-être pas totalement inventoriée du fait de don à l'Académie ou de pertes. Par son ordre, appartenant au clergé, une large part de sa bibliothèque est consacrée aux ouvrages religieux, la Bible est présente en trois exemplaires et des Vies de saints sont nombreuses. Les auteurs de l'Antiquité comme Aristote, Platon ou Plutarque sont lus et possédés par l'abbé Desbiey. Néanmoins le fonds est surtout orienté vers les domaines de l'histoire, de la géographie et des sciences tandis que la littérature est faiblement représentée et les philosophes des Lumières y sont absents. Quelques œuvres se démarquent toutefois dans l'esprit du temps. Desbiey possède un *Défense de l'Esprit des lois* imprimé à Genève en 1750 et plusieurs volumes de l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke, 12 volumes parmi les 200 totaux de l'œuvre encyclopédique de Panckoucke, expurgés de référence anticléricale. Secrétaire de l'Académie, son intérêt se manifeste en faveur de l'agronomie et de l'utilisation des sols, il possède aussi des essais sur le commerce et la population dans les colonies qui rejoignent l'œuvre la *Dissertation sur la traite et le commerce des nègres* imprimée en 1764 démontrant l'intérêt de Desbiey pour ces questions qui concernent tout particulièrement la place bordelaise. L'Académie s'est aussi emparée de ces thèmes, notamment lors de concours. La bibliothèque de Desbiey reflète son statut et ses intérêts, sans mettre en avant des défis à l'ordre établi : les livres prohibés dont ceux consacrés à la franc-maçonnerie sont absents de cette bibliothèque.

À la fin du XVIIIe siècle tous les négociants sont alphabétisés, la maitrise de l'écrit est essentielle pour l'exercice de leur profession, de même que la lecture. Mais pour autant, le monde du négoce montre un accès au monde livresque varié, une participation à la culture et la constitution de bibliothèques disparates. Des variations sont importantes entre les élites du monde négociant et le reste de la profession où la question religieuse et communautaire peut jouer un rôle, de même que leur insertion au sein des cercles de pensées de la société bordelaise, voire leur anoblissement. Moins de la moitié des négociants installés à Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime comptent une bibliothèque[1], tandis que 80% de la noblesse bordelaise en possède une. La composition de la bibliothèque d'un négociant bordelais à la fin du XVIIIe siècle montre un goût pour les

[1] Gardey P., *Négociants et marchands à Bordeaux, op. cit.,* p. 440.

savoirs utiles et pratiques, parfois associé aux influences culturelles contemporaines. La plupart des fonds négociants sont composés de livres acquis par le négociant lui-même, il y exerce un choix personnel et le livre est consulté répondant à une démarche volontaire. Les négociants, notamment les négociants récemment anoblis semblent profiter de leur place nouvelle dans la société pour compter parmi leurs livres les dernières découvertes scientifiques et les grands auteurs à la mode parmi les élites. Ces ouvrages complètent leur bibliothèque aux côtés des ouvrages dévolus aux techniques et aux sciences utiles au négoce.

Pierre Daniel Alaret, négociant est initié au sein de la loge de la *Française* en 1788. Dans sa résidence rue du Puits Descazeaux, il réunit dans sa bibliothèque 816 volumes sous 133 titres[1]. La composition de la bibliothèque reflète les intérêts professionnels du négociant et les nécessaires savoirs utiles et techniques[2]. Homme cultivé, il s'insère dans les réseaux européens à l'instar de ses collègues négociants. Il compte dans sa bibliothèque des dictionnaires de langue, associant la langue française aux langues anglaise, hollandaise ou même espagnole. Traduire les correspondances des échanges avec les places étrangères est nécessaire pour la pratique de ses activités. Ces dictionnaires côtoient des ouvrages en langue étrangère, mais il faut en limiter le trait distinctif du négoce, l'avocat Thomas Lumière compte cinquante-et-un ouvrages en langue anglaise, sept en italien dont le traité *Dei delitti e della pena*[3] et deux en langue allemande. Ces dictionnaires complètent les ouvrages consacrés aux sciences du commerce et de l'arithmétique si essentiels à l'exercice professionnel. Toutefois la proportion de ces ouvrages utiles et utilitaires est loin d'être comparable au volume des ouvrages de jurisprudence compris dans les bibliothèques des hommes de loi. Constituée au gré des goûts et des intérêts, la bibliothèque reflète également une insertion dans la culture des Lumières[4] où Belles-Lettres, géographie et sciences sont partagées sans qu'un pôle domine davantage. Les sciences concernent 11,8% des titres soit un peu moins que la littérature où Belles-Lettres et ouvrages philosophiques qui composent 18% de la bibliothèque d'Alaret. L'histoire et la géographie sont représentées à hauteur de 14% des ouvrages possédés par le négociant. La théologie, dans cette bibliothèque de négociant

[1] ADG 3 E 13282, notaire Trimoulet, le 9 prairial an VI.
[2] Roche D., « Négoce et culture dans la France du XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1978-25, p. 375-395.
[3] *Des délits et des peines* de Beccaria.
[4] Dont l'*Encyclopédie* ; Angiolini F., Roche D. dir, *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, *op. cit.*, p. 386.

protestant concerne vingt-deux titres, soit 2,7% du fonds. En cette place ténue occupée par les ouvrages religieux, Alaret rejoint la même typologie que Thomas Lumière. Toutefois un ouvrage consacré au *Mariage des Protestants* montre les questions qui se soulèvent pour un protestant dans sa vie personnelle. Des œuvres des Lumières occupent les rayons de la bibliothèque, les *Lettres persanes* de Montesquieu côtoient *De l'Esprit* d'Helvétius ou l'œuvre de l'abbé Raynal. En cela, tout comme Lumière, Alaret emprunte les chemins de l'illicite pour approvisionner sa bibliothèque, ces œuvres étant censurées. S'il lit Voltaire ou Rousseau, l'*Encyclopédie* est ignorée tandis que quatre ouvrages maçonniques sont présents. Et en cela, Alaret se remarque comme franc-maçon.

L'adhésion aux ouvrages des Lumières de la part de ces francs-maçons n'est pas systématique et même si la démarche d'achat peut indiquer une proximité de pensée, la possession ne signifie pas automatiquement la lecture ni même l'adhésion aux idées véhiculées. Dans les bibliothèques d'Ancien Régime, tous les livres ne sont pas lus, on sait que la part d'héritages et la réception par le propriétaire ne sont pas toujours perceptibles. De plus, l'influence de la pensée des Lumières auprès des francs-maçons ou encore des ouvrages maçonniques peut dépasser la seule constitution bibliothèque par le biais des prêts, des bibliothèques et des lectures semi-publiques. La même incertitude repose sur le parcours de ces livres, parfois interdits par les autorités, sur le parcours depuis la commande jusqu'à l'achat et la conservation dans les bibliothèques privées. Nous ne savons pas si les loges disposent et proposent d'ouvrages maçonniques à leurs membres, seuls ont été retrouvé les abonnements aux gazettes et journaux à la fin du siècle mais il n'est pas impossible que les ateliers disposent de quelques ouvrages spécifiques mis à la disposition de leurs frères.

De manière générale 40% des bibliothèques bordelaises confisquées à la Révolution ne possèdent pas d'ouvrages des philosophes dans leur fonds, ces derniers concernent moins de 2% des titres relevés lors des inventaires révolutionnaires. Parmi des auteurs des Lumières, Montesquieu et Voltaire dominent, Diderot est connu essentiellement à travers l'*Encyclopédie*[1]. La faible part des œuvres philosophiques dans les bibliothèques privées s'explique par le manque de moyens financiers face aux coûts des achats ou le manque d'accès à ces œuvres et devant l'absence d'adhésion aux pensées développées par les

[1] Plichon S., *Montesquieu, Diderot et Voltaire dans les bibliothèques de parlementaires*, TER dactyl., Université Bordeaux III ; 1,8% des fonds révolutionnaires sont des ouvrages philosophiques.

philosophes. Leur absence s'explique également par la part des bibliothèques héritées ou des constitutions avant tout professionnelles des bibliothèques.

Les ouvrages philosophiques peuvent être lus dans des bibliothèques publiques, en discussion, dans les institutions culturelles ou prêtés. La question de l'interdiction et de la censure peut rendre plus difficile l'achat des ouvrages philosophiques et induit de disposer de réseaux, même si le livre circule dans le royaume de France y compris le livre interdit publié dans les places étrangères ou sont des contrefaçons.

Dans les bibliothèques bordelaises, Montesquieu domine parmi les philosophes des Lumières, ce qui en fait une particularité régionale à l'échelle du royaume, cet auteur n'étant pas l'un des auteurs les plus représentés dans les autres capitales provinciales. À Bordeaux l'*Esprit des lois* s'impose suivi par les *Lettres persanes*. Montesquieu acquiert une place particulière au sein des cercles intellectuels de la cité, par son origine, son parcours au sein du Parlement et son activité au sein de l'Académie qui propose même à plusieurs reprises son éloge comme sujet de concours. La portée de Montesquieu dans l'espace bordelais ne doit pas cacher la présence d'autres auteurs des Lumières. Diderot est le philosophe le moins présent à Bordeaux mais il l'est aussi dans le royaume et l'*Encyclopédie* domine parmi les titres de cet auteur. L'*Encyclopédie* est peu présente dans les bibliothèques des négociants notamment à cause des difficultés éditoriales et de son prix. Est aussi absente des bibliothèques locales la *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient, Lettre sur les sourds et muets à l'usage de ceux qui entendent et qui parlent*, qui répondent davantage à des intérêts locaux devant le succès de l'Institut des Jeunes sourds et muets de l'abbé Sicard[1]. Jean-Jacques Rousseau est présent localement par la diffusion de ses œuvres l'*Émile* en 1762 et la *Nouvelle Héloïse*. De plus, un large choix de ses œuvres est présent dans les bibliothèques qui manifestent un choix exprimé en faveur du philosophe.

Ces philosophes se retrouvent également dans les bibliothèques publiques, la bibliothèque de l'Académie ou celle du Musée. Dans la bibliothèque du Musée se note l'absence d'ouvrages de Diderot ou l'*Encyclopédie* alors que l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke est présente. Le Musée possède des œuvres de Voltaire et trois éditions

[1] Hobson M., Harvey S., *Diderot, Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient. Lettre sur les sourds et muets à l'usage de ceux qui entendent et qui parlent*, *présentation, notes, dossier, chronologie, bibliographie*, Flammarion, « GF », Paris, 2000. Absence de la *Religieuse* ou du *Neveu de Rameau*.

des œuvres de Montesquieu parmi les 347 titres de son fonds[1]. La répartition des ouvrages laisse la part belle aux Belles Lettres, qui concentrent presque la moitié des titres, tandis que les sciences concernent près du tiers des titres de la bibliothèque du Musée. Cette bibliothèque répond aux exigences du fondateur Dupont de Jumeaux et de celles de ses membres. Les activités d'enseignements, les thèmes des séances publiques se retrouvent dans la composition de cette bibliothèque.

Ainsi à une échelle individuelle, s'observent les trajectoires de pensées et intellectuelles de certains francs-maçons au sein d'une société locale riche.

2- La diffusion des livres maçonniques, entre curiosité et interdit

Dès les débuts de la franc-maçonnerie dans le royaume de France comme en Europe ce phénomène fait l'objet d'une curiosité manifeste. Cet appétit de connaissances et de curiosité se manifeste notamment par l'abondance de la production imprimée relative à la franc-maçonnerie[2]. Il s'agit autant d'ouvrages de divulgation qui trahissent le secret maçonnique que de publications issues de l'ordre lui-même et répondant alors à des stratégies de publication[3]. Pour un franc-maçon, comment se fournir en ces ouvrages, et pourquoi effectuer cet achat ? Cette dynamique se renforce à la fin de l'Ancien Régime, la publication dans le royaume et Paris paraît plus affranchie des lourdeurs administratives et les autorités sont moins craintes[4].

Le premier livre maçonnique imprimé en langue française est l'ouvrage *Chansons notées de la très vénérable confrérie des maçons libres, Précédées de quelques pièces de*

---

[1] BM Bordeaux Ms 852.

[2] Mercier J.-M., « Le livre maçonnique », Beaurepaire P.-Y. dir., *Dictionnaire de la Franc-maçonnerie, op. cit.*, p. 154-159. Les livres maçonniques sont peu étudiés en tant que tel dans les inventaires de bibliothèques bordelaises. Si Philippe Gardey mentionne dans les inventaires la présence de livres maçonniques, leur place est peu approfondie, de même que pour les bibliothèques des avocats bordelais.

[3] Beaurepaire P.-Y., « Informer sans profaner. Les stratégies de publication des francs-maçons au XVIIIe siècle », Cadilhon F., Suire É., *Les religions et l'information, XVIe-XXIe siècles*, Pessac, PUB, 2011, p. 207-216.

[4] Chartier R., Martin H.-J., *Histoire de l'édition française, Le livre triomphant*, *1660-1830,* Paris, Cercle de la Librairie, 1990.

poésie convenable par le flutiste Jacques-Christophe Naudot[1] un des fondateurs de la loge *Coustos-Villeroy*. Par la suite de nombreux ouvrages de divulgation et de révélation sont publiés en réponse aux demandes d'un public désireux d'en connaître davantage sur cette société et ses secrets. Nous en retrouvons quelques-uns dans les bibliothèques bordelaises, chez des maçons comme dans des bibliothèques de profanes. L'Académie elle-même compte quelques titres maçonniques dans sa bibliothèque provenant éventuellement de dons ou de legs. Ces ouvrages sont souvent décomposés de la même manière, un préambule de l'auteur, une histoire de la maçonnerie puis plusieurs chapitres expliquant les doctrines de la franc-maçonnerie et le déroulement des cérémonies. Les différents grades et leur catéchisme sont détaillés, et des secrets à travers les attouchements et signes des francs-maçons sont dévoilés.

L'intérêt porté aux récits de la fondation de l'ordre maçonnique permet de formaliser les mythes qui l'entourent. L'ouvrage *Histoire, obligations et statuts de la très vénérable confraternité des francs-maçons*[2] consacre de nombreuses pages à « L'Histoire des Francs-maçons où on prouve l'Antiquité de la Franche-maçonnerie, ses progrès et sa perfection […] où on explique comment la Franche-maçonnerie, après avoir perdu de vue pendant plusieurs siècles ses perfections et ses belles proportions, a retrouvé dans les ruines des anciens édifices ses dimensions primitives dont le temple de Jérusalem avait été le modèle le plus parfait ».

Par ces ouvrages, les auteurs répondent à la demande d'un public indiscret. L'auteur des *Francs-maçons écrasés, suite du livre intitulé L'ordre des francs-maçons trahis* publié en 1774 reconnaît dès le préambule que la demande du public « le détermine à répandre les trésors qu'[il lui] destine en publiant un second ouvrage […] et faire voir combien ce sujet est important et combien il intéresse tout le monde »[3] . Les secrets dévoilés, la description de ce qu'il se passe derrière les portes fermées de la société maçonnique répond à la demande du public profane et maçon du XVIIIe siècle. Ce public reste limité mais le nombre d'éditions et la diversité des titres tendent à montrer que cette thématique est à la mode auprès des élites françaises et européennes. Au-delà de la valeur littéraire discutable la diffusion et la possession d'ouvrages maçonniques pose la question

[1] En 1737 publication par le policier René Hérault des secrets des francs-maçons, même année où sont diffusées des chansons maçonniques conservées dans un recueil publié par Naudot.

[2] Ouvrage diffusé par Louis-François de La Tierce, ouvrage paru à Francfort-sur-le-Main, auprès de l'éditeur François Varentrapp en 1742. Ce livre fait l'objet de nombreuses rééditions et contrefaçons.

[3] BM Bordeaux, H 20807, *Les francs maçons écrasés, suite du livre intitulé l'ordre des franc maçons trahi ; traduit du latin*, Amsterdam, 1774.

de la censure et de l'interdit. Ces œuvres qui diffusent les secrets des loges mettent devant les yeux d'un public profane les cantiques chantés lors des réunions maçonniques ou dévoilent les pratiques distinctives des francs-maçons. Elles sont des témoignages des processus éditoriaux et des choix des libraires face à l'engouement de cette littérature dont nombre de titres sont interdits. La franc-maçonnerie est condamnée par la Papauté, tolérée par le pouvoir royal français. De ce fait, les ouvrages relatifs à ses mystères appartiennent essentiellement à la littérature clandestine et leur diffusion emploie des circuits de l'illicite. Toutefois, si le secret paraît dévoilé, il ne reste compréhensible dans ses complexités que pour les initiés de l'ordre maçonnique.

La plupart des ouvrages concernant la divulgation de la société maçonnique sont majoritairement publiés sans privilèges royaux. La censure qu'elle soit ecclésiastique ou royale laisse se diffuser certains de ces ouvrages. La bibliothèque de Thomas Lumière est un exemple particulier puisque cinquante-huit titres de sa bibliothèque sont inscrits à l'Index pontifical[1], toutefois cette liste est à manier avec précaution car certains de ces titres sont inscrits à l'Index après la mort de Lumière ou encore des œuvres sont retirées de l'Index alors que Lumière les possède déjà, œuvres qui peuvent être héritées des précédents propriétaires. Si l'Index permet de relever quelques cinquante-huit œuvres interdites par l'autorité pontificale dans la bibliothèque de Lumière les différentes interdictions prononcées entre 1720-1770[2] par les autorités civiles du royaume de France permettent de dresser une liste de quinze œuvres interdites possédées par l'avocat bordelais. C'est environ 3,5% des titres de la bibliothèque de Lumière qui sont interdits et pour lesquels le propriétaire a du contourner la censure et les moyens de surveillance. Ces censures ne concernent pas systématiquement les mêmes œuvres. Ainsi en comparant les listes d'interdits établies par l'Église et les listes des autorités civiles on relève huit

[1] Bujanda J.M . dir., *Index Librarum prohibitum, tome IX 1600-1966*, Genève, Droz, 2002. L'Index pontifical a perdu de son influence et de son poids depuis le XVIe siècle. Il est dressé à partir du milieu du XVIe siècle, l'*Index librorum prohibitorum* étant un catalogue de livres interdits que Rome publie à partir de 1559 comme instrument de contrôle doctrinal, moral et social sur la société. L'Index est restructuré en profondeur en 1664 puis en 1758 sous le pontificat de Benoit XIV, féru de matières scientifiques et juridiques, qui fait preuve d'un esprit modéré dans les affaires religieuses. Par sa bulle *Sollicita ac provida* du 9 juillet 1753 il réforme les procédures d'examens et de condamnation des livres qui amènent à la rédaction d'un nouvel Index restructuré en 1757-1758.

[2] Weil F., *Livres interdits, livres persécutés, 1720-1770*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999. L'ouvrage de R. Darnton *The corpus of clandestine litterature in France, 1769-1789,* New-York, W. Norton, 1995, n'a pu être consulté afin de compléter la liste des ouvrages interdits en France au cours des dernières décennies du XVIIIe siècle.

œuvres qui sont interdites par ces deux autorités. Vingt-sept ouvrages sont mis à l'Index au cours de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, ce qui suggère un choix conscient de la part de Thomas Lumière qui s'attache à inclure dans sa bibliothèque des œuvres de Montesquieu, de Rousseau, d'Helvétius, ou de Frédéric II de Prusse, des ouvrages scientifiques comme celui de Newton ou encore des ouvrages irréligieux ou tendancieux. Les quinze œuvres condamnées par les autorités civiles ne concernent que des ouvrages contemporains de l'interdiction ainsi d'Helvétius, de Voltaire ou de Boulainvilliers.

Un des ouvrages interdit qui semble notable aujourd'hui est *l'Encyclopédie* dont Lumière possède deux éditions, une de Pellet à Genève et une imprimée par Panckoucke à Paris. *L'Encyclopédie*, forte de trente-huit volumes est une vaste et longue entreprise étalée entre sur deux décennies entre 1751 et 1772, soumise aux fluctuations de la censure qui oscille entre menace potentielle, discontinue et censure effective[1]. Elle est à l'origine lancée par le libraire André François Le Breton après le succès en Angleterre de la *Cyclopedia or universal dictionary of the arts and sciences* de Chambers en 1728. Les deux directeurs sont Diderot et d'Alembert, proches du libraire Le Breton. L'Église n'est pas hostile au lancement de l'œuvre dans un premier temps, le pape Benoit XIV[2] étant favorable aux sciences. L'œuvre bénéficie en France de l'appui de Mme de Pompadour[3], de Choiseul[4] et de Malesherbes directeur de la Librairie[5]. Le ton de l'*Encyclopédie* devient plus audacieux et avec la progression alphabétique des tomes, les sujets deviennent plus délicats à traiter. En 1758, l'affaire Helvétius qui publie son œuvre *De l'Esprit* dont Thomas Lumière possède un exemplaire, rejaillit sur l'*Encyclopédie* dont il est l'un des principaux collaborateurs. À Rome, Clément XIII[6] est plus fermé aux idées des Lumières et l'*Encyclopédie* est mis à l'Index, l'œuvre n'est pas encore condamnée

---

[1] Darnton R., *L'aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières,* Paris, éd du Seuil, 1992.

[2] Benoît XIV élu pape en 1740 jusqu'à sa mort en 1758.

[3] Jeanne-Antoinette Poisson épouse Lenormant d'Étiolles devenue marquise de Pompadour. Maitresse du roi Louis XV.

[4] Étienne-François duc de Choiseul, 1719-1785. Ambassadeur à Rome puis à Vienne, il est secrétaire d'État des Affaires étrangères de 1758-1761 puis de 1766 à 1770, secrétaire d'État à la Guerre de 1761 à 1770, secrétaire d'État à la Marine de 1761 à 1766, il domine avec son cousin Choiseul-Praslin le gouvernement de Louis XV pendant plus d'une décennie jusqu'à sa disgrâce en décembre 1770.

[5] Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, 1721-1794, fils du Chancelier de France Lamoignon de Blancmesnil. Premier Président à la Cour des Aides, il est directeur de la Libraire de 1750 à 1763. Il entre dans le gouvernement de Louis XVI comme secrétaire d'État à la Maison du Roi de 1775 à 1776, puis ministre d'État en 1787 il est favorable à l'Édit de Tolérance. Il se propose pour être un des avocats du roi lors du procès de Louis XVI lors de la Convention.

[6] Clément XIII succède en tant que souverain pontife à Benoit XIV en 1758 jusqu'à sa mort en 1769.

par les autorités royales. Face aux exigences de la censure, Le Breton surveille les écrits produits par les différents participants afin d'éviter les ennuis avec la police, pouvant intervenir afin de supprimer ou modifier certains passages jugés dangereux. Lumière possède également l'ouvrage tumultueux de l'abbé Raynal l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des européens dans les deux mondes* sous deux éditions, une de Genève et une d'Amsterdam. C'est un exemple de l'attraction des ouvrages interdits sur le public : cet ouvrage est mis à l'Index, condamné vigoureusement par les autorités ecclésiastiques et civiles et c'est un ouvrage que l'on s'arrache et qui connaît vingt éditions clandestines sans compter les contrefaçons[1].

Les livres maçonniques dont trois des cinq titres possédés par Thomas Lumière sont censurés ont nécessité de prendre en compte les mécanismes de la censure dans le royaume et les moyens de les contourner pour accéder à cette littérature interdite pour le public. En France, la censure combat les opinions théologiques mais surtout les critiques sociales de plus en plus agressives. La division des autorités accentue les difficultés de la censure et met en évidence ses limites, perçues par les autorités mais également par les auteurs et les imprimeurs-libraires du royaume et de l'étranger. Consciente que les ouvrages interdits sont imprimés à l'étranger et importés en France sans trop de difficulté la Librairie perçoit la nécessité d'accommodement de la part des autorités qui accordent aux libraires français la possibilité de vendre des livres théoriquement imprimés à l'étranger mais imprimés en France sous une fausse adresse afin de conserver dans le royaume le bénéficie de l'édition face à la concurrence étrangère. Ainsi le livre maçonnique *Les plus secrets mystères des hauts grades de la maçonnerie dévoilés* de Koeppen annonce être publié à Jérusalem. Il porte une fausse adresse évidente, qui permet de contourner la censure et de rattacher l'ouvrage à l'histoire de la maçonnerie et à Hiram architecte du Temple de Salomon, accroissant ses possibles succès éditoriaux. L'achat d'ouvrages publiés dans les centres d'édition étrangers qui entourent le royaume de France permet aux libraires de répondre à la demande d'un public friand d'interdits.

Une géographie de la censure et des ouvrages interdits en France se distingue et favorise les places proches de la frontière du royaume ainsi de Neuchâtel et sa Société de Typographie, ou encore Lausanne et Genève. Entre 1769 et 1789, la Société Typographique de Neuchâtel vend 639 volumes appartenant à cette littérature maçonnique aux libraires français. Quelques titres apparaissent à Bordeaux aux côtés des

[1] Minois G., *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995, p. 203 ; Darnton R., *Bohème littéraire et Révolution*, Paris, Gallimard, 1983.

œuvres philosophiques interdites. La situation de Genève est tout aussi avantageuse : aux confluents des grandes routes commerciales européennes, c'est une république indépendante alliée aux cantons suisses, où la politique éditoriale des autorités est plus favorable au commerce de la librairie. La France est l'un de ses principaux débouchés, la place éditoriale imprimant majoritairement en langue française. Plus au nord de l'Europe, les Provinces-Unies menées par Amsterdam, pratiquent un commerce du livre en direction du royaume de France qui est riche et divers où livres licites et livres interdits se côtoient. Les ouvrages interdits et séditieux les plus lus à Bordeaux sont ceux de Louis Sébastien Mercier, *l'An 2040*, ce dernier a été d'ailleurs professeur à Bordeaux en 1763. *L'An 2040* est aussi le livre interdit le plus demandé en France durant la décennie 1770. Mirabeau, Raynal et son *Histoire philosophique* font l'objet d'une forte demande aux côtés des œuvres des philosophes, de même que les critiques de la cour et de l'entourage royal. De plus, Bordeaux capitale parlementaire affiche un goût certain pour les critiques du gouvernement et notamment la réforme Maupeou. L'exil du Premier président Leberthon et de nombreux parlementaires suscite une vive émotion dans la cité, ce qui favorise sans doute ces publications appuyées par un certain laxisme de la part du Parlement à appliquer la censure sur un sujet qui le touche aussi profondément.

Les libraires se trouvent alors sont au carrefour des circuits de diffusion et de dilation de la franc-maçonnerie par leur participation à la commercialisation des livres maçonniques englobés dans l'appellation livres philosophiques. Les libraires peuvent diffuser sous le comptoir ces ouvrages, participent à l'organisation des réseaux illicites de la littérature interdite et peuvent agir de manière active sur les commandes que leur demandent des frères maçons.

Le règlement royal de 1723 précise les ports par lesquels les livres étrangers peuvent entrer dont Bordeaux[1] ville portuaire qui profite de sa situation pour s'établir comme place d'importation des livres étrangers. À l'arrivée au port les ballots et caisses sont ouverts et contrôlés mais les représentants des autorités peuvent faire preuve d'accommodations. Différents circuits sont sollicités pour amener des ouvrages dans la cité portuaire, comme la voiture mais surtout les réseaux maritimes et fluviaux à travers les vaisseaux étrangers et notamment hollandais qui s'amarrent dans le fleuve ou encore les barques remontant la rivière de la Garonne depuis l'arrière-pays et établissant ainsi

[1] Tous les livres venant de l'étranger doivent passer obligatoirement par Paris, Nantes, Rouen, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille, Amiens ou Metz.

une jonction avec le Rhône et le canal du Midi et au-delà les places d'édition de Suisse ou d'Avignon. Ces circuits s'appuient sur des complicités diverses : le préposé aux portes, les commis de bureaux, les capitaines de vaisseaux mais aussi les lenteurs administratives. La police ne peut faire une visite des ballots débarqués à la bourse commerciale qu'après avoir prévenu les juges et consuls notamment pour les bâtiments étrangers, ce qui laisse le temps aux libraires de réceptionner les ballots incriminés contenant des ouvrages interdits, qu'ils peuvent vendre au double voir jusqu'au quadruple de « bons livres » et effectuer un profit conséquent.

Bordeaux est un centre de l'importation des ouvrages, une porte ouverte sur l'extérieur, favorisant le commerce des livres prohibés qui sont pour les libraires les livres qui se vendent le mieux et suscitent le plus de profit face à la demande. La vie maritime et commerciale facilite l'entrée et la sortie des ouvrages tandis que les élites locales forment un marché important pour les librairies, justifiant l'ampleur de ce commerce de l'interdit. Dans la place portuaire, la surveillance est le fait de l'Intendant chargé par le Conseil d'État et la Chancellerie, ainsi que le rappelle Miromesnil dans une lettre adressée à l'Intendant de Guyenne Esmangart en 1775.

> « Je ne puis trop vous exhorter à faire tout ce que les circonstances vous permettent pour empêcher le débit des ouvrages et libelles dont vous me parlez, c'est à vous que je confie la direction de la Librairie à Bordeaux et vous pouvez ordonnez l'inspection, sous vos ordres à qui vous jugerez à propos. C'était ainsi que j'en usais à Rouen à l'exemple de mes prédécesseurs»[1].

L'intendant a alors pour charge la surveillance et le contrôle de l'imprimerie et de la librairie, l'encadrement de la chambre syndicale, le contrôle de l'arrivée et du passage des livres prohibés par la messagerie et par les vaisseaux accostant dans le port. Pour se fournir en livres interdits dont les livres maçonniques, les bordelais peuvent se rendre auprès de libraires, de colporteurs, des marchands forains ou de merciers comme le remarque le mémoire de Simon de Lacour, syndic des libraires, adressé à l'Intendant de Guyenne « Néanmoins Monseigneur […] [les membres du syndic] n'ont pu empêcher que les colporteurs, quincaillers et autres de vendre les livres et autres livrets en cachette,

[1] AD Gironde C 3315. Hue de Miromesnil est Premier président du Parlement de Rouen et directeur de la Librairie de Rouen par lettre du Chancelier de 1757 à 1771 ; Niger J., «Miromesnil et la Librairie de Rouen », Chaline O. dir., *Les Parlements et les Lumières*, MSHA, 2012, p. 137-155.

des livres de pernicieuse conséquence »[1]. La circulation des livres interdits relève de circuits élaborés, et bénéficie en partie à Bordeaux de la mansuétude de la censure royale représentée en Guyenne par le censeur royal représentant local de la Librairie. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, le choix du censeur royal de la Librairie se porte sur le chanoine Louis-Mathieu Desbiey[2]. Ce choix ne semble pas anodin pour les libraires et les francs-maçons. Ce dernier est secrétaire de la bibliothèque de l'Académie à partir de 1762, fin érudit, favorable aux idées nouvelles et aux sciences et il est initié à la loge de la *Française* dès 1775. La politique de censure et la mansuétude dont il peut faire preuve lors des contrôles des livres imprimés ou importés peuvent être orientées par ces différentes appartenances à l'Académie et à la loge ainsi que par ses propres intérêts intellectuels.

Les libraires sont souvent des éditeurs et des marchands et leur boutique est un lieu de passage et de vente[3], une plaque tournante entre auteur, éditeur et acheteur. Les hommes s'y arrêtent, discutent littérature, événements locaux ou nouvelles politiques. Par cette activité, les libraires sont des centres d'informations. Auprès de certains d'entre eux Thomas Lumière, comme tout homme intéressé par cette littérature interdite a pu acquérir des ouvrages interdits qui transitent par ces divers circuits. Ces derniers sont mariés dans un livre licite, cachés aux fonds de ballots, livrés par des colporteurs. Les librairies sont aussi des lieux de partage et d'échange où l'appartenance maçonnique peut jouer un rôle subtil et supplétif. De même appartenir à une loge pour un libraire-imprimeur peut lui permettre de s'ancrer dans des espaces réticulaires de la connaissance et de sa diffusion, participer à un rapprochement des idées et appartenir à un lieu de sociabilité supplémentaire. La condamnation de Pallandre par la Commission militaire pour tenir un foyer aristocratique dans sa librairie ne fait pas état de son passé maçonnique, mais on peut rapprocher ce foyer dit aristocratique des élites qui fréquentent les loges maçonniques comme espace de sociabilité.

---

[1] AD Gironde C 3315.

[2] Louis-Matthieu Desbiey, Abbé. Chanoine de la cathédrale de Saint-André de Bordeaux, il est bibliothécaire de la bibliothèque de l'Académie en 1762, membre de l'Académie en 1767, et initié à la *Française* en 1775, qu'il fréquente encore cinq ans plus tard. Il s'exile en Espagne lors de la Révolution, et refuse de prêter serment à la constitution civile du clergé. Il a rédigé de nombreux ouvrages, notamment consacrés à l'agronomie. Sa bibliothèque est étudiée.

[3] McLeod J., *Licensing Loyalty,, Printers, Patrons and the state in early modern France*, Pennsylvania State University, 2011, p. 192.

La librairie Bergeret, dont le propriétaire est maçon a pu s'affirmer comme point central dans la diffusion de cette littérature. Cette dernière est la librairie bordelaise qui assure le plus de commandes à la Société Typographique de Neuchâtel[1] qui édite de nombreux ouvrages prohibés dans le royaume de France. Bergeret est marchand libraire de 1767 à 1813 installé rue de la Mercy sur la place de Bordeaux où il joue notamment un grand rôle dans la diffusion de l'*Encyclopédie* de Panckoucke dans la région. Il est initié le 11 août 1784 à *l'Étoile flamboyante aux trois lys*[2]. Il est possible que Lumière se soit tourné vers ce libraire par réseau maçonnique, toutefois, les sources indiquent que Bergeret dispose d'un fond de livres interdits important diffusé auprès d'un large public bordelais demandeur. Il commande notamment l'ouvrage *Les plus secrets mystères des hauts grades de la maçonnerie dévoilés* de Koeppen dont l'ouvrage arrive au onzième rang en terme de quantité parmi les commandes de livres interdits effectuées par Bergeret[3] auprès de la STN, soit treize exemplaires entre 1773 et 1784. Lumière en possède un, pour autant s'est-il approvisionné à la librairie de Bergeret ou même son exemplaire provient-il de la STN, les inventaires ne nous permettent pas d'y répondre. Bergeret est mis par la suite en accusation par la loge de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* qui fait alors état de l'entregent de ce libraire pour accéder à des ouvrages maçonniques :

> « le sieur Bergeret libraire de cette ville qui par état s'est procuré des impressions qui ont quelques relations avec la maçonnerie a permis que son commis et son neveu prennent connaissances des ouvrages et a souffert avec plaisir que le sieur son neveu ait fait en papier bleu un tablier et un cordon de largeur ordinaire desquels habits il s'est souvent décoré […] ces habits de papier bleu que les connaisseurs auraient pu prendre de loin pour des habits réels de maçon »[4].

En plus d'être accusé de dévoiler et laisser dévoiler des secrets de l'Art Royal, Bergeret fait de son officine un lieu de diffusion illicite puisque c'est également auprès de Bergeret

[1] Darnton R, *Édition et sédition, l'univers de la littérature clandestine, op. cit*.
[2] L'information de son initiation n'est connue que par Johel Coutura, mais par les rapports de délibération de *l'Étoile Flamboyante aux Trois Lys* on suppose de son appartenance à cette loge également.
[3] BMB H 20808.
[4] GODF AR 113-2-816 f°62.

que la *Française* passe commande de plusieurs ouvrages pour sa propre bibliothèque en 1790[1].

Les clients à la recherche de « livres philosophiques » peuvent aussi s'approvisionner auprès de Simon Lacour[2] qui exerce de 1755 à 1793 rue de Cahernan[3] avec privilège royal, et devient membre de la loge *La Française* en 1773. Lacour en tant que libraire-imprimeur peut avoir répondu aux demandes de l'illicite de sa clientèle, toutefois cette position reste ambiguë Simon Lacour étant à la tête du syndic des libraires et imprimeurs de Bordeaux. Il adresse d'ailleurs à l'Intendant un mémoire concernant l'entrée de livres étrangers dans le royaume et les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour accentuer la surveillance de ces circulations interdites[4]. Par son activité et son succès Simon Lacourt agrandit la fortune dont il hérite. À sa mort en décembre 1793 sa librairie est estimée à 66 954 livres, sans compter sa demeure et sa maison de campagne[5]. Condamné à mort par la Commission militaire le 27 frimaire an II, il est exécuté convaincu d'être coupable de sympathie aristocratique et fédéraliste[6] et ses biens sont confisqués par les autorités révolutionnaires[7].

L'activité de libraire de Lacour est ancrée à la vie maçonnique locale, tout autant que son activité d'imprimeur. Son appartenance à la loge *Française* est un intermédiaire de choix pour l'impression et la publication de certaines pièces propres à la maçonnerie locale. C'est Lacour qui est sollicité par son atelier pour imprimer en plusieurs exemplaires des mémoires qui relatent les dissensions qui sont le fait « des avocats membres de la loge de l'*Amitié* [qui] s'en séparent, élèvent un atelier particulier [mémoire dont] le frère Lacour qui les a imprimés peut facilement en procurer les exemplaires »[8]. Des discours et des pièces diverses sont « imprimées chez Simon Lacour, imprimeur du roi, rue du Cahernan

---

[1] GODF AR 113-2-530 f°28, 1790. Il s'agit des trois volumes de *L'Académie des jeux,* liés au billard peut-être installé dans la loge, du *Journal de Versailles* en relation avec les événements politiques récents, et une *Bible*, essentielle aux pratiques maçonniques.

[2] Ce dernier est inscrit sous la forme de « Lacour » dans les listes de la *Française*.

[3] Il est d'abord installé en 1755 rue Saint-James avant de s'installer rue du Cahernan.

[4] AD Gironde C 3315.

[5] McLeod J., *Licensing Royalty, op. cit*., p. 180.

[6] Il publie de nombreux imprimés pour le compte de la Commission populaire du Salut public. ADG 14 L 22. McLeod J., « Evolving Loyalties : a provincial printer in Revolutionnary Bordeaux », *Mémoires du livre*, 2010-2.

[7] ADG 3 E 24048, Séjourné. Il est toutefois réhabilité presque un an plus tard, le 19 brumaire an III. Ses héritiers mettent en avant la volonté de la Commission militaire et de Lacombe de s'approprier des presses de Lacourt.

[8] GODF AR 113-2-831 f°19-27.

n°17 »[1] pour son atelier. La *Française* n'est pas le seul atelier qui sollicite les compétences et capacités de Lacour, en 1783 l'*Amitié* fait appel à « M. Lacour imprimeur pour l'impression de 300 tableaux contenant les noms des officiers pour la somme de 36 livres »[2]. De plus, les loges dans un souci de mettre en scène leur place dans la société distinguée et de montrer leur bienfaisance ou leur respect de l'ordre, publient les récits des fêtes qu'elles donnent notamment à l'occasion du retour du Parlement de Bordeaux en 1775. Elles procèdent également des impressions qui relèvent de la communication interne à la loge auprès des libraires installés.

Antoine Arnaud Pallandre libraire reçu en 1767 et installé place Saint Projet, est franc-maçon. Il est un grand vulgarisateur du mesmérisme à Bordeaux, dont Lumière possède de nombreux ouvrages. Pallandre, est membre de la *Française d'Aquitaine* dès 1781 il en est exclu en 1786 et brulé des tableaux par la suite. Au cours de cette année il se défend de cette exclusion dont les raisons ne sont pas clairement exposées. Une hostilité quant à ses mœurs et sa fréquentation de la loge *Saint Esprit* sont envisageables pour justifier l'hostilité de ses frères et son exclusion. Son appartenance maçonnique y compris son expulsion de l'ordre sont connus à Bordeaux et pourrait justifier le recours à sa librairie pour acquérir des ouvrages maçonniques interdits. Bernadau rapporte qu'au 21 octobre 1788 « Les Frondeurs n'ont pas eut à se plaindre de l'illumination d'hier au soir. Elle a été générale et très brillante. Du produit d'une souscription ouverte chez Pallandre aîné, on a fait tirer sur la place Saint-Projet un très beau feu d'artifice dont les emblèmes maçonniques annoncent qu'il a été dirigé par ce libraire, qui par cette galanterie espère entrer en Loge dont il a été autrefois chassé ». Son appartenance maçonnique connue a pu être une médiation de choix pour sa loge. Le fait que son atelier la *Française d'Aquitaine* « souhaite récupérer les outils typographiques de la loge qu'il conserve »[3] laisse supposer la mise au service de celle-ci de ses capacités professionnelles pour imprimer les planches ou les tableaux nécessaires à la vie de l'atelier ainsi que pour accéder aux ouvrages particuliers. Comme son collègue Lacour, Pallandre est exécuté par la Commission militaire place Nationale[4] en 1793.

[1] GLDF 112-4-58 f°88.
[2] GODF AR 113-2 livres de compte de l'*Amitié*.
[3] BNB Minsk 091/86.
[4] ADG 15 L 30.

Il semble pertinent de se demander si les réseaux d'approvisionnement en livres interdits de Lumière sont des réseaux spécifiquement maçonniques ou s'ils sont plus généraux, communs aux élites bordelaises qui consomment des livres prohibés. Les libraires maçons ne sont effectivement pas les seuls à s'approvisionner en livres interdits pour répondre à la demande de leur public puisque le libraire genevois Cailler envoie des livres prohibés via Turin, Nice et Marseille avant d'arriver dans le port de la Lune et enfin dans les magasins des frères Chappuis. Au sein des loges bordelaises six frères se présentent comme imprimeur ou libraire. En plus des noms bien connus sur la place bordelaise Lacour, Pallandre ou Bergeret, Jean Ducot[1], François Poinseau et Bruireau sont initiés au sein de la *Vraie Anglaise* et Jean Baptiste Pinard à la *Française* qui se présentent tous comme pratiquant la profession de libraire ou imprimeur. Jean Ducot est un marchand libraire reçu par la jurade en 1786 comme membre de la corporation des imprimeurs-libraires il s'installe alors rue Sainte-Colombe. Par contre ses frères de loge et collègues François Poinseau et Bruireau n'apparaissent pas dans les listes des imprimeurs libraires autorisés à Bordeaux, peut-être exercent-ils ou ont-ils exercé dans une autre cité ou comme tailleurs en pierre douce[2]. Quant à Jean-Baptiste Pinard initié dans la loge de la *Française* il est établi avec son père rue de la Chapelle Saint-Jean dès 1779 comme imprimeurs en taille douce et marchand de papier. Cette question de la place du réseau maçonnique dans la constitution des fonds est d'autant plus pertinente que le milieu de la librairie est un milieu familial fermé avec héritage des fonds de commerce systématique et un contrôle institutionnel étroit. Les frères Labottière s'affirment comme des libraires majeurs de la ville et comme leurs confrères, ils vendent des éditions des *Lettres persanes* de Montesquieu, des œuvres des philosophes et des livres interdits sans appartenir à la franc-maçonnerie. Ils semblent alors s'intégrer dans un espace supplémentaire où leur réputation assoit leur activité. De fait, si les libraires bordelais vendent des exemplaires d'ouvrages maçonniques, est-ce par leur appartenance à la maçonnerie eux-mêmes ou l'attrait du succès éditorial de ces publications, les motivations économiques semblent se suffire en elles-mêmes ?

Il faut également considérer les publications maçonniques comme le *Journal maçonnique* publication purement maçonnique à laquelle l'*Anglaise* souscrit, qui n'estpas être imprimée par les libraires-imprimeurs locaux. La *Française* en 1789 n'y est pas

[1] GODF AR 113-2-339 f°1 « nous voulons instruire le frère Ducot, libraire ».
[2] Ernest Labadie ne les cite pas non plus.

abonnée alors que la loge a souscrit à de nombreux abonnements de gazettes comme le *Courrier de l'Europe*, la *Gazette de Leyde*, le *Mercure de France* ou le *Journal de Paris*. Il ne semble pas que cette loge se fournisse en périodiques maçonniques. Si des périodiques maçonniques en langue anglaise existent précocement, ainsi du *Free-mason* paru à Londres en 1733 pendant quelques semaines, la première occurrence d'une revue spécifiquement maçonnique apparaît plus tardivement à Bordeaux. L'*Anglaise* est abonnée au *Journal maçonnique* en 1781 pour la somme de 9 livres[1] remise par le frère Pourcin, commis à la Poste. Le *Journal maçonnique*[2], destiné à un lectorat initié possède un caractère fraternel assumé. La durée de l'abonnement de la loge *Anglaise* n'apparaît pas, mais le fait que la loge fasse le choix d'y souscrire l'insère dans des réseaux de diffusion et d'information qui dépassent l'orient bordelais. En France apparaît également le *Journal de Paris* de Lalande en 1777, organe de maçons philanthropes, qui ne semble être diffusé parmi les loges bordelaises.

La diffusion des ouvrages maçonniques renforce le rôle des imprimeurs-libraires au sein de la société des Lumières ainsi que leur implication auprès des ateliers. La question des publications internes à la société maçonnique, règlements publiés, discours ou planches pour lesquels le sceau du secret devrait être apposé par les devoirs du maçon et son respect du secret.

3-L'*Histoire de Bordeaux* de Dom Devienne, l'insertion dans les cercles culturels

À travers le projet animé par le mauriste Dom Devienne d'une histoire de Bordeaux, la franc-maçonnerie participe aux initiatives culturelles locales.

Les initiatives pour une la rédaction d'une histoire locale se multiplient au cours du XVIIIe siècle, motivées par les différentes autorités. En 1752, la Congrégation de Saint-Maur est créditée par l'Intendant[3] et la jurade de Bordeaux pour la rédaction d'une

[1] GLDF 112-4-48 f°28, comptes de l'*Anglaise* 1781-1782.
[2] Pas davantage d'informations quant à cette revue. Le *Journal für dei Freymaurer* de l'autrichien von Born est davantage connu, il paraît de 1784 à 1786.
[3] L'Intendant Claude Boucher a lancé des initiatives pour établir l'histoire de la Guyenne et de la ville de Bordeaux depuis 1738. Tourny prend sa suite.

monographie locale, la jurade participant au financement de l'œuvre et des travaux engagés.

Deux ans plus tard, en 1754, le bénédictin Dom Devienne est envoyé par ses supérieurs à Bordeaux pour s'acquitter de cette longue tache de recherches et de rédaction. Dom Devienne, Charles Jean Baptiste d'Agneaux, est né à Paris en 1728 il prononce ses vœux en 1745 au sein de la congrégation de Saint-Maur. L'initiative de la production de cette monographie répond à la demande de la jurade et de l'intendant[1] tandis que le bénédictin est proposé par l'Intendant Tourny. Cette commande reflète un engouement pour les monographies locales et évalue l'évolution de la cité au cours du siècle.

Dom Devienne commence alors la rédaction d'une histoire de la ville de Bordeaux associée à une histoire de plusieurs hommes célèbres locaux[2]. Le premier tome est achevé en 1762 et l'édition de celui-ci intervient en 1771 aux frais de la jurade chez Lacour. La commande d'une *Histoire de la ville de Bordeaux* n'empêche pas l'auteur de produire de nombreux autres écrits, comme de l'œuvre *Éclaircissements sur plusieurs antiquités trouvées dans les fondements de l'intendance de la ville de Bordeaux* en 1756. Installé à l'abbaye Sainte-Croix, Dom Devienne est lié aux institutions politiques et inséré dans divers espaces culturels comme la franc-maçonnerie ou le monde des lettres et des livres où il côtoie nombreux autres maçons, il est au cœur des réseaux qui animent la cité bordelaise malgré -ou par- les jugements souvent négatifs portés sur son œuvre et son activité par ses contemporains et les discussions qui agitent la vie intellectuelle locale. Sa riche bibliothèque où les œuvres de Rousseau et Voltaire côtoient Fontenelle en est une illustration, de même que la publication d'autres ouvrages relatifs à la capitale de Guyenne. La *Dissertation sur la religion de Montaigne* en 1773 chez Lacour reflète cette présence de l'auteur dans les mémoires et perceptions de la ville

Dom Devienne s'inscrit dans la loge de l'*Amitié* en 1772 un an après la publication de *l'Histoire de la ville de Bordeaux*. Le choix de cette loge orientée vers le négoce pose la question de son intégration et les mécanismes de cette initiation. Et cela alors que Devienne est en proie à des hostilités manifestes venues de divers partis de la ville : la jurade devant l'inachèvement de l'œuvre et les nombreuses rectifications à apporter, l'Académie qui critique l'ouvrage ou encore la congrégation de Saint-Maur. Organisé en deux tomes, le premier opus se concentre sur l'histoire de la ville depuis

[1] Benzacar J., *Dom Devienne, historiographie de Guyenne*, Bordeaux, Impr. Gounouilhou, 1906, p. 2.

[2] Dom Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux, contenant les événements civils et la vie de plusieurs hommes célèbres*, Bordeaux, Lacaze, 1862 ; réédition de l'ouvrage de Dom Devienne.

l'Antiquité romaine jusqu'au règne de Louis XIV et la vie de Montesquieu. Le deuxième tome qui paraît ensuite est consacré à l'histoire de ce siècle. Ce dernier est présenté par Dom Devienne à la jurade en 1772[1] qui demande alors à l'auteur de nombreuses corrections. Cette production d'une *Histoire de la ville de Bordeaux,* témoigne de la volonté des élites politiques, économiques et culturelles de la cité de disposer d'une œuvre de qualité qui reflète l'histoire et les évolutions de la ville et apporte le portrait d'hommes célèbres comme Montaigne et Montesquieu dont la mémoire est chère à la ville. Les recherches menées puis l'impression et la diffusion de l'ouvrage sont associées aux circuits culturels et politiques de la ville. Le public local reçoit diversement son œuvre. L'Académie, sous la plume de l'abbé Jaubert et de l'abbé Baurein se montre sévère. Et d'ailleurs si l'Académie possède dans sa bibliothèque l'*Éloge de Montaigne* de Devienne imprimé en 1771, cette dernière n'a pas d'exemplaire de *l'Histoire de la ville de Bordeaux*. Son ouvrage majeur se retrouve toutefois dans quelques bibliothèques des élites de la ville, parlementaires, avocats ou négociants. Thomas Lumière possède dans sa bibliothèque un tome de cette *Histoire de la ville de Bordeaux* de Devienne, le noble Brach également. Ce dernier non maçon possède une bibliothèque importante de 1 384 titres où les œuvres de Montesquieu et Voltaire sont accompagnées de cette histoire locale.

Devant les nombreuses hostilités qui se soulèvent contre lui, la rédaction du deuxième tome n'est pas achevée avant son départ en septembre 1774 pour Paris puis l'Artois, et l'œuvre est alors reprise par Dom Carrière.

L'un des opposants les plus prolixes de Dom Devienne est l'abbé Baurein, académicien et vicaire[2]. Ce dernier publie de 1784 à 1786 des études d'histoire locale qui constituent ses *Variétés bordelaises*, qu'il estime mieux documentées que l'*Histoire de la ville de Bordeaux* de Devienne. Cet ouvrage, *Variétés bordeloises ou Essai Historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*. Celui-ci est publié par les frères Labottière[3]. Baurein est né en 1713 à Bordeaux, il est vicaire de Saint-André de Cubzac à partir de 1748 avant de rentrer à Bordeaux en 1754 où il exerce

[1] De septembre 1770 à septembre 1772, Pontac et Duhamel sont à la jurade, le premier est maçon sans doute depuis 1746 au sein de la loge du *Vénérable Lavie*, puis de l'*Amitié* en 1765 ; le vicomte de Castets Jean Duhamel n'est membre de la *Française d'Aquitaine* qu'en 1781. L'entregent maçonnique est inopérant dans cette affaire.

[2] Coulomb C., « Un républicain moderne à Bordeaux, l'abbé Jacques Baurein, 1713-170 », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2015, n°21, p.113-137.

[3] Cette œuvre est publiée sous la forme de 6 volumes, trois sont parus en 1784, deux en 1785 et le dernier paraît en 1786.

comme feudiste pour la commanderie de Malte. Les nombreuses études menées dans les registres divers pour sa profession, l'aisance de lecture de ces anciens manuscrits l'amènent à se distinguer comme paléographe émérite dans la cité. Après la publication de plusieurs articles, il entre dans l'Académie de Bordeaux comme membre associé en 1761. Les difficultés rencontrées par les histoires locales précédentes dont celle de Dom Devienne, ses propres recherches le convainquent de publier une nouvelle histoire de la ville de Bordeaux. En 1784, est lancée une souscription dont le succès reste limité et les critiques se multiplient. L'une des plus virulentes est celle menée par Dom Devienne qui répond aux attaques prononcées par Baurein, les échanges hostiles entre les deux auteurs sont réciproques. Parmi les souscripteurs trente-deux sont des frères maçons reconnus, treize appartiennent à l'*Amitié* qui avait accueilli Devienne et cinq sont membres de la *Française*. Les négociants Pierre-Daniel Alaret, Meyer, Jean Conrad Schalch, Luetkens sont aussi intéressés dans cette participation que les parlementaires de Basterot ou de Gourgues. Il n'apparaît pas que l'auteur est été initié aux loges locales.

Les initiatives locales se rencontrent ainsi à la croisée des institutions culturelles du savoir et des loges qui sont pleinement intégrées aux dynamiques de la cité.

III-Les sociabilités au sein de la loge

Les élites bordelaises trouvent dans les loges un espace d'accueil et de sociabilité autonome et séparé du monde profane par les mystères de l'initiation. Les francs-maçons disposent dans la loge d'espaces de sociabilités et de divertissement supplémentaires, régis cependant par des règles et des attentes particulières. La diversité des loisirs et leur enthousiasme envahit la cité portuaire.

1-Les espaces ouverts de la sociabilité bordelaise

Les loisirs dynamisent les structures urbaines et sociales dans la société des Lumières. Dans l'*Encyclopédie*, Diderot définit les loisirs comme « un temps vide que nos devoirs nous laissent, et dont nous pouvons disposer d'une manière agréable et

honnête ». Ces loisirs se diversifient au siècle des Lumières et remportent un franc succès.

Les élites bordelaises disposent d'une offre large au sein de la cité portuaire qu'ils s'agissent des promenades sur les allées Tourny ou le Jardin Public ouvert en 1756, les bals ou les spectacles théâtraux et musicaux. Les jeux de cartes, les jeux d'argent ou les courses de taureaux ont aussi leurs participants. Lieu de plaisir, la ville offre toute sorte de tentations[1].

Dans la société d'Ancien Régime il n'existe pas d'opposition entre le sacré et le ludique encadré par les institutions. Les jeux, les célébrations et les fêtes participent à cette émulsion au sein de la population. Au siècle des Lumières Bordeaux est une ville en fête reconnue par les visiteurs et les voyageurs mais elle a la mauvaise réputation d'être un lieu où la richesse et l'amour immodéré des jeux et des festivités entrainent une dégradation des mœurs.

Cette folie du jeu s'empare de toute la population comme le note l'Intendant Boucher en 1736 dans une lettre adressée au cardinal Fleury :

> «Le goût pour le jeu des droits dés est une véritable fureur dans les bordelais. Les gens qui passent pour avoir le plus de sagesse ne sont point exempts de cette passion; l'on voir des magistrats durant le carnaval y jouer un argent immense sans faire attention aux besoins de leur famille; les pères et les enfants vont dans les maisons où l'on joue ce jeu, les marchands y viennent à la faveur d'un masque et la perte considérable qu'ils y font assez souvent est la source ordinaire des banqueroutes qui n'arrivent que trop fréquemment »[2].

Ce jugement est rejoint par le témoignage de nombreux voyageurs qui fréquentent la société bordelaise. Cette fureur du jeu n'est que l'un des aspects de la diversité des offres de divertissement que les élites, la population et les visiteurs peuvent rencontrer dans la capitale de Guyenne.

Au cours du siècle la capitale provinciale connaît un intense développement urbain qui bouleverse sa forme et ses pratiques, la ville s'ouvre sur ses faubourgs en

---

[1] Figeac M., « Du tripot au Wauxhall, jeux et loisirs dans le port de Bordeaux au temps des Lumières », *Société française d'histoire urbaine*, 2000, n°1, p. 105-121.

[2] Desgraves L, *Voyageurs à Bordeaux, op. cit*., p. 62.

expansion et sur le fleuve. Rationnalisée, ouverte à la communication, Bordeaux voit également s'élever de nouvelles structures monumentales, bâtiments et espaces ouverts de jardins. Avant l'arrivée de l'Intendant Tourny en 1740, il existe alors en terme de promenades ouvertes au public celle du couvent des Chartreux et le jardin de l'archevêché. Dès son arrivée, le commissaire départi œuvre pour créer une large promenade sur les fronts de la ville où les espaces disponibles dont ceux de l'esplanade du Château Trompette sont tout désignés, assurant la jonction entre les différents quartiers de la ville : la vielle ville, le faubourg artisanal de Saint-Seurin et les Chartrons foyer dynamique du commerce. Les allées étendues entre les fossés du Chapeau Rouge et la porte Saint-Germain sur les contreforts de la forteresse, sont bien la première réalisation de l'intendant. Ces allées destinées à la circulation prennent son nom et sont ornées d'arbres accordant une escale ombragée aux usagers. La création d'un jardin urbain étendu sur la périphérie de la ville où les terrains sont disponibles est associée à ce premier projet. Élément d'attraction urbaine pour les habitants et les visiteurs, le Jardin est ouvert au milieu du siècle[1]. Il devient un espace où les élites se retrouvent, se rencontrent et discutent des affaires ou des divertissements locaux qui les définissent comme privilégiés. Cette distinction par le jardin se comprend aussi par son organisation même : les catégories inférieures de la population bordelaise sont retenues à l'extérieur des grilles et surveillées par des gardiens. Seules les élites s'y retrouvent le matin ou le soir après le travail, ce jardin devient d'ailleurs une « bourse du soir » et un lieu de consommation auprès des cafés et des vendeurs qui peuplent les galeries et éléments alentour.

C'est d'ailleurs près de ce jardin que s'établit la loge de l'*Anglaise* à la fin du siècle ou encore le traiteur Bardineau qui réutilise l'ancien hôtel de Mme Duplessy.
Les traiteurs ou les hôtels particuliers sont l'occasion pour les élites de se retrouver dans les bals qui se multiplient dans la capitale provinciale. Linné de déclarer à son correspondant : « les bals masqués, où mille personnes inconnues les unes aux autres se rencontrent pour se dire leurs sentiments et faire des connaissances imprévues » ne sont qu'un des aspects de ces réceptions festives qui rythment la vie sociale locale. En 1786 l'Hôtel du Grand Conti rue des Ayres ouvre ses portes pour un bal chaque soir de 5h à 9h, ouvert à la société bordelaise pour son divertissement.

[1] Rabeau D., « la promenade urbaine en France aux XVII-XVIIIe siècles, entre planification et imaginaire », Mosser M. (dir.), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours,* Paris, Flammarion, 1991, p.301-311.

Les fêtes notamment à l'hôtel de l'intendance ou dans les hôtels particuliers occupent une place importante au sein de la société locale. La succulence de la chère, la diversité et la qualité des vins, l'abondance de plats et de couverts suscitent la curiosité des voyageurs qui n'en finissent pas d'en décrire l'étalage. Le témoignage de Sophie de la Roche est en cela appréciable. Lors d'un déjeuneur chez les Desclaux elle raconte aussi « après deux potages, chacun prit et offrit de ce qu'il voulut de chacun des plats qui étaient devant lui. Nous avions cinq espèces des meilleurs poissons de la mer, entre autres rougets, petits poissons rouges à la chair très délicate et qui ressemblent aux dorades de la Chine. Nous avions aussi des tourterelles, une par personne, ainsi qu'on fait chez nous des grives. […]. Les asperges et les petits pois sont les seuls légumes qu'on trouve pendant la sécheresse. Tout était très réussi, en particulier les pâtisseries, qui furent servies avec beaucoup de glaces ; les messieurs burent des vins exquis »[1].

Les théâtres, nous reviendrons par la suite sur le Grand Théâtre, proposent une scène riche et variée plus accessible aux bourses que les jeux où s'évanouissent les fortunes et les bals dispendieux. Après l'incendie de la salle de spectacle en 1755 près de l'hôtel de ville, ouverte depuis 1738, une nouvelle salle est construite en 1757 près de la place Dauphine en construction avant que le chantier du Grand Théâtre ne voit le jour dont le bâtiment magnifique est inauguré en 1780.

Le jeu envahit toute la cité, depuis les salons des élites en imitant cela l'hôtel du Gouverneur, jusque dans les tripots qui envahissent toute la ville devant la tolérance de la municipalité. « On jouait plus particulièrement rue du Chai-des-Farines, petite rue de l'Intendance, rue des Ayres, rue de la Trésorerie, rue Saint-Paul, rue Bouquière, rue Lalande, rue du Cahernan en plein cœur de la cite ou à la périphérie dans le faubourg Saint-Seurin »[2], autant de lieux fréquentés par les maçons et les loges qui doivent alors faire attention aux mœurs de leurs membres. Les jeux de dés et de cartes se multiplient dans la ville, auprès du peuple et des élites où des fortunes se gagnent ou se perdent. L'hôtel du gouvernement en donne l'exemple sous la direction du Gouverneur ou encore dans le château de Peixotto en dehors de la ville. Parmi ces lieux de jeux privés ou ouverts, les rôles de capitation de 1784 dénombrent plus de 204 cabaretiers, en plus des aubergistes et traiteurs, les cafés et hôtels. Ce sont plus de 300 débits de boisson dispersés dans la cité[3].

---

[1] *Ibid*,. p. 75.
[2] Figeac M., « Du Tripot au Vauxhall », *op. cit*., p. 110.
[3] Butel P., Poussou J.-P., *La vie quotidienne à Bordeaux, op. cit.,* p. 223.

Plus distingués, les salons réunissent autour d'une personnalité locale les élites éclairées qui profitent de cette institution pour se rencontrer, échanger les idées dans une sphère semi-ouverte et mondaine comme dans le salon de Mme Duplessy[1] ou de Mme Desnanots, épouse d'un conseiller au Parlement. Installée aux portes de la ville, son hôtel est sis près du Jardin public avec lequel il communique par une grille, Mme Duplessy met à la disposition de ses visiteurs son cabinet de curiosités et d'histoire naturelle qui lui assurer une certaine renommée. Elle reçoit dans ses salons les élites locales, Montesquieu est au nombre de ses amis, Jean-Jacques Bel qui lègue son hôtel à l'Académie fait partie de ses intimes ainsi que M. de Navarre ou encore des membres du Parlement comme les Présidents de Gasq ou Barbot qui assistent à ses réceptions et peuvent parcourir les collections de son cabinet de curiosité depuis « les coquilles et fossiles, ainsi que de pétrifications et d'empreintes antiques sur des agates » où l'histoire naturelle remporte son adhésion et sa prédilection. Son cabinet, l'un des premiers de la place bordelaise occupe deux pièces de son hôtel tandis que les ouvrages de « sa bibliothèque, élégante et choisie »[2] est éclectique où auteurs antiques rejoignent les poètes du XVIe et fréquentent les livres de droit, d'histoire ou des œuvres des philosophes. Mme Duplessy, Jeanne-Marie-Françoise de Chazot, dont l'époux Claude Duplessy décédé en 1736 est qualifiée d'aimable et érudite, elle reçoit dans son hôtel les élites locales et les voyageurs, où l'art de la conversation et de la société sont mis en exergue.
Le salon de Mme de La Chabanne, épouse d'un trésorier de France se tient également dans la cité provinciale, ouvert aux beaux esprits locaux.

Les lieux de rencontrent se multiplient à travers la ville, un Vauxhall est édifié en 1769 dans les jardins de l'archevêché[3] ; tandis que dans la rue de la course se tient des spectacles de courses de taureaux. À ces spectacles du quotidien se tiennent des fêtes extraordinaires à l'occasion d'une fête de la famille royale ou de la monarchie comme la signature d'un traité de paix ou encore lors d'une entrée princière ou l'arrivée d'un représentant du pouvoir civil ou religieux.

---

[1] Rathier C., *Les réseaux des Lumières à Bordeaux : étude de correspondances, 1768-1788*, *op. cit.*
[2] Desgraves L, *Voyageurs à Bordeaux, op. cit*, p.66, lettre à Linné.
[3] Un deuxième projet de Vauxhall voit le jour à l'initiative du gouverneur de Richelieu comprenant une salle de jeu de paume, une salle de spectacle, une salle de danse et plusieurs espaces de restauration et buvettes enserrés dans un jardin, dans la périphérie de la ville au croisement des Chartrons et du Jardin public. Ce projet n'aboutit pas faute de finances et de lettres patentes.

La capitale provinciale est une ville où les jeux et les loisirs s'imposent au sein des sociabilités du petit peuple comme des élites. Parmi ces dernières, quelle place occupe les francs-maçons à la recherche d'« honnête loisir » ? Les pratiques culturelles recherchées par ces hommes de la franc-maçonnerie sont celles de la société profane mais elles sont aussi propres à cette société initiatique même. Pour la franc-maçonnerie les loisirs prennent une considération particulière : le loisir doit être « honnête », policé et représenté un entre-soi détaché des passions profanes. Bordeaux compte une dizaine de loges actives à la fin du siècle et chacune propose un espace de réunion fraternelle qui dépasse la seule pratique des mystères maçonniques et opère une mutation des pratiques sociables d'Ancien Régime[1].

L'autonomisation de la sphère publique et des pouvoirs se distinguent à travers les offres proposées par les loges à ses membres. La laïcisation de la sociabilité maçonnique en est renforcée par la proposition d'offres complémentaires et supplétives des institutions traditionnelles. La loge par la fraternité, l'union et l'harmonie qu'elle met en avant propose alors un vivre-ensemble indispensable, parfois rompu par les luttes internes entre frères qui trahissent les préceptes maçonniques. Les ateliers cherchent alors à résoudre ces tensions le plus rapidement possible dans une équité la plus juste. La loge reste néanmoins un espace de convivialité et d'entre-soi recherché par les frères. Le banquet et la commensalité[2] sont un moment important dans la vie de la loge et dans la deuxième moitié du siècle la loge tend à offrir davantage : cette offre est renforcée par la pérennisation de ses locaux. Les pratiques sociales renouvelées attirent les francs-maçons et les élites bordelaises. L'atelier devient alors une autre société exclusive et distinguée, associée à des comportements et des codes de conduite définis[3].

---

[1] Beaurepaire P.-Y., « La fabrique de la sociabilité », *Dix-huitième siècle*, 2014/1, n°46, p. 85-105.

[2] Aurell M. (dir.), *La sociabilité à table, commensalité et convivialité à table à travers les âges*, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Rouen, 1992.

[3] Roche D., *Les Républicains des lettres, Gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1988 ; Clark P., *British Clubs and societies, 1580-1800, The origins of an associationnal world*, Oxford, Oxford University Press, 2000 ; Turcot L., *Sports et loisirs, Une histoire des origines à nos jours*, *op. cit.*; « Sociabilité et convivialité » , *Lumières*, 2016-21.

2-L'offre de jeux au sein de la loge, réunir les frères autour de loisirs choisis

La concentration maçonnique bordelaise participe à une sociabilité particulière offerte par les ateliers qui séduisent ainsi leurs membres et s'attachent leur présence lors des tenues et en dehors des temps maçonniques et de la quête initiatique. Pour répondre aux attentes des frères, membres des élites locales, les loges les plus importantes de Bordeaux proposent à la fin du siècle de nouvelles offres de divertissements qui complètent les réunions maçonniques et canalisent les frères au sein de la loge. Les frères locaux, mais aussi les frères visiteurs, étrangers en escale, trouvent dans la société maçonnique une structure d'accueil suppléée par une société ludique, où les repères comportementaux sont organisés par la fraternité maçonnique. Cette sociabilité rencontre l'adhésion des élites présentes par l'offre spécifique qu'elle propose : des tables de billards et de jeux aux salles de discussion et de lecture.

La haute société bordelaise est friande des jeux de cartes ou d'habileté, le jeu occupe ses loisirs, dont certains retrouvent les pratiques et les comportements policés au sein des ateliers maçonniques. La noblesse parlementaire qui pratique le jeu du billard[1] retrouve dans les loges qu'elle fréquente les tables qui lui permettent de s'adonner à ce loisir d'adresse en vogue à la fin du siècle.

L'inventaire réalisé par le frère trésorier Guibaud de la loge *Française* en 1790 montre les dispositions financière et architecturale prises par la loge lors de l'achat d'un billard au sein du local. Acquise à la fin de la décennie 1780[2], la table de billard est installée dans une salle qui lui est dédiée, de dimension sans doute réduite située dans l'arrière du local. La salle de billard telle qu'elle est mentionnée dans l'inventaire de 1790 comprend « un billard avec sa couverture en toile, deux châssis avec dix placards, deux placards dont un fermant à clé, une tablette, un châssis pour les queues, vingt-sept queues, trois queues longues et moyennes, deux tamis, seize billes d'ivoire, deux cartes pour les règlements, deux marqueurs pour la partie, deux croissants de fer pour soutenir la couverture du

[1] Figeac M., *Destins de la noblesse bordelaise, op. cit.*, Annexes : il est relevé le nombre de 13 billards présents dans les inventaires après décès ou révolutionnaire de la noblesse bordelaise, dont le comte de Fumel dans le château de Haut-Brion.

[2] Le billard ne figure pas dans l'inventaire de la *Française* dressé en 1785 et les livres de compte relèvent des occurrences à partie de la fin de l'année 1788, en octobre. Toutefois si aucune date précise d'achat n'est donnée, entre 1785 et 1789, la mention dans les registres de la *Française* de règlements édictés pour le billard en 1786 laisse supposer que l'achat date de cette année.

billard, deux vieux fauteuils couverts »[1]. Le jeu du billard destiné à mettre en avant la maitrise du corps et des mouvements, réunit plusieurs hommes autour de la table, et propose quelques sièges pour les spectateurs, démontrant une pratique entre personnes distinguées. L'inventaire dressé estime la valeur des pièces présentes dans la salle de billard à 400 livres, auxquelles s'ajoutent les dépenses courantes, comme une « peau de chagrin pour le billard » en 1789 pour la valeur de 8 livres, ou « les fournitures de billard » en octobre 1788. La qualité de l'équipement, les coûts des objets associés comme les billes ou encore la couverture mettent en évidence la richesse induite par la loge et son inclusion dans les phénomènes élitaires. Bien matériel et culturel, le billard est un objet de prestige au sein d'un atelier dont la publicité peut dépasser le cadre du temple dans la sphère profane ou à destination des frères visiteurs susceptibles d'être attirés par cette offre. Les revenus de la loge *Française* sont importants, du fait des cotisations des nombreux frères et des dons individuels et lui permettent de répondre à cette demande de la part des membres. Toutefois les frais engagés pour les locaux, leurs équipements et leur entretien démontrent l'acte volontaire et réfléchi de l'achat d'un billard. Cet achat permet à la loge de la *Française* de proposer aux frères un espace de divertissement qui concurrence les espaces profanes comme les cabarets ou les salles de jeux réparties au sein de la ville[2].

Le billard est un divertissement à la mode, l'*Anglaise* dispose également dans ses locaux d'une salle de billard qui est mentionnée dans son registre en juillet 1788[3]. Ne connaissant pas les dates d'achat des tables de billard par l'une ou l'autre de ces loges, il nous est impossible de connaître avec certitude le précurseur de cette insertion d'un divertissement dans l'enceinte même d'une loge. Le fait que deux ateliers choisissent de se doter d'une salle de billard montre la perméabilité des modes dans le temple et l'attraction exercée auprès des frères, et cela alors que ces deux loges sont rejointes par l'*Amitié* qui met à la disposition de ses membres un billard à la fin du siècle. La mention dans les registres de la *Française* en novembre 1786 de règlements édictés pour encadrer les activités du billard ainsi que le remboursement au frère Darrieux pour cet achat laisse croire que l'achat de la *Française* date de la fin de l'année 1786, celle-ci serait donc le

[1] GODF 113-2-530 f°6, inventaire de la *Française* en 1790.
[2] Les autorités établissent en 1787 une liste de tous les billards présents dans la ville, notamment dans les cabarets et tavernes. Les loges ont-elles faites mention de leur propriété, rien n'est assuré, étant un espace secret, toutefois les autorités ont pu en avoir connaissance par la présence parmi les membres des loges de représentants de ces autorités. Billards limité à 6 à Blaye par la jurade en 1788.
[3] GODF AR 113-2-101 f°175.

précurseur[1] des loges bordelaises dans cet achat motivé plausiblement par la place de la noblesse parlementaire dans ses rangs et leur engouement pour ces pratiques sans que cela soit certain.

Ces achats d'une table de billard par les trois loges majeures de l'orient bordelais ont du être suscités par les réclamations des frères : l'investissement reste élevé y compris pour des ateliers qui disposent d'un local fixe et aménagé et de revenus suffisants. Cette attraction ludique est appropriée à l'avantage de la loge : l'aménagement d'une salle de billard au sein de son local permet à la *Française* de créer un espace dynamique de rencontre entre les frères dans ses murs et de plus cela semble être une source de revenus supplémentaires. Dans son registre du 2 juin 1787, la *Française* propose que « les économes s[oient] chargés de la recette du bar et du billard »[2] laissant supposer que chaque partie est rétribuée par les frères pour le compte de la loge ou les revenus associés peuvent être issus des amendes liées au monde du jeu et ses possibles débordements. Néanmoins, jeu honnête et modéré, le billard est un divertissement qui se pratique en cercle restreint, intime et policé, en cela la loge se reconnaît.

L'introduction des billards déstabilise en partie l'organisation des locaux et des règlements, de nouvelles règles sont instaurés pour répondre à ces bouleversements qui dépassent les temps des tenues. La salle de billard doit être accessible, surveillée et organisée afin d'éviter les débordements et surtout permettre une pratique harmonieuse des temps initiatiques de la loge. Pour répondre à ces nécessités les ateliers qui possèdent un billard s'appuient sur le concierge du local qui assure l'ouverture des portes dans une amplitude plus large, le soir notamment lorsque les frères disposent de temps personnel une fois les obligations professionnelles remplies. Néanmoins il s'agit pour les officiers francs-maçons de s'assurer que l'offre de loisirs n'empiète par sur les temps maçonniques. C'est en ce sens que l'*Amitié* propose de fermer les portes de la salle du billard lorsqu'une tenue se réunit de même que la *Française* qui édicte des règlements spécifiquement associés à la présence d'un billard dans ses murs pour la fermeture des portes des « salles d'en bas et celles du billard » pendant la tenue des comités[3]. Ce règlement a pour but de ne pas distraire les frères pendant les réunions maçonniques, séparant le temps initiatique des temps de divertissement et les risques de concurrence

[1] GODF AR 113-2-447 f°5 v°, f°6 v°.
[2] GODF AR 113-2-447 f°9, le 2 juin 1787.
[3] GODF AR 113-2-447 f°12 v°

entre eux. De plus les portes du local sont ouvertes hors des temps de tenues du fait de la présence d'un concierge. Les frères peuvent accéder ainsi aux salles de billard et de lecture comme le montre l'abonnement de la loge à plusieurs journaux.

Les comportements doivent être policés et harmonieux, les francs-maçons par leur initiation répondent à des volontés de perfectibilité et d'évolution vers une concorde. Il s'agit alors d'éviter les débordements et assurer la bonne tenue des comportements des frères. Si l'espace de la loge sort du regard des autorités qui souhaitent encadrer les activités ludiques et prévenir leurs débordements dans la rue, au sein du temple ce sont les règlements de la loge et la bonne tenue des frères qui jouent ce rôle pragmatique de contrôle. Espace fermé et secret les loges ont intérêt à canaliser les débordements pour éviter l'inconduite des membres et pour prévenir l'ingérence des autorités publiques en cas d'excès et de troubles.

Les inconduites et incivilités liées au jeu de billard ne sont pas mentionnées dans les registres conservés, mais pour la loge comme pour les autorités civiles, ces jeux et les risques comportementaux associés sont à surveiller. La crainte que les officiers peuvent exprimer est celle de la résolution d'affaires de loges hors des temps de loge et hors de leur surveillance[1].

Les loges complètent les offres disponibles chez les particuliers ou bien dans les salles des cabarets, des cafés ou des traiteurs, voir de l'hôtel du Gouverneur. Tous les frères, selon leurs qualités et leur catégorie sociale partagent ainsi ce goût du jeu pratiqué dans un entre-soi fraternel : le jeu renforce la cohésion et les divertissements. Dans les salles de billard ou les salles attenantes, les ateliers bordelais installent des tables de jeu autour desquelles se retrouvent les élites locales et les visiteurs, qui, dans cette escale bordelaise, retrouvent des espaces de loisirs. La cité portuaire est pleine de ces lieux de jeux, de bon ton ou louches qui suscitent les préoccupations des autorités, les fortunes se jouent sur les mers, les coteaux de vignobles et devant les tables de jeux.

Tous les visiteurs étrangers qui se retrouvent sur les rives de la Garonne ne manquent pas de remarquer le nombre de tables de jeux[2] et leur fréquentation assidue par les bordelais, « la passion des jeux de hasard a toujours été très violente à Bordeaux »

[1] Beaurepaire P.-Y., « Un autre noble jeu. Billard, sociabilité masculine, divertissement et politique aux XVIII-XIXe siècles ».

[2] Benzacar J., *Les jeux de hasard à Bordeaux au XVIIIe siècle, 1701-1789*, 1905.

déclare la jurade le 2 février 1782 dans une lettre adressé au ministre Vergennes[1]. Cette « fureur du jeu » s'empare de la capitale de Guyenne et les loges à travers les frères qui les peuplent n'y restent pas insensibles. Les détails des comptes ou les inventaires laissent percevoir la perméabilité des temples à cette pratique des jeux de hasard. Aux côtés des tables, des chaises ou des banquettes pour recevoir les frères, la loge de l'*Amitié* s'équipe d'une table de jeux de cartes ainsi qu'une table dédiée au boston, symbole de la communication atlantique et de l'enthousiasme que suscite dans le royaume l'indépendance américaine. Ces « deux tables de 4 pieds à jouer de boston et le tapis vert » coûtent à l'*Amitié* la somme de 24 livres à la fin de l'année 1783[2]. La *Française* propose également à ses frères de nombreux jeux de hasard, elle dispose dans son local à la fin du siècle de « quatre table de jeux, trois boites à boston, un jeu de loto, quatre bourses de jeton, un trictrac, quatre paires de raquettes »[3]. Les tables de boston ou de whist apparaissent en effet à la fin du siècle des Lumières et complètent les tables à trictrac, les tables à brelan ou à piquet. Les modes traversent les espaces de divertissement, le jeu du whist traduit une anglomanie, le jeu de boston un engouement pour les jeunes États-Unis[4]. Les loges offre une diversification de l'offre de loisirs au sein même du temple maçonnique. Ces jeux, dans le respect des convenances, sont ceux d'une honnête société, ainsi que se définit la franc-maçonnerie. Au XVIIIe siècle, par les voyages, les liens tissés, l'Europe connaît une certaine diffusion de ses pratiques et des modes. Le frère n'est nulle part un étranger et retrouve des pratiques ludiques communes.
Ainsi, à l'image de la société bordelaise où toutes les catégories de la population sont gagnées par la passion du jeu à travers la ville[5] les loges se livrent aux jeux et accordent un espace spécifique d'accueil pour les frères, ouverts aux frères en escale avides de se détendre et de se retrouver en bonne compagnie. La galante compagnie en est exempte toutefois, seule la fraternité masculine est acceptée au-delà des portes du temple, distinguant ces pratiques du jeu du reste de la société. La présence féminine dont nous retrouvons trace au sein des ateliers bordelais de cette deuxième moitié du XVIIIe siècle est associée à de grandes réceptions festives rythmées par des banquets et des bals. On

[1] Charles Gravier comte de Vergennes, 1719-1787, secrétaire d'État aux Affaires Étrangères de Louis XVI.
[2] GODF AR 113-2-93 f°7.
[3] GODF AR 113-2-530 f°5. La *Française* possédait en 1785 de deux tables de jeux et de deux boites de boston.
[4] Turcot L., *Sports et loisirs, op. cit*., p. 396.
[5] On joue dans toute la ville, même si certains quartiers sont privilégiés, notamment la sauveté de Saint-Seurin.

joue dans les tripots, les cabarets, les bals et dans les loges. Le temple protège également les joueurs des interventions du guet et des commissaires chargés de réguler les pratiques dans la ville.

Les francs-maçons par leurs appartenances multiples ne tombent pas dans une perception antagoniste entre anciennes institutions traditionnelles et nouvelles sociabilités mais sont favorables à une adaptation. L'entrecroisement des appartenances et des pratiques sociables des francs-maçons s'impose dans la société locale.
Dans le prolongement du jeu de billard, qui est un jeu d'adresse et de maîtrise du corps, les nobles jeux comme l'école d'armes ou le tir à l'arc prennent leur place. Dans une société d'Ancien Régime où la distinction sociale se remarque aussi par les apparences et les privilèges, la possibilité de porter une épée et d'apprendre l'escrime est significative[1].
La présence de maîtres d'armes au sein des ateliers permet de constater cette approche de la maitrise du corps et des armes. Deux salles d'armes, situées autour de la rue du Cahernan et de la rue de Gourgue[2] sont fréquentées par les amateurs d'escrime où les maîtres d'armes dispensent leur art. Le maître d'arme Darmagnac est membre de l'*Amitié* depuis le 20 janvier 1774 et il en fréquente les tenues pendant plus de dix ans. Ce franc-maçon Darmagnac appartient à une dynastie de maîtres d'armes installée rue de Gourgue mais il entre dans le temple de l'*Amitié* installé aux Chartrons, fréquenté fort probablement par des hommes qui se retrouvent dans sa salle d'arme. Au sein des ateliers bordelais la noblesse est présente et si l'égalité maçonnique masque ces distinctions, hors des portes des temples elles se remarquent.

Néanmoins si cet enchevêtrement des liens apparaît il ne semble pas que les ateliers maçonniques locaux et leurs membres constituent ou appartiennent à des sociétés de jeux nobles comme le tir à l'arc. Il n'y a pas de sources qui permettent d'établir l'existence d'un noble jeu d'arc à Bordeaux mais où nous l'avons vu se pratiquent des cours d'escrime ou des promenades urbaines. Les nobles jeux citadins renforcent la cohésion du groupe formé par des pairs autour d'une démonstration symbolique militaire dans l'héritage médiéval des milices urbaines. Ces compagnies de jeux militaires

[1] Objet symbolique dans la franc-maçonnerie l'épée est utilisée dans les décors et lors de rituels précis. Elle peut aussi être portée par des officiers ou même par les frères lors de certaines cérémonies comme l'initiation ou pour former une « voûte d'acier ». Ce privilège de porter une épée concerne tous les frères dans la loge quelque soit leur statut dans le monde profane où seule la noblesse peut se distinguer.
[2] Où est installé le temple de la *Française*.

perpétuent la formation au maniement des armes pour une partie des populations urbaines[1] destinées à former des compagnies d'élites pour la sécurité de la cité et évoluent au cours de la période moderne en perdant leur rôle militaire pour devenir des compagnies où se pratiquent les exercices de tirs associés à des cérémonies et des divertissements qui trouvent écho dans la ville sous l'autorité du Gouverneur. La dimension ludique s'étoffe au sein des pratiques de ces sociétés militaires. Si à Clermont-Ferrand une société de Noble Jeu d'Arc existe liée à la loge des élites de *Saint Maurice*, à Dijon existe la Réunion des chevaliers de l'arquebuse[2]. Dans son *Dictionnaire universel de la France* paru chez l'imprimeur libraire Desaint en 1771, Robert de Hesseln recense dix-neuf villes qui ont conservé leur compagnie d'arquebuse, de l'arc ou de l'arbalète dont la majorité sont situées dans le nord et l'est du royaume, néanmoins s'il en oublie certaines, il ne semble pas que Bordeaux soit concernée au siècle des Lumières. Ces jeux sont appropriés par les élites. Devant le prestige et les dépenses engagées pour leur pratique et leur apparence, elles démontrent une adresse et une maitrise du corps et de l'esprit. Une grande cérémonie est organisée annuellement autour d'un tir à l'oiseau ou au papegai, accompagnée par des processions publiques, une messe et des festivités notamment lorsque la récompense est accordée au vainqueur. Réunissant un nombre variable de membres ayant du s'acquitter d'une cotisation raisonnable, le profil des membres de la compagnie du noble jeu reste élevé. Dans la capitale de Guyenne, les élites se retrouvent davantage dans les salles d'escrime, dans les cafés ou dans les promenades urbaines, espaces de loisirs et d'affaires où « se réunissent chaque soir les citoyens et les étrangers qui habitent l'une des premières places de l'Europe »[3].

Les élites franc-maçonnes bordelaises, où des membres de la noblesse militaire, des bourgeois et quelques maîtres d'armes sont présents, pourraient trouver intérêt à une société des nobles jeux, même si comme le déclare Pierre-Yves Beaurepaire « les loges maçonniques et les nobles jeux semblent, au regard de la plupart des travaux qui leur sont consacrés, représenter deux modes de sociabilité volontaire que tout oppose »[4]. La

---

[1] Lamarre C., « Les jeux militaires au XVIIIe siècle, Une forme de sociabilité urbaine négligée », *Histoire urbaine,* 2001/1 -5, p. 85-103.

[2] Beaurepaire P.-Y., *Nobles jeux de l'Arc et loges maçonniques dans la France des Lumières*, Paris, éd Ivoire-Claire, 2002.

[3] Marionneau C., *Victor Louis, sa vie, ses travaux et sa correspondance, 1731-1800*, Bordeaux, Gounouilhou Impr., 1881, p. 134.

[4] Beaurepaire P.-Y., *Nobles jeux de l'Arc, op. cit.,* p. 57.

démarche volontaire d'adhésion ne suffit pas à lier ces deux espaces qui à Bordeaux ne se rencontrent pas.

Appartenant également à cette offre de divertissement la musique occupe une place de choix dans les loges, au moment des réunions ainsi que des fêtes. L'intégration des frères à talents participe à cette définition, toutefois on remarque qu'il n'est fait aucune mention d'instruments de musique dans les inventaires de loges ou à travers les factures. Cela laisse à penser que les instruments utilisés appartiennent aux frères eux-mêmes, peut être est-ce le cas du frère de la *Française d'Aquitaine* le négociant Fawe qui réalise un concert de violon devant l'assemblée de la Société littéraire du Musée en 1784. La pratique de la musique ne semble pas dépasser les cadres initiatiques des tenues maçonniques ou des banquets et la loge limite de l'ouverture des loges aux divertissements profanes.

Les francs-maçons trouvent dans les temples des activités qui renforcent leur attachement et la fréquentation de ces lieux en dehors des temps maçonniques.

3-Les journaux, une alternative aux structures traditionnelles

Ces diverses offres de jeux montrent que les loges ouvrent plus largement leurs portes hors des temps maçonniques, accueillant les frères qui se retrouvent dans un entre-soi distingué. Le risque de déborder de la loge, de fabriquer un autre espace de sociabilité est circonvenu par l'initiation maçonnique et les règlements des ateliers. Les frères sont demandeurs d'une diversification de la loge, répondant à leurs attentes. Les jeux de carte, le billard, les bars y participent de même que les possibilités de lire la presse dans les salles aménagées pour recevoir les frères. Par les choix qu'elle propose, la loge maçonnique des Lumières est aussi un espace d'agrément qui complète les institutions traditionnelles et les lieux de la sociabilité urbaine, fermés ou semi-ouverts.

Banquettes, fauteuils, cabaret, et abonnements sont à la disposition des frères pour se détendre et se fréquenter en bonne société. La loge s'affirme comme un espace éclairé où l'accès au livre et à la presse est déterminant. La lecture n'est pas seulement perçue

comme un divertissement, les francs-maçons pouvant y avoir accès par et pour leurs activités professionnelles[1], c'est aussi pour la loge le moyen de promouvoir l'éduction du frère capable de se perfectionner à travers l'éducation et la curiosité intellectuelle.

La richesse des « archives russes » permet de s'attarder sur ces considérations matérielles du savoir et de la culture au sein des loges bordelaises. Les livres de compte de la *Française* établis dans la deuxième moitié de la décennie 1780, laissent deviner cette ouverture des offres de la loge au gré des factures, des reçus ou des inventaires. En 1785 pour une somme annuelle totale de 155 livres cet atelier met à la disposition de ses membres plusieurs abonnements à des périodiques et journaux francophones de presse française ou européenne. La presse locale est représentée à travers le *Journal de Guyenne*, les nouvelles du royaume sont disponibles au sein de la *Gazette de France* et du *Mercure de France*, tandis que deux gazettes européennes de langue française élargissent l'offre de presse. Il s'agit de la *Gazette de Leyde* et du *Courrier de l'Europe*. La loge y est toujours abonnée en 1789 laissant supposer que l'abonnement s'étend au long des cinq dernières années de la décennie 1780[2].

Le *Journal de Guyenne* est fondé le 1er septembre 1784 et dédié au Maréchal le duc de Mouchy et Lieutenant-général de Guyenne. Quotidien il paraît le matin, imprimé dans les presses de l'imprimeur Calamy rue Carpenteyre dont le prix de l'abonnement est établi à la somme de 24 livres pour la province de Guyenne [3]. Un des fondateurs de ce journal quotidien est l'abbé Dupont de Nemours, à l'initiative de la société littéraire du Musée l'année précédente, ainsi que Louis-Guillaume de Closanges avant de changer de propriétaire en 1788. Entreprise rentable, le quotidien est alors cédé à la famille Dorte. Pierre-Hyacinthe Duvigneau avocat et membre de la *Française* en 1773 fournit plusieurs articles au *Journal de Guyenne*, en plus de plusieurs œuvres qu'il réalise dont une cantate exécutée devant l'assemblée publique du Musée en 1786 sur une musique de Franz Beck, futur maçon. Duvigneau côtoie dans les colonnes du *Journal de Guyenne* Bruno-Gabriel

---

[1] Bibliothèques professionnelles privées, livres de jurisprudence, de techniques et de commerce, almanachs pour les voyages des navires, dictionnaires.

[2] GODF AR 113-2-530.

[3] Sgard J., (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991 ; Feyel G., *L'Annonce et la nouvelle, la presse d'information en France sous l'Ancien Régime, 1630-178*8, Oxford, Voltaire foundation, 2000. Le prix de l'abonnement varie selon le lieu d'expédition, 24 livres pour la ville, 28 livres pour la campagne. L'adresse de livraison de l'abonnement en 1785 est celle du trésorier Guibaudan. Le duc de Mouchy, à qui est dédié ce quotidien est Lieutenant-général en Guyenne et membre d'honneur de la loge la *Vraie Anglaise*. Son épouse qui exerce la charge de dame d'honneur de la reine est appelée Mme Étiquette.

Marandon, collaborateur qui poursuit son activité de journaliste par la suite dans le *Journal de Bordeaux* pendant les temps révolutionnaires. Marandon, comme Duvigneau est membre de la *Française* en 1781, leurs activités journalistiques prolongent leur appartenance commune à la franc-maçonnerie.

Un autre des abonnements de la loge *Française* est le *Courrier de l'Europe* qui paraît depuis juin 1776. Gazette européenne de langue française publiée depuis Londres de manière bihebdomadaire, la diffusion du *Courrier de l'Europe* s'effectue à travers le continent y compris dans le royaume de France, premier marché de cette presse francophone[1]. La souscription pour l'abonnement, comme c'est le cas pour la *Gazette de Leyde*, se fait auprès du Bureau général des gazettes étrangères installé rue de la Jussienne à Paris. Ces gazettes européennes bénéficient dans la lignée de la *Gazette de France* de la révolution postale et de l'aménagement des frais de port. L'abonnement du *Courrier de l'Europe* est toutefois plus élevé que le journal hollandais à raison de 48 livres annuelles, tandis que la *Gazette de Leyde* a un abonnement établi à 36 livres par an. Malgré un discours parfois tendancieux soumis à la censure, le *Courrier de l'Europe* fournit nombre de renseignements en langue française sur les événements politiques d'Angleterre, voire d'Amérique. La *Gazette de Leyde*, plus européenne, paraît dans la ville hollandaise depuis 1677 et bénéfice dans ses premières années de l'activité éditoriale des huguenots réfugiés dans les Provinces-Unies dont les familles La Font et Luzac. Les nouvelles établies par origine géographique européenne et américaine, sont politiques, militaires et diplomatiques essentiellement[2] souvent accompagnés des textes officiels que ce soit des traités internationaux, des édits royaux ou impériaux. En 1783, ce sont 7 000 exemplaires qui sont publiés dont environ un cinquième est à destination du royaume de France pour répondre aux seuls abonnements. La *Gazette de Leyde* est l'un des journaux hollandais les plus importants par sa diffusion quantitative et géographique. La loge *Française* poursuit son abonnement à cette gazette, lui reconnaissant une audience de choix et des qualités éditoriales qui répondent au goût des frères.

---

[1] Rétat P. (dir.), *Les gazettes européennes de langue française, XVIIe-XVIIIe siècles*, Saint-Étienne, 1993 ; Feyel G., « La diffusion des gazettes étrangères en France et la révolution postale des années 1750 », *Les gazettes européennes de langue française, XVIIe-XVIIIe siècles*, Saint-Étienne, 1993, p. 81-98.

[2] Site construit par le Centre d'études du XVIIIe siècle de Lyon sous la direction de Pierre Rétat et Jean Sgard, http://www.gazettes18e.fr; numérisation de la *Gazette de Leyde* de 1750-1789 et du *Courrier d'Avignon*.

À ces abonnements, la *Française* ajoute deux journaux français imprimés à Paris, la *Gazette de France* rédigée sous le regard du secrétariat d'État aux Affaires Étrangères et le *Mercure de France*. La *Gazette de France* publiée avec privilèges du roi est l'un des premiers abonnements français à bénéficier de la révolution postale pour être diffusée sous l'édition de la capitale à travers le royaume. Cette gazette diffuse les informations par onglet géographique et chronologique venues de toute l'Europe et du royaume. Le *Mercure de France* dont l'abonnement est au prix de 32 livres [1] est livré hebdomadairement. Il est racheté en 1778 par Panckoucke et se veut un journal d'informations politiques, culturelles et scientifiques. Il se divise ainsi en une partie littéraire et une partie politique, et se trouve alors à la disposition des membres de la loge.

Par ces différents et riches abonnements, les frères de la loge bénéficient de ressources d'informations variées qu'ils peuvent consulter en se rendant dans la loge hors des heures de tenues maçonniques. La loge en tant qu'espace s'affirme comme un lieu de rendez-vous et de sociabilité pour ses membres et devient un espace semi-fermé. Les discussions engagées par ces lectures sortent de la sphère maçonnique, la loge se politise. Cette insertion du profane dans la vie de la loge se remarque plus clairement en 1790, par l'évolution des choix d'abonnement de la *Française.* Cette dernière, devant les évolutions politiques et la conclusion des abonnements traditionnels propose désormais à ses frères une diversité éditoriale qui reflète les évolutions politiques du royaume et de la province. Les journaux locaux sont toujours présents comme le *Journal de Guyenne* dont la parution se poursuit, néanmoins les événements politiques parisiens occupent le devant des intérêts[2]. La loge s'abonne en 1790 à quatre nouveaux titres qui intègrent les nouvelles dynamiques politiques du éditoriales du royaume, les *Annales Patriotiques*, le *Journal de Paris*, le *Journal de Versailles* et le *Journal de la Liberté*[3]. Cette profusion de titres de presse en ces temps révolutionnaires montre l'intérêt des frères pour l'actualité politique qui agite le royaume, et l'affaiblissement des titres européens. À travers cette presse, la loge effectue un choix volontaire et conscient qui répond à la curiosité des frères qui trouvent dans l'atelier une diversité d'informations qui sont parfois absentes des autres sphères publiques ou privées. Les événements se précipitent à Paris, les

[1] Sgard J., dir., *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, *op. cit.* En 1783, ce sont quelques 20 000 souscripteurs dans le royaume de France.
[2] Labadie E., *La presse bordelaise pendant la Révolution, bibliographie historique*, Bordeaux, Imprimerie Cadoret, 1910.
[3] GODF AR 113-2-530, année 1790.

bordelais recherchent des relais d'informations qui répondent à leurs besoins de connaissances. Par l'abonnement à ces titres porteurs des innovations révolutionnaires, la *Française* répond aux nécessités des frères, parfois inquiétés devant les bouleversements parfois enthousiastes. En pourvoyant à ces abonnements l'atelier fournit un cadre structuré et fraternel aux francs-maçons avides de nouvelles et de discussions. La loge, si elle procure des informations politiques ne devient pas pour autant une tribune politique à ce que laisse deviner les livres d'architecture, les discussions politiques entre les frères se font hors des temps maçonniques dans ces salles de lecture à disposition ou dans les couloirs du local.

Les loges maçonniques ont su évoluer au cours du siècle et diversifier leur ouverture pour répondre aux choix des élites présentes dans leurs murs.

CONCLUSION

Au terme de cette étude des hommes de Bordeaux qui se sont insérés dans cette nouvelle forme de sociabilité qu'est la franc-maçonnerie entre 1732 et 1794 se détachent des perspectives d'intégration et également d'évolution des recherches.

Les sources importantes et diversifiées tant maçonniques que civiles, professionnelles ou encore institutionnelles permettent d'observer ce creuset maçonnique majeur et son identité particulière dans la société du XVIIIe siècle. Le large corpus donne lieu à la construction d'un répertoire des individus mais il permet de comprendre ces hommes dans une perception élargie qui les rattache à leur environnement pluriel et complexe. Les dépouillements opérés ont donné lieu à des choix volontaires et délibérés : tenter d'éviter de faire une histoire des loges ou de l'ordre pour se tourner vers celle des hommes de la franc-maçonnerie locale selon une perspective globale dans un environnement économique, urbain, politique en pleine mutation.

Le succès de la franc-maçonnerie à Bordeaux au siècle des Lumières impose la ville comme un centre majeur et actif du phénomène dans le royaume qui s'insère dans une géographie plurielle, à différentes échelles : de l'échelle urbaine à l'échelle régionale mais aussi avec toutes les extensions vers le lointain. Des dynamiques se distinguent. Il y a celle des, plus ou moins proches, rivages européens, où les Bordelais se rendent ou, inversement, d'où sont originaires les membres des colonies étrangères installées durablement à Bordeaux dont les représentants participent à la franc-maçonnerie, ou encore les visiteurs occasionnels au gré de leurs déplacements. La dilation s'observe également vers les espaces antillais, acteurs privilégiés des relations économiques du port bordelais. L'extraversion de la franc-maçonnerie est le fait des loges elles-mêmes qui reconnaissent ou constituent des ateliers coloniaux et entretiennent avec eux des correspondances parfois vitales pour les loges insulaires afin de dépasser l'éloignement géographique. Dans cette logique, les loges bordelaises, touchées par le déplacement parfois hasardeux des frères à travers l'Atlantique, deviennent des intermédiaires choisis

et cela leur permet de revendiquer une place majeure dans l'obédience française ou simplement de s'affirmer dans la concurrence des ateliers au sein de l'orient bordelais. En effet dans la ville le nombre de loges qui sont apparues et qui ont su asseoir leur pérennité est important. Au cours du siècle ce sont plus de vingt ateliers qui ont ouvert leurs portes, de manière plus ou moins durables et dont la reconnaissance peut varier : reconnaissance auprès des autorités maçonniques centrales, française ou étrangère, reconnaissance auprès des élites locales qui peuplent ces ateliers. La franc-maçonnerie se repose sur une adhésion des élites qui ont intégré les mécanismes de comportement et les normes initiatiques de cette nouvelle forme de sociabilité distinguée. Elles participent à l'ancrage durable du phénomène dans la cité ; elles sont actrices de la diffusion de la franc-maçonnerie par leur profession et leur ouverture. Société à secret, la cellule maçonnique répond aux attentes d'une élite en fait diverse et parfois en recherche d'espace de reconnaissance et de rencontres.

Le regard bordelais dépasse les murailles de la ville et les frontières de l'orient par le dynamisme des quelques vingt ateliers et 2 500 frères qui s'installent dans la ville ou la traversent au siècle des Lumières.

Les stratégies d'expansion et de communication organisent le territoire. La franc-maçonnerie répond à des sollicitations communicationnelles et met en œuvre des réponses adaptées aux exigences de la correspondance, du voyage ou de la distance. Par l'appartenance commune, la loge n'est jamais isolée, le frère n'est pas seul.

Le succès n'a cessé de s'approfondir. La première loge est suivie rapidement par de nouvelles initiatives, au mitan du siècle cinq loges qui sont présentes dans la ville, dont trois d'entre elles poursuivent leur activité aux côtés de dix autres ateliers actifs à la veille de la Révolution. Ce dynamisme est soutenu par un recrutement important : le répertoire défini plus de 2 200 frères et nous pouvons estimer que ce sont entre 2 500 et 2 700 frères qui sont initiés ou visitent les loges du port de la Lune.

L'organisation interne de l'orient repose sur de nombreuses entités structurées par les relations entretenues avec l'obédience centrale et les autres loges du royaume. La floraison des ateliers les exposent à la sphère publique, suscitant l'intérêt et l'inquiétude des autorités. Le paysage maçonnique n'est pas uniforme, il est soumis à des tentations centrifuges : des influences extérieures qui le définissent de manière souvent abrupte, les conflits entre les loges et les systèmes de proximité qui s'inscrivent dans l'identité maçonnique locale. Encore concurrence et alliance, les ateliers s'installent durablement dans la société bordelaise et répondent aux attentes de ceux qui peuvent les fréquenter.

L'architecture de l'atelier, des officiers aux apprentis, des membres actifs et pérennes aux visiteurs d'une occasion, dessine une géométrie variable de la pratique maçonnique. Du catéchisme initiatique aux agapes et jusqu'aux plaisirs profanes disponibles pour les frères, le succès ne se dément pas. La franc-maçonnerie se donne à voir ! Elle dépasse volontiers les portes fermées du temple pour s'afficher dans la ville, lors des réjouissances qui procèdent alors de la stratégie publique d'une société fermée et distinguée. Les feux d'artifice, les monuments construits pour donner bals et banquets marquent la cité de leur empreinte. De manière sans doute audacieuse : est-ce que ce ne sont alors pas les francs-maçons qui ont participer à forger la vitrine de l'art néo-classique ? Les loges sont au cœur de la métropole par leur organisation matérielle : du choix du local à son aménagement avec l'approvisionnement en objets de la vie courante et la sélection des luminaires, les achats de gants et des tabliers pour répondre aux besoins des frères. L'ordonnancement de l'atelier comme cadre de vie maçonnique et de réunions répond à des besoins établis. La meilleure sélection des heures des tenues et la circulation des frères qui doivent s'y rendre cachés aux yeux des profanes interagissent également avec la vie urbaine.

La restitution des réseaux dans lesquels s'insèrent les élites qui participent au mouvement œuvre à la compréhension de la réalité maçonnique au XVIIIe siècle. Ces réseaux sont pluriels, complexes et leur polarité varie comme leur degré d'ouverture. La visualisation cartographique est difficile, partiale et elle est loin de répondre sans doute à la pratique réelle des hommes du siècle des Lumières. Considérer les francs-maçons dans les cercles auxquels ils appartiennent, dans lesquels ils s'introduisent profitant de leur appartenance maçonnique ou renforçant leurs liens réticulaires.

Bordeaux participe à l'essor et au succès de la franc-maçonnerie au siècle des Lumières, le phénomène est bien connu. Mais comme actrice de la diffusion vers des échelles lointaines, avec un recrutement dynamique et élargi aux élites locales et étrangères, la loge est à l'image de la métropole de la Guyenne : un creuset de rencontres. Au carrefour des vignes établies sur les coteaux environnants qui lui assurent une réputation mondiale, des fleuves et des rivières qui structurent son arrière-pays et à la rencontre des espaces maritimes, Bordeaux décline son identité plurielle. C'est au sein de cet espace dynamique, de ce chantier urbain permanent qui s'ouvre sur son fleuve que le phénomène maçonnique fleurit et s'épanouit de manière exceptionnelle. Parlementaires revendicateurs et seigneurs des vignes, négociants affairés, artisans reconnus, artistes acclamés et capitaines de navires voyageurs peuplent ces loges locales aux côtés des

clercs et de la bourgeoisie moyenne qui revendique son inclusion dans cette société de l'entre-soi, parfois acceptée, souvent reniée par les élites établies. L'étude de la franc-maçonnerie offre certes un paysage conflictuel dans un espace fraternel et harmonieux pourtant elle permet à des hommes aux sensibilités différentes, à des communautés européennes antagonistes, de se côtoyer entre gens de bonnes mœurs, d'échanger et de discuter après avoir bien évidemment sut répondre aux exigences du catéchisme maçonnique, constituant ainsi un réseau de sociabilité complémentaire.

Par ses revendications et par ses débordements la Révolution modifie toutefois profondément le panorama sociétal et politique bordelais. Jean-Baptiste Lacombe, choisi selon le polygraphe Bernadau « dans la foule des chevaliers d'industrie révolutionnaire »[1] pour diriger la redoutable Commission militaire, a bien l'intention de pourchasser toutes les élites de l'ancien temps mais parce que les membres de la Société littéraire du Musée n'ont pas voulu accepter parmi eux ce modeste maître de pension toulousain il leur fait aussi payer très cher cette décision[2]. La Révolution bouleverse en profondeur la vie des ateliers qui se sont adaptés aux exigences des pouvoirs mais ils doivent néanmoins répondre à d'autres contingences, à d'autres attentes. La restructuration de l'orient et l'évolution des recrutements font de la franc-maçonnerie bordelaise du XIXe siècle une nouvelle société. Éric Saunier, à partir de l'exemple du Havre, traité dans la thèse d'Édouard Delobette, explique de manière judicieuse que l'enracinement maçonnique à Bordeaux repose, à l'époque des Lumières, sur les négociants étrangers -ce que nous avons essayé de montrer- mais qu'il n'en était pas ainsi à Nantes et au Havre même si la perte définitive de leurs supports coloniaux vient conclure un siècle d'histoire maçonnique. Pour lui c'est « la révolution de 1830 qui allait entrainer la franc-maçonnerie vers de nouveaux défis »[3]. La chronologie bordelaise n'est pas identique parce que la rupture est plus précoce. Michel Figeac a prouvé le traumatisme de la Terreur pour la noblesse qui ne fréquente plus la franc-maçonnerie au XIXe siècle même si quelques cas ponctuels peuvent être soulignés[4]. « La religion pierre angulaire de la légitimité commande [alors] la nature des nouveaux rapports de la noblesse avec la

[1] Bernadau P., *Histoire de Bordeaux, op. cit.*, p. 186.
[2] Cadilhon F., « Lumières provinciales et révolution pédagogique, Les obscurs Rollin de Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime », *Revue du Nord*, 1996, n°78, p. 321-329.
[3] Saunier É. « L'espace caribéen un enjeu de pouvoir pour la franc-maçonnerie française », *op. cit.,* p. 55.
[4] Comme celui de Lynch, maire de la ville, qui est élu vénérable d'honneur dans la *Française* qui reprend ses travaux en 1814 à l'initiative de l'avocat Ferrère.

société »[1]. Charles-Louis de Montesquieu, maçon, héros de la guerre d'Indépendance des États-Unis et petit-fils de l'auteur de l'*Esprit des lois*, maçon aussi avec lequel nous avons débuté cette thèse par l'épigraphe retenue, veille à détruire au début de la Restauration, tout ce que le philosophe avait noté sur le sujet en Angleterre et qu'il faut alors absolument oublier[2].

Certes Hubert Grosdidier explique qu'à Rouen, au XIXe siècle, les préfets, les maires, les avocats et les enseignants sont encore largement membres de la franc-maçonnerie[3] mais la situation bordelaise est encore très différente. L'utilisation du fichier Le Bossu pour aborder les cercles du commerce bordelais à la même époque[4] montre évidemment la présence des héritiers des frères de l'ancien temps, comme Les Balguerie, les Bosc, les Fonfrède ou les Vergnes, pourtant leur nombre a sensiblement diminué au sein du négoce établi, d'autres y ont en revanche fait leur entrée, comme les courtiers Jude, toujours en famille, mais les Ravesies, qu'ils soient installés en Amérique, à Mobile et à Philadelphie, ou toujours à Bordeaux, veillent désormais à souscrire avec foi aux demandes de l'archevêque-cardinal Donnet. L'activité économique bordelaise qui fait pâlir d'envie les ports normands au XVIIIe siècle ne peut plus rivaliser avec eux. Certes les maisons bordelaises s'adaptent non pas en adoptant d'enthousiasme les innovations mais au contraire en demeurant fidèle à la marine à voile avec un peu de nostalgie[5]. Comme une repartie à la débauche des détails de la vue de Vernet présentée au début de ce travail, les tableaux du port de la Lune réalisés au XIXe siècle par Louis Garney ou par Antoine Héroult n'offrent plus la « forêt de mâts » remarquée par Arthur Young.

Cette conclusion a été pensée comme réponse à l'introduction mais le chantier est ouvert.

---

[1] Figeac M., *Destins de la noblesse*, *op. cit.*, p. 749.
[2] Cadilhon F., *Les Montesquieu après Montesquieu*, *op. cit.*, p. 291-294.
[3] Grosdidier H., *La franc-maçonnerie à Rouen au XIXe siècle*, Rouen, éd. des Falaises, 2017.
[4] ANF, F7 6696.
[5] Fernandez A., Bouneau C., Bonin H. « Les Bordelais et le port », *Histoire des Bordelais*, *op. cit.*, tome 2, p. 23.

BIBLIOGRAPHIE

1-Sources.

Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des manuscrits

Fonds maçonniques.

FM^1 6

FM^1 13

FM^1 14

FM^1 33

FM^1 57

FM^1 58

FM^1 70

FM^1 73

FM^1 86

FM^1 87 bis

FM^1 106

FM^1 107

FM^1 108

FM^1 110

FM^1 119 bis

FM^1 291

FM^2 7 : Loges militaires

FM^2 167 : Blaye

FM^2 169 bis : Bordeaux

FM^2 170 : Bordeaux

FM^2 171 : Bordeaux

FM^2 171 bis : Bordeaux

FM^2 172 : Bordeaux

FM^2 173 : Bordeaux

FM^2 174 : Bordeaux

FM^2 174bis : Bordeaux

FM^2 176 : Bordeaux

FM^2 178 : Bordeaux

FM^2 219 : Coutras

FM^2 249 : Langon

FM^2 249/2 : Langon

FM^2 253 : Libourne

FM^2 343 : Pauillac

FM^2 396 : Saint-Émilion

FM^2 516 : Guadeloupe

FM^2 517 : Guadeloupe

FM^2 518 : Guadeloupe

FM^2 519 : Guadeloupe

FM^2 520 : Guadeloupe

FM^2 521 : Martinique

FM^2 522 : Martinique

FM^2 523 : Martinique

FM^2 525 : Martinique

FM^2 527 : Martinique

FM^2 542 : Grenade

FM^2 543 : Saint-Domingue

FM^2 545 : Saint-Domingue

FM^2 546 : Saint-Domingue

FM^2 547 : Sainte Lucie

FM^2 560 : États-Unis

FM^2 561 : États-Unis

FM^2 562 : États-Unis

FM^4 : 76

Grand Orient de France, Archives de Réserve

92-3-53 : Correspondances la *Française élue écossaise*
92-3-100 : Jugement de *l'Amitié*
92-3-141 : Règlements généraux des loges réunies.

113-1-11 : L'*Anglaise*
113-1-12 : La *Réunion des Élus*
113-1-13 : La *Française*
113-1-14 : La *Saint Michel*
113-1-15 : La *Sincérité*

113-2-87 : Extraits de livre d'architecture l'*Amitié*
113-2-93 : Registres de comptes l'*Amitié*
113-2-95 : Livre de délibération l'*Anglaise*
113-2-96 : Extraits de livre d'architecture l'*Anglaise*
113-2-97 : Loges de banquet l'*Anglaise*
113-2-98 : Correspondances l'*Anglaise*
113-2-99 : Loges générales
113-2-101 : Correspondances l'*Anglaise*
113-2-102 : Correspondances l'*Anglaise*
113-2-110 : Installation l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*
113-2-127 : Scission l'*Anglaise*
113-2-132 : Tableaux l'*Anglaise*
113-2-136 : Troubles l'*Harmonie*
113-2-319 : Loges de correspondance de la *Française*
113-2-320 : Loges de correspondance de la *Française*
113-2-338 : *Cœurs Unis* de Blaye
113-2-339 : Correspondances de la *Française d'Aquitaine*
113-2-366 : Correspondances de la *Française d'Aquitaine*
113-2-396 : Correspondances de la *Française d'Aquitaine*
113-2-439 : Affaires internes l'*Amitié*
113-2-440 : Scission de la *Française*
113-2-441 : Tableaux des loges de Bordeaux

113-2-442 : Livre d'architecture la *Française*

113-2-443 : Livre d'architecture la *Française*

113-2-444 : Scission de la *Française*, Installation la *Vraie Anglaise*

113-2-445 : Livres d'architecture la *Française*

113-2-446 : Installation la *Vraie Anglaise*

113-2-447 : Loges de discipline la *Française élue écossaise*

113-2-470 : Correspondances de la *Française élue écossaise*

113-2-471 : Correspondances de frères de la *Française*

113-2-472 : Loges de correspondance La *Française*

113-2-473 : Correspondances

113-2-474 : Correspondances

113-2-475 : Loges de correspondance de la *Française*

113-2-476 : Correspondances frères de la *Française*

113-2-478 : Loges de correspondance de la *Française*

113-2-480 : Installation *Essence de la Paix*

113-2-512 : Loges de correspondance de la *Française*

113-2-514 : Expulsion de membres de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*

113-2-516 : Loges de correspondances *Française élue écossaise*

113-2-517 : Loges de correspondances *Française*

113-2-518 : Loges de correspondances *Française élue écossaise*

113-2-530 : Comptes de la *Française*

113-2-681 : Règlements de *l'Alliance*

113-2-694 : Livres d'architecture de l'*Alliance*

113-2-721 : Installation de l'*Alliance*

113-2-722 : Correspondances de l'*Alliance*

113-2-816 : Correspondances

113-2-823 : Scission de *l'Étoile Flamboyante aux Trois Lys*

113-2-831 : Correspondances

113-2-832 : Correspondances de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*

113-2-833 : Visite d'un frère

113-2-839 : Correspondances de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*

113-2-840 : Tenues de maitrise de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*

113-2-841 : Livre d'apprentis de l'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys*

Grande Loge de France

112-4-5 : L'*Anglaise*
112-4-23 : L'*Anglaise*
112-4-47 : L'*Anglaise*
112-4-48 : L'*Anglaise*
112-4-49 : L'*Anglaise*
112-4-51 : L'*Anglaise*
112-4-58 : L'*Anglaise*

Archives maçonniques de Minsk, Biélorussie

091/85 : Loge *Anglaise*
091/86 : Loge *Française d'Aquitaine* 1786-1793
091/152 : Loge *Française d'Aquitaine* 1793-1797
091/167 : Loge du *Saint Esprit* 1770-1786
Martines de Pasqually

Latomia-Documents Sharp

101-Écossais ou Élu Parfait de la Loge
126-L'histoire de la *Mère-Loge Écossaise* de Bordeaux
127-L'histoire de la Loge la *Parfaite Union* dans l'île de la Martinique
128-L'histoire des Loges Écossaises de Saint-Domingue
129-L'histoire de la *Loge Écossaise* de la Nouvelle-Orléans
130-L'histoire de la *Parfaite Loge d'Écosse* de Toulouse
226-Correspondance entre Martinez de Pasqually et Jean-Baptiste Willermoz

Archives Départementales de Gironde

6 B 24 à 31 : Registres de réception des capitaines à l'Amirauté de Guyenne, 1732 à 1792.

7 B 1040 : Beaujon et Petit
7 B 1215-1226 : Cordier Joly
7 B 1342-1346 : Gustav Antoine Engel
7 B 1450 Livre journal Ducot
7 B 1240 : Cordier

10 B 56 Chappuis

C 26
C 51 relative aux postes 1772
C 126 relative à la régie des postes et messageries 1783-1785
C 254 relative à la Ferme générale des Postes, 1704-1786
C 2386 Chambre de Commerce offre dons
C 2413
C 2543 concernant les affranchissements et ports de lettres
C 2552
C 2553 Petite poste de Bordeaux
C 2554
C 2560
C 2696 Rôle de la capitation de la noblesse 1777
C 2724 Rôle des magistrats pour 1755
C 2729 Rôle de la capitation de la noblesse 1768
C 2792 Rôle de la capitation des armateurs
C 2912 capitations
C 3018
C 3314 Livres clandestins Labottière
C 3315 Livres clandestins
C 3539-3560

C 3669 Dénombrement des noirs de 1777

C 3736 Poste maritime Bordeaux

C 3771 État de l'imprimerie à Bordeaux et dans la généralité pour les années 1758 et 1775.

C 4221-4222

C 4266

C 4434 Expédition de Chine

C 4457 enquête sur les noirs de la généralité

C 4517 Capitation de la noblesse 1749

C 4519 Capitation pour la noblesse 1776

Tables de contrôle des actes, inventaires après décès et testaments

2 C 540

2 C 542-543

D 56 répertoire des membres de l'Académie des Sciences de Bordeaux

2 E 1616 Lacourt

2 E 1718 Lapause

2 E 2194 Pallandre

2 E 2107 Monreny

3 E 13075 à 3 E 13093 : Roumegous Jean-Joseph

3 E 13139 à 3 E 13184 : Bouan Jean-Baptiste

3 E 13265 : Guy Joseph

3 E 13282 : inventaire bibliothèque Alaret

3 E 20548 à 3 E 20633 : Barberet Michel

3 E 24052 : Séjourné Pierre

3 E 24702 à 3 E 24787 : Darrieux

3 E 35895 Jean Jérôme Luetkens et frères

G 686 autorisation de quêter

G 890-891 Hôpitaux

G 2416
G 2960 Circulaire sur établissement de l'abbé Sicard pour les Jeunes Sourds
G 2968 abbé Lapauze
G 2970 abbé Lapauze
G 2971
G 2976
G 3202 comptabilités de l'archevêché

44 E9 loge *Anglaise* dite de Saint Jean de Jérusalem : note manuscrite sur l'admission des seuls catholiques et excluant les protestants vers 1779 + voute sacrée ou quarré parfait des écossais, notes manuscrites sur les grades, l'histoire, les statuts et règlements les catéchismes du rite écossais

8 J 319 Les trois rituels expliqués ; lettre de la loge de Saint Jean de Jérusalem la Fidélité avec tableau de loge adressée à l'Anglaise de bordeaux 1769 ; neuf diplômes de loges
8 J 369
8 J 681
8 J 997 *Almanach de Guyenne* 1760.
8 J 1008 *Almanach de Guyenne* 1767, 1774, 1775, 1783, 1789.

BIB 4 L 302 *Almanach historique de la province de Guyenne* 1767, 1775, 1780, 1781, 1783, 1789, 1791.

3 I / 4 L *Almanach de commerce, d'arts et de métiers pour Bordeaux et la province*, 1784, 1785, 1787.

3 L 233 Contribution patriotique 1790
3 L 234 Emprunt forcé
3 L 237 Contribution patriotique an III
4 L 113-117 Rôles des contributions patriotiques
5 L Bis 27 dossier individuel Thomas Lumière Commission militaire.
5 L Bis 1 à 30 dossiers individuels Commission militaire
12 L 13-14 Société des Amis de la Constitution
12 L 23 Procès-verbaux du Club National

1 Q 928

Archives Municipales de Bordeaux

BIB 10 C 119
BIB 10 C 418 *Extrait d'un ouvrage des francs-maçons de la loge Française de Bordeaux concernant la relation d'une fête qu'ils ont donné le 28 février 1775, jour ou Mr Leberthon a fait son entrée dans cette ville.*
BIB F 1133 *La Réintégration du parlement de Bordeaux, occasion d'une fête maçonnique 28 février 1775.*

Ms 656, fond Meaudre de Lapoujade, concernant les correspondances et documents relatifs aux anciennes et à la nouvelle salle de spectacle de Bordeaux.
146 S 85, fonds Lasserre

AA 22
AA 25

9 Ca 10-13 *Almanach d'Arts et de Métiers de Bordeaux, 1779 à 1790*

146 S 85
146 S 93
146 S 247

44 F Cantique en l'honneur de la très respectable loge Anglais composée par le Frère La Panse
D 110, Folio 19.2c : délibération du conseil municipal de bordeaux le 25 messidor an II, enregistrement d'un arrêté supprimant les associations privées en particulier les loges maçonniques

D 131 fol 60 : délibération du conseil municipal de Bordeaux le 13 ventôse an III, autorisant à nouveau les réunions des francs maçons, enregistrement d'un arrêté du représentant du peuple Ysabeau

I 79

Bibliothèque Municipale de Bordeaux

2098 Dépôt complet des connaissances de la Franc-maçonnerie
2110 Adoption ou Franc-maçonnerie pour les dames

H 20800 *Histoire, obligations et statuts de la très vénérable confraternité*
H 20804 Prichard Samuel, *Masonry dissected*
H20805 Tableau alphabétique des Loges 1781
H20807 *Les francs-maçons écrasés*
H 20808 *Les plus secrets mystères des plus hauts grades de la maçonnerie*
D60508 *Mémoire de faits relatifs à l'exclusion délibérée en loge de l'Amitié*

Ms 693 : *Apologie des francs-maçons* par Procope ; *Sonnet de Mr de Joncourt sur la société des francs-maçons* en 1743
Ms 723 prodiges de Cagliostro en 1784
Ms 828 XXXVI notice sur la Franc-maçonnerie
Ms 828 CII Dissertations diverses
Ms 828 Fonds de l'Académie
Ms 829 Musée de Bordeaux
Tome I-II : Correspondances
Tome III-IV : Listes des associés et correspondants (Mic 1200)
Tome VI : Comptes
Tome XIII : Compte-rendu des séances
Tome XXI : Inventaire
Ms 833-834 Catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie de Bordeaux

Ms 840 Répertoire de toutes les bibliothèques du district de Bordeaux

Ms 847 Catalogue livres des bibliothèques publiques et Académie en 1740

Ms 849 Catalogue de bibliothèques.

Ms 850 Catalogue de bibliothèques.

Ms 851 Catalogue de bibliothèques.

Ms 852 La bibliothèque de Thomas Lumière

Ms 853 Catalogue de bibliothèques.

Ms 860

Ms1696 Archives académie de bordeaux

Ms 2561 *Récit du retour du Parlement*, 1775.

Ms 2711 Fonds de La Brède

D 77124, *Récit des effets de la joie publique, à l'occasion de l'arrivée de M. le comte de Noailles commandant de la province de Guienne ; du retour de M. Leberthon et du rétablissement du Parlement de Bordeaux*, 1775.

H 12372, *Description historique des fêtes de Bordeaux à la réintégration de son Parlement,* Bordeaux, Philippot, 1775.

Almanach de commerce, d'arts et métiers pour la ville de Bordeaux et de la province, pour l'année 1779, Bordeaux, Bergeret, 1779.

Almanach historique de la province de Guyenne, publiés par les frères Labottière, Imprimerie du Palais avec privilège du Roi, années 1773 à 1790.

Journal de Guienne, 1763, 1783-1789.

Bibliothèque historique des Postes et des Télécommunications

B 12° 459

Petit guide des lettres pour l'année 1776 contenant jours, heures du départ et d'arrivée des courriers, Paris, 1776, par Mr Guyot.

Fonds privés

Avis de la Petite Poste de Bordeaux

2-Sources imprimées

ABBÉ RAYNAL, *Essai sur l'administration de Saint-Domingue*, 1785.

Archives historiques de la Gironde, tome XXVI, Bordeaux, Gounouilhou, 1888, p. 202-204.

BARRUEL Augustin de, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, Londres, 1797.

BERNADAU Pierre, *Histoire de Bordeaux de 1675 à 1836*, *avec vues, portraits et cartes*, Bordeaux, Castillon, 1839.

BONNEVILLE Nicolas de, *Les jésuites chassés de la maçonnerie et leur poignard brisé par les maçon*s, Londres, 1788.

CANTILLON Robert, *Essai sur la nature du commerce*, Londres, Fletcher, 1755.

DESSALLES, *Annales du Conseil souverain de Martinique*, 1786.

Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies, lu en séance publique à l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux le 25 août 1788, par M. de Ladebat, imprimé en 1788 par Racle, Bordeaux, 1788.

DOM DEVIENNE, *Histoire de la ville de Bordeaux, contenant les événements civils et la vie de plusieurs hommes célèbres,* seconde édition, Bordeaux, Lacaze, 1862.

DUPRÉ DE SAINT MAUR, *Mémoire relatif à quelques projets intéressants pour la ville de Bordeaux lu à la séance publique de l'Académie des Sciences de Bordeaux du 7 mars 1782,* Bordeaux, Michel Racle, 1783.

GUILLEMIN SAINT-VICTOR, *La vraie maçonnerie d'adoption*, 1787.

Histoire générale des voyages 1746-1759, poursuivie par La Harpe.

Histoire, obligations et statuts de la très vénérable fraternité des francs-maçons tirez de leurs archives et conformes aux traditions les plus anciennes, 1742.

KANT Immanuel, *Qu'est-ce-que les Lumières*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1991.

L'ordre des Francs-maçons trahi et leur secret révélé, 1778.

La maçonnerie mesmérienne, 1784.

LAFFON DE LADEBAT Jean-Alexandre, *Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les Colonies, lu à la séance publique de l'Académie royale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, le 25 août 1788*, Bordeaux, 1788.

LAMONTAIGNE François de, *Chronique bordelaise, 1757-1784*, Bordeaux, Delmas, 1926.

Le recueil précieux de la maçonnerie adouhiramite, 1787.

Le secret des francs-maçons avec un recueil de leurs chansons, 1744.

Le voile levé pour les curieux, 1791.

LEFRANC*, Le voile levé pour les curieux ou le secret de la Révolution révélé à l'aide de la franc-maçonnerie*, 1791.

Les francs-maçons écrasés.

Les plus hauts mystères des hauts grades, 1778.

Les plus secrets mystères des hauts grades de la maçonnerie dévoilés ou le Vrai Rose-croix, traduit de l'anglais, 1778.

Les quatre grades complets de l'ordre d'adoption, 1772.

Les quatre grades complets de l'ordre de l'adoption ou la maçonnerie des dames, 1772.

LUYNES, Charles-Philippe d'Albert duc de, *Mémoires du duc de Luynes sur la Cour de Louis XV, 1735-1758*, Paris, Firmin Didot Frères, 1860.

MAYER C. J., *Monsieur le comte de Falkenstein ou Voyages de l'empereur Joseph II en Italie, Bohême et en France*, Paris, 1777.

MELLER Pierre, *Armorial du Bordelais, Sénéchaussées de Bordeaux, Bazas et Libourne*, Paris, Honoré Champion, 1906.

MONTESQUIEU, *Pensées*, Paris Gallimard, 1949.

MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description typographique, physique, civile, politique de la partie française de Saint-Domingue*, Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2004.

MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*, Paris, 1784-1790.

Recueil des ouvrages du Musée de Bordeaux, dédié à la reine, année 1787, Bordeaux, Racle, 1787.

ROCHE Sophie de la, « Impression d'une allemande à Bordeaux en 1785 », *Revue historique de Bordeaux,* Bordeaux, 1911, p. 168-190.

ROCHEFOUCAULD François de la, *Voyages en France, 1781-1783*, Paris, Honoré Champion, 1933.

SAVARY des BRUSLONS J., *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, 1723-1730.

Tableau alphabétique des loges de la correspondance du Grand Orient de France, 1785.

TOCQUEVILLE Alexis de, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, 1967.

VOLPILHAC-AUGER Catherine (dir.), *Œuvres complètes de Montesquieu, Correspondance II, tome 19*, Paris, Garnier, 2014.

VOLTAIRE, *Discours en vers sur l'homme, Sur la vraie vertu en 1734*, Tome 17, Oxford, Voltaire Foundation, 1991.

Von LA ROCHE Sophie, *Journal d'un voyage à travers la France*, 1785, Bordeaux, Éd de l'entre-deux-mers, 2012.

WIMPFFEN Alexandre Stanislas de, *Haïti au XVIIIe siècle*, Paris, éd. du Karthala, 1993.

YOUNG Arthur, *Voyages en France, 1787-1788 et 1789*, Paris, 1976.

3-Bibliographie

Dictionnaires

ARBELLOT Guy, LEPETIT Bernard, *Atlas de la Révolution française, Routes et communications,* Paris, EHESS, 1987.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, MARZAGALLI Silvia, *Atlas de la Révolution française, Circulations des hommes et des idées, 1770-1804*, Paris, Autrement, 2010.

BELY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime, Royaume de France, XVIe-XVIIIe siècles,* Paris, PUF, 2010.

BOUTIER Jean, *Atlas de l'histoire de France, tome II, la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Autrement, 2006.

DAST LE VACHER DE BOISVILLE, *Liste des gouverneurs, lieutenants généraux et lieutenants du roi en Guyenne*, Auch, Lib. Cocharaux, 1898.

DELON Alain (dir.), *Le dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1997.

DIDEROT Denis, D'ALEMBERT Jean, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers par une société de gens de lettres*, Paris, 1751-1780.

DUQUESNE Jean, *Dictionnaire des gouverneurs de province sous l'Ancien Régime, 1315-1791*, Paris, éd. Christian, 2002.

FEYEL George (dir.), *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, la presse départementale*, tome IV, Paris, éd. Ferney Voltaire, 2014.

FIGEAC Michel (dir.), *L'ancienne France au quotidien, la vie et les choses de la vie sous l'Ancien Régim*e, Paris, A. Colin, 2007.

FURET François, OZOUF Mona, (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988.

KRUMENACKER Yves, (dir.), *Dictionnaire des pasteurs dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008.

LEVANTAL Christophe, *Ducs et pairs et duchés pairies laïques à l'époque moderne, 1519-1790,* Paris, Maisonneuve et Larose, 1996.

MAUREPAS Arnaud de, BOULANT Antoine, *Les ministres et ministères du siècle des Lumières, 1715-1789, Études et dictionnaire*, Paris, Christian/JAS, 1996.

SAUNIER Éric, *Encyclopédie de la franc-maçonnerie,* Paris, Le Livre de Poche, 2000.

SUIRE Éric, *Vocabulaire historique du christianisme*, Paris, Armand Colin, 2004.

La France des Lumières

ALLEAU René, *Dictionnaire des jeux*, Paris, Tchou, 1964.

ANDERSON James, « Les principes de liberté universelle et la mécanique de l'exclusion : le débat colonial chez les négociants de Bordeaux en 1789-1792 », *Cahiers des Anneaux de la mémoire*, 2002, n°4, p. 139-159.

ANGIOLINI Franco, ROCHE Daniel (dir.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, éd. EHESS, 1995.

ANTOINE Michel, *Le dur métier de roi. Etudes sur la civilisation politique de la France d'Ancien Régime,* Paris, PUF, 1986.

ANTOINE Michel, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1989.

ARMITAGE David, BRADDICK Michael, *The british atlantic world, 1500-1800*, New-York, Palgrave Mac Millan, 2002.

AUGERON Mickael, TRANCHANT Mathieu, *La violence et la mer dans l'espace atlantique, XII-XIXe siècles*, Rennes, PUR, 2002.

AUGERON Mickaïl, EVEN Pascal, *Les étrangers dans les villes-ports atlantiques, Expériences françaises et allemandes, XVe-XIXe siècles*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

AURELL Martin, DUMOULIN Olivier, *La sociabilité à table, commensalité et convivialité à travers les actes,* Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 1992.

AYMARD Maurice, GRIGNON Claude (dir.), *Le temps de manger, Alimentation, emploi du temps et rythmes sociaux*, Paris, MSH, 1994.

BAILYN Bernard, *Atlantic history, concepts and contours*, Londres, Harvard University Press, 2005.

BARBEY Brun, *Les tarifs postaux français de 1627 à 1969*, Paris, éd. Brun et fils, 1989.

BARBIER Muriel, *Être et paraître, la vie aristocratique au XVIIIe siècle*, Paris, Artlys, 2015.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *Échec au roi, Irrespect, contestations et révoltes dans la France des Lumières*, Paris, Belin, 2015.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *La France des Lumières*, Paris, Belin, 2011.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La solitude, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Belin, 2008.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2003.

BECCHIA Alain, *Modernités d'Ancien Régime, 1750-1789*, Rennes, PUR, 2012.

BELHOSTE Bruno, *Paris savant, Parcours et rencontres au temps des Lumières*, Paris, A. Colin, 2011.

BELMAS Élisabeth (dir.), *Histoire de la virilité, de l'Antiquité aux Lumières*, Paris Points, 2015.

BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 2007.

BENBASSA Esther, *Histoire des juifs en France*, Paris, Le Seuil, 2000.

BERBOUCHE Alain, *L'histoire de la Royale, la Marine française et la politique au siècle des Lumières, 1715-1789*, Saint-Malo, Pascal Galodé, 2012.

BERCÉ Yves-Marie, *Fête et révolte, des mentalités populaires du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1994.

BERDET Jean-Pierre, *Rouen aux XVIIe et XVIIIe siècles, les mutations d'un espace social*, Paris, Sedes, 1993.

BIARD Michel, BOURDIN Philippe, MARZAGALLI Silvia, *1789-1815, Révolution, Consulat, Empire*, Paris, Belin, 2009.

BIDART Claire, *L'amitié, un lien social*, Paris, La Découverte, 1997.

BLUCHE François, *La vie quotidienne de la noblesse au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1973.

BODINIER Gilbert, *Les officiers de l'armée royale combattants de la guerre d'Indépendance des États-Unis*, Vincennes, Service Historique de l'armée de Terre, 1983.

BOIS Jean-Pierre, *De la paix des rois à l'ordre des empereurs, 1714-1815*, Paris, Seuil, 2003.

BOIS Jean-Pierre, *La Fayette*, Paris, Perrin, 2015.

BORDES Maurice, *L'administration provinciale et municipale en France au XVIIIe siècle*, Paris, SEDES, 1972.

BOUDA S., *Du Maroc à la Tunisie, la représentation de l'Afrique du Nord au XVIIIe siècle*, TER dactyl. Université Bordeaux III, 2003.

BOULLE Pierre H., *Race et esclavage dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2007.

BOUVIER R., *Les récits de voyage des Mercédaires et des Trinitaires aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Master dactyl., Université Bordeaux III, 2006.

BOUYSSY Maïté, « Le Musée négrier », *Lumières*, 2004-3, p. 109- 125.

BOVE M., *Mémoires présentés à l'Académie de Bordeaux au XVIIIe siècle, la cause de la couleur des noirs*, Bordeaux, IAES, 2001.

BRETAGNOLLES Annie, VERDIER Nicolas, « L'extension du réseau des routes de poste en France de 1708 à 1733 », LEROUX Muriel (dir.), *Postes d'Europe, XVIIIe-XXIe siècle*, Paris, Comité pour l'Histoire de la Poste, 2007.

BUTEL Paul, CULLEN Louis Micheal (dir.), *Cities and merchants, french and irish perspectives on urban development, 1500-1900,* Dublin, Tony Moreau, 1972.

BUTI Gilbert, HRODEJ Philippe (dir.), *Histoire des pirates et des corsaires de l'Antiquité à nos jours*, Paris, CNRS, 2016.

CABANTOUS Alain, *Dix mille marins face à l'Océan, Les populations maritimes de Dunkerque au Havre aux XVIIe et XVIIIe siècle, vers 1660-1794*, Paris, Publisud, 1991.

CABANTOUS Alain, *Les citoyens du large, les identités maritimes en France XVII-XIXe siècles*, Paris, Aubier, 1993.

CABANTOUS Alain, *Les citoyens du large, les identités maritimes en France, XVIIe-XIXe siècles*, Paris, Aubier, 1995.

CADILHON François, *Faste et cérémonies, l'expression de la vie religieuse, XVI-XXe siècles,* Pessac, PUB, 2003.

CARRIÈRE Charles, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle,* Marseille, Institut historique de Provence, 1973.

CASSAN Michel (dir.), *Les officiers « moyens » à l'époque moderne, pouvoirs, culture, identité*, Limoges, PULIM, 1998.

CATALA Michel, LE PAGE Dominique (dir.), *Frontières oubliées, frontières retrouvées, marches et limites anciennes en France et en Europe,* Rennes, PUR, 2011.

CHALINE Olivier (dir.), *La France et l'indépendance américaine*, Paris, PUPS, 2008.

CHALINE Olivier (dir.), *Les Parlements et les Lumières*, Pessac, MSHA, 2012.

CHALINE Olivier, *Les Parlements et la vie de la cité, XVIe-XVIIIe siècle*, Rouen, Publication de l'Université de Rouen, 2004.

CHAPRON Emmanuelle, « Du bon usage des recommandations ; lettres et voyageurs au XVIIIe siècle », BEAUREPAIRE Pierre-Yves, POURCHASSE Pierrick (dir.), *Les circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*, Rennes, PUR, 2010, p. 249-258.

CHARLIAT Pierre-Jacques, *Trois siècles d'histoire maritime française*, Paris, M. Rivière, 1931.

CHAUNU Pierre, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, Flammarion, 1982.

CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Le citoyen des Lumières,* Bruxelles, Complexe, 1994.

CLARK Peter, *British Clubs and societies, 1580-1800, The origins of an associationnal world*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

CLARKE DE DROMANTIN, *Les réfugiés jacobites dans la France du XVIIIe siècle*, Pessac, PUB, 2005.

CONCHON Alain, « Coût et économie du transport des lettres par les postes et messageries en France, du milieu du XVIIe à la fin du XVIIIe siècle », LE ROUX Muriel (dir.), *Postes d'Europe, XVIIIe-XXIe siècles,* Paris, Comité pour l'Histoire de la Poste, 2007.

CORNETTE Joël, *La monarchie entre renaissance et Révolution, 1515-1792*, Paris, Seuil, 2000.

COSANDEY Fanny, *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. EHESS, 2005.

COSTE Laurent (dir.), *Liens de sang, liens de pouvoir, les élites dirigeantes urbaines en Europe occidentale et dans les colonies européennes, fin XVe, fin XIXe siècles*, Rennes, PUR, 2010.

COSTE Laurent, *Les lys et le chaperon, Les oligarchies municipales en France de la Renaissance à la Révolution, milieu XVIe siècle-1789,* Pessac, PUB, 2007.

COTTRET Monique, *Culture et politique dans la France des Lumières, 1715-1792*, Paris, Armand Colin, 2002.

COTTRET Monique, *Jansénismes et Lumières, Pour un autre XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

COULON Damien (dir.), *Réseaux marchands et réseaux de commerce, Concepts récents, réalités historiques du Moyen Age au XIXe siècle*, Strasbourg, PUS, 2010.

CROQ Laurence, MARTINAT Monica (dir.), *Mobilité et transmission dans les sociétés en Europe moderne*, Rennes, PUR, 2009.

CROUZET François, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France. L'économique et l'imaginaire, XVII-XXe siècles*, Paris, PUF, 1985.

DEBIEN Gabriel, « Le journal de traite de la *Licorne* au Mozambique, 1787-1788 », *Études africaines offertes à H. Brunschwig*, Paris, éd. EHESS, 1983, p. 91-116.

DEDIEU Jean-Pierre, MARZAGALLI Silvia, POURCHASSE Pierrick, « Navigocorpus, a database for shipping information. A methodological and technical introduction », *International Journal of Maritime History*, décembre 2011-2, p. 241-262.

DELOBETTE Édouard, *Ces messieurs du Havre, Négociants, commissionnaires et armateurs de 1680 à 1830,* Thèse dactyl., Université Caen Normandie, 2005.

DERMIGNY Louis, *La Chine et l'Occident, le commerce à Canton au XVIII*e *siècle*, Paris, Sevpen, 1964.

DORIGNY Marcel, GAINOT Bernard, *Atlas des esclavages, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, éd. Autrement, 2017.

DORIGNY Marcel, *La Société des amis des noirs, 1788-1799, contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Paris, Unesco, 1998.

DRÉVILLON Hervé, VENTURINO Diego (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2011.

DRÉVILLON Hervé, VENTURINO Diego (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2011.

DUBY George (dir.), *Histoire des femmes en occident, tome 3*, Paris, Plon, 1990.

DUPRAT Catherine, *Le temps des philanthropes*, *La philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet*, Paris, éd. CTHS, 1993.

DZIEMBOWSKI Edmond, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770, La France face à la puissance anglaise à l'époque de la guerre de Sept Ans*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998.

DZIEMBOWSKI Edmond, « Les enjeux politiques du patriotisme français pendant la guerre d'Amérique : les dons de vaisseaux de 1782 », COTTRET Bernard (dir.), *Du patriotisme aux nationalismes, 1700-1848, France, Grande-Bretagne, Amérique du Nord*, Paris, Créaphis, 2002.

DZIEMBOWSKI Edmond, *La Guerre de Sept Ans*, Paris, Perrin, 2015.

FERRONE Vicenzo, ROCHE Daniel (dir.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999.

FIGEAC Michel, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse, De la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, A. Colin, 2006.

FIGEAC Michel, LE MAO Caroline, « Les colonies marchandes étrangères dans les ports européens, 1680-1780 », *Revue d'histoire maritime*, 2013-7, p. 269-272.

FIGEAC-MONTHUS Marguerite, LASTACOUERES Christophe (dir.), *Les territoires de l'illicite, ports et îles, de la fraude au contrôle, XVI*e*-XX*e *siècl*e, Paris, A. Colin, 2012.

FOHLEN Claude, *Benjamin Franklin, L'américain des Lumières*, Paris, Payot, 2000.

FURET François, *La Révolution française*, Paris, Hachette, 1986.

GENET Jean-Pierre, (dir.), *L'état moderne et les élites, XIIIe-XVIIIe siècles, Apports et limites de la prosopographie*, Paris, PUPS, 1996.

GODECHOT Jacques, « Les relations économiques entre la France et les États-Unis 1778-1789 », *French historical studies*, 1958.

GREEN Jack P., POLE J.R., *A companion of the American Revolution*, Blackwelle Pulishing, 2004

GROSSER Pierre, « Comment écrire l'histoire des relations internationales aujourd'hui ? Quelques réflexions à partir de l'Empire britannique », *Histoire@Politique*, 2010/1, n° 10, p. 11-21.

GUIGNET Philippe, *Le pouvoir dans la ville au XVIIIe siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, éd. EHESS, 1990.

HABERMAS Jurgen, *L'espace public, Archéologie de la publicité comme dimension de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993.

HAROUEL Jean-Louis, *L'embellissement des villes, l'urbanisme français au XVIIIe siècle*, Paris, Picard, 1993.

HAUDRERE Philippe, « Quelques aspects du commerce entre la France et l'Asie à la fin du XVIIIe siècle », WANQUET Claude (dir.), *Révolution française et océan Indien*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 31-38.

HERRERO SANCHEZ Manuel, KAPS Klemens, *Merchants and trade, networks in the Atlantic and the Mediterranean, 1550-1800*, New-York, Routeledge, 2017.

HOURS Bernard, *Louis XV, un portrait*, Toulouse, Privat, 2009.

INGERSOLL-SMOUSE Florence, *Joseph Vernet, peintre de marine, 1714-1789, étude critique suivie d'un catalogue raisonné de son œuvre peint,* Paris, Étienne Bignou, 1926.

ISRAEL Jonathan I., *Radical enlightenent, philosophy and the making of modernity, 1650-1750,* Oxford, Oxford University Press, 2001.

JAMBON Yannick, *Aux marges des villes modernes, les faubourgs dans le royaume de France du XVIe au début du XIXe siècle*, Lyon, PUL, 2017.

JEANNIN Pierre, *L'Europe du Nord et du Nord-Ouest aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Nouvelle-Clio, 1969

Joseph Vernet, 1714-1789. Les ports de France, Paris, éd. Arthese, 1994.

KATZ Jacob, *Hors du ghetto, l'émancipation des juifs en Europe, 1770-1870*, Paris, Hachette, 1984,

KENNEDY Emmeth, *Abbé Sicard's Deaf Education, Empowering the Mute, 1785-1820*, New-York, Palgrave Macmillan, 2015.

KNIGHT Franklin W., *Atlantic port cities, Economy, culture and society in the Atlantic world, 1650-1850,* The University of North Carolina Press, 1991.

LAMARRE Christine, « Les jeux militaires au XVIIIe siècle, Une forme de sociabilité urbaine négligée », *Histoire urbaine,* 2001/1 -5, p. 85-103.

LAWTON Richard, LEE W. Robert, *Population and society in western european port cities, 1650-1959*, Liverpool, LUP, 2002.

Le BOUEDEC Gérard (dir.), *Les ports du Ponant, l'Atlantique de Brest à Bayonne*, Lorient, Palantines, 2004.

LE BOUËDEC Gérard, CHAPPE François (dir.), *Pouvoirs et littoraux, du XVe au XXe siècles*, Rennes, PUR, 2000.

LE BOUËDEC Gérard, *Gens de mer, ports et cités aux époques ancienne, médiévale et moderne*, Rennes, PUR, 2013.

LE MAO Caroline, *Les villes portuaires maritimes dans la France moderne*, Paris, A. Colin, 2015.

LE MAO Caroline, MEYZIE Philippe, *L'approvisionnement des villes portuaires en Europe du XVIe siècle à nos jours*, Paris, PUPS, 2015.

LEMAY Edna Hindie, *Dictionnaire des Constituants, 1789-1791,* Oxford, Voltaire Foundation, 1991.

LEPETIT Bernard, *Chemins de terre et voies d'eau, Réseaux de transport et organisation de l'espace en France, 1740-1840,* Paris, éd. EHESS, 1984.

LESTER Alan, « *Imperial Circuits and Networks: Geographies of the British Empire* », *History Compass*, 2006, n°4.

LILTI Antoine, *Le monde des salons, sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005.

LOPEZ K., *Un fils de négrier à l'intellectuel des Lumières : André Daniel Laffon de Ladébat*, Mémoire dactyl., Université Bordeaux III, 1999.

MARCHAND Patrick, *Le maître de poste et le messager, les transports publics en France au temps des chevaux,* Paris, Belin, 2006.

MARTIN Gaston, *Nantes au XVIIIe siècle, l'ère des négriers*, Paris, Karthala, 1993.

MARTINETTI Brice, *Les négociants de La Rochelle au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2013.

MARZAGALLI Silvia, « La circulation de l'information, révélateur des modalités de fonctionnement propres aux réseaux commerciaux d'Ancien Régime », *Rives nord-méditerranéennes*, 2007-27, p. 123-139.

MARZAGALLI Silvia, *Stratégies marchandes et organisation du monde du négoce en Europe et aux Amériques, fin XVIIe siècle-début XIXe siècle*, Thèse dactyl., Université Panthéon-Sorbonne, 2004.

METTAS Guy, *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIIIe siècle*, *tome 2 Ports autres que Nantes*, Paris, Société française d'Outre-mer, 1984.

MEYZIE Philippe (dir.), *Banquets, gastronomie et politique dans les villes de province, XIVe-XXe siècles*, Bordeaux, Féret, 2017.

MEYZIE Philippe, *L'alimentation en Europe à l'époque moderne*, Paris, A. Colin, 2010

MEZIN Anne, *Les consuls de France à l'époque des Lumières*, Paris, MAE, 1997.

MICHON Bernard, *Le port de Nantes au XVIIIe siècle, construction d'une aire portuaire*, Rennes, PUR, 2011.

MONDOT Jean, RÉVAUGER Cécile (dir.), « Sociabilité et convivialité en Europe et en Amériques, XVIIe-XVIIIe siècle », *Lumières,* 2013-21.

MONDOT Jean, RÉVAUGER Cécile, « Lumières radicales, radicalisme des Lumières », *Lumières,* 2009-13.

MONTFERRAND Bernard de, *Vergennes, la gloire de Louis XVI*, Paris, Tallandier, 2017.

MORINEAU Michel, « La douceur d'être inclus », *Sociabilité, pouvoirs et société*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1984, p. 19-32.

MUCHEMBLED Robert, *L'invention de l'homme moderne, Cultures et sensibilités en France du XVe au XVIIIe siècle*, Paris Fayard, 1988.

NOËL Érick, « L'esclavage dans la France moderne », *Dix-huitième siècle*, 2007-1, p. 361-383.

NORDMAN Daniel (dir.), A*tlas de la Révolution française, tome 4, Le Territoire*, Paris, éd. EHESS, 1989.

NORDMAN Daniel, *Frontières de France, de l'espace au territoire, XVIe-XIXe siècles*, Paris, Gallimard, 1998.

PÉTRÉ-GRENOUILLEAU Olivier, *L'argent de la traite, milieu négrier, capitalisme et développement,* Paris, Flammarion, 2009.

PÉTRÉ-GRENOUILLEAU Olivier, *Les négoces maritimes français, XVIIe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1997.

PETRE-GRENOUILLEAU, *Histoire de Nantes*, Plomelin, Palantines, 2003.

PLUCHON Pierre ; *Nègres et juifs au XVIIIe siècle, Le racisme au siècle des Lumières*, Paris, Tallandier, 1984.

PONTET Josette (dir.), *Des hommes et des pouvoirs dans la ville, XIVe-XXe siècles, France, Allemagne, Angleterre, Italie*, Bordeaux, CESURB, 1999.

PONTET Josette, FIGEAC Michel (dir.), L*a noblesse de la fin du XVIe au début du XXe siècle, un modèle social ? tome 1*, Anglet, Atlantica, 2002.

PORRET Michel, *Sens des Lumières*, Genève, Georg, 2007.

POULOT Dominique, *Les Lumières*, Paris, PUF, 2000.

POUMAREDE Jacques, THOMAS Jack, *Les parlements de province, pouvoirs, justice, et société du XVe au XVIIIe*, Toulouse, Framespa, 1996.

POURCHASSE Pierrick, *Le commerce du Nord, La France et le commerce de l'Europe septentrionale au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2006.

RABREAU Daniel « La promenade urbaine en France aux XVIIe et XVIIIe siècle, entre planification et imaginaire » MOSSER Monique (dir.), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 1991, p. 301-311.

RAYNAUD Philippe, *La politesse des Lumières, les lois, les mœurs et les manières*, Paris, Gallimard, 2013.

RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 1997.

ROCHE Daniel, « Négoce et culture dans la France du XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1978-25, p. 375-395.

ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales, Naissance de la consommation*, XVIIe-XIXe siècles, Paris, Fayard, 1997.

SAUPIN Guy (dir.), *Villes atlantiques dans l'Europe occidentale du Moyen-Age au XXe siècle*, Rennes, PUR , 2006.

SCHNAKENBOURG Christian, *L'Amirauté de France à l'époque de la monarchie administrative 1669-1792,* thèse de droit, Paris II, 1975.

SCHNAKENBOURG Éric, *Entre la guerre et la paix, Neutralité et relations internationales*, Rennes, PUR, 2013.

SERNA Pierre (dir.), *La politique du rire, satires, caricatures et blasphèmes, XVI-XXIe siècles*, Paris, Champ Vallon, 2015.

SERNA Pierre (dir.), *La politique du rire, satires, caricatures et blasphèmes, XVI-XXIe siècles*, Paris, Champ Vallon, 2015.

TAILLEFER Michel, *Une académie interprète des Lumières, L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse au XVIIIe siècle*, Paris, éd. CNRS, 1984.

TAILLEMITE Étienne, *Dictionnaire des marins français*, Paris, ENOM, 1982.

TAILLEMITE Étienne, et LIEPPE Denis (dir.), *La percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*, Paris, PUPS, 1997.

TARRADE Jean, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime, l'évolution du régime de l'Exclusif de 1763 à 1789*, Paris, PUF, 1972.

TESSIER A. (dir.), *La Poste, servante et actrice des relations internationales*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2016.

THEBAUD-SORGER Marie, *L'aérostation au temps des Lumières*, Rennes, PUR, 2009.
THEBAUD-SORGER Marie, *L'aérostation au temps des Lumières*, Rennes, PUR, 2009.
TOUSSAINT Auguste, *Le mirage des îles : le négoce français aux Mascareignes au XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, Édisud, 1977.

TRANCHANT Mathias, *Au risque de l'étranger, le protéger et s'en protéger dans les sociétés littorales de l'Europe atlantique au Moyen Age et l'époque moderne,* Rennes, PUR, 2010.

TRAVERSIER Mélanie, *Le journal d'une reine, Marie-Caroline de Naples dans l'Italie des Lumières,* Paris, Champ Vallon, 2017.

VAILLÉ Eugène, *Histoire des Postes françaises*, Bruxelles, Peter Lang, 2016.

VERGÉ-FRANCESCHI Michel, *La Marine française au XVIIIe siècle*, Paris, SEDES, 1996.

VERGÉ-FRANCESCHI Michel, *La Royale au temps de l'amiral d'Estaing*, Paris, La pensée universelle, 1977.

VERGÉ-FRANCESCHI Michel, *Les officiers généraux de la Marine Royale, 1715-1775*, Paris, Librairie de l'Inde, 1990.

VIENNOT Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir, Les résistances de la société, XVII-XVIIIe siècles*, Paris, Perrin, 2008.

Le monde des Antilles et des colonies

ABENON Lucien René, *La Guadeloupe de 1671 à 1759, étude politique, économique et sociale*, Paris, L'Harmattan, 1987.

ADELAIDE Jacques, *La Caraïbe et la Guyane au temps de la Révolution et de l'Empire, 1789-1804*, Paris, Karthala, 1992.

BANKS Kenneth J., *Chasing empire across the sea, Communications and the state in the French Atlantic, 1713-1763*, Québec, McGill-Queen's University Press, 2002.

BELY Ghislaine, *Une plantation caféière à Saint Domingue au XVIIIe siècle, l'habitation Pirly*, TER dactyl., Université Bordeaux III, 1994.

BLERALD Alain P., *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVIIe siècle à nos jours,* Paris, Karthala, 1986.

BONIN Hubert, CHEN Michel (dir.), *Négoce blanc en Afrique noire, Le commerce de longue distance en Afrique subsaharienne du XVIIIe au XXe siècles,* Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2001.

BUCHER Christian, *La lutte pour l'espace Caraïbe et la façade atlantique de l'Amérique centrale et du sud 1672-1763*, Paris, Libraire de l'Inde, 1991.

BUTEL Paul (dir.), *Commerce et plantation dans la Caraïbe, XVIIIe-XIXe siècles*, Pessac, MPI, 1992.

BUTEL Paul, « Le modèle urbain colonial au XVIIIe siècle, l'investissement immobilier dans les villes de Saint-Domingue », BUTEL Paul et CULLEN Louis-Marie, *Cities and Merchants : French and Irish perspectives on Urban development, 1500-1900,* Dublin, Trinity College, 1986, p.146-164.

BUTEL Paul, *Histoire des Antilles françaises XVIIe-XXe siècles*, Paris, Perrin, 2007.

CABANTOUS Alain, *Les citoyens du large, Les identités maritimes en France, XVIIe-XXe siècles*, Paris, Aubier, 1995.

CAUNA Jacques de, *Histoire d'une plantation à Saint-Domingue au XVIIIe siècle*, Paris, Karthala, 1987.

CAUNA Jacques de, *L'Eldorado des aquitains ; gascons, basques et béarnais aux îles d'Amérique XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Atlantica, 1998.

Commerce et plantation dans la Caraïbe, XVIIIe siècle-XIXe siècle, Bordeaux, MPI, 1991.

DEBIEN Gabriel, *Les esclaves aux Antilles françaises XVIIe- XVIIIe siècles*, Paris, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1974.

DESSENS Nathalie « Élites et diasporas : les réfugiés de Saint-Domingue dans les Amériques au XIXe siècle », LERAT Christian (dir.), *Élites et intelligentsias dans le monde caraïbe*, Paris, L'Hartaman, 2008, p. 43-57.

DEVEZE Michel, *Antilles, Guyanes, la mer des Caraïbes de 1492 à 1789*, Paris, SEDES, 1977.

DORIGNY Marcel, *Esclavage, résistances et abolitions*, Paris, éd. CHTS, 1999.

DUBESSET Éric, CAUNA Jacques de (dir.), *Dynamiques caribéennes, Pour une histoire des circulations dans l'espace atlantique, XVIII-XIXe siècles*, Pessac, PUB, 2014

ELISABETH Léo, *La société martiniquaise aux XVIIe et XVIIIe siècles, 1664-1789*, Paris, Karthala, 2003.

FROSTIN Charles, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIe et XVIIIe siècles, Haïti avant 1789*, Paris, L'École, 1975.

GAINOT Bernard, DORIGNY Marcel, *La Société des Amis des Noirs 1788-1799, contribution à l'histoire de la l'abolition de l'esclavage*, Paris, éd. Unesco, 1998.

GARRIDO Anastacio (dir.), *L'Atlantique comme un pont, l'Europe et l'espace lusophone, XVIe-XXe siècles*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaire Blaise Pascal, 2012.

GASPAR David Barry, *A turbulent time : the French revolution and the Greater Caribbean*, New-York, Bloomington, 1997.

GAUBERT Janine, *Les colons aquitains de Saint-Domingue à la fin de l'Ancien Régime, 1787-1791*, TER dactyl., Université Bordeaux III, 1971.

GIROD DE CHANTRANS, *Voyages d'un suisse dans différentes colonies d'Amérique*, Paris, 1980.

GIROD François, *La vie quotidienne de la société créole, Saint-Domingue au XVIIIe siècle,* Hachette, Paris, 1972.

GUILLAUME Pierre, *Identités caraïbes*, Paris, CYHS, 2001.

HAUDRERE Philippe, « Quelques aspects du commerce entre la France et l'Asie à la fin du XVIIIe siècle », WANQUET Claude (dir.), *Révolution française et océan Indien*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 31-38.

HAUDRERE Philippe, *La Compagnie française des Indes au XVIIIe siècle*, Paris, Les Indes savantes, 2005.

HAYOT Émile, *Les gens de couleur libres du Fort Royal 1679-1823*, Paris, Société française d'Histoire d'outre-mer, 1971.

HAYOT Émile, *Les officiers du conseil souverain de la Martinique et leurs successeurs 1675-1830*, TER dactyl., Université Bordeaux III.

HILAIRE-PEREZ Liliane, *L'expérience de la mer, les Européens et les espaces maritimes au XVIIIe siècle*, Paris, éd Seli Arslan, 1997.

HOCQUET Jean-Claude (dir.), *Le sucre de l'Antiquité à son destin antillais*, Paris, éd. du CHTS, 2000.

HUETZ DE LEMPS Christian, *Géographie du commerce de Bordeaux, à la fin du règne de Louis XIV*, Paris, Mouton, 1975.

JOUCLA, *Le conseil supérieur des colonies et ses antécédents*, Paris, 1927.

L'Atlantique et ses rivages, 1500-1800, Colloque de 1983 Bordeaux, Presses Universitaires Bordeaux, 1984.

LAUX Claire, RUGGIU François-Joseph, SINGARAVELOU Pierre, « Réflexions sur l'historiographie des élies impériales », LAUX Claire, RUGGIU François-Joseph, SINGARAVELOU Pierre, *Au sommet de l'Empire, Les élites européennes dans les colonies, XVI*e*-XX*e, Bruxelles, Peter Lang, 2009, p. 13-33.

LESTER Alan, « *Imperial Circuits and Networks: Geographies of the British Empire* », *History Compass*, 2006, n°4.

LESUEUR Boris, « Les Antilles dans la préparation de la guerre de revanche », PILLEUL Gilbert, RACINE Denis, *Vers un nouveau monde atlantique, les traités de Paris 1763-1783*, Rennes, PUR, 2016, p. 181-192.

LIEBART Déborah, « Un groupe de pression contre-révolutionnaire, le club Massiac sous la Constituante », *Annales historiques de la Révolution française*, 2008, n°354, p. 29-50.

LOUPES Philippe, « Le modèle urbain colonial au XVIIIe siècle », BUTEL Paul et CULLEN Louis-Marie (dir.), *Cities and Merchants : French and Irish perspectives on Urban development, 1500-1900,* Dublin, Trinity College, 1986, p. 165-182.

MAURO Frédéric, « Nouvelles images de Saint-Domingue », *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 1948-4, p. 538-540.

MCCLELLAN James E. III, « L'historiographie d'une académie coloniale, le Cercle des Philadelphes, 1784-1793 », *Annales historiques de la Révolution française*, n°320, 2000, p. 77-88.

MCCLELLAN James E. III, *Colonialism and science, Saint-Domingue in the Old Regime*, Londres, John Hopkins University Press, 1992.

McCLELLAN James E., REGOURD François, *The colonial machine : French science and overseas expansion in the Old Regime,* Turhout, Brepols, 2011.

MEADOWS Darrell R., « French refugee life in the United states, 1790-1800 *»,* *French Historical Studies*, 2010, n°23.

MEADOWS Darrell R., *The planters of Saint-Domingue, 1750-1804 : migration and exile in the French revolutionnary atlantic,* Ann Arbor, UMI, 2004.

MOUSNIER Mireille, *Atlas historique du patrimoine sucrier de la Martinique, XVIIe-XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1990.

MOUSNIER Mireille, *Le livre maritime au siècle des Lumières, édition et diffusion des connaissances maritimes, 1750-1850*, Paris, PUPS, 2005.

PASTOUREAU Mireille, *Voies océanes de l'Ancien aux Nouveaux Mondes*, Paris, Hervas, 1990.

PERROTIN-DUMON Anne, *La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, éd. du Karthala, 2001.

PLUCHON Pierre (dir.), *Histoire des Antilles et de la Guyane*, Toulouse, Privat, 1982.

PLUCHON Pierre, « Le cercle des Philadelphes du Cap Français à Saint-Domingue, seule académie coloniale de l'Ancien Régime », *Mondes et Cultures*, 1985-45, p. 157-185.

POLFLIET Marieke, *Émigration et politisation : les Français de New York et La Nouvelle-Orléans dans la première moitié du XIXe siècle, 1803-1860*, Thèse dactyl., Université Nice Sophia-Antipolis, 2013.

REGOURD François, « Lumières coloniales, Les Antilles françaises dans la République des Lettres », *Dix-huitième siècle*, 2001-33, p. 183-199.

REGOURD François, *Sciences et colonisation sous l'Ancien Régime, le cas de la Guyane et des Antilles françaises, XVIIe-XVIIIe siècles*, Thèse dactyl., Université Bordeaux III, 2000.

ROGERS Dominique « Les Antilles à l'époque moderne, Tendances et perspectives d'un demi-siècle de recherches francophones et anglophones », VIDAL Cécile, RUGGIU François-Joseph, *Sociétés, colonisations et esclavages dans le monde atlantique*, Paris, Les Perséides, 2009, p. 243- 281.

ROGERS Dominique « Politique urbanistique et intégration, Alexandre Le Brasseur intendant de Saint Domingue 1780-1782 », *Identités caraïbes*, Paris, éd. du CTHS, 2001.

SAUNIER Éric, *Figures d'esclaves, présences, paroles, représentations*, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2012.

TAFFIN Dominique (dir.), *Moreau de Saint-Méry ou les ambiguïtés d'un créole des Lumières*, Fort-de-France, Société des Amis des archives et de la recherche sur le patrimoine culturel des Antilles, 2006.

TARRADE Jean « Guerre et économie, les Antilles françaises pendant la guerre d'Indépendance américaine », BUTEL Paul (dir.), *L'espace caraïbe théâtre et enjeu des luttes impériales xvi-xix siècles,* Bordeaux, MPI, 1996, p. 183-196.

TARRADE Jean, « Les colonies et les principes de 1789, Les révolutionnaires face au problème de l'esclavage », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1989-76, p.9-34.

TARRADE Jean, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime, tomes I et II*, Paris, PUF, 1972.

THÉSÉE Françoise, *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue, liaisons d'habitations, la maison Romberg, Bapst et Cie 1783-1793*, Paris, Société française d'Histoire d'Outre-mer, 1972.

VERGÉ-FRANCESCHI Michel, « Les gouverneurs des colonies françaises au XVIIIe siècle, l'exemple antillais et canadien », *Les européens et les espaces océaniques au XVIIIe siècle*, Paris, PUPS, 1997, p. 109-126.

VERGÉ-FRANCESCHI Michel, C*hronique maritime de la France d'Ancien Régime 1492-1792*, Paris, SEDES, 1992.

Voyage aux iles d'Amérique, exposition organisée par la Direction des Archives de France, Archives Nationales Hôtel de Rohan, avril-juillet 1992, Paris, Archives Nationales, 1992.

Vivre à Bordeaux au XVIIIe siècle

ABBÉ BRUN, *L'abbé Lapauze vénérable de la loge Anglaise de Bordeaux, 1750-1792*, Bordeaux, éd. Fréret, 1903.

AVISSEAU Jean-Paul, POUSSOU Jean-Pierre, *Illustration du vieux Bordeaux*, Avignon, Aubanel, 1990.

BARBIER Frédéric, « Le Musée de Bordeaux et sa bibliothèque », *Revue française d'histoire du livre*, 1987, n°56, p. 415-438.

BARTON Anthony, *La saga des Barton*, Paris, Manya, 1991.

BAUMONT Stéphane (dir.), *Histoire d'Agen*, Toulouse, Privat, 1991.

BÉCAMPS Pierre, « La Révolution à Bordeaux, le Comité central des sections permanentes en 1792 », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1963-1.

BÉCAMPS Pierre, « Marc-Antoine Jullien, agent du Comité du Salut Public à Bordeaux a-t-il servi ou trahi Robespierre ? », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1952-1.

BÉCAMPS Pierre, *La Révolution à Bordeaux 1789-1794, Jean-Baptiste Lacombe, président de la commission militaire*, Bordeaux, éd. Bière, 1953.

BEGE Denise, *La cour des Aides de Guyenne et ses magistrats, 1553-1790, Une Compagnie à la recherche de sa raison d'être*, TER dactyl., Université de Bordeaux, 1974.

BELLEMER abbé, *Histoire de la ville de Blaye*, Paris, éd. Montpensier, 1975.

BENZACAR Joseph, *Dom Devienne, historiographie de Guyenne*, Bordeaux, Impr. Gounoulhou, 1906.

BERGES Louis, « La Chine vue par des commerçants bordelais à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2002-1, p. 103-115.

BERIAC Jean-Paul, « Jardins, loisirs et fêtes, de la table de whist aux panathénées », *Le port des Lumières, Architecture et art urbain, Bordeaux 1780-1815*, Bordeaux, Mollat, 1998.

BESSET Giliane, « Les relations commerciales entre Bordeaux et la Russie au XVIIIe siècle », *Cahiers du Monde russe*, 1982, 23-2, p. 197-219.

BINAUD Daniel, *La sentinelle de Bordeaux, Blaye sur la Gironde*, Bordeaux, Art et Arts, 1995.

BIZARDEL Yves, « Quelques américains à Bordeaux de 1778 à 1797 », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1965, n°14.

BLANQUIE Christophe, *Libourne ville présidiale*, Camiac et Saint-Denis, éd. de l'Entre-deux-Mers, 2007.

BODA Philippe, *Une présidence de la république éphémère, l'hôtel de Nesmond*, Bordeaux, Mollat, 2001.

BOISVILLE DAST LE VACHER, *Liste générale et alphabétique des membres du Parlement de Bordeaux,* Archives historiques du département de la Gironde, 1896.

Bordeaux au XVIIIe siècle, le commerce atlantique et l'esclavage, Bordeaux, Le Festin, 2010.

Bordeaux et les Iles britanniques du XIIIe siècle au XXe siècles, Bordeaux, FHSO, 1975.

BOSCHERON des PORTES C.-B.-F., *Histoire du Parlement de Bordeaux, depuis sa création jusqu'à sa suppression, 1451-1790*, Bordeaux, éd. Ch. Lefebvre, 1877.

BOUTOULLE Frédéric, FIGEAC Michel (dir.), *Le Parlement de Bordeaux, 1462-2012*, Bordeaux, éd. Chawn, 2014.

BOUYSSY Maïté, « Le Musée négrier », *Lumières*, 2004-3, p. 109-125.

BOUYSSY Maïté, *Le Musée de Bordeaux, 1783-1789 étude psycho-sociologique,* Paris, Hachette, 1973.

BRIVES-CAZES Émile, *De la police des livres en Guyenne, 1713-1785*, Bordeaux, Grenouilleau, 1883.

BROUILLARD Roger, *Des impositions extraordinaires sur le revenu pendant la Révolution, et de leur application dans la commune de Bordeaux*, Bordeaux, Y. Cadoret, 1910.

BUTEL Paul (dir.), *Histoire de la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux*, Bordeaux, Chambre de commerce, 1988.

BUTEL Paul, « Comportements familiaux dans le négoce bordelais au XVIIIe siècle », *Annales du Midi, Revue de la France méridionale*, avril-juin 1976, n°127, p 139-158.

BUTEL Paul, « Armateurs bordelais et commissionnaires londoniens au XVIIIe siècle », *Bordeaux et les îles britanniques du XIIIe au XXe siècles*, Bordeaux, FHSO, 1975, p. 49-59.

BUTEL Paul, « Esquisse d'une mesure du rayonnement bordelais au XVIIIe siècle, Les aires commerciales européennes et coloniales de Bordeaux », LEON Pierre (dir.), *Aires et structures du commerce français au XVIIIe siècle*, Paris, Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1973, p. 107-134.

BUTEL Paul, « Pauillac, grands propriétaires et production des vins du médoc au XVIIIe siècle », *Le Médoc, histoire, art économie*, Bordeaux, FHSO, 1964, p. 137-149.

BUTEL Paul, « Réseaux commerciaux et urbains, Bordeaux au XVIIIe siècle », Collin M. (dir.), *Villes et ports aux XVIIIe –XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1994.

BUTEL Paul, « Une paroisse bordelaise et ses pauvres sous la Révolution », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1982, n°29, p. 33-50.

BUTEL Paul, *Les dynasties bordelaises, de Colbert à Chaban*, Paris, Perrin, 1991.

BUTEL Paul, *Les négociants bordelais, l'Europe et les iles au XVIIIe siècle*, Paris, Aubier, 1974.

CADILHON François, « Bibliothèque cléricales et Lumières provinciales à Bordeaux à la fin du XVIIIe siècle », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1990, n°34, p. 75-89.

CADILHON François, « La culture des ecclésiastiques bordelais au XVIIIe siècle. État des recherches sur une métropole provinciale », *Chrétiens et sociétés XVIe-XXe siècle*, Lyon, 1999, n°6, p. 10-30.

CADILHON François, « La culture des ecclésiastiques bordelais au XVIIIe siècle. État des recherches sur une métropole provinciale », DURAND Jean-Dominique (dir.), *Chrétiens et sociétés XVIe-XXe siècle*, Lyon, Centre André Latreille, 1999.

CADILHON François, « Les négociants aquitains et la diffusion de l'enseignement des langues étrangères aux XVIII-XIXe siècles », *Annales du Midi,* 1989, n°188, p. 449-456.

CADILHON François, « Les processions religieuses à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Bordeaux et l'Aquitaine*, Bordeaux, FHSO, 1998, p. 213-232.

CADILHON François, « Lire Montesquieu à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Annales du Midi*, 2003, n°242, p. 201-209.

CADILHON François, « Lumières provinciales et révolution pédagogique, Les obscurs Rollin de Bordeaux à la fin de l'Ancien Régime », *Revue du Nord*, 1996, n°78, p. 321-329.

CADILHON François, *Jean-Baptiste de Secondat, au nom du père*, Pessac, PUB, 2008.

CADILHON François, *L'honneur perdu de Monseigneur Champion de Cicé, Dieu, gloire, pouvoir et société à la fin du XVIIIe siècle*, Talence, FHSO, 1996.

CADILHON François, *Les Montesquieu après Montesquieu, Tenir son rang du XVIIIe au début du XXe siècle*, Pessac, MSHA, 2016.

CAPY L., *Les métiers du luxe à Bordeaux au XVIIIe siècle*, TER dactyl., Université Bordeaux-III, 2003.

CAVIGNAC Jean, « Les gens de la rivière de Langon, 1750-1779 », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1971, n°20.

CAVIGNAC Jean, *Dictionnaire du judaïsme bordelais aux XVIIIe et XIXe siècles*, Bordeaux, AD, 1987.

CAVIGNAC Jean, *Jean Pellet, commerçant de gros, 1694-1772, contribution à l'étude du commerce bordelais au XVIIIème siècle*, Paris, Sepven, 1967.

CELESTE Raymond, « Un petit-fils de Montesquieu en Amérique, 1780-1783 », *Revue Philomatique*, 1902.

CHACUN M., *La poésie bordelaise à la fin du XVIIIe siècle*, TER dactyl., Université Bordeaux III, 2006.

CHAMPION Émilie, *Le Maréchal-duc de Richelieu, un homme de pouvoir et de guerre au siècle des Lumières*, Thèse dactyl., Université Bordeaux Montaigne, 2014.

CHARRIAUT Henri, « La poste maritime à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Annales du Midi,* 1951, n°63, p. 221-248.

CHASSAIGNE Philippe, « L'économie des îles sucrières dans les conflits maritimes de la seconde moitié du XVIIIe siècle, L'exemple de Saint-Domingue » *Histoire, Economie et Société*, Paris, 1988, p. 93-105.

CLARKE DE DROMANTIN Patrick, « La colonie jacobite à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 2002-1, p. 55-68.

CLARKE DE DROMANTIN Patrick, *Les oies sauvages, mémoire d'une famille irlandaise réfugiée en France, 1691-1914*, Bordeaux, PUB, 1995.

COCULA Anne-Marie, COMBET Michel, *Château et stratégies familiales*, Bordeaux, FHSO, 2007.

COCULA Anne-Marie, *Un fleuve et des hommes, les gens de la Dordogne au XVIIIe siècle*, Paris, Tallandier, 1981.

COMMUNAY Arnaud, *Le Parlement de Bordeaux, Notices biographiques sur ses principaux officiers*, Bordeaux, éd. O.-L. Favraud, 1886.

COMMUNAY Arnaud, *Les grands négociants bordelais au XVIIIe siècle*, Bordeaux, Vve A. Moquet, 1888.

COSTE Laurent, « Une forteresse en sursis, le Château Trompette de 1778 à 1816 », *L'Estuaire de la Gironde de Pauillac à Blaye,* Bordeaux, FHSO, 1995, p. 187-199.

COSTE Laurent, *Maisons de campagne et maisons de la campagne en Aquitaine de l'Antiquité à nos jours*, Bordeaux, FHSO, 2011.

COSTE Laurent, *Messieurs de Bordeaux, Pouvoirs et hommes de pouvoir à l'Hôtel de ville, 1548-1789*, Bordeaux, FHSO, 2006.

COULOMB Clarisse, « Un républicain moderne à Bordeaux ? L'abbé Jacques Baurein 1713-1790 », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2015, n°21, p. 113-137.

COURTEAULT Paul, *Un ami de Montesquieu, Joseph de Navarre*, Bordeaux, Taffard, 1938.

COUTUREAU Éric, *Le développement urbain du faubourg des Chartrons à la fin du XVIIIe siècle*, Maitrise dactyl., Université Bordeaux III, 1979.

DAMAS Pierre, *Histoire de la juridiction consulaire de Bordeaux*, Bordeaux, Delmas, 1947.

DEBOUT Célie, *Les Frégimont et les Montesquieu à la fin du XVIIIe siècle*, Master dactyl., Université Bordeaux-Montaigne, 2013.

DESGRAVES Louis, « Le livre et la lecture à Bordeaux à la veille de la Révolution de 1789 », *L'Aquitaine aux XVIe-XVIIIe siècle siècles*, Bordeaux, FHSO, 1992, p. 469-481.

DESGRAVES Louis, *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et relieurs de Bordeaux et de la Gironde, XVe-XVIIIe siècles*, Baden-Baden, V. Koerner, 1995.

DESGRAVES Louis, *Évocation du Vieux Bordeaux*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1960.

DESGRAVES Louis, *L'Aquitaine aux XVIe-XVIIIe siècles, Institutions et cultures*, Bordeaux, FHSO, 1992.

DESGRAVES Louis, *Voyageurs à Bordeaux du dix-septième siècle à 1914*, Bordeaux, Mollat, 1991.

DETCHEVERRY Arnaud, *Histoire des théâtres à Bordeaux*, 1860.

DOSQUE Jean-Pierre, « Intégration des médecins et des apothicaires dans le mouvement scientifique des Lumières au XVIIIe siècle », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 2007, n°11, p. 13-20.

DOYLE William, *Dupaty 1746-1788 : a career in the late enlightenment*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1985.

DOYLE William, *The Parlement of Bordeaux and the end of the Old Regime*, Londres, Tonbridge, 1974.

DUBOT Stéphanie, *Fêtes, loisirs et divertissement, 1740-1790*, TER dactyl., Université Bordeaux III, 1996.

DUBUC François, *Histoire de Pauillac, des origines à la Révolution*, Talence, Société Archéologique et Historique du Médoc, 2002.

DUPASQUIER Louis, *Les arts décoratifs bordelais, Mobiliers et objets domestiques, 1714-1895*, Paris, éd. de l'Armateur, 1991.

Entre tradition et modernité, l'identité Aquitaine, mélanges offerts à Josette Pontet, Bordeaux, CEMMC, 2007.

ESPAGNE Michel, *Bordeaux-Baltique, la présence culturelle allemande à Bordeaux aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, CNRS, 1991.

FAVREAU Marc, *Les portraits de Bordeaux, vues et plans gravés de la capitale de Guyenne du XVIe au XVIIIe siècle*, Camiac-et-Saint-Denis, éd. de l'Entre-deux-Mers, 2007.

FERRY Marie-Pauline, *Une dynastie de robe dans le Bordeaux moderne : la famille de Lavie, vers 1640-1801,* Master dactyl., Université Bordeaux Montaigne, 2014.

FIGEAC Marguerite, « Représentation d'un espace et espace de représentation : les quais de Bordeaux et le vin au XVIIIe siècle », LAVAUD Sandrine, HINNEWINCKEL Jean-Claude (dir.), *Vignobles et vins en Aquitaine, Images et identités d'hier et d'aujourd'hui*, Pessac, MSHA, 2009, p. 215-228.

FIGEAC Michel, « Du tripot au Wauxhall, jeux et loisirs dans le port de Bordeaux au temps des Lumières », *Société française d'histoire urbaine*, 2000-1, p. 105-121.

FIGEAC Michel, « La culture nobiliaire à travers des bibliothèques, l'exemple bordelais à la fin du XVIIIe siècle » *Revue d'histoire du livre*, 1986-52, p. 389-413.

FIGEAC Michel, « Les magistrats du Parlement de Bordeaux devant leur devoir social du Grand Siècle à la Révolution », DAUCHY Serge, LEUWERS Hervé (dir.), *Les Parlementaires acteurs de la vie provinciale, XVII-XVIIIe siècles*, Rennes, PUR, 2011, p. 229-246.

FIGEAC Michel, CADILHON François (dir.), *Histoire des Bordelais, La modernité triomphante, 1715-1815, Tome 1*, Bordeaux, Mollat, 2002.

FIGEAC Michel, *Destins de la noblesse bordelaise, 1770-1830*, Bordeaux, FHSO, 1996.

FIGEAC Michel, *L'automne des gentilshommes : noblesse d'Aquitaine, noblesse française au siècle des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2002.

FIGEAC Michel, *La douceur des Lumières, Noblesse et art de vivre en Guyenne au XVIIIe siècle*, Bordeaux, Mollat, 2001.

FLEURY Aude, *Les parlementaires bordelais de 1750 à 1793 : vie publique, vie privée*, Thèse dactyl., Université Bordeaux IV, 1998.

FORREST Alan, *Society and politicis in Revolutionnary Bordeaux,* Oxford, Oxford University Press, 1975.

FUCHS M., « Le théâtre à Bordeaux de 1772 à 1790 d'après le manuscrit Lecouvreur », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1940, n°33, p. 5

GARDEY Philippe, « Les colonies étrangères à Bordeaux au XVIIIe siècle » *Revue d'histoire maritime*, 2013-17, p. 349-374.

GARDEY Philippe, *Négociants et marchands de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Restauration, 1780-1830*, Paris, PUPS, 2009.

GINESTET Bernard, *Thomas Jefferson à Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1996.

GLOTIN Eileen, « Jean Darroux, maître serrurier aux Chartrons au XVIIIe siècle et sa famille », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1975, n°24, p. 107-116.

GOURON Marcel, *L'Amirauté de Guyenne*, Paris, Sirey, 1938.

GUADET Jean, *Histoire de Saint-Émilion*, Paris, Res Universis, 1991.

HAUDRERE Philippe, « Naissance d'un trafic : les armateurs bordelais et le commerce au-delà du cap de Bonne Espérance, 1769-1792 », BONIN Hubert, MARZAGALLI Silvia (dir.), *Négoce, ports et océans*, Bordeaux, PUB, 2000, p. 297-301.

HENNINGER Wolfgang, *Johann Jokob von Bethmann, 1717-1792, Kaufmann, Reeder und kaiserlicher Konsul un Bordeaux*, Universitatsverlag Dr. N. Brockmeyer, 1993.

HENWOOD Annie, « L'empereur Joseph II à la découverte de la marine et de la France de l'Ouest, juin 1777 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1984, n°91/4, p. 351-368.

HIERET Jean-Pierre, *L'outillage traditionnel de la vigne et du vin en Bordelais*, Pessac, PUB, 1991.

HIGOUNET Charles, *Histoire de Bordeaux,* Toulouse, Privat, 1980.

HUBERT Annie, FIGEAC Michel, *La table et les ports, Cuisine et société à Bordeaux et dans les villes portuaires*, Pessac, PUB, 2006.

JULLIAN Camille, *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895*, Bordeaux, éd. Fréret, 1895.

KIMIKUZA Hiroyasu, *Bordeaux et La Bretagne au XVIIIe siècle, Les routes du vin*, Rennes, PUR, 2015.

La fête en Aquitaine, Bordeaux, FHSO, 2008.

LABADIE Ernest, *La presse bordelaise pendant la Révolution, bibliographie historique*, Bordeaux, Imprimerie Cadoret, 1910.

LABADIE Ernest, *Les deux vues du port de Bordeaux au XVIIIe siècle de Joseph Vernet, gravées par Cochin et Labas, notice historique et iconographique,* Bordeaux, 1907.

LABADIE Ernest, *Notices biographiques sur les imprimeurs et libraires bordelais XVIe-XVIIIe siècle*, Bordeaux, M. Mounastre-Picamih, 1900.

LACHAUD Stéphanie, *Vin, Vignes et vignerons en Sauternais, des années 1650 à la fin du de l'Ancien Régime*, Thèse dactyl., Université Bordeaux III, 2000.

LAGRAVE Henri, *La vie théâtrale à Bordeaux des origines à nos jours,* Paris, éd. CNRS, 1985.

LE MAO Caroline, *Parlement et parlementaires, Bordeaux au Grand Siècle*, Paris, Champ Vallon, 2007.

LE MAO Caroline, « Les nouvelles habitudes alimentaires à Bordeaux à l'aube du siècle des Lumières », FIGEAC Michel, HUBERT Annie, *La table et les ports, Cuisine et société à Bordeaux et dans les villes portuaires*, Pessac, PUB, 2006, p. 27-42.

LE ROUX Vincent, *Les avocats bordelais sous la Révolution,* TER dactyl., Université de Bordeaux III, 2000.

LECERF Céline, *La Société des Amis de la Constitution puis Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, 1790-1793*, Mémoire dactyl., Université Bordeaux III, 2000.

LEROUX Alfred, *La colonie germanique de Bordeaux, Etudes historique, juridique, statistique, économique, de 1462 à 1870*, Bordeaux, éd. Feret, 1918.

LHERITIER Michel, *L'intendant Tourny*, 1695-1760, Paris, Alcan, 1920.

LHERITIER Michel, *La Révolution à Bordeaux dans l'histoire de la révolution française, La fin de l'Ancien Régime 1787-1789*, Paris, PUF, 1942.

LOUPES Philippe, « Les ecclésiastiques irlandais dans le diocèse de Bordeaux sous l'Ancien Régime », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1974, n°23, p. 181-196.

LOUPES Philippe, « L'hôpital Saint-André de Bordeaux au XVIIIe siècle », *Revue Historique de Bordeau*x, 1972, p. 79-111.

LOUPES Philippe, *Chapitre et chanoines de Guyenne aux XVIIe siècle-XVIIIe siècle*, Bordeaux, FHSO, 1985.

MAFFRE Philippe, *Construire à Bordeaux au XVIIIe siècle, Les frères Laclotte, architectes en société, 1756-1793*, Bordeaux, Société Archéologique de Bordeaux, 2013.

MARIONNEAU Charles, *Victor Louis architecte du théâtre de Bordeaux, sa vie, ses travaux, sa correspondance,* Bordeaux, Impr. Gounouilhou, 1881.

MARRIONNEAU Charles, *Les salons bordelais ou exposition des Beaux-Arts à Bordeaux au XVIIIe siècle,* Bordeaux, Vve Moquet, 1883.

MARZAGALLI Silvia (dir.), *Bordeaux et la marine de guerre XVIIe-XXe siècles*, Bordeaux, PUB, 2002.

MARZAGALLI Silvia, « Bordeaux, la traite négrière, l'esclavage. Le point sur la question », *Lumière*s, 2004-3, p. 95-106.

MARZAGALLI Silvia, « Un américain à Bordeaux, Joseph Fenwick premier consul des Etats-Unis », *Revue historique de Bordeaux et du département de Guyenne,* 2002-1, p.73-89.

MARZAGALLI Silvia, « Une famille jacobite et son parcours dans le Bordeaux du XVIIIe siècle, les Gernon », *Hommages à Philippe Loupes, Pour une histoire de la spiritualité. Pratiques collectives et sensibilités individuelles en Europe*, Pessac, PUB, 2005, p. 245-256.

MARZAGALLI Silvia, *Bordeaux et les États-Unis, 1776-1815, Politique, stratégies négociantes dans la genèse d'un réseau commercial*, Genève, Droz, 2015.

MATHAN Anne de, « Pour une autre histoire de la Terreur », BARDET Jean-Pierre, RUGGIU François-Joseph, *Au plus près du secret des cœurs. Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé,* Paris, PUPS, 2005, p. 149-163.

MATHAN Anne de, *Girondins jusqu'au tombeau, une révolte bordelaise dans la Révolution*, Bordeaux, éd. du Sud-Ouest, 2004.

MATHAN Anne de, *Mémoires de Terreur, An II à Bordeaux*, Pessac, PUB, 2002.

MCLEOD Jane, « Evolving Loyalties : a provincial printer in Revolutionnary Bordeaux », *Mémoires du livre*, 2010-2.

MCLEOD Jane, *Licensing Loyalty, Printers, Patrons and the state in early modern France*, Pennsylvania State University, James W. West, 2011.

MEAUDRE de LAPOUYADE, *Les premiers aéronautes bordelais, 1783-1799*, Bordeaux, 1910.

MEYZIE Philippe, *La table du Sud-Ouest et l'émergence des cuisines régionales, 1700-1850*, Rennes, PUR, 2007.

MEYZIE Philippe, « Les cadeaux alimentaires dans le Sud-Ouest aquitain au XVIIIe siècle, sociabilité, pouvoirs, gastronomie, » *Histoire Economie et Société*, 2006.

MEYZIE Philippe, « La table de la jurade, haut-lieu de la gastronomie bordelaise au XVIIIe siècle », FIGEAC Michel, HUBERT Annie, *La table et les ports, Cuisine et société à Bordeaux et dans les villes portuaires*, Pessac, PUB, 2006, p. 63-79.

MINVIELLE Stéphane, *Dans l'intimité des familles bordelaises du XVIIIe siècle*, Angers, éd du Sud-Ouest, 2009.

MORINIERE Bernard, « La population de Pauillac aux XVIIIe et XIXe siècles, 1750-1900 », *L'Estuaire de la Gironde de Pauillac à Blaye*, Bordeaux FHSO, 1995, p. 111-120.

MOURA E, « L'abbé Desbiey chez les Cabarrus en Espagne », 1952.

NAHON Gérard, *Juifs et judaïsme à Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 2003.

PACTEAU de LUZE Séverine, « La vie religieuses des protestants allemands de Bordeaux aux XVIIIe siècle et XIXe siècle », RUIZ Alain (dir.), *Présence de l'Allemagne à Bordeaux,* Bordeaux, PUB, 1997, p. 101-114.

PACTEAU DE LUZE Séverine, *Les protestants et Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1999.

PELLE Bernard, *Les investissements immobiliers et fonciers des bordelais au milieu du XVIIIe siècle*, TER dactyl., Université Bordeaux, 1971.

PIJASSOU René, « La viticulture bordelaise dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle », *Vignobles et vins d'Aquitaine*, Histoire, économie, art, Bordeaux, FHSO, 1970, p. 237-260.

PLICHON Stéphane, *Montesquieu, Diderot et Voltaire dans les bibliothèques de parlementaires*, TER dactyl., Université Bordeaux III, 2000.

PONTET Josette, *Bayonne, un destin de ville moyenne à l'époque moderne*, Bayonne, J&D Editions, 1990.

POUSSOU Jean-Pierre, « Les étrangers à Bordeaux à l'époque moderne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2010-117/1, p. 149-164.

POUSSOU Jean-Pierre, « Recherches sur l'immigration anglo-irlandaise à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Bordeaux et les îles britanniques du XIIIe au XXe siècles*, Bordeaux, FHSO, 1975, p. 61-77.

POUSSOU Jean-Pierre, « Bordeaux grand port de redistribution et de ravitaillement en farines et en grains des façades atlantiques européennes à l'époque de la guerre de Sept ans, 1751-1766 », LE MAO C., MEYZIE P. (dir.), *L'approvisionnement des villes portuaires en Europe du XVIe à nos jours,* Paris, PUPS, 2015.

POUSSOU Jean-Pierre, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIIIe siècle, croissance économique et attraction urbaine*, Paris, éd. EHESS, 1983.

QUET Simone, *L'élection de Guyenne au XVIIIe siècle*, Thèse dactyl., Université Bordeaux, 1938.

RATHIER Carole, « Le réseau européen de l'Académie des Sciences et de la Société littéraire du Musée de Bordeaux : entre désir et réalités », BEAUREPAIRE Pierre-Yves, MCKENNA Anthony (dir.), *Les réseaux de correspondance en Europe*, Saint-Étienne, Presses Universitaires Saint-Étienne, 2004, p. 173-184.

RATHIER Carole, *Les réseaux des Lumières à Bordeaux : étude de correspondances, 1768-1788*, Thèse dactyl., Université de Bordeaux III, 2007.

REBSOMEN André, « Passage à Bordeaux des comtes d'Artois et de Provence », *Revue Historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1923, n°16, p. 159-167.

RECHE Alain, *Dix siècles de vie quotidienne à Bordeaux*, Paris, Seghers, 1983.

REGALDO Marc (dir.), *La vie théâtrale à Bordeaux des origines à nos jours, Tome 1, Des origines à 1799*, Paris, éd. CNRS, 1985.

RIBADIEU Henry, *Histoire de Bordeaux pendant le règne de Louis XVI*, Bordeaux, 1853.

RICHEFORT Isabelle, SCHMIDT Brughart, *Les relations entre la France et les villes hanséatiques*, Paris, Peter Lang, 2006.

ROUSSEAU Émile, *Les bibliothèques de parlementaires et d'avocats bordelais à la fin de l'Ancien Régimes, éléments d'analyse quantitative*, TER dactyl, Université de Bordeaux III, 1992.

RUIZ Alain, « Sous les derniers feux de l'Ancien Régimes, les allemands au Grand Théâtre de Bordeaux », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 2002-1, p. 91-102.

RUIZ Alain, *Présence de l'Allemagne à Bordeaux du siècle de Montaigne à la veille de la Seconde guerre mondiale*, Bordeaux, PUB, 1997.

SAUGERA Éric, *Bordeaux port négrier, chronologie, économie, idéologie, XVIIe-XIXe siècles*, Paris, Karthala, 2002.

SONNEVILLE R., « Un musicien de Bordeaux au XVIIIe siècle : Franz Beck », *Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1958, p. 101-115

SPECTOR Céline, *Montesquieu, pouvoirs, richesse et sociétés*, Paris, Herman, 2010.

STAHL Marguerite, « Franz Beck, un musicien allemand à Bordeaux au XVIIIe siècle », RUIZ Alain, *Présence de l'Allemagne à Bordeaux,* Bordeaux, PUB, 1997, p. 331-339.

TAÏEB Patrick, MOREL-BOROTRA Nathalie, *Le Musée de Bordeaux et la musique, 1783-1793*, Rouen, PURH, 2005.

TAILLARD Christian, « L'îlot Louis, un lotissement de prestige à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Cahiers du CREPIF*, 1987-18, p. 61-81.

TAILLARD Christian, *Bordeaux à l'âge classique*, Toulouse, Eché, 1987.

TAILLARD Christian, *Le Grand Théâtre de Bordeaux, miroir d'une société*, Paris, éd. CNRS, 1993.

TAILLARD Christian, *Victor Louis, 1731-1800*, *le triomphe du goût français à l'époque néo-classique*, Paris, PUPS, 2008.

THÉSÉE Françoise, *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue, Liaisons d'habitations, la maison Henry Romberg, Bapst et Cie, 1783-1793*, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-mer, 1972.

THOUVIGNON Fernand*, La Petite poste et la poste maritime de Bordeaux, 1766-1798*, Dax, Pradeu, 1948.

TOKPASSI Hervé, *Les parlementaires bordelais et les arts au XVIIIe siècle, architecture et collections*, Bordeaux, Thèse dactyl., Université Bordeaux III, 2008.

VASQUEZ Julien, « La Guyenne de l'intendant Dupré de Saint-Maur, pouvoirs et société à la fin de l'Ancien Régime », *Revue historique de Bordeaux et du département de Guyenne*, 2008-13/14, p. 88-99.

VASQUEZ Julien, « Penser la ville à la fin de l'Ancien régime, Bordeaux du quotidien aux utopies », *Revue Historique de Bordeaux et du département de Gironde*, 2003-3, p. 57-77.

VASQUEZ Julien, *Nicolas Dupré de Saint-Maur ou le dernier grand intendant de Guyenne*, Bordeaux, FHSO, 2008.
VION Caroline, « Dans l'intimité d'une étude notariale bordelaise, la mesure de la culture chez maitre Barberet au XVIIIe siècle », *Revue Historique de Bordeaux et de la Gironde*, 2005-6, p. 51-66.
VIVIE Aurélien, *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, Bordeaux, éd. Feret, 1877.
WHITLOCK Stéphanie, « La culture du commerce, la promenade et le Jardin royal de Bordeaux au XVIIIe siècle », *Annales du Midi*, 2006, n°254, p. 203-232.

La Franc-maçonnerie, royaume de France, Bordeaux, Antilles.

« La franc-maçonnerie », *Dix-huitième siècle,* Paris, PUF, 1987.
AGULHON Maurice, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence, essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Fayard, 1984.
AMIABLE Louis, *Une loge maçonnique d'avant 1789, la loge des Neuf Sœurs, augmenté d'un commentaire et de notes critiques de Charles Porset*, Paris, EDIMAF, 1989.
AUSSARRESSES F, « L'actualité d'autrefois, Montesquieu franc-maçon, les deux loges de Bordeaux supprimées », *La Petit Gironde*, sept 1940 le 8 septembre.
AUTEXIER Philippe, « La musique maçonnique », *Dix-huitième siècle*, 1987-19, p. 97-104.
BAUER Alain, *Le Grand Orient de France*, Paris, PUF Que sais-je, 2012.
BEAUREPAIRE Pierre-Yves *Les francs-maçons à l'orient de Clermont-Ferrand au XVIIIe siècle*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, 1991.
BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « Au cœur de l'expansion maçonnique du siècle des Lumières : la correspondance fraternelle et ses réseaux », ALBERT Pierre (dir.), *Correspondre jadis et naguère*, Paris, éd. CTHS, 1997, p. 337-348.
BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « Fraternité universelle des francs-maçons et pratiques discriminatoires : un nécessaire devoir de mémoire », GAUDIN-NASLIN Christine (dir.), *La mémoire des francs-maçons*, Les Cahiers du GRHS, 1999, n°10, p. 41-57.
BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « Informer sans profaner. Les stratégies de publication des francs-maçons au XVIIIe siècle », CADILHON François, SUIRE Éric, *Les religions et l'information, XVIe-XXIe siècles*, Bordeaux, PUB, 2016, p. 207-216.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « La Franc-maçonnerie, observatoire des tensions et dynamiques sociales au XVIIIe siècle », *Dix-huitième*, 2005, p.17-30.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « Le cosmopolitisme maçonnique dans les villes méditerranéennes au XVIIIe siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, 2003-67, p. 33-50.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « Le creuset maçonnique dans l'Europe des Lumières, La loge de la *Candeur* orient de Strasbourg », *Revue d'Alsace*, 1998-124, p. 89-99.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « Le rayonnement international et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : *Saint-Jean d'Écosse* à l'Orient de Marseille au XVIIIe siècle », *Revue historique*, n°594, avril-juin1995, p. 263-288.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « Les voyages des francs-maçons, une institution européenne au XVIIIe siècle », *Le voyage à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2012, p. 47-63.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « Médiations et appropriations culturelles dans l'espace maçonnique atlantique », *Dix-huitième siècle*, 2001, n°33, p. 219-230.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « Sociabilidad y Francmasoneria, Propuestas para una historia de las praticas sociales y culturales en el Siglo de las Luces », *REHMLAC*, 2013-5.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, «Appropriations culturelles, transferts, circulations ou influences ? La Franc-maçonnerie et le rayonnement français en Europe centrale au siècle des Lumières », CHALINE Olivier, FIGEAC Michel (dir.), *Le Rayonnement français en Europe Centrale*, Bordeaux, Pessac, MSHA, 2009, p. 427-438.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Paris, A. Colin, 2014.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *L'Autre et le frère : l'étranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 1998.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *L'espace des francs-maçons, Une sociabilité européenne au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2003.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *L'Europe des francs-maçons, XVIIIe-XXIe siècles*, Paris, Belin, 2002.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *La République universelle des francs-maçons. De Newton à Metternich*, Rennes, Ouest-France, 1999.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *Nobles jeux de l'Arc et loges maçonniques dans la France des Lumières*, Paris, éd Ivoire-Claire, 2002.

BERNHEIM Alain, « Aux origines de la franc-maçonnerie française ; Les règlements généraux de 1743 et les statuts de 1755 », *Annales Historiques de la Révolution française*, 1969-41, p. 379-391.

BERNHEIM Alain, « Notes on Early Freemasonry in Bordeaux, 1732-1769 », *Ars Quator Coronatorum*, 1988, p. 33-102.

BORD Gustave, *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909.

BOUREL Sylvie, MOLLIER Pierre (dir.), *La franc-maçonnerie, Catalogue d'exposition*, Paris, BNF, 2016.

BOUTON André, *Les francs-maçons manceaux et la Révolution française, 1741-1815*, Le Mans, Impr. Monnoyer, 1958.

BRENGUE Jacques, « Les francs-maçons français et les États-Unis d'Amérique à la fin du XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1977-84, p. 293-301.

BULLOCK Steven C., *Revolutionnary Brotherhood, Freemasonry and the transformation of the American Social Order, 1730-1840*, London, University of North Carolina Press, 1996.

BURKE Janet, JACOB Margaret, *Les premières franc-maçonnes au siècle des Lumières*, Pessac, PUB, 2011.

CADILHON François, « Quelle harmonie maçonnique pour les réalités bordelaises ? », BEAUREPAIRE Pierre-Yves (dir.), *Diffusions et circulations des pratiques maçonniques*, Paris, Garnier, 2012, p. 101-113.

CAUNA Jacques de, « Loges, réseaux et personnalités maçonniques de Saint-Domingue à Haïti, XVIIIe-XXe siècles », RÉVAUGER Jean-Paul (dir.), *Villes de la Caraïbe, réalités sociales et productions culturelles,* Bordeaux, Nouvelles Pages, 2005, p. 37-54.

CHEVALLIER Pierre, *Histoire de la franc-maçonnerie française, La maçonnerie, école de l'égalité, 1725-1799*, Paris, Fayard, 1974.

CHEVALLIER Pierre, *Le Sceptre, la Crosse et l'Equerre sous Louis XV et Louis XVI, 1725-1789*, Paris, Honoré Champion, 1996.

CHEVALLIER Pierre, *Les ducs sous l'Acacia ou les premiers pas de la Franc-maçonnerie française 1725-1743*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1964.

CLOUCHE Jean, *La franc-maçonnerie en Lot-et-Garonne, 1759-1940*, Villematier, éd. d'Albret, 2010.

COCHIN Augustin, *Les sociétés de pensée et de la démocratie*, Paris, Plon, 1924.

CŒURÉ Sophie, *La mémoire spoliée, Les archives de Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot, 2007.

CŒURÉ Sophie, MONIER Frédéric, « De l'ombre à la lumière, Les archives françaises de retour de Moscou, 1940-2002 », LAURENT Sébastien (dir.), *Archives secrètes, secrets d'archives, historiens et archivistes face aux archives sensibles*, Paris, éd. CNRS, 2003, p. 133-148.

COMBES André, « La franc-maçonnerie aux Antilles et en Guyane française de 1789 à 1848 », *Chroniques d'histoire maçonnique*, 1987-38, p. 21-44.

COMBES André, *Les trois siècles de franc-maçonnerie française*, Paris, Edimaf, 1998.

COTTE Roger, *La musique maçonnique et ses musiciens*, Le Mans, éd. du Borrégo, 1991.

COUTURA Johel « L'activité d'une loge maçonnique à Bordeaux entre 1780 et 1782 », *Dix-huitième siècle,* 1989-21, p.265-276.

COUTURA Johel, « La franc-maçonnerie dans l'Entre-Deux-Mers, XVIIIe-XIXe siècle », *L'Entre-Deux-Mers à la recherche de son identité*, Monségur, CLEM, 1992, p. 105-110.

COUTURA Johel, « Le Musée de Bordeaux », *Dix-huitième siècle*, 1987-19, p. 149-164.

COUTURA Johel, « Le tableau maçonnique de la loge de l'*Amitié* Bordeaux, 1765 », *Revue historique de Bordeaux du département de la Gironde,* 1977, p. 91-98.

COUTURA Johel, « Ouvrages maçonniques imprimés à Bordeaux au XVIIIe siècle », *Annales Historique de la maçonnerie*, avril 1977, n°18.

COUTURA Johel, *La franc-maçonnerie à Bordeaux, XVIIIe-XIXe siècles*, Marseille, éd. Laffitte, 1978.

COUTURA Johel, *La franc-maçonnerie dans l'entre-deux-mers, XVIIe-XIXe siècles*, Monségur, GAHMS, 1992.

COUTURA Johel, *Les francs-maçons à Bordeaux au XVIIIe siècle,* Bordeaux, éd. du Glorit, 1988.

CROUZET Jean, *Bayonne entre l'équerre et le compas ou Histoire de la Franc-maçonnerie de Bayonne et de la Côte basque*, Bayonne, Limarc, 1982.

CROUZET Jean, *Loges et Francs-maçons, Côte basque et Bas-Adour, 1740-1940*, Biarritz, Atlantica, 1998.

DALBIAN Denise, *Le comte de Cagliostro,* Paris, Robert Laffont, 1983.

De KEGHEL Alain (dir.), *L'Amérique latine et la Caraïbe des Lumières, une franc-maçonnerie d'influence,* Paris, Dervy, 2017.

DELORD Francis, *Histoire d'une loge maçonnique bordelaise, la loge Anglaise 204*, Bouliac, Connaissance historique, 2007.

DESPLAT Christian, *La fraternité maçonnique à Bordeaux 1770-1830*, TER dactyl., Université Bordeaux III, 1998.

DIET Irène, « Pour une compréhension élargie de la sociabilité maçonnique à Paris à la fin du XVIIIe siècle », *Annales Historiques de la Révolution Française*, 1991-1, p. 31-47.

DIRINGER Bertrand, *Franc-maçonnerie et société à Strasbourg au XVIIIe siècle*, Mémoire dactyl., Université de Strasbourg, 1980.

DUCAUNNES Duval, « Les sociétés maçonniques de Bordeaux pendant la Révolution Française », *Revue historique de Bordeaux*, 1909.

ESCALLE Élisabeth, GOUYON-GUILLAUME Mariel, *Francs-maçons des loges françaises « aux Amériques », 1770-1850. Contribution à l'étude de la société créole. Dépouillement du Fonds maçonnique conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Paris, BNF, 1993.

EVEN Pascal, « Le rôle des loges portuaires dans une province du littoral atlantique français, la franc-maçonnerie charentaises au XVIIIe siècle », RÉVAUGER Cécile, SAUNIER Éric (dir.), *La franc-maçonnerie dans les ports*, Pessac, PUB, 2012.

FAY Bernard, *La franc-maçonnerie et la Révolution intellectuelle du XVIIIe siècle*, Paris, éd. De Cluny, 1935.

FENEANT Jacques, *Histoire de la franc-maçonnerie en Touraine*, Chambray, CLD, 1981.

FERRER BENIMELI José Antonio, « Vias de penetracion de la masoneria en el Caribe », *REHMLAC*, 2009-1.

FERRER BENIMELI José Antonio, *Les archives secrètes du Vatican et la franc-maçonnerie, histoire d'une condamnation pontificale*, Paris, Devry, 1989.

FERRER-BENIMELI José Antonio, DOUGNAC Françoise « Diderot entre les jésuites et les francs-maçons », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°4, 1988, p. 60-80.

FIGEAC Michel, « La maçonnerie bordelaise revisitée à la lumière des sources russes, l'*Anglaise* de 1732 à 1817 ou les Frères dans la ville », BEAUREPAIRE Pierre-Yves, Kenneth (dir.), *Diffusion et circulation des pratiques maçonniques, XVIIIe siècle-XXe siècle*, Paris, Garnier, 2012, p. 83-100.

GAYOT Gérard, *La franc-maçonnerie française, textes et pratiques, XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Gallimard, 1991.

GERLACH K., « Die Afrikanischen Bauherren », *Quatuor Coronati*, Bayreuth, 1996, n°33

GIEFEN Gérard, *Les musiciens et la franc-maçonnerie*, Paris, Fayard, 1993.

GRIMSTED Patricia Kennedy, *Archives of Russia, a directory and bibliographic guide to holdings in Moscow and Saint Petresburg*, Armonk New-York, Sharpe, 2000.

GRIMSTED Patricia Kennedy, *Returned from Russia, Nazi archival plunder in Western Europe and recent restitution issues*, Builth Wells, Institute of Art and Law, 2007.

GROSDIDIER Hubert, *La franc-maçonnerie à Rouen, 1803-1914,* Paris, éd. Falaises, 2017.

HALEVI Ran, « Les origines intellectuelles de la Révolution française, de la maçonnerie au jacobinisme », ÉTIENNE François (dir.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Paris, 1986, p. 283-298.

HALEVI Ran, JACOB Margaret, « The Enlightenment as Lived, Late Eighteenth Century European Masonic Reformers », *REHMLAC*, 2011-3.

HALEVI Ran, *Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime*, *aux origines de la sociabilité démocratique*, Paris, A. Colin, 1984.

HARLAND-JACOBS Jessica, *Builders of Empire. Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007.

Histoire de la Loge Anglaise 204, Deux siècles d'évolution maçonnique, Paris, Collections de la Grande Loge de France, 1973.

HIVERT-MESSECA Yves, *L'Europe sous l'acacia, Histoire des franc-maçonneries européennes du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Drevy, 2012.

HUBRECHT George, *Notes pour servir à histoire de la Franc-maçonnerie à Bordeaux*, Bordeaux, Brière, 1954.

JACOB Margaret, *Strangers Nowhere in the World, The Rise of cosmopolitanism in Early Modern Europe*, Baltimore, University of Pennsylvania Press, 2006.

JACOB Margaret, « The Enlightenment as Lived, Late Eighteenth Century European Masonic Reformers », *REHMLAC*, 2011-3.

JACOB Margaret, *The radical enlightenment, Pantheist, Freemasons and republicans*, Lafayette, CornerstoneBook, 2006.

KATZ Jacob, *Juifs et francs-maçons en Europe 1723-1939*, Paris, Cerf, 1995.

KAUFMANN Nathalie, *De la loge à l'atelier, peintre et sculpteurs francs-maçons*, Paris, Le Toucan, 2016.

KERJAN Daniel, LE BIHAN Alain, *Dictionnaire du Grand Orient de France au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2012.

KERJAN Daniel, *Les débuts de la franc-maçonnerie de la Grande Loge au Grand Orient de France, 1699-1793*, Paris, Dervy, 2014.

KERVELLA André, *Réseaux maçonniques et mondain au siècle des Lumières*, Paris, Vega, 2008.

LABBÉ François, *Le message maçonnique en France au XVIIIe siècle, Origines, communication et évolution de l'influence en France*, Paris, Dervy, 1975.

LADRET Albert, *Le Grand Siècle de la Franc-maçonnerie, la Franc-maçonnerie lyonnaise au XVIIIe siècle,* Paris, Dervy, 1976.

LAMARQUE Pierre, *Les Francs-maçons aux États Généraux de 1789 et à l'Assemblée Nationale,* Paris, EDIMAF, 1981

LANTOINE Albert, *La franc-maçonnerie écossaise en France,* Paris, Dervy, 2011.

LAURENT Sébastien (dir.), *Archives secrètes, secrets d'archives, historiens et archivistes face aux archives sensibles*, Paris, éd. CNRS, 2003.

LE BIHAN Alain, « La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises du XVIIIe siècle » *Annales historiques de la Révolution Française*, 1974-215.

LE BIHAN Alain, *Francs-maçons et ateliers parisiens de la Grande Loge de France*, Paris, BNF, 1973.

LE BIHAN Alain, *Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France*, Paris, BNF, 1966.

LE BIHAN Alain, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France*, Paris, BNF, 1967.

LE FORESTIER René, *La franc-maçonnerie templière et occultiste aux XVIIIIe et XIXe siècles*, Paris, Aubier, 1970.

LÉGLISE Jacques, *Catalogue des manuscrits maçonniques des bibliothèques publiques de France*, Paris, SEPP, 1988.

LEMAIRE Jacques, *Les origines françaises de l'anti-maçonnisme, 1744-1797, Études sur le XVIIIe siècle*, Bruxelles, éd. de l'ULB, 1985.

LEPAGE Marius, *Histoire de la franc-maçonnerie dans la Mayenne, 1756-1951*, Le Mans, Monnoyer, 1951.

LERAT Christian, « Benjamin Franklin, pionnier de la franc-maçonnerie transatlantique », *Lumières*, 2006-7, p. 57-70.

LEULLIOT Paul, « La franc-maçonnerie, fait social », *Annales ESC*, 1953, p. 240-249.

LIGOU Daniel, « Une source importante de l'histoire du XVIIIe siècle : le fonds maçonnique de la Bibliothèque nationale », *Actes du 89e Congrès national des Sociétés savantes*, Lyon, PUL, 1964, p. 31-49.

LIGOU Daniel, *Constitutions d'Anderson*, Paris, Lauzeray, 1978.

LIGOU Daniel, *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie, Hommes illustres, pays, rites, symboles*, Paris, éd du Prisme, 1974.

LIGOU Daniel, *Franc-maçonnerie et Révolution française, 1789-1799*, Paris, Chrion-Detrad, 1989.

LIGOU Daniel, *Histoire des francs-maçons en France, 1715-1815*, Toulouse, Privat, 2000.

LIGOU Daniel, *Présentation des Constitutions d'Anderson*, Paris, Edimaf, 1984.

LOISELLE Kenneth, « Living the enlightenment in age of revolution », *French History*, 24-1, 2009.

LOISELLE Kenneth, « Nouveaux mais vrais amis, La Franc-maçonnerie et les rites de l'Amitié au XVIIIe siècle », *Dix-huitième siècle*, 2007/1, n°39, p. 303-318.

LOISELLE Kenneth, *Brotherly love, Freemasonry and male Friendship in Enlightenment France*, Cornell University Press, 2014.

MARTIN Luis P. (dir.), *Les francs-maçons dans la cité. Les cultures politiques de la Franc-maçonnerie XVIIIe-XXe siècles*, Rennes, PUR, 2000.

MASGNAUD Francis, *Franc-maçonnerie et Francs-Maçons en Aunis et Saintonge sous l'Ancien Régime et la Révolution*, La Rochelle, Rumeur des Ages, 1989.

MASSEAUT Jean-Marie, « Les milieux négriers et la Franc-maçonnerie à Nantes », *La Franc-maçonnerie dans les ports,* RÉVAUGER Cécile, SAUNIER Éric (dir.), Pessac, PUB, 2012, p. 201-210.

MCCLELLAN James E. III, « Le cercle des Philadelphes du Cap Français de Saint-Domingue 1784-1793 », *Annales historiques de la Révolution française*, 2000- 320, p. 77-88.

MELLOR Alec, *La vie quotidienne de la franc-maçonnerie française du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1973.

MERCIER Jean-Marie, « Livre maçonnique », BEAUREPAIRE Pierre-Yves (dir.), *Dictionnaire de la franc-maçonnerie,* Paris, A. Colin, 2014, p. 154-159.

MERSCH Marie-Anne, *La franc-maçonnerie et les femmes au temps des Lumières : Angleterre, France et territoires allemands*, Thèse dactyl. Université Bordeaux Montaigne, 2016.

MOLLES Devrig, « Triangle atlantique et triangle latin, l'Amérique latine et le système-monde maçonnique, 1717-1921, Éléments pour une histoire des opinions publiques internationales », *REHMLAC*, 2013-5.

MOLLIER Pierre, « Le voile levé sur les archives « secrètes » de la Franc-maçonnerie », Sébastien Laurent, *Archives secrètes, secrets d'archives, historiens et archivistes face aux archives sensible*s, Paris, éd. CNRS, 2003, p. 133-148.

MONDOT Jean, RÉVAUGER Cécile, *Lumières radicales et franc-maçonnerie*, Pessac, CIBEL, 2014.

MOTTE Florence, *Lieux symboliques en Gironde : trois siècles de franc-maçonnerie à Bordeaux*, Paris, Dervy, 2013.

NAHON Michelle, *Martines de Pasqually, un énigmatique franc-maçon théurge du XVIII*e *siècle, fondateur de l'ordre des élus Coens*, Saint-Malo, Galodé, 2011.

NICOLAS Jean, « Noblesse, Élites et franc-maçonnerie dans la Savoie du XVIIIe siècle », *Revue des Etudes Maistriennes*, 1980-5, p. 47-63.

ODO George, *La franc-maçonnerie dans les colonies, 1738-1960*, Paris, Edimaf, 2001.

PINAUD Pierre-François, *Les musiciens francs-maçons au temps de Louis XVI*, Paris, éd. Vega, 2009.

PORSET Charles (dir.), *Studia Latomorum et Historica, Mélanges offerts à Daniel Ligou*, Paris, Honoré Champion, 1998.

PORSET Charles, « Montesquieu franc-maçon », *Montesquieu et l'Europe,* Académie Montesquieu, Actes du Colloque décembre 2005, Bordeaux, STIG, 2006, p. 177-187.

PORSET Charles, *Franc-maçonnerie et religions dans l'Europe des Lumières*, Paris, Honoré-Champion, 1998.

PORSET Charles*, Hiram Sans-culotte, franc-maçonnerie, Lumières et Révolution*, Paris, Honoré Champion, 1998.

QUOY BODIN Jean-Luc, *Étude sociale des loges militaires du Grand Orient de France de 1773 à 1793,* Paris, Edica, 1987.

QUOY-BODIN Jean-Luc, « Le militaire en maçonnerie, XVIIIe-XIXe siècles », *Histoire Economie et Société*, Paris, SEDES, 1983, p. 549-576.

QUOY-BODIN Jean-Luc, *L'armée et la Franc-maçonnerie au déclin de la monarchie sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Edic-Economica, 1987.

REICHERT Sandra, *La franc-maçonnerie à l'île Maurice de 1778 à 1915. Entre influences françaises et britanniques, la construction d'une identité mauricienne*, Thèse dactyl., Université Bordeaux Montaigne, 2017.

RÉVAUGER Cécile, « Franc-maçonnerie et émancipations dans la Caraïbe anglophone, Barbade, Grenade, Trinidad », DUBESSET Éric, BENJAMIN-LABARTHE Élyette

(dir.), *Émancipations caribéennes, histoire, mémoire, enjeux socio-économiques et politiques*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 155-167.

RÉVAUGER Cécile, « Les femmes et la franc-maçonnerie, des origines à nos jours », *REHMLAC*, 2013-4/2.

RÉVAUGER Cécile, *La Franc-maçonnerie en Grande-Bretagne et dans l'Amérique révolutionnaire, 1717-1813*, Thèse dactyl., Université Bordeaux III, 1987.

RÉVAUGER Cécile, *Le monde maçonnique des Lumières, Europe-Amériques et colonies : Dictionnaire prosopographique*, Paris, Honoré Champion, 2013.

SALA Céline, *Franc-maçonnerie et sociabilité en pays catalan au siècle des Lumières*, Canet, Trabucaire, 2005.

SALA Céline, *Les francs-maçons en terres catalanes entre Lumières et Restauration, L'Art Royal de Perpignan à Barcelone, 1740-1830*, Paris, Honoré Champion, 2009.

SAUNIER Éric « Les négriers et la franc-maçonnerie, les pratiques culturelles dans un port de traite, Le Havre à la fin du XVIIIe siècle » dans *Esclavages, résistances et abolitions*, Paris, éd CHTS, 1999, p. 139-149.

SAUNIER Éric, « L'espace caraïbe, un enjeu de pouvoir pour la franc-maçonnerie française », *REHMLAC*, 2009-1.

SAUNIER Éric, « La maçonnerie est-elle à l'origine de la Révolution ? », *L'Histoire*, 2001-256, p. 30-35.

SAUNIER Éric, « La prosopographie, une nouvelle voie pour l'histoire de la Franc-maçonnerie », *REHMLAC*, 2009-1.

SAUNIER Éric, « Franc-maçonnerie et Révolution française : vers une nouvelle orientation historiographique », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2002-87, p. 121-136.

SAUNIER Éric, « La sociabilité maçonnique à l'île Bourbon, Les apports des écrits du for privé », *REHMLAC*, 2013-5.

SAUNIER Éric (dir.), *La Franc-maçonnerie dans les port*s, Pessac, PUB, 2012.

SAUNIER Éric, *Révolution et sociabilité en Normandie au tournant des XVIIIe et XIXe siècle : 6000 francs-maçons de 1740 à 1830*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1999.

SNOEK Jan, *Le rite d'adoption et l'initiation des femmes des Lumières à nos jours*, Paris, Devry, 2012.

SOBOUL Albert, « La franc-maçonnerie et la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, 1974, p. 76-88.

TAILLEFER Michel, « Aux origines de l'anticléricalisme maçonnique : l'évolution de l'attitude religieuse des francs-maçons toulousains pendant la Révolution française », *L'Église et la Révolution française*, Toulouse, 1989, p. 151-160.

TAILLEFER Michel, « Une loge maçons toulousaine à la veille de la Révolution, les *Cœurs Réunis* », *Annales du Midi*, 1975, n°122, p. 201-224.

TAILLEFER Michel, *La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime et la Révolution, 1741-1799*, Paris, éd. CHTS, 1984.

TAURISSON-MOURET Dominique, « Solitude et espaces relationnels du chevalier de Corberon. Paris-Saint-Pétersbourg-Paris (1775-1781) », BARDET Jean-Pierre, ARNOUL Élisabeth, RUGGIU François-Joseph, *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Pessac, PUB, 2006, p. 247-266.

VAN HILLE Jean-Marie, (dir.), *Dictionnaire des marins francs-maçons, gens de mer et professions connexes aux XVIIIe-XIXe-XXe siècles*, Nantes, éd. le Phare de Misaine, 2008.

Van RIJNBERK Gérard, *Un thaumaturge au XVIIIe siècle, Martines de Pasqually,* New-York, éd. Hildesheim, 1982.

VAR J.-F., « Freemasonry and the Orthodox Churches », BOGDAN Henrik, SNOEK Jan A.M., (dir.), *Handbook of freemasonry*, Leyde, Brill, 2014, p. 155-161.

WEIL Françoise « Librairie et Franc-maçonnerie en France à la fin du XVIIIe siècle », PORSET Charles (dir.), *Studia Latomorum et Historica*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 451-454.

WEIL Françoise, « La franc-maçonnerie en France jusqu'en 1755 », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 1963-27, p. 1787-1815.

ZARCONE Thierry., MERCIER Jean-Marie, *Les francs-maçons du pays de Daudet, Beaucaire et Tarascon ; Destins croisés du XVIIIe au XXe siècle*, Aix-en-Provence, EDISUD, 2004.

Culture et société

« Les services de la poste aux lettres au XVIIIe siècle dans le Sud-Ouest de la France », *X^e^ congrès d'études régionales,* Paris, FHSO, p. 219-234.

ABAD Reynald, *Le grand marché, L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002.

AGULHON Maurice, « La sociabilité est-elle objet d'histoire ? », FRANCOIS Éric. (dir.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse, 1750-1850*, Paris, Recherches sur les Civilisations, 1986, p. 13-22.

ALBERT Pierre dir. *Correspondre jadis et naguère*, Paris, éd. CTHS, 1997.

BARDET Jean-Pierre, RUGGIU François-Joseph (dir.), *Au plus près des cœurs : nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005.

BARRIERE Pierre, *L'Académie de Bordeaux, centre de culture internationale au XVIIIe siècle, 1712-1792*, Bordeaux, éd. Bière, 1951.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « Un autre noble jeu. Billard, sociabilité masculine, divertissement et politique aux XVIII-XIXe siècles », 2015.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves (dir.), *La communication en Europe de l'âge classique au siècle des Lumières*, Paris, Belin, 2014.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, *Le mythe de l'Europe française au XVIIIe siècle*, Paris, Autrement, 2007.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves (dir.), *La plume et la toile, pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, Arras, Artois Presses Université, 2002.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, « La fabrique de la sociabilité », *Dix-huitièm*e, 2014/1, n°46, p. 85-105.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, HASELER Jens, McKENNA Anthony, (dir.), *Réseaux de correspondance à l'âge classique, XVIe-XVIIIe siècles*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, HERMANT Héloïse (dir.), *Entrer en communication de l'âge classique aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2013.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, BERTHIAUD Emmanuelle (dir.), *Le rose et le bleu, la fabrique du féminin et du masculin*, Paris, Belin, 2016.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Belin, 2003.

BELAMS Élisabeth, *Jouer autrefois, essai sur le jeu dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2006.

BENZACAR Joseph, *Les jeux de hasard à Bordeaux au XVIIIe siècle, 1701-1789*, 1905.

BERELOWITCH Wladimir, PORRET Michel, *Les réseaux de l'esprit en Europe : des Lumières au XIXe siècle, Actes du colloque international de Coppet*, Genève, Droz, 2009.

BERKVENS-STEVELINCK Christiane, *Les grands intermédiaires culturels de la République des Lettres, étude des réseaux de correspondance du XVIe au XVIIIe siècle,* Paris, Champion, 2005.

BOSSIS Mireille (dir.), *La lettre à la croisée de l'individu et du social*, Paris, éd. Kimé, 1994.

BOTS Hans, WAQUET François, *La République des Lettres*, Paris, Belin, 1997.

BOURDIN Philippe, GARDEY Jean-Luc (dir.), *Réseaux et sociabilité littéraires en Révolution*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2007.

BOYER Marc, *La maison de campagne, XVIIIe-XXIe siècles, une histoire culturelle de la résidence de villégiature*, Paris, Mémoires/culture, 2008.

BUJANDA Jésus M. (dir.), *Index Librarum prohibitum, tome IX 1600-1966*, Genève, Droz, 2002.

CADILHON François, « La société littéraire du Musée ou les méridiennes de la culture bordelaise des Lumières », *Revue historique de Bordeaux et du département de Gironde*, 2005-6, p. 35-50.

CADILHON François, « Ombres et Lumières, la mesure des solidarités chez les intellectuels du XVIIIe siècle », GUILLAUME Pierre (dir.), *Les solidarités, le lien social dans tous ses états*, Talence, MSHA, 2001, p. 25-40.

CHAPPEY Jean-Luc, BOURDIN Philippe (dir.), *Réseaux et sociabilité littéraire en Révolution*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2007.

CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987.

CHAUNU Pierre, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, Flammarion, 2010.

CHAUSSINAND NOGARET Guy, (dir.), *Histoire des élites en France du XVIe au XXe siècles : l'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Tallandier, 1994.

Circulation et cosmopolitisme en Europe, Paris, ENS, 2004.

COTTRET Monique, *Culture et politique dans la France des Lumières, 1715-1792*, Paris, Armand Colin, 2002.

COULOM Clarisse, « Des villes de papier : écrire l'histoire de la ville dans l'Europe moderne » *Histoire urbaine*, 2010/2.

COULOMB Claire, « L'heureux retour, fêtes parlementaires dans la France du XVIIIe siècle » *Histoire, économie et société*, 2000, n°19-2, p. 5-16.

COUTURA Johel, « Le musée de Bordeaux », *Dix-huitième siècle*, 1987-19, p. 149-164.

CRAVERI Benedetta, *L'âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002.

DARNTON Robert, *Bohème littéraire et Révolution*, Paris, Gallimard, 1983.

DARNTON Robert, *Edition et sédition, l'univers de la littérature clandestine au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1991.

DARNTON Robert, *L'aventure de l'Encyclopédie, 1775-1800 : un best-seller au siècle des Lumières,* Paris, éd. du Seuil, 1992.

DARNTON Robert, *La fin des Lumières, le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Perrin, 1984.

DARNTON Robert, *The corpus of clandestine litterature in France, 1769-1789,* New York, W. Norton, 1995.

DELPIERRE Madeleine, *Se vêtir au XVIIIe siècle*, Paros, Adam Biro, 1996.

DOLAN Claire, « L'identité urbaine et les histoires locales publiées du XVIe au XVIIIe siècles en France », *Canadian Journal of History*, 1992, vol 27, p. 278-298.

FARGE Arlette, *Dire et mal dire, L'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 1992.

FEYEL George, « La diffusion des gazettes étrangères en France et la révolution postale des années 1750 », RETAT Pierre (dir.), *Les gazettes européennes de langue française, XVIIe-XVIIIe siècles*, Saint-Étienne, 1993, p. 81-98.

FEYEL Gilles, *L'annonce et la nouvelle, la presse d'information en France sous l'Ancien Régime, 1630-1788*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

FIGEAC Michel, « Les nobles acteurs du paysage urbain de la fin du XVIIe siècle à la fin du XVIIIème siècle », *Les cahiers de la Méditerranée*, 1999, n°59, p.49-73.

FOGEL Michele, *Les cérémonies de l'information au XVIe et au milieu du XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1989.

FRANCOIS Étienne, RECHARDT Rudolf, « Les formes de la sociabilité en France au milieu du XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1987-34, p. 453-472.

GARRIER Gilbert, *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris, Bordas, 1995.

GERVAIS Pierre, « Y-a-t-il une pratique marchande atlantique au XVIIIe siècle ? Quelques réflexions à partir d'un cas individuel », SAUPIN Guy (dir.), *Africains et européns dans le monde atlantique, XV-XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2014, p. 283-300.

GODINEAU Dominique, *Les femmes dans la société française, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, A. Colin, 2003.

GRELLET-DUMAZEAU André, *La société bordelaise sous Louis XV et le salon de Mme Duplessy*, Bordeaux, Freret et fils, 1897.

GRUBER Alain Charles, *Les grandes fêtes et leurs décors à l'époque de Louis XVI,* Paris, Droz, 1972.

GRUSSI Olivier, *Le jeu au XVIIIe siècle*, Aix, PUA, 1971.

GUTTON Jean-Pierre, *Domestiques et serviteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Aubier, 1981.

HANCOCK David, *Citizens of the world, London Merchants and the Integration of the Bristish Atlantic Community,* Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

HUETZ de LEMPS Alain, « Boissons coloniales et essor du sucre », MONTANARI Massimo (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, Fayard, 1996, p. 629-642.

INGERSOLL-SMOUSE Florence, *Joseph Vernet, peintre de la marine,* Paris, Étienne Bignou, 1926.

JUSSERAND Jean, *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Paris, Plon, 1901.

LA VILLE DE MIRMONT Henri de, *Histoire du Musée de Bordeaux*, Bordeaux, 1899.

LACHIVER Marcel, *Vins, vignes et vignerons,* Paris, Fayard, 1988.

Le ROUX Muriel (dir.), *Postes d'Europe XVIIIe-XXIe siècles, jalons d'une histoire comparée*, Paris, Comité pour l'Histoire de la Poste, 2007.

LILTI Antoine, « Comment écrire l'histoire intellectuelle des Lumières », *Annales,* 2009-61, p. 171-206.

LILTI Antoine, « Sociabilité mondaine, sociabilité des élites ? Les salons parisiens dans la seconde moitié du XVIIIe siècle », *Hypothèses*, 2001/1 (4), p. 99-107.

LIVET Georges, *Histoire des routes et des transports en Europe, des chemins de Saint-Jacques à l'âge d'or des diligences*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2003.

MAILLET Julien, *Les maîtres de poste en Guyenne à la fin du XVIIIe siècle, 1770-1789*, TER dactyl., Université Bordeaux III, 2001.

MARCHAND Patrick, *Le maitre de poste et le messager, les transports publics en France au temps des chevaux*, Paris, Belin, 2006.

MARZAGALLI Silvia, « La mise en place d'un réseau de commercial et marchand, Bordeaux et les États-Unis à la fin du XVIIIe siècle », COULON Damien (dir.), *Réseaux marchands et réseaux de commerce, Concepts récents, réalités historiques du Moyen Age au XIXe siècle*, Strasbourg, PUS, 2010, p. 88-99.

MASSEAU Didier, *Les ennemis des philosophes, L'antiphilosophie au temps des Lumières,* Paris, Albin Michel, 2000.

MATTELART Armand, *L'invention de la communication*, Paris, éd. La Découverte, 1994.

MAURO Frédéric, *Histoire du café*, Paris, Desjonqueres, 2002.

MEAUDRE DE LAPOUYADE, « Les premiers aéronautes bordelais, 1783-1799 », *Revue historique de Bordeaux*, 1910.

MINOIS George, *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995.

MOUREAU François, « Censure, information et opinion publique dans la France des Lumières », *L'information à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2001, p. 159-173.

MUCHEMBELD Robert, *L'invention de l'homme moderne, sensibilité, mœurs et comportements collectif*s, Paris, Fayard, 1988.

NIGER Julien, «Miromesnil et la Librairie de Rouen », CHALINE Olivier (dir.), *Les Parlements et les Lumières*, Bordeaux, MSHA, 2012, p 137-155.

NOEL Érick, *Être noir en France au XVIIIe siècle*, Paris, Tallandier, 2006.

NORDMANN Claude, « Anglomanie et anglophobie en France au XVIIIe siècle » *Revue du Nord*, 1984, n°261-262, p. 787-803.

NUMA Broc, *La géographie des philosophes, géographes et voyageurs français au XVIIIe siècle*, Strasbourg, PUS, 1975.

RABREAU Dominique, « La promenade urbaine en France aux XVIIe et XVIIIe siècle, entre planification et imaginaire », MOSSER Monique (dir.), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 1991, p. 301-311.

REITH Éric, MANŒUVRE Laurent, *Joseph Vernet, 1714-1789, les ports de France*, Paris, Anthèse, 1995.

ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVIIe-XIXe siècles*, Paris, Fayard, 1997.

ROCHE Daniel, *Humeurs vagabondes, de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003.

ROCHE Daniel, *Le siècle des Lumières en province, Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, éd. EHESS, 1984.

ROCHE Daniel, *Les Républicains des lettres, Gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1988.

SCUILLER S., « Les villes portuaires, plates-formes de diffusion des nouveautés alimentaires au XVIIIe siècle : l'exemple breton », LE MAO Caroline, MEYZIE Philippe (dir.), *L'approvisionnement des villes portuaires,* Paris, PUPS, 2014, p. 245-258.

SGARD Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991.

TAILLARD Christian, *Victor Louis, 1731-1800, Le triomphe d'un goût français à l'époque néo-classique*, Paris, PUPS, 2009.

TIMMERMANS Linda, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, H. Champion, 2005.

TURCOT Laurent., *Sports et loisirs, Une histoire des origines à nos jours*, Paris, Folio Gallimard, 2016.

VAILLÉ Eugène, *Histoire générale des postes françaises*, Paris, PUF, 1953.

VALADE Pauline, *Réjouissances monarchiques et joie publique à Paris au XVIIIe siècle, Approbation et interrogation du pouvoir politique par l'émotion, 1715-1789*, Thèse dactyl. Université Bordeaux Montaigne, 2016.

VERDIER Nicolas, « Du territoire à la carte : poste aux chevaux et acculturation des rapports à l'espace, XVIIIe-début XIXe siècles », *Quadermi Storici*, 2009-131, p.579-607.

VERLET Pierre, *Les meubles français du XVIIIe siècle*, Paris, 1982.

Victor Louis et le théâtre, scénographie, mise en scène et architecture théâtrale aux XVIIIe et XIXe siècles, CNRS, Paris, 1982.

VOVELLE Michel, *Mourir autrefois, Attitudes collectives devant la mort au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1974.

WEIL François, *Livres interdits, livres persécutés, 1720-1770*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999.

Les réseaux

AUST Jérôme, PICARD Emmanuelle, « Gouverner par la proximité », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 2014, n° 94, p 7-31.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves, TAURISSON Dominique (dir.), *Les ego-documents à l'heure électronique : nouvelles approches des espaces et des réseaux relationnels, Actes du colloque 23-25 octobre 2002*, Montpellier, SerPub, 2003.

CACAUD Martine, *Histoire et informatique : bases de données, recherche documentaire multimédia*, Rennes, PUR, 1995.

CADILHON François, « Les amis des amis : les cercles du pouvoir et de la réussite en France au XVIIIe siècle », *Revue historique*, 1993/1, p.115-130.

CARRIBON Carole, PICCO Dominique, LACHAISE Bernard, DUSSERT-GALINAT Delphine (dir.), *Réseaux de femmes, femmes en réseaux, XVIe-XXIe siècles*, Pessac, PUB, 2017.

CASTELLANO Jean-Luc, DEDIEU Jean-Pierre (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, éd. CNRS, 1998.

CRISTOFOLI Pascal, « Aux sources des grands réseaux d'interaction, Retour sur quelques propriétés déterminantes des réseaux sociaux issus de corpus documentaires », *Réseaux*, 2008-6, p. 21-58.

DACOS M., « Le numérique au secours du papier. L'avenir de l'information scientifique des historiens à l'heure des réseaux », *Cahiers d'histoire*, 1999-1, p. 9-31.

DEDIEU Jean-Pierre, « Une nouvelle approche de l'histoire sociale : les grandes bases de données », *Sciences de l'homme et de la société*, 2003, n°66, p. 35-38.

DEDIEU Jean-Pierre, MOUTOUKIAS Zacarias, « Introduction, Approche de la théorie des réseaux sociaux », CASTELLANO Juan Luis, DEDIEU Jean-Pierre (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin d'Ancien Régime,* Paris, éd. CNRS, 1998, p. 7-30.

DEGENNE Alain, *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*, Paris, A. Colin, 2004.

DUJARDIN Philippe *Du groupe au réseau*, Paris, CNRS, 1988.

FLICHY Patrice, « Rendre visible l'information, une analyse sociotechnique du traitement des données », *Réseaux*, 2013-2/3, p. 55-89.

GARDEY Philippe, « Le mariage de l'histoire sérielle et de la prosopographie », *Histoire, Economie et Société*, 2002-3, p. 303-322.

GARROTE Gabriel, *Analyse de réseau ou analyse des réseaux ?* Res-Hist, 2012.

HABERT Benoît, FABRE Cécile, *De l'écrit au numérique : constituer, normaliser et exploiter les corpus électroniques*, Paris, InterEditions, 1998.

LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005-2, n°52, p. 88-112.

LEMERCIER Claire, *Histoire de la famille et analyse de réseaux*, Paris, Belin, 2005.

LIMA Manuel, *Cartographie des réseaux,* Paris, Eyrolles, 2013.

LOCHARD Éric Olivier, McKENNA Anthony, *Journées de l'instrumentation électronique : correspondances huguenotes et philosophiques*, 1998.

PARROCHIA Daniel, *Penser les réseaux*, Paris, Champ Vallon, 2001.

PARROCHIA Daniel, *Philosophie des réseaux*, Paris, PUF, 1993.

PICARD Emmanuelle, « Étudiants et enseignants : du dossier individuel à la prosopographie » *Revue administrative*, 2007, p. 55-58.

PINOL Jean-Luc, ZYSERG André, *Métier d'historien avec un ordinateur*, Paris, Nathan, 1995.

ROLLET Laurent, NABONNAND Philippe, *Les uns et les autres... Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses Universitaires de Lorraine, 2012.

INDEX

A

Abymes.....199, 200, 201, 204, 389, 390
Académie .14, 56, 195, 240, 241, 243, 372, 461, 498, 507, 522, 523, 542, 544, 550, 551, 577, 649, 653, 654, 656, 659, 661, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 699, 700, 701, 702, 703, 709, 713, 717, 720, 722, 728, 730, 734, 736, 740, 767, 770, 771, 773, 779, 786, 801, 811, 814
Agen 93, 164, 165, 383, 388, 680, 686, 791
Alaret.....710, 718, 736, 767
Amsterdam .. 265, 266, 416, 422, 434, 442, 489, 687, 715, 722, 725, 726
Angoulême 140, 150, 384, 680, 681

B

Baltimore.....174, 185, 216, 429, 808
Bapst.... 185, 186, 481, 482, 483, 484, 594, 791, 802
Barberet 248, 424, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 767, 803
Bardineau 342, 683, 738
Barruel 556
Barton..... 418, 421, 429, 430, 451, 659, 791
Basterot 312, 626, 736
Bayonne..... 138, 158, 160, 180, 214, 265, 266, 268, 362, 384, 445, 555, 662, 688, 783, 801, 806
Beck 658, 659, 660, 695, 704, 750, 802
Becquet 667, 668, 670
Bel 694, 696, 697, 740
Bentzien..... 594
Berinzago 511, 655, 656, 657
Bernon..... 313
Bethmann 479, 483, 640, 689, 690, 798
Bidaut 286, 287, 296, 624
Blaye.....23, 135, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 155, 159, 207, 237, 370, 449, 510, 521, 575, 591, 649, 689, 743, 761, 763, 792, 795, 800
Bondfield..... 429
Bonfield..... 473
Bonfin..... 510, 511, 653, 657, 694, 695, 704
Boston .. 174, 213, 363, 369, 428, 429, 541, 576
Bourbon .38, 157, 203, 210, 217, 218, 278, 285, 500, 502, 507, 548, 567, 591, 680, 681, 812
Boyd 46, 311
Boyer-Fonfrède.....186, 553, 568, 585, 644, 646, 650
Brest 41, 93, 158, 165, 166, 211, 218, 384, 424, 459, 689, 783
Brissot 539, 553, 555, 571, 576
Brugevin..... 492, 546, 547, 548, 549

C

Cap Français .. 61, 176, 177, 184, 188, 189, 191, 192, 194, 205, 207, 212, 216, 386, 389, 390, 393, 395, 397, 547, 554, 555, 583, 692, 700, 708, 790, 810
Cappadoce 265, 266, 267
Carénage 174, 208
Cercle des Philadelphes177, 192, 195, 692, 700, 708, 789
Champion de Cicé 372, 521, 523, 564, 585, 794
Charleston..... 185, 210, 363, 390, 581
Chartres....34, 44, 49, 54, 85, 91, 278, 279, 283, 285, 342, 384, 500, 502, 504, 515, 549, 584, 656, 667, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686
Chicou Saint-Bris....45, 121, 310, 379, 438, 465, 469, 473, 505, 548, 618, 716
Chine 492, 493, 739, 767, 781, 792
Clément XII 519, 724
Clermont 22, 34, 38, 49, 65, 86, 87, 88, 93, 100, 113, 115, 214, 223, 500
Club Massiac 193
Cognac..... 167, 211, 267
Commission militaire ... 592, 593, 594, 660, 710, 728, 730, 731, 758, 768
Comte d'Artois 687
Cordier Joly 408, 486, 487, 488, 489, 766
Coutras.. 23, 150, 151, 152, 228, 383, 509, 575, 668, 762
Cuba 184, 185, 210, 211, 428, 582

D

Darche..... 45, 524
Darrieux 402, 465, 533, 743, 767
Darvoy 120, 307, 451, 466
De Lachaussée 65, 406, 459, 460
Desbiey.....522, 523, 697, 716, 717, 728, 800
Draveman 422, 452, 474
Dubois..... 366, 474, 475, 620
Duchesse de Chartres 549
Ducot..... 462, 463, 732, 766
Dudon 517, 562, 591
Duguay 393
Dupaty.....241, 242, 510, 566, 576, 796
Duplessy.....16, 682, 683, 738, 740, 816
Dupré de Saint-Maur 271, 509, 514, 561, 605, 649, 694, 698, 699, 700, 701, 702, 707, 802, 803
Duvigneau 395, 568, 660, 706, 708, 750

E

Emmerth 476, 591

Engel 409, 484, 486, 766
Esmangard 560
Estaing 197, 209, 215, 369, 505, 786
États-Unis 45, 174, 184, 185, 193, 197, 210, 212, 213, 214, 362, 396, 416, 427, 428, 429, 430, 478, 493, 540, 553, 581, 583, 638, 666, 746, 759, 762, 778, 782, 799, 805, 817

F

Fenwick 430, 799
Feuillerade 567
Fischer 260, 261, 262, 263, 440, 442
Fleury 34, 461, 499, 500, 501, 519, 737
Fort-Royal 192
Franklin 539, 542, 544, 666, 781, 783, 809
Fumel 241, 508, 513, 517, 561, 568, 638, 742

G

Garat 89, 94, 565, 567, 668, 708
Garnier 12, 39, 90, 461, 593, 595, 596, 775, 805, 807, 814
Gasq 242, 509, 560, 654, 673, 694, 740
Gernon . 243, 421, 431, 479, 646, 648, 651, 799
Gobineau 644, 649, 657
Goudal 311, 453, 489, 490, 652
Grande-Bretagne ... 35, 40, 44, 45, 59, 214, 413, 416, 420, 461, 502, 538, 543, 586, 661, 711, 781, 812
Grasse 505, 541
Grenade 172, 174, 179, 197, 207, 209, 369, 392, 505, 762, 811
Guadeloupe 90, 155, 171, 173, 175, 176, 178, 183, 184, 185, 188, 192, 193, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 204, 205, 207, 390, 392, 394, 397, 409, 427, 428, 484, 580, 581, 762, 786, 787, 790
Guadet .. 153, 553, 566, 568, 576, 578, 585, 591
Guillotin 84, 90

H

Hambourg 409, 414, 416, 422, 423, 473, 484, 489, 491
Helvétius 278, 542, 719, 724

I

Insurgents 427, 538, 540

J

Jamaïque 62, 173, 184, 185, 582
Jaucen de Poissac . 186, 645, 646, 649, 710, 714, 715, 716
Jauge 272, 472, 548, 549, 649, 682
Johnson 429, 430
Johnston 421, 429, 705
Joseph 13, 52, 137, 143, 186, 214, 311, 344, 361, 430, 456, 475, 476, 477, 479, 508, 517, 521, 546, 547, 548, 549, 564, 638, 644, 652, 660, 661, 680, 688, 689, 690, 712
Joseph II 479, 680, 688, 689, 690, 774, 798
Journu 186, 306, 569, 662

K

Koch 473, 483
Kuhn 95, 327, 356, 380, 391, 401, 454, 455, 456, 457, 458, 459

L

La Fayette 145
La Fayette 145, 539, 540, 542, 778
La Haye 281, 461
La Nouvelle-Orléans 185, 210, 211, 390, 580, 581, 582, 790
La Réunion 53, 77, 79, 211, 390, 763
La Rochefoucauld-Liancourt 547
La Rochelle 12, 59, 68, 72, 93, 138, 143, 158, 169, 170, 181, 189, 212, 214, 241, 259, 384, 389, 433, 689, 783, 810
Labelle 312
Labottière 479, 553, 662, 711, 732, 735, 766, 771
Lacombe 592, 593, 596, 660, 730, 758, 792
Lacour ... 569, 594, 711, 727, 730, 731, 732, 734
Laffon de Ladebat 550
Laffon de Ladébat 550, 783
Lamarque 54, 90
Lamballe 278, 279, 285, 506
Lamolère 60, 650
Langon 19, 23, 106, 138, 149, 150, 383, 404, 575, 680, 686, 762, 794
Lapause . 45, 121, 311, 364, 365, 522, 524, 567, 710, 716, 767
Latour 80, 81, 370, 627, 638, 677
Lavie ... 41, 50, 51, 56, 57, 77, 85, 222, 229, 310, 554, 564, 565, 648, 694, 695, 735, 796
Leberthon 242, 283, 311, 332, 333, 334, 350, 462, 510, 514, 517, 534, 535, 536, 560, 562, 564, 565, 566, 595, 660, 668, 670, 671, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 684, 726, 769, 771
Lée 39, 281, 440
Lemesle 493, 567, 592, 706, 708
Lenoir 405, 506
Léogane 407, 480
Les Cayes 190
Libourne ... 19, 23, 68, 69, 72, 93, 135, 147, 148, 150, 151, 152, 155, 163, 214, 370, 383, 388, 445, 524, 562, 575, 591, 677, 762, 774, 792
Lienau 423, 472, 479
Loliot 392, 396, 399, 400
Louis XV 16, 137, 345, 368, 423, 500, 503, 505, 506, 508, 513, 538, 540, 542, 550, 560, 563, 649, 658, 661, 662, 668, 679, 685, 714, 724, 746, 774, 777, 782, 784, 801, 805, 811, 816, 817
Louis XVI 345, 503, 506, 513, 538, 540, 542, 560, 563, 649, 658, 668, 685, 714, 724, 746, 784, 801, 805, 811, 817
Louisiane 61, 172, 184, 185, 210, 211, 215, 362, 377, 428, 541, 580, 582

Lübeck 39, 414, 416, 423, 485
Luetkens 406, 410, 476, 485, 736, 767
Lumière 49, 53, 89, 94, 116, 156, 305, 385, 555, 579, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 718, 723, 724, 725, 728, 729, 731, 732, 735, 768, 771

M

MacCarthy 648, 703, 705
Maniban 519, 520
Marandon 552, 573, 751
Marie-Caroline de Naples 279, 502, 786
Marseille 12, 15, 60, 66, 93, 148, 166, 179, 180, 181, 182, 189, 191, 203, 214, 223, 259, 261, 262, 264, 362, 382, 385, 389, 392, 519, 520, 543, 583, 659, 726, 732, 779, 804, 806
Martines ... 58, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 170, 765, 811, 813
Martinique 60, 171, 173, 175, 177, 178, 183, 184, 185, 188, 193, 196, 197, 198, 199, 200, 205, 206, 207, 211, 274, 390, 392, 394, 396, 398, 408, 409, 414, 416, 428, 480, 484, 486, 488, 580, 581, 582, 762, 765, 773, 787, 788, 790
Mascareignes 217, 218, 493, 786
Massieu 371, 527
Meinicken 51, 410, 485
Meyer 491, 648, 705, 736
Meynicken 479
Mondeguerre 145, 312
Monrény 260, 314, 490, 505, 621, 627, 628
Montesquieu. 9, 11, 39, 227, 306, 461, 462, 501, 537, 540, 546, 551, 594, 689, 693, 695, 697, 698, 712, 716, 719, 720, 721, 724, 732, 735, 740, 759, 775, 794, 795, 800, 802, 803, 811
Montmorency-Luxembourg 34, 49, 84, 91, 500, 572
Montpellier.. 60, 66, 77, 93, 138, 156, 385, 389, 638, 819
Moreau de Saint-Méry.. 177, 192, 193, 195, 554, 712, 790
Morin 58, 59, 61, 62, 75, 197, 282, 378
Mouchy..... 240, 508, 512, 517, 540, 750
Musée..... 3, 193, 227, 243, 266, 337, 372, 498, 523, 537, 544, 546, 551, 552, 553, 566, 570, 576, 577, 578, 592, 636, 639, 658, 659, 660, 692, 695, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 720, 749, 750, 758, 770, 774, 779, 791, 792, 793, 801, 802, 806, 815, 817

N

Nairac 430, 554, 564, 567, 568, 586, 657
Nantes..... 18, 93, 136, 166, 180, 181, 182, 189, 200, 203, 214, 259, 260, 272, 362, 385, 389, 392, 394, 414, 416, 428, 488, 544, 546, 548, 687, 726, 758, 783, 784, 785, 810, 813
New-York 15, 66, 174, 181, 182, 184, 210, 211, 216, 371, 377, 390, 538, 580, 581, 583, 723, 777, 782, 783, 788, 808, 813
Noé..... 332, 337, 347, 515, 516, 682, 684

O

Oré 370, 407, 469, 480

P

Pallandre 594, 714, 728, 731, 732, 767
Paris 156
Paris 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 31, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 44, 48, 54, 55, 60, 62, 63, 65, 68, 70, 72, 74, 78, 83, 84, 85, 86, 90, 112, 118, 121, 122, 127, 136, 137, 140, 141, 144, 147, 150, 153, 154, 155, 156, 163, 172, 173, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 185, 188, 192, 197, 209, 211, 214, 215, 217, 218, 228, 240, 242, 253, 259, 260, 263, 264, 265, 267, 271, 272, 276, 277, 278, 279, 285, 286, 306, 310, 324, 342, 350, 358, 362, 366, 372, 373, 378, 390, 391, 399, 400, 402, 405, 410, 414, 416, 422, 423, 425, 428, 435, 441, 460, 461, 462, 481, 490, 492, 494, 499, 500, 502, 504, 505, 506, 507, 511, 523, 535, 539, 540, 542, 543, 545, 546, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 560, 562, 563, 566, 567, 572, 576, 577, 580, 582, 585, 590, 592, 598, 601, 614, 620, 625, 630, 632, 636, 639, 641, 647, 648, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 663, 667, 668, 681, 683, 686, 687, 688, 689, 691, 692, 698, 700, 701, 702, 703, 707, 711, 712, 713, 714, 715, 720, 721, 724, 725, 726, 733, 734, 735, 738, 741, 748, 750, 751, 752
Pauillac .. 23, 119, 139, 142, 144, 145, 146, 228, 247, 312, 321, 383, 442, 445, 470, 575, 591, 649, 762, 793, 795, 796, 800
Penthièvre 61, 192, 279, 680, 681
Périgueux..... 93, 150, 161, 162, 163, 211, 383, 388, 445, 637
Perrens 303, 350, 474, 475
Philip 212, 213, 214
Plassan 89, 94, 562, 591, 677
Pointe-à-Pitre 175, 176, 183, 186, 204, 210, 790
Polverel 49, 53, 89, 555
Pontac 57, 517, 638, 735
Port-au-Prince 176, 177, 189, 192, 193, 194, 205, 207, 215, 386, 389, 390, 397, 482
Port-Louis 201, 217
Pourcin..... 394, 406, 407, 603, 733
Provinces-Unies ... 416, 419, 442, 452, 480, 711, 726, 751
Prunes 57, 272, 554
Prusse 95, 410, 414, 416, 419, 437, 477, 485, 491, 502, 591, 654, 724

Q

Québec 179, 215, 429, 547, 787

R

Richelieu 217, 266, 474, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 560, 638, 653, 654, 655, 656, 658, 659, 704, 740, 794
Richmond 431, 461
Robespierre 593, 596, 791
Rohan 522, 645, 656, 791
Romberg 185, 186, 190, 307, 481, 482, 483, 484, 569, 595, 690, 791, 802
Roque 96, 102, 327, 356, 391, 401, 454, 455, 457, 458
Royal Society 461, 542

S

Saint-Denis 218, 792
Saint-Domingue .. 31, 54, 60, 62, 63, 67, 68, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 198, 206, 207, 211, 215, 216, 241, 274, 275, 369, 390, 392, 393, 397, 407, 409, 411, 414, 416, 428, 470, 480, 481, 482, 483, 484, 486, 545, 547, 548, 554, 555, 564, 580, 581, 582, 583, 632, 708, 762, 765, 773, 774, 787, 788, 789, 790, 791, 795, 802, 805, 810
Sainte Lucie 762
Sainte-Lucie .. 31, 172, 173, 174, 179, 185, 197, 207, 208, 274, 392, 394, 397, 428, 580, 582
Saint-Émilion. 23, 153, 159, 228, 522, 554, 579, 591, 595, 762, 797
Saint-Marc 61, 190, 207, 481, 482, 662
Saint-Pierre 61, 157, 177, 196, 198, 204, 205, 206, 211, 275, 358, 364, 386, 390, 395, 396, 397, 408, 486, 488, 524, 582, 642, 643
Sandilands 243, 418, 645
Schalch 424, 473, 492, 736
Schröder 258, 314, 363, 423, 472, 473
Schyler 186, 424, 472
Ségur 540, 654, 662, 694
Sicard ... 371, 372, 522, 523, 695, 708, 720, 768, 783
Simonetti 359, 360, 467, 527, 683, 684
Skinner 429, 430
Société des Amis des Noirs .. 539, 551, 552, 553, 554, 576, 788
Sohl 41, 265, 267, 310
Stettin 423, 591
Streckeisen ... 410, 418, 477, 483, 485, 489, 491, 654, 705

T

Tallien 592, 593
Tessace 200
Texier 472, 548
Thivens 74, 75, 76, 380
Tourny .161, 400, 419, 423, 427, 455, 509, 514, 605, 608, 633, 644, 646, 647, 648, 649, 653, 655, 657, 661, 662, 689, 694, 696, 733, 734, 737, 738, 799
Trinidad 185, 207, 209, 582, 811

V

Vergniaud 242, 555, 566, 568, 576, 578, 585, 586, 590, 592
Versailles . 45, 55, 218, 369, 423, 481, 535, 561, 563, 565, 567, 580, 666, 676, 712, 730, 752
Verthamont d'Amboy 565
Viard 186, 272, 648
Victor Louis. 511, 512, 650, 654, 655, 656, 657, 683, 684, 688, 689, 748, 799, 802, 819
Vignes 470, 492, 505, 569, 592, 798
Villeneuve-sur-Lot 72, 165
Virevaloix 200
Voltaire . 33, 358, 407, 492, 542, 563, 576, 687, 691, 697, 712, 719, 720, 723, 724, 734, 735, 750, 775, 776, 781, 783, 796, 800, 813, 816, 819

W

Weltner 418, 452, 472, 473, 476, 491, 493
Willermoz 21, 67, 68, 70, 71, 153, 765

Z

Zachau 39, 343, 651

TABLE DES FIGURES ET CARTES

1.1.1 LES LOGES FILLES DE L'*ANGLAISE* DANS LE ROYAUME DE FRANCE....42

1.1.2 REGULARITE DES TENUES DE LA LOGE *ANGLAISE* ENTRE 1732 ET 1755 43

1.1.3 FREQUENCE DES TENUES DE L'*ANGLAISE* ENTRE 1782 ET 1789....46

1.1.4 SCHEMA DE L'ORIENT BORDELAIS AU MILIEU DU XVIIIE SIECLE....58

1.1.5 LES ESPACES TOUCHES PAR LA DIFFUSION DE LA *PARFAITE ELUE ECOSSAISE* DE BORDEAUX 61

1.1.6 LES ORIENTS AYANT REÇU MARTINES DE PASQUALLY LORS DE SES DEPLACEMENTS DANS LE SUD-OUEST DU ROYAUME....69

1.1.7 SCHEMA DE L'ORIENT BORDELAIS AU COURS DE LA DECENNIE 1760 81

1.1.8 LES LOGES DANS LE ROYAUME DE FRANCE AU MILIEU DU XVIIIE SIECLE, BORDEAUX UN ORIENT PRECOCE ET ACTIF 82

1.2.1 SCHEMA DE L'ORIENT BORDELAIS EN 1775 94

1.3.1 FREQUENCE DES TENUES DE LA *SAINT ESPRIT* ENTRE 1773 ET 1788....102

1.3.2 FREQUENCE DES REUNIONS DE L'*ALLIANCE* ENTRE 1779 ET 1783 106

1.3.3 FREQUENCE DES REUNIONS DE LA *FRANÇAISE D'AQUITAINE* ENTRE 1786 ET 1789 119

1.3.4 SCHEMA SIMPLIFIE DE L'ORIENT BORDELAIS ET DES RELATIONS ENTRE CERTAINES LOGES AU COURS DE LA DECENNIE 1780 126

1.3.5 LES LOGES DANS LE ROYAUME DE FRANCE A LA VEILLE DE LA REVOLUTION 127

1.3.6 RYTHME DE CREATIONS DES LOGES, COMPARAISON ENTRE BORDEAUX ET LE ROYAUME DE FRANCE....128

1.3.7 RYTHME DE CREATIONS DES LOGES AU SEIN DE L'ORIENT BORDELAIS AU XVIIIE SIECLE....129

1.3.8 LA CHRONOLOGIE DES LOGES DE BORDEAUX ENTRE 1732 ET 1789 130

1.3.9 SCHEMA SIMPLIFIE DES SOUS-ESPACES ET DES LIENS ENTRE LES LOGES BORDELAISES A LA FIN DU SIECLE : CERCLES DE PROXIMITE ET ELOIGNEMENTS....131

2.1.1 LES ORIENTS DE L'ARRIERE-PAYS BORDELAIS AU XVIIIE SIECLE....134

2.1.2 RYTHME DE CREATIONS DES LOGES DANS L'ARRIERE-PAYS IMMEDIAT DE BORDEAUX 154

2.2.1 L'ESPACE D'EXPANSION DE LA LOGE *ANGLAISE* LORS DES PREMIERS TEMPS DE FRANC-MAÇONNERIE 168

2.3.1 L'ESPACE ANTILLAIS AU XVIIIE SIECLE 171

2.3.2 L'ESPACE ANTILLAIS ET AMERICAIN, LIEU D'EXTRAVERSION DE LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE 178

2.3.3 LES RELATIONS DES LOGES AMERICAINES AVEC L'ORIENT BORDELAIS 190

2.3.4 LES LOGES DE SAINT-DOMINGUE 194

2.3.5 LES LOGES SUR L'ILE DE LA MARTINIQUE, UNE CONCENTRATION MAÇONNIQUE DANS LA CAPITALE 199

2.3.6 LES LOGES DE GUADELOUPE 202

2.3.7 LOGES A SAINTE-LUCIE 208

3.1.1 TABLEAUX CONSERVES DES LOGES DE BORDEAUX 224

3.1.2 LES EFFECTIFS DES LOGES BORDELAISES 229

3.1.3 MODELE D'UNE FICHE INDIVIDUELLE D'UN FRERE INITIE DANS UNE LOGE BORDELAISE 233

3.1.4 L'AGE DES FRERES LORS DE L'INITIATION 234

3.1.5 STRUCTURE ET REPARTITION DES AGES DES MEMBRES INITIES 234

3.2.1 LES FRANCS-MAÇONS BORDELAIS : REPARTITION PAR ORDRE 237

3.2.2 LA REPARTITION PAR ORDRE AU SEIN DE LA FRANC-MAÇONNERIE, COMPARAISON BORDELAISE 237

3.2.3 LES FRANCS-MAÇONS BORDELAIS : DETAIL DE LA REPARTITION PAR ORDRE AU SEIN DE QUELQUES ATELIERS 239

3.2.4 LES FRANCS-MAÇONS BORDELAIS : DETAIL RELATIF DE LA REPARTITION PAR ORDRE AU SEIN DE QUELQUES ATELIERS 240

3.2.5 AU SEIN DE LA *FRANÇAISE*, LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FRANCS-MAÇONS 241

3.2.6 LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FRANCS-MAÇONS APPARTENANT AU TIERS AU SEIN DE L'*AMITIE* 245

3.2.7 AU SEIN DE L'*ANGLAISE*, LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FRANCS-MAÇONS 246

3.2.8 AU SEIN DE L'*HARMONIE,* LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FRANCS-MAÇONS 247

3.2.9 AU SEIN DE L'*ESSENCE DE LA PAIX,* LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FRANCS-MAÇONS 250

3.2.10 AU SEIN DE LA *SINCERITE,* LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FRANCS-MAÇONS 251

3.2.11 LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FRANCS-MAÇONS AU SEIN DE LA *VRAIE ANGLAISE* 251

3.3.1 LES LOGES D'ADOPTION DANS LE ROYAUME DE FRANCE AU XVIIIE SIECLE 280

4.1.1 TABLEAU DES OFFICES DANS UN ATELIER MAÇONNIQUE 310

4.1.2 PROFIL SOCIOLOGIQUE DE CERTAINS OFFICES DES ATELIERS BORDELAIS 316

4.1.3 NOMBRE DE FRERES INSCRITS SUR LES TABLEAUX DE L'*AMITIE* 317

4.1.4 NOMBRE DE FRERES INSCRITS SUR LES TABLEAUX DE LA *FRANÇAISE* 318

4.1.5 NOMBRE DE FRERES INSCRITS SUR LES TABLEAUX DE LA *FRANÇAISE D'AQUITAINE* 318

4.1.6 NOMBRE DE FRERES INSCRITS SUR LES TABLEAUX DE L'*ANGLAISE* 319

4.1.7 NOMBRE DE FRERES INSCRITS SUR LES TABLEAUX DE L'*ESSENCE DE LA PAIX* 319

4.1.8 NOMBRE DE FRERES INSCRITS SUR LES TABLEAUX DE LA *SAINT ESPRIT* 319

4.2.1 MENTIONS DES HORAIRES DES TENUES 321

4.2.2 JOURS DES REUNIONS DES TENUES DES LOGES BORDELAISES 323

4.2.3 REUNION DES TENUES DE L'*ANGLAISE* SELON LES JOURS DE LA SEMAINE ENTRE 1732 ET 1789 324

4.2.4 JOURS DE TENUES DE L'*ANGLAISE* ENTRE 1782 ET 1787 325

4.2.5 LES JOURS DE CONVOCATION DES LOGES DE L'ORIENT DE BORDEAUX 326

4.2.6 NOMBRE DE BANQUETS TENUS PAR L'*ANGLAISE* ENTRE 1781 ET 1789 344

5.1.1 LA *FRANÇAISE* ET SON EXTENSION GEOGRAPHIQUE : LES LOGES DE SA CORRESPONDANCE ENTRE 1783-1786 386

5.1.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES LOGES DE CORRESPONDANCE DE LA *FRANÇAISE*, 1783 386

5.1.3 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES LOGES DE CORRESPONDANCE DE LA *FRANÇAISE*, 1784 387

5.1.4 LOGES DE LA CORRESPONDANCE DE *L'AMITIE*, DECENNIE 1780 389

5.1.5 BUREAUX DE LA PETITE POSTE A BORDEAUX 401

5.1.6 RELEVE DE MENTIONS DE DEPENSES LIEES A LA CORRESPONDANCE DE QUELQUES ATELIERS BORDELAIS 404

5.2.1 LES FRERES MEMBRES DES ATELIERS BORDELAIS NES HORS DE GUYENNE 414

5.2.2A LA PRESENCE ETRANGERE A BORDEAUX AU SEIN DE L'ANGLAISE, SELON LES ESPACES CONTINENTAUX (HORS GUYENNE) 415

5.2.2B LA PRESENCE ETRANGERE AU SEIN DE L'*ANGLAISE* SUR LE SIECLE (HORS GUYENNE) 415

5.2.3 LA PRESENCE ETRANGERE AU SEIN DE L'*AMITIE* AU XVIIIE SIECLE (HORS GUYENNE) .. 417

6.3.1 LA PLURALITE DES LIENS ENTRE ENGEL ET SES PARTENAIRES COMMERCIAUX MAÇONS DE BORDEAUX, 1774 486

6.3.2 TABLEAU DES CORRESPONDANCES DE CORDIER JOLY ENTRE 1787 ET 1790, CONSIDERATIONS QUANTITATIVES 487

6.3.3 L'EXTENSION DE LA CORRESPONDANCE COMMERCIALE DE CORDIER JOLY, 1787-1790 488

6.3.4 LES LIENS SECONDAIRES ENTRE LES PARTENAIRES COMMERCIAUX DE CORDIER JOLY A TRAVERS SA CORRESPONDANCE 489

7.1.1 MEMBRES DE LA MAGISTRATURE PRESENTS DANS LES LOGES BORDELAISES AU COURS DU XVIIIE SIECLE 514

7.1.2 REPARTITION DES MEMBRES INITIES DU CLERGE DANS LES LOGES DE BORDEAUX 521

7.1.3 REPARTITION AU SEIN DES MEMBRES DU CLERGE INITIES DANS LES LOGES BORDELAISES 523

7.3.1 LA FREQUENCE DE REUNIONS DE LA *FRANÇAISE D'AQUITAINE* ENTRE 1789 ET 1794 .. 588

7.3.2 FREQUENCE DES REUNIONS DE LA *FRANÇAISE D'AQUITAINE* PENDANT LA REVOLUTION 589

7.3.3 COMPARAISON *FRANÇAISE D'AQUITAINE* / *ANGLAISE* PENDANT LA REVOLUTION DU NOMBRE DE TENUES 589

8.1.1 LOCALISATION DU TEMPLE ET DES MEMBRES DE L'*ANGLAISE* DANS LA VILLE DE BORDEAUX 606

8.1.2 LOCALISATION DU TEMPLE DE L'*AMITIE* ET DE SES MEMBRES 608

8.1.3 LOCALISATION DU TEMPLE ET DES MEMBRES DE LA *FRANÇAISE D'AQUITAINE* DANS LA VILLE DE BORDEAUX 609

8.1.4 LOCALISATION DU TEMPLE ET DES MEMBRES DE L'*ETOILE FLAMBOYANTE AUX TROIS LYS* DANS LA VILLE DE BORDEAUX 610

8.1.5 LES LOCALISATIONS DES TEMPLES DANS LA VILLE DE BORDEAUX AU XVIIIE SIECLE 612

8.1.6 EMPLACEMENT DES LOGES ET DU DOMICILE DES FRANCS-MAÇONS A BORDEAUX AU SIECLE DES LUMIERES 613

8.1.7 ACHATS DE TABLIERS ET GANTS PAR LES LOGES POUR LEURS FRERES 623

8.1.8 DEPENSES DE L'*AMITIE* EN 1784 POUR DES FRAIS COURANTS 628

8.1.9 INVENTAIRE DE LA *FRANÇAISE*, CUISINE ET SALLE DE BANQUET, 1785-1790 635

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE **5**

INTRODUCTION **9**

PARTIE 1 ..... **31**

CHAPITRE I **33**

IMPLANTATION PRECOCE ET POLE MAJEUR : L'ART ROYAL DANS LA CITE BORDELAISE AU XVIIIE SIECLE **33**

I- L'ECLOSION DU PHENOMENE MAÇONNIQUE BORDELAIS 36

1-Les premiers « feux maçonniques » et les premières expansions de l'ordre sur les bords de Garonne, 1732-1746 ..... *37*

-L'*Anglaise* 38

- La *Française* 47

-La *Parfaite Harmonie* 50

-L'*Amitié* 52

2- Ouverture et diversité, les succès relatifs d'acteurs atypiques : la maçonnerie bordelaise face à de nouvelles tentations *58*

-Étienne Morin et la franc-maçonnerie écossaise à Bordeaux 59

-Martines de Pasqually et l'ordre des Élus Coens 65

3- Tentations et limites, contrôler l'orient bordelais *72*

-La *Sincérité* 73

-La *Réunion des Élus* 77

-La *Saint Michel* 80

II- OUVERTURES ET ORGANISATION DE L'ORIENT : AU DEFI DE PERENNISER LA VIE MAÇONNIQUE BORDELAISE 83

1- Réorganiser l'orient bordelais *83*

2- Nouvelles scissions et influences extérieures, l'année 1773 ..... *88*

- L'*Harmonie* 89

3- Des loges en marge, au défi de la régularisation et de la reconnaissance *95*
-L'*Étoile Flamboyante aux Trois Lys* 95
III- UN PAYSAGE MAÇONNIQUE MULTIPLE : PROLIFERATION ET POLARISATION 99
1- Des ressorts multipliés : la diversité maçonnique *100*
-La *Saint Esprit* 100
-L'*Alliance* 104
-La *Sincérité* 108
-L'*Aimable Sagesse* 109
-Le *Temple* 111
-La *Famille Unie des Bons Accords* 112
-La *Candeur* 114
-La *Saint Étienne des Amis Joyeux* 115
2- Conflits et scissions : une situation en marges ou nouvelles modalités d'organisation de l'orient. *116*
-La *Française d'Aquitaine* 116
-La *Vraie Anglaise* 120
3- Multiplication et adhésion, le dynamisme de la maçonnerie dans la cité bordelaise *123*
-L'*Essence de la Paix* 123
CHAPITRE II 133
RAYONNEMENT DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE ET DE SES LOGES 133
I-EXTENSIONS PROCHES, LES LIENS DE LA MAÇONNERIE BORDELAISE VERS L'ARRIERE-PAYS GIRONDIN 135
1- Le long de la Garonne en remontant l'estuaire *136*
-Blaye, les *Cœurs Unis* 139
-Pauillac la *Saint Martin* 144
2-En amont du port de la Lune, la diffusion maçonnique vers l'intérieur de la province *147*
- Libourne La *Fidélité* 147
- Langon La *Fraternité* 149
- Coutras Les *Frères Unis* 150
- Saint-Émilion La *Saint Jean d'Écosse* 153

3- Les loges militaires *154*
-Loge les *Vrais Amis* Médoc Infanterie 156
II- L'EXTENSION DANS UN VASTE ARRIERE-PAYS 159
1-La dilatation vers les espaces limitrophes *160*
-Bayonne 160
-Bergerac 161
-Périgueux 162
-Sarlat 163
-Agen 164
2-L'ouverture à l'échelle du royaume, la projection des loges bordelaises *165*
3- La Rochelle, port aux rencontres maçonniques multiples *169*
III-ATLANTIQUE ET RIVAGES AMERICAINS, LA DIFFUSION DE LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA PLACE DU PORT DE LA LUNE 171
1-Les hommes et l'Atlantique, une relation privilégiée depuis l'espace bordelais au siècle des Lumières *172*
2-Les îles principales de Saint-Domingue aux Îles-du-Vent, sous le regard de la franc-maçonnerie bordelaise *187*
3-Les rivages américains et les confins océaniques *210*
-L'espace américain 210
-L'Océan Indien 217
CHAPITRE III 221
LE VISAGE DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE 221
I-LA PRESENTATION DES EFFECTIFS DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE 221
1-Le recensement des francs-maçons bordelais, une première approche *222*
2-Une mise en lumière des effectifs maçonniques *225*
3-Identifier les individus, une perspective dynamique d'hommes et de trajectoires *230*
II-DES LOGES AU PROFIL TYPE, UN PANORAMA BORDELAIS DIVERS 235
1- L'égalité maçonnique au défi des compositions sociologiques des ateliers : des loges au profil typé ancrées au sommet des hiérarchies *236*
2-Une ouverture du recrutement bordelais, la représentation de l'attrait maçonnique au sein de la société bordelaise *246*
3- Des ateliers marginaux au profil original *249*

III- FACE A L'AUTRE, LE POSITIONNEMENT DE LA FRANC-MAÇONNERIE LOCALE 253
1-La différence religieuse, une diversité limitée.....254
2-Les loges bordelaises confrontées aux non-blancs, l'insertion dans un espace atlantique 269
3-Les femmes et la franc-maçonnerie, une position ambiguë.....275

PARTIE 2 291

CHAPITRE IV 293

LES REALITES DERRIERE LES PORTES DU TEMPLE 293

I- L'ORGANISATION DE L'ATELIER 293
1-Les cadres administratifs de la loge.....293
2-Encadrer : les officiers et les frères dans le temple 302
3-Un noyau actif, faire vivre l'atelier.....316
II-LES RYTHMES DE L'ATELIER, LES TEMPS DE L'ART ROYAL.....320
1-« Ouvrir le temple aux formes indiquées ».....320
2-Discours et célébrations.....327
3-Le temps des agapes et des festivités.....338
III-L' EXPRESSION DES VALEURS DE LA FRANC-MAÇONNERIE 346
1-Les valeurs de perfectibilité des francs-maçons.....346
2-Fraternité et amitié.....352
3-L'expression de la philanthropie, les activités de bienfaisance au sein des ateliers bordelais 357

CHAPITRE V..... 375

COMMUNICATION ET OUVERTURE DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE 375

I- LA CORRESPONDANCE DES LOGES, UNE EXTRAVERSION DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE.....375
1-Les loges face à la nécessité de la correspondance 376
2-Postes et coûts, les conditions matérielles de la circulation.....393
3-Loge et négoce, construction d'un espace interconnecté ?.....407
II-LES ETRANGERS DANS LES LOGES, L'OUVERTURE AUX HOMMES DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE.....410
1-Une extraversion assumée de l'orient bordelais, le recrutement étranger.....411

2-Les communautés européennes dominantes mais non exclusives *419*
3-Les Américains à la fin du siècle *427*
III-LES FRERES VOYAGEURS ET LEUR INTEGRATION MAÇONNIQUE 431
1-L'importance du voyage dans la société maçonnique des Lumières *432*
2-Les démarches du frère voyageur *434*
3-Bordeaux carrefour des circulations : une étape du voyage des francs-maçons . *441*

CHAPITRE VI **447**

L'ENCHEVETREMENT DES LIENS, LA QUESTION DES RESEAUX DES HOMMES DE LA FRANC-MAÇONNERIE BORDELAISE **447**
I-RESEAUX FAMILIAUX ET PARTICIPATION FILIALE AUX LOGES LOCALES 449
1-Une initiation par filiation: la cohésion familiale dans la loge *449*
2-Une impulsion familiale : les liens familiaux élargis au sein de la loge *452*
II-LIENS D'AMITIE ET PERSONNELS DANS LES RELATIONS MAÇONNIQUES 453
1-Deux frères au parcours pluriel : entre maçonnerie et amitié *454*
2-L'entregent maçonnique au service de sollicitations personnelles *459*
3-Des relations élargies: l'intérêt de l'adhésion maçonnique *464*
III-LIENS PROFESSIONNELS 468
1-L'ouverture du temple : l'approfondissement des relations ? *468*
2-L'étude du notaire : un observatoire des liens multiples *470*
3-L'espace portuaire bordelais : un orient dynamisé par des réseaux pluriels ? ... *477*

PARTIE 3 ..... **497**

CHAPITRE VII **499**

LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS : NEGOCIER ET S'AFFIRMER, LES COMPORTEMENTS DE LA SOCIETE MAÇONNIQUE DANS LA CITE **499**
I- LE RESPECT DE L'ORDRE ETABLI, L'INTERACTION DE LA FRANC-MAÇONNERIE ET DE L'ESPACE DU POLITIQUE 499
1- Manifestations de respect et de loyauté, la franc-maçonnerie face au pouvoir royal *500*
2-Face aux pouvoirs locaux, les francs-maçons dans la cité *507*
3-Les francs-maçons et les pouvoirs ecclésiastiques *519*
II-DES DISCOURS ET REFLEXIONS ANCRES DANS LE SIECLE 530
1-La loge, une tribune d'expression policée *530*

2-Les grandes inflexions des Lumières : la porosité des portes du temple 537
3-La question de la traite, une diversité d'opinions et de pratiques pour les frères bordelais 544
III-LE TOURNANT REVOLUTIONNAIRE, LES LOGES BORDELAISES DANS LA TOURMENTE556
1-Les loges bordelaises face aux premiers bouleversements de la Révolution 559
2-La politisation de la société face à la loge et aux frères, une réalité ou un mythe 571
3-Une mise en sommeil face aux difficultés individuelles et collectives des membres à nuancer 584
CHAPITRE VIII 599
DANS LA CITE BORDELAISE, L'INSERTION DES LOGES AU CŒUR DE LA VILLE 599
I-MATERIALITE ET CADRE DE VIE DE LA LOGE 599
1-Implanter l'atelier dans la cite, une géographie socio-maçonnique.....599
2-Décorer et équiper la loge.....615
3-Approvisionner la loge 622
II-LES FRERES DANS LA VILLE.....640
1-Le domicile des frères.....640
2-Les évolutions architecturales de Bordeaux et les francs-maçons locaux 652
III-FETES ET REJOUISSANCES, L'INSERTION DES LOGES DANS L'ESPACE PUBLIC URBAIN 663
1-Le retour du Parlement en 1775 et l'organisation de festivités grandioses.....667
2-Fêtes et célébrations, la venue de grands personnages dans l'orient bordelais.680
CHAPITRE IX 691
LE MONDE DE LA CULTURE, L'IMPREGNATION DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LA SOCIETE DE LA CONNAISSANCE 691
I- LES INSTITUTIONS CULTURELLES AU PRISME DE LA FRANC-MAÇONNERIE 692
1-L'Académie Royale de Bordeaux 692
2-Le Musée de Bordeaux, une initiative des Lumières provinciales à la fin du siècle 699
II- LES FRANCS-MAÇONS BORDELAIS DEVANT L'ECRIT 709
1-La constitution des bibliothèques des francs-maçons bordelais 709

2- La diffusion des livres maçonniques, entre curiosité et interdit *721*
3-L'Histoire de Bordeaux de Dom Devienne, l'insertion dans les cercles culturels *733*
III-LES SOCIABILITES AU SEIN DE LA LOGE 736
1-Les espaces ouverts de la sociabilité bordelaise *736*
2-L'offre de jeux au sein de la loge, réunir les frères autour de loisirs choisis *742*
3-Les journaux, une alternative aux structures traditionnelles *749*
CONCLUSION 755
BIBLIOGRAPHIE 761
1-SOURCES. 761
2-SOURCES IMPRIMEES 773
3-BIBLIOGRAPHIE 776
INDEX 823
TABLE DES FIGURES ET CARTES 827
TABLE DES MATIERES 833